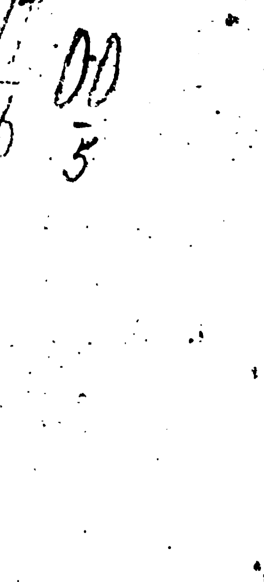



Virtutem coronat Honos
Prius mori quam fidem fallere
Henry Drummond,
Albury Park, SURREY.





# HISTOIRE GÉNÉRALE

## *DE L'EUROPE*

### SOUS LE REGNE

## DE LOUIS XIII.

*TOME SIXIEME. PREMIERE PARTIE.*

# HISTOIRE
## DE
# LOUIS XIII,
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

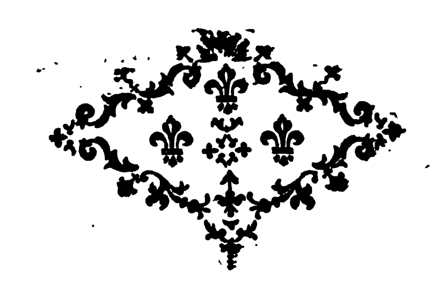
CONTENANT *les choses les plus remarquables arrivées en France & en Europe, depuis la révolution de Catalogne, jusqu'à la cérémonie de la Banniere royale d'Angleterre à Nottingham.*

PAR MICHEL LE VASSOR.

*NOUVELLE EDITION,*

AUGMENTÉE D'UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIERES.

TOME SIXIEME. PREMIERE PARTIE.



*A AMSTERDAM,*
AUX DÉPENS DES ASSOCIÉS.

*M. DCC. LVII.*



# HISTOIRE DU RÉGNE DE LOUIS XIII. ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

## *LIVRE QUARANTE-SIXIE'ME.*

## SOMMAIRE



*ORIGINE du mécontentement des Catalans. Il augmente à l'occasion de la nécessité de reprendre la ville de Salces emportée par les François. Les violences commises par les soldats, & l'emprisonnement de quelques Magistrats achevent d'irriter les Catalans. Soulevement général à Barcelone & dans toute la Catalogne. Emprisonnement & exil de quelques Magistrats a Paris. Situation des affaires en Italie. Le Marquis de Léganez assiege Cazal. Le Marquis d'Harcourt marche au secours de cette Place. Défaite de l'armée Espagnole devant Cazal. Efforts du Cardinal de Richelieu pour empêcher que la Duchesse de Savoye ne s'accommode avec ses beaux-freres. Le Comte*

*d'Harcourt assiege la ville de Turin. Le Marquis de Léganez tente inutilement de forcer les retranchemens des François. Le Prince Cazimir de Pologne & l'Electeur Palatin, prisonniers en France, sont mis en liberté. Commencement malheureux de la campagne dans les Pays-Bas. Siege mis devant Arras par trois Maréchaux de France. Le Cardinal Infant marche au secours d'Arras. Le Cardinal de Richelieu rejette des propositions de paix faites secretement par le Comte Duc d'Olivarez. Négociation avec les Catalans. Flottes de France sur l'Océan & la Méditerranée. Du Hallier conduit un grand convoi au camp devant Arras. Le Cardinal Infant attaque les lignes des François. Les François repoussent les Espagnols. Prise d'Arras. Naissance du Duc d'Anjou. Continuation du siege de Turin. Le Prince Thomas rend Turin au Comte d'Harcourt. Négociation de Mazarin avec le Prince Thomas de Savoye. Le Comte Philippe d'Aglié, Confident de la Duchesse de Savoye, est arrêté à Turin par ordre du Roi de France, & conduit à Vincennes. Le Duc de Longueville engage le Landgrave de Hesse à se déclarer en faveur de la France & de la Suede. Jonction des armées de France, de Suede & de quelques Princes confédérés à Erfort en Thuringe. Les Officiers & les soldats du feu Duc Bernard de Saxe-Weymar font serment de fidélité au Roi de France. Les Confédérés & les Impériaux se trouvent encore plus d'une fois en présence sans rien faire. Les Confédérés d'Ecosse s'opiniâtrent à soutenir leurs premieres démarches. Déclaration, ou manifeste du Roi d'Angleterre contre les Confédérés d'Ecosse. Ouverture du Parlement d'Angleterre. La Chambre des Communes s'opiniâtre à examiner avant toutes choses les entreprises sur la liberté des Parlemens & du peuple, & les innovations faites dans la Religion. Différend entre les deux Chambres du Parlement d'Angleterre. Le Parlement est congédié. Soulevement de la populace de Londres contre l'Archevêque de Cantorberi. Imprudence de ce Prélat. Le Roi d'Angleterre & les Confédérés d'Ecosse se préparent à la guerre. Les Confédérés d'Ecosse font irruption en Angleterre, & prennent Nievvcastle. Convocation extraordinaire des Seigneurs d'Angleterre à Yorck. Négociation entre les Commissaires du Roi d'Angleterre & ceux des Confédérés d'Ecosse.*

---

1640.

Origine du mécontentement des Catalans.

*Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. I. Tom. II. Lib. I.*

*Nani Historia*

LA face des affaires change. Louis devient supérieur, moins par l'habileté de son Ministre, que par l'imprudence d'Olivarez, dont l'humeur hautaine & opiniâtre pousse enfin à bout la patience des Portugais & des Catalans. Quelle auroit été la joye de Richelieu, en voyant son rival plus embarrassé que jamais, si deux nouvelles conspirations formées contre lui ne l'avoient étrangement troublée ! Tel fut le sort constant du Cardinal. Attaqué presque chaque année par de puissans ennemis, dont il eut le bonheur, ou l'adresse de renverser les projets, Richelieu se défioit encore de son Maître, lorsqu'ils étoient l'un & l'autre sur le point de mourir, & ne se croyoit pas même en sûreté dans le Louvre. J'ai déja touché quelque chose des causes du mécontentement des Portugais. Recherchons

maintenant celles de la révolution que nous allons voir en Catalogne. 1640.

S'il est vrai que l'Empereur Maximilien I. ait jamais dit, qu'il y avoit cette différence entre le Roi d'Espagne & celui de France, que l'un commandoit *à des hommes*, & l'autre *à des ânes*; Sa Majesté Impériale désignoit plûtôt Ferdinand Roi d'Aragon, qu'Isabelle Reine de Castille, Epouse de celui-ci, qui regnoit par elle-même. Car enfin, à l'exemple de ses prédécesseurs, cette habile Princesse n'étoit pas moins absolue dans ses Etats que les Rois de France dans leur Royaume. Les Aragonois & les Catalans jaloux de leurs anciens privileges, ou * *feurs*, comme on disoit encore dans le Bearn au commencement du Regne dont j'écris l'Histoire, maintinrent leur liberté plus long-temps que les Castillans. Philippe II. Roi des Espagnes, attentif à toutes les occasions d'établir son pouvoir arbitraire dans tous les pays de sa domination, ne manqua pas de profiter du prétexte que la protection accordée par les Aragonois au fameux Antonio Perez sembloit lui donner, de réduire un peuple trop libre au gré d'un Tyran. Que sçait-on même si selon la maxime politique des disciples de Machiavel, Philippe ne porta pas sous main les Aragonois à une apparence de révolte, afin de se délivrer de la contrainte que lui causoient les anciennes loix ou coutumes du Royaume d'Aragon? Quoiqu'il en soit des motifs secrets de la conduite de Philippe dans l'affaire de son Secrétaire d'Etat, content de dépouiller les Aragonois, il épargna les Catalans, autant, ou plus libres que les autres. Envelopper les innocens dans la même punition que les prétendus coupables, la chose parut trop criante. Bien que la Catalogne fût une Principauté annexée depuis plusieurs siecles à la Couronne d'Aragon, elle avoit ses loix & ses prérogatives particulieres. On crut donc devoir attendre que les habitans, fiers & jaloux de leur liberté, fournissent à Philippe, ou à quelqu'un de ses successeurs, une occasion de les assujettir autant que les autres.

*Veneta. L. X. 1640.*

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 45.*

Il ne s'en présenta point sous le regne de Philippe III. Mais son fils témoigna dès les premiers jours de son avenement à la Monarchie d'Espagne, qu'il n'étoit pas d'humeur à ménager plus long-temps la délicatesse des Catalans sur la conservation de leurs privileges. Cela sembloit trop génant au Comte Duc d'Olivarez. Un seul fait, raconté par les Historiens du pays, marque assez quels étoient les nobles & généreux sentimens des Catalans. Ils retinrent plus constamment que tous les autres les principes de l'ancien *Droit Gothique*, apporté du Nord par les divers peuples qui démembrerent l'Empire Romain, & établirent plusieurs Royaumes en Italie, en Espagne, en Afrique, dans les Gaules & dans la Grande-Bretagne, vers le milieu du cinquieme siecle après la naissance de Jesus-Christ. Ferdinand surnommé *le Catholique*, Roi d'Aragon, accoûtumé à la soumission aveugle des Castillans, trouva mauvais que les Officiers de Barcelone entreprissent de l'obliger à payer, aussi-bien que ses sujets, les impôts établis dans la ville. Indigné de la hardiesse des gens du grand Conseil de la Province, il les mande un jour, & leur parle de la

* *Fueros.*

1640. sorte. *Ces manieres respectueuses & soumises que vous affectez lorsque vous paroissez devant moi, s'accordent-elles bien avec votre prétention, que je suis obligé à payer les impôts de même que le dernier de mes sujets? Si elle est bien fondée, je ne suis plus votre Roi. Le sceptre & la couronne vous appartiennent. En un mot, vous êtes les maîtres & les souverains du pays. C'est une chose monstrueuse: vous me l'avouerez sans peine. D'où vient donc cette arrogance, de soutenir qu'un Prince doit payer le tribut à ses sujets? Sur quoi l'appuyez-vous? Je voudrois bien l'apprendre. Que le plus habile d'entre vous parle. On vous en fera sentir incontinent le ridicule.*

*Sire*, répondit Fivalguiero, Chef du Conseil, avec un courage égal à celui des grands hommes tant vantés dans l'Histoire Grecque & Romaine, *nous n'avons qu'une seule chose à vous représenter: mais elle est d'une extrême importance. A l'exemple de ses Prédécesseurs, Votre Altesse a juré la conservation entiere de nos privileges. Vous avez solemnellement promis de n'en violer aucun.* Le titre d'*Altesse* devenu maintenant si commun, que les moindres Princes le dédaignent à moins qu'on n'y ajoûte l'epithete de *Royale* ou de *Sérénissime*, les Rois de Castille, d'Aragon, de Portugal, & d'Angleterre s'en contentoient alors. Ceux-ci en prirent long-temps un moins fastueux, & qui convenoit admirablement à des Rois Chrétiens. On leur donnoit, non de *l'Altesse* & *de la Majesté*: mais on leur disoit * *Votre Clémence*: Titre que les bons Empereurs Romains ont souvent pris avec plaisir. Oserois-je le dire? C'est dommage que le faste des autres Rois ait obligé ceux d'Angleterre à le quitter, & à l'abandonner aux Ducs de leur Royaume. Que les Souverains aiment le titre de *Sérénissime*, à la bonne heure; pourvû qu'ils en connoissent la véritable signification. Dans le style du bas Empire Romain, les mots de *Tranquillité*, de *Sérénité*, & de *Clémence*, signifient la même chose. Je reviens à notre bon & courageux Catalan.

*Nous sommes surpris, & sensiblement affligés & pour Votre Altesse & pour nous*, ajoûta-t-il, *de ce qu'elle se met si peu en peine de suivre les louables exemples que nos Princes précédens lui ont laissés. Les impôts ordonnés pour le bien public ne vous appartiennent point, Sire. Ils sont à l'Etat. S'il est bienséant que le Souverain les paye, c'est une question que Votre Altesse peut agiter dans son Conseil. Je lui dirai seulement au nom de mes collegues, que nous sacrifierons tous volontiers & nos biens & nos vies pour la conservation de notre liberté. Pouvons-nous mourir plus glorieusement qu'en la défendant? Nos ancêtres nous l'ont appris par leurs paroles & par leurs exemples. J'ose dire plus. Nous suivrons les traces des Martyrs révérés dans l'Eglise. Pourquoi sont-ils morts avec tant de courage & de fermeté? Vous le sçavez, Sire; pour la defense de la justice & de la vérité. Nous sommes dans les mêmes circonstances.*

Ferdinand, enflammé de colere, ordonne que Fivalguiero & ses collegues se retirent dans une chambre voisine, pendant qu'il délibere avec ses Ministres sur la punition qu'il croit dûe à ce qu'il regarde comme une ré-

* *Your Grace.*

volte manifeste. Garao, Cerbellon, Raimond de Moncade, & Bernard Cabrera remontrerent prudemment au Roi les suites fâcheuses qu'une sévérité mal entendue pouroit avoir, & l'apaiserent. *Ne craignez rien*, dit Ferdinand à Fivalguiero & aux autres gens du Conseil de Barcelone, quand on les eut fait rentrer; *vos priviléges seront conservez. Je veux bien céder dans la contestation présente, & vous laisser l'honneur de la victoire.* Il confirma en effet, dans les Etats tenus ensuite à Barcelone, *toutes les saintes loix du pays*, & déclara authentiquement que les Rois & les Reines & tous leurs Enfans étoient obligés, comme les autres, à payer les taxes & les impôts. Aveu d'un Monarque dont la droiture, la justice, & la clémence ne sont pas autrement louées dans l'Histoire, extrêmement avantageux aux prétentions des Catalans, sur l'obligation de leurs Princes à maintenir inviolablement les anciens priviléges du pays. 1640.

C'en étoit un des principaux que le Souverain ne fît aucun acte de jurisdiction, avant que d'avoir prêté le serment ordinaire à ses sujets. Philippe IV. Roi d'Espagne ne voulut pas s'assujettir à suivre l'exemple de ses prédécesseurs. Soit que ce fût un effet de l'humeur hautaine des Castillans; soit que dès les premiers jours du regne de ce Monarque on eût pris la résolution d'abolir tout de bon les privileges des Catalans, & de réduire tous les différens Etats de la domination d'Espagne à recevoir aveuglément les ordres envoyés de la Cour, le nouveau Roi nomma des Officiers, convoqua les Etats de Catalogne à Lerida, & fit plusieurs autres actes de jurisdiction, sans avoir prêté le serment exigé de ses prédécesseurs à leur avenement à la Principauté. Les Catalans souffrirent avec peine l'infraction d'une coutume observée de temps immémorial par les Souverains précédens. Avertis du projet formé dans le cabinet de Philippe; ils regarderent cette premiere démarche comme une suite du conseil donné par un Favori impérieux & sans expérience, à son Maître aussi jeune & aussi imprudent que lui, d'étendre par tout indifféremment le pouvoir arbitraire que Philippe II. avoit déja établi dans le Royaume d'Aragon. Ceux qui commencent de se plaindre du gouvernement présent ménagent ordinairement la personne du Prince. On se contente d'attaquer le Favori, ou le Ministere. Les Catalans eurent les mêmes égards. Ils envoyent immédiatement à Philippe des plaintes respectueuses sur leurs privileges violés, ne s'adressent point à Olivarez, & affectent de mépriser un Favori devant qui toute l'Espagne plie. Non contens de cela, ils répandent divers écrits, & y débitent cette maxime si odieuse à ceux qui se trouvent élevés au timon des affaires, qu'une nation libre ne doit jamais souffrir que la distribution des récompenses, la décision des affaires les plus importantes, en un mot toute l'autorité du Souverain, soit entre les mains d'un Ministre, ou d'un Favori arrogant, ou capricieux. Hardiesse dont Olivarez résolut de se venger, à quelque prix que ce fût.

Le succès malheureux des Etats que Philippe alla tenir l'an 1626. à Barcelonne acheva d'enflammer le Comte Duc. Les Catalans se plaignirent avec tant d'aigreur des atteintes données à plusieurs de leurs privile-

1640. ges, que le Comte de Sainte Colome, indigné de la hauteur qu'Olivarez affectoit au regard des Députés de la Province, tira l'épée contre lui en pleine assemblée. On dit même qu'il auroit poussé les choses plus loin, si quelques gens plus modérés que lui ne l'avoient retenu. Quoi qu'il en soit, le Favori effrayé va promptement se plaindre à son Maître, & l'irrite tellement contre les Catalans, qu'il se retire aussi-tôt de Barcelone. Le départ précipité de Philippe parut plûtôt une fuite devant un ennemi imprévu, que la séparation d'un Prince qui est venu recevoir les hommages de ses sujets, & traiter avec eux de quelques affaires politiques. Les Catalans envoyent des Députés au Roi, & leur ordonnent de protester à Sa Majesté, que le chagrin que leur cause l'humeur impérieuse d'Olivarez ne diminue en aucune maniere le respect & la soumission qu'ils doivent à leur Souverain. Pour l'en convaincre mieux, la Province offre un don de quatre cents mille écus, en reconnoissance de ce que Philippe a bien voulu l'honorer de sa présence Royale durant quelque temps. On accepte le présent. Mais le ressentiment du Favori n'en est pas moins vif. Olivarez met si avant dans l'esprit de Philippe d'abolir les privileges d'une nation fiere & mutine, qu'au temps de la révolution arrivée en 1640. les Catalans soutenoient que les anciennes coûtumes du pays avoient été violées en 24. articles principaux.

Philippe va tenir les Etats une seconde fois à Barcelone l'an 1632, & les gens du pays, encore plus indignés de la hauteur du Comte Duc qui ne veut pas permettre aux Députés, de la Province de se couvrir en sa présence, remontrent vivement à Sa Majesté que ce Ministre les traite avec plus de fierté que s'il étoit leur Souverain. Quelques-uns des principaux du pays, mécontens de la Cour, travailloient sourdement à soulever le peuple contre Olivarez, & faisoient courir le bruit qu'il avoit juré l'abolition entiere des anciennes loix de la Catalogne. Le Comte Duc, qui ne se croit pas en sûreté à Barcelone, persuade à Philippe d'en sortir avant la conclusion des Etats, & d'y laisser Ferdinand son frere Cardinal Infant, avec le pouvoir de finir les affaires au nom de Sa Majesté. Celui-ci d'un naturel doux & modéré tâcha d'apaiser les esprits extrêmement aigris de part & d'autre. Mais ses soins furent inutiles. Les Catalans, encore plus chagrins contre Olivarez, continuent de s'adresser immédiatement au Roi, & de ne rien communiquer au Favori. Mépris qui l'anime tellement contr'eux, qu'il ne garde plus de mesures, & ne laisse échaper aucune occasion de les mortifier dans l'endroit qui leur est le plus sensible; je veux dire par l'infraction ouverte des privileges les plus anciens & les plus sacrés de leur Province.

Qu'il me soit permis d'appuyer d'une remarque judicieuse de l'Historien de la République de Venise ce que je viens de rapporter de la disposition des Catalans, & de l'humeur du Ministre de Philippe. *Olivarez*, dit le Procurateur Nani à propos de la révolution que je dois raconter, *gouvernoit & le Roi & toute l'Espagne avec un pouvoir absolu: homme d'un esprit altier, rempli de maximes séveres, & naturellement porté aux conseils violens.*

*violens. Comme il avoit insinué à son Maître de prendre le surnom de Grand, il cherchoit tous les moyens d'augmenter la puissance & la gloire de Philippe. Mais la fortune seconda si mal les projets du Comte Duc, que durant son administration la Monarchie d'Espagne perdit son ancienne splendeur. Les forces du Roi Catholique ne furent plus si redoutables aux Etrangers, & les sujets qui auparavant éblouïs de la grande réputation que les prédécesseurs de Philippe lui avoient laissée, s'imaginoient que c'étoit un effet de la supériorité du génie de leurs Princes, & de l'habileté du Conseil de Madrid, se détromperent peu-à-peu, & commencerent de mépriser le Roi & son Favori. Tout le monde s'appercevoit du projet formé par Olivarez, d'étendre non seulement les bornes de la domination de Philippe, mais encore de la rendre arbitraire dans les Provinces où elle se trouvoit restreinte par les loix, par les privileges accordés, par les traités faits entre le Prince & ses sujets. Le besoin de l'argent nécessaire à soutenir en même temps plusieurs guerres étrangeres porta le Comte Duc à une entreprise si dangereuse. Où le consentement du peuple est requis à l'imposition des subsides, il ne se leve ni en si grande abondance, ni si promptement que la situation des affaires semble l'exiger.* 1640.

*Olivarez crut qu'il falloit abolir la trop grande liberté que certaines Provinces s'attribuoient, & sur-tout la Catalogne, dont les habitans n'ont pas moins à cœur la conservation de leurs privileges que celle de la Religion. Dans les Etats tenus les années précédentes à Barcelone, les Catalans résisterent aux volontés du Ministre. Cela l'irrita si fort qu'il forma dès-lors, & ne perdit jamais de vue, le projet de réprimer & d'abaisser même des gens dont la fermeté le choquoit. Les prédécesseurs de Philippe avoient eu soin de ménager les Catalans, nation fiere & considérable par la situation du pays. Il est inaccessible du côté de la mer. Les ports y sont mauvais, & les vaisseaux y abordent difficilement. Du côté de la terre, il est fermé par des montagnes qui pénétrent assez avant, & se partagent comme en diverses branches. De maniere qu'elles servent de tranchées & de remparts à plusieurs endroits où il y a encore beaucoup de Places fortes. En un mot, la Catalogne ressemble assez à un bon bastion, où l'on a ménagé des endroits propres à se retrancher, après que les dehors seront pris. Le voisinage de la France, les passages ouverts dans les Pirénées, l'étendue de la Province, le nombre de ses habitans, & leur naturel guerrier, la rendoit formidable. Olivarez s'appliquoit à chercher les moyens de la brider. Et quand il s'imagina que la fortune lui présentoit une occasion favorable, il exposa imprudemment toute la Monarchie d'Espagne à une ruine presque inévitable. Richelieu l'attaquoit du côté de la Catalogne, dans l'espérance d'y causer quelques mouvemens, d'irriter un peuple qui souffroit impatiemment les incommodités de la guerre, & de le soulever contre l'administration du Comte Duc.* Si tel fut en effet le dessein du Cardinal, il fit un coup d'habile Politique. Mais quelque grande que soit ma déférence aux lumieres & à la pénétration du Procurateur Nani, il me paroît plus vraisemblable qu'en attaquant l'Espagne dans le Roussillon le Ministre de Louis pensa uniquement à se venger de l'irruption faite par les Espagnols dans la Guienne & dans le Languedoc à sollicitation d'Olivarez. Il en est de

1640. la révolution de la Catalogne comme de celle du Portugal. Richelieu n'y eut aucune part. Les Catalans recoururent à la France, quand ils s'apperçurent de l'impossibilité de résister à leur Souverain irrité, sans le puissant secours d'une Couronne voisine. Cela paroîtra dans la suite de cette Histoire.

Le mécontentement des Catalans augmente à l'occasion de la nécessité de reprendre la ville de Salces emportée par les François.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 50. 51. &c. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. T. 2. Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1640. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Liv. I. Tom. II. Liv. II. Memorie Recondite del Medesimo. T. VIII. pag. 814. 815.*

Les seules milices de Catalogne n'étant pas capables de repousser les François hors du Comté de Roussillon, & de les obliger à lever le siege mis devant Salces, le Roi Catholique envoya une partie considérable de ses troupes dans la Province. La mésintelligence se mit incontinent entr'elles & les habitans. Ceux-ci chagrins, disoient-ils, de ce que les étrangers ne secondent pas la bravoure des gens du pays, se retirent la plûpart chez eux. Olivarez ne manque pas de remontrer au Roi que les Catalans sont mal-intentionnés, & de crier que leur retraite met l'armée Espagnole hors d'état d'empêcher la prise de Salces, & d'arrêter le progrès des ennemis. Prévenu depuis long-temps contr'eux, Philippe consent que sans avoir égard aux prétendues immunités d'une Province qui lui paroît témoigner peu de zele & d'affection dans une occasion pressante, on oblige les hommes & les femmes à des corvées extraordinaires, & à fournir, ou à porter du moins au camp des assiégeans les fourrages & les provisions nécessaires pour reprendre la ville de Salces emportée par les François, comme je l'ai raconté ci-dessus. L'ennemi n'ayant pû être chassé de sa nouvelle conquête avant le commencement de l'hyver, il fut question de donner ensuite de bons quartiers à l'armée extrêmement fatiguée. St. Aunais, Officier François, qui, mécontent de ce que ses services étoient mal récompensés, prit le parti de se retirer en Espagne, où le Comte Duc lui donna volontiers de l'emploi, conseille au Ministre de laisser les troupes dans le Roussilon & dans la Catalogne, & d'envoyer servir en Italie, ou ailleurs, celles du pays incompatibles avec les Castillans & les autres étrangers. Un avis conforme au dessein conçu de mortifier & de brider même les Catalans est bien reçu à la Cour. On donne des quartiers-d'hyver en Catalogne à l'armée, sous prétexte qu'elle a besoin d'un prompt rafraîchissement, & que sa conservation est d'une si grande importance, que le salut de la Monarchie Espagnole en dépend. Les Catalans se récrient sur leurs privileges violés, envoyent des plaintes à la Cour, & obligent le Comte de Sainte Colome, Viceroi, d'écrire en leur faveur. Mais le Roi & son Ministre ne veulent rien écouter. Bien loin de rappeller l'armée, on ferme les yeux à la licence des Officiers & du soldat, qui commettent non seulement les plus grandes violences, mais encore plusieurs excès que les Catholiques Romains regardent comme d'énormes sacrileges. De maniere que certains Prélats excommunierent solemnellement quelques-uns des plus coupables.

Le Tribunal souverain de la Catalogne se nomme la *Députation*. Il réside à Barcelone, & représente les Etats-Généraux du pays. Un député du Clergé, un autre de la Noblesse, & le troisieme de l'ordre du peuple, le composent. A ceux-ci sont adjoints trois Auditeurs des comptes, tirés

pareillement du Clergé, de la Noblesse, & du peuple : leur fonction principale, c'est l'administration des finances. Comme les Députés sont particuliérement obligés de veiller à la conservation des *fours* ou privileges de la Province, ils crurent se devoir plaindre de l'infraction faite par le logement de gens guerre, & des violences commises en plusieurs endroits. On s'adresse d'abord au Comte de Sainte Colome Viceroi. Si c'est celui qui tira l'épée en pleine assemblée des Etats contre Olivarez, je ne le puis dire positivement. En cas que ce soit le même, la Cour sçut le gagner depuis. Que si c'est son Fils, nous devons dire qu'il dégénera beaucoup du courage & de la fermeté de son Pere, quoique d'ailleurs il tâchât d'inspirer au Roi & au Comte Duc des conseils moins violens & plus modérés. Sainte Colome n'ayant aucun égard aux remontrances & aux plaintes de ses compatriotes, à cause des ordres positifs que la Cour lui envoyoit, les gens de la *Députation* dressent un mémoire adressé à Philippe même, & le mettent entre les mains du Viceroi. Donnons-en l'extrait, afin qu'on puisse mieux juger des raisons que les Catalans crurent avoir de secouer le joug de la domination Espagnole. 1640.

*Sire, les Députés Généraux de la Catalogne remontrent à Votre Majesté, que la résistance des habitans du pays, lorsque les armes de France entrerent l'année précédente dans le Comté de Roussillon, pourroit passer pour impossible, ou du moins pour incroyable, dans l'esprit de ceux qui sçavent combien la Province est épuisée par les logemens d'un si grand nombre de gens de guerre depuis treize ans, & par les dépenses excessives à leur fournir des vivres, du bagage, & les autres choses nécessaires. On peut dire que la plus grande partie de l'avantage remporté devant Fontarabie est dûe au soin que la Catalogne prit d'assister les troupes durant leur marche. Sa fidélité ne s'est pas bornée aux choses possibles. Elle a fait des prodiges inouïs, en mettant une armée considérable sur pied. La plaine de Perpignan se vit couverte de douze mille Catalans & plus, tous armés, & payés aux dépens de la Province, sans y comprendre la Noblesse qui alla volontairement servir. Elle signala son courage à la surprise de Rivesaltes, à l'attaque des retranchemens des ennemis, & dans toutes les autres occasions qui se présenterent. Nos Gentilshommes pouvoient mériter les louanges dûes à des guerriers expérimentés. Mais bien loin de leur rendre justice, les Généraux de Votre Majesté les traiterent de novices & de mal-habiles. Pendant trois mois & demi employés à chasser les François de la ville de Salces, la Catalogne n'a pas eu un seul jour de repos. Elle a fourni une infinité de pionniers, de charettes, de bœufs, de mules, & pour le bagage & pour l'artillerie. Outre la dépense extraordinaire & continuelle à lever des soldats & à entretenir les compagnies toujours complettes, nous avons envoyé jusques à sept fois un renfort considérable au camp. Dom François Tamarit, Député de la Noblesse, y est allé lui-même, afin d'animer les troupes & de donner un bon exemple à toute la Province.*

*Après avoir triomphé de l'orgueil des François en toutes rencontres, la valeur des Catalans fut enfin contrainte de céder aux injures du temps & aux maladies contagieuses. L'armée en fut tellement affligée, que de vingt mille hommes*

1640. *qui se trouverent à l'ouverture de la campagne le 14. Septembre, il n'en resta pas huit mille sur la fin de Décembre. Perte qui donna autant d'espérance aux Généraux François de secourir Salces, qu'elle causa de surprise à ceux de Votre Majesté, qui n'avoïent plus assez de gens pour fournir aux attaques & à la défense de leur grande circonvallation. La Province, informée de la nécessité pressante, fit des levées extraordinaires, & les envoya si à propos; & avec tant de diligence, que ces gros & formidables bataillons, qui surprirent les ennemis le jour de la réduction de la Place, furent formés de soldats Catalans. Ce service considérable mérite que Votre Majesté y fasse quelque attention. Il déconcerta non seulement le projet de tenter le secours de Salces, formé par les ennemis; mais il les convainquit encore pleinement de l'affection & de la fidélité des Catalans en ce qui regarde le service de Votre Majesté. De maniere qu'il y a sujet d'espérer que les François, punis de la témérité de leur entreprise, ne penseront plus si facilement à une autre irruption dans la Province. Durant cette longue campagne, la fureur de la guerre & la violence de la peste ont moissonné tant de monde, que dans la Catalogne & dans les Comtés de Roussillon & de Cerdagne, il n'y a pas une famille exempte de deuil. Tous les villages désolés méritent la compassion de Votre Majesté, & doivent fléchir la malice & la dureté de nos plus grands ennemis.*

*Ces services signalés d'une Province qui s'est entierement épuisée semblent lui donner sujet d'attendre quelque soulagement à ses miseres. Cependant, au préjudice de ses anciens privileges, elle se voit encore réduite à loger des gens de guerre, qui non contens d'une subsistance honnête veulent être magnifiquement régalés, & que rien ne soit épargné pour la nourriture de leurs chevaux. Nous pouvons ajoûter à ceci les oppressions, les vols, les incendies, les meurtres, les femmes & les filles violées, les sacrileges & les crimes les plus atroces. Excès qui ont tellement aigri les habitans de la Province, que quand même ils n'auroient pas le prétexte de leur propre conservation, il est à craindre qu'ils n'en trouvent plusieurs autres d'en venir aux mains avec les soldats. Une extrémité si fâcheuse causeroit d'étranges malheurs à la Catalogne, & la ruine entiere de l'armée de Votre Majesté. Les Députés Généraux de la Province, zélés pour le service de leur Souverain, jaloux de la conservation de ses troupes, & obligés par le devoir de leurs charges à maintenir les privileges du pays, ont fait informer de la vérité de ces désordres, & en ont averti le Viceroi. Puisqu'il ne s'est pas mis en peine de punir de si grands excès; pour en prévenir les inconvéniens & les suites, nous nous jettons aux pieds de Votre Majesté, nous implorons sa clémence, & nous la supplions très-humblement d'apporter un prompt remede à nos maux. En accordant cette grace à notre fidelité, elle nous encouragera fortement à ne rien négliger pour en mériter de plus grandes.*

La sincérité dont nous faisons profession dans cette Histoire ne nous permet pas d'y omettre ce qu'Olivarez répondoit aux plaintes des Catalans sur l'infraction de leurs privileges dans le logement des gens de guerre. *Aucun Prince de l'Europe*, dit-il dans sa lettre du 29. Fevrier 1640. au Comte Sainte Colome, *n'a des sujets tels que les Catalans. Ils veulent bien avoir un Roi, & prétendent n'être pas obligés à le servir, lors même qu'il*

*s'agit de leur propre conservation. Quoi, le Souverain n'aura pas le pouvoir de faire quoi que ce soit dans la Province. Non pas même ce qui est important & nécessaire au bien de ses sujets? Si elle est attaquée par les ennemis, ce sera au Roi de la défendre sans que les habitans s'en mêlent, ou qu'ils s'exposent à la moindre incommodité! On a fait venir pour leur conservation des troupes du dehors, faut-il que Sa Majesté les fasse subsister, qu'elle reprenne les Places perdues, & qu'après avoir chassé les ennemis, son armée fatiguée ne soit pas logée dans la Province, lors même qu'il est impossible de camper? Non seulement il n'y a point de loi, mais encore il n'y en peut avoir: que dis-je? Dieu même n'en pourroit pas naturellement faire une telle que les Catalans prétendent l'avoir. La premiere & la souveraine loi, c'est celle du bien public, & de la conservation de l'Etat. Toutes les autres lui cédent. Dans les Universités de l'Espagne, on ne trouvera ni Théologien ni Jurisconsulte, qui sçachant le fait dont il est question, ne dise qu'il n'y a point de lui, & qu'il n'y en peut pas même avoir, qui autorise la conduite des Catalans. La Castille, la Navarre, l'Aragon, les Royaumes de Valence, de Naples, de Sicile, le Portugal qui prétend avoir de plus grands privileges que tous let autres; le Duché de Milan, les Pays-Bas; la Franche-Comté qui n'a pas sa semblable en immunités, ne répugnent point au logement des soldats, lorsqu'il s'agit de la conservation du pays, ni même lorsque Sa Majesté l'ordonne. Faut-il que tous les Royaumes & toutes les Provinces reçoivent la loi de la Catalogne, ou que celle-ci la reçoive des autres? En vérité les Catalans ont besoin de voir d'autres pays que le leur.* Il y a dans ces dernieres paroles une ironie maligne que la suite dévéloppera. 1640.

L'ordre de lever en Catalogne deux ou trois régimens de deux mille hommes chacun, afin de les envoyer en Italie; n'avoit pas moins aigri les habitans, que les quartiers-d'hyver donnés à l'armée. Olivarez propose ainsi son projet au Viceroi dans une lettre du 14. Janvier de cette année. *Sur ce qui s'est passé en Catalogne, on a pris une résolution aussi ferme que nécessaire, d'envoyer un certain nombre de Catalans hors de leur pays. Ils s'y instruiront mieux de l'obligation qu'ils ont de travailler, aussi-bien que les autres sujets de Sa Majesté, à leur propre défense & à celle de la Monarchie. C'est ma pensée qu'en voyant le pays ils apprendront mieux leur devoir. Les Catalans vivent d'une telle maniere, qu'ils ne sont d'aucune utilité à la Monarchie. Ils ne servent le Roi ni de leurs personnes, ni de leurs biens. Leur Province est la seule qui en use de la sorte. Son mauvais exemple scandalise non seulement les autres; mais il les chagrine encore & les irrite. Si vous entendiez les plaintes que ceux des Royaumes d'Aragon & de Valence, qui ont les mêmes privileges que les Catalans, font sur ce sujet, vous en seriez tout étonné.* C'est ainsi qu'un Ministre vindicatif joignoit la raillerie & l'insulte à l'infraction des privileges d'une nation, dont le plus grand crime, c'étoit de ne vouloir pas ramper devant lui.

Ce nouvel ordre acheva de persuader les Catalans que l'abolition entiere de leurs immunités étoit jurée. Une des principales consistoit dans l'exemption de porter les armes ailleurs que dans leur pays, quand il se-

1640. roit question de le défendre : le Roi ne pouvoit les envoyer servir malgré eux dans les autres Provinces. Quelques-uns des principaux Magistrats de Barcelone, ou chagrins contre le Gouvernement, ou emportés par l'ardeur de leur zele pour la conservation de leurs privileges, proposerent de défendre les illuminations & les divertissemens ordinaires du Carnaval. Certains ajoûterent que les cent membres qui composent le grand Conseil de la ville devoient prendre des habits de deuil, comme un témoignage public de l'affliction générale de la Province. Tous les ordres de la capitale s'assemblent le dernier jour du Carnaval dans l'endroit où se rendent les gens qui se masquent alors. Ils y publient des ordonnances où l'on insinue au peuple, que ce n'est plus le temps de penser aux plaisirs & aux divertissemens, & qu'il faut pleurer désormais le malheur de la patrie & la perte de la liberté. Cela fut suivi de la publication d'un libelle qui fut comme le premier signal du soulevement général que nous allons voir. Le Viceroi, incapable d'arrêter ces nouveautés, écrit en Cour, & demande des ordres précis sur ce qu'il doit faire dans la conjoncture présente. On peut bien juger que la réponse ne fut pas favorable aux remontrances & aux plaintes des Catalans. Philippe & son Ministre étoient trop fortement déterminés à ne rien relâcher de leurs prétentions.

Ceux qui lisent l'Histoire dans le dessein de s'instruire seront bienaises de sçavoir sur quoi elles furent fondées. *Comme il est nécessaire de renforcer mon armée d'Italie*, dit le Roi dans une dépêche du 4. Mars au Comte de Sainte Colome, *j'ai résolu de lever six milles Catalans, & de les envoyer dans le Milanez. Le Roi de France, y trouvant plus de résistance que les années précédentes, sera contraint à y faire passer une plus grande partie de ses troupes, & ne pourra continuer avec tant d'effort les hostilites commencées en Catalogne. Convaincu que je suis par la négligence des Catalans à défendre leur pays, qu'ils n'aiment pas la guerre, je ne doute point que vous ne trouviez de la difficulté dans l'exécution de cet ordre. Ils allégueront leur privilege qui les exempte de sortir de la Province contre leur gré. Mais outre que je suis engagé à la conservation du corps universel de la Monarchie, dont leur Province est un membre considérable, j'espere que sans avoir égard à leurs immunités, ils m'obéïront dans cette conjoncture, comme leur devoir & la bonne correspondance qui doit être entr'eux & mes autres sujets le demandent. Je les ai si puissamment assistés, qu'il leur seroit honteux de ne prendre aucune part au progrès de mes armes, & à la gloire de la Monarchie, lorsque toutes mes autres Provinces leur en donnent l'exemple, & celles-là même qui ont la guerre à soutenir dans leur propre pays. Le Portugal est à la veille, par les grands efforts des Etats-Généraux des Provinces-Unies de ce côté-là, de perdre les Indes. Cependant il fournit six mille hommes pour la frontiere de Catalogne, & la Flandre quatre mille Walons pour la défense de l'Espagne. Les loix que les Catalans alleguent, pour s'exempter de sortir de leur Province, ont été faites lorsqu'elle n'étoit pas unie aux autres Royaumes qui composent aujourd'hui la Monarchie. Puisque son intérêt se trouve commun, il n'y auroit ni liaison, ni correspondance, si les Provinces ne s'assistoient pas réciproquement les unes les*

*autres. Car enfin, s'il s'en perd une, tout le corps de l'Etat affoibli en souffre.* 1640.
Le monde parla si différemment des plaintes des Catalans, & des entreprises de Philippe sur leur liberté, qu'il étoit raisonnable de rapporter ce que chacun disoit de plus plausible pour la défense de sa cause. Si nous en voulons croire le Roi d'Espagne & son Ministre, la leur paroît assez juste. Je suspendrois mon jugement, & ferois scrupule de les condamner, si presque tous les Historiens ne convenoient, qu'en cette affaire Olivarez surprit son maître par des raisons spécieuses, & qu'il pensa plus à contenter son ressentiment particulier contre les Catalans, qu'à suivre les regles de la Justice & de la bonne Politique.

Les violences commises par les soldats, & l'emprisonnement de quelques Magistrats achevent d'irriter les Catalans.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 53. 54. 55. Mémoires pour servir à l'Histoire du même Tom. II. Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1640. Historie di Gualdo Priorato. L. XI. 1640. Mercurio. di Vittorio Siri. T. I. Lib. I. Tom. II. Lib. I.*

Les raisons de l'infraction du privilege, dont les Catalans jouïssoient, de ne pouvoir contre leur volonté être soumis à aucune *nouvelle imposition*, & par conséquent aux logemens extraordinaires des gens de guerre, se trouvent assez bien déduites dans une ordonnance du Roi d'Espagne, concertée entre le Comte de Sainte Colome Viceroi, & les Marquis de los Balbases & de Villafranca Officiers Généraux des troupes laissées dans la Catalogne. J'en donnerai encore l'extrait. *Nous Dom Philippe par la grace de Dieu Roi de Castille &c. crûmes, en conséquence des divers avis que nous recevions l'année précédente de l'irruption projettée par les François dans nos Comtés de Roussillon & de Cerdagne, ne devoir rien omettre de tout ce qui seroit capable de prévenir les maux qu'elle y pourroit causer. C'est-pourquoi nous envoyâmes dans notre Principauté de Catalogne un nombre considérable de troupes, tant d'infanterie que de cavalerie. Cela ne se put exécuter sans y employer des sommes extraordinaires d'argent. Les ennemis étant entrés cependant avec une puissante armée dans le Roussillon, où ils se rendirent maîtres des châteaux d'Opol, de Salces, de Tartoull, & de quelques autres endroits, nous y envoyâmes de nouvelles troupes, qui jointes à celles que la Province fit lever à ses dépens déconcerterent les desseins de l'ennemi, arrêterent ses progrès, & après un long & pénible siege reprirent le château de Salces. Il est certain que la Catalogne est redevable de sa conservation aux sommes employées à cette expédition. Nos troupes, fatiguées par les travaux d'une longue campagne, devant être incessamment mises en quartiers-d'hyver, on ne leur en put donner hors de la Province. Il étoit même nécessaire qu'elles y demeurassent, afin de reprendre les châteaux dont les ennemis ne furent pas chassés, & de s'opposer à la nouvelle irruption qu'ils menaçoient de faire. La sûreté de la Catalogne dépend de la présence des troupes, tellement postées, qu'elles se puissent assembler dès que le besoin de repousser les François l'exigera.*

*Outre que les revenus de notre patrimoine dans la Province ne suffisent pas aux dépenses nécessaires à la défendre, les finances de nos autres Royaumes se trouvent épuisées par la levée & par l'entretien des troupes nombreuses que nous n'avons pû nous dispenser de mettre sur pied pour le maintien de la Religion Catholique & de la Monarchie. Puisque la prudence ne nous permet pas de rappeller celles qui sont maintenant en Catalogne, il est juste que dans une nécessité si pressante chaque particulier contribue à leur nourriture & à leur entretien, nonobstant les loix, les privileges, & les traités qui se peuvent allé-*

1640. Memorie Recondite del Medesimo. Tom. 8. pag. 815.

*guer. Poussés par ces justes motifs de conserver notre armée, de reprendre les châteaux d'Opol & de Tartoull, enfin de chasser entierement l'ennemi hors du Comté de Roussillon, nous déclarons comme Pere & Seigneur des Provinces soumises à notre domination, & commandons par la présente ordonnance, faite de notre propre mouvement, & après une mûre délibération prise dans notre Conseil Souverain d'Aragon, que notre armée soit logée & entretenue dans les villes, terres, & lieux de la Principauté de Catalogne, & des Comtés de Roussillon & de Cerdagne, aux dépens des habitans.*

Quelque spécieuses que fussent ces raisons, les Députés Généraux de la Province ne s'y rendirent pas. Ils continuent de s'opposer à l'infraction de leurs privileges & de remontrer l'impuissance de la Catalogne entierement épuisée. Certains endroits des lettres du Comte de Sainte Colome au Roi, ou à son Ministre, & des réponses de ceux-ci, prouvent la justice des plaintes des habitans, & l'excessive dureté de Philippe & d'Olivarez. *La pauvreté des villages est si grande*, dit le Viceroi à son maître, *qu'il leur est absolument impossible de fournir long-temps des vivres aux soldats. Les Marquis des Los Balbases & de Villafranca l'ont reconnu. De maniere qu'il est non seulement à craindre que l'armée ne souffre; mais encore que les soldats ne désertent, & particulierement la cavalerie. Les Capitaines rapportent que quand les villages auroient la meilleure volonté du monde, elle demeureroit sans effet. Les troupes se trouveront ainsi dans la nécessité de ruiner & de désoler la campagne.* Bien loin d'avoir égard à cette remontrance, on envoye des ordres réïtérés, que les soldats logés dans les villages *soient en plus grand nombre que les habitans;* que les revenus des communautés & des particuliers qui refuseront d'obéir soient saisis, & que les plus opiniâtres soient même punis de mort. *Comme Barcelone*, dit le Roi à Sainte Colome, *est la source de tous les désordres, & la ville qui donne les plus mauvais exemples aux autres, on a pensé ici qu'il seroit à propos d'y loger un bon nombre de cavalerie & d'infanterie. Mais avant que d'exécuter un tel dessein, il faut prendre toutes les précautions nécessaires, de peur qu'il n'échoue. S'il vient à réussir, il produira de bons effets, & les gens mal-intentionnés se trouveront déconcertés. La justice sera autorisée, & les affaires publiques en iront mieux. Le projet mérite d'être pesé avec grande attention. Vous le communiquerez aux Marquis de Los Balbases & de Villafranca. Je vous le dis encore: le logement des gens de guerre doit être préféré à toute autre chose.* Le Viceroi & les Officiers Généraux de l'armée de Philippe jugerent, qu'introduire des gens de guerre dans Barcelone, c'étoit une entreprise extrêmement difficile, & sujette à de trop grands inconvéniens.

Si nous en croyons les Catallans, qui souffrirent toujours impatiemment des soldats étrangers dans leurs maisons, ils ne se plaignoient pas d'une infraction faite aux privileges de la Province durant deux ou trois ans, mais pendant treize ou quatorze années entieres. Peut-être qu'ils auroient encore en patience jusques à ce que les François fussent entierement repoussés dans leur pays, si les Officiers & les soldats de l'armée Espagnole n'eussent pas commis dans leurs quartiers des violences inouïes. Le détail que j'en trouve

trouve dans une plainte des habitans, adressée en forme de manifeste au Roi Catholique, fait horreur. On a de la peine à se persuader, que des Chrétiens ayent été capables d'une pareille barbarie, non seulement contre des gens de la même Religion, mais encore contre les sujets du Prince à la solde duquel les auteurs des désordres étoient. C'est ce qui fit penser à quelques uns que la Cour de Madrid donna sous main aux Officiers & aux soldats une entiere liberté de maltraiter les Catalans. Car enfin, il paroît incroyable que des gens responsables des violences qu'ils peuvent éxercer contre ceux qui ne sont pas du nombre des ennemis, ayent commis de si étrangers excès, sans en avoir reçu la permission secrete, ou du moins sans être assurés d'une entiere connivence. Quoi qu'il en soit, les Evêques d'Elne, d'Urgel & de Girone, indignés de voir prophaner dans leurs Dioceses tout ce qu'il y a de plus saint & de plus sacré parmi les Catholiques Romains, se plaignent à la Cour de Madrid. Le Roi frémit au récit de tant de meurtres & de sacrileges. Il ordonne que les coupables soient punis, rappelle l'Officier qui commandoit en ces quartiers-la, & en met un autre à sa place. Bien loin d'apporter quelque remede au mal, celui-ci, & plus avare & plus cruel que son prédécesseur, désole encore plus le pays, continue de prophaner les Eglises, & de les dépouiller de ce qu'elles ont de plus précieux. De maniere que l'Evêque de Girone crut que sa conscience l'obligeoit à porter ses plaintes au Pape. Après avoir obtenu ce qu'on appelle un *bref Apostolique*, il fait des informations juridiques, & excommunie le 12. Mai, dans toutes les formes, les auteurs des violences & des sacrileges: Procédure qui acheva d'irriter les Catalans contre les soldats & les Officiers logés chez eux. Emportés par un zele non moins ardent, & qui leur paroît aussi juste, aussi religieux que celui des anciens Machabées, ils s'imaginent que le plus grand service qu'on peut rendre à Dieu, c'est d'exterminer des impies & des excommuniés. De quoi la haine & la vengeance d'un peuple superstitieux, soutenues par un motif de religion, ne sont-elles pas capables? 1640.

La ville de Barcelone avoit vû avec chagrin deux de ses Magistrats emprisonnés, un pour avoir proposé de ne faire point les illuminations ordinaires durant le Carnaval, & l'autre que les gens du *Conseil des cent* prissent des habits de deuil. La Cour de Madrid les vouloit faire punir comme des séditieux. Mais nonobstant les soins & les diligences de ceux qui vouloient plaire au Roi & à son Ministre, on ne put trouver des preuves suffisantes pour condamner juridiquement les deux prisonniers. Philippe & Olivarez se flatterent d'intimider les principaux des mécontens de Barcelone & d'ailleurs, en ordonnant au Viceroi de faire arrêter au-plutôt, & le plus secretement qu'il seroit possible, Paul Claris Chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Urgel, & François Tamarit Gentilhomme de grande distinction dans la Province. Le premier étoit Député Général pour le Clergé, & l'autre pour la Noblesse. Claris, dit-on, étoit un homme vif, éloquent, habile dans le maniment des affaires, & grand ennemi des Castillans. Tamarit avoit acquis beaucoup de crédit par sa prudence & par son zele pour

1640. le bien de la patrie. *Il est certain que le Chanoine d'Urgel*, dit Sa Majesté Catholique au Viceroi, *fomente les assemblées, & qu'au prejudice de mes ordres il empêche que le peuple ne contribue aux logemens de l'armée.* Quant au Deputé Tamarit, *vous le remettrez entre les mains du Marquis de Villafranca*, poursuit Philippe, *qui sans perdre du temps le fera conduire à la citadelle de Perpignan. Je veux qu'il y soit bien traité, sans lui permettre cependant aucune communication, afin que sa prison lui soit plus sensible, & lui cause plus de frayeur. Vous empêcherez aussi toute la correspondance qu'il pourroit avoir avec les gens de la Députation, & vous leur ferez dénoncer, sous peine de la vie, qu'ils n'ayent à l'assister ni d'argent, ni d'aucune autre chose.*

Sainte Colome n'osa éxécuter cet ordre, & remontra au Roi que le transport de Tamarit étant contraire aux privileges de la Province, il pourroit produire quelque nouveauté, & que les peuples, qui murmurerent beaucoup lorsqu'il fut arrêté, ne manqueroient pas de l'assister. *Pour ce qui est d'entreprendre de lui faire son procès*, ajoûte le Viceroi, *je ne puis pas promettre à Votre Majesté d'avoir des preuves suffisantes pour le convaincre de crime. Quoique sa mauvaise volonté soit assez connue, on n'en pourra tirer aucune conviction considérable. Votre Majesté ne le sçauroit mieux punir que par une longue & fâcheuse prison. Car enfin, l'accuser dans les formes, c'est obliger toute la Province à s'intéresser pour lui.* Le témoignage de Philippe & de Sainte Colome justifie clairement que le seul crime de Claris & de Tamarit, c'étoit un zele ardent & courageux pour la conservation des privileges & de la liberté de leur patrie: crime qui, dans les sentimens modérés du Comte de Sainte Colome, *ne pouvoit être mieux puni que par une longue & fâcheuse prison.* Etrange & bizarre conclusion d'un Courtisan flateur, qui veut plaire à un Prince entêté d'établir son pouvoir arbitraire & tyrannique!

Soulevement général à Barcelone, & dans toute la Catalogne.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 55. Nani Historia Veneta. L. XI. 1640. Historie di Gualdo Priorato.*

Un grand nombre de paysans s'étant rendu près de Barcelone vers la fin du mois de Mai, selon la coutume du pays, afin de se louer aux habitans pour la coupe de leurs blés, il arriva que certains soldats, qui alloient à la ville pour leurs affaires particulieres, passerent au milieu de ces paysans attroupés le jour que l'Eglise de Rome celebre la fête qu'elle nomme *du Saint Sacrement.* Quelques uns de ceux-ci reconnoissent des soldats complices des excès & des sacrileges commis dans le bourg de *Rio d'Arenas*, où les hosties consacrées furent consumées par le feu que des Officiers & des soldats mirent à la grande Eglise. Animés par la solemnité du jour, les paysans crient les uns aux autres, *Tue, tue les impies qui ont brûlé le Saint Sacrement*, se jettent au nombre de trois ou quatre mille sur les soldats éperdus, les poursuivent jusques dans la ville pleins de fureur & de rage. La plus grande partie de la populace, irritée de l'emprisonnement des deux Députés Généraux de la Noblesse & du Clergé, se joint aux paysans. Tous se mettent à crier unanimement, *Vive la Foi Catholique, vive le Roi, & périsse le mauvais gouvernement.* La mort d'un paysan tué, & les blessures de quelques autres par les coups de mousquet que les domestiques du Viceroi tirent, acheve de soulever la multitude. On s'avance dans le dessein de mettre le feu au palais du Comte de Sainte Colome.

Dès que les Conseillers de la ville, assemblés dans l'Eglise Cathédrale pour assister au sermon & à la messe Pontificale, furent avertis du désordre, ils allerent promptement à la maison du Viceroi, & trouverent qu'on mettoit déja des fagots à la porte. Soutenus par quelques membres *de la Députation*, les Magistrats arrêtent la fureur du peuple mutiné, & persuadent aux paysans de se retirer dans l'endroit où ils avoient coutume d'attendre qu'on les allât chercher pour la moisson. Les Conseillers vont ensuite dans la maison de ville, prendre des mesures sur la conjoncture présente des affaires, & les Députés Généraux entrent au logis du comte de Sainte Colome tellement effrayé, qu'ils n'eurent pas de peine à lui persuader de se retirer dans l'Arsenal. La pensée lui en étoit déja venue, & il le proposa lui-même. On l'y conduit; on tâche de le rassurer; mais sa peur étoit si grande, qu'il résolut incontinent de se jetter dans une galere & de s'enfuir de Barcelone. Il sort donc de l'Arsenal accompagné seulement d'un de ses domestiques, & croyant gagner plus sûrement le bord de la mer, il grimpe sur le mont de S. Bertrand lieu difficile & escarpé. Comme il étoit fort gros & tout éperdu, le pied lui glisse en descendant de là, si nous en croyons le manifeste des Catalans; il tombe sur des rochers & se tue. La plûpart des Historiens disent qu'il fut assassiné par quelques uns des séditieux qui le poursuivirent. On trouva en effet son corps percé de deux coups d'épée. Mais les Catalans soutiennent qu'ils ne furent donnés qu'après sa mort, pour faire accroire qu'il avoit été massacré. Aucune goutte de sang ne sortit des blessures, dit-on dans le manifeste, & nul des deux coups qui parurent n'étoit mortel.

1640.
*Part. I. Liv. 8.*
*Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. I. Tom. 2. Lib. I.*

La sédition augmente depuis la fuite du Viceroi. On ouvre les prisons. Claris & Tamarit sortent au bruit des acclamations du peuple. Toute la Province suit incontinent l'exemple de la capitale. Les milices & les paysans se joignent & marchent, dans le dessein de faire main basse sur les soldats logés dans les villes, ou dans les villages. Quelques Officiers, s'imaginant qu'avec peu de troupes réglées ils dissiperont une multitude assemblée tumultuairement & mal disciplinée, forment un petit corps d'armée. Mais il leur parut trop foible pour résister au grand nombre des Catalans, parmi lesquels il y avoit des gens aguerris. On conduit donc les régimens à l'extrémité du Roussillon, & ils se postent près de Roses, de Colioure, & de Salces, dont les habitans, incapables de résister à la garnison, n'avoient osé prendre les armes contr'elle, à l'exemple des autres villes de la Catalogne & du Roussillon. De toute l'armée logée dans ces deux Provinces, il resta sept mille hommes de pied, tant Espagnols que Néapolitains, & mille chevaux, tellement assiegés, que sans les ports de Roses & de Colioure ouverts, ils n'auroient eu aucune communication avec l'Espagne. Tous les autres chemins étoient fermés par le soulevement général de la Catalogne & des Comtés de Roussillon & de Cerdagne.

En recevant une si fâcheuse nouvelle, Olivarez s'apperçut, mais un peu trop tard, qu'il est extrêmement dangereux d'irriter une nation ac-

1640. coutumée à un gouvernement modéré, & non encore faite à l'esclavage. Il insinue d'abord au Roi son maître que ce n'est qu'une émotion populaire, qui se dissipera facilement par la force; & que Sa Majesté Catholique en tirera du moins cet avantage, qu'elle aura un prétexte spécieux de punir les Catalans par l'abolition entiere de leurs privileges. Mais venant ensuite à réfléchir sur la force de la Province révoltée; sur la facilité qu'elle trouvera d'obtenir de la France un prompt & puissant secours; sur les raisons qu'il y avoit de craindre que le Royaume d'Aragon ne fasse de même, & ne prenne cette occasion de recouvrer sa liberté perdue, le Comte Duc conclut que le meilleur parti qu'il puisse prendre, c'est d'apaiser les Catalans, & de les ramener doucement à leur devoir. On employa pour cet effet la Duchesse Douairiere de Cardone qui avoit beaucoup de credit à Barcelone, & un Ministre du Pape résidant dans cette capitale. Ceux que les Députés Généraux de la Province & le Grand Conseil de Barcelone avoient envoyés pour disculper les Catalans auprès du Roi, & pour lui faire de nouvelles protestations de fidélité, ne sont plus si fierement rejettés; on les écoute favorablement en apparence; Philippe & son Ministre font semblant de croire une partie des raisons alléguées par les Catalans; une maniere de négociation s'entame enfin.

Le Duc de Cardone, Seigneur pour lequel ils avoient de l'estime & de la déférence, fut nommé Viceroi, & se rendit à Barcelone avec ordre de leur donner quelque satisfaction. Une des principales demandes du peuple soulevé, c'étoit la punition exemplaire des Officiers & des soldats excommuniés pour leurs violences & pour leurs sacrileges. Le nouveau Viceroi promet de rendre justice, & va en Roussillon, où les troupes s'étoient retirées comme je l'ai dit. Il reçoit en chemin un ordre précis du Roi de ne faire aucune procédure criminelle contre les coupables. Olivarez craignoit-il qu'on ne découvrît ses ordres secrets de maltraiter les Catalans, que les Officiers n'auroient pas manqué de produire pour leur justification? Ne fut-ce point aussi une précaution que le Conseil de Madrid crut devoir prendre, de peur d'irriter par une trop grande sévérité les gens de guerre, dont Philippe embarrassé de tout côtés avoit alors un extrême besoin? Quoi qu'il en soit, Cardone persuadé qu'on lui ôte le moyen le plus propre à contenter les Catalans, & à sauver la réputation du Roi engagée dans les excès commis par les troupes qu'il a voulu absolument loger dans une Province exempte & privilégiée; Cardone, dis-je, se chagrine, tombe malade, & meurt peu de jours après. Il fut question de lui donner un successeur. Le Comte Duc fait nommer l'Evêque de Barcelone, Espagnol de nation, & d'un crédit plus que médiocre dans le pays. Quand on se récrie sur un pareil choix: *Que voulez-vous que nous fassions?* répond gravement Olivarez. *Nous ne sçavons sur qui jetter les yeux. Je ne trouve personne qui se veuille charger de l'administration d'une Province dont un Viceroi vient d'être assassiné, & l'autre de mourir du chagrin que l'humeur altiere & difficile des Catalans lui a causé.* Les moins clairvoyans s'apperçurent fort bien que la Cour affectoit de prendre un Prélat,

à qui son caractére ne permettoit pas d'entrer en connoissance des crimes punissables du dernier supplice. Les Catalans persistant à demander instamment qu'on fasse le procès aux Officiers & aux soldats excommuniés, on tâche de les amuser, en disant qu'il faut avoir patience jusques à ce que le Pape ait envoyé à l'Evêque de Barcelone Viceroi la dispense de *l'irrégularité* qu'il contracteroit, en jugeant par lui-même une affaire criminelle. Mais on agissoit sous main à Rome de la part du Roi d'Espagne, pour empêcher que le Saint Pere n'accordât ce que Philippe lui demandoit seulement par façon. La révolte de la Catalogne demeura ainsi comme suspendue jusques au mois d'Août. 1640.

Emprisonnement & éxil de quelques Magistrats à Paris.

*Journal de Bassompierre. Tom. 2. Grotii Epist. 1310.*

Richelieu se tiroit mieux d'affaire avec les François, plus accoutumés à l'esclavage que les Catalans. Pour subvenir aux frais de la guerre allumée par son ambition, le Cardinal fit lever cette année soixante & dix millions. Seize nouveaux Maîtres des Requêtes créés en devoient fournir deux. Comme le prix des anciennes charges diminue, à mesure que le nombre des Magistrats augmente, les Maîtres des Requêtes s'intriguerent dans le Parlement de Paris, à qui tous les Edits qui créent de nouvelles charges sont odieux, afin d'empêcher que celui-ci ne fût vérifié. Je suis surpris de ce que les gens du Parlement de Paris, oubliant l'inutilité de leurs efforts lorsqu'ils entreprirent de s'opposer à l'augmentation du nombre des membres de leur compagnie, pensent à s'intéresser en faveur des Maîtres des Requêtes. Cependant ils refusent d'enregîtrer l'Edit, soit que le crédit des Maîtres des Requêtes l'emporte dans le Parlement; soit que la plûpart de ceux qui le composent, ennemis déclarés ou secrets du Ministre, embrassent avidement toutes les occasions de le chagriner. Scaron & Laîné Conseillers, qui avoient parlé plus fortement que les autres, reçoivent bientôt des lettres de cachet qui les releguent loin de Paris. Gaulmin ancien Maître des Requêtes n'en est pas quitte à si bon marché. Richelieu, incapable de souffrir la moindre résistance à ses volontés les plus injustes, le fait enfermer à la Bastille. L'affaire s'accomoda peu de temps après. Le nombre des nouveaux Maîtres des Requêtes ayant été réduit à douze, l'Edit est enregîtré. Afin de contenter les gens du Parlement, le Roi rétablit la troisieme Chambre des Enquêtes interdite depuis long-temps; mais c'est-à-condition que Sevin & Bitaut Conseillers, plus désagréables au Ministre que les autres, se déferont de leurs charges, & que le Président Perrot n'éxercera point la sienne jusques à nouvel ordre.

Situation des affaires en Italie.

*Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de*

L'heureux succès des diverses entreprises de cette année dans le Montferrat, en Piémont, du côté des Pays-bas & au-delà du Rhin, apaisa les cris du peuple contre les nouveaux impôts. Tel est le génie des François. Soit que chacun d'eux s'imagine ridiculement avoir je ne sçai quelle part à la gloire de la conquête pour laquelle il a donné malgré lui de l'argent; soit que les avantages de la campagne présente fassent espérer une paix prochaine, & la fin des miseres inséparables de la guerre; un *Te Deum* chanté, un feu de joye allumé, les font oublier. Les plaintes & les impré-

1640. cations contre le Roi, ou du moins contre le Ministere, se changent en louanges & en applaudissemens. Sa Majesté Catholique parloit sincerement, quand, pour couvrir l'infraction des privileges des Catalans, elle disoit que la conjoncture présente de ses affaires demandoit que son armée d'Italie fût considérablement renforcée. Rempli des grandes espérances que lui donnoient la foiblesse des François au-delà des Alpes, l'attachement de la Princesse, Marie de Mantoue, Régente durant la minorité du jeune Duc son fils, aux intérêts de la Maison d'Autriche, & la haine irréconciliable en apparence entre la Duchesse Douairiere de Savoye & les Princes ses beaux-freres; Philippe se reposoit volontiers sur la promesse que le Marquis de Léganez Gouverneur de Milan lui faisoit de chasser les François du Montferrat & du Piémont, avant que les recrues destinées à leurs troupes, inférieures à celles d'Espagne, eussent passé les monts. Mais la bravoure, ou plûtôt l'heureuse témérité du Comte d'Harcourt déconcerta les projets de la Cour de Madrid. Léganez eut le chagrin de voir son armée défaite devant Cazal qu'il avoit assiégé, & la ville de Turin reprise par les François, malgre ses puissans efforts pour la conserver. J'entre dans le détail d'un évenement si avantageux au Monarque dont j'écris l'histoire.

*Richelieu. Tom. 2. Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1640. Vittorio Siri Memorie recondite. T. VIII. Pag. 835. 836. 837. &c.*

L'affaire du Piémont étoit une des plus difficiles que le Pape & le Sénat de Venise, Médiateurs agréés de part & d'autre pour la paix générale, eussent à ménager. La France prétendoit que dans les passeports de l'Empereur & du Roi d'Espagne pour les Plénipotentiaires de Savoye, Christine fût nommée tutrice du jeune Duc & Régente de ses Etats : demande que la Maison d'Autriche rejettoit absolument, à cause du decret Impérial qui adjugeoit à Maurice, Cardinal de Savoye, la tutelle de Charles Emmanuel & la régence de ses Provinces. Cet obstacle & plusieurs autres, que les deux Couronnes apportoient à l'ouverture des conférences pour la paix générale, firent qu'en attendant une conjoncture plus favorable on proposa une treve entr'elles. Mais outre que Louis ne vouloit pas abandonner ses Alliés, l'Empereur, qui craignoit d'avoir lui seul à soutenir tous les efforts des armes de la Couronne de Suede & des Princes Confédérés d'Allemagne que la France continueroit d'assister sous main, traversa cette nouvelle négociation. D'une treve générale, on vient donc à une suspension d'armes en Italie; affaire dont le Pape & les Vénitiens ne s'empressent pas autrement d'avancer la conclusion. Les Italiens n'aimoient pas que le Montferrat & le Piémont demeurassent comme partagés entre les deux Couronnes. Que sçavoit-on si Louis & Philippe ne penseroient point à s'accommoder à condition que chacun demeureroit en possession de ce qu'il occupoit en Italie? Celui-ci demandoit que la Franche-Comté fût comprise dans la suspension d'armes, & l'autre refusoit d'y consentir. Le Comte Duc prêtoit d'autant plus volontiers l'oreille aux promesses de Léganez, qu'il se flatoit que son Maître se dédommageroit en Italie des pertes faites ailleurs. La Cour de Madrid ne sçavoit pas non plus à quoi employer, après la suspension d'armes conclue, les troupes destinées contre

le Montferrat & le Piémont. Attaquer la France par le Dauphiné? Les passages en paroissoient trop bien fermés. Envoyer les troupes ailleurs? Une marche trop longue les auroit entierement ruinées. Louis avoit cet avantage sur son ennemi, que les armées Françoises pouvoient passer comme de plain pied sur les terres de la domination d'Espagne; au lieu que les Etats de Philippe se trouvant séparés en différentes parties de l'Europe, il falloit que ses forces marchassent continuellement selon les divers besoins, d'Espagne en Italie, du Royaume de Naples ou de la Lombardie dans la Franche-Comté, en Allemagne, dans les Pays-bas. 1640.

Les Ministres du Roi Catholique n'ayant point fait façon de dire tout publiquement à Venise & ailleurs, que leur Maître emporteroit bientôt Cazal & tout le reste du Piémont, les Princes d'Italie, témoins de la foiblesse de la France au-delà des Alpes, eurent peur de demeurer exposés à l'invasion des Espagnols. La République de Venise, attentive à sa sûreté & à celle de ses voisins, presse le Pape de lever des troupes, & promet d'en faire autant. Le dessein du Sénat, c'étoit de donner de la jalousie à Philippe, & de lui insinuer que s'il pensoit à s'emparer du Montferrat & du Piémont, il trouveroit les Princes d'Italie en son chemin. Mais quoiqu'Urbain prévît, aussi-bien qu'aucun autre, les suites dangereuses de l'entiere supériorité des Espagnols en Italie, il répondit froidement aux instances des Vénitiens: *Je dois craindre*, disoit-il, *de me rendre trop suspect à la Maison d'Autriche. Irai-je témérairement exposer l'Etat Ecclesiastique à ses insultes?* On tâche de rassurer le Pape: on lui promet l'assistance de toutes les forces de la République, en cas que les Espagnols le menacent. Urbain se découvre alors, & fait comprendre qu'il armera pourvû que les Vénitiens & les autres Princes d'Italie se liguent avec lui. Mais il traitoit avec des politiques autant & plus raffinés que les Barberins. Le Sénat s'apperçut fort bien que le Pape cherchoit à se rendre plus respectable par le moyen d'une ligue dont il seroit le chef, & à procurer un plus grand appui à ses neveux. C'étoit même un remede trop lent au danger présent dont Cazal se trouvoit menacé. Il auroit peut-être irrité les Espagnols puissamment armés en Italie. Au lieu que chaque Prince levant seulement des troupes pour sa propre sûreté, Philippe n'avoit aucun prétexte de rompre, & devoit craindre que tous ne se réunissent contre lui, dès qu'il paroîtroit penser tout de bon à envahir le Montferrat & le Piémont.

Pendant ces diverses négociations entamées à la fin de l'année précédente & au commencement de celle-ci, la Cour de France en lioit secretement d'autres avec le Cardinal de Savoye & avec le Prince Thomas son frere. On prétendoit les détacher tous deux de la Maison d'Autriche. Le gouvernement d'une partie du Piémont, avec une autorité presque souveraine, fut offert à celui-ci. Quoique le Prince s'apperçoive de l'amorce qu'on lui présente afin de le surprendre, il fait semblant d'écouter la proposition. Cela lui paroissoit propre à donner de la jalousie au Gouverneur de Milan, & à tirer des Espagnols l'argent & les autres secours dont Tho-

1640. mas avoit besoin pour se maintenir dans Turin, & pour en prendre la citadelle qui restoit entre les mains des François. Maurice Cardinal de Savoye, plus consideré que son frere depuis qu'il s'est rendu maître de Nice & de Villefranche, témoigne de son côté n'être pas éloigné d'accepter l'offre que Christine sa belle-sœur lui fait d'un mariage avec la fille aînée du feu Duc Victor-Amédée. *C'est*, disoit-on à Maurice, *un moyen infaillible de vous assurer la succession des Etats de votre Maison, en cas que le jeune Duc votre neveu vienne à mourir.* Cette disposition du Cardinal causa beaucoup d'inquiétude aux Espagnols & au Prince Thomas. Flatté de l'espérance de succéder lui-même à Charles Emmanuel, ou du moins de rendre son fils héritier incontestable de la Savoye & du Piémont après la mort du Duc, Thomas projettoit que Maurice demeurât Cardinal, & que l'aînée des Princesses de Savoye épousât plûtôt son cousin germain que son oncle. Dans le même temps que Richelieu s'efforce de leurrer ainsi les deux freres, ils agissent par l'entremise de leurs créatures auprès de Christine, la pressent de s'accommoder avec eux indépendamment de la France, & lui offrent des conditions assez avantageuses.

Dès que Louis est averti de l'intrigue, Lacour Ambassadeur de France auprès de la Duchesse de Savoye, & Argenson Intendant de l'armée, reçoivent des ordres réitérés de traverser le traité de Christine avec ses beaux-freres. Non content de leur envoyer d'amples instructions sur ce qu'ils doivent remontrer à la Duchesse, afin de la détourner, Richelieu lui écrit une lettre étudiée. Les plus noires calomnies contre les deux Princes de Savoye n'y sont pas épargnées. C'étoit l'artifice ordinaire du scélérat, qui jugeoit des autres par lui-même. *Madame*, dit-il, *quoique je vous aie écrit depuis huit ou dix jours sur le mauvais état de vos affaires, la nouvelle dépêche de Votre-Altesse que je viens de recevoir, & le commandement qu'elle me fait de lui donner mon avis sur les dernieres propositions qui lui ont été apportées, m'obligent de reprendre la plume. Je vous puis assurer que le Roi ne desire rien tant que de vous voir bien rétablie dans vos Etats, & en bonne intelligence avec Messieurs vos beaux-freres. Sa Majesté sera toujours prête à vous remettre les Places qu'elle tient dans le Piémont, toutes les fois que les Espagnols voudront sincerement faire le même de celles qu'ils y occupent, de maniere que vous en demeuriez véritablement la maîtresse. Mais comme la sûreté de votre personne, & celle de M. le Duc de Savoye votre fils, sont la principale chose qu'il faut considérer, jamais Sa Majesté ne consentira que l'un & l'autre tombent entre les mains de ceux dont tout l'interêt consiste dans votre perte & dans celle de vos enfans. Vous êtes trop prudente pour ne pas voir que toutes les propositions qui vous seront faites sans cette précaution, quelque spécieuses qu'elles puissent être, ne seront jamais autre chose que des pieges tendus pour vous perdre.*

*Je ne suis pas surpris que M. le Prince Thomas vous propose d'aller en Piémont, & d'y mener M. votre fils. Mais je ne puis m'imaginer qu'il se trouve quelqu'un auprès de Votre Altesse qui le lui conseille, sans ajoûter premierement, qu'avant d'y penser elle doit être également maîtresse de la ville &*

de

*de la citadelle de Turin. En ce cas, je crois que vous pouriez passer les monts, sans y conduire M. votre fils. Vous ne sçauriez prendre trop de précautions pour le garantir du mal qu'on lui peut faire. Vous sçavez mieux que nous, Madame, les bruits qui courent sur la mort du Commandeur de * Sales; puisque nous les aprenons de vos quartiers. Cela vous doit d'autant plus faire craindre la perte de M. votre fils par la même voie, qu'il y a une extrême difference entre la possession d'un Etat souverain, & celle d'un simple gouvernement. Il faudroit être insensible pour n'apprèhender pas que ceux qui ont attaqué votre honneur par diverses calomnies ne soient capables d'attenter aussi à votre vie, qui vous est moins chere que votre réputation. En un mot, Madame, puisque Dieu a voulu que vous fussiez mere d'un Prince successeur légitime des Etats de feu M. le Duc de Savoye son pere, vous ne devez rien omettre pour la conservation de sa personne & de son patrimoine. La force ne vous manquera pas. Le Roi vous offre celle de ses armes. Il m'a commandé de vous écrire particulierement, que pourvû que vous vouliez faire ce qui dépendra de vous, il n'épargnera rien pour vous maintenir & pour vous rétablir dans ce que vous avez perdu. Mais comme il est certain que sa puissance sera inutile à votre salut, à moins que vous ne la secondiez par votre esprit & par votre prudence; c'est à Votre Altesse de ne se laisser pas surprendre par de mauvais conseils, & de se fortifier contre la foiblesse de son sexe, sujet quelquefois à se désister de la constance nécessaire dans les grandes affaires.* 1640.

On ne trouve pas à redire que Richelieu ait exhorté Christine à veiller attentivement à la conservation de la personne & des Etats de son fils. Mais ne pouvoit-il donner ce conseil salutaire, sans l'appuyer de la plus noire calomnie? Les plus grands crimes ne coûtent rien à certaines gens, quand il est question de s'ouvrir le chemin à la souveraine puissance. L'Histoire nous l'apprend. Le Cardinal étoit de cette humeur. S'ensuit-il que tout le monde lui ressemble? Les deux Princes de Savoye ne donnerent jamais occasion de les soupçonner d'une si détestable pensée. Le prétendu empoisonnement du Commandeur de Sales étoit un faux bruit répandu par les créatures de la Duchesse de Savoye. On vouloit faire accroire aux gens que le service rendu à Maurice par un Officier dévot & scrupuleux fut récompensé d'une doze de poison. Et quel intérêt avoit le Prince Cardinal de se défaire d'un Gouverneur qui lui ouvroit bonnement les portes de la ville de Nice, & la remettoit entre les mains de celui qu'il croyoit être le tuteur légitime des Enfans de son Maître, & le véritable Régent de la Savoye & du Piémont durant leur minorité? Si Richelieu avoit de justes raisons de regarder Maurice & Thomas comme des scélérats qui cherchoient à se défaire de leur neveu, pourquoi conseilloit-il à Christine de s'accommoder avec eux à certains conditions? Pourquoi leur en offroit-il lui-même d'assez avantageuses, qui les auroient mis en état de suborner facilement quelques domestiques de Charles Emmanuel & de

* Gouverneur de Nice, qu'on disoit, sans aucun fondement, avoir été empoisonné par ordre du Cardinal de Savoye.

1640.

sa mere? Les empoisonneurs doivent être écartés, à quelques prix que ce soit, de la personne de ceux dont ils ont intérêt de souhaiter la mort. Mais il est visible que le Cardinal pense uniquement à rompre une négociation qui, finissant la guerre en Italie, auroit délivré le Roi d'Espagne d'une diversion incommode; & à faire en sorte que Christine effrayée prenne enfin le parti de remettre son Fils entre les mains du Roi de France, & qu'elle s'imagine que c'est le seul moyen de conserver la personne & les Etats de Charles Emmanuel.

Le Marquis de Léganez assiege Cazal.

*Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1640. Historie di Gualdo Priorato. Part. 2. Lib. 8. Vittorio Siri Mé- rie Re- ite. Pag. 845, 846. &c. 881, 882.*

L'envie de traverser les instances du Sénat de Venise à la Cour de Rome contribua beaucoup à la résolution que le Marquis de Léganez prit d'ouvrir la campagne de bonne heure en Italie par le siege de Cazal. Les intelligences de la Princesse Marie de Mantoue avec certains Moines, & avec quelques habitans de la ville, donnoient de grandes espérances au Gouverneur de Milan que les portes lui seroient ouvertes, dès qu'il se présenteroit à la tête de l'armée Espagnole. Voilà donc la Place investie le Mercredi de la Semaine Sainte au commencement du mois d'Avril. Léganez arrive le Vendredi suivant avec le reste de ses troupes, qui montoient à vingt mille hommes & plus. Le Cardinal de Savoye & le Prince Thomas son frere avoient tâché de le détourner d'une entreprise qui devoit causer trop d'inquiétude & de jalousie au Pape, aux Vénitiens, & aux autres Princes d'Italie. On lui remontra qu'il seroit beaucoup meilleur d'employer les forces du Roi Catholique à réduire la citadelle de Turin, & qu'après cette conquête les Princes de Savoye se trouveroient incontinent maîtres de tout le Piémont. Pour cette même raison, le Gouverneur de Milan préféroit la prise de Cazal à la réduction de l'autre Place. La Cour de Madrid étoit bienaise de tenir les deux freres dans un besoin continuel de la protection du Roi d'Espagne. On craignoit que s'ils se voyoient une fois en possession de la meilleure partie des Etats de leur maison, ils ne prissent des mesures pour les conserver indépendamment des deux Couronnes, ou qu'ils ne s'accommodassent avec celle de France, dont le principal intérêt, c'étoit d'empêcher l'agrandissement du Roi d'Espagne. Les conquêtes faites en Piémont, il les falloit rendre tôt ou tard à la conclusion de la paix générale, & Philippe ne vouloit pas employer inutilement pour lui & son argent & ses troupes. Cazal & le Montferrat mettoient le Milanez à couvert des efforts des François. En donnant un équivalent au jeune Duc de Mantoue, Sa Majesté Catholique ne désespéroit pas d'obtenir une Place & une Province importantes à la conservation de ce qu'elle possédoit dans la Lombardie.

Pour sauver les apparences, Léganez écrit au Sénat de Venise, que l'unique fin du siege de Cazal, c'est l'établissement d'une paix solide & durable en Italie. Qu'on ne la doit point attendre tant que les François y occuperont Cazal & Pignerol. Que le Roi son maître pense seulement à les chasser de ces deux postes, & qu'il ne prétend nullement employer la puissance de ses armes à usurper le bien d'autrui. L'artifice parut plus grossier dans l'envoi du Comte Mandelli à Mantoue, pour assurer la Prin-

cesse Marie, qui étoit d'intelligence avec la Cour de Madrid sur la prise de Cazal, que le Roi Catholique auroit tous les égards imaginables aux intérêts du Duc de Mantoue, & que la conquête de Cazal ne causeroit aucun préjudice à ce Prince pupille. Marie dépêche de son côté le President Gabionetta & le Comte Natta, comme pour répondre à la civilité de Léganez, & empêcher que les habitans du Montferrat ne soient tourmentés par les soldats Espagnols. Mais le véritable dessein de la dissimulée Princesse, c'étoit d'avoir des émissaires près de la ville, qui détournassent les paysans de prendre les armes en faveur des François; & exhortassent sous main les assiégés à se rendre plûtôt de bonne heure, que d'exposer leur ville à une entiere destruction. Elle tâcha encore de couvrir son jeu, en priant le Sénat de Venise de lui donner ses bons avis sur ce qu'elle devoit faire dans la conjoncture présente. *Le Roi Très-Chrétien*, disoit-on de sa part à la Seigneurie, *est désormais trop foible en Italie pour sauver Cazal assiégé par une armée nombreuse. Ne seroit-il point à propos de le presser de consentir que la Place soit remise entre les mains du Pape, qui de concert avec la République voudra bien la conserver à son Souverain légitime?* Pure grimace dont le Sénat s'apperçut fort bien. Quelle apparence y avoit-il de faire une pareille proposition à Louis, nullement disposé à confesser son impuissance de résister aux entreprises de Philippe. 1640.

La Princesse de Mantoue n'avançoit pas sans fondement que le premier sembloit hors d'état de conserver Cazal. La garnison Françoise n'étoit que de quinze cents hommes commandés par la Tour, Officier aussi prudent que brave. Mais que pouvoit-on attendre avec un nombre si modique de soldats? Il y avoit à la vérité quelques gens du pays capables de seconder les siens, s'il eût pû se fier aux sujets d'une Princesse, vivement sollicités par ses émissaires d'ouvrir incessamment leurs portes. Dans un si grand embarras, la Tour ne se déconcerte point. Il laisse approcher Léganez, qui forme son camp, & fait semblant de préparer ses attaques sans autre opposition que celle des pluies extraordinaires. Les travaux en furent retardés durant quelques jours. Prévenu mal à propos que les gens gagnés par la Princesse de Mantoue lui livreront incontinent la ville & le château, & que l'armée Françoise, dont les recrues sont encore bien loin au-delà des Alpes, n'aura ni le temps ni la hardiesse de s'avancer au secours de Cazal, le Général Espagnol néglige de faire une bonne circonvallation, & de se retrancher avantageusement. Tel fut son projet. Il prétendoit bloquer la citadelle, dès que ses gens seroient introduits dans la ville & dans le château, marcher ensuite vers le Piémont, & arrêter les François, en cas qu'ils fissent quelque mouvement pour secourir les assiégés. Mais Léganez comptoit inutilement sur la bonne disposition des habitans de Cazal en sa faveur. Bien loin de penser à se rendre, ils secondent la Tour autant qu'il leur est possible, soit que la haine conçue depuis long-temps contre la domination Espagnole ferme leurs oreilles aux insinuations de la Princesse de Mantoue; soit que la Tour ait eu l'habileté de découvrir & de déconcerter l'intrigue qu'elle croyoit avoir bien liée dans Cazal.

1640. Cependant Léganez reçoit avis de la part de l'Ambassadeur du Roi son maître à Venise, que le Sénat se plaint hautement, & proteste qu'il n'épargnera rien pour empêcher que le jeune Duc de Mantoue, à qui la République a solemnellement promis sa protection, ne soit dépouillé de son patrimoine, & pour maintenir selon sa maxime inviolable tous les Souverains d'Italie en possession de ce qui leur appartient. *Cela est fort bien*, répond gravement Léganez quand on lui rapporte la déclaration des Vénitiens aux Ministres de Philippe. *D'où vient que ces Messieurs n'ont pas témoigné le même zele lorsque le Duché de Milan a été attaqué depuis peu par le Roi de France & par les Ducs de Savoye & de Parme? Le Roi mon maître tient un rang assez considérable parmi les Princes d'Italie. Prétend-on que ses Etats doivent être plûtôt envahis que ceux des autres? Sa Majesté ne pense nullement à dépouiller le Duc de Mantoue. Si elle fait attaquer Cazal, c'est pour avancer la paix de l'Italie. Dèz que nous la verrons bien établie, la Place sera rendue à son ancien maître. Que le Sénat engage les François à sortir de Cazal & de ce qu'ils occupent dans le Montferrat, on se retirera incontinent.* Ferragalli, Sécrétaire du Nonce du Pape en Piémont, reçoit ordre en même temps d'aller au camp de Léganez; de lui remontrer qu'en qualité de Pere commun des Souverains de sa Communion, Urbain ne doit pas souffrir l'usurpation violente des Etats d'un Prince pupille; de presser le Général Espagnol de se retirer au-plûtôt du Montferrat, & de lui déclarer qu'en cas de refus, le Pape ne se pourra dispenser de prendre des mesures qui ne plairont pas au Roi Catholique. Léganez entendit fort bien qu'on le menaçoit d'une prompte conclusion de la ligue proposée entre le Pape & les Vénitiens. Mais au lieu de découvrir sa pensée, il tourne en raillerie les instances du Ministre d'Urbain. *Mon bon Monsieur*, dit-il à Ferragalli en souriant, *le Marquis de Sainte-Croix n'est plus. Prétendez-vous être un autre Mazarin? Vous n'avez ni moins d'éloquence, ni moins de dextérité; je le sçai. Cependant vous ne nous persuaderez pas si facilement d'abandonner le siege de Cazal.*

Quelques Officiers de l'armée Espagnole, ne voyant aucun effet des prétendues intelligences de la Princesse de Mantoue, représenterent au Gouverneur de Milan que l'entreprise seroit plus difficile qu'il ne l'avoit cru. Que les gens de Cazal paroissoient disposés à une vigoureuse résistance. Que la citadelle pouvoit tenir six mois après la ville prise. Que si le Pape, la République de Venise, & le Duc de Parme venoient à se liguer ensemble, ils feroient une puissante diversion dans le Milanez. Que l'armée de France renforcée s'avanceroit au secours de Cazal. Qu'en cas que le Pape déclaré contre l'Espagne reçoive la flote de France dans le port de Civita-Vecchia, elle y débarquera des troupes assez nombreuses pour soutenir les mécontens du Royaume de Naples, qui n'attendent qu'une occasion favorable pour se soulever ouvertement. Qu'après avoir secouru Cazal, le Comte d'Harcourt ira infailliblement assiéger la ville de Turin & la prendra. Que le Cardinal & le Prince Thomas de Savoye, incapables de résister à leur belle-sœur soutenue par le Roi de France, s'accommoderont

avec elle, abandonneront les intérêts de la Maison d'Autriche, & accepteront les conditions que le Cardinal de Richelieu leur offre. Quelque spécieuses que fussent ces remontrances, elles n'ébranlerent point Léganez. Séduit par son ambition, il se flate d'immortaliser son nom par la conquête d'une Place devant laquelle Ambroise Spinola l'un des plus grands Capitaines de son temps a échoué. *La ligue dont le Pape & les Venitiens nous menacent*, dit-il, *ne m'épouvante point. Cazal sera emporté avant que des gens jaloux les uns des autres, & dont les intérêts sont si différens, ayent pu convenir des premiers articles de leur traité. Celui du choix d'un Général, est seul capable de les arrêter long-temps. Le Pape proposera le Préfet de Rome son neveu, & le Sénat ne voudra point d'un Barberin. Ces sortes de négociations se rompent plus facilement qu'elles ne se concluent. Où sont les forces dont le Pape prétend nous faire peur? La République en a fort peu. Au premier mouvement des uns ou des autres, on donnera de l'occupation au S. Pere du côté du Royaume de Naples, & à ses nouveaux alliés dans le Frioul & ailleurs. Urbain y pensera plus d'une fois. Il se peut souvenir de la maniere dont le Duc d'Albe réduisit Paul IV. & les Caraffes ses neveux, ligués avec la France contre l'Espagne. Après un si terrible exemple, le Pape deja vieux oseroit-il exposer ses neuveux au ressentiment du Roi? Et les Barberins, tellement intéressés à conserver la vie de leur Oncle, auroient-ils l'imprudence de l'embarquer dans une affaire capable de le faire mourir de chagrin?*

1640.

Soit qu'Urbain & le Sénat voulussent amuser le Cardinal de Richelieu, qui les menaçoit que Louis abandonneroit les Princes d'Italie à la discrétion de Philippe, à moins qu'ils ne s'aidassent un peu, & qu'ils n'opposassent une ligue à ses entreprises sur leur liberté; soit que l'opiniâtreté de Léganez causât véritablement de l'indignation & de l'épouvante à Rome & à Venise, on mit tout de bon sur le tapis l'affaire de la ligue proposée par Urbain, lorsqu'il voulut éluder les instances que le Sénat lui faisoit, d'armer incessamment. Contarini reçoit ordre d'aller à Rome en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire. On lui donne un plein pouvoir de négocier & de conclure. Après d'assez longues contestations, les Ministres du Pape & celui de Venise conviennent, que le S. Pere & la République leveront pour leur commune défense une armée de douze mille hommes de pied & de trois mille chevaux. Que les Vénitiens fourniront sept mille fantassins, les deux tiers de la cavalerie, & de l'artillerie à proportion. Que les deux Puissances confédérées seront obligées à se défendre mutuellement, si les Etats de l'une ou de l'autre sont attaqués. Qu'en ce cas, on fera par mer les diversions nécessaires. Quand on en vint à l'article de celui qui auroit le commandement général des troupes de la Ligue, Urbain proposa Dom Thadée Barberin, son neveu, Préfet de Rome. Après quelques difficultés, le Sénat en déféra la nomination au Pape.

Cazal fut secouru, & la ville de Turin assiégée, avant que les négociateurs fussent convenus de ces conditions. Le Pape, délivré de sa crainte, propose alors d'insérer dans un article une clause qu'il prévoit bien devoir être rejettée; & les Vénitiens, aussi aises que lui de ne s'embarrasser point

1640. dans une affaire capable de donner de la jalousie au Roi d'Espagne, ne manquent pas de répondre, qu'ils ne peuvent consentir à la demande incivile & exorbitante d'Urbain. Le traité se rompt là-dessus, & chacun s'en applaudit secretement. Voici ce que c'est. Le Pape s'avisa d'insister que les fiefs relevant de ce qu'on nomme le S. Siege fussent compris dans l'article où les Vénitiens s'engageoient à défendre l'Etat Ecclésiastique, en cas qu'il fût attaqué. Richelieu s'apperçut fort bien qu'on avoit joué le Roi son maître. *Les François*, dit le Cardinal irrité, *ne seront pas toujours les* * *braves de la Cour de Rome & de la République de Venise. Il n'est ni de l'honneur, ni de l'intérêt du Roi, d'envoyer tous les ans de nombreuses armées & d'épuiser ses finances pour défendre des gens qui demeurent chez eux les bras croisés. Sa Majesté peut employer plus utilement ailleurs & son argent & ses troupes.* Richelieu eut beau faire le mauvais, on ne s'en remua pas davantage. Persuadés que Louis ne peut abandonner la défense des Princes d'Italie, sans s'exposer lui-même à une perte inévitable, le Pape & les Vénitiens ne parlent plus de ligue, dès qu'ils voient le Montferrat en sûreté, & les Espagnols sur le point d'être chassés du Piémont.

Le Comte d'Harcourt marche au secours de Cazal.

*Journal de Bassompierre. Tom. 2. Mémoires du Maréchal du Plessis. Nani Historia Veneta. L. XI. 1640. Historie di Gualdo Priorato. Part. 2. Liv. 8. Vittorio Siri Memorie recondite. T. VIII. Pag. 848. 849.*

Dès que le Comte d'Harcourt apprit de l'Exprès dépêché par la Tour, Commandant de la garnison Françoise de Cazal, pour lui donner avis de l'arrivée de Léganez, & de la difficulté qu'il y auroit de conserver, sans un prompt secours, une Place attaquée au dehors par une armée nombreuse, & au dedans, pour ainsi dire, par les intrigues & les insinuations artificieuses de la Princesse de Mantoue ; le Général François, toujours empressé de courir aux occasions de se signaler, ramasse promptement ce que le Roi son maître & la Duchesse de Savoye ont de troupes dans le Piémont. De peur d'affoiblir trop les garnisons nécessaires à la défense de la citadelle de Turin, & à la sûreté de Pignerol & de quelques autres Places, il forma seulement une armée de sept mille hommes de pied, & d'environ trois mille chevaux. Quel avantage devoit-il raisonnablement espérer avec des forces tellement inférieures à celles de l'Espagnol ? Un pareil embarras ne déconcerte point Harcourt. Soit qu'exactement averti de la négligence du Gouverneur de Milan, qui comptant sur une conquête certaine ne prend pas les précautions ordinaires pour se mettre à couvert des insultes de l'ennemi, le Général François se flatât de surprendre les Espagnols par les endroits foibles de leurs retranchemens ; soit que connoissant le génie de Richelieu, qui dans les occasions pressantes le portoit à ne s'attacher pas trop scrupuleusement aux regles de la prudence, & à pousser même la hardiesse jusques à la témérité, Harcourt pensât que la sienne ne déplairoit pas au Ministre ; il lui demande instamment du secours, & l'assure que cependant il va tout hazarder pour la conservation de Cazal.

Son Eminence étoit, dit-on, à la comédie, où elle s'entretenoit familierement avec Correro Ambassadeur de Venise, dont l'esprit & les manieres lui plaisoient extrémement, lorsque Chavigni Sécrétaire d'Etat en-

* *Bravo* en Italie signifie quelquefois un Bretteur, toujours prêt à tirer l'épée pour défendre celui ou celle qui l'ont pris à leurs gages.

voya au Cardinal la lettre du Comte d'Harcourt. Il la lit, & la donne ensuite au Ministre Vénitien. *Vous voyez*, lui dit alors Richelieu, *qu'il n'est plus temps de consulter, ni d'avertir notre Général de ne hazarder pas témérairement la réputation des armes du Roi, la fortune de la France, la sûreté de nos Alliés, & la liberté de l'Italie. L'affaire doit être finie maintenant. Deux choses me rassurent un peu; la bravoure du Comte d'Harcourt, & le bonheur qui l'a toujours accompagné dans ses entreprises hardies.* Cependant il ne s'étoit point tant précipité. L'ordre que Richelieu lui envoya de la part du Roi, de sauver Cazal à quelque prix que ce fût, le trouva encore à Pignerol. Content d'une réponse si conforme à son humeur, il va incessamment à Poirin. C'étoit le *rendez-vous* général de son armée. Les Officiers subalternes parurent-ils étonnés du projet? Crut-on devoir leur en exposer les raisons, & les animer à l'exécution des ordres précis de Sa Majesté, en leur montrant que l'entreprise n'étoit ni téméraire, ni trop périlleuse? Quoi qu'il en soit, Harcourt assemble son Conseil de guerre & parle de la sorte. 1640.

*Le Roi nous commande, Messieurs, de risquer tout pour la délivrance de Cazal. Il est inutile de vous expliquer les motifs de sa résolution: vous les pénétrez aussi-bien que moi. La perte de l'Italie suivroit de près celle du Montferrat. Si les Espagnols en sont une fois les maîtres, Sa Majesté aura inutilement épuisé son trésor Royal, & perdu une infinité d'hommes, pour arrêter les entreprises de la Maison d'Autriche sur la liberté de nos alliés. Ne seroit-ce pas une flétrissure éternelle à la réputation des armes du Roi, & à la gloire de la nation Françoise, si nous souffrions qu'un assez petit nombre d'Espagnols emportât à nos yeux une Place que les François défendirent si courageusement contr'eux, il y a quelques années? Qu'on ne s'imagine pas que j'affecte de diminuer les forces des ennemis que nous avons à combattre. Je parle à des Officiers d'une valeur & d'une expérience connues. Un nombre supérieur d'Espagnols ne les effrayera jamais. Le Marquis de Léganez a treize mille hommes de pied & cinq mille chevaux. Cela pourroit nous arrêter, s'il étoit question d'une bataille rangée. Mais nous voulons seulement attaquer une grande circonvallation mal commencée, & des quartiers séparés les uns des autres, forcer des retranchemens imparfaits, & combattre des ennemis qui ridiculement prévenus qu'on alloit leur ouvrir les portes de la ville & du château de Cazal, & que nous n'oserions jamais marcher à eux, ont négligé de pourvoir à leur propre sûreté. Supposons, si vous le voulez, que l'entreprise est plus difficile que je ne la représente. Le salut de toute l'Italie dépend d'une Place prête à tomber. Devons-nous espérer que le temps apportera quelque remede à un danger si pressant? La trop grande circonspection du Médecin est souvent fatale au malade. Si nous témoignons de l'incertitude, l'ennemi s'imaginera que nous le craignons. Le moindre délai de notre part lui enflera le courage. L'expérience nous apprend que s'il y a des malheurs imprévus, on trouve aussi souvent un bonheur qu'on n'auroit jamais osé se promettre. Il suffit de forcer un seul endroit pour jetter du secours dans la ville, & pour obliger les ennemis à lever le siege. Je n'appréhende point que le Marquis de Léganez sorte de ses lignes & nous vienne combattre. Aban-*

1640. *donnera-t-il ses travaux? Et les peut-il garder sans y laisser presque la moitié de ses gens? Quand il s'avanceroit avec des troupes supérieures aux nôtres ne fut-il pas battu l'année derniere au passage de la Rota, quoiqu'il eût une fois plus de monde que nous? Deux mille Espagnols n'ont pas encore emporté le château de Rossignano. Cependant on l'attaque depuis que Cazal est investi.*

Harcourt part de Poirin le 25. Avril, & marche vers Asti qu'il espéroit de surprendre par le moyen de quelque intelligence. Mais l'intrigue fut découverte. Il va donc à Cazal en bonne résolution de forcer les retranchemens de Léganez. Gaffarelli, Nonce du Pape en Piémont, arrive à l'armée Françoise, presse Harcourt de ne rien précipiter, & l'assure qu'on ne désespere pas d'obtenir du Gouverneur de Milan une suspension d'armes pour un mois. Le Comte ne veut rien écouter. Ferragalli, Sécrétaire du Ministre d'Urbain, étoit chargé d'en faire la proposition à Léganez. Elle fut rejettée avec autant de hauteur que d'indignation. *Le Pape*, dit le Marquis, *ne cherche qu'à nous amuser, pour donner aux François le temps de secourir Cazal.* Convaincu par la diligence d'Harcourt que le projet d'attaquer ses retranchemens est formé, il se prépare à les défendre. Dom Jean Vasquez, Mestre de Camp général de l'armée d'Espagne, eut ordre de mettre l'infanterie derriere. Le Marquis de Caracene, Général de la cavalerie, devoit poster tellement ses escadrons, qu'ils pussent soutenir l'infanterie quand il seroit nécessaire.

Quelques Officiers Espagnols avoient conseillé à Léganez de sortir de ses lignes, & d'aller au-devant de l'ennemi! *Treize mille hommes de pied, dispersés en différens quartiers*, disoient-ils, *auront bien de la peine à défendre une si longue circonvallation, tant de forts, tant de redoutes. Dès qu'un quartier sera forcé, les assiégés, sont infailliblement secourus: au lieu qu'en s'avançant vers le Comte d'Harcourt, Votre Excellence, fort superieure en troupes, est assurée de le battre.* D'autres furent d'avis de ne rien risquer, de se retrancher dans un seul endroit de la circonvallation, avec la cavalerie, le bagage, & l'artillerie, de préférer au *qu'en dira-t-on*, la conservation d'une armée nécessaire au Roi Catholique dans la situation présente de ses affaires, & de mépriser les réfléxions & les murmures du peuple ignorant, pour s'attacher aux regles de la prudence. *Telle a été la maxime constante de la Monarchie d'Espagne*, représentoient ceux-ci. *En la suivant, on a beaucoup gagné, & perdu fort peu. Hazarder un combat contre des gens qui n'ont point d'autre ressource que celle de nous attaquer en désespérés, c'est exposer trop facilement les troupes du Roi. La réputation de ses armes ne dépend pas d'une apparence de timidité que la prudence rend excusable; mais d'une conduite si bien concertée, que les François se voyent enfin chassés du Montferrat & du Piémont.* Entêté de sa valeur & de l'heureux succès de quelques unes de ses entreprises, le Général Espagnol demeure ferme dans le pire des trois partis qu'il avoit à prendre.

Cependant Harcourt paroît à la vûe des lignes des assiégeans. Après les avoir reconnues, il résolut de les attaquer d'un côté qui lui paroissoit le

plus

plus foible. Mais il falloit pour cela s'avancer durant l'obscurité de la nuit jusques sur le bord de la riviere du Pô. La bonne fortune du Comte voulut qu'aucun de ses guides n'osa entreprendre de le conduire. Au lieu de l'endroit le plus foible, il alloit s'attacher au plus fort. On en fut convaincu après la victoire remportée. Harcourt attend donc jusques au lendemain 29. Avril, change de dessein, & attaque du côté du château S. George. L'action est ainsi racontée dans les Mémoires du Comte du Plessis-Prâlin, depuis Maréchal de France. *Les ennemis*, y dit-on, *ne donnerent pas le temps à nos recrues de passer les monts. Ils assiégerent Cazal avant qu'elles fussent arrivées. On marcha promtement au secours, & nous parûmes devant leurs circonvallations avec sept mille hommes de pied & près de trois mille chevaux. Il fut résolu de les attaquer, bien que les assiégeans eussent deux fois autant de troupes que nous. La vigueur étoit la seule précaution que nous cherchions en cette occasion. Sur le haut du jour on se jetta dans leurs retranchemens. Le Comte du Plessis mena trois fois l'infanterie, & trois fois il fut repoussé. Après l'avoir remise en bataille à cinquante pas de la circonvallation, il la reconduit à une quatriéme attaque. Plus heureux qu'aux trois autres, il fait bientôt passage au reste de notre armée, qui acheve en peu de temps de battre celle des ennemis. De maniere que le Comte du Plessis eut beaucoup de part à tout ce qui se passa dans une des plus grandes & de plus vigoureuses actions.* Cela est constant : les Historiens lui rendent unanimement ce témoignage avantageux. Mais puisque ce Seigneur semble n'avoir écrit que pour conserver la mémoire de ses actions particulieres, sans se mettre en peine de rendre justice aux autres, il est raisonnable de donner un plus grand détail de l'heureux succès d'une entreprise, auquel le Comte d'Harcourt, le Vicomte de Turenne, & le Comte de la Motte Houdancourt ne contribuerent pas moins que du Plessis.

1640.

Défaite de l'armée Espagnole devant Cazal.

*Journal de Bassompierre. Tom. 2. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 60. Mémoires pour servir à l'Histoire du même.*

Il y avoit près des lignes tirées par les Espagnols certaines hauteurs que Léganez, content d'y élever de petits forts, n'enferma pas dans sa circonvallation ; soit qu'il craignît de la faire trop grande ; soit qu'il crût qu'à cause des bouës extraordinaires les ennemis ne passeroient jamais par cet endroit avec leur artillerie. Cependant Harcourt l'ayant bien éxaminé résolut d'attaquer par-là même les retranchemens des Espagnols. Turenne commandoit la cavalerie, du Plessis une partie de l'infanterie, la Motte Houdancourt l'autre; les Marquis de Ville & de Pianezze les troupes de la Duchesse de Savoye. Ces Officiers, de l'aveu de tout le monde, donnerent si vigoureusement, & à plusieurs reprises, chacun de leur côté, que les Espagnols furent enfin forcés. Ceux-ci ne firent pas d'abord grande résistance. Leur cavalerie fut la premiere à reculer. Elle tenta inutilement de faire tête dans la suite. Les Allemans tâcherent plus que les autres de repousser l'ennemi. Léganez, remplissant les devoirs de soldat & de Général en même temps, combattoit bravement, & couroit de tous côtés, tantôt pour ramener les fuyars, tantôt pour rallier ses troupes mises en désordre. Mais ses efforts furent vains. Il ramasse un petit nombre de ses gens, & plein de rage & de désespoir, il se retire à Brême avec quel-

1640. Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1640. Historie di Gualdo. Priorato. Part. II. Liv. 8. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. 8. Pag. 849. 850. &c.

quelques Officiers, à la faveur de la nuit. Harcourt signala encore plus sa valeur que le Général Espagnol. Il saute presque le premier dans le camp des ennemis, criant à ses gens de le suivre. Son cheval ayant été tué, il prend celui d'un de ceux qui tâchoient de le seconder, & continue de renverser tout ce qui lui fait obstacle. Le nouveau cheval s'embourbe. Harcourt se débarasse le mieux qu'il lui est possible, & monte sur un troisiéme sans chapeau & sans pistolet. Il avoit perdu l'un & l'autre dans ce dernier accident. Les François, animés de la sorte par l'exemple de leur Général, obtiennent enfin une victoire complette.

Voici ce qu'un des Ministres de la Princesse de Mantoue lui en écrivit le jour même du combat. *Les François se sont avancés avec tant de furie, que non seulement ils ont secouru Cazal, mais encore occupé la hauteur où se trouvoit M. le Marquis de Léganez, défait son armée, & tué un grand nombre de gens. La fuite de Son Excellence a été plus que précipitée. La plûpart des Officiers subalternes sont morts, ou dissipés. Beaucoup de gens se sont noyés dans le Pô. Le bagage, l'artillerie, les munitions, tout est perdu, ou abandonné. En un mot, la déroute est telle, que le Ciel semble avoir frappé les Espagnols d'un coup de foudre, auquel il ne leur a pas été possible de résister. L'affaire est si mauvaise, & l'évenement paroît si extraordinaire, qu'on ne s'imaginera jamais comment quatre ou cinq mille hommes de pied & deux mille chevaux ont pû défaire une armée nombreuse, puissante, avantageusement retranchée, & bien préparée à repousser l'ennemi. Certainement cela n'est point arrivé sans un miracle du Ciel.*

L'Historien de la République rapporte que les Espagnols ne refuserent pas au Comte d'Harcourt les justes louanges qu'il méritoit. Ils n'eurent que trois mille hommes tués sur la Place, au rapport du même Auteur, & le Roi de France ne fait pas leur perte beaucoup plus grande. *Mon Cousin le Comte d'Harcourt*, dit-il dans sa lettre du 15. Mai aux Maréchaux de Chaunes & de Châtillon, *étant allé au secours de Cazal, a défait l'armée du Roi d'Espagne, qui avoit entrepris le siege de cette ville. Les ennemis y ont perdu six mille hommes, tant prisonniers, que tués, ou noyés, douze piéces de canon, l'équipage de leur artillerie, & leur bagage. Par cette victoire considérable, mes armes ont délivré pour la troisieme fois de l'ambition des Espagnols une des principales Places de la Chrétienté. La gloire en est d'autant plus grande, qu'ayant voulu mesurer leurs forces avec les miennes, ç'a été à leur confusion, quoiqu'ils se trouvassent supérieurs en nombre: par leur diligence à se mettre en campagne avant la saison, & à se préparer au siege qu'ils projettoient.* Il ne seroit pas honnête d'ometter ici un endroit de la lettre que Louis écrivit au Comte d'Harcourt après une si belle victoire. *Je vois par toutes les circonstances de l'action*, lui dit le Roi, *que vous avez fait marcher mon armée avec tant de diligence, que vous y avez combattu avec tant de prudence & de valeur, que vous avez si vigoureusement & si utilement agi en toutes choses & en tous lieux, qu'après l'assistance divine, cette victoire est dûe à votre conduite, & à l'exemple que vous avez donné à toute mon armée. On ne peut avoir pour personne plus d'estime & plus d'affection que j'en ai pour vous. La*

*souhaite extrêmement de reconnoître dignement le grand & signalé service que vous m'avez rendu en cette occasion.* Le Roi ordonne ensuite au Comte de témoigner de la part de Sa Majesté aux Officiers subalternes de l'armée Françoise & à ceux des troupes de Savoye, qu'elle est fort contente d'eux. La Tour Commandant de la garnison de Cazal, & S. Ange qui avoit si bravement défendu Rossignano, ne sont pas oubliés dans la lettre de Louis. 1640.

Efforts du Cardinal de Richelieu pour empêcher que la Duchesse de Savoye ne s'accommode avec ses beaux-freres. *Mémoires du Maréchal du Plessis Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. 2. Vittorio Siri Memorie recondite. T. VIII. Pag. 855. 856. &c.*

*Je me promets*, ajoûte-t'il à la fin, *que les suites de la campagne ne seront ni moins belles, ni moins heureuses, que le commencement. Vos résolutions m'ont paru si bonnes, que je me remets sur vous de toutes les choses que vous jugerez plus à propos d'entreprendre & d'exécuter.* Sa Majesté parle du siege de Turin. Le Comte du Plessis qui sçavoit que Richelieu souhaitoit passionnément de voir le Prince Thomas chassé de la capitale du Piémont, proposa l'entreprise au Comte d'Harcourt, en cas que Cazal fût secouru. Après la victoire, on délibere là-dessus dans le Conseil de guerre; on conteste long-temps; on suit enfin l'avis du Comte du Plessis, *comme le meilleur*, dit-il lui-même, *qui se puisse prendre pour sauver l'Italie, & pour y maintenir la réputation des armes du Roi.* Le Cardinal, qui dans le voyage du Roi à Grenoble approuva la pensée du Comte du Plessis, ne manque pas de confirmer la résolution prise dans le Conseil de guerre. L'unique but de Richelieu étoit de rendre Louis maître absolu de Turin, & de tout le Piémont. Mais l'accommodement de Christine avec ses beaux-freres auroit tout déconcerté. Pour la détourner d'y consentir, & ses Ministres de le lui conseiller, le Cardinal n'épargna ni menaces, ni promesses. *Je vous ordonne de déclarer à ma Sœur*, dit le Roi, dans une lettre du 17. Mai à Lacour son Ambassadeur auprès de la Duchesse, *que je ne puis plus souffrir qu'elle se laisse tromper par l'espérance de quelques traités avec ceux qui ne lui en veulent donner que les apparences, pour la perdre. Vous ajouterez que je la prie de rompre toute négociation avec le Prince Thomas, & de suivre plûtôt ses propres sentimens, que de mauvais conseils suggérés par des gens qui craignent plus ses ennemis, qu'ils n'aiment sa personne.*

Le Comte Philippe d'Aglié est un de ceux que Louis désigne. Ce Seigneur souhaitoit ardemment la paix & la réunion de la Maison de Savoye, parcequ'il préféroit le salut & la liberté de sa patrie à tous les avantages du monde. *Comme j'apprends de divers endroits*, poursuit Sa Majesté, *que les Princes de Savoye se promettent beaucoup de la foiblesse qu'ils croyent remarquer dans le Comte Philippe, vous l'en avertirez de ma part, & lui insinuerez, que je veux bien faire tout pour lui & pour sa Maison, en cas qu'il serve ma Sœur comme son devoir l'y oblige: il n'y a rien aussi qu'il ne doive craindre s'il ne s'en acquitte pas, & s'il manque à ce que j'attens de lui en cette occasion. Je crois qu'il considérera que je puis faire plus de bien & plus de mal que des Princes particuliers. S'il se trouve quelques personnes qui n'ayent pas cette opinion de moi, mes actions les détromperont à leur avantage, ou à leur dommage.* Cela signifioit en bon François, que les Ministres & les confidens de Christine pouvoient tout espérer en se dévouant aveuglément aux

1640. volontés de Louis, ou de son Ministre ; & qu'ils devoient tout craindre s'ils refusoient de consentir à ce qui leur paroîtroit contraire aux véritables intérêts d'un Prince pupille leur Souverain. L'infortuné Philippe sentira vers la fin de cette année les effets d'une si terrible menace. Triste situation d'un sujet qui veut servir utilement, & selon les lumieres de sa conscience, une Régente que l'envie de maintenir son autorité porte à se rendre dépendante d'un Frere intéressé à la continuation d'une guerre capable de ruiner le Piémont & la Savoye ! Louis écrit en même temps à Christine, & l'amuse de l'espérance qu'elle recueillira le principal fruit de la victoire obtenue devant Cazal. *Mon intention*, dit-il, *c'est de ne donner aucun relâche aux ennemis, & de me servir de cette conjoncture pour rétablir votre autorité & celle du Duc mon neveu.* Il auroit parlé plus sincerement s'il eût dit, *pour me rendre maître absolu des Etats de votre Fils.*

De peur qu'on ne nous soupçonne de donner une interprétation maligne & sinistre aux offres obligeantes du Roi à sa Sœur, rapportons un endroit de l'instruction envoyée peu de jours après au Comte d'Harcourt. Il découvre admirablement bien les vûes secretes de Richelieu. *Toute composition*, y dit-on, *qui exclura les armes du Roi de Turin, ou qui bornera sa puissance dans la ville, doit être rejettée, quelque instance que le Prince Thomas puisse faire sur ce sujet. Le progrès du Roi dans le Piémont n'étant que pour Madame & pour Mr. son Fils, la moindre chose que Sa Majesté doit obtenir, c'est l'honneur dû à ses armes. Elle ne s'en privera pour rien du monde..... Que si Madame témoigne souhaiter qu'il n'y ait que ses troupes dans Turin, il le faut éviter absolument. Le Roi n'oubliera rien pour avoir entierement la ville de Turin en sa puissance. Il a fait de si grandes dépenses pour la retirer des mains des ennemis, qu'il est bien raisonnable que Madame la reçoive ensuite de lui.* Pouvoit-on s'expliquer plus nettement ? Louis veut chasser les Espagnols de Turin & du Piémont. Le projet seroit louable, si son intérêt particulièr y avoit moins de part. Mais le Cardinal prétend que la Province & la capitale demeurent sous la puissance de son Maître, afin qu'il en tire pour dédommagement certains endroits voisins de Pignerol, si souvent demandés au feu Duc de Savoye, lorsque son fils voudra rentrer en possession de Turin. Ce dessein honteux de profiter de la foiblesse d'une Régente & du bas âge de Charles Emmanuel, on le couvroit du prétexte d'empêcher que le Prince Thomas ne se rendît une seconde fois maître de Turin, & peut-être de la citadelle.

Malheureuse condition de ceux qui croyant faire leur devoir encouroient la disgrace de Richelieu ! Il ne cessa jamais de les persécuter, jusques à ce qu'il les eût entierement perdus. Nous en avons une preuve dans la personne du Pere Monod. La Duchesse de Savoye, qui l'estimoit, fut réduite à la necessité de l'enfermer malgré elle à Montmelian. Le Cardinal, mécontent d'une punition trop douce à son gré, s'avise de dire maintenant que la Place ne peut être en sûreté, tant que l'infortuné Jésuite y demeurera prisonnier. Pour contenter la haine implacable de Richelieu, Monod est envoyé à Miolans, & Christine offre de le faire transférer ail-

leurs, si le Cardinal n'est pas encore satisfait. On repond froidement de la part de Son Eminence, qu'il vaudroit mieux envoyer le Jésuite en France, & que si la Duchesse n'y veut pas consentir, on le peut laisser à Miolans, pourvû qu'il y soit étroitement enfermé, sans avoir la liberté de parler à personne. Monod demanda de voir du moins le Supérieur Provincial de la Savoye, un de ses confreres François, qui ne devoit pas être suspect. Cela lui fut durement refusé. On ne vouloit point qu'il pût exposer aux Supérieurs de sa Compagnie l'injustice de la cruelle & opiniâtre persécution qu'il souffroit, ni se disculper auprès d'eux des crimes frivoles qu'on lui imputoit. Ne sçachant plus comment fléchir sa pénitente, qui n'ose deplaire à un Ministre vindicatif, le bon Pere prend la résolution d'écrire à Christine, & de lui remontrer qu'en se rendant l'éxécutrice de la passion de Richelieu, elle encourre la peine de l'excommunication. Soit que la Duchesse sente véritablement quelques remords de conscience; soit qu'elle feigne seulement d'avoir du scrupule de maltraiter ainsi son Directeur, elle montre la lettre de Monod à l'Ambassadeur de France. Celui-ci offre incontinent d'amener d'habiles Casuistes qui calmeront les inquiétudes que la remontrance du Jésuite a pû causer. Si cela ne suffit pas, on se fait fort d'obtenir un bref du Pape qui achevera de mettre la conscience de Christine en repos. Manege ridicule! La superstition véritable ou affectée de la Duchesse me divertit autant, que la violence du Cardinal m'irrite. 1640.

Le Comte d'Harcourt assiége la ville de Turin.

*Journal de Bassompierre. Tom. 2. Mémoires du Maréchal du Plessis Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 60. Grotii Epistolæ passim. 1640. Nani Historia Veneta.*

*Après la victoire de Cazal, le Comte d'Harcourt ayant renforcé son armée de quelques régimens arrivés de France*, dit le Maréchal de Bassompierre, *alla mettre le siege devant Turin, quoique le Prince Thomas de Savoye s'y fût jetté avec cinq mille hommes de pied & quinze cents chevaux, & que le Marquis de Léganez, supérieur en nombre aux François nonobstant sa déroute., attendît encore un puissant renfort que le Cardinal Trivulce lui amenoit du Milanez. Ces considérations, capables d'arrêter un autre, animerent davantage notre Général victorieux à former ce grand siege. Il le presse d'abord si vivement, qu'il chasse les ennemis d'un fauxbourg fortifié, & s'en rend maître.* L'entreprise parut long-temps impossible. Elle l'auroit été en effet, si Harcourt ne l'eût poursuivie avec autant de valeur que de constance. D'assiégeant devenu assiégé, il triompha, lorsque tout le monde le croyoit vaincu. Le Maréchal du Plessis raconte plusieurs circonstances de ce fameux évenement, où il acquit beaucoup de gloire. Selon la regle que je me suis prescrite dans cette Histoire, de rapporter les relations mêmes des gens du métier présens aux grandes actions, je transcrirai le récit de ce Seigneur. *On commence le siege*, dit-il. *Le Comte du Plessis, qui connoissoit mieux le pays que les autres, fut chargé d'investir la Place, & d'attaquer le fauxbourg du Pò. Il s'y loge heureusement, & se retranche dans une partie de l'endroit. Ayant ainsi séparé de la ville le fort des Capucins, sans qu'il pût être secouru, le Vicomte de Turenne le prit bientôt. La garde en fut donnée à du Plessis, qui en éleva un autre au-dessus. Le fauxbourg & les deux forts composoient son quartier, étendu depuis la Douere jusques au Valentin. Le siege dura quatre*

1640. Lib. XI. *mois & demi. On combattit plus d'une fois, & diverses choses importantes furent agitées dans le Conseil. De maniere que pendant cet intervalle du Plessis eut besoin d'agir, non seulement avec beaucoup de valeur, mais encore avec une extrême application d'esprit.* Il mérita ces éloges; on en demeure d'accord : mais n'auroit-il pas mieux fait de laisser aux autres le soin de les lui donner ?

1640. *Historie di Gualdo Priorato. Part. 2. Lib. 8. 9. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tome 8. pag. 861. 862. &c.*

Dans l'espérance de profiter du désordre où se trouvoient les ennemis, Harcourt, comme je l'apprens d'ailleurs, va le 9. Mai, accompagné de ses Maréchaux de Camp, reconnoître le couvent des Capucins, & le fort de S. François, bâtis sur une éminence voisine de Turin. Il se présente le lendemain devant la ville avec sept mille hommes de pied & trois mille chevaux. Après la prise du fort de S. François, ou des Capucins, le Général distribue les quartiers, & commence une circonvallation de quatre milles de tour. Cependant le Marquis de Léganez, informé que les François arrivés à Turin se préparent à l'assiéger dans les formes, assemble douze mille hommes de pied & quatre mille chevaux, s'avance à leur tête, paroît le 26. Mai sur les hauteurs voisines de la ville assiégée, s'y retranche & dresse le jour suivant une batterie contre le fauxbourg & les forts occupés par les ennemis. Le voisinage d'une armée plus forte que la leur n'empêche point les François de continuer leurs travaux avec toute l'ardeur possible. *Les troupes Espagnoles battues à Cazal, s'étant raccommodées*, poursuit le Maréchal du Plessis, *parurent incontinent aux collines, & attaquerent le nouveau fort élevé sur celui des Capucins. On les repousse vigoureusement. Postées ensuite sur les hauteurs voisines du fort, elles donnent une jalousie continuelle au Comte du Plessis, obligé à soutenir encore les fréquentes sorties de cinq ou six mille hommes sur le fauxbourg dont les retranchemens n'étoient pas finis. Embarras qui lui causa de mortelles inquiétudes durant trois semaines. Il avoit environ deux mille hommes de pied pour garder le fauxbourg, les redoutes au bout du pont, les forts & la circonvallation depuis la Douere jusques au Valentin. On aura peine à croire qu'avec si peu de gens, il ait pû résister en même temps à la garnison de la ville, & à l'armée ennemie qu'il avoit sur les épaules au-delà du Pô.*

Le Gouverneur de Milan, déconcerté par la brave résistance des François, désespere alors de les contraindre par la force à se désister de leur entreprise. Quel dût être son chagrin de ne pouvoir forcer avec seize mille hommes les retranchemens imparfaits d'Harcourt, qui avec dix mille François venoit de forcer & de battre plus de vint mille Espagnols retranchés à loisir devant Cazal ? Parfaitement guéri de l'aveugle confiance qu'il témoignoit au commencement de la campagne, il prend maintenant le parti de temporiser, & d'assiéger les ennemis dans leur propre camp. Projet assez bien concu, si l'inquiétude véritable, ou affectée, du Prince Thomas de Savoye lui eût permis de poursuivre son dessein. L'exécution en devoit commencer par le passage de l'armée Espagnole au-delà du Pô. Léganez commande à Dom Carlo de la Gatta de refaire un pont abattu par les François. On fut surpris qu'il donnât cette peine à ses gens. La riviere

étoit guéable un peu plus haut. Les François s'opposent vigoureusement à l'entreprise, & le Vicomte de Turenne est blessé à l'épaule dans le combat donné à cette occasion. Les Espagnols ayant passé le Pô peu de jours après, malgré la résistance de l'ennemi, le Gouverneur de Milan & Gatta se posterent, l'un à Moncallier, & l'autre à Colleigne. Mouvement qui coupa entierement les vivres aux assiégeans. On ne leur pouvoit rien apporter de Pignerol & de Suze que par ces deux chemins. Les voilà donc réduits à une si extrême disette, qu'Harcourt commence de prêter l'oreille à ceux qui lui conseillent de lever le siege le moins honteusement qu'il sera possible. Il l'auroit fait, si du Plessis n'eut pas remontré fort à propos certaines choses dans le Conseil de guerre. Revenons à son récit. 1640.

*Les ennemis*, dit-il, *séparerent leur armée en deux corps, afin de nous couper les vivres. L'un fut logé à Moncallier, & l'autre à Colleigne. Pendant qu'ils prenoient ce dernier poste, ceux de la ville firent une grande sortie vers le fauxbourg du Pô, où étoit le Comte du Plessis; & les gens de Moncallier vinrent avec un grand corps de cavalerie, pousser rudement celle qu'il tenoit en garde hors de la circonvallation. De bonne fortune il s'y rencontra encore. Cherchant le Comte d'Harcourt après l'action, il le trouva résolu à envoyer la Motte Houdancourt avec un nombre de troupes, attaquer le quartier de Colleigne. Mais parcequ'il falloit prendre une partie de l'infanterie commandée par du Plessis, & que la Motte y vouloit aller seul, il y eut contestation entr'eux. Le Comte d'Harcourt jugea qu'ils iroient ensemble; que du Plessis conduiroit l'infanterie, & l'autre la cavalerie. Le Général change de pensée, & prie du Plessis de demeurer dans son quartier. La Motte alla donc seul, & revint sans avoir attaqué les ennemis.*

*Deux ou trois jours ensuite, on tint conseil de guerre. Le Comte du Plessis n'étant arrivé que sur la fin trouva la résolution prise d'aller une autre fois forcer la moitié de l'armée ennemie à Colleigne. Il demande alors à la Motte auteur de la proposition, comment il pensoit que cela se dût éxécuter.* Il faut, *ajoûta du Plessis*, que la plus grande partie de l'armée & de l'artillerie, placée en divers endroits, marche. Outre les deux jours déja passés, nous en employerons autant à tirer les canons & les bagages des quartiers où ils sont, à mettre les troupes en état de s'avancer, & à pourvoir aux autres choses nécessaires à l'attaque. Ayez aussi la bonté de me dire, Monsieur, si vous croyez qu'il y ait grande différence entre votre proposition & la levée du siege. Non, *avoua de bonne foi la Motte.* Mais il vaut mieux se retirer de la sorte, que d'y être contraint par la disette des vivres. Après les deux jours employés à nous préparer, *reprend du Plessis*, le quartier de Colleigne, naturellement demi retranché, ne sera-t'il pas autant en état de soutenir un grand effort? *La Motte en étant demeuré d'accord, l'avis du Comte du Plessis fut suivi. C'étoit d'envoyer diligemment en France, sçavoir si les six mille hommes de pied & les douze cents chevaux promis par le Cardinal de Richelieu venoient effectivement.* Abandonner le siege, *disoit du Plessis*, sans être assuré que ces troupes doivent manquer, la résolution paroîtroit fort étrange. Nous aurons toujours le même pré-

1640. texte d'attaquer Colleigne. Il ne sera pas plus difficile à forcer dans huit jours. On aura réponse alors. *Ce sentiment fut approuvé. Le Comte d'Harcourt & les Officiers du Duc de Savoye présens au Conseil furent si contens du changement de résolution, qu'ils remerciérent solemnellement du Plessis. Nestier, depêché à Pignerol, écrivit que le renfort nous joindroit avant les huit jours. On s'opiniâtre donc au siége de Turin, malgré les souffrances causées par la disette des vivres, & par la désertion de plusieurs soldats.*

Le Marquis de Léganez tente inutilement de forcer les retranchemens des François.

*Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu Tom. II. Mémoires du Maréchal du Plessis Grotii Epist. passim. 1640. Nani Historia Veneta. L. XI. 1640. Historie di Gualdo Priorato. Part. 2. Liv. 9. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. 8. Pag. 862. 863. &c.*

Je trouve ailleurs une description assez naïve de l'extrême embarras du Comte d'Harcourt qui ne sçavoit quel parti prendre. Fuir devant l'ennemi, son grand courage n'en pouvoit soutenir la honte. C'étoit pourtant le moindre des maux dont il sembloit menacé. Poursuivre son entreprise malgré tant d'obstacles insurmontables en apparence, cela ne pouvoit passer que pour une résolution opiniâtre de se perdre soi-même & toute l'armée, plûtôt que de céder à la nécessité imprévue & presque inévitable de mourir de faim. Après avoir degarni de vivres la citadelle de Turin & Chivas, pour nourrir ses soldats, quelle ressource devoit-il espérer? Abandonnera-t-il tout à la discrétion des Espagnols par une fuite précipitee? Leur livrera t-il dans un accord forcé les deux clefs du Piémont? Lorsqu'il roule ces choses dans son esprit, sa bonne fortune veut que les ennemis lui fournissent eux-mêmes les moyens de se débarrasser & de les vaincre. Le Prince Thomas de Savoye & le Marquis de Léganez se défierent toujours l'un de l'autre. Mais depuis le siege de Cazal leur mésintelligence augmenta considérablement. Le premier n'approuva point cette entreprise. S'il tâcha d'en faciliter le succès, ce ne fut que par bienséance & par politique. L'humeur, les maximes, & les intérêts différens de ces Généraux, les empêchoient presque toujours de convenir d'aucun projet, ou du moins de le concerter si bien, que le succès en parût certain. Semblables à l'ancien Dictateur Romain & au Général de sa cavalerie, l'Espagnol, plus prudent & plus modéré, vouloit matter l'ennemi, & le ruiner avec le temps; au lieu que le Savoyard, plus ardent & plus inquiet, pressoit de tenter le sort d'un assaut général. Joignant les protestations & les menaces à ses instances, *à moins qu'on ne force au-plûtôt les retranchemens des ennemis*, dit-il, *je leur ouvrirai les portes de Turin, & m'accommoderai avec la France.*

Avoit-on averti Thomas, ou soupçonnoit-il seulement qu'une des vûes principales de Richelieu dans le siege de Turin, c'étoit de prendre le Prince & de l'avoir entre ses mains? *Si le Sieur Comte d'Harcourt*, dit-on dans l'instruction qui lui fut envoyée le 28. Mai de la part de Louis, *espere de se rendre maître de Turin & de la personne du Prince Thomas, sans que l'armée du Roi coure fortune de se perdre, une telle prise doit être préférée à toutes les propositions qui se pourroient faire . . . . . . Qu'on n'oublie rien pour avoir le Prince Thomas avec la ville.* Et dans une autre à l'Ambassadeur de France auprès de la Duchesse de Savoye: *La prise de Turin, si Dieu permet que le siege ait ce succès, sera un grand coup & fort avantageux. Mais si elle est accompagnée de celle du Prince Thomas, un pareil évenement finira*

les

*les affaires de Madame, établira son autorité, & la mettra en repos & en sûreté pour jamais, aussi-bien que le Duc son fils. C'est ce qu'il faut lui faire entendre, à propos de ce qu'on a dit que le Prince avoit envie de sortir de Turin, & de se retirer par le quartier du Marquis de Pianezze.* Si Thomas espéroit que ce Seigneur Piémontois favoriseroit son évasion, il se trompoit beaucoup, ou la dissimulation de Pianezze étoit bien profonde. *Prendre Turin sans le Prince, ce n'est que la moitié du projet formé*, dit-il conjointement avec un autre Officier Général des troupes de Savoye, lorsqu'on commença de négocier la reddition de Turin. Cela marque assez clairement que Thomas avoit raison de craindre pour sa personne. Autrement sa conduite donne à penser que las des Espagnols, dont la foiblesse étoit connue, il voulut servir la France sous main, dans l'espérance d'obtenir un accommodement avantageux. Car enfin, on reconnut bientôt que Léganez prenoit le parti le plus sûr. 1640.

Quoi qu'il en soit des motifs secrets de l'impatience du Prince de Savoye, le Gouverneur de Milan trop crédule, parce qu'il craint que l'autre n'abandonne le parti Espagnol, résout enfin, de concert avec lui, de donner un assaut général aux retranchemens de l'ennemi : entreprise dont le succès paroissoit infaillible, dit-on, si l'éxécution eût répondu au projet. Mais des principaux Officiers Espagnols qui devoient tous attaquer en même temps, les uns vinrent trop tard, & les autres agirent foiblement. Il y en eut même qui ne jugerent pas à propos de se remuer. Le Marquis de Léganez, qui devoit attaquer d'un côté le quartier du Comte d'Harcourt, pendant que le Prince Thomas donneroit de l'autre, n'étant arrivé qu'après la tentative de celui-ci, s'arrête & ne fait rien. Dom Carlo de la Gatta force seulement un quartier, & entre dans la ville avec deux mille chevaux. Renfort qui fit plus de mal que de bien. Outre que l'armée Espagnole fut inutilement affoiblie d'une partie considérable de sa cavalerie, les soldats & les chevaux de la Gatta consumerent les vivres & les fourrages nécessaires aux assiégés. Tel est à peu près le détail que l'Historien de la République de Venise donne de cette fameuse action. Mais il ne s'accorde ni avec les autres Ecrivains, ni avec les Mémoires du Maréchal du Plessis. Bien loin de representer le Gouverneur de Milan dans l'inaction, le Seigneur François le fait agir assez vigoureusement, rend justice à sa valeur & à son application; rejette enfin le mauvais succès de l'attaque sur l'imprudence de son Officier subalterne.

*Les ennemis informés de notre mauvais état*, dit le Maréchal, *résolurent de nous attaquer avant que le renfort fût arrivé. Ils éleverent sur une colline au-delà du Pô une batterie de neuf piéces, qui voyoit à travers toute la circonvallation que le Comte du Plessis avoit à défendre. On la finit en une nuit, & à la pointe du jour elle commença de tirer. Le Comte fit de son côté des traverses, afin d'empêcher autant qu'il se pourroit le mal que la batterie lui causoit. En moins de trois heures, il en eut une capable de couvrir sa cavalerie; mais non pas assez à l'épreuve pour la mettre en sûreté. Les ennemis retardent leur effort jusques à l'après-dinée. Le Marquis de Léganez, avec ce qu'il avoit de*

1640. *gens à Moncallier, fait le sien contre le Comte du Plessis, qui eut son cheval tué à la premiere attaque, en faisant combattre l'infanterie sur le bord du retranchement. Celle des ennemis, montée sur le haut du parapet, en fut bravement repoussée. Les nôtres la suivent, se jettent hors du retranchement, vont jusques à la tête du corps des ennemis, & ramenent les bœufs & les mulets qui avoient apporté les échelles & les pontons pour passer notre circonvallation. Cette premiere attaque fut assez vigoureuse & difficile à soutenir. Les ennemis avoient tout le côté au deçà du Pô plein de mousquetaires qui nous voyoient en flanc, & les neuf pieces d'artillerie ne nous permettoient pas de tenir un corps en bataille derriere les lignes, sans l'exposer à être accablé de coups de canon & de mousquet. Le Comte du Plessis fut ainsi obligé à n'avoir jamais plus de vingt maîtres ensemble. Il les faisoit passer continuellement derriere les soldats qui défendoient la ligne. Cela leur donnoit assez de cœur, parcequ'ils voyoient toujours un petit corps de cavalerie près d'eux, en état de battre ceux des ennemis qui passeroient les premiers.*

*En ce temps, on vint dire au Comte du Plessis que la Motte Houdancourt avoit été forcé dans son quartier par ceux de Colleigne. La nouvelle se répand par-tout. Au lieu d'en être étonnés, les soldats redoublent leur courage. Animés de nouveau par le Comte du Plessis, ils se préparent à une seconde attaque. Elle fut moins vigoureuse que la premiere, & par conséquent plus facilement soutenue, bien que les ennemis fussent plus de quatre contr'un, qu'ils eussent tant d'avantages au-delà du Pô, & qu'ils sussent fort bien que la ligne étoit forcée d'un autre côté. Si Dom Carlo de la Gatta, qui avoit passé la circonvallation, l'eût suivie à la droite au lieu d'entrer dans la ville, la Motte n'auroit pû se rallier, & le Comte du Plessis auroit eu en même temps cet Officier à sa droite, le Marquis de Léganez en tête, les canons & les mousquetaires de la colline à sa gauche, & cinq ou six mille hommes sortis de la ville à ses épaules. Trop foible pour soutenir une pareille attaque, il auroit été accablé sous le nombre. Mais Dom Carlo de la Gatta ne s'étant pas servi de son avantage, du Plessis repoussa pour une seconde fois le Gouverneur de Milan, qui ne se résolut au dernier effort que sur les cris de victoire des gens de la colline, & sur le rapport de ceux qui allerent lui donner avis de ce qui se passoit dans la circonvallation. Le Prince Thomas sort de Turin avec le nombre d'hommes que je viens de marquer & s'avance jusques au Valentin. Le Comte du Plessis lui oppose toute sa cavalerie, & ne garde que trois petis escadrons parceque la circonvallation étoit attaquée pour la troisieme fois. Le Comte d'Harcourt lui ayant envoyé cent mousquetaires, il les fit marcher pour chasser ceux qui s'étoient logés dans le Valentin. Le combat dura de toutes parts jusques assez près de la nuit. Les ennemis se retirerent dans la ville, & à Moncallier, & nous dans nos quartiers.*

Tel fut le succès de l'attaque générale du 11. Juillet. Thomas & Léganez, plus mécontens l'un de l'autre, se firent réciproquement de grands reproches. Celui-ci accusoit le Prince d'être sorti trop tard de la ville, & le Savoyard se plaignoit de ce que l'Espagnol ne lui avoit pas donné le signal du commencement de l'attaque des lignes. Excuse frivole & ridi-

cule. Car enfin, le bruit du canon & de la mousqueterie avertissoit assez Thomas que le Gouverneur de Milan étoit en action. Le jour suivant, le Vicomte de Turenne guéri de sa blessure à Pignerol, & le Comte de Tonnerre arriverent au camp avec le renfort de six mille hommes de pied & de huit ou douze cents chevaux. Léganez ayant abandonné Moncallier & Colleigne, pour retourner à son premier poste sur les hauteurs voisines de Turin, le Comte d'Harcourt reçut facilement ses convois. D'assiégé il redevient assiégeant redoutable, & serre plus étroitement la ville. Dom Carlo de la Gatta, voyant que le fourrage y manque à ses deux mille chevaux, tente inutilement deux fois d'en sortir à la fin de Juillet, quoique le Prince Thomas & le Marquis de Léganez tâchent de faciliter son évasion par de fausses attaques. Toujours repoussé avec perte, il est forcé à y demeurer, & à souffrir les incommodités d'une disette que ses gens augmentent, d'autant plus que les moulins sont détruits par le canon des assiégeans, & qu'il faut moudre désormais à force de bras. 1640.

Laissons le siege de Turin qui dura long-temps, & voyons ce qui se passoit à Paris & ailleurs. Le Prince Cazimir de Pologne, & Charles Louis Electeur Palatin, arrêtés l'année précédente, lorsqu'ils passoient par la France sans la permission du Roi, étoient, comme je l'ai dit, enfermés dans le château de Vincennes. L'Ambassadeur envoyé par Ladislas Roi de Pologne, pour demander la liberté de son frere, fit au mois de Fevrier une entrée magnifique à Paris. Après quelques conférences entre le Ministre Polonois & Chavigni Sécrétaire d'Etat, on convint de part & d'autre que Cazimir sortiroit de prison, à condition qu'il promettroit de ne rien faire durant toute la guerre contre les intérêts du Roi de France. Ladislas & quelques Sénateurs de Pologne se rendoient garants de la fidélité du Prince à tenir sa parole. Mais Louis, ne trouvant pas la caution suffisante, éxigea que Cazimir & l'Ambassadeur s'obligeassent d'obtenir la garantie de la République de Pologne dans la premiere Diete générale qui se tiendroit. A cette condition, la liberté du Prince fut accordée. Le Polonois va incontinent prendre Cazimir à Vincennes, & l'amene à Paris. On lui rendit, ou du moins on prétendit lui rendre les honneurs dûs à sa naissance. Il mangea couvert à la table du Roi. Les Princes & les premiers Seigneurs de la Cour eurent ordre de l'aller voir. Le Duc d'Orléans demanda que Cazimir fît la premiere démarche. Celui-ci n'y ayant pas voulu consentir, les deux Princes ne se virent point. Le Cardinal Infant, frere du Roi d'Espagne, en usa plus honnêtement à Bruxelles. Non content d'aller assez loin hors de la ville au devant de Cazimir, il lui céda sans difficulté le pas & la place la plus honorable. L'arrogant Richelieu porta ses prétentions aussi haut que le frere du Roi son maître. Je ne sçai comment sa contestation sur le cérémoniel fut ajustée. Grotius marque dans une de ses lettres que le Prince de Pologne alla loger chez le Cardinal. Etoit ce un expédient pour accommoder le différend ?

Le Prince Cazimir de Pologne & l'Electeur Palatin prisonniers sont mis en liberté.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Grotii Epistolæ passim. 1640. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. XII.*

La liberté du Palatin fut beaucoup plus difficile à ménager. Charles Roi d'Angleterre la demandoit absolument, & Louis ne la vouloit accor-

1640. der qu'à certaines conditions. La principale, c'étoit que Sa Majesté Britannique se liguât avec les Couronnes de France & de Suede contre l'Empereur, & que les Confédérés s'engageassent à ne faire aucune paix, à moins que Charles-Louis ne fût rétabli dans les Etats & dans la dignité de ses ancêtres. Christine témoignoit d'assez bonnes intentions pour la Maison Palatine. Mais je ne sçai si du côté de la France il n'y avoit point plus de dissimulation que de réalité, afin d'obliger Maximilien Duc de Baviere à continuer certaine intelligence secrete qui subsistoit toujours entre Louis & lui. Car enfin, les Ministres du Bavarois se vantoient cette année, que la France l'aideroit à conserver dans sa famille le haut Palatinat & la dignité Electorale. Quoi qu'il en soit, le Roi d'Angleterre demeura ferme dans sa résolution de n'entrer en aucune négociation avec la France, avant que son neveu fût mis en pleine liberté. S'imaginoit-il que son armement par terre & par mer intimideroit Louis & son Ministre, & qu'on lui accorderoit tout, de peur de l'irriter & de l'obliger à se déclarer en faveur de la Maison d'Autriche? Bien avertis l'un & l'autre que les préparatifs de Charles regardoient plûtôt ses sujets mécontens d'Ecosse que les Etrangers, ils ne se mirent pas autrement en peine des menaces tacites de Sa Majesté Britannique.

Cependant la Cour de France souhaitoit d'avoir un prétexte honnête de finir la prison du Palatin; soit qu'elle craignît de désobliger diverses Puissances qui ne s'intéressoient gueres moins pour lui que le Roi de la Grande-Bretagne; soit que Richelieu, voyant la convocation prochaine du Parlement d'Angleterre, voulût contenter les Presbytériens, avec lesquels il entretenoit une correspondance secrete. Ceux-ci, quoique chagrins contre le Roi, paroissoient mieux intentionnés que les autres pour la Maison Palatine, & le Cardinal avoit ses raisons secretes de les ménager. Outre qu'il s'étoit mis en tête de donner de l'occupation à Charles en Angleterre & en Ecosse, il vouloit engager un parti puissant dans la Chambre des Communes à demander que Marie de Médicis & la Duchesse de Chevreuse fussent renvoyées d'Angleterre. Leur long sejour à Londres l'inquiétoit. La Reine Mere étoit sortie d'une telle maniere des Etats du Roi d'Espagne, qu'elle ne pouvoit plus y retourner honnêtement. Le Cardinal se flatoit que s'il la faisoit chasser d'Angleterre, elle n'auroit plus d'autre parti à prendre que celui d'aller à Florence. Il commença par la Duchesse de Chevreuse. Avant que de soulever le Parlement d'Angleterre contr'elle, Richelieu tente de l'obliger à revenir en France par le moyen du Duc son époux, qui reçoit cette année un ordre secret de l'aller demander à Sa Majesté Britannique. Mais la Dame, dit agréablement Grotius, *à qui tout homme du monde fut toujours moins indifférent que son Mari*, s'enfuit d'Angleterre, dès qu'elle apprend le départ du Duc pour Londres, & se retire à Bruxelles. Le Cardinal Infant l'y reçut fort bien. Etoit-il autant touché de la beauté de cette avanturiere, que le Roi son frere le fut lorsqu'elle se retira de France à Madrid? Fut-ce seulement un effet de sa politesse & de sa générosité?

Richelieu donc chagrin de ce que le Roi d'Angleterre ne veut point entrer en négociation, avant que son neveu sorte de Vincennes sans aucune condition, ordonne à Chavigni d'insinuer à Grotius Ambassadeur de Suede, que si la Reine sa maîtresse veut demander l'élargissement de Charles-Louis, on aura plus d'égard aux instances de Christine qu'à celles du Roi d'Angleterre. Sensiblement affligé des malheurs continuels de la Maison Palatine, Grotius promet de s'employer & d'écrire à Stokholm. Il parle d'abord au Comte de Leycester Ambassadeur d'Angleterre à Paris, & lui dit seulement que Louis est disposé à tirer le Palatin de Vincennes & à lui permettre de venir demeurer au Louvre sur sa parole, & sur celle de Leycester, pourvû que l'Electeur déclare par écrit, que dans l'affaire des troupes du feu Duc Bernard de Saxe-Weymar il n'a rien voulu faire que de concert avec les Couronnes de Suede & de France, & qu'il promette de ne sortir point du Royaume sans la permission de Sa Majesté. *Les affaires*, ajoûtoit l'Ambassadeur de Suede, *ne se concluent pas d'abord. Voilà un premier pas pour la liberté de M. l'Electeur. On obtiendra le reste dans la suite.* La proposition ne déplaît pas à Leycester. Mais il ne pouvoit rien faire sans un ordre précis du Roi son maître. Il lui écrit pour sçavoir son intention. Charles persista dans sa premiere demande, que le Palatin fût mis en pleine liberté, & ne voulut accepter aucune condition. Christine, moins scrupuleuse sur les difficultés que son Ambassadeur trouve dans certains mémoires envoyés par Chavigni sur l'élargissement de l'Electeur, écrit au Roi de France, & ordonne à Grotius de demander solemnellement de sa part la liberté de Charles-Louis. 1640.

Le sçavant Ambassadeur prend incontinent la plume, & prépare une harangue pathétique. Il y employa, dit-il lui-même, toutes les figures qu'il jugea les plus propres à exciter la compassion du Roi. L'extrait de ce discours étudié se trouve dans une lettre du 3. Mars à la Reine de Suede. Que la clémence est la vertu par laquelle un Souverain approche le plus près de la Divinité. Que celui qui prend le surnom de Très-Chrétien s'en doit piquer plus qu'aucun autre, puisque l'instituteur de la sainte Religion dont il se déclare le défenseur a été un modele parfait de clémence. Que ç'avoit été la vertu favorite des Rois prédécesseurs de Louis, & principalement d'Henri son pere. Que Sa Majesté a témoigné en plusieurs occasions être dans les mêmes sentimens. Que si quelqu'un dans le monde mérite de sentir les effets de la clémence de Louis, c'étoit l'héritier de la premiere Maison Electorale de l'Empire, autrefois si puissante, & alors dépouillée de tous ses biens, & réduite à chercher divers azyles dans les pays étrangers. Que cette même Maison fut toujours attachée particulierement aux intérêts de la France. Qu'elle soutint le droit d'Henri IV. à la Couronne que la Maison d'Autriche s'efforçoit de lui enlever. Que les secours donnés à ce Prince acheverent de rendre la Maison Palatine odieuse à Vienne & à Madrid. Que l'Empereur & le Roi d'Espagne ne souhaitoient rien plus que de voir les malheurs du Fils de l'infortuné Roi de Boheme comblés par une longue prison. Qu'immédiatement après la mort

1640. de son pere, Charles-Louis entra dans la confédération des Princes d'Allemagne avec la Couronne de Suede, & que dans leurs assemblées à Heilbron, à Francfort, à Wormes, son oncle, Administrateur du Palatinat durant la minorité de l'Electeur, appuya constamment les demandes & les propositions des Ambassadeurs de France. Que si Sa Majesté vouloit rendre la liberté à Charles-Louis, la Reine de Suede & plusieurs autres Souverains lui en seroient obligés, & regarderoient cette grace comme accordée à eux-mêmes.

Louis parut touché de la harangue de Grotius, & se découvrit toutes les fois que l'Ambassadeur nomma la Reine de Boheme : c'étoit un témoignage qu'il la regardoit comme une Souveraine injustement dépouillée. *Vous n'ignorez pas*, répondit le Roi, *quelles raisons j'ai eues de faire arrêter le Prince en faveur de qui la Reine votre maîtresse s'intéresse. Le bien commun de la confédération en est la principale. J'ai souvent exhorté le Roi d'Angleterre, qui doit souhaiter plus qu'aucun autre le rétablissement de la Maison Palatine, à prendre les mesures nécessaires pour cela. Vous sçavez les propositions que j'ai faites au Comte de Leycester son Ambassadeur. Sire*, reprit Grotius, *il ne m'appartient pas d'entrer dans les raisons que Votre Majesté a pû avoir de faire arrêter M. l'Electeur. Si elle veut bien me permettre de lui expliquer ma pensée, je lui dirai avec tout le respect possible, que le meilleur parti qu'on puisse prendre maintenant, c'est d'oublier de part & d'autre tout ce qui s'est passé, & de pourvoir à ce qui regarde l'intérêt commun des Puissances confédérées. Si M. l'Electeur a fait quelque faute, il la faut pardonner à son âge & à son peu d'expérience. La triste situation de ses affaires ne lui permet pas d'attirer à son service les gens les plus capables de lui donner de bons conseils.* Louis ayant dit à Grotius qu'il réfléchiroit sur les remontrances de l'Ambassadeur, & qu'il verroit ce que contenoit la lettre présentée de la part de Christine, l'audience finit par les nouvelles instances de Grotius, que dans cette affaire il plût au Roi de suivre les sentimens que sa clémence lui inspiroit.

Il y avoit eu déja, & il y eut encore après, quelques conférences à Vincennes, entre le Palatin & Chavigni Sécrétaire d'Etat. On en tint long-temps le résultat fort secret. Ce fut apparemment de peur que le Roi d'Angleterre, qui insistoit toujours sur la pleine liberté de son neveu, ne lui défendît expressément d'accepter les conditions que Louis éxigeoit. Les voici : que le Palatin donneroit par écrit la déclaration proposée touchant le dessein d'obtenir les troupes du feu Duc de Weymar ; qu'il ne sortiroit point de France sans la permission du Roi, & qu'il promettoit de ne rien faire durant la guerre contre les intérêts de Sa Majesté. Charles-Louis ennuyé de sa prison y ayant consenti, le Sécrétaire va sur la fin du mois de Mars le prendre à Vincennes, & le conduit chez le Comte de Leycester. Il y demeura *incognito* jusques à ce que l'hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires, où il devoit être logé & défrayé, fût vuide par le départ du Prince de Pologne. Sa Majesté Britannique trouva mauvais que l'Electeur eût subi les loix qu'on lui avoit imposées. Mais outre que sa santé s'altéroit à

Vincennes ; il avoit une extrême impatience de tenter les moyens d'engager le Roi de France à s'intéresser pour son rétablissement. On lui fit de plus grands honneurs qu'à Cazimir. Il les auroit reçus avec plus de joye, si on ne lui eût pas refusé la qualité d'Electeur. Ce ne fut pas la seule mortification qu'il essuya sans rien dire. L'insolence de Richelieu fut encore plus sensible. Les Officiers de Sa Majesté servoient le Prince. On lui donna quatre-vingts domestiques & quinze cents livres à dépenser par jour. Dans la visite rendue au Roi, il se couvrit & s'assit après les premiers complimens. Lorsqu'il fut invité à dîner avec Sa Majesté, il eut un siege du même côté qu'elle, avec une seule place d'intervalle entre le Roi & lui. La Reine & les premiers Seigneurs de la Cour en userent à son égard de la maniere du monde la plus obligeante. Le Cardinal, content de s'avancer jusques dans son anti-chambre & de le reconduire au carrosse, ne lui donna pas la droite chez lui. Ne croyoit-il point s'abaisser encore trop, en recevant ainsi le chef de la premiere Maison Electorale de l'Empire ? On avoit si grand besoin de lui qu'il fallut souffrir une pareille arrogance. Pour se rendre plus agréable à la Cour, on rendit visite à tous les Ministres d'Etat. 1640.

Charles Roi d'Angleterre malcontent ; je dirois *avec raison*, si en agissant foiblement pour son neveu, il ne l'avoit pas mis dans la nécessité de tout faire pour chercher un meilleur appui que le sien ; Charles, dis-je, ne remercia point Louis de la liberté accordée au Palatin. Quand le Prince toujours infortuné fit des propositions pour son rétablissement, Louis répondit en termes généraux qu'il falloit sçavoir premierement les intentions de Sa Majesté Britannique. Et lui & son Ministre n'ignoroient pas que l'Electeur n'avoit pas grande chose à espérer de ce côté-là. Outre que les mouvemens de l'Ecosse embarrassoient Charles de plus en plus, il avoit résolu de préférer aux intérêts de ses plus proches parens la paix avec la Maison d'Autriche. Le Comte de Leycester le déclara nettement à Grotius. De maniere que les conseils de celui-ci à Charles-Louis, de ménager le Cardinal de Richelieu en France, l'Archevêque de Cantorberi en Angleterre, & le Chancelier Oxenstiern en Suede, furent fort inutiles. Ennuyé d'un si long séjour à Paris, & de ce que ses espérances reculent, au lieu d'avancer, le Prince demande la permission de sortir de France. On lui accorde seulement de venir à Amiens vers la fin de Juillet. Louis y étoit allé, dans le dessein de s'approcher du siege d'Arras formé par ses troupes. A la recommandation de Richelieu, le Palatin obtient enfin sa demande, à condition que conformément à sa parole donnée par écrit à Vincennes, il ne feroit rien contre les intérêts de Sa Majesté Très-Chrétienne.

Commencemens malheureux de campagne dans les Pays-bas.

Le Cardinal, toujours occupé du projet d'enlever les Pays-bas aux Espagnols, avoit pris de nouvelles mesures avec les Etats Généraux des Provinces-Unies. Moyennant deux millions que Louis leur donnoit, Frédéric Henri Prince d'Orange devoit entrer dans la Flandre avec une puissante armée, & y assiéger Dam & Bruges, pendant qu'une seconde armée des Etats agiroit d'un autre côté. Le Roi de France promettoit d'attaquer

1640. *Journal de Bassompierre. Tom. 2. Mémoires de Puysegur. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 62. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. 2. Vie du Maréchal de Gassion. Tom. 2. Grotii Epistola passim.*

en même temps les Pays-bas par deux endroits, sur la Meuse, & dans l'Artois ou le Hainaut, selon que l'occasion paroîtroit plus favorable. Le Maréchal de la Meilleraïe eut le commandement de la premiere armée, & les Maréchaux de Chaunes & de Châtillon celui de la seconde. Pour animer davantage les membres des Etats-Généraux, dont la lenteur véritable, ou affectée, causoit de l'inquiétude & des soupçons à la Cour de France, Louis fit des présens considérables au Prince d'Orange & à ceux qui avoient les premiers emplois dans la République. On dit que Frédéric-Henri reçut jusques à deux cents mille écus. Grotius, content de ces grands préparatifs contre l'Espagne, se flatoit de voir des choses extraordinaires. *Le Cardinal Infant*, disoit-il, *sera fort embarassé, & ne sçaura de quel côté tourner. L'ouverture de la campagne nous promet d'heureux succès.* Ils ne répondirent pas tout à fait aux espérances de l'Ambassadeur de Suede. Le Prince d'Orange ne fit, peut-être ne voulut rien faire, avec la plus belle armée qu'il eût jamais commandée. Le Maréchal de la Meilleraïe fut d'abord déconcerté sur la Meuse & dans le Hainaut. De maniere que si les soins de l'Infant pour obliger les François à lever le siege mis devant Arras eussent été ou mieux secondés, ou plus heureux, il auroit fait aussi belle campagne que celle de l'an 1638. où il repoussa Frédéric-Henri en Flandre, pendant que le Prince Thomas forçoit les retranchemens du Maréchal de Châtillon devant S. Omer. Trois grandes entreprises de Louis réussirent cette année: on ne sçait pas comment. Elles devoient échouer selon toutes les apparences. Je parle du secours de Cazal, du siege de la ville de Turin, & de celui d'Arras.

1640. *Historie di Gualdo Priorato. Part. 2. Liv. 9. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. 8. Pag. 801. 808.*

*L'avantage remporté à Cazal*, dit l'infortuné Bassompierre toujours prisonnier à la Bastille, *anima nos autres Généraux à se mettre de bonne heure en campagne, pour faire de leur côté quelque exploit signalé. Le Maréchal de la Meilleraïe part de Paris le 22. Avril avec un grand équipage d'artillerie, & tire vers Mezieres, où s'assembloit la puissante armée qu'il devoit commander. Afin d'obliger tous nos braves de quitter Paris, M. le Cardinal en sortit le 2. Mai. Déja le Roi s'étoit avancé du côté de la Picardie, dont le Maréchal de Châtillon avoit ordre de défendre la frontiere, & de tenir les ennemis en échec, pendant que le Maréchal de la Meilleraïe assiégeroit une Place importante. Celui-ci eut une petite disgrace en assemblant ses troupes. Les ennemis défirent quelques régimens de sa cavalerie, & lui enleverent plusieurs chevaux d'artillerie. Cela ne l'empêcha pas d'investir Charlemont Place forte sur la Meuse. Elle auroit été prise apparemment, si le ciel ne s'y fût opposé par les pluies continuelles, qui obligerent le Maréchal d'abandonner ce premier siege. Il change de dessein, & marche vers Mariembourg. Les ennemis ayant rompu des écluses & inondé le pays, le contraignirent à se désister encore de cette entreprise. Le Roi lui ordonne de ramener ses troupes fatiguées, & diminuées par le mauvais temps, de les joindre à celles de M. de Châtillon, & de tâcher avec lui d'emporter quelque ville considérable dans l'Artois.* On voulut couvrir la disgrace de Charlemont, en disant que ce n'étoit qu'une feinte; que Richelieu pensoit seulement à surprendre Sedan par le moyen d'une intelligence dans la

Place

Place, & que l'arrivée imprévue du Duc de Bouillon avoit déconcerté le projet. J'avoue que le séjour du Comte de Soissons à Sedan inquiétoit assez le Cardinal, pour le porter à chercher les moyens de se rendre maître de cette ville. Mais deux lettres de la Meilleraïe & de Gassion prouvent que le premier pensa serieusement à emporter Charlemont & Mariembourg. 1640.

*Notre voyage a été malencontreux*, écrit-il naïvement au Maréchal de Châtillon. *Le temps parut si beau lorsque l'armée s'assembloit, que j'espérai que le ciel nous seroit aussi favorable, qu'il nous a été contraire. Justement à la sortie de France, les pluies & les orages nous ont tellement accueillis, qu'après avoir tenté durant trois jours de tirer mon canon, j'ai été obligé de marcher seulement avec un petit corps de troupes pour soutenir M. le Comte de Guiche qui s'est avancé dans le pays ennemi, où il peut trouver l'armée Espagnole, qui s'assembloit entre Fleurus & Gemblours. J'ai laissé la conduite de l'armée au Marquis de Gesvres, au Colonel Gassion, & à la Ferté-Senneterre. Après avoir perdu par les pluies tout le pain que nous menions, ces Messieurs ont été obligés à faire une route dans la forêt, pour renvoyer nos grosses pieces d'artillerie à Hirson. Ils me sont venus joindre avec le reste. Le temps est si fâcheux, & le pays tellement désolé, qu'il est absolument impossible de subsister ici. Je laisse une partie de mon infanterie entre Mariembourg & la Meuse, & prenant du pain pour huit jours, je m'avance avec le reste, & avec le plus grand nombre de ma cavalerie vers Namur, tant pour incommoder les ennemis si je les puis joindre, que pour ruiner leur pays, en y faisant entrer ma cavalerie, jusques à ce qu'il plaise à Dieu de nous donner du beau temps, & que la saison plus avancée fournisse de l'herbe aux chevaux. Voilà le parti que la nécessité m'a fait prendre malgré moi.* On voit assez par là que conformément au projet concerté avec le Prince d'Orange, les François devoient agir sérieusement sur la Meuse, pendant qu'il entreroit dans la Flandre. Mais d'où vient que le Maréchal ne dit rien de sa tentative sur Charlemont ? A-t-il honte d'avoir échoué ? Peut-être croyoit-il que Châtillon en sçavoit assez.

Je lis ailleurs que la Meilleraie, ayant déja commencé sa circonvallation devant cette Place, fut si fort embarassé, qu'il assembla ses Maréchaux de Camp.. Le Duc d'Enguien fils aîné du Prince de Condé, qui, après avoir achevé ses études sous les Jésuites à Bourges, fit cette année sa premiere campagne, étoit le premier. Le Général leur représenta les grands obstacles qui se rencontreroient dans la poursuite de l'entreprise. Que Charlemont fort par sa situation, & par ce que l'art ajoûtoit à la nature, avoit une garnison renforcée de mille hommes deux ou trois jours avant l'arrivée des François. Que dans le seul endroit propre à être attaqué, le terrein étoit si dur, qu'il faudroit employer beaucoup de temps à faire les tranchées. Que cet inconvénient exposeroit l'armée à des dangers considérables. Que dans un pays stérile & ruiné, on manqueroit de fourrage pour les chevaux. Que du côté du Hainaut on auroit à dos la cavalerie de Lamboi, & de celui de Liege celle de Beck. Que cette ville

1640. entierement dévouée à l'Electeur de Cologne son Evêque, & frere du Duc de Baviere, ne devoit plus être regardée comme neutre, depuis la mort de Ruelle son Bourgmestre, favorable aux François. Enfin, que le Cardinal Infant s'avanceroit peut-être lui-même au secours de Charlemont. Ces raisons ayant été approuvées par le Duc d'Enguien, par le Comte de Guiche, & par les Marquis de Gesvres, de Coislin, & de la Ferté-Senneterre, qui servoient tous en qualité de Maréchaux de camp, on résolut de lever le siege, en cas que le Roi l'approuvât. La Cour étoit à Soissons, lorsque Richelieu reçut la délibération. Il eut un extrême chagrin du mauvais succès de son premier projet, & du malheureux début de la Meilleraie son parent. Mais il fallut essuyer la mortification, & envoyer ordre de lever le siege.

Jaloux des applaudissemens qui se donnent par-tout au Comte d'Harcourt, le Maréchal pense à se dédommager par la prise d'une autre Place. Il n'y fut pas plus heureux. *J'avois investi Mariembourg avec de la cavalerie soutenue d'un grand corps d'infanterie*, dit Gassion au Maréchal de Châtillon; *& déja mes logemens étoient assez proches. Mais faute de canon il a fallu tout quitter. Nous marchons vers la Sambre près de Namur, pour y trouver des quartiers de rafraîchissement, jusques à ce que la saison soit plus favorable. Je ne puis vous exprimer la douleur de M. le Maréchal de la Meilleraie. Dès l'entrée de la campagne, il voit son armée à demi délabrée, sans avoir rien fait, parceque la résolution prise l'hyver passé n'a pas été bien digérée, & qu'on ne s'est pas exactement informé de l'état du pays, & de la situation des Places qu'on vouloit attaquer.* Telle fut la sage prévoyance de Richelieu, & de son cher cousin la Meilleraie.

Le Prince d'Orange ne réussit pas mieux en Flandre. Lorsque son armée, long-temps arrêtée par les vents contraires, tenta de passer le canal de Bruges, le Comte de Fuentes lui tua plus de huit cents hommes, & l'obligea de se retirer. Après cette disgrace, Frédéric Henri se tint dans son camp de Maldeghem. On cria fort contre lui en France. Bien des gens, surpris de ce qu'il demeuroit en repos avec la plus belle armée que les Etats-Généraux eussent mis sur pied, disoient qu'il y avoit de la collusion entre lui & les Espagnols. Ils rappelloient la mémoire de son indolence au siege de Louvain. Je croirois plus volontiers que voyant le mauvais succès de la Meilleraie sur la Meuse, il craignit d'avoir sur les bras toutes les forces du Cardinal Infant. Le vieux & habile Général se tenoit sur ses gardes contre la diligence & l'activité du jeune Prince Espagnol. *Après avoir mis pied à terre avec l'armée de l'Etat en Flandre*, dit le Prince d'Orange dans une lettre du 1. Juin au Maréchal de Châtillon, écrite à Maldeghem, *j'ai fait tenter le passage du canal de Bruges par les troupes que j'y envoyois sous la conduite de M. le Comte de Nassau Gouverneur de Frise. Mais cela n'ayant pû réussir à cause de l'embarras qui s'y est rencontré, on a jugé à propos de camper en ce quartier, où nous sommes logés assez au milieu entre Bruges & Gand.*

Averti dans la suite que la plus grande partie des forces Espagnoles

marche au secours d'Arras assiégé par les François, le Prince d'Orange forme le dessein d'emporter Hulst. Le Comte Cazimir de Nassau s'étant rendu maître d'un Fort, Frédéric Henri s'avança lui-même fort près de la Place avec une grande partie de son armée. Là il y eut une sanglante escarmouche entre lui & le Comte de Fuentes, où les Espagnols perdirent beaucoup de monde. Animé par cet heureux commencement, Frédéric Henri envoye le Comte Cazimir investir un autre Fort, par où le secours pouvoit entrer dans la Place. Mais il fut si bravement défendu, que les assiégeans repoussés à toutes leurs attaques se rebuterent. Cazimir y fut tué d'un coup de mousquet. *Le Prince désespérant alors de faire quelque chose en Flandre,* dit le Maréchal de Bassompierre, *va mettre le siege devant la ville de Gueldres.* C'étoit pour la troisiéme fois. *Les grandes pluies qui survinrent, les écluses rompues par les ennemis, & l'arrivée de Dom Philippe de Sylva, de Dom André Camtelmo, & du Comte de Fuentes avec dix mille hommes, l'obligerent à lever le siege, & à se retirer à Gennep.* Cela ne suffit-il point pour montrer la fausseté du bruit répandu à Paris, de la collusion de Frédéric Henri avec les Espagnols? Auroit-il exposé ses meilleures troupes & ses plus proches parens, s'il avoit seulement attaqué par façon? C'est la remarque du sçavant Grotius.

1640.

Siege mis devant Arras par trois Maréchaux de France.

Un Historien flateur prétend que dès la fin de l'année précédente le Cardinal de Richelieu conçut le dessein d'assiéger Arras, & que tout ce qui se fit sur la Meuse ne fut qu'une feinte pour mieux *couvrir le jeu.* Si cet Auteur avoit voulu réfléchir un peu sur les Mémoires qu'il a publiés à la fin de son ouvrage, ou dire sincerement la vérité, il seroit demeuré d'accord que son Héros, chagrin de voir les projets déconcertés sur la Meuse, resolut de tenter ailleurs quelqu'entreprise éclatante, & de la poursuivre à quelque prix que ce fut, de peur que Louis ne se dégoûtât enfin de son Ministre, & ne prêtât tout de bon l'oreille à certaines gens qui n'attendoient que l'occasion de lui insinuer que l'entêtement de Richelieu, qui vouloit donner les premiers emplois à ses parens & à ses créatures, étoit la seule cause du succès malheureux des entreprises. Habile à prévenir les mauvais offices que ses ennemis cherchent à lui rendre, le Cardinal laisse là, pour ainsi dire, son cousin la Meilleraie, & se tourne tout d'un coup vers un autre Général. Cela paroît manifestement dans le mémoire qu'il envoya le 22. Mai aux Maréchaux de Chaunes & de Châtillon. *Il faut sçavoir de ces Messieurs,* y dit-on, *ce qu'ils peuvent faire avec ce qu'ils ont de troupes. Nous pensons ici que cela doit aboutir à la prise de Lillers. Mais n'en pourroient-ils point faire autant de Bethune? On doit leur demander encore, si renforcés de huit ou de neuf bons régimens, & de plus de deux mille chevaux, ils se croyent en état d'entreprendre le siege d'Arras, ou de Cambrai, ou d'Aire. En cas que cela soit possible, comment ils croyent devoir faire pour être devant la Place avant que les ennemis y pensent. On tâchera de leur donner encore quatre cents chevaux d'artillerie & autant pour leurs vivres. Le Roi marchera vers Amiens dès qu'il aura de leurs nouvelles sur cette proposition.* A la fin du mois de Mai, on ne sçavoit donc pas encore quelle Place

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Puysegur & de Pontis. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 61. & 62. Mémoires pour servir à l'histoire du même. Tom. 2. Vie du Maréchal de Gassion. Tom. 2. Historie di Gualdo.*

1640. on attaqueroit ailleurs que sur la Meuse. Louis déclare plus nettement que l'entreprise de ce côté-là fut sérieusement concertée, & qu'il l'abandonna seulement de peur que son armée ne se perdît dans un pays stérile & désolé. *Pour favoriser l'exécution des desseins projettés avec mon Cousin le Prince d'Orange*, dit Sa Majesté aux Maréchaux de Chaunes & de Châtillon dans une lettre du 28. Mai, *j'ai été obligé d'envoyer la plus forte de mes armées sur la Meuse. Comme il est impossible de l'y tenir plus long-temps, sans l'exposer au danger d'être entierement ruinée, je depêche le Sieur de S. Août, qui a vû les difficultés sur les lieux, pour vous dire que je suis absolument résolu de m'attacher à l'entreprise d'Arras.*

Priorato. Part. II. Liv. 8.

Deux jours auparavant, Châtillon, qui faisoit toutes les dépêches, & avoit la principale direction des affaires, Chaunes ne lui ayant été adjoint que par bienséance, comme Gouverneur de la Province dont il falloit défendre la frontiere; Châtillon, dis-je, avoit répondu au mémoire envoyé par le Cardinal, que Lillers, Place incapable d'être défendue, ou du moins d'une longue résistance, s'emporteroit facilement. Que Bethune, quoiqu'éloignée des endroits d'où venoient les vivres, se pourroit prendre avec les seules troupes des Maréchaux, si celles des ennemis se trouvoient occupées ailleurs, & si on avoit soin de prévenir l'inconvenient touchant les vivres. Qu'il ne falloit point penser alors à Cambrai. Que le siege d'Arras ou d'Aire réussiroit avec une armée de vingt mille hommes de pied & de six mille chevaux, en cas que le Prince d'Orange occupât une partie des forces des Pays-bas, & que Louis eût un corps d'armée sur la frontiere de Champagne, contre les troupes du Roi d'Espagne dans le Luxembourg, & contre celles du Duc de Lorraine. Que cela étoit absolument nécessaire afin d'arrêter les ennemis ailleurs, & de les empêcher de venir traverser une entreprise de cette importance. Que l'armée des deux Maréchaux n'étant que de douze mille hommes de pied & trois mille deux cents de cavalerie, elle devoit être renforcée de neuf ou dix bons régimens qui fissent huit mille hommes de pied, & de deux mille cinq cents chevaux.

*Sa Majesté*, dit Puysegur dans ses Mémoires, *écrivit de Soissons à M. le Maréchal de Châtillon, qu'elle souhaitoit de sçavoir, s'il pouvoit entreprendre quelque chose dans l'Artois, ou du côté de la mer. Je fus dépêché à la Cour avec une lettre de créance de la part de M. de Châtillon, afin de proposer au Roi le siege d'Arras. J'étois chargé de dire qu'il falloit que l'armée de M. de la Meilleraie y vint. Qu'elle tiendroit le côté de deçà la riviere de Scarpe, & celle de M. de Châtillon l'autre. Qu'il pensoit que Sa Majesté devoit encore avoir une petite armée du côté de Dourlans, afin de favoriser le passage des convois. On me donna aussi une lettre de créance pour M. le Cardinal de Richelieu.* J'ai conçu le même dessein que M. le Maréchal, *me dit-il*, mais je crains le grand nombre des habitans de la ville. Ils sont tous ennemis jurés des François, & plus Espagnols que les Castillans. La garnison n'est-elle point encore trop nombreuse? Il n'y a que deux mille cinq cents hommes, *répondis-je*. M. le Maréchal en est assuré. Il prétend

marcher vers Aire, ou vers Bethune, afin de donner de la jalousie à ces deux Places, & d'y attirer une partie de la garnison d'Arras. Prévenus que sont les habitans de notre impuissance de les assiéger, & de la vérité de ce quolibet qu'ils ont sans cesse à la bouche, *quand les François prendront Arras, les souris prendront les chats*, ils ne penseront point à eux-mêmes. *Le Conseil se tint à Soissons dans le cabinet de l'Evêché. Il n'y avoit que le Roi, M. le Cardinal, & M. Des-Noyers. J'étois dans la chambre auprès de la porte. Un quart d'heure après qu'ils furent entrés, M. Des-Noyers m'appella, & me fit passer dans le cabinet.* Nous venons de résoudre le siege d'Arras, *me dit le Roi.* Il faut tenir la chose secrete. Dites seulement a M. de Châtillon d'en faire autant. Je vas dépêcher un courier au Maréchal de la Meilleraie, afin qu'il prenne le temps qu'il faut pour s'y rendre du côté de deçà la Scarpe. Le Maréchal de Châtillon sçaura aussi le jour qu'il doit passer la Somme, pour entrer dans le pays ennemi, & pour donner de la jalousie aux autres Places. J'irai à Amiens, & ferai venir les troupes que du Hallier commande vers la frontiere de Champagne. *M. le Cardinal m'ordonna de dire à M. de Châtillon, que le projet étoit digne d'un aussi grand Capitaine que lui.* S'il y a quelque chose dans le récit de Puysegur qui ne s'accorde pas tout à fait avec ce que j'ai rapporté des Mémoires originaux, cela vient apparemment de ce qu'il ne sçavoit pas ce qui s'étoit déja passé entre Richelieu & Châtillon. 1640.

Le Cardinal commence incontinent de donner tous ses soins & toute son application au succès de l'entreprise. Il écrit à Bouthillier & à Bullion Surintendans des Finances, d'envoyer à Amiens le plus d'argent qu'ils pourront; au Duc de Monbazon Gouverneur de Paris, au Chancelier Seguier, & à le Jai premier Président du Parlement, de faire sortir tous les Officiers, tous les soldats, tous les vagabonds qui se trouveroient dans la ville & de les envoyer au camp; à Montmarin Lieutenant de l'Arsenal, d'en tirer les plus grosses piéces d'artillerie, & de les faire conduire à l'armée, avec les munitions & toutes les autres choses nécessaires à un grand siege. Des-Noyers & Chavigni Sécrétaires d'Etat, prirent soin de remplir de grain les magazins de Peronne, de Corbie, d'Amiens & d'Abbeville. La marche des deux armées fut si bien concertée, qu'elles arriverent en même temps devant Arras. Le nombre des assiégeans montoit à vingt-cinq mille hommes de pied & neuf mille de cavalerie, selon la relation publiée par ordre du Roi après la prise de la ville. On dit que cette piece est de la façon du Cardinal. Je le crois d'autant plus volontiers, qu'il n'y est point parlé de Son Eminence. Un autre auroit-il osé manquer à lui donner la plus grande partie de l'honneur d'une si belle conquête? Mais en attribuant tout au Roi, Richelieu n'a-t-il point pensé à se dédommager finement de sa feinte modestie? *Les soins de Sa Majesté*, dit-il, *ont été tels pendant le siege, qu'ils ne peuvent être comparés qu'à ceux qu'elle a pris depuis tant d'années en ses hautes & glorieuses entreprises. Un jour, elle écrivoit à Mrs. les Généraux ce qu'ils avoient a faire. Un autre, elle commandoit à son Conseil ce qu'elle jugeoit à propos pour préparer & pour assurer les convois. Un*

1640. *autre, elle donnoit les ordres nécessaires pour rassembler de nouvelles forces; pour rafraîchir son armée, pour en avoir une de réserve. Elle pourvoyoit ensuite à la sûreté de toutes les Places que les ennemis eussent pû attaquer, pour faire diversion. Enfin, elle a passé tout le temps du siege en perpétuelle action, qui n'avoit d'autre but que l'heureux succès de cette haute entreprise.* Louis lisoit avec plaisir la relation flateuse de son Ministre. Mais les gens un peu pénétrans, s'apperçurent fort bien, que Richelieu prétendoit que les louanges données à son foible Maître, sous le nom duquel il gouvernoit, retomberoient sur lui. Jamais le Cardinal n'eut tant à cœur le succès d'une entreprise. Cela saute aux yeux dans les lettres qu'il écrivit, & dans les différens mémoires qu'il envoyoit presque tous les jours à Châtillon & à ses collegues. L'Evêque d'Auxerre, l'un de ses Prélats *d'armée*, alla de sa part au camp, faire les fonctions d'Intendant & de Payeur des troupes.

Châtillon raconte ainsi, dans ses lettres du 22. & 23. Juin, la maniere dont le siege d'Arras se forma. *Le 13. de ce mois*, écrit-il à son ami le Comte de Charrost Gouverneur de Calais, *M. de Chaunes & moi sommes venus ici du côté de Bethune, pour investir Arras. M. de la Meilleraie ayant passé entre Cambrai & Bapaume, est arrivé le même jour & a investi la ville de l'autre côté. De maniere que les habitans & la garnison se trouverent environnés de deux grandes armées en même jour, & presqu'à la même heure. Nous avons employé les deux premiers jours à faire hutter nos gens de guerre; & le troisiéme on a commencé à jouer de la pelle. Les travaux sont tellement avancés, que demain au soir les deux tiers de la circonvallation seront faits, ou du moins en bonne défense. Il n'y a que quinze cents hommes de pied & quatre cens chevaux dans la Place. C'est peu de chose par rapport à sa grandeur. Le Roi & Son Eminence sont à Amiens. Cela s'appelle que rien de ce qui nous est nécessaire ne nous manquera.* Dans la lettre au Prince d'Orange. *L'armée que M. de la Meilleraie commande, & celle qui est sous notre conduite, font ensemble un corps de vingt-trois mille hommes de pied & de neuf mille chevaux effectifs. Nous ne perdons aucun moment de temps à finir notre circonvallation. Les convois nous viennent assez librement. On travaille par ordre de la Cour à l'établissement de nos magazins, & notre projet a toute l'apparence d'un bon succès.* Enfin dans la dépêche à Des-Noyers Sécrétaire d'Etat. *Notre quartier général est à Bruey, à la portée du canon de la ville sur le bord de la Scarpe. Celui de M. de la Meilleraie est au dessous de cette riviere, plus près de Douai & des villages de Sailli & de Vitri. Le troisiéme, de M. de Rantzau, est à un village nommé Vailli entre celui de M. de la Meilleraie & le nôtre. Il y a six régimens d'infanterie, un de fuzilliers, & deux de cavalerie.*

J'entre dans le détail d'une entreprise si fameuse, que je ne puis me dispenser de nommer les principaux Officiers qui contribuerent sous les trois Maréchaux de France à son heureux succès. Le Duc d'Enguien s'y trouva comme volontaire avec les Ducs de Nemours, de Luines, & quelques autres Seigneurs distingués. Les Marquis de Gesvres, de Coislin, & de

Praslin, les Comtes de Guiche, de Grancey & Gassion servoient en qualité de Maréchaux de camp. Un Officier Irlandois, nommé Eugene O-Neal commandoit la garnison d'Arras. On lui avoit confié la défense de cette Place importante, parceque le Cardinal Infant crut en devoir tirer également le Comte d'Isembourg Gouverneur de la Province d'Artois & le Baron de Termes, qui vivoient dans une trop grande mésintelligence. Bermelt, Officier Flamand, étoit Sergent Major sous O-Neal. Les Historiens conviennent assez avec Châtillon que la garnison n'étoit que d'environ deux mille hommes, Espagnols, Néapolitaius, Waions, & Allemans, dont la plus grande partie entra dans la ville un jour avant l'arrivée des deux armées Françoises. *Le siege d'Arras commencé le 13. Juin*, dit le Maréchal de Bassompierre, *causa de l'inquiétude aux deux partis. Les uns craignoient que leur ville ne fût emportée, & les autres que leur entreprise n'échouât. Les assiégés se préparent donc à une brave défense; les assiégeans à de vigoureuses attaques, & les Espagnols à un prompt secours de la Place.* 1640.

On demeure d'accord que les travaux, dont le Maréchal de Châtillon, qui fit autrefois son apprentissage sous Maurice & Frédéric-Henri Princes d'Orange, grands maîtres dans l'art de prendre les villes, avoit la principale direction, furent extraordinairement beaux. *En vingt-trois jours, la circonvallation, qui étoit de cinq lieues de tour, fut entierement fermée*, dit Richelieu dans sa Relation, *& en quinze autres les travaux furent finis à tel point, qu'on n'en a jamais vû de semblables. Les fossés des lignes avoient douze pieds de largeur & dix de profondeur. La vuidange faisoit un rempart si élevé, qu'en le défendant, on en rendoit l'accès impossible. Les lignes étoient accompagnées d'un grand nombre de redoutes, & de forts bâtis sur des éminences & en des endroits avantageux. Tous leurs fossés avoient dix-huit pieds de largeur & douze de profondeur.* Dans sa lettre du 1. Juillet au Maréchal de Châtillon. *J'ai une extrême joye de ce que les François, qu'on n'a pas cru jusques ici autrement propres a bien remuer la terre, ont du moins égalé les Hollandois en cette occasion. Ceux-ci ne firent jamais en si peu de temps une circonvallation d'une pareille étendue.* On ouvrit la tranchée la nuit du 4. Juillet. Les approches se firent ensuite avec tant de diligence & de bonheur, que Châtillon écrivoit ainsi au Cardinal le 11. du même mois. *Je n'ai jamais vû de siege plus assuré que celui-ci. Je le dis à tout le monde & à toute heure. Il y a des incrédules. L'issue prouvera que je ne me trompe pas. Ce n'est ni présomption, ni opinion particuliere qui me fait parler de la sorte. C'est la verité même que les effets confirmeront.* Le bon Maréchal ne devoit pas être surpris de trouver des *incrédules*. N'avoit-il pas donné des assurances aussi positives de la prise infaillible de S. Omer? Cependant il fallut lever le siege.

Le Cardinal Infant marche au secours d'Arras.

Dès que la nouvelle de celui d'Arras se répand dans les Pays-bas, le peuple fait de grandes instances au Cardinal Infant pour la conservation de cette ville importante, & promet de l'aider d'hommes & d'argent. Jusques à ce qu'il puisse marcher en personne, il commande au Baron de Lamboi, Général des troupes Impériales, de s'avancer incessamment vers

1640. Journal de Bassompierre. Tom. 2. Mémoires de Puysegur. † Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 61. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. 2. Grotii Epistolæ passim. 1640. Historie di Gualdo Priorato. Part. 2. Liv. 8. 9. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. 8. Pag. 803. 804.

Arras, de harceler les assiégeans, de jetter, s'il est possible, quelque secours dans la Place; & ordonne à la cavalerie des garnisons de Cambrai, de Bethune & de Bapaume, de faire des courses continuelles entre Arras & Dourlens, pour empêcher qu'on ne porte des vivres aux François, de maniére que renfermés dans leurs lignes, ils n'en puissent recevoir qu'avec une extrême difficulté. *Le premier des Chefs ennemis qui vint troubler nos travaux*, dit Bassompierre, *ce fut Lamboi. M. le Maréchal de la Meilleraie l'ayant voulu lasser, s'approcha de ses retranchemens avec un corps de cavalerie, & poussa quelques Allemans sortis pour escarmoucher. Les nôtres poursuivans les fuyards, donnent inconsidérément si près du camp de Lamboi, que plusieurs volontaires de qualité, & quelques principaux Officiers y perdirent la vie. Le Marquis de Gesvres Maréchal de camp demeura prisonnier, & Breauté Sergent de bataille, & Mestre de camp du régiment de Piémont, fut tué. Perte considérable. C'étoit un homme à parvenir un jour aux grandes charges.* Cela se passa vers la fin de Juin à Sailli.

Richelieu parle de cette action d'un air triomphant. *Les armes du Roi commandées par le Maréchal de la Meilleraie*, dit-il dans sa relation, *eurent un tel avantage, qu'outre cinq cents chevaux demeurés sur la Place, & un grand nombre de prisonniers, toutes les troupes de Lamboi y furent mises en désordre. Des Officiers & des volontaires entrerent pêle mêle dans le quartier des ennemis. Les Marquis de Gesvres & de Breauté s'y signalerent. L'un perdit la liberté & l'autre la vie.* L'avantage ne paroît point si grand dans le récit de Bassompierre. Qui en croirons-nous? Grotius nous marque du moins ce que portoient les nouvelles de Paris. *Il y a eu un combat près d'Arras*, dit-il dans sa lettre du dernier Juin, *Les François y ont perdu de braves gens. Comme ils ont poussé l'ennemi, & pris cinq enseignes, ils prétendent avoir remporté la victoire.* Le Duc d'Enguien étoit à la tête des volontaires qni allerent à cette action. Les Ducs de Nemours & de Luines, les Marquis de Nangis, de Piennet & de Tury, sont nommés entre les autres.

Le Cardinal Infant vint à Lille vers la fin du mois de Juin. Les Généraux Lamboi & Beck, Dom Philippe de Sylva & le Duc Charles de Lorraine le joignirent avec leurs troupes. Cela fit d'abord un corps de vingt mille hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. Mais dans la suite l'armée Espagnole fut augmentée jusques à trente-deux mille hommes. Le dessein du Prince, c'étoit, dit-on, de tenter tout pour secourir les assiégés. Il n'épargna en effet ni ses soins, ni sa peine en cette occasion. Richelieu a cru lui devoir rendre justice. N'est-ce point un effet du plaisir secret que le vainqueur trouve ordinairement à louer l'ennemi vaincu? Quoi qu'il en soit, *on ne sçauroit*, dit le Ministre de Louis dans sa relation, *assez louer le courage & l'activité du Cardinal Infant. Durant six semaines, il a toujours été en campagne, exposé aux injures du temps, aux incommodités & aux fatigues de la guerre.* Dès qu'on sçut à la Cour de France, qu'il s'avançoit près du camp des assiégeans, De-Noyers Sécrétaire d'Etat envoya le mémoire suivant aux trois Maréchaux de France.

Que

Que comme leur fin principale, c'étoit de prendre Arras, celle du Prince Espagnol seroit de le secourir, ou du moins de faire tous ses efforts pour cela; son propre intérêt l'obligeant à prévenir les murmures du peuple des Pays-bas, & à témoigner qu'il n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit contribuer à la conservation de la capitale de l'Artois. Que puisqu'il seroit *du désespoir* de l'Infant de hazarder tout afin de la sauver, il étoit de la prudence des Généraux François de ne rien risquer, s'il se pouvoit, pour la prendre. Que cependant le Roi laissoit la liberté de donner bataille, s'ils croyoient le devoir faire, & le pouvoir avec avantage; mais que Sa Majesté désiroit qu'ils eussent pincipalement en vûe la prise de la ville. 1640.

On se trompoit en quelque chose à la Cour de France. Le Cardinal Infant vouloit bien secourir Arras; mais il fut long-temps incertain sur la maniere dont il s'y prendroit pour éxécuter son dessein. Dans un grand Conseil de guerre, où se trouverent le Duc Charles de Lorraine, Dom Philippe de Sylva Général de l'armée Espagnole, le Comte de Buquoi Général de la cavalerie, Dom André Cantelmo Mestre de camp général, Lamboi Général des troupes Impériales, & Rose Président du Conseil d'Etat, on délibéra sur les mesures les plus propres à obliger les François de lever le siege. Le Duc Charles, Cantelmo, & Lamboi insisterent vivement sur l'attaque des lignes, avant qu'elles fussent en meilleur état de défense. Mais Sylva, Rose, & quelques autres furent d'avis de ne risquer point une armée de laquelle dépendoit entierement la conservation des Pays-bas Catholiques, & dirent qu'il seroit plus sûr d'affamer les François dans leur camp, en leur coupant tous leurs convois. Le Cardinal Infant, incertain du parti qu'il doit prendre, ne décide rien, & s'avance seulement au Mont S. Eloi, à deux lieues d'Arras. Il y demeura quelque temps sans attaquer les retranchemens des assiégeans. D'où Richelieu conclût fort bien que le Prince Espagnol ne pensoit qu'à couper les convois, & ne vouloit rien hazarder. *Il faudroit être aveugle*, dit-il dans un mémoire envoyé le 14. Juillet aux trois Maréchaux de France, *pour ne pas voir, que si les ennemis eussent formé le dessein d'attaquer la circonvallation, ils l'auroient fait d'abord. Ils n'y peuvent penser maintenant, sans une extravagance inconcevable, qui ne convient ni à l'humeur Espagnole, ni à l'état présent des Pays-bas, dont la perte suivroit infailliblement celle d'un combat général. Cela supposé, qui ne voit pas que le projet des ennemis c'est de traverser nos convois? Outre cette raison générale, s'ils se sont postés, comme on dit, à la tête de la Canche, ce mouvement est une preuve certaine de leur résolution. Donc le principal but que MM. les Généraux doivent avoir, & nous de notre côté, c'est de faire passer un grand convoi qui assure la prise d'Arras.*

Richelieu ne faisoit-il point ces réfléxions à propos d'une contestation survenue entre les Maréchaux de Châtillon & de la Meilleraïe, lorsque les assiégeans crurent que le Cardinal Infant venoit au Mont S. Eloi dans le dessein d'attaquer leurs lignes? Voici comment Puységur raconte cette affaire. *On assembla le Conseil dans la tente de M. de Châtillon, où M. de*

1640. *Chaunes étoit aussi logé. M. de la Meilleraïe y proposa de sortir des lignes & d'aller au devant des ennemis pour les combattre. M. de Châtillon fut d'un avis contraire.* Leur armée, *disoit-il*, est du moins aussi forte que la nôtre. Pour aller à eux, il faudroit lever tous les quartiers. Après cela il leur seroit facile de jetter du secours dans la Place, & de se retirer sans que nous les pussions combattre. En ce cas nous voilà dans la nécessité de lever le siege. Pour moi, je ne sortirai point sans un ordre exprès du Roi. Monsieur, *reprit le Maréchal de la Meilleraïe*, vous êtes d'un avis, & moi d'un autre. Cela doit aller à la pluralité des voix. Il faut faire opiner M. de Chaunes, & MM. les Maréchaux de camp. Pour M. de Chaunes, *repliqua le Maréchal de Châtillon*, je suis assuré qu'il sera de votre sentiment, & que tous ces MM. le suivront. Ils n'osent contredire celui qui est en faveur. Je vous le répete : je ne partirai point sans un commandement précis de Sa Majesté. *On trouva un expédient. M. de Faber fut dépêché promptement à Dourlens où étoit M. le Cardinal, afin de lui dire le différend survenu entre les Généraux. Son Eminence le renvoye avec un billet conçu en ces termes.* Je ne suis ni homme de guerre, ni capable de donner mon avis sur ce sujet. Il est vrai que j'ai beaucoup lû. Mais je n'ai jamais trouvé qu'on soit sorti de ses lignes pour combattre les ennemis après avoir demeuré si long-temps à les faire. Lorsque le Roi vous donne à tous trois le commandement de ses armées, il vous en juge capables. Il lui importe fort peu que vous sortiez, ou que vous ne sortiez pas de vos lignes. Mais si vous manquez de prendre Arras, vous en répondrez sur vos têtes. *Les ennemis vinrent du côté du Mont S. Eloi, & ne passerent pas outre. Ils firent le tour, afin d'aller camper à Arlu, où ils demeurerent pendant une partie du siege.* La modestie du Cardinal me surprend. Comment a-t'il contesté qu'il n'étoit ni *homme de guerre*, *ni capable de donner des avis* sur ce qui la regarde, lui qui prétendit avoir tout l'honneur de la prise de la Rochelle; qui voulut être *Généralissime* des armées; qui fit si bien caracoller son cheval à la tête d'une, pour montrer qu'il avoit été à l'Académie, & qu'il sçavoit faire ses éxercices ? Cela me rendroit le récit de Puysegur suspect, si je ne voyois un peu d'ironie dans sa réponse aux trois Maréchaux de France, & si l'expérience ne m'apprenoit que les hommes, incapables de se contrefaire toujours, parlent quelquefois sincerement.

Si la Relation de Richelieu est éxacte, de douze convois envoyés au camp des assiégeans, dont deux furent de quatre mille chariots chacun, les ennemis maîtres de la campagne, *avec la plus puissante armée*, dit le Cardinal, *que les Pays-bas eussent vue depuis qu'ils sont sous l'obéïssance d'Espagne*, n'en purent rencontrer qu'un seul de deux cent chariots, que le hazard fit tomber entre leurs mains. Le Maréchal de Bassompierre rapporte ainsi cette particularité. *Le siege d'Arras continue durant le mois de Juillet avec de grands preparatifs de part & d'autre. La circonvallation finie, on ouvre la tranchée en deux endroits differens. Le Cardinal Infant rassemble toutes ses forces, & vient camper si près de la ville, qu'il est bien difficile de faire passer des vivres à l'armée Françoise. On tenta divers convois. Entr'au-*

*tres le Colonel de l'Echelle entreprit d'en amener un par Peronne. Ayant donné avis de son dessein, le Maréchal de la Meilleraïe part avec trois mille chevaux pour aller au devant de lui à l'endroit concerté entr'eux. Il rencontra dans sa marche la banniere de Hainaut que le Comte de Buquoi accompagné de plusieurs autres Seigneurs conduisoit. Mr. de la Meilleraïe l'attaque & la rompt, non sans grande peine, & avec une perte considérable de son côté. La banniere se retire neantmoins. Sur le bruit que toute l'armée ennemie s'approche, Mr. de la Meilleraïe retourne au camp avec quelques prisonniers, mais sans le convoi impatiemment attendu. Le Comte de Buquoi le rencontra, le défit, & emmena les provisions qu'il portoit. Cela mit le camp en allarme & en grande confusion. Il n'y avoit plus de vivres, ni de munitions de guerre. Deux jours après, Mr. de S. Preuil en fit heureusement arriver un. Cela empêcha de lever le siege, & la ville fut vertement pressée.* 1640.

Richelieu raconte un peu autrement cette action, qu'il releve comme un victoire signalée. *Mr. le Maréchal de la Meilleraïe, sorti du camp avec deux mille cinq cents chevaux pour assurer un convoi qui venoit de Peronne aux assiégeans*, dit-il dans sa Relation, *rencontra le Comte de Buquoi, qui s'avançoit vers Cambrai avec des forces égales, pour recevoir un autre convoi destiné à l'armée du Cardinal Infant. Cela se fit fortuitement sans qu'aucun d'eux sçût la marche ni le dessein de l'autre. Les deux corps se choquerent avec tant de chaleur, qu'après un combat d'une heure & demie, la victoire demeura entiere aux François. Outre plusieurs personnes de qualité tuées, six cents chevaux des ennemis demeurerent sur la place, on fit un grand nombre de prisonniers, & tout le reste des gens du Comte de Buquoi fut mis en déroute.* Puységur & Grotius parlent froidement de cet avantage prétendu. Ils insinuent même que le convoi ayant été intercepté, les Espagnols gagnerent plus que les François. Celui que S. Preuil conduisit avec quatre mille hommes d'escorte, selon l'Ambassadeur de Suede, n'étoit que de cent chariots de vivres & de munitions, de cinquante bœufs & d'environ mille moutons.

Cela fut bientôt consumé. La disette de vivres, & de poudre sur tout, devint si grande, que les assiégeans passoient quelquefois cinq ou six jours sans tirer. L'espérance d'un plus grand convoi, promis incessamment par la Cour, faisoit supporter ces incommodités avec patience. Le Cardinal Infant, dont l'armée montoit à vint mille hommes de pied & douze mille chevaux, avoit envoyé six mille des uns & trois mille des autres à Aubigni près de Dourlens, ou étoit le grand magazin des François. Il rompit encore & rendit impratiquables, autant qu'il pouvoit, les chemins par où les vivres venoient au camp des assiégeans. De maniere que Louis & son Ministre, déterminés à emporter Arras à quelque prix que ce fût, se virent réduits à former une armée entiere pour escorter leur grand convoi. *On souffroit au siege*, dit Puységur. *Les vivres ne pouvoient y arriver, parceque les ennemis étoient campés sur le chemin. Les soldats & les cavaliers, qui manquoient de pain, prenoient des épics de blé, les passoient par le feu pour en brûler le bout, & mangeoient le grain ensuite. D'autres l'écrasoient avec des tuiles, & faisoient*

1640. *des galettes. On tenta de faire venir un convoi conduit par un nommé l'Echelle. Il y avoit quelques munitions. Les ennemis le défirent, & le Marquis de Pisani fut tué en cette occasion.* Est-ce le même à qui le fameux Voiture a écrit plusieurs lettres enjouées & galantes ?

Le Cardinal de Richelieu rejette des propositions de paix faites secretement par le Duc d'Olivarez.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. 8. Pag. 886. 887. &c. Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1640. Lotichius Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi 2. Lib. 16. Cap. 1. Grotii Epist. 1415.*

Lorsque la Cour étoit à Soissons avant le siege d'Arras, Richelieu alla sous quelque prétexte à Blérancour, maison d'un cadet du Marquis de Tresme, conférer avec Breth Agent des Provinces Catholiques des Pays-bas à la Cour de Madrid, chargé secretement, de la part du Comte Duc d'Olivarez, de faire quelques propositions de paix entre les deux Couronnes. Le nouveau Négociateur demanda premierement trois choses; que le Duc de Lorraine fût rétabli dans ses Duchés; que Louis rendît à l'Empereur la ville de Brisac, & tout ce que les François occupoient dans l'Alsace; enfin que les Etats-Généraux des Provinces-Unies restituassent tout ce qu'ils avoient pris dans le Bresil, moyennant une certaine somme d'argent que Philippe leur donneroit pour les dédommager de leurs dépenses. *Je serois surpris, Monsieur*, répondit le Cardinal après de grandes protestations de son desir ardent & sincere de finir au plûtôt une guerre sanglante, *que vous eussiez pris la peine de nous venir réïtérer des offres faites il y a trois ans par Dom Michel de Salamanque, & rejettées en même temps, quoiqu'elles fussent conçues d'une maniere plus avantageuse au Roi, si je ne croyois que vous avez commission de nous proposer quelqu'autre chose. Je suis tellement convaincu de la droiture & de la sincérité de Mr. le Comte Duc, que je ne puis m'imaginer qu'il vous envoye malignement, pour donner de la jalousie à nos Alliés, s'ils viennent à découvrir que nous négocions avec lui sans leur participation.*

Breth ayant protesté que ses pouvoirs étoient assez limités, Richelieu reprit ainsi. *Les prétentions du Roi sur la Lorraine sont si justes, si bien fondées, que je ne crois pas, Monsieur, qu'aucune personne de bon sens & désintéressée les puisse condamner. Le Duc Charles a fait plusieurs traités avec Sa Majesté, & n'en a observé aucun. Il a engagé Monsieur à épouser la Princesse Marguerite de Lorraine, nonobstant la parole donnée solemnellement au Roi de ne consentir jamais à ce mariage, & les protestations faites que s'il l'approuvoit jamais, il ne trouveroit pas étrange que Sa Majesté le dépouillât de ses Etats. Les fautes du Duc Charles sont d'autant plus énormes qu'il est vassal de la Couronne de France, en qualité de Duc de Bar. Lorsque Sa Majesté prit la Lorraine il n'y avoit aucun traité d'alliance entre le Roi Catholique & le Duc. La Cour de Madrid n'a donc aucune raison de trouver à redire à cette conquête. L'intérêt du Roi votre maître demande même qu'il appuie ce que Sa Majesté a fait. Il doit être bienaise que la punition exemplaire du Duc Charles apprenne aux petits Princes, qu'on ne choque pas impunément une puissante Couronne.*

Sans examiner en cet endroit l'énormité prétendue des fautes de Charles contre le Roi, ni la solidité de cette maxime, qu'*il faut apprendre aux petits Princes à ne choquer pas si facilement un grand Monarque;* demandons seulement, si Louis pouvoit légitimement enlever deux Duchés qui n'ap-

partenoient point à celui qu'il croyoit devoir punir. La Cour de France le supposa ainsi, quand on refusa de recevoir l'hommage du Duché de Bar, que Charles offroit de rendre en son nom. Elle demandoit qu'il le fît seulement comme époux de la Duchesse Nicole, héritiere légitime d'Henri son pere Duc de Lorraine & de Bar, mort sans enfans mâles. Cette Princesse n'ayant aucune part aux infidélités imputées à Charles, quel droit avoit-on de lui enlever ses Etats? Telles sont les manieres de ceux qu'on nomme grands Politiques. Ils changent & de principes & de langage selon le temps & les personnes. Quand on voulut chagriner d'abord le Duc de Lorraine, on lui soutint, & avec justice, qu'il n'étoit point Souverain par lui-même, & que les Duchés de Lorraine & de Bar appartenoient à son Epouse. Depuis que Louis eut pris deux Provinces qu'il trouvoit fort à sa bienséance, on supposa qu'elles appartenoient à Charles, & qu'on avoit eu raison de l'en dépouiller pour le punir de ses infidélités. 1640.

*Je pourrois ajoûter, Monsieur,* poursuivit Richelieu, *que les Rois d'Espagne ont donné les premiers l'exemple de profiter de certaines occasions de s'agrandir. Combien de pays ont-ils enlevés aux prédécesseurs de Sa Majesté, ou à leurs alliés? A quels titres le Roi Catholique possede-t-il la Navarre, le Roussillon, le Duché de Milan, le Royaume de Naples, la Flandre, l'Artois? Mais je ne veux pas embarrasser la négociation présente de la discussion des droits du Roi votre maître sur tant de pays enlevés à la Couronne de France, ou à ses alliés.* Grande modération du Cardinal! A quoi pensoit-il encore d'alléguer une raison si pitoyable? Est-il donc permis d'usurper le bien d'autrui, parce qu'un autre nous a volés, ou nos amis? Cependant Richelieu pouvoit la presser autant que celles qu'il allégua premierement. Quelque extravagante qu'elle soit, les gens de bon sens la trouveront du moins aussi supportable que les autres sur lesquelles il lui plut d'insister.

*Quant à votre seconde proposition,* dit encore le Cardinal, *il est juste d'en user plus honnêtement au regard de l'Empereur. On lui rendra Brisac & l'Alsace. Mais que veut-il donner en échange? Quel dédommagement offrez-vous? Je n'ai qu'une chose à repartir au dernier article de vos demandes. Vous n'ignorez pas que Dom Michel de Salamanque l'ayant déja proposé, les Etats Généraux des Provinces-Unies répondirent qu'ils ne se déferoient jamais du Bresil, & que le Roi n'a pas droit de disposer des conquêtes de ses alliés. Mr. le Comte Duc est trop équitable pour exiger que nous leur manquions de parole. Après une pareille infidélité, se voudroit-il reposer sur le traité qui se feroit entre les deux Couronnes? Enfin, Monsieur, la Cour de Madrid doit considérer, s'il lui plaît, que la face des affaires est changée depuis trois ans. Bien loin de nous en tenir à ce que nous aurions accepté pour lors, nous croyons être en droit de demander quelque chose de plus. Elle changera peut-être encore; & s'il plaît à Dieu de continuer sa bénédiction sur les armes de Sa Majesté, il faudra bien dans quelques années régler le traité de paix sur les nouveaux avantages que nous espérons de remporter auparavant.*

L'Agent d'Olivarez ayant témoigné son déplaisir de voir la paix si

1640. éloignée, parceque le Roi d'Espagne avoit pris une ferme résolution de ne conclure aucun traité à moins qu'on ne lui restituât le Bresil, moyennant le dédommagement offert aux Etats-Généraux, *cet article*, repliqua Richelieu, *regarde uniquement les alliés du Roi. Ils protestent de leur côté qu'ils sont déterminés à ne céder point ce que le Roi Catholique leur demande. On est fort surpris, Monsieur, que vous ne soyez venu que pour nous déclarer que cela seul est capable de déconcerter tous les projets d'accommodement. C'est nous donner à penser que la fin principale de votre voyage n'est pas de proposer des expédiens pour ajuster les affaires des alliés des deux Couronnes, mais de semer la jalousie & la défiance entre la France & les siens.* Breth se met alors à protester, qu'il est seulement venu dans le dessein d'applanir quelques difficultés, de lever certains obstacles à la conclusion de la paix qui se négocioit à Cologne, & insinue dans la suite de son discours, que si Louis veut promettre de n'assister point les Etats-Généraux, en cas qu'ils s'opiniâtrent à ne restituer pas le Bresil, Ferdinand & Philippe consentiront que durant la treve proposée, le Roi de France garde certaines Places de la Lorraine ou de l'Alsace, jusques à la conclusion de la paix générale. *Il est inutile, Monsieur*, dit alors le Cardinal, *de nous faire de pareilles propositions. Nous ne nous séparerons jamais de nos alliés. Et quelle offre faites-vous? de laisser Sa Majesté en possession de ce que l'Empereur & le Roi d'Espagne ne lui peuvent enlever. C'est une grace extraordinaire qu'ils veulent bien accorder.*

Dans une autre conférence entre Breth & Chavigni, le premier parla d'une treve, & dit que si Louis vouloit rendre la Lorraine, on consentiroit que les fortifications de la nouvelle ville de Nanci fussent démolies; que le Duc Charles demeureroit seulement dans l'ancienne avec la garnison nécessaire à la sûreté de sa personne, & que Sa Majesté Très-Chrétienne garderoit quelques Places du Duché de Bar, ou de celui de Lorraine jusques à la conclusion de la paix générale, comme un gage de la fidélité de Charles à tenir sa parole. *Monsieur*, répondit Chavigni en rejettant la nouvelle proposition avec une extrême hauteur, *les affaires du Roi mon maître sont, graces à Dieu, en telle situation que rien ne l'oblige à changer la nature des treves. Vous sçavez qu'elles se font toujours à condition que chacun gardera ce qu'il occupe. On accorde tout au plus une pension à celui qui se croit dépouillé, afin qu'il ait de quoi vivre, jusques à la décision du différend. Mr. le Comte Duc rendroit un service signalé à la Couronne d'Espagne, s'il pouvoit persuader à Mr. le Cardinal, que pour obtenir une treve, Sa Majesté se doit défaire de ce qu'on ne peut l'obliger de rendre dans un traité de paix. Elle seroit aussi-bien fondée à demander la restitution de l'Electeur Palatin dans ses Etats & dans sa dignité, avec la liberté de demeurer à Heidelberg jusques à la conclusion de la paix générale. En vérité M. le Comte Duc a mauvaise opinion de l'habileté de M. le Cardinal, s'il le croit capable de porter le Roi à se dépouiller volontairement de ce qu'on ne peut lui ôter par force. Quand Sa Majesté n'auroit pas des pretentions légitimes sur la Lorraine; qui l'empêchera de la garder durant la guerre, afin d'obtenir de*

*meilleures conditions en cas qu'il la faille rendre dans le traité de paix ? Croit-on à Madrid que l'Espagne est supérieure & en état de donner la loi ? Nous pensons autrement ici. Les forces des deux Couronnes nous parroissent du moins égales.* 1640.

*M. le Comte Duc*, ajoûta le Sécrétaire d'Etat, *parle peut-être d'une treve, parceque prévenu de la légereté qu'il croit naturelle aux François, il espere que la face des affaires changera durant ce temps-là, ou que du moins il y aura un autre Ministere. Si cela est, on prie M. le Comte Duc de se mettre dans l'esprit, que le Roi sçaura toujours gouverner son Etat avec la même prudence; & que quand même il jugeroit à propos d'appeller auprès de lui d'autres Ministres que ceux qui ont l'honneur de le servir maintenant, il suivra inviolablement les mêmes maximes. Au reste, Monsieur, on est bien fâché de ce que vous avez fait un voyage inutile. En mon particulier, j'aurai la consolation d'avoir eu l'honneur de conférer avec une personne de votre mérite, envoyée par M. le Comte Duc que j'honore parfaitement.* Telle fut la fin des conférences secretes de Blérançour. Richelieu n'avoit garde d'accepter alors aucune proposition de treve, ou de paix. Exactement informé de la disposition des Catalans & des Portugais, il se flatoit que son rival, embarrassé du soulevement d'un des plus beaux Royaumes & d'une des meilleures Principautés de la Monarchie d'Espagne, seroit obligé de porter le Roi son maître à recevoir les conditions que Louis voudroit offrir. Le Pape, convaincu par les diverses démarches de la Cour de France qu'elle ne veut aucun accommodement, rappelle au mois de Septembre le Cardinal Ginetti son Légat à Cologne. L'Empereur se récria fort contre cet ordre d'Urbain, & s'en plaignit dans une lettre qui fut rendue publique. Mais le Pontife ne se mit pas autrement en peine de la colere feinte ou véritable de Ferdinand. On envoya seulement par façon à Cologne Machiavelli, Patriarche titulaire de Constantinople, avec la qualité de Nonce Extraordinaire. Rosseti lui fut substitué quelque temps après.

Négociations avec les Catalans.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 52. & 58. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. 2. Vittorio*

Si Richelieu ne s'apperçut pas dès-lors que la crainte des suites fâcheuses du soulevement prochain de la Catalogne étoit le motif principal des avances du Comte Duc, pour obtenir un traité de treve, ou de paix, les lettres que le Cardinal reçut presque en même temps de la part d'Espenan, Maréchal de camp & Gouverneur de Leucate en Languedoc, l'en durent convaincre pleinement. Dans une des assemblées que les Députés Généraux de la Catalogne tinrent pour prendre les mesures nécessaires à la sûreté de leur Province, depuis la mort du Duc de Cardone leur Viceroi, Paul Claris, Chanoine d'Urgel & Député du Clergé, représenta vivement que le seul moyen de se mettre à couvert du ressentiment de leur Souverain, irrité de plus en plus par les insinuations malignes d'Olivarez ennemi juré des Catalans, c'étoit de recourir incessamment à la protection de la Couronne de France. Le Chanoine intriguant ménagea si bien les esprits des autres Députés de la Noblesse & du peuple, qu'ils convinrent avec lui d'envoyer un nommé Aleïs Séminat, Sergent Major de la ville de Barcelone, à Leucate, avec ordre de demander à Espenan, si en cas que

1640. *Siri Memorie Recondite. Tom. 8. Pag. 815. 816. &c.*

les Catalans en vinssent à une rupture ouverte avec Philippe, ils pouvoient espérer de la part de Louis un puissant secours, d'hommes, d'argent, d'armes, & des autres choses nécessaires à leur défense. Séminat fut aussi chargé de prier Espenan, d'écrire là-dessus à la Cour de France, & de concerter ensemhle les moyens d'entretenir une secrete correspondance. L'Officier François, qui ne manquoit pas d'esprit, s'informa éxactemement de la disposition des Catalans, & de l'état de la Province, en dressa une ample relation, l'envoya promptement à la Cour, & la fit présenter par un de ses parens au Ministre. On dit que Richelieu reçut cette nouvelle avec assez d'indifférence, & qu'il parut ne compter pas beaucoup sur les Catalans; soit qu'il ne pût s'imaginer que le Comte Duc négligeât d'arrêter au-plûtôt des mouvemens capables de porter un coup fatal à la Monarchie d'Espagne; soit qu'il craignît que si la France s'engageoit une fois à protéger des sujets révoltés, cette démarche n'apportât un nouvel obstacle à la conclusion de la paix générale. Mais la suite prouvera qu'il y avoit plus de dissimulation que de réalité dans la froideur d'un si profond Politique.

Charmé de l'agréable nouvelle, il dépêche incontinent à Leucate du Plessis-Bezançon, Sergent de Bataille dans les armées de Guienne & de Languedoc, avec un pouvoir signé du Roi à Amiens le 29. Août, *de traiter, au nom de Sa Majesté, avec les Députés des Etats, peuples, & pays de la Catalogne, qui en auroient la commission suffisante, pour l'établissement de la République qu'ils prétendoient former sous la protection du Roi, dont la ville de Barcelone seroit la capitale.* Tel fut le premier projet des mécontens de Catalogne. Un peuple las de la tyrannie se forme d'abord la belle idée d'une République. Mais la difficulté, c'est de la maintenir. On ne le peut gueres sans le secours d'une Puissance voisine. En feignant de vous protéger, elle pense à vous subjuguer. Que si le nouvel Etat, obligé à se défendre, donne un peu de pouvoir à un Grand du pays, ou à quelque étranger, bientôt il s'applique autant à trouver les moyens de se faire Souverain, qu'à conserver la liberté de ceux qui l'ont mis à leur tête. Un Brutus, un Publicola, un Timoleon se trouvent rarement. L'Histoire des premiers commencemens de la puissante République des Provinces-Unies, & des tentatives faites dans le siecle précédent d'établir quelque chose de semblable en Catalogne, en Angleterre, & à Naples, fournit des preuves convaincantes de la vérité de cette réfléxion. Louis, ou plûtôt son Ministre, fait ici semblant de vouloir aider les Catalans à se mettre en République: & dans peu de jours on sçaura les amener au dessein que Richelieu forma d'abord, d'ajoûter une belle Province aux Etats du Roi son maître. On promettra de bonne grace aux Catalans que leurs privileges seront inviolablement conservés, & à l'heure même les émissaires du Cardinal publieront des livres pour prouver que la Catalogne est un ancien fief de la France, qui n'en a point été légitimement aliéné, & que Louis a droit de reprendre. Que dûrent juger ces nouveaux sujets d'une pareille prétention? Qu'avec le temps ils ne seroient pas mieux traités que ceux du

du Languedoc, du Dauphiné, de la Bretagne, & des autres Provinces réunies à la Couronne. Leurs privileges sont entierement abolis. 1640.

Du Plessis fut chargé pareillement de promettre de la part du Roi, aux Catalans, *toute l'assistance dont ils pourroient avoir besoin; de convenir de la sûreté des troupes que Sa Majesté leur voudroit envoyer, & de toutes les choses qui concerneroient l'accomplissement de leur dessein sous la faveur & la protection du Roi; d'en passer tous les traités qu'il jugeroit à propos, & en la meilleure forme qu'il se pourroit: Sa Majesté promettant, en foi & parole de Roi, d'avoir pour agréable & de tenir ferme & stable tout ce qui seroit négocié & conclu en son nom sur ce sujet, sans y contrevenir, ni permettre qu'il y fût contrevenu en quelque maniere.* Le Plénipotentiaire de Louis, arrivé à Leucate, trouve que Séminat, qui par sotise, ou par une vaine confiance s'imagina que son intrigue étoit si secrete que la Cour de Madrid n'en pouvoit rien sçavoir, a été arrêté par les Espagnols à Perpignan: accident qui auroit tout déconcerté, si Claris & ses collegues n'y avoient habilement remedié, en donnant à François de Villaplana, parent du Chanoine d'Urgel, & Commandant pour les mécontens à Conflans dans le Roussillon, un pouvoir de reprendre la négociation commencée. Villaplana en ayant averti Espenan, du Plessis s'abouche avec le nouvel Agent, & apprend beaucoup de choses importantes dans les conférences qu'ils eurent ensemble. Il envoye promptement à Richelieu un ample détail de tout ce qui s'est passé. Les Députés Généraux de Catalogne, informés de leur côté par Villaplana du plein pouvoir apporté par du Plessis, lui dépêchent le Comte Dom Raimond de Guimera, l'autorisent suffisamment pour ébaucher en leur nom un traité avec l'Agent de France, & ajoûtent quelques nouvelles demandes à celles de Séminat. L'entrevue de Guimera & de du Plessis se fit dans le couvent des Capucins de Ceret, sur la frontiere du Roussillon.

Les Catalans, assurés du secours de France, parlent plus fierement à Philippe. Cela paroît dans la lettre qu'ils lui écrivirent le 18. Septembre. En feignant de le reconnoître toujours comme Souverain, on déclare sans façon que tous les habitans ont pris les armes contre lui. *Sire*, disoit-on, *par notre lettre du 8. de ce mois, nous avons donné avis à Votre Majesté, que les Etats-Généraux de cette Province étoient convoqués, afin de chercher les moyens d'y rétablir la justice & la tranquillité publique, si nécessaires au service de Votre Majesté. Nous l'avertissons maintenant que de l'avis des Etats-Généraux, le Député Militaire est allé du côté de Gironne & du Lampourdan, afin de s'opposer aux soldats prophanes & excommuniés pour avoir brûlé deux fois le S. Sacrement, qui veulent entrer dans la Catalogne. Le Député Royal a été envoyé pareillement vers Tortose & Balaguer, avec ordre de disputer l'entrée de la Province aux soldats logés dans le Royaume d'Aragon. Ils s'approchent de notre frontiere, menacent de tout mettre à feu & à sang, & commencent déja des actes d'hostilité; entreprise contraire à la loi de Dieu & au service de Votre Majesté, préjudiciable à la Catalogne & à*

1640. *ses habitans; dont les privileges sont directement violés. Nous informons enfin Votre Majesté que tous les habitans ont pris les armes, déterminés à repousser la violence dont ils sont menacés, & à défendre au péril de leurs vies l'intérêt de Dieu, leur propre honneur, leurs biens, les immunités & les constitutions stipulées par nos premiers Princes, & que Votre Majesté a juré de nous conserver, comme ayant été scéllés du sang de nos peres & du nôtre, si courageusement répandu pour le service de vos glorieux ancêtres & pour celui de Votre Majesté. Les seuls désordres des gens de guerre ont tellement affligé le peuple, qu'il s'est crû obligé de se plaindre du mauvais gouvernement. Nous convenons qu'ils ont été commis à l'insû de Votre Majesté, & nous sommes persuadés qu'elle nous aime, comme un pere doit aimer ses enfans, & qu'elle ne veut pas la ruine d'une Province qui lui a rendu tant de signalés services. Nos malheurs ne doivent être attribués qu'à la haine que nous portent le Comte Duc, & Dom Jerôme de Villanueva, Secrétaire d'Etat, à qui Votre Majesté a commis la direction des affaires de cette Province. L'un & l'autre en ont juré la désolation. C'est leur mauvaise conduite qui a causé les révolutions qu'on a vûes qui fait gémir toute la Monarchie, & qui l'expose au danger de se perdre.* On finissoit la lettre, en suppliant Philippe de rappeller les soldats laissés dans le Roussillon, & de contremander ceux qu'il envoyoit vers la Catalogne.

Depuis la prise de Séminat, Olivarez, assuré de l'intrigue liée entre les Catalans & la Cour de France, ordonne aux Officiers des troupes du Roi son maître postées dans le voisinage du Languedoc, de se saisir de quelques postes avancés de cette Province, afin de couper la communication des Catalans avec le Gouverneur de Leucate. Les Espagnols forment donc un petit corps d'armée, & témoignent par leurs mouvemens projetter le siege de quelque Place ennemie. Le Maréchal de Schomberg, Gouverneur de Languedoc, d'autant plus actif à ne donner aucun sujet de plainte à la Cour, qu'il sçait bien que le Prine de Condé, avec lequel il se brouilla d'un étrange maniere à l'occasion de siege de Salces, cherche toutes les occasions de lui rendre de mauvais offices, & de le dépouiller de son gouvernement; Schomberg, dis je, écrit à Richelieu, que les Espagnols semblent vouloir assiéger Narbonne. *Votre avis*, répondit froidement le Cardinal dans une lettre datée de Chaunes le 21. Septembre, sans rien témoigner de la négociation entamée à Ceret, *ne doit pas être négligé, quoique je ne le tienne pas autrement assuré. Quelle apparence y a-t-il que les Espagnols entreprennent un siege tel que celui de Narbonne? La saison est avancée: il n'y a ni bois, ni fourage dans le pays. Cependant, il se faut préparer comme si la chose devoit être, de peur de se trouver surpris.* Le Maréchal ramasse incontinent quelques troupes, monte à cheval, suivi d'un nombre de Gentilshommes, & oblige les Espagnols à lever le siege mis devant deux châteaux importans, qui auroient coupé la communication de la France avec le Roussillon.

Pendant que Guimera retourne à Barcelone rendre compte de ce qui s'est passé dans les conférences de Ceret, du Plessis-Bezançon court en

poste à la Cour, avertir Richelieu de ce qu'il a reconnu de la disposition des Catalans à secouer le joug de la domination Castillane. On le renvoie incessamment. Il va joindre Villaplana, & se rend avec lui à Barcelone. Les Députés Généraux l'y reçurent avec joye, & lui donnerent une audience publique. *Messieurs*, leur dit-il en Espagnol, parcequ'aucun d'eux n'entendoit le François, *le Roi mon maître, ayant appris de M. d'Espenan que vous lui demandez son assistance, m'a ordonné de venir ici reconnoître l'état de vos affaires, & vous offrir tous les secours dont vous aurez besoin. Sa Majesté n'ignore pas ce que Charlemagne & ses successeurs, dont je vois ici les portraits à la tête de vos anciens Souverains, ont fait pour la Catalogne. Non moins généreuse & aussi bienfaisante que ses prédécesseurs, elle vous prévient aujourd'hui, & n'attend pas que vous imploriez son assistance par une Ambassade solemnelle. C'est à vous de répondre à des avances si obligeantes.* Le Député Claris prit la parole au nom de ses confreres. Après d'amples protestations de reconnoître éternellement la bonté de Louis, après de vives plaintes de la tyrannie des Castillans, après un long détail des raisons que les Catalans ont de recourir à la protection de Sa Majesté Très-Chrétienne, il finit en disant à du Plessis qu'on nommeroit des Commissaires, qui lui exposeroient les desseins de la Province, ses besoins, & les conditions de l'alliance perpétuelle & inviolable qu'elle prétendoit contracter avec la Couronne de France. 1640.

Dans les conférences suivantes, du Plessis & les Commissaires convinrent que la Province donneroit neuf ôtages au Roi, trois Ecclésiastiques, trois Gentilshommes, & trois du Tiers Etat. Que six demeureroient à Toulouse, & que trois iroient à la Cour en qualité d'Ambassadeurs. Que deux portes de la ville seroient mises entre les mains des François, l'une du côté de la France, & l'autre du côté de Tarragone, tant pour la sûreté des troupes du Roi, que pour celle de la flote qu'il enverroit. Moyennant quoi, on prioit Sa Majesté d'assister les Catalans d'hommes & d'argent, à certaines conditions. Rien ne fut signé. Outre que les affaires pressoient extrêmement, il y avoit encore des contestations à terminer sur quelques articles. Cependant du Plessis, averti qu'on négocie sous main l'accommodement des Catalans avec le Roi d'Espagne, s'en plaint aux Députés Généraux de la Province, & leur remontre, que s'ils peuvent obtenir des conditions avantageuses, Louis sera bienaise d'y avoir contribué en quelque maniere. *Du moins*, ajoûta-t-il, *l'affaire ne se doit pas conclure sans ma participation. Ce seroit reconnoître fort mal la générosité du Roi mon maître, & une pareille infidélité m'obligeroit à prendre le parti de me retirer présentement.* Les Députés Généraux protesterent qu'ils ne sçavoient rien de l'intrigue. On découvrit qu'elle avoit été liée par la Duchesse de Cardone, & par deux de ses fils qui demeuroient à Barcelone. Elle auroit été abandonnée au ressentiment & à la fureur du peuple, si du Plessis n'eut représenté qu'une pareille inhumanité seroit détestée à la Cour de France, & qu'il étoit plus à propos de s'assurer de sa personne & de celle de ses fils, afin que le Comte Duc, craignant qu'on n'usât de représailles sur eux, n'osât

1640. maltraiter des gens envoyés par la Province au Roi Catholique, & arrêtés par ordre de Sa Majesté. Du Plessis & Villaplana partirent alors, l'un pour aller rendre compte de tout au Cardinal de Richelieu, & l'autre pour conférer avec le Prince de Condé à Toulouse. Il étoit venu en Languedoc tenir les Etats du pays. Du Plessis revint à Barcelone vers la fin de l'année, & y signa au nom du Roi le 17. ou 18. Décembre, le premier traité entre Sa Majesté & les Catalans. Il seroit inutile d'en rapporter les articles changés, ou abrogés peu de jours après dans un second, où les Catalans se donnent à la Couronne de France.

Flotes de France sur l'Océan & sur la Méditerranée.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 63. Grotii Epist. an 1640. Historie di Gualdo Priorato. Part. 2. Liv. 7. 10. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. 8. pag. 690. 691.*

La défaite de la flote d'Espagne, qui partoit de Cadix pour les Indes Occidentales, n'encouragea-t-elle point les Catalans à soutenir leurs premieres démarches? Dès le commencement de cette année, Richelieu avoit équippé une puissante flote. On crut d'abord que Sourdis Archevêque de Bourdeaux, son Général de mer, la commanderoit tout entiere. Mais le Cardinal la partagea, & résolut d'agir en même temps sur les deux mers. Il eut toujours une extrême passion de mettre ses neveux à la tête des armées navales. Son pouvoir y étoit plus absolu que dans celles de terre, où les Maréchaux de France, & les autres Généraux, n'auroient pas voulu servir sous ses jeunes parens. C'est-pourquoi Pontcourlai fut fait Général des Galeres. L'indigne sujet se conduisit si mal, & donna tant de mécontentement à son Oncle, qu'on fut obligé de l'éloigner des emplois. Armand de Maillé, fils du Maréchal de Brezé & d'une seconde sœur de Richelieu, promettoit beaucoup. Le Cardinal le destina cette année à commander la flote du *Ponant*, ou de l'Océan. Ne projettoit-il point de le faire un jour Amiral de France? Quoi qu'il en soit, on donne au Marquis de Brezé le Commandeur de Goutes pour Lieutenant Général, & ils ont ordre d'aller vers les côtes du Portugal & de l'Andalouzie. Peut-être que Richelieu, informé de la disposition des Portugais à secouer le joug de la domination Castillane, vouloit leur insinuer que s'ils y pensoient sérieusement, ils trouveroient bien-tôt une armée navale prête à les secourir. Mais l'incertitude véritable, ou affectée du Duc de Bragance modéroit l'ardeur, & refroidissoit même ceux qui lui offroient de se déclarer en sa faveur. Le Cardinal se consola un peu de l'indolence apparente des Portugais, quand il apprit que son neveu, ayant rencontré entre le Cap de S. Vincent à Cadix la flote Espagnole des Indes commandée par le Marquis de Castignosa de la Maison de Zapata, l'avoit attaqué, & contrainte à se retirer dans la Baie de Cadix, après avoir perdu six galions, brûlés, ou coulés à fonds, avec un grand nombre de marchandises & d'hommes, tués, ou noyés, entre lesquels on compte Castignosa. Plein d'ardeur & de courage, Brezé vouloit poursuivre sa victoire, & entrer dans la Baie. Mais les plus habiles Officiers le retinrent, & lui remontrerent que ce seroit exposer la flote à un trop grand danger, & qu'il falloit se contenter d'avoir tellement incommodé l'ennemi, qu'il ne pût envoyer cette année aux Indes, ni par conséquent recevoir le secours d'argent qu'il en attendoit.

Le Royaume de Naples avoit ses mécontens, aussi bien que plusieurs autres pays de la Monarchie d'Espagne. On dit que le Cardinal Antoine Barberin les ménageoit sous main, leurré de l'espérance d'y obtenir une belle Souveraineté pour sa Maison, si les Espagnols en étoient une fois chassés. Un Seigneur Néapolitain, nommé le Prince de Sanzo, jeune homme hardi & entreprenant, mais fort imprudent, offrit l'année précédente au Maréchal d'Etrées, Ambassadeur de France à Rome, d'introduire les François dans Naples, si la flote de Louis se présentoit devant la ville. On ne compta pas autrement sur les promesses d'un homme qui n'avoit ni crédit, ni Places, ni gens à sa dévotion. Cependant Etrées croit devoir tenter ce que Sanzo pourra faire, & lie une correspondance entre lui & l'Archevêque de Bourdeaux, qui commandoit la flote de France. L'intrigue ayant été découverte par le Duc de Medina-las-Torrès de la Maison des Guzmans, Viceroi de Naples, Sanzo fut poursuivi criminellement. Le dernier endroit qu'il devoit choisir pour sa retraite, c'étoit Rome. Les Espagnols y ont trop de pouvoir. Il y va étourdiment, & la veille de Noël Dom Emmanuel de Moura Marquis de Castel-Rodrigo, & Ambassadeur du Roi Catholique à Rome, le fait enlever par un fameux bandit, mandé du Royaume de Naples, sous je ne sçai quel prétexte. Ce fut en vain que le Pape se plaignit, ou fit semblant de se plaindre d'une entreprise criante contre son autorité souveraine, & qu'il réclama Sanzo. On le conduit à Naples, & peu de jours après on lui coupe la tête. Soit qu'il eût donné des assurances bien positives à l'Archevêque de Bourdeaux, qu'il y avoit dans le Royaume un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes prêts à lever le masque, dès que la flote de France paroîtroit sur les côtes; soit qu'impatient de se signaler, Sourdis donnât aveuglément dans la chimere, il pressa si vivement Richelieu, qu'il obtint la permission de faire une tentative, quand l'occasion s'en présenteroit

1640.

Ayant donc reçu ordre cette année d'aller sur la côte de Genes, avec les galeres de France soutenues de plusieurs vaisseaux, où Richelieu se flatoit de surprendre celles d'Espagne, commandées par le Duc de Ferrandina; & voyant qu'au bruit de l'embarquement des François, elles s'étoient séparées en deux escadres, dont l'une tira vers Carthagene, & l'autre du côté de Naples, l'Archevêque propose à ses Officiers subalternes, d'aller brûler ce qu'on trouvera de galeres dans le port de Naples, & jetter l'épouvante dans tout le Royaume. Le Commandeur de Fourbin, Lieutenant Général des galeres, & plusieurs autres représenterent qu'il seroit imprudent d'aller si loin, & sur des côtes où leurs galeres ne trouveroient aucune retraite, s'il arrivoit quelque fâcheux accident. Sourd à cette sage remontrance, le Prélat s'opiniâtre à vouloir avancer. Les galeres l'abandonnent alors, & se retirent à Marseille. Sourdis fait voile avec ses vaisseaux vers Naples, & arrive vers le milieu de Septembre à la vûe de la ville. On en fut quitte pour la peur. Le Duc de Medina-las-Torrès Viceroi, & Dom Francisco de Melo, qui, rappellé de la Viceroyauté de

1640. Sicile pour aller en qualité d'Ambassadeur à la Diete Impériale convoquée cette année à Ratisbone, se trouvoit alors dans Naples, donnerent de si bons ordres, & assemblerent tant de Noblesse & de milices, que les mécontens sur qui l'Archevêque comptoit n'oserent branler. De maniere qu'il fut obligé de se retirer, honteux & chagrin de voir sa belle expédition terminée à la prise de trois vaisseaux marchands Anglois dans le port de Baie. La moitié des marchandises étoit déja déchargée, & Sourdis ne se put rendre maître de ce qui restoit qu'en perdant de braves gens.

Du Hallier conduit un grand convoi au Camp devant Arras.

*Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. 2. Mémoires de Puysegur, de Pontis, & de Sirot. Tom. 1. Grotii Epistolæ passim. 1640. Historie di Gualdo Priorato. Part. 2. Lib. 9. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tome 8. pag. 804. 805.*

La joie de l'heureux succès des deux sieges d'Arras & de Turin, dont je dois parler maintenant, fut si grande, que la Cour ne fit presqu'aucune attention à l'entreprise inutile de Sourdis. L'épouvante jettée dans la ville & dans le Royaume de Naples fut même mise au nombre des avantages remportés cette année : tant on étoit d'humeur à crier *victoire* sur la moindre chose. *Quoique les travaux du siege d'Arras fussent, au premier jour d'Août, poussés jusques au bastion de la Ville*, dit Bassompierre, *la famine & la difficulté d'amener des vivres au camp étoient si grandes, que le Roi fut obligé de mander en diligence l'armée que M. du Hallier commandoit en Lorraine, & de tirer les garnisons des Places de Picardie. On la fit monter de la sorte à vingt-cinq mille hommes. Elle devoit conduire un grand convoi de six mille charettes. Mrs. de Chaunes & de Châtillon demeurerent au camp. Le Maréchal de la Meilleraïe en partit le 1. Août avec douze mille hommes pour venir rencontrer M. du Hallier. Il le fit à point nommé.* Bassompierre manque ici d'exactitude. Cela lui arrive quelquefois dans ce qu'il a écrit durant sa prison, sur le bruit commun, ou sur les nouvelles que ses amis lui disoient. Les troupes amenées par du Hallier, jointes à celles qu'il trouva en Picardie, ne faisoient que seize mille hommes. Le convoi fut de huit mille charettes selon un Officier présent à la marche; mais le Cardinal de Richelieu n'en compte que quatre mille. Chaunes accompagna la Meilleraïe selon l'ordre exprès du Roi. Ils sortirent l'un & l'autre avec trois mille hommes de pied & trois mille chevaux seulement. Cela se voit dans une relation du Maréchal de Châtillon. Il garda pour la défense des lignes deux mille cinq cens chevaux, & environ onze mille hommes d'infanterie. Si l'armée Françoise fut au commencement du siege, de vingt-trois mille hommes de pied & de neuf mille chevaux effectifs, comme celui-ci l'écrivit le 23. Juin au Prince d'Orange; en cinq semaines de temps on perdit devant Arras deux mille cinq cents chevaux, & environ sept mille hommes de pied. Preuve certaine que dans ce qu'on appelle une grande conquête, le prétendu Conquérant perd souvent beaucoup plus qu'il ne gagne. Une ville emportée nonobstant sa longue & vigoureuse résistance, c'est, à proprement parler, une sanglante bataille perdue. Cela saute aux yeux. Après je ne sçai quel avantage imaginaire, l'armée qui se vante d'être victorieuse est réduite à la nécessité de se retrancher, & de se tenir sur la défensive contre celle de l'ennemi qui n'a pû venir à bout de secourir la Place assiégée.

Le Baron de Sirot, qui servoit sous du Hallier, raconte dans ses Mémoires la marche & l'arrivée du secours & du convoi conduit par ce Général. *Lorsque nous étions à Fleville en Lorraine*, dit-il, *du Hallier reçut ordre de passer avec ses troupes du côté d'Arras, pour appuyer les Maréchaux de Chaunes, de Châtillon & de la Meilleraïe, qui l'assiégeoient, & manquoient de vivres & de munitions de guerre dans leur camp. Il est surprenant qu'on ait commencé un siege de cette conséquence sans avoir premierement pourvû aux choses nécessaires à une entreprise si difficile. Le Cardinal Infant, accouru au secours des assiégés, s'étoit avantageusement posté avec une puissante armée. Il coupoit tous les convois menés au camp. On pressa si fort du Hallier de faire diligence, qu'il laissa derriere lui une partie de son bagage, afin que sa marche fût & plus prompte, & moins embarrassée. Il arriva fort à propos. S'il eût encore tardé quatre jours à se rendre devant la Place, on auroit été forcé à lever le siege. Il n'y avoit du pain que pour ce temps-là, & fort peu de poudre. Etant arrivé à Dourlens entre Amiens & Arras, du Hallier trouva la Ferté-Imbaut qui commandoit un camp volant de quatre mille hommes. Celui-ci avoit un convoi prêt à marcher, dès que l'autre l'auroit joint. Notre armée, renforcée de toute la maison du Roi, qui faisoit environ quatre mille hommes, & des troupes de la Ferté-Imbaut, monta jusques à seize mille. L'artillerie étoit de douze pieces de canon, & le convoi de huit mille charettes chargées de vivres & de provisions. Nous gagnâmes le haut de la montagne voisine de Dourlens. Il y a là une plaine. L'armée y fut mise en bataille & en ordre de combat. L'artillerie & les charettes marchoient au milieu, les troupes sur les côtés & une partie à la tête du convoi. On arrive enfin au camp de Lucar assez près d'Arras, sans voir l'ennemi. Du Hallier croyoit que les Espagnols le chargeroient avant qu'il y fût, & qu'ils tâcheroient d'empêcher son passage. Cela leur auroit été beaucoup plus avantageux que d'attaquer les lignes. Par ce moyen, ils auroient pû jetter du secours dans la ville. Mais quoique du Hallier fût extrêmement heureux, d'arriver au camp pendant qu'ils étoient aux mains avec les François, ce fut un bonheur encore plus grand, de ne trouver personne qui disputât la marche, ni qui traversât le convoi que nous conduisions.* 1640.

Je trouve une particularité fort remarquable dans un Auteur Italien. Donnons-la sur sa bonne foi. Louis, dit-il, eut peur que si le Cardinal Infant marchoit au devant du convoi, il ne défît les meilleures troupes de Sa Majesté commandées par la Meilleraïe & par du Hallier, & que la France ne demeurât ainsi également exposée à l'invasion des Espagnols, & au soulevement du peuple mécontent. Car enfin, il se révolta cette année à Moulins, à Clermont en Auvergne, & dans quelques autres endroits. De maniere que Sa Majesté aimoit mieux courir risque de perdre les treize ou quatorze mille hommes gardés par le Maréchal de Châtillon pour la défense des lignes, que l'élite de ses forces. Elle fit dire sous main, & à l'insu de son Ministre, à du Hallier, qu'il cherchât divers prétextes pour se dispenser de joindre la Meilleraïe. Richelieu, impatient de ce que le secours & le convoi ne marchent pas, charge Chouppes d'un ordre

1640. précis à du Hallier, de faire plus de diligence. *Vous aurez bien de la peine à persuader M. du Hallier d'exécuter l'ordre que vous lui portez*, dit Cinq-Mars, Grand Ecuyer, qui sçavoit le secret de son Maître, en s'approchant de l'oreille de Chouppes, après que le Cardinal l'eût dépêché. Le jeune Favori, ennemi du Ministre, n'avoit-il point inspiré cette frayeur au Roi, dans l'espérance que si l'entreprise d'Arras échouoit une fois, tout le monde se déchaîneroit contre Richelieu, & que le Roi se déferoit enfin de lui? Quoi qu'il en soit, du Hallier forme tant de difficultés, que Chouppes lui déclare nettement, que si le siege d'Arras se leve faute d'hommes, de vivres, & de munitions, le Cardinal s'en prendra uniquement à lui, & sçaura le punir de sa désobéïssance. On marche donc enfin, mais si lentement, que la Meilleraïe, impatient de ne voir ni secours, ni convoi, fut sur le point de s'en retourner au camp. C'étoit le plus grand plaisir qu'il pût faire aux ennemis de son Cousin, & au Roi même, chagrin de ce que son Ministre ne se mettoit pas en peine d'exposer la France aux plus grands dangers, pour emporter une ville trop témérairement assiégée. En quelles trances étoit alors le bon Maréchal de Châtillon? S'il ne reçut pas devant Arras le même affront qu'à S. Omer, il en eut du moins la peur tout entiere.

On rapporte encore que Richelieu ayant découvert dans la suite pourquoi du Hallier avoit éxécuté avec tant de répugnance l'ordre porté par Chouppes, il détourna Louis de donner le bâton de Maréchal de France à un Officier qui l'avoit justement mérité. Rien de plus dangereux en ce temps-là que d'obéir plûtôt au Roi qu'à son Ministre. *L'Evêque d'Auxerre*, dit Pontis à propos d'une affaire qu'il eut au siege d'Arras avec un Officier parent de ce Prélat, *avoit insinué entr'autres choses au Cardinal, que j'étois si attaché au Roi, que rien ne seroit jamais capable de me détourner de faire ce que Sa Majesté me commanderoit. C'étoit le plus mauvais office qu'on me pût rendre auprès de Son Eminence, qui craignoit tout. Elle ne haïssoit rien davantage, dans un serviteur du Roi, que cette disposition à tout faire pour le service du Roi:* tant Richelieu appréhendoit que son Maître, souvent irrité contre lui, n'ordonnât enfin à quelque personne aveuglément devouée au Roi, de le défaire d'un Ministre impérieux & arrogant. Les Maréchaux de Chaunes & de la Meilleraïe sortirent des lignes pour aller au devant du secours & du convoi, accompagnés des Marquis de Praslin, de Coislin, de Gassion Maréchaux de camp, des Ducs d'Enguien, de Nemours, de Luines, & d'un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes distingués. Du Hallier amenoit avec lui la Ferté-Imbaut, Troisvilles, S. Preuil, Hocquincourt, Lénoncour & Schmidberg Maréchaux de Camp, les Ducs de Mercœur & de Beaufort, Cinq-Mars Grand Ecuyer qui commandoit les volontaires, entre lesquels on compte les Marquis de Montespan & de Vervins, l'un premier Gentilhomme de la chambre, & l'autre premier Maître d'Hôtel du Roi, le Comte de Noailles, Brion premier Ecuyer du Duc d'Orléans, enfin un si grand nombre de Noblesse, que Louis demeura seul dans Amiens avec son frere

&

1740.

& son Ministre. Le Duc d'Orléans y étoit venu vers le commencement du siege d'Arras. Le bruit courut dans le monde qu'il iroit y commander. Mais Richelieu, quoiqu'absent, prétendoit régler tout lui-même par les ordres absolus qu'il enverroit aux Généraux. Cinq-Mars n'avoit-il point secretement engagé Gaston à se rendre auprès du Roi, afin de lier avec Son Altesse Royale & avec le Comte de Soissons une nouvelle intrigue contre le Cardinal ?

Le Cardinal Infant attaque les lignes des François.

*Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. 2. Journal de Bassompierre. Tom. 2. Mémoires de Puysegur & de Pontis. Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1640. Historie di Gualdo. Priorato. Part. II. Liv. 9.*

Dès que le Prince Gouverneur des Pays-Bas apprend que Chaunes & la Meilleraïe sont sortis du camp avec une partie des troupes employées au siege, il assemble son Conseil de guerre, & consulte, s'il attaquera les lignes dégarnies, ou si marchant vers le convoi & le secours amené aux assiégeans, il se mettra en état de combattre les deux Maréchaux de France & du Hallier. Il lui étoit fort facile d'éxécuter l'un ou l'autre projet, avec une armee de dix-huit mille hommes de pied, & de neuf mille chevaux. Le Duc Charles de Lorraine & les autres de son humeur; disons, si vous l'aimez mieux, de son expérience & de son habilté, insisterent sur la necessité de marcher au convoi. Dom Philippe de Sylva & le Président Rose, confidens du Comte Duc d'Olivarez, qui leur recommandoit de modérer l'ardeur du Cardinal Infant, & qui craignoit peut-être que ce jeune Prince, qui ne l'aimoit pas, n'acquît trop de réputation & d'autorité, remontrerent que le parti le plus sûr, & le moins dangereux, c'étoit d'attaquer les lignes, que le Maréchal de Châtillon auroit beaucoup de peine à défendre durant l'absence de ses collegues. *Avec deux mille cinq cents chevaux, & dix à onze mille hommes de pied*, avoue-t-il lui-même de bonne foi, *je devois non seulement garder quatre lieues de circonvallation & deux tranchées, mais encore opposer des troupes aux grandes sorties que les assiégés pouvoient faire contre les tranchées & contre nos quartiers.* Un si grand embarras du Général ennemi promettoit un bon succès.

Le Cardinal Infant l'auroit obtenu, selon toutes les apparences, si lors qu'il se fut approché des assiégeans, Sylva & Rose, par un flegme naturel ou affecté, ne se fussent encore opposés au Duc de Lorraine, à Cantelmo, & à Lamboi, qui pressoient d'attaquer incessamment la circonvallation, par deux endroits différents, & crioient que la victoire étoit certaine, si on sçavoit profiter de l'éloignement des troupes emmenées hors du camp des assiégeans. *Il ne se faut pas tant précipiter dans une affaire de cette importance*, disoient Sylva & Rose. *Nous ne voulons point nous rendre responsables des suites fâcheuses que peut avoir la ruine d'une armée dont la conservation des Pays-Bas dépend uniquement. Qu'on attaque les lignes, à la bonne heure. Mais voyons premierement par où, & comment cela se peut faire plus sûrement & avec moins de danger.* Le temps employé à cette nouvelle délibération donna le loisir aux deux Maréchaux de France qui avoient heureusement rencontré & assuré le convoi, de recourir au secours de Châtillon attaqué enfin par le Cardinal Infant; & à du Hallier même d'arriver fort à propos avec son puissant renfort, pour chasser les Espagnols du quartier de Rantzau, qu'ils avoient emporté. Tel fut le malheur du Cardi-

1640. nal Infant, à qui ses ennemis n'ont pû refuser les justes louanges dûes à son courage, à sa vigilance, à sa fermeté, parmi tant de traverses & de contradictions. Les Conseillers, ou Inspecteurs, donnés par Olivarez, firent perdre à ce Prince plusieurs occasions favorables, & l'empêcherent du moins de suivre librement les bons avis que de plus habiles gens qu'eux lui donnoient. Si quelque chose peut disculper Richelieu de s'être témérairement opiniâtré au siége d'Arras, c'est la connoissance certaine qu'il avoit de la timide circonspection des Espagnols, qui ne leur permettroit pas de hazarder un combat dans la situation présente des affaires des Pays-bas.

*Lorsqu'on en étoit aux embrassades* de l'heureuse rencontre des troupes & du convoi, *la nouvelle arriva que les ennemis étant venus attaquer notre circonvallation, ils avoient emporte le Fort de Rantzau, & taillé en pieces le régiment de Roncherolles qui étoit dedans*, dit Bassompierre. *Gassion court incontinent au camp avec mille chevaux, & le Maréchal de la Meilleraïe ramene ses troupes au plus vîte. Mais M. de Châtillon lui ayant mandé que les ennemis avoient tenté vainement l'attaque des lignes, & que se voyant repoussés, ils se retiroient sur la gauche, par où le convoi devoit arriver, il retourna en pareille diligence pour le rassurer.* N'est-ce point ici une adresse de Châtillon, qui ne vouloit pas que le parent du Ministre eût part à l'honneur de la défense des lignes, & qu'il le lui enlevât peut-être tout entier ? Car enfin, je ne vois point que le Cardinal Infant se fût encore désisté de son attaque, & Bassompierre insinue lui-même le contraire. *Les ennemis continuerent d'attaquer*, ajoûte-t-il, *& repousserent plusieurs de nos troupes. Messieurs* * *de Vendôme firent ce jour-là des merveilles. Ils demeurerent toujours à la merci de mille coups au milieu des ennemis, tuant ce qu'ils rencontroient & animant nos gens durant quatre heures. Le combat dura autant. M. de Châtillon fit tout ce qui se pouvoit humainement faire. Il eut un cheval tué sous lui. Mais enfin le convoi étant arrivé au camp sans opposition, avec l'armée de M. du Hallier & avec les troupes que ramenoit le Maréchal de la Meilleraïe, la partie ne fut plus tenable aux ennemis. Ils quittent donc volontairement le Fort de Rautzau, & se retirent en bel ordre, quand ils voyent les régimens de Navarre & de Champagne, qui s'avançoient pour les attaquer.* Ce récit succinct demande quelques éclaircissemens. Nous les tirerons d'une Relation du Maréchal de Châtillon même, & des Mémoires de trois Officiers présens à l'action. Qu'il me soit permis de rapporter auparavant une circonstance glorieuse à ce Général. Puységur la raconte. *Le comba dura trois heures*, dit-il. *Les ennemis se rendirent maîtres du Fort. Le cheval de M. de Châtillon fut tué d'un coup de canon, & son baudrier se trouva coupé d'une mousquetade. On lui vient dire alors que son fils a été tué.* Il est bien heureux, *répondit-il froidement*, d'être mort dans une si belle occasion pour le service du Roi. *Mais il avoit seulement reçu une blessure.* Je louerois la réponse du Méréchal comme un sentiment héroïque, si je ne

* Les Ducs de Mercœur & de Beaufort, fils de César Duc de Vendôme.

craignois que le plaisir secret d'un glorieux avantage remporté ne l'ait rendu, plus que toute autre chose, insensible à la perte de son fils. Ne fut-ce point aussi un effet de son indolence naturelle ? 1640

Je trouve dans les Mémoires de Pontis une contestation curieuse & divertissante entre Châtillon & *le Marquis de Grammont*. Il faut lire le *Comte de Guiche* à mon avis, aîné de la Maison de Grammont ; car enfin, dans toutes les relations du siege d'Arras, aucun des premiers Officiers n'est appellé *Marquis de Grammont*. C'est apparemment une méprise de celui qui a prêté sa plume à Pontis, trompé par le récit du Gentilhomme, qui racontant cette particularité disoit, *M. de Grammont*, comme on parle ordinairement des personnes encore vivantes. L'Auteur des Mémoires s'est imaginé que le Maréchal de Grammont s'appelloit le *Marquis de Grammont*, avant sa promotion à cette dignité. La faute est assez grossiére. Mais il y en a beaucoup d'autres dans l'ouvrage. Je reviens au fait, qui nonobstant cette bévue peut être véritable, puisque Pontis étoit présent à l'entretien. *Monsieur*, dit le Comte de Guiche à Châtillon, dès que l'armée du Cardinal Infant parut de loin, *les ennemis s'avancent. Il faudroit aller au devant d'eux avec quelques escadrons de cavalerie. Cela rompra leur premier effort, & nous les empêcherons de forcer nos retranchemens. Il n'est pas question, Monsieur, d'aller combattre les ennemis*, répondit le Maréchal. *Il faut défendre nos lignes. C'est pour cela même*, reprit le Comte, *que je propose d'aller au devant d'eux. Celui qui attaque est ordinairement le plus fort. Et si vous êtes repoussé*, repartit Châtillon, *qui défendra nos retranchemens ? Voyez-vous cette ville ?* ajoûta-t-il en montrant Arras. *C'est notre maîtresse. Il la faut enlever à quelque prix que ce soit, & répandre jusques à la derniere goute de notre sang, s'il en est besoin. N'allons point chercher l'ennemi. Attendons-le de pied ferme, & voyons ce qu'il nous dira. Voici, Monsieur, une pure jalousie*, dit le Comte de Guiche fort en colere. *M'arrêter en cette occasion, c'est vouloir me faire un affront. Je m'en plaindrai au Roi. Vous le pouvez, Monsieur*, repliqua le Maréchal. *Ayez seulement la bonté de m'avertir auparavant, afin que je m'y trouve lorsque vous ferez vos plaintes. Cependant, retournez à votre poste, & n'en sortez pas. Il faut bien obéir à un Général*, reprit le Comte que l'alliance & l'appui de Richelieu rendoient plus fier qu'il ne falloit. *Mais je me plaindrai hautement de ce que la jalousie fait ainsi rejetter un bon avis.* L'attaque commença peu de temps après. Quand les ennemis eurent emporté le quartier de Rantzau, quelqu'un vint dire au Maréchal que tout étoit perdu, & que les retranchemens seroient bientôt forcés. *Attendez*, répondit-il gravement, *attendez qu'ils ayent tout fait.* Châtillon commande à la cavalerie de donner sur les Espagnols. *Aussitôt dit, aussitôt fait*, ajoûte Pontis. *Elle les chargea si vertement, qu'ils furent chassés des retranchemens, & repoussés encore fort au delà du camp.* On reconnut alors, & le Comte de Guiche l'avoua lui-même, que le Maréchal avoit fait un coup d'habile & sage Général, en ne permettant pas à la cavalerie de sortir des retranchemens. *Ce fut elle qui sauva tout.*

1640.

Les François repoussent les Espagnols.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 61. Mémoires pour servir à l'histoire du même. Tom. 2. Mémoires de Sirot. Tom. 1. & de Beauvau. L. 1. Historie di Gualdo Priorato. Part. 2. Lib. 9. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. 8. Pag. 805.*

*Dans l'attaque de la circonvallation*, porte la relation de Richelieu, *le Cardinal Infant ayant cru qu'un grand convoi préparé à Dourlens n'en pouvoit partir le même jour que l'armée commandée par M. du Hallier y étoit arrivée, résolut de forcer les retranchemens, sur l'avis qu'il reçut de la sortie des Maréchaux de Chaunes & de la Meilleraïe avec une partie de leurs forces, pour aller au devant du convoi, qu'il s'imaginoit venir d'Hesdin. Bien que ce Prince & ceux qui commandoient sous lui fissent tous les efforts possibles pour forcer les lignes, la défense fut si vive, le jeu de l'artillerie si extraordinaire, & la surprise des ennemis si grande, lorsque durant la plus grande chaleur du combat ils virent le camp renforcé non seulement des troupes sorties auparavant, mais encore de l'armée de M. du Hallier arrivée dans le même instant, que le Cardinal Infant fut obligé de se retirer après avoir perdu près de trois mille hommes, & un grand nombre d'Officiers morts ou blessés.* Puisque le Maréchal de Châtillon s'est donné la peine de dicter un récit plus éxact de cette action succinctement racontee par tous les autres, il est juste de le rapporter ici. Nous avons déja vû qu'assisté des Comtes de Guiche & de Grancey, & du Marquis de Praslin Maréchaux de camp, il demeura pour la garde des lignes avec treize à quatorze mille hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. Quand il eut distribué les quartiers que chaque Maréchal de camp devoit défendre avec un certain nombre de troupes, il ne lui resta qu'un bataillon du régiment des gardes, quatre régimens d'infanterie, & trois de cavalerie, dont il se fit comme un corps de réserve, pour secourir les quartiers qui seroient attaqués.

*Au lever du soleil*, dit Châtillon, *le Comte de Guiche avertit le Maréchal qu'il avoit les ennemis en présence, & qu'ils se préparoient à une grande attaque. Ils s'étoient coulés à la faveur d'un rideau, & approchés des lignes & des redoutes que le Comte défendoit. Châtillon y accourut promptement, & envoya ordre à l'infanterie & à la cavalerie réservée, d'avancer le long des lignes, vers l'endroit où les ennemis paroissoient. Le Maréchal arrive sur les cinq heures du matin, & trouve le Comte de Guiche & ses troupes en fort bon état. Celles que Châtillon avoit mandées s'y rendirent incontinent après. Il les met en ordre à la vûe des ennemis. Chacun témoignoit beaucoup de gaieté, & une grande disposition à bien faire. Le Cardinal Infant, étonné de notre contenance, s'arrête trois ou quatre heures derriere les mâsures d'un village ruiné, sans oser avancer.* Il étoit apparemment occupé à cette délibération qui lui fit perdre l'occasion du monde la plus favorable, comme je l'ai remarqué. *On tira cent coups de canon de cinq grosses pieces, qui percerent aisément les mâsures du village, & donnerent dans les bataillons ennemis*, poursuit le Maréchal. *Le Prince Espagnol se lasse enfin, quitte ce poste, & fait semblant de retourner vers son quartier de Bailleul-le-Mont, ou de Riviere.* Ne fut-ce point alors que Châtillon ayant appris que la Meilleraïe revenoit au camp avec ses troupes, sur le bruit de l'attaque des lignes, envoya dire à celui-ci qu'il n'y avoit rien à craindre pour elles, & que le Cardinal Infant sembloit vouloir aller au-devant du convoi ?

*Vis à vis du quartier de Rantzau*, dit encore Châtillon, *les ennemis tournent tout court à leur droite, & font marcher cinq gros escadrons, & quatre bataillons avec six pieces de canon. Le Maréchal voyant cela commande au régiment de Grancey qui se trouvoit plus près de lui, d'avancer en diligence. Son dessein, c'étoit de le jetter dans le Fort de Rantzau. Il marche en même temps avec le régiment de Guiche, & mande au Comte de s'approcher incessamment de lui avec les troupes de réserve, pour soutenir le quartier de Rantzau, qui alloit être attaqué, & de laisser à Gassion, qui s'étoit avancé à toutes brides, le commandement des troupes qu'il avoit ramenées. Deux régimens, l'un Espagnol, & l'autre Walon, ayant détaché des gens de leurs bataillons, attaquerent avec grande hardiesse le Fort de Rantzau, où commandoit Roncherolles. Les nôtres repousserent deux ou trois assauts; mais ils furent contraints de céder au nombre, & d'abandonner le Fort. Une partie du régiment de Grancey fut renversée par le désordre de ceux qui en sortoient. Le Comte de Grancey arrive sur ces entrefaites avec d'Andelot, partie de son régiment, & cent hommes des gardes, commandés par Amfreville & Saugeon. Ceux-ci reprennent le Fort. Mais les ennemis ayant redoublé leurs efforts, l'emporterent une seconde fois. Joyeux de l'avoir regagné, ils viennent donner hardiment dans les barrieres du quartier de Rantzau. Grancey & d'Aumont sortent à droite & à gauche avec deux régimens, & repoussent les ennemis jusques derriere le Fort qu'ils avoient gagné. Les Ducs de Mercœur, de Beaufort & de Nemours se signalerent en cette occasion, & se servirent bravement de leurs épées. Mais ne pouvant aller plus avant, ils furent obligés de se retirer dans nos lignes, après avoir laissé quatre cents hommes des ennemis sur la Place, & poussé le reste en grand désordre derriere le Fort. M. le * Grand arriva un moment après avec un grand nombre de volontaires distingués. Il vouloit aller donner, avec la bonne compagnie qu'il amenoit, dans le Fort que les ennemis venoient de regagner; mais le Maréchal de Châtillon le retint par ses prieres, & par son autorité même qu'il fut obligé d'employer.*

1640.

Je ne trouve point ici le Duc d'Enguien. Cela me surprend. Il n'étoit pas d'humeur à s'absenter des belles occasions. L'Auteur de sa vie assure qu'il se distingua dans celle-ci. Les Mémoires des Officiers présens à l'action ne font aucune mention de lui. Ne l'empêcha-t-on point d'y aller, de peur qu'il n'exposât trop librement sa vie? Peut-être qu'il revint au camp plus tard que les autres volontaires qui suivirent avec lui les Maréchaux de Chaunes & de la Meilleraïe, quand ils allerent au devant du convoi. J'ai lû quelque part, & je crois l'avoir remarqué ci-dessus, que Richelieu reprocha un jour à Cinq-Mars d'avoir manqué de bravoure au siege d'Arras. Si Châtillon n'a pas voulu flater un jeune Favori dont le crédit étoit déja redoutable, ou peut-être déplaire au Roi qui l'aimoit tendrement, on eut fort mauvaise grace d'insinuer à Sa Majesté que Cinq-Mars fut interdit, & qu'il témoigna craindre le feu dans l'action que je raconte. Le Cardinal, qui avoit lû la relation de Châtillon, devoit encore moins parler désavantageusement du courage de Cinq-Mars. La ma-

*Vie du Prince de Condé. Lib. 1.*

* *Cinq-Mars Grand-Ecuyer.*

1640. niere dont il souffrit la mort est une preuve certaine qu'il n'en manquoit pas. Je me défie ici de l'Auteur qui rapporte cette circonstance. Il prétend que le Grand-Ecuyer n'avoit point encore *vû le feu*. Or il est certain qu'il alla l'année précédente au siege d'Hesdin. Et si je ne me trompe pas, il s'étoit déja trouvé en d'autres occasions.

*Les Marquis de Coislin & de Varennes*, poursuit Châtillon, *arriverent fort à propos avec les régimens de Champagne, de Navarre, de Piémont & de la Marine, pour arrêter le redoublement des efforts des ennemis qui nous attaquoient par le seul quartier de notre circonvallation où l'infanterie ne pouvoit être soutenue par la cavalerie. M. de Chaunes & de la Meilleraïe vinrent aussi à l'instant. M. du Hallier une demi-heure après, avec l'armée de secours. Les ennemis, étonnés de ce grand & inopiné renfort, retirerent leur canon, & abandonnerent le Fort qu'ils avoient gagné. Mille ou douze cents de leurs gens sont demeurés sur la place, sans ceux qu'ils ont emporté sur des chariots, entre lesquels étoient le Comte de Willerval, & plusieurs autres Officiers distingués. Leur perte n'est que de deux mille hommes, tant tués que blessés.* Le Maréchal ne marque point celle des François. Je trouve ailleurs qu'ils eurent mille soldats tués, & que quatre cents de leurs Officiers demeurerent sur la place, ou furent blessés. On compte parmi les premiers le Marquis de Fors & le Comte de la Rochepot, l'un de la Maison du Vigean, & l'autre fils du Comte du Fargis. Châtillon releve la prudence & la bravoure de ses trois Maréchaux de camp. Si ce que j'ai rapporté des Mémoires de Pontis est véritable, il y a quelque chose de noble & de généreux dans les louanges particulieres que le Maréchal donne au premier d'entr'eux, nonobstant leur différend avant le combat. *Le Comte de Guiche a fort bien fait, selon ses bonnes coûtumes*, dit l'honnête Général. *Il n'a épargné ni sa personne ni ses soins, & dans sa conduite il a témoigné beaucoup de jugement & d'adresse. Le Marquis de Praslin & le Comte de Grancey se sont employés avec autant de vigueur que de zele.* En relevant ainsi au dessus de ses collegues un Seigneur allié & confident du Ministre, n'a-t-on point voulu faire sa cour à Richelieu? Après avoir loué le Vidame d'Amiens, fils du Maréchal de Chaunes, Châtillon n'oublie pas le sien. *D'Andelot*, ajoûte-t-il, *entrant des premiers dans le Fort regagné, tua un Officier Espagnol. Il fut blessé légerement de la main, & reçut un grand coup de mousquet sur ses armes.* Voilà sur quoi on vint dire au Maréchal que son fils étoit tué.

Ajoûtons à cette relation une ou deux particularités que les Mémoires de Sirot nous apprennent. *Il s'y fit d'aussi vigoureuses actions, qu'il s'en étoit fait depuis le commencement de la guerre*, dit cet Officier à propos du Fort de Rantzau pris & repris. *Les ennemis s'en étant emparés, nos gens y rentrerent à coups de canon & de main. Le Duc de Lorraine, qui commandoit à l'attaque, acquit beaucoup de gloire par son adresse, par sa bravoure, par son intrépidité. Cela ne se put faire sans perdre un grand nombre d'hommes. Convaincu après sa retraite que les Généraux Espagnols ménageoient leurs soldats, & qu'on ne se mettoit pas autrement en peine de conserver les siens, il ne fit plus*

*de si grands efforts en pareilles rencontres. Le choc qu'il donna pour se saisir du Fort fut rude & vigoureux. Il dura jusques à la nuit. Afin de rendre justice à ceux qui le méritent, on ne doit pas omettre ici l'adresse d'un Canonier. Il pointa si bien trois canons sur une hauteur, qu'il prit l'armée Espagnole en flanc; de maniere qu'ayant tiré l'espace de deux heures, sans que les ennemis fussent ébranlés de leurs pertes; ils furent enfin obligés de se retirer. L'arrivée du secours amené par du Hallier leur servit de prétexte. On aima mieux attribuer sa retraite au bonheur des François, qu'à l'habileté du Canonier. Le Cardinal Infant partit donc avec assez de confusion & de honte*: Tant il est vrai qu'on est quelquefois plus redevable du gain entier d'une victoire à l'adresse d'un inconnu, qu'à l'expérience & aux soins des premiers Officiers. Le Général profite de l'obscurité des personnes intelligentes dans leur métier, & s'attribue tout l'honneur de plusieurs choses auxquelles il n'a pas souvent la moindre part. Charles Duc de Lorraine alla l'année suivante à Paris, faire un nouveau traité avec le Roi, comme je le rapporterai en son lieu. Gaston Duc d'Orléans lui parla du Fort de Rantzau que Charles avoit emporté, & d'où il fut repoussé faute de secours. Après que Son Altesse Royale eut loué la bravoure & l'intrépidité du Duc de Lorraine, Chaudebonne présent à l'entretien lui demanda qui l'avoit soutenu dans une entreprise si hardie. *La terre*, repartit-il brusquement. Charles vouloit insinuer que les Espagnols l'avoient abandonné. 1640.

Le second jour d'Août, dirai-je, si heureux ou si glorieux aux François, finit par une brutalité du Maréchal de la Meilleraïe. Sirot la raconte de la sorte. *Si on eût crû du Hallier, qui conseilloit de faire sortir des lignes quatre mille chevaux & deux mille mousquetaires pour les appuyer, toutes les troupes qui attaquerent le camp & le Fort de Rantzau se seroient retirées avec une extrême peine. Dans leur embarras, elles couroient risque d'être défaites. Le Duc de Lorraine fut bien heureux de conserver ses troupes par la jalousie que la Meilleraïe conçut contre du Hallier. Voulant s'attribuer tout l'honneur du siege, le Maréchal détourna cette entreprise, & craignit de donner trop d'avantage à celui qui la proposoit. Il témoigna même quelque regret de ce que le secours & le convoi, amenés à propos, sembloient obliger l'ennemi à se retirer.* Je me passerois mon épée au travers du corps, *dit la Meilleraïe à du Hallier*, si je croyois que vos troupes ont empêché que nos retranchemens ne fussent forcés. *Du Hallier, voyant l'animosité de ce Général contre lui, résolut de partir le lendemain, & de remettre toutes choses entre les mains des Maréchaux de Chaunes & de Châtillon, qui en userent plus honnêtement avec lui. Ils le remercierent du secours amené, & avouerent que sans sa diligence la ville couroit risque d'être secourue, & perdue pour le Roi. Mais la Meilleraïe n'étoit pas de cet avis. Du Hallier partit pour Dourlens, de peur de lui causer de l'inquiétude, & afin de favoriser les convois amenés au camp d'Arras.*

*Sa retraite lui fut glorieuse. Lorsque la ville étoit aux abois, le Maréchal de la Meilleraïe eut avis que les ennemis se préparoient à une nouvelle tentative pour secourir les assiégés. Il écrivit alors à du Hallier une lettre de civilité,*

1640. *& le pria de revenir au camp avec toutes ses troupes le 8. Août à quatre heures du matin, jour que les ennemis avoient marqué pour l'éxécution de leur projet. Une lettre si contraire aux discours du Maréchal surprit d'autant plus du Hallier, qu'on y reconnoissoit de bonne foi que la Place ne se pouvoit emporter sans lui. Comme il y alloit du service du Roi, du Hallier marcha toute la nuit, & se rendit dans les lignes au point du jour. Il trouva que les ennemis se disposoient à une seconde attaque. Mais ayant appris qu'il les avoit devancés, ils se retirerent à Douai sans rien entreprendre.* Le Favori de Louis avoit tenté de faire encore plus de mal à du Hallier, que le parent de Richelieu. Impatient d'obtenir un emploi éclatant, Cinq-Mars s'avise de presser le Roi de lui donner le commandement de l'armée que du Hallier avoit amenée de Lorraine à Dourlens, & la commission de conduire le convoi au camp. Louis, indigné d'une pareille demande, répondit à son Favori, qu'il étoit ridicule de proposer seulement de faire un pareil affront à un ancien & bon Officier, dans le temps même qu'il servoit utilement. Le Roi n'ayant pû s'empêcher de dire à Richelieu la prétention impertinente de Cinq-Mars, le Cardinal ne laissa pas échapper cette occasion de parler contre lui.

Prise d'Arras.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 61. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. 2. Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Puysegur, de Pontis, & de Sirot. Tom. 1. Vie du Maréchal de Gassion. Tom. 2. Nani Historia Veneta.*

Avant que de se retirer à Dourlens, du Hallier signa, conjointement avec les trois Maréchaux de France, la sommation envoyée le 3. Août aux habitans d'Arras. Elle étoit conçue en ces termes. *Puisque votre secours fut repoussé hier à votre vûe, que l'armée venue pour vous délivrer s'est retirée, que vous avez fait toute la resistance qui se pouvoit attendre, & que vous vous trouvez en état d'être bientôt réduits à l'extrémité; tout prétexte cesse maintenant, & l'obstination des gens de guerre qui n'ont rien à perdre, est seule capable de vous retenir. Ce trompette du Roi a ordre de vous déclarer de notre part, que si vous ne voulez envoyer des Députés pour traiter de la capitulation, vous n'y serez plus reçus, & qu'on exercera contre vos personnes & contre vos familles tous les actes d'hostilité dont la rigueur des armes est ordinairement accompagnée.* Ces menaces n'ébranlerent point encore les habitans. Ils espéroient que le Cardinal Infant feroit un nouvel effort pour la conservation de leur ville. Le 7. du même mois, la Meilleraïe fait jouër une mine du côté de son attaque. L'effet en fut plus grand qu'on n'auroit osé l'espérer. Chaunes & Châtillon, maîtres du fossé, se préparent du leur à faire entrer le mineur dans un ravelin attaché au grand portail de la ville. Nonobstant ces grands avantages, les trois Maréchaux de France craignoient toujours que le Cardinal Infant, dont l'armée se trouvoit renforcée des troupes détachées du corps opposé au Prince d'Orange, & de celles que le Général Beck avoit tirées des Places de la Meuse, & amenées ensuite, ne vînt forcer leurs lignes par quelque endroit. *Il ne reste aux ennemis que ce seul coup de désespoir*, dit Châtillon dans sa lettre du 7. Août à Des-Noyers.

Le Prince Espagnol s'avança en effet le jour suivant, après que les habitans eurent promis de se rendre, s'ils n'étoient pas secourus le 9^e^. avant midi. Mais son projet fut déconcerté par du Hallier venu fort à propos

de

de Dourlens. On dit encore que Gassion trompa le Cardinal Infant par un mensonge, que Richelieu, aussi peu scrupuleux sur cet article que sur plusieurs autres, appella *une ingénieuse gabatine, & un coup d'esprit qui méritoit l'estime des gens du métier.* Voici ce que c'est. Gassion sorti avec vingt ou vingt-cinq maîtres, pour reconnoître la marche des ennemis, rencontre quelques coureurs Allemans & leur parle de la sorte après une légere escarmouche. *Que je plains le malheur de tant de braves gens qui se vont exposer à la boucherie, pour une ville rendue dès hier!* Ce discours, rapporté au Cardinal Infant, parut d'autant plus vraisemblable, que des espions, ou des traîtres, l'avertirent que les ôtages de la ville étoient déja dans le camp, & qu'on ne tiroit plus de part & d'autre. Les larmes lui vinrent alors aux yeux, ajoûte-t-on, & il prit la résolution de se retirer. Quel surcroît de chagrin à ce Prince désolé! Les assiégés battent à sa vue la chamade le 8. Août, obtiennent une treve qui fut continuée jusques au 9, & envoyent ce jour-là même, à une heure après minuit, des Députés au Maréchal de la Meilletaïe, pour convenir des *articles* de la capitulation, *signés* ensuite, dit Richelieu d'un air insultant, *en présence de l'armée ennemie rangée en bataille à une portée de canon du camp des assiégeans.* Châtillon marque en peu de mots dans sa lettre du 9. Août à Des-Noyers, quels ils furent. Que les gens de guerre sortiroient de la maniere la plus honorable. Que les habitans, Ecclésiastiques ou laïques, seroient tous maintenus dans leurs privileges. Que la garnison que le Roi mettroit dans la ville seroit payée des deniers de Sa Majesté, sans être à la charge du peuple. S. Preuil déja pourvu du gouvernement de Dourlens, à qui le Roi avoit promis celui d'Arras dès les premiers jours du siege, l'obtint avec applaudissement: honneur funeste à ce Gentilhomme brave & déterminé; mais imprudent & déréglé au dernier point! Ce qu'il avoit ardemment desiré, comme un chemin aux premieres dignités militaires, le conduisit à l'échaffaut en moins de deux ans.

*1640. L. XL 1640. Historie di Gualdo Priorato. Part. 2. Lib. 9. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tome 8. pag. 807, 808.*

Depuis la prise d'Arras, les François & les Espagnols ne firent que s'observer les uns les autres. Dans une lettre au Prince d'Orange, le Maréchal de Châtillon rend ainsi compte de ce qui se passa jusques au 21. Septembre. *Je suis demeuré seul Général des armées du Roi dans l'Artois. Après trois semaines de séjour à Aubigni, bourg situé sur la Scarpe, je suis venu depuis deux jours loger à Habar, maison du Comte d'Egmont, une lieue plus près d'Arras. Le Cardinal Infant & le Duc Charles de Lorraine sont postés à deux lieues de moi, au pied des montagnes de Bethune. C'est pour couvrir cette ville, & pour m'empêcher de fourrager plus avant dans le pays ennemi. J'espere de demeurer sur la frontiere de l'Artois jusques à la fin d'Octobre. M. du Hallier commande un petit corps de six mille hommes de pied & de deux mille cinq cents chevaux, à trois lieues de moi, entre Dourlens & mon quartier général. Il a ordre de se joindre à moi lorsque je le jugerai à propos. Des deux armées que nous avions devant Arras, il me reste quatorze mille hommes de pied & six mille chevaux, sans y comprendre cinq mille des uns & huit cents des autres laissés par ordre du Roi dans la ville conquise. L'armée Espagnole est*

1640. *de seize mille hommes de pied & de sept mille chevaux, en y comprenant les troupes du Duc de Lorraine, de Lamboi, & de Beck. Avec toutes ces forces, ils n'ont osé attaquer le moindre de nos convois conduits à Arras, où Sa Majesté fait de puissans magazins. Ils entreprirent sur nos fourrageurs, il y a quelques jours, avec quatre mille chevaux & deux mille hommes de pied commandés par Cantelmo. L'embuscade étoit à une lieue & demie de notre quartier, pour couper nos fourrageurs. Mille chevaux vinrent attaquer Gassion, qui avoit avec lui sept cents chevaux & autant de mousquetaires, pour l'escorte du fourrage. Il charge les ennemis sans marchander, les rompt & les mene battant une demi-lieue durant jusques auprès de l'embuscade. Ses gens auroient été défaits; si je n'eusse envoyé mille chevaux sous la conduite des Marquis de Coislin & de Praslin, qui obligerent la cavalerie ennemie à se retirer en désordre. Je montai moi-même à cheval, & fis sonner la retraite, voyant qu'il n'y avoit aucune apparence de les suivre plus loin. J'espere de recevoir dans un mois l'ordre d'aller en quartiers d'hyver. Cependant nous tâcherons de vivre aux dépens du pays ennemi.*

On sera peut-être bienaise de trouver ici une chose arrivée à Puységur, peu de jours après la prise d'Arras. Il la rapporte dans ses Mémoires. C'est une nouvelle preuve de ce que j'ai déja plus d'une fois remarqué, du génie de Richelieu, & de la maniere dont il éloignoit des emplois ceux qui ne se vouloient pas dévouer aveuglément à lui. Puységur étoit du nombre de ces honnêtes gens. Ayant obtenu la permission d'aller à sa maison, il rencontra le Roi qui n'étoit pas encore parti d'Amiens. Comme Sa Majesté connoissoit le mérite de cet Officier, elle lui donna de bonne grace, & de son propre mouvement, une compagnie vacante dans le régiment des gardes, que le Cardinal & Cinq-Mars demandoient pour deux personnes différentes. Puységur, informé du refus fait au Ministre & au Favori, croyoit *déja tenir la compagnie*, dit-il. Mais quel fut son étonnement, quand s'approchant du Roi ce jour-là même, il voit qu'au lieu de le regarder, son Maître confus se tourne vers une fenêtre. Il devina facilement que Louis avoit honte de la foiblesse que sa conscience lui reprochoit, & qu'il n'osoit regarder un fidele serviteur, à qui un Ministre artificieux l'obligeoit de manquer de parole. Puységur ne se déconcerte point & s'approche du Roi, dès qu'il se retourne. *Sire*, lui dit-il, *quoique je n'aie pas la compagnie, je suis autant obligé à Votre Majesté, que si elle me l'avoit donnée. Puységur*, repartit Louis, *la raison pourquoi je ne vous la donne pas, c'est que vous m'êtes tellement nécessaire dans mes armées, & dans mon régiment de Piémont, qu'il faut que vous y demeuriez encore quelque temps. Je vous promets qu'après cela, je ferai pour vous tout ce qu'un Gentilhomme peut espérer.* L'Officier connut fort bien que ce refus honnête étoit de l'invention du Cardinal, *qui ne vouloit*, ajoûte-t-il, *souffrir dans le régiment des gardes, & dans les gouvernemens, que des gens qui lui eussent promis fidélité.* Il fit le même tour à Troisvilles. Le Roi lui avoit donné de la même sorte le gouvernement de Metz, vacant par la mort du Cardinal de la Valette. *Quoi, Sire*, dit alors Richelieu, *tirer Troisvilles*

*auprès de vous & de la tête des mousquetaires ? Votre Majesté n'y pense pas. Il est jeune : vous sçaurez lui faire d'autres gratifications, qui ne l'empêcheront pas de demeurer auprès de vous.* Le dessein du Cardinal, c'étoit de tirer, moyennant une récompense, le gouvernement de Metz des mains de Lambert qui l'obtint à sa recommandation, & de le prendre pour lui-même. Les Ministres se servent encore aujourd'hui de cet artifice usé, quand ils veulent éloigner de quelque emploi un homme de mérite qu'ils n'aiment pas, & dont ils n'ont point de mal à dire. Je serois surpris que les Princes ne s'en apperçussent pas, si l'Histoire & l'usage du monde n'apprenoient que ce sont les gens les plus faciles à surprendre. Ils donnent dans les panneaux les plus grossiers. 1640.

Deux ou trois sémaines après le retour de Louis à Paris, la Reine son épouse accoucha le 21. Septembre d'un second fils. On lui donna le titre de Duc d'Anjou, & le nom de Philippe au baptême. Le Roi son frere lui ayant accordé depuis la plus grande partie de l'appanage de Gaston leur Oncle mort sans enfans mâles, il fut appellé Duc d'Orléans. Le peuple ignorant admira le mois de Novembre suivant le désintéressement généreux du Prince de Condé. Quoique cette naissance lui dût être d'autant moins agréable, qu'elle le reculoit encore plus de la Couronne, il l'exalta dans sa harangue aux Etats de Languedoc, comme le plus grand bonheur qui fût arrivé cette année à la France. Mais ce même discours est rempli de flateries si outrées, si ridicules, que les gens d'esprit se mocquerent du Prince qui ne pensoit qu'à faire sa cour au Roi, & encore plus à Richelieu, dont il demandoit fort bassement alors la niece en mariage pour le Duc d'Enguien son fils aîné. *Le bonheur* de la prise d'Arras & de Turin, *n'égale pas*, dit Condé, *celui de la naissance d'un second fils à notre Roi. Elle assure l'Etat, comme une colonne de sûreté perpétuelle, contre tous les mauvais évenemens. Il ne faut point douter du bon succès des affaires publiques. Dieu, la fortune & la valeur du Roi, la conduite miraculeuse de M. le Cardinal, nous donnent des arrhes continuées, que rien n'est impossible sous cette divine, heureuse, prudente & courageuse direction.* C'est une chose assez particuliere que le premier Prince du sang Royal semble avoir affecté d'en dire encore plus que tous les impertinens flateurs du Ministre.

Naissance du Duc d'Anjou. *Journal de Bassompierre. Tom. 2. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 63. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. 2.*

Après les grands efforts du Marquis de Léganez Gouverneur de Milan, mais autant inutiles que ceux du Cardinal Infant pour le secours d'Arras, le Comte d'Harcourt entre enfin triomphant dans Turin, le lendemain de la naissance du Duc d'Anjou. Depuis l'arrivée du puissant renfort amené de Pignerol par le Vicomte de Turenne, le Général François en reçut un autre de deux mille hommes de pied & de quatre cents chevaux, conduit par le Marquis de Villeroi. Quatre cents Gentilshommes Dauphinois se joignirent à lui, & l'accompagnerent jusques au camp. Mais immédiatement après, ils demanderent que selon l'ancien usage de leur Province, le Comte de Tonnerre, de la Maison de Clermont, les commandât en qualité de Connétable & de premier Baron du Dauphiné. Les assiégés, plus serrés qu'auparavant, commencent alors de manquer de poudre.

Continuation du siege de Turin. *Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 73. Mémoires pour servir à l'histoire du même.*

1640. *Tom. 2. Mémoires du Maréchal du Plessis. Journal de Bassompierre. Tom. II. Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1640. Historie di Gualdo Priorato. Part 2. Liv. 10. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. 8. pag. 865, 866. &c.*

Zignoni de Bergame Ingénieur entreprit de remédier à cet inconvénient par des boulets creux. Il y mettoit de la poudre, & des lettres même, quand on vouloit donner quelque avis aux assiégés, & par le moyen de trois gros mortiers, il les jettoit continuellement dans la ville. Le Prince Thomas se servit de la même invention pour concerter certaines choses avec Léganez. De là vient que ces boulets creux furent communément appellés des *Couriers volans*. Quelqu'un dit que Gallo, valet de Chambre du Prince Thomas, fut le premier qui s'avisa de l'expédient, & que Zignoni le perfectionna seulement. Quoi qu'il en soit, le secret parut plus beau, qu'il ne fut utile aux assiégés. Les boulets creux ne purent leur fournir assez de poudre.

Désespérant d'être secouru par les Espagnols repoussés plus d'une fois, Thomas avoit déja parlé d'entrer en négociation. Le Comte du Plessis fut chargé de traiter avec ceux qui vinrent de sa part. Je ne sçai pourquoi il n'a rien dit du détail de cette affaire. On nous a conservé un mémoire envoyé dans le mois d'Août au Comte d'Harcourt sur les propositions du Prince. Elles y sont toutes marquées avec les réponses de Richelieu, qui paroît l'avoir dressé, ou du moins dicté. Voici la substance de cette piece subtilement conçue. Qu'il étoit assez difficile de prendre des mesures justes sur les avances de Thomas. Que s'il est réduit à l'extrémité, il n'en fera que pour se tirer d'embarras, & pour tromper. Qu'il ne peut offrir aucun avantage qui vaille celui de se rendre maître de sa personne, aussi-bien que de la ville. Qu'il ne demande la liberté de demeurer à Turin avec Christine sa belle-sœur, que dans le dessein de la surprendre, & d'obtenir, sous prétexte d'accord, la même autorité dans les Etats du jeune Duc de Savoye qu'il a prétendu emporter à force ouverte. Que tout traité qui supposera la demeure de Thomas & de la Duchesse Régente en même lieu doit être non seulement suspect, mais encore absolument rejetté. Que si les intentions du Prince sont sinceres, l'extrémité ou il se voit réduit, & l'impuissance des Espagnols à le secourir, le dégageront assez devant Dieu & devant les hommes, sans qu'il ait besoin de chercher un autre prétexte de quitter leur parti. Que Charles Emmanuel son pere, & Victor Amédée son frere, firent autrefois la même chose par raison & par prudence, quoiqu'ils n'en eussent pas un si grand sujet. Que s'il témoigne chercher seulement une cause apparente de changer de parti, c'est pour couvrir sa mauvaise volonté. Qu'elle se montre assez, en ce qu'il ne veut pas croire avoir une raison légitime d'abandonner les Espagnols, à moins qu'il ne rétablisse ses affaires au préjudice de celles de son neveu & de sa belle-sœur.

Après l'inutilité des tentatives du Gouverneur de Milan pour le secours du Turin, le Prince Thomas *peut prendre avec honneur le parti de la France*, ajoûtoit-on dans le mémoire. *C'est celui du chef de sa Maison. Le Roi déclare qu'il ne garde les Places qui sont entre ses mains, que pour le jeune Duc, & pour ses deux Oncles, s'ils viennent un jour à lui succéder légitimement. Sa Majesté les remettra dès qu'il sera en âge & en état de les conserver,*

*Que s'il vient à mourir, elle les rendra au Prince Thomas, ou bien au Cardinal de Savoye. N'ont-ils pas sujet d'être contens l'un & l'autre? En cas que le Roi trouve bon encore de rétablir le premier dans ses pensions, d'en donner une à son fils, d'accorder la même gratification à Madame la Princesse de Carignan, de procurer au Prince Thomas l'augmentation de son appanage, & de l'employer dans quelqu'une des armées de France; choses qu'on lui peut promettre, ne trouve-t'il pas avec le Roi, non seulement les moyens de se tirer honnêtement des engagemens qu'il a pris, mais encore tous les avantages qu'il peut raisonnablement souhaiter? Si on demande que dès l'heure présente le Roi fasse proposer aux Espagnols de rendre toutes les Places qu'ils ont occupées dans le Piémont depuis cette derniere guerre, à condition que Sa Majesté fera de même; il faut répondre que le Roi demeure d'accord de cet article, & qu'il en donnera sa déclaration après le traité. Son plus ardent desir, c'est de trouver les moyens d'assurer si bien les Places à M. le Duc de Savoye, qu'il n'y ait plus d'inconvénient à craindre. Mais comme le Prince Thomas proteste qu'il aime mieux mourir que de faire un traité qui puisse blesser son honneur, le Roi ne peut consentir en aucune façon que cet article soit mis dans celui de la reddition de Turin. Elle sembleroit plûtôt dûe à cette considération, qu'à la force des armes du Roi.* 1640.

*La déclaration que Sa Majesté fera sur ce sujet*, ajoûtoit-on enfin, *sera une sûreté suffisante aux Princes, sans qu'il soit besoin de recourir à l'intervention du Pape & des Vénitiens. Cependant le Roi peut faire une chose équivalente. Il leur écrira qu'il s'engage à la restitution des Places aux conditions ci-dessus marquées. Sa Majesté trouvera même bon que le Pape & la République interviennent au traité après qu'il sera fait, s'ils veulent promettre de prendre les armes pour le parti du Roi, en cas que les Princes de Savoye, ou l'un d'eux manquant à leur parole, retournent du côté des Espagnols. S'il est même question de laisser Nice entre les mains du Cardinal de Savoye pour six mois, durant lesquels on pourra ménager l'intervention du Pape & des Vénitiens, le Roi y consentira, pourvu que dès l'heure du traité les Princes de Savoye remettent Coni à Madame, & que le Prince Thomas se déclarant pour la France y vienne servir actuellement, aux conditions qui lui sont offertes, & avec toutes les sûretés qu'il pourra desirer de la part du Roi. Que si le Prince répond, qu'avant que de venir en France il doit adroitement retirer d'Espagne sa femme & ses enfans; c'est un prétexte qu'il veut prendre pour couvrir le desir qu'il a de demeurer dans les interêts de la Maison d'Autriche. En un mot, s'il n'abandonne pas les Espagnols qui lui en donnent de si légitimes sujets, il faut être aveugle pour ne voir pas que la résolution qu'il a prise de perdre son neveu, ne meurt point en lui, & que son animosité contre la France, qui seule peut maintenir le jeune Duc, est inconcevable. Si le Prince Thomas est capable de souffrir le regne de son neveu, il a trop de raisons de quitter le parti des Espagnols qui le traitent fort mal, & de prendre celui de France qui le veut sauver, en lui offrant de grands avantages.*

Que d'artifice, que de dissimulation de part & d'autre! Thomas qui de son côté cherchoit apparemment à surprendre Richelieu, pour éviter

1640. de tomber entre ses mains avec la ville de Turin, ne donna pas dans les pieges que le Cardinal lui tendoit. Il ne conclut rien encore avec le Comte d'Harcourt, & témoigne d'être résolu à se defendre jusques à la derniere extrémité. Cependant la saison s'avançoit, & Richelieu devoit craindre qu'en s'opiniâtrant trop à devenir maître de la ville & de la personne du Prince, il ne manquât & l'une & l'autre. Mazarin étoit venu depuis quelque temps à la Cour de France. Soit qu'ardent à chercher toutes les occasions de se rendre agréable & nécessaire au Cardinal, il s'offrît de lui-même à ménager les deux Princes de Savoye, qui avoient peut-être quelques égards pour lui; soit que Richelieu crût que cet esprit souple & délié seroit plus propre qu'aucun autre à négocier avec ceux de sa nation, & à engager adroitement Thomas à sortir de Turin, & à s'accommoder avec la France, il persuada au Roi de l'envoyer en Piémont avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire : résolutiou qui causa de l'inquiétude & du chagrin au Comte d'Harcourt. De peur qu'un Négociateur plus habile ne lui enleve l'honneur d'une conquête éclatante, il s'efforce incontinent de finir l'affaire, s'il est possible, avant l'arrivée de Mazarin.

Le Prince Thomas rend Turin au Comte d'Harcourt.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 60. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. 2. Mémoires du Maréchal du Plessis. Grotii Epistolæ passim. 1640. Nani Historia Veneta. Lib. X. 1640.*

L'occasion fut favorable au Général François. Par le moyen d'un *Courier volant*, Thomas avoit concerté avec Léganez une nouvelle attaque des lignes des assiégeans. Le Prince devoit faire une nombreuse sortie d'un certain côté. Le Gouverneur de Milan promettoit de s'approcher de grand matin le même jour huitieme Septembre, & d'agir vigoureusement d'un autre. Thomas ne manque pas à sa parole. Il pousse si vertement les François qu'ils sont chassés de trois redoutes. Harcourt se rend promptement à cet endroit, afin de repousser l'ennemi. Le combat y fut rude & opiniâtre. Le Comte reçut un coup de mousquet dans son chapeau. Les assiégeans, animés par les exhortations & par l'exemple de leur Général, le seconderent si bien, que Thomas eut le chagrin de se retirer dans la ville, après avoir perdu trois cents hommes : quelques-uns disent cinq cents. Léganez, arrêté par l'incommodité des défilés, ne peut arriver à l'heure marquée, & ne paroît qu'après la retraite du Prince. De maniere qu'il s'en retourne sans rien entreprendre, & donne à penser qu'il désespere entierement de secourir les assiégés. Thomas envoye alors faire de nouvelles propositions au Général de France, offre de rendre Turin, pourvu qu'on lui permette de se retirer à Ivrée, & donne de grandes espérances que dès qu'il se verra en liberté, il pensera tout de bon à s'accommoder avec Louis & avec Christine. Harcourt répond d'une maniere favorable, dépêche un Gentilhomme à la Cour, prie le Roi & son Ministre de lui permettre de profiter de la bonne disposition du Prince, & leur remontre que Thomas ayant encore quatre à cinq mille hommes, & des vivres pour un mois & plus, on s'expose au danger de ne pouvoir prendre la ville, si le Prince désespéré s'opiniâtre à la défendre jusques à la derniere extrémité. Je ne sçai si Harcourt attendit le retour de son Exprès, ou s'il commença dès-lors à négocier avec Thomas. Quoi qu'il en soit, on se

donne *rendez-vous* de part & d'autre au Valentin. Le Général de l'armée Françoise & le Comte du Plessis-Praslin traiterent pour le Roi; les Marquis de Pianezze & de Ville pour le Duc de Savoye & Christine sa mere; Gonteré & Mussan pour Maurice Cardinal de Savoye; le Comte de Druent & deux autres pour le Prince Thomas. Enfin Graves, Ecuyer de Richelieu, parut au nom de son maître. Chose ridicule & impertinente. Le Cardinal avoit-il un intérêt séparé de celui du Roi? Mais telle étoit la maniere du Ministre arrogant. A toutes les grandes entreprises, il dépêchoit un de ses confidens qui lui rendoit compte de ce qui se passoit, & sans la participation duquel on n'osoit rien faire d'important.

1640. *Historie di Gualdo. Priorato. Part. II. Liv. 10. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. 8. Pag. 870. 871. &c.*

Je trouve un mémoire que Lacour, Ambassadeur de France auprès du jeune Charles Emmanuel & de la Duchesse Régente, envoya pour avertir Richelieu que Pianezze & Ville n'étoient point d'avis que les propositions de Thomas fussent acceptées. *Remontrez vivement à M. le Cardinal*, dirent-ils à Lacour, *que prendre Turin sans le Prince, c'est se contenter de la moitié de l'entreprise. Il ne s'accommodera jamais dès qu'il se verra une fois en liberté. N'a-t-il pas refusé toutes les conditions qui lui ont été offertes, quoiqu'elles fussent fort avantageuses? Ceux qui connoissent son humeur & ses engagemens avec l'Espagne, conviennent qu'il ne se reconciliera point sincerement, ni avec le Roi, ni avec Madame. Sa conduite en Piémont le montre trop clairement. Depuis qu'il est à Turin, combien de choses offençantes a-t-il dites contre l'honneur de Madame? Le bon sens ne permet pas d'espérer qu'après cela il pense à se raccommoder de bonne foi avec une belle-sœur outragée de la sorte. Les assiégés n'ont du blé que pour le reste de ce mois. L'empressement du Prince Thomas à lier une négociation, & la retraite du Marquis de Léganez, confirment la vérité des avis que nous recevons de tous côtés. Quel sujet n'avons-nous pas de croire que le Roi sera bientôt maître de Turin & de la personne du Prince? Le Gouverneur de Milan se retire avec son armée. Les forces de Sa Majesté augmentent tous les jours. Elles sont en possession de battre les ennemis, qui jusques à présent n'ont pas eu le moindre avantage. Le Roi acquerera une gloire immortelle dans toute l'Europe, & particulierement en Italie. Le nom de M. le Cardinal y sera respecté, comme ses éminentes vertus le méritent, quand on verra Madame & M. le Duc son fils rétablis avec tant de générosité, de bonheur & de prudence. Que si le Prince Thomas demeure en liberté, on aura grande raison d'appréhender que son animosité ne redouble, au lieu de finir. Le Roi sera obligé de continuer des dépenses immenses, dont il se peut exempter par la prise d'une seule personne.* Ou les remontrances des Officiers de la Duchesse de Savoye vinrent trop tard; ou Richelieu, prévenu par les insinuations du Comte d'Harcourt, n'y eut pas égard.

On convint dans les conférences du Valentin, que le 22. Septembre, Thomas remettroit Turin entre les mains du Général des troupes de Louis; que Christine demeureroit Régente des Etats du Duc son fils; que tous les actes d'hostilité cesseroient de part & d'autre; que le Prince auroit la liberté de se retirer à Ivrée; que ses troupes, qui montoient encore à plus de quatre mille hommes, sortiroient avec armes & bagage, en un mot

1640. avec toutes les marques d'honneur. Harcourt s'avance au devant de Thomas, dès qu'il l'apperçoit au delà du fossé de la ville. *Je ne désespere pas, Monsieur, de vous voir bientôt à la Cour de France*, dit le Comte au Prince après les complimens ordinaires. *Si nous sommes jamais ensemble, il sera facile de battre les ennemis du Roi. Dieu a beni les armes de Sa Majesté, & maintenu le bon droit de Madame. Quand vous tirerez l'épée pour une cause si juste, il secondera de même votre valeur.* Thomas évita de répondre à cette invitation *Le soleil baisse*, dit-il, *& j'ai beaucoup de chemin à faire. Trouvez bon, Monsieur, que je ne perde pas de temps.* Le 22. ou le 24. de Septembre selon quelques-uns, le Comte entra triomphant à Turin après un siege de quatre mois & demi, pénible & glorieux. Une si belle conquête mit le dernier comble à sa réputation dans toute l'Europe. Le Comte du Plessis-Praslin fut fait Gouverneur de la Ville. Le Général victorieux ne se repentit-il point dans la suite de son empressement à remporter seul tout l'honneur d'avoir remis Christine en possession de la capitale du Piémont? Mazarin, qui accouroit le plus vîte qu'il pouvoit, eut si grand dépit d'être venu trop tard, qu'il ne pardonna jamais au Comte. Quoique durant son Ministére il eût de grandes occasions de se servir avantageusement & pour lui, & pour le Roi son maître, d'un Général universellement estimé, Harcourt fut éloigné des emplois qu'il méritoit autant & plus qu'aucun autre.

La nouvelle de la réduction de Turin fut d'autant plus agréable à Christine, qu'elle s'ennuyoit fort à Chamberi. L'impatience la prend incontinent de retourner à son séjour ordinaire. Mais elle n'osoit faire la moindre démarche sans la permission de Louis, ou plûtôt de Richelieu. Mazarin, Lacour, & le Comte de Morette Ambassadeur de Savoye en France furent chargés de la demander instamment de sa part. On n'eut pas beaucoup de peine à lui accorder une chose qui la tiendroit encore dans une plus grande dépendance du Roi son frere, puisqu'elle seroit comme investie par une garnison Françoise de quatre ou cinq mille hommes. *Ma sœur*, lui dit Louis dans une lettre écrite à Monceaux le 25. Octobre, *Puisque vous souhaitez de retourner à Turin, j'y consens volontiers pour votre contentement. Je charge en même temps mon Cousin le Comte d'Harcourt, Général de mes armées delà les Monts, de vous rendre tous les honneurs possibles, & le Comte du Plessis-Praslin, à qui je commets la garde de la Place, de recevoir tous les jours l'ordre de vous.* La Duchesse s'apercevra bien-tôt que ces *honneurs*, qu'on lui rend au dehors, ne sont que de pures grimaces. L'affront sanglant que Mazarin & du Plessis lui feront avant la fin de l'année, par ordre de Richelieu, la convaincra pleinement qu'elle auroit aussi-bien fait d'aller à Paris se mettre, avec tous ses serviteurs, à la discrétion du Cardinal.

Négociation de Mazarin avec le

Le nouvel Ambassadeur de France, chagrin d'avoir manqué l'occasion de se faire un mérite auprès de Richelieu son patron, espéra de se dédommager en travaillant à l'accommodement des deux Princes de Savoye. Le Cardinal souhaitoit ardemment de les détacher des intérêts de la

Maison

Maison d'Autriche, & ne les croyoit pas de si dangereux empoisonneurs, qu'il le disoit à la Duchesse leur belle-sœur, quand il étoit question de la détourner de se réconcilier avec eux indépendamment de lui. On expédia le 2. Novembre un plein pouvoir au Comte d'Harcourt & à Mazarin, de négocier & de conclure un traité avec Maurice & Thomas. Le Général de l'armée du Roi ne fut nommé que par bienséance, de peur de choquer un Officier qui avoit si bien fait, & qu'on ne pouvoit se dispenser d'employer l'année prochaine au delà des Monts, du moins contre les Espagnols, en cas que la négociation proposée réussît avec les deux freres, & particuliérement avec Thomas, plus recherché que son aîné, à cause de sa valeur, de sa réputation, & de son habileté. On connut en cette occasion qu'il n'étoit pas si facile à surprendre. Le Prince se démêla subtilement des divers pieges que Richelieu & Mazarin lui tendirent. Egalement caressé par les deux Couronnes, il obtint du Marquis de Léganez, quoiqu'ils ne fussent pas en fort bonne intelligence, tout ce qu'il jugea nécessaire à la sûreté de sa personne dans Ivrée. Cependant il amusoit si bien Mazarin, que les Espagnols, craignant de perdre un Prince capable de les servir utilement, ne lui refuserent rien de ce qu'il demandoit; jusques là même que le gouvernement de Milan fut ôté l'année suivante à Léganez, & donné au Comte de Sirvella, d'un mérite fort inférieur, mais intime ami de Thomas. Tant la Cour de Madrid avoit entrepris de contenter le Prince, à quelque prix que ce fût.

1640. Prince Thomas de Savoye. *Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 74. Mémoires pour servir à l'histoire du même. Tom. 2. Vie du Cardinal Mazarin. Liv. 1. Chap. 3. Nani Historia Veneta. Liv. 11.* 1640. *Historie di Gualdo. Priorato. Part. II. Liv. 10. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. 8. Pag. 874. 875. &c. Mercurio del medesimo. Tom. 1. Lib. 2.*

Marie de Bourbon Princesse de Carignan, son épouse, & sœur du Comte de Soissons, étoit à Madrid avec ses enfans. Comme elle haïssoit également Christine & Richelieu, l'une à cause de sa hauteur au regard d'une Princesse du sang Royal de France, aussi jalouse de son rang que la Duchesse de Savoye l'étoit du sien; & l'autre à cause des sujets de chagrin que Thomas & Soissons prétendoient avoir reçus de la part du Cardinal; de son propre mouvement, ou par l'ordre de son Epoux, elle conclut pour lui un nouveau traité avec le Roi d'Espagne, dans lequel il se mettoit lui & toute sa famille sous la protection de Sa Majesté Catholique. Thomas le ratifia sans difficulté, & fit accroire à Mazarin que ce n'étoit qu'une feinte, afin de retirer plus facilement sa femme & ses enfans des mains des Espagnols. Pour mieux tromper l'Italien, que l'envie de réussir dans sa négociation rend crédule & moins pénétrant, le Prince offre de conclure incessamment un traité secret avec le Roi. Nous avons l'instruction que Richelieu envoya là-dessus le 25. Novembre. Elle est de sa façon. Je la rapporterai comme une preuve des artifices ordinaires & de la dissimulation du Cardinal.

*Après avoir revu vos dépêches, & considéré ce que vous écrivez du traité avec les Princes de Savoye, & particulierement sur l'article de la restitution des Places*, dit-il à Mazarin, *j'ai cru vous devoir répondre que je demeure d'accord avec vous, qu'il faut toucher fort délicatement cet endroit. Les termes en doivent être si bien concertés, que d'un côté ils ne donnent point d'ombrage aux Princes, & que de l'autre, ils ne nous embarquent pas insensiblement à une*

1640. *chose qui seroit avantageuse aux Espagnols, & préjudiciable à la France. On pourra remédier à cet inconvénient, en disant que la France est prête à restituer les Places qu'elle occupe dans le Piémont depuis la mort de Victor Amédée; pourvu que les Espagnols fassent de même; qu'ils renvoyent Madame la Princesse de Carignan & ses enfans à M. le Prince Thomas, & que toutes les Places restituées de part & d'autre, soient assurées à M. le Duc de Savoye par les garnisons non suspectes que Madame sa Mere y mettra, & par une bonne ligue de tous les Princes d'Italie, qui s'obligeront à joindre leurs armes à celles de France ou d'Espagne, en cas que l'une des deux Couronnes contrevienne à l'article, par la surprise de quelqu'une des Places restituées, ou des autres qui appartiennent à M. le Duc de Savoye. Si les Espagnols y consentent, la restitution promise au temps présent, avec cette addition que les garnisons qu'on y mettra ne seront point suspectes, ôtera tout sujet d'ombrage aux Princes; & la sûreté stipulée dans l'article par les garnisons, & par une bonne ligue, écarta tout sujet de craindre une tromperie manifeste. Car enfin, on n'en viendra point à l'éxécution, sans bien prendre toutes ses précautions. Nous éviterons ainsi le piege dans lequel nous tomberions infailliblement, si on mettoit dans l'article, que la France restituera toutes les Places qu'elle occupe depuis la mort du Duc Victor Amedée, toutes les fois que les Espagnols en voudront faire autant.*

*Je ne crois pas que le Prince Thomas puisse pénétrer qu'on n'a pas intention de restituer les Places quand même les Espagnols rendroient celles qu'ils tiennent.* Richelieu avoit trop mauvaise opinion de l'esprit d'un Fils élevé sous un Pere aussi pénétrant & aussi délié qu'il y en eut jamais : je parle de Charles Emmanuel Duc de Savoye. Le dessein du Cardinal saute aux yeux. Qui ne voit pas que son but unique, c'est d'engager Thomas à quitter le parti Espagnol & à se déclarer pour la France, sans qu'elle restitue les Places occupées dans le Piémont ? Richelieu veut bien que Mazarin le promette, mais sous deux ou trois conditions moralement impossibles. Quelle apparence y avoit-il que le Roi d'Espagne, abandonné par le Prince de Savoye, lui renvoyât sa femme & ses enfans ? *La bonne ligue de tous les Princes d'Italie*, c'étoit une chimere. Aucun d'eux n'en vouloit entendre parler. Enfin ces *garnisons non suspectes* que Christine mettroit dans les Places restituées, le Cardinal prétendoit, & il le déclare sans façon dans la suite, qu'elle seroient de soldats & d'Officiers François. S'imaginoit-il que Thomas & les Espagnols, dont Richelieu estimoit lui-même la pénétration & l'habileté, ne découvriroient pas ses artifices ? Comme le Cardinal cherchoit à les surprendre, ils lui tendoient aussi un piege de leur côté, en demandant qu'on mît cette clause dans l'article de la restitution des Places, que Louis rendroit celles qu'il occupoit, *toutes les fois* que Philippe en voudroit faire autant. Richelieu l'apperçut fort bien, & montra évidemment les suites fâcheuses que la clause pourroit avoir. C'est ainsi que la bonne foi est la chose du monde la plus inconnue à la plûpart des Princes & à leurs Ministres. Si deux Puissances ambitieuses entrent en négociation & en traité, ce n'est ordinairement que pour se tromper l'une l'autre. Revenons à la suite de l'instruction.

*Quand même le Prince Thomas*, ajoûte le Cardinal, *s'appercevroit qu'on n'a pas intention de restituer les Places;* parole fort remarquable; *vous devez lui insinuer que cela ne se doit pas faire pour son propre avantage. On donneroit lieu aux Espagnols de se dispenser de rendre celles qu'ils tiennent, & nous serions obligés à recevoir leur restitution, lors même qu'ils n'auroient plus qu'une Place. Par ce moyen ils continueroient la guerre sans aucun péril pour eux. Elle se feroit aux dépens des Places du Piémont. A la derniere extrémité, ils seroient reçus à nous faire sortir d'Italie en rendant la seule Place qui leur resteroit, & nous restituerions non seulement celles que nous tenons à présent, mais encore les autres que nous aurions conquises sur eux. Si vous jugez qu'il soit plus facile de faire agréer l'article au Prince Thomas, en disant simplement, comme vous l'avez projetté, que le Roi n'ayant point d'autre dessein, que de voir les Places du Piémont assurées de telle maniere au Duc de Savoye, que durant sa minorité Madame sa mere ne puisse courir aucun risque de les perdre, Sa Majesté ratifie par le présent traité tout ce qu'elle a déclaré dans ses lettres au Pape & à la République de Venise touchant la restitution des Places; on y consent, pourvu que l'article soit toujours conçu de telle sorte, que nous évitions* * l'ogni volta. *Pour moi, dont la maxime, c'est de dire franchement ce qu'on veut, & de ne vouloir que la raison :* l'en croirons-nous sur sa parole? *je pense qu'en promettant la restitution présente aux conditions marquées dans cette dépêche, on peut faire voir nettement au Prince Thomas qu'il n'est pas expédient pour lui-même de tomber dans l'inconvénient de* l'ogni volta. *Les raisons alléguées ci-dessus l'en doivent convaincre. Après tout, si vous voulez sçavoir ce que je pense de votre négociation, je vous dirai franchement, que je ne la tiens pas désespérée; mais que je n'en ai pas grande espérance.* 1640.

Richelieu a raison. S'il découvre bien les panneaux qu'on lui peut tendre; les siens sont si visibles & si grossiers, qu'il ne doit pas se flater qu'une personne tant soit peu éclairée y donne. Mazarin s'applaudit d'avoir réussi dans son entreprise. Le traité est signé le 2. Decembre, & l'inconvénient de *l'ogni volta* y est soigneusement évité, Thomas paroît accorder tout ce que la Cour de France souhaite de lui. Mais la suite fit voir que le Cardinal connoissoit mieux que Mazarin & le génie & la disposition présente de Thomas. A la faveur de sa signature, celui-ci obtient une treve jusques au mois de Février de l'année suivante. Durant cet intervalle il prend les mesures qui lui paroissent les plus convenables à ses intérêts; & quand le temps est expiré, il ne manque pas de prétextes, pour s'excuser de l'observation d'un traité que deux habiles Politiques ont concerté pour le surprendre, & par lequel, non moins délié & aussi peu esclave de sa parole que le Duc Charles Emmanuel son pere, il a seulement voulu amuser la Cour de France. Peut-être que le Prince y alla d'abord d'assez bonne foi, & que détourné ensuite par le Comte de Soissons



* C'est-à-dire cette clause; *toutes les fois que les Espagnols en voudront faire autant.*

1640. son beau-frere, qui leva le masque peu de temps après, il résolut d'attendre quel seroit le succès de la nouvelle ligue des Princes réfugiés à Sedan, qui se nommerent *les Princes de la paix.* Voici les principaux articles du traité dont je parle, & qui demeura sans effet. Que Thomas iroit à Paris au commencement de l'année suivante. Qu'il demanderoit aux Espagnols de lui renvoyer sa femme & ses enfans, & de restituer les Places enlevées au Duc de Savoye. Qu'en cas de refus il serviroit le Roi dans ses armées pour en obtenir la restitution. Que Louis rendra ce qu'il occupe dans le Piémont, pourvu que Philippe en fasse autant. Que Sa Majesté Très-Chrétienne appuyera le droit des deux Princes à la succession du Duc leur neveu, s'il meurt sans enfans, pourvu qu'ils demeurent dans le parti de la France. Qu'elle s'employera auprès de Christine pour obtenir des conditions raisonnables & avantageuses aux deux Princes. Que le Roi donnera des pensions à Thomas, à la Princesse son épouse & à leurs fils. Qu'il tâchera de procurer le mariage d'un d'eux avec la fille du Duc de Longueville leur cousine germaine : c'est la Duchesse de Nemours morte depuis peu.

Le Comte Philippe d'Aglié, confident de la Duchesse de Savoye, est arrêté à Turin par ordre du Roi de France & conduit à Vincennes.

*Mémoires du Maréchal du Plessis. Praslin. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 75. Grotii Epist. 1469. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. 8.*

Thomas n'eût-il point peur que s'il se rendoit à Paris le 15. Janvier, comme il s'y engageoit par le traité, Richelieu, à la discrétion duquel il s'alloit mettre, ne lui jouât le même tour que Mazarin venoit de jouer au Comte Philippe d'Aglié à Turin, par ordre du Cardinal. J'ai déja remarqué plus d'une fois que ce confident de Christine eut le malheur d'encourir la disgrace de Richelieu en donnant de bons conseils à la Duchesse de Savoye, & en l'avertissant des pieges que le Cardinal tendoit à une mere embarrassée entre son frere & les oncles de son fils; ou plûtôt à conserver les Etats dont l'administration lui étoit confiée, entre deux puissans Rois qui prétendoient l'un & l'autre les avoir à leur disposition, du moins durant le bas âge du Souverain. Dès le temps de l'entrevue de Louis & de Christine à Grenoble, Richelieu, toujours prêt à user de voyes de fait contre ceux qui osoient le contredire, ou le traverser, insinua au Roi qu'il seroit à propos de s'assurer de la personne du Comte Philippe. Certaines considérations empêcherent que cela ne s'éxécutât pour lors. On craignit que la Duchesse irritée ne s'accommodât avec ses beaux-freres indépendamment de la France. Mais depuis qu'elle fut allée à Turin avec son Conseil, le Cardinal maître de la ville, de la citadelle, de la garnison, & par conséquent de la personne de Christine même, & de celle de tous ses Ministres, résolut de ne manquer pas son coup cette fois, & de se venger avec éclat d'un Seigneur qui avoit souvent déconcerté ses projets. Celui de l'arrêter fut un des principaux motifs de l'ambassade donnée à Mazarin. On lui recommanda de ménager cette affaire avec autant d'adresse que celle de l'accommodement des Princes de Savoye, & Richelieu lui écrivit aussi souvent de l'une que de l'autre.

L'Auteur qui raconte cette anecdote dit l'avoir apprise de la bouche même de Mazarin. Ne suffit-elle pas pour réfuter les bruits répandus par

les émissaires du Cardinal qui cherchoit à couvrir sa violence? *Philippe*, disoient-ils, *traversoit la réconciliation des Princes de Savoye avec le Roi*, & *donnoit de mauvais conseils à la Duchesse*. Le traité entre Louis & le Prince Thomas fut signé plus de trois semaines avant la détention du Comte, & le dessein de l'arrêter étoit formé avant la reddition de Turin & l'arrivée de Mazarin en Piémont avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire. On ne nie pas que Philippe n'ait pû donner à Christine des conseils contraires aux intentions du Cardinal. S'ensuit-il de là qu'ils fussent mauvais? Et quand même ils auroient été dans le fonds peu avantageux à la Duchesse, cela donnoit-il droit à Louis d'enlever avec violence un Seigneur qui n'étoit point son sujet, d'entreprendre sur la souveraineté de Christine dans le lieu même de sa résidence, de n'avoir aucun égard aux instances d'une mere qui réclame le sujet de son fils, & d'enfermer dans une étroite prison un homme de la conduite duquel son Souverain légitime est content? Y eut-il jamais une injustice plus criante? Cependant le Roi qui l'ordonna se faisoit appeller *Louis le Juste*. Tant il est vrai qu'il ne faut pas juger du mérite des Princes par les éloges & par les surnoms que l'adulation leur donne. Louis XIII. ne paroît souvent rien moins que juste, quand on examine sans préoccupation le détail de sa conduite. Il en est de même de Louis XIV. Les personnes équitables & désintéressées le trouveront *petit*, quand elles réfléchiront sur les motifs & sur les circonstances des actions mêmes par lesquelles il se flate d'avoir acquis le fastueux surnom de *Grand*. Voyons comment l'Ambassadeur Extraordinaire de France s'y prit pour exécuter l'ordre secret que Richelieu lui donna.

1640. Pag. 877. 878. &c. Mercurio del medesimo. Tom. I. Lib. I.

Comme Christine & toute sa Cour, également contentes de se revoir dans la capitale du Piémont, ne pensoient qu'aux divertissemens ordinaires de l'hyver, Mazarin s'avisa de proposer aux principaux Officiers François & Savoyars, de s'inviter les uns les autres à souper certains jours de la semaine. Le régal étoit précédé, ou suivi de jeu, de musique, & des autres choses capables de faire passer agréablement une soirée. Le tour du Comte du Plessis-Praslin, qui en qualité de Gouverneur de Turin logeoit près de la citadelle & y étoit le maître, échut le 30. Decembre. Mazarin parle seulement le soir de l'exécution aux Comtes d'Harcourt & du Plessis, selon l'ordre précis qu'il en avoit, & leur déclare que le Roi veut absolument s'assurer de la personne du Comte Philippe. Les deux Officiers ne repliquent pas, & concertent tout avec l'Ambassadeur. Quelle fut la surprise du confident de Christine, qui croyant aller à une fête se voit tout d'un coup enveloppé de soldats, & arrêté! Mazarin s'approche alors, l'exhorte à ne s'effrayer pas, & lui dit que Louis, à qui la conduite du Comte est suspecte, le veut seulement éloigner de la Cour de Savoye. Mais quand il se vit conduit incontinent à la citadelle de Turin & de là transféré à Pignerol, il jugea que sa disgrace ne se termineroit pas à un simple exil. Je ne m'étonnerois pas qu'un homme qui connoissoit l'humeur vindicative de son ennemi ait appréhendé pour sa vie dans une pareille conjoncture. Mais je ne puis lire sans indignation les lettres que

1640. Philippe écrivit de sa prison à Mazarin & à Christine. Il y paroît trop abattu & trop déconcerté. La maniere dont il demande les bons offices de l'Ambassadeur auprès de l'auteur de sa disgrace est extrêmement basse & rampante.

La Duchesse entra dans une furieuse colere, quand on lui rapporta l'entreprise faite sur son autorité. Ce fut alors qu'elle connut que ceux qui venoient par grimace recevoir ses ordres étoient ses maîtres & ses tyrans. Le coup lui fut si sensible, qu'elle ne le pardonna jamais à Mazarin. Mais venant à réfléchir ensuite, que son honneur & sa propre inclination l'engageoient à ne rien omettre de ce qui seroit capable de sauver un fidele serviteur, & si nous en voulons croire les bruits malignement répandus dans le monde, un courtisan plus que favori, elle se radoucit un peu. Le Comte de Morette son Ambassadeur à la Cour de France eut ordre de se plaindre à Richelieu, & de lui remontrer, que l'emprisonnement du Comte Philippe seroit non seulement regardé comme une violence injuste; mais encore comme une preuve certaine de quelque grande mésintelligence entre le Roi & elle. Que si Louis ne trouvoit pas bon que Philippe fût à Turin, elle ne vouloit pas s'opposer à la volonté de son Frere, & qu'elle le supplioit de permettre que le Comte fût envoyé à Rome avec défense d'en sortir, ou du moins de lui donner la ville de Paris pour prison. *Si le Roi a fait arrêter le Comte Philippe*, répondit gravement le Cardinal, *c'est pour l'avantage de Madame. Nous attendons ici dans peu de jours Mr. le Prince Thomas. Quand il sera venu, le Roi ne manquera pas de lui parler de ce que vous remontrez de la part de Madame.*

Richelieu ne s'imaginoit-il point déja, que le traitement fait au confident de la Duchesse de Savoye ne donneroit pas envie au Prince de s'exposer au danger d'en recevoir un pareil? Je le croirois presque, si je ne voyois que depuis cet éclat le Cardinal ne cessa pas de témoigner une forte passion d'attirer le Prince à Paris. Un intérêt secret portoit Richelieu à engager Thomas à tenir la parole qu'il avoit donnée dans le traité conclu avec Mazarin. On se défioit plus que jamais du Comte de Soissons à la Cour de France; & le Cardinal connoissoit déja, ou par sa penétration naturelle, ou par les avis de ses espions auprès des Princes & des grands Seigneurs, qu'il se tramoit quelque chose entre le Comte de Soissons & les Ducs de Guise & de Bouillon. Or il étoit de la derniere importance à Richelieu de rompre la correspondance que Soissons pouvoit entretenir avec Thomas son beau-frere, & avec la Princesse de Carignan sa sœur qui étoit à Madrid. Si le Cardinal souhaitoit passionnément de voir le Prince de Savoye à la Cour de France, pourquoi fit-il donc à Turin une chose capable de lui donner de fort grands soupçons? Voici ma conjecture. Le Comte Philippe paroît avoir été plus étroitement lié avec le Cardinal Maurice de Savoye, qu'avec le Prince Thomas. Les deux freres, quoiqu'unis contre Christine leur belle-sœur, avoient des intérêts différens. Maurice vouloit épouser la Princesse fille aînée de Victor Amédée. Thomas souhaitoit que son frere demeurât dans l'Eglise, & traitoit secre-

1640.

tement du mariage de leur niece commune avec son fils. De maniere qu'il est assez vraisemblable que Richelieu s'imagina que l'emprisonnement d'un confident de Christine, suspect au Prince de Savoye, ne lui déplairoit pas, & qu'il seroit bienaise de le voir éloigné de la Duchesse. Quoi qu'il en soit, le Comte Philippe est bientôt transféré de Pignerol au château de Vincennes. A cela près qu'il eut la liberté de se promener dans le parc, sa prison fut si rigoureuse, que personne n'avoit la permission de lui parler.

Le Duc de Longueville engage la Landgrave de Hesse à se déclarer en faveur de la France & de la Suede.

*Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. 2.*

*Vie du Maréchal de Guébriant. Liv. 3. Ch. 12. 13.*

*Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 809. 810.*

La jonction des armées de France & de Suede commandées, l'une par le Duc de Longueville, & l'autre par le Maréchal Bannier, sembla promettre quelque chose d'extraordinaire en Allemagne, aussi-bien qu'en Italie & dans les Pays-bas. Mais le Général Picolomini, qui depuis la retraite ou le rappel de Galas commandoit les troupes Impériales sous l'Archiduc Léopold Guillaume frere de l'Empereur Ferdinand III, sçut se conduire si habilement, que sans rien hazarder il déconcerta les projets des Généraux de France & de Suede, & ruina, ou du moins affoiblit extrêmement les armées des deux Couronnes, fortifiées par les troupes confédérées de Lunebourg & de Hesse. Avantage considérable en un pays ouvert à celui qui se peut rendre maître de la campagne, & où toute la science de la guerre consiste à ruiner l'armée ennemie par une bataille, ou autrement, & à conserver la sienne. Le détail de la marche & des divers campemens de deux armées, qui se trouvent plus d'une fois en présence sans rien faire d'éclatant, seroit long & ennuyeux. Si quelqu'un veut en être plus particulierement instruit, il trouvera dans l'exact & sçavant Historien de Suede, & dans l'Auteur de la vie du Maréchal de Guébriant, de quoi contenter sa curiosité. Il suffira de marquer ici ce qu'on y lit de principal, & de découvrir les desseins & les intérêts particuliers des deux Couronnes unies contre l'Empereur. Nonobstant leur étroite alliance, elles se traversoient l'une l'autre en diverses occasions, & se faisoient une maniere de guerre sourde.

*Après le passage du Rhin*, dit un Officier de l'armée de France en Allemagne, *nous prîmes des quartiers d'hyver dans la haute Hesse. Le Duc de Longueville*, dont la santé fut toujours foible & délicate, *y eut une grande maladie de six semaines. Le comte de Guébriant prenoit, à son ordinaire, tout le soin de l'armée. De maniere que le Duc n'avoit qu'à donner ses ordres. Le Comte secourut Binguen*, assiégé par le Gouverneur Espagnol de Frankendal, à la sollicitation de l'Electeur de Mayence dont cette Place incommodoit beaucoup le pays, *& empêcha que les Directeurs de l'armée du feu Duc Bernard de Saxe-Weymar, qui marchoient avec leur cavalerie & leur bagage, à l'insû du Duc de Longueville, n'allassent joindre Bannier*. Guébriant les ramena par ses rémontrances. Voici une des grandes traverses que ce Général suscita secretement aux François. Chagrin de ce qu'à force d'argent ils étoient venus à bout de gagner des troupes que la Suede prétendoit lui devoir appartenir, il tenta plus d'une fois de les débaucher & de les attirer à lui. L'Historien de Guébriant raconte ainsi cette particula-

1640. rité. *Durant la maladie du Duc de Longueville à Weter*, dit-il, *les Directeurs s'attribuerent une autorité absolue. A peine déféroient-ils aux sentimens du Comte de Guébriant, sur qui le Duc s'étoit déchargé du soin de l'armée. Le voisinage du Maréchal Bannier, & le commerce de lettres qu'il entretenoit avec eux, rendoient ces Messieurs moins traitables & moins soumis. Le Général Suédois s'efforçoit de les gagner avec leurs soldats, & leur offroit de son chef & sans l'ordre de ses Supérieurs des conditions avantageuses. Jaloux de nous voir si avant dans l'Allemagne, & en état d'y être plus considérés que la Suede ne vouloit, il essaya d'exécuter son projet, en priant les Directeurs de le venir secourir dans la Thuringe. Ils s'assemblent à Marpurg le 14. Avril, & partent le lendemain de leurs quartiers pour l'aller joindre avec toutes leurs troupes, excepté un seul régiment. Le Duc de Longueville, averti d'un si étrange procedé, fait demander au Colonel Ohem l'un des Directeurs, pourquoi il a donné un pareil ordre. Cet Officier s'excuse sur Rose & sur Nassau: ceux-ci rejettent la faute sur lui. Tous étoient véritablement de l'intrigue. On la leur pardonna pourvu qu'ils promissent d'être plus religieux, & de retourner dans leurs quartiers.*

Le même Auteur explique plus au long les desseins secrets de Bannier, qui selon lui n'avoit pas moins d'adresse & de dextérité, que de valeur & d'habileté dans la guerre. A l'exemple de quelques autres Historiens, je me contenterai de transcrire ce que celui-ci raconte. Outre qu'il ne manque ni d'exactitude, ni de jugement, nous tenons de lui seul ces particularités, & plusieurs autres de la guerre d'Allemagne sous le Comte de Guébriant. *Comme l'intérêt particulier*, dit-il, *est le principal motif des Princes, il n'y a point d'occasion où ils le fassent éclater avec moins de scrupule, que dans la guerre. Les alliances & les plus étroites liaisons s'y trouvent toujours accompagnées de quelque jalousie secrete. Bannier & certains Ministres de Suede n'avoient en vue que leur avantage dans la correspondance qu'ils entretenoient avec nous.* Richelieu & les Généraux de Louis avoient-ils des motifs plus nobles, plus désintéressés? L'une & l'autre Couronne se proposoit l'abaissement de la Maison d'Autriche; bien entendu que chacune chercheroit à profiter des dépouilles de l'ennemi autant qu'elle pourroit. L'Auteur croyoit-il que les Suédois devoient travailler autant & plus pour l'agrandissement de la France, que pour celui de leur nation? Si les François avoient témoigné une pareille générosité, ils auroient pû en attendre autant de la part des Suédois. *Ceux-ci*, poursuit l'Auteur, *s'imaginoient que nous ne devions passer que pour auxiliaires, sans dessein & sans prétention en Allemagne; ou que si nous y voulions gagner quelque chose, ce ne devoit être que sur le Duc de Baviere, afin de l'occuper chez lui, & de faire une diversion qui leur fût utile. Ils eussent bien voulu qu'on leur eût abandonné le reste, & qu'on ne se fût point trop mêlé des affaires du parti en général, dont ils se vouloient réserver la direction.* Avoient-ils si grand tort? Elle fut accordée au Chancelier Oxenstiern; & le Roi de France la reconnut dans l'assemblée d'Heilbron & dans les suivantes. A la vérité, depuis la funeste bataille de Norlingue, Louis prit plus de part aux affaires d'Allemagne, & la Couronne

de

de Suede, à qui le secours de la France devint plus nécessaire, se vit obligée de céder plusieurs choses que Gustave & son Chancelier auroient hautement maintenues; l'un si la mort ne l'eût pas enlevé au milieu de ses victoires, & l'autre si le Duc de Weymar & le Maréchal Horn eussent été moins malheureux à Norlingue. Mais nonobstant cette disgrace, les Suédois demeurerent fermes dans leur prétention, & la Couronne de France y consentit, que son armée occuperoit le Duc de Baviere chez lui. L'Auteur l'avoue de bonne foi. 1640.

*Notre passage du Rhin*, dit-il encore, *surprit fort le Maréchal Bannier. Il prévoyoit que le voisinage de notre armée obligeroit la Landgrave de Hesse & les Ducs de Brunsvvik & de Lunebourg, qui avoient embrassé la neutralité, à rentrer dans la confédération; que nous en aurions tout l'honneur, & que nous serions en état de balancer son autorité, & d'acquérir du moins autant de crédit que les Suédois. Une autre chose lui donnoit de l'inquiétude. Nous devions occuper les quartiers de Franconie, de Hesse, & du Westervvalt, dont il tiroit de grandes contributions, & qu'il prétendoit lui appartenir. Le voilà donc qui pense sérieusement à rompre nos mesures. Afin que sa présence, sa réputation, & la puissance de son armée, deux ou trois fois plus forte que la nôtre, soient comme un nouveau contrepoids en faveur de la Couronne de Suede, il sort de la Boheme & vient dans la Thuringe. Sa vûe principale, c'étoit de prévenir le progrès dont notre passage au delà du Rhin pouvoit être suivi, de nous débaucher les troupes du feu Duc Bernard, ou du moins de nous engager à une jonction dont tout le fruit lui demeureroit. Il est vrai qu'on peut dire pour excuser Bannier, que notre marche vers la Hesse étoit contraire au traité fait avec la Suede. Il portoit que nous agirions seulement dans le Wirtemberg, & contre le Duc de Baviere, non moins odieux aux Suédois que l'Electeur de Saxe. Leur Général avoit sujet de trouver mauvais que pour des intérêts particuliers qui ne regardoient point la cause commune, nous épargnassions un Prince qui fomentoit la guerre d'Allemagne.* C'est ainsi qu'après avoir déclamé contre Bannier, un Historien d'ailleurs sincere en revient à conclure, que dans le fonds il avoit raison. Cela est si vrai, que le Comte de Guébriant, qui se picquoit de droiture & de sincérité, conseilloit que pour satisfaire au traité fait avec la Couronne de Suede, on entretînt la diversion de Baviere avec un corps de troupes, qu'on agît avec un autre dans le bas Palatinat, & qu'on se contentât d'avoir par la marche de l'armée Françoise vers la Hesse rompu la neutralité de la Landgrave & des Ducs de Brunswick & de Lunebourg; chose fort avantageuse aux Confédérés, & d'un grand éclat dans l'Empire.

Emilie Elizabeth de Hanaw, veuve de Guillaume Landgrave de Hesse, & Administratrice des Etats de leur fils commun, avoit dès le 22. Août de l'année précédente conclu à Dorsten un traité avec d'Amontot Envoyé du Roi de France, dans lequel, à certaines conditions stipulées de sa part, elle promettoit d'entretenir une armée de sept mille hommes de pied & de trois mille chevaux, de l'employer à la continuation de la guerre contre les ennemis communs en Allemagne, & d'agir de concert avec les Couron-

1640. nes de France & de Suede. Soit que cette Princesse craignît d'attirer dans les Etats de son fils une grande partie des forces de l'Empereur, avant que Bannier & le Duc de Longueville fussent en état de les secourir; soit qu'elle trouvât en effet quelques difficultés dans l'éxécution de ses promesses, l'accord demeura sans effet. Mais dès que la Landgrave vit les troupes de France dans son voisinage, on parla de reprendre la négociation, & de rectifier le traité signé. Choisi Intendant de l'armée d'Allemagne, envoyé par le Duc de Longueville à Lipstat, conclut le 1. Février de cette année un traité provisionnel, en attendant qu'on pût convenir des difficultés qu'Emilie formoit sur l'exécution du précédent, où elle & le Général de France *faisoient pour deux mois & demi une ligue offensive & défensive envers tous & contre tous, sans aucune exception, en cas que l'une ou l'autre de leurs armées vînt à être attaquée par les ennemis communs.* Moyennant une somme d'argent, la Landgrave promit de fournir trois mille hommes de pied & deux mille chevaux, qui joindroient l'armée de France, & agiroient de concert avec elle. On reconnut en cette occasion la solidité de certaines maximes du Maréchal Bannier; qu'il ne faut point souffrir qu'un Prince neutre demeure armé, parcequ'on ne se peut assurer de lui, & qu'il est toujours en état de changer de résolution selon le succès du vainqueur. Qu'on doit l'aller chercher chez lui, pour le contraindre à se déclarer. Qu'il est important de traiter les armes à la main avec les Princes d'Allemagne, & de les réduire à la nécessité de s'accommoder à leur désavantage. Ce que le Duc de Longueville fit avec Emilie, Bannier ne manqua pas de le pratiquer au regard des Ducs de Brunswick & de Lunebourg.

Le Général de France, *étant relevé de sa maladie, alla voir la Landgrave à Cassel*, dit un Officier qui servoit sous lui. *Là il résolut avec cette Princesse de joindre le Maréchal Bannier à Erfort en Thuringe. Lorsque le Comte de Guébriant apprit ce dessein à Weter, il remontra au Duc que c'étoit engager l'armée de France dans une jonction dont il ne seroit pas facile de se séparer quand on le voudroit. Cependant la chose étant conclue, & n'y ayant pas moyen de se rétracter, le Comte fit travailler en diligence pour mettre l'armée en état de marcher. Le Duc étoit revenu le 29. Avril à Weter. Il y reçut incontinent des lettres encore plus pressantes* de la part du Général Suédois, qui demandoit d'être promptement secouru à Erfort, où il avoit en tête toutes les armées de l'Empire. Incapable de résister à tant de forces unies, qui lui avoient déja battu son aîle droite & tué plus de mille chevaux, Bannier représentoit qu'il seroit bientôt forcé à quitter le pays, faute de fourrage, & à risquer tout par une retraite mal assurée. *Le Comte de Guébriant*, ajoûte l'Officier François, *voyant qu'il étoit impossible de se dispenser de secourir nos Alliés, proposa d'aller lui-même les joindre avec cinq ou six mille hommes, puisque Bannier se contentoit d'un pareil renfort. Le Colonel Rose arrive le lendemain, & rapporte que l'armée de Baviere, postée près de Schenfurt, est partie de ses quartiers pour aller joindre Picolomini. On change là-dessus de résolution.* Il faut que nous marchions tous, *disoient unanime-*

*ment le Duc de Longueville & les Directeurs de l'armée du feu Duc Bernard*, puisque toutes les troupes Bavaroises s'avancent vers les Impériaux. *Cependant le Comte de Guébriant demeura ferme dans son premier sentiment.* On se repentit bientôt de ne l'avoir pas suivi. 1640.

Picolomini, nouveau Maréchal de camp de l'Empire à la place de Galas, étant venu des Pays-bas à la tête de douze mille hommes en Franconie, vers la fin de l'année précédente, Bannier fut obligé d'abandonner la Boheme. Le dégât qu'il fit auparavant empêcha qu'Hatzfeld, qui commandoit un autre corps de troupes, n'y pût joindre Picolomini. On se donne *rendez-vous* dans le haut Palatinat. L'armée Impériale s'y trouva forte de dix-huit mille hommes, & bientôt après de trente mille, par les nouveaux renforts arrivés. Bannier n'en avoit que seize mille, sans y comprendre quatre mille destinés à la garde des passages de l'Elbe. Les Impériaux ayant assiégé Konigrai, le Général Suédois fit venir cinq mille hommes que le Colonel Konigsmark commandoit dans la Thuringe, afin de sauver une Place importante. Ses soins furent inutiles. Il la perdit par la faute ou par la trahison du Gouverneur, qui négligea de rompre les glaces. Renforcé des troupes venues de Thuringe Bannier marche vers Picolomini éloigné de deux lieues. Après avoir fait la moitié du chemin, il envoye dire au Général de l'Empereur d'en faire autant. C'étoit défier au combat un homme qui, fier de la victoire remportée sur les François à Thionville, se vantoit qu'avec son armée, qu'on nommoit *la pucelle*, parcequ'elle n'avoit point encore été battue, il repousseroit les Suédois jusques sur les bords de la Mer Baltique. Trop sage pour hazarder contre un Général plus habile que Feuquieres, & contre des troupes plus aguerries que celles qui furent employées au siege de Thionville, une bataille dont la perte auroit été suivie de celle des pays héréditaires de l'Empereur; ou peut-être arrêté par des ordres contraires, Picolomini ne branle point, & ne se croit nullement engagé d'honneur à combattre au gré de l'ennemi. Bannier quitte alors ses passages sur l'Elbe, n'en réserve qu'un en cas de besoin, prend le chemin d'Anneberg, & y arrive le 3. Mars de cette année.

Jonction des armées de France, de Suede & de quelques Princes confédérés à Erfort en Thuringe.

*Vie du Maréchal de Guébriant. Liv. IV. Chap. 1. 2. Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. Liv. 12. Historie di Gualdo Priorato. Part. 2. Lib. 7. 8. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tome 8. pag.* 811. 812.

Ayant appris là que les Impériaux marchoient vers Egra pour être à la gauche des Bavarois, & pour les joindre si la nécessité des affaires le demandoit, Bannier ne laisse pas échapper cette occasion de proposer au Duc de Longueville la jonction des armées des deux Couronnes, & menace Beauregard, Envoyé de France, qu'en cas de refus, il pensera désormais à sa propre sûreté, & qu'il n'agira plus de concert avec les François. Beauregard écrit donc à Longueville, que Bannier a reçu des avis certains de quelques pratiques des Ducs de Brunswick & de Lunebourg avec la Cour de Vienne, pour un traité où la Landgrave de Hesse seroit contrainte d'entrer. Qu'il sçait encore d'ailleurs que les mêmes Princes sont en négociation avec le Roi de Dannemarck & les Etats de la Basse-Saxe, pour une ligue défensive de leur Cercle contre les deux Couronnes, & contre l'Empereur même: affaire qui susciteroit de nouveaux ennemis à la Suede,

1640. & ôteroit à ses troupes la liberté de leur retraite. Que ces raisons ont obligé le Maréchal à quitter la Boheme, & qu'il juge plus important à l'utilité commune des deux Couronnes, de veiller sur les actions des ennemis au regard des Ducs de Brunswick & de Lunebourg, qui pourroient, de gré ou de force, conclure un traité préjudiciable aux Confédérés, & donner lieu à l'armement général du Cercle de la Basse-Saxe proposé par le Roi de Dannemark. Qu'après la retraite des Suédois hors de la Boheme, Picolomini ayant fait un mouvement pour se joindre aux Bavarois, il étoit nécessaire que les armées de deux Couronnes s'unissent, afin d'agir de concert, & de se rendre plus formidables dans l'Empire.

Sur les avis reçus ensuite que les Bavarois s'étoient avancés jusques aux frontieres de la Franconie & du Woitland pour s'approcher des Impériaux, Bannier résolut d'aller à Erfort, & d'obliger les Ducs de Brunswick & de Lunebourg à quitter une neutralité qui ne s'accommodoit point avec sa grande maxime, de ne souffrir jamais qu'un Prince neutre demeure armé. Il dépêche donc un Colonel à ceux-ci, & lui ordonne de leur déclarer, que le seul moyen d'éloigner les Impériaux du voisinage de leurs Etats, c'est de suivre l'exemple de la Landgrave de Hesse, & de se joindre aux deux Couronnes. De peur d'attirer la guerre chez eux, le Duc George, qui agissoit au nom de toute la Maison de Brunswick, traite avec le Général de Suede, comme Emilie avoit fait avec celui de France, & promet d'envoyer trois mille hommes de pied & quinze cents chevaux. Ces nouvelles troupes & celles de Hesse, qui montoient à deux mille hommes de pied & à deux mille cinq cents chevaux, joignirent le Duc de Longueville qui marchoit à la tête de trois mille hommes de pied & de quatre mille chevaux, tant des troupes de France, que de celles du feu Duc Bernard de Saxe-Weymar.

*Etant arrivés à Erfort avec les gens de Hesse & de Lunebourg, nous joignîmes les Suédois*, dit Roqueservieres, Officier François, dont je rapporte les mémoires sur l'extrait qu'en donne l'Historien de Guébriant. *Les deux armées étoient égales en nombre tant de cavalerie que d'infanterie :* c'est-à-dire qu'elles faisoient trente-deux mille hommes en tout. *Nous marchâmes droit à Picolomini posté à Salzfeld. Nous y demeurâmes six semaines campés en présence les uns des autres. Ce fut là que le Duc de Longueville eut grand besoin de l'assistance du Comte de Guébriant. Le Maréchal Bannier ayant gagné ceux de Lunebourg & de Hesse*, qui ne cherchoient qu'à pousser hors de leurs pays les François & les Suédois, *vouloit que nous marchassions tous ensemble vers la Boheme. Son dessein, c'étoit de nous éloigner de telle maniere, que nous ne pussions plus le quitter, & d'incorporer notre armée avec la sienne. Il avoit déja commencé d'y travailler par ses insinuations aux Directeurs des troupes de Weymar. Le Duc de Longueville n'eût pû résister seul. Mais le Comte de Guébriant tint bon, & témoigna tant de vigueur & de fermeté au Général de Suede & aux autres, qu'il les amena tous à son opinion. L'armée de France fut ainsi sauvée du danger évident auquel on s'alloit exposer.* Ceci demande quelque éclaircissement.

Picolomini s'étoit si avantageusement posté à Salzfeld avec quinze mille hommes, qu'il parut impossible de le forcer, à cause des montagnes qui l'environnoient. Dix mille Bavarois, logés à une lieue de son camp, lui assuroient les vivres du côté de la Franconie. Longueville & Bannier prirent inutilement des mesures pour l'attaquer. Les passages étoient d'un trop difficile & trop dangereux abord. Quand on tenta de le chasser à coups de canon, il se retrancha plus haut, & se mit en partie à couvert de la ville de Salzfeld. Cependant les vivres manquent aux Confédérés, & les Impériaux reçoivent de grands convois & du canon. Après quelques escarmouches, où il y eut assez de gens tués de part & d'autre, les Confédérés décampent & défient l'ennemi au combat, en tirant deux coups de canon. C'est le signal ordinaire en Allemagne. Avant que de partir, ils avoient délibéré sur la route qu'il falloit prendre. A l'instigation de Bannier, les Agens que le Duc de Lunebourg & la Landgrave de Hesse avoient dans l'armée proposerent que toutes les troupes confédérées marchassent vers le Marquisat de Culembak & le pays de Woitlant, pour avoir des vivres jusques à la maturité des blés; que cette diversion obligeroit Picolomini à déloger, & à hazarder une bataille pour empêcher les Confédérés d'entrer dans la Boheme. Quoique le Duc de Longueville se fût opposé d'abord à une ouverture qui mettoit les ennemis entre l'armée Françoise & le Rhin, d'où elle devoit tirer toutes les choses nécessaires à sa conservation; cependant, flaté de l'espérance d'un combat général, qu'il souhaita toujours depuis la jonction des deux armées, il commença de se rendre. 1640.

L'affaire auroit été conclue, si le Comte de Guébriant n'eût allegué de si puissantes raisons contre cette marche, que le Duc convaincu le chargea de répondre par écrit à la proposition de Bannier, & à la demande des Agens de Hesse & de Lunebourg. Voici ce que Guébriant remontra en peu de mots. Que le Duc de Longueville avoit seulement consenti à la jonction des deux armées, pour contenter Bannier qui faisoit entendre qu'on pourroit attirer Picolomini au combat, ou entreprendre quelque chose d'important à la cause commune. Qu'afin de convaincre les Suédois de l'affection & des bonnes intentions du Roi, son armée s'étoit mise en chemin sans l'équipage nécessaire, & sans avoir reçu les recrues & l'argent dont elle avoit besoin. Que de l'aveu même du Maréchal, il n'y avoit plus d'espérance d'engager l'ennemi à une bataille. Que les François attendroient la maturité des blés plus commodément dans leurs quartiers de la haute Hesse, que dans le Woitland. Que Longueville étoit déterminé à y aller dans peu de jours, s'il n'y avoit plus rien à faire pour la cause commune. Les Députés de Lunebourg & de Hesse ayant refusé de porter cette réponse à Bannier, le Comte de Guébriant l'alla trouver, & lui parla si fortement, que donnant le démenti à ces Messieurs, il nia d'avoir jamais agréé leur proposition, & déclara que l'avis de Guébriant lui paroissoit beaucoup meilleur. C'étoit d'entrer en Franconie par la main droite, & de s'avancer vers Smalcalde.

1640. Les foiblesses domestiques des grands hommes sont souvent plus instructives que leurs actions éclatantes. Bannier avoit épousé une Dame de la maison des Comtes d'Erbach, qui le suivoit dans ses expéditions. Prudente & adroite au dernier point, elle avoit acquis une grande autorité sur son esprit, & sçavoit admirablement bien modérer les passions de débauche & de colere auxquelles il étoit naturellement sujet. Le Maréchal pleura fort amerement la mort d'une si bonne épouse, arrivée lorsque les Confédérés étoient en présence des Impériaux près de Salzfeld. Il parut dans une véritable désolation. *En m'ôtant ma femme*, dit-il à Beauregard Envoyé de France, *Dieu semble m'avoir ôté tout mon esprit. Ce n'est point une vaine imagination d'un homme affligé. Je le sens véritablement. Il ne faut plus rien attendre de moi.* Bannier disoit plus vrai qu'il ne pensoit peut-être. Sa raison parut depuis si chancelante, & il négligea tellement le soin des affaires, que les Officiers & les soldats perdirent beaucoup de l'estime qu'ils avoient pour lui. On auroit pardonné bien des choses à l'extrême douleur dont il fut d'abord comme accablé, s'il n'eût pas oublié en moins de dix jours une épouse si violemment regrettée. En conduisant son corps à Erfort, il voit par hazard une Princesse de Bade accompagnée de la Comtesse de Waldeck, & en devient si éperdûment amoureux, qu'il attend avec la derniere impatience la fin des trois premiers mois de son deuil, pour épouser sa nouvelle maîtresse.

Les Officiers & les soldats du feu Duc Bernard de Saxe-Weymar font serment de fidélité au Roi de France.

*Vie du Maréchal de Guébriant. Liv. 4. Chap. 4. 5. &c. Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. 2. Puffendorf Commentar. Re-*

*De Salzfeld*, dit Roqueservieres, *nous passâmes dans la Franconie, & vînmes à Neustat. L'ennemi arrivé devant nous sauva la Place, que nous n'osâmes attaquer. Nous voilà donc obligés à retourner sur nos pas, & à nous poster près de la riviere de Werra, dans le pays de la Landgrave de Hesse.* Le Duc de Longueville & le Maréchal Bannier voulurent tenter de forcer Picolomini à Neustat. Mais outre que fortifié des troupes de Baviere il étoit plus avantageusement retranché qu'à Salzfeld, celles des Confédérés se trouvoient en fort mauvais état. Dans cette contremarche, les soldats furent huit jours sans pain, & ne mangerent que des herbes. Un grand nombre de François incapables de marcher attendirent la mort dans les champs, & la moitié de ceux de Lunebourg & de Hesse se débanda. Bannier pressa George Duc de Lunebourg & Emilie, d'en fournir incessamment d'autres à la place de ceux qui avoient déserté. Le Duc & la Landgrave faisant difficulté d'accorder tout ce que le Général Suédois leur demandoit, cet homme altier les menaça de laisser leurs Etats à la discrétion des Impériaux, & marcha en effet comme s'il eût voulu se retirer dans la Westphalie. Mais Longueville l'arrêta en lui envoyant dire que les François ne le suivroient point, & qu'ils périroient plûtôt que d'abandonner le pays de leurs Alliés à l'ennemi, qui s'étoit avancé à Waka dans le dessein d'y entrer. Qu'en s'éloignant du Rhin, les Places occupées par la France sur cette riviere se perdroient, & que le Duc en seroit responsable au Roi, aussi-bien que de la désolation de la haute Hesse & des Duchés de Brunswick & de Lunebourg; Sa Majesté n'ayant pas moins à cœur les affaires

de ses Alliés que les siennes propres. Qu'en tout cas, il joindroit les forces de Louis à celles de George & d'Emilie, afin de repousser les Impériaux.

1640.

*rum Suecicarum. L. XII. Historie di Gualdo Priorato. Part. 2. Liv. 8. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 812.*

Ces deux Princes, trouvant le Général de France plus traitable que celui de Suede, promettoient d'envoyer à Longueville, en dépit de Bannier, deux puissans renforts, de cinq mille hommes chacun, tant d'infanterie que de cavalerie. Ils offroient volontiers tout ce qu'ils avoient de forces, persuadés qu'ils étoient, que leur jonction aux deux Couronnes les ayant rendus irréconciliables avec l'Empereur, Picolomini désoleroit impitoyablement leurs Etats, si les Suédois & les François en abandonnoient également la défense. Bannier surpris de la déclaration du Duc de Longueville se radoucit incontinent, fait semblant d'avoir pensé seulement à s'approcher de Waldeck, pour y aller voir la Princesse de Bade sa maîtresse, se rend à Cassel, & puis à Gottingen. Là il s'abouche avec Emilie & avec George, leur donne de nouvelles assurances de sa bonne volonté, & prend avec eux la résolution d'aller droit aux ennemis qui s'approchoient de Cassel.

*Si la guerre d'Allemagne*, dit l'Auteur de l'Histoire du Maréchal de Guébriant, *étoit la plus importante, elle fut aussi la plus difficile & la plus pénible, non seulement aux soldats, mais encore aux Généraux & aux premiers Officiers, à cause des diverses inclinations de ceux qui portoient les armes ponr le service de la France. Ces gens, de mœurs & de nations différentes, ne convenoient qu'en une seule chose. Tous également soupçonneux & incertains dans les négociations, n'accordoient rien qu'ils ne l'eussent premierement refusé avec hauteur, & sans être quelque temps sur le point de rompre*; soit qu'ils se défiassent de la sincérité des François, soit que ce fût un effet de leur jalousie naturelle pour la conservation de leur indépendance & de leur liberté. On peut dire à la gloire du Maréchal de Guébriant *que s'il a été un autre Germanicus par ses victoires en Allemagne*, ajoûte son Historien avec beaucoup de raison, *il ne ressembla pas moins au petit-fils de l'Empereur Auguste par la dextérité à maintenir dans l'obéissance des troupes extrêmement nécessaires à la France, & fort souvent prêtes à lui échapper par les intrignes de quelques mauvais amis qui surprenoient leur crédulité.* Que Guébriant mérite un si bel éloge, la maniere dont il ménagea le traité de Brisac avec les Directeurs des troupes du feu Duc Bernard de Saxe-Weymar en est une preuve convaincante. Son habileté parut encore cette année, quand il fut question d'engager les mêmes Officiers & leurs subalternes à prêter serment de fidélité au Roi de France; & il ne surmontera pas moins heureusement dans la suite les obstacles qui se présenteront, quand après la mort du Maréchal Bannier il faudra retenir au service de la Couronne de Suéde les Officiers & les soldats Allemans tentés de prendre parti ailleurs.

*Pendant le séjour que nous fîmes sur la Werra près d'Alendorf*, rapporte Roqueservieres, *les Directeurs des troupes de Weymar refuserent au Duc de Longueville de prêter le serment de fidélité suivant le traité de Brisac, en recevant la montre. Ils firent & dirent alors des insolences étranges contre les Offi-*

1640. *ciers du Roi, auxquels ils s'en vouloient prendre. Le Comte de Guébriant les ramena insensiblement à la raison. Le serment fut prêté, & la montre reçue.*

Soit que la Cour de France ne crût pas devoir trop presser l'éxécution d'une condition adroitement insérée à la fin du dernier article du traité de Brisac, & presque sans que les Officiers du feu Duc Bernard s'en apperçussent; soit qu'on jugeât plus à propos de la différer jusques à ce que l'argent que Louis devoit donner mît les Directeurs & leurs Officiers subalternes en bonne humeur & les rendît plus traitables, on ne parla point jusques à présent d'éxiger d'eux un serment de fidélité à Louis. On s'étoit contenté d'abord de le demander aux Gouverneurs des Places conquises par Bernard. Mais enfin Choisi, Intendant de l'armée, ayant apporté de France une somme considérable pour contenter les Officiers & les soldats qui vouloient de l'argent, on en offrit, pourvu que les uns & les autres, conformément au traité de Brisac, prêtassent serment de fidélité à Louis, & que les Directeurs consentissent que le Roi ou ses Généraux nommassent désormais les Colonels des régimens. Ce dernier article n'étoit pas dans le traité de Brisac. Mais la Cour de France le croyoit si raisonnable & si juste, qu'il devoit passer sans aucune difficulté. Qu'il y eut de l'artifice & de la supercherie en ce qui regarde le serment de fidélité, cela paroît dans la protestation que firent les Colonels & les autres Officiers, de ne s'être jamais engagés à prêter serment au Roi de France, & dans leur réponse, après la lecture du traité faite par ordre de Guébriant, que les Directeurs de l'armée les avoient donc surpris.

*Le 28. Juillet*, dit Roqueservieres, *le Comte de Guébriant & Choisi Intendant de l'armée allerent, par ordre du Duc de Longueville, trouver les Directeurs à Helingestat. Ils tenoient là une assemblée de tous leurs Officiers, pour conclure ce qu'ils avoient à faire touchant le serment de fidélité suivant le traité de Brisac. Le Comte fit des merveilles en cette occasion, & l'Intendant le seconda bien. Mais ils avoient à traiter avec des gens qui ne se payoient pas de raison. Rien ne fut conclu. Les Officiers répondirent qu'ils enverroient leur résolution au Duc de Longueville. Ils le firent deux jours après, & déclarerent dans un écrit signé d'eux tous, qu'ils ne prêteroient point le serment, & qu'ils vouloient avoir le pouvoir d'élire des Colonels de leurs régimens.* Pourquoi dire que ces Messieurs ne se payoient pas de raison? Voici la réponse portée de leur part au Duc de Longueville. Est-elle si déraisonnable? *Les Officiers du corps Allemand assemblés ont entendu ce que M. le Comte de Guébriant & M. de Choisi leur ont dit de la part de Sa Majesté Très-Chrétienne, sur certains articles du traité de Brisac, sur le choix & l'établissement des Officiers dans les régimens, lorsqu'il y aura quelque charge vacante, & sur la prestation du serment. Les mêmes Officiers déclarent unanimement là-dessus, qu'ils sont disposés à servir sincerement, fidelement, & honorablement Sa Majesté, comme ils ont fait ci-devant sans qu'on puisse leur reprocher quelque chose de contraire. Ils demandent seulement qu'on laisse les affaires comme elles ont été jusques à présent, sans contester par des traités; qu'ils ayent leur justice particuliere; qu'ils demeurent dans leurs anciennes coutumes, & dans le pouvoir de choisir leurs*

*Officiers*

*Officiers depuis le plus haut jusques au moindre. Ils sont néanmoins contens que M. le Duc de Longueville prenne connoissance de la condition & des qualités de celui qui aura été choisi, avant qu'il soit établi. Quant à ce qui regarde la prestation du serment, si on les veut presser davantage sur cet article, ils protestent que jamais aucun d'eux n'y entendra. Elle seroit contraire à d'autres devoirs dont ils ne sont pas encore déchargés, & préjudiciable aux prétentions qu'ils ont au regard de certains Etats qui ne leur ont pas encore entierement payé ce qui leur est dû. Les Officiers ont protesté là-dessus devant Brisac, & à Colmar, & même le Colonel Rose à Creutzenac. Mrs. de Guébriant, de Choisi, & d'Oysonville s'en peuvent souvenir. A ces choses près, les Officiers du corps Allemand demeurent dans la même disposition de servir Sa Majesté contre ses ennemis pour le rétablissement de la liberté Germanique, pour la délivrance des Etats oppressés, & pour parvenir à une bonne & sûre paix.* 1640.

Je rapporte ceci pour faire voir qu'il ne faut pas si facilement croire les François quand ils parlent de leurs contestations avec les Etrangers. A les entendre dire, ils ont toûjours raison, & les autres ne connoissent pas même les premiers principes du bon sens. Cependant les Officiers du corps Allemand n'avoient point si grand tort, de refuser de prêter le serment qu'on éxigeoit d'eux. Le traité de Brisac fut conclu avec les Directeurs gagnés à force d'argent. La plûpart des Officiers subalternes ne sçurent pas bien à quoi on les engageoit, & quelques-uns protesterent contre. Ils soutinrent si bien au Comte de Guébriant qu'on les avoit surpris, qu'il n'eut pas d'autre replique à faire aux Directeurs que celle-ci : *N'avez-vous pas signé le traité? N'en avez-vous pas juré l'observation au nom de toute l'armée? Si vous l'avez fait sans son consentement, c'est une faute qui ne nous regarde pas. Le traité est en bonne forme. Vous étiez bien avoués, & vous êtes tous garants de ce qui fut accordé.* Quoi qu'il en soit du fonds de cette véhémente contestation, le Duc de Lunebourg & le Maréchal Bannier, qui pensoient, dit-on, à partager entr'eux les troupes du feu Duc Bernard, détournoient les Directeurs & les autres Officiers de se donner ainsi à la France, & leur remontroient qu'ils s'étoient trop témérairement engagés & que leur faute seroit impardonnable, s'ils éxécutoient ce qui restoit à faire. Persuadés du besoin que la France avoit d'eux, les Allemans demeurent quelque temps assez fermes dans leur résolution. Mais enfin gagnés par les insinuations de Guébriant, & peut-être éblouïs de l'argent que Choisi leur montre, ils se rendent à tout ce qu'on éxige d'eux. Le 17. Août ils se mettent tous en bataille, & le Duc de Longueville à leur tête fait lire une formule de serment par lequel & les Officiers & les soldats promettoient *de bien, fidelement, & honorablement servir Sa Majesté Très-Chrétienne envers tous, & contre tous ses ennemis, & en tous lieux, comme en Allemagne, en France, en Lorraine, en Flandre, en Bourgogne, sous le commandement du Duc de Longueville; & s'il se passoit quelque chose contre le service du Roi, de l'en avertir, le tout pour le bien, & l'avancement de la cause commune, pour le rétablissement des Princes, Villes, & Etats oppressés, & pour parvenir à une bonne & sûre paix.*

1640. Les Confédérés & les Impériaux se trouvent encore plus d'une fois en présence sans rien faire. *Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. 4. Chap. 6. 7. &c. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Liv. 12. Historie di Gualdo Priorato. Part. 2. Lib. 8. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. 8. pag. 812. 813.*

Roqueservieres raconte ainsi en peu de mots la fin de la campagne en Allemagne. *Picolomini entre dans le pays de la Landgrave de Hesse, & vient camper à Frislaer. Notre armée jointe à celle de Bannier étoit alors à Eschenvvege sur la Werra. Quand nous eûmes reçu quelque renfort des troupes du Duc de Lunebourg, nous marchâmes aux Impériaux.* On les trouva encore si bien retranchés, qu'il parut impossible de les forcer. Cependant les Confédérés se vont poster près d'eux, & Picolomini, dont l'armée est extrêmement affoiblie, craignant de ne se pouvoir retirer sans être battu, *fait venir du secours de toute l'Allemagne pour se dégager. Durant ce campement, le Duc de Longueville fut attaqué d'une violente maladie. Il se fit porter à Cassel & ne revint plus à l'armée. Le Comte de Guébriant en prit le commandement, & nous nous retirâmes du voisinage de l'ennemi. Alors il marcha droit à Hoker sur le Wezer. Nous le suivimes & vînmes de l'autre côté de la même riviere. Cela le contraignit à s'en retourner d'où il étoit venu. Ses troupes prirent des quartiers d'hyver dans la Franconie & sur le Danube.* Picolomini décampa ainsi de Frislaer, renforcé de six mille hommes amenés par Gonzague, & de trois mille sous la conduite d'Hatzfeld. Bien lui en prit de ce que Bannier étoit uniquement occupé de ses amours, & de l'impatience de devenir amant heureux, comme on dit dans le monde. Sans cela, on auroit donné sur son arriere-garde, & elle auroit été défaite. Du moins Guébriant le croyoit de la sorte. Ce ne fut pas la seule faute du Général amoureux. Il laisse prendre un ou deux jours de marche devant lui : retardement qui cause la perte d'Hoker, & expose les Etats de la Maison de Brunswick au danger d'une entiere désolation.

*Les amours & le mariage de Bannier commirent également & sa personne & sa réputation en diverses rencontres*, dit l'Historien de Guébriant. *Il ne pensoit qu'à sa maîtresse, & sembloit ne se mettre nullement en peine, ni du secours arrivé aux ennemis, ni des desseins du Duc de Lunebourg & de la Landgrave, qui craignant d'irriter davantage l'Empereur méditoient de nous quitter aux frontieres de la Hesse, & d'excuser auprès de Ferdinand leur jonction aux deux Couronnes sur la nécessité où ils s'étoient vûs réduits de prévenir la ruine de leurs Etats. Le Général Suédois exposoit témérairement sa personne dans ses fréquens voyages au château d'Arolt pour voir sa maîtresse. S'il en revenoit, ce n'étoit que pour tenir table, & pour boire à la santé de la belle dont il étoit épris. Le jour qu'il reçut le consentement du Marquis de Bade son futur beau-pere, il donna un repas magnifique, & fit tirer deux cents volées de canon, dont le bruit retentit jusques à Cassel. On y crut si certainement que les Confédérés & les Impériaux étoient aux mains, que les Ministres & le peuple coururent aux Eglises & se mirent en prieres. Après cela, il part accompagné seulement de quartorze personnes, passe à demi-lieue du camp des ennemis, & va voir sa maîtresse. Le Comte de Guébriant eut beaucoup de peine à l'empêcher de décamper devant Picolomini, afin de s'approcher du château d'Arolt & de se marier. On ne put jamais lui persuader d'attaquer les Impériaux durant leur retraite le 24. Septembre.* M. le Duc de Lunebourg m'a prié de ne rien hazarder, *repondit-il froidement à celui qui vint lui proposer l'action de la*

*part du Comte de Guébriant. Mais sans ses amours, il ne se seroit pas mis autrement en peine des instances d'un Prince* qu'il gourmandoit & brutalizoit même, quand son humeur altiere & fougueuse le prenoit. *Bannier décampe le même jour que Picolomini, mene l'armée à Waldeck, prend trois cents chevaux avec lui, prie Guébriant de l'accompagner, se marie deux heures après, part incontinent avec son Epouse, & vient consommer son mariage au quartier de l'armée Suédoise.* 1640.

*C'est tout ce qu'il put faire.* On lui rapporte que les ennemis marchent vers la Westphalie. Il s'apperçoit alors, mais trop tard, que Picolomini a dessein sur Hoker, Place de nulle fortification, qui fut emportée avant qu'on y pût jetter du secours. Le dessein du Général de l'Empereur, c'étoit de faire un pont sur le Weser, & d'entrer dans les Etats de la Maison de Brunswick. La diligence de Bannier & de Guébriant déconcerta le projet. *Ce fut pour la quatrieme fois que les armées confédérés de France, de Suede, de Brunswick, & de Hesse, se trouverent en présence de toutes les forces de l'Empire, sans donner un combat général*, dit encore l'Historien de Guébriant. Je le copie d'autant plus volontiers, qu'il écrit sur les mémoires que Beauregard Envoyé de France, & témoin de tout ce qui se passa dans cette campagne, lui avoit fournis. *Cependant*, ajoûte-il, *les deux partis n'en furent pas moins affoiblis. La disette des vivres & les incommodités des marches & des campemens causérent de si grandes pertes aux uns & aux autres, que les armées perissoient à vûe d'œil. Après un calcul éxact, les Impériaux trouverent que leur nombre étoit diminué de neuf mille hommes, depuis qu'ils se furent postés à Frislaer, jusques à la prise d'Hoker. L'armée Suédoise, forte de dix-huit mille hommes à la jonction des Confédérés près d'Erfort, fut réduite à douze mille. Les troupes Françoises se maintinrent assez bien. Mais celles de Luneborg & de Hesse furent deux fois dissipées. De maniere que le Duc & la Landgrave se virent contraints à remettre de nouvelles armées sur pied.* Quoi qu'il en soit de ce que les uns & les autres souffrirent durant cette campagne, on ne peut nier qu'elle n'ait été fort glorieuse à Picolomini. Après avoir obligé Bannier à sortir des pays héréditaires de la Maison d'Autriche, il chasse les Confédérés de la Franconie, & réduit les François & les Suédois à la nécessité de défendre les Etats de leurs Alliés, sans oser l'attaquer, ni former la moindre entreprise.

Avant que le Duc de Longueville retournât en France pour le rétablissement de sa santé, que l'air d'Allemagne & les fatigues avoient extrêmement altérée, il termina la difficulté formée par Guébriant, sur une plus longue jonction des François avec les Suédois. Le Comte ne la jugeoit pas nécessaire, en cas que les premiers pussent faire quelque chose indépendamment des autres; & il n'en désespéroit pas, si la Landgrave de Hesse vouloit aider la France d'un corps d'infanterie. Mais Emilie l'ayant refusé, il fallut recevoir les excuses d'une Princesse qu'on n'étoit pas en état de contraindre. La jonction fut donc résolue pour l'année suivante à condition que Guébriant pourroit retirer l'armée Françoise toutes les fois que le Roi le lui ordonneroit, & que le Général de Suéde aideroit Gué-

1640. briant, quand il seroit question d'aller joindre le secours que Louis promettoit d'envoyer bientôt. Quoique par le départ du Duc de Longueville le commandement des troupes du feu Duc Bernard fût dévolu à leurs Directeurs, conformément à l'article de Brisac, qui portoit qu'elles n'obéiroient qu'au Général nommé par le Roi ; cependant ils le déférerent volontiers au Comte de Guébriant. De son côté il usa de toute la prudence imaginable pour ménager la délicatesse de ces Officiers, en ne faisant rien que de concert avec eux. Bannier avoit conçu tant d'estime pour Guébriant, qu'il lui offrit sa recommandation à la Cour de France, afin d'obtenir le commandement de l'armée d'Allemagne en chef. Le Comte la refusa honnêtement ; soit qu'il craignît de choquer le Duc de Longueville qui partoit dans le dessein de revenir, soit que connoissant l'humeur impérieuse & jalouse de Richelieu, il voulût lui être uniquement redevable de son élévation. *Je loue la modestie de M. de Guébriant*, dit Bannier à Beauregard qui lui rapportoit la réponse du Comte. *Mais cela ne m'empêchera pas d'agir. Il y va du service du Roi & du bien de la cause commune. Sa Majesté ne peut faire un meilleur choix.*

Les Confédérés d'Ecosse s'opiniâtrent à soutenir leurs premieres démarches.

*Nani Historia Veneta. Liv. 11. 1640. Memoirs of the Duke Hamilton. III. Boock. Rusvvorth's Historical collections III. Vol. Sir Philip Warvvick's Memoirs.*

La prospérité des armes de Louis dans cette campagne, & le rétablissement des affaires de la Couronne de Suede en Allemagne, causérent une grande jalousie aux Rois d'Angleterre & de Dannemark. La Maison d'Autriche, attentive à profiter de tout, ne perd pas cette occasion de proposer une ligue à Charles & à Christian. La Cour de Vienne avoit gagné celui-ci par la concession de l'Archevêché de Breme à un de ses fils, & d'un impôt sur l'Elbe en faveur de la Couronne de Dannemark. Mais quelque grand que fût l'empressement de Christian à traverser l'agrandissement d'une Puissance voisine & rivale, il ne trouva pas la même disposition dans le Sénat de Dannemark. On s'y opposa aux desseins du Roi, dont le pouvoir n'étoit pas encore absolu. Philippe Roi d'Espagne envoya cette année deux Ministres à Londres avec ordre de leurrer Charles de l'espérance d'un double mariage ; l'un de la Princesse d'Angleterre avec Balthazar Prince d'Espagne, & l'autre du Prince de Galles avec l'Infante, pourvu que Sa Majesté Britannique se voulût déclarer contre la France. Est-il possible que Charles eût tellement oublié le chagrin & la peine que lui causa la négociation de son mariage avec la sœur de Philippe, qu'il ait encore voulu écouter la proposition de deux autres pour son fils & pour sa fille aînée ? Y auroit-il trouvé des obstacles moins insurmontables ? Peut-être qu'Henriette son épouse, & Marie de Médicis sa belle-mere lui mirent cette fantaisie dans la tête. Quoi qu'il en soit, le bon Roi plus embarrassé que jamais dans ses propres Etats se vit bientôt également négligé par les deux Couronnes. *Le bruit counut*, dit l'Historien de la République de Venise, *que Richelieu fomentoit le soulevement de l'Ecosse ; soit que le Cardinal ait véritablement tenté d'occuper Charles chez lui, afin de rompre ces négociations ; soit que le monde, prévenu de l'habileté du Ministre, le regardât comme une Intelligence supérieure qui remuoit l'Univers, & sans l'influence de laquelle rien ne se pouvoit faire.* Ce

bruit n'étoit pas sans fondement, comme je l'ai remarqué plus d'une fois. 1640.
De maniere qu'il est assez vraisemblable que Richelieu, craignant que le traité de Berwick ne fût suivi de l'entiere pacification des troubles d'Ecosse, travailla sous main pour les rendre plus violens & plus longs. Voici comment la chose réussit à son gré.

Bien loin de relâcher la moindre de leurs prétentions, & dans l'Assemblée Ecclésiastique tenue l'année précédente à Edimbourg, & dans le Parlement convoqué ensuite; les confédérés d'Ecosse soutinrent tout ce qu'ils avoient fait auparavant, & donnerent de si grandes atteintes à l'autorité Royale, que Charles commanda au Comte de Traquair, son Commissaire, de proroger le Parlement. Les Confédérés protestent incontinent, prétendent n'avoir rien fait que de conforme aux anciennes loix du Royaume, aux procédures des Parlemens précédens, aux articles du traité conclu depuis peu à Berwick, & déclarent que nonobstant la prorogation ils sont en droit de continuer la séance du Parlement. Pour garder quelques mesures au-dehors, ils cessent de s'assembler, députent quatre membres de leur corps au Roi, avec ordre de défendre en sa présence la validité de tout ce qu'ils ont fait, & nomment un certain nombre de Commissaires qui doivent demeurer à Edimbourg, & agir au nom du Parlement, selon que les affaires le demanderont, jusques à ce que le Roi ait répondu aux remontrances que les Députés sont chargés de lui faire. Charles refusa d'abord de leur donner audience. S'il y consentit enfin, ce ne fut qu'après avoir commandé au Comte de Traquair revenu d'Edimbourg à Londres, d'exposer dans le Conseil privé d'Angleterre ce que le Parlement d'Ecosse avoit fait, & demandé à ses Conseillers d'Etat Anglois, s'il n'étoit pas en droit de réduire par la force des sujets qui lui faisoient des propositions si insolentes, & si préjudiciables à son honneur & à sa propre sureté. Les gens du Conseil ayant unanimement approuvé le sentiment de Charles, on résolut de convoquer le Parlement d'Angleterre, & cependant d'écouter ce que le Comte de Dumfermling, le Lord Lowdon qui fut depuis enfermé dans la Tour de Londres à l'occasion de la lettre au Roi de France, dont j'ai parlé, le Chevalier Douglas, & un Gentilhomme nommé Berkeley, Députés du Parlement d'Ecosse, avoient à représenter.

Ils demandoient premierement qu'il plût au Roi de les entendre luimême dans un Conseil composé d'Anglois & d'Ecossois. Charles en fit quelque difficulté, & voulut nommer seulement des Commissaires pour écouter les moyens de défense allégués par le Parlement d'Ecosse & ses demandes. Mais les Députés ayant repondu, qu'ils avoient un ordre précis de ne reconnoître point d'autre Juge que le Roi, & de ne parler qu'à lui seul, Sa Majesté consentit à leur donner audience devant un certain nombre de membres choisis du Conseil privé d'Angleterre. Le Marquis d'Hamilton & le Comte de Traquair Ecossois furent appellés, & le Roi nomma le deuzieme jour de Mars. Lowdon lui fit une harangue étudiée. J'en rapporterai ce qui peut servir à éclaircir l'état de la question, & à faire voir le génie & le but des Confédérés d'Ecosse. Avec de feintes protesta-

1640. tions de soumission & de fidélité, ils méditoient d'anéantir l'autorité Royale, & prétendoient tenir un Parlement, & faire des loix indépendamment d'elle, sous prétexte qu'à la paix de Berwik Charles leur avoit promis une assemblée Ecclésiastique & un Parlement libres.

*Sire*, dit l'artificieux Lowdon, *c'est une chose extremement sensible aux bons sujets de Votre Majesté, assemblés par son autorité dans le Parlement d'Ecosse, d'entendre les interprétations sinistres qui se donnent à leurs procédures, & de voir leur fidélité rendue suspecte, par certaines gens qui s'efforcent de vous persuader que nous n'avons plus la même déférence pour l'autorité légitime de notre Souverain, & que ce tendre attachement, que nous lui avons témoigné jusques à present, est entierement évanoui. La seule consolation qui nous reste dans cette disgrace, c'est la clémence & la justice de Votre Majesté, qui veut bien écouter aujourd'hui notre justification, & permettre que dans une audience publique & solemnelle nous lui exposions les raisons de notre conduite, & les justes demandes que nous avons à lui faire. Comme le Parlement de votre patrie & ancien Royaume d'Ecosse est indépendant, & ne reconnoît point de Tribunal supérieur, nous espérons que Votre Majesté ne trouvera pas mauvais que nous ayions refusé de paroître & de répondre devant ceux de son Conseil qui n'ont aucun pouvoir de juger des loix, des actions, & des procédures du Parlement d'Ecosse. Dès que vous avez eu la bonté de mettre son indépendance & notre liberté a couvert, nous avons été bienaises de justifier, non seulement en présence des Seigneurs choisis de votre Conseil d'Angleterre, mais encore devant tout le monde, la droiture de nos sentimens & la justice de nos procédures.*

*Nous avons une extrême joye de ce que Votre Majesté a convoqué le Parlement d'Angleterre, & nous espérons qu'il prendra les mesures nécessaires à la sûreté de la Religion, & au rétablissement de la paix dans les Royaumes de Votre Majesté. Quoique cette assemblée n'ait pas droit d'entrer en connoissance de nos affaires, cependant, comme bons sujets de Votre Majesté, nous ne ferons pas difficulté de rendre un compte éxact de ce que nous avons fait, afin que nos voisins voyent l'injustice & la malignité de ceux qui nous accusent de donner atteinte à votre autorité, & de vouloir nous soustraire de l'obéïssance que nous vous devons. Avant que d'entrer dans aucun détail, nous professons devant Dieu & devant les hommes, tant en notre particulier, qu'au nom du Parlement qui nous a députés, que bien loin d'avoir la moindre pensée de se soulever contre le gouvernement de Votre Majesté, ou de diminuer son autorité souveraine, tous vos sujets d'Ecosse reconnoissent que leur bonheur & leur repos dépendent de vous, à qui Dieu a mis le sceptre entre les mains pour le maintien de la Religion, & pour l'administration de la justice. Nous avons tous juré solemnellement de défendre Votre personne & votre autorité, non seulement en ce qui regarde la conservatiin de notre Religion, de notre liberté, & des loix de l'Eglise & du Royaume, mais encore en tout ce qui peut concerner votre honneur. Quand il en sera question, nous seconderons avec plaisir nos voisins & nos amis. L'Ecosse joindra ses armes à celles de l'Angleterre pour une cause si juste, dès que l'occasion s'en présentera. Que s'il se trouve des gens assez méchans*

*pour semer la division entre Votre Majesté & ses bons Sujets, & pour sacrifier à leurs intérêts particuliers la pureté de la Religion & les loix du Royaume; à l'exemple du feu Roi votre Pere de glorieuse mémoire, qui les nommoit ainsi, nous dirons que ce sont* des viperes dont le poison est également dangereux au Roi & à son peuple. *A Dieu ne plaise que nous soyons jamais réduits à cette triste nécessité. Mais enfin, si pour le châtiment de nos péchés Dieu permet que sous le nom respectable & sacré de votre autorité quelques mal-intentionnés entreprennent d'exécuter leurs desseins pernicieux, en ce cas on ne doit pas trouver étrange que nous nous souvenions du serment fait pour la sûreté de notre Religion, & que nous ayons recours* au Dieu de Jacob, au Roi des Rois, au Seigneur des Seigneurs, à celui par qui les Souverains regnent, & les Princes rendent la justice. *Dans cette protestation que le zele de la Religion, l'amour de la patrie, & le devoir de la commission dont nous sommes chargés, nous obligent de faire, nous n'avons pas d'autre intention que d'exprimer sincerement à Votre Majesté les véritables sentimens de notre cœur. Que si, contre notre volonté, il nous est échappé quelque chose de contraire au respect qui lui est dû, nous nous jettons à ses pieds, pour lui en demander très-humblement pardon.* Dans ce qui vient de la part des Confédérés d'Ecosse, on trouve toujours certaines saillies qui sentent l'enthousiasme & le fanatisme. 1640.

Après une préface si soumise, si religieuse en apparence, Lowdon demanda principalement au Roi la confirmation de trois actes du Parlement d'Ecosse. L'un approuvoit les decrets de l'Assemblée Ecclésiastique d'Edimbourg qui abolit derechef l'Episcopat: l'Evêque d'Orkney s'y dégrada solemnellement lui-même, & reconnut que son ordination étoit contraire à l'Evangile. Le second donnoit une nouvelle forme au Parlement d'Ecosse, dont les Ecclésiastiques étoient exclus pour toujours; de maniere que dans cette assemblée autrefois composée des trois Etats du Royaume, du Clergé, de la Noblesse, & du peuple, on ne devoit plus admettre que les Pairs du Royaume & les Députés des Provinces & des Villes. Le troisieme cassoit tout ce qui avoit été fait auparavant pour donner aux Ecclésiastiques le pouvoir de se mêler de ce qui concerne le gouvernement civil. Il ne s'agit plus maintenant ni de la Liturgie, ni du livre des Canons, ni du Tribunal des Commissaires nommés pour les affaires de la Religion. Le Roi consentit qu'on ne parlât plus de ces trois choses si odieuses aux Confédérés. Il est seulement question de l'abolition entiere de l'Episcopat, du gouvernement de l'Eglise par un certain nombre de Ministres & d'Anciens laïques, enfin d'une nouvelle forme donnée au Parlement d'Ecosse. Les Confédérés prétendoient qu'en conséquence du traité de Berwick l'Assemblée Ecclésiastique & le Parlement avoient une entiere liberté de faire de pareils reglemens, & que Charles, obligé de les confirmer, n'avoit pû proroger le Parlement avant que ces actes fussent passés dans toutes les formes: prétention dont le Roi ne convenoit pas. Il soutenoit que la promesse d'accorder un Parlement libre ne lui lioit pas tellement les mains, qu'il n'eût le pouvoir de le proroger, de le dissoudre,

1640. & de refuser son consentement aux actes qu'il jugeroit contraires aux loix, ou au bien public.

Sa Majesté contesta d'abord sur la validité du pouvoir & des instructions que les Députés d'Ecosse produisoient. On répondoit qu'ils n'étoient pas suffisamment autorisés pour traiter avec le Roi, ni pour lui donner la juste satisfaction qu'il demandoit sur les brêches faites à son autorité, & que le Parlement les avoit tout au plus chargés de lui présenter une justification des procédures de cette assemblée. Quoique les gens du Conseil privé choisis pour être présens à l'audience, & tout le Conseil d'Angleterre ensuite, approuvassent unanimement la prétention de Charles, il voulut bien se relâcher encore sur cet article, & entendre tout ce que les Députés lui voudroient remontrer par écrit, ou autrement. Après une ou deux audiences, le Roi & le Conseil d'Angleterre trouverent les demandes des Confédérés si déraisonnables, qu'elles ne méritoient pas d'être écoutées. On renvoye donc leurs Députés sans aucune réponse, & chacun pense tout de bon à une nouvelle guerre. Les Confédérés convaincus que Charles ne manquera pas de demander de l'argent au Parlement d'Angleterre, afin de les réduire par la force, se préparent à une vigoureuse défense. On raconte qu'un Seigneur de grande distinction en Angleterre alla trouver les Députés d'Ecosse, qu'il les exhorta vivement à presser ceux de leur nation de prendre les armes, & que, pour les y animer plus efficacement, il leur mit entre les mains des papiers, où plusieurs Seigneurs Anglois, dont le seing avoit été contrefait, promettoient de seconder les Confédérés d'Ecosse, & de se joindre à eux. L'imposture, découverte trop tard dans la suite, fit une grande impression sur l'esprit des Ecossois. Quoi qu'il en soit de la vérité de ce fait qu'un fameux Historien rapporte comme constant, en supprimant le nom de l'Auteur d'une action si noire, les Ministres d'Edimbourg & des autres villes d'Ecosse exhortent tout le monde à prêter de l'argent pour la guerre, & préviennent tellement les femmes, qu'elles portent à l'envi leurs pierreries, leurs bagues, & leur vaisselle. Les Seigneurs, les Gentilshommes, & les bourgeois confédérés contribuoient de leur côté. Les Comtes de Rothes & de Cassils, & un riche Marchand d'Edimboug nommé Dick, se signalerent en cette occasion. Chacun d'eux avança une somme considérable d'argent.

Déclaration ou Manifeste du Roi d'Angleterre contre les Confédérés d'Ecosse.

*Rushworth's Historical*

A l'instigation du Comte de Traquair, qui lui remontroit vivement que la force étoit le seul moyen de réduire les Confédérés d'Ecosse, Charles ne se préparoit pas moins de son côté à la guerre. Persuadé qu'il seroit impossible de réussir dans cette entreprise sans les subsides que le Parlement d'Angleterre voudroit bien lui accorder, il publie une déclaration en forme de manifeste, afin de prévenir les Anglois en sa faveur, & de les disposer à lui donner volontiers l'argent qu'il prétend demander au Parlement convoqué à Westminster, pour le mois d'Avril suivant. *Nous avions espéré*, dit le Roi dans sa déclaration, *que les conditions accordées l'année précédente au camp près de Bervvick à nos sujets d'Ecosse, dans le temps même qu'ils étoient en armes contre nous, les convaincroient de notre inclination à la*

*paix, & de notre desir sincere d'épargner le sang de nos peuples. Une si grande condescendance devoit ramener les rebelles à l'obéïssance qu'ils nous ont jurée, & dissiper de leur côté les sujets de défiance & de division, comme ils l'étoient du nôtre, pourvu que, conformément à leur devoir & à leurs promesses, ils éxécutassent de bonne foi les articles du traité. Mais nous avons reconnu dans la suite avec regret, que notre clémence & notre facilité à pardonner une offence si atroce n'ont produit qu'une extrême ingratitude, & de plus furieux emportemens contre notre autorité. Plusieurs libelles séditieux envoyés d'Ecosse ont été répandus dans notre Royaume d'Angleterre, & particulierement dans notre ville de Londres, dont les Auteurs s'efforcent de disculper les rebelles des désordres présens, & d'en rejetter la faute uniquement sur nous. La Religion & l'amour de la vérité ne nous permettant pas de souffrir que notre honneur soit flétri de la sorte par des gens mal-intentionnés, nous avons résolu de réfuter leurs calomnies en exposant simplement la conduite que nous avons gardée, & ce qui s'est passé depuis l'accord conclu près de Bervvick, afin que les personnes équitables & désintéressées connoissent que ceux qui sous un faux prétexte de Religion s'efforcent de sapper les fondemens du gouvernement Monarchique, & de le renverser entierement, sont les seuls & véritables infracteurs de la paix.*

1640. Collections. III. Vol.

Après un récit circonstancié de la maniere dont les troubles de l'année précédente furent pacifiés en apparence sur les frontieres de l'Angleterre & de l'Ecosse, le Roi reproche aux Confédérés qu'au temps même que le traité se publioit solemnellement dans leur camp, ils avoient protesté contre d'une maniere injurieuse à l'autorité du Souverain, & répandu ensuite un libelle, dont l'Auteur avançoit faussement que Sa Majesté avoit accordé, en présence de quelques Seigneurs Anglois, d'autres conditions aux Confédérés d'Ecosse : Ecrit rempli de si grandes impostures & de tant de choses séditieuses, que le Conseil privé d'Angleterre, & quelques uns des Seigneurs Anglois, au témoignage desquels on en appelloit dans le libelle, prierent le Roi de le faire brûler par la main du bourreau. Sa Majesté se plaint ensuite de ce que les Confédérés garderent long-temps leurs troupes, & de ce qu'ils continuoient encore de payer les appointemens de la plûpart des Officiers de leur armée, quoique dans un article du traité ils eussent promis de la congédier entierement deux jours après la publication de la paix. De ce qu'ils n'avoient pas remis entre les mains du Roi les forts, ou châteaux dont ils s'étoient emparés. De ce que Sa Majesté ayant stipulé d'en user comme il lui plairoit au regard des fortifications de Leith, les gens envoyés pour les démolir n'avoient pas eu la liberté d'éxécuter ses ordres. De ce que les Confédérés n'avoient point cessé de tenir leurs assemblées, & leurs * bureaux, ou conseils, touchant les affaires civiles & Ecclésiastiques, quoiqu'ils dussent s'en abstenir dès la fin du mois de Juillet passé. De ce que les biens des Ecossois fideles au Roi ne

* Tables.

1640. leur étoient pas restitués, conformément au traité. De ce que par des écrits menaçans, & par des sermons séditieux, on les effrayoit tellement qu'ils n'osoient retourner chez eux. De ce que les Confédérés continuoient de presser tous leurs compatriotes de jurer l'observation des decrets de l'Assemblée Ecclésiastique de Glasgow, quoique le Roi eût toujours constamment refusé de les approuver. De ce que dans celle d'Edimbourg, tenue depuis peu, on avoit fait plusieurs choses contraires aux loix du Royaume & à l'autorité du Souverain. De ce qu'on affectoit de décrier les Ecossois fideles au Roi, comme traîtres & ennemis de Dieu & de la patrie. Enfin, de ce que les Confédérés avoient empêché les Magistrats du Royaume de rendre justice aux sujets déclarés pour le Roi, & de prononcer aucun jugement contre ceux qui étoient entrés dans la confédération.

De là Sa Majesté passe à ce qui s'étoit fait dans le dernier Parlement d'Ecosse. Le détail en seroit long, & ennuyeux aux Etrangers qui ne sçavent pas les loix & les coûtumes du pays. L'article sur lequel Charles insiste le plus, c'est la protestation contre la prorogation du Parlement faite par ordre exprès de Sa Majesté. Non contens d'y avancer cette proposition contraire aux loix fondamentales de l'Etat, que toute prorogation que le Commissaire du Roi feroit, sans le consentement du Parlement, seroit nulle & sans effet, les Confédérés ajoûtoient d'un air menaçant, que désormais on ne pourroit pas les traiter de criminels d'Etat, s'ils prenoient les mesures nécessaires pour prévenir les désordres & les malheurs où le Royaume & l'Eglise d'Ecosse leur parroissoient prêts à tomber. Après avoir encore rapporté ce qui s'est passé dans les audiences données aux quatre Députés d'Ecosse, quoique selon la rigueur des loix ils fussent gens sans caractere, ayant seulement reçu leurs instructions par un certain nombre de membres du Parlement, demeurés à Edimbourg depuis la prorogation de cette assemblée; Charles se plaint de ce que le gouvernement de la capitale d'Ecosse a été ôté aux Magistrats légitimes, & donné par les Confédérés à un certain nombre choisi de leurs gens. Pour achever enfin de les convaincre d'avoir formé le projet d'une rébellion ouverte, Sa Majesté rapporte en François & en Anglois la lettre écrite au Roi de France afin de lui demander du secours, & signée de quelques uns des principaux Confédérés.

*De si grandes injures faites à notre autorité, & le danger dont notre Royaume d'Ecosse est menacé*, conclut Charles, *nous réduisent à la nécessité de mettre les forces de celui d'Angleterre en état de marcher avec nous, & de nous disposer nous-même à défendre notre honneur & la sûreté de notre personne, contre ceux qui se sont déja révoltés, ou qui se révolteront peut-être encore sous le faux prétexte de maintenir leur Religion & leur liberté, & à empêcher que cet esprit de rébellion ne passe dans notre Royaume d'Angleterre. Cependant nous protestons devant Dieu & devant le monde, que nous n'avons point eu dessein de les troubler, & que nous ne les troublerons jamais dans l'exercice de leur Religion, ni dans la jouïssance de leur liberté, conformément aux loix*

*Ecclésiastiques & civiles du pays. Nous les gouvernerons en Prince juste & religieux, selon la demande qu'ils en ont faite, & la parole que nous leur avons donnée. Pour les en convaincre pleinement nous déclarons, que s'ils veulent reconnoître leurs excès & leurs crimes passés, nous en demander humblement pardon, & rentrer dans l'obéïssance qui nous est dûe, ils nous trouveront plus sensiblement touchés de leur conversion, que nous ne l'avons été de leur révolte, & plus ardents à leur reformation qu'à la juste punition de leurs fautes. Que si toujours opiniâtres dans leur rébellion, ils font consister le libre éxercice de leur Religion, & la jouïssance de leur liberté, dans la licence de fouler aux pieds notre Couronne, & dans le renversement des loix, comme les procédures du dernier Parlement le donnent à penser : En ce cas, nous croyons que notre devoir envers Dieu, & l'obligation de maintenir l'autorité qu'il nous a confiée, nous engagent indispensablement à user du pouvoir mis en nos mains, & à prevenir les malheurs dont nos Etats sont menacés. Dieu nous est témoin que si nous en venons à cette extrémité, c'est à regret & avec répugnance. Puisque nous y sommes forcés, nous espérons que Dieu, qui a établi les Rois, & par l'autorité duquel nous regnons, étant le Dieu de vérité, & le juste vengeur de l'imposture & de la calomnie, ne souffrira pas plus long-temps que son adorable Majesté soit déshonorée & méprisée dans notre personne, sous un faux prétexte de Religion; mais qu'il s'élevera & dissipera ses ennemis & les nôtres.* 1640.

Charles finit en invitant finement les Anglois à le sécourir dans son entreprise, & en leur proposant l'exemple du Parlement d'Irlande, qui déja lui avoit accordé un subside considérable pour réduire les Confédérés d'Ecosse. Je donne l'extrait de cette déclaration ; car enfin l'équité ne permet pas de rien omettre de ce qui peut servir à la justification du Prince le plus infortuné qui fut jamais. On ne peut nier que trompé par de mauvais conseils il n'ait donné d'assez grands sujets de mécontentement aux Ecossois, & qu'il n'ait entrepris certaines choses contre les regles de la prudence & de la bonne politique. Mais nous devons reconnoître aussi que les Ecossois, séduits par des Prédicateurs fanatiques & par des gens qui cherchoient à profiter des brouilleries de l'Etat pour l'avancement de leur fortune, ou pour la ruine de ceux dont l'élévation les chagrinoit, se rendirent coupables d'une révolte manifeste & inexcusable, sur-tout depuis la paix de Berwick. La même chose arriva en Angleterre. Charles mécontente ses sujets par la dissolution mal concertée de tous les Parlemens convoqués jusques à la fin de l'an 1640, & par un refus trop opiniâtre d'avoir égard aux remontrances de son peuple, qui se plaint de plusieurs entreprises sur ses privileges & sur sa liberté. Les esprits s'aigrissent de part & d'autre, on en vient aux armes ; des gens ambitieux & mal-intentionnés profitent de l'occasion ; & quand le Roi veut trop tard donner une satisfaction raisonnable à ses sujets, il les trouve tellement prévenus & animés, que ses ennemis commettent, sans aucune opposition, un attentat inouï jusques à ce temps-là. Tant il est dangereux à un Prince d'irriter trop un peuple jaloux de la conservation de sa liberté.

1640.
Ouverture du Parlement d'Angleterre.
*Rushvvorth's Historical collections III. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 2. Book.*

Le 13. Avril selon le style d'Angleterre, jour marqué pour l'ouverture d'un Parlement après onze ans d'interruption, Charles se rendit à la Chambre des Seigneurs à Westminster, & y ayant fait appeller selon la coutume celle des Communes, il dit en peu de mots, que jamais aucun de ses prédécesseurs n'eut de plus grands sujets de convoquer un Parlement, & ordonne d'écouter avec attention ce que le Garde du grand sçeau d'Angleterre va dire de la part de Sa Majesté. C'étoit le Chevalier Jean Finch, mis à la place de Coventry mort depuis peu. La part que ce nouveau Magistrat eut à l'impôt * *de la Marine* l'avoit rendu odieux au peuple. Les mêmes murmures duroient, parcequ'on continuoit de le lever avec rigueur, pour témoigner que si le Roi assembloit son Parlement, c'étoit par pure grace, & par sa propre inclination, & non par aucun besoin pressant de contenter le peuple & d'arrêter ses plaintes. Telle fut la fausse maxime de Charles, qui lui causa un extrême préjudice dans l'esprit des Anglois. Quand il avoit fait quelque démarche désagréable à ses sujets, il la soutenoit d'abord avec assez de fermeté, & paroissoit ne se soucier pas autrement des murmures & des cris. Mais dès que ses Ministres craignoient d'être sacrifiés au ressentiment du peuple, il se relâchoit incontinent, à la sollicitation de ceux-là mêmes qui l'avoient engagé dans un mauvais pas, & devenoit aussi facile & aussi mou, qu'il avoit semblé ferme & sévere. De maniere que les mécontens, fiers d'avoir intimidé & le Roi & son Conseil, portoient encore plus loin leurs prétentions. Le peuple, persuadé que Charles ne se désistoit qu'à la derniere extrémité, ne lui sçavoit aucun gré de sa condescendance, & s'en croyoit uniquement redevable à ceux qui l'avoient extorquée par leur crédit dans le Parlement & dans le Royaume. Le Comte de Clarendon, successeur de Finch, nous le représente comme un Magistrat d'un mérite & d'une réputation médiocres, peu propre à servir utilement son maître dans les affaires du Parlement. Sa harangue à l'ouverture de celui-ci convenoit mieux à une assemblée de gens de College & d'Université, qu'à celle de ce qu'il y a de plus auguste & de plus choisi dans un grand Royaume.

Les Ecossois n'y sont pas épargnés. Les Chefs des Confédérés, on les traite d'*Enfans de Belial*, de nouveaux *Sébas*, & d'autres *Achitophels*. Le Garde du grand Sçeau déclare hautement que le Roi a résolu de lever une puissante armée pour les réduire. Qu'encore que Sa Majesté soit disposée à leur pardonner, en cas qu'ils rentrent dans leur devoir, elle ne recevra la médiation de qui que ce soit entr'elle & ses sujets. Que si quelqu'un offre la sienne, Charles regardera cette avance comme une présomption injurieuse à l'honneur & à la dignité du Souverain. Pour donner quelque satisfaction au peuple, qui se plaignoit de ce que depuis le commencement du regne présent on avoit toûjours levé l'impôt de la † *Douane* sans le consentement du Parlement, Finch dit de la part du Roi que si Sa Majesté en a

* *Ship-Money.*

† *Tonnage & poundage.*

usé de la sorte, ç'a été à l'exemple de ses prédécesseurs, qui ont levé ce même impôt dès le premier jour de leur avenement à la Couronne, en attendant que le Parlement le leur accordât selon l'usage ordinaire. Que Charles ne prétendoit pas autre chose, & qu'il consentoit que le Parlement en passât un acte dans la même forme que celui qui avoit été passé sous le regne du feu Roi son pere. Mais l'impôt de la Marine chagrinoit plus les Anglois. Le Garde du grand Sçeau n'en parle point. Il promet seulement en termes généraux, de la part du Roi, qu'après la campagne prochaine le Roi leur donnera le temps de lui présenter les requêtes qu'ils jugeront nécessaires au bien public; la saison déja fort avancée ne permettant pas de penser alors à aucune autre affaire qu'à celle des subsides dont il a besoin pour la réduction des Confédérés d'Ecosse. 1640.

Charles reprend la parole; & après avoir confirmé en peu de mots ce que Finch a promis, Sa Majesté parle de la lettre des Confédérés au Roi de France. Pour garder quelques mesures avec Louis son beau-frere & son voisin, Charles ajoûte qu'il ne peut pas assurer que le Roi de France ait reçu la lettre, ni même qu'elle lui ait été envoyée, parcequ'elle a été peut-être interceptée auparavant. Le Garde du grand Sçeau la lut en François & en Anglois, fit de grandes réfléxions sur cette adresse *au Roi* simplement, & ajoûta que les Confédérés se conformant de la sorte au style des François, quand ils écrivent à leur Roi, sembloient reconnoître Louis pour leur Souverain. Charles parlant pour la troisieme fois dit qu'un des Seigneurs Ecossois qui avoient signé la lettre étoit enfermé dans la Tour de Londres par ordre de Sa Majesté, & qu'elle croyoit connoître celui qui devoit porter la lettre en France. Finch finit, selon l'usage ordinaire, en renvoyant les Communes dans leur chambre, pour choisir un Orateur. Glanvil homme d'esprit, éloquent, habile Jurisconsulte, versé dans les affaires du Parlement, & agréable au peuple, eut la pluralité des suffrages.

Deux jours après, il fut présenté suivant la coutume au Roi séant dans la Chambre des Pairs. Il pria modestement Sa Majesté de le dispenser d'un emploi dont il ne se croyoit pas capable. C'est la formule ordinaire. Le Garde du grand Sceau ayant répondu que la personne de Glanvil étoit agréable au Roi, le nouvel Orateur fit une harangue à Sa Majesté. J'y trouve un endroit digne d'être remarqué. Il donnera une juste idée du gouvernement d'Angleterre, qui fut malheureusement renversé quelques années après. * *La prérogative du Roi est aussi nécessaire, qu'elle est grande*, dit l'Orateur. *Sans elle, il manqueroit du pouvoir qui doit être inséparablement attaché à la couronne & au sceptre. Tant que les droits du Souverain s'exercent selon les loix & les regles de la justice, la liberté des sujets est dans une entiere sûreté. Vôtre Majesté sera éternellement louée d'avoir connu cette vérité, & d'avoir pris pour maxime de son gouvernement*, que la liberté du peuple assure la prérogative du Roi, & que celle-ci doit défendre l'autre.

P 3

* C'est-à-dire, *les droits attachés à la Royauté.*

1640. *Nous disons* que le Roi comme Roi ne fait point de fautes. *Il peut être seulement surpris par de fausses insinuations. Sa grande prerogative, c'est* de ne pouvoir faire tort à ses sujets. *Que si trompé par de mauvais conseils, il commande quelque chose de contraire aux loix; en ce cas l'ordre qu'il donne est nul; & en vertu de sa prérogative, la personne du Souverain est innocente. Mais les auteurs des mauvais conseils, & les éxécuteurs des ordres injustement donnés sont responsables au peuple, & la prérogative du Roi ne les met pas à couvert d'avoir violé les loix fondamentales de l'Etat. Ils sont aussi coupables que s'ils avoient agi sans l'ordre du Roi. Car enfin, quelle différence y a-t-il selon le droit entre agir sans ordre, & agir en vertu d'un ordre nul par lui-même?* La distinction paroît subtile; mais elle est d'une merveilleuse utilité pour maintenir les loix & la liberté du peuple, sans blesser le respect dû à la majesté du Souverain. Telle est la jurisprudence communément reçue dans le Parlement d'Angleterre.

Glanvil passe ensuite aux louanges du Roi. Il éxalte sur tout la piété, la justice, & la clémence de Charles. Avouons de bonne foi qu'il possédoit ces trois vertus d'un Prince Chrétien. L'Orateur en rapporte des preuves. Que si en certaines occasions Charles a péché contre les régles de la justice & de la clémence, en vertu de sa prérogative ces fautes ne lui ont pû être imputées par ses sujets, mais seulement à ceux qui avoient surpris sa religion. Et que s'ensuit-il de là? Que quand même ce Prince infortuné auroit été aussi coupable que ses ennemis l'ont prétendu, il a été condamné le plus injustement du monde par des gens sans caractére & sans autorité. Sa personne étoit innocente selon les loix fondamentales de d'Angleterre. Les mauvais Conseillers devoient tout au plus être punis. Glanvil finit par les quatre demandes que les Orateurs de la Chambre des Communes font à l'ouverture de chaque Parlement: que les biens & les domestiques des membres de cette Assemblée soient à couvert de toutes sortes de poursuites. Que chacun ait la liberté de proposer & de parler. Que ceux de la Chambre Basse ayent un libre accès auprès du Roi, en tel nombre & au temps que Sa Majesté voudra prescrire. Qu'il lui plaise enfin de ne donner aucune interprétation sinistre à ce que les membres de la Chambre des Communes, & leur Orateur croiront devoir dire ou faire pour le bien public.

*La Chambre des Commune s'opiniâtre à éxaminer avant toutes choses les entreprises sur la liberté des Parlemens &*

C'est une chose assez surprenante que le récit du Comte de Clarendon, l'un des membres de la Chambre Basse de ce Parlement, aux affaires duquel il prit grande part, soit imparfait, & paroisse ne s'accorder pas bien avec le détail que le Roi en donne lui-même dans sa déclaration publiée après la dissolution de cette assemblée, ni avec un ample recueil que nous avons des actes publics du temps. On avoit cru d'abord qu'il suffiroit de traduire ici un endroit de l'Histoire du Chancelier d'Angleterre: mais en le comparant avec les pieces authentiques, il a paru si défectueux, qu'on n'a pû se dispenser d'y suppléer beaucoup de choses omises par cet illustre Magistrat, & de rectifier son récit. Le Roi espéroit que l'affaire du subside, qu'il demandoit pour la guerre contre les Confédérés d'Ecos-

se, seroit mise la premiere sur le tapis, comme la plus pressante. Mais ce n'étoit pas l'intention du plus grand nombre des gens de la Chambre Basse, où les actes * pécuniaires doivent passer avant que d'être portés à la Haute, qui a seulement droit de les accepter, ou de les rejetter, sans y faire le moindre changement. Plusieurs Gentilshommes des Communes, ou zélés pour la conservation des droits & de la liberté du peuple, ou mécontens du Ministere & ennemis particuliers du Comte de Strafford & de Laud Archevêque de Cantorberi, proposerent d'examiner premierement les abus † introduits dans le Gouvernement, & les innovations faites dans la Religion; de peur que le Parlement ne fût congédié, ou du moins prorogé immédiatement après la concession du subside, & qu'on ne laissât pas le temps aux Communes d'entrer dans la discussion de ces grandes affaires, & de poursuivre ceux qu'on croyoit auteurs des mauvais conseils donnés au Roi. D'autres regardant la guerre d'Ecosse d'un oeil indifférent, & peut-être avec chagrin, la croyoient inutile & même dangereuse à l'Angleterre. Un de ceux-ci déclara sans façon que s'agissant d'une guerre *Episcopale*, c'est-à-dire, entreprise pour établir la domination des Evêques & du Clergé, c'étoit à ces Messieurs de fournir l'argent nécessaire pour la soutenir, & non pas au peuple. Le Comte de Clarendon dit que cette réfléxion *maligne* d'un Gentilhomme de campagne ne fut appuyée de personne. Cela peut être. Mais puisqu'il y avoit dans le Parlement un fort grand nombre de Puritains & de Presbytériens, il est fort vraisemblable, pour ne pas dire certain, qu'ils pensoient la même chose de la guerre d'Ecosse, allumée par le zele impétueux de l'Archevêque de Cantorberi, & qu'ils souhaitoient même que les résolutions prises dans les Assemblées Ecclésiastiques & dans le Parlement d'Ecosse subsistassent : les atteintes données à l'autorité du Roi pouvant être facilement redressées dans un accord.

1640. du peuple, & les innovations faites dans la Religion.

*Clarendon's History. I. V. II. Book. Ruhsvvorth's Historical collections 3. Vol.*

Pym ennemi juré du Comte de Strafford, homme d'esprit & d'une grande expérience dans les affaires civiles, qui s'étoit fort signalé dans les Parlemens précédens, *rompit la glace*, selon le Comte de Clarendon, lorsque les membres de la Chambre Basse se regardoient les uns les autres, & attendoient que quelqu'un leur donnât occasion de l'appuyer. Mais le recueil des pieces du temps marque positivement que ce fut Grimston, & Rudyard ensuite, quand on eut achevé la lecture de la requête des habitans de la Province d'Herfort, présentée par Arthur Capel, où l'on se plaignoit de l'impôt *de la Marine*, de divers jugemens rendus dans *la Chambre de l'Etoile*, & de plusieurs autres choses contraires aux loix. Pym ne parla que le lendemain, & exposa plus au long ce que les deux autres avoient remontré en termes généraux. Quoi qu'il en soit de la maniere dont ces affaires furent entamées, après avoir mis à couvert la *prérogative* du Roi, & pris quelques précautions, de peur de perdre le respect dû à la majesté du Souverain, Pym fait le 17. Avril un grand détail des attein-

* *Money-Bills.* † *Grievances.*

1640. tes données aux privileges & à la liberté des Parlemens, des nouveautés introduites dans le culte public, & des entreprises faites sur le * droit que chacun a de jouïr librement de son bien. Dans l'éxamen du premier article, Pym se plaignit de ce que dans les Parlemens précédens on avoit ôté aux Députés la liberté de parler : de ce que ces Assemblées furent congédiées avant qu'elles pussent exposer au Roi les divers torts faits à ses sujets : de l'emprisonnement de quelques-uns pour avoir dit librement leurs pensées dans la Chambre des Communes : des jugemens rendus & des peines ordonnées contr'eux par les Magistrats, sur ce qui s'étoit dit ou fait dans le Parlement : de ce que le Roi sembloit avoir voulu punir tout le corps du dernier Parlement, en le cassant, avant que de lui donner le temps de prouver la régularité de ses procédures.

Le zélé, ou malin Pym passe ensuite aux innovations dans la Religion, & remontre que les Papistes sont ouvertement appuyés ; que les loix faites contr'eux ne s'éxécutent nullement. Qu'on prétend recevoir un Nonce du Pape en Angleterre. Que les livres de controverse composés par les Papistes se vendent publiquement par-tout. Qu'on prêche dans les chaires de l'Eglise Anglicane plusieurs dogmes particuliers à celle de Rome. Que les autels, les images, & quelques autres cérémonies superstitieuses du Papisme sont rétablies en divers endroits. Qu'on affecte de chagriner & de décourager ceux qui témoignent un zele plus ardent & plus sincere pour la pureté de la Religion Protestante. Que le Clergé usurpe une autorité contraire aux loix. Que bien loin d'en user avec la modération qu'un Parlement tenu sous la Reine Elizabeth leur recommande, les Evêques exercent une domination insupportable au regard des Ecclésiastiques inférieurs qui n'approuvent pas les innovations. Que le Clergé a fait des entreprises manifestes sur l'autorité du Roi, & sur la jurisdiction civile.

Pour ce qui regarde les choses préjudiciables au droit que chaque particulier a de jouïr librement de son bien, Pym insista principalement sur celles-ci ; la levée de l'impôt de la *Douane*, & de celui de *la Marine* ; plusieurs droits mis sur ce qui se fait en Angleterre, comme le sel, le savon, la biere ; l'obligation imposée aux sujets de se rédimer de diverses vexations en donnant de l'argent ; les impositions mises dans les Provinces pour la subsistance & pour l'entretien des troupes levées ; divers jugemens rendus contre les loix par les Magistrats, & sur-tout dans *la Chambre de l'Etoile* ; la négligence des Conseillers d'Etat à remplir les devoirs de leur charge ; la promotion de Roger Manwaring à l'Evêché de S. Davids, comme pour le récompenser d'avoir avancé dans un Sermon, que *le Roi est le maître de tous les biens de ses sujets* ; proposition dont il fut condamné à se rétracter, & à demander humblement pardon à la Chambre des Communes ; enfin la longue intermission des Parlemens, quoique, selon deux loix qui subsistoient encore, il y en dût avoir un chaque année. Pym finit en proposant de demander la concurrence des Seigneurs pour la réforma-

tion

* *Property of our goods.*

tion de ces abus, & pour supplier conjointement le Roi, au nom des deux Chambres, d'y rémédier efficacement. 1640.

Quand Grimston parla de l'impôt de *la Marine* dans sa harangue, il se contenta de dire qu'il étoit persuadé que les Juges d'Angleterre trahirent les lumieres de leur conscience, en signant que le Roi avoit droit de le lever. Un Avocat nommé Peard, homme hardi, alla beaucoup plus loin, & dit qu'il étoit étrange qu'on eût conseillé une si grande *abomination* au Roi. Herbert, Procureur * Général de Sa Majesté, prit alors la parole pour montrer la droiture & la justice de Charles dans cette affaire. Rapportons l'extrait de son discours. La sincérité nous oblige à ne rien omettre de ce qui peut servir à la justification de ce Prince. Herbert remontra donc que le Roi en avoit usé avec toute la candeur possible. Qu'encore qu'il fût convaincu de la justice de l'impôt & de la nécessité de le lever, il n'avoit rien voulu faire sans consulter premierement les Juges d'Angleterre, qui signerent tous que ce droit appartenoit au Roi en certaines nécessités pressantes. Qu'Hambden, dont le Procureur Général loua la modération dans une conjoncture si délicate, n'ayant pas cru devoir payer un impôt qui ne lui paroissoit pas légitime, sans y avoir été juridiquement condamné, le Roi trouva bon que la cause fût plaidée dans les formes. Qu'Hambden ou ses Avocats eurent une entiere liberté d'alléguer tout ce qui paroissoit favorable à la prétention d'un particulier contre le Roi. Que les anciens regîtres du Royaume furent consultés. Qu'après un long & sérieux éxamen les Juges prononcerent en faveur du Roi. Qu'il étoit étrange qu'on osât après cela traiter *d'abomination* un droit si solemnellement adjugé au Roi. Le Comte de Clarendon rapporte que peu s'en fallut que Peard ne reçût publiquement une sévere réprimande. Mais, si plusieurs condamnerent l'expression outrée & la hardiesse de l'Avocat, le plus grand nombre ne demeura pas convaincu de la solidité des réfléxions du Procureur Général. On croyoit communément que les Juges se vendirent à la Cour dans cette occasion. Le même Chancelier d'Angleterre loue extrêmement la modération de la Chambre des Communes. Cela me surprend. Car enfin le Roi n'étoit point de ce sentiment. Nous verrons qu'il se plaindra fort amerement de l'emportement & de l'opiniâtreté, non de quelques particuliers tels qu'on nous représente Peard, mais de la plus grande partie des membres de la Chambre Basse.

Embarrassé de ce qu'elle persiste dans le refus de travailler à l'affaire du subside, à moins qu'il ne fasse préablement justice sur les griefs proposés, Charles appelle les deux Chambres dans la *Salle des banquets* à Whitehall, le 22. Avril. Là Finch, Garde du grand Sceau, leur remontre de la part du Roi, que la situation des affaires est telle, que si on ne donne incessamment de l'argent au Roi, les subsides venus trop tard seront entierement inutiles. Que Sa Majesté n'a jamais eu intention que l'impôt *de la Marine* devint un de ses revenus ordinaires. Qu'elle l'a seulement ordon-

* *King's Sollicitor.*

1640. né à cause des nécessités pressantes de l'Etat. Que bien loin de l'avoir employé à ses besoins particuliers, elle y a même ajoûté des sommes considérables de ses propres deniers. Que le Roi n'a jamais profité des levées faites sur ses sujets. Qu'il ne cherche qu'à vivre dans le lustre & avec la dignité convenables à un Roi d'Angleterre, qui doit être en état de defendre glorieusement ses Etats, quand la nécessité l'y oblige. Qu'après le subside accordé, Sa Majesté écoutera volontiers toutes les demandes du Parlement pour la conservation de la liberté, & pour la sûreté des biens de son peuple. Que son plus ardent desir, c'est de rendre les Anglois la nation la plus heureuse du monde. Si les promesses de Charles firent quelque impression sur l'esprit des Communes, elle fut effacée dès le lendemain par la harangue étudiée d'Edmond Waller, ou sans blesser le respect dû à la personne du Roi, quoiqu'il donne un furieux coup de dent aux Ministres & au Conseil de Sa Majesté, il s'efforce de prouver, qu'avant que d'en venir à l'affaire du subside il est de la derniere importance au bien de la Nation que le Parlement travaille au rétablissement des anciennes loix & des privileges de l'Angleterre. Le sentiment de Waller l'emporte, & la Chambre des Communes, laissant à part les demandes du Roi, se met à examiner les articles proposés dans la harangue de Pym.

Différend entre les deux Chambres du Parlement d'Angleterre. *Clarendon's History. 1. V. 2. Book. Rushworth's Historical Collections. 3. vol.*

Charles & ses Ministres, fort embarrassés d'une si grande, dirai-je fermeté, ou opiniâtreté, s'avisent d'un expédient qui acheve de gâter les affaires du Roi, & donne aux ennemis secrets & déclarés du Ministére un prétexte spécieux de soulever entierement la Chambre Basse. Si nous en croyons le Comte de Clarendon, témoin oculaire de ce qui s'y passoit, elle en avoit usé jusques alors avec beaucoup de modération; & le plus grand nombre de ses membres, bien intentionnés dans le fonds pour le Roi, lui auroient accordé volontiers & assez promptement les subsides qu'il demandoit. Mais une fausse mesure excita un si grand mouvement parmi les Communes, qu'elles n'eurent plus ni les mêmes égards, ni les mêmes ménagemens pour Sa Majesté. Voici ce que c'est. *La Cour*, selon la remarque du Chancelier d'Angleterre, *dispose plus facilement de la Chambre Haute que de la Basse*, soit que les Seigneurs, plus polis & plus modérés, ne croyent pas devoir s'opposer directement aux volontés du Roi, quand elles ne paroissent pas déraisonnables; soit que la reconnoissance, la crainte, l'espérance en retiennent plusieurs, lorsqu'il est question de déplaire à l'auteur de leur élévation, à celui dont ils attendent des graces, ou dont ils craignent le ressentiment; soit enfin qu'ils soient persuadés que par leur naissance & par leur rang ils doivent être médiateurs entre le Roi & le peuple, lorsque le bien de l'Etat le demande. Ainsi la plûpart des Seigneurs souhaitoient que les Communes contentassent Charles sur l'article du subside. Je dis *la plûpart*; car enfin il y en avoit quelques-uns, & en assez grand nombre, qui chagrins & jaloux du crédit de l'Archevêque de Cantorberi, du Comte de Strafford, & de la charge de Grand Trésorier du Royaume donnée à l'Evêque de Londres, étoient bienaises de voir la

Chambre des Communes animée contre le Ministére. Peut-être que ceux-ci affecterent de crier plus fort que les autres, qu'il étoit juste de seconder le Roi, dont quelques mal-intentionnés de la Chambre des Communes vouloient déconcerter les mesures prises contre les Confédérés d'Ecosse. Le Comte de Clarendon assure qu'on cherchoit dès-lors les moyens de perdre le Comte de Strafford, & ajoûte que plusieurs d'entre les Pairs du Royaume, dont il approuve le sentiment, & qu'il croyoit par conséquent plus attachés au Roi, ne furent pas d'avis que la Chambre Haute fit la démarche que Sa Majesté lui vint proposer. 1640.

Quoiqu'il en soit des différens motifs que les Seigneurs d'Angleterre purent avoir secretement dans l'affaire que je vas raconter, on conseille à Charles d'engager la Chambre Haute à presser les Communes conjointement avec lui, de laisser pour un temps toutes les autres affaires, & de s'appliquer premierement à celle du subside demandé par Sa Majesté. La chose étoit extrêmement délicate : car enfin, selon l'ancien & constant usage du Royaume, les *actes pécuniaires* doivent venir originairement de la Chambre Basse, sans aucune concurrence de la Haute, qui a seulement droit de les approuver, ou de les rejetter. Il y avoit grand sujet de craindre que les Communes, extraordinairement jalouses de la conservation de leurs privileges, ne trouvassent fort mauvais que les Pairs du Royaume entreprissent de leur prescrire en quelque maniere, par où elles devoient commencer, ou finir. Cela ne manqua pas d'arriver en effet.

Le Roi va donc à la Chambre Haute le 24. Avril. Après une répétition succincte de ce que le Garde du grand Sceau a déclaré de la part de Sa Majesté à l'ouverture du Parlement, & depuis dans la Salle des banquets à Whitehall, Charles se plaint de ce que les Communes, laissant à part l'affaire du subside, la plus pressante de toutes, s'occupent à délibérer sur diverses choses qui concernent la Religion, la liberté du Parlement, & celle de chaque particulier dans la jouïssance de son bien. *La situation des affaires est telle*, ajoûta le Roi, *que je ne puis attendre plus long-temps. J'accomplirai sûrement tout ce que j'ai promis, pourvu que la Chambre Basse se fie à moi. Et ma conscience & mon inclination m'attachent inviolablement à la Religion de l'Eglise Anglicane. Bien loin d'y souffrir aucun changement considérable, j'ordonnerai aux Archevêques & aux Evêques de s'opposer vigoureusement aux moindres innovations qu'on y voudroit causer. Pour ce qui est de l'impôt de la Marine, on l'a déclaré de ma part; que je ne prétens point me l'approprier comme un de mes revenus ordinaires. Si je l'ai levé, ce n'a été que pour maintenir la souveraineté des mers qui nous environnent, sans quoi ce Royaume ne peut subsister. S'il faut la conserver par l'impôt de la Marine, ou par quelque autre moyen, j'en laisse la décision à la Chambre des Communes. C'a toujours été mon intention, que les Parlemens fussent libres, & que mon peuple jouït paisiblement de ses biens; persuadé que je suis que la plus grande puissance d'un Roi consiste dans l'opulence & dans la liberté de ses sujets. Peuvent-ils être riches & libres quand on leur ôte la propriété de leurs biens, & la liberté de leurs personnes? De quelque maniere que les affaires*

1640. *tournent, il faut que la Chambre des Communes se repose sur ma parole, & que je me fie à ses bonnes intentions. Il est seulement question, si elle se fiera premierement à moi, ou si je commencerai par me fier à elle. Selon les regles ordinaires, & dans la situation présente des affaires, n'est-ce pas à la Chambre des Communes de faire les premieres avances, & de se reposer sur la sincérité de mes promesses?*

Immédiatement après que Charles fut sorti de la Chambre Haute, les Seigneurs délibérerent sur ce que Sa Majesté leur avoit proposé, & prirent la résolution suivante: Que l'affaire du subside demandé par le Roi devoit être terminée avant toute autre, & que, pour disposer les Communes à contenter Sa Majesté, on les inviteroit à une conférence. Certains membres choisis des deux Chambres s'abouchent le lendemain 25. Avril. Pour ménager la délicatesse de la Basse sur la conservation de ses privileges, on lui déclare de la part des Seigneurs, qu'ils auroient bien voulu ne se mêler en aucune maniere de ce qui regarde les subsides, dont la connoissance appartient proprement aux Communes. Que la Chambre Haute a eu de la peine à se charger de leur en parler, même par maniere d'avis & de remontrance. Mais que les Seigneurs venant à considérer qu'eux & les Communes sont membres du même corps, & sujets du même Roi, tous également intéressés au repos & à la sûreté de l'Angleterre, ils ont cru qu'en cette occasion, & la fidélité dûe au Roi, & l'amour de la patrie éxigeoient qu'ils prissent la résolution qui seroit communiquée aux Communes. On finit par une protestation de la Chambre Haute, que si la Basse vouloit donner satisfaction au Roi sur l'affaire du subside, les Seigneurs se joindroient à elle en tout ce qui regarderoit la sûreté de la Religion établie, la liberté des Parlemens, & la *propriété* que chacun doit avoir de son bien.

Herbert, Procureur Général du Roi, ayant rapporté dans la Chambre Basse avec de grandes précautions, & avec tous les adoucissemens possibles, ce qui s'étoit passé dans la conférence, les Communes se récrient unanimement sur l'infraction de leurs privileges, en demandent une réparation convenable, & prient les Seigneurs, que pour prévenir de pareils inconvéniens, ils différent désormais de prendre connoissance des affaires qui seront sur le tapis de la Chambre Basse, jusques à ce qu'elle les ait finies, & envoyé ses résolutions à la Haute. Cependant les Communes, fermes dans leur dessein de n'entamer point sitôt l'affaire du subside, continuent de délibérer sur les articles que Pym proposa dans son premier discours. Les Seigneurs demanderent alors une autre conférence sur la plainte que la Chambre Basse faisoit de l'infraction de ses privileges. Les Commissaires nommés de part & d'autre s'assemblent le 1. jour de Mai. Finch, Garde du grand Sceau, déclare nettement de la part des Seigneurs aux Communes, que ceux-ci ne croyent point avoir donné atteinte aux droits légitimes de la Chambre Basse, ni entrepris quelque chose au-delà de ce qui leur appartient. Qu'ils demeurent d'accord que les *actes pécuniaires* doivent être premierement dressés par les Communes, & portés

ensuite à la Chambre Haute. Mais que les Seigneurs étant mieux informés que les autres de la situation des affaires & des besoins de l'Etat, on ne doit pas trouver étrange qu'ils ayent simplement conseillé aux Communes de commencer par les choses les plus pressantes, & de remettre pour quelque temps l'examen de celles qui se peuvent différer sans apporter aucun préjudice au bien public. Que la procédure de la Chambre Haute n'est nullement contraire à un ancien statut allégué par la Basse. Qu'il porte seulement qu'en l'absence du Roi, les Seigneurs & les Communes ont droit d'examiner l'état présent du Royaume, & de délibérer sur les remedes convenables aux abus introduits; mais qu'on ne pourra porter à Sa Majesté les affaires décidées dans l'une des deux Chambres, à moins que l'autre n'y ait consenti. Que n'y ayant rien de semblable dans la procédure des Seigneurs, ils persistent dans leur sentiment, que le bien de l'Etat demande que les Communes travaillent d'abord à l'affaire du subside extraordinairement pressante. 1640.

Le lendemain 2. Mai, le Chevalier Vane dit de la part du Roi à la Chambre des Communes, que Sa Majesté avoit déja employé plusieurs moyens pour leur faire sentir le danger évident auquel l'Etat, l'honneur du Roi, & celui de toute la nation se trouveroient exposés, si on perdoit plus de temps. Que Charles n'avoit reçu aucune réponse, quoiqu'il eût averti la Chambre Basse qu'un plus long délai seroit aussi préjudiciable au bien public qu'un refus absolu. Que le Roi demandoit une réponse positive à sa demande d'un subside. Qu'il étoit dans la résolution d'accomplir tout ce qu'il avoit promis lui-même, ou par la bouche du Garde du grand Sceau. Les Communes déliberent incontinent sur la nouvelle instance de Sa Majesté, employent beaucoup de temps à contester, ne prennent aucune résolution, & remettent la décision de l'affaire au quatrieme du même mois. Vane se rend à la Chambre Basse avec une nouvelle commission du Roi, qui lui enjoint de déclarer de la part de Sa Majesté, que pour lever les difficultés formées à la concession du subside demandé, elle offre de consentir à l'entiere & perpétuelle abolition de *l'impôt de la Marine*, pourvu qu'on lui accorde une certaine somme payable en différends termes dans l'espace de trois ans. Que le Roi confirme encore sa parole donnée, de laisser aux Communes le temps de lui remontrer leurs griefs, & d'y remédier. Qu'il attend seulement une réponse positive; la situation présente des affaires publiques ne lui permettant pas de souffrir un plus long délai.

Le Parlement est congédié. *Clarendon's History. 1. Vol. 2. Book. Rusvvorth's Historical Collections. 3. Vol. Sir Philip Warvvick's. Memoirs.*

Cette proposition sembloit devoir faciliter l'accommodement des différends élevés entre le Roi & son Parlement. Mais ceux qui avoient envie de les augmenter plûtôt que de les terminer, & d'embrouiller davantage les affaires, les uns pour favoriser les Confédérés d'Ecosse, & les autres pour exécuter le projet formé de ruïner l'Archevêque de Cantorberi & le Comte de Strafford, firent diverses remontrances, & empêcherent que les Communes ne prissent la résolution de contenter le Roi, du moins en partie. *Veut-on nous forcer*, dirent quelques-uns, *à racheter un impôt mis con-*

*tre les loix du Royaume, & contre toutes les regles de la justice? Donner de*
1640. *l'argent pour s'en délivrer, n'est-ce pas avouer que le Roi a eu droit de le lever? Examinons premierement la validité du jugement rendu en faveur de Sa Majesté contre M. Hambden. Quand nous l'aurons déclaré nul, nous pourrons accorder un subside au Roi, non comme un dédommagement d'un droit imaginaire, mais comme un don purement gratuit.* Il y en eut qui se récrierent que la somme demandée par le Roi étoit éxorbitante. Glanvil, Orateur de la Chambre Basse, ferma la bouche à ceux-ci, en faisant voir qu'après une supputation éxacte de ce que chacun payeroit à proportion de son bien, il se trouvoit que les plus riches du Royaume seroient taxés à une somme plus que modique. Après d'assez longues contestations, les Communes parurent disposées à donner un subside; mais non pas si grand que le Roi le demandoit. La chose auroit passé sans difficulté, dit-on, si le Chevalier Vane, ennemi mortel du Comte de Strafford dont il avoit juré la perte, & bienaise que les Communes plus animées se soulevassent contr'un Ministre odieux à Pym, à Hambden, & à tous ceux de leur parti; si Vane, dis-je, n'avoit déclaré comme de la part de Sa Majesté, quoiqu'elle ne le lui eût pas ordonné, que Charles n'accepteroit point un subside qui ne seroit pas tel à peu près qu'il le demandoit. Là-dessus on se sépare sans prendre aucune résolution, & Charles irrité se détermine à congédier le Parlement dès le lendemain.

Le voilà donc à la Chambre des Seigneurs le 5. Mai. Après y avoir fait appeller les Communes, il fait un discours, remercie les Pairs des bonnes intentions qu'ils lui ont témoignées; se plaint de la malignité de quelques membres de la Chambre Basse, mal affectionnés au gouvernement; avoue que le peuple a raison de se plaindre de certaines choses, mais que le mal n'est pas si grand que les factieux le publient; promet d'y remédier aussi efficacement que dans l'assemblée d'un Parlement; proteste de son attachement à la Religion Anglicane; déclare qu'il ne donnera jamais atteinte à la liberté de ses sujets, & qu'il les maintiendra dans la jouïssance entiere & paisible de ce qui leur appartient. Le Roi commande ensuite au Garde du grand Sçeau d'éxécuter l'ordre qui lui a été donné; & le Magistrat, s'adressant aux Seigneurs & aux Communes, dit que le Roi congédie le Parlement. Le Comte de Clarendon assure que lui & tous les gens sincerement attachés au bien de la patrie furent sensiblement affligés d'un si fâcheux contretemps; mais que ceux qui cherchoient à brouiller en furent fort aises. *Une heure après la dissolution du Parlement, Hyde,* rapporte-t-il en parlant de lui-même, rencontra S. Jean. C'est le fameux Avocat qui plaida pour Hambden contre le Roi. *Cet homme d'un visage naturellement sombre, & qui ne sourioit presque jamais, paroissoit le plus gai, le plus content du monde.* Quel sujet de chagrin avez-vous? *Dit-il à Hyde extrêmement mélancholique.* Le même que tous les gens de bien, *reprit celui-ci.* Que dans ce temps de trouble & de confusion, un Parlement, seul capable de remédier à tout, soit congédié fort mal à propos. Tout va bien, *repliqua S. Jean avec un peu de chaleur.* Il faut que les affaires de-

viennent encore plus mauvaises. Sans cela, on ne les peut remettre dans une bonne situation. Ce Parlement n'auroit jamais fait ce que le bien de l'Angleterre demande. *Ouï, sans doute,* ajoûte Clarendon, *jamais on n'auroit fait ce que S. Jean & ses amis avoient en tête.*

Charles publie incontinent une déclaration en forme de manifeste sur la dissolution du Parlement. Il y a un détail assez circonstancié, & elle finit de la sorte. *Les Parlemens ont été originairement établis pour entretenir une bonne correspondance entre le Roi & ses sujets,* dit-on. *L'un écoute les justes plaintes du peuple, & y apporte des remedes convenables. Les autres donnent de leur côté au Roi de quoi maintenir la gloire & la sûreté de la nation dans les occasions importantes. Au lieu de présenter humblement leurs griefs à Sa Majesté, les gens mal intentionnés de la Chambre des Communes ont entrepris de se rendre arbitres & directeurs de tout ce qui regarde le gouvernement civil & Ecclésiastique. Comme si les Rois étoient obligés de rendre compte de leurs actions au Parlement, ceux-ci ont eu la hardiesse & l'insolence d'examiner, de censurer, de décrier la conduite de Sa Majesté, & de rendre, autant qu'il leur a été possible, odieux au peuple, non seulement les Ministres d'Etat, mais encore le Roi même, quoique l'Angleterre n'ait jamais été plus riche, plus florissante, que depuis son avenement à la Couronne. Le revenu annuel des Rois ne suffisant pas pour les besoins extraordinaires qui peuvent survenir, les Parlemens les ont toujours assistés, quand il a été question de soutenir des guerres nécessaires, & de former des entreprises utiles & glorieuses. Dans celui-ci, les esprits factieux de la Chambre des Communes, oubliant leur devoir, ont voulu introduire une nouvelle maniere de marchander & de contracter avec le Roi, comme si on ne lui devoit rien accorder, à moins que de son côté il ne relâche quelque chose de ses droits, & qu'il ne l'achete par la diminution de ses revenus.* Je ne sçai si cette plainte est bien fondée. Car enfin, il ne paroît ni dans les actes publics, ni dans le récit du Comte de Clarendon, que les Communes ayent voulu marchander avec Charles. Il proposa le premier de céder, moyennant une somme d'argent, ses prétentions à la levée de l'impôt *de la Marine.* Quoi qu'il en soit, on ajoûte de la part du Roi dans la déclaration, que tous les Anglois qui croyent avoir quelque sujet de plainte légitime se peuvent adresser librement à Sa Majesté; qu'elle écoutera leurs requêtes, qu'elle y aura égard, & qu'elle leur accordera tout ce que des sujets peuvent raisonnablement attendre de la clémence & de la justice d'un Roi qui ne cherche qu'à les rendre heureux & contens.

Soulevement de la populace de Londres contre l'Archevêque de Cantorberi.

Soit que Laud Archevêque de Cantorberi ait été véritablement l'auteur principal du conseil donné au Roi, de congédier le Parlement, comme on lui en fit un crime l'année suivante; soit que ce fût seulement un faux bruit répandu par ses ennemis, qui cherchoient à le rendre plus odieux au peuple, on publia incontinent divers libelles contre lui; & la dissolution du Parlement lui fut particulierement imputée. La populace animée s'attroupe, & marche la nuit du onzieme Mai vers Lambeth, Palais des Archevêques de Cantorberi de l'autre côté de la Tamise, dans le dessein de piller, & de mettre Laud en pieces. Averti du complot, le Prélat pour-

1640. voit si bien à la sûreté de sa personne & de sa maison, qu'on ne peut lui faire du mal. La multitude fut bientôt dissipée, & quelques-uns des Chefs ayant été pris, les Magistrats en condamnent un à être pendu & mis en quartiers, comme criminel de leze-majesté. Leur sévérité n'appaisa pas entierement la sédition, & anima davantage le peuple contre l'Archevêque. Nonobstant la punition exemplaire d'un misérable matelot, qui s'étoit mis à la tête de la populace, elle s'assemble de nouveau, & va forcer les prisons, où quelques-uns des complices étoient enfermés.

Imprudence de ce Prélat. *Clarendon's History. l. V. 2. Book. Rushvvorth's Historical collections 3. Vol.*

Le Comte de Clarendon, grand ami de Laud, avoue que ce Prélat fit alors une démarche qui auroit été même condamnée dans un temps plus paisible & plus favorable. Selon l'ancienne coûtume du Royaume, le Clergé s'assemble & se sépare en même temps que le Parlement. Cela s'appelle la *Convocation*. Les Prélats en font comme la Chambre Haute. Les Doyens des Eglises Cathédrales, & d'autres Ecclésiastiques du second ordre, en composent la Basse, qui a son * *Orateur* à l'exemple des Communes du Parlement. Sous prétexte de prévenir les innovations dans la Religion, contre lesquelles Pym & ceux de son parti avoient tant crié, mais plus vraisemblablement pour obtenir du Clergé une somme d'argent dans ses besoins pressans, le Roi permet au Clergé de continuer de s'assembler en maniere de Synode. Laud rempli de ses idées hiérarchiques, & ravi de présider à un Concile National, y fait publier dix-sept canons; & dresser la formule d'un nouveau serment enjoint à tous les Ecclésiastiques. Après y avoir juré de s'opposer à l'introduction de la doctrine & des superstitions du Papisme, on y promettoit de ne consentir jamais que le gouvernement de l'Eglise Anglicane par les Archevêques, Evêques, Doyens, Archidiacres & autres, fût changé. Goodman, Evêque de Norwich, opina seul contre l'injonction du serment, & refusa de le prêter. Le Primat d'Angleterre irrité le suspend des fonctions de son ordre, & le décrie comme un Papiste déguisé. De maniere que le pauvre Prélat, craignant de se perdre sans ressource, se soumet enfin & jure comme les autres. En reconnoissance du don gratuit accordé libéralement par le Clergé, Charles confirma solemnellement les ordonnances du Synode. Cela n'empêcha pas qu'en quelques Provinces d'Angleterre on ne se récriât contre le serment exigé, & qu'on ne présentât des requêtes au Conseil privé du Roi, dont les auteurs soutenoient que le Clergé n'avoit pû faire une pareille ordonnance sans entreprendre sur l'autorité souveraine de Sa Majesté dans les affaires Ecclésiastiques. Le Concile de Laud causera un grand bruit dans le Parlement suivant. On en fera même un des chefs de l'accusation intentée par la Chambre des Communes contre lui.

Le Roi d'Angleterre & les Confédérés d'Ecos-

Le Conseil privé du Roi & quelques riches particuliers ne témoignerent pas moins de zele & d'affection que le Clergé, pour aider Sa Majesté à réduire par la force les Confédérés d'Ecosse. En trois semaines, elle

* On le nomme *Prolocutor*.

elle trouva trois cent mille livres sterling, que diverses personnes avancerent par forme de prêt. *Preuve manifeste de la richesse de l'Angleterre en ce temps-là, & des bonnes intentions du plus grand nombre des sujets, qui contribuerent si volontiers, quand il fut question de soutenir l'honneur & l'autorité de leur Roi*, dit le Comte de Clarendon. *Les plus puissans Princes de l'Europe auroient eu beaucoup de peine à trouver une pareille somme en si peu de temps.* Charles nomma de nouveaux Officiers généraux : changement qui chagrina extrêmement les Comtes d'Arondel, d'Essex & de Holland, qui ne croyoient pas qu'on dût leur imputer les fautes commises dans la campagne précédente. Pym, Hambden, & les autres gens du même parti, ne manquerent pas de profiter du mécontentement donné à ces trois Seigneurs. On leur insinua que la Cour les éloignoit des emplois, parcequ'ils n'étoient agréables ni au Comte de Strafford, ni à l'Archevêque de Cantorberi.

1640. Ils se préparent à la guerre. *Clarendon's History. I. Vol. 2. Book. Burnet's Mémoirs of the Duke of Hamilton. III. Book. Sir Philip Warvvick's Mémoirs.*

Le Comte de Northumberland, Grand Amiral, eut le commandement général de l'armée, & le Lord Conway, fils d'un autre du même nom que nous avons vû Sécrétaire d'Etat, celui de la cavalerie. On nous donne un portrait assez particulier de cet Officier. Elevé dans les exercices militaires sous son pere Gouverneur de la Brille en Hollande, avant que les Etats Généraux des Provinces-Unies eussent retiré cette Place des mains des Anglois qui l'avoient en dépôt, Conway servit en différens emplois sous le Lord Vere son oncle, qui acquit une grande réputation dans les guerres des Provinces-Unies contre le Roi d'Espagne. Tant que son pere fut Secrétaire d'Etat, Conway fut employé dans toutes les expéditions par mer & par terre. Quoiqu'il fût extrêmement voluptueux, & qu'il remplît assez exactement les devoirs de sa profession, il donnoit tous les jours un temps considérable à l'étude. L'agrément de sa conversation & son zele véritable ou affecté pour l'Eglise Anglicane, lui gagnerent l'amitié de l'Archevêque de Cantorberi, qui coutribua beaucoup à lui obtenir le commandement de la cavalerie de l'armée qui se levoit contre les Confédérés d'Ecosse. Le Comte de Strafford, Viceroi d'Irlande, les devoit attaquer par un autre endroit avec les troupes de son gouvernement destinées à une puissante diversion. Mais la maladie survenue au Comte de Northumberland ne lui permettant pas de servir cette année, Strafford fut mis à sa place. Par modestie, ou pour ménager un Seigneur fier & nécessaire au Roi dans la conjoncture présente, Strafford prit seulement la qualité de Lieutenant Général sous Northumberland, & laissa au Comte d'Ormond le commandement des troupes d'Irlande.

Les Confédérés d'Ecosse, ni moins actifs, ni moins vigilans, faisoient des préparatifs de leur côté. Ils ne manquoient pas d'habiles Officiers. Lesley leur Général, & plusieurs autres avoient, comme je l'ai déja dit, appris leur métier dans les guerres d'Allemagne sous Gustave Roi de Suede. Les Ecossois, prévenus & animés par de malins enthousiastes qui leur crioient sans cesse qu'il s'agissoit de défendre la Religion & leur liberté, donnent volontiers la dixieme partie de leur revenu pour en soutenir la

1640. dépense. Infléxibles dans la résolution d'achever ce que leur Parlement avoit commencé, ils en reprennent les séances le 2. Juin. Charles l'avoit prorogé jusques à ce jour-là, & pris certaines mesures pour en continuer la prorogation, en l'absence du Comte de Traquair Commissaire de Sa Majesté, qui étoit toujours à Londres auprès d'elle. Mais quelqu'un ayant formé des difficultés sur la validité de l'ordre du Roi pour proroger le Parlement, les Confédérés prétendirent que le terme de la premiere prorogation étant expiré, & n'y en ayant point de nouvelle dans les formes ordinaires, le Parlement se pouvoit rassembler. Il le fait, & les Confédérés, à qui personne n'oppose l'autorité du Souverain, passent tous les actes qu'ils avoient déja dressés & mis en délibération, les envoyent au Comte de Lanerick, frere du Marquis d'Hamilton & Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, le prient d'en demander la confirmation au Roi, & s'engagent mutuellement à soutenir la validité de leurs actes, & à poursuivre juridiquement ceux qu'ils soupçonnoient d'avoir conseillé à Sa Majesté de rejetter leurs demandes. On les nommoit *les Incendiaires*, comme s'ils avoient allumé le feu de la guerre dans le Royaume. Nouvelle entreprise sur l'autorité du Roi, dont il fut tellement irrité qu'il déclara publiquement son dessein d'employer toute sa puissance, afin d'en punir les auteurs. Mais le bon Prince prenoit des résolutions vigoureuses, & peu de temps après il se trouvoit hors d'état de les éxécuter. Par sa facilité naturelle, ou par les mauvais conseils qu'on lui donnoit, il devenoit aussi mou & aussi foible, qu'il avoit paru ferme & courageux, comme je l'ai déja remarqué.

Soit que le Marquis d'Hamilton y allât de bonne foi, & qu'il crût que si le Roi pouvoit gagner Lowdon Seigneur d'un grand crédit parmi les Confédérés d'Ecosse, toujours prisonnier à la Tour de Londres, il seroit en état de servir utilement Sa Majesté; soit que ce fût un effet de la correspondance secrete qu'Hamilton fut soupçonné d'entretenir avec les Confédérés, de peur qu'ils ne s'opiniâtrassent trop à le perdre, il y eut en ce temps-ci une négociation entre le Marquis & Lowdon. Voici à quoi elle aboutit. Celui-ci ayant promis de travailler de toute sa force à la pacification des troubles d'Ecosse, Charles lui accorda son élargissement. Le Comte de Clarendon prétend tenir d'un bon endroit une circonstance qui rend certainement la droiture d'Hamilton fort suspecte, quoi qu'en dise son Historien, qui manque de sincérité en certaines rencontres. Je rapporte le fait sur la bonne foi du Chancelier d'Angleterre. Lorsque le Roi eut convoqué, cette année, un Conseil extraordinaire à York, comme je le raconterai incontinent, le Marquis vint d'un air triste demander à Sa Majesté la permission d'aller passer quelque temps dans les pays étrangers. *Pourquoi cela?* dit le Roi surpris. *Sire*, répondit Hamilton, *je prévois un furieux orage qui se forme contre moi. J'aurai de la peine à me sauver. Ce n'est pas que je n'aie servi Votre Majesté avec toute la fidélité possible. Mais je n'ai pas aussi toute l'expérience requise dans les grands emplois dont il vous a plu m'honorer. Je crains d'avoir imprudemment commis quelque faute, dont mes*

*ennemis sçauront se prévaloir contre moi. Permettez moi, s'il vous plaît, de me dérober à leur malignité. La résolution que j'ai prise d'avoir de l'indulgence pour mes Sujets rebelles, ou mécontens,* repartit Charles, *ne m'empêchera pas de protéger mes fideles serviteurs. Il n'y a rien à craindre pour vous. Je sçai, Sire, que vous ne voulez pas m'abandonner*, repliqua le Marquis. *Et cette bonté particuliere m'oblige à vous demander la permission de me retirer. J'aime mieux courir tous les dangers imaginables, que de causer le moindre embarras à Votre Majesté. Dès que l'orage sera dissipé, je reviendrai la servir avec le même zele. Je ne suis pas le seul qu'il menace. On a juré la perte de l'Archevêque de Cantorberi & de Mylord Strafford. Je les en ai avertis, & leur ai conseillé de se mettre à couvert. Mais le Comte a trop de courage pour craindre, & l'Archevêque est trop hardi pour fuir.* 1640.

Hamilton, bienaise d'avoir jetté le Roi dans une grande perplexité, tâcha d'en profiter. *Il y a, Sire*, ajoûta-t-il, *un moyen de me garantir du danger, en demeurant auprès de Votre Majesté. Il me donneroit même occasion de vous servir utilement. Mais la chose me paroît si contraire à mon honneur, que j'aime mieux me retirer. Et quel est cet expédient?* dit Charles qui souhaitoit de garder Hamilton. *C'est, Sire,* répondit le Marquis après s'être fait beaucoup presser, *que je tâche d'entrer dans la confidence des Confédérés d'Ecosse & de leurs amis d'Angleterre. Cela ne sera pas difficile. Et quels services ne rendrois-je pas à Votre Majesté, si je sçavois leurs projets & leurs intrigues? Mais je crains encore une chose. Certaines gens, qui ne connoîtront pas mes intentions, ne manqueront pas de me décrier auprès de Votre Majesté. Que sçai-je si par leurs artificieuses insinuations ils ne me rendront pas enfin suspect? Tout bien considéré, j'en reviens à mon premier dessein de me retirer pour quelque temps. Je supplie très-humblement Votre Majesté de m'en accorder la permission.* Le Roi trouva l'expédient si bon, qu'il pressa le Marquis d'en user, & promit de n'écouter point ce qu'on lui pourroit dire contre Hamilton. Plusieurs Historiens prétendent qu'il se lia en effet avec les Confédérés, & avec les Anglois mécontens: artifice indigne d'un Seigneur de son rang & de sa réputation. La question, c'est de sçavoir encore s'il ne sacrifia jamais aux uns & aux autres les intérêts de son Maître. Et qui le pourra croire, quand on voit ce Marquis, non moins haï en Ecosse & en Angleterre, que Laud & Strafford, épargné par le Parlement qui fit couper la tête à l'un & à l'autre?

Les Confédérés d'Ecosse font irruption en Angleterre, & prenent Nievvcastle. *Clarendon's History. l. V.*

Les Confédérés d'Ecosse ayant réduit Ruthwen brave Officier, que Charles avoit fait Gouverneur du château d'Edimbourg, à la nécessité de se rendre, faute de vivres & de munitions, Lesley leur Général s'avance avec une armée, dit-on, de vingt mille hommes de pied & de deux mille cinq cents chevaux, au commencement d'Août, vers les frontieres d'Angleterre. Charles, arrêté par la maladie du Comte de Northumberland, ne sort de sa capitale que le 20. du même mois, & arrive trois jours après à York. Là, il apprend que les Confédérés ont pénétré assez avant dans la Province de Northumberland. A son départ de Londres, le Roi les avoit déclarés rebelles & criminels de leze-majesté. Il enjoignoit à tous

1640. ses autres sujets, sous les peines ordonnées contre le même crime, de n'assister les Confédérés en quelque maniere que ce pût être. Nullement effrayés de Charles, ils publient de leur côté un manifeste, où ils soutiennent que leur prise d'armes est nécessaire & juste; protestent qu'ils pensent uniquement à prévenir les mauvais desseins de leurs ennemis, & qu'ils n'en veulent ni à la personne du Roi, ni à son autorité légitime. La piece étoit de la façon de quelque Ministre fanatique.

2. Book. Rushworth's Historical collections III. Vol. Burnet's Mémoirs of the Duke of Hamilton.

Si nous l'en voulons croire, les gens de son parti n'avoient rien *entrepris témérairement dans le grand ouvrage de leur nouvelle Réformation. La main de Dieu les conduisoit visiblement. Leur irruption en Angleterre étoit la plus belle & la plus éclatante partie de l'œuvre merveilleuse du Seigneur, qui déployoit sa puissance en leur faveur. Par une providence & par une vocation particuliere de Dieu, ils venoient combattre le parti de l'Archevêque de Cantorberi, composé de Papistes, d'Arminiens, d'Athées, & demander la punition des mauvais Conseillers du Roi & des ennemis des deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse. On prioit Dieu de donner aux Anglois la sagesse de cette femme d'Abela, qui fit jetter par dessus les murailles la tête de Séba Chef de la révolte contre David, lorsque Joab Général de ce Prince assiégeoit la ville.* Ces Enthousiastes prétendoient-ils que Dieu devoit inspirer aux Anglois de leur envoyer la tête de Laud, de Strafford, & de quelques autres? Je ne sçai si l'épouvante véritable, ou feinte, du Marquis d'Hamilton, ne fut point un effet de cette piece. Il vint peu temps après demander au Roi la permission d'aller dans les pays étrangers, mettre sa tête en sûreté. Quoi qu'il en soit, un autre Ecrit, publié en même temps, pour justifier la *droiture des intentions* des Confédérés dans leur irruption en Angleterre, est à peu près du même style. L'enthousiasme n'y est gueres moins fréquent. Ils exhortoient *leurs freres d'Angleterre*, à s'unir aux Ecossois pour la défense de leur liberté. On protestoit que l'armée des Confédérés ne causeroit pas le moindre dommage aux Anglois, & qu'elle se retireroit dès que le Roi auroit efficacement remédié aux innovations & aux abus dont les deux nations se plaignoient, & fait punir les auteurs des désordres présens.

Après avoir passé la Tuede, Lesley fit marcher ses troupes vers la Tyne, & campa près d'un endroit nommé Niewborn. Conway, Général de la cavalerie du Roi, étoit retranché au-delà de cette riviere avec trois mille hommes de pied & quinze cents chevaux. Le reste de l'armée Angloise demeuroit aux environs de Niewcastle sous le commandement du Chevalier Ashley. Le 27. Août le Général des Confédérés sçut si bien profiter de la négligence, ou de la foiblesse de l'ennemi, qu'après avoir battu quelque temps avec du canon les Anglois mal retranchés, il les met en désordre, passe la riviere, les défait, & les épouvante de telle maniere, qu'ils abandonnent Nieuwcastle, & se retirent à Durham. Les Confédérés entrent paisiblement le 29. du même mois dans la premiere de ces deux villes. Cela paroît si extraordinaire, qu'on est tenté de croire qu'il en fut de Charles comme de Jacques son fils en nos jours. Ses troupes mécontentes

ne vouloient pas le servir contre les Ecossois. Lorsqu'il alloit à son armée, il apprit ces tristes nouvelles en chemin, & retourna sur ses pas à York. Le Comte de Strafford, plus avancé que lui, pense incontinent aux moyens de rallier les troupes dispersées. Il ordonne de les ramener en corps dans la Province d'York. Les Confédérés demeurerent ainsi maîtres de celle de Northumberland. 1640.

Soit qu'ils voulussent seulement obliger Charles à consentir aux actes de leur Parlement; soit que ce fût une feinte pour en imposer aux Anglois qu'on avoit envie de gagner, les Chefs des Confédérés envoyent, depuis l'avantage remporté à Niewborn & la prise de Niewcastle, une requête soumise & respectueuse en apparence au Roi. Ils l'y prioient d'avoir égard aux griefs de ses sujets d'Ecosse, & de remédier à leurs pertes & à leurs malheurs. Charles, qui craint que cette expédition ne réussisse encore plus mal que celle de l'année précédente, ne paroît pas éloigné d'entrer dans une nouvelle négociation avec les Confédérés. Le Comte de Lanerick, Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, répond de la part de Sa Majesté, que leur requête est conçue en termes si généraux, que le Roi n'y peut donner aucune réponse positive. *Si vous voulez exposer plus particulierement vos demandes*, ajoûtoit Lanerick, *vous trouverez toujours Sa Majesté disposée à vous rendre justice.*

Convocation extraordinaire des Seigneurs d'Angleterre à York.

*Clarendon's History. 1. Vol. 2. Book. Rushvvorth's Historical Collections 3. Vol. Burnet's mémoirs of the Duke of Hamilton. III. Book.*

Un peu avant la défaite de ses troupes à Niewborn, Charles avoit ordonné aux Evêques & aux Seigneurs d'Angleterre, de se rendre auprès de lui le 20. Septembre à Niewcastle, ou dans tout autre endroit, où il seroit à la tête de son armée, pour le servir dans son expédition contre les Confédérés d'Ecosse; si-non, de payer au trésor Royal la somme d'argent dont ils conviendroient avec le Grand Trésorier du Royaume. Tel est l'ancien usage de l'Angleterre, aussi-bien que des Monarchies formées des débris de l'Empire Romain, où ce qu'on nomme le *droit feodal*, apporté du Nord, se trouve établi. En vertu des fiefs que les Prélats & les Seigneurs tiennent de la Couronne, les uns & les autres sont obligés d'aller servir le Roi avec un certain nombre de gens, lorsqu'il les appelle dans les occasions pressantes, pour la défense de l'Etat; ou de lui payer une somme d'argent par maniere *d'amende*, s'ils croyent avoir une raison légitime de se dispenser d'obéir à l'ordre qui leur est envoyé. Depuis la prise de Niewcastle & les avances des Confédérés afin de le fléchir, Charles changea de sentiment. Il enjoignit aux Evêques & aux Seigneurs d'Angleterre, de se rendre seulement à York le 24. Septembre. Sa Majesté vouloit conférer avec eux, & prendre leurs avis sur l'état présent des affaires du Royaume. Le Comte de Clarendon blâme cette démarche, & dit que la maniere de convoquer ainsi tous les Seigneurs pour un conseil extraordinaire étoit si inouïe, ou plûtôt tellement oubliée depuis plusieurs siecles, qu'à-peine se trouvoit-il quelqu'un qui s'en souvînt.

Il est certain que cela fit plus de mal que de bien aux affaires du Roi. Les Pairs qui se picquoient de soutenir les intérêts du peuple, ou, pour parler plus sincerement, les Seigneurs mécontens de la Cour & du Minis-

1640. tére crurent trouver une occasion favorable de demander & d'obtenir même la convocation d'un nouveau Parlement. Les Comtes de Bedford, d'Essex, d'Hatford, de Warwick, & huit autres Seigneurs, concertent incontinent une requête à Sa Majesté. Après y avoir représenté le danger auquel la personne de Charles se trouve exposée dans la guerre entreprise contre les Confédérés d'Ecosse; les grands dommages qu'une pareille expédition cause au Roi & à ses sujets; les nouveautés introduites dans la Religion; les Canons publiés & le serment enjoint aux Ecclésiastiques dans le Synode tenu depuis peu; l'accroissement du Papisme; les emplois importans confiés à des gens de cette Communion, ou du moins mal intentionnés pour la Religion établie par les loix; le mal que peut causer à l'Angleterre le projet formé d'y faire passer des troupes Irlandoises; la continuation d'éxiger l'impôt *de la Marine*, & de poursuivre en justice les *Shérifs* des Provinces qui refusent de le lever; les impôts mis sur les marchandises; l'établissement de divers monopoles; la longue intermission des Parlemens; la soudaine dissolution de ceux que Sa Majesté a convoqués: Après avoir remontré, dis-je, ces différens griefs, les douze Seigneurs supplient humblement le Roi d'assembler un nouveau Parlement où tous les abus puissent être réformés, les auteurs des mauvais conseils donnés à Sa Majesté poursuivis & punis selon les loix, & la guerre présente appaisée sans une plus grande effusion de sang. Ce dernier article ne contribua-t-il point encore à la résolution que le Marquis d'Hamilton prit, ou fit semblant de prendre, de se retirer au-plûtôt dans les pays étrangers? Il n'ignoroit pas qu'on vouloit parler de lui, aussi-bien que de l'Archevêque de Cantorberi & du Comte de Strafford.

Quoiqu'il en soit, Pym, Hambden, S. Jean, & les autres de leur parti, s'intriguerent fortement à Londres, afin d'engager les habitans à présenter une requête semblable. Les Seigneurs du Conseil privé du Roi écrivirent inutilement au Maire & aux Aldermans de la ville, pour les exhorter à ne se laisser pas surprendre par les insinuations de quelques gens mal intentionnés. La requête fut dressée presque dans les mêmes termes que celle des douze Seigneurs, & envoyée au Roi à York. Persuadé que les Pairs qui se rendront auprès de lui ne manqueront pas d'appuyer les deux requêtes, Charles prend de lui-même, & avant que de leur parler, la résolution de convoquer un Parlement; de peur qu'on ne s'imagine qu'il a été forcé à faire une chose qu'il ne pouvoit refuser à des instances si pressantes des Seigneurs & de la ville capitale d'Angleterre. *Quand j'ai convoqué le dernier Parlement*, dit-il lui-même en parlant de celui-ci dans un livre publié sous son nom, *je n'y ai pas été moins porté par ma propre inclination, que par l'avis de mon Conseil & par la nécessité de mes affaires. J'ai toujours crû qu'un bon Parlement seroit la chose la plus utile à ma Couronne, & la plus agréable à mes sujets. Quoique je me souvinsse du feu allumé dans les Parlemens précédens par des esprits malins & factieux, je crus qu'il se seroit presqu'entierement éteint durant la longue intermission de ces assemblées. En prenant de moi-même la résolution de donner une juste satisfaction*

*aux gens moins emportés, & de réformer les abus introduits dans l'Eglise & dans l'Etat, je me flatai que ma franchise & la modération des principaux membres du Parlement previendroient toute sorte de mésintelligence & de trouble. Je prévoyois à la vérité que les passions & les préjugés de quelques personnes apporteroient des obstacles à mes bonnes intentions. Mais il me sembloit aussi que par une conduite droite & raisonnable, je pourrois donner un contrepoids à toutes les factions qui se formeroient & en rendre les efforts inutiles.* 1640.

Le 24. Septembre, Charles assemble les Seigneurs qui se sont rendus auprès de lui à York, déclare sa résolution de convoquer un Parlement au troisieme Novembre suivant, & demande le sentiment des Pairs sur la réponse qu'il doit faire aux propositions des Confédérés d'Ecosse, & sur la maniere de pourvoir à la subsistance de son armée, jusques à ce que le Parlement ait accordé les subsides nécessaires; la prudence ne lui permettant pas de congédier ses troupes, pendant que celles des Confédérés demeurent en Angleterre. Dans cette séance, on parla seulement du premier article du discours de Sa Majesté. Au Comte de Strafford près, qui soutint constamment la nécessité de réduire les Confédérés par la force des armes, tous les Seigneurs d'Angleterre, & le Marquis d'Hamilton entr'autres, conclurent à un accommodement avec eux. On résolut ainsi, que le Roi nommeroit des Commissaires, auxquels il donneroit le pouvoir d'écouter les demandes des Confédérés, & de négocier la paix. Charles en choisit seize; huit Comtes, un Vicomte, & sept Barons. Le Comte de Dumfermling le Lord Lowdon & six autres Ecossois, eurent commission de traiter avec les Seigneurs Anglois. On trouve parmi les Plénipotentiaires des Confédérés le Ministre Henderson, que le Comte de Clarendon nomme le *Metropolitain* des Presbytériens d'Ecosse; c'est-à-dire, celui de sa profession qui avoit le plus de crédit & d'autorité parmi eux.

Négociation entre les Commissaires du Roi d'Angleterre & ceux des Confédérés d'Ecosse.

Conformément à la réponse du Comte de Lanerick, Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, aux Confédérés, que Charles souhaitoit d'être plus particulierement informé de leurs prétentions, ils les comprirent en sept articles dans leur lettre du 8. Septembre au même Seigneur. En voici les trois principaux. Que les actes passés dans leur Parlement d'Edimbourg seroient confirmés par le Roi, & publiés en son nom. Que les Ecossois établis en Angleterre, ou en Irlande, eussent la liberté de signer la ligue conclue en Ecosse, & qu'on n'exigeât d'eux aucun serment contraire. Que les *Incendiaires* qui avoient, disoit-on, allumé la guerre présente par les mauvais conseils donnés à Sa Majesté, fussent punis. Dans l'instruction dressée pour les Seigneurs Anglois, avant qu'ils allassent à Rippon, quinze milles au delà d'York, lieu marqué pour les conférences entr'eux & les Députés des Confédérés, Charles déclare à ses Commissaires, qu'il ne veut pas confirmer les actes d'une Assemblée tenue sans son autorité, & leur enjoint de promettre seulement la convocation d'un nouveau Parlement. Pour ce qui regarde les deux autres articles, Sa Majesté répond que les Ecossois établis en Angleterre & en Irlande se doivent conformer

*Clarendon's History. l. V. 2. Book. Rushvvorth's Historical collections 3. Vol.*

1640.
*Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. 3. Book.*

aux loix du pays où ils vivent, & qu'au lieu de poursuivre quelques particuliers, il est plus à propos d'ensevelir toutes les animosités passées; les recherches qui se feroient étant capables de réveiller les premieres aigreurs, & de produire des effets pernicieux.

Les prétentions du Roi & des Confédérés paroissent si opposées, qu'il étoit difficile de conclure un traité au gré des parties intéressées. Les Ecossois persuadés que le moyen le plus sûr de parvenir à leur but, c'est de gagner les Seigneurs Anglois, font de grandes civilités aux seize Commissaires, & sur-tout aux Comtes de Bedford, d'Essex, de Holland, & au Vicomte de Mandeville, qui se déclaroient presque ouvertement pour eux. *A Dieu ne plaise*, disoient les Ecossois, *que nous formions jamais aucun mauvais dessein contre l'Angleterre. Les obligations que nous lui avons sont trop profondément gravées dans nos cœurs. La pureté de l'Evangile que nous professons est venue chez nous par les soins des premiers Réformateurs d'Angleterre. Nous n'avons point pris les armes dans le dessein de causer le moindre préjudice à nos voisins. Si nous sommes entrés dans leur pays, c'est que nous n'avions pas d'autre ressource, pour prévenir la ruine entiere de nos loix & de notre liberté. La requête présentée de notre part au Roi est une preuve manifeste de la droiture de nos intentions. Bien loin de vouloir causer le moindre changement dans le gouvernement d'Angleterre, nous espérons que notre démarche sera une occasion favorable aux Anglois de pourvoir à la conservation de leurs loix & de leur liberté. On n'y a pas encore donné de si grandes atteintes qu'en Ecosse. Mais que ne doivent-ils pas craindre, si nous sommes une fois réduits à l'esclavage?* Ces insinuations furent si bien reçues des Seigneurs Commissaires du Roi, dit le Comte de Clarendon, que Sa Majesté commença de se défier d'eux.

N'est-ce point ce qui lui inspira la pensée de transférer la négociation de Rippon à York, afin d'examiner de plus près ce qui se passoit dans les conférences? Quoi qu'il en soit, les Confédérés rejetterent hautement la proposition, & dirent qu'ils n'iroient jamais se mettre à la discrétion d'une armée commandée par le Comte de Strafford leur ennemi mortel, Chef des *Incendiaires* dont ils pressoient la punition, & qui dans le Parlement d'Irlande les avoit tout publiquement traités *de traîtres & de rebelles.* Quand on rapporta dans l'assemblée des Pairs d'Angleterre qui demeuroient à York auprès du Roi, que les Ecossois demandoient pour préliminaire du traité, qu'on leur donnât quarante mille livres sterling par mois, pour la subsistance de leur armée, jusques à la conclusion du traité; le Lord Herbert remontra de fort bon sens, que les Confédérés la pouvant différer autant qu'il leur plairoit, sous divers prétextes, jamais Souverain n'auroit acheté si cher la paix avec ses sujets. Que dans les pays étrangers, le Roi & les Anglois seroient extrêmement blâmés, d'avoir accepté une condition si honteuse & si dure. Qu'on pouvoit désarmer de part & d'autre, congédier des troupes onéreuses aux deux nations, & laisser jusques à la fin de la négociation les choses sur le pied où elles se trouvoient alors. Que si les Ecossois refusoient d'y consentir, c'étoit un

témoignage

témoignage qu'ils ne vouloient pas sincerement la paix. Qu'en ce cas, il valoit mieux employer l'argent d'Angleterre à l'entretien de l'armée du Roi, qu'à celui des troupes Ecossoises. Nonobstant cette sage remontrance, Charles accorde huit cent cinquante livres sterling par jour aux Confédérés. On convient ensuite d'une suspension d'armes, & la négociation du traité est transférée de Rippon à Londres: le Roi & les Seigneurs s'y devoient rendre au plûtôt pour l'ouverture du Parlement indiqué le 3. Novembre. Accord non moins pernicieux aux affaires de Sa Majesté, qu'avantageux aux Confédérés, dont les Agens eurent le moyen de s'intriguer dans la ville & dans le Parlement; de concerter plusieurs choses avec les Seigneurs Anglois mécontens de la Cour & ennemis du Ministere; en un mot de jetter les premiers fondemens de la plus surprenante conspiration qui se soit jamais formée dans le monde. On le découvrira dans la suite. Racontons auparavant le commencement d'une autre moins funeste que celle d'Angleterre, mieux concertée & plus heureuse que celle de Catalogne. J'entens la révolution arrivée à Lisbonne dans les derniers jours de cette année. 1640.

*Fin du Quarante-Sixiéme Livre.*





# HISTOIRE
## DU RÉGNE
## DE
# LOUIS XIII.
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
### *LIVRE QUARANTE-SEPTIE'ME.*

---

## SOMMAIRE.



*REMIERES circonstances de la révolution arrivée en Portugal. Premieres démarches des Conjurés de Portugal autrement racontées. Les conjurés de Portugal offrent la Couronne au Duc de Bragance. La Duchesse de Bragance anime le Duc son Epoux à recevoir l'offre des Conjurés. Le Comte Duc d'Olivarez tâche d'attirer le Duc de Bragance à Madrid. Les Conjurés font de nouvelles instances au Duc de Bragance, qui donne enfin sa parole. Assemblées des Conjurés pour concerter les moyens de l'éxécution de leur projet. Divers embarras du Duc de Bragance, ou des Conjurés, un peu avant l'éxécution de leur projet. Le Duc de Bragance est proclamé Roi de Portugal à Lisbone & dans*

*tout le Royaume. Arrivée du nouveau Roi de Portugal à Lisbonne. Le Roi de Portugal reçoit les hommages de ses sujets, & s'unit aux Catalans. Assemblée des Etats Généraux du Royaume de Portugal. Manifeste des Etats-Generaux de Portugal. Ambassadeur du Roi de Portugal en France & ailleurs. L'Empereur fait arrêter le Prince Edouard frere du Roi de Portugal. Entrée & progrès de l'armée Espagnole en Catalogne. Les Espagnols sont battus devant Barcelone, & les Catalans se donnent au Roi de France. Le Maréchal Bannier & le Comte de Guébriant tentent de surprendre l'Empereur qui tenoit une Diete à Ratisbone. Echec donné à l'armée Suédoise par Picolomini. Celle de France la rejoint. Mort de Bannier. Mort du Duc George de Brunsvvick. Soulevement prêt à éclater dans l'armée de Suede. Le Duc d'Enguien épouse la niece du Cardinal de Richelieu. Le Cardinal de Richelieu fait accuser faussement le Comte de Soissons de tramer un soulevement en France. Retraite du Duc de Guise à Sedan. Le Duc de Bouillon engage le Comte de Soissons à lever enfin le masque. Le Cardinal de Richelieu tâche d'engager Gassion à se faire son espion auprès du Comte de Soissons. Sentimens généreux du Colonel. Le Duc de Vendôme, accusé d'avoir attenté à la vie du Cardinal de Richelieu, se retire en Angleterre. Le Duc de Lorraine va en France, & signe un nouveau traité avec le Roi. Affaires & campagne de Piémont. Mariage du jeune Prince Guillaume d'Orange avec la fille aînée de Charles Roi d'Angleterre. Ouverture du Parlement d'Angleterre. La Chambre des Communes retentit de plaintes & de cris contre le Gouvernement. Le Comte de Strafford est accusé du crime de leze-majesté par la Chambre des Communes. La Chambre des Communes se rend formidable. Finch Garde du grand-Sceau & Windebank Secrétaire d'Etat sortent d'Angleterre pour éviter les poursuites. L'Evêque de Lincoln & quelques autres gens, que Laud Archevêque de Cantorberi avoit fait condamner ou flétrir, sont rétablis. La Chambre des Communes prend la résolution d'exclure les Evêques du Parlement. L'Archevêque de Cantorberi est accusé du crime de leze-majesté, & mis en prison. Les deux Chambres du Parlement reglent certains Préliminaires sur la maniere de juger le Comte de Strafford. Le Comte de Strafford est accusé, & se défend devant les Pairs solemnellement assemblés. Les Communes changent de procédure contre le Comte de Strafford. L'acte de condamnation contre le Comte de Strafford passe à la Chambre des Seigneurs. Le Roi d'Angleterre passe l'acte par lequel le Comte de Strafford est condamné à la mort. Actes du Parlement d'Angleterre fort préjudiciables à l'autorité du Roi. Mort du Comte de Strafford. Marie de Médicis sort d'Angleterre, & se retire à Cologne.*

---

1640.

Premieres circonstances de la révolution arrivée en Portugal.

IL est de ce grand événement comme de la plûpart des autres. Nous en sçavons la vérité. Mais les circonstances sont si différemment rapportées par les Historiens, que je ne puis déterminer quel est le plus exact & le plus croyable. La vraisemblance paroît égale de tous côtés. Prévenu que je trouverois plus de lumiere, plus de certitude dans l'Histoire du Comte

1640. *Histoire de la Conjuration de Portugal.*

d'Ericeyra, Grand de Portugal, j'ai long-temps tâché de l'avoir, ou du moins quelques extraits des endroits principaux. Il me sembloit qu'un Auteur si distingué par son rang & par son mérite devoit être & plus éxact & mieux informé. Puisqu'il ne nous a pas été permis de contenter notre juste curiosité, suivons la méthode que nous nous sommes prescrite. Le François qui a donné l'Histoire de *la Conjuration de Portugal*, assure qu'il a lû le * livre du Comte d'Ericeyra, & quelques autres que je n'ai pas vûs. Rapportons ce qu'il raconte, comparons-le avec ce que deux ou trois Italiens ont écrit sur le même sujet, & laissons à chacun la liberté de choisir ce qu'il croira plus vraisemblable. Un de ceux-ci a son mérite. C'est un † Vénitien qui écrivit en France trois ou quatre ans après cet évenement extraordinaire. Un Religieux Dominicain revit ensuite l'ouvrage à Lisbonne, & y fit des additions considérables.

*Les partisans du Duc de Bragance n'oublioient rien pour établir sa réputation;* dit l'Historien François en parlant de ce qui se passoit en Portugal vers la fin de 1604. *Pinto Ribeyro, Intendant de ce Prince, étoit celui qui travailloit le plus efficacement à donner le branle aux affaires, & à réduire dans un plan éxact les vûes qu'il avoit pour la grandeur de son Maître. C'étoit un homme actif, vigilant, habile à lier une intrigue, zélé pour l'élévation du Duc. Ne se flatoit-il point que s'il pouvoit venir à bout de le faire regner, ce service signalé seroit récompensé d'un brevet de Ministre d'Etat? Bragance lui avoit avoué plus d'une fois, qu'il profiteroit volontiers d'une occasion de monter sur le trône.* Mais, *ajoûtoit le Duc*, je ne puis me résoudre à tenter cette entreprise comme un simple avanturier qui n'a rien à perdre. Vous pouvez ménager les esprits, & m'acquérir de nouveaux partisans. Evitez seulement de m'engager à rien, & témoignez que je n'ai aucune part à ce que vous négocierez.

*Pinto s'appliquoit depuis long-temps à connoître les mécontens de Lisbonne, & à en faire de nouveaux. Il répandoit secretement des plaintes contre le gouvernement présent, tantôt avec chaleur, tantôt avec quelque retenue, selon le caractere & la qualité de ceux qu'il vouloit gagner. Il faisoit souvenir les gens de qualité des emplois honorables donnés à leurs peres, lorsque le Portugal étoit gouverné par ses Princes naturels. La convocation de la Noblesse pour aller servir en Catalogne chagrinoit les Gentilshommes & les Grands du Royaume plus que toute autre chose.* On vous condamne à un véritable éxil, *disoit Pinto aux uns & aux autres.* Quelle peine n'aurez-vous pas à en revenir? Outre la dépense excessive, il faudra essuyer encore les hauteurs des Castillans. La politique du Conseil de Madrid tend depuis long-temps à perdre les braves de notre nation. Vous serez exposés aux plus périlleuses occasions, & vous n'aurez pas grande part à la gloire de la réduction des Catalans. *Lorsque Pinto se trouvoit avec des Bourgeois & des Marchands, il éxageroit l'injustice des Espa-*

* *Portugal Restaurado.* † *Historia della Disunione del Regno di Portogallo alla Corona di Castiglia, da Giovanni Batista Birago, colle aggiunte di Fra Ferdinando Helvo, ann. 1647.*

*gnols, & la ruine de Lisbonne par la translation du commerce des Indes à Cadix.* A quelle misere ne sommes-nous pas réduits? *ajoûtoit-il.* Heureux les peuples qui ont eu le courage de secouer le joug d'une domination si tyrannique! Les Provinces-Unies sont la plus puissante République de l'Europe sur l'Océan. Nous verrons bien-tôt la Catalogne, & peut-être les Royaumes d'Aragon & de Valence faire quelque chose de semblable sur la Méditerrannée. *Cet homme adroit ne s'insinuoit pas moins dans l'esprit des Ecclésiastiques.* Voilà les privileges du Clergé entierement abolis, *crioit-il.* On viole hautement les immunités de l'Eglise. Les Evêchés & les riches bénéfices, destinés à récompenser le mérite & l'habileté des enfans de leurs Fondateurs, deviennent la proie des étrangers ambitieux & ignorans. L'Archevêché d'Evora, qui fut si long-temps dans la Maison de Bragance, est indignement refusé à Dom Alexandre frere du Duc, sous prétexte qu'il n'étoit pas Docteur en Théologie, & l'Evêché de Viseo se donne à un enfant de trois ans fils de l'Archiduc Léopold: infraction criante des loix du Royaume & des traités faits avec les Rois de Castille, qui ont solemnellement promis de n'accorder point ces grandes places aux étrangers. 1640.

*Avec ceux dont Pinto connoissoit le mécontentement, il tournoit habilement le discours sur les qualités de son Maître, pour sonder leurs inclinations.* Quel malheur! *disoit-il.* M. le Duc s'ensevelit dans sa maison de Villaviciosa & s'y occupe uniquement de la chasse & des autres divertissemens de la campagne. Le seul homme capable de remédier aux désordres de la patrie y paroît insensible, & témoigne de l'indifférence pour sa propre grandeur. Est-il possible que dans un si grand nombre de Seigneurs issus de nos anciens Rois, aucun ne soit sensible au titre glorieux de Libérateur de la patrie, ni à la noble ambition de monter sur le trône de ses Ancêtres? Les Grands de Portugal souffrent patiemment l'arrogance des Castillans, & ne voyent pas ce qu'il y auroit à gagner pour eux dans une révolution. *La dextérité de Pinto à ménager les esprits fut si grande, qu'après s'être assuré de plusieurs, il assemble enfin un nombre considérable de Noblesse, à la tête de laquelle se trouve Dom Roderic d'Acugna Archevêque de Lisbonne, Prélat d'une des meilleures Maisons du Royaume, sçavant, habile dans les affaires, aimé du peuple, & haï des Espagnols. Il les haïssoit réciproquement, parcequ'on lui préféroit Dom Sebastien de Matos de Noregna Archevêque de Brague. Celui-ci avoit obtenu une charge, & quelque part dans le gouvernement.*

*Dom Miguel d'Almeïda se distingua parmi les gens de qualité dont cette premiere assemblée fut composée. Ce vénérable vieillard avoit acquis une grande considération par son mérite. Indigné de l'usurpation des Castillans & de l'esclavage de sa patrie, il faisoit gloire de l'aimer plus que sa fortune. Il se soutint toute sa vie dans ce noble sentiment avec beaucoup de courage & de fermeté, sans que les prieres de sa famille & les conseils de ses amis le pussent obliger d'aller au Palais, & de faire sa cour aux Ministres Castillans: fermeté qui le leur rendit suspect. Pinto se découvrit plus ouvertement à lui, persuadé qu'il étoit qu'on ne couroit aucun resque avec un homme de ce caractère, & que*

1640. *son exemple seroit capable d'attirer un grand nombre de Gentilshommes dans le parti du Duc de Bragance. Dom Antoine d'Almada & Dom Louis son fils furent encore invités à l'assemblée; Dom Louis d'Acugna neveu de l'Archevêque & gendre d'Almada, François de Melo Grand Veneur & Dom George son frere, Dom Pierre Mendoça, Dom Roderic de Saa Grand Chambellan, & plusieurs Officiers de la Maison Royale, dont les charges étoient devenues des titres inutiles depuis que le Portugal avoit perdu ses Rois naturels.*

*Dans cette assemblée, l'Archevêque de Lisbonne fit une vive peinture de l'état malheureux du Royaume, depuis que les Castillans en étoient maîtres.* Pour assurer sa conquête, Philippe II, *dit le Prélat*, fit mourir une infinité de Noblesse. Les Ecclésiastiques ne furent pas épargnés. Le bref d'absolution que le Tyran obtint du Pape, pour la mort violente de deux mille Prêtres, ou Religieux, sacrifiés à l'affermissement de son usurpation, en est une preuve convaincante. Depuis ce temps malheureux, le Cour de Madrid a-t-elle changé de maximes? On a fait périr, sous divers prétextes, une infinité de gens distingués par leur naissance, par leur mérite. Et quel a été leur crime? D'aimer trop la patrie. Vos biens & vos personnes ne sont pas plus en sûreté, Messieurs. La Noblesse souffre tous les jours de nouvelles injustices. Les Grands, éloignés du gouvernement, demeurent sans emploi, sans crédit. Depuis que les bénéfices sont distinés à récompenser les créatures de Vasconcellos, qui dispose de tout sous le nom d'une Vice-Reine sans autorité, & obligée de suivre aveuglément les conseils d'un misérable Secrétaire d'Etat; les plus indignes sujets remplissent les premieres dignités de l'Eglise; le peuple est accablé d'impôts; les campagnes demeurent incultes, & les villes désertes par ce grand nombre de soldats pris par force & envoyés en Catalogne. L'ordre donné à la Noblesse de se rendre à l'armée, & de se préparer à suivre le Roi, qui veut, ou fait semblant de vouloir marcher, c'est, Messieurs le dernier coup de la politique de son Ministre notre implacable ennemi. Le Comte Duc, persuadé que le courage de la Noblesse Portugaise est le plus grand obstacle à ses pernicieux desseins contre nous, veut se défaire de vous. Un long éxil sera le moindre de vos maux. Préparez vous à vieillir dans le fonds de la Castille, ou dans quelque autre Province encore plus éloignée, pendant que de nouvelles colonies, envoyées ici comme dans un pays de conquête, s'empareront de vos biens. Je frémis à la vûe des malheurs dont un Royaume autrefois si florissant, si glorieux est encore menacé. Si les personnes courageuses & prudentes que je vois ici se sont inutilement assemblées, grand Dieu, avancez mes jours: ne permettez pas que je survive à la désolation entiere de ma patrie. Une seule chose me console, Votre bras n'est pas raccourci. Après nous avoir châtiés de nos péchés, vous aurez pitié d'une nation qui a porté l'Evangile jusques aux extrémités de la terre.

Qu'attendons-nous, Messieurs? Les maux présens sont infiniment plus grands que ceux qu'une prudence mal entendue nous voudroit faire éviter. Il est venu, ce temps que nos peres ont ardemment souhaité, & que

nous avons jugé nous-mêmes n'être pas fort éloigné. Pourquoi différons-nous de secouer le joug ? Les Portuguais négligeront-ils l'occasion favorable de recouvrer leur liberté, pendant que les Castillans sçavent si bien profiter de celles d'établir leur tyrannie ? Après la réduction des Catalans, la Cour de Madrid employera le fer & les supplices les plus honteux, pour nous punir de ce que nous avons osé penser à nous délivrer de l'oppression. Si vous ne voulez pas, Messieurs, former tous ensemble un noble & juste projet, que chacun craigne du moins pour lui en particulier la proscription, ou la mort. Ne nous effrayons point par de vains phantômes. Les Places fortes du Royaume sont dégarnies d'hommes & de munitions. Il y a fort peu de Castillans en Portugal. Combien sommes-nous contre une poignée de gens ? La Cour de Madrid occupée contre la France, les Provinces-Unies, la Catalogne, n'aura pas beaucoup de troupes à nous opposer, & les ennemis déclarés ou secrets de la Maison d'Autriche nous offriront du secours, sans qu'on leur en demande. Connoissons nos propres forces & soyons persuadés que dès que la Noblesse agira, le peuple la suivra incontinent. Qu'y-a-t-il à faire pour rétablir le Portugal dans sa premiere liberté & dans son ancienne splendeur ? Vouloir une bonne fois lui procurer un si grand avantage. J'espere, Messieurs, que vous la prendrez aujourd'hui, cette résolution digne de vous. 1640.

*Le discours du Prélat renouvella dans l'assemblée le triste souvenir des maux qu'on souffroit depuis long-temps. Chacun s'empressoit à donner des exemples de la cruauté de Vasconcellos. Les uns avoient perdu leurs biens par ses injustices. D'autres se plaignoient des charges & des gouvernemens héréditaires enlevés à leur Maison, pour en revêtir les créatures de ce Ministre; quelques-uns d'une longue & dure prison soufferte, à cause des soupçons inspirés contr'eux au Conseil d'Espagne; ceux-ci de leurs peres ou de leurs freres, & ceux-là de leurs amis retenus à Madrid, ou envoyés en Catalogne, comme de malheureux ôtages de la fidélité de leurs compatriotes. Enfin, il n'y en avoit aucun qui dans l'intérêt général ne trouvât une injure particuliere à venger. L'ordre de marcher en Catalogne excitoit sur tout leur colere & leur indignation. Ils voyoient que ce n'étoit point tant le besoin de leur service, que l'envie de les ruïner, qui portoit la Cour de Madrid à les envoyer si loin. Ces considérations, jointes à l'espérance de se venger des outrages reçus, acheverent de les déterminer à prendre des mesures pour secouer un joug insupportable. Ne prévoyant aucun adoucissement à leurs maux, il se reprochent leur longue patience comme une lâcheté, & animés par les remontrances de l'Archevêque de Lisbonne, ils conviennent de la nécessité pressante de chasser les Castillans; mais ils se partagent sur la maniere du gouvernement la plus avantageuse au Portugal dans la conjoncture présente.*

*Certains proposoient une République telle à peu près que celle des Provinces-Unies. D'autres souhaitoient un Roi. Quand on pria ces derniers de dire celui qui leur paroissoit le plus propre à porter la Couronne; les uns nommerent le Duc de Bragance; ceux-ci le Marquis de Villa-Real, ceux-là le Duc d'Aveiro, tous trois Princes du Sang Royal de Portugal. Chacun prenant parti*

1640. *selon ses préjugés, ou selon ses intérêts:* le choix du gouvernement n'est point arbitraire, *dit l'Archevêque de Lisbonne.* Nous ne pouvons en conscience rompre le serment fait au Roi d'Espagne, si ce n'est pour rendre justice à l'héritier légitime de la Couronne de Portugal. Puisqu'elle appartient incontestablement au Duc de Bragance, il faut se déterminer à le reconnoître pour Roi, ou à souffrir patiemment les rigueurs de la domination Castillane. Quand il seroit vrai même que les deux autres sujets proposés n'auroient pas moins de droit à la Couronne que lui, pourrions-nous sûrement jetter les yeux sur le Duc d'Aveiro, ou sur le Marquis de Villa-Real? Ont-ils d'aussi grands biens, & un nombre aussi considérable de vassaux? Le tiers du Royaume releve du Duc de Bragance. A moins qu'il ne se mette à notre tête, le projet de chasser les Castillans n'est qu'une vaine chimere. Offrons-lui donc de l'aider à monter sur le Trône de ses Ancêtres, & engageons-le par ce moyen à lever le masque. Il souffre plus impatiemment qu'un autre l'injuste usurpation des Castillans. Mais la prudence l'oblige à cacher ses véritables sentimens. *L'Archevêque parla ensuite des bonnes qualités du Duc, fit valoir sa douceur, sa bonté, sa justice, sçut enfin tourner si bien les esprits, qu'il les ramena tous au point de souhaiter Bragance pour Roi. Avant que de se séparer, on convint de n'oublier rien de ce qui seroit capable de le porter à ne s'opposer pas plus long-temps aux bonnes intentions des partisans de sa Maison.*

Premieres démarches des conjurés de Portugal, autrement racontées.

*Birago Historia della disunione del Regno di portogallo, &c. L. 2.*

Tous les Historiens conviennent que la convocation de la Noblesse de Portugal pour aller servir en Catalogne fut une des causes principales de la révolution que je décris. L'Auteur François dont je rapporte des extraits omet une des grandes raisons que les Gentilshommes Portugais eurent de se plaindre de l'éxécution de l'ordre envoyé de la Cour de Madrid, & certaines circonstances de l'origine de leur mécontentement & des premieres démarches des conjurés. Il ajoûte encore des choses que je ne lis pas ailleurs. Puisque je n'ai pas entre les mains quelques livres sur lesquels il a composé son ouvrage, j'aurois tort de le blâmer absolument. Il suffit de marquer ce que je trouve dans Birago, Auteur qui mérite certainement qu'on ait égard à son témoignage. Le Comte Duc d'Olivarez, dit-il, persuadé que la révolte des Catalans étoit une occasion favorable de suivre le conseil que Diego Soarez, Secrétaire d'Etat pour les affaires du Portugal, résidant à Madrid, & beau-frere de Vasconcellos, avoit donné, d'affoiblir ce Royaume, en obligeant la Noblesse d'en sortir pour aller à la guerre; Olivarez, dis-je, fit publier un ordre précis du Roi son maître aux Gentilshommes les plus distingués de Portugal, de se rendre incessamment à l'armée destinée contre la Catalogne, pour y servir Sa Majesté Catholique, sous peine de perdre leurs fiefs relevans de la Couronne, & d'être déclarés infames & traîtres. Cela s'éxécuta si rigoureusement que certains Grands du Royaume furent enfermés en des Places fortes, pour avoir refusé de marcher, & plusieurs Gentilshommes dans les prisons publiques; sévérité mal entendue dont Olivarez se dut repentir dans la suite.

Les

Les Portugais, prévenus que ce Ministre pensoit sérieusement à les envoyer mourir loin de leur pays, s'opiniâtrerent à n'en sortir point. *Le serment de fidélité fait au Souverain*, disoient-ils dans leurs entretiens ordinaires, *ne nous engage pas à souffrir bassement toutes sortes de fatigues & d'indignités. S'il faut mourir, mourons plûtôt en gens d'honneur pour la défense de nos privileges & de notre liberté; que d'aller en Catalogne, servir aux dépens de notre vie de violens usurpateurs. Bien loin de nous en sçavoir bon gré, ils seront jaloux de la gloire que nous pourrons acquerir, & chercheront les moyens de nous rendre encore plus malheureux. Veulent-ils nous donner occasion de faire paroître que nous n'avons pas dégéneré de la valeur & de la vertu de nos ancêtres? Il falloit nous envoyer à la défense des pays & des ports qu'ils avoient conquis; les Castillans les ont lâchement perdus. Avant l'usurpation de Philippe II. nous étions maîtres du commerce dans les Indes Orientales. Les Hollandais y sont maintenant plus puissans que nous. Tel a été le premier avantage que nous avons tiré de l'union de la Couronne de Portugal à celle de Castille. Si nous n'avions pas eu ce Prince & ses descendans pour Rois, leurs ennemis n'auroient jamais pensé à nous enlever nos ports, ni à nous troubler dans notre commerce. En tout cas, on auroit bien sçû se défendre.* 1640.

Quoique les Gentilshommes Portuguais convinssent presque tous de la nécessité de travailler incessamment au recouvrement de leur liberté, ils ne s'accordoient pas sur les moyens les plus propres à l'éxécution du projet. Quelques-uns proposoient d'élever le Duc de Bragance sur le thrône, & de le proclamer Roi à son insçû. *En achevant ainsi de le rendre odieux aux Castillans*, disoit-on, *nous le réduirons à la nécessité de s'abandonner à sa bonne fortune, qui lui présente la couronne usurpée sur sa Maison. Osera-t-il par un lâche refus se donner un grand ridicule dans le monde, & se rendre méprisable aux Castillans mêmes? Ne craindra-t-il pas plûtôt qu'au lieu de récompenser sa prétendue fidélité, ces gens soupçonneux & prévoyans ne s'assurent de sa personne, de peur qu'il ne se repente un jour d'une prudence hors de saison?* D'autres, indignés de l'indolence véritable, ou affectée du Duc, proposent d'appeller le Prince Edouard son frere, qui servoit alors l'Empereur dans les guerres d'Allemagne contre les Couronnes de France & de Suede. *Celui-ci*, disoient-ils, *n'a pas de si grands biens à perdre. Plus ambitieux, ou plus courageux que son aîné, il ne refusera pas ce que nous lui offrirons. Plus propre encore au commandement d'une armée, il sçaura mieux se maintenir sur le thrône, où son aîné, plus ardent pour la chasse que pour la guerre, semble n'oser monter.* Il y en eut aussi qui, choqués de se voir comme abandonnés par tous les descendans des anciens Rois de Portugal, parlerent de se mettre en République. Tous les Historiens le rapportent.

Cependant le nombre des conjurés augmentoit chaque jour, & ils ne prenoient aucune résolution. Quelques-uns ennuyés d'un si long délai, ou effrayés de la rigueur éxercée contre ceux qui ne se pressoient pas d'aller en Catalogne, se mirent en chemin. Les chefs de la conspiration craignirent alors que la Duchesse Douairiere de Mantoue, Princesse habile, &

1640. d'autant plus vigilante, qu'elle avoit intérêt de faire sentir à Philippe qu'il avoit tort de négliger les avis qu'elle lui donnoit de la nécessité de prévenir les desseins secrets du Duc de Bragance & des mécontens, ne découvrît le complot, ou que quelqu'un de ceux qui passeroient par Madrid en allant à l'armée, ne fût tenté de se faire un mérite auprès du Comte Duc, en révélant ce qui se tramoit à Lisbone. Une chose redoubla l'inquiétude des conjurés. Certaines paroles échappées au Comte de Villanova, dans ses entretiens avec des gens du Conseil de Madrid, pouvoient augmenter leurs soupçons. Poussé par le Comte de Bainette qui se dévouoit à la Vice-Reine, Villanova partit pour l'armée nonobstant les remontrances de ses autres amis, qui s'efforçoient de lui persuader de n'être ni moins courageux, ni moins constant que ceux qui refusoient de se soumettre à un ordre injuste & contraire aux privileges de la Noblesse Portugaise. Je ne sçai quelles gens de la Cour de Madrid ayant fait semblant de compatir à la peine qu'un si long voyage causoit à Villanova; *ce n'est rien*, repartit-il *en comparaison de celle que j'ai eue à me débarasser de ceux qui m'ont sollicité de demeurer chez moi.* Les conjurés craignirent que cette réponse imprudente ne confirmât la vérité de ce que la Vice-Reine écrivoit à la Cour, & n'excitât les Ministres à presser Villanova de s'expliquer davantage.

On s'allarme à cette nouvelle. On s'assemble promptement à Lisbone dans le jardin de Dom Antoine d'Almada. Ceux dont j'ai marqué les noms ci-dessus s'y rendirent. Birago ne fait point mention de l'Archevêque de la capitale. Pinto Ribeiro, si nous en croyons cet Auteur, parla plus qu'aucun autre dans l'assemblée, & dit sans façon qu'il falloit proclamer incessamment le Duc de Bragance. *Il ne pourra jamais s'en défendre* ajoûta Pinto. *Qu'y auroit-il à gagner pour lui? De se mettre une bonne fois à couvert de la jalousie des Castillans? Ce seroit vouloir se tromper à plaisir, que de s'imaginer qu'après une pareille déclaration de la bonne volonté des Portugais pour le petit-fils de l'Héritier légitime du Roi Dom Henri, le Conseil de Madrid ne pensera pas à s'assurer, & peut-être à se défaire de la personne du Duc. Qui peut s'imaginer qu'un Prince qui ne manque ni de lumiere, ni de prévoyance, ne jugera pas qu'en refusant une Couronne offerte, il risque beaucoup plus qu'en l'acceptant?* Si cela est vrai, le rolle donné à Pinto dans l'Histoire Françoise de *la Conjuration de Portugal* convient mieux à une piece de théâtre, qu'à un récit éxact & sincere. Quoiqu'il en soit, les conjurés résolurent qu'on prieroit premierement le Duc de Bragance de s'expliquer nettement, & de déclarer son intention. Pinto paroissoit le plus propre à lui porter cette parole; mais il s'en excusa sur ce qu'il sembloit plus à propos que l'affaire fût menagée par un autre que par un domestique du Prince. On jetta donc les yeux sur Pierre Mendoça. Sans donner aucun soupçon, celui-ci pouvoit aller à Villaviciosa, maison peu éloignée du château de Mouron, dont il étoit Gouverneur.

Les conjurés de Portugal

L'Historien François raconte deux députations des conjurés au Duc de Bragance. M'inscrire en faux contre ce fait, je ne l'ose pas pour la raison alléguée ci-dessus. Tout ce que je puis dire, c'est que l'assemblée dans le

jardin de Dom Antoine d'Almada s'étant tenue à Lisbone, environ cinq ou six semaines avant la révolution, il n'y a gueres d'apparence qu'en si peu de temps Bragance vienne au château d'Almada, comme y arrivant par hazard dans le cours de sa visite des Places fortes du Royaume; qu'il aille saluer la Vice-Reine à Lisbone; qu'il donne audience à trois Gentilshommes chargés de lui offrir la Couronne; qu'il affecte ensuite de persister dans sa premiere indifférence; qu'il reçoive des ordres pressans & réitérés de la part du Roi, qui lui enjoint de se rendre auprès de lui, afin d'informer Sa Majesté de l'état des forces du Portugal; qu'il envoye un Gentilhomme de sa maison pour assurer Olivarez que Bragance se dispose à partir; que le domestique gagne du temps sous divers prétextes; qu'il allegue une maladie survenue à son maître; qu'il lui fasse préparer un hôtel à Madrid; que les conjurés, extrêmement allarmés des ordres donnés au Duc, lui députent encore Mendoça; que celui-ci acheve de le déterminer; qu'on prenne des mesures pour se défaire de Vasconcellos, & pour proclamer Roi l'Héritier légitime de la Couronne. Outre que Birago, & Helevo qui a revu & augmenté l'ouvrage du premier, ne disent rien d'un si grand nombre de circonstances remarquables que l'Historien François met avant la députation de Mendoça, j'ai peine à me persuader que tant de choses ayent pû se faire depuis la premiere ou seconde semaine d'Octobre jusques au premier jour de Decembre. Je les donne sur la bonne foi de l'Auteur François. Peut-être qu'il ne suit pas assez régulierement l'ordre du temps, & qu'il place après l'assemblée des conjurés dans le jardin de Dom Antoine d'Almada ce qui étoit arrivé devant. Cela supposé, il ne sera pas impossible de le concilier avec Birago. Laissons-en le soin à ceux qui aiment une éxactitude scrupuleuse, & contentons nous de rapporter ce que nous trouvons dans l'un & dans l'autre.

1640. offrent la Couronne au Duc de Bragance. *Histoire de la Conjuration de Portugal. Birago. Historia della Disunione del Regno di Portogallo Lib. II.*

*Pinto*, dit le François, *voyant les esprits disposés en faveur de son Maître, lui écrit secretement de s'approcher de Lisbone, afin d'encourager les conjurés par sa présence, & de prendre avec eux des mesures précises pour l'éxécution du projet. Cet homme habile en remuoit tous les ressorts, & ne paroissoit pas y avoir plus de part qu'un simple particulier uniquement animé par le zele du bien public. Il faisoit semblant de douter que le Duc y voulût entrer, à cause de sa répugnance naturelle aux entreprises hazardeuses & qui demandent beaucoup d'application. Certaines difficultés, que l'Intendant affectoit de faire naître, servoient à éloigner le soupçon de quelque collusion entre lui & son maître. Mais comme elles n'étoient jamais assez grandes pour décourager les conjurés, elles redoubloient leur ardeur, & les engageoient davantage. Sur l'avis de Pinto, le Duc part de Villaviciosa peu de jours après, & se rend au château d'Almada, voisin de Lisbone, comme s'il y fût tombé dans la visite qu'il faisoit de toutes les Places fortes du Royaume.* Ceci m'embarrasse. Car enfin, il paroît que Bragance avoit obéi quelque temps auparavant à l'ordre de Philippe qui lui enjoignoit de visiter les Places du Portugal, & heureusement évité les diverses embûches qu'Olivarez lui fit tendre durant son voyage. Si ce fait est certain, il faut que la premiere assemblée des con-

1640. jurés dans un jardin à Lisbone ait beaucoup précédé le mois d'Octobre de cette année. Or les Historiens que j'ai lûs disent que l'éclat de la conjuration suivit de près l'assemblée où la députation au Duc fut résoluë : & cela paroît plus vraisemblable.

*Bragance*, ajoûte le François, *avoit un équipage si magnifique, & un cortege si nombreux de gens de qualité & d'Officiers de guerre, qu'il ressembloit plus à un Roi qui va prendre possession de son Royaume, qu'à un sujet qui marche pour éxécuter les ordres de son maître. Se trouvant fort près de Lisbone, il ne se put dispenser d'aller rendre ses devoirs à la Vice-Reine. Quand il entra dans le Palais, la grande cour & les avenus furent remplies d'une infinité de peuple accouru pour le voir passer. Toute la Noblesse se rendit auprès de lui, & l'accompagna chez la Vice-Reine. Ce fut une fête publique, & les esprits parurent tellement transportés de joye, que deux choses semblerent manquer seulement à ce jour de triomphe, un héraut pour le proclamer Roi, & à lui assez de résolution pour se mettre la Couronne sur la tête. Mais le Prince étoit trop habile pour commettre un si grand dessein aux saillies d'un peuple léger. Il sçavoit trop bien quelle différence il y a entre les vains applaudissemens d'une multitude échauffée, & les mouvemens uniformes & constans, seuls capables de soutenir une affaire de cette nature. Après avoir pris congé de la Vice-Reine, il se retire au château d'Almada, sans vouloir descendre à l'hôtel de Bragance, ni passer par la ville, de peur d'augmenter la jalousie des Castillans, déja trop allarmés des empressemens du peuple.*

Où se trouvent ces rares particularités, l'Auteur ne le marque pas. Mais elles semblent difficiles à concilier avec ce que Birago rapporte des circonstances de la visite que Bragance alla rendre à la Duchesse Douairiere de Mantoue, lorsqu'il se trouva au château d'Almada près de Lisbone. Outre que cet Historien insinue que ce fut avant l'ordre envoyé à la Noblesse Portugaise de se rendre à l'armée en Catalogne, il dit que Philippe recommanda expressémment à la Vice-Reine de traiter Bragance avec si peu de distinction, qu'elle lui fît sentir sa qualité de sujet; & qu'il enjoignit au Duc de rendre certains devoirs à la Vice-Reine qui le mortifierent extrêmentent, quoiqu'il s'efforçât de dissimuler son chagrin de n'être pas reçu avec les honneurs dûs à son rang. On pourroit ajuster cette contrariété apparente, ou réelle, en disant que Bragance alla deux fois d'Almada rendre visite à la Vice-Reine. Mais j'ai peine à me persuader qu'après avoir essuyé une si rude mortification, il se soit exposé de lui-même à une seconde.

*Pinto*, dit encore l'Historien François, *ne manqua pas de faire observer à ses amis la timide précaution de son maître.* Il faut, *ajoûta-t-il*, profiter du sejour du Duc à Almada. Pressons-le de s'expliquer, & par une violence dont il nous sçaura bon gré obligeons-le d'accepter la Couronne & d'assurer ainsi le salut du Royaume. *Les conjurés ayant approuvé cet avis, on chargea Pinto d'obtenir du Duc une audience, pour lui en faire la proposition. Il n'eut pas de peine à le promettre. Bragance consent à l'entrevue; mais il demande que tout au plus trois des conjurés viennent conférer avec lui; ne ju-*

*geant pas à propos de s'ouvrir devant un plus grand nombre de témoins. Ainsi Miguel d'Almeïda, Antoine d'Almada, & Pierre Mendoça se rendirent la nuit chez lui. Ayant été introduits dans le cabinet du Duc, Almada, qui portoit la parole, lui représente vivement l'état déplorable du Royaume, dont tous les Ordres gémissent également sous l'injuste tyrannie des Castillans.* Votre grande naissance, *ajoûta-t-il*, ne vous met pas à couvert de leurs attentats, & Votre Altesse a trop de lumiere pour ne s'appercevoir pas de l'application du Conseil de Madrid à la perdre. Le seul asyle qui lui reste contre leurs mauvais desseins, c'est le Trône de Portugal. Je viens vous offrir, Monseigneur, les services d'un nombre considérable de gens de qualité, disposés à sacrifier avec plaisir leurs biens & leurs vies, pour vous y porter, & pour délivrer la patrie de l'oppression des violens usurpateurs de votre patrimoine. On n'est plus au temps de Charles-Quint & de Philippe II. Bien loin d'être redoutable à toute l'Europe, l'Espagne attaquée, & souvent battue par les François & par les Hollandois, dénuée de troupes & d'argent, gouvernée par un Prince foible, & gouverné lui-même par un Ministre odieux à tous les sujets de son Roi, est fort embarrassée à conserver ce qui lui reste de son ancien domaine. La seule Catalogne occupera désormais la plus grande partie de ses forces. La France devenue supérieure, & les Provinces-Unies plus puissantes que jamais, offriront leur alliance & du secours à Votre Altesse, afin de la maintenir sur le trône. Elle y sera bien établie avant que les troupes Castillanes, tirées de Portugal pour réduire les Catalans, ayent le temps d'y revenir. Voici la conjoncture la plus fovorable du monde, Monseigneur, de faire valoir vos justes prétentions à la Couronne, de mettre vos biens & votre vie en sûreté, de délivrer la patrie d'un dur esclavage. L'élite de la Noblesse Portugaise vous conjure de venir vous mettre à sa tête. 1640.

*La proposition ne déplut pas au Duc de Bragance. Mais se renfermant dans son caractere froid & moderé, il concerta si bien sa réponse aux Députés, qu'il sembla ni diminuer, ni augmenter leurs espérances.* Je conviens avec vous, Messieurs, *repartit-il*, que la violence des Castillans nous a tous réduits à une triste condition. Je plains le malheur de mes compatriotes, & prévois les nouveaux orages dont je suis autant & plus menacé qu'aucun autre. Le zele que vous témoignez pour le bien de la patrie est digne de vous, & part d'un cœur vraiment Portugais. Je vous en sçai bon gré, & vous suis fort obligé de vos bonnes intentions pour moi & pour ma maison. Si je n'y répons pas encore avec l'empressement que vous desirez, c'est que je ne sçai pas bien s'il est temps d'employer un remede aussi violent que celui dont vous me faites l'ouverture. Le mauvais succès d'une pareille entreprise auroit de terribles suites pour tout le Royaume & pour moi. Prenons un peu de temps pour y penser sérieusement. *A cette réponse, que le Duc ne voulut pas rendre plus posive, il ajoûta des manieres si caressantes, & des remercimens si honnêtes à chacun d'eux en particulier, qu'ils jugerent bien que leur députation étoit agréablement reçue. Mais après tout, on ne devoit pas attendre que ce Prince promît autre chose que*

1640. *d'appuyer l'entreprise, lorsque les conjurés l'auroient si bien concertée que le succès en seroit presque infaillible. Il prend ensuite de nouvelles mesures avec Pinto, s'en retourne à Villaviciosa plein d'inquiétude, & devient insensible aux plaisirs accoutumés de sa vie privée.* On ne peut souhaiter un détail plus curieux. Est-il tiré d'une Histoire imprimée, ou de quelque manuscrit rare & précieux? L'Auteur assure qu'on ne lui en a communiqué aucun. Il n'auroit pas mal fait de citer ses garants en certains endroits particuliers. Une omission qui paroît affectée donne à penser que l'Historien a peut-être plus d'égard à l'embellissement qu'à l'exacte vérité de son récit. Ce que celui-ci ajoûte n'est pas moins curieux.

La Duchesse de Bragance anime le Duc son époux à recevoir l'offre des conjurés.

*Histoire de la Conjuration de Portugal. Birago, Historia della Disunione del Regno di Portogallo &c. Lib. II. Nani, Historia Veneta. Lib. XI. 1640.*

Dez que Bragance, si nous l'en croyons, arrive à Villaviciosa, il communique le projet des conjurés à Louise de Gusman son épouse, Dame Castillane née avec une *forte inclination pour la grandeur*, ou plûtôt avec une ambition démesurée, comme l'Auteur est obligé de l'avouer. Le Duc de Medina Sidonia, Grand d'Espagne, charmé des qualités de l'esprit & du cœur de sa fille, dit-on, s'appliqua particuliérement à cultiver ce qu'il admiroit comme un beau naturel. Des personnes choisies avec soin, & mises auprès de la jeune Guzman, avoient ordre de lui inspirer les sentimens de cette passion que la corruption du monde regarde comme noble, & comme la premiere vertu des Princes. Louise apprit plusieurs langues avec facilité, & parloit la sienne avec tout l'agrément possible. *Il y avoit dans le son de sa voix & dans toutes ses paroles*, ajoûte l'Auteur François, *un charme secret qui enchantoit les gens. Ses manieres étoient nobles, grandes, aisées, & pleines d'une douceur majestueuse qui inspiroit de l'amour & du respect à tous ceux qui l'approchoient. Elle sçut si bien prendre celles du Portugal, qu'elle sembloit élevée à Lisbonne.* Qui ne croiroit que l'Auteur a eu le bonheur de voir cette Princesse, & qu'il fut touché de ses rares qualités? *Le premier soin de Louise* dit-il encore, *ce fut de gagner l'estime du Duc son époux. Elle y réussit parfaitement par l'austérité de sa conduite, par une dévotion solide, & par une complaisance entiere pour tout ce qu'il aimoit. Peu sensible à ce qui fait l'amusement des personnes de son sexe & de son rang, elle s'occupoit uniquement des choses capables d'embellir son esprit, & de rendre son jugement plus juste. Le Duc de Bragance étoit charmé de posséder une personne si accomplie. Il avoit pour elle une estime infinie, & une confiance si parfaite, qu'il n'entreprenoit jamais rien sans la consulter.* Voilà pourquoi il ne voulut donner aucune parole positive aux conjurés, qu'après avoir demandé l'avis de son Epouse.

Je me défie ordinairement de ces portraits travaillés dont les Historiens tâchent d'orner leurs ouvrages. Ceux qui peignent d'après nature emploient moins d'art. Ils représentent également les vertus & les vices. L'Auteur n'en donne qu'un à Louise de Guzman; c'est celui d'une vaste ambition. Encore tâche-t-il de le déguiser le mieux qu'il peut. Tous les Historiens conviennent que c'étoit la passion dominante de cette Castillane, qu'elle devint habile en politique, & que, selon ses divers intérêts, elle employa sans scrupule les maximes criminelles de l'art de regner,

aussi-bien que celles que la justice & la Religion permettent : défaut contraire à la *dévotion solide* que son panégyriste lui donne. Elle sçavoit encore connoître le génie de ceux avec qui elle traitoit, pénétrer leurs desseins, & manier leurs esprits avec une extrême dextérité. Enfin elle fit paroître en plusieurs occasions un courage mâle & surprenant. Tel fut le caractere de Louise de Guzman au rapport de tous les Historiens, Princesse qui mérite d'être mise en parallele avec la fameuse Isabelle Reine de Castille. Quand il a été question de monter sur le trône & de s'y maintenir, toutes deux ont témoigné une élévation d'esprit & une habileté rares dans les personnes de leur sexe. Pour ce qui est des autres traits dont l'Auteur embellit le portrait de la Duchesse de Bragance, les personnes mieux informées que nous en jugeront. Suivons-le. 1640.

*Le Duc*, dit-il, *découvrit à son Epouse le projet, le nom des conjurés, leur empressement à le faire réüssir. Il ajoûta que sur la nouvelle du voyage de Catalogne, il avoit pressenti que la Noblesse étoit résolue d'éclater plûtôt que de sortir du Royaume, & qu'il devoit craindre qu'à son refus les Gentilshommes ne portassent leurs vûes d'un autre côté, & qu'ils ne pensassent à un autre Chef.* Cependant, *ajoûta-t-il*, je vous avouerai ingénument que la grandeur du péril m'épouvante. Quand j'invisageois le trône dans un point de vûe assez éloigné, son éclat flatoit ma juste ambition. Maintenant qu'il faut essayer la fortune, & avancer dans un chemin difficile, où le moindre obstacle imprévu est capable de me jetter dans un précipice affreux, je crains de me perdre, & d'y entraîner toute ma maison après moi. Dois-je compter sur l'humeur du peuple ? Toûjours inconstant & timide, à la premiere résistance, il se rebutera, & se dissipera. Quel fonds puis-je faire sur les Gentilshommes ? Tous leurs efforts seront inutiles, dès que les Grands du Royaume refuseront de les seconder. Espérerai-je que ceux-ci entrent dans mes intérêts ? Bien loin de me favoriser, ils se declareront ouvertement contre moi, ou du moins ils me traverseront sous main. Ambitieux & jaloux de mon élévation, ils ne voudront pas souffrir que celui qu'ils regardent comme leur égal devienne leur maître. Philippe II. enleva un Royaume à ma Grand' Mere. Suis-je plus capable qu'elle de résister aux forces d'une Monarchie redoutable encore à toute l'Europe ? Elles sont beaucoup moindres qu'au temps de l'usurpateur ; je l'avoue. Les miennes ne seront-elles pas toujours inférieures à celles de son Petit-Fils ? On me flate du secours infaillible de la France & des autres Puissances ennemies de la Maison d'Autriche. Mais enfin il faudra le solliciter ; & l'acheter peut-être bien cher. Qui me répondra que nous ne serons pas accablés avant que de le recevoir ?

*La Duchesse, dont l'ame étoit plus ferme & l'ambition plus vive, entre parfaitement dans le projet des conjurés. La grandeur de l'entreprise ne sert qu'à exciter son courage, & à réveiller sa passion de régner.* Vos droits à la Couronne sont incontestables, *dit-elle à son Epoux.* Tout le Portugal en convient. Des sujets opprimés implorent votre protection, & offrent de vous reconnoître pour leur Souverain légitime : demeurerez-vous dans

1640. l'indifférence ? Profitez d'une occasion si favorable, autrement & vos enfans & la postérité vous reprocheront à jamais une lâcheté indigne de votre rang. Qui ne peut obéïr désormais qu'avec crainte ne doit pas refuser de régner lorsque la couronne s'offre d'elle-même à lui. Mettez-la sur votre tête; & l'affaire est finie. Le peuple, la Noblesse, les Grands, tous sont dégoûtés d'un Roi gouverné par un Ministre arrogant. Quand le secours des Puissances ennemies de la Maison d'Autriche, ou jalouses de son aggrandissement, seroit moins certain, le Portugal bien uni est capable de vous maintenir sur le trône, tant que la Catalogne occupera votre ennemi. Vous y serez si bien affermi, qu'il ne pourra pas vous en renverser aussi facilement que son Grand-Pere empêcha votre Grand' Mere d'y monter. *La Duchesse sçut le montrer à son Epoux par de si beaux endroits, & lui en faire le chemin si aisé, qu'il se détermina entierement. Elle approuva seulement le dessein de laisser grossir le nombre des conjurés, & de ne paroître ouvertement qu'au moment de l'exécution du projet.*

Birago rapporte plus simplement, & peut-être avec plus de vraisemblance, que le Duc, résolu à ne rejetter pas les offres des conjurés, crut que la *bienséance* demandoit qu'il découvrît l'affaire à son Epouse, & que Louise, à qui sa grande naissance inspiroit du courage & de l'ambition, lui remontra qu'Olivarez ayant juré la ruine de la Maison de Bragance, il seroit plus glorieux au Duc d'essayer de se mettre sur la tête une couronne dont il étoit l'héritier légitime, que de mourir entre les mains de ses ennemis, sans avoir osé tenter une entreprise si juste. Le Procurateur Nani dit quelque chose de plus. La Duchesse indignée de ce que son Epoux hésitoit, raconte cet Historien, lui reprocha comme une bassesse de préférer quelques années de vie à l'honneur de s'être du moins efforcé de monter sur le trône de ses ancêtres. Cela revient à ce que j'ai ouï dire, que Louise finit ainsi l'exhortation qu'elle crut devoir faire à son timide Epoux : *Acceptez, Monsieur, acceptez. Il est beau de mourir Roi, quand on ne l'auroit été qu'un quart d'heure.* Sentiment que l'ambition des Princes & des Grands regarde comme héroïque. En est-il plus raisonnable ?

Le Comte Duc d'Olivarez tâche d'attirer le Duc de Bragance à Madrid.

*Histoire de la Conjuration de Portugal.*

*Birago Historia della disunione del*

*Cependant la Cour de Madrid n'étoit pas sans inquiétude*, poursuit l'Historien François. *La joye extraordinaire du peuple de Lisbone à la vue du Duc de Bragance donnoit des soupçons au premier Ministre. Il commençoit de craindre qu'on ne fît des assemblées secretes en Portugal; & certains bruits sourds, qui sont ordinairement les avantcoureurs des grands évenemens, augmentoient sa défiance. Le Roi tint sur cela plusieurs conseils : & pour ôter aux Portugais tout espoir de réussir dans la révolte qu'ils pouvoient méditer, on résolut d'appeller incessamment Bragance à Madrid. C'étoit le seul des Grands de Portugal qui donnât de l'ombrage. Olivarez lui dépêche donc un courier, & lui mande que Sa Majesté veut apprendre de lui-même l'état des troupes & des Places du Royaume; que tous ses amis le souhaitent à la Cour, & qu'il y sera reçu avec la distinction dûe à sa naissance & à son mérite. La lettre fut un coup de foudre au Duc. Tant d'empressement, tant de prétextes recherchés, pour*

*pour le tirer du Portugal, le confirment dans la pensée qu'on en veut à sa personne, & que sa perte est résolue. On ne l'attaque plus en lui offrant des emplois, ni par de feintes caresses. Il reçoit des ordres précis, & ne sçait s'ils ne seront point suivis de force & de violence, dès qu'il refusera d'obéir. La crainte s'empare de son esprit. Et comme ceux qui roulent de grands desseins dans leur tête, s'imaginent que le monde, appliqué à leurs démarches, devinera leur secret, le Duc timide & défiant se croit précipité dans les plus grands malheurs.*

1640. *Regno di Portogallo &c. L. 2. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. 1.*

L'Auteur François distingue ainsi deux invitations faites à Bragance de venir à la Cour; l'une au mois de Mai, & l'autre le 20. Octobre de cette année. Le Duc s'excusa de la premiere, dit-on, sur ce qu'il ne se trouvoit pas en état de soûtenir la grande dépense que son rang & sa naissance l'obligeroient de faire à la suite du Roi, qui vouloit marcher en Catalogne. Vittorio Siri marque cette invitation antérieure à la premiere assemblée des conjurés à Lisbone, & Birago la suppose, quoiqu'il n'en donne aucune particularité. Mais ces deux Italiens ne disent rien des fréquens conseils tenus à Madrid, ni de la seconde invitation vers la fin du mois d'Octobre de cette année. Puisque l'Auteur François en marque si précisément la date, il faut supposer qu'il l'a trouvée dans un Auteur considérable. Donnons-en le détail sur sa bonne foi. *Pour gagner du temps*, ajoûte-t-il, *& pour avoir le loisir d'avertir les conjurés du danger où il se trouve, le Duc dépêche à Madrid, par l'avis de son Epouse, un Gentilhomme de leur maison, sur l'esprit & sur la fidélité duquel ils se reposoient, & lui ordonne d'assurer Olivarez que Bragance se rendra incessamment auprès du Roi. Dans une instruction secrete, on enjoignoit à l'Exprès de prendre de temps en temps divers prétextes, pour couvrir un retardement affecté. Il prétendoit prévenir ainsi l'orage, en avançant le projet de la conspiration. Le Gentilshomme n'est pas plûtôt à Madrid qu'il assure Philippe & Olivarez, que Bragance le suit de près. On prend incontinent un grand hôtel, on le meuble magnifiquement, on arrête un nombre considérable de domestiques, on leur donne des livrées; chaque jour on fait une nouvelle dépense. Après cela les gens n'ont pas de peine à croire que le Duc arrivera bientôt, & qu'il veut paroître à la Cour avec un éclat convenable à sa naissance.*

*Quelques jours après, cet homme bien instruit fait courir le bruit que son Maître est tombé malade, & quand ce nouveau prétexte ne peut plus subsister, on présente un mémoire au Ministre, où Bragance demande qu'avant son arrivée il plaise au Roi de régler le rang que le Duc doit avoir à la Cour. On espéroit que cette difficulté dureroit long-temps par l'opposition des Grands d'Espagne, qui pourroient intervenir pour soutenir leurs droits. Mais Olivarez, à qui ces délais devenoient suspects, applanit toutes les difficultés, & persuade au Roi de prononcer en faveur de la Maison de Bragance, & d'une maniere fort honorable à son Chef: tant le Ministre a d'empressement de tirer le Duc hors de son pays, & de le voir à Madrid.* Il est surprenant que ces curieuses particularités ayent échappé à Birago, & à celui qui a revû & augmenté son ouvrage si peu de temps après l'évenement dont je parle. Vittorio

1640. Siri rapporte qu'une des prétentions du Duc de Bragance, c'étoit d'être assis sous le dais du Roi, dans les actions publiques où Sa Majesté se trouvoit: Privilége dont la Maison de Bragance avoit joüi depuis long-temps, & sans contestation. Mais le même Historien ajoûte que le Duc ne pressa pas une si haute prétention. Je n'ai pas de peine à le croire. Les Grands d'Espagne extrêmement jaloux de leurs droits, auroient-ils jamais souffert cette distinction au Duc de Bragance en Castille, quand même elle lui auroit été autrefois accordée en Portugal.

Que si Olivarez promit véritablement des honneurs extraordinaires au Duc, ce ne fut que l'envie de l'attirer dans le piege qui porta Philippe & son Ministre à se désister des atteintes déja données aux priviléges de la Maison de Bragance. Avant la mortification que le Duc essuya dans la visite rendue à la Vice-Reine, on n'avoit pas voulu permettre aux Princes Edouard & Alexandre ses freres de prendre place dans les cérémonies publiques sur le banc destiné aux Grands d'Espagne, quoique ce fût un ancien droit des cadets de la Maison de Bragance, tant de fois alliée à la Couronne de Castille & aux premiers Souverains de l'Europe, & que les ancêtres de quelques-uns de ceux qui ne vouloient pas souffrir les deux Princes auprès d'eux se crussent autrefois honorés d'être domestiques des Ducs de Bragance. Edouard ayant pris la résolution d'aller servir l'Empereur dans les guerres d'Allemagne, Philippe lui refusa une lettre de récommandation à Sa Majesté Impériale; & lorsqu'elle voulut traiter avec quelque distinction un Prince son parent assez proche, l'Ambassadeur d'Espagne, non content de s'y opposer, rendit de mauvais offices à Edouard : Injustices ausquelles le frere aîné des deux Princes fut extrêmement sensible, & qui augmenterent beaucoup son mécontentement. La maniere dont la Cour de Madrid, qui a toujours affecté une fort grande uniformité dans ses démarches, se relâche maintenant, selon l'Auteur, me paroîtroit peu croyable, si je ne sçavois qu'un Ministre artificieux, & entêté de perdre ceux qu'il regarde comme les plus dangereux ennemis de son maître, est capable des plus étranges irrégularités.

Les Conjurés font de nouvelles instances au Duc de Bragance, qui donne enfin sa parole. *Histoire de la Conjuration du Portugal. Birago, Historia*

*Les Conjurés n'eurent pas plutôt appris les ordres de la Cour envoyés au Duc*, poursuit l'Auteur François, *que craignant qu'il n'y déférât trop promptement, ils font partir au plutôt Mendoça, pour le déterminer en même temps à prendre courageusement son parti. On choisit ce Gentilhomme, parce qu'étant Gouverneur d'une Place près de Villaviciosa, le prétexte d'aller à son gouvernement cachoit aux Espagnols l'intention secrete du voyage. Il prit si bien son temps qu'il rencontra Bragance à la chasse. On s'enfonce dans le bois : & s'étant arrêté dans un endroit écarté, Mendoça remontre au Duc combien il risqueroit en allant à la Cour. Qu'il renverseroit absolument les espérances de la Noblesse, en se remettant avec trop de confiance entre les mains de ses ennemis. Qu'un grand nombre de Gentilshommes se disposoient à sacrifier leurs biens & leurs vies pour son service, & qu'ils éclateroient dès qu'il le voudroit.* Voici, Monseigneur, *ajoûta Mendoça*, voici le moment

fatal. Il s'agit de perdre la vie, ou de gagner une couronne. C'est à vous d'opter. Il n'y a plus de temps à perdre. Une affaire de cette importance, répandue parmi tant de gens, viendra bientôt à la connoissance des Castillans. J'entre dans votre pensée, *repartit Bragance*. Assurez vos amis que je suis résolu à me mettre à leur tête. *Mendoça retourne en poste à Lisbonne, rapporte à ses amis le succès de son voyage, & dit que Bragance demande Pinto.* N'allons pas si vîte que l'Auteur. Voyons comment Birago raconte le fait. Ces deux Historiens s'accordent rarement.

1640. *della disunione del Regno di Portogallo. &c. Lib. 2.*

J'ai déja insinué que l'Italien prétend que Mendoça fut le seul député des Conjurés au Duc, & que ce Gentilhomme alla seulement une fois le trouver après l'assemblée tenue à Lisbonne le 20. Octobre dans le jardin de Dom Antoine d'Almada. Sous prétexte d'aller à son gouvernement de Mouron, il se rend à Villaviciosa. On lui dit là que Bragance prenoit le divertissement de la chasse aux environs d'une maison voisine, nommée *la Tapada*. Le Député y va, & dans la premiere partie de chasse, il prie le Duc de vouloir bien s'écarter un peu de la compagnie, & lui parle en ces termes. *Je viens, Monseigneur, de la part de cent cinquante Gentilshommes résolus à exposer leurs biens & leurs vies pour aider Votre Altesse à monter sur le Trône de ses Ancêtres. Le peuple est tellement disposé à les seconder, qu'on a peine à le retenir. Il attend avec impatience le signal pour faire main basse sur les Castillans. Les Gentilshommes de leur côté veulent à quelque prix que ce soit, & sans attendre votre consentement, vous proclamer Roi. Mais les plus sages d'entre nous, persuadés qu'une affaire de cette importance doit être premierement concertée avec Votre Altesse, arrêtent l'ardeur des autres. Tous m'ont chargé de vous offrir la Couronne de Portugal. Ils vous supplient instamment de l'accepter, & de vous mettre à leur tête pour délivrer la Patrie. La justice de votre droit est connue de tout le monde. Votre Altesse seroit inexcusable devant Dieu & devant les hommes, si elle s'opiniâtroit à rejetter des sujets opprimés qui ont recours à la protection de leur Souverain légitime. Que si vous refusez, Monseigneur, d'écouter mes justes prieres, j'ai ordre de vous déclarer que les Gentilshommes se croiront désormais disculpés devant vous & devant Dieu, si dans une pareille extrémité ils tentent quelqu'autre moyen de prévenir la ruine entiere du Portugal. Les Castillans ont engagé la meilleure partie des revenus de la Couronne. L'inconvénient est grand : nous en demeurons d'accord. Mais doit-il vous arrêter ? La Noblesse n'est point si absolument ruinée, qu'elle n'ait encore quelque chose à sacrifier pour la délivrance de son Pays. J'ai un ordre positif de vous offrir tous ses biens sans aucune réserve, & de vous rendre de sa part les hommages dûs au véritable Roi de Portugal.*

Mendoça finit en suppliant Bragance de ne rien communiquer de cette affaire à Antonio Paëz Viégas, son Secrétaire. On craignoit, je ne sçai sur quel fondement, que ce domestique, à qui le Duc témoignoit une extrême confiance, ne le détournât d'accepter les offres des Conjurés. Le Duc ne le voulut point promettre, persuadé qu'il étoit de l'affection & de la fidélité de Paëz, qui, bien loin de vouloir dissuader son Maî-

1640. tre, l'avoit exhorté depuis peu à ne perdre pas une si belle occasion de chasser l'usurpateur de sa Couronne. Bragance, bien-aise de prendre quelque temps pour délibérer, rompt la conversation sur ce qu'on venoit l'avertir que Dom Emmanuel d'Acugna, Evêque d'Elvas, demandoit à le saluer. Dès que le Prélat a fini sa visite, le Duc se retire dans son cabinet, & fait de longues & sérieuses réfléxions sur la proposition des Gentilshommes. Toujours irrésolu, il appelle Paëz son Secrétaire, & lui déclare le sujet du voyage de Mendoça. *Permettez-moi, s'il vous plaît, Monseigneur*, répondit le fidele & judicieux domestique, *de vous demander une chose : En cas que les Gentilshommes, réduits à la derniere extrémité par vos refus, prennent la résolution de former une République, vous déclarerez-vous pour les Castillans, ou non? A Dieu ne plaise*, reprit Bragance, *que je me sépare jamais des intérêts du Portugal. Je me conformerai à ce qui sera résolu d'un commun consentement. Si vous êtes dans cette disposition*, dit alors Paëz, *quelle raison Votre Altesse peut-elle avoir d'hésiter sur la réponse qu'elle doit donner au Député de la Noblesse? Jamais vous n'aurez une occasion plus favorable de faire valoir vos droits. Le Ciel paroit vous la présenter. La plus grande difficulté, c'étoit de sçavoir si vous deviez écouter Dom Pierre Mendoça & entrer en négociation avec les Gentilshommes. En refusant de lui donner audience, vous mettiez votre personne en sûreté. Du moins la Cour de Madrid n'auroit rien de plausible à vous reprocher. Mais dès que vous avez semblé prêter l'oreille aux offres des Conjurés, vous vous êtes rendu criminel d'Etat dans l'esprit des Castillans. Il n'y a plus d'autre parti à prendre, que d'accorder ce qu'on vous demande, en recommandant à Dieu le succès de l'entreprise. Je l'ai pensé comme vous*, répondit le Duc. *Mais elle paroit avoir des difficultés presque insurmontables. Monseigneur*, reprit brusquement le Secrétaire, *en de pareilles affaires il faut prendre premierement sa résolution. Vous chercherez ensuite les moyens de l'éxécution. Qui voudroit s'arrêter à tous les obstacles qui se peuvent rencontrer, ne se détermineroit jamais. Le temps & la nécessité d'agir font trouver sur le champ les moyens de parvenir au but qu'on se propose. L'entreprise est juste. Quand elle ne réüssiroit pas au gré de Votre Altesse, ne lui sera-t-il pas plus glorieux de mourir l'épée à la main, que de finir tranquillement sa vie dans un lit, sans avoir osé tenter de profiter d'une belle occasion de se faire Roi?*

Le Duc se rend; & après avoir consulté son Epouse *par bienséance*, il fait appeller le Député de la Noblesse, & donne sa parole. Mendoça transporté de joie se jette aux genoux de Bragance, & lui veut baiser la main. Sans rien perdre de son flegme & de sa modestie, il la retire, releve promptement le Gentilhomme, & le renvoie d'une maniere civile & obligeante. De peur que le bruit de l'entrevue n'augmente l'ombrage des Castillans, Mendoça va faire un tour à son gouvernement de Mouron. De là il écrit à Dom Miguel d'Almeïda, & lui insinue d'une maniere enveloppée le succès de la négociation. *On est allé à la Tapada*, disoit-il. *J'ai tiré quelques coups, les uns ont bien porté, les autres non. Il faut avouer*

*que Pinto a beaucoup de pénétration.* Cela pouvoit suffire à un homme du complot. Cependant Almeïda & ses amis ne devinerent pas bien l'énigme. 1640.
L'arrivée de Mendoça suivit de près, & son rapport ne leva pas entierement leurs doutes. Toujours incertains, les Conjurés pressent Pinto d'aller à Villaviciosa, & de tirer une parole plus positive. Il s'excuse encore sur ce que cette commission ne convient pas à un domestique du Duc, & l'embarras des Conjurés augmente.

Celui du Duc n'étoit pas moindre. Surpris de ne recevoir aucune nouvelle de Mendoça depuis leur entrevue à *la Tapada*, il lui écrit. Le Gentilhomme qui craint que sa lettre ne soit interceptée, use d'un certain jargon que Bragance n'entend pas. Pinto est sur le champ mandé à Villaviciosa. Il s'y rend, après avoir conféré avec Almeïda, & confirme tout ce que Mendoça avoit dit de la part des Conjurés. Quelle fut la joie de Pinto quand il vit le Duc si bien déterminé, qu'il proposoit de tenter la fortune dans la Province d'Alentejo, où il avoit un grand nombre de gens à sa dévotion, en cas que les Conjurés trouvassent trop d'obstacles à commencer par Lisbonne, & qu'il ne parloit plus que de se déclarer au plutôt! Content au dernier point, Pinto augmente l'ardeur de son Maître, en faisant le nombre des Conjurés plus grand qu'il n'étoit véritablement. Peut-être qu'il croyoit pouvoir compter sur les parens & sur les amis de ceux qui avoient donné leur parole; ou qu'il étoit persuadé que certaines personnes, lasses de la domination Castillane, & bien intentionnées pour la Maison de Bragance, ne manqueroient pas de se joindre aux premiers qui leveroient le masque. Après avoir concerté toutes choses avec le Duc, Pinto d'un air soumis & respectueux se jette aux genoux de son Maître, lui prend la main pour la baiser, & lui fait ce compliment, où il mêle quelques mots latins. *Sire, C'est une maxime du Droit que celui qui est sur le point de parvenir à une dignité en est* * *censé revêtu. Permettez que je me puisse vanter d'avoir le premier baisé la main au véritable Roi de Portugal. Doucement*, repartit le Duc en relevant son Intendant. *Ne vendons point la peau de l'ours avant qu'il soit tué. Pensons seulement à bien prendre nos mesures. Je réponds à Votre Majesté*, dit Pinto, *que le succès sera & plus prompt & plus heureux qu'elle ne se l'imagine.*

Bragance lisoit déja une lettre qu'on lui avoit rendue. *Voici de quoi rebattre une si grande confiance*, répondit-il ensuite à son zélé domestique. *On m'avertit que certaines gens, qui sçavent notre secret, ont reçu un ordre précis de partir incessamment pour la Catalogne. On a intercepté des lettres écrites à Vasconcellos, qui donnent à penser que les Castillans projettent de faire main basse sur plusieurs de nos Gentilshommes. Il n'y a plus de temps à perdre. Courez à Lisbonne : dites à mes amis que tout dépend de leur diligence à prévenir les Castillans, & à les étourdir par un coup imprévû.* Pinto part sur l'heure, & trouve les Conjurés dans la meilleure dispo-

* Proximè accingendus habetur pro accincto.

1640. ſition du monde. Si le récit de Birago eſt plus croyable que celui de l'Auteur François, je laiſſe aux autres à le décider. Je dirai ſeulement que le témoignage d'un Hiſtorien qui a écrit ſi peu de temps après l'événement ſera toujours d'un grand poids. Voici ce que le François raconte du voyage de Pinto à Villaviciosa.

*Les Conjurés*, dit-il, *firent partir Pinto avec toutes les inſtructions néceſſaires pour informer Bragance du plan de leur projet & des moyens de l'exécuter.* La Cour de Liſbonne eſt furieuſement brouillée, *dit Pinto au Duc.* La Vice-Reine ſe plaint hautement de l'inſolence & de la fierté de Vaſconcellos. Elle ne peut ſouffrir que toutes les dépêches du Conſeil de Madrid ſoient adreſſées à un Secrétaire qui régle tout, pendant que revêtue d'un titre imaginaire, elle demeure ſans action & ſans autorité. Une pareille méſintelligence eſt la conjonćture du monde la plus favorable. Les Caſtillans, occupés de leurs diviſions, ſeront moins attentifs à nos démarches. *Le Duc ſentoit la force de ces raiſons, & ſe trouvoit encore preſſé par les lettres qu'il recevoit de Madrid. Le Gentilhomme qu'il y avoit dépêché lui écrivoit qu'il ne pouvoit plus ſoûtenir les retardemens de Bragance auprès du Miniſtre, qui ne vouloit plus recevoir d'excuſes. Perſuadé qu'il faut enfin ſe déclarer, le Duc conſent à ne differer pas davantage. Il paſſe avec Pinto dans l'appartement de la Ducheſſe. Là tous trois éxaminent les moyens differens d'exécuter la réſolution priſe.*

*Tel fut celui auquel Bragance s'arrêta. Que les Conjurés s'aſſureroient premierement de la capitale, qui donneroit le branle à tout le Royaume. Que le jour même de la déclaration de Lisbonne en ſa faveur, il ſe feroit proclamer Roi dans toutes les villes de ſa dépendance. Que ceux de ſes amis qui ſe trouvoient pourvûs du gouvernement de quelque Place feroient de même dans les endroits où ils commandoient. Que les Conjurés ſouleveroient le peuple dans les villages dont ils étoient Seigneurs, afin que dans un embraſement preſque général les Caſtillans embarraſsés ne ſçuſſent où porter leurs armes. Que le Duc feroit entrer ſon régiment dans la ville d'Elvas, dont le Gouverneur étoit à ſa dévotion. Qu'il ne preſcrivoit rien de la maniere dont les Conjurés ſe rendroient maîtres de Lisbonne. Que cela dépendoit des occaſions & du jour de l'entrepriſe. Qu'il étoit ſeulement d'avis qu'on attaquât premierement le Palais, afin de s'aſſurer de la perſonne de la Vice-Reine, & de tous les Caſtillans, qui ſeroient comme autant d'ôtages pour faire rendre la citadelle qui pourroit incommoder la ville, quand on ſeroit maître de celle-ci. Bragance donne enſuite deux lettres à Pinto. Elles marquoient à Almeïda & à Mendoça, que le Porteur étant chargé des intentions du Duc, il ſuffiſoit de dire que la ſeule choſe que Bragance ſouhaitoit de ſes amis, c'étoit qu'ils ne manquaſſent ni de fidélité à leurs promeſſes, ni de courage & de vigueur dans l'exécution.* Ces deux récits ſont ſi differens qu'il me paroît impoſſible de les concilier. Je panche pour Birago, il faut l'avouer de bonne foi. Mais je n'oſe pas auſſi rejetter abſolument l'Auteur François.

Le dirai-je ? Une des raiſons qui me porte à préférer l'Italien, c'eſt ſon récit ſimple, naïf, & moins chargé d'incidens. J'ai encore peine à me

persuader que si les circonstances omises dans son ouvrage étoient bien certaines, elles eussent échappé à la diligence de deux Ecrivains qui semblent éxactement informés des particularités d'un événement arrivé peu d'années auparavant. Quoi qu'il en soit de la solidité de ma conjecture, voici ce que Birago met après le retour de Pinto à Lisbonne. Les Gentilshommes, encouragés par ce que l'Intendant de la Maison de Bragance, leur avoit dit de la disposition de son Maître, se donnerent *rendez-vous* pour la nuit suivante à l'Hôtel de Bragance, dans l'appartement de Pinto. Ils ne se trouverent pas plus de six ou sept à leur premiere assemblée, & dans les autres ils ne furent jamais plus de quinze ou seize, de peur qu'un trop grand concours de gens ne donnât du soupçon. Les présens se chargeoient d'avertir les absens de la résolution prise. Après quelques délibérations, le Samedi premier du mois de Décembre de l'an 1640. est enfin fixé pour l'éxécution du projet. On agita ensuite s'il seroit à propos que Bragance allât d'abord se faire proclamer Roi à Evora, & qu'il accourût ensuite à Lisbonne, où sa présence animeroit les Conjurés, & attireroit bientôt tout le peuple. Mais Pinto ayant remontré que le Duc souhaitoit que le premier éclat se fît à Lisbonne, son intention fut d'autant plus volontiers suivie, que les plus habiles représenterent que le sentiment de ceux qui proposoient de commencer par Evora sembloit sujet à de fâcheux inconvéniens. Qu'il étoit à craindre que quelqu'un ne vînt promptement d'Evora donner avis à la Vice-Reine & aux Castillans de l'entreprise du Duc de Bragance. Que ceux-ci s'assureroient alors de Lisbonne, & romproient toutes les mesures des Conjurés. Enfin que leur parti encore foible seroit facilement dissipé.

1640. Assemblées des conjurés pour concerter les moyens de l'éxécution de leur projet. *Histoire de la Conjuration de Portugal. Birago, Historia della disunione del Regno di Portogallo. &c. Lib. 2.*

On parle ensuite des moyens d'engager le Clergé, les Magistrats, & le peuple, sans le concours desquels on ne pouvoit rien faire à Lisbonne. Un Religieux nommé Maia déja gagné, se chargea de parler aux principaux des Juges, des Officiers subalternes, & des maîtres de métier. Il conduisit ceux dont la fidélité paroissoit moins suspecte chez Dom Antoine d'Almada. Tous promirent que le peuple seconderoit les Gentilshommes, dès qu'ils se seroient engagés si avant, qu'une multitude soupçonneuse & timide n'eût aucun sujet de craindre que la Noblesse reculât. Dom Roderic d'Acugna, Archevêque de Lisbonne, eut soin de s'assurer des plus considérables du Clergé de la Ville; & Pinto Pereyra, Prieur de S. Nicolas, lui fut d'un grand secours. Il n'étoit pas possible d'engager tant de gens de conditions différentes, sans employer leurs amis, ou leurs amies. On résolut donc de s'ouvrir à des Dames de qualité, à des Religieuses, & à des femmes du commun. Et ce qu'il y a de surprenant & de singulier, aucun de ceux ou de celles qui eurent connoissance de la conjuration ne trahit le secret.

Quelqu'un proposa encore dans une assemblée des Gentilshommes, que si Bragance ne vouloit pas aller d'abord se faire proclamer Roi à Evora, il se trouvât du moins à Lisbonne le jour de l'éxécution, afin d'animer ceux qui se déclareroient en sa faveur. Mais les plus prudens

1640. remontrerent que le Duc ne pouvoit paroître dans la ville capitale, sans augmenter les soupçons & la défiance des Castillans déja trop allarmés, & qu'il n'étoit pas à propos d'exposer la personne de Bragance, de peur que l'entreprise ne fût entierement déconcertée par un accident fatal, tel que fut celui qui arriva au Comte Jean-Louis de Fiesque, lorsqu'il tenta de se rendre maître de la Ville & de la République de Genes. Il y eut des Conjurés qui réfléchissant le soir avant le jour de l'exécution sur leur petit nombre, & sur la difficulté de l'entreprise, proposerent de la différer jusques à ce qu'ils eussent plus de gens. Plusieurs donnerent dans ce sentiment, & Pinto fut chargé d'écrire sur le champ à Bragance, & de le prier d'attendre à se déclarer jusques à ce qu'il eût reçu une autre lettre de la part de ses partisans à Lisbonne. Le Duc qui avoit pris ses mesures, & donné les ordres nécessaires pour se faire proclamer Roi dans la Province d'Alentejo, & pour arrêter les couriers de Lisbonne à Madrid, se trouva fort embarrassé. Il ne sçavoit quelle pouvoit être la cause de ce changement inopiné. Pinto la lui avoit cachée, de peur qu'il ne s'imaginât que l'ardeur de ses amis se réfroidissoit, & qu'ils cherchoient un prétexte de retirer leur parole. Mais venant à considérer que les choses étoient tellement avancées, qu'il risqueroit trop en différant d'un seul jour : *telle a été ma grande maxime*, dit-il à Paëz son Secrétaire. *Avant que de prendre une résolution importante, j'y pense plus d'une fois. Mais quand l'affaire est conclue, je ne recule jamais. Si mes amis de Lisbonne chancellent, cela n'empêchera pas que je ne me mette à la tête de mes vassaux, & que je ne me fasse proclamer Roi dans l'Alentejo.* La perpléxité du Duc ne fut pas longue. Un second courier atteignit presque le premier, & rendit au Duc une autre lettre, où Pinto lui marquoit de suivre le projet concerté.

L'Auteur François raconte ceci tout autrement, & ajoûte des circonstances particulieres. *Pinto*, dit-il, *ne fut pas plutôt arrivé à Lisbonne, qu'il rendit les lettres du Duc à Almeïda & à Mendoça. Ils envoyent incontinent querir Lemos & Corea, que Pinto avoit depuis long-temps mis dans les intérêts de son Maître. Le crédit de ces deux riches Bourgeois, qui avoient passé par toutes les charges de la ville, & disposoient d'un grand nombre d'artisans qu'ils tenoient à leurs gages, étoit considérable. Dans le dessein de fomenter l'aversion du peuple contre les Castillans, l'un & l'autre répandoient sourdement le bruit de je ne sçai quels nouveaux impôts qu'on devoit, disoient-ils, éxiger au commencement de l'année suivante. Ils congédierent plusieurs de leurs ouvriers, & les plus mutins entr'autres, sous prétexte que le commerce étant ruiné, ils ne pouvoient plus entretenir tant de gens. La misere & la faim disposoient ces malheureux à se soulever plus facilement. Pour les retenir à leur dévotion, Lemos & Corea, feignant de compatir à leur pauvreté, les assistoient de temps en temps. Assurés, outre cela, par le moyen de leurs intelligences secretes, des principaux de chaque quartier, les deux Bourgeois promirent aux Conjurés de faire soulever la plus grande partie du peuple à telle heure qu'on voudroit, pourvû qu'on eût soin de les avertir la*

*veille*

*veille de l'éxécution.* Ce fait n'auroit-il point été ajoûté par quelque Espagnol, dans le dessein de persuader que le Duc de Bragance ne fut pas tant redevable de son élevation au zéle des Portugais convaincus de la justice de son droit, qu'à de fausses insinuations, & à des bruits malignement répandus par ses Partisans, afin de rendre le Roi d'Espagne odieux? Si Lemos & Corea ont eu si grande part à la révolution, comment Birago & Helevo n'en ont-ils rien sçu? Ont-ils concerté l'un & l'autre de dérober à ces deux Portugais la gloire qui leur seroit justement dûe, d'avoir contribué beaucoup à la délivrance de leur Patrie? 1640.

*Pinto sûr des artisans*, poursuit l'Historien François, *tourne ses soins du côté des autres Conjurés. Il les exhorte tous à se tenir prêts pour le jour de l'éxécution, au premier avis qu'on leur donnera; & à engager quelques-uns de leurs amis, sous prétexte d'une querelle particuliere, sans leur dire à quoi on prétend les employer: bien des gens capables de payer de leur personne dans l'occasion, n'ayant pas la force de soûtenir le poids d'un secret important. Charmé de les trouver fermes, intrépides, pleins d'ardeur & d'impatience de se venger des Castillans, Pinto confere avec Almeïda, Mello, Mendoça & Almada. Tous cinq conviennent de fixer le jour de l'éxécution au Samedi premier Décembre. On en avertit incontinent le Duc de Bragance, afin que de son côté il se fasse proclamer Roi dans la Province d'Alentejo qui relevoit presque toute entiere de lui. Avant que de se séparer, on convint de s'assembler encore le 25. Novembre à l'Hôtel de Bragance. On reconnut là qu'on pouvoit compter sur cent cinquante Gentilshommes, la plûpart Chefs de maison, & sur environ deux cent Bourgeois ou artisans, tous gens de main, qui par leur crédit dans la ville entraîneroient aisément le reste du peuple.*

*La mort de Vasconcellos fut résolue. Cette victime étoit dûe au ressentiment de tout le Portugal. Il y en eut qui proposerent de n'épargner pas plus l'Archevêque de Brague.* Le génie de cet homme est redoutable, *disoient-ils.* Peut-on espérer qu'il regarde d'un œil indifférent l'entreprise projettée? Assez hardi pour prendre la place du Secrétaire d'Etat, il se mettra sans façon à la tête des Castillans & de leurs créatures. Que sçavons-nous, si pendant que nous serons occupés à nous rendre maîtres du Palais, il ne s'ira pas jetter dans la citadelle, ou s'il ne viendra point au secours de la Vice-Reine à laquelle il est parfaitement dévoué? Dans une affaire de cette importance on ne laisse point un ennemi derriere soi. Il pourroit nous faire repentir d'une fausse délicatesse de conscience, ou d'une pitié mal-entendue & à contretemps. *Ces raisons emportoient la plus grande partie de l'assemblée, & le Prélat couroit le même danger que Vasconcellos, si Dom Miguel d'Almeïda, ou Dom Antoine d'Almada, selon d'autres, n'eussent remontré aux Conjurés que la mort d'un homme de ce caractére les rendroit odieux à tout le monde. Qu'elle attireroit sur le nouveau Roi la haine du Clergé & du Tribunal de l'Inquisition, gens redoutables aux Souverains. Que le Duc seroit lui-même au désespoir de voir son avénement à la Couronne flétri par une action si noire. Qu'au jour de l'éxécution quelqu'un des Conjurés veilleroit de si près sur la conduite du*

1640. *Prélat, qu'il ne pourroit rien faire au préjudice de l'intérêt public. Enfin l'un ou l'autre des deux Gentilshommes parla si fortement que ses amis ne lui purent refuser la vie de l'Archevêque de Brague.*

*Il ne restoit plus qu'à régler la marche & l'ordre de l'attaque. On arrêta que les Conjurés se partageroient en quatre bandes. Qu'ils attaqueroient le Palais par quatre endroits différens en même temps. Qu'ils en occuperoient toutes les avenues, & empêcheroient ainsi les Castillans de communiquer ensemble, & de se secourir mutuellement. Que Miguel d'Almeïda attaqueroit la garde Allemande postée à l'entrée du Palais. Que le Grand Veneur Mello, son frere, & Estevan d'Acugna à la tête des Bourgeois, surprendroient une compagnie de Castillans qui montoient tous les jours la garde devant un endroit du Château nommé le Fort. Que Tello de Menezez, Emmanuel Saa Grand Chambellan, & Pinto se rendroient maîtres de l'appartement de Vasconcellos, & qu'ils se déferoient de lui sur le champ. Qu'Antoine d'Almada, Pedro Mendoça, Carlos de Noregna, & Antoine de Salsagna s'assureroient de tous les Castillans logés dans le Palais, qui serviroient comme d'ôtages en cas de besoin. Que pendant que chacun seroit occupé à se rendre maître de son poste, des Cavaliers & des principaux Bourgeois détachés iroient dans la ville proclamer Dom Jean Duc de Bragance Roi de Portugal. Qu'ayant assemblé le peuple dans les ruës, ils s'en serviroient pour se jetter du côté où il y auroit encore de la résistance. On se sépara ensuite dans la résolution de se trouver le premier Décembre, les uns chez Almeïda, & les autres chez Almada & Mendoça, où les Conjurés devoient prendre leurs armes.* Quoique Birago ne parle point de l'ordre de l'attaque du Palais, son récit insinue qu'elle fut concertée de la sorte. Venons aux particularités qui se lisent dans l'Histoire Françoise. L'Auteur les a tirées des livres qui lui ont servi à composer le sien.

Divers embarras du Duc de Bragance, ou des Conjurés un peu avant l'exécution du projet.

*Histoire de la Conjuration de Portugal.*

*Birago, Historia della disunione del Regno di Portogallo &c. L. 2.*

*Pendant que les amis du Duc de Bragance*, dit-il, *travaillent avec tant de chaleur pour ses intérêts à Lisbonne, & que lui-même n'oublie rien pour s'assurer de sa Province; Olivarez, allarmé de ses retardemens, lui dépêche un courier avec un ordre exprès de se rendre à la Cour. Et de peur qu'il ne s'excuse encore sur le défaut d'argent pour faire son voyage, le même courier lui remet entre les mains une ordonnance de deux mille ducats sur le trésor Royal. C'étoit s'expliquer clairement. Le Duc ne pouvoit différer davantage sans se rendre suspect. Il devoit craindre qu'un plus long délai n'attirât enfin de Madrid des ordres fâcheux, & capables de déconcerter ses desseins, & de ruiner absolument l'entreprise. Ce ne fut pas aussi la maniere dont il se servit pour parer à des ordres si pressans. Il fait partir incontinent la plus grande partie de sa maison, lui ordonne de prendre le chemin de Madrid. En présence du courier il régle tout dans son gouvernement, comme une personne qui se prépare à un grand voyage, dépêche dans le moment un Gentilhomme à la Vice-Reine pour lui donner avis de son départ. Il écrit au premier Ministre qu'il sera dans huit jours au plus tard à la Cour. Et afin d'avoir un témoin qui dépose en sa faveur, il intéresse le courier par une somme d'argent qu'il lui fait donner, sous pretexte de payer*

*sa course. On avertit incontinent les Conjurés des nouveaux ordres que le Duc a reçus; on leur remontre la nécessité d'agir ouvertement le jour marqué, & de ne se laisser pas prévenir par les Castillans. Mais les Conjurés se trouvoient eux-mêmes dans un embarras qui ne leur permettoit gueres de rien entreprendre.* Birago ne parlant point de ces ordres réïterés & pressans de venir à la Cour, envoyés à Bragance, je suis tenté de croire que cette circonstance peut bien être de la façon des Historiens Espagnols, qui ont voulu justifier la négligence du Comte Duc à prévenir la révolution du Portugal, en exposant qu'il n'a pas tenu au Ministre qu'il ne se soit assuré de la personne du Duc, & que le plus habile Politique auroit été trompé par un homme si dissimulé. 1640.

Le silence de Birago me rend encore les particularités suivantes un peu suspectes. La premiere est même directement contraire au récit de l'Italien. *Il y avoit à Lisbonne un homme de qualité*, poursuit le François, *qui dans toutes les occasions faisoit paroître une haine violente contre le gouvernement des Castillans. Il ne les appelloit jamais que des tyrans & des usurpateurs. Il se déchaînoit tout publiquement contre leurs injustices, & sur-tout contre l'ordre envoyé à la Noblesse, d'aller en Catalogne; voyage dont il tiroit mille prognostics fâcheux. Almada, qui l'avoit entretenu plusieurs fois, crut que c'étoit le meilleur de tous les Portugais, & qu'il seroit ravi d'apprendre qu'on travailloit efficacement à la délivrance de la Patrie. Bon Dieu! quel fut l'étonnement d'Almada, quand ayant conduit ce grand zélateur dans un endroit écarté, pour lui découvrir la conjuration, il le trouva tout autre qu'il ne s'imaginoit! Aussi timide, aussi lâche en effet, que fanfaron & audacieux dans ses discours, le Gentilhomme se défend de prendre aucun engagement avec les Conjurés.* Votre projet me paroit chimérique, *dit-il à Almada.* Quelles forces avez-vous pour soûtenir un si vaste dessein? Quelle armée opposerez-vous aux troupes Castillanes dont la Cour de Madrid inondera le Pays au premier mouvement que vous ferez? Quels Grands ont promis de se mettre à votre tête? Le Duc de Bragance est-il assez puissant pour soûtenir seul la dépense d'une guerre civile? Prenez garde qu'au lieu de vous venger des Castillans vous ne fassiez perdre le peu de liberté qui nous reste. On va leur donner un prétexte qu'ils cherchent depuis long-temps, de ruiner entierement le Portugal.

*Désespéré de s'être si fort trompé, Almada met l'épée à la main, & s'écrie:* traître, tu m'arracheras la vie avec mon secret, ou je te punirai de m'avoir surpris. *Le fanfaron, dont la prudence va toujours à éloigner le péril le plus pressant, change de langage, consent à tout ce qu'Almada veut, offre d'entrer dans la conjuration, trouve des raisons pour détruire les premieres, jure de garder inviolablement le secret, n'oublie rien pour persuader à Almada que si d'abord il n'a pas goûté la proposition, ce n'est pas qu'il manque de courage, ou d'aversion pour les Castillans. Les sermens d'un homme si faux ne rassurerent pas Almada. Sans le perdre de vûe, il avertit les principaux Conjurés de l'accident qui lui vient d'arriver. L'allarme se répand aussitôt parmi eux. On fait plusieurs réflexions sur la legereté du Gentilhomme: on*

1640. *ne sçait si la crainte du péril, ou l'espérance d'une ample récompense, ne le rendront point infidele malgré les précautions prises. Dans cette incertitude les Conjurés résolurent de différer l'éxécution de leur projet, & contraignirent Pinto, d'écrire au Duc de remettre de son côté, jusques à ce qu'il eût reçu de leurs nouvelles. Mais Pinto, qui sçait combien le moindre délai est dangereux en de pareilles affaires, écrivit secretement à Bragance, de n'avoir aucun égard à la premiere; que ce n'étoit qu'une terreur panique des Conjurés, dont ils reviendroient avant que le courier arrive à Villaviciosa.*

Birago rapporte à la vérité que les Conjurés résolurent de remettre l'éxécution à un autre jour, & que Pinto fut chargé d'en donner avis au Duc, comme je l'ai remarqué ci-dessus. Mais ce fut sur ce que leur petit nombre les effrayoit, & non pas à l'occasion de l'avanture que l'Auteur François nous raconte. Si Pinto écrivit deux fois, coup sur coup, ce ne fut point par le même courier. Il en dépêcha un second, lorsque les Conjurés, revenus promptement de leur frayeur, prierent Pinto d'écrire à son Maître, qu'on s'en tenoit au premier sentiment d'éclater le Samedi fixé. Tout cela ne s'accorde point avec le récit de l'Historien François. *Les Conjurés*, ajoûte-t-il, *voyant le lendemain que personne ne branloit, eurent honte d'avoir pris l'allarme si chaudement. Celui qui l'avoit causée leur donna de nouvelles assurances de sa fidélité: soit qu'il eût pris des sentimens plus nobles, soit qu'il craignît de flétrir sa réputation, en se rendant délateur contre un si grand nombre de gens de qualité. L'éxécution du projet fut donc remise au jour déterminé. Mais à peine est-on sorti de cet embarras, qu'il en survient un autre qui ne donne pas moins d'inquiétude.*

*Pinto avoit pris la précaution de tenir toujours plusieurs des Conjurés répandus dans le Palais, pour découvrir ce qui s'y passoit. Ils affectoient de se promener indifféremment comme des Courtisans oisifs, lorsque la veille de l'éxécution, qui devoit commencer par la mort de Vasconcellos, ils apperçurent ce Ministre qui s'embarquoit sur le Tage. D'autres que les Conjurés n'y auroient fait aucune attention. Car enfin, il pouvoit passer à l'autre bord de la riviere pour plusieurs raisons qui ne les touchoient point. Cependant voilà tous ces Messieurs allarmés. On s'imagine qu'un homme fin & pénétrant, qui entretient des espions par-tout, a découvert quelque chose de la conspiration, & qu'il a traversé le Tage, pour faire entrer à Lisbonne quelques soldats dispersés dans les villages voisins. La peur les saisit. Quelques-uns, qui croyent voir leurs maisons environnées de soldats & d'Officiers pour les arrêter, méditent de passer en Afrique ou en Angleterre. Ils avoient passé une partie de la nuit dans ces agitations, lorsque ceux des Conjurés qui demeurerent sur le port, afin d'observer ce qui s'y passeroit, vinrent dire que le Secrétaire d'Etat, convié à une fête au-delà de l'eau, venoit de rentrer au bruit des hautbois. La joie succéde à l'inquiétude, & les Conjurés avertis que tout est tranquille au Palais, & qu'on n'y pense à rien moins qu'à la tragédie du lendemain, se retirent chez eux.*

*La nuit étant déja fort avancée, il ne restoit que peu d'heures jusques à l'ouverture de la scéne. Et voici un nouvel incident capable d'arrêter les acteurs.*

[redacted]n *George Mello, frere du Grand Veneur, logeoit chez un de ses parens* [redacted]*ns un fauxbourg éloigné de la ville. Ce Seigneur se va mettre dans l'esprit que la conjuration étant sur le point d'éclater, son hôte trouvera mauvais qu'on lui ait caché un secret de cette importance. Il se flate même d'engager un ancien ami, & de le mener au rendez-vous des Conjurés. Plein de cette espérance, il monte à la chambre du Gentilhomme, lui découvre le projet, l'exhorte à se joindre à tant d'honnêtes gens, & à montrer en cette occasion qu'il a le cœur véritablement Portugais. L'autre tâche de dissimuler l'étonnement que lui cause une si étrange nouvelle, témoigne être bien-aise de la délivrance prochaine de la Patrie, rend graces à Mello de la confidence qu'il lui fait, & promet de partager le péril avec tant de braves gens qui exposent leurs vies pour un dessein juste & glorieux. Sur cela les deux amis se séparent, comme pour se reposer quelques heures avant que d'aller au rendez-vous. A peine Mello est-il dans sa chambre, que réfléchissant sur sa précipitation, & sur certaines marques de surprise & de frayeur qu'il se souvient d'avoir remarquées sur le visage de son parent, il se repent de s'être trop ouvert, & craint qu'un homme trop ambitieux, ou avare ne soit tenté de se faire un mérite à la Cour. Occupé de ces réfléxions, Mello se promenoit à grands pas dans sa chambre, lorsqu'un bruit confus de gens qui parloient assez bas, & comme en secret, attire son attention. Il ouvre sa fenêtre pour mieux entendre ce qui se dit, & à la faveur d'une lumiere assez sombre, il apperçoit son hôte à la porte du logis prêt à monter à cheval. Plein de rage & de colere, il descend brusquement de sa chambre, & courant l'épée à la main,* où allez-vous? *demande-t-il fierement au Gentilhomme.* Quelle raison pouvez-vous avoir de monter à cheval au milieu de la nuit? Quel est votre dessein? *L'autre extrêmement surpris cherche de mauvaises excuses, & tâde justifier sa sortie. Mello le menace de lui passer son épée au travers du corps, le contraint de rentrer, se fait apporter les clefs du logis, le garde jusqu'à l'heure de l'éxécution, & le détermine à venir avec lui se joindre aux autres Conjurés.*

Le Samedi premier Décembre, ils se trouverent éxactement aux *rendez-vous* chez Almada & aille[redacted]On dit que Dona Philippe de Villena, Comtesse d'Atoguia, donn[redacted]elle-même au Comte Dom Jerôme, & à Dom François Coligno ses fils, les armes qu'ils devoient porter dans cette mémorable journée, leur parla de la sorte : *Allez, mes fils, allez détruire la tyrannie & nous venger de nos ennemis. Montrez que vous ne dégénérez pas de la vertu & du courage de vos ancêtres. Si le succès ne répond pas à nos espérances, votre mere désolée ne survivra pas long-temps au malheur d'un si grand nombre d'illustres Portugais.* A huit heures du matin, Pinto tire un coup de pistolet dans la sale du Palais. C'étoit le signal donné. Tous agissent incontinent comme on avoit concerté. Almeïda met l'épée à la main, & crie à haute voix : *Liberté, liberté. Vive Dom Jean IV. Roi de Portugal.* Il passe ensuite de la sale dans un corridor qui donne sur la place du Palais, & exhorte ainsi les Conjurés & le peuple accouru au premier bruit : *Braves Portugais, voici le moment*

Le Duc de Bragance est proclamé Roi de Portugal à Lisbonne, & dans tout le Royaume.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 64.*

1640.

*Histoire de la Conjuration de Portugal. Birago, Historia della disunione del Regno di Portogallo. &c. Lib. 2. Nani Historia Veneta. L XI. 1640. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 10. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. 1.*

*favorable de recouvrer notre ancienne réputation. Ne craignons point de* [illegible]*cheter la liberté de la Patrie aux dépens de notre vie. Dom Jean Duc* [illegible] *Bragance est notre Roi légitime. La Couronne fut injustement enlevée à la Duchesse Catherine sa grand'mere : vous le sçavez. Il faut la lui rendre aujourd'hui, de peur que la tyrannie des Castillans n'achève de ruiner un Royaume autrefois si puissant, si renommé dans les quatre parties du monde. Dieu le fait revivre en lui donnant un Souverain légitime. Voici, voici l'accomplissement de ce que le Dieu Tout-puissant promit il y a plusieurs siecles, dans la plaine d'Ourique, au premier Roi de Portugal, qui combattoit contre les infideles pour Jesus-Christ, que la postérité de ce religieux Prince régneroit sur nous jusques à la fin du monde.* Les larmes que le vénérable Vieillard versoit en continuant de crier, l'épée à la main, *liberté, liberté, vive Dom Jean IV. Roi de Portugal*, animerent tellement le peuple assemblé, que sans attendre le succès de l'entreprise, tous les environs du Palais retentirent des mêmes acclamations.

La garde Allemande & Castillane n'ayant pas fait grande résistance, Tello de Menesez, Saa Grand Chambellan, Mendoça, Saldagna & ses deux freres, les fils de la coûrageuse Comtesse d'Atoguia, Antoine d'Acugna neveu de l'Archevêque de Lisbonne, & quelques autres Gentilshommes distingués passent à l'appartement de Vasconcellos. Le * Corrégidor Soarez d'Albergaria, vil esclave des Castillans, indigné des acclamations qu'il entend de tous côtés, s'avise de crier mal à propos, *vive Dom Philippe Roi d'Espagne & de Portugal.* Deux coups de mousquet lui ferment tout aussitôt la bouche, & l'étendent mort par terre. Punition justement dûe à un imprudent qui bassement dévoué aux Castillans, se mocquoit d'un grand nombre de Gentilshommes, sans considérer qu'ils avoient les armes à la main, & que le nom de celui qu'ils vouloient élever sur le Trône de ses ancêtres retentissoit déja par tout. Antoine Correa, premier Commis de Vasconcellos, fut percé de deux coups de poignard, & renversé par terre à la porte du bureau de son maître. Ses blessures n'étant pas mortelles, je dirois qu'il eut le bonheur de se sauver par un escalier dérobé [illegible] Dieu ne l'eût réservé à mourir plus honteusement par la main du bourreau, six ou sept mois après, avec les autres complices de la conspiration tramée par l'Archevêque de Brague contre le nouveau Roi de Portugal. Les Conjurés passent plus avant, & trouvent à la porte de la chambre de Vasconcellos le Capitaine Diego Garzez, qui s'étant rendu auprès de lui, pour je ne sçai qu'elle affaire, crut le devoir défendre contre les Conjurés. Mais bientôt accablé par leur nombre, il fut réduit à se jetter d'une fenêtre en bas, & à se retirer avec une cuisse cassée dans le magasin des Indes. Heureusement pour lui, aucun des Conjurés ne s'avisa de l'y pousuivre.

On conseilloit à Vasconcellos de s'enfuir par la petite porte du Fort qui regarde sur la mer. Là il auroit pû monter dans sa barque, & se

* Lieutenant Civil.

dérober au-delà du Tage. *Il faut*, répondit l'imprudent Secrétaire, *suivre l'exemple de César, & s'abandonner à sa fortune. Jamais il ne voulut écouter ceux qui le pressoient de n'aller point au Sénat, où ses ennemis l'attendoient.* Fausse intrépidité qui ne dura pas long-temps. Effrayé de voir la porte de sa chambre presque enfoncée, Vasconcellos prend un mousquet, & se flate qu'une armoire pratiquée dans l'épaisseur de la muraille pour mettre des papiers lui servira d'azyle. Les Conjurés surpris de ne le voir point, cherchoient par-tout, & employoient les promesses & les menaces, afin d'engager ses gens à leur dire où il s'étoit caché, lorsqu'on entendit le bruit des papiers que le Secrétaire, mal à son aise dans une armoire fort étroite, remuoit en changeant de posture. On prête l'oreille, & quelqu'un des Conjurés ayant découvert d'où venoit le bruit, on enfonce l'armoire : Vasconcellos reçoit aussi-tôt un coup de pistolet à la gorge. Il voulut tirer son mousquet ; mais au premier effort il tombe mort par terre. On le jette par la fenêtre, & la populace attroupée lui fait mille outrages. L'un lui arrache la barbe, l'autre les yeux. Celui-ci lui donne des coups de pied ; celui-là lui marche sur le visage. Tel, après qu'on l'eut dépouillé, agaça des chiens contre le corps, pour le faire déchirer en piéces. Il demeura exposé sur la place tout le reste du jour, & une partie du Dimanche suivant, jusques à ce qu'un bon Ecclésiastique persuada aux *Confreres de la Miséricorde*, qui selon leur institut s'appliquent à certaines œuvres de charité, qu'ils devoient avoir pitié d'un malheureux, & lui donner la sépulture. On envoie certaines gens pour lever le corps ; & la populace, dont la haine n'est pas encore assouvie, les repousse à coups de pierres. Dom Gaston Coligno, l'un des Conjurés, l'écarte enfin par son autorité, & fait porter le corps à l'Eglise de la Miséricorde. Il y fut inhumé à la maniere des pauvres, & les Confreres firent toute la dépense du modique enterrement. Telle fut la fin que méritoit un homme qui abusant du pouvoir souverain que le Comte Duc d'Olivarez lui laissa dans tout le Portugal, & poussé par son ambition & par la haine qu'il conçut contre la Noblesse de son Pays, aida de toute sa force un Ministre impérieux à renverser les loix & la liberté de la Patrie. 1640.

Marguerite de Savoye, Vice-Reine, éperdue au premier tumulte, avoit mis la tête à une fenêtre qui donne [illegible] la porte de la chapelle du Palais, & crioit de toute sa force, tantôt pour appeller du secours, tantôt pour appaiser, s'il étoit possible, l'ardeur des Conjurés & du peuple. Almada & son fils, Salsagna Gouverneur de la tour de Belem, & quelques autres, vont à elle, & la trouvent prête à descendre en bas & à se montrer au peuple qu'elle vouloit haranguer. Les Conjurés la retiennent avec le respect dû à une Princesse du Sang de leurs anciens Rois, par Béatrix de Portugal Duchesse de Savoye sa bisayeule, & par l'Impératrice Isabelle, épouse de Charles-Quint, son ayeule. On la prie de n'exposer pas inutilement sa personne. *Messieurs*, leur dit-elle, *je crois bien que le Roi n'approuvera pas un pareil emportement. Mais enfin, il le pourra par-*

1640. *donner à des Gentilshommes poussés à bout par l'arrogance d'un indigne Ministre. Que les choses n'aillent pas plus loin. Persuadée que je suis de la clémence du Roi, j'ose vous promettre non seulement la grace de Sa Majesté, mais encore de faire ensorte qu'elle regardera ce que vous avez fait comme un juste châtiment que Vasconcellos s'est attiré par son insolence.* Dom Sebastien de Matos Archevêque de Brague, qui s'étoit rendu auprès de la Vice-Reine, voulut appuyer la remontrance & les offres qu'il prétendoit raisonnables & avantageuses. Mais d'Almeïda l'interrompit de la sorte. *Monseigneur, vous êtes redevable de la vie à mes prieres & à mes larmes. Sans elles, on ne vous auroit pas plus épargné que Vasconcellos. Retirez-vous de grace, & ne vous exposez pas davantage. Peut-être qu'il ne seroit pas en mon pouvoir de vous sauver une seconde fois la vie.* Le Prélat profite de l'avertissement, & sort plein de rage & de dépit. *Pour ce qui est des promesses que Votre Altesse a la bonté de nous faire*, reprit Almeïda en s'adressant à la Vice-Reine, *elles sont désormais inutiles, Madame. Nous ne reconnoissons plus d'autre Roi de Portugal que Dom Jean IV.*

Toujours entêtée de parler au peuple, Marguerite fit de nouveaux efforts pour se débarrasser des Conjurés qui l'environnoient. *Au nom de Dieu, Madame*, reprit Norogna, *demeurez en repos. On ne peut pas vous répondre d'une populace échauffée. Il est à craindre qu'elle ne vous perde le respect. A moi?* repartit la Vice-Reine. *Oui, Madame, à vous*, reprit Norogna d'un ton plus haut. *Et que me peut-on faire?* dit Marguerite. *Jetter Votre Altesse par une de ces fenêtres*, repliqua brusquement Norogna. La Vice-Reine reconnut alors qu'on la tenoit prisonniere. Elle se radoucit en apparence, & sort comme pour consulter avec le Marquis de la Puebla, Castillan, sur ce qu'elle doit faire dans une si fâcheuse conjoncture. Les Conjurés la pressoient d'ordonner au Gouverneur de la Citadelle de remettre la Place entre leurs mains. La Puebla, autant & plus effrayé pour sa propre vie que pour celle de Marguerite, lui conseille de commander au Gouverneur & à sa garnison de quatre cent Castillans, de se tenir en repos, & de ne tirer point sur la ville. On espéroit que les Conjurés contens d'avoir pourvû à la sûreté de Lisbonne, exposée au danger d'être foudroyée par l'artillerie de la Citadelle, n'exigeroient rien davantage pour le présent, & que cependant on prendroit des mesures pour appaiser la sédition. Mais les Conjurés persistant à demander d'un air menaçant que la Citadelle leur fut remise, aussi bien que le Palais, qu'il falloit préparer, disoit-on, pour recevoir le nouveau Roi; Marguerite fut réduite à remettre non seulement la Citadelle, mais encore à se retirer du Palais dans une maison particuliere, & à souffrir que le Marquis de la Puebla, & quelques autres Castillans ou Italiens demeurassent comme en ôtage entre les mains des Conjurés. L'Auteur François dit que Marguerite alla loger dans la Maison Royale de Xabregas, à l'extrêmité de la Ville, où l'Archevêque de Lisbonne, seul Régent du Royaume, si nous l'en croyons, quoique Birago marque précisément que celui de Brague consentit d'être associé à la Régence, comme je le

rapporterai

rapporterai incontinent, lui avoit fait préparer un magnifique appartement: circonstance contraire encore au récit de Birago, qui dit positivement que la Vice-Reine se retira dans une maison particuliere, où elle fut servie avec les honneurs dûs à sa naissance & à son rang, jusques à ce qu'elle eût la liberté de s'en retourner à Madrid. 1640.

Dès la premiere attaque du Palais, Dom Roderic d'Acugna Archevêque de Lisbonne se mit en prieres avec ses Chanoines dans la grande Chapelle de l'Eglise Cathédrale. On chantoit les Litanies, lorsque certains Gentilshommes, envoyés par les Chefs des Conjurés, le vinrent prier d'aller au Palais, & de prendre le gouvernement de l'Etat, jusques à ce que le nouveau Roi fût arrivé de Villaviciosa. Le Prélat y consentit, à condition que Dom Sebastien de Matos Archevêque de Brague lui seroit adjoint. Si nous en croyons Birago, Acugna se servit de cet expédient pour sauver la vie à son confrere, que la populace, irritée à cause de l'attachement qu'il témoignoit aux Castillans, menaçoit de déchirer en piéces. L'Historien François ne donne-t-il point une raison plus vraisemblable de la prétendue modération de l'Archevêque de Lisbonne? Il raconte qu'en partageant ainsi l'autorité avec Matos, Acugna prétendoit le rendre complice de la conspiration dans l'esprit des Castillans, ou le perdre auprès du nouveau Roi, & le décrier encore plus dans tout le Portugal, s'il refusoit d'accepter l'honneur qu'on lui déféroit. *L'Archevêque de Brague*, poursuit le même Auteur, *sentit le piege qu'on lui tendoit. Entierement dévoué à la Vice-Reine & aux Castillans, il refusa hautement de prendre part au gouvernement. De maniere qu'Acugna s'en trouva seul chargé. On lui donna pour Conseillers d'Etat Almeïda, Mendoça & Almada.* Je ne trouve rien de semblable dans Birago. Ces circonstances sont mêmes directement contraires au récit de l'Italien. Je l'ai déja insinué, & je le marquerai plus précisément dans la suite.

Quoi qu'il en soit, Acugna sort de la Cathédrale pour aller au Palais, & fait porter devant lui la croix, selon l'usage des Métropolitains de la Communion de Rome, lorsqu'ils marchent en cérémonie dans leur Diocése. Soit que le clou qui attachoit un des bras du crucifix se fût détaché par hazard sans que l'Archevêque ou son porte-croix s'en apperçussent d'abord: soit que dans le dessein de profiter habilement de la crédulité d'un peuple ignorant & superstitieux, afin de l'animer davange en faveur du Duc de Bragance, Acugna eût secretement ôté le clou & détaché le bras du crucifix; lors qu'on est devant l'Eglise d'Antoine de Padoue, Saint Portugais de l'Ordre des Franciscains, fort révéré à Lisbonne, où plusieurs personnes demandoient à genoux la bénédiction de l'Archevêque, on s'apperçoit, ou du moins on fait semblaut de s'appercevoir pour la premiere fois, que le bras du crucifix est détaché. Le Prélat crie, ou fait crier, *miracle*, & remontre au peuple que Jesus-Christ se détache lui-même de la croix, pour donner sa bénédiction aux Portugais soulevés contre la tyrannie des Castillans. On en croit Acugna sur sa parole; plusieurs gens à qui la superstition, ou le zéle pour

1640. la liberté de la Patrie échauffent l'imagination, protestent qu'ils ont vû le crucifix donner la bénédiction ; d'autres jurent qu'ils le voyent encore. Le peuple suit en foule l'Archevêque au Palais, en criant, *miracle, miracle, vive le Roi Dom Jean IV.* Le bon Birago dévotement indigné de ce que les Castillans & les Portugais de leur parti ; ajoûtons, si vous le voulez, les gens un peu clairvoyans, autant & plus incrédules que nous sur ce chapitre, soutenoient que le bras du crucifix détaché étoit un effet du hazard, ou de l'adresse d'un Prélat zélé partisan de la Maison de Bragance ; Birago, dis-je, s'efforce de prouver que le miracle est certain, & qu'il n'y eut aucune supercherie de la part d'Acugna. L'en croirons-nous ? L'Archevêque étoit donc aussi sottement superstitieux que son peuple. A Dieu ne plaise. Il avoit trop d'esprit & d'habileté. L'Historien François ne dit rien du prétendu miracle. Ne l'a-t-il pas trouvé dans ses bons Auteurs ? A-t-il fait scrupule de le rapporter ?

Voilà donc Acugna au Palais accompagné d'une infinité de gens accourus au spectacle. Il va droit à la porte de ce qu'on nomme la Chambre de Lisbonne, somme le Comte de Cantannede Président, & les autres Ministres, d'ouvrir la porte à la Noblesse & au peuple, qui demandent unanimement l'étendard de la ville. Un Huissier le remet peu de temps après entre les mains de Dom Albare Abancez, qui monte à cheval, & va suivi des Gentilhommes & du peuple proclamer Dom Jean IV. Roi de Portugal. Plusieurs habitans se demandoient l'un à l'autre qui étoit ce *Dom Jean IV.* Quand on leur eut nommé le Duc de Bragance, ravis de voir la Couronne rendue à l'Héritier légitime après soixante ans d'usurpation, ils joignirent leurs acclamations à celles des Auteurs d'un si grand ouvrage. La tranquillité se rétablit incontinent à Lisbonne. Chacun benit Dieu d'une si prompte, si heureuse révolution, finie avec fort peu de sang répandu. Toutes les villes du Royaume suivirent l'exemple de la Capitale. Les Archevêques de Brague & de Lisbonne prennent le gouvernement de l'Etat jusques à l'arrivée du nouveau Roi, plus surpris qu'aucun autre de se voir élevé sur le Trône avec une incroyable facilité. Pinto, ancien Intendant de sa maison, dépécha d'abord un courier ; Dom Pedro Mendoça, & Dom George Mello frere du Grand Veneur, prirent ensuite la poste pour lui en porter l'agréable nouvelle à Villaviciosa.

Arrivée du nouveau Roi de Portugal à Lisbonne.

*Cependant*, dit l'Historien François après avoir raconté ce qui se passa le premier Décembre à Lisbonne, *le Duc de Bragance incertain de sa destinée souffroit de cruelles agitations. Tout ce que l'espérance la plus flateuse a d'agréable, tout ce que la crainte la plus affreuse a de terrible, lui passoit tour à tour dans l'esprit. L'éloignement de Villaviciosa, qui est à trente lieuës de Lisbonne, l'empêchoit d'en recevoir des nouvelles aussitôt qu'il l'eût bien souhaité. Tout ce qu'il sçavoit, c'est que dans ce moment, on y décidoit de sa fortune & de sa vie. Il résolut d'abord, comme nous avons dit, de faire soulever le même jour toutes les villes de sa dépendance ; mais il trouva plus à propos d'attendre des nouvelles de Lisbonne, afin de prendre son*

*parti conformément à ce qui s'y seroit passé. Il lui restoit le Royaume des Algarves, la Ville & citadelle d'Elvas, si le succès n'étoit pas favorable dans la capitale. Il crut même qu'en un temps où la Cour de Madrid ne seroit pas fâchée qu'il voulût être innocent, il pourroit se défendre d'avoir eu part à la conjuration. Plusieurs couriers allerent de sa part sur la route de Lisbonne pour apprendre ce qu'on ne pouvoit pas manquer de lui faire sçavoir dès le premier moment que ses amis auroient la liberté de respirer : tant son impatience étoit grande. Mello & Mendoça arrivent enfin à Villaviciosa, se jettent d'abord à ses genoux, & par la joie qui brille sur leurs visages, le Duc apprend mieux que par leurs paroles ce qu'il souhaitoit ardemment de sçavoir. Les deux Seigneurs vouloient lui rendre un compte exact du succès de l'entreprise. Mais sans leur donner le temps d'entrer dans aucun détail, il les conduit à l'appartement de son Epouse. Mendoça & Mello la saluerent avec le même respect que si elle eût été déja sur le Trône. Ils les assurerent l'un & l'autre des vœux de tous les Portugais; & pour les convaincre qu'ils étoient reconnus comme Souverains à Lisbonne, les deux Seigneurs les traiterent toujours de* Majesté. *Chose qui leur dut être d'autant plus agréable, qu'avant l'usurpation de Philippe II. on donnoit seulement de l'*Altesse *aux Rois de Portugal.* 1640.

Il n'y a rien là d'extraordinaire. Si ce célébre Auteur eût été plus versé dans l'Histoire d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre & d'ailleurs au quinziéme & seiziéme siécles, il n'auroit pas tant relevé la modestie des Rois de Portugal, qui contens du titre d'*Altesse*, dit-il, réservoient à Dieu celui de *Majesté*. Sous le régne de Ferdinand & d'Isabelle les Rois de Castille & d'Arragon n'avoient pas d'autre titre. Il en étoit de même en Angleterre du temps d'Henri VIII. Les mots d'*Altesse* & de *Majesté* signifient la même chose dans le fonds. Le faste & l'orgueil ont inventé ces titres différens. Les anciens Rois d'Angleterre sont véritablement louables d'avoir préféré celui de *Clémence* * à tous les autres, comme je l'ai déja remarqué ailleurs. Les choses ont beaucoup changé depuis deux siecles. Les Rois, contens de se réserver un titre, ont souffert que des gens d'une distinction assez médiocre en prissent des synonymes à celui de *Majesté* & d'*Altesse*. Car enfin ceux *d'Excellence*, *de Grandeur*, *d'Eminence*, ne seroient pas fort différens, si l'usage moderne n'en avoit changé la signification. Avant la décadence presque entiere de la puissance Impériale en Allemagne, on n'y donnoit de la *Majesté* qu'au seul Empereur. Les Rois n'y étoient traités que de *Dignité Royale*, ou de *Sérénité*. Chagrins de cette distinction, ils consentirent d'appeller les Electeurs *Freres*, pourvû que ces Princes devenus plus puissans leur dissent *Votre Majesté*. Chose assez mal entendue, si on y refléchit sérieusement. N'eût-il point été plus à propos de ne dédaigner pas le titre de *Dignité Royale*, que de traiter de *Freres*, c'est-à-dire, d'égaux, si on prend le mot dans sa véritable signification, des Princes sujets d'un autre,

*Vie de Dom Barthelemi des Martyrs.*

* Your Grau.

dont ils ont depuis quelque temps diminué l'autorité, parce qu'ils ont
1640. le pouvoir de l'élever sur leur tête? Mais les Rois se croyent assez distingués par un titre qui leur est commun avec l'Empereur, quoique dans le fonds il ne soit que Chef d'une République, & qu'il y ait assez peu de différence entre lui & un Roi de Pologne: Tant le faste est naturellement bizarre.

Ce que l'Auteur François nous dit des différentes situations de l'esprit du Duc de Bragance est fort vraisemblable. Mais ne suit-il point aussi la méthode ordinaire des Historiens, qui mettent dans l'esprit de leur Héros ce qu'ils auroient pensé eux-mêmes en pareille occasion? Quoi qu'il en soit, ce que cet Ecrivain ajoûte est entierement contraire au récit de Birago. Qu'il nous soit permis de préférer le témoignage de deux Auteurs contemporains, dont l'un, peut-être tous les deux étoient sur les lieux, à celui d'un Etranger qui a écrit quarante ans, ou plus, après l'événement. L'opposition qui paroîtra entre le François & l'Italien servira encore de preuve contre ce que le premier avance de l'ordre précis de venir incessamment à Madrid envoyé au Duc de Bragance, & de l'équipage à qui on fait prendre les devans afin de mieux tromper Olivarez. *Le même jour que le Duc fut proclamé Roi dans toutes les villes de sa dépendance*, ajoûte l'Historien François, *Alphonse de Mello en fait faire autant dans celle d'Elvas. Chacun vient adorer le soleil levant. Peut-être que ces premiers hommages, quoique rendus confusément, ne toucherent pas moins son ame, que ceux qu'il reçut quelque temps après dans un jour de cérémonie. Le nouveau Roi partit aussitôt pour Lisbonne avec l'équipage destiné au voyage d'Espagne. Il étoit accompagné du Marquis de Fereira son parent, du Comte de Vimiose, & de plusieurs personnes de qualité venues pour le reconnoître. Il laissa la Reine son épouse à Villaviciosa. On crut sa présence nécessaire à contenir toute la Province dans l'obéïssance. Les chemins étoient bordés d'un nombre infini de gens que l'impatience de le voir amenoit. Dans tous les endroits où il passa, le peuple fit des vœux pour sa conservation, & chargea les Castillans de mille malédictions. La Noblesse, les Officiers de la Couronne, & les premiers Magistrats sortirent de Lisbonne pour le recevoir. Il y entra suivi d'une Cour magnifique, au bruit des acclamations & des applaudissemens du peuple.* Toutes ces circonstances du voyage du Roi de Portugal sont contraires au récit de Birago.

Les Gentilshommes, selon cet Auteur, ayant représenté au Roi que la situation présente des affaires demandoit qu'il se rendît incessamment à Lisbonne, il partit de Villaviciosa le Lundi 3. Décembre après midi, avec son habit de chasse, sans armes, sans gardes, accompagné seulement du Comte de Redondo, de Mendoça & de Mello. Vous l'auriez plutôt pris pour un particulier qui se va divertir à la promenade, que pour un Prince qui se va mettre en possession d'un Royaume. Le Marquis de Fereira & le Comte de Vimiose l'ayant joint en chemin, il monte sur un brigantin à Aldea Gaglega, & débarque *incognito* au bureau des Indes, le Jeudi 6. Décembre à neuf heures du matin. On se souvient de

tout dans les évenemens extraordinaires. Des choses dites autrefois en l'air se rappellent comme de véritables prédictions. Quelques-uns s'imaginerent que cette arrivée du Roi se trouvoit prédite dans je ne sçai quelle prophétie à peu près semblable à celles de Nostradamus : *Qu'un Roi de Portugal viendroit inopinément monté sur un cheval de bois.* On crut que l'Oracle de Delphes ayant jadis ordonné aux Athéniens de se défendre contre les Perses *avec des murailles de bois*, c'est-à-dire, avec des vaisseaux, le prétendu Devin avoit bien pû désigner, sous le nom de *cheval de bois*, le brigantin qui amena Jean IV. à Lisbonne. L'application de ce que le Poëte * Lucain dit de César mettant pied à terre, fut plus ingénieuse, & fort juste à un nouveau Roi de Portugal qui débarquant à Lisbonne prend possession de tout ce qui appartenoit à ses ancêtres dans les quatre parties du monde. 1640.

Le peuple fut d'autant plus surpris d'apprendre l'arrivée du Roi, qu'on ne s'y attendoit que le Samedi suivant. Tous les habitans courent avec précipitation, & témoignent tant d'ardeur, tant d'impatience de le voir, qu'il est obligé de se montrer plusieurs fois à la fenêtre. Dès qu'il l'avoit quittée, de nouveaux cris du peuple transporté de joie l'y rappelloient. L'artillerie tiroit de tous les endroits ; les acclamations redoublées ne retentissoient pas moins dans l'air, les feux de joie allumés & les ruës éclairées par les illuminations, dès que la nuit approcha, faisoient paroître la ville comme toute embrasée. *Est-il donc possible*, s'écria pour lors un Gentilhomme Castillan, *qu'avec des chandelles mises aux fenêtres & par des cris de joie redoublés, on enleve ainsi un Royaume au plus puissant Monarque de l'Europe, sans tirer l'épée, ni un seul coup de mousquet ? En vérité, il y a là quelque chose de surnaturel.* L'Auteur François met ces autres paroles à la bouche du Castillan. *Le Duc de Bragance est bienheureux. Un beau Royaume ne lui coûte qu'un feu de joie.* On a pû dire la même chose & avec plus de raison du feu Roi d'Angleterre Guillaume III. d'immortelle mémoire. Dom Ferdinand de la Cueva, Gouverneur du Château S. Jean à l'embouchure du Tage, fut le seul qui parût vouloir tenir contre une révolution si rapide. La garnison toute Castillane & les Officiers subalternes firent une vigoureuse résistance aux premieres approches des Portugais. La Place se seroit défendue assez long-temps, & le Roi d'Espagne auroit eu le loisir d'y envoyer un puissant renfort, si le Gouververneur eût été moins avare, ou plus brave. Ebloui par les offres avantageuses que la Cour de Portugal lui fait, il rend cette Place importante, malgré les Officiers subalternes, qui choqués d'une pareille lâcheté refusent de signer la capitulation. Tous ce que les anciens Rois de Portugal avoient conquis en Afrique, en Asie, en Amerique se soumit avec la même facilité à Dom Jean IV. leur héritier légitime : Tant les Portugais haïssoient par-tout la domination Castillane. Il ne lui en coûta que la peine de signer des ordres, & d'envoyer des Exprès.

* Imposuit terræ, pariter tot regna, tot urbes,
Fortunamque suam tacta tellure recepit.

1640. Le 26. Décembre Louise de Guzman arrive à Lisbonne. Elle amenoit les Infantes Catherine & Jeanne, & le Prince Théodose, le seul fils qu'elle eût alors du Roi son époux, & qu'une mort précipitée enleva quelque temps après qu'il eut été solemnellement reconnu héritier de la Couronne de Portugal. Jean alla prendre la Reine, le Prince & les Princesses au-delà du Tage. A leur vûe, le peuple redoubla ses acclamations & ses applaudissemens. L'Auteur François cherche toujours à se récrier, quand il parle de Louise de Guzman. *On remarqua*, dit-il, *que dans un si grand changement de fortune, le personnage de Reine ne lui coûta rien. Elle soutint sa nouvelle dignité avec tant de grace & de majesté, qu'elle sembloit être née sur le Trône.* Qu'y a-t-il donc là de si extraordinaire? Outre qu'on apprend bientôt à faire la Reine, il n'est pas fort surprenant qu'une Dame issuë d'une des premieres maisons de Castille, & mariée à un Prince qui avoit de grandes & justes prétentions au Royaume de Portugal, n'ait paru ni accablée, ni embarrassée du poids d'une Couronne qu'elle avoit plus ardemment souhaitée que le Roi son époux.

Il ne témoigna pas moins de prudence que de modération & d'équité dans la distribution des premieres charges de l'Etat, dans l'abolition ou diminution de plusieurs impôts, & dans sa résistance aux habitans de Lisbonne, qui à son avénement à la Couronne le vouloient régaler de fêtes somptueuses. *Ménageons notre argent*, leur dit-il. *Nous l'employerons plus utilement à la défense du Royaume.* L'impôt du sel fut considérablement diminué: on supprima ceux dont les Castillans accabloient le Portugal. Les charges ôtées aux grandes Maisons, furent rendues aux héritiers de ceux qui les possédoient avant le régne de Philippe II. Que s'ils ne se trouvoient pas en âge de les exercer, leurs plus proches parens eurent commission d'en faire les fonctions jusques à ce que les jeunes Seigneurs eussent atteint l'âge prescrit par les loix. Les sujets, charmés d'un si beau commencement, travailloient unanimement & de tout leur pouvoir à bien affermir un régne sous lequel chacun espéroit de vivre à son aise. Les Ecclésiastiques, les Laïques, les hommes, les femmes, offrent tout ce qu'ils ont au nouveau Roi. Les Dames sacrifient sans peine leurs pierreries. Le Clergé donne six cent mille cruzades, la Noblesse quatre cent mille, le peuple un million d'or. Jean les animoit par son exemple. La belle & riche vaisselle d'or & d'argent des Ducs de Bragance fut envoyée à la monnoye. Enfin, pour achever de mettre Jean en état de soûtenir son droit aux dépens même de celui qui l'en avoit dépouillé, un vaisseau Espagnol arrive des Indes Occidentales à Sétuval, chargé de six cent mille écus en argent. Quelle fut la surprise du Capitaine qui ne sçavoit rien de la révolution, quand il vit son vaisseau arrêté, & tout l'argent confisqué au profit de celui qui enlevoit un beau Royaume à la Monarchie d'Espagne!

Voyons maintenant de quelle maniere Philippe apprit cette triste nouvelle. De tous les Historiens que j'ai entre les mains, le François est le seul qui marque cette circonstance. La voici sur sa bonne foi. *La ré-*

*volution de Portugal*, dit-il, *fut bientôt connue à la Cour de Madrid. Qui pourroit exprimer le dépit qu'eut Olivarez de s'être laissé prévenir? Le Roi son maître avoit assez d'affaires sur les bras. La révolte des Catalans redoubloit les violentes inquiétudes que lui causoient les armes victorieuses de France, & celles des Provinces-Unies qui l'embarrassoient du moins par une puissante diversion. Toute la Cour sçavoit la nouvelle. Philippe seul l'ignoroit, & personne n'osoit la lui annoncer. Chacun craignoit le Ministre, qui n'auroit pas aisément pardonné à ceux qui se seroient ingérés d'en parler au Roi. Mais enfin la chose faisant trop de bruit pour être plus long-temps cachée, & le Comte Duc craignant que ses ennemis n'en fissent le récit à Sa Majesté d'une maniere désavantageuse & capable de le perdre dans l'esprit de son maître, il résolut de rompre la glace. Mais ce fut en tournant la chose d'une maniere si fine, que Philippe ne connut pas bien la grandeur de sa disgrace.* Sire, *lui dit Olivarez en l'abordant d'un visage ouvert & plein de confiance*, je vous apporte une bonne nouvelle. Votre Majesté vient de gagner un grand Duché & plusieurs belles terres. Comment cela? *demande le Roi.* La tête a tourné au Duc de Bragance, *répond le Ministre.* Séduit par des esprits factieux, & ébloui des acclamations tumultueuses d'une populace que des gens mal-intentionnés ont soulevée, il s'est fait proclamer Roi de Portugal. Voilà tous ses biens confisqués & réünis à votre domaine. Par une si juste punition de son aveugle témérité, vous régnerez paisiblement en Portugal. *Quelque foible que fût le Roi d'Espagne, il ne se laissa pas tellement leurrer de ces belles espérances, qu'il ne comprît fort bien que l'acquisition dont Olivarez le vouloit flater ne seroit pas si aisée. Mais n'osant plus voir que par les yeux de son Ministre, il se contenta d'ajoûter qu'il faut travailler à éteindre une rebellion dont les suites peuvent être dangereuses.* L'Auteur nous le pardonnera, si nous ne sommes pas de son avis. *Le tour* que le Comte Duc prend là, n'est point si *fin*. Philippe IV. ne fut jamais un grand génie. Mais enfin il doit passer pour le plus simple & le plus aveugle de tous les hommes, si de pareilles espérances l'ont pû consoler d'une perte qu'on lui représentoit comme infaillible & prochaine, à moins qu'il ne s'assurât au plutôt de la personne du Duc de Bragance. Aussi l'Auteur est-il obligé de reconnoître que le *foible* Monarque ne se laissa pas éblouir, & qu'il apperçut fort bien les fâcheuses conséquences de la démarche du Duc de Bragance. Où est donc cette rare habileté d'Olivarez? Où est ce *tour si fin*, qui cache adroitement à Sa Majesté Catholique l'importance de ce qu'elle vient de perdre? 1640.

Le Roi de Portugal reçoit les hommages de ses sujets, & s'unit aux Catalans.

Cela est si vrai, qu'une des premieres choses dont elle délibéra dans son Conseil, ce fut la maniere dont il s'y falloit prendre pour réduire au plutôt les Portugais soulevés. Le Comte d'Ognate, de la Maison de Guévara, Grand d'Espagne, fut d'avis que Philippe contremandât l'armée qui marchoit déja vers la Catalogne sous la conduite du Marquis de Los Velez, afin de l'envoyer contre le Portugal, dont la conservation étoit beaucoup plus nécessaire que celle de la Catalogne. *Il sera fa-*

1640. *cile d'opprimer le Duc de Bragance, avant qu'il ait pû recevoir du secours de France ou d'ailleurs*, disoit Ognate. *Après cela on viendra plus facilement à bout de réduire les Catalans, qui n'ont ni Prince, ni Chef à leur tête. Quand ils se donneroient même au Roi de France, dans un traité de paix générale, il les sacrifiera pour obtenir une ou deux Places en Artois.* La raison étoit spécieuse: Cependant le Comte Duc fut d'un sentiment contraire, & soutint qu'il valoit mieux commencer par la Catalogne; soit que ce Ministre vindicatif & opiniâtre s'abandonnât trop à son ressentiment contre les Catalans; soit que cette affaire lui parût plus pressante à cause du voisinage de la France; soit enfin qu'il espérât que les Grands de Portugal jaloux de l'élevation du Duc de Bragance, & trop fiers pour demeurer long-temps soumis à leur égal, se ligueroient bientôt contre lui, rendroient d'eux-mêmes la Couronne à Philippe, & se contenteroient tout au plus de stipuler la conservation de quelques priviléges de leur nation. Plusieurs Castillans approuvoient plus l'opinion du Comte d'Ognate, & blâmoient hautement Olivarez. Sans se mettre en peine de ce qu'on dit à son désavantage, il persuade au Roi de ne changer rien aux mesures prises contre la Catalogne, & fait seulement ordonner que les Ducs d'Albe & de Medina Sidonia, le Marquis d'Ayamonte & le Comte de Monterey, harcellent autant qu'ils pourront les Portugais du côté de la Castille, de l'Andalousie & de la Galice, jusques à ce que le Roi Catholique, après avoir réduit les Catalans, tourne toutes les forces d'Espagne contre le Duc de Bragance. Peu s'en fallut que l'événement ne justifiât qu'Olivarez avoit fort bien raisonné: car enfin la conspiration tramée par l'Archevêque de Brague mit le nouveau Roi de Portugal en danger d'être perdu sans ressource. Mais le Comte Duc eut toujours le malheur de voir ses projets déconcertés. Tantôt un contretemps imprévû lui enlevoit l'occasion prochaine. Tantôt l'argent ou les troupes lui manquoient lorsqu'il étoit question d'agir.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. chap. 64. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. 2. Birago, Historia della disunione del Regno di Portogallo &c. L. 3. 4. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 10. Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. 1.*

Le Roi de Portugal l'avoit bien prévû, qu'il seroit en danger d'être accablé, si les troupes destinées contre la Catalogne venoient tout d'un coup fondre sur lui. C'est pourquoi il pensa d'abord à lier une étroite correspondance avec les Catalans, & à leur persuader de poursuivre vigoureusement leur entreprise, afin que Philippe embarrassé par une puissante diversion ne pût attaquer que foiblement le Portugal. Dès le 19. Décembre il envoie à Barcelone Ignace de Mascaregnas son parent, lui donne le pouvoir de traiter avec les Catalans, & leur écrit la lettre suivante en forme de manifeste. *Dom Jean par la grace de Dieu Roi de Portugal & des Algarves, Seigneur de la Guinée, &c. Sçachent tous ceux qui ces présentes lettres verront, qu'ayant enfin reconnu l'obligation où je suis de maintenir ces Royaumes dans leur liberté, & de les délivrer de l'oppression tyrannique des Rois de Castille, qui, nonobstant leur serment solemnel d'en conserver les loix & les priviléges, les violoient depuis si long-temps, je me suis par une faveur extraordinaire de Dieu mis en possession des Etats qui après la mort du Roi Henri mon Oncle appartenoient à la Sérénissime Prin-*

*cesse*

*cesse Madame Catherine ma grand'mere, comme fille & héritiere légitime de l'Infant Dom Edouard mon ayeul frere du Roi Dom Henri, & que Philippe II. Roi de Castille avoit usurpés. De maniere que le Duc Théodose mon Seigneur & Pere, à qui ces Royaumes étoient dévolus par droit de succession, en fut exclus & dépouillé par le même Philippe II. & ses deux successeurs. Le 15^e^. jour du présent mois de Décembre, j'ai été reconnu Roi par mes sujets dans cette ville de Lisbonne avec les cérémonies ordinaires. C'est pourquoi j'ai résolu de conserver & de défendre avec l'assistance de Dieu, & par la force des armes, ce qui m'a été justement restitué. Ma cause est si bonne, que j'ai sujet d'espérer que les Rois, les Princes, les Républiques l'appuyeront. Et d'autant que la Principauté de Catalogne excitée par sa propre valeur a pris les armes afin de secouer le joug de la domination Castillane, & de maintenir les priviléges dont elle jouïssoit sous ses Comtes & sous les Rois d'Arragon, j'ai jugé à propos d'envoyer à Barcelone Dom Ignace de Mascaregnas, mon bien-aimé neveu, pour la personne duquel j'ai une estime particuliere, avec ordre d'assurer aux Députés, & à tous les Ordres de la Principauté de Catalogne, que je suis dans la disposition d'employer pour eux toutes mes forces, & de les assister de tout mon pouvoir, à poursuivre ce qu'ils ont heureusement commencé.* Avouons qu'après quinze ou dix-huit jours d'un régne qui doit trouver de puissantes & longues oppositions, Jean sçait encore mieux faire *le personnage de Roi*, que Louise de Guzman ne le fit à son entrée dans la Capitale de Portugal. A peine se voit-il sur un Trône assez chancelant, qu'il offre déja toutes ses forces aux autres. Croyoit-il donc n'en avoir pas besoin pour se défendre lui-même? Rendons justice à ce Prince prévoyant. Outre qu'en de pareilles rencontres on se doit conformer au style ordinaire des Rois, il étoit à propos de le prendre sur ce ton plein de confiance, afin d'encourager les Catalans. 1640.

Ce que Jean dit ici en passant, de la maniere dont il fut solemnellement reconnu Roi le 15. Décembre à Lisbonne, mérite d'être raconté plus particulierement. Sur un théâtre fait sur la place du Palais on éleva deux échaffauts, couverts des plus beaux tapis, l'un fort long pour les Prélats, les Officiers de la Couronne & de la Maison du Roi, les Grands du Royaume & les Gentilshommes distingués; l'autre plus petit & plus haut, où étoit le Trône du Roi sous un dais magnifique. Jean vint à midi richement habillé, avec le grand collier de l'Ordre de Christ tout couvert de diamans encore plus brillans que ceux qui lui servoient de boutons. Il étoit précédé ou suivi des premiers Officiers de la Couronne & de sa Maison, qui portoient les marques de leur dignité. Quand chacun eut pris sa place, le Roi se leva de son Trône, se mit à genoux sur un prie-Dieu, où l'on avoit préparé un Missel, ou livre des Evangiles, & un prétendu morceau de *la vraie Croix*, enchassé dans une riche croix d'or. C'est ce que Sa Majesté devoit toucher en jurant à ses sujets la conservation de leurs priviléges. Dom Roderic d'Acugna Archevêque de Lisbonne, Dom Sebastian de Matos Archevêque de Brague & Dom François de Castro Evêque & Inquisiteur Général, se tenoient

1640. debout, vis-à-vis du Roi, comme pour recevoir son serment au nom de tous les Portugais. *Nous jurons & promettons avec la grace de notre Seigneur*, dit-il à haute voix, *de gouverner bien, & de rendre justice à chacun autant que la foiblesse humaine nous le permettra, & de maintenir vos bonnes coûtumes, vos priviléges, les graces, les concessions, les franchises & les libertés que les Rois nos prédécesseurs vous ont accordées ou confirmées. Ainsi Dieu nous soit en aide, & ces saints Evangiles de Dieu.*

Les Archevêques, l'Inquisiteur Général, les Prélats, les autres Ecclésiastiques, les Grands, la Noblesse, & ceux qui représentoient le peuple, firent ensuite serment de fidélité au Roi. Le premier de chaque ordre le prononçoit à haute voix; les suivans touchoient seulement le Missel & la Croix. Tous à genoux mettoient l'un après l'autre leurs mains jointes entre celles du Roi qu'il tenoit entre les genoux. Telle fut la formule du serment prêté. *Je jure en touchant les saints Evangiles de Dieu, que je reconnois le Très-haut & Très-puissant Roi Dom Jean notre Souverain, pour notre Roi & Souverain véritable & naturel. En cette qualité, je lui fais hommage selon la coûtume & l'usage de son Royaume.* Dès que chacun a prêté serment, le Roi monte à cheval, va en grande pompe à la place principale de Lisbonne, y reçoit les clefs de la Ville que le Comte de Cantagnede lui présente dans un bassin d'or, & se rend à l'Eglise Cathédrale, où l'Archevêque de Lisbonne en habits Pontificaux le reçoit, fait sa priere devant le grand Autel, & après les cérémonies accoutumées s'en retourne au Palais dans le même ordre & avec le même éclat qu'il en étoit sorti. Ce Prince, âgé pour lors de trente-sept ans, étoit, dit-on, d'une taille plus que médiocre & bien proportionnée, avoit les cheveux noirs, le front grand, les yeux vifs, le nez aquilin, le teint blanc & vermeil, l'air modeste & agréable. Il affectoit beaucoup de simplicité dans ses habits & dans sa table: *Les Grands*, disoit-il ordinairement, *ne se doivent distinguer que par leur affabilité. En ce qui regarde la nourriture & les habits, contentons-nous du nécessaire.* Il dormoit fort peu, & ne croyoit point de temps plus mal employé que celui qui se donne au sommeil. La musique & la chasse furent ses deux grandes passions. Il étoit si agile, que peu de gens le pouvoient devancer à la course. *Je le crois*, ajoûte plaisamment un Auteur Italien. *Il a si bien couru, qu'il a sçu attraper un Royaume.*

1741. Assemblée des Etats-Généraux du Royaume de Portugal.

Les Etats-Généraux du Portugal, que Sa Majesté avoit convoqués à Lisbonne, s'y assemblerent le 28. Janvier 1641. dans la grande salle du Palais. Non contens de renouveller le serment de fidélité fait au Roi le 15. Décembre précédent, ils y ajoûterent un acte, par lequel Théodose, fils aîné de Jean & de Louise de Guzman, fut reconnu véritable & légitime héritier de la Couronne de Portugal, après la mort du Roi son Pere. Les trois Ordres du Clergé, de la Noblesse & du peuple, firent hommage au jeune Prince en cette qualité. Sa Majesté le reçut au nom de Théodose, qui n'avoit pas encore atteint l'âge prescrit par les loix. Le lendemain Dom Emmanuel d'Acugna, Evêque d'Elvas, pro-

nonça un discours, où après avoir exhorté les trois Ordres, de la part du Roi, à lui représenter librement ce qu'ils croiront plus convenable au bien public, il ajoûte ce qui suit. » Rendons graces au Dieu Tout-» puissant, de ce qu'il nous a donné un Roi qui veut que nous lui pro-» posions nous-mêmes les loix que nous jugerons les plus propres à un » bon & juste gouvernement. Comme Sa Majesté attend après cela une » fidele obéïssance de notre part, elle espere aussi que nous lui fourni-» rons les moyens nécessaires à la défense du Royaume. Trop équitable » & trop généreuse pour éxiger un tribut qui se paye à regret & en » pleurant, elle demande seulement ce que des sujets bien intentionnés » & reconnoissans lui voudront offrir. C'est pourquoi le Roi m'a or-» donné de vous déclarer de sa part qu'il abolit aujourd'hui tous les im-» pôts mis par les Castillans depuis leur usurpation. Heureuse journée ! » Sujets fortunés & dont le Souverain veut régner uniquement sur leurs » cœurs & non sur leurs biens, sur leurs priviléges, sur leurs vies ! Quelle » différence, grand Dieu, entre lui & les derniers usurpateurs ! Pour vous » opprimer, ceux-ci ont osé s'arroger un pouvoir purement arbitraire ; » & le Roi ne cherche qu'à vous faire du bien & à vous rendre heu-» reux. Peut-il mieux vous témoigner qu'il veut être, autant que la foi-» blesse humaine le lui permet, une vive image de la Divinité ?

1641.

*Histoire de la Conjuration de Portugal.*

*Birago, Historia della disunione del Regno di Portogallo &c. L. 3.*

» La seule chose qu'il prétend, c'est qu'après avoir réfléchi sur la di-» minution de ses revenus, vous lui donniez suffisamment de quoi vous » protéger contre un puissant ennemi qui pense à vous faire rentrer dans » l'esclavage dont vous sortez. Sa Majesté employera premierement tout » ce qu'elle a de bien. On vous en donnera un compte éxact. Travail-» lez ensuite à votre conservation, & pensez à soûtenir l'honneur & la » réputation du Portugal. Que toute l'Europe, que les trois autres par-» ties du monde, où la domination Portugaise s'étend, voyent que si ja-» mais nation n'eut un si bon Roi, jamais aussi Roi n'eut de meilleurs » sujets. Montrons-lui, qu'en nous affranchissant des impôts que nous » supportions à regret, il s'enrichit considérablement. Donnons au-delà » de ce que les Rois de Castille tiroient de leur usurpation. Nous leur » fournissions de quoi appésantir encore un joug dont nous fûmes accablés » d'abord : nous achetions, pour ainsi dire, la servitude au prix de nos » biens & de nos vies : sacrifions l'un & l'autre à conserver une liberté » si heureusement recouvrée. Que ne devons-nous pas espérer de la bonté » d'un pere si tendre, des soins d'un Roi si prudent, si magnanime ? » Ses vertus héroïques nous répondent d'une entiere sûreté, d'un bon-» heur solide & durable. « Il n'est rien tel que de se faire Roi. On devient en un instant comparable, que dis-je ? supérieur à tout ce qu'il y eut jamais d'illustre & de grand. Ce Duc de Bragance dont l'indolence & la timidité désoloient ses plus zélés partisans, le voilà maintenant un Roi accompli. A Dieu ne plaise que je donne la moindre atteinte à la gloire qu'il a justement acquise : sa bonne conduite, au commencement d'une élevation surprenante, mérite d'être louée.

1641. Dès que le Roi d'armes eut ordonné à toute l'Assemblée de se tenir debout, pendant qu'un d'eux parleroit en leur nom à Sa Majesté, François Rebello Homem, l'un des Députés de la ville de Lisbonne, remercia le Roi en ces termes : » Sire, les faveurs dont Votre Majesté comble aujourd'hui ses sujets sont si extraordinaires, si merveilleuses, que » je ne trouve pas d'expressions assez fortes pour vous en témoigner leur » parfaite reconnoissance. Tout ce que je puis dire de leur part, c'est que » nous voudrions de tout notre cœur avoir de quoi répondre à une li» béralité plus que Royale. Mais où trouverions-nous rien qui égalât le » présent inestimable que Votre Majesté nous fait & de sa personne, » & de celle du Sérénissime Prince son fils. Non content de vous enga» ger par un serment solemnel à nous protéger, vous dévouez encore à » notre défense, par un serment semblable, ce que vous avez de plus » cher au monde. Après un sacrifice si obligeant, Votre Majesté prévient » les desirs de ses sujets. En montant sur le Trône de ses glorieux an» cêtres, elle nous assemble pour aviser à notre propre sûreté, & à la » réformation des abus introduits par les usurpateurs de sa Couronne : » avantages dont le repos & le bonheur des sujets dépend absolument. » Afin de nous procurer l'un & l'autre, vous abolissez de vous-même » les impôts tyranniques des Castillans : clémence d'autant plus admira» ble que vous n'avez pas attendu les requêtes que vos sujets se prépa» roient à vous présenter dans cette Assemblée. Donner ainsi tout ce qui » se doit demander, que dis-je, tout ce qu'il est possible de souhaiter, » n'est-ce pas une double grace ? Non : c'est le comble de toutes les » faveurs.

» Si l'amour se paye par un amour réciproque, comptez, Sire, sur » celui de votre peuple. Dans l'extrême foiblesse où la tyrannie des Cas» tillans l'a réduit, il trouvera encore des forces suffisantes. S'il ne fait » ni tout ce qu'il devroit, ni tout ce qu'il voudroit faire, il fera du » moins tout ce qu'il pourra. Ceux qui vous ont déja consacré leurs » vies, par l'hommage qu'ils vous ont rendu, me chargent de vous » offrir encore tous leurs biens. Ils vous les sacrifient volontiers. Que » Votre Majesté en dispose comme elle le jugera convenable à son ser» vice. La bonne volonté des sujets suppléera au défaut de votre tré» sor Royal épuisé. Ils aiment mieux donner beaucoup par amour, que » peu par violence. Les revenus de votre Couronne augmenteront bien» tôt considérablement. La cause de leur diminution cesse ; je veux dire, » la jalousie & la haine des Castillans, infatigables à chercher les moyens » de ruiner notre commerce. Avec de plus grands subsides que nous se» rons alors en état de donner, Votre Majesté triomphera sans peine de » ses ennemis & de ceux de la Religion de Jesus-Christ. Nous espérons » qu'il accordera cette grace aux vœux ardens & continuels que nous ne » cesserons point de lui offrir pour vous.

La harangue finie, le Chancelier du Royaume en prend les Sceaux mis sur un carreau de velours rouge, & ordonne de la part du Roi que

les trois Ordres s'assemblent désormais séparément & en trois endroits différens; le Clergé dans le couvent de S. Dominique, la Noblesse à S. Eloi, & le peuple à S. François. Jean sort de l'Assemblée son sceptre d'or & de crystal à la main, enlevé autrefois aux Castillans à la bataille d'Alxubarota, & s'en retourne à son appartement le manteau Royal sur les épaules, qu'il avoit pris pour la cérémonie. *Il voulut*, dit l'Historien François, *que ses droits à la Couronne fussent examinés par les trois Ordres du Royaume, afin de ne laisser aucun scrupule aux Portugais, & que par un acte solemnel il fût reconnu véritable & légitime Roi de Portugal.* Deux Auteurs Italiens nous ont conservé cette piéce curieuse faite en maniere de manifeste. Puisqu'on y déduit avec beaucoup de netteté les raisons fondamentales des prétentions de la Maison de Bragance, & la maniere dont la succession à la Couronne de Portugal fut autrefois réglée, il est à propos d'en donner un extrait. 1641.

Les Auteurs supposent comme une vérité constante, que les Rois ne tiennent leur autorité que du peuple, qui la leur a donnée avec certaines restrictions justes & raisonnables. Quoiqu'Alphonse premier Roi de Portugal eût été proclamé dans la plaine d'Ourique après une glorieuse victoire remportée sur cinq Rois Maures, il voulut être solemnellement reconnu & confirmé dans les Etats-Généraux du Royaume convoqués ensuite à Lamego l'an 1143. *D'où il s'ensuit*, ajoûte-t-on dans le manifeste, ou decret, *que s'il survient quelque doute sur la succession à la Couronne, ou parce que le Roi dernier mort ne laisse point d'enfans, ou parce que celui qui se trouve sur le Trône se rend, par un mauvais gouvernement, indigne & incapable de régner plus long-temps, il appartient aux Etats-Généraux de juger & de déclarer qui doit succéder au Roi mort ou déposé. Le peuple se réserve toujours ce droit, lorsqu'il se dépouille de la souveraine puissance en faveur d'un particulier. Les sujets ne reconnoissent point de tribunal supérieur à celui de leur Assemblée générale, où de pareilles questions puissent être décidées. Tel est le sentiment commun des Jurisconsultes qui ont écrit sur cette matiere. Telle est la pratique constante de tous les Etats du monde, comme il est facile de le justifier par une infinité d'exemples, & sur-tout par ceux que l'Histoire de Portugal fournit, depuis les Rois Alphonse & Jean, tous deux premiers de leur nom.*

Manifeste des Etats-Généraux de Portugal.

*Birago, Historia della disunione del Regno di Portogallo. &c. Lib. 3. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. 1.*

Celui-ci, suffisamment autorisé par ses sujets, déclara dans son testament, qu'Edouard son fils aîné & ceux de sa ligne hériteroient de la Couronne. Qu'à leur défaut, les descendans de l'Infant Dom Pedro, second fils de Jean, y seroient appellés. Que si l'une & l'autre ligne venoient à manquer, celle de l'Infant Dom Henri, troisiéme frere des deux premiers, parviendroit à la Royauté. Enfin qu'il en seroit ainsi des autres enfans de Jean selon l'ordre établi. De là on concluoit, que lors qu'il s'agissoit du droit de représentation pour succéder à la Couronne, il falloit toujours avoir égard à la prérogative de la ligne, de maniere que toute celle de l'aîné manquât, avant qu'aucun de la seconde pût être Roi; & de même que celle-ci fût entierement éteinte, avant que

1641. la troisiéme pût être appellée à la Couronne. Cela supposé, ajoûtoit-on dans le Decret, Emmanuel Roi de Portugal ayant laissé six enfans mâles, Jean, Ferdinand, Louis, Alphonse, Henri & Edouard, leurs descendans ont dû succéder premierement, & les enfans ou petits-enfans des filles du même Emmanuel n'ont pû être légitimement appellés à la Couronne, qu'après l'extinction entiere des six branches masculines. Celle de Jean finit dans la personne du Roi Sébastien tué en Afrique. Ferdinand, Alphonse & Henri, moururent sans enfans. Louis ne laissa qu'un fils naturel nommé Alphonse, qui prétendit sans raison succéder à Henri son oncle ; car enfin, s'il eût été légitime, il auroit dû être préféré à Henri son oncle, cadet de Louis. Les cinq premieres lignes étant donc éteintes, celle d'Edouard devoit être appellée après la mort d'Henri. Edouard laissa deux filles, Marie épouse du fameux Alexandre Farnese Duc de Parme, & Catherine mariée à Jean Duc de Bragance, grand-pere de celui qui fut proclamé Roi l'an 1640. D'où il s'ensuivoit que Philippe II. Roi d'Espagne, n'ayant droit à la Couronne de Portugal que par l'Impératrice Isabelle fille d'Emmanuel, sa mere, qui n'y pouvoit parvenir tout au plus qu'après l'extinction des six branches masculines, les Enfans d'Edouard, dernier fils d'Emmanuel, devoient précéder Philippe.

Outre ce droit de représentation, la Duchesse de Bragance avoit encore celui d'être appellée à la Couronne de Portugal par le testament du Roi Jean premier son quatriéme ayeul, préférablement à Philippe Roi d'Espagne. Voici comment les Etats de Lisbonne déduisent ce nouveau droit, qui dans le fonds revient à l'autre. Mais dans une affaire de telle conséquence, on tire avantage de tout. Jean premier ordonna que les trois branches d'Edouard, de Pierre & d'Henri, succéderoient au défaut l'une de l'autre. Edouard eut deux fils, Alphonse V. Roi de Portugal, & Ferdinand Infant. La ligne de l'aîné finit dans le personne du Roi Jean II. mort sans enfans légitimes. Emmanuel fils de l'Infant Ferdinand monta sur le Trône après la mort de Jean II. son oncle. D'où il s'ensuit, dit-on, que Catherine Duchesse de Bragance avoit à la Couronne de Portugal tout le droit qu'y eurent Emmanuel son grand-pere & l'Infant Ferdinand son ayeul, en vertu du testament de Jean premier bisayeul d'Emmanuel. Quoique Philippe II. Roi d'Espagne descendît du même Infant Ferdinand son ayeul maternel, par l'Impératrice Isabelle fille d'Emmanuel sa mere, il ne pouvoit devancer Catherine Duchesse de Bragance sa cousine germaine, qui par le testament de Jean premier avoit le droit d'Edouard son pere, fils d'Emmanuel. Il est vrai que Catherine n'étoit que seconde fille d'Edouard. Mais outre que Marie Duchesse de Parme étant morte avant Henri Cardinal & Roi de Portugal, Ranuce Prince de Parme son fils se trouvoit plus reculé d'un degré que Catherine, la premiere avoit épousé un Prince étranger : mariage qui selon l'ancienne loi faite dans les Etats de Lamégo l'an 1143. la rendoit incapable de succéder à son oncle, aussi bien que Philippe II. Roi

d'Espagne, dont la Mere Isabelle épousa l'Empereur Charles-Quint pareillement étranger.

1641.

Telle est cette fameuse Ordonnance de Lamégo, décisive dans le différend de la Duchesse de Bragance avec le Prince Ranuce son neveu, & avec le Roi Philippe son cousin germain. *Si le Roi de Portugal n'a point d'enfans mâles, sa fille succédera; mais à ces conditions. Qu'elle ne se mariera point hors du Royaume. Que son mari sera noble. Qu'il ne prendra pas la qualité de Roi avant qu'il ait un fils de la Reine. Qu'il ne portera point la Couronne en public. Qu'il ne marchera qu'à la gauche de la Reine. Ce sera une loi perpétuelle & irrévocable en Portugal, que la fille du Roi épouse un Portugais, de peur que le Royaume ne tombe entre les mains d'un étranger. Si elle en use autrement, elle ne pourra être Reine. Nous ne voulons point que le Royaume sorte des mains des Portugais, qui sans le secours des autres Nations, par leur seule valeur, & aux dépens de leurs vies, l'ont formé & ont établi un Roi pour les gouverner.* L'observation de cette loi se prouve par un fait remarquable. Ferdinand Roi de Portugal n'ayant laissé qu'une fille mariée à Jean de Castille, elle fut exclue de la succession de son pere, non pas tant à cause de la contestation formée sur la validité du mariage de Ferdinand avec Léonor mere de la Reine de Castille, que parce qu'elle avoit épousé un Prince étranger. Les Etats-Généraux assemblés à Conimbre le déclarerent ainsi; & en conséquence de leur Decret, Jean premier, quoique fils naturel du Roi Dom Pedro, fut élu Roi de Portugal. D'où ceux de Lisbonne concluent que Philippe II. Roi d'Espagne, descendu d'une fille du Roi Emmanuel, mariée à l'Empereur Charles-Quint Prince étranger, étant incapable de succéder à la Couronne de Portugal, les Etats-Généraux du Royaume pouvoient élire le Duc de Bragance, puisque les Portugais n'avoient jamais renoncé à leur droit d'élection en pareil cas.

*Birago, Historia della disunione del Regno di Portogallo &c. L. 1.*

Mais voici une autre loi bien plus particuliere, faite dans les mêmes Etats de Lamégo, dont ceux de Lisbonne tirent une nouvelle preuve contre le Roi d'Espagne. *Si le Roi meurt sans enfans*, porte-t-elle, *son frere lui succédera. Mais après la mort de celui-ci son fils ne pourra être Roi, à moins que les Evêques, les Députés des villes, & les Nobles de la Cour du Roi, ne le fassent Roi. S'ils le font, il aura la Couronne; s'ils ne le font pas, il en sera exclus.* Loi religieusement observée comme il paroît dans ce fait important. Le Roi Jean II. mourant sans enfans, déclara par son testament Emmanuel, fils de l'Infant Dom Ferdinand frere du Roi Alphonse V. héritier légitime du Royaume de Portugal. Cependant il fallut que Emmanuel obtînt le consentement des Etats-Généraux assemblés à Monte-Mayor. D'où ceux de Lisbonne, sans convenir du prétendu droit de Philippe II. inferent que quand même il seroit vrai qu'il auroit pû, en qualité de petit-fils d'Emmanuel, succéder à Henri son oncle, ce ne pouvoit être sans le consentement des Etats-Généraux du Royaume, ou du moins avant que cette Assemblée eût décidé les contestations formées alors sur la succession à la Couronne de Portugal. Bien loin de se soûmettre à

1641. une formalité si raisonnable, à l'exemple d'Emmanuel son grand-pere, qui l'observa quoiqu'il n'eût point de compétiteur, Philippe entra en Portugal à la tête d'une puissante armée, & n'eut aucun égard aux remontrances du Légat que le Pape avoit envoyé. Ainsi Philippe & ses deux successeurs *n'ayant été que des tyrans intrus, tels que sont les usurpateurs d'un Royaume sans aucun titre légitime*, dit-on dans le Decret de Lisbonne, *les Etats-Généraux peuvent maintenant reprendre leur droit d'élire, & proclamer le Roi Jean IV. petit-fils de Catherine Duchesse de Bragance, légitime héritiere du Roi Henri son oncle.*

Comme Philippe IV. Roi d'Espagne pouvoit alléguer en sa faveur une possession de soixante ans, non interrompue sous trois régnes consécutifs, & les sermens de fidélité faits à Philippe II. son grand-pere dans les Etats-Généraux de Tomar en 1581. & à Philippe III. son pere dans ceux de Lisbonne en 1619. on prévient ainsi cette objection. Qu'une usurpation violente dans son commencement ne peut rendre légitime une possession, quelque longue qu'elle soit ensuite. Que sans attendre le consentement de ceux que le Roi Henri avoit nommés Régens du Royaume après sa mort, ni le jugement définitif des Etats-Généraux touchant la succession litigieuse, Philippe II. entra dans le Portugal à main armée. Que la décision qu'il parut obtenir ensuite de la part des Régens du Royaume étoit nulle; tous n'y ayant pas été présens : formalité absolument requise selon la disposition du testament d'Henri, qui ordonnoit que les Régens ne pourroient rien décider que d'un commun consentement. Qu'il ne leur appartenoit pas même de terminer une affaire réservée à la décision des Etats-Généraux. Que quand il seroit vrai que la jurisdiction des Régens s'étendît jusques au pouvoir de prononcer sur la succession litigieuse, leur arrêt, rendu dans Ayamonte ville de Castille, seroit nul selon le Droit. Que la possession prise à force d'armes, en conséquence d'une pareille décision, ne peut devenir légitime avec le temps. Qu'en ce qui regarde les Souverainetés, la prescription n'a lieu qu'après un siecle révolu. Qu'elle ne peut valoir contre une nation qui avant le temps présent n'a eu ni le moyen, ni la liberté de réclamer. Enfin, que des sermens de fidélité violemment extorqués ne donnent aucun droit légitime à des tyrans & à des usurpateurs.

Ce qu'on allégue ensuite contre Philippe IV. ne doit pas être oublié. Après lui avoir reproché le renversement des loix & des priviléges du Royaume, sa négligence à conserver les conquêtes des anciens Rois de Portugal en Asie & ailleurs, enlevées par les ennemis de la Couronne de Castille, c'est-à-dire, par les Hollandois; l'accablement du peuple par des impôts insupportables; l'emploi des deniers publics à des guerres & à des choses absolument inutiles au Portugal; l'anéantissement de la Noblesse Portugaise; la vénalité des Magistratures; les emplois donnés à des personnes indignes & incapables de les éxercer; l'oppression des Ecclésiastiques par des impôts contraires à leurs priviléges; les récompenses accordées à de misérables maltôtiers, qui s'enrichissoient à trouver de

nouveaux

nouveaux moyens de ruiner le peuple ; le choix de certains Ministres d'Etat, ennemis de la Patrie, & les plus grands scélérats du Royaume. 1641.
Après tous ces reproches personnels à Philippe IV. dis-je, on ajoûte ces paroles, sans vouloir demeurer d'accord de la justice de ses prétentions. *Quand le Roi de Castille auroit eu un droit légitime à la Couronne de Portugal ; quand ses deux Prédécesseurs & lui ne devroient pas être regardés comme des usurpateurs intrus ; son gouvernement tyrannique est une raison suffisante du refus que nous faisons de lui obéïr plus long-temps : & sans violer les sermens de fidélité prêtés, nous avons pû prendre une pareille résolution. C'est une maxime constante du Droit naturel & civil, que les peuples n'établissent jamais un Roi sur eux, qu'avec cette condition expresse ou tacite, qu'il gouvernera selon les régles de la justice, & non d'une maniere tyrannique. Si un Roi abuse de sa puissance, les sujets, obligés de pourvoir à leur propre conservation & à leur défense, le peuvent priver du Royaume. Peut-on supposer qu'en pareil cas ils ayent voulu se lier les mains par la sainteté du serment ?* Vérité aussi certaine, que nécessaire au repos & au bonheur de la societé civile ? Avez-vous renoncé, François, au droit que vous donne une maxime autentiquement approuvée par le pere de votre Roi, lorsqu'il a secouru les Portugais & les Catalans ? Que dis-je, lorsqu'il a consenti que ceux-ci, opprimés par les Castillans, se donnassent à lui, & le reconnussent pour leur Souverain légitime ? Que je sçai bon gré aux Portugais d'avoir si bien conservé le bon principe du droit de tous les peuples sortis du Nord, apporté chez eux par les anciens Goths ! Les habitans de la Grande Bretagne en font le fondement de leur politique. Si les autres Nations vouloient suivre leur exemple, on ne verroit pas tant de tyrans dans le monde.

*Tous ces faits étant de notorieté publique*, concluent les Etats-Généraux de Portugal dans leur Decret, *le Roi de Castille ne pouvant rien alléguer de solide, ni de spécieux pour soûtenir son usurpation & son gouvernement arbitraire ; les Portugais n'ayant point de tribunal supérieur, à la justice & à la protection duquel il pussent recourir contre un Prince qui bien loin d'écouter les remontrances & les plaintes, présentées par plusieurs personnes distinguées par leur rang & par leur naissance ; d'avoir égard aux derniers mouvemens du peuple d'Evora & d'ailleurs, qui tentoit de se délivrer de l'oppression sous laquelle il gémissoit ; d'apporter enfin quelque remede aux maux dont tout le Portugal se plaignoit, n'a pensé depuis, qu'à rendre le joug de sa domination encore plus pesant, plus insupportable : Qui peut trouver à redire que les trois Ordres du Royaume, usant du pouvoir que le Droit naturel & civil leur donne, de pourvoir à leur propre conservation, refusent d'obéïr plus long-temps au Roi de Castille, & se soumettent à Dom Jean IV. successeur légitime du Roi Henri, en vertu des justes prétentions de la Duchesse Catherine sa grand'mere ? Ni elle, ni le Duc Théodose son fils, n'ont jamais pû tenter de faire valoir leur droit, sans s'exposer à perdre leurs biens & la vie. Il est vrai que dans les derniers Etats-Généraux, celui-ci prêta serment de fidélité au Roi de Castille. Mais il protesta secretement contre la vio-*

1641. *lence & l'injustice qu'on lui faisoit, signa l'acte de sa main, où il prend à témoin tous les Saints du Ciel, puisqu'il n'y a personne sur la terre à qui il se puisse fier, & y apposa son sceau.* Le Roi de Portugal ayant si adroitement prévenu ses sujets par l'abolition des impôts éxigés sous les régnes précédens, les Etats lui accorderent trois millions d'or, pour les frais de la guerre dont le Royaume étoit menacé. Sa dextérité parut grande en cette occasion. Il refusa de consentir à la répartition de la somme, sous prétexte que ce seroit établir de nouveaux impôts, dans le temps même qu'il ôtoit les vieux. Les Portugais charmés de la liberté laissée à chacun de contribuer autant qu'il lui plaira, se picquent de reconnoissance & de générosité. Au lieu de trois millions d'or, l'adroit Monarque en touche quatre.

Ambassadeurs du Roi de Portugal en France &ailleurs.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. chap. 64. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. 2. Birago, Historia della disunione del Regno di Portogallo. &c. Lib. 4. Mercurio di Vittorio Siri. T. II. Lib. 2. Nani Historia Veneta. L. XI. 1641. Grotii Epistolæ passim. an. 1641. Puffendorf Commen-*

Conformément à la résolution prise dans l'Assemblée, d'envoyer aux Têtes couronnées & aux autres Puissances de la Chrétienté, pour faire de nouvelles alliances, ou renouveller du moins les anciennes, & pour donner de la réputation au nouveau Roi, en engageant par ces avances obligeantes les Cours ennemies de la Maison d'Autriche, ou jalouses de sa grandeur, à le reconnoitre, Dom François de Mello Grand Veneur, & Antoine Coello de Caravajal eurent ordre d'aller au plutôt à Paris en qualité d'Ambassadeurs Extraordinaires. Celui-ci, distingué par son habileté dans le Droit Civil, fut adjoint à Mello, comme propre à bien déduire la justice des prétentions de leur Maître à la Couronne de Portugal, & à seconder son Collegue dans la négociation du traité qu'ils devoient proposer au Roi de France. Birago dit que les Ambassadeurs de Portugal firent leur entrée à Paris le 25. Mai 1641. J'ai peine à concilier cette circonstance avec l'instruction datée de S. Germain en Laïe le 16. du même mois, & donnée à Saint-Pé, que Louis renvoya en portugal, comme je l'ai remarqué ailleurs, dès que la nouvelle de la révolution fut apportée à la Cour de France. Il paroît dans cette piéce, qu'on n'y sçavoit pas encore certainement que le Roi de Portugal envoyoit des Ambassadeurs, & que le bruit couroit seulement, qu'il en devoit venir un de sa part. Il n'est pas impossible que Saint-Pé ait été dépêché avant que Mello & son Collegue arrivassent dans le Royaume. Mais s'ils sont entrés solemnellement à Paris le 25. Mars, après avoir débarqué, comme Birago le dit, à la Rochelle, ville fort éloignée de la capitale, je ne puis me persuader que le 16. Mars on ne sçût rien à Paris de leur arrivée. Car enfin, les Magistrats de la ville de Poitiers eurent ordre de leur rendre de grands honneurs, & ils passerent quelques jours dans le voisinage de Paris, jusques à ce que tout fût prêt pour leur entrée publique. Ces choses demandent plus de neuf jours de temps. Il y a donc de l'erreur dans la date de Birago, ou dans celle de l'instruction. Le dernier me paroît plus vraisemblable. Richelieu fort impatient d'apprendre des nouvelles certaines de ce qui s'étoit passé en Portugal, comme on le voit dans cette piéce, auroit-il différé trois mois & demi depuis l'élevation du Duc de Bragance sur le Trône, à dépêcher un

homme de confiance à Lisbonne? Quoi qu'il en soit, voici ce que je trouve dans l'instruction donnée à Saint-Pé. Elle confirme ce que j'ai remarqué ci-devant, que le Cardinal n'eut point une si grande part à la révolution du Portugal.

1641. *tar. Rerum Suecicarum. Lib. XIII.*

*Le Sieur de Saint-Pé se rendra diligemment à Lisbonne, pour reconnoître en quelle situation les affaires y sont, & pour en donner ici des avis certains. Il fera entendre au nouveau Roi de Portugal, & aux principaux du Pays qui se déclarent pour lui, & ont part à ce qui s'y passe maintenant, que Sa Majesté a voulu que le Sieur de Saint-Pé retournât promptement à Lisbonne, afin de les assurer de la bienveillance du Roi & de son entiere disposition à les assister, & pour s'informer particulierement, en quoi ils en peuvent avoir besoin, dont il a charge de rendre au plutôt un compte éxact à Sa Majesté. A propos de cela, il pourra faire mention de l'amitié que la France a toujours euë pour la Nation Portugaise, & pour leurs derniers Rois. Que Sa Majesté est bien-aise de l'occasion qui se présente de la renouveller, & de leur en donner des preuves, puisqu'ils se sont mis en état de les recevoir. Que s'ils veulent envoyer un Ambassadeur vers Sa Majesté, elle le verra de fort bon œil, l'écoutera favorablement, lui confirmera de vive voix, & par des effets, la bonne volonté qu'elle a pour eux; ayant résolu de prendre soin de ce qui les touche, & de lier si étroitement leurs intérêts avec ceux de la France, que le Roi ne fera pas difficulté de s'engager à ne conclure aucun traité avec les Espagnols, sans que les Portugais y soient compris à leur satisfaction. Le Sieur de Saint-Pé fera ensorte que l'Ambassadeur, qui viendra ici demander l'assistance du Roi, ait ordre & pouvoir de traiter avec Sa Majesté, du secours qu'elle donnera aux Portugais, & de la maniere dont ils correspondront à l'affection qu'elle veut leur témoigner. Quelqu'un ira pareillement de la part des Etats-Généraux des Provinces-Unies en Portugal, faire la même chose que le Sieur de Saint-Pé y fera de la part du Roi. Avec la jonction de ces Messieurs, Sa Majesté peut assister les Portugais d'un nombre considérable de vaisseaux. Cette affaire & les autres s'ajusteront quand l'Ambassadeur viendra ici. On assure de divers endroits que le Roi de Portugal a destiné des Ambassadeurs vers Sa Majesté, en Angleterre & en Hollande. Comme ils ne paroissent point, on est en peine ici des affaires de Portugal. Le Sieur de Saint-Pé représentera vivement au nouveau Roi, qu'il doit penser sérieusement & au plutôt, à maintenir puissamment ses affaires par le moyen de bonnes armées de terre & de mer. Qu'il n'y a point de temps à perdre. Qu'il auroit tort de s'endormir sur sa prospérité dans ce premier commencecement. Que la continuation dépend de la vigueur, de la vigilance, de l'activité qu'il apportera pour se soûtenir dans la dignité en laquelle il se trouve établi, se munissant de forces pour cet effet, & de l'appui de ceux qui sont disposés à s'intéresser à sa fortune.*

Le Maréchal de Châtillon alla prendre Mello & son Collegue dans les carrosses du Roi à deux lieuës de Paris. Ils furent conduits trois jours après à S. Germain en Laïe par le Duc de Chevreuse, où Sa Majesté leur donna audience. Elle les reçut de la maniere du monde la plus

1641. obligeante. De son appartement, ils passerent à celui de la Reine. *Oserons-nous espérer, Madame*, lui dit Mello, *que Votre Majesté regardera de bon œil les Ministres d'un Prince qui enleve un beau Royaume au Roi votre frere? Ne craignez rien, Messieurs*, répondit Anne d'Autriche en Castillan. *Je suis la sœur du Roi d'Espagne; mais je suis aussi mere du Dauphin de France.* L'Ambassadeur ayant demandé à la Reine, pourquoi elle n'avoit pas voulu leur parler d'abord en une langue qu'ils entendoient mieux que la Françoise. *Que sçavois-je*, repliqua-t-elle en souriant, *si je ne vous ferois point peur? Une si grande Reine*, reprit Mello, *peut bien imprimer de la crainte & du respect aux Portugais. Mais ceux qui parlent Castillan ne leur feront jamais peur.* Richelieu étant venu le lendemain à Paris, les Ambassadeurs lui rendirent visite, & eurent deux heures de conférence avec lui. Après de grandes réfléxions politiques de part & d'autre sur l'importance d'affoiblir la Maison d'Autriche, & de renverser son prétendu projet de la Monarchie Universelle, pour l'éxécution duquel Philippe II. Roi d'Espagne comptoit principalement sur la conquête du Portugal; le Cardinal promit que le Marquis de Brezé son neveu, revêtu de la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de Louis, conduiroit bientôt une puissante flotte à Lisbonne. Quelques jours après, les Ambassadeurs se rendent chez le Chancelier, & entament leur négociation avec Séguier, Chavigni, & les autres Commissaires nommés par le Roi. La ligue entre les Couronnes de France & de Portugal fut promptement conclue & signée.

Antoine d'Almada & le Docteur François d'Andrada, nommés Ambassadeurs de Portugal en Angleterre, y arriverent au mois de Mars. Malgré les oppositions & les intrigues d'Alphonse de Cardenas Ministre du Roi d'Espagne, qui répandit de l'argent dans le Conseil de Sa Majesté Britannique, & tâcha de la leurrer encore de la vaine espérance de la restitution du Palatinat à ses neveux, si elle refusoit de reconnoître le nouveau Roi de Portugal, les Ambassadeurs furent solemnellement reçus à Londres; & à la sollicitation des Comtes d'Arondel & de Pembrock hautement déclarés pour eux, aussi bien que les principaux Marchands de la ville, ils eurent audience du Roi & de la Reine, comme Ministres d'une Tête couronnée. Charles demanda seulement d'être auparavant plus particulierement informé du droit que le Duc de Bragance prétendoit avoir au Royaume de Portugal. On lui présenta un ample Mémoire sur cette matiere. Après quoi les Ambassadeurs, contens de leur réception, demeurerent à Londres jusques à la conclusion d'un traité de paix & de commerce entre Charles & Jean.

La négociation la plus délicate & la plus difficile que le Portugal eût alors, c'étoit avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies. Tristan Hurtado de Mendoça en fut chargé. Il ne s'agissoit pas seulement d'obtenir qu'ils reconnussent le nouveau Roi, & qu'ils s'unissent avec lui contre leur ennemi commun. Les Etats y étoient fort disposés. Mais il falloit leur démander la restitution des Isles & des Places conquises par les an-

ciens Rois de Portugal, en Afrique, dans les Indes Orientales, & au Brésil, que les Etats avoient enlevées aux Rois d'Espagne alors maîtres du Portugal. Outre qu'on prétendoit à la Haye que tout cela étoit de bonne prise sur l'ennemi, on n'étoit point d'humeur de rendre tant d'endroits avantageux au commerce de la République. Les Portugais soûtenoient de leur côté que des conquêtes faites sur les Rois d'Espagne, injustes détenteurs du Domaine des anciens Rois de Portugal, devoient être restituées au légitime héritier de ces Princes; avec qui les Etats n'avoient jamais rien eu à démêler, & que la République auroit sujet d'être contente de l'offre que Jean lui faisoit de la dédommager en tout, ou en partie, des dépenses faites pour la conservation des villes & des Isles dépendantes de la Couronne du Portugal avant l'usurpation des Castillans. N'ai-je point lû quelque part que les Etats-Généraux, prévoyant cette demande spécieuse des Portugais, douterent quelque temps s'ils reconnoîtroient le nouveau Roi? 1641.

Quoiqu'il en soit, la Cour de France ayant apparemmunt disposé les uns & les autres à un accommodement provisionnel; ou bien les Etats venant à réfléchir que leur union avec le Portugal embarrasseroit tellement le Roi d'Espagne, qu'il seroit enfin réduit à la nécessité de renoncer dans un traité authentique à ses prétentions sur les sept Provinces-Unies, dans l'espérance de reprendre le Portugal; on resolut de recevoir Mendoça, de lui rendre tous les honneurs dûs aux Ambassadeurs des Têtes couronnées, & de chercher quelque expédient pour terminer à l'amiable un différend de fort grande importance aux Portugais & à la République. Cela n'étant pas si facile à trouver sur le champ, on convint d'une treve de dix ans, pendant laquelle chacun demeureroit en possession de ce qu'il avoit pour-lors, & travailleroit de son côté à chasser les Castillans de ce qu'ils occupoient dans les Indes Orientales, ou Occidentales. L'éloignement des lieux n'y permettant pas une éxécution si prompte du traité, les Hollandois stipulerent finement cette condition, que dans les endroits situés au-delà ce qu'on nomme *la Ligne équinoxiale*, il n'auroit lieu que dans un an. Toujours éveillés sur ce qui regarde l'avantage de leur commerce, ces Messieurs profitent de la clause, & écrivent au Comte Maurice de Nassau, qui commandoit pour eux dans le Nouveau Monde, d'étendre promptement leurs conquêtes le plus loin qu'il lui sera possible, & se rendent encore maîtres de plusieurs endroits de la domination des anciens Rois de Portugal; entreprise qui chagrina extrêmement la Cour de Lisbonne. Mais quoi? Il fallut dissimuler. On avoit trop grand besoin de l'assistance des Etats Généraux, qui, pour témoigner qu'ils y alloient de bonne foi, envoyerent cette année vingt vaisseaux pour joindre la flotte de Portugal.

Comme Jean pensoit également & à se faire reconnoître dans toutes les Cours de l'Europe, & à se lier aux ennemis de la Maison d'Autriche, il envoya François de Susa Coutigno, l'un de ses Conseillers d'Etat, vers les deux Couronnes du Nord, & lui ordonna de faire en même temps quelque tentative à la Diete Impériale qui se tenoit à Ratisbonne, afin d'obtenir l'intervention des Electeurs & des Princes de l'Empire, en faveur d'E-

1641. doüard, frere du Roi de Portugal, que l'Empereur Ferdinand III. avoit fait arrêter à la sollicitation des Ministres de la Cour de Madrid. Outre les grands égards que le Roi de Dannemarck avoit pour celle de Vienne, il négocioit encore alors un traité de commerce avec le Roi d'Espagne. Embarrassé de l'arrivée de Coutigno, il l'amuse lontemps à Coppenhague, & lorsqu'il ne peut plus éluder honnêtement des instances vivement réitérées; de peur de désobliger Ferdinand & Philippe, il refuse d'autant plus volontiers de recevoir dans les formes l'Ambassadeur Portugais, & la lettre qu'il lui apporte de la part de Jean, que le Trône du nouveau Roi lui paroît chancelant & en grand danger d'être bientôt renversé par la Maison d'Autriche, dont le Danois ménageoit l'amitié. Toutes ses civilités aboutirent à inviter Coutigno, comme un particulier sans caractére, à dîner dans la maison Royale de Fréderiksbourg, & à lui porter la santé du Roi son maître. Déchu de toute espérance de succès, l'Ambassadeur Portugais, qui pour être plus agréablement reçu à Coppenhague n'a pas voulu dire qu'il étoit pareillement envoyé à la Reine de Suede, ne fait plus de mystere, & déclare au Comte d'Ulfeld, premier Ministre de Dannemarck, l'ordre que Jean lui a donné d'aller à Stokholm. *Et bien*, repartit Ulfeld, *vous y trouverez des amis de vos ennemis.*

Coutigno fut en effet mieux reçu à la Cour de Suede qu'à celle de Dannemarck. Mais il n'obtint pas tout ce qu'il demandoit. La jeune Christine, accompagnée des Régens du Royaume, lui donne audience publique, reconnoît le nouveau Roi de Portugal, & répond aux lettres que Jean & Louise de Guzman lui avoient écrites. On conclut un traité de commerce entre la Suede & le Portugal. L'Ambassadeur proposoit outre cela une ligue offensive & défensive entre les deux Couronnes, & demandoit que celle de Suede s'engageât à faire comprendre le Portugal dans le traité de la paix générale, & à y obtenir la liberté du Prince Edoüard. Les Régens de Suede, ne jugeant pas à propos que leur Reine se liât si étroitement avec une Puissance trop éloignée de ses Etats, promirent seulement les bons offices de Christine, tant au regard du Roi de Portugal, que du Prince son frere, & se dispenserent d'entrer dans aucun engagement, sous prétexte que les préliminaires du traité de paix étant déja réglés, on ne pouvoit honnêtement y proposer une addition si considérable.

L'Empereur fait arrêter le Prince Edoüard frere du Roi de Portugal.

J'ai déja insinué qu'Edoüard, frere du Roi de Portugal, servoit l'Empereur dans ses armées contre la France & la Suede. Soit que ce Prince eût reçu quelque avis secret que les mécontens de Portugal, indignés de l'indolence affectée, ou véritable, de l'aîné de la Maison de Bragance, jettoient les yeux sur le cadet, & proposoient de l'appeller, comme plus hardi & plus propre à en soûtenir les droits : soit qu'agissant de concert avec le Duc de Bragance, ils fussent bien aises l'un & l'autre de tenter ce qu'on pouvoit espérer des ennemis de la Maison d'Autriche, en cas qu'ils prissent la résolution de profiter de la bonne volonté que les mécontens de Portugal leur témoignoient; Edoüard se déguise l'année précédente, & va *incognito* à Hambourg, dans le dessein d'y conférer secretement avec le

1641.

Comte d'Avaux & Salvius Plénipotentiaires des Couronnes de France & de Suede. Le Prince leur expose sa généalogie, la justice des prétentions de la Duchesse Catherine sa grand'mere, les décisions de l'Université de Conimbre & des plus habiles Jurisconsultes de Portugal en faveur de la Maison de Bragance, lorsqu'on commença d'examiner, à la fin du regne du Roi Henri, quel étoit l'héritier légitime de la Couronne de Portugal, après la mort du seul fils du Roi Emmanuel qui restât en vie. Les deux Plenipotentiaires exhorterent Edoüard à poursuivre courageusement de si justes prétentions. Mais n'étant pas informés de la disposition des Portugais à un soulevement général, *cependant*, ajoûterent-ils, *nous ne voyons pas comment vous pourriez réüssir dans la conjoncture présente.*

*Birago, Historia della disunione del Regno di Portogallo, &c. Lib. V. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. XIII. Lotichius Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi II. Lib. 21. cap. 1. Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Liv. 2. Historie di Gualdo Priorato. part. 3. Lib. 1.*

Content d'avoir reconnu que son frere ou lui, peuvent, compter sur le secours des Puissances ennemies de la Maison d'Autriche, en cas que l'occasion se présente de lever le masque, Edoüard retourne à son régiment, & continue de servir dans l'armée Impériale, comme il faisoit depuis cinq ou six ans. Il est assez surprenant que le Duc de Bragance n'ait pas eu soin de l'avertir de mettre sa personne en sûreté, un peu avant l'éclat de la conjuration qui se trama dès-lors avec plus de chaleur qu'auparavant. Fut-ce une jalousie secrete de l'aîné contre un cadet qui avoit ses partisans parmi les Conjurés? Fut-ce dissimulation, afin de tromper mieux les Espagnols, qui devoient être moins allarmés, tant qu'ils verroient Edoüard comme en ôtage auprès de l'Empereur? Quoi qu'il en soit, ce Prince paroissoit fort tranquille dans son quartier d'hyver à trois lieuës d'Ulm en Suabe, lorsque le Duc de Bragance fut proclamé Roi de Portugal. Un des premiers soins de celui-ci, ou du moins de Lucéna son Secrétaire d'Etat, ce devoit être d'avertir incessamment Edoüard devenu Infant de Portugal par l'élevation de son aîné sur le Trône, afin qu'il tâchât de se dérober au ressentiment de la Maison d'Autriche. Cependant on n'en fit rien, soit qu'on n'y pensât pas dans les étranges embarras que causent les premiers commencemens d'une si étrange affaire; soit que le nouveau Secrétaire d'Etat ne se mît pas en peine d'appeller à la Cour un Prince avec lequel il s'étoit brouillé. Quelques personnes soupçonnerent Lucéna de cet oubli malin & infidele.

J'ai parlé ailleurs d'un Dom Francesco de Mello Portugais, différent de celui qui eut grande part à la révolution de Portugal, & que nous venons de voir Ambassadeur en France. Le premier, dont il s'agit maintenant, eut des emplois considérables dans les armées du Roi d'Espagne en Italie, & fut nommé Plénipotentiaire de Philippe pour le traité de la paix générale qui se devoit négocier à Cologne, comme je l'ai rapporté ci-dessus. Les difficultés sur les préliminaires, & les délais affectés de l'Empereur & des Couronnes de France & d'Espagne, ayant obligé le Cardinal Ginetti Légat du Pape & Médiateur, de s'en retourner à Rome, Mello attendoit à Vienne de nouveaux ordres de la Cour de Madrid. On dit que ce Seigneur, né fort pauvre, entra dans la maison de Théodose Duc de Bragance dont il étoit parent, & devint un

1641. de ses plus intimes confidens. Olivarez, toujours occupé à chercher les moyens de ruiner la Maison de Bragance, appelle Mello à la Cour de Madrid, le gagne & le renvoie dans son Pays avec des ordres secrets d'observer attentivement toutes les allures de Théodose, ou de Jean son fils, de les décrier sous main, de leur susciter des ennemis, & de faciliter l'éxécution du projet formé d'établir de nouveaux impôts en Portugal. La liaison que Mello ne se put dispenser de prendre, en conséquence de ce dernier article, avec certains Juifs fermiers de Sa Majesté Catholique, le rendit si odieux en Portugal, qu'il y fut communément regardé comme traître à sa Patrie. De maniere qu'il prend le parti de se retirer. Le Comte Duc lui donne de l'emploi en Italie, le fait Lieutenant Général d'armée, enfin Plénipotentiaire pour le traité de paix à Cologne. Quand la nouvelle de la révolution de Portugal fut apportée à Vienne, Mello crut avoir une occasion favorable de faire sa cour à Olivarez, & de chagriner la Maison de Bragance, qu'il haïssoit d'autant plus, qu'au lieu de reconnoître les bienfaits du Duc Théodose, il l'avoit lâchement trahi. Nous n'avons point d'ennemis plus dangereux ni plus opiniâtres, que ceux qui nous ont offensés les premiers. Mello engage donc les Ministres de Philippe auprès de Ferdinand, à demander conjointement avec lui que Sa Majesté Impériale s'assure incessamment de la personne d'Edoüard, de peur qu'un Prince brave, & bon Officier, n'aille servir le Roi son frere, & l'aider à se maintenir sur le Trône.

L'Empereur rejetta d'abord la proposition. *A Dieu ne plaise*, dit-il avec une noble indignation, *qu'on me reproche jamais d'avoir violé les droits d'hospitalité, & maltraité un parent, qui bien loin d'entrer dans la conjuration tramée par son frere, me sert fidelement depuis sept ans.* L'Archiduc Léopold, frere de l'Empereur & ami d'Edoüard, confirmoit Ferdinand dans ce généreux sentiment, qu'il auroit conservé, si Mello & les Ministres Espagnols n'avoient pas fait agir le Comte de Trautmansdorf & les autres pensionnaires de la Cour de Madrid, & suborné le Capucin Quiroga Confesseur de l'Impératrice; misérable Casuiste, qui plus versé dans les subtilités des Auteurs de la Morale corrompue de ces derniers siecles, que dans la lecture de l'Evangile, quoiqu'il fût d'ailleur ennemi des Jésuites, trouva le moyen de lever les justes scrupules de Ferdinand. On arrête donc Edoüard par son ordre. Il fut premierement conduit à Ratisbonne, puis à Passau & à Gratz en Stirie; enfin livré entre les mains du Roi d'Espagne, qui le fit enfermer l'année suivante dans le Château de Milan. On dit que les Espagnols le traiterent avec tant d'inhumanité, que s'abandonnant au désespoir, il fut plus d'une fois tenté de se délivrer par une mort volontaire des rigueurs d'une prison encore plus insupportable qu'injuste. Coutigno avoit communiqué au Chancelier Oxenstiern & aux autres Régens de Suede son dessein, d'aller à la Diete de Ratisbonne, solliciter l'élargissement d'Edouard, ou du moins l'intervention des Electeurs & des Princes de l'Empire,

l'Empire, obligés à maintenir la liberté de l'Allemagne violée par une entreprise contraire au droit des gens & à la bonne foi publique, sur la personne d'un Prince qui servoit depuis sept ans l'Empereur & les Princes engagés dans la même guerre. Mais les Ministres de Suede n'ayant pas conseillé au Portugais de s'exposer sans un saufconduit de l'Empereur, il se contenta d'envoyer de Stockolm à Ratisbonne un Mémoire Latin, adressé aux Etats de l'Empire assemblés, où après avoir remontré l'injustice faite à Edoüard, il expose le droit incontestable de la Maison de Bragance au Royaume de Portugal. 1641.

Quand je considére la situation des affaires du Roi d'Espagne, je ne suis pas surpris que son Ministre ait été d'un avis contraire à celui du Comte d'Ognate, & qu'il ait insisté sur la réduction entiere des Catalans, avant que de tourner les plus grandes forces de Philippe contre les Portugais. Dès le commencement de l'an 1641. le Marquis de Los Velez, à la tête d'une bonne armée, avoit emporté Tarragone, où Espenan s'étoit jetté avec quelques François, & marchoit à Barcelonne qui ne paroissoit pas devoir faire une longue résistance, à cause de la foiblesse de la Place, & du petit nombre de troupes Françoises envoyées d'abord au secours des Catalans. De maniere qu'assez bien fondé dans son espérance de réduire Barcelonne, & par conséquent toute la Catalogne dans le mois de Février, avant que les François eussent le temps d'y passer, Olivarez ne raisonnoit pas mal, lorsqu'il soutint la nécessité de finir premierement l'affaire des Catalans heureusement commencée : après quoi le nouveau Roi de Portugal, qui ne pouvoit recevoir sitôt le secours de la France & des Etats-Généraux des Provinces-Unies, seroit facilement accablé. Mais, comme je l'ai déja remarqué, les meilleurs projets du Comte Duc se déconcerterent presque toujours, lorsqu'ils paroissoient fort avancés. L'armée Espagnole échouera devant Barcelonne, les Catalans effrayés reprendront courage, & se donneront au Roi de France, afin de l'engager à les secourir puissamment. C'est ce que je dois raconter présentement.

Entrée & progrès de l'armée Espagnole en Catalogne.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 59. Grotii Epist. passim initio an. 1641. Nani Historia Veneta. L. 11. 1642. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 10. Vittorio Siri Memorie recondite. T. VIII. pag. 820. 821. &c. Mercurio del Medesimo. Tom. I. Lib. I. Tom. II. Lib. I.*

Soit que Philippe eût véritablement conclu le dessein de s'avancer en personne vers la Catalogne; soit que ce fût une feinte pour intimider les mécontens du Pays, & pour engager la Noblesse Espagnole, & surtout celle de Portugal, à éxécuter l'ordre envoyé de se rendre incessamment à l'armée: on fit courir le bruit que le Roi prétendoit se mettre à la tête d'environ seize ou dix-huit mille hommes de pied, & de quatre ou six mille chevaux, & aller lui-même réduire les rebelles. Quoique la saison fût encore moins propre à tenir la mer, qu'à camper & à former des sieges, une flotte assez nombreuse devoit faire voile en même temps que l'armée de terre commenceroit de marcher, non pas tant pour attaquer les villes maritimes de la Province, qu'afin de porter des vivres & des provisions à des troupes ramassées avec une extrême dépense. Au mois de Novembre de l'année précédente, les Ministres de Philippe dirent qu'ils ne lui conseilloient pas de s'éloigner de Madrid, où sa pré-

sence étoit nécessaire. La nouvelle du soulévement des Portugais, reçue
1641. peu de temps ensuite, rendit la chose plus plausible. Après ce changement de résolution, feint ou véritable, on ne put donner honnêtement le commandement de l'armée qu'au Marquis de Los Velez, Sujet d'un mérite plus que médiocre pour un pareil emploi, déja nommé Viceroi de Catalogne, comme le Seigneur qui devoit être le plus agréable aux gens du Pays, à cause de la dévotion dont il se picquoit & des grands biens qu'il y possédoit. Mais n'étoit-ce pas vouloir perdre à plaisir l'avantage qu'on se proposoit de tirer du choix d'un Viceroi capable de s'insinuer dans l'esprit des Catalans & de les ramener, que de lui enjoindre de mettre à feu & à sang toutes les villes qui oseroient faire la moindre résistance, & de passer au fil de l'épée tous les Catalans qu'il rencontreroit en armes contre le Roi? Telle fut la cause ordinaire des plus grandes disgraces du Comte Duc. Emporté par son humeur hautaine & vindicative, il gâta les affaires du Roi son maître & les siennes propres, en voulant mortifier les gens qui l'avoient désobligé, ou ruiner ceux qu'il regardoit comme ses ennemis: faute la moins pardonnable à un Ministre d'Etat. Richelieu n'en fut pas éxempt. Mais il eut plus de bonheur en certaines occasions, & en d'autres il sçut mieux modérer sa passion. Comme le bigot Los Velez étoit plus propre à rouler un chapelet dans ses mains, qu'à manier le bâton de Général de l'armée, on donna la Lieutenance Générale d'armée au Marquis de Torrecuso Néapolitain; & le Duc de S. George son fils obtint le commandement de la cavalerie. A la fin du mois de Novembre de l'année précédente, l'armée commence de marcher vers la Catalogne. On s'arrête sur la frontiere de la Province jusques à ce que le Duc de Ferrandine Général des galeres se mette en mer, & cependant on concerte l'entrée dans le Pays révolté.

Tortose fut d'abord investie, & emportée sans aucune résistance. Le Comte de Rochefort Gouverneur de Cambriel, Place d'armes des Catalans, mais nullement fortifiée, se met en tête d'arrêter l'armée Espagnole avec deux mille hommes de garnison, & de donner à ses compatriotes le temps de se reconnoître & de le secourir. Il répond fierement à la premiere sommation, qu'il est déterminé à se défendre jusques à la derniere extrémité. L'artillerie des ennemis, qui foudroya la ville durant sept jours, ne lui permit pas de soûtenir plus long-temps sa bravoure. Il demande à capituler. *Faire quartier à des rebelles, c'est un énorme sacrilége*, répond Los Velez, encore plus animé par sa rage contre les Catalans qui lui confisquerent ses terres dans leur Province, que par son zéle bigot, & par l'ordre cruel qu'Olivarez lui a donné. Voilà donc Rochefort réduit à la nécessité de se rendre à discrétion. Sans aucun égard à la naissance d'un Seigneur qui prétend descendre des anciens Ducs d'Aquitaine, ou du moins issu d'une des meilleures maisons du Pays, on le pend par les pieds aux crenaux de la muraille avec ses Officiers subalternes. La garnison est passée au fil de l'épée, ou envoyée aux galeres;

la ville est mise à feu & à sang. En un mot, les cruautés de Los Velez furent si grandes, que les Catalans effrayés, rappellant dans leur mémoire ce qui s'étoit passé autrefois dans les Pays-Bas, crurent qu'on leur envoyoit un nouveau Duc d'Albe. Si Los Velez n'avoit ni la bravoure, ni l'expérience de celui-ci, il témoignoit du moins ne lui vouloir pas céder en inhumanité. Cela faisoit tout son mérite auprès du premier Ministre. 1641.

Les habitans de Barcelonne, qui se voyoient menacés d'un traitement aussi barbare, s'exhorterent les uns les autres à défendre courageusement leur liberté, & à s'ensevelir sous les ruines de leur ville qui devoit être assiégée immédiatement après la prise de Tarragone déja investie par l'armée Espagnole. Mais que pouvoient-ils faire dans une ville dénuée de tout, sans fortifications, sans Ingénieurs, sans troupes réglées? Le secours promis par la France ne venoit point. Espenan Gouverneur de Leucate en Languedoc, ayant reçu ordre de conduire trois mille hommes de pied & huit cent chevaux en Catalogne, s'étoit avancé seulement jusques au Col de Pertus. Avec un corps de troupes si modique, Richelieu se flatoit-il de mettre les Catalans en état de repousser une des meilleures armées du Roi d'Espagne? Prétendoit-il les réduire à la nécessité de renoncer à leur projet de République, & de se donner absolument à la France? Quelques Politiques du temps le crurent ainsi. N'y a-t-il pas plus d'apparence que le Cardinal comptoit peu sur la révolte des Catalans, & qu'ayant assez d'occupation ailleurs, il ne pensoit pas devoir hazarder trop de troupes pour des gens qui rentreroient sous l'obéïssance de leur Roi, dès que le Comte Duc, qui ne lui paroissoit pas assez imprudent pour porter au désespoir des habitans d'une Province capable de causer un extrême embarras à Philippe, leur feroit accorder des conditions supportables? Cela est assez vraisemblable, à mon avis. Lorsque du Verger envoyé de Barcelonne à la Cour par du Plessis Bezançon, avec le traité signé le 17. Décembre de l'année précédente, par lequel la prétendue République de Catalogne se mettoit sous la protection de Louis à certaines conditions, annonça cette nouvelle à Richelieu; *ce que vous me dites, du Verger, est-il bien vrai?* répondit-il surpris d'un succès inespéré. Depuis ce temps-là le Cardinal parut prendre plus à cœur les affaires de Catalogne. Cependant, il n'est pas impossible que content de ce que les Catalans avoient fait une démarche qui les devoit rendre irréconciliables avec la Cour de Madrid, il espéra que dégoûtés bientôt de leur projet chimérique de se mettre en République, ils n'auroient plus d'autre ressource que de se donner absolument à la France.

Quoi qu'il en soit des vûes secretes de Richelieu, les gens de la députation de Barcelonne pressent Espenan d'accourir à leur secours; & l'Officier, impatient de se signaler encore plus qu'à la défense de Salces contre les Espagnols, s'avance avec sa petite armée, & est reçu avec une joie incroyable. Les habitans de Barcelonne, persuadés qu'ils seroient encore moins épargnés que ceux de Cambriel, travailloient sans Ingé-

1641. nieur à fortifier leur ville, avant que du Plessis Bezançon y fût revenu de la Cour de France. Un Capucin, peut-être assez intelligent à dresser & à conduire un plan de jardin, entreprit de tracer à sa maniere des lignes de retranchemens, & d'autres ouvrages militaires. Les hommes de tout âge, de toute profession, & les femmes remuoient la terre & portoient la hotte sous la direction du bon Religieux. Du Plessis habile Officier réforma le mieux qu'il put les ouvrages irréguliers. Cependant l'armée Espagnole arrive devant Tarragone, où Espenan s'étoit trop légerement jetté avec sa cavalerie Françoise. Surpris de trouver une foible garnison, & une Place sans fortifications, il se repent bientôt de sa précipitation, & désespere d'y soûtenir la réputation acquise à Salces. On dit que le Marquis de Torrecuso & le Duc S. George son fils, qui avoient conçu de l'estime pour lui dans ce siege où ils servirent, lui ayant fait quelques complimens par un trompette, il s'avisa de sortir de Tarragone, sous je ne sçai quel prétexte, & de les aller voir dans leur camp; qu'ils le retinrent à dîner, & que le Marquis de Los Velez s'étant trouvé au repas, Espenan fut si bien convaincu de l'impossibilité de soûtenir avec honneur un siege contre une armée nombreuse & aguerrie, qu'il résolut d'accepter la capitulation assez raisonnable, par rapport à sa foiblesse, que le Général Espagnol lui offroit.

Le récit de quelques autres me semble plus croyable : que le Marquis de Los Velez ayant renvoyé Sainte Colombe Officier François prisonnier, Espenan, persuadé sur le rapport de celui-ci que Tarragone seroit emportée avant qu'il pût être secouru, prit la résolution de l'abandonner & de sauver ses gens. Que les Officiers Catalans, avertis de l'ordre donné aux François de se tenir prêts à sortir, le conjurerent de différer jusques à ce qu'ils pussent prendre quelques mesures pour leur propre sûreté. Que n'ayant pas voulu leur accorder cette satisfaction, ils se saisirent des portes de la ville, & protesterent que les François n'en sortiroient pas, à moins que dans la capitulation ils ne stipulassent la conservation des biens & de la vie des habitans. Que là-dessus Espenan renvoie Sainte Colombe au camp des assiégeans, & lui ordonne de déclarer positivement au Marquis de Los Velez que les assiégés sont dans la résolution de se défendre jusques à la derniere extrémité, s'il ne veut pas accorder ce qu'on lui demande en faveur des habitans. Que Torrecuso & son fils, se souvenant de la peine qu'Espenan leur avoit donnée au siege de Salces, engagerent Los Velez à tout promettre pourvû que l'Officier François & ses soldats enfermés dans Tarragone sortissent de la Province, & n'y revinssent plus servir. La capitulation fut conclue à ces conditions. Espenan & les Catalans s'accuserent alors réciproquement. Ceux-ci crioient contre la timidité des François, & leur Commandant se plaignoit de n'avoir rien trouvé à Tarragone de tout ce qu'on lui avoit fait espérer lorsqu'il partit de Barcelonne pour s'y venir enfermer. Mais il eut beau dire : sa capitulation & sa retraite ne furent pas moins blâmées en France, qu'en Catalogne. Richelieu, mécon-

tent de lui au dernier point, l'auroit perdu sans ressource, si Condé, que le Cardinal ménageoit à cause du mariage de sa niece avec le Duc d'Enguien, n'eût intercédé en faveur d'un Officier que le Prince aimoit.

Les Espagnols sont battus devant Barcelonne, & les Catalans se donnent au Roi de France.

Quoique la prise de Tarragone eût étourdi les Catalans, qui voyoient l'armée Espagnole presqu'aux portes de Barcelonne; cependant, animés par l'espérance que du Plessis Bezançon leur donnoit d'un prompt & puissant secours de la part du Roi de France, ils reprennent courage, & se préparent à une vigoureuse résistance. La cruauté du Marquis de Los Velez les confirmoit dans cette résolution. Les principaux auteurs de la révolte, enfermés dans Barcelonne, convaincus que le Général Espagnol les épargneroit encore moins qu'il n'avoit épargné le Comte de Rochefort & les autres gens de Cambriel, exhortoient le peuple à mourir plutôt l'épée à la main pour la défense de ses priviléges & de sa liberté, que de retourner sous le joug de la domination Castillane. Los Velez, arrivé à deux lieuës de Barcelonne, envoie un trompette à l'Evêque de la ville avec les lettres de Sa Majesté Catholique, & le charge pareillement de celles qu'il écrivit lui-même, en qualité de Viceroi de la Province. Les Catalans eurent envie de renvoyer le trompette, sans lui permettre d'entrer dans Barcelonne. Mais du Plessis Bezançon leur ayant remontré qu'en feignant de vouloir écouter le Prélat, on gagneroit du temps pour se préparer à soûtenir le siege, en cas que le Général Espagnol entreprît de le former, ils consentirent à recevoir le trompette. L'Evêque demande donc audience à ceux de la députation, & dit qu'il a des lettres de Sa Majesté Catholique à leur rendre. Ils répondent, selon ce qu'ils avoient concerté avec l'Officier François, que l'engagement pris avec le Roi Très-Chrétien ne leur permet pas d'ouvrir les lettres de Philippe en l'absence du Ministre de France; qu'on délibérera sur la demande du Prélat, & qu'il recevra réponse immédiatement après. Au bout de trois jours, les gens de la députation l'envoyent querir, & lui donnent la liberté de s'expliquer sur ce qu'il est chargé de dire. Son discours aboutir à promettre une entiere amnistie de tout le passé, pourvû que les Catalans rentrassent dans le devoir, & renonçassent à leurs liaisons avec la France. Que s'ils persistoient dans leur révolte, Sa Majesté Catholique les menaçoit des plus rigoureux châtimens. *Monseigneur*, répondit au nom de ses Collegues Claris Chanoine d'Urgel & Député du Clergé, *vous êtes assez bien informé de nos loix & de nos constitutions. Lisez, s'il vous plaît, ce qu'on a jugé à propos d'écrire à M. le Marquis de Los Velez. S'il ne veut pas y avoir égard, je vous déclare au nom de la compagnie, que nous sommes déterminés à nous défendre jusques à la derneire extrémité, & que nous aimons mieux mourir sujets du Roi de France que de renoncer à nos priviléges & à notre liberté.* Telle étoit la substanee de la lettre adressée à Los Velez: que selon les anciennes loix du Pays les Etats ne peuvent traiter avec qui que ce soit pendant qu'il y demeure les armes à la main, & qu'il ne leur est pas permis d'écouter aucune proposition de la part de Philippe, avant que son armée soit

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. IV. chap. 49. Grotii Epistola passim initio anni 1641. Nani Historia Veneta. Lib. 11. 1641. Historie di Gualdo Priorato. part. 2. L. 1. Vittorio Siri Memorie recondite. T. VIII. pag. 825. 826. &c. Mercurio del Medesimo. Tom. I. Lib. I. Tom. II. Lib. I.*

sortie de Catalogne. *Avertissez Monsieur votre Général*, ajoûta-t-on en
1641. s'adressant au trompette, *que s'il s'approche plus près de la ville, il trouvera des François en bonne disposition de le recevoir.* Claris vouloit-il insinuer à Los Velez le traité avec la France qu'on avoit déja mis sur le tapis? Quelqu'un raconte que le Chanoine d'Urgel repartit en deux mots au Prélat: *vaincre ou mourir. Voilà, Monseigneur, tout ce que nous avons à vous dire.*

Soit que Los Velez s'imagine qu'il y a plus de rodomontade que de bravoure dans une réponse si fiere; soit qu'il compte sur ses intelligences dans la ville, sans attendre son artillerie & ses provisions, il marche droit à Barcelonne. Les habitans avertis que les ennemis s'approchent dans le dessein de surprendre la ville, ou du moins de l'investir, & d'emporter premierement le Fort de Monjuich, se montrent sur les murailles en bonne disposition de se défendre. Du Plessis Bezançon sort à la tête de deux ou trois régimens François & Catalans, afin de repousser le Duc de S. George, Général de la cavalerie Espagnole, qui s'avançoit avec quelques escadrons. Emporté par sa valeur, ou peut-être trompé par quelque vaine espérance d'être admis dans la ville s'il peut pénétrer jusques à une porte, le jeune Officier fond sur les ennemis le 26. Janvier, malgré le feu de l'artillerie & de la mousqueterie placée sur les murailles, & se flate de les pouvoir repousser jusques dans la ville, & y entrer pêle-mêle avec eux. Mais du Plessis & ses gens le reçoivent si courageusement, que ce Seigneur Néapolitain, de la Maison Caracciol, est blessé mortellement à l'âge de vingt-huit ans. Dom Alvare Guignonez Commissaire Général, deux neveux du Marquis de Los Vélez, & plusieurs autres furent étendus en même temps sur la place. Les escadrons Espagnols s'étant retirés en désordre après le malheur arrivé à leur Général, du Plessis Bezançon & ses gens courent promptement au secours du Fort de Monjuich que les ennemis commençoient d'attaquer. Moins courageux & moins intrépides que les Anglois & leurs Alliés, qui l'emporterent il y a trois ans sous la conduite du brave Comte de Peterborough, les Espagnols furent bientôt repoussés avec perte de deux mille hommes, tant tués que blessés. On dit que la confusion fut si grande dans l'armée de Los Velez, que du Plessis Bezançon auroit pû la défaire entierement avec trois ou quatre mille hommes de troupes réglées; mais il ne les avoit pas. Content d'un si glorieux exploit, il rentre à Barcelonne, & va faire chanter le *Te Deum* dans l'Eglise Cathédrale, en présence du Jésuite Mascaregnas Ambassadeur de Portugal, qu'un si grand avantage, obtenu peu de jours après son arrivée en Catalogne, transportoit de joie. L'Evêque de Barcelonne, dévoué à la Cour de Madrid, ne voulut pas assister à la cérémonie. Prévoyoit-il que le célébrant auroit ordre de prier Dieu pour le Roi de France, à qui les Catalans se donnerent trois jours auparavant, & de ne faire aucune mention de celui d'Espagne? On en usa de la sorte pour la premiere fois en Catalogne.

Philippe déchu des grandes espérances que son Ministre lui avoit données, de la réduction de cette Province avant le printemps, commanda que le reste de son armée fût mis en quartiers d'hyver à Tarragone, & dans les autres villes emportées. Il rappella le cruel & mal-habile Los Velez, sous prétexte de l'envoyer Ambassadeur Extraordinaire à Rome, avec ordre d'empêcher que Dom Michel de Portugal frere du Comte de Vimiose, & Evêque de Lamego, qui s'y devoit rendre avec le même caractére de la part du nouveau Roi de Portugal, ne fût reçu par le Pape. Frédéric Colonne Grand d'Espagne, Viceroi de Valence & Connétable du Royaume de Naples, obtint le commandement général de l'armée à la Place de Los Velez. Du Plessis Bezançon, secondé par le Député Claris que sa haine contre les Castillans portoit à tout entreprendre pour la France, avoit, comme je l'ai déja remarqué, admirament bien profité de la situation présente des affaires à Barcelonne. L'un & l'autre insinuerent si habilement aux Catalans, que le moyen le plus efficace d'engager le Roi de France à les secourir puissamment, c'étoit de renoncer à leur chimérique projet d'une République, & de se donner sous certaines conditions au Roi de France, que la chose fut enfin résolue. Les Etats de la Province signerent l'acte de donation le 23. Janvier de cette année, trois jours avant la défaite des Espagnols, & six jours après la conclusion d'un traité précédent, par lequel ils se mettoient seulement sous la protection de Louis. Soit que lui ou son Ministre affectassent de ne témoigner aucun empressement de profiter d'une donation si extraordinaire, soit qu'on voulût avoir le loisir d'en examiner tous les articles, elle ne fût solemnellement acceptée que le 18. Septembre à Peronne en Picardie. Le Roi promit en même temps d'aller lui-même à Barcelonne, jurer l'observation des conditions stipulées par les Catalans, dès que l'état de ses affaites le lui permettroit. 1641.

Les Voici. Que Sa Majesté observeroit & feroit observer les loix & les coûtumes du Pays. Qu'elle s'obligeroit par serment à ne publier aucune nouvelle ordonnance sans le consentement des Etats-Généraux de la Province. Qu'elle promettroit de conserver les priviléges & les libertés des trois Ordres, du Clergé, de la Noblesse, du Peuple de Barcelonne & des autres Villes. Que les Conseillers de la Capitale seroient maintenus dans leur droit de se couvrir en présence du Roi & de toute la famille Royale. Que les Officiers de Barcelonne & des autres villes joüiroient pareillement de leurs honneurs & privilèges. Que dans la Principauté de Catalogne & dans les Comtés de Roussillon & de Cerdagne, il n'y auroit aucun logement de gens de guerre, que par les ordres des Consuls, ou Jurats des Communautés, conformément aux loix du Pays. Que Louis promettroit que la même Principauté & ses deux Comtés annexés ne seroient jamais, ni en tout, ni en partie, ni pour quelque occasion que ce pût être, démembrés de la Couronne de France. Qu'ils y demeureroient perpétuellement unis, de maniere que celui qui seroit Roi de France, seroit toujours pareillement Comte de Barcelonne, de Roussillon & de

1641. Cerdagne. Que le *Sometem*, qui répond à peu près au ban & arriere-ban de France, ne se feroit plus. Qu'au lieu de cette convocation, la Principauté & les deux Comtés leveroient & entretiendroient à leurs dépens cinq mille hommes de pied & cinq cent chevaux, pour servir, en cas de besoin, dans & non hors la Province.

Après que les trois Ordres eurent rendu hommage au nouveau Souverain, ils donnerent, suivant le privilége dont ils jouïssoient sous les Rois d'Espagne, la qualité d'Ambassadeurs à trois de leurs ôtages envoyés en France, & leur commanderent de présenter à Louis l'acte de donation expédié dans les formes. Lorsque les Ambassadeurs vinrent à l'audience du Roi, on leur demanda de sa part, s'ils desiroient d'être reçus comme sujets ou comme Ministres d'un peuple libre. Ils se jetterent incontinent à genoux, & répondirent, *comme sujets, Sire, comme sujets.* Si par l'acceptation d'une pareille donation, Louis XIII. n'a point passé condamnation contre lui-même & contre ses Successeurs, en cas que lui ou eux, viennent à violer les loix & les priviléges de leurs anciens sujets, originairement aussi libres que les Catalans; de maniere qu'en pareil cas les François ayent droit de secouer un joug tyrannique, de se donner à un autre Souverain, & d'établir parmi eux la forme de gouvernement qu'ils jugeront la plus convenable à leur repos & à leur liberté; j'en laisse la décision à toutes les personnes de bon sens. La démarche des Catalans, dit-on, ne plut gueres à Richelieu. Elle lui paroissoit un nouvel obstacle à la paix générale. Il auroit mieux aimé que la Catalogne se fût mise en République. Mais considérant d'ailleurs que la Province étoit incapable d'un pareil gouvernement; que par son acceptation Louis empêcheroit plus certainement les Catalans de retourner sous la domination d'Espagne, & qu'on reprocheroit éternellement à son Ministre d'avoir fait refuser une acquisition si belle & si fort à la bienséance du Roi, qui devenoit par là en état de porter ses armes à soixante lieuës de Madrid, le Cardinal se crut obligé de consentir à l'affaire. N'eut-il point quelqu'autre motif secret? Son ambition démesurée put bien lui inspirer le dessein de travailler à un établissement considérable en Catalogne. Le soin qu'il prit d'en faire donner la Viceroyauté au Maréchal de Brezé, son beau-frere, rend la conjecture assez vraisemblable.

Le Maréchal Bannier & le Comte de Guébriant tentent de surprendre l'Empereur qui tenoit une Diete à Ratisbonne.

Le Danube dégelé fort à propos, au commencement de cette année, sauva la Maison d'Autriche d'une disgrace qui lui auroit été infiniment plus fatale que la perte du Portugal & de la Catalogne. Sans cet heureux accident, l'Empereur & tous les Etats de l'Empire assemblés à Ratisbonne tomboient entre les mains du Général Bannier & du Comte de Guébriant. Après avoir concerté leur entreprise, ils sortent l'un & l'autre de leurs quartiers d'hyver, à la tête des armées de France & de Suede, & paroissent inopinément aux portes de Ratisbonne, où Ferdinand tenoit alors une Diete Impériale. Pour mieux expliquer cet événement, il est à propos de reprendre de plus haut les affaires générales de l'Empire.

Les

Les trois Ordres dont ce puissant Corps est composé, presque entierement épuisés par une guerre intestine qui duroit depuis tant d'années, & las de voir l'Allemagne également ravagée par les armées de ses Princes & par les étrangeres, demandoient fortement la paix. On se plaignoit de ce qu'elle reculoit au lieu d'avancer, parce que les membres de l'Empire les plus intéressés à sa conclusion n'étoient pas appellés aux délibérations. L'Empereur & le Duc de Baviere régloient tout. L'un & l'autre n'avoient pas grande inclination à finir la guerre. Celui-ci pensoit uniquement à se maintenir dans sa dignité d'Electeur & dans le haut Palatinat. Il ne vouloit aucun traité qu'à condition que les dépouilles de la Maison Palatine, dont il jouïssoit, demeureroient perpétuellement unies à la sienne. Le petit-fils de ce Prince a si mal connu ses véritables intérêts, qu'ébloui de je ne sçai quelles espérances chimériques, il a non seulement perdu en nos jours une acquisition qui coûta des peines & des dépenses infinies à l'habile Maximilien, mais encore tout l'ancien patrimoine de la Maison de Baviere. Trop heureux s'il y peut rentrer au traité de la paix générale, & de premier, devenir dernier Electeur. Ferdinand, gouverné par la Cour de Madrid, ne pensoit pas plus à la paix que le Bavarois. Les pertes de la Monarchie d'Espagne étoient si grandes, qu'Olivarez n'osoit espérer des conditions honorables. Il falloit recevoir celles que Richelieu jugeroit à propos d'accorder. La fierté du Comte Duc ne lui permettoit pas de s'abaisser jusques là. On résolut ainsi au Conseil d'Espagne, & par conséquent à celui de Vienne, de continuer la guerre à quelque prix que ce fût, de ne se laisser point abattre par les revers de la fortune, & d'attendre une conjoncture plus favorable.

1641. *Histoire du Maréchal de Guébriant Liv. 5. chap. 1. 2. 3. Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. 12. 13. Lotichius Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi II. L. 14. 15. 17. 19. Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Historia di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. 1. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. 1.*

Cependant, il falloit sauver les apparences, & amuser les Etats de l'Empire extrêmement dégoûtés de la guerre. Au mois de Fevrier de l'année précédente on tint une Diete Electorale à Nuremberg. L'Electeur de Mayence & le Commissaire de l'Empereur y proposerent d'abord de parvenir à la paix, ou de continuer la guerre, en cas que les Couronnes de Suede & de France refusassent un accommodement raisonnable. Après quelques délibérations sur les plaintes reçues de la part de plusieurs Princes d'Allemagne, les Electeurs de concert avec l'Empereur dirent que le meilleur parti qu'ils pussent prendre, dans la situation présente des affaires, c'étoit de prier Ferdinand de convoquer une Diete générale. Il ne rejetta pas une demande qu'il avoit lui-même suggérée. Flaté de l'espérance d'y venir à bout de son projet, d'obliger les Princes d'Allemagne alliés de la Suede & de la France, de renoncer à leurs liaisons avec les deux Couronnes, & peut-être d'engager celle de Suede, dont la ligue conclue pour trois ans avec la France expiroit, à faire un traité particulier, l'Empereur indique la Diete pour le mois de Juin de l'année précédente à Ratisbonne, & s'y rend presque le premier. Les autres n'ayant pas suivi son exemple, l'ouverture de l'Assemblée ne se fit qu'au commencement de Septembre. Tant d'affaires importantes y furent

1641. mises sur le tapis ; les Ducs de Brunswick & de Lunebourg, la Landgrave de Hesse, la Maison Palatine & les autres Princes, y envoyerent un si grand nombre de Mémoires, & les réponses qu'il y fallut faire furent si amples, que ce corps toujours lent dans ses délibérations n'avoit presque rien avancé à la fin de l'année. Ferdinand ne perdoit point patience ; tant il étoit persuadé que s'il ne pouvoit détacher les Princes de l'Empire alliés des deux Couronnes, ni amener celle de Suede à un traité particulier, il obtiendroit du moins de quoi faire de plus puissans efforts.

Bannier, Général de l'armée Suédoise, n'ignoroit pas combien il étoit important aux affaires de la Reine sa maîtresse, de renverser les projets de l'Empereur dans la Diete de Ratisbonne, & de dissiper une Assemblée dont les résolutions ne pouvoient être que fort avantageuses à la Maison d'Autriche. Il en forme donc le dessein, & concerte si bien toutes choses, que si la gelée eût duré un peu plus long-temps, Ferdinand surpris dans Ratisbonne tomboit entre ses mains. On donne communément au Général Suédois tout l'honneur d'un si hardi projet. Cependant l'Auteur de l'Histoire du Maréchal de Guébriant, fondé sur les Mémoires de Beauregard Agent de Louis auprès de Bannier, prétend que le François en fit la proposition. Comme je trouve dans cet Historien un détail assez net & assez circonstancié de l'entreprise, je le transcris d'autant plus volontiers, qu'à certaine prévention près, qui le porte à éxalter son Héros en toutes rencontres, & à donner toujours l'avantage à ceux de sa Nation, & le tort aux Etrangers, il écrit avec plus de jugement & d'éxactitude que les autres. *La jonction des armées de France & de Suede étant résolue*, dit-il, *Bannier, qui avoit le devant, arriva le premier à Erfort avec quinze mille hommes. Le Comte de Guébriant s'y rendit ensuite à la tête de six ou sept mille. C'étoit toute l'armée du Roi. Les deux Généraux en partirent le 27. Décembre, pour aller à Jena sur la Saal. On y reçut avis que vingt régimens des ennemis étoient entrés dans la Boheme ; que l'armée de Baviere prenoit ses quartiers dans la Suabe, & celle de l'Empereur dans le Wirtemberg, la Franconie & le haut Palatinat. Là-dessus, il fut résolu d'avancer promptement, afin de les surprendre. Les deux armées vinrent dans Hoff le 6. Janvier. Bannier essaye de persuader à Guébriant d'entrer dans la Boheme. Mais celui-ci ne manquoit jamais de réponses prêtes à une proposition suggérée par la passion que le Maréchal eut toujours, de tenir les François dans sa dépendance, en les traînant en des endroits éloignés, où ils n'eussent aucune correspondance avec leur Pays.* Monsieur, *lui dit le Comte*, n'est-il point plus à propos pour le bien de la cause commune, que nous entrions dans le haut Palatinat, & que de là nous prenions le chemin de Ratisbonne, pour dissiper la Diete ?

*On se contenta donc d'envoyer cinq régimens de cavalerie, trois de Suede, & deux de France jusqu'à Egra, sous la conduite du Général Major Wittemberg, qui eut ordre de venir rejoindre l'armée à Parevv. Elle en partit le 12. Janvier pour Avverback. Konismarck en sortit aussitôt, afin d'aller*

*surprendre deux régimens ennemis qui vouloient établir leurs quartiers dans le haut Palatinat. Après avoir marché toute la nuit, il les trouve le lendemain en campagne, & les mene battant jusqu'à Amberg. Le Maréchal Bannier prit son quartier général à Avverback, & le Comte de Guébriant à Mischelfeld. Le 19. Janvier les armées confédérées se rendent à Schvvandorf. Le Comte de Nassau & le Major Général Wittemberg y firent partie d'aller le lendemain reconnoître le Pays entre Ratisbonne & Straubinghen, où les Généraux prétendoient s'avancer, afin de dissiper la Diete. Ils prennent chacun trois régimens de cavalerie, & trouvant le Danube gelé à Straubinghen, le passent, portent le feu bien loin, & emmenent plus de quinze cent chevaux. L'Empereur même fut en danger de tomber entre leurs mains avec les principaux Seigneurs de sa Cour, qui le devoient suivre à la chasse. S'il fût parti une heure plutôt, il étoit infailliblement pris. On enleva ses oiseaux, sa litiere & deux beaux mulets; de maniere que peu s'en fallut qu'un parti ne finît fortuitement une guerre que tant de batailles gagnées ou perdues, n'avoient pû terminer. Ce n'auroit pas été le dernier avantage des deux partisans, si la gelée eût duré plus long-temps. L'air s'étant adouci, ils repassent promptement le Danube, & rejoignent l'armée à Regenstauf. Elle y étoit arrivée le 25. Janvier.* 1641.

*Comme cette ville n'est qu'à deux lieuës de Ratisbonne, Bannier & Guébriant ne voulurent pas s'en retourner sans faire une insulte à l'Empereur & à la Diete qu'il tenoit, pour obtenir une puissante levée dans tout le Cercle de l'Empire. Ils s'approchent le 26. Janvier avec quatre régimens de cavalerie, mille mousquetaires choisis, & douze pièces de canon dans le dessein de rompre le pont de la ville. Les Impériaux épouvantés l'avoient déja brûlé. Guébriant, qui commandoit l'avant-garde, place son artillerie sur le bord du Regen, riviere entre les Confédérés & la ville, & tire cinq cent volées de canon à l'Empereur. Picqué d'un pareil affront, il perdit alors la constance qu'il avoit affecté de témoigner dans cet accident imprévu. Le Général Picolomini, qui se trouvoit auprès de lui, fit conduire du canon sur la montagne, pour déloger les Confédérés du fauxbourg où ils s'étoient postés à l'extrémité du pont. Sa peine fut inutile. Content d'avoir fait un si grand affront à l'Empereur, Bannier & Guébriant se retiroient à Regenstauf.* Ils auroient entierement dissipé la Diete, si la fermeté de l'Empereur & ses protestations de ne sortir point de Ratisbonne, quoi qu'il pût arriver, n'eussent arrêté les Députés des Electeurs, des Princes & des villes Impériales. Effrayés du voisinage de l'armée ennemie, ils plioient déja tous bagage.

Dès que le Maréchal & le Comte furent de retour à Rengestauf, ils tinrent Conseil de guerre, sur les quartiers où leurs armées iroient se reposer le reste de l'hyver. Cela causa une grande contestation entr'eux. Toujours entêté d'emmener les François loin de leur Pays, & de débaucher les troupes du feu Duc de Saxe-Weymar, Bannier s'efforçoit de persuader à Guébriant de l'accompagner dans la Boheme; & le Comte toujours en garde contre les desseins secrets du Maréchal, demeuroit ferme

1641. dans sa résolution de prendre ses quartiers dans la Franconie. L'Historien de Guébriant rapporte un Journal manuscrit de Roqueservieres, où cette affaire est touchée en peu de mots & fort nettement. *Après avoir joint Bannier auprès d'Erfort*, dit cet Officier témoin oculaire de ce qui se passoit, *nous marchâmes ensemble jusques à Regenstauf près de Ratisbonne dans le haut Palatinat, d'où nous allâmes canonner l'Empereur qui étoit à Ratisbonne. En retournant au quartier général, il fut question de prendre les nôtres pour l'hyver. On résolut de s'assembler le lendemain chez M. de Guébriant. Le Maréchal Bannier & tous les Officiers généraux des deux armées s'y trouverent. Les quartiers furent proposés, & même partagés. M. Bannier n'ayant aucun besoin de s'arrêter là, parcequ'il prétendoit passer dans la Moravie, avoit tiré parole des Directeurs des troupes du feu Duc de Weymar, qu'ils iroient par-tout où il voudroit. Flaté de l'espérance que ces Messieurs le suivront, il marche dès le lendemain. Mais M. de Guébriant averti du complot, rompt toutes les mesures du Général Suédois, & remontre si vivement aux Directeurs le serment qu'ils ont fait au Roi, qu'ils se rendent. M. de Guébriant prit le lendemain sa marche vers Nuremberg, & M. Bannier vers Chamb.* Les ennemis sçurent si bien profiter de cette mésintelligence des deux Généraux Confédérés, qu'elle auroit été fatale à tout autre moins habile & moins expérimenté que le Suédois. L'Historien de Guébriant s'efforce de prouver par les lettres qu'ils s'écrivirent réciproquement après leur séparation, que tout le tort étoit du côté de Bannier, & que par son opiniâtreté il s'exposa au danger d'être entierement défait, quoiqu'il en voulût rejetter la faute sur le refus que Guébriant fit de l'accompagner, ou de le rejoindre. Ce détail, supportable dans le récit de la vie d'un particulier, seroit inutile & ennuyeux dans une Histoire générale.

Echec donné à l'armée Suédoise par Picolomini. Celle de France la rejoint. *Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. V. chap. 6. 7. 8. Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. Lib. 13.*

Puisque l'Historien de Suede fait un récit succinct & confus de l'avantage que les Impériaux tirerent de la séparation des armées des deux Couronnes & de la mésintelligence de leurs Généraux, & que les Auteurs Italiens qui décrivent le même événement paroissent mal informés, ou disent trop peu de choses, il est à propos de recourir encore à l'Historien de Guébriant, & aux mémoires qu'il nous a conservés dans son ouvrage. Voici ce que je trouve dans un extrait du même Journal manuscrit de Roqueservieres, dont je viens de rapporter un endroit. *Le Maréchal Bannier déchu de son espérance d'incorporer notre armée dans la sienne*, y ajoûte-t-on, *envoya Officier sur Officier après le Comte de Guébriant, pour l'engager à rejoindre l'armée Suédoise. On lui faisoit des offres avantageuses; on promettoit de meilleurs quartiers, & même de lui céder ceux sur la Nab. Cela l'obligea de s'approcher de Parevv. Mais à son arrivée, il trouve le contraire. Le voilà donc dans la nécessité d'aller droit à Bamberg, & d'y établir ses quartiers. Quand tous les fourrages des environs furent consumés, on alla chercher de meilleurs logemens dans la Franconie près de Nevvstat & de Gémund, afin d'avoir un passage sur le Mein. Le Comte de Guébriant apprit en chemin, que l'armée Suédoise venoit de recevoir un*

*grand échec ; que Picolomini avoit forcé le Colonel Schlang dans Neubourg, & que le Maréchal Bannier, contraint à quitter ses quartiers, se retiroit par la Boheme. Guébriant tourne incontinent sa marche, afin de s'approcher de lui. Nous sçûmes à Hoff que l'armée Suédoise passoit au travers de la Boheme, dans le dessein d'aller à Quickau. On y arriva le même jour qu'elle: service signalé que le Comte lui rendît. Sans cela, elle étoit perdue. Picolomini ayant passé les forêts de Boheme, après le Maréchal Bannier, l'auroit infailliblement défait. Mais surpris de la jonction des deux armées à Quickau, il s'arrête & retourne sur ses pas dans la Boheme.*

1641. Lotichius Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi II. Lib. 24. cap. 1. Nani Historia Veneta. Lib. IX. 1640. Historie di Gualdo Priorato. Part. 3. Lib. 1. Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Liv. 2.

Guébriant donne lui-même un plus grand détail de ceci dans sa lettre à Des-Noyers Secrétaire d'Etat. *Le soir même du jour que nous partîmes de Bamberg*, dit-il, *nous apprîmes que l'ennemi étoit tombé sur les quartiers de M. Bannier, & qu'avec leur armée l'Archiduc Léopold & Picolomini avoient investi le Colonel Schlang dans Nevvbourg petite ville du haut Palatinat. Cela nous obligea de hâter notre marche, & d'envoyer une partie de nos troupes de côté-là. En arrivant le jour suivant au quartier près de Coburg, je reçus une lettre de M. Bannier, où il m'écrivoit que l'ennemi ayant passé la Nab, à trois lieues du quartier général des Suédois, avoit investi trois de leurs régimens de cavalerie sous le Colonel Schlang dans Nevvbourg ; que cela l'obligeoit de partir le lendemain matin, de prendre sa marche au-delà du Bois de Boheme, & de passer par Bichofstein, Caden, & Anneberg ; qu'enfin il me prioit de m'avancer avec l'armée, afin que nous pussions nous rejoindre le plus près qu'il seroit possible d'Agn. Quoiqu'il fût facile à l'ennemi de nous couper chemin, & qu'il y eût beaucoup d'apparence que s'étant arrêté quelques jours devant Nevvbourg, afin de forcer Schlang, il remonteroit la Nab, & penseroit plutôt à venir s'opposer à notre passage, qu'à suivre M. Bannier qui avoit beaucoup d'avance sur lui, nous résolûmes cependant de marcher, afin d'empêcher que l'armée Suédoise ne courût aucun risque, & de la secourir quoiqu'il pût arriver. Nous allons donc de Coburg à Culemback, à Kuperferberg & à Hoff par des montagnes, où nous avons eu trois jours entiers de la neige jusques aux genoux. Jamais demi-canons n'y passerent en pareille saison. De Hoff nous vînmes à Schletts, ensuite à Gretts, où nous apprîmes que M. Bannier avoit passé le bois de Boheme, & qu'il arrivoit le lendemain à Quickau. Je m'y rendis quatre heures après lui. L'entretien roula principalement sur ses plaintes de la séparation des deux armées. A quoi je repartis qu'en demeurant plus long-temps avec lui, l'armée de Sa Majesté se voyoit exposée au danger inévitable de périr, puisqu'il prenoit tous les quartiers pour lui, sans nous en vouloir faire une part raisonnable. De plus si l'ennemi eût marché contre nous deux, M. Bannier n'auroit pû nous rejoindre si facilement les uns les autres, puisqu'il lui avoit été impossible de réunir ses propres troupes auprès de lui. Nous passames ainsi une heure en contestations & en reproches de part & d'autre.*

On juge de cette lettre que le Comte de Guébriant suivoit seulement les ordres que Louis lui avoit envoyés, de ne se laisser pas entraîner trop loin du Rhin par le Général Suédois. Les Auteurs Italiens affectent

toujours de paroître profonds politiques. Un d'eux prétend que la Cour
1641. de France, bien-aise de voir la puissance des Suédois diminuée en Allemagne, afin que les Princes Protestans de l'Empire & la Couronne de Suede même dépendissent uniquement de Louis, & se contentassent des conditions de paix qu'il jugeroit raisonnables, ordonna secretement à son Général de laisser affoiblir l'armée Suédoise, & de la secourir tout au plus lorsqu'il seroit question de la sauver d'une ruine entiere & irréparable. La conjecture seroit peut-être recevable, si Louis se fût trouvé en état de soûtenir lui seul ses Alliés. Et qu'étoit-il capable de faire en Allemagne? Occupé en Italie, dans les Pays-Bas & en Catalogne, à peine pouvoit-il envoyer dix mille hommes au-delà du Rhin. Si Ferdinand eût repoussé les Suédois & réduit les Maisons de Brunswick, de Hesse Cassel, & quelques autres Princes de l'Empire, il venoit avec toutes ses forces fondre sur la France, & la Maison d'Autriche se voyoit supérieure. L'Historien de Guébriant met une fort belle réponse à la bouche de son Héros, lorsqu'après la fâcheuse nouvelle de l'échec reçu à Newbourg, & de l'embarras de Bannier obligé de se sauver en diligence par la Boheme, certains Officiers le voulurent détourner de courir au travers de Woitland, Pays marécageux & le plus difficile de l'Allemagne, au secours d'un Général qui en usoit si mal avec lui. *A Dieu ne plaise*, repartit le Comte, *que je me venge d'un particulier aux dépens de la cause commune. Où en serions-nous, bon Dieu! si l'armée de Suede étoit perdue? Quand il ne s'agiroit que de sauver l'honneur que M. Bannier a si justement acquis, je serois prêt à tout entreprendre pour lui. Ma juste indignation de son mauvais procédé à notre égard sera pleinement satisfaite, si je puis lui donner une marque convaincante de ma générosité. J'ai raison de me plaindre de lui: cela est certain. Mais j'aurois honte de me venger autrement que par de bons offices.* Sentimens d'un cœur noble & grand! Si Guébriant a parlé de la sorte, comment peut-on dire que la Cour de France, dont il avoit le secret sur les affaires d'Allemagne, souhaitoit l'affoiblissement de l'armée Suédoise? Il est assez vraisemblable, dira-t-on, que Guébriant ne fut pas fâché dans le fond de son ame que Bannier reçut une mortification capable de rabattre sa fierté, & que tel fut le motif secret de son refus opiniâtre d'aller rejoindre l'armée Suédoise, que les Impériaux menaçoient d'attaquer dans ses quartiers. Et qui répondoit au Général François que Picolomini ne viendroit point fondre sur lui pendant que Bannier se sauveroit? A quelle extrêmité Louis & ses Alliés en Allemagne étoient-ils réduits, si Bannier eût été moins heureux & moins habile dans sa retraite? Une seule demi-heure d'avance le tira d'intrigue.

Voilà donc les armées de France & de Suede jointes pour la seconde fois, après de longues & pénibles marches. Il est question d'expliquer maintenant de quelle maniere l'Archiduc Léopold frere de l'Empereur & Picolomini profiterent de la séparation des Confédérés & de la mésintelligence de leurs Généraux. On prétend que la retraite de Bannier devant l'ennemi qui vint fondre sur lui fut une des plus belles actions de ce grand

Capitaine, & que le chagrin & les peines qu'elle lui donna furent cause de sa mort. L'Auteur de l'Histoire de Guébriant développe fort bien cet évenement. 1641.

Dès-que Ferdinand se vit désormais en sûreté à Ratisbonne, il ordonne qu'on assemble incessamment un corps considérable de troupes Impériales & Bavaroises, pour prévenir non seulemsnt un pareil accident, mais encore afin de se venger, si l'occasion s'en présente, de l'insulte que Bannier & Guébriant lui ont faite, ou du moins de les déloger du voisinage de la Diete. La séparation des deux armées, & la mésintelligence des Généraux, parut une conjoncture favorable. L'Archiduc Léopold & Picolomini hâtent tant qu'ils peuvent la jonction des troupes de l'Empereur & du Duc de Baviere dispersées dans les Provinces voisines, où elles avoient leurs qnartiers d'hyver, & causent une égale jalousie à Bannier & à Guébriant, incertains lequel des deux on veut attaquer premierement. Le Suédois presse l'autre de venir incessamment à lui, & proteste que s'il arrive quelque malheur, ce sera la faute du François qui refuse de profiter des avis qu'on lui donne. Guébriant toujours défiant, & en garde contre Bannier, s'opiniâtre à demeurer dans ses quartiers de Franconie. Cependant Léopold & Picolomini supérieurs en nombre s'avancent vers Bannier, & s'approchent de Newbourg, où étoit Schlang avec quelques régimens. Le Maréchal l'aimoit extrêmement & auroit bien voulu l'aller dégager. Mais la necessité de la guerre l'obligea de sacrifier en cette occasion un brave Officier au salut de toute l'armée Suédoise, & à la réparation d'une faute que Bannier avoit faite, en répandant trop son infanterie dans les villes voisines, & en ordonnant à une partie de sa cavalerie d'aller lever des contributions dans la Boheme. La résistance de Schlang dans Newbourg étoit le seul moyen de favoriser la retraite de l'armée Suédoise. Bannier, persuadé que cet Officier y sera bientôt investi, lui enjoint de tenir bon, & promet de le secourir au-plutôt. Trompé par la ruse de son Général, Schlang soutient cinq assauts en quatre jours, & arrête l'Archiduc & Picolomini qui l'attaquent, pendant que Gleen Maréchal de Camp, aux trousses de Bannier avec six mille chevaux le poursuit au travers des bois de la Boheme, & l'oblige à couper les arbres derriere lui, afin de prendre le devant. Schlang, déchu de toute espérance de secours, pourvoit à la conservation de ses gens, & se rend prisonnier de guerre avec eux. Les Impériaux exalterent fort cet avantage; & les prisonniers, aux nombre de douze cent chevaux & de trois cent hommes de pied, furent conduits en triomphe à Ratisbonne, pour donner un spectacle agréable à l'Empereur & aux membres de la Diete, inquiets jusques alors du voisinage des armées de Suede & de France.

Tout le monde reconnoît que dans sa retraite, Bannier fit paroître toute la valeur & toute la prudence d'un habile & brave guerrier. Picolomini ayant joint Gleen qui poursuivoit les Suédois, l'armée Impériale se trouva forte de vingt mille hommes. Bannier attaqué à droit & à gauche lui tient tête, & l'ayant devancée d'une demi-heure seulement, se rend le 29. Mars à

1641. Quickau, où le Comte de Guébriant le joint. Une conduite si admirable augmenta la réputation de Bannier dans l'Empire. Les applaudissemens de tous ceux de son parti, qui l'avoient cru perdu sans ressource, lui enflerent tellement le cœur, qu'il seroit, dit-on, devenu encore moins traitable, s'il eût vécu plus long-temps. Les fatigues de sa retraite, jointes aux grands excès qu'il fit depuis ses amours & son mariage, altérerent considérament sa santé. Il tomba malade en arrivant à Quickau, & devint presque incapable d'agir. Picolomini voulut profiter de la conjoncture que la mort de George Duc de Brunswick & de Lunebonrg, l'un des plus fermes appuis des restes de l'Union Protestante en Allemagne, rendoit encore plus favorable. Il revient avec une armée supérieure de dix mille hommes à celle des Confédérés, dans le dessein de les forcer dans leurs quartiers, ou de les engager à un combat général. Mais le Comte de Guébriant, qui commandoit les deux armées à cause de la maladie de Bannier désormais désespérée, sçut rendre inutiles tous les efforts du Général de l'Empereur.

Mort de Bannier.

Ce Seigneur François eut l'honneur d'hériter des armes des deux plus grands Capitaines de son temps. Le Duc Bernard de Saxe-Weymar lui laissa les siennes. Jean *Baner*, ou Bannier Général de la Couronne de Suede en Allemagne depuis la prison du Maréchal Horn à la malheureuse bataille de Norlingue, mort à Halberstat le 20. Mai de cette année, lui légua pareillement son épée. Distinction de la part d'un illustre éleve, dont la réputation égala presque celle du Grand Gustave son maître, dont les glorieuses victoires coûterent plus de quatre-vingt mille hommes aux ennemis, & qui orna Stockholm de six cent enseignes gagnées sur eux; distinction, dis-je, non moins glorieuse à Guébriant, que celle qu'il reçut de Bernard mourant. Aussi ne chérit-il pas moins l'une que l'autre. Son Historien a tiré des mémoires de Beauregard, Agent de France dans l'armée de Bannier, des choses si particulieres de la conduite de ce Général, & des maximes si instructives, qu'elles méritent de trouver ici leur place. Sensible à la réputation que ses rares exploits lui acquirent, il en parloit ordinairement avec plaisir. Mais il ne manquoit jamais d'ajoûter d'un air modeste: *un autre en auroit fait autant, & peut-être davantage.* Il se vantoit sur-tout de n'avoir jamais rien hazardé, ni même formé aucune entreprise, sans y être obligé par une raison évidente. Ses troupes convaincues de la prudence de leur Général, & de sa facilité à trouver des expédiens pour les tirer des plus grands dangers, ne craignoient jamais rien sous lui quand elles s'y trouvoient engagées. Cela lui acquit une telle autorité sur les premiers Officiers de son armée, qu'il se mit sur le pied de ne leur rien communiquer de ses desseins. Torstenson, qui lui succédera bien-tôt, & quelques autres Suédois en murmuroient. Mais Bannier ne s'en mettoit pas en peine. *Il ne faut pas*, disoit-il, *que tant de gens ayent part au secret des affaires. Cela les rend moins respectueux, & moins soumis au Général. Je ne m'accommode point de ces volontaires de qualité. Ils veulent être trop considérés. Les exemptions des devoirs de la discipline militaire, qu'on ne se peut dispenser de leur accorder, sont d'un pernicieux exemple, & gâtent tous les autres.*

*Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. 5. Chap. 9. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. XIII. Nani Historia Veneta. Lib. 11. 1641. Historie di Gualdo Priorato. part. 3. Lib. 1. Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. 2.*

Aussi

Auſſi abſolu dans ſon armée que Guſtave autrefois dans la ſienne, il ſe rendit indépendant des ordres du Conſeil de Suede. *Pourquoi croyez-vous*, diſoit-il encore à ſes confidens, *que Galas & Picolomini n'ont jamais pû rien faire contre moi? C'eſt qu'ils n'oſoient rien entreprendre ſans le conſentement des Miniſtres de l'Empereur. Jaloux de conſerver une autorité préjudiciable au ſervice du Prince, ces Meſſieurs brouillent tout par les ordres fréquens qu'ils envoyent, & par un changement preſque continuel d'Officiers Généraux. Quand un homme ſert depuis long-temps dans un pays, on le doit conſerver dans l'emploi. Celui que vous ſubſtituez ne peut acquérir la même expérience qu'après pluſieurs fautes. Il en coûte trop au Souverain de rendre ainſi ſes Généraux habiles & expérimentés. Ne me repliquez pas que l'ambition d'un Officier trop puiſſant, ſeroit ſouvent expoſée à des tentations fort délicates. Quand un homme de mérite ne ſe voit pas maltraité ſans raiſon, il n'eſt point tenté de profiter de ſes conquêtes & de s'y établir. Sur quoi pourroit-il compter? Sur le ſecours d'un ennemi qui à la premiere occaſion tâchera de rentrer dans le bien dont la néceſſité l'oblige de ſouffrir l'uſurpation: Sur l'appui d'un voiſin plus puiſſant, qui penſera bientot à le dépouiller par le droit de bienſéance?* A ce compte Bannier vouloit une Dictature preſque auſſi arbitraire que celle de Valſtein. Peut-être s'imaginoit-il, ſelon ſa maxime, que jamais celui-ci n'auroit penſé à ſe révolter, ſi Ferdinand II. ne l'eût pas dépouillé de ſon emploi par une complaiſance mal entendue pour le Duc de Baviere; & que ſi Valſtein fût demeuré à la tête des armées de l'Empereur, Guſtave auroit trouvé de plus grands obſtacles en Allemagne, & que le cours rapide de ſes conquêtes ne l'auroit pas ſitôt emporté juſques ſur le haut Rhin. 1641.

Bannier diſpoſoit des charges militaires, & des gouvernemens de toutes les Places conquiſes par les armes de Suede avant & après la mort du Roi ſon maître. Mais il uſa ſi bien de ſon pouvoir, que content d'accorder quelques graces à ſes beaux-freres, il établit la ſucceſſion conſtance des Officiers ſubalternes à ceux qui les précedoient; à moins qu'ils ne s'en rendiſſent tout-à-fait indignes. *Outre*, diſoit-il, *que rien n'anime plus à bien faire; le crédit & les habitudes que les Officiers ſe font dans leur corps les rendent capables d'y ſervir plus utilement, que de nouveaux Officiers plus habiles.* Ils vouloit que les Colonels euſſent droit de diſpoſer des charges qui dépendoient d'eux; pour les rendre plus propres au commandement, il leur faiſoit une juriſdiction entiere ſur leurs ſubalternes & ſur leurs ſoldats, avec le pouvoir de faire grace aux criminels. Grave & réſervé d'ailleurs, il ſe familiariſoit peu avec ſes Officiers, les ſouffroit rarement auprès de ſa perſonne, & les aimoit mieux dans leur poſte. S'il en careſſoit quelqu'un, c'étoit dans la débauche; mais de telle maniere qu'il ne s'en pouvoit prévaloir ailleurs qu'à table. Dans le Conſeil de guerre, il louoit leurs bons avis; mais dans l'éxécution, il ajoûtoit quelque choſe du ſien, pour marquer ſon indépendance. Egalement éxact à récompenſer les belles actions & à punir les mauvaiſes, il n'épargnoit pas les corps entiers, quand ils ſe laiſſoient ſurprendre, ou quand ils manquoient de courage. Sa grande maxime, c'étoit de ne ſouffrir point que les ſoldats s'enrichiſſent. *Ils ſe*

1641. *débanderoient incontinent*, disoit-il, *& je n'aurois plus que de la canaille. Leur accorder le pillage des villes, c'est vouloir les perdre à plaisir.* On dit que pour cette raison, il négligea de prendre la capitale du Royaume de Boheme, lorsque la conquête en étoit sûre. Il en usoit de même au regard des Officiers. Content de les récompenser en charges & en honneurs, il ne leur donnoit que le nécessaire pour rendre leurs régimens plus forts & plus complets.

Il aimoit la dépense, & n'étoit pas tant attaché à son intérêt particulier, qu'à la subsistance de son armée. Quoiqu'il se défrayât de l'entretien de sa table & de sa maison sur le pays de conquête, & que son gouvernement de Poméranie & ses autres charges lui valussent cent mille livres par an, il ne mourut riche que de deux cent mille richedales, après dix années de commandement en Allemagne, & dans un temps où elle étoit fort abondante. Humain au regard des vaincus & des habitans des Provinces qu'il quittoit, il aima souvent mieux y laisser des magazins entiers, que de perdre les provisions amassées, & épargna toujours le sang autant qu'il lui fut possible. S'il n'en usa pas ainsi dans sa premiere irruption en Saxe, ce fut, dit-on, un effet de son indignation & & de son ressentiment contre l'Electeur, qui oubliant les bienfaits de Gustave abandonna les Suédois & leurs Confédérés par le traité de Prague avec l'Empereur. Mais les pauvres gens immolés à sa juste colere étoient-ils responsables de l'ingratitude & de l'infidélité de leur Souverain! Bannier ménageoit encore plus le sang de ses soldats, & blâmoit hautement les Généraux qui en sacrifient tant à leur réputation dans les sieges. De-là vient qu'il ne s'y attachoit pas volontiers, & qu'il les levoit sans façon, dès-qu'il voyoit de trop grandes difficultés. Par cette sage conduite, il sçut conserver son armée, & tout ce qui restoit à la Couronne de Suede en Allemagne après la bataille de Norlingue. Sans une pareille précaution, sa patrie auroit été bientôt épuisée d'hommes. Il estimoit beaucoup les Allemands formés sous sa discipline, & les croyoit les meilleures troupes du monde. Il étoit robuste, patient, laborieux, vigilant & & d'une activité continuelle dans les fonctions de son emploi. Sujet à quelques emportemens de colere, mais peu longs, il traita en certaines rencontres des Princes d'Allemagne, & les Généraux, ou les Ministres des Puissances alliées de la Couronne de Suede, avec trop de hauteur & de fierté. Dès que sa premiere fougue se dissipoit, il sçavoit rendre ce qui étoit dû au rang, ou au mérite de ceux qui servoient, ou qui négocioient avec lui. Achevons cet éloge par la remarque de l'Historien de Suede, que durant sa maladie de deux mois & plus, Bannier eut soin de se préparer à mourir Chrétiennement, & qu'il donna les marques d'une foi & d'une repentance sinceres. Telle fut la fin de la vie, un peu au-dessus de quarante ans, du Général le plus habile de son âge dans les campemens, dans la maniere de ranger une armée en bataille, & dans les retraites devant l'ennemi supérieur en forces.

George Duc de Brunswick & de Lunebourg avoit assiégé Wolfembutel au commencement de cette année, Place extrêmement nécessaire à la su-

reté de ses Etats menacés d'une irruption de l'armée Impériale. Il mourut au mois d'Avril; & cet accident causa de l'inquiétude à Bannier & à Guébriant. On craignoit que l'Electeur de Saxe n'engageât la veuve du Duc à s'accommoder avec l'Empereur. Pour prévenir ce malheur, Choisi, Intendant de l'armée de France, eut ordre d'aller traverser les intrigues du Saxon. Il s'acquitta bien de sa commission. Malgré les menaces que Picolomini faisoit de mettre tout le pays en cendres, la Duchesse Douairiere conclut un nouveau traité avec les deux Couronnes, & promit de joindre ses troupes à celles de France & de Suede. Elizabeth Emilie, veuve de Guillaume Landgrave de Hesse-Cassel, contribua plus qu'aucun autre à retenir la Maison de Brunswick dans la confédération. Cette Princesse habile, & comparable aux plus fameuses Héroïnes, avoit acquis tant de crédit par son jugement exquis, que les Princes Allemands ses alliés la consultoient comme leur oracle. En tout ce qui regardoit les intérêts communs des Maisons de Brunswick & de Hesse, Guébriant ne s'adressoit qu'à Elizabeth Emilie. *Dès qu'on l'avoit gagnée*, dit l'Historien du Comte, *on pouvoit compter sur les autres. Mais il étoit difficile de l'engager à prêter ses forces. Elle ne s'y déterminoit qu'à la derniere extrémité. Occuppée surtout à éloigner la guerre de ses Etats, elle en usoit généreusement, quand il s'agissoit de faire diversion. Sa fin principale, c'étoit de tirer autant de profit que d'honneur d'une guerre entreprise pour le bien public.* Si cela est, la Landgrave s'écartoit un peu des nobles maximes de Guillaume son époux. Quoiqu'il en soit de ses vues secretes, elle sçut se faire craindre & respecter en Allemagne & ailleurs. Voici ce que deux de ses Colonels, envoyés à la conférence tenue à Hildesheim sur les mesures que les Maisons de Brunswick & de Hesse devoient prendre dans la situation présente des affaires, écrivirent à Guébriant. *Nonobstant la perte du Duc George, la Maison de Brunsvvick & de Lunebourg est dans une ferme résolution de suivre les intentions de feu Son Altesse. Avant que de mourir, elle a mis les choses en si bon ordre, & le fils qui lui succede a tant de mérite & de passion pour le bien public, que la face des affaires ne changera point. Il y aura toujours la même correspondance entre les Maisons de Brunsvvick & de Hesse. L'une & l'autre ne se détacheront point de leurs alliés.*

1641. Mort du Duc George de Brunsvvick. Soulevement prêt à éclater dans l'armée de Suede. *Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. 5. chap. 9. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. 13.*

La mort de Bannier causa de plus grands embarras au Comte, que celle de George. Dans l'armée de Suede on ne comptoit pas cinq cent Suédois. Tous les autres étoient des Allemands, que l'autorité du Général retenoit souvent avec peine. Un peu avant sa mort, les Officiers étrangers, mécontens de leurs fatigues extraordinaires & du peu d'argent qu'ils recevoient, parlerent assez haut. Le Maréchal, accablé de sa longue maladie, ne sçavoit comment s'y prendre pour les appaiser. Beauregard arrive heureusement de Hambourg, & promet de l'argent à Bannier de la part du Comte d'Avaux Plénipotentiaire de France, & une diversion sur le Rhin, pour y attirer les Bavarois, qui autrement devoient agir conjointement avec les Impériaux contre les Suédois. Bannier mande incontinent ses principaux Officiers étrangers, leur fait part de ces bonnes nouvelles, &

1641. leur parle si efficacement que les murmures cessent & que les intrigues déja liées se dissipent. Mais sa mort les fit bientôt renaître, à l'instigation de l'Electeur de Saxe, qui par le moyen de quelques Officiers gagnés entreprend de débaucher tous les Allemands, & de les attirer par de belles promesses à son service ou à celui de l'Empereur. Un Colonel nommé Mortagne fut plus dangereux qu'aucun autre. Enflé du crédit que sa dépense, son courage, & la bienveillance de Bannier lui ont acquis dans l'armée de Suede, il pense à former une ligue de tous les autres Colonels, & conduit si bien la trame, qu'ils s'engagent mutuellement à ne recevoir point d'autre Général Suédois, à moins qu'ils ne soient payés de ce qui leur est dû, & que la Couronne de Suede ne fasse un nouveau traité avec eux. Mortagne va même offrir à Beauregard, Agent de France dans leur armée, d'entrer au service de Loüis, & d'y amener ses Confédérés, en cas que le Conseil de Stockolm rejette leurs demandes. Beauregard propose l'affaire à Guébriant. On auroit volontiers accepté l'offre, si cette défection générale n'eût paru d'un exemple trop pernicieux, & capable de ruiner la réputation du Prince qui l'auroit autorisée chez ses Alliés. *Et bien*, dit Mortagne irrité de voir sa proposition rejettée, *nous ne serons pas en peine de trouver maître, si la Couronne de Suede refuse de nous contenter. En tout cas, avec les Princes confédérés d'Allemagne, & avec les troupes du feu Duc de Weymar, aussi mécontentes de la France que nous de la Suede, on formera un corps assez puissant pour obtenir une paix honorable & avantageuse à l'Empire. Les deux Couronnes prétendent le ruiner avec ses propres forces. Nous aurons l'honneur de renverser un projet qui ne peut être que funeste à l'Allemagne.*

De ces menaces indiscretes & hautaines, Guébriant jugea que Mortagne avoit quelque intelligence avec la Maison de Brunswick, qui, suivant la vûe du feu Duc George autrefois Général du Cercle de la Basse-Saxe, songeoit principalement à se faire une armée assez puissante pour le protéger, & pour réduire l'Empereur à lui accorder la neutralité, si les Princes qui le composent y trouvoient mieux leur compte. La conjecture n'étoit que trop bien fondée. Le Comte insinue donc aux Agens de la Maison de Brunswick dans l'armée de Suede, qu'en acceptant les offres de Mortagne, leurs maîtres ruineront les affaires publiques, peut-être celles de leur Maison, & que non moins imprudens que l'Electeur de Saxe dans le traité de Prague, ils s'exposent comme lui au danger d'attirer chez eux toute la guerre, & de voir leurs Etats également désolés par les amis & par les ennemis. Guébriant eut encore l'adresse d'inspirer de la jalousie à la Landgrave de Hesse, & de la prévenir contre un projet spécieux & capable de la surprendre. Il lui remontra que la Maison de Brunswick, trop puissante par l'acquisition de la plus grande partie de l'armée Suédoise, deviendroit l'arbitre de la paix, & qu'après avoir obtenu de bonnes conditions de l'Empereur, elle obligeroit les autres Princes d'Allemagne à se contenter de celles qu'on voudroit bien leur accorder. Cependant il paroît qu'Elisabeth Emilie ne crut pas

aveuglément tout ce que le Comte lui représenta. Toujours d'intelligence avec la Maison de Brunswick, elle eut part au projet de rendre les Confédérés d'Allemagne indépendans de la Suede, en lui débauchant ses meilleures troupes. De maniere que si Guébriant réüssit en cette occasion, & rendit un service fort important aux deux Couronnes, ce fut moins par l'entremise de la Landgrave, que par sa propre dextérité. Il gagna Mortagne, & ménagea si bien les Officiers de l'armée Suédoise mécontens, qu'il rétablit la bonne intelligence entr'eux & les trois Directeurs que Bannier mourant avoit nommés, & qu'il les disposa doucement à recevoir le Général que Christine enverroit à la place du défunt. 1641.

Voici ce que le Comte écrivit à Des-Noyers Secrétaire d'Etat. *Tout se prépare à un soulévement général dans l'armée de Suede. Par la mort de M. Bannier, elle se trouve dépourvûe d'un Chef habile & respecté. Le moyen de prévenir un malheur capable de ruiner les affaires d'Allemagne, c'est d'envoyer incessamment un Général François avec de l'argent & un bon renfort: ceux de Brunswick & les Hessiens fomentent le mal: les premiers assez grossierement, & les autres plus finement. Tous témoignent ouvertement se défier autant des deux Couronnes, que de leurs propres ennemis. C'est un mal auquel on ne peut remédier trop tôt. Les troupes Allemandes sont encore assez puissantes, si on tâche de les réünir & de les employer à une même fin.* Guébriant demandoit instamment d'être rappellé en France. Etoit-il véritablement dégoûté d'un emploi pénible & sujet à mille difficultés insurmontables à l'Officier le plus habile & le plus patient? Ne croyoit-il point aussi que Richelieu n'en ayant point de plus propre que lui à ménager les Allemands & les Suédois, le Cardinal seroit enfin obligé de lui donner le commandement en chef de l'armée au-delà du Rhin? Emploi qui seroit accompagné, ou bientôt suivi du bâton de Maréchal de France. Des-Noyers semble pénétrer les vûes secretes du Comte. *Je ne vous parle point de vos intérêts*, lui dit-il dans une lettre du 14. Mai. *Soyez persuadé que je ne néglige aucune occasion de les ménager avec avantage. Mais il faut avancer pied à pied. Pour le présent, contentez-vous de la disposition que je trouve dans l'esprit des Puissances. Les grands coups se feront quand l'occasion s'en présentera. Cependant ne refusez rien de la main du Maître & du Bienfaicteur.*

Le Duc d'Enguien épouse la niéce du Cardinal de Richelieu.

Les nouvelles de la levée du siege de Barcelonne, & de l'épouvante donnée à l'Empereur & à la Diete de Ratisbonne, augmenterent la joie de la Cour de France toute occupée de ballets & d'autres divertissemens pour le mariage de Louis de Bourbon Duc d'Enguien, fils aîné du Prince de Condé, avec Claire-Clémence de Maillé, fille du Maréchal de Brezé, & niéce du Cardinal de Richelieu. On disoit dès le mois de Décembre dernier que la dépense du ballet, qui se préparoit dans la maison de celui-ci à Paris, monteroit à plus d'un million, & que les machines envoyées d'Italie coûtoient seules cent mille écus. Tel étoit le luxe d'un Prêtre. *Richelieu*, dit l'Auteur de la Vie du Duc marié l'onziéme Fevrier de cette année, *souhaita de lui donner une de ses niéces, &*

1641. *en fit faire la proposition au Prince de Condé son pere. Mais celui-ci, qui méprisoit une pareille alliance & qui avoit donné sa parole ailleurs, ne répondit pas comme on le vouloit. Le Cardinal, naturellement fier & accoutumé depuis long-temps à voir tout plier sous lui, ne put souffrir ce refus. Dès-lors, il forme le dessein de perdre Condé, & met tout en usage pour en venir à bout. Les prétextes furent faciles à trouver. On avoit déja soupçonné le Prince d'avoir reçu de l'argent des Espagnols pour lever le siege de Dôle, & quelques-uns disoient qu'il auroit pû mieux faire à Fontarabie. Ces discours passerent jusques au peuple, par l'artifice du Cardinal bien-aise qu'ils se répandissent. Le Prince surpris, & en même temps averti de se garder de Richelieu qui lui veut jouer un mauvais tour, traite l'avis de bagatelle. Mais il en reconnoît bientôt l'importance. Etant allé trouver le Cardinal, il en fut fort mal reçu. Richelieu le voyant entrer parle à l'oreille du Capitaine de ses gardes, & le Prince se souvient de ce qu'on lui a dit. La crainte le saisit. Il prend congé du Cardinal, apperçoit quelque mouvement parmi les gardes, & s'imagine qu'on va l'arrêter. L'ordre en etoit donné, dit-on. Dans cet embarras Condé rentre dans la chambre de Richelieu, & lui fait excuse de ce qu'il n'a pas reçu avec empressement l'honneur qu'il lui faisoit de vouloir donner sa niece au Duc d'Enguien.* Je m'étois engagé ailleurs, *dit-il*, & j'ai voulu retirer ma parole auparavant. *Le Cardinal content fait meilleur visage à Condé, s'entretient deux heures avec lui, & le reconduit jusques à l'escalier. Tout le monde blâma l'action du Prince. Le soin qu'il a pris de stipuler des conditions fort avantageuses fit juger que dans cette affaire il agissoit plus par intérêt que par crainte.*

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. chap. 65. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. 2. Vie du Prince de Condé. Liv. I. Grotii Epist. 1462. 1463. 1464. Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. II.*

Je me souviens d'avoir ouï dire quelque chose d'approchant. Mais c'est un conte fait à plaisir, & fort mal imaginé. On n'arrête point un premier Prince du Sang chez un Ministre d'Etat. Quand on en vient à de pareilles extrémités, cela s'éxécute au Louvre par un ordre exprès du Roi, & par ses Officiers. C'est ainsi que le même Condé fut autrefois arrêté. Quelque impérieux, quelque absolu que Richelieu pût être, on ne croira jamais qu'il ait osé concevoir le dessein de faire arrêter chez lui, & par le Capitaine de ses gardes, un Prince du Sang. Condé sçavoit trop bien comment les choses se font en de pareilles occasions, pour prendre si fortement une terreur panique. Il est ridicule d'avancer que le Cardinal, qui témoigne tout au plus certaine froideur, néglige arrogamment de conduire le Prince & de lui rendre les honneurs dûs à son rang. Enfin on met à la bouche d'un homme qui ne manquoit ni d'esprit, ni d'adresse, l'excuse du monde la plus impertinente. Il ne retira pas sa parole donnée ailleurs, dans le temps qui se passa depuis sa sortie de la chambre du Cardinal jusques à ce qu'il s'avisa d'y rentrer. Cela devoit être fait avant la visite rendue. Comment Condé s'exposoit-il donc à recevoir cette réponse que Richelieu lui auroit naturellement faite? *Je vous suis fort obligé, Monsieur. D'où vient que vous n'avez pas voulu me dire d'abord une si agréable nouvelle? Cet oubli me surprend.* Mais voici de meilleures preuves pour montrer la fausseté du conte. J'ai rapporté ci-

dessus une lettre que le Prince écrivit, il y a deux ans, au Cardinal. On y voit que le mariage du Duc d'Enguien avec la fille du Maréchal de Brezé étoit déja conclu. J'en trouve encore deux autres datées de la fin de l'an 1639. *Vous sçavez*, dit le Prince à Richelieu, dans celle du 4. Décembre, *que je n'ai au monde qu'un seul desir. C'est de mettre dans votre maison ce que j'ai de plus cher. J'espere que vous rabattrez auprès du Roi ce qu'on lui a dit du secours de Salces, & que vous continuerez de m'aimer. C'est mon seul bonheur.* Quelle bassesse, bon Dieu ! Et dans une autre du 13. du même mois. *Je suis sans nul dessein, & je n'ai qu'une seule prétention au monde. C'est d'entrer dans votre alliance.* Peut-on lire de pareilles choses sans indignation ? 1641.

Si Condé craignit que Richelieu ne le perdît dans l'esprit du Roi, ce fut donc à cause du mauvais succès de l'entreprise de secourir Salces que les Espagnols vouloient reprendre, comme je l'ai raconté. On ne pensoit plus à la levée du siege de Dôle, ni à la déroute devant Fontarabie. Toute la faute de cette seconde disgrace fut rejettée sur le Duc de la Valette, pour sauver Condé auprès du Roi. Le Prince est dans le fonds beaucoup moins blâmable, d'avoir pensé aux intérêts de sa Maison en mariant le Duc d'Enguien à la niéce d'un Ministre, Demoiselle bien noble du côté de son pere & de sa mere, que d'y avoir mis la fille d'une folle. Il devoit craindre ce qui est arrivé. L'Epoux & le fils de Claire-Clémence de Brezé ont cru ne se pouvoir dispenser de l'enfermer à Château-Roux en Berri. Elle y est morte autant, ou moins folle que sa mere : Dieu le sçait. Pour achever de prouver la fausseté du conte, j'ajoûterai que l'année précédente Condé tint à Toulouse les Etats de Languedoc au mois de Novembre. Dans sa harangue à l'ouverture de l'Assemblée, il inséra, selon sa coûtume, ce beau trait d'éloquence à la louange de Richelieu : *La conduite miraculeuse de M. le Cardinal nous donne des arres continuées, que rien n'est impossible sous cette divine, heureuse, courageuse & prudente direction.* Il ne revint à Paris avec son fils le Duc d'Enguien, qu'au commencement de cette année, lorsque les préparatifs des divertissemens pour le mariage étoient presque finis. Si la peur donnée à Condé en fut la cause, il la faut placer deux ou trois ans plutôt. Et comment accordera-t-on ce fait avec ce que des mémoires indubitables nous apprennent de l'application servile du Prince, durant plusieurs années, à se mettre bien auprès du Ministre ? On a reproché à Son Altesse en plein Parlement de s'être jettée aux genoux de Richelieu pour lui demander Mademoiselle de Brezé. Condé donna hautement un démenti à l'Avocat qui avançoit une chose que les parens du Cardinal lui fournirent dans leurs Mémoires. Croyons-en le Prince sur sa parole ; je le veux. Cependant la maniere dont il s'exprime dans ses lettres à Richelieu rend le fait assez vraisemblable.

Le Cardinal avoit d'autant plus ardemment desiré ce mariage, qu'il le regardoit comme un grand acheminement à l'éxécution de son ambitieux projet de se faire déclarer Régent du Royaume, en cas que Louis,

1641. dont la santé paroissoit toujours foible & incertaine, vint à mourir. Richelieu avoit besoin pour cela d'un puissant appui contre Marie de Médicis qui auroit encore trouvé ses partisans, contre la Reine Anne d'Autriche qui n'en devoit pas manquer, enfin contre Gaston Duc d'Orléans. Quoique chacune de ces trois personnes divisées d'intérêts eût tâché de faire valoir ses prétentions, elles se seroient du moins réünies pour chasser un Ministre odieux aux Grands & au peuple. Quel autre crédit pouvoit-il leur opposer que celui des deux premiers Princes du Sang ? N'ayant aucune raison de demander la Régence au préjudice de la grand'mere, de la mere & de l'oncle du Roi, ils devoient être bien-aises de la voir entre les mains de leur allié, sous l'administration duquel ils auroient eut fort grande part aux affaires & aux premiers emplois. L'avare Condé pensoit à s'enrichir, & l'ambitieux Enguien se flatoit d'obtenir bientôt le commandement général des armées de terre. Richelieu les laissoit se repaître de leurs vastes espérances, & ménageoit habilement l'avarice insatiable du pere, & la noble ambition du fils. Cependant il travailloit sourdement à l'établissement de sa fortune. Le Marquis de Brezé son neveu promettoit beaucoup, & se formoit si bien aux fonctions de la charge d'Amiral : le Duc d'Enguien faisoit paroître tant de valeur & un si beau naturel pour le commandement des armées de terre, que le Roi venant à mourir, les deux beaux-freres étoient plus que capables de maintenir leur oncle commun contre ses ennemis. Soûtenus l'un & l'autre par son génie & par son expérience, ils auroient sçu se rendre maîtres des plus grandes forces de l'Etat, & se seroient mutuellement appuyés.] Tels furent à mon avis les véritables motifs du Prince de Condé, du Duc d'Enguien & du Cardinal de Richelieu dans l'alliance qu'ils contracterent ensemble. Celui-ci plus fin & plus délié sçut se faire rechercher par Condé toujours timide & empressé à mettre de grands biens dans sa maison.

Le Cardinal de Richelieu fait accuser faussement le Comte de Soissons de tramer un soulevement en France. *Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. T. II.*

Dans une si grande prospérité des affaires publiques & des siennes propres, la joie du Cardinal étoit mêlée d'amertume & d'inquiétude. Il voyoit avec une extrême peine le Comte de Soissons, le jeune Duc de Guise & le Duc de Bouillon unis ensemble à Sedan. Il avoit raison de craindre qu'on y tramât quelque chose contre lui. Les Ducs de Vendôme, d'Epernon, de la Valette, & plusieurs autres mécontens, sembloient être dans la disposition de se joindre aux premiers qui leveroient le masque. Richelieu, chagrin de ce qui se passoit à Sedan, crioit, dit-on, que cette ville devenoit comme une autre *Rochelle*, & que tous les esprits brouillons & mal-intentionnés s'y retiroient. *Cela ne se doit pas souffrir en bonne politique*, ajoûtoit-il. *Le Roi veut absolument voir la fin de toutes ces menées.* Le Comte de Soissons, & les Ducs de Guise & de Bouillon, n'étant pas capables de faire d'eux-mêmes aucun mal, sans le secours de Philippe alors si occupé contre ses propres sujets révoltés aux deux extrémités de l'Espagne, qu'il ne paroissoit pas en état de faire aucun effort considérable en faveur des mécontens de France ; Richelieu se

flata cette année d'exécuter son projet assez facilement. Le génie de Soissons & de Guise sembloient lui promettre un prompt & heureux succès. *Le Comte, Prince foible & glorieux*, dit l'Auteur des Mémoires du Duc de Bouillon, *n'avoit auprès de lui aucune personne capable d'affaires. Inconvénient, d'autant plus facheux que les plus grands hommes sont d'ordinaire moins grands par eux-mêmes, que par l'usage qu'ils sçavent faire du conseil des autres. Réduit à suivre ses propres mouvemens, Soissons étoit tellement incertain dans ses desseins, qu'il ne vouloit pas deux jours la même chose.* Tantôt il pensoit à se raccommoder avec le Roi & avec son Ministre. Le lendemain il ne parloit que de guerre & de porter les choses à la derniere extrémité. Le Duc de Bouillon avec toute sa dextérité ne sçavoit comment le prendre. *Si la défiance & la crainte ne le rendoient pas difficile, il le devenoit incontinent par sa vanité & par les espérances sans fondement qu'il se formoit.* Le même Auteur dépeint encore assez bien le Duc de Guise. *C'étoit*, ajoûte-t-il, *un Prince bien fait de sa personne, libéral & magnifique. Il avoit un grand courage, & son esprit sembloit promettre beaucoup. Comme il étoit alors fort jeune, sa grande legéreté & les irrégularités de sa conduite s'attribuoient à son âge. Mais toutes les actions de sa vie ayant été d'un jeune homme, on a eu sujet de croire que ses défauts venoient de son naturel, & non pas de sa jeunesse.* Un Prince du Sang & un Duc de Guise liés ensemble, & conduits par le Duc de Bouillon, étoient capables de causer un terrible embarras à Richelieu. Mais outre que leurs génies, sujets à de grandes foiblesses, les rendoient moins formidables, il y avoit une étrange antipathie entr'eux: soit que ce fût un effet de la haine héréditaire entre les Maisons de Bourbon & de Guise; soit que véritablement leurs humeurs fussent incompatibles. De maniere que le Cardinal ne devoit pas beaucoup craindre de leur union, que le Duc de Bouillon n'auroit jamais pû rendre solide & durable.

1641.
*Vie nouvelle du même. Liv. VI.*
*Mémoires du Duc de Bouillon.*
*Historie di Gualdo Priorato. Part. 3. Lib. 1.*
*Memorie di Vittorio Siri. T. 2. Lib. 2.*

A la sollicitation d'un Capucin son Confesseur, Soissons fit l'année précédente quelques avances pour se raccommoder avec le Roi & avec Richelieu. N'osant se fier à un Ministre fourbe & vindicatif, il cherche premierement un Médiateur, ou plutôt un garant des conditions qui lui seront accordées. Le Pape lui parut plus propre qu'aucun autre à ménager cette réconciliation, & à rendre les mauvais desseins du Cardinal inutiles. On écrit donc à Schotti Nonce d'Urbain en France; on le prie de demander au nom du Comte la protection & l'entremise du S. Pere. *Je ne doute pas*, disoit-il dans sa lettre, *que le Roi ne soit disposé à me rendre ses bonnes graces, quand je l'en supplierai. Mais qui oseroit se fier à son Ministre? Je ne serai jamais en sûreté à la Cour, ni en France, à moins que le Roi ne donne sa parole au Pape. C'est le seul moyen de me garantir des pieges que le Cardinal me tendra sans cesse. Il n'aura jamais l'imprudence d'offenser le Pape dont il recherche la bienveillance.* Avant que de commettre le nom & l'autorité de son maître, le prudent Italien crut qu'il étoit à propos de sonder Richelieu, puisque tout le succès de la négociation dépendroit uniquement de sa volonté. Schotti va donc à l'au-

1641. dience du Cardinal, lui découvre la disposition présente de Soissons, & proteste en même temps que le Pape ne s'entremettra point en sa faveur, à moins que Sa Sainteté ne soit assurée que Richelieu juge que le Roi doit recevoir les avances du Comte. *Je parlerai de cette affaire à Sa Majesté*, répondit le Cardinal sans s'expliquer davantage. Il vouloit donner un refus positif au nom du Roi, de peur d'irriter Urbain déja mécontent du Ministre. Il auroit pû trouver mauvais que Richelieu l'empêchât de ménager une réconciliation, chose fort convenable à celui que l'ignorance & la superstition des derniers siecles font regarder comme le Pere commun des gens de son Eglise. *Monsieur*, dit le Cardinal au Nonce quelques jours après, *Sa Majesté ne trouve pas bon que ses sujets ayent recours aux Princes étrangers. Quelle raison M. le Comte peut-il avoir de ne se fier pas à la parole du Roi? Celle d'un garant lui semble-t-elle plus sûre? Il peut venir quand il voudra. Il y sera dans une entiere sûreté. Sa Majesté a trouvé fort mauvais qu'il ne soit pas venu lui rendre ses devoirs, lorsqu'elle n'étoit qu'à deux lieuës de Sedan, il y a peu de temps. Cependant vous pouvez l'assurer de la part du Roi, qu'il sera le bien venu à la Cour, & qu'on l'y regardera de fort bon œil.*

Peut-être que Soissons auroit relâché quelque chose de sa défiance, si une nouvelle calomnie, répandue contre lui, n'eût pas aigri Louis, & irrité le Comte d'une étrange maniere. Fut-ce une conspiration véritablement projettée? Soissons l'a niée avec une telle assurance qu'on ne se peut empêcher de le croire. C'est donc un de ces noirs artifices que Richelieu employa souvent pour rendre son Maître irréconciliable avec sa mere, son épouse, son frere, en un mot avec tous ceux qui ne pouvoient souffrir le pouvoir énorme d'un Prêtre arrogant. Ce que je raconterai dans la suite rend la chose presqu'indubitable. Cependant *sous le Ministére de Richelieu*, remarque judicieusement le dernier des Historiens de sa vie, *il y eut tant de conspirations véritables, & on publia tant de mensonges, qu'il est souvent impossible de distinguer le vrai du faux. Les Juges commis pour examiner les prisonniers ayant toujours été du nombre des créatures du Cardinal, & les accusés n'ayant pas eu la liberté de se défendre dans les formes ordinaires; comment démêlerez-vous si la déposition des prisonniers étoit véritable, ou si Richelieu ne les avoit pas subornés?* Quoi qu'il en soit de la certitude du fait que j'entreprens d'éclaircir, voici ce qui se passa vers la fin de l'année précédente & au commencement de celle-ci. Deux Auteurs Italiens le rapportent différemment. Mais les lettres originales du Comte de Soissons prouvent que dans le fond il y a quelque chose de constant.

Des-Noyers Secrétaire d'Etat alla donner quelques ordres de la part du Cardinal à Richelieu. Là il découvrit que la Richerie, Gentilhomme du Duc de Soubize, frere du Duc de Rohan, étoit venu d'Angleterre en Poitou sous prétexte de certaines affaires particulieres. On examine ses allures, on s'informe des visites qu'il rend, enfin les divers mouvemens qu'il se donne font penser qu'il cherche à lier une intrigue avec cer-

tains Seigneurs ou Gentilshommes Protestans, ou mécontens. Là-dessus on l'arrête, & dans ses papiers saisis on trouve des lettres de Soubize à quelques-uns de ses amis, & d'autres du Duc de la Valette au Duc d'Epernon son pere & au Marquis de la Force, pour les exhorter, dit-on, à ménager un soulévement dans la Guienne. La Richerie interrogé par Des-Noyers, ajoûtoit-on, déclara que la Reine mere, la Duchesse de Chevreuse & le Comte de Soissons étoient de la partie. Que celui-ci entreroit à main armée dans la Champagne, pendant que les amis des Maisons de Rohan & d'Epernon exciteroient un soulévement en Bretagne & en Guienne. Le récit de cet Auteur me paroît brouillé, & j'y trouve même de la contradiction. Il avance que les lettres de la Valette au Marquis de la Force, alors disgracié, furent saisies avec les papiers de la Richerie, & il suppose un peu après, que ce Seigneur les reçut & les envoya ensuite à la Cour comme un témoignage de sa fidélité. *M. le Marquis s'en avise trop tard*, répondit-on à celui qui les porta de sa part. Si elles tomberent entre les mains du Secrétaire d'Etat, comment la Force les put-il envoyer au Roi ? Il faut donc dire que Richelieu les fit rendre, afin de tenter le Marquis, & que celui-ci ne les ayant envoyées qu'après que l'affaire de la Richerie eut éclaté dans le monde, le Cardinal répondit que c'étoit trop tard. J'ai peine encore à me persuader que le domestique de Soubize eût de pareilles lettres du Duc de la Valette pour le Duc d'Epernon. Outre qu'il est peu vraisemblable qu'un fils ait voulu engager son pere accablé d'années & de maladies dans une affaire difficile & sujette à tant de suites fâcheuses, il me semble que depuis cette découverte, Richelieu n'auroit pas laissé Epernon en repos dans sa maison de Plassac près de Guienne. Dès que le Comte de Soissons prendra les armes, Epernon recevra promptement un ordre pressant d'aller de Plassac à Loches en Touraine, de peur que le Vieillard mécontent ne soit d'intelligence avec les autres. S'il fut traité si durement sur un simple soupçon, l'auroit-on épargné après des lettres telles qu'on les suppose ? 1641.

L'autre Italien raconte que la Rinville, Gentilhomme du Duc de Soubize, passa d'Angleterre à la Boulaie en Normandie, où étoit le Marquis de la Force éxilé de la Cour ; & lui rendit des lettres où le Duc l'exhortoit à disposer les Réformés à un soulévement, & l'assuroit que la Valette disposeroit ses amis à faire de même en Guienne. La Force, ajoûtoit-on, envoie sa lettre au Roi, & la Rinville saisi, & conduit à la Bastille, accuse le Comte de Soissons d'être de l'intrigue. Celui-ci s'en défend hautement, crie *à la calomnie*, & paroît d'autant plus innocent, que son accusateur est élargi peu de temps après : preuve manifeste que pour obtenir sa grace il dit ce qu'on lui avoit suggéré de la part de Richelieu. Sans cela l'auroit-il épargné ? Tout ce qu'on peut conclure de ces deux récits différens, c'est, à mon avis, que le Duc de Soubize inquiet de son éxil en Angleterre, dont le séjour devenoit si désagréable à cause des brouilleries du Roi avec ses sujets, dépêcha un Gentilhom-

1641. me en France vers la fin de l'an 1640. avec des lettres qui furent surprises, ou envoyées après à la Cour; que le bruit courut qu'on y avoit découvert un projet d'exciter quelque mouvement dans le Royaume, & que Richelieu fit accuser le Comte de Soissons d'être de la partie, & peut-être de l'avoir liée. Tout le reste me paroît incertain.

Quoi qu'il en soit, dès que le Comte apprit par son Secrétaire, qui se trouvoit à Paris, les rapports faits contre lui au Roi, il dépêcha Campion son confident à la Cour, & le chargea de deux lettres, l'une à Louis, & l'autre au Cardinal. *C'est une pure calomnie, où l'on ne trouvera jamais rien de vrai*, disoit Soissons au Roi. *J'espere que Votre Majesté aura la bonté de ne me refuser pas la permission de pousser à bout l'accusation faite contre moi, afin que la vérité soit connue devant vous & devant tout le monde. Je suis assuré que plus l'affaire sera éclaircie & approfondie, plus mon innocence sera manifeste.* Il fait la même protestation à Richelieu, & lui demande ses bons offices auprès du Roi. N'y a-t-il point quelque insulte secrete, ou une raillerie picquante dans la bienséance qu'on fait semblant de vouloir garder? Campion trouve le Roi fort prévenu contre le Comte. Pour empêcher que la lettre de celui-ci ne fît impression sur l'esprit de Louis, on avoit eu la maligne précaution de lui insinuer, que Bullion, Surintendant des Finances, étoit allé d'abord trouver la Comtesse Douairiere de Soissons, afin de l'informer de tout ce que l'accusateur disoit contre le Comte, & que depuis ce temps-là il ne s'étoit pas autrement pressé de se disculper. La Comtesse, alors fort malade, ne pouvoit agir en faveur de son fils, ni témoigner au Roi qu'elle n'avoit jamais reçu un pareil avis de la part du Surintendant. Campion ayant rendu la lettre au Roi, & dit quelque chose pour la justification de son Maître; *M. le Comte*, répondit Sa Majesté, *fait fort bien de se disculper, & de protester de son innocence. Mais il s'y prend un peu tard. D'où vient qu'il ne m'a pas écrit plutôt? Il y a déja quelque temps que Bullion a parlé à Madame la Comtesse. Sire*, repliqua le Gentilhomme, *on ne trouvera jamais que M. Bullion ait rien dit d'approchant à Madame la Comtesse. J'en réponds sur ma tête.* Si la chose est éxactement rapportée, Campion parla trop brusquement & perdit même le respect. Louis parut pardonner cette vivacité au zéle d'un domestique affectionné à son Maître. *Je penserai à ce que vous dites*, reprit froidement Louis, *j'écrirai à M. le Comte.* Avant que Campion pût aller de Versailles trouver le Cardinal à Ruel, Louis eut soin d'avertir son Ministre de tout ce qui s'étoit passé.

*Je suis bien fâché*, dit celui-ci après avoir lû la lettre & écouté Campion, *de ce que M. le Comte est accusé de la sorte. Les dépositions paroissent si claires & si certaines, qu'il aura de la peine à les refuter.* Son Eminence fait appeller Des-Noyers Secrétaire d'Etat, & lui ordonne de raconter tout ce que le domestique du Duc de Soubize a deposé. *Eh, Monsieur!* repliqua Campion avec la même vivacité, *ne peut-on pas faire dire tout ce qu'on veut à un miserable enfermé à la Bastille? Il n'oseroit soûtenir devant des Juges integres, que M. le Comte est d'intelligence avec Mrs. de Sou-*

*bize & de la Valette, qu'il a toujours haïs. C'est une calomnie manifeste dont M. le Comte sçaura bien se justifier. En quel siecle sommes-nous, Grand Dieu! Le plus honnête homme du monde ne sera pas désormais à couvert de la malignité de ses ennemis.* Richelieu écoute froidement ce transport, & reprend avec un souris malin : *Je suis serviteur de M. le Comte, & veux bien le croire innocent. Assurez-le qu'il ne tiendra pas à moi que le Roi n'ait le même sentiment.* Louis repondit fort séchement à la lettre de Soissons; & celui-ci, plus irrité qu'auparavant, écrit derechef au Roi & à son Ministre. Nous verrons dans la premiere des deux autres lettres ce que contenoit la réponse de Louis. 1641.

*Sire*, disoit le Comte, *dans la lettre qu'il a plû à Votre Majesté de m'écrire le* * 13. *de ce mois, vous me mandez que vous avez volontiers écouté Campion qui vous a parlé d'une maniere differente des avis que vous avez reçus d'ailleurs; que jusques à présent vous avez cru que mon esprit se contiendroit dans les termes que vous pouviez desirer pour l'amour de moi; que maintenant vous en priez Dieu de tout votre cœur, & que vous souhaitez que je vous donne lieu de me témoigner votre affection. Ce sont les paroles mêmes de la lettre de Votre Majesté. A quoi je répondrai avec le respect que je lui dois, que puisqu'elle a des avis si differens des protestations que je lui fais de mon innocence, il lui importe d'en connoître la vérité. Je l'en ai déja suppliée; je l'en supplie encore très-humblement, & d'ordonner que mes accusateurs produisent leurs preuves dans son Parlement. Si je me trouve coupable, il n'y a rigueur que je ne desire souffrir. Que si mon innocence paroît, comme j'en suis fort assuré, je supplie Votre Majesté que mes accusateurs soient punis devant tout le monde. C'est un exemple de sa justice & de sa bonté que je lui demande à genoux, afin qu'elle reconnoisse mon entiere fidélité. Cela vous donnera lieu de me témoigner ce qu'il plaît à Votre Majesté de me faire espérer dans sa lettre.* Celle au Cardinal fut plus courte, mais aussi ferme. *Monsieur, pour répondre à tout ce que je vous ai écrit & fait dire, vous me mandez qu'il est certain que le Roi a des avis bien differens de ce que Campion lui a dit de ma part. Puisque cela est, il importe à Sa Majesté d'être éclaircie de la vérité. C'est ce qui me porte à vous prier de me vouloir tant obliger que l'accusation soit mise devant le Parlement, afin que si je suis coupable je le paroisse, ou que ceux qui m'accusent soient punis. Je suis en cette affaire, & en tout, si assuré de mon innocence, que je ne crains rien.*

Richelieu s'en garda bien, de renvoyer l'éxamen de l'affaire au Parlement. Il craignoit trop la lumiere & l'intégrité de plusieurs Magistrats de cette Compagnie, qui auroient été bienaises de trouver une occasion de découvrir à Louis les lâches & noirs artifices que son Ministre employoit pour le surprendre, & de faire voir à toute l'Europ quelle étoit la malice diabolique du Cardinal. Content d'avoir achevé de prévenir son Maître contre Soissons, il lui insinue qu'il est à propos de laisser là cette affaire, & de témoigner froidement au Comte qu'on veut bien le croire innocent,



* Décembre 1640.

1641. puisqu'il l'assure si positivement. L'un & l'autre lui écrivent donc en ces termes. Voici ses réponses du 11. Janvier de cette année. *Sire*, dit-il au Roi, *j'ai eu une extrême joye d'apprendre par la lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire, qu'elle me croit innocent. Je la supplie très-humblement d'être persuadée qu'en mes actions elle ne trouvera jamais que netteté & sincérité, avec une fort grande passion pour sa personne & pour son service.* Et à Richelieu. *Monsieur, Sa Majesté m'ayant témoigné qu'elle me croit innocent, je ne doute pas que je ne vous aye l'obligation de lui avoir fait connoître cette vérité. C'est ce qui m'oblige à vous en remercier, & à vous assurer que je suis avec beaucoup d'affection votre très-humble serviteur.* Nouvelle ironie picquante, dont le Cardinal, persuadé que le Comte s'appercevoit de ses fourberies, sentoit fort bien la malignité. En donnant à Campion la lettre du Roi & la sienne, il lui parla de la sorte. *Sa Majesté est contente de M. le Comte. Pour moi, j'ai toûjours souhaité qu'il se trouvât innocent. Il verra dans les lettres que je vous remets la bonne disposition du Roi & l'affection que j'ai à son service.* Mais dès que le Gentilhomme est parti pour Sedan, le Cardinal tient tout un autre langage. *Pour ne faire pas plus de bruit*, dit-il, *le Roi a bien voulu recevoir les protestations de M. le Comte. Cependant Sa Majesté sçait certainement qu'il est entré dans l'intrigue. Graces à Dieu, il n'est pas en état de faire grand mal à la France.* Paroles qui acheverent d'irriter Soissons, & de le déterminer à écouter les instances que Bouillon lui fait alors de travailler conjointement à leur commune défense. Avant que de raconter les mesures qu'ils prirent ensemble, disons quelque chose du troisiéme acteur qui va paroître maintenant avec eux. Je parle d'Henri de Lorraine troisiéme fils de Charles Duc de Guise, mort à Florence au mois d'Octobre de l'année précedente, après neuf ans de persécution, de traverses & d'exil.

Retraite du Duc de Guise à Sedan. *Nani Historia Veneta. L. XI. 1640. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. I. Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. II.*

Par la mort de ses deux freres aînés, Henri, revêtu de l'Archevêché de Reims & de plusieurs riches bénéfices, se trouve héritier du Duché de Guise & des grands biens de sa maison. Il avoit quitté Florence quelques années auparavant, dans le dessein de venir en France joüir de ses revenus. Mais n'osant se montrer à la Cour, ni à Paris, sans l'agrément du Roi, il pria le Duc de Bouillon de le recevoir à Sedan, ville dont le séjour lui étoit plus commode, à cause du voisinage de la Champagne, où il avoit beaucoup de bien. De-là il écrit à Richelieu, & le prie de lui obtenir la permission d'aller rendre ses devoirs à Louis. On lui accorda celle de venir à Paris; mais on lui défendit de paroître à la Cour. Amoureux à la folie d'Anne de Gonzague, seconde fille de Charles Duc de Nevers & ensuite de Mantoue, Henri, qu'on nommoit alors l'Archevêque de Reims, découvre au Cardinal son éloignement de l'Etat Ecclésiastique, & le dessein qu'il a formé de se défaire de ses benéfices à certaines conditions, & demande qu'on lui laisse la liberté d'épouser la Princesse Anne de Mantoue. *Cette affaire Monsieur*, répondit Richelieu, *mérite que vous y pensiez sérieusement. Avez-vous assez réfléchi sur les conséquences de la démarche que vous voulez faire? Prenez encore du temps.* Toujours plus épris de sa maîtresse habile à l'engager, l'Archevêque revient à la charge, & redouble

ses instances auprès du Cardinal. *Vous nous faites, Monsieur, des offres fort avantageuses*, répliqua-t-il. *Quoi ? vous jouissez de quatre cent mille livres de rente en bénéfices, & vous renoncez pour une femme à un morceau si friand ? Je vous admire. D'autres sacrifieroient quatre cent mille femmes, s'ils les avoient, pour ce que vous prétendez quitter. La Princesse Anne n'est pas riche : où trouverez-vous de quoi vivre ? Votre pere, irrité de la démarche que vous voulez faire, ne vous donnera rien.* On croit, & c'est avec beaucoup de vraisemblance, qu'il y avoit plus de dissimulation & d'artifice que de sincérité dans les avis de Richelieu à un jeune étourdi. Il étoit bienaise que l'Archevêque en fît la folie. La Maison de Guise perdoit un revenu considérable, & devenoit beaucoup moins puissante. Le Cardinal le souhaitoit depuis long-temps. Il espéroit encore d'avoir plusieurs bénéfices pour enrichir ses parens, pour récompenser ses créatures, & pour en faire de nouvelles. 1641.

Toutes les difficultés formées par le Cardinal ne servirent qu'à irriter la passion de l'Archevêque. On s'y attendoit bien. La négociation s'entame tout de bon, & l'Archevêque s'apperçoit que l'ennemi mortel de sa maison ne pense qu'à le dépouiller de ses bénéfices, en ne lui assurant que des pensions assez modiques, & sans en donner aucun à ses freres cadets. Quelqu'un lui ouvrit-il les yeux ? La confiance d'amener un jeune homme imprudent & amoureux à tout ce qu'on voudroit, ne trompa-t-elle point le Cardinal ? Quoiqu'il en soit, l'Archevêque s'enfuit de Paris, se dérobe aux pieges qu'on lui tend, & revient à Sedan. Là il apprend la mort du Prince de Joinville son frere aîné ; & se voit héritier de la Maison de Guise. L'envie de se marier redouble ; & la Princesse Anne, dont l'amant est devenu un des meilleurs partis du Royaume, ne s'oublie pas dans une si belle occasion. Elle fait de son mieux afin d'engager davantage le nouveau Prince de Joinville. Le Chevalier Cornaro, Ambassadeur de la République de Venise en France, fut chargé de ménager l'affaire auprès de Richelieu. Les remontrances du Duc de Guise, encore vivant, à son fils, modérerent un peu l'aveugle ardeur du jeune homme. *La face des affaires peut changer en un moment*, lui disoit-on de la part de son pere. *La santé du Cardinal n'est pas trop bonne. Il paroît ne pas devoir vivre encore long-temps. En tout cas, on lui voit un assez grand nombre de puissans ennemis. Que sçait-on ce qui peut arriver ? C'est un avantage considérable pour vous-même, que vos bénéfices demeurent dans votre maison, & passent à un de vos freres.* Charles de Lorraine meurt sur ces entrefaites, & de Prince de Joinville, Henri devient Duc de Guise ; titre que nous lui donnerons désormais.

La négociation du mariage avec Anne de Gonzague & de la renonciation aux bénéfices se renoua incontinent, & fut sur le point d'être conclue par le Ministre Vénitien. Selon toutes les apparences, il en auroit eu l'honneur, si Richelieu n'eût pas tant insisté sur une trop prompte sortie de Sedan, & s'il eût voulu promettre une partie des bénéfices au frere du nouveau Duc, & à la Duchesse leur mere la liberté de revenir en France. Le Duc de Bouillon profite alors de la dureté du Ministre. Il anime tellement

1641. Guiſe contre leur ennemi commun, & lui inſpire une ſi grande défiance, qu'il entre dans le traité entamé avec le Cardinal Infant, & qu'il va lui-même à Bruxelles en preſſer la concluſion. Richelieu ſe repentit alors. Il voulut, mais trop tard, gagner le Duc de Guiſe à quelque prix que ce fût, & ne craignit pas pour cela d'expoſer la réputation d'Anne de Gonzague. Son amant, plus paſſionné que jamais, avoit demandé qu'il lui fût permis de la voir en quelque endroit de la Champagne, & paroiſſoit diſpoſé à faire tout ce qu'elle voudroit. La Princeſſe témoignoit un auſſi grand empreſſement de parler au Duc. Peu ſcrupuleuſe ſur l'article des bienſéances & du devoir, elle l'avoit conduit aſſez loin de Paris, lorſqu'il en ſortit ſecretement. On ne ſçavoit ſi la fantaiſie ne lui prendroit point de l'aller joindre à Sedan, puiſqu'il avoit une ſi violente paſſion de l'avoir. C'eſt-pourquoi Richelieu lui fit défendre cette année de ſortir de Nevers, où elle s'étoit retirée. Au mois d'Avril, Anne s'échappe déguiſée en homme, dit-on. La choſe ne fut point ſi ſecrete, que le Vicomte de Tavanes Lieutenant de Roi en Bourgogne, lorſque la nouvelle Héronie de Roman paſſoit par la Province pour aller en Champagne, & enfin à Sedan, n'en eût connoiſſance. Tavanes l'arrête, & écrit en Cour. Quelle fut ſa ſurpriſe, quand il reçut ordre de la laiſſer en liberté, & de lui fournir même un carroſſe & des chevaux! Le Vicomte dut juger comme nous, qu'elle étoit ſortie de Nevers à l'inſtigation de Richelieu, qui l'envoyoit ſecretement à Sedan, afin de détacher ſon amant des liaiſons priſes avec le Comte de Soiſſons & le Duc de Bouillon. Guiſe vint au-devant d'elle à deux journées de Sedan. Tout le fruit de cette équippée, ce fut la perte entiere de la réputation d'Anne de Gonzague. Le mariage ne ſe fit point, & le Duc demeura uni aux mécontens. Que ſi elle n'eut pas alors le bonheur de ſe faire Ducheſſe de Guiſe, les filles qu'elle eut depuis du Prince Edoüard Palatin, ſon époux, ont hérité des biens de cette grande Maiſon, après la mort des neveux & de la ſœur de celui qu'elle aima ſi éperdûment.

Le Duc de Bouillon engage le Comte de Soiſſons à lever enfin le maſque.

*Mémoires du Duc de Bouillon. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. 1. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I.*

On ne nous explique point nettement quel ſujet particulier le Duc de Bouillon eut d'être mécontent de Richelieu. L'Hiſtorien de celui-là voudroit nous perſuader, que ſon Héros s'engagea dans l'affaire du Comte de Soiſſons par un pur ſentiment de généroſité. Du moins il le fait parler de la maniere du monde la plus déſintéreſſée. Mais qui croira jamais qu'un Seigneur habile & prudent s'expoſe à ſe perdre, & à ruiner ſa famille aſſez nombreuſe, pour ſervir ſeulement le dernier Prince du ſang, incapable de le dédommager de ce qu'il riſque pour lui? Si le Duc n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre, il faut dire qu'il forma de grandes eſpérances ſur la ruine du Cardinal, & ſur le changement de Miniſtére qu'il prétendoit cauſer. Les autres Auteurs ne le font point agir ſi noblement. On lui donne des paſſions & des foibleſſes. Cela paroît plus croyable. Voici ce que je trouve dans un Italien. Que Richelieu qui ſe faiſoit preſque tous les ans un nouveau projet de ſouveraineté, tantôt dans un endroit, & tantôt dans un autre, ſe mit en tête d'en avoir une ſur la Meuſe, & que pour cet effet il voulut acheter Sedan. Que cela fut propoſé de ſa part à Bouillon avec des offres

offres avantageuſes. Que le Duc les rejetta. Que pour le réduire à la néceſſité de ſe défaire d'une Principauté qui lui ſeroit déſormais onéreuſe, le Cardinal arrêta le payement de certaine ſomme accordée par le feu Roi Henri IV. au Maréchal de Bouillon pour l'entretien de la garniſon de Sedan. Que le Duc en conçut un extrême chagrin. Que Richelieu irrité de ſon côté réſolut d'enlever Sedan de quelque maniere que ce pût être. Que la retraite donnée au Comte de Soiſſons parut un prétexte plauſible. Qu'ayant gagné le Vicomte de Turenne frere du Duc, le Cardinal lui perſuade de faire paſſer par Sedan certaines troupes levées dans le pays de Liege pour le ſervice de la France, de leur ordonner de ſe ſaiſir d'une porte, & de s'emparer enſuite de la ville. Que Bouillon averti déconcerta le projet par de bons ordres donnés par-tout. Que la brouillerie des deux freres fut le ſeul avantage que Richelieu tira de ſon entrepriſe. 1641.

Cette derniere circonſtance eſt-elle bien certaine? Je n'oſe l'aſſurer, quoique je la trouve hardiment publiée avant la mort du Duc & du Vicomte. Tout ce que je puis dire, c'eſt que Turenne n'ayant pris aucune part à l'affaire de ſon frere, & ayant toujours continué de ſervir dans l'armée du Roi en Italie, il y a de l'apparence qu'ils ne vivoient pas alors dans une parfaite intelligence. Bouillon, dégoûté d'une République où il ne trouvoit pas des emplois capables de contenter ſa vaſte ambition, avoit renoncé à la Religion Proteſtante, dans l'eſpérance de ſe faire un grand mérite à la Cour de France, & de s'ouvrir la porte aux premieres charges de l'Etat. Le Miniſtre attendit que le Duc fît certaines avances, & le fier Bouillon crut devoir être recherché. On le laiſſe à Sedan, on ne lui donne rien. Ce mépris de Richelieu n'auroit-il point irrité le Duc? Ne le porta-t-il point à embraſſer l'occaſion de ſe venger & de perdre le Cardinal? Quoiqu'il en ſoit des raiſons ſecretes qu'il put avoir d'être mécontent de la Cour de France, on dit, & cela paroît aſſez vraiſemblable, que la Ducheſſe ſon épouſe, née ſujette du Roi d'Eſpagne, & élevée à la Cour de Bruxelles, employa tout le crédit qu'elle avoit acquis ſur l'eſprit de Bouillon, qu'elle l'anima contre Louis, & lui perſuada enfin de ſe lier avec les Eſpagnols.

Richelieu prévenu que la Maiſon d'Autriche ne ſe trouvoit pas en état de ſecourir aſſez puiſſamment le Comte de Soiſſons & le Duc de Bouillon, incapables de réſiſter ſans elle aux forces de la France, réſolut cette année de les pouſſer à bout, & de s'emparer de Sedan en cas qu'ils refuſaſſent, comme il l'eſpéroit, de ſe ſoumettre aux ordres qu'il leur feroit envoyer. On commande donc au Duc d'abandonner le Comte & de ne le ſouffrir pas plus long-temps à Sedan. Bouillon s'excuſe & remontre au Cardinal, que Sa Majeſté ayant d'abord approuvé que Soiſſons y demeurât, il a cru pouvoir lui donner parole d'une ſûreté entiere, ſans limiter aucun temps. Qu'après un pareil engagement avec un Prince du ſang, il n'a plus la liberté de propoſer au Comte de ſe retirer. Qu'il prie Richelieu d'entrer dans ces raiſons, & de s'employer auprès du Roi pour les lui faire approuver. Perſuadé que le Cardinal ſon ennemi ne manquera pas de le perdre, dès-qu'il l'aura ſéparé de Soiſſons, dont le nom lui étoit d'un merveilleux ſe-

1641. cours, en cas que la nécessité d'une juste défense le portât à opposer la force à la violence d'un Ministre hautain & opiniâtre, le Duc profite habilement du nouveau chagrin donné au Comte dans l'affaire que je viens de raconter, & tâche de fixer enfin les continuelles irrésolutions de ce Prince. » Monsieur, *lui dit-il*, en l'état où sont vos affaires il n'y a plus de temps à perdre. Si vous voulez vous accommoder avec le Cardinal, il ne faut pas attendre le commencement de la campagne. Une négociation sera pour lors plus difficile, & vous obtiendrez des conditions d'autant moins avantageuses, que vous paroîtrez forcé à vous contenter de celles qu'on voudra bien vous accorder. Que si les choses sont sans retour entre vous & le Cardinal, il se faut résoudre à une guerre ouverte, & prendre les mesures nécessaires pour la soûtenir. Pour moi, Monsieur, je ne vous donnerai aucun conseil. A Dieu ne plaise que dans une affaire de cette importance je me rende responsable des événemens. Je n'ai pas sujet d'être mécontent de la Cour, je n'en attens point aussi présentement aucune faveur. Mais puisque je veux bien hazarder tout pour votre service, il est à propros que nous nous expliquions sur l'avenir en cas qu'il faille prendre les armes. Bien loin d'avoir changé de sentiment, je vous reïtere les paroles que je vous ai données, & vous prie de croire que rien ne sera jamais capable de m'ébranler. Mais je ne puis me résoudre à me laisser assiéger dans Sedan. On fait filer beaucoup de troupes sur la frontiere. Si vous ne prenez pas le parti de vous accommoder avec le Cardinal il se faut mettre en état de sortir en campagne, aussi-tôt que la saison le permettra.

Plus disposé que jamais à une rupture ouverte depuis le voyage de Campion à la Cour, Soissons se rend sans peine aux remontrances de Bouillon, renouvelle ses premiers engagemens, & proteste qu'il n'a plus de mesures à garder avec Richelieu. *Pour vous convaincre, Monsieur*, ajoûta-t-il, *que je ne veux plus rien écouter de la part de ce fourbe, si vous le jugez à propos, nous traiterons incessamment avec l'Empereur & le Roi d'Espagne.* Bouillon voyoit bien que c'étoit le seul moyen de mettre sur pied une armée assez considérable pour résister à celle du Roi, & pour éviter le siege de Sedan, ou le dégât du pays. Cependant afin de prévenir les reproches que le Comte lui feroit peut-être, de l'avoir engagé à une démarche dont les suites pouvoient être fâcheuses, il crut devoir lui représenter tous les inconvéniens qui étoient à craindre. » Je ne doute pas, Monsieur, *reprit le Duc*, que la Cour de Vienue & celle de Madrid n'entrent dans les propositions qu'on y fera de notre part. Telle est la politique ordinaire de ces Messieurs. Ils accordent tout pour embarquer les affaires, & ne tiennent dans la suite que ce qui leur est avantageux. On nous donnera facilement quelque argent pour commencer la guerre, & même des troupes pour la soûtenir. Après cela & l'Empereur & le Roi d'Espagne se mettront peu en peine de leur parole, & de leurs engagemens. Ils ne nous assisteront que pour faire des diversions propres à faciliter leurs projets. Nos intérêts & les leurs seront toujours différens dans le fonds. Nous voulons péné-

» trer dans la France, pour exciter les peuples à s'unir à nous dans le dessein 
» de renverser la fortune du Cardinal. Notre sûreté dépend d'une paix & 1641.
» de l'établissement d'un nouveau Ministére. La Maison d'Autriche doit
» souhaiter au contraire que nous demeurions dans le même état sans re-
» tour, & que la puissance du Cardinal subsiste, pour être une cause per-
» pétuelle de division & de trouble, dont l'Empereur & le Roi d'Espagne
» puissent profiter. Que si nous sommes assez malheureux pour être réduits
» à la nécessité de nous donner entierement à eux, comme il arrivera sans
» doute, à moins que nous ne soyons secondés au-dedans du Royaume,
» ou soûtenus par quelque grand succès, la guerre que nous aurions com-
» mencée devenant une guerre ordinaire, vous leur serez à charge par votre
» qualité, & lorsque vous serez parmi eux sans considération, en auroient-
» ils pour moi? Je vous le laisse à juger.

Soissons ne fut point ébranlé de ces inconvéniens. *La crainte qu'il avoit de Richelieu*, dit un Historien, *ne lui permettoit plus que de craindre de tomber entre ses mains.* Le Comte & le Duc conviennent donc de leurs intérêts & de tout ce qu'ils ont à faire. Ils dressent un écrit double, le signent l'un & l'autre, & s'engagent réciproquement à ne s'accommoder jamais séparément. Le Duc de Guise entre dans le traité, & tous trois envoyent vers l'Empereur à Ratisbonne, & à Bruxelles vers le Cardinal Infant. Le Baron de Beauvau Gentilhomme de qualité, *d'une vertu & d'un courage*, dit-on, *qui lui firent toujours mépriser la fortune & le péril*, eut le plein pouvoir des Ducs de Guise & de Bouillon. En attendant le succès de la négociation, Soissons dépêche secretement en France pour recueillir quelque chose de ses revenus, & pour lier des intelligences avec les ennemis du Cardinal. *Ils étoient puissans & en grand nombre*, dit l'Historien de Bouillon; *d'un courage abattu, non seulement à cause de l'autorité sans bornes du Ministre, & des exemples fréquens de vengeance & de punition; mais encore parceque la récompense des trahisons étant assurée, la confiance sembloit être bannie du commerce des hommes: tant on étoit persuadé qu'il n'y avoit aucune sûreté dans les affaires les plus secretes. Pour ce qui est des peuples, ils étoient généralement disposés à la révolte. En tout temps, une longue administration, bonne où mauvaise, suffit pour attirer leur haine. Soit que cela vienne de leur inconstance naturelle, ou de leur misere véritable, il mettent toujours leur espérance dans un changement.*

Cependant Richelieu faisoit de grands magazins sur la frontiere pour la subsistance de l'armée, & pensoit à commencer la campagne beaucoup plutôt qu'à l'ordinaire. Le Duc de Bouillon de son côté se prépare à la guerre, & à toutes les suites qu'il en peut prévoir. Il met les fortifications de Sedan en meilleur état, & pourvoit la ville & le château des choses nécessaires à soûtenir un long siege. Il s'assura de plusieurs Officiers de cavalerie & d'infanterie, qu'il avoit connus dans le service des Etats-Généraux des Provinces-Unies. Il fit même quelques levées dans le pays de Liege, dont il renforça sa garnison. Le Baron de Beauvau revient de Bruxelles à Sedan vers la fin du mois de Mai, avec un traité tel qu'on le pou-

1641. voit desirer, signé par le Cardinal Infant au nom de l'Empereur & du Roi d'Espagne dont il répondoit. Le premier promettoit sept mille hommes, & l'autre autant. Ces deux corps se devoient rendre aux environs de Sedan, avant le commencement de Juin. Les Espagnols s'engageoient aussi à fournir deux cent mille écus pour des levées, ou pour être employés à ce que le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon jugeroient le plus important à leurs desseins. Les Espagnols ne donnerent qu'une partie de l'argent promis, dit-on. Elle ne vint pas même dans le temps marqué. L'article du traité qui regardoit les troupes stipulées ne fût point éxécuté de leur part. L'Empereur tint mieux sa parole. Il envoya le Général Lamboï avec les sept mille hommes dont Sa Majesté Impériale étoit obligée de renforcer l'armée que les mécontens devoient mettre sur pied.

Le Cardinal de Richelieu tâche d'engager Gassion à se faire son espion auprès du Comte de Soissons. Sentimens généreux du Colonel.

*Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Mémoires de Sirot. Tom. II.*

Une des ressources ordinaires de Richelieu, c'étoit de corrompre les confidens de ses ennemis, ou de mettre des espions & des traîtres auprès d'eux. Il pense donc cette année à trouver quelqu'un capable de le servir en cette qualité à Sedan, ou dans l'armée des mécontens, dont il avoit découvert les projets, du moins en partie, & les négociations à Bruxelles. Le Colonel Gassion s'étoit dévoué depuis long-temps au Cardinal. Un Officier brave & Protestant parut plus propre qu'un autre à tromper le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon. L'Historien de Gassion rapporte d'une maniere & si naturelle & si circonstanciée les démarches de Richelieu pour gagner le Colonel, que son récit a tout l'air de vérité. Je tire de lui cet endroit, qui nous fait admirablement bien connoître les bas & indignes artifices du Cardinal & du Sécrétaire d'Etat Des-Noyers, son Ministre ordinaire en pareiles occasions. Au commencement de cette année, Richelieu écrit à Gassion, qui n'étoit pas sans inquiétude dans son quartier d'hyver, une lettre fort obligeante. La voici. *Toutes les heures de paix, vous serez souhaité ici. Le Roi qui vous desire present à ses armées, quand elles doivent agir, n'entend pas aussi que vous ne goûtiez point une partie du repos commun. Je vous ai mandé quel étoit son dessein. Venez lui dire ce que vous en pensez. Votre voyage ne sera pas inutile. S'il a des graces à répandre, je vous répons que vous ne serez pas oublié. Votre présence pourra même faire naître des pensées qui ne viennent qu'à la vuë des objets. En un mot vous serez aussi content de la Cour, qu'elle est satisfaite de vous.* Cet empressement, qui devoit calmer l'agitation présente de l'esprit du Colonel, la redoubla. Trop vif & trop brusque, il avoit tenu je ne sçai quels discours contre les Officiers Généraux & particulierement contre le Maréchal de la Meilleraie, le cousin bien aimé du Cardinal. Une lettre si caressante est suspecte à Gassion. Il craint que ce ne soit un piége, & que la Meilleraie ne l'ait trompé par une feinte réconciliation. Bergeré plus défiant & plus soupçonneux que le Colonel son frere, auprès duquel il se trouvoit alors, lui conseille de n'obéir pas si promptement, & de tâcher premierement de reconnoître si la Meilleraie ne cherche point à se venger. Il se charge d'écrire à Des-Noyers, & de lui marquer les sujets que Gassion croit avoir de craindre qu'on ne lui ait rendu de mauvais offices à la Cour.

1641.

L'impatience prend à Richelieu, & le Secrétaire d'Etat écrit la lettre suivante au Colonel. » Votre attachement à votre quartier est trop grand, » du moins vos amis s'en plaignent. Après les deux lettres de Son Eminen- » ce, ne deviez-vous pas tout quitter, & venir? Je ne veux pas hazarder » un ordre exprès, de peur que votre opiniâtreté ne vous jette dans la dé- » sobéïssance. J'aime mieux vous écrire de mon chef, pour sçavoir par » votre réponse les raisons que vous avez de ne vous rendre pas ici. Le Roi » & Son Eminence aimeroient mieux vous y voir, que tout le reste de la » Cour. Croyez moi, quittez vos allarmes frivoles & mal fondées. Venez » incessamment à Ruel. Je vous répons de tout évenement. On ne vous » souhaite que pour votre bien. Je suis certain même qu'on veut conférer » avec vous sur certaines choses qui regardent le service, & dont le fonds » ne se peut écrire. Si jamais vous fûtes nécessaire à vous-même, c'est pré- » sentement, & à la Cour. En arrivant à Ruel vous connoîtrez la vérité de » ce que je vous dis. Abandonnez vous aux desirs de Son Eminence, & » sur ma parole, attendez vous à des choses qui vous surprendront, & » qui porteront votre fortune au-delà de vos espérances. Je vous attens » vous-même, au-lieu de réponse. Si vous me croyez votre ami, comme » je m'en flate, reposez vous sur moi, principalement en ce point. M. de » Bergeré a tort de vous brouiller ainsi avec vous-même. Je ne lui pardon- » nerai jamais, s'il ne veut aussi se désabuser & s'excuser. Voilà toute la » réponse qu'il aura de moi. » Il fallut bien partir après une lettre si pressante: quel moyen de s'en défendre? Et qui auroit jamais pensé, que ces dou- ceurs, & tant d'espérances données d'une maniere si mystériense, abou- tiroient à la proposition d'une lâche trahison? Les deux freres arrivent à Paris.

Gassion ne perd point de temps, & court à Ruel. Après quelques en- tretiens généraux, Des-Noyers commence de le sonder. *Mon cher ami*, lui dit-il, *voici un coup d'Etat & de fortune. Donnez vous à M. le Cardinal. Approuvez sans examiner, & sans rien approfondir, tout ce qu'il vous propo- sera. Quoi? la Messe aussi?* repartit en souriant l'Officier Protestant qu'on avoit plus d'une fois tenté sur le chapitre de sa Religion. *Non, non*, re- prit le bon Secrétaire d'Etat. *Il n'est pas question de cela maintenant. C'est une foi humaine qu'on vous demande.* Des-Noyers conduit Gassion à Ri- chelieu, & dit en entrant dans la Chambre: *Voici Monseigneur, un ga- lant homme sur la bravoure & sur la fidélité duquel Votre Eminence peut compter. Je ne souhaite rien tant que cela*, répondit le Cardinal; & après avoir fait promettre le secret sous serment, il reprend de la sorte. *J'ai des ennemis, Monsieur de Gassion. Vous les connoissez, & ils vous connoissent. Ils feront tous leurs efforts pour vous révolter contre moi, & pour vous envelopper, sous de faux prétextes, dans les mauvais desseins qu'ils ont formés contre le Roi & contre l'Etat. On seroit au désespoir de vous voir dans leur malheureux & criminel parti. J'ai cru vous devoir avertir de prendre garde à ne donner pas dans leurs pieges. A Dieu ne plaise que je visse échoner une personne que j'aime autant que vous. Ouvrez moi votre ame. Etes-vous libre? Dites le moi fran-*

1641. *chement. Pouvez-vous vous engager pleinement à Moi ? Monseigneur*, dit Gassion, *je suis parfaitement dévoué à Votre Eminence. Puisque j'ai le bonheur d'avoir trouvé un si bon maître, je vous jure sur mon honneur que je n'en aurai jamais d'autre. Votre Eminence me peut commander tout ce qu'il lui plaira : j'obéïrai au peril de ma vie. Il n'y a rien aussi que je ne fasse pour vous*, reprit le Cardinal content. Il tire alors de son doigt un diamant de grand prix, & le donne au Colonel. *Ce ne sont que des arres*, ajoûta-t-il. *Vous verrez comme j'aime mes amis, quand il sont gens de mérite.*

On ne s'explique pas davantage pour cette fois. Gassion, qui ne sçait à quoi de si grandes caresses aboutiront, en fait confidence à Bergeré son frere. Celui-ci plus défiant & plus soupçonneux, peut-être plus honnête homme & plus droit, semble n'approuver pas que le Colonel se dévoue aveuglément à un Ministre odieux à toute la France. Il tâche d'arrêter une ambition trop impétueuse, & veut persuader à Gassion de ne se livrer pas de la sorte. *Ne m'en parlez pas d'avantage*, repliqua le Colonel. *L'affaire est conclue. Je suis à M. le Cardinal. Ni Dieu, ni diable ne m'en tirera pas.* Paroles impies. Pardonnons-les à l'emportement d'un Gascon, qui a la tête remplie des grandes espérances de fortune qu'on lui donne, & qui ne s'imagine pas qu'on veut éxiger de lui quelque chose de contraire à son honneur. Bien loin d'en être scandalisé, le dévot Des-Noyers les trouva fort belles. Un de ses gens qu'il envoya pour amener Gassion à Ruel, entre tout d'un coup dans la chambre où étoient les deux freres, entendit la fin de leur contestation, & ne manqua pas de rapporter ce que le Colonel avoit dit. Le Secrétaire d'Etat en avertit Richelieu. Une si belle réponse lui plut extrêmement. Mais il connut dans la suite, qu'il ne faut pas prendre à la lettre tout ce que certaine vivacité naturelle fait dire. Le Cardinal s'ouvre alors au Colonel sur les intrigues du Comte de Soissons & des Ducs de Guise & de Bouillon. *J'ai eu peur*, lui dit-il, *que ces rebelles, qui connoissent votre bravoure & de quoi vous êtes capable, ne vous eussent tenté aussi-bien que plusieurs autres, & qu'ils ne pensent à enlever au Roi un bon serviteur, dont Sa Majesté prétend se servir contr'eux.* Gassion offre alors d'arrêter l'armée des Mécontens, quelque forte qu'elle puisse être, & de les empêcher de pénétrer en France, pourvû qu'on lui donne du canon, & qu'on lui permette d'occuper les postes qui se trouveront sur leur chemin. *Il faut voir le Roi là-dessus*, répondit Richelieu, *faites lui la même offre, quand il vous parlera de ses desseins contre les rebelles.* Le Cardinal mene Gassion à S. Germain en Laïe, & Louis agrée la proposition du Colonel, sans s'expliquer davantage. *Le Roi*, dit Richelieu en revenant à Ruel avec Gassion, *se veut servir de vous dans l'affaire de M. le Comte. J'ai répondu de votre discrétion, de votre zele, de votre fidélité. Ces Messieurs avoient déja projetté de vous débaucher du service du Roi, & de vous attirer dans leur rébellion. Mort*, s'écria brusquement le Colonel, *je tuerai le premier qui m'en parlera. Non pas cela*, reprit gravement le Cardinal. *Il faut écouter tout, faire vos conditions, promettre vos troupes & empêcher ainsi qu'ils n'en fassent d'autres. S'il y a un combat, vous vous déclarerez bon serviteur du Roi*

*dans l'occasion.* Ceci suppose que Richelieu avoit appris que le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon, prévenus que Gassion étoit brouillé avec le Maréchal de la Meilleraie & par conséquent avec le Ministre, pensoient à gagner un si bon Officier, & à lui persuader de leur amener ses troupes. Il faut suppléer cette circonstance que l'Historien du Colonel a omise. Richelieu ne parloit-il point aussi de sa tête, dans le dessein de proposer ensuite à Gassion de s'offrir lui-même aux mécontens ? Peut-être qu'il avoit auprès d'eux quelque espion chargé de leur faire l'ouverture de tenter le Colonel. 1641.

Quoi qu'il en soit, le Gascon perd toute sa vivacité, garde le silence & tombe dans une profonde rêverie. *Tel est l'ordre positif du Roi*, dit le Cardinal en revenant à la charge. *Je n'y puis rien changer. D'où vient que vous le recevez si froidement ! On diroit que vous le désapprouvez. Cela me surprend.* Richelieu s'étend alors sur l'importance de la nécessité du coup, allegue plusieurs maximes politiques, fait souvenir Gassion de l'engagement qu'il a pris, se met en colere, & semble se repentir d'avoir jetté les yeux sur lui. *Tous les plus braves Officiers de l'armée*, ajoûte-t-il, *accepteroient avec joie la proposition que je vous fais. Elle vous ouvre le chemin à la plus haute fortune qu'un Gentilhomme puisse souhaiter.* C'étoit le flater de l'espérance d'un bâton de Maréchal de France. Déconcerté par un long discours mêlé de douceurs & de reproches, le Colonel reprend à la fin ses esprits, & répond de la sorte. *Monseigneur, comptez sur ma vie & sur ma mort, quand il faudra vous servir. Mais donnez-m'en les occasions sans intrigue & sans trahison. Je vous rendrai bon compte de vos ennemis. Mais je veux qu'ils soient les miens. Le Roi prétend être servi à sa maniere*, repliqua Richelieu. *Il a de quoi récompenser ceux qui le servent.* La conversation finit là. Cependant Des-Noyers de son chef, ou par ordre du Cardinal, vient encore à la charge, & employe toute son éloquence pour engager Gassion à contenter le Ministre. *Point de trahison, Monsieur*, répond brusquement le Colonel. *Toujours bonne guerre. Comptez là-dessus. Pour ce qui est de ma vie & de ma mort, elles ne sont plus à moi. J'ai tout sacrifié à M. le Cardinal.* Si Gassion est blâmable de s'être laissé aveugler par son ambition, jusqu'à se dévouer bassement à un Prêtre dont il devoit connoître la scélératesse, il est du moins louable d'avoir généreusement refusé de commettre une lâcheté capable de flétrir entierement la belle réputation qu'il avoit acquise.

Richelieu l'envoye chercher le lendemain, & Gassion paroît avec un visage sur lequel on lisoit l'agitation & le désordre de son esprit. *Je vous donne bien de la peine, mon Colonel, mon ami*, dit le Cardinal, *mais aussi je vous en suis obligé. Vous êtes plus à moi que vous ne pensez. Je parierois que vous êtes plus mécontent que moi de ce que vous me dites hier. Je vous confesse ingénument, Monseigneur*, répondit Gassion, *que le malheur d'être tombé dans le seul cas où je ne puis obéïr à Votre Eminence m'afflige au dernier point. Si j'entreprenois d'exécuter ce qu'elle me commande, j'y réüssirois fort mal. Je ne puis vous rien donner de plus que ma vie & ma fidélité.*

1641. *Je perdrai la premiere avec plaisir pour le service de Votre Eminence. Mais je la supplie très-humblement de trouver bon, que pour lui conserver l'autre, je ne trahisse pas un Prince qui croiroit se pouvoir fier à moi, après la parole que je lui aurois donnée. C'est assez, Monsieur de Gassion*, reprit le Cardinal, *vous n'avancerez pas si promptement votre fortune. Cependant, vous conserverez du moins mon estime.* De peur que le Colonel ne racontât à Bergeré son frere tout ce qui s'étoit passé, Des-Noyers fait compter incessamment à celui-ci deux mille écus, dont le Roi le gratifioit à la sollicitation du Cardinal, disoit-on, & lui ordonne de partir sur le champ pour son quartier d'hyver, & sans retourner à Paris. Richelieu ne put refuser, du moins en apparence, son estime à la vertu & à la probité de de Gassion. *Autant que vous avez été secret pour l'affaire de Champagne*, lui dit-il dans une lettre écrite quelque temps après, *autant j'ai sçu parler de votre honneur, de votre cœur & de votre zéle : vous en verrez l'effet.* Cette circonstance découvre si bien les artifices du Cardinal pour corrompre les gens, & pour perdre ses ennemis, que j'ai cru ne la devoir pas omettre.

En voici une autre de même nature, à peu près, arrivée cette année. Le Baron de Sirot avoit fort bien servi depuis la guerre allumée entre les deux Couronnes. Il s'étoit signalé en plusieurs occasions. D'où vient qu'un Ministre si attentif à gagner les gens de mérite avoit négligé jusques alors un brave Officier, qui se vantoit avec justice de s'être battu contre deux Rois, dont l'un étoit le Grand Gustave, & l'autre Christian IV. Roi de Dannemarck encore vivant ? Le Cardinal s'en avise enfin au mois de Juin, & ce fut à la sollicitation de son fidele Des-Noyers. Au défaut de Gassion, vouloit-on se servir de Sirot ? On n'en témoigna rien, parce qu'il ne se rendit à l'armée qu'après la mort du Comte de Soissons. Quoi qu'il en soit, voici la lettre que le Secrétaire d'Etat lui écrivit. *Il y a long-temps qu'un aussi brave homme que M. de Sirot est en repos. Il faut venir à l'armée, & s'y signaler à son ordinaire. Partez donc incessamment pour celle de M. le Maréchal de Châtillon, ainsi que le Roi vous l'ordonne. Je vous ai rendu des offices auprès de Son Eminence qui ont porté coup. Je suis assuré qu'on fera quelque chose pour vous. En son particulier, elle veut vous témoigner que son amitié pour les personnes de votre mérite n'est pas stérile.* Cette lettre ne trouva pas le Baron dans sa maison. Il étoit deja parti pour l'armée, où le Roi, le Cardinal & Des-Noyers se rendirent après la mort du Comte de Soissons. Plusieurs personnes ayant dit à Sirot que le Secrétaire d'Etat l'avoit demandé plus d'une fois, il l'alla trouver. Cet Officier raconte naïvement ses entretiens avec Richelieu & Des-Noyers. Transcrivons ce qu'il en rapporte dans ses Mémoires.

*Des-Noyers*, écrit-il, *me fit des caresses si extraordinaires que j'en fus surpris. Auparavant, il m'avoit toujours traité avec assez d'indifférence.* M. le Cardinal veut vous connoître, *me dit-il.* Je lui ai parlé si avantageusement de vos services & de votre mérite, qu'il desire vous voir. Vous voulez bien que je vous présente à lui. Ce seroit dès-à-présent, si les

affaires

affaires du Roi ne me retenoient indispensablement. Remettons la partie à demain. *Je remercie le Secrétaire d'Etat le plus honnêtement qu'il m'est possible, & me rends le lendemain à l'assignation. Il me conduit au logis de Son Eminence, & me fait entrer dans sa chambre.* Je vous connois de nom & de réputation depuis long-temps, *me dit-elle.* Après les récits avantageux qu'on m'a faits de vos belles actions, j'ai cent fois desiré de vous voir pour vous demander votre amitié. Accordez-la-moi, je vous en conjure, *ajoûta le Cardinal en me prenant les mains.* Votre Eminence, *repartis-je*, me fait trop d'honneur, si elle veut bien me mettre au nombre de ses serviteurs. Me donnez-vous votre amitié de bon cœur, *reprit Richelieu.* Pour moi, je vous proteste que je vous donne sincerement la mienne. Afin de vous en donner une preuve effective, je vous accorde mille écus de pension. Je vas penser à votre établissement, & de si bonne maniere que vous serez content de moi. Me donnez-vous de bon cœur votre affection? Votre Eminence me témoigne trop de bonté, *repartis-je.* Elle peut disposer de moi. Je la supplie instamment d'être persuadée que je serai toute ma vie son très-humble serviteur. *A ces mots, le Cardinal m'embrasse, & dit en me baisant qu'il compte sur ma parole. En même temps, il ordonne à Des-Noyers de me faire compter mille écus. Je les touchai en sortant d'auprès de Son Eminence.* Quel pouvoit être le dessein de ce prévoyant Politique? Il n'avoit plus rien à craindre de la part de ses ennemis. Le Comte de Soissons étoit mort, & le Duc de Bouillon se soumettoit au Roi. Ce que Richelieu fit au regard de Sirot, il le fit sans doute au regard de plusieurs autres Officiers habiles & expérimentés. Plus je réfléchis sur les allures du Ministre triomphant d'être défait d'un Prince du Sang son ennemi déclaré, & de s'être étroitement allié avec les trois autres, Condé & ses trois fils; plus je me persuade que son ambition démesurée le portoit à s'assurer des armées, pour se faire Régent du Royaume, en cas que son Maître vînt à mourir. Nous verrons comment il suivra désormais ce projet. Il pensoit à se former une Souveraineté qui lui pût servir de retraite, si le Duc d'Orléans succédoit à la Couronne. Maintenant que Gaston en est reculé par les deux enfans nés à son frere, le Cardinal médite de régner lui-même en France tout le reste de sa vie, sous le nom du Dauphin, qu'il espere de voir sur le Trône à l'âge de quatre ou cinq ans. 1641.

*Mon Cousin*, écrivoit Louis le 19. Mars de S. Germain en Laïe au Maréchal de Châtillon. *Comme je desire que vous assistiez au jugement des informations faites contre mon frere naturel le Duc de Vendôme, je vous envoie cette lettre, pour vous dire que vous ayiez à vous rendre ici Vendredi prochain 22. de ce mois à huit heures du matin précisément. On y traitera de cette affaire.* C'est une des plus extraordinaires de son régne, & en même temps une des plus ridicules comédies que le fourbe Richelieu ait jamais jouée. Les deux sçavans freres du Puy ramasserent dans leur curieux cabinet ce qu'ils purent trouver de piéces originales, & en dresserent même une relation que nous suivrons. Je n'y découvre pas com-

Le Duc de Vendôme, accusé d'avoir attenté à la vie du Cardinal de Richelieu, se retire en Angleterre.

1641. *Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. I. Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. I.*

ment le Cardinal & ses créatures ourdirent la trame du monde la plus impertinente contre César de Vendôme fils naturel du feu Roi Henri IV. Persécuté depuis long-temps par Richelieu, il demeuroit dans ses terres, où non content de jouïr des grands revenus que son pere lui avoit laissés & de ceux que la Duchesse son épouse, héritiere des Maisons de Mercœur & de Luxembourg, lui apporta, il en dissipoit même les fonds; de maniere que ses petit-fils n'ont pû sauver que le Duché de Vendôme & la terre d'Anet. Nous avons vû des Duchés-Pairies, des Principautés, une des plus magnifiques maisons de Paris, bâtie par Henri IV. pour Gabrielle d'Etrées sa maîtresse, mere de César, & plusieurs nobles & riches Seigneuries, exposées en vente, pour payer les dettes de celui-ci & celles de son fils, pere du renommé Duc de Vendôme, le seul de ses Généraux que Louis XIV. ait jugé capable de soutenir sa puissance ébranlée par les glorieuses victoires du Duc de Marlborough & des Alliés de la Couronne d'Angleterre. Richelieu, allarmé de l'orage qu'il prévoyoit se devoir former contre lui à Sedan, appréhenda que le Duc de Vendôme ne se joignît au Comte de Soissons. Pour déconcerter les projets que César pourroit former, il résolut de le faire arrêter, ou du moins de le réduire à la nécessité de sortir du Royaume. On espéroit qu'une si grande violence effrayeroit tous les autres mécontens, & les rendroit sourds aux exhortations que Soissons & Bouillon leur feroient. Mais quel prétexte trouvera-t-on contre un homme qui, éloigné des affaires & de la Cour, ne pense qu'à vivre tranquillement chez lui? Les plus extravagantes & les plus noires calomnies ne manquerent jamais au Cardinal. On en a rapporté des exemples signalés. En voici un qui passe tous les autres.

Guillaume Poirier & Louis Allaiz, insignes scélérats, cachés sous l'habit que certains Hermites portent en France, demeuroient près de Vendôme. Accusés de divers crimes, ils furent mis en prison. Mais les Juges de Vendôme & ceux de Blois ensuite ne trouvant pas des preuves suffisantes pour les condamner à la mort, ils furent élargis, après avoir été préalablement appliqués à la question, qu'ils souffrirent sans rien confesser. Ils viennent à Paris, & sur de nouveaux crimes, ils sont encore arrêtés dans un lieu infâme, & mis entre les mains du Lieutenant Criminel, qui les fait enfermer au grand Châtelet de Paris. Là Poirier déclare au Magistrat, qu'on le tira un jour des prisons de Vendôme pour le conduire à la maison voisine d'un Chanoine, où le Duc se trouvoit. Que César s'étant informé de la vie de l'Hermite lui tint un long discours, qui aboutit enfin à lui proposer d'attenter à la personne du Cardinal de Richelieu. Qu'induit par les promesses du Duc, il en forma le dessein. Que l'ayant communiqué à son compagnon Allaiz, & à je ne sçai quel autre Hermite de Gisors en Normandie, il étoit venu à Paris chercher l'occasion de l'éxécuter. Les gens de bon sens ne se persuaderont jamais, que le Duc de Vendôme ait voulu confier une pareille commission à un misérable inconnu, & en présence d'un Chanoine, peut-

être de plusieurs autres. Expose-t-on si témérairement sa personne & sa vie? Tout cela paroît une pure subornation d'un ou deux fripons, capables de tout dire pour se tirer de la potence, & pour obtenir quelque récompense promise par les créatures du Cardinal. Le Chancelier Séguier interroge ensuite Poirier, & ordonne que le Chanoine de Vendôme, le Géolier de la prison où l'Hermite avoit été enfermé, & l'autre fripon de Gisors fussent amenés à Paris. 1641.

César averti de ce qui se trame contre lui envoie la Duchesse son épouse & les Ducs de Mercœur & de Beaufort ses fils, protester au Roi & au Cardinal qu'il est innocent, & prier Louis & son Ministre de faire attention à la qualité des accusateurs, gens infâmes, & chargés de plusieurs crimes atroces. Il offre même de venir se justifier de la calomnie. On le prend au mot, & le Roi lui ordonne de se rendre à Paris vers la fin de Janvier. Mais venant à réfléchir sur les suites fâcheuses d'une démarche par laquelle il se livroit entre les mains de l'ennemi le plus malin qui fut jamais, Vendôme s'en repentit. Il aima mieux sortir de France, que de s'exposer au danger d'une prison aussi longue & aussi dure que celle qu'il avoit déja soufferte à l'instigation de Richelieu; peut-être à celui d'être empoisonné à Vincennes ou à la Bastille, aussi-bien que le Grand-Prieur son frere. Le parti pris par le Duc de la Valette lui parut le meilleur & le plus sûr. Cela suffit pour disculper César. On le blâma, dit un Historien, de n'être pas venu à la Cour après l'offre qu'il en avoit faite au Roi. Vendôme eut tort de promettre si vîte. Mais il fit fort bien de ne tenir pas sa parole, témérairement donnée à un Prince gouverné par le plus perfide & le plus vindicatif de tous les hommes. César sort donc secretement de son Château d'Anet, prend le chemin de Cherbourg en Normandie, s'embarque au port de Pirou, passe dans l'Isle de Jersey, & de là en Angleterre.

Dès que sa fuite est connue à la Cour, Louis ordonne à la Duchesse de Vendôme & aux Ducs de Mercœur & de Beaufort, de s'en aller à Chenonceaux en Touraine. Il prend encore la résolution de faire poursuivre criminellement son frere. Le Chancelier a commission d'instruire, conjointement avec Talon & Mauric Conseillers d'Etat, l'accusation intentée. Vingt-quatre Juges sont nommés ensuite, & ont ordre de se rendre le 22. Mars au Château de S. Germain en Laïe, où, selon la nouvelle Jurisprudence inventée depuis trois ans par son Ministre, Louis veut encore présider lui-même à un jugement où il s'agit de condamner son frere naturel. Ces Juges, choisis au gré de l'accusateur secret, furent les Ducs d'Usez, de Ventadour, de Luines & de Chaunes, les Maréchaux de la Force & de Châtillon, Cinq-Mars Favori & Grand Ecuyer, le Chancelier Seguier, les Présidens de Bellievre & de Nesmond, Bouthillier Surintendant des finances, six Conseillers d'Etat, & six du Parlement de Paris. Après que Talon eut rapporté le procès, le Chancelier prit la parole & dit qu'il ne pouvoit omettre une circonstance con-

1641. sidérable. *C'est*, ajoûta-t-il, *que M. de Vendôme, saluant * la Reine mere à Londres, lui a parlé en ces termes.* Madame, vous voyez un pauvre banni, accusé d'une entreprise qu'il voudroit avoir éxécutée plus en effet qu'en paroles. *Cela est vrai, j'en ai lettre*, dit le Roi. Il n'étoit pas fort difficile à son Ministre de lui faire écrire une chose capable de l'irriter encore plus contre sa mere, & de justifier l'ingratitude du Cardinal. N'est-ce pas une chose déplorable que ce foible Roi se rende ainsi Juge & témoin contre ses parens? On lit ensuite les conclusions du Procureur Général. Elles portoient, que *le Duc de Vendôme seroit pris au corps, & faute de ce, crié à trois briefs jours, & ses biens saisis.* L'arrêt fut rendu conformément aux conclusions.

Voici le bel endroit de la comédie. Le Duc de Vendôme n'ayant point comparu, les mêmes Magistrats, les Ducs d'Usez & de Ventadour, le Maréchal de la Force, sont appellés à S. Germain en Laïe le 17. Mai, pour juger l'accusé par contumace. Chacun ayant pris sa place, un valet de chambre vient avertir le Roi, que Cheré, Secrétaire de son Ministre, est à la porte du cabinet & demande à parler au Chancelier. *Qu'on le fasse entrer*, dit Sa Majesté. Cheré s'approche de Seguier & lui présente une lettre de la part de Richelieu. Le Chancelier l'ouvre, la lit, s'approche du Roi, & lui dit quelques paroles à l'oreille. Louis se leve, & commande que chacun demeure en sa place. *Je reprendrai incontinent la mienne*, ajoûta-t-il. Sa Majesté tire en un coin du cabinet le Chancelier, le Surintendant des finances, & Des-Noyers Secrétaire d'Etat, leur parle un bon quart d'heure avec action. Puis revenant à sa place, *Messieurs*, dit-elle, *c'est M. le Cardinal qui me prie de pardonner à M. de Vendôme. Ce n'est pas mon avis. Je dois protéger ceux qui me servent avec affection & fidélité, comme M. le Cardinal. Si je n'ai soin de faire punir les entreprises qui se font contre sa personne, il sera difficile que je trouve des Ministres, pour conduire mes affaires avec le même courage & la même fidélité. Je me suis avisé d'un expédient, que j'ai proposé à M. le Chancelier. C'est de retenir le procès criminel de M. de Vendôme à ma personne, & d'en suspendre le jugement définitif. Selon qu'il se conduira envers moi, j'userai de bonté envers lui, & lui pardonnerai, si ses actions le méritent.* Pauvre Prince, qui ne voit pas qu'on le joue, & qu'on abuse grossierement de sa simplicité!

*Sire*, dit alors Séguier qui agissoit de concert avec Richelieu, pour en imposer au Roi & au public, *je suis obligé de représenter à Votre Majesté, que M. le Cardinal m'ordonne par sa lettre de demander avec instance la grace de M. de Vendôme. Je crois que Votre Majesté la peut accorder sans blesser son autorité. Je ne veux point pardonner présentement*, reprit Louis. *Je suspens seulement le jugement du procès, & me réserve de faire grace à M. de Vendôme, s'il s'en rend digne par sa bonne conduite à l'avenir. Lisez la lettre que M. le Cardinal vous a écrite*, ajoûta-t-il. La voici.

* Marie de Médicis.

*Monsieur, les intérêts de l'Etat ayant toujours été les seuls que j'ai eu devant les yeux, je crois maintenant que le public doit être satisfait par la connoissance du mauvais dessein que M. de Vendôme s'étoit mis dans l'esprit, & que je puis, sans préjudicier au service du Roi, supplier Sa Majesté de pardonner à M. de Vendôme, & d'approuver la résolution que j'ai prise en mon particulier, de ne me souvenir jamais du mal qui a été projetté contre moi. La clémence dont il plaira au Roi d'user en cette rencontre n'étant accordée qu'à ma très-humble priere, on ne sçauroit penser à mon avis, qu'elle puisse donner occasion à une pareille entreprise. C'est, selon la connoissance que j'ai de la bonté de Sa Majesté, la seule considération qui peut arrêter le Roi. Je vous conjure donc d'obtenir de lui qu'il ait égard à ma supplication. Vous ne me pouvez faire un plus grand plaisir.* Telle fut la fin de la comédie. En voici le véritable dénouement. 1641.

Richelieu avoit envie de s'assurer de la personne du Duc de Vendôme son ennemi, ou de l'obliger à sortir du Royaume, de peur qu'il ne se joignît à ceux qui avoient juré à Sedan la perte du Cardinal, & de faire accroire à Louis que les partisans secrets de Marie de Médicis pensoient continuellement à la délivrer d'un Ministre trop éclairé & trop affectionné au service du Roi son fils. Vendôme prit le parti de se retirer en Angleterre. Richelieu content désormais de l'avoir écarté, & inspiré à Louis de nouveaux soupçons contre la Reine sa mere, qui demandoit humblement au Cardinal la liberté de revenir en France, ou du moins qu'on lui donnât de quoi vivre, jusques-là même qu'elle écrivit cette année à la Duchesse d'Eguillon pour exciter la compassion d'une ancienne domestique, moins dure & moins vindicative que son oncle; Richelieu, dis-je, tâche de cacher sa scélératesse en faisant le bon Chrétien. Il feint d'intercéder en faveur de celui qu'il accuse faussement d'avoir suborné des assassins contre lui. Mais il ne put en imposer qu'aux sots. On ne devoit pas pousser si loin une accusation intentée par deux insignes fripons contre une personne du premier rang; ou il falloit en prouver manifestement la vérité, & faire rendre un jugement dans les formes. Après cela, on auroit pû demander grace au Roi. Le manége de Richelieu dans cette affaire est une preuve évidente que les faits allégués contre le Duc de Vendôme ne se pouvoient justifier, & qu'on n'osoit laisser à quelques Juges éclairés & integres, qu'on avoit joints, pour sauver les apparences, à d'autres vendus au Cardinal, la liberté de dire tout publiquement ce qu'ils en pensoient. Richelieu se mocque du monde, quand il écrit si hardiment que *le public doit être satisfait par la connoissance qu'il a du mauvais dessein que le Duc de Vendôme s'étoit mis dans la tête.* Qu'est-ce que le public avoit vû? Que deux ou trois misérables, convaincus de plusieurs crimes, accusoient le frere naturel du Roi de les avoir subornés pour commettre un assassinat. Je sçai bien que ceux qui se mettent en tête quelque chose de semblable doivent chercher des scélérats. Les honnêtes gens ne se chargent pas d'une telle commission. C'est pourquoi, après un si grand éclat, il falloit convaincre le

*Grotii Epistola 1480. & 1481.*

1641. monde que les dépositions reçues par le Lieutenant Criminel & par le Chancelier étoient juridiques & véritables. Que si les preuves ne se trouvoient pas suffisantes, la prudence vouloit que l'affaire fut étouffée. Mais quoi? Cela n'accommodoit pas Richelieu. On avoit un coup à faire, & contre la Reine Mere, & contre le Duc de Vendome. Il falloit achever de perdre l'un & l'autre dans l'esprit de Louis.

Le Duc de Lorraine va en France, & signe un nouveau traité avec le Roi.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 65. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. T. II. Histoire du Maréchal de Guébriant Liv. 6. chap. 2. Mémoires de Beauveau L. II. Grotii Epistolæ passim. an. 1641. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. 1.*

*On traite avec M. le Duc de Lorraine, qui s'est jetté entre les bras du Roi, sans aucune condition*, marque la Landgrave de Hesse dans une lettre au Comte de Guébriant. *Il a vû le Roi à S. Germain, & s'est mis à genoux comme vassal de la Couronne, disant qu'il ne se releveroit pas à moins que Sa Majesté ne lui pardonnât le passé. Elle l'a relevé aussitôt; & M. le Duc s'est couvert en qualité de Prince Souverain.* Nouvelle fort considérable, que nous devons éclaircir maintenant. Dès l'an 1639. Charles Duc de Lorraine, à la sollicitation de la Cantecroix sa *femme de campagne*, leurrée de l'espérance que si elle engageoit le Duc à s'accommoder avec la France, Louis appuyeroit à Rome la dissolution du mariage avec la Duchesse Nicole, & qu'après cela il auroit la liberté d'épouser sa maîtresse, ce Prince léger & amoureux à la folie fit de grandes avances pour se reconcilier avec Louis. L'affaire n'avança pas beaucoup l'année suivante. Charles ne se fioit pas à Richelieu, & le Cardinal soupçonnoit le Duc de dissimulation. Deux fourbes sont toujours en garde l'un contre l'autre. Mais Charles, aveuglé par différentes passions, donna enfin étourdiment dans le piege. Il demandoit d'être rétabli dans ses Etats; & le Roi, gouverné par son Ministre, n'y vouloit consentir qu'à certaines conditions qui mettoient le Duc dans une entiere dépendance de la France. De maniere que celui-ci passa un an dans un extrême embarras, & sans prendre de résolution. Il ne pouvoit espérer son rétablissement que de l'appui de la Maison d'Autriche, tellement affoiblie par ses grandes pertes, que Charles n'osoit se flater que l'Empereur & le Roi d'Espagne, incapables d'obtenir des conditions honnêtes & avantageuses pour eux-mêmes, voulussent insister autant qu'il faudroit sur les intérêts d'un de leurs Alliés entierement dépouillé. Il lui sembloit, & ce n'étoit peut-être pas sans raison, que Ferdinand & Philippe sacrifieroient volontiers la meilleure partie de la Lorraine pour ravoir ce que Louis leur avoit enlevé. Les révolutions arrivées en Catalogne & en Portugal acheverent de le confirmer dans cette pensée. Le voilà donc presque entierement rendu aux sollicitations de la Cantecroix, qui le presse de s'accommoder avec la France. Du Hallier Gouverneur de Lorraine, averti de la disposition du Duc, l'écrit en Cour; & Richelieu bien-aise d'empêcher que Charles, dont les troupes cantonnées dans le voisinage de la Champagne, ne succombe à la tentation de se joindre au Comte de Soissons & au Duc de Bouillon, s'ils se déterminent une fois à prendre les armes, charge du Hallier de donner au Lorrain les plus belles espérances du monde, & de lui insinuer que s'il veut venir trouver le Roi comme de lui-même, cette marque de confiance plaira infiniment à Louis,

& qu'elle avancera plus les affaires qu'une négociation dans les formes. 1641.
Le panneau étoit grossierement tendu. Cependant le Duc y donne à l'instigation de sa *femme de campagne*, & le bruit se répand incontinent qu'il se dispose à s'aller jetter aux genoux & entre les bras de Louis.

Le Cardinal Infant, allarmé de la nouvelle, dépêche Dom Michel de Salamanque à Epinal, où Charles se trouvoit alors, avec ordre de lui offrir une somme considérable d'argent, & de meilleurs quartiers d'hyver pour ses troupes, en cas qu'il demeure constamment uni à la Maison d'Autriche. Mais il étoit trop tard. Le Duc prévenu, & las de mener une vie de *bandit*, avoit fait de si grandes avances à Louis, qu'il ne pouvoit plus reculer. *L'Empereur & le Roi d'Espagne*, répondit-il à Salamanque, *doivent être contens de moi. Que veulent-ils que je fasse de plus? J'ai sacrifié pour eux mon honneur, mes biens & ma vie. J'ai souffert des maux incroyables. J'ai attiré contre moi le Roi de France & ses Alliés. La Maison d'Autriche m'a-t-elle aidé à reprendre un pied de terre dans mes Etats usurpés? Bien loin de pouvoir espérer d'être plus efficacement secouru dans la suite, les affaires sont dans une si mauvaise situation, que je me dois préparer à perdre bientôt le peu qui me reste. Je suis devenu le jouet des Ministres Espagnols, on me méprise ouvertement, on m'abandonne, on ne me fournit pas de quoi habiller & payer mes soldats. Que dis-je? On les repousse, on les poursuit comme des ennemis. La nécessité m'oblige enfin à prendre un parti que mes intérêts demandoient que je prisse il y a long-temps. Puisque mon attachement à la Maison d'Autriche, & les importans services que je lui ai rendus, ne me peuvent procurer la restitution de mes Etats, il faut tâcher de l'obtenir de la clémence d'un Roi qui se picque de justice. On offre de me les rendre à condition que je ferai pour la France ce que j'ai fait pour l'Empereur & pour le Roi d'Espagne. Croyez-vous, Monsieur, que mes plus grands ennemis puissent blâmer ma résolution?* Cependant, elle paroissoit si extraordinaire aux gens même de la Cour de France, que jusques à ce que le Duc fût dans Paris, plusieurs parierent qu'il ne se mettroit jamais à la discrétion de Richelieu, & qu'il se souviendroit de la maniere dont le Cardinal l'avoit attrapé au temps du siege de Nanci.

Il arrive pourtant à Paris le 7. Mars de cette année, contre l'opinion de toutes les personnes de bon sens. On ne le croyoit pas capable d'une folie encore plus grande que la premiere dont il se trouva si mal. Le Comte d'Harcourt alla au-devant de lui avec un nombreux cortége. Comme Harcourt paroissoit rendre de lui-même cet honneur au Chef de la Maison de Lorraine, dont il étoit le dernier cadet, Richelieu chargea le Comte de Guiche d'aller de sa part faire des complimens à Charles, & de le conduire à l'Hôtel d'Epernon, où le Roi le vouloit loger & défrayer. Le Duc va le lendemain rendre visite au Cardinal. On le reçut avec tous les honneurs que l'arrogance des Prêtres & des Diacres de l'Eglise particuliere de Rome, qui se croyent supérieurs aux Princes Souverains, peut accorder. Deux jours après, le Duc de Chevreuse, cadet de la Maison de Guise, le conduit à l'audience du Roi à S. Germain

1641. en Laïe. Il se jetta trois fois aux genoux de Sa Majesté, & lui demanda humblement pardon. *Mon cousin*, lui dit-Elle en le relevant, *Tout le passé est entierement oublié. Je ne pense plus qu'à vous donner à l'avenir des marques de mon amitié.* Le Duc va ensuite faire la révérence à la Reine, & Louis le conduit lui-même à l'appartement du Dauphin & du Duc d'Anjou. Charles s'apperçut bientôt que ces caresses extraordinaires n'étoient que grimaces & dissimulation. Quand il fut question des conditions de l'accommodement, celles que Chavigni, Secrétaire d'Etat, proposa de la part de Richelieu, parurent extrêmement dures à Charles, déja chagrin de ce qu'on lui déclara presqu'au moment de son arrivée, que l'affaire de son mariage ayant été portée à Rome, Louis ne s'en mêleroit point, & laisseroit au Pape la liberté de la juger selon les regles du Droit Canonique. Afin de surmonter l'extrême répugnance du Duc à convenir d'un traité dont les premieres lignes seroient une flétrissure éternelle à sa réputation, Chavigni lui insinue, que s'il prétend faire le difficile, on trouvera moyen de l'amener à la raison. Le Duc dissimule son dépit, & signe tout, le 29. Mars, afin de se tirer au plutôt des mains de son dangereux & implacable ennemi.

*Le véritable repentir*, disoit-on à la tête du traité, *que le Duc Charles de Lorraine a fait diverses fois témoigner au Roi, du mauvais procédé qu'il a tenu depuis dix ou douze ans envers Sa Majesté; la supplication qu'il lui est venu faire en personne, de lui remettre & pardonner ce que le désespoir lui pouvoit avoir fait dire ou faire, au préjudice du respect qu'il connoît devoir au Roi, & les assurances qu'il donne d'être à l'avenir inséparable de tous les intérêts de cette Couronne, ont tellement touché Sa Majesté, qu'elle s'est volontiers laissée aller aux sentimens Chrétiens, & aux mouvemens de la grace, qu'il a plû à Dieu lui donner sur ce sujet. En cette considération, comme elle supplie la bonté divine de lui pardonner ses offenses, elle oublie de bon cœur celles qui peuvent lui avoir été faites par le Sieur Duc.* Quelle ignorante forfanterie! On voit bien que les Ministres d'Etat ne sont pas fort versés à dresser des actes dans le style de l'Evangile. *Touchée du repentir* de Charles, *Sa Majesté se laisse volontiers aller aux mouvemens de la grace.* Elle y avoit donc résisté, & les auroit encore combattus si le Duc ne se fût humilié devant Elle. Ne doit-on pardonner à son frere que lorsqu'il se jette à nos genoux? Les paroles & les exemples de Jesus-Christ nous obligent certainement à quelque chose de plus. En demandant à Dieu le pardon de ses péchés, Louis ne le prioit-il pas de les lui remettre entierement? Pourquoi donc, dans le temps même qu'il veut suivre les *sentimens Chrétiens* que Dieu lui inspire, se venge-t-il encore de son frere, en retenant une grande partie de ce qu'il lui a enlevé? Pourquoi l'oblige-t-il à démolir ses Places fortes? C'est lui rendre son bien en tel état, qu'on le pourra reprendre sans peine, & l'en chasser quand on voudra, sans qu'il soit capable de faire la moindre résistance, ou de défendre ses sujets. Tels sont *les sentimens Chrétiens* de Louis le Juste. Tels sont *les mouvemens de la grace que Dieu lui donne.* La véritable

ritable raiſon de cette religieuſe préface d'un traité captieux, injuſte & artificieuſement dreſſé afin de tendre de nouveaux piéges au Lorrain, c'eſt que Louis avoit du ſcrupule de retenir le bien d'autrui, & qu'il vouloit appaiſer les remords de ſa conſcience. Que fait Richelieu? Il trompe ſon maître par de fauſſes inſinuations; & l'aveugle Prince s'imagine mettre ſa conſcience en repos par un accord frauduleux, où il rend & retient en même temps des Souverainetés injuſtement uſurpées. Charmé de l'habileté de ſon Miniſtre, il l'aime plus que jamais, d'avoir ſi finement concilié les maximes de l'Evangile avec celles de Machiavel. *Le Roi eſt ravi de l'affaire de M. de Lorraine*, écrivit Cinq-Mars au Cardinal. *Il me témoigna hier qu'il rendoit aux ſoins de Votre Eminence la reconnoiſſance qu'il leur doit. En vous diſant cela, je ne crois pas la pouvoir exprimer plus grande.* 1641.

Voici les articles du traité. Que durant la guerre préſente, & après la paix, Charles & ſes ſucceſſeurs demeureront inviolablement attachés aux intérêts de la Couronne de France. Qu'ils n'auront aucune intelligence avec les Princes de la Maiſon d'Autriche, avec les ennemis de Louis, avec qui que ce puiſſe être qui entreprendra de troubler le bonheur & la proſpérité des affaires de Sa Majeſté. Que le Duc renonce à tous les traités qu'il peut avoir faits auparavant, en ce qu'ils contiennent de contraire à celui-ci. Moyennant cela, Louis le rétablit en poſſeſſion du Duché de Lorraine & de celui de Bar relevant de la Couronne de France, & de tous les Etats qu'il avoit poſſédés auparavant; excepté le Comté de Clermont & ſes dépendances, les terres de Stenai & de Jametz, la Ville de Dun & ſes Fauxbourgs. Tout cela eſt cédé à Sa Majeſté & à ſes Succeſſeurs: conditions aſſez ſupportables; mais les ſuivantes ſont honteuſes & terriblement mortifiantes. Que juſques à la fin de la guerre préſente Nanci demeurera entre les mains du Roi, qui ſe réſerve la liberté d'en démolir les fortifications, s'il le juge à propos. Que celles de Marſal ſeront razées, avant que la Place ſoit reſtituée à Charles. Que celui-ci joindra les troupes qu'il a préſentement, & celles qu'il aura dans la ſuite, anx armées de Louis. Que les Officiers & les ſoldats du Duc feront ſerment de fidélité au Roi, & promettront de le bien ſervir, envers & contre tous ceux avec qui Sa Majeſté ſera en guerre, en tels lieux, & ainſi qu'elle l'ordonnera. Que Charles accordera dans ſes Etats libre paſſage aux troupes que le Roi voudra envoyer en Alſace, en Allemagne, dans le Luxembourg & dans la Franche-Comté. Qu'en cas de contravention de la part du Duc au préſent traité, il conſent que tout ce que Louis lui rend ſoit inſéparablement réüni à la Couronne de France. Eſt-ce donc ainſi que Sa Majeſté Très-Chrétienne *pardonne à Charles les offenſes* qu'elle prétend avoir reçues de lui, & auſſi ſincerement qu'*elle ſupplie la bonté divine de lui pardonner ſes propres péchés?* En reſtituant tout au plus le domaine utile de la Lorraine au Duc, & certaines marques extérieures de Souveraineté, Louis ſe réſerve le prin-

1641. cipal, le plus solide, & acquiert un nombre considérable de bonnes troupes & bien aguerries.

*Il n'est point parlé en ce présent traité*, y dit-on encore, *du différend qui est entre le Sieur Duc & la Duchesse Nicole fille du feu Duc Henri, sur le sujet de leur mariage, parce que la décision de cette affaire depend purement du Tribunal Ecclésiastique, & que Sa Sainteté, par-devant laquelle les parties se sont pourvues sçaura leur faire droit, selon que la justice le requiert. Cependant le Sieur Duc donnera par forme de pension à la Duchesse six vingt mille livres monnoye de France par chacun an.* On tâcha d'amuser Charles & sa Cantecroix sur cet article, en leur disant que le Roi devoit en user ainsi au-dehors de peur de choquer le Pape; mais que cela n'empêcheroit pas que Louis n'appuyât fortement à Rome la dissolution du mariage. Fiere des espérances qu'on lui donne, Cantecroix fait la Souveraine, & reçoit tous honneurs imaginables en Lorraine de la part du peuple & de la Noblesse. L'insolente & cruelle créature osa même obliger des Juges flateurs & iniques, de condamner à la potence un valet de chambre du Duc, qui l'avoit imprudemment nommée, *la femme de Campagne* de Charles : violence qui déplût extrêmement à ce Prince, dit-on. C'étoit une chose assez plaisante que de voir les transports de joye qu'eurent ses sujets, grands adorateurs de leurs Souverains, quand ils le virent de retour dans ses Etats. Parmi les acclamations du peuple, on entendit des gens qui crioient les mains jointes & de toute leur force: *Dieu conserve & bénisse Monseigneur le Duc, ses deux femmes, & sa fille.* C'est la Princesse de Lisbonne, sœur du Prince de Vaudemont, âgée pour lors de deux ans, qu'il avoit eue de la Cantecroix.

Le 2me. jour d'Avril après les Vêpres solemnellement chantées dans la chapelle du château de S. Germain, en présence de la Reine, du Cardinal de Richelieu, des Ducs de Longueville, de Chevreuse, d'Usez, & de Monbazon, du Chancelier Séguier, des Maréchaux de la Force & de Châtillon, de Cinq-Mars Grand Ecuyer, du Surintendant des finances & de trois Sécrétaires d'Etat, Charles jura sur les Evangiles & sur le Canon de la Messe, entre les mains de l'Evêque de Meaux premier Aumonier du Roi, l'observation d'un traité qu'il avoit déja résolu de rompre à la premiere occasion favorable. Parjure que la crainte d'être arrêté ne peut excuser devant Dieu, ni devant les hommes. Mais le Duc ne fut jamais scrupuleux sur cet article. Et devoit-on attendre autre chose d'un Prince qui poursuivoit actuellement la dissolution d'un mariage aussi saintement & aussi légitimement contracté qu'il en fut jamais, avec une des plus vertueuses Princesses de l'Europe, qui lui apporta deux belles Souverainetés? Si le Cardinal n'eût pas étouffé dans son ame tous les sentimens du Christianisme, il n'auroit jamais voulu exposer le Duc à la tentation de commettre un péché si énorme. Mais c'est de quoi cet homme, qui ne se jouoit pas moins de la Religion que l'autre, ne se mettoit pas autrement en peine. Richelieu le vouloit empêcher du moins de se joindre au Comte de Soissons, le dépouiller ensuite de ses Etats, sous prétexte d'une infraction du traité à laquelle on s'attendoit, & lever tous les scrupules du foible Louis, en lui faisant accroire que le Duc s'étant volontairement soumis à la peine

de perdre, s'il manquoit à l'observation du traité, tout ce que le Roi lui remettoit, on pouvoit en ce cas le lui ôter sans craindre de cometttre la moindre injustice. Ce que je trouve encore de singulier dans cette affaire, c'est que le Cardinal & ses créatures s'imaginerent que les Princes de l'Empire & les autres seroient tellement stupides, qu'ils n'appercevroient pas les piéges malignement tendus au Duc, & qu'ils éxalteroient la clémence & la magnanimité de Louis dans ce traité. *On croit*, dit Chavigni à Choisi Intendant de l'armée que commandoit le Comte de Guébriant, *qu'une action si généreuse fera quelque impression sur l'esprit des Princes d'Allemagne, dissipera les ombrages que les Espagnols tâchent de leur donner, en criant que le Roi ne pense qu'à s'enrichir du bien d'autrui.* 1641.

Dès-que Charles a juré l'observation du traité, Richelieu & ses parens lui font mille caresses. On lui envoye de magnifiques présens. Il accepte tout, prend congé du Roi, & va premierement à Bar. On en avoit rappellé le Gouverneur & la garnison Françoise, afin que le Duc y parût en pleine liberté. On lui demande alors la ratification de ce qu'il a juré à S. Germain en Laïe, & l'acte tout dressé, & tel que Louis le souhaite, est mis entre les mains du Duc. Ne se croyant pas en sûreté dans le voisinage de la France, il signe, & fait sur les Evangiles & sur le Canon de la Messe un nouveau serment, selon la formule envoyée de Paris. Charles *rode cinq ou six semaines dans le pays*, dit le Marquis de Beauvau son fidele serviteur, *se fait restituer toutes les Places promises par le traité, & particulierement la Mothe, comme la plus forte & la plus importante, se détermine ensuite à retourner avec les Espagnols.* On fut surpris de ce qu'il pressoit fortement lui-même la démolition des fortifications de Marsal. Beauvau nous découvre le mystére. *Le Duc*, ajoûte-t-il, *prétendoit se saisir de la Place, dès-qu'on auroit ouvert un bastion, la remettre en état de défense, rassembler ses troupes, s'opposer aux mouvemens de celles du Roi*, attendre le succès de l'affaire de Sedan, & se joindre au Comte de Soissons & aux Ducs de Guise & de Bouillon, en cas que le Maréchal de Châtillon, envoyé contr'eux, eût du désavantage. Celui-ci avoit instamment pressé de la part de Louis l'éxécution de l'article du traité où Charles s'engageoit de joindre ses troupes à celles du Roi, dès-que Sa Majesté le demanderoit. Mais le Duc, impatient que Châtillon soit battu par les mécontens, se garde bien de renforcer l'armée du Maréchal. Il allegue diverses excuses, bonnes ou mauvaises. Cependant Châtillon est défait. Charles triomphoit de Richelieu son ennemi, si le Comte de Soissons victorieux n'eût pas été malheureusement tué : accident qui obligea le Duc de Bouillon, privé de l'appui d'un si grand nom, à se raccommoder avec le Roi. Alors Charles déchu de ses espérances, & persuadé que le Cardinal, irrité de ses tergiversations, tournera bientôt contre lui toutes les forces de la France, prend le parti de s'en aller avec les siennes dans son ancien poste entre la Sambre & la Meuse.

Pour colorer du moins sa retraite, il dépêche un courier à Richelieu, & proteste, que s'il retourne dans cet endroit, ce n'est pas qu'il ait dessein de rompre le traité : mais que la des Essars ancienne Maîtresse du Roi

1641. Henri IV. puis de Louis Cardinal de Guise, comme je l'ai rapporté, & enfin mariée à du Hallier Gouverneur de Nanci & de la Lorraine, l'ayant fait avertir qu'on pense de l'arrêter, il croit devoir mettre sa personne en sûreté. Chagrin contre cette femme qui travailla beaucoup à lui faire prendre la résolution de s'accommoder avec le Roi, il se vengea d'elle par une infidélité criante, sous prétexte qu'il ne se pouvoit disculper autrement à la Cour de France. Attentive à lui plaire & à la servir à cause des enfans qu'elle avoit eus du Cardinal de Guise, & de son prétendu mariage avec celui-ci, qu'elle s'étoit mis en tête de faire reconnoître, la du Hallier écrit imprudemment un billet à une certaine Religieuse de Nanci sa confidente, & la prie de faire sçavoir à Charles, que Richelieu mécontent de lui prend des mesures pour s'assurer de sa personne. La Religieuse envoye le billet au Duc, & celui-ci au Cardinal. Il n'en fallut pas davantage pour perdre la du Hallier. Peu s'en fallut que son époux ne fût enveloppé dans la même disgrace. Mais Richelieu, bien-aise de conserver un bon Officier, se contenta de lui ordonner d'envoyer sa femme dans une de leurs terres. Punition bien due à une ambitieuse, qui, entêtée de faire reconnoître ses enfans d'un prétendu mariage secret, porta la Cantecroix, encore plus méchante qu'elle, à persuader au Duc d'aller étourdiment se jettter entre les mains du Cardinal. Si nous sçavions les véritables ressorts de la conduite des Princes, nous verrions que leurs fausses démarches & leurs disgraces sont souvent les effets des intrigues & des passions de pareilles créatures.

Affaires & Campagne de Piémont.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. chap. 76.*
*Vie nouvelle du même. Liv. 6.*
*Nani Historia Veneta. L. XI. 1641.*
*Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. I.*

Le traité conclu avec le Duc de Lorraine, consola Richelieu de ce qu'il avoit manqué son coup au regard du Prince Thomas de Savoye, qui ne se rendit pas à Paris le 15. Janvier de cette année, comme il s'y étoit engagé dans le traité conclu vers la fin de l'année précédente avec Mazarin Ambassadeur Extraordinaire de France en Piémont. Il semble que Louis sentit encore quelques scrupules sur la maniere dont à l'instigation de son Ministre il s'étoit emparé de la capitale & de plusieurs bonnes Places du Piémont. *Je ne souhaite rien plus*, disoit-il aux Ministres des Princes d'Italie, *que de voir le Duc de Savoye paisible possesseur de ses Etats. Dès-que le Roi d'Espagne voudra restituer ce qu'il occupe dans le Piémont, je me déchargerai volontiers de la peine & de la dépense que me cause la nécessité de conserver le bien de mon Neveu.* Le bon Roi parloit selon les sentimens de son cœur. Ceux du Cardinal n'étoient pas si droits, quoiqu'il affectât de tenir le même langage. Il vouloit bien que son Maître aidât le jeune Charles Emmanuel & Christine sa mere à chasser du Piémont les Espagnols, & les deux Princes de Savoye, Maurice Cardinal & Thomas son frere : mais c'étoit à de telles conditions, que le Duc de Savoye ne dépendroit guéres moins de la France que celui de Lorraine. On vouloit mettre l'un & l'autre hors d'état de refuser un passage libre aux troupes que Louis ou ses successeurs enverroient en Italie & en Allemagne. Cependant, si nous en croyons Richelieu, le seul but des entreprises de son Maître, c'étoit d'abaisser tellement la Maison d'Autriche, qu'elle ne tînt pas les autres Puissan-

ces de l'Europe dans une crainte continuelle. *Le Roi*, disoit le Cardinal, *ne pense point à s'agrandir davantage. Il se trouvera bien récompensé de ses dépenses, s'il peut procurer une paix sûre & glorieuse à son Royaume.* Sentimens justes & raisonnables. Qui les a véritablement? Les plus grands usurpateurs parlent de la sorte. On veut bien réduire à de justes bonnes une Puissance voisine & incommode. Mais c'est-à condition qu'on profitera de ses dépouilles. La France a crié plus fort que les autres contre le projet ambitieux d'une Monarchie Universelle, & l'a formé pour elle-même, dès-que la Maison d'Autriche s'est vûe réduite à l'abandonner. Richelieu en a donné les premieres ouvertures; Louis XIV. les a suivies, & l'auroit enfin éxécuté, sans la courageuse opposition du feu Roi de la Grande Bretagne, de la Reine qui lui a glorieusement succédé, & de la puissante République des Provinces-Unies.

1641.

*Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. II.*

Soit que ce fût un artifice d'un fils élevé sous un pere habile dans l'art de tromper, afin d'obtenir tout de la Cour de Madrid, & d'obliger le Comte Duc à rappeller le Marquis de Léganez, & à lui ôter le gouvernement de Milan; soit que le Comte de Soissons son beau-frere le detournât de tenir sa parole, & lui donnât quelque espérance de lever bientôt le masque contre Richelieu; le Prince Thomas rompit son traité avec la France; & prit pour prétexte, que le Roi d'Espagne refusoit de lui renvoyer ses enfans & la Princesse de Carignan leur mere, à moins que Thomas ne promît de continuer dans son premier attachement aux intérêts de la Maison d'Autriche. Mazarin l'ayant plusieurs fois pressé de se rendre à Paris le 15. Janvier de cette année, comme il l'avoit solemnellement promis, il s'en défendit quelque temps sur les délais prétendus de son épouse à lui envoyer une réponse positive de la Cour de Madrid. Mais ne pouvant plus alléguer d'excuse plausible, il écrit enfin d'Ivrée le 16. Février la lettre suivante à Mazarin; qui l'attendoit à Turin pour l'accompagner en France. » Monsieur, j'ai reçu aujourd'hui une lettre de Madame la Prin» cesse de Carignan. Toutes ses instances ont été inutiles auprès du Roi » d'Espagne. On ne veut point lui permettre de s'en revenir avec mes en» fans, à moins que je ne déclare premierement que je ne quitterai point le » service de Sa Majesté Catholique. Je vous laisse à penser en quel embar» ras je me trouve maintenant. Il est question de manquer de parole, ou » d'abandonner ma femme & mes enfans. Cette derniere démarche est » si contraire à l'amour qui nous lie à notre propre sang, que tout le mon» de la condamneroit hautement. Je ne puis me résoudre à me priver de » mes enfans. Ils me sont extrêmement chers, & je ne vivrois pas content » sans eux. Si le traité ne s'éxécute pas, ce n'est point ma faute. Il s'en faut » prendre à ceux qui l'ont rendu public avant le temps dont nous étions » convenus. J'attens de votre civilité & de votre amitié, que vous vou» drez bien exposer mes raisons, & les appuyer à Turin & à Paris.

Mazarin répondit ainsi le 28. Février au Prince. La lettre est vive & pressante. » Monseigneur, je me réjouis de ce que Votre Altesse reçoit » maintenant assez souvent des lettres de Madrid. Mais je suis surpris

1641. » qu'elle se trouve embarrassé du refus que fait le Roi d'Espagne, de con-» sentir au retour de Madame la Princesse. Votre Altesse s'y est si bien at-» tendue, qu'elle me dit à Villaregia, que bien loin que cet inconvénient » l'arrêtât, vous vous en serviriez comme d'un prétexte spécieux & honnête » de vous déclarer contre les Espagnols. Cependant voici des effets tout » contraires, sans qu'une parole donnée solemnellement au Roi vous retien-» ne en aucune maniere. La chose parle d'elle-même. Je me contenterai » donc de vous représenter que Sa Majesté a donné une preuve bien convain-» cante de son affection au bien de la Maison de Savoye, en arrêtant après » la prise de Turin le cours des armes victorieuses de la France, & en con-» sentant à votre réünion avec M. le Duc, & avec Madame Royale, par » l'accommodement tant de fois proposé, de rendre les Places occupées de » part & d'autre, & en accordant à Votre Altesse & à M. le Cardinal de » Savoye plusieurs avantages considérables. Par le traité signé, vous de-» viez vous rendre le 15. Janvier à Paris. Votre Altesse a différé jusques à » présent, pour les raisons qu'elle a marquées dans ses lettres. Je n'y trou-» ve rien à redire. Je la prie seulement de me déclarer nettement sa pen-» sée. Je ne la comprens pas bien par la derniere lettre qui m'a été rendue » de sa part. Vous promettez de vous déclarer demain contre les Espa-» gnols, en cas qu'ils refusent aujourd'hui de restituer les Places enlevées à » M. le Duc de Savoye, & de permettre à Madame la Princesse de reve-» nir auprès de vous. Voulez-vous tenir la parole donnée au Roi? Pren-» drez-vous les armes contre-lui, lorsque les Espagnols rejettent les con-» ditions stipulées par Votre Altesse? Qu'elle ait, s'il lui plaît, la bonté de » dire précisément ses intentions.

Il fallut bien s'expliquer après des instances si fortes. Thomas le fit assez mal dans une lettre du 1. Mars. On y marquoit que Philippe ne refusoit pas absolument à la Princesse de Carignan & à ses enfans la permission de retourner en Piémont; mais qu'il la vouloit donner seulement, à condition que Thomas demeureroit dans le service de la Couronne d'Espagne. Ridicule échappatoire! Car enfin, ne vouloir accorder cette permission qu'à une condition incompatible avec la parole donnée par le Prince de Savoye, n'étoit-ce pas la même chose que de la refuser? *Sa Majesté Catholique*, ajoûtoit Thomas, *ne se seroit pas avisée d'insister sur cette clause, si on avoit tenu le traité secret jusques au temps marqué. Elle consent aussi de restituer les Places occupées. Les ordres nécessaires pour cela ont été envoyés, comme je vous l'ai écrit. Si donc les Espagnols ne refusent pas d'accomplir les conditions principales du traité; s'ils satisfont aux motifs que j'ai eus de le conclure; si nous pouvons ravoir sans effusion de sang les Places du Piémont enlevées à notre Maison; quelle raison m'oblige de prendre les armes, pour obtenir ce qu'on veut bien m'accorder, sans me réduire à la nécessité d'en venir à des extrémités qui exposeroient le Piémont à une ruïne presque inévitable? Voudriez-vous encore que je me privasse de ma femme, de mes enfans pour un temps indéterminé, lorsque je puis espérer leur prompt retour? Ne me rendrois-je pas coupable devant Dieu & devant les hommes, si je faisois une chose contraire aux lumieres*

*de ma conscience?* Qui en croirons-nous, du Prince, ou du Ministre Italien? Presque également habiles dans l'art de dissimuler, de trouver des prétextes de se dispenser de l'éxécution de leurs promesses, ni l'un ni l'autre ne passerent jamais pour gens fort sinceres. Les Politiques laissent cette vertu aux petits esprits & aux personnes du commun. Il faut pourtant avouer de bonne foi, que dans cette affaire la raison paroît du côté de la Cour de France. Gagné par le Comte Duc qui lui sacrifioit le Marqnis de Léganez, Thomas prit la résolution de rompre le traité fait avec Mazarin. Mais d'où vient qu'un Prince qui ne manque ni de pénétration, ni de prudence, s'opiniâtre à demeurer attaché au Roi d'Espagne, tellement affoibli qu'il paroît désormais incapable de soûtenir efficacement, ni de protéger ceux qni se donnent à lui? Cela me fait penser qu'il y avoit quelqu'intelligence entre Thomas & son beaufrere. Flaté de l'espérance de voir bientôt la fortune de Richelieu renversée par le parti que le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon travailloient à former, le Savoyard s'imagina qu'alors il ôteroit sans peine à Christine & la tutele de son fils, & la régence des Etats du Duc mineur. Que sçait-on encore, si le Cardinal ne fut pas bienaise de la rupture du traité? N'espéra-t-il point de chasser, non seulement du Piémont, mais encore du Milanez, les Espagnols embarrassés en Catalogne, en Portugal, & ailleurs.

Qu'oiqu'il en soit, Christine publie un manifeste, se disculpe de la rupture du traité, & en rejette la faute sur ses beaux-freres, qui tâchent de leur coté de se justifier par des réponses aux accusations de la Duchesse Régente de Savoye. Les François, laissant aux autres le soin de se battre de la plume, emporterent Moncalvo le 6. Mars, sous la conduite du Vicomte de Turenne, qui, sans entrer dans les différends du Duc de Bouillon son frere avec Richelieu, sembloit prendre plus à cœur de plaire au Cardinal, que de sauver Sedan menacé, & presque investi par les troupes du Roi. On dit qu'à la persuasion de Mazarin, ardent à se venger de l'infidélité du Prince de Savoye, Turenne alla de Moncalvo investir Ivrée, quoique le Comte d'Harcourt Général de l'armée Françoise n'approuvât pas l'entreprise. Mazarin espéroit de profiter de l'absence de Thomas, qui conféroit alors à Milan avec avec Sirvela Gouverneur du Duché depuis la retraite de Léganez, & se divertissoit aux courses de bague & aux fêtes dont le Marquis de Caracene & quelques autres Seigneurs Espagnols le régalerent. Dom Silvio de Savoye, frere naturel de Thomas, défendit bravement la Place: secondé par Vercellino Maria Visconti Mestre de Camp Milanois, qui s'étant retiré d'Ivrée quelque temps auparavant pour se faire traiter d'une maladie à Milan, y rentra heureusement avec quelques braves gens. Harcourt s'étant rendu au siege tenta d'emporter la Place par un assaut. Mais il fut repoussé avec perte, & eut encore le chagrin de voir entrer, par la négligence de ses sentinelles, quatre cent hommes de renfort aux assiégés, sous la conduite du Baron de Prèle. Le Prince de Savoye, qui par la perte d'Ivrée demeuroit sans retraite, & à la discrétion des Espagnols, pressa plus d'une fois le Gouverneur de Milan d'attaquer

1641. les lignes des assiégeans dont les troupes inférieures en nombre paroissoient incapables de résister aux Espagnols. Mais Sirvela, qui depuis la révole du Portugal & la disgrace du Marquis de Los Velez devant Barcelonne, avoit apparemment reçu ordre de ne rien hazarder en Italie, refusa d'y consentir, & proposa d'aller attaquer Chivas. L'escalade tentée n'ayant pas réussi, on y mit le siege dans les formes. Harcourt abandonne celui d'Ivrée, & & court au secours de Chivas. Sirvela, content de l'avoir obligé de se désister de son entreprise, passe au-delà du Pô, & évite un engagement autant qu'il est possible.

Le Général François, qui avoit désapprouvé le siege d'Ivrée, ne se met pas en peine de le reprendre, & forme un projet qui lui paroît plus important. C'étoit de serrer le Cardinal Maurice de Savoye, qui résidoit à Nice, comme son frere Thomas à Ivrée; de s'ouvrir une communication avec la mer, & d'étendre ses quartiers. Après avoir emporté sans peine Ceva, Mondovi, & quelques autres endroits, il va le 29. Juillet assiéger Coni, Place non moins forte par sa situation que par les ouvrages des Ingénieurs, qui se vantoit de n'avoir jamais été prise par force. Thomas ayant inutilement tenté de la secourir tâche de faire diversion, & attaque Quiérasque. Deux fois il voulut escalader les murailles, & deux fois il fut repoussé avec perte. Il marche vers Moncalvo & le reprend en trois jours; foible dédommagement de la perte de Coni, dont Harcourt se rendit maître le 15. Septembre. Celui-ci crut avoir le temps de sauver Moncalvo. Le voilà donc à un mille & demi d'Ast. Fier de sa conquête, il présente le combat aux Espagnols. Mais Sirvela, exact observateur des ordres du Conseil de Madrid, l'évite, & se contente de reprendre la premiere Place enlevée par les François dans cette campagne. Harcourt retourne glorieux à Turin, & met ses troupes en quartier d'hyver. Le Maréchal du Plessis Praslin Gouverneur de cette Capitale, auroit pû nous apprendre les plus curieuses particularités des affaires de Piémont, s'il ne se fût pas trop scrupuleusement attaché à ne raconter que ses propres actions. Voici tout ce qu'il dit de cette année dans ses Mémoires. *Elle commença par le siege d'Ivrée. Le Comte du Plessis demeuré à Turin, pour la sureté de cette ville & des autres où il commandoit en chef, eut nouvelle que les ennemis assiégeoient Fossano. Il pense à le secourir, tire des troupes de Turin, de Carmagnole, & de Saviglian. Quoique beaucoup inférieur aux assiégeans, il marche diligemment à eux, les surprend, les attaque & les bat, dans le temps même qu'ils se croyoient surs de nous enlever une Place importante par sa situation, & à cause des bleds que nous y avions amassés pour la campagne suivante. Elle commença par le siege de Coni, & finit par quelques autres moins éclatans. Le Comte du Plessis eut la principale attaque à Coni, fit plusieurs choses considérables, & servit de même à la prise des Places attaquées ensuite.* Ne diroit-on pas que ce Seigneur a plutôt écrit des mémoires pour celui qui feroit un jour son oraison funebre, que pour instruire la postérité?

Quoique les mouvemens du Comte de Soissons & du Duc de Bouillon causassent une extrême inquiétude à Richelieu, ils ne le déconcerterent point

point. Enflé des grandes espérances que le soulevement du Portugal & la fuite honteuse de l'armée de Philippe devant Barcelonne lui donnoient, il prend ses mesures au commencement de cette année, afin d'attaquer en même-temps les Espagnols & le Comte de Soissons, en cas que celui-ci ne voulût pas se rendre aux instances que le Duc de Longueville son beau-frere lui faisoit encore de se raccommoder avec le Roi. Comme le succès du projet dépendoit principalement de la diversion que Fréderic Henri Prince d'Orange voudroit faire, le Cardinal engagea le Roi son maître à promettre aux Etats-Généraux des Provinces-Unies la somme de douze cent mille livres pour la campagne de cette année, à condition qu'ils attaqueroient les Pays-Bas Catholiques avec une puissante armée. *Monsieur*, » *dit le Maréchal de Châtillon dans sa lettre du* 1. *Fevrier à Aersens intime* » *confident du Prince d'Orange*, il y a déja quelque temps, que j'ai reçu » avis de votre Ambassade Extraordinaire en Angleterre, & que vous avez » pour Collegues Mrs. de Brederole & d'Inwfliet. L'Ambassadeur de Mrs. » les Etats m'a donné depuis des nouvelles plus certaines. J'apprens de lui » que votre négociation réüssira au bien de Mrs. les Etats, & au contente- » ment particulier de M. le Prince d'Orange. Pour ce qui est des affaires » générales, elles sont en meilleure situation que jamais. Les révoltes arri- » vées en des Provinces entieres du Roi d'Espagne donnent sujet de croire » qu'il lui sera bien difficile, quelque grands que soient les efforts qu'il » prétend faire, de pouvoir porter le secours nécessaire, aux endroits où » l'on projette de l'attaquer. Dans une conjoncture si favorable, les entre- » prises de Mrs. les Etats réüssiront mieux que celles des années précéden- » tes. De notre côté on travaille fortement à se mettre en état d'agir puis- » samment dans la Flandre, ou dans l'Artois. Ainsi tout nous porte à bien » augurer de la campagne prochaine.

1641. Mariage du jeune Prince Guillaume d'Orange avec la fille aînée de Charles Roi d'Angleterre.

*Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Grotii Epistolæ passim an. 1641. Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. I. II.*

La réponse d'Aersens ne fut pas moins judicieuse que ses autres lettres rapportées ci-dessus. Celle-ci dit quelque chose de la situation des affaires d'Angleterre, extrêmement brouillées par la mésintelligence entre le Roi & le nouveau Parlement convoqué. J'en parlerai incontinent. *Monsieur*, répond Aersens, » j'ai fait violence à mon âge pour servir M. le Prince » d'Orange en une si belle occasion, & j'espere que Dieu bénira ses inten- » tions & mes peines. Mais je me trouve à Londres en un temps assez diffi- » cile pour traiter d'affaires. Il faut que celles du dedans soient premiere- » ment ajustées; chose qu'il ne sera pas fort aisé de ménager. Tout est plein » de soupçons. Notre caractere ne nous permet pas de nous ingérer à re- » commander le bien, & encore moins à blâmer le mal. Nous venons tout » simplement négocier le mariage de M. le Prince Guillaume avec une des » Princesses. Après quelques délibérations, Leurs Majestés nous ont accor- » dé l'aînée, comme plus convenable à cause de son âge. Notre but, c'est » d'en conclure le contract, de l'assurer en paroles de présent, dès-que le » jeune Prince aura passé la mer, & d'emmener la maîtresse. Mais nos Com- » missaires sont lents, & s'excusent sur l'importance du Parlement qui em- » porte la plus grande partie de leur temps. Votre Excellence me peut croi-

1641. »re. Nous ne sommes chargés d'aucune autre négociation que de celle du »mariage. Ce Royaume n'est pas maintenant capable d'une plus grande. »Encore ne sera-ce pas mal aller, si nous la finissons avant Pâque. Com»ment pourrions-nous croire que nos conseils seront bien reçûs ? On ne »nous les demande pas. J'ose dire que le Roi a été mal servi. Certaines »gens on mieux aimé commettre son autorité, que de hazarder leur for»tune, & leur sûreté particuliere. Quoiqu'ils soient menacés d'en être pu»nis, cela ne la dégagera pas. D'un an, vous ne sçauriez espérer aucune ré»solution importante de cette Cour. Ou le pouvoir, ou la volonté man»queront. C'est grande pitié, que de tels inconvéniens se trouvent dans »une si heureuse conjoncture. Jamais l'Espagne ne fit plus beau jeu, si »nous l'empêchions de profiter de nos jalousies. Notre République est trop »foible pour entreprendre tout. Aidée, elle peut beaucoup par mer. La »France doit promptement secourir ceux qui ont pris les armes en Catalo»gne & en Portugal. Si la guerre y peut être entretenue, l'Espagne est ren»versée, pourvû qu'on ne marchande point. M. de Beverwert vous dira »l'état de nos affaires, & les bonnes intentions de Son Altesse pour la »campagne prochaine, si on la lui laisse libre, sans l'obliger à aucun dessein »particulier. Car enfin, elle ne peut rien choisir que selon les occasions »que les ennemis lui donneront. On peut bien convenir de la force des »armées, & à peu près des endroits où elles agiront. Le temps dépend »du ciel, & ne veut point être précipité. Tout ira bien, pourvû qu'on »prenne confiance. Vous pouvez juger que Son Altesse, piquée du mal»heur des campagnes précédentes, fera ses derniers efforts pour mieux »réüssir.

Aersens nous fait assez connoître dans cette lettre que la Cour de France se défioit du Prince d'Orange. Ce n'étoit pas peut-être sans raison. Toutes ses allures insinuent qu'il ne vouloit point que Louis s'agrandît du côté des Pays-Bas. Il se consoloit de ses propres disgraces en voyant qu'elles retardoient le progrès des armes de France. Les mesures qu'il prit cette année me confirment dans cette conjecture. Je ne sçai même s'il n'auroit pas été bienaise que le parti formé par son neveu le Duc de Bouillon eût ébranlé la fortune de Richelieu. On disoit dans le monde que dans l'affaire de Sedan Bouillon ne faisoit rien sans consulter Frédéric Henri. Parlons maintenant du mariage de son fils qui se négocioit en Angleterre. Un Auteur Italien dit que Marie de Médicis en fit la premiere ouverture à la sollicitation du Prince d'Orange, & que le Président le Cogneux étoit son Agent secret auprès de la Reine Mere. Cela pourroit bien être. Depuis que la Cour de France eut donné de *l'Altesse* au Prince d'Orange, il ne se crut pas inférieur aux Souverains, ni même aux Electeurs de l'Empire. Une de ses sœurs épousa le Chef de la Maison Palatine; son pere une Princesse de Saxe, & une Bourbon Monpensier; son frere aîné la sœur du Prince de Condé. Enfin on parloit de la fille aînée de Frédéric Henri pour l'Electeur de Brandebourg. Tant de belles alliances augmentoient l'ambition du Prince, soûtenus par sa grande réputation, & par la puissance de la Ré-

publique des Provinces-Unies, où sous le nom de Gouverneur de cinq Provinces, & de Capitaine Général, il jouïssoit d'une autorité presque égale à celle des anciens Souverains du pays. 1641.

Dans le dessein d'augmenter encore la considération qu'il avoit acquise dans l'Europe, il forma le projet d'obtenir en mariage pour son fils une Princesse d'Angleterre, & de s'allier ainsi non seulement au Roi de la Grande Bretagne, mais encore à ceux de Dannemarck, d'Espagne, de France; en un mot, à tout ce qu'il y avoit de plus auguste dans l'Europe. Marie de Médicis, grande mere de la Princesse, étoit à Londres. Elle parut propre à entamer l'affaire. Frédéric Henri lui avoit rendu tous les honneurs imaginables lorsqu'elle passa de Bruxelles en Hollande. Il s'étoit appliqué à gagner les trois principaux confidens de cette Princesse, le Cogneux, Monsigot, & Fabroni; soit qu'il eût déja ce mariage en vûe soit que ce fût un simple effet de la civilité ou de la politique d'un Prince habile, qui cherche à se faire des amis par-tout. Inwfliet fut chargé d'aller à Londres, & d'en faire la premiere ouverture à Marie de Médicis. On l'écouta volontiers. La Reine Mere s'appercevoit qu'elle commençoit d'être à charge en Angleterre. Charles son gendre s'ennuyoit de donner de l'argent, & elle ne se pouvoit résoudre à retrancher sa dépense, comme Grotius l'a fort bien remarqué. Menacée d'être bientôt réduite à la nécessité de quitter l'Angleterre aussi-bien que les Pays-Bas elle se flata que Frédéric Henri l'aideroit à trouver une retraite en Hollande, & que la Cour de France, obligée de ménager le Prince d'Orange, n'oseroit lui refuser ce qu'il demanderoit à Louis en faveur d'une Mere désolée, qui sembloit se réduire à la libre jouïssance de ses revenus, & à la permission de demeurer dans un pays allié de la France, hors de l'Italie.

Charles fort embarrassé à cause de ses brouilleries avec son Parlement, consentit d'autant plus volontiers au mariage, qu'il espéroit de tirer quelque secours des Provinces-Unies dans la fâcheuse situation de ses affaires. Inwfliet retourne donc à la Haye avec de bonnes paroles. Frédéric Henri, sûr du succès de son affaire, la propose aux Etats-Généraux, qui l'approuvent. On dit cependant que plusieurs virent avec peine le nouvel agrandissement de la Maison d'Orange, & que les anciennes jalousies se réveillerent. Brederode, Aersens & Inwfliet furent nommés Ambassadeurs Extraordinaires pour aller faire la demande dans les formes. Un Auteur Italien prétend qu'ils proposerent en même temps une ligue entre l'Angleterre & les Provinces-Unies. Que le Roi ayant communiqué à la Chambre des Seigneurs le mariage de la Princesse sa fille avec le Prince Guillaume, le Comte d'Arondel y lut les conditions de la ligue mises sur le tapis. Que les Ministres de la Cour de Madrid, qui tâchoient d'amuser Charles de l'espérance du mariage de sa fille avec le Prince d'Espagne, furent extraordinairement allarmés. Que la Cour de France en conçut de la jalousie. Que Louis crut qu'un Prince d'Orange étoit un parti trop au-dessous d'une Princesse d'Angleterre, niece des Rois de France & d'Espagne. Que Beverwert ayant eu ordre de demander de la part de Frédéric Henri l'agré-

1641. ment de Louis pour le mariage, Sa Majesté ne voulut pas recevoir le compliment, sous prétexte que le Prince n'avoit dû rien conclure sans lui communiquer l'affaire. Qu'elle causa tant de chagrin à Charles Louis Electeur Palatin, qui se trouvoit à la Cour d'Angleterre, qu'il ne voulut pas rendre visite au Prince Guillaume venu à Londres pour son mariage, ni se trouver au festin des nôces. Enfin, que les Anglois virent avec déplaisir la fille de leur Roi mariée à l'héritier d'une fort petite Souveraineté, dont le pere n'étoit que le Capitaine Général des Provinces-Unies.

Toutes ces particularités, sont ou absolument fausses, ou fort suspectes. La lettre d'Aersens que j'ai rapportée est une preuve manifeste qu'on ne parla point de ligue entre l'Angleterre & les Provinces-Unies. Auroit-il osé nier si positivement une chose proposée tout publiquement en plein Parlement? L'Angleterre n'étoit pas alors *capable* d'une *si grande négociation*, comme Aersens l'a judicieusement remarqué. Il est vrai que le bruit en courut à Paris, & que la Cour de France parut allarmée. Une des grandes maximes politiques de Richelieu, c'étoit de ne souffrir point que les Provinces-Unies fussent trop étroitement liées à l'Angleterre. Les disgraces arrivées au Fils de son Maître sont une preuve de la sage prévoyance du Cardinal. C'estpourquoi Aersens, qui n'ignoroit pas la jalousie de la Cour de France, prend si grand soin de protester au Maréchal de Châtillon, que les Ambassadeurs envoyés à Londres sont uniquement chargés de la négociation du mariage. Je n'ai pas de quoi combattre si directement ce que le même Historien ajoûte du refus d'écouter Beverwert, & du chagrin de Louis sur la prétendue mésalliance de sa niéce. L'oncle du Prince Guillaume épousa la Niéce d'Henri IV. *à la mode de Bretagne*, comme on dit en France. Il n'y avoit donc pas de quoi se récrier si fort contre le mariage proposé. De plus, Richelieu ménageoit tellement Frédéric Henri, que j'ai peine à me persuader qu'il ait souffert que Louis rejettât si fortement les civilités du Prince, dans le temps même qu'on négocioit un traité avec les Etats-Généraux, & qu'on donnoit libéralement une somme considérable d'argent, pour engager Frédéric Henri à faire une puissante diversion dans les Pays-Bas. Si Louis XIII. eût reçu le don de Prophétie, nous pourrions croire qu'il fut véritablement affligé d'un mariage qui devoit donner au monde un grand Roi, dont le courage héroïque & la rare dextérité dans les négociations devoient former des obstacles invincibles à l'exécution du projet que Richelieu formoit d'une Monarchie Universelle, & que Louis XIV. a si ardemment poursuivi.

Ce qu'on nous dit de l'Electeur Palatin a quelque fondement. Mais la chose est rapportée de travers. Charles Louis ne témoigna aucun chagrin du mariage du Prince Guillaume avec la Princesse d'Angleterre. L'un & l'autre étoient ses proches parens, & presque en même degré. Mais enflé d'une si belle alliance, Guillaume refusa de céder le pas à l'Electeur Palatin, & les Ambassadeurs des Etats firent de même. Entreprise que Grotius condamne hautement, & regarde comme une insulte faite contre toute sorte de raison à la disgrace d'un Souverain injustement dépouillé. *Je*

*fuis fâché*, dit-il dans une de ses lettres, » que le Prince Guillaume & les »Ambassadeurs des Provinces-Unies ayent formé une contestation sur le »cérémonial à l'Electeur Palatin. Je voudrois qu'on en usât autrement »avec un Souverain si malheureux, & depuis si long-temps. *Dans une autre.* »Il n'est pas surprenant que l'Electeur Palatin se plaigne de ce que les Am»bassadeurs des Provinces-Unies lui refusent les honneurs que les Minis»tres des Têtes couronnées lui ont rendus ici sans difficulté. Que le jeune »Prince d'Orange prétende régler son rang sur la naissance de son Epouse; »c'est une nouveauté inouïe. *Enfin dans une troisiéme.* Le Comte de Leyces»ter Ambassadeur d'Angleterre donna ici le pas à l'Electeur Palatin, & »déclara qu'il ne rendoit point cet honneur au neveu du Roi son maître, »cette sorte de proximité en ligne collatérale ne donnant aucun rang se»lon le cérémoniel d'Angleterre; mais à la dignité Electorale, qui suit im»médiatement celle des Rois. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies »enflent extraordinairement leur peau. J'appréhende qu'elle ne crêve. Les »Rois auront de la peine à leur accorder les honneurs dûs aux Têtes cou»ronnées. « Je ne puis rien opposer de positif à ce que le même Italien dit du chagrin des Anglois sur la prétendue mésalliance de la fille de leur Roi. Je remarquerai seulement que ce fut tout au plus une délicatesse de quelques particuliers. Les bons Protestans, & sur-tout les Puritains, indignés de ce qu'on avoit parlé de la marier au Prince d'Espagne, durent être contens de ce que Charles, renonçant à l'espérance dont la Cour de Madrid le vouloit leurrer, préféroit un Prince Protestant, quoique d'un rang inférieur. 1641.

L'Amiral Tromp conduisit Guillaume en Angleterre avec une flotte de 22. ou 23. vaisseaux de guerre. Le Comte de Linsey alla de la part du Roi recevoir le Prince à Douvre : le mauvais temps l'avoit obligé d'y relâcher. On lui rendit à Londres tous les honneurs qu'il pouvoit desirer. Les fiançailles & le mariage se célébrerent avec les cérémonies accoutumées. Les nouveaux mariés furent mis au lit nuptial, où ils demeurerent quelques momens en présence du Roi, de la Reine, & de quelques autres personnes distinguées. Le bas âge de la Princesse n'en permettoit pas davantage. Quand il fut question de retourner en Hollande, Guillaume & les Ambassadeurs des Etats demanderent plus d'une fois d'emmener la Princesse. Mais leurs instances appuyées de la recommandation de Marie de Médicis, furent inutiles. Charles & la Reine son épouse voulurent absolument retenir leur fille, jusques à ce qu'elle eût atteint l'âge prescrit pour ratifier elle-même les engagemens pris par son pere & par sa mere. Cela fit dire dans le monde que l'affaire n'étoit pas encore certaine. *Les Anglois ont trois ans à délibérer*, écrit Grotius dans sa lettre du 29. Juin. *La Princesse peut tout rompre, si elle rétracte son consentement, quand elle aura douze ans. Combien a-t-on vû casser de pareils mariages contractés entre de jeunes Princes avant l'âge légitime ?* Dieu voulut pour le salut de l'Angleterre, des Provinces-Unies, & de la Maison d'Autriche même si chagrine alors de cette alliance, qu'elle fût enfin consommée.

1641. Ouverture du Parlement d'Angleterre.

Je ne sçai si l'envie de contenter son Parlement, assemblé dès le mois de Novembre de l'année précédente, ne contribua pas à la résolution que Sa Majesté Britannique prit de donner sa fille en mariage au jeune Nassau. Les bons Protestans Anglois crioient fort contre l'indulgence du Roi, ou de ses Ministres au regard des Papistes. Il étoit important que par un témoignage autentique de son attachement à la Religion qu'il a professée jusques à la mort, Charles fermât la bouche à ses ennemis secrets, ou déclarés. Et en pouvoit-on souhaiter un plus certain que cette alliance avec la Maison d'Orange? Le Roi insinuoit même par-là aux Puritains & aux Presbytériens d'Angleterre, que s'il se croyoit obligé d'y maintenir, & même en Ecosse, le gouvernement Episcopal, il ne donnoit pas aussi dans les sentimens outrés de Laud & de quelques Eccésiastiques Anglois, qui sembloient prétendre qu'il n'y a point de véritable Eglise Chrétienne sans Evêques. On appelloit alors en Angleterre du nom odieux de *Puritains*, c'est-à-dire, d'ennemis de la Religion établie par les loix, ceux qui se plaignoient des atteintes données à la liberté du peuple, des entreprises de l'Archevêque de Cantorberi, & des nouveautés qu'il s'efforçoit d'introduire dans le culte & dans le gouvernement de l'Eglise. *Quiconque*, dit un membre fameux du Parlement dont je commence l'Histoire, dans une harangue à la Chambre des Communes, *tâche de régler sa conduite par les préceptes de l'Evangile, & par les loix du Royaume, c'est, dit-on* un Puritain. *Celui qui demande que l'Etat soit gouverné par des maximes dont le Roi lui-même a reconnu la justice & l'utilité, doit s'attendre à passer pour un franc* Puritain. *Si je ne fais pas à mon prochain ce que je ne voudrois pas que les autres me fissent, me voilà incontinent décrié comme un* Puritain. *En un mot, l'unique application de certaines gens, c'est de faire accroire au monde que le zele pour la pureté de la Religion & des mœurs n'est que l'esprit de je ne sçai quel parti formé dans l'Etat.*

*Rushvvorth's Historical Collections 4. vol. Clarendon's History. 1. vol. 3. Book.*

On a vû la même chose en France au commencement de la Réformation, & dans les contestations des Catholiques Romains de ce Royaume & des Pays-Bas Espagnols, à l'occasion de ce qu'on nomme le Jansénisme. Elle se trouve encore malheureusement en Angleterre. Au temps de Charles I. on se traitoit réciproquement de *Puritains*, & de *Papistes* déguisés, comme on s'entr'appelle maintenant *Wigs* & *Toris*. Il y avoit des deux côtés des gens bien intentionnés. Les uns demandoient la conservation des loix & de la liberté de la Patrie. Mais ils s'opposoient à certaines entreprises de la Cour, & à quelques innovations faites par l'Archevêque de Cantorberi, de peur qu'en souffrant les impôts mis contre les formes ordinaires, & le rétablissement des cérémonies sagement abolies dans le culte, l'autorité du Parlement ne fût anéantie, & que le peuple ne revînt insensiblement aux superstitions de l'Eglise de Rome. Les autres craignoient un trop grand affoiblissement de l'autorité Royale, & que les prétendus défenseurs de la liberté du peuple ne tendissent secretement à changer une Monarchie modérée en une véritable Démocratie. L'événement a fait voir que la crainte de ceux-ci n'étoit

pas mal fondée. Les Puritains avoient de leur côté grand sujet d'appréhender que ceux qui se couvroient du nom spécieux de *bons serviteurs du Roi* ne pensassent à lui donner un pouvoir arbitraire, afin d'établir mieux leur fortune, & de disposer des emplois & des finances selon leurs intérêts particuliers. Laud Archevêque de Cantorberi étoit Protestant, & fort opposés aux dogmes principaux de l'Eglise Romaine : cela est incontestable. Mais il ne voyoit pas que les Emissaires secrets de la Cour de Rome, appuyés par la Reine Henriette, maîtresse de l'esprit du Roi son époux, & conduite par des Prêtres & par le Nonce du Pape, se servoient finement de la passion que le Roi & le Primat d'Angleterre témoignoient de rétablir certaines choses abolies, & de donner plus de jurisdiction & d'autorité aux Evêques, afin que le peuple, accoutumé à un culte plus pompeux & à un gouvernement plus hiérarchique, se soumit avec moins de répugnance à la Monarchie du Pape & aux décisions de l'Assemblée de Trente, quand on jugeroit à propos de les faire recevoir en Angleterre.

Il faut avouer de bonne foi qu'au temps dont j'écris l'Histoire il y avoit dans le parti Puritain un grand nombre de Presbytériens outrés, & de francs Républicains, & que la faction opposée se laissoit trop aveuglément gouverner par des fauteurs du pouvoir arbitraire, & par je ne sçai quels *demi-Papistes*. Ces deux partis subsistent toujours en Angleterre. Ils ont seulement changé de nom. A la guerre civile près, on se traverse, on s'attaque réciproquement avec autant & plus d'animosité que jamais. Si les *Toris* ont le dessus, ils entreprennent de ruiner tous les *Wigs*. Dès que ceux-ci sont les plus forts, ils pensent à chasser de la Cour & des emplois tous ceux du parti opposé ; sans aucun égard à la probité, aux droites intentions, & à l'habileté des plus modérés de l'un ou l'autre parti. De là ces tempêtes & ces révolutions fréquentes à la Cour d'Angleterre, où l'homme le plus propre à bien remplir un poste important n'a jamais le temps de se former aux affaires, & d'acquérir l'expérience nécessaire. Malheur certainement déplorable! Les suites funestes que ces divisions peuvent avoir font trembler les bons Anglois. Ne réfléchira-t-on jamais sur ce que le feu Roi Guillaume d'immortelle mémoire dit dans sa harangue au dernier Parlement qu'il convoqua. Il conjuroit tous ses sujets qu'on n'entendît plus parler parmi eux d'aucun autre parti que de celui de *Protestant* & de *Papiste*, & que les Protestans sincerement réünis concourussent à se défendre contre leurs ennemis communs : souhait digne de ce grand Prince. Il y a d'honnêtes & de malhonnêtes gens parmi les *Wigs* & les *Toris*. Plusieurs de ceux-ci sont véritablement attachés à la Religion Protestante, chérissent tendrement la liberté de leur Patrie, & ne cherchent qu'à maintenir ce qui a été sagement établi depuis la derniere révolution. Jaloux seulement de la conservation du culte ordonné par les loix, du gouvernement Episcopal, & des anciennes prérogatives de la Couronne, ils craignent qu'on n'y donne de trop grandes atteintes. Leur zéle est-il blâmable? On trou-

1641. ve de même chez les *Wigs* des gens de bien, tandis que la Religion établie par les loix & le gouvernement Royal subsistent. Ils sont seulement ennemis du pouvoir arbitraire, & zélés défenseurs de la liberté du peuple. D'où vient donc que des gens dont les intentions & les sentimens sont conformes dans le fond, ne se peuvent accorder entr'eux. Le voici à mon avis.

Outre que ceux qui ont le plus de crédit dans l'un ou l'autre parti pensent souvent moins au bien de la Religion & de la Patrie qu'à leurs intérêts particuliers, il y a des gens qui cherchent à entretenir la division dans l'Etat. Les uns ont hérité de leurs peres, ou pris par eux-mêmes des sentimens Républicains & Presbytériens. Les autres, amis du pouvoir arbitraire, & indifférens sur l'article de la Religion, ne seroient pas fâchés de voir une nouvelle révolution; persuadés qu'ils sont que les principes de celle qui est heureusement arrivée sont trop contraires à l'avancemeut de leur fortune. Dans les deux partis on fait généralement profession d'un attachement sincere & inviolable à la Religion Protestante. Cependant parmi ceux qui prétendent de se distinguer d'un côté ou de l'autre, vous en trouverez qui se déclarent ouvertement contre toute la Religion révélée: à peine s'en tiennent-ils à la Religion naturelle. Tel *Tori* veut passer pour un zélé défenseur de l'Eglise Anglicane, qui se vante hautement & sans façon de n'être point allé aux prieres publiques depuis plusieurs années. Certain *Wig* se fera un mérite de son attachement à la Religion Protestante, & de sa haine pour le Papisme. Cependant il n'a ni honneur, ni probité. Il ne va presque jamais à l'Eglise. S'il y paroît quelquefois, c'est par bienséance ou par politique. Dès qu'il se croit en liberté dans sa famille ou avec ses amis, il débite des impietés abominables. Ces remarques peuvent servir à connoître l'état de l'Angleterre sous le régne de Charles premier, & celui où elle se trouve maintenant. Je reviens à l'ouverture du second des deux Parlemens convoqués en 1640.

Le 3. Novembre selon le style du Royaume, Charles se rendit à Westminster, & ayant fait appeller la Chambre des Communes à celle des Seigneurs, où il étoit assis sur son Trône, il déclara que l'événement n'ayant pas répondu à ses bonnes intentions, pour appaiser les mouvemens excités en Ecosse, il avoit pris la résolution de se reposer uniquement sur l'affection & sur la fidélité de ses sujets Anglois. Sa Majesté recommanda instamment aux deux Chambres de pourvoir aux moyens d'obliger les *Ecossois rebelles* à sortir de la Province de Northumberland, & de quelques endroits voisins, où ils se maintenoient depuis leur irruption en Angleterre; promit d'avoir égard & de remédier efficacement aux justes sujets de plainte donnés aux Anglois par l'introduction de divers abus; protesta que l'unique but de tous ses projets, c'étoit de rendre l'Angleterre *le plus glorieux, le plus florissant Royaume* de l'Europe; & conclut en disant qu'il ne tiendroit pas à lui que le Parlement assemblé *ne fût un bon & heureux Parlement*. Jean Finch, Garde du grand Sceau d'Angleterre,

gleterre, fit ensuite un long discours, flateur & assez mal tourné, où il rendit compte aux deux Chambres de ce qui s'étoit passé l'Eté précédent à York, & dans les négociations entamées avec les Ecossois à Rippon. Les Communes se retirerent pour choisir leur Orateur. Celui que le Roi destinoit à remplir ce poste important n'ayant pû être élu membre du Parlement, ni à Londres, ni en aucun autre endroit, le Chevalier Henri Vane proposa Guillaume Lenthal, Avocat d'un mérite médiocre, si nous en croyons le Comte de Clarendon. Les Communes l'accepterent, & le Roi agréa leur choix deux jours après. 1641.

La Chambre des Communes retentit de plaintes contre le gouvernement.

*Rushworth's Historical collections. 4. vol. Clarendon's History. 1. vol. 2. Book.*

Divers membres ayant présenté les requêtes d'un grand nombre de Provinces & de Villes, dont les habitans crioient contre les abus introduits dans le gouvernement; Pym, Rudyard, Bagshaw, Holland, Dygby, Culpeper, Grimston & Deering, haranguerent fort vivement durant deux ou trois jours. Selon l'usage du Parlement d'Angleterre, ces nouveaux Tribuns du peuple parlerent respectueusement de la personne & de la conduite du Roi. Mais ils se déchaînerent d'une étrange maniere contre ses Ministres, sans en nommer aucun en particulier. Voici à quoi se réduisoient les plaintes assez justes & bien fondées des harangueurs, choisis apparemment par le parti Puritain: aux atteintes données à la liberté des Parlemens; à la prompte & soudaine dissolution de tous ceux que le Roi avoit convoqués; au long-temps écoulé sans en assembler aucun; à la connivence dangereuse pour les Papistes; aux innovations faites dans la Religion; aux entreprises sur les droits du peuple; aux impôts ordonnés & rigoureusement éxigés sans le consentement du Parlement. *Quand les membres de la Chambre des Communes ont voulu parler selon les lumieres de leur conscience*, disoit-on, *des gens apostés les ont malignement interrompus ou détournés. Quelques-uns ont été mis en prison, & y sont demeurés jusques à la fin de leur vie, pour des choses faites ici, dont cette Chambre a seule droit de connoître. Dès qu'un Parlement a paru penser sérieusement à obtenir la réformation des abus, il a été subitement congédié. L'éxécution des loix faites contre les Papistes est suspendue. Ils viennent en foule de tous côtés à Londres, sçavent tout ce qui se passe au Conseil du Roi, & ceux de leur Religion qui remplissoient des postes importans ont soin d'en informer le Nonce secret du Pape à la Cour. Les dogmes & les cérémonies de l'Eglise de Rome s'introduisent ouvertement. Les Evêques entreprennent sur l'autorité du Roi & du Parlement, ordonnent des levées de deniers, & persécutent les Ecclésiastiques inférieurs qui refusent de se soumettre à je ne sçai quels canons publiés dans un prétendu Concile National tenu depuis peu.*

Deering s'étendit plus que les autres sur les manieres impérieuses & arrogantes de Laud Archevêque de Cantorberi, que ce Chevalier accusoit de se vouloir faire *Patriarche*, & même *Pape* en Angleterre. Que ceux qui se plaignoient si amérement de Laud, & des autres Ministres de Charles, fussent des gens sans passion, qui ne pensoient qu'au bien de la Religion & de l'Etat, je n'en répons pas. Deering paroît plus choqué de ce que l'Archevêque avoit rejetté avec trop de hauteur & d'in-

1641. civilité la demande qu'il lui avoit faite en faveur d'un Ecclésiastique de ses amis, que de toutes les autres entreprises qu'on reprochoit à ce Prélat. Mais la passion & les déclamations souvent outrées des ennemis de Laud ne le disculpent pas. Il fut trop imprudent, & ne se mit pas en peine de ménager les esprits, en un temps & dans un Pays où il y avoit une infinité de personnes prévenues contre le faste & la domination des Prélats, qui aspiroient aux premiers emplois de l'Etat; & allarmées de ce que la Reine Henriette, superstitieuse & bigote au dernier point, avoit un pouvoir presque absolu sur l'esprit du Roi son époux. On craignoit, & ce n'étoit pas sans fondement, qu'elle ne pervertît Charles & les Princes ses fils. Si le Roi sçut résister aux insinuations d'Henriette, il est du moins certain qu'elle inspira son Papisme au Prince de Galles & au Duc d'York: malheur qui auroit causé la ruine entiere de l'Angleterre, & de toute l'Europe, si les petits-enfans de Charles & d'Henriette n'y eussent pas heureusement remédié. La maniere dont Pym & les autres harangueurs se récrient contre le Clergé, qui soutenoit que l'ordre & la supériorité des Evêques est de droit Divin, donne à penser que ces Messieurs étoient de francs Presbytériens, peut-être des Indépendans, qui méditoient autre chose que la réformation de l'arrogance des Evêques. Cela peut bien être. Laud ne l'ignoroit pas. Et c'est ce qui le devoit rendre plus circonspect & plus réservé. On trouve encore dans leurs discours un dénombrement des impôts mis contre les formes ordinaires depuis le commencement du régne de Charles. Ils insisterent particulierement sur ceux de la *Douane* & de la *Marine* dont j'ai souvent parlé. Pym n'oublia pas que les Ecclésiastiques ambitieux & flateurs favorisoient les entreprises faites sur la liberté du peuple, en prêchant que *le Roi peut faire tout ce qu'il veut*, & se récria fortement sur ce que le Docteur Manwaring, flétri pour avoir enseigné ce dogme tyrannique, avoit obtenu un Evêché.

Rudyard attaqua principalement les Ministres de Charles. *Ce sont des gens*, dit-il, *qui ont incessamment le service du Roi à la bouche, & qui ne pensent qu'à leurs intérêts particuliers. Ils éxaltent le pouvoir du Souverain, & le rendent inutile à Sa Majesté & pernicieux au peuple. Ils ont épuisé le trésor Royal. Après qu'ils ont porté les choses à de fâcheuses extrémités, ils croyent que tout leur est permis pour y remédier; & leurs prétendus remedes sont encore plus dangereux que le mal. Ils ont renversé le meilleur gouvernement du monde, qui consistoit dans le juste tempérament du pouvoir souverain & de la liberté du peuple. Si nous les en croyons, le Roi est l'unique auteur des désordres dont nous nous plaignons. Excuse indigne d'un bon Ministre d'Etat, qui doit exposer sa propre réputation pour disculper son maître. Disons-le hardiment. Sa Majesté auroit pris de meilleures mesures, si on ne l'eût pas détournée de suivre ses bonnes intentions. On lui insinue que si elle souffre qu'on l'oblige à éloigner ses Ministres, elle ne trouvera plus de serviteurs. Maxime fausse & contraire à celle du plus sage de tous les Princes, qui dit qu'en écartant les méchans de la personne du Roi, on affermit son Trône. Le vrai*

*moyen de faire que le Roi soit bien servi, c'est de lui ôter ses Ministres ignorans ou mal intentionnés.* Bagshaw se leva ensuite, & insinua sans façon qu'il falloit pendre les principaux Ministres de Charles. Holland mit au nombre des griefs de la Nation l'entretien des étrangers qui coûtoit extrêmement au Roi. Il désignoit apparemment la Reine Marie de Médicis. Richelieu la vouloit faire chasser d'Angleterre. Peut-être que ce Chevalier étoit un de ceux dont le Cardinal se servoit pour exécuter son projet. 1641.

L'Histoire du Comte de Clarendon ne s'accorde pas ici avec les Actes publics, ni avec les Mémoires du temps. Il raconte que Pym déclama dans sa premiere harangue contre le Comte de Strafford; qu'il le nomma même, & que la Chambre des Communes, animée par les invectives de ce *Gracchus* d'Angleterre, pris dès-lors la résolution de se porter partie contre le premier Ministre du Roi. On nous a conservé le discours de Pym. Je n'y trouve rien de ce que Clarendon rapporte. Après la lecture de diverses requêtes présentées le 7. Novembre, Pym rompit la glace & remontra vivement les abus introduits. Le 9. on résolut de prier la Chambre des Seigneurs de se joindre à celle des Communes pour demander au Roi qu'il lui plût d'ordonner un jeûne public. Le 11. Pym proposa d'accuser de Léze-Majesté le Comte de Strafford nouvellement arrivé de l'armée, & qui, contre le sentiment de ses meilleurs amis, étoit allé à la Chambre des Seigneurs. De maniere qu'il y a de l'apparence, que pour imiter les Historiens Grecs & Latins le Chancelier d'Angleterre fait parler Pym, comme on peut supposer que le plus violent ennemi de ce Ministre d'Etat auroit dû parler en pareille rencontre. Un Auteur présent à ce qu'il raconte doit-il prendre une liberté, pardonnable tout au plus à ceux qui écrivent l'Histoire, moins pour conserver la mémoire des événemens, que pour exercer leur éloquence?

Puisqu'il n'est pas impossible que Pym ait dit quelque chose d'approchant dans une autre occasion, & que le Comte de Clarendon se soit seulement mépris à la date, je traduirai ici son récit. Le voici. *Dès le premier jour des délibérations de la Chambre des Communes, Pym déplora, dans un discours long & étudié, l'état malheureux du Royaume; exagéra fortement tout ce qui s'étoit fait mal à propos; avança que c'étoit la suite d'un complot malicieusement formé, pour changer l'ancienne constitution du gouvernement d'Angleterre, pour renverser les loix, & pour dépouiller les sujets de leurs priviléges & de leur liberté; se plaignit de ce que le Conseil privé du Roi usurpoit un pouvoir purement arbitraire; soutint que ceux dont il étoit composé régloient tout à leur fantaisie, & que l'Angleterre gémissoit sous le régne d'un Prince religieux & vertueux, qui aimoit véritablement son peuple & la justice. Après quelques éloges donnés malignement au Roi, afin d'enfoncer le poignard sous quelques apparences de respect: si nous remontons*, ajoûta le harangueur, *jusques à la source des eaux empoisonnées dont le Royaume est inondé, nous la trouverons dans les insinuations de certaines gens, qui ont un crédit extrême auprès du Roi, qui lui donnent de fausses impressions & de*

1641. *mauvais conseils, qui abusent de son nom & de son autorité, pour appuyer leurs pernicieux desseins.*

*Je sçai bien qu'il y en-a plusieurs de ce caractere. Mais je ne puis me dispenser d'en nommer un qui a plus de part que les autres à l'administration des affaires; homme d'un génie supérieur, d'un habileté consommée, & capable d'exécuter les projets les plus difficiles. Vous pouvez vous souvenir, Messieurs, du zele ardent qu'il témoigna autrefois dans cette Chambre pour la conservation des loix & de la liberté du peuple. Depuis que séduit par son ambition il est tombé dans une lâche Apostasie, nous l'avons vû devenir le plus dangereux ennemi de la Patrie. Pym nomma pour lors le Comte de Strafford, & fit un long dénombrement de plusieurs actions tyranniques imputées à ce Seigneur, en Angleterre & en Irlande; s'étendit sur les mauvais conseils qu'on le soupçonnoit d'avoir donné au Roi; parla de l'orgueil & des galanteries du Comte, & finit en disant qu'on ne devoit attendre aucun remede au mal universellement répandu, tant qu'un pareil Ministre auroit du crédit auprès du Roi & de l'influence aux résolutions de son Conseil.* Je trouve que dans la suite de l'accusation intentée contre Strafford, on lui reprocha certaines amours, & qu'on n'omit rien de tout ce qui lui pouvoit donner du ridicule, ou le rendre odieux. Mais je ne vois point que dans leurs premieres harangues à la Chambre des Communes, Pym & les autres ayent rien dit de semblable. Cela me donne à penser que le Chancelier d'Angleterre ne suit pas éxactement l'ordre du temps, & que sa mémoire le trompe, en certaines rencontres, sur les circonstances d'une grande affaire à laquelle il a été présent.

Le Comte de Strafford est accusé du crime de Leze-Majesté par la Chambre des Communes.

*Rushvvorth's Historical collections. 4. vol.*

*Trial of the Earl of Strafford.*

*Clarendon's History. 1. vol. 3. Book.*

Pym secondé du Chevalier Clortworthy Irlandois, choisi membre du Parlement par le crédit des ennemis du Comte de Strafford, contre lequel il se déchaînoit, ayant proposé à la Chambre des Communes, de prendre une connoissance particuliere des affaires d'Irlande, que Clortworthy représentoit comme désespérées, à cause de la mauvaise administration de Strafford Lieutenant * général, ou Viceroi de ce Royaume, on résolut d'éxaminer l'état présent de ce Pays, non dans un Bureau † particulier de quelques Commissaires nommés pour cet effet, mais dans l'Assemblée †† générale de la Chambre. Les amis du Comte jugerent que cette démarche tendoit à le perdre. On lui dépêche donc incessamment un exprès dans la Province d'York, où il étoit alors, afin de l'en avertir. *C'est à vous*, lui disoit-on, *de voir quel parti vous devez prendre, ou de demeurer à la tête de l'armée que vous commandez, ou de venir au Parlement. Si ce dernier est plus de votre goût, ne perdez point de temps. Prévenez vos ennemis, & accusez-les le premier d'avoir appellé les Ecossois dans le Royaume, en cas que vous en ayiez des preuves suffisantes. Vous sçavez le danger que courut le Comte de Bristol, en se laissant prévenir par le Duc de Buckingham.* Soit que ce fût un effet de sa fierté

* Lord Lieutenant of Ireland. † Committee.
†† Committee of the Whole House.

naturelle, soit qu'il se reposât sur le témoignage de sa conscience, Strafford se détermina d'abord à venir au Parlement. Ceux de ses amis qui se trouvoient auprès de lui tâcherent de le détourner d'une résolution qui leur sembloit imprudente. *Mylord*, lui remontrerent-ils, *les gens sages blâmeront la précipitation avec laquelle vous allez vous mettre à la discrétion de vos ennemis. Le parti Puritain est le plus fort dans le Parlement. Les Ecossois y ont formé une puissante cabale contre vous. Demeurez à l'armée : vous y êtes aimé. Vous pouvez encore vous retirer en Irlande. Vous avez-là un grand nombre de gens à votre dévotion. Si le Parlement veut vous condamner par contumace, vous trouverez un azyle dans les Pays étrangers. Eviter de comparoître devant un Tribunal où le crédit & la puissance de vos ennemis ne vous permettent pas d'espérer une juste protection, est-ce avouer que vous êtes coupable? Mettez votre personne en sûreté jusques à ce que l'orage formé contr'elle soit dissipé. Dans la situation présente des affaires, vous serez par tout ailleurs plus utile au Roi que dans son Conseil.* 1641.

Prévenu qu'il avoit en main de quoi prouver que l'irruption des Ecossois en Angleterre étoit l'effet d'un complot de quelques Puritains des deux Chambres du Parlement avec les Confédérés d'Ecosse, Strafford prend incontinent la poste, & arrive à Londres. Son dessein, c'étoit d'accuser le Vicomte Say, *l'Oracle des Puritains*, dit Clarendon, & quelques autres que le Chancelier d'Angleterre ne nomme pas. Mais la partie étoit trop bien liée contre le Viceroi d'Irlande. Ses ennemis informés apparemment de son arrivée, & du dessein qu'il avoit de paroître le onziéme Novembre à la Chambre des Seigneurs, & d'accuser les auteurs du complot fait avec les Ecossois, furent plus habiles & plus diligens que lui. Ce jour-là même, Pym se leve dans la Chambre des Communes, dit qu'il a quelque chose d'une extrême importance à proposer, demande qu'on fasse retirer tout le monde des endroits où ce qui se dit dans la Chambre peut être entendu, & que les portes soient bien fermées. *Nous avons reçu*, dit-il alors, *des informations qui nous donnent un fondement légitime d'accuser Thomas Comte de Strafford du crime de * Leze-Majesté. Il est nouvellement venu de l'armée. Je demande qu'il plaise à la Chambre de nommer des Commissaires pour examiner les Mémoires donnés contre lui, & pour en faire leur rapport.* On en choisit sept sur l'heure. Soit que ce fût un pur hazard; soit que la Cour avertie de la proposition qui se devoit faire, voulût empêcher les Communes de passer outre, deux Magistrats vinrent de la part des Seigneurs avertir la Chambre Basse, que le Roi avoit ordonné aux Commissaires nommés par Sa Majesté pour négocier avec les Ecossois à Rippon, de rendre compte aux deux Chambres de tout ce qui s'y étoit passé, & que pour cet effet les Pairs souhaitoient de conférer avec les Communes. On répondit au messager que la Chambre Basse



* High Treason.

1641. étoit occupée à l'éxamen d'une affaire importante ; qu'elle ne croyoit pas avoir ce jour-là le loisir d'entrer dans aucune conférence avec les Pairs, & qu'on les prioit d'attendre jusques à ce que l'affaire entamée fût finie.

Les sept Commissaires nommés ayant fait leur rapport aux Communes, on résolut d'envoyer incessamment un message à la Chambre Haute, pour déclarer aux Pairs du Royaume, que la Basse accusoit le Comte de Strafford du crime de Leze-Majesté ; que dans peu de jours elle produiroit les chefs d'accusation en particulier, & que le Comte fût exclus du Parlement, & mis en prison. Je m'attache ici au recit de celui qui nous a donné le journal & un recueil des piéces du plus fameux procès qui fut jamais. On y voit un Seigneur Viceroi d'Irlande, Général d'armée, & grand Ministre d'Etat, accusé conjointement par les sujets des trois Royaumes de son Maître. Cet Auteur me paroît préférable au Comte de Clarendon pour plusieurs raisons. Le silence du premier pourroit me faire douter d'une circonstance rapportée par le second, si je ne sçavois que plusieurs choses échappent à l'Historien le plus éxact, & que le témoignage d'un grand Magistrat, présent à ce qu'il raconte, ne doit pas être facilement rejetté. Le Chancelier d'Angleterre dit donc, que le Lord Falkland, qui d'ailleurs n'étoit pas ami de Strafford, voulut arrêter une précipitation qui lui paroissoit peu digne de la gravité de l'Assemblée. *Je suis convaincu*, dit-il, *que nous avons suffisamment de quoi attaquer le Viceroi d'Irlande. Mais je prie la Chambre d'éxaminer si elle peut honnêtement se déclarer partie, sans avoir préalablement digéré les chefs de l'accusation qu'on lui propose d'intenter. Le moindre délai*, repartit brusquement Pym, *est capable de nous déconcerter. Le Comte de Strafford peut tout auprès du Roi & de la Reine. Dès qu'il se verra menacé, ne doutons point que pressé par les remords de sa conscience il ne persuade au Roi de congédier le Parlement. Que si l'accusation est une fois commencée, le voilà mis en prison, & hors d'état de surprendre le Roi.* Quelques-uns ayant témoigné de la répugnance à consentir que la Chambre agît contre un Seigneur dont le crime ne paroissoit pas encore avéré ; *il n'y a point de scrupule à faire*, leur repliqua-t-on. *Notre Chambre ne juge pas ; elle défere seulement un homme justement soupçonné. C'est aux Seigneurs de décider, si la combinaison de plusieurs choses imputées au Comte de Strafford fait un crime de Leze-Majesté, ou non.*

Quoi qu'il en soit de ces circonstances, Pym accepte volontiers la commission de porter à la Chambre Haute la résolution de la Basse. *Mylords*, dit-il, *les Chevaliers députés par les Provinces, les Gentilshommes qui représentent les villes & les bourgs d'Angleterre, maintenant assemblés en Parlement, ont été informés qu'un Pair du Royaume a conçu des desseins, & commis des actions contraires à la fidélité qu'il a jurée au Roi, & à l'amour qu'il doit avoir pour sa Patrie. C'est de leur part que je viens vous déclarer qu'ils accusent au nom de toutes les Communes d'Angleterre, Thomas Comte de Strafford, Viceroi d'Irlande, comme coupable du crime de Leze-*

*Majesté. J'ai ordre de vous demander qu'il soit exclus du Parlement & mis en prison. Les Communes fourniront dans peu de jours les chefs & les fondemens de l'accusation intentée.* Dès que Pym eut achevé, dit le Comte de Clarendon, plusieurs membres de la Chambre Haute se mirent à crier d'une maniere tumultueuse & indigne de leur rang, que Strafford eût à se retirer pendant qu'on délibéreroit sur la demande des Communes. Le Comte se mit alors à déplorer son malheur, & à protester de son innocence. Il conjura les Seigneurs de le laisser en liberté jusques à ce que ses accusateurs prouvassent quelque chose contre lui, & les pria de considérer que sans donner eux-mêmes atteinte à leurs priviléges & aux droits de leur naissance, ils ne pouvoient ordonner qu'un Pair du Royaume fût exclus du Parlement, & mis en prison sur une accusation vague & indéterminée. Les remontrances de l'infortuné Strafford ne furent pas écoutées. La cabale de ses ennemis étoit trop nombreuse & trop puissante. Il fallut se retirer. Après une délibération assez courte, on le rappelle, on lui ordonne de se mettre à genoux, & le Garde du grand Sceau lui prononce, qu'en conséquence de la résolution prise contre lui dans la Chambre Basse & envoyée à la Haute, les Seigneurs ont jugé qu'il devoit être exclus du Parlement, & conduit en prison par l'Huissier de leur Cour. Cela fut incontinent exécuté.

1641.

Tels furent les principaux chefs d'accusation que Pym porta le 25. Novembre de la part des Communes aux Seigneurs. Que le Comte de Strafford avoit tâché de renverser les loix fondamentales du gouvernement d'Angleterre & d'Irlande, d'y introduire le pouvoir arbitraire & la tyrannie, & de porter le Roi à employer la force des armes, afin d'obliger ses sujets à s'y soumettre. Si les François eussent sçu conserver la liberté de poursuivre ainsi des Ministres d'Etat infiniment plus coupables que celui dont je parle, Louis XIII. & son Fils n'auroient pas réduit une nation originairement aussi libre que l'Angleterre à un triste & honteux esclavage. Bien loin de profiter des occasions qui se sont présentées, quand Marie de Médicis & Gaston Duc d'Orléans héritier présomptif de la Couronne, ont envoyé des requêtes au Parlement contre le Cardinal de Richelieu; qui a seulement osé ouvrir la bouche? Et qui depuis a eu le courage de s'opposer aux Colberts, aux Telliers & aux autres Conseillers, ou instrumens de la tyrannie de Louis XIV? Les Princes, les Grands Seigneurs, les Magistrats, donnerent quelque signe de vie contre le Cardinal Mazarin au commencement du régne présent. Mais ils devinrent ensuite les plus lâches adorateurs de la fortune de cet Italien. Les autres chefs d'accusation contre Strafford lui imputoient d'avoir usurpé l'autorité souveraine, & commis un grand nombre d'actions tyranniques, fait mourir injustement quelques personnes, ôté la liberté à d'autres, & dépouillé plusieurs de leurs biens & de leurs terres. Qu'il s'étoit approprié une grande partie des revenus du Roi, & qu'il n'avoit rendu aucun compte des sommes d'argent mises entre ses mains. Qu'il avoit abusé de l'autorité que ses emplois lui donnoient, favorisé

1641. les Papistes, & lié une étroite correspondance avec eux. Qu'il avoit livré à la mort plusieurs sujets du Roi. Qu'il étoit cause de la défaite de l'armée d'Angleterre par celle des Confédérés d'Ecosse à Niewborn, & de la prise de la ville de Newcastle, afin d'engager les deux nations dans une querelle irréconciliable. Qu'il avoit traversé les desseins justes & légitimes des Parlemens précédens, animé Sa Majesté contre ceux qui vouloient y faire leur devoir, & suscité une mésintelligence ouverte entre le Roi & ses sujets.

La Chambre des Communes se rend formidable. Finch Garde du grand Sceau, & Windebank Secrétaire d'Etat, sortent d'Angleterre pour éviter ses poursuites. *Rushworth's Historical collections 4. vol. Clarendon's Histry. 1. vol, 3. Book.*

Les Puritains ne s'appliquoient pas moins à rendre leur parti plus nombreux & plus puissant dans la Chambre des Communes, qu'à perdre le Comte de Strafford, & quelques autres Ministres du Roi. Il arrive toujours que plusieurs élections faites dans les villes, ou dans les Provinces, sont douteuses & contestées. Deux personnes prétendent être légitimement élues dans le même endroit. En ce cas, la Chambre des Communes juge de la validité de l'une ou de l'autre élection. Les Puritains eurent grand soin de faire casser celles des gens qui ne leur étoient pas dévoués, & de préférer ceux sur le suffrage desquels ils pouvoient compter. Contre les régles de l'équité naturelle, on établit ce faux, mais spécieux principe, qu'en ce qui concerne l'élection des membres du Parlement il faut uniquement avoir égard au mérite personnel & à l'habileté des gens. Cela est bien vrai en un sens. Ceux qui ont droit de choisir un membre du Parlement sont obligés en conscience de donner leur suffrage à la personne qui a le plus de probité, de religion & de zéle pour le bien de la Patrie. Mais après que le choix est fait, ceux qui jugent de sa validité, en cas de contestation, ne doivent plus se régler que sur les loix établies pour l'élection des membres du Parlement. Selon la fausse maxime que je réfute, le parti supérieur dans la Chambre des Communes prendroit un pouvoir purement arbitraire, & se donneroit la liberté d'agir & de décider indépendamment des loix.

Cependant cette injustice n'est encore que trop ordinaire en Angleterre. Dès qu'un des deux partis se trouve plus nombreux dans la Chambre des Communes, tous ceux de la faction contraire dont l'élection est contestée ne manquent gueres d'être rejettés. Si vous objectez à des gens qui se piquent d'ailleurs de droiture & de probité, qu'une pareille partialité n'est pas permise : *Moi*, vous répondra-t-on froidement, *je ne crois pas devoir admettre dans la Chambre une personne qui sera d'un avis contraire au mien.* De là ces décisions injustes & bizarres, mais pourtant fort fréquentes en Angleterre, à l'ouverture d'un nouveau Parlement. Telle élection est déclarée valide ; & sur le même fondement une autre est cassée. *Si vous croyez*, ai-je dit quelquefois à des gens de ma connoissance, *qu'en pareil cas il vous est permis d'avoir seulement égard au mérite & à l'habileté ; d'où vient que vous avez opiné en faveur d'un Gentilhomme qui, de notoriété publique, est infiniment moins propre à remplir la place que celui qui se trouve exclus ?* A une instance si forte, il ne faut pas attendre une réponse raisonnable. On vous donnera seulement à penser, que le mérite

le plus solide, dans l'opinion de ceux de chaque parti, c'est de suivre les mêmes sentimens, & de se conduire par les mêmes préjugés. 1641.

Voici une autre chose que le Comte de Clarendon ne blâme pas moins que la premiere, dans les procédures du Parlement dont je parle. La Chambre des Communes déclara que tout Gentilhomme, quelque légitime que pût être le choix fait de sa personne pour être membre du Parlement, n'y pourroit être admis, s'il avoit eu part à la levée d'un des impôts extraordinaires, ou s'il l'avoit seulement favorisée. Par ce moyen, plusieurs gens de mérite & de bonne maison se virent exclus du Parlement. Il arriva même que certains qui se trouvoient dans le cas furent exceptés, parce qu'on les crut disposés à seconder les plus violens ennemis du Ministére. Irrégularité que le Roi reprocha depuis tout publiquement à la Chambre des Communes. Le Comte de Clarendon s'éleve contre ces procédures, qu'il croit insoutenables. Je n'entreprens pas de les justifier. Mais peut-on se dispenser de blâmer les Ministres de Charles, & de plaindre ce Prince infortuné? Par leurs mauvais conseils, les uns l'engagerent à des démarches qui donnerent aux Anglois des prétextes plausibles de faire & d'éxiger trop de choses. D'un autre côté, le Roi trop facile & peu prévoyant, ne s'apperçut pas qu'on le réduisoit à la nécessité de ne rien refuser à un Parlement dont le peuple irrité & soulevé, appuyoit les demandes les plus éxorbitantes. Telle fut l'origine des malheurs inouïs de Charles.

Le dernier & le plus dangereux artifice de ceux qui dominoient dans la Chambre des Communes, ce fut de la rendre la plus redoutable qu'il seroit possible, & de lui inspirer des résolutions capables de jetter l'épouvante dans toute l'Angleterre. Ces Messieurs ayant déclaré le 7. Septembre, après une harangue de Falkland sur l'impôt * *de la Marine*, qu'il étoit contraire aux loix du Royaume, aux droits, à la liberté du peuple, & résolu qu'un certain nombre de Commissaires nommés iroient demander aux Juges d'Angleterre, quelles sollicitations, quelles menaces on avoit employée; pour les porter à signer que le Roi le pouvoit légitimement éxiger: dès ce moment les Ministres & les Conseillers d'Etat, les Lieutenans des Provinces, leurs Députés, les Sherifs, les Magistrats, se virent tous en danger d'être recherchés & poursuivis. Peu d'entr'eux n'avoient pas eu part à la levée de cet impôt, ou de quelques autres pareillement déclarés illégitimes par la Chambre des Communes. De maniere que nul n'ose plus, ni défendre ce que le Roi avoit fait, ni lui suggérer les moyens de se tirer, du moins en partie, de l'étrange embarras où il se trouvoit. Chacun pensoit à sa propre sûreté.

Le Chevalier François Windebank fut attaqué le 12, Novembre, sur la protection donnée aux Prêtres Papistes, & à plusieurs autres de la même religion, mis hors de prison par son ordre, ou plutôt par celui du Roi, qui ne refusoit rien aux sollicitations d'Henriette son épouse,

* Ship Money.

1641. presque uniquement occupée à les garantir de la rigueur des loix, & à les rendre plus hardis & plus entreprenans. Les piéces justificatives de ce Windebank avoit fait en faveur des Papistes ayant été produites dans la Chambre Basse, il s'en absenta, pour éviter de rendre raison de sa conduite insoutenable. On le somme de comparoître, & il s'excuse sous divers prétextes recherchés. Voyant enfin que les Communes se disposent à prier les Seigneurs de se joindre à elles, afin d'obtenir du Roi un ordre de saisir le Secrétaire d'Etat, & de l'amener à la Chambre Basse, il prit le parti de sortir du Royaume, & de se retirer en France. Le Comte de Pembrock reçoit, peu de temps après, une lettre de Windebank datée de Calais, où il tâche de se disculper, en rejettant sur le Roi les fautes imputées au Secrétaire d'Etat. *Sa Majesté*, disoit-il, *connoît mieux qu'aucun autre ce dont je puis être coupable. Je l'ai servie avec toute l'exactitude & avec toute la fidélité possible.* N'étoit-ce pas dire assez clairement qu'il n'avoit rien fait que par ordre de Charles ?

Finch, Garde du grand Sceau, ne demeura pas long-temps en Angleterre après la retraite du Secrétaire d'Etat. Il s'enfuit en Hollande le 22. Décembre. Persuadé que la Chambre des Communes lui vouloit beaucoup moins de mal qu'au Comte de Strafford & à l'Archevêque de Cantorberi, il tâcha de la fléchir par un discours étudié qu'il demanda permission de faire à l'Assemblée. On ne pouvoit parler d'une maniere plus soumise, ni alléguer des raisons plus spécieuses pour prouver que sa conduite dans l'affaire de l'impôt *de la Marine*, dont il étoit accusé d'être un des plus ardens promoteurs, n'étoit point si criminelle que ses ennemis le prétendoient. Rigby prit ensuite la parole, & exhorta si vivement la Chambre Basse, à ne se laisser pas surprendre par les belles paroles d'un Magistrats artificieux, & à considérer plutôt ses actions contraires aux loix; que Finch fut déclaré *traître* à la Patrie, pour avoir employé ses sollicitations, & usé de menaces, afin de porter les Juges d'Angleterre à signer que le Roi avoit droit de lever l'impôt *de la Marine*, & pour lui avoir conseillé de congédier le Parlement précédent, & de publier une déclaration contre les procédures de cette Assemblée.

L'Evêque de Lincoln, & quelques autres gens que Laud Archevêque de Cantorberi avoit fait condamner, ou flétrir, sont rétablis.

Guillaume Laud Archevêque de Cantorberi étoit encore plus vivement attaqué. Il s'y dut préparer dès les premiers jours du Parlement. Williams Evêque de Lincoln, autrefois Garde du grand Sceau d'Angleterre, que Laud avoit fait condamner à une fort grosse amende, dans le Tribunal qu'on nommoit *la Chambre de l'Etoile*, & enfermer à la Tour de Londres, fut élargi, & alla prendre sa place à la Chambre Haute le 13. Novembre. Ce Prélat, que le Comte de Clarendon accuse d'avoir été un franc *Puritain*, remua ciel & terre, si nous en croyons l'Histoire du Chancelier, pour persuader au Roi, que si Sa Majesté le rétablissoit, il la serviroit utilement dans la Chambre des Seigneurs, & même dans celle des Communes. Je crois bien que Williams homme souple & adroit, ennuyé de sa prison, & flaté de l'espérance de se venger de

l'Archevêque de Cantorberi, de Finch Garde du Grand Sceau, & du Comte de Strafford, ses ennemis déclarés, dont il prévoyoit la chute prochaine, put bien faire cette démarche, ou quelqu'autre semblable. L'Auteur de sa vie raconte que la Reine Henriette intercéda en faveur de l'Evêque de Lincoln, & que Laud & Finch détournerent d'abord Charles de se rendre aux insinuations de son épouse. Il y a de l'apparence que les amis de Williams promirent tout de sa part à cette Princesse, allarmée de la convocation d'un Parlement où le parti le plus opposé à la Cour & au Papisme dominoit. Quoi qu'il en soit, quelques Seigneurs ayant commencé de parler hautement contre le Ministére dans la Chambre Haute, certaines gens remontrerent au Roi que l'Evêque de Lincoln étoit l'homme le plus capable de traverser les intrigues des Seigneurs suspects à Sa Majesté, & qu'il ne manqueroit pas de s'opposer à eux, si on lui rendoit la liberté. Charles approuve l'expédient, fait venir le Prélat, & s'entretient long-temps avec lui. Sa Majesté contente de Williams, le rétablit, & ordonne que toutes les procédures faites contre lui à la Chambre de l'Etoile & ailleurs soient supprimées.

1641. *Rushworth's Historical collections IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. III. Book. Hacket's Life of the Archbishop Williams. II. Part.*

C'est sur des fondemens assez légers que le Comte de Clarendon accuse de *Puritanisme* l'Evêque de Lincoln. On convient qu'il s'est vigoureusement opposé aux innovations de Laud. Lui en ferez-vous un crime? Si l'Archevêque de Cantorberi & ses partisans avoient été plus prudens; s'ils n'eussent pas donné occasion aux *Puritains* de crier & de se soulever contre le Clergé, les Evêques n'auroient pas été exclus du Parlement, & le gouvernement Episcopal eût subsisté, malgré les efforts des Presbytériens. Le bouleversement général de l'Etat & de l'Eglise, dont les entreprises de l'Archevêque de Cantorberi furent une des causes, ou du moins un des prétextes, prouve manifestement que Williams étoit & plus habile & plus prévoyant que Laud. Il n'est pas surprenant que l'Evêque de Lincoln, persuadé que son Primat le vouloit perdre à quelque prix que ce fût, ait ménagé les *Puritains* ennemis irréconciliables de Laud, & qu'il se soit lié avec les seules gens dont il pouvoit attendre du secours & de la protection. Mylord Say, l'un des Chefs du parti Puritain, dit le Comte de Clarendon, fit un discours dans la Chambre des Seigneurs, pour se plaindre de ce que l'Archevêque de Cantorberi l'accusoit d'avoir de mauvais sentimens sur la Religion. Dans cette même harangue, ajoûte le Chancelier d'Angleterre, Say ne déclare que trop son attachement au *Puritanisme*. Williams se leva ensuite, loua hautement ce Seigneur, & dit sans façon que Say *n'étoit pas moins orthodoxe que lui*. Cela peut être; mais vous n'en devez pas conclure que Williams fût un franc Puritain. Dites tout au plus que l'envie de reconnoître les bons offices que Say lui avoit rendus porta le Prélat à justifier trop vivement son ami, & à lui donner des éloges qui parurent outrés. Il n'est pas même impossible que l'Evêque de Lincoln crût Say sincerement attaché à la Confession Anglicane, & que le regardant seulement comme enne-

1641. mi des nouveautés que l'Archevêque de Cantorberi avoit tenté d'introduire dans le culte & dans le gouvernement de l'Eglise, Williams lui ait pardonné certaines expressions susceptibles d'un mauvais sens, dont les zélés défenseurs de l'Episcopat furent choqués.

Le rétablissement de l'Evêque de Lincoln ne fut pas le seul présage de la disgrace prochaine de son opiniâtre persécuteur. J'ai dit ci-dessus que Pryn, Bastwick & Burton, dont je ne prétens pas justifier les excès & l'emportement, furent par le crédit de Laud peut être trop sévérement condamnés par la Chambre de l'Etoile à être mis au Pilori, à perdre les oreilles, à être marqués sur la joue. Depuis leur supplice, ils furent conduits en diverses prisons par ordre du Conseil Privé, & relégués enfin dans quelques petites Isles voisines de l'Angleterre. La femme de Bastwick, celle de Burton, & le serviteur de Pryn, ayant présenté requête à la Chambre des Communes, pour se plaindre de l'injustice & de la dureté des arrêts rendus contre ces trois hommes, il fut ordonné dès le 7. Novembre, qu'on les ameneroit à Londres, & qu'ils y seroient éxactement gardés, jusqu'à ce que leur affaire fût éxaminée dans la Chambre Basse. Quelle dut être la surprise de Laud & de leurs Juges; ajoûtons, & du Roi même, quand ils virent trois hommes flétris d'une si étrange maniere entrer comme triomphans à Londres, au bruit des acclamations d'une multitude innombrable de peuple, qui les accompagnoit dans les rues avec les branches d'arbres & les fleurs que la saison avancée put fournir, qui les éxaltoit comme de nouveaux martyrs, & qui détestoit l'Archevêque de Cantorberi & les autres Prélats, qu'elle regardoit comme les auteurs de la barbarie éxercée sur trois défenseurs de la Religion & de la liberté! Bastwick & Burton, arrivés avant Pryn, furent conduits de la sorte presqu'à la vûe du Palais Royal de Whitehall. Quelque temps après ils présenterent chacun leur requête particuliere à la Chambre des Communes, qui déclara que les poursuites faites & les arrêts rendus contr'eux étoient contraires aux loix du Royaume.

La Chambre des Communes prend la résolution d'exclure les Evêques du Parlement.

*Rusworth's Historical collections IV. Vol.*

L'Evêque d'Ely & quelques autres Prélats ne s'étoient pas rendus moins odieux que Laud, par leur arrogance & par leurs entreprises. On crioit sur-tout contre les canons publiés unanimement l'an 1640. dans les Assemblée du Clergé des deux Provinces Ecclésiastiques d'Angleterre, où présiderent les Archevêques de Cantorberi & d'York. On prétendoit que ce concours de tous les Evêques du Royaume étoit équivalent à un Concile National. Les Presbytériens, attentifs à profiter de l'occasion, lierent alors un puissant parti pour obtenir l'abolition entiere du gouvernement Episcopal. Les membres de la Chambre des Communes paroissoient si généralement animés contre les Prélats, & plusieurs Pairs du Royaume crioient si hautement contr'eux, que les ennemis de l'Episcopat tenterent de le faire supprimer, ou du moins de dépouiller les Evêques de leurs plus beaux priviléges, & de la plus grande partie de leur jurisdiction & de leur autorité. Le Chevalier Edouard Deering, Gentilhomme versé

dans la lecture des Auteurs Grecs & Latins, prophanes ou Ecclésiastiques, comme il paroît par les discours qu'il fit dans la Chambre des Communes, s'il est vrai qu'on ne lui ait pas fourni des mémoires : Deering, dis-je, se signala par ses déclamations contre le Clergé. Dans une de ses harangues, il avance hardiment, que les ennemis les plus dangereux de l'Anglererre sont le parti Papiste, & le parti Episcopal. Que les Prélats Anglois de ce temps-là étoient plus arrogans que ceux de l'Eglise de Rome. Que les premiers établissoient en Angleterre une Inquisition plus sévére que celle d'Espagne. Que l'Archevêque de Cantorberi faisoit le Patriarche. *Pour moi*, conclut le Chevalier d'un air enjoué, *si on m'en donne le choix, j'aimerai toujours mieux me soumettre à un Pape dont le siege est à Rome sur les bords du Tibre, que d'obéïr à un Patriarche qui demeure à* * *Lambeth sur la Tamise. Plus on est loin de* † *Jupiter, & moins on est exposé aux coups de foudre.*

1641. *Clarendon's History. I. Vol. III. Book.*

Pennington, Alderman ou Echevin de Londres, présenta l'onziéme Décembre à la Chambre Basse une requête signée, disoit-on, de vingt mille habitans de la ville, ou des endroits voisins, dans laquelle on demandoit l'entiere extirpation du gouvernement *des Archevêques, des Evêques, des Doyens, des Archidiacres & des autres Dignités Ecclésiastiques*, comme contraire aux loix du Royaume, & préjudiciable à l'autorité du Roi & à la liberté de ses sujets. On joignit à la requête un long dénombrement des prétendus maux que l'Episcopat causoit au gré des Presbytériens. Après de longues délibérations sur une requête si extraordinaire, il fut ordonné qu'en considération du grand nombre de ceux qui l'avoient signée, elle ne seroit pas absolument rejettée ; qu'on l'examineroit plus particulierement, & que cependant elle demeureroit entre les mains du Greffier de la Chambre, qui en donneroit seulement une copie à chaque membre. Elle fut suivie d'une autre présentée le 14. Janvier de la part des habitans de la Province de Kent, qui demandoient la même chose. Ces Presbytériens, aussi envenimés que ceux de Londres, disoient que le Clergé Episcopal d'Angleterre étoit avec raison soupçonné d'intelligence avec les Papistes. Et sur quel fondement ? Parce que les uns & les autres avoient fourni de l'argent au Roi pour faire la guerre aux Confédérés d'Ecosse. Il est vrai qu'à l'instigation de la Reine Henriette les Papistes contribuerent à l'entretien de l'armée du Roi, & que le Clergé Protestant accorda un don gratuit à Charles pour le même sujet. Mais devoit-on conclure de là que les Assemblées Provinciales tenues à Londres & à York conspiroient avec les Papistes pour détruire la Réformation établie en Angleterre ?

Le 14. du même mois Deering & Fiennes ayant parlé vivement contre les nouveaux canons faits à la persuasion de Laud, le Chevalier Benjamin Rudyard craignit que dans une si grande agitation des esprits on



* Maison de l'Archevêque de Cantorberi près de Londres.

† *Procul à Jove, procul à fulmine.*

1641. ne prît quelque résolution extrême contre l'Episcopat. Il se leve donc, & remontre que si quelques Evêques arrogans & emportés, comme Thomas Becket, le Cardinal Woolsey & Bonner, avoient causé du trouble & du mal en Angleterre; Crammer, Ridley, Latimer & d'autres Prélats humbles & modérés, y avoient fait beaucoup de bien. D'où Rudyard conclut, qu'il seroit plus à propos de réformer le gouvernement Episcopal, & de prescrire de justes bornes à l'autorité des Prélats, que de les supprimer. La Chambre Haute sembla vouloir interrompre une délibération dont le Roi appréhendoit le résultat. Elle demanda une conférence avec les Communes sur quelque autre matiere. Mais de peur qu'on ne lui donnât le change, la Chambre Basse répondit qu'étant alors occupée à l'éxamen d'une affaire importante, elle souhaitoit que la conférence fût remise à un autre jour. Les Communes continuent donc, & déclarent d'un consentement unanime, que les Assemblées du Clergé d'Angleterre ne pouvoient, sans l'aveu du Parlement, ni décider un point de doctrine, ni régler la discipline, ni imposer aucune obligation aux Ecclésiastiques & aux autres. Que les canons faits dans les Assemblées de Londres & d'York contenoient plusieurs choses séditieuses, sujettes à des conséquences dangereuses, & contraires aux loix fondamentales du Royaume, & aux droits de la Couronne & du Parlement. Bien loin qu'Hyde & les autres défenseurs de l'Episcopat, qui se trouvoient alors dans la Chambre des Communes, approuvassent les entreprises du prétendu Concile National des Archevêques de Cantorberi & d'York, ils les condamnerent, aussi-bien que les plus zélés Presbytériens.

Charles allarmé des requêtes présentées, & des desseins formés au préjudice des Evêques, fait appeller les deux Chambres du Parlement le 25. Janvier dans la sale des banquets à Whitehall, & leur parle de la maniere du monde la plus douce & la plus raisonnable. *Je vous seconderai volontiers*, dit-il, *en ce qui regardera la suppression des nouveautés introduites dans l'Eglise & dans l'Etat. Les Cours de Justice seront réformées selon les anciennes loix du Royaume. Car enfin, j'ai intention que toutes choses soient remises sur le bon pied, comme elles étoient du temps de la Reine Elisabeth. Si quelque partie de mon revenu n'est pas légitime, je l'abandonnerai, & je me reposerai sur votre affection. Il y a seulement quelques écueils à éviter dans le grand projet que nous méditons. Je vous les marquerai. On a présenté des requêtes contre le gouvernement établi. Les Evêques sont étrangement menacés. Quelques-uns parlent d'anéantir leur jurisdiction & leur autorité, ou du moins de leur ôter le droit d'opiner dans la Chambre des Seigneurs. Je dois vous avertir là-dessus que réformer l'Etat, & en changer la constitution, ce sont deux choses fort différentes. Je suis pour la premiere, & ne puis consentir à la seconde. Quelques Evêques ont-ils usurpé des droits qui ne leur appartiennent pas? Corrigeons cet abus & les autres: j'y consens. Si après de sérieuses délibérations, vous me montrez que certaine autorité temporelle des Evêques est contraire au bien de l'Etat, je souhaite qu'ils y renoncent. Mais ils ne faut pas conclure de là, qu'ils doivent être dépouil-*

*lés du privilége de donner leur voix dans le Parlement. Ils en ont joui sous mes prédécessurs, depuis & avant Guillaume le Conquérant. C'est une des constitutions fondamentales du Royaume que je dois maintenir.* Une si sage remontrance n'eut aucun effet. Le parti étoit trop fort contre les Evêques. Tout ce qu'on put obtenir dans cette séance du Parlement, ce fut que l'Episcopat ne seroit pas entierement aboli. 1641.

Quelques Ministres ou Presbytériens dans l'ame, ou choqués de la domination trop absolue des Evêques, ayant présenté une requête contre les abus du gouvernement Episcopal, on fit le 8. & 9. Février plusieurs harangues sur ce sujet dans la Chambre Basse. Nathanaël Fiennes & d'autres Presbytériens déclarés soutinrent qu'il le falloit abolir. Le Lord Digby & les plus modérés remontrerent qu'on devoit conserver une institution aussi ancienne que les Apôtres, & se contenter de réformer les abus introduits dans les siécles moins éclairés. Faulkland dit qu'il ne croyoit pas que l'Episcopat fut de *droit divin*, ni qu'il eût été mal à propos établi par les hommes. *Je suis d'avis*, ajoûta-t-il, *qu'on examine s'il est convenable ou non. Et parce qu'un changement de gouvernement a presque toujours des suites fâcheuses qu'on n'a pû prévoir, je crois qu'il est plus à propos de retenir un établissement fort ancien, & d'en corriger seulement les abus.* L'onziéme Mars, la même matiere est remise sur le tapis dans la Chambre des Communes, qui déclare enfin que le droit de séance & d'opiner dans la Chambre Haute, dont les Evêques jouïssoient sans contestation depuis si long-temps, étoit contraire au bien de l'Etat; que la néceffité de se trouver au Parlement les détournoit de leurs fonctions spirituelles, & qu'aucun Ecclésiastique ne devoit être admis dans les Cours de Judicature, ni éxercer la moindre Magistrature. Le chagrin de ce que deux Evêques avoit été depuis le régne de Jacques premier élevés aux deux premieres dignités du Royaume ne porta-t-il point plusieurs membres à donner dans le sentiment de ceux qui vouloient non seulement exclure les Evêques de toutes les dignités séculieres, mais encore du Parlement? Quoi qu'il en soit, l'acte fut dressé & porté à la Chambre Haute. Je rapporterai la suite de cette affaire, quand j'aurai parlé de quelques autres qui furent traitées en même temps.

L'Archevêque de Cantorberi est accusé du crime de Leze-Majesté, & mis en prison.

La résolution d'accuser Laud Archevêque de Cantorberi comme coupable du crime de Leze-Majesté en est une. Les nouveaux canons ayant été unanimement condamnés dans la Chambre des Communes, on ordonna le 17. Décembre que ceux qui en étoient les principaux auteurs seroient poursuivis, & que les Commissaires nommés pour les affaires de la Religion & de l'Eglise éxamineroient quelle part Laud avoit à un attentat si contraire aux loix du Royaume, afin d'intenter une accusation juridique contre lui. Les Commissaires venus d'Ecosse à Londres, pour négocier la paix entre les deux nations, firent présenter le même jour à la Chambre Haute un long mémoire de plaintes, dont ils offroient de prouver la justice & la vérité par des pieces autentiques. On finissoit en demandant que Laud, *ce grand boute-feu*, fût éloigné de la per-

1641. sonne du Roi; qu'on lui fît son procès, & que le Parlement d'Angleterre le condamnât au supplice qu'il méritoit selon les loix; action, ajoûtoient ces Messieurs, qui tourneroit *à la gloire de Dieu, à l'honneur du Roi & du Parlement, & à l'avantage de la nation Ecossoise, que les conseils de l'Archevêque avoient tellement désolée, qu'elle auroit été perdue sans ressource, si Dieu ne l'avoit extraordinairement secourue.* N'en croyons pas ces ennemis outrés de Laud. Il est bien vrai qu'il donna fort à contre-temps des conseils trop violens au Roi son maître sur les affaires d'Ecosse; mais ils ne tendoient dans le fond qu'à établir l'uniformité du culte & du gouvernement Ecclésiastique dans les deux Royaumes. Les Ecossois étoient-ils perdus, si le projet de Laud eût réüssi? Je ne désavoue pas non plus que ce Prélat, craignant les suites de la confédération conclue en Ecosse, put bien conseiller à Charles de la dissiper par la force des armes. Quel autre Ministre d'Etat n'auroit pas donné le même avis sur une affaire concertée entre des fanatiques & des brouillons mal-intentionnés? L'Archevêque devoit seulement éxaminer si dans la conjoncture présente Sa Majesté Britannique seroit capable d'éxécuter un pareil dessein. C'est à quoi il ne pensa pas assez; emporté qu'il fut par la chaleur de son tempérament, ou trompé par sa modique expérience dans les affaires politiques. Je crois l'avoir déja dit, le pauvre homme étoit plus capable de conduire un college d'Oxford, ou de Cambridge, que d'être Ministre d'Etat.

*Rusworth's Historical collections IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. III. Book.*

Le Chevalier Grimston fit le lendemain dans la Chambre Basse l'invective du monde la plus atroce contre Laud. Il l'y appelle *un égoût rempli d'ordures empestées; l'auteur de l'élevation de ceux qui ont causé la ruïne de l'Angleterre, ou qui semblables à des loups ravissans ont ravagé le troupeau de Jesus-Christ;* c'est-à-dire, du Comte de Strafford, de Windebank Secrétaire d'Etat, de Wren Evêque d'Ely, & de deux ou trois autres Prélats. C'est *une vipere qui distille son venin dans les oreilles sacrées du Roi;* C'est *la source funeste de toutes les eaux empoisonnées qui se sont répandues dans tout le Royaume.* Un Déclamateur n'en doit pas tant dire quand il veut être cru. *Pour moi,* conclut le Chevalier, *je suis d'avis que nous battions le fer pendant qu'il est chaud. Accusons au nom de toutes les Communes d'Angleterre un homme si dangereux, & déclarons incessamment notre résolution aux Seigneurs.* Elle fut bientôt prise. Les ennemis de Laud avoient tout préparé pour cet effet. Le voilà donc noté comme *traître* à la Patrie. Hollis est chargé d'aller à la Chambre Haute porter l'accusation déja dressée, de leur promettre que le détail des crimes imputés à l'Archevêque leur sera bientôt communiqué, & de leur demander que cependant il soit exclus du Parlement, & mis entre les mains de quelqu'un qui le garde sûrement. Cela fut éxécuté sur le champ. L'Huissier de la Chambre Haute a ordre de s'assurer de la personne de Laud, qui obtient seulement la permission d'aller dans sa maison de Lambeth, accompagné du même Officier, prendre les papiers nécessaires à sa justification; Equité qu'on ne se met pas en peine de garder en

France

1641.

France sous le régne de Louis XIV. Dès qu'un homme est arrêté par ordre du Roi, les papiers qui peuvent servir à le faire condamner sont soigneusement conservés & produits. Pour ce qui est de ceux qui seroient capables de le disculper, on les supprime malignement, sur-tout, si la Cour le veut perdre. L'infortuné Fouquet ne fut-il pas traité de la sorte ?

Les chefs de l'accusation ayant été lûs le 24. Février dans la Chambre Basse, Pym, Hambden & Maynard eurent ordre de les porter aux Seigneurs. En voici les principaux. Que Laud avoit tâché de renverser les loix fondamentales de l'Etat, & d'y introduire un gouvernement arbitraire; conseillé au Roi de lever de l'argent selon son bon plaisir, & sans le consentement du Parlement; protégé & favorisé ceux qui prêchoient, ou écrivoient en faveur de la tyrannie; & arrêté par des voies illicites le cours ordinaire de la justice. Qu'il l'avoit vendue lui-même, & corrompu ou intimidés les Juges par des promesses & par des menaces. Qu'il faisoit le Pape en Angleterre. Qu'il prétendoit changer la Religion, établir la superstition & l'idolatrie, réconcilier l'Eglise Anglicane avec celle de Rome, mettre la division entre la premiere & toutes les autres Eglises Réformées des Pays étrangers, anéantir les priviléges accordés par les prédécesseurs de Sa Majesté aux Eglises Françoises ou Wallonnes, érigées par leur permission en Angleterre. On peut bien juger que le livre des nouveaux Canons, & les efforts faits pour [illegible]dre les Evêques d'Ecosse plus indépendans & plus absolus, ne furent pas oubliés. Je ne voudrois pas assurer que l'Archevêque de Cantorberi fût véritablement coupable de tout ce qu'on lui impute. Contentons-nous de dire qu'il est impossible de le justifier sur certains articles; & laissons les ennemis & les défenseurs de sa mémoire disputer entr'eux, si les chefs dont il fut légitimement convaincu, deux ans après l'accusation intentée contre lui, méritoient la mort, ou non. Après que Pym eut fait un assez long discours aux Seigneurs, pour leur expliquer & pour appuyer l'acte qu'il leur apportoit de la part des Communes, Laud fut envoyé à la Tour de Londres, & l'Officier qui commande dans la Place eut ordre de l'enfermer fort étroitement.

Les deux Chambres du Parlement réglent certains préliminaires sur la maniere de juger le Comte de Strafford.

Contentes de l'avoir éloigné du Parlement & du Conseil du Roi, elles penserent incontinent de faire condamner Strafford. Plus de quatre mois s'étoient écoulés avant que les deux Chambres convinssent de certains préliminaires sur la maniere de procéder à l'instruction & au jugement d'une si grande affaire. Les Communes insisterent vivement sur trois ou quatre choses. Qu'on obtiendroit du Roi la permission d'interroger les membres de son Conseil, sur ce que le Comte de Strafford pouvoit y avoir dit afin de porter Sa Majesté à changer la constitution du gouvernement d'Angleterre, à le rendre arbitraire, & à employer pour cet effet la force des armes. Que Charles dispensât ses Conseillers d'Etat de l'observation du serment qu'ils lui avoient prêté, de garder un secret inviolable sur tout ce qui se traiteroit ou diroit dans leur

1641.

*Tryal of the Earl of Strafford. Rushworth's Historical collections. 4. vol. Clarendon's History. 1. vol. 3. Book. Hacket's Life of the Archbishop Williams 2. Part.*

Assemblée. Enfin qu'en conséquence de certains Canons, qui défendent aux Ecclésiastiques, sous peine de ce qu'on nomme *irrégularité* dans l'Eglise Romaine, de connoître des affaires où il est question de condamner un criminel à la mort, & d'y donner leur voix, les Evêques d'Angleterre fussent exclus de la Chambre Haute, lorsqu'on y procéderoit à l'éxamen & au jugement de l'accusation intentée contre le Comte de Strafford.

Les deux Chambres s'accorderent d'abord sur une maniere fort extraordinaire d'instruire le procès. *Comme il s'agit*, disoit-on, *de convaincre un Ministre d'Etat habile à cacher ses desseins secrets, & fort versé dans la Jurisprudence du Pays, nous ne devons pas espérer de trouver qu'il ait été si mal avisé que de se rendre ouvertement coupable du crime de Leze-Majesté. Strafford connoît parfaitement les loix; il sçait comment on en peut éluder adroitement la rigueur. Mais si ses Juges réfléchissent sur ce qu'il a dit en diverses rencontres, sur les démarches faites ensuite, sur la fin qu'il a dû se proposer dans ses violentes entreprises, on découvrira infailliblement qu'il avoit formé le projet de renverser nos loix fondamentales, & de nous soumettre à une Monarchie purement arbitraire. Nous sçavons que cet homme, qui n'est pas toujours maître de sa passion, dit un jour dans le Conseil d'Irlande, que s'il tiroit encore une fois l'épée contre l'Ecosse, il n'y laisseroit pas un seul homme en vie; & qu'étant venu emprunter de l'argent à Londres pour la subsistance de l'armée avec laquelle on se flatoit de réduire les Ecossois, & ne trouvant pas les Bourgeois de la ville disposés à prêter de l'argent, il tira de sa poche une lettre où quelqu'un lui exposoit les moyens dont le Roi de France se sert pour lever de l'argent; qu'après l'avoir lûe en plein Conseil, il dit hautement que les affaires n'iroient jamais bien, à moins que Sa Majesté ne suivît la même méthode; qu'il falloit faire pendre le Maire de Londres, & que c'étoit le véritable moyen de rendre les Bourgeois plus souples & plus traitables. Strafford a pû dire encore quelque chose de plus violent dans le Conseil du Roi. Comment le découvrira-t-on sans interroger les Conseillers d'Etat, & sans obtenir pour eux la dispense de leur serment, de ne révéler rien de ce qui se traite ou de ce qui se dit en leur présence? Il pourra bien arriver qu'aucun des avis donnés par le Comte de Strafford, & qu'aucune de ses actions en particulier, ne doit pas être condamnée selon la rigueur des loix, comme un crime de Leze-Majesté, mais si les Juges veulent comparer tout ce que l'accusé a dit avec ce qui s'est fait ensuite à son instigation, ils demeureront persuadés que cet homme pernicieux méditoit certainement de changer le gouvernement, & que la combinaison de plusieurs discours & d'une suite continuelle d'actions, plus ou moins préjudiciables au bien public, fait un véritable crime de Léze-Majesté.* Le Comte de Clarendon remarque là-dessus fort judicieusement, qu'il est surprenant que les Seigneurs d'Angleterre ayent consenti à une telle procédure contre un de leurs Pairs. Car enfin, l'homme du monde le plus irréprochable selon les loix ne se trouvera-t-il pas coupable, si des ennemis malins & subtils s'avisent de ramasser ses paroles & ses actions, & de soû-

tenir qu'il n'a pû parler & agir de la sorte sans avoir conçu quelque dessein criminel ? 1641.

Le Parti Puritain fut assez embarrassé sur la maniere dont il s'y prendroit, afin d'engager la Chambre Haute à demander conjointement avec les Communes, que les Conseillers d'Etat fussent dispensés de leur serment. C'étoit prier le Roi de permettre à ses plus intimes confidens de le trahir. Voici le tour que Pym & ceux de sa faction prirent dans les conférences des deux Chambres sur cette affaire. *A Dieu ne plaise*, dirent-ils, *que les gens du Conseil privé se flatent jamais d'y pouvoir donner des avis pernicieux à l'Etat. Que ne devroit-on pas craindre d'une pareille impunité ? Puisque les affaires les plus importantes se déterminent par leurs avis, lorsque le Parlement n'est pas assemblé, il faut leur apprendre qu'ils sont responsables de touces les mauvaises résolutions qu'ils inspirent au Roi. Et puisque le Parlement est convoqué pour remédier efficacement aux désordres introduits, n'est-il pas raisonnable qu'il puisse en découvrir l'origine, & les prévenir par la juste punition de ceux qui les ont causés ?* Charles & les Seigneurs de son Conseil privé, persuadés qu'il ne s'y étoit rien passé dont les accusateurs du Comte de Strafford pussent tirer de trop grands avantages contre lui, aimerent mieux consentir à la demande des deux Chambres, que de donner occasion au monde, en la rejettant, de soupçonner, qu'on avoit proposé en effet, ou du moins insinué certaines choses au Roi, qu'il seroit trop dangereux de rendre publiques. Mais Charles & ses Conseillers avoient-ils oublié l'avis que le Chevalier Henri Vane, Secrétaire d'Etat, soutint si constamment avoir été donné par Strafford, d'employer la force des armes pour réduire l'Angleterre. La facilité avec laquelle une demande si extraordinaire fut accordée, rend suspect le témoignage de Vane, le seul de tous les Conseillers présens qui jura l'avoir entendue. Du moins cela donna à penser qu'on ne fit pas grande attention à des paroles qui parurent dites par un Ministre d'Etat qu'un zele trop ardent transportoit. Le Roi & les Pairs désintéressés dans cette affaire ne devoient-ils pas considérer, qu'en acceptant la proposition des Communes, on ôtoit aux Conseillers d'Etat la liberté de dire sincerement leur pensée ; & que chacun craindroit de se voir accusé, s'il lui échappoit la moindre parole sujette à une sinistre interprétation ; & que le dessein secret du parti Puritain, c'étoit d'intimider tellement les Conseillers d'Etat, qu'aucun d'eux n'osât plus aider le Roi à se tirer de l'embarras, ou plutôt de l'esclavage, auquel Pym & ceux de sa faction méditoient de le réduire, comme le Chancelier d'Angleterre le remarque encore fort bien ? Si les gens du Conseil privé, dit-il ensuite, eussent sérieusement refléchi sur la formule de leur serment, ils n'auroient jamais pensé que le Roi les en pouvoit dispenser. Il est bien vrai que de concert avec les autres Conseillers d'Etat, Sa Majesté permet en certaines rencontres à un d'entr'eux de parler de ce qui s'est agité dans le Conseil privé ; mais c'est quand cela touche quelqu'un des membres absens. Devoit-on conclure de-là que si le Roi

1641. dispense en pareille occasion du serment qu'on lui a fait, il peut accorder la même permission quand il s'agit de publier les avis donnés, & de les communiquer aux accusateurs d'un Ministre d'Etat qu'on a résolu de perdre à quelque prix que ce soit.

Quant au Canon allégué contre la présence des Evêques dans la Chambre Haute, quand il seroit question de juger Strafford, c'étoit peut-être, dit agréablement le Comte de Clarendon, le seul endroit que les Puritains regardassent comme orthodoxe dans tout le corps du Droit Canonique. Williams Evêque de Lincoln, au rapport du même Historien, entreprit & vint à bout de persuader à ses confreres de consentir à ce qu'on éxigeoit d'eux, de demander eux-mêmes la permission de s'absenter, & de se contenter d'une protestation, afin de ne déroger pas entierement au droit qu'ils prétendoient avoir d'opiner dans les causes criminelles : *l'irrégularité* ordonnée dans le Droit Canonique contre les Ecclésiastiques qui ont part à la condamnation de quelqu'un à la mort, étant, selon le sentiment des plus habiles Jurisconsultes d'Angleterre, une des choses abrogées lors que le Roi Henri VIII. & son Parlement secouerent le joug imposé par les Evêques de Rome. Si le fait rapporté par Clarendon est véritable, n'y eut-il point de malignité du côté de Williams ? Laud & Strafford, ses plus grands ennemis, étoient accusés de Léze-Majesté. La Chambre des Communes les poursuivoit de toute sa force ; & il n'y avoit pas d'apparence que les Prélats opinassent contr'eux. Williams n'auroit pas voulu se déclarer en leur faveur. Peut-être n'auroit-il pas osé les condamner à la mort. Dans cette perplexité, ne crut-il point que le meilleur parti qu'il pût prendre pour se venger de ses ennemis, sans s'exposer à perdre sa réputation & les bonnes graces du Roi, c'étoit de persuader à tous ses confreres de s'absenter de la Chambre Haute ? Ne soyons pas trop malins nous-mêmes, & rendons justice à tout le monde. Il n'est pas impossible que Williams voyant les Communes trop animées contre les Prélats, qu'elles entreprenoient d'exclure du Parlement pour toujours, jugea qu'il étoit à propos que les Evêques eussent quelque complaisance pour elles dans un temps si difficile, de peur qu'un refus trop opiniâtre n'irritât encore plus les Puritains.

Quoi qu'il en soit, l'Auteur de la vie de l'Evêque de Lincoln, ouvrage rempli d'érudition pédantesque & d'ennuyeuses digressions, en fait une fort longue, pour prouver que selon les loix d'Angleterre les Prélats ont droit d'opiner en pareilles causes. Il ajoûte que son Héros fut de cette opinion, & qu'il tenta de persuader aux Seigneurs de ne consentir point à l'exclusion des Evêques dans l'affaire dont je parle. Qui en croirons-nous ? Le Chancelier d'Angleterre paroît fort prévenu contre l'Evêque de Lincoln, & l'Historien de celui-ci fait continuellement un panégyrique chargé de Grec & de Latin, pour justifier toutes les actions d'un Prélat dont il fut autrefois le Chapelain. Williams, courtisan souple & dissimulé, n'auroit-il point affecté de parler aux Seigneurs

en faveur du droit des Evêques, & cependant exhorté sous main ses confreres de suivre l'exemple de leurs prédécesseurs Protestans, qui en de semblables affaires s'étoient absentés de la Chambre Haute ? 1641.

Depuis l'accusation intentée contre Strafford, le Roi avoit tiré de la Basse quelques Gentilshommes distingués qu'il fit Pairs du Royaume. On ne doutoit point que ces nouveaux Seigneurs, redevables de leur élévation à Charles, n'opinassent au gré de leur bienfaicteur, & que par conséquent ils ne fussent favorables au Comte. Les Communes, attentives à diminuer le nombre de ceux qui pourroient absoudre celui qu'elles vouloient faire condamner, demanderent que les Pairs créés depuis peu fussent exclus de la Chambre Haute, aussi-bien que les Prélats, sous prétexte que les premiers ayant été dans la Chambre Basse, avant leur élevation, du nombre des accusateurs de Strafford, ils ne pouvoient plus être ses Juges. Il y eut quelques contestations sur cet article. Mais depuis que les Evêques se furent désistés de leur prétention, les nouveaux Seigneurs, bien-aises de ne déplaire ni à la Cour, ni aux Communes, suivirent l'exemple des Prélats, & s'absenterent volontairement.

Après plusieurs conférences avec les Seigneurs, la Chambre Basse convint que Strafford & ses accusateurs seroient ouïs dans la sale de Westminster. Que les Communes & leur Orateur, qui devoient être présens à l'audience, seroient découverts devant les Pairs revêtus de leurs robes. Qu'il y auroit des Places marquées pour les Commissaires d'Ecosse, & pour ceux que le Parlement d'Irlande avoit envoyés, afin de témoigner contre Strafford. La demande qu'il fit que certains membres des Communes, qu'il nommeroit, fussent éxaminés, & que leurs tèmoignage fût reçu, embarrassa la Chambre Basse. Le refus d'une chose si juste auroit été trop criant. On l'accorda donc. Mais ce fut d'une maniere à faire sentir que ce n'étoit qu'à regret, & en laissant à ceux que l'accusé interpelleroit la liberté de se dispenser de répondre. Le Chevalier Edouard Litleton, Garde du grand Sceau depuis l'évasion de Finch, étant, ou peut-être feignant d'être malade, le Comte d'Arondel, ennemi déclaré de Strafford, fut choisi pour présider au jugement.

Le Comte de Strafford est accusé, & se défend devant les Pairs solemnellement assemblés.

Le Lundi 22. Mars, jour marqué pour la premiere audience, Strafford fut amené de la Tour de Londres à la salle de Westminster, où les Pairs se devoient assembler. Le Roi, dit-on, voulut être présent, & entendre les accusations & les défenses. Mais les Seigneurs le prierent que ce fût *incognito*, de peur qu'on ne s'imaginât que sa présence intimidoit les membres des Communes chargés de parler de la part de la Chambre contre le Comte, & que les regards séveres ou menaçans de Sa Majesté les empêchoient de dire librement ce qu'ils avoient préparé. On fit donc un retranchement ou cabinet, afin que Charles, Henriette son épouse, & le Prince de Galles pussent tout entendre sans être vûs. Clarendon rapporte que le Roi se repentit d'avoir été présent. Les Communes ayant changé leur procédure d'une telle maniere, que Strafford ne pouvoit être condamné sans le consentement de Sa Majesté.

1641.

*Trial of the Earl of Strafford. Rushworth's Historical collections. 4. vol. Clarendon's History. 1. vol. 3. Book.*

Charles eût bien voulu se dispenser de le donner, sous prétexte qu'il n'étoit pas instruit des preuves alléguées contre l'accusé, ni de ce qu'il avoit dit pour sa défense. C'étoit s'en aviser trop tard. Les ennemis du Comte crioient hautement que le Roi avoit entendu tout ce qui s'étoit dit de part & d'autre. Sa Majesté fut ainsi obligée de fonder sur des raisons qui parussent moins affectées, les difficultés qu'elle fit de confirmer le jugement rendu extraordinairement par les deux Chambres, comme je le dirai. Dix-huit jours furent employés à écouter les accusateurs, les témoins & les défenses du Comte de Strafford, qui plaida lui-même sa propre cause; l'usage du Pays ne permettant pas à un criminel de faire parler des Avocats en ce qui regarde les faits dont il est chargé, mais seulement lors qu'il s'agit du Droit & des Loix, dont un particulier peut ignorer la teneur & la force; au lieu qu'il ne lui est pas fort difficile de répondre sur sa conduite & sur ses actions.

On ne doit pas attendre ici un détail éxact de ce qui se passa dans toutes les audiences. Il faudroit faire un extrait long & ennuyeux d'un fort gros volume. Je dirai seulement que les gens nommés par les Communes parlerent avec toute l'aigreur possible. On rapporta d'une maniere odieuse tout ce qu'on lui avoit ouï dire à table, dans ses entretiens familiers avec ses amis, dans l'éxercice de sa charge de Président du Nord, dans les conseils tenus en Irlande & en Angleterre. Ses paroles furent interprétées de la maniere du monde la plus sinistre, & ses actions marquées des couleurs les plus noires. En un mot, les accusateurs n'omirent rien de tout ce qu'ils jugerent propre à le rendre haïssable ou criminel. Un d'eux garda plus de menagemens, & évita les expressions trop injurieuses à la personne du Comte. Mais la modération de celui-ci déplut à la Chambre Basse, quoique d'ailleurs il sçût bien faire valoir ses preuves, & qu'il pressât l'accusé peut-être plus fortement qu'aucun autre. Toutes les personnes équitables rendirent témoignage à Strafford, qu'il se défendoit fort bien. Il parla toujours avec un respect & une modestie capables de fléchir les ennemis les plus violens. Il ne s'emporta jamais contre la Chambre des Communes, & ne dit rien d'injurieux contre des accusateurs envenimés au dernier point. Quoiqu'en paroissant devant ses Juges, il ne fût pas précisément averti de ce qu'on devoit alléguer contre lui, il ne sembla jamais déconcerté. Après avoir honnêtement demandé un peu de temps pour penser à ses moyens de défense, il les déduisoit avec une force & une netteté surprenantes. J'avoue qu'il ne se justifia pas également bien sur tous les articles. On ne le peut disculper de quelques violences commises en Irlande. Mais, quelque blâmables qu'elles soient d'ailleurs, on ne les peut pas appeller des crimes de Léze-Majesté.

Strafford seroit véritablement coupable d'un des plus énormes, s'il avoit été légitimement convaincu d'avoir donné ce pernicieux conseil au Roi embarrassé de ce que le Parlement d'Angleterre ne lui vouloit point donner d'argent, pour réduire les confédérés d'Ecosse. *Sire*, dit le Comte

selon le témoignage du Chevalier Henri Vane, alors Secrétaire d'Etat, & l'un de ceux que le Roi consultoit, *vous avez fait votre devoir, & vos sujets manquent au leur. Votre Majesté est maintenant dispensée des loix du Gouvernement. Vous pouvez employer des moyens extraordinaires. Poursuivez vigoureusement la guerre commencée. Vous avez une bonne armée en Irlande, avec laquelle vous réduirez facilement ce Royaume.* Mais, outre que Vane étoit l'ennemi déclaré de Strafford, il varia plus d'une fois dans son témoignage. Le Comte de Northumberland, présent au conseil secret tenu par Charles, jura qu'il avoit bien ouï dire à Strafford que le Roi étoit dispensé des regles ordinaires du Gouvernement; mais qu'il n'avoit rien entendu de l'armée d'Irlande, ni de la réduction du Royaume. Le Marquis d'Hamilton, l'Evêque de Londres Grand-Trésorier du Royaume jusques au Parlement dont je parle, & le Lord Cottington pareillement présens, firent serment que Strafford ne dit rien de ce que Vane lui imputoit. Laud Archevêque de Cantorberi & Windebank Secrétaire d'Etat furent encore du nombre des Conseillers que le Roi appella en cette occasion. Mais on ne les interrogea point. Le premier étoit enfermé à la Tour comme coupable lui même du crime de Leze-Majesté, & l'autre s'étoit réfugié en France. Strafford nia constamment qu'il eût jamais donné un semblable avis à son Maître, & repliqua judicieusement que supposé même qu'il eût dit ce que Vane lui reprochoit de la *réduction du Royaume*, cela se devoit entendre de l'Ecosse révoltée, contre laquelle Charles vouloit marcher, & non pas de l'Angleterre. *Quand il seroit vrai*, ajoûta-t'il, *que j'eusse voulu désigner ce Royaume-ci on ne me peut condamner comme coupable de Leze-Majesté. Les loix veulent qu'un tel crime soit prouvé par le témoignage de deux personnes irréprochables. Le statut fait sous le regne d'Edouard VI. le prescrit formellement. Y-a-t-il un autre témoin que le Chevalier Vane, qui dépose la même chose contre moi?* Les accusateurs ne purent jamais donner une replique raisonnable à une défense si juste. Il fallut faire une loi particuliere pour ôter la vie à un homme qui se justifioit si bien, que ses ennemis craignirent que les Juges les plus prévenus contre lui n'osassent se flétrir eux-mêmes par un arrêt manifestement contraire aux loix. 1641.

*Mylords*, leur dit le Comte à la fin de son dernier discours, où il répondit encore sommairement à toutes les preuves alléguées contre lui, *on ne trouvera jamais dans les loix d'Angleterre, ni dans les regîtres du Parlement, que plusieurs actions, dont aucune en particulier ne peut être qualifiée de Leze-Majesté, en fassent un, si on les prend toutes ensemble. C'est une Jurisprudence inouïe jusques à présent, dont il ne se trouve aucun exemple. N'est-il pas étrange qu'on entreprenne de l'établir uniquement pour me faire perdre l'honneur & la vie? La punition sera donc ordonnée avant la promulgation de la loi, & je serai condamné par une loi faite après le prétendu crime de Leze-Majesté qu'on s'avise maintenant de m'imputer. Je vous prie très-humblement, Mylords, de réfléchir sérieusement là-dessus. Ne permettez pas qu'on puisse jamais attaquer votre vie par de si basses chicaneries, &*

1641. *par des interprétations forcés des loix, lorsque le texte n'est pas formel. Si on veut intenter des accusations pour faire valoir la subtilité de son esprit; que les gens qui ont une pareille démangeaison cherchent d'autres sujets que ceux où il y va de l'honneur & de la vie d'un Pair d'Angleterre. Ne rendez pas la condition des Ministres d'Etat encore plus difficile & plus périlleuse; de peur que chacun craignant désormais d'être examiné avec autant de rigueur, le Roi ne trouve plus de gens qui le veuillent servir, & que les affaires publiques ne demeurent abandonnées par ceux qui sont jaloux de la conservation de leur honneur & de leur vie. Je n'aurois pas si long-temps abusé de votre patience, Mylords*, ajoûta le Comte en désignant feu son épouse & leurs enfans communs, *si je ne m'étois cru obligé de plaider la cause de ces gages qu'une Sainte, qui est maintenant dans le ciel, m'a laissés. Je parle plûtôt pour eux, que pour moi.* L'abondance de ses larmes, qu'il ne put arrêter à un si tendre & si cher souvenir, l'empêchant de continuer, il reprit la parole avec peine & dit seulement : *Pardonnez moi cette foiblesse, Mylords. J'avois d'autres remontrances à vous faire : Mais je ne suis pas en état de parler plus long-temps. Il faut les supprimer. J'ai toûjours été convaincu, graces à Dieu, que les afflictions de cette vie ne sont rien en comparaison de la gloire éternelle qui nous sera manifestée. Ainsi, Mylords, je me soumets au jugement que vous prononcerez pour me condamner, ou pour m'absoudre. Nous te louons, Grand-Dieu*, conclut-il par les paroles latines de l'hymne qu'on chante dans le service divin. *Nous confessons que tu es le Souverain Seigneur.*

Après que Strafford se fut défendu lui-même sur tous les faits dont il étoit chargé, il fut question de lui permettre d'avoir des Avocats qui développassent le sens véritable des loix citées contre lui. La demande étoit si juste, que les Seigneurs ne la purent refuser. Cependant la Chambre Basse, encore plus animée, trouva mauvais que les Pairs l'eussent accordée sans son consentement. C'étoit prétendre que les Juges se doivent conduire au gré des accusateurs, comme le Comte de Clarendon le remarque fort à propos. Quelquels Gentilhommes parlerent vivement contre les Avocats qui entreprendroient la défense d'un homme accusé du crime de Leze-Majesté par les Communes d'Angleterre, & proposerent de procéder contr'eux. L'injustice auroit été si criante, qu'on n'osa pas aller plus loin. Les ennemis de Strafford vouloient seulement faire sentir à ses Avocats, qu'ils devoient bien prendre garde à ce qu'ils diroient, & craindre la colere d'une Assemblée si redoutable. Cela n'empêcha pas que Lane, chargé de prouver que le Comte n'étoit point coupable du crime de Leze-Majesté, selon les Loix communément reçues en Angleterre, ne s'acquittât de sa commission avec tant de force, que les ennemis de l'accusé, craignant qu'il ne fût pas condamné à la mort, résolurent de le perdre d'une maniere fort extraordinaire, dont il y avoit peu d'exemples.

La Chambre des Commu- En certaines occasions importantes, lorsque les deux Chambres du Parlemement d'Angleterre croyent une personne véritablement coupable de Leze-Majesté, quoiqu'elle n'en puisse pas être absolument convaincue, ou

ou par le défaut du nombre suffisant des témoins requis, ou par l'obscurité du texte de la loi, les Pairs & les Communes du Royaume font 1641.
un * acte, ou une loi particuliere, par laquelle en vertu de leur pouvoir *législatif*, l'accusé est déclaré *atteint* & convaincu du crime de Leze-Majesté, & condamné au supplice ordonné en pareil cas. Le consentement du Roi est absolument nécessaire pour la validité de l'acte; les loix résolues dans les deux Chambres, n'ayant aucune force sans la volonté du Roi, qui a droit de les rejetter; ou, selon le style ordinaire, d'en renvoyer l'examen à un autre temps, s'il le juge à propos. Avant le regne d'Henri VIII. on ne trouve pas de pareilles condamnations. Thomas Cromwell Comte d'Essex, Favori & premier Ministre de ce Prince violent, eut sujet de se repentir d'avoir porté son Maître à introduire une coutume d'autant plus injuste & plus pernicieuse, que les accusés furent condamnés en ce temps-là sans être entendus. Le Roi dégoûté de Cromwel le fit mourir par une semblable procédure. *Je ne révoque point en doute la puissance des Parlemens*, dit à ce propos un grand Jurisconsulte d'Angleterre. *Ces sortes d'arrêts sont constamment bons en justice. Mais que la maniere dont ils furent rendus soit ensevelie dans un éternel oubli, ou que du moins, il n'en soit jamais fait aucune mention. Plus l'autorité d'un Tribunal est absolue, plus il doit être juste & intégre dans ses procédures & dans ses décisions, afin de donner un bon exemple aux Cours subalternes.* Le Comte de Strafford ayant été entendu avant sa condamnation, cette remarque judicieuse ne se doit pas appliquer directement à l'acte fait contre lui dans le Parlement dont j'écris l'Histoire. On a depuis condamné un Duc d'Angleterre sans l'entendre. Mais il avoit les armes à la main pour usurper une Couronne à laquelle il ne pouvoit légitimement prétendre. Sous le regne précédent, un Chevalier perdit la vie par un acte du Parlement qui le jugea *atteint* & convaincu de Leze-Majesté, quoique le nombre des témoins requis par les loix manquât, à cause de l'évasion d'un de ceux qui furent premierement produits. Plusieurs Pairs du Royaume, & des mieux intentionnés pour le Gouvernement établi, refuserent de consentir à l'acte passé dans la Chambre des Communes. La conséquence leur en paroissoit dangereuse dans un Etat divisé par deux puissans partis. *Dès que l'un prévaudra & sera gagné par la Cour*, disoit-on, *le Roi se défera aisément de ceux qui lui sembleront suspects. Le pouvoir arbitraire & supérieur aux loix est capable de causer des effets si funestes, que les personnes prudentes doivent presque autant craindre de le laisser à une multitude souvent tumultueuse, qu'à un homme seul.* A Dieu ne plaise que je veuille décider une question si délicate, si épineuse. Je dirai seulement qu'il n'est pas mauvais pour la conservation de la liberté du peuple, que les Ministres & les Conseillers d'Etat craignent toujours de se voir cités devant un Tribunal qui les peut condamner, quelque soin qu'ils prennent de cacher

* Cela s'appelle un *Bill d'attainder*.

1641. leurs desseins pernicieux, & de se mettre à couvert de la rigueur du sens littéral des loix. Je reviens au Comte de Strafford.

Les Communes ayant refusé de repliquer à ce que Lane avoit dit en faveur de l'accusé, sous prétexte qu'il ne convenoit pas à la dignité de leur Chambre de contester avec un simple Avocat, le Chevalier Arthur Hasterig, que Clarendon traite d'*homme impertinent & audacieux*, que le Parti Puritain chargeoit des commissions les plus odieuses, & que Pym avançoit autant qu'il lui étoit possible; Hasterig, dis-je, porta dans la Chambre Basse la minute d'un acte pour condamner Strafford à la peine ordonnée contre les criminels de Leze-Majesté. La proposition fut reçue du plus grand nombre avec applaudissement. On déclare le Comte suffisamment convaincu d'avoir entrepris de renverser les loix fondamentales du Royaume, & ses prétendues démarches pour introduire un gouvernement arbitraire & tyrannique, de véritables crimes de Leze-Majesté. Quand l'acte fut lû pour la troisieme fois le 19. Avril, deux cent quatre membres des Communes l'approuverent, & cinquante-neuf le rejetterent.

Le Lord Digby, l'un de ceux qui avoient témoigné le plus d'ardeur & d'animosité contre Strafford, refusa d'y consentir, & dit que s'il avoit cru pouvoir être du nombre des accusateurs du Comte, qu'il regardoit encore comme un Ministre d'Etat fort dangereux, & des plus mal-intentionnés pour sa Patrie; cependant il ne pouvoit en conscience le condamner comme coupable de Leze-Majesté : le témoignage rendu par le Chevalier Vane n'étant pas suffisamment appuyé. La harangue de Digby est fort mal reçue. On l'oblige à s'expliquer sur certains endroits; & le Parti Puritain, mécontent d'une équité tout-à-fait estimable, en prend occasion de le rendre suspect & de le décrier parmi le peuple, dont il avoit vigoureusement défendu la liberté.

Olivier de S. Jean, que le Roi avoit fait son *Sollicitetur*, ou Procureur Général, afin de gagner un homme trop ouvertement declaré contre lui, ou de contenter les Puritains dont il devint l'oracle depuis qu'il eût plaidé en faveur d'Hamblen & des autres que la Cour fit poursuivre sur le payement de l'impôt *de la Marine*; S. Jean, dis-je, fut chargé de parler aux Seigneurs, pour leur faire voir que l'acte de condamnation passé dans la Chambre Basse contre le Comte de Strafford étoit conforme aux loix du Royaume & aux regles de la justice. Son discours fut long & subtil au dernier point. Strafford, surpris des artifices de son accusateur, eut continuellement les mains levées au Ciel, comme pour demander justice à Dieu, & le prier de donner à un homme opprimé la force de résister à des ennemis si malins & si opiniâtres. Il pria les Seigneurs de permettre à ses Avocats, qui n'avoient peut-être pas assez amplement éclairci le texte des loix alléguées pour ou contre lui, de plaider une seconde fois. On le lui refusa, sous prétexte que la Chambre des Communes, qui devoit parler la derniere, avoit résolu de ne faire plus aucune replique à ce qui se pourroit dire en faveur de l'accusé. Pour intimider les Pairs, & pour les réduire à la nécessité de passer l'acte de condamnation porté à leur Chambre, à moins qu'ils ne voulussent s'exposer au péril de soulever

tout le peuple de Londres contr'eux, les ennemis du Comte exciterent sous main une populace nombreuse & échauffée à venir en foule, & à crier autour du Palais de Westminster. On y afficha un papier qui contenoit les noms de ceux de la Chambre des Communes qui avoient opiné contre l'acte. On les y appelloit *Straffordiens, traîtres, & ennemis de la Patrie.* Le nom du Lord Digby étoit à la tête, quoiqu'il fût un des plus prévenus contre Strafford, & qu'il eût conseillé de prendre de si bonnes mesures pour s'assurer de sa personne, que l'Angleterre n'eût jamais rien à craindre de ses intrigues & de ses mauvais conseils; puisque selon les loix, des Juges intégres & équitables ne pouvoient le condamner à perdre la vie, sans se rendre coupables d'un sang injustement répandu. Une si louable modération étoit-elle donc une trahison?

L'acte de condamnation contre le Comte de Strafford passe à la Chambre des Seigneurs.

*Tryal of the Earl of Strafford. Rushworth's Historical collections 4. vol. Clarendon's Hisry. 1. vol. 3. Book.*

L'acte passé par les Communes ayant été porté de la sorte aux Seigneurs, le Roi sans le consentement duquel il demeuroit informe, quoique ceux-ci l'approuvassent, crut devoir déclarer aux deux Chambres ce qu'il pensoit de l'affaire du Comte de Strafford. Il va donc le 1. Mai à celle des Pairs, y fait appeller les Communes, & dit nettement que sa conscience ne lui permet pas de condamner son ancien Ministre, comme coupable de Leze-Majesté. *Je sçai mieux que tout autre*, ajoûta-t-il, *que personne ne m'a conseillé de me servir de l'armée d'Irlande, pour réduire l'Angleterre, ni de changer les loix de ce Royaume. Un pareil projet ne me fut jamais proposé. Aucun des membres de mon Conseil privé n'auroit osé m'en parler. Ils connoissoient tous ma délicatesse sur cet article. J'aurois puni une si grande hardiesse, & fait connoître par un châtiment exemplaire la droiture de mes intentions. J'ai toujours pensé à gouverner selon les loix. Quand je dis que je ne puis en conscience condamner le Comte de Strafford, je ne prétens pas assurer qu'il soit tout-à-fait innocent. Je parle seulement du crime de Leze-Majesté. Il a véritablement commis des fautes considérables dans ses emplois. Cherchez des moyens convenables pour dissiper vos craintes & votre jalousie, pour le punir selon les regles de la justice, & pour ne rien éxiger de moi qui blesse ma conscience: j'y consens volontiers. Je ne demande qu'à contenter mon peuple. Mais rien n'est capable de me porter à faire quelque chose contre les lumieres de ma conscience. Je n'ai pas mérité que le Parlement me presse sur un point si délicat, & je ne crois pas que ce soit votre intention. Soyez persuadés que je connois si bien maintenant le Comte de Strafford, que je ne voudrois pas lui confier le mondre emploi. Je vous laisse, Mylords, le soin de trouver des expédiens, qui me tirent d'un si grand embarras, & qui préviennent les maux que vous craignez pour vous-mêmes & pour tout le Royaume.*

Le discours de Charles fit impression sur l'esprit de quelques-uns des Pairs ennemis de Strafford, & entr'autres du Comte de Bedford. Ils crurent qu'on ne pouvoit pas raisonnablement éxiger du Roi, qu'il condamnât à la mort un homme qu'il ne croyoit pas la mériter. D'autres, du nombre desquels étoit le Comte d'Essex, insinuoient à ceux-ci, que Strafford étant certainement coupable, quoique son crime ne fût pas juridiquement prouvé, le bien de l'Etat demandoit qu'on se défît d'un Mi-

1641. niſtre dangereux, que Charles rappelleroit auprès de lui, dès qu'il jugeroit le pouvoir faire ſûrement. Bedford n'étoit-il point tel que pluſieurs de ſes compatriotes? Le chagrin de ſe voir éloignés des emplois les porte ſouvent à devenir populaires, & à s'intriguer avec le parti mécontent de la Cour. Si on les flate enſuite de l'eſpérance d'obtenir une place conſidérable, dès-lors, ſans renoncer abſolument à la faction dont l'appui leur paroît néceſſaire à l'avancement ou à la conſervation de leur fortune, ils travaillent ſous main à contenter le Roi, ou à lui procurer du moins une partie de ce qu'il ſouhaite. Bedford avoit envie d'être Grand Tréſorier d'Angleterre, charge que l'Evêque de Londres déſeſpéra de garder long-temps, depuis la diſgrace de Laud ſon patron. Charles parut diſpoſé à la donner à un Seigneur qu'il lui étoit important de gagner; & le Comte, intéreſſé déſormais à ſoutenir la réputation & l'autorité du Roi, tâcha de déconcerter adroitement les projets & les intrigues des Puritains. Il mourut peu de temps après, en condamnant la violence & l'emportement des gens de ſon parti. *Je crains fort*, diſoit-il, *que leur entêtement & leur opiniâtreté ne ſoient plus préjudiciables à la Patrie, que la longue intermiſſion des Parlemens.* Le Lord Say, autre Chef des Puritains, délivré du ſeul concurrent qu'il appréhendoit, & rempli de l'eſpérance d'être Grand Tréſorier, promit à Charles de ſauver la vie à Strafford. Ce fut lui, dit Clarendon, qui conſeilla au Roi d'aller à la Chambre Haute, & d'y faire la déclaration que je viens de rapporter. Strafford, averti du deſſein de Charles, lui fit remontrer que cette démarche ſeroit pernicieuſe à celui que Sa Majeſté prétendoit conſerver, & la pria de s'en rapporter uniquement à l'honneur & à la conſcience des Seigneurs. Certaines gens crurent que Say cherchoit à perdre le Comte, en portant le Roi à prendre de fauſſes meſures pour lui ſauver la vie. En effet quelques Pairs, indignés de ce que Charles ſembloit vouloir leur ôter la liberté d'opiner ſelon leurs lumieres, en venant leur déclarer par avance ſon ſentiment ſur un acte porté à leur Chambre, prirent la réſolution de le paſſer.

Un nouvel incident les y confirma. Pluſieurs Officiers de l'armée d'Angleterre, dont quelques-uns étoient membres du Parlement, & liés même avec les Chefs du Parti Puritain, délibérerent entr'eux ſur les moyens d'engager les troupes à demeurer fideles au Roi, & de l'aider à ſe tirer de l'embarras où il ſe trouvoit, & à réprimer les entrepriſes continuelles de Pym & de ceux de ſon parti, dont l'inſolence devenoit tous les jours plus inſupportable. Si ces Officiers concurent ce deſſein par un principe d'honneur & d'attachement au ſervice de leur Maître; ou ſi ce fut un effet de leur chagrin contre les Puritains, qui ménageoient moins l'armée d'Angleterre que les troupes Ecoſſoiſes, ſur l'affection deſquelles ils comptoient davantage, on ne le ſçait pas certainement. Quoiqu'il en ſoit, Percy frere du Comte de Northumberland, Jermin, Wilmot, Ashburnham, & d'autres méditerent de préſenter une requête au Roi, ſignée d'un fort grand nombre d'Officiers. On y devoit remercier Sa Majeſté de ce qu'elle avoit bien voulu accorder au-delà même de ce

que des sujets fideles & reconnoissans devoient attendre pour la conservation de leurs privileges & de leur liberté; la prier ensuite de réprimer certains esprits brouillons & factieux, qui, bien loin d'être sensibles à ce qu'elle faisoit en faveur de son peuple, fomentoient le prétendu mécontentement d'une populace malignement séduite, tâchoient d'exciter une révolte générale, & vouloient renverser la constitution du gouvernement; faire enfin une protestation solemnelle d'attachement à la personne du Roi, & d'une sincere disposition à tout sacrifier pour le servir contre les gens mal-intentionnés. 1641.

La minute de la requête fut dressée & montrée secretement à Charles. C'étoit pour sçavoir de lui s'il trouveroit bon qu'on la lui présentât dans les formes. Sa Majesté y ayant consenti, le projet fut communiqué à un plus grand nombre de gens, dont l'approbation & la signature paroissoient nécessaires. Un des Officiers nouvellement appellés aux conférences tenues sur ce sujet dit hautement, que les mesures qu'on proposoit de prendre ne produiroient pas le bon effet qu'on espéroit. *Le plus sûr & le plus court*, ajoûta-t-il, *c'est d'amener l'armée à Londres, afin de tenir le Parlement dans le respect, & de l'obliger à faire ce que le Roi voudra.* Un conseil si violent fit horreur à l'Assemblée. De peur d'irriter celui qui le donnoit, on se contenta de le rejetter comme impratiquable. Cet homme-là même, qui vouloit peut-être tendre un piege à ceux dont les intentions étoient droites, alla découvrir au Comte de Bedford & aux Lords Say & Kimbolton, Chefs du Parti Puritain, le dessein concerté de présenter une requête au Roi de la part des Officiers de l'armée. Ceux-ci en parlerent à Pym & aux principaux de sa faction dans la Chambre Basse. L'affaire ne fit d'abord aucun éclat, par les soins & le crédit de Bedford, qui cherchoit plûtôt à calmer les esprits déja trop irrités, qu'à les aigrir davantage. Cependant l'Officier traître se déchaînoit en apparence contre les procédures de la Chambre Basse, & disoit hautement à la Cour, que secondé par certaines gens qui étoient à sa devotion il tireroit Strafford des mains du Lieutenant de la Tour de Londres, lorsque celui-ci conduiroit le Comte à la sale de Westminster. Déplorable état d'un Roi infortuné! Trahi par de faux serviteurs, attaqué par un parti aussi malin que puissant, & abandonné de ceux qui auroient pû le servir utilement, il ne pouvoit ni appercevoir, ni éviter les piéges qu'on lui tendoit de tous côtés.

Le Comte de Bedford étant mort peu de jours après cette découverte, Pym & ses amis résolurent d'en tirer de grands avantages, pour obliger la Chambre Haute & le Roi même à passer l'acte de la condamnation de Strafford, & un autre que ces prétendus Réformateurs du gouvernement projettoient. Le Roi y devoit être dépouillé de la plus essentielle prérogative de sa couronne. Car enfin, ils ne pensoient à rien moins qu'à le réduire à la condition du Doge de Venise; peut-être à changer la constitution de l'Etat, & à former une véritable Démocratie. Le Lord Fairfax, & Olivier Cromwell, si fameux dans la suite, étoient alors dans le Parlement, l'un Député de la Province d'York, & l'autre de la Ville de

1641. Cambridge. Mais ils ne faisoient pas encore fort grande figure. Pym, Hambdem, S. Jean, & Hollies étoient à la tête des Puritains de la Chambre Basse. Une seconde découverte les rendit plus fiers & plus audacieux. Il n'étoit gueres possible que les Papistes, dévoués à la Reine Henriette, demeurassent tranquilles à Londres & ailleurs, en un temps de crise où tout étoit à craindre pour eux, à cause de la supériorité du Parti Puritain, qui les haïssoit beaucoup plus que l'autre. Leurs intrigues ne furent point si secretes, qu'il n'en vînt quelque chose à la connoissance de Pym & de ses amis. On intercepta une lettre de Philips, Anglois, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de France & Confesseur de la Reine Henriette, à Montaigu Gentilhomme de la même nation, qui avoit quelque crédit auprès du premier Ministre de Louis. Après une peinture assez vive du triste état de Leurs Majestés Britanniques, Philips demandoit à son ami, s'il étoit possible que *le Grand Cardinal* abandonnât une Fille de France à la fureur de quelques séditieux, & sembloit souhaiter qu'on exhortât Louis & Richelieu à secourir le Roi & la Reine d'Angleterre dans leur pressant besoin. Le bon Pere connoissoit mal le génie & la situation des affaires de son *Grand Cardinal*. Outre qu'il étoit alors fort embarrassé de la conspiration formée contre lui par le Comte de Soissons & par le Duc de Bouillon, qui étoit sur le point d'éclater, Richelieu fomentoit les mouvemens des confédérés d'Ecosse, & les divisions du Parlement d'Angleterre. Pym fut soupçonné d'avoir reçu de l'argent de France. La résolution prise dans la Chambre Basse, de prier Charles d'obliger la Reine Marie de Médicis sa belle-mere à sortir d'Angleterre, est du moins une preuve que Richelieu avoit des amis & des intelligences dans le Parti Puritain.

Quoi qu'il en soit, le 2. Mai Pym déclare aux Communes assemblées, qu'il y a une conjuration tramée par quelques Officiers de l'armée contre le Parlement. Qu'on projette de se saisir de la Tour de Londres, & d'enlever le Comte de Strafford. Que des personnes distinguées dans la maison de la Reine sont du complot. Qu'elles entretiennent une étroite correspondance avec la Cour de France. Que les troupes de Louis s'avancent vers les côtes maritimes de son Royaume. Enfin, qu'on doit veiller à la sûreté de Portsmouth. Le Chevalier Wray seconde Pym, & propose une association, ou une ligue à peu près semblable à celle d'Ecosse, pour maintenir la Religion Protestante, pour défendre la personne du Roi, & pour conserver les privileges du Parlement & les droits légitimes des sujets. L'acte en est incontinent dressé. Les deux Chambres des Communes & des Seigneurs le signent. On l'envoye même dans les Provinces, pour en éxiger la signature. Le peuple de Londres s'émeut, & présente des requêtes aux Seigneurs. La populace animée sous main s'attroupe autour du Palais de Westminster, & demande avec menaces qu'on fasse mourir le Comte de Strafford. Ce fut dans cette conjoncture que les Pairs, effrayés de tant de mouvemens, passerent l'acte de condamnation contre un Seigneur à la perte duquel tout sembloit conspirer, & que la Cham-

-bre Basse les pria de se joindre à elle pour presser le Roi d'y donner son consentement.

1641.

Le Roi d'Angleterre passe l'acte par lequel le Comte de Strafford est condamné à la mort.

*Tryal of the Earl of Strafford.*

*Rushworth's Historical Collections 4. vol.*

*Clarendon's History. 1. vol. 3. Book.*

*Hacket's Life of the Archbishop Williams. II. Part.*

Le tumulte excité à Londres par les artifices malins des ennemis de Strafford augmenta d'une telle maniere, que Sa Majesté Britannique eut sujet de craindre un soulevement général de la capitale, & peut-être de tout le Royaume d'Angleterre. Le Comte prit alors la généreuse résolution de prier Charles de l'abandonner à sa triste destinée. *Sire*, lui écrivit-il, *la chose qui m'afflige le plus dans les troubles présens de l'Etat, c'est d'être regardé comme une personne qui a lâchement abusé de la confiance de Votre Majesté, en lui donnant des conseils contraires au repos & au bonheur de ses trois Royaumes. Je n'ai jamais été capable d'une pareille folie. Elevé à de si grands emplois par votre bonté, je devois penser uniquement à jouïr en paix des bienfaits dont vous m'aviez comblé. Votre Majesté sçait fort bien que je lui ai toujours insinué, que sa bonne intelligence avec le Parlement étoit le seul moyen de vous rendre heureux, & de contenter le peuple. Je n'ai point cessé de vous remontrer, qu'en se reposant sur l'affection & sur la fidélité de ses sujets, Votre Majesté conjureroit l'orage dont elle paroissoit menacée. Quel malheur pour moi, qu'une vérité constante trouve si peu de gens qui la veuillent croire, & qu'on me poursuive comme l'auteur des divisions présentes ! Depuis le témoignage que vous m'avez rendu sur l'accusation du crime de Leze-Majesté, & la déclaration que votre conscience ne vous permet pas de consentir à l'acte de ma condamnation, les esprits sont, dit-on, plus irrités que jamais contre moi. Cela me jette dans une étrange perplexité. Je crains la ruine de mes enfans, & la flétrissure de ma famille, qui n'a jamais été déshonorée par aucune action indigne & honteuse. Je prévois d'un autre côté les maux qui peuvent arriver à votre personne sacrée, si le Parlement se sépare mécontent de vous. Enfin, la vie & la mort se présentent à mon esprit, l'une comme la chose la plus agréable, & l'autre comme l'extrémité la plus affreuse. A Dieu ne plaise que j'affecte de m'élever orgueilleusement au-dessus de la foiblesse qu'il découvre en moi. Ce n'est pas sans peine que je me suis enfin déterminé au choix qui me paroît le plus honnête pour moi, & le plus convenable à la sûreté de Votre Majesté, & au bien de ses sujets. Je la supplie de passer l'acte de ma condamnation, de prévenir par cette condescendance les maux qu'un plus long refus pourroit causer, & d'établir une parfaite correspondance entr'elle & son peuple. Mon consentement doit mettre votre conscience en repos, & vous disculper devant Dieu. Quelle injustice me faites-vous si je me soumets volontiers à l'arrêt prononcé contre moi? Permettez qu'en vous sacrifiant cette vie mortelle, je vous donne une marque de la juste reconnoissance que j'ai des faveurs dont vous m'avez honoré.*

La populace continuant de s'attrouper autour de Westminster, & de demander d'un air encore plus menaçant, & par des requêtes réitérées, la mort de l'infortuné Strafford; les Pairs, pressés par les Communes, prierent le Roi de se déterminer enfin sur l'acte de condamnation passé dans les deux Chambres, puisque le repos de ses sujets dépendoit de la prompte résolution qu'il prendroit. Charles assemble son Conseil, & de-

1641. mande qu'on lui suggere les moyens d'appaiser de si grands & de si fréquens tumultes. Quelques membres de la Compagnie, prévenus de la maxime nouvellement établie, qu'il n'étoit pas permis de donner au Roi des avis contraires aux résolutions prises dans les deux Chambres du Parlement, lui conseillerent de passer l'acte sans difficulté. D'autres effrayés au dernier point, & persuadés que la violence faite à Sa Majesté seroit une excuse suffisante devant Dieu & devant les hommes, lui remontrent que son consentement à l'acte est le seul moyen de sauver le Roi, la Reine, & les Princes leurs enfans, & qu'on doit sacrifier l'homme du monde le plus innocent à la paix des trois Royaumes. Charles se défend toujours sur sa juste répugnance à faire une pareille chose contre les lumieres de sa conscience. On lui propose alors de consulter quelques Evêques. Il en appelle quatre, du nombre desquels étoient le sçavant Usher, plus connu sous le nom d'*Usserius*, Archevêque d'Armagh en Irlande, & le dissimulé Williams Evêque de Lincoln, & peu de temps après Archevêque d'York.

L'Auteur de la vie de celui-ci rapporte que les quatre Prélats expliquerent ainsi le cas de conscience qui embarrassoit le Roi. *Si de même que Sa Majesté se reposoit sur les lumieres & l'intégrité des Magistrats des tribunaux ordinaires, & ne se croyoit pas responsable de la mort de quelques innocens qui pouvoient y être condamnés par hazard, elle ne devoit pas aussi s'en rapporter aux Juges qui avoient condamné le Comte de Strafford, quoiqu'elle fût persuadée d'ailleurs, qu'il n'étoit point coupable du crime dont il étoit accusé.* N'en déplaise à ces Messieurs, le cas de Strafford étoit fort différent. Ce Seigneur avoit trois Juges, pour ainsi dire, la Chambre des Communes, celle des Pairs, & le Roi sans le consentement duquel la condamnation de l'accusé demeuroit informe & sans autorité. Il falloit donc demander, si deux Juges d'un tribunal composé seulement de trois ayant opiné à la mort, le troisiéme, convaincu de l'innocence du prétendu criminel, pouvoit en conscience s'en rapporter au jugement des deux autres. Tel étoit le cas. Dans les tribunaux ordinaires, le Roi ne juge pas en personne. Cependant, s'il étoit persuadé qu'un accusé a été injustement condamné, & contre les formes prescrites par les loix, ne devroit-il pas lui conserver la vie? A plus forte raison, Charles étoit-il donc indispensablement obligé à rejetter la condamnation de son Ministre. L'Historien de Williams avoue que le Roi désapprouva la décision des quatre Prélats qui conclurent à l'affirmative, & dit qu'il aime mieux les abandonner à la censure d'un Prince éclairé & religieux, que de combattre ce qu'il a dit contr'eux dans un livre * qui porte son nom.

Le Comte de Clarendon raconte la chose autrement, & prétend que Williams, moins scrupuleux & plus téméraire que les trois autres, remontra

* Εἰκὼν βασιλική.

montra hardiment à Charles que Sa Majesté avoit deux *consciences*, celle d'un Roi qu'il nomma *publique*, & celle d'un particulier qu'il lui plut d'appeller *privée*. Qu'en qualité de Roi, il étoit non seulement dispensé, mais encore obligé de faire des choses directement contraires à sa *conscience* de particulier. Qu'il n'étoit pas question de sçavoir si le Comte de Strafford devoit mourir, mais si Sa Majesté se perdroit pour l'amour de lui. Que la *conscience* d'un Roi, d'un époux & d'un pere, c'étoit de sauver son Royaume, son épouse & ses enfans. Que ces puissantes considérations l'emportoient sur tout ce qu'une *conscience privée* pouvoit suggérer à un particulier en faveur de son ami ou de son serviteur. Ce Casuiste politique, plus relâché & moins Chrétien que les *Tambourins* & les *Escobars*, conclut de là, que son Maître étoit indispensablement obligé à passer l'acte de condamnation. Charles attendoit que les trois autres Prélats, plus éclairés & plus religieux, réfutassent une décision qui lui faisoit horreur. Quelle fut sa surprise quand il vit que l'Archevêque d'Armagh, & ses deux confreres n'oserent rien dire pour fortifier sa conscience ébranlée, quoique la sûreté de leurs propres personnes & celle de leur Ordre dépendît uniquement de la fermeté du Roi en ce qui regardoit son devoir & la Religion, comme le Chancelier d'Angleterre le remarquoit fort bien! 1641.

Que Williams lié, comme je l'ai déja remarqué, avec les Chefs du parti Puritain, seuls capables d'empêcher qu'il ne fût opprimé par Laud Archevêque de Cantorberi son ennemi juré, & qui devoit craindre qu'un Ministre qui ne le haïssoit pas moins ne rentrât quelque jour en place, ait tâché de persuader au Roi qu'il pouvoit en conscience sacrifier à son propre repos, à la sûreté de ses enfans & à la tranquillité de son Royaume, un Seigneur qu'une faction nombreuse & formidable s'opiniâtroit à perdre, je n'en suis nullement surpris. Il me paroîtroit seulement étrange, qu'*Usserius*, ami de Strafford, qui le demanda pour l'aider à mourir chrétiennement, n'ait pas osé refuter le raisonnement impie d'un autre Caïphe; si je ne voyois que le Comte n'étant pas tout-à-fait innocent, & ayant, de l'aveu même de Charles, commis des malversations considérables dans ses emplois, qui l'avoient rendu odieux aux trois Royaumes, l'Archevêque d'Armagh & les deux autres Prélats se purent imaginer que le Roi ne seroit pas responsable devant Dieu d'avoir abandonné au ressentiment du peuple un Ministre soupçonné, avec quelque apparence, d'avoir conseillé la longue intermission des Parlemens, & voulu frayer à son Maître le chemin à un gouvernement arbitraire, quoique d'ailleurs Strafford ne fût pas juridiquement convaincu du projet de renverser les loix fondamentales de sa Patrie. Sans réfléchir davantage sur les motifs du silence des trois Prélats que je ne prétens pas disculper, j'ajoûterai seulement que Charles eut de continuels remords de sa foible & criminelle politique en cette occasion, & qu'il se reprocha jusques au dernier soupir de sa vie d'avoir consenti à la mort de son Ministre.

1641. Le 5. Mai, il y eut une allarme générale dans la ville. Certaines gens y avoient malignement répandu le bruit, que le Parlement étoit assiégé dans Westminster, qu'on avoit mis le feu au Palais, & qu'on avoit formé le complot de faire sauter la chambre où les Communes s'assemblent. La populace s'assemble en plus grand nombre qu'auparavant, & accourt de tous côtés à Westminster. Il arriva pour lors qu'un Gentilhomme cria par malice ou par imagination, qu'il sentoit la poudre à canon. Ceux qui se trouvoient dans la galerie qui regarde dans la chambre, descendirent au plus vîte, & un ais demi pourri se rompit sous les pieds de deux membres du Parlement gros & pesans. Les autres éperdus sortent confusément de leur chambre, & crient qu'elle s'écroule & que quelques-uns sont déja tués. La nouvelle, aussi ridicule que fausse, est bientôt portée dans la ville, & y augmente l'allarme. Le peuple furieux court au secours du Parlement, les milices ordinaires prennent les armes & marchent vers Westminster. On les désabuse dans une place, où elles se rangeoient comme en bataille; & les voilà qui retournent sur leurs pas. Le Roi incertain à quoi ces mouvemens aboutiroient, trahi ou abandonné par ceux qui l'auroient pû aider ou soûtenir dans une pareille détresse, assemble son Conseil, déclare sa résolution de contenter le Parlement & le peuple, choisit enfin des Commissaires, & leur donne le pouvoir de passer en son nom l'acte de condamnation de Strafford. Il portoit que l'infortuné Comte, *atteint & convaincu du crime de Léze-Majesté, souffriroit le supplice que les loix ordonnoit en pareil cas.* Ses ennemis contens du succès de leur entreprise, & de leurs malins & grossiers artifices, portent la Chambre des Communes à charger un de ses membres de remercier très-humblement Sa Majesté, & de l'assurer que s'il continuoit à suivre ainsi les conseils que son Parlement lui donneroit dans les affaires importantes de l'Etat, on le rendroit plus glorieux & plus riche qu'aucun de ses prédécesseurs. N'y avoit-il point plus d'ironie que de réalité dans une protestation si honnête en apparence? On le réduisit à la nécessité de passer un acte, qui lui arrachoit un des plus beaux fleurons de sa Couronne, comme je le rapporterai incontinent. Devoit-on espérer qu'il vécût désormais en bonne intelligence avec des sujets qui projettoient de le mettre dans une entière dépendance de leurs volontés, & qu'il suivît aveuglément les conseils des ennemis de son autorité?

Strafford étant ainsi condamné dans les formes requises le dixiéme jour de Mai, Charles, toujours tourmenté de ses scrupules, écrivit le lendemain une lettre aux Pairs de son Royaume, & voulut que le Prince de Galles la portât à leur Chambre. Il y demandoit humblement grace pour le Comte, & prioit que la peine fût commuée en une prison perpétuelle; à condition que si Strafford faisoit la moindre tentative pour s'échapper, ou qu'il se voulût mêler tant soit peu des affaires publiques, on le feroit mourir sur l'heure sans miséricorde. *Si sa mort*, ajoûtoit-il, *est le seul moyen de contenter mon peuple, que justice soit faite, j'y consens. Mais que son supplice soit du moins différé de quatre ou cinq jours.* Un Souverain réduit

malgré lui à la dure & triste nécessité de se rendre ainsi suppliant auprès de ses sujets, doit s'attendre à être refusé. Fiers de la supériorité obtenue, ils la poussent aussi loin qu'il leur est possible. Les Pairs d'Angleterre, ou intimidés par le peuple mutiné, ou bien-aises de se défaire d'un Ministre qui les avoit chagrinés dans son élévation, dont la condamnation les jettoit en de terribles embarras, & les rendoit autant, ou plus que le Roi, désormais dépendans de la Chambre des Communes, députerent douze d'entr'eux pour aller représenter à Charles, qu'aucune des deux choses qu'il souhaitoit ne leur paroissoit faisable sans exposer Sa Majesté, la personne de la Reine, & les Princes leurs enfans à un danger évident. *J'ai marqué dans ma lettre*, répondit le Roi, *que je les desirois, en cas que l'une ou l'autre se pût faire sans mécontenter mon peuple. Je le répete encore, si cela ne semble pas pratiquable, que la justice ait son cours. Il me sembloit à propos de prolonger de quelques jours la vie du condamné, afin de lui donner le temps de régler ses affaires qui ne sont pas en bon ordre.* Les douze Seigneurs assurerent Sa Majesté, qu'eux & leurs Pairs prétendoient intercéder en faveur des enfans du Comte de Strafford, & que s'il disposoit de son bien avant sa mort, sa derniere volonté seroit éxécutée. Ils voulurent alors remettre entre les mains du Roi la lettre qu'il avoit envoyé à la Chambre Haute. Charles refusa de la prendre. *Je serai bien-aise*, dit-il, *qu'elle demeure dans vos registres, & que vous ayez de quoi faire connoître mes intentions, en cas que cela soit nécessaire pour mon honneur. J'espere que vous ne vous en servirez que fort à propos.* 1641.

Un des plus grands griefs des Anglois sous le regne de Charles I. c'étoit la longue intermission des Parlemens, qu'on attribuoit principalement aux conseils du Comte de Strafford; mais sans aucun fondement légitime, si nous en croyons les protestations qu'il a faites en diverses occasions. Le peuple étoit d'autant plus animé contre lui, qu'on n'avoit pas oublié, que les Parlemens tenus avant qu'emporté par son ambition il se fût aveuglément dévoué au Roi, il avoit remontré fortement dans la Chambre Basse la nécessité de convoquer plus souvent ces assemblées. Dès le mois de Janvier de cette année quelqu'un ayant représenté aux Communes, que selon deux anciennes loix faites du temps d'Edoüard III. on devoit tenir chaque année un Parlement, elles ne jugerent pas à propos de faire revivre deux statuts trop surannés, & nullement observés. Mais il fut resolu de préparer un acte, afin de régler que le Parlement s'assembleroit du moins tous les trois ans, quand même le Roi négligeroit, ou refuseroit de le convoquer. Charles allarmé de la proposition fit avertir, qu'elle donnoit une trop grande atteinte aux droits de sa Couronne, ou selon le style ordinaire d'Angleterre, à sa *Royale prérogative*. Le 19. Janvier, Digby s'efforce de prouver la justice & la nécessité d'une semblable loi, & soutient que bien-loin de diminuer la puissance du Souverain, elle la releve, parcequ'un Roi d'Angleterre ne paroît jamais avec plus de splendeur & d'autorité que dans son Parlement. Les défenseurs du pouvoir arbitraire ne conviendront pas de la solidité des réflexions de Digby. Ils prétendent qu'il est plus avan-

Actes du Parlement d'Angleterre fort préjudiciables à l'autorité du Roi.

*Rusvvorth's Historical collections IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 3. Book.*

1641. tageux à un Roi de faire tout ce qu'il lui plaît, que de se montrer avec éclat dans une Assemblée, sans le consentement de laquelle il ne peut lever de l'argent, ni ordonner plusieurs autres choses. Mais cela n'empêche pas que le raisonnement de Digby ne soit fort bon, sur-tout en Angleterre. Un François de bon esprit a dit avec beaucoup de justesse, que le Roi de cette Isle se rend un des plus grands Monarques du monde, quand *il veut être l'homme de son peuple; & qu'il perd toute sa puissance, dès-qu'il cesse de l'être.* La Reine Anne regne maintenant avec plus de gloire que la fameuse Elizabeth, & qu'aucun de ses prédécesseurs, sans excepter Henri V. cet illustre conquérant de la plus grande partie de la France. D'où vient cela? Bien loin d'entreprendre sur la liberté de son peuple, Anne travaille à la conserver. Que dis-je? à l'augmenter. L'invincible Malborough feroit-il tant de merveilles inouïes, si le Parlement moins attaché à la Reine refusoit de donner les millions qui contribuent à rendre la fin du regne de Louis XIV. *difficile & laborieuse*, de l'aveu même de ses anciens flateurs? Dieu se sert-il de la valeur & de la prudence de Victor Amédée, d'Eugene, de Malborough, pour achever le *grand ouvrage de la sanctification* de l'Oppresseur opiniâtre de toute l'Europe? Ne *jette*-t-il pas plutôt *au feu les verges* dont il lui a plu de la châtier? Laissons-en le jugement aux personnes équitables & désintéressées.

*Sermon du P. de la Rue, prononcé devant le Roi de France.*

Quelques jours après la harangue de Digby, Charles, persuadé qu'il ne se pouvoit dispenser de donner satisfaction à ses sujets sur cet article, fait appeller les Pairs & les Communes dans la sale *des Banquets* à Whitehall; déclare qu'il trouve bon que les uns & les autres cherchent les moyens de rendre les convocations du Parlement plus fréquentes, pourvû que ce soit d'une maniere qui ne le dépouille pas de son autorité, pour en revêtir les moindres Officiers du Royaume, qui en cas de négligence, ou de refus de la part de Sa Majesté, pourroient, selon le premier projet de l'acte, assembler ceux qui ont dans les Provinces, ou dans les villes, droit de choisir les membres du Parlement, & les y faire procéder incessamment. Les plus habiles Jurisconsultes du Conseil du Roi eurent ordre de conférer sur cette matiere avec des gens nommés par les deux Chambres, & de concerter tous ensemble la maniere de dresser l'acte sans préjudicier trop aux droits de Sa Majesté.

Je ne trouve pas ce qui fut allégué de part & d'autre dans une affaire si délicate. On nous a seulement conservé la loi qui n'eut point de lieu dans la suite. Il y étoit ordonné que trois ans après la dissolution du dernier Parlement, & sans attendre le commandement exprès de Sa Majesté, les Chanceliers, ou les Gardes du grand Sceau d'Angleterre, expédieroient les ordres nécessaires, afin que les Provinces & les Villes choisissent ceux qui les doivent représenter dans la Chambre des Communes. Et de peur que le premier Magistrat ne cherchât à s'exempter de faire une chose capable de le mettre mal auprès du Roi, il étoit enjoint à chaque Chancelier, ou Garde du grand Sceau, de jurer, avant que d'entrer dans l'éxercice de sa charge, qu'il éxécuteroit ponctuellement tout ce que contient cet acte passé dans

les formes le 20. Février. En y donnant son consentement, Charles eut raison de dire, que jamais loi n'avoit été *plus avantageuse* au peuple d'Angleterre. Elle fut si généralement applaudie, que les deux Chambres disoient unanimement, que le Roi ayant si bien pourvû au bonheur & à la liberté de ses sujets, le Parlement ne devoit plus penser qu'à lui donner des marques effectives de sa reconnoissance, & à le rendre le plus glorieux Monarque de l'Europe. Mais Pym & les gens de sa faction portoient leurs vûes plus loin. Après ce premier pas, ils projetterent d'obtenir un Parlement toujours subsistant, & pour en venir à bout, la continuation de leur assemblée jusques à ce qu'ils eussent réformé l'Etat à leur gré, & changé la constitution de la Monarchie d'Angleterre en une franche Démocratie. 1641.

Le tumulte arrivé à l'occasion des scrupules du Roi sur la condamnation du Comte de Strafford, & la prétendue conjuration contre le Parlement, parurent à ces Messieurs une conjoncture favorable pour parvenir à leurs fins. Ils commencent de dire, qu'il seroit à propos de faire un acte par lequel le présent Parlement, odieux aux partisans du pouvoir arbitraire & aux ennemis de la liberté de la Patrie, ne pourroit être *ajourné*, *ni prorogé*, *ni congédié*, sans le consentement des deux Chambres par un acte fait exprès. *Cela est d'autant plus nécessaire*, ajoûtoit-on, *qu'on ne peut trouver de l'argent pour les deux armées d'Angleterre & d'Ecosse, que dans la bourse des habitans de Londres, qui le voudront bien prêter sur la bonne foi du Parlement. Et quelle sureté les particuliers auront-ils de leur remboursement, si nous pouvons être congédiés immédiatement après que l'argent sera prêté? Qui leur repondra que le Parlement suivant confirmera ce que nous aurons fait, & que les dettes que nous voulons contracter seront payées?* Là-dessus, on dresse tumultuairement un acte tel que je le viens de marquer. Il est lû trois fois, sans grande réflexion dans la Chambre Basse, & porté immédiatemment à la Haute. Les Seigneurs proposerent d'y faire quelque changement, de fixer un temps, & de marquer précisément que le Parlement ne pourroit être *ajourné*, *ni prorogé*, *ni congédié* que dans deux ans, à moins que les deux Chambres n'y consentissent par un acte fait exprès. Les Chefs du Parti Puritain dans la Basse parerent adroitement le coup. *La clause*, crient-ils, *n'est propre qu'à mettre de la jalousie entre le Roi & son peuple. C'est donner à penser qu'on projette de rendre le Parlement perpétuel. Pourquoi fixer un temps lorsque tout le monde conspire à finir les affaires au-plutôt? Nous servons ici le public à nos dépens. Qui voudra s'incommoder en y demeurant plus long-temps que le bien de l'Etat ne le demande? Sa Majesté, persuadée que nous cherchons à la contenter, pensera-t-elle à nous renvoyer tant que nous travaillerons à lui donner des preuves de notre attachement & de notre fidélité? Pourquoi donc témoigner une défiance réciproque en fixant ainsi un temps? Le Roi & le Parlement souhaitent également de voir incessamment les affaires terminées à la satisfaction de Sa Majesté & des bons Anglois.* Soit que les Seigneurs ne prévissent pas les conséquences de cet acte fatal, & qu'ils s'imaginassent que rien ne se pouvant faire sans le consentement de la Chambre Haute, il leur seroit facile

1641. de prévenir les inconvéniens, ou du moins d'y remédier ; soit qu'ils ne fussent pas moins effrayés que Charles, ils passerent l'acte. Le Roi dénué d'argent, & impatient d'en avoir, confirma une loi qui le rendit le plus infortuné Prince du monde, le jour même qu'il approuva l'arrêt de mort rendu contre son Ministre.

Je veux bien croire que le plus grand nombre de ceux qui opinerent dans les deux Chambres en faveur de l'acte, n'avoient pas de mauvaises intentions, & qu'ils pensoient seulement à réformer les abus introduits dans l'administration des affaires. Mais quand je viens à réfléchir sur ce qui arriva dans la suite, & sur les entreprises inouïes des principaux promoteurs de la loi, j'ai peine à me persuader que ces Républiquains n'ayent pas pensé dès-lors à l'extinction, ou du moins à l'entiere affoiblissement de la puissance Royale. Il est surprenant que la Chambre Haute, remplie de Seigneurs éclairés & prévoyans, ait consenti à une chose qui ne lui fut pas moins pernicieuse qu'au Roi. La tentative des Communes pour abolir l'Episcopat, ou du moins pour priver les Evêques du droit de séance au Parlement, & pour supprimer les Doyens, les Archidiacres, & les autres dignités Ecclésiastiques, ne prouvoit-elle pas assez, que les Auteurs de ces délibérations, assurés désormais de la continuation de leur assemblée, ne consentiroient à la séparation qu'après l'entiere exécution de leurs projets ? Etoit-il si difficile de prévoir que le Roi, réduit à un honteux esclavage, penseroit à s'en délivrer ; que cela seroit suivi d'une rupture ouverte entre lui & le Parlement ; peut-être d'une guerre civile ; que si les Communes devenoient une fois supérieures, elles abaisseroient encore plus l'autorité Royale, & que la ruïne des Seigneurs suivroit de près celle du Roi ?

Mort du Comte de Strafford.

Le 11. Mai veille de sa mort, l'infortuné Strafford demanda au Lieutenant de la Tour de Londres la permission de voir Laud Archevêque de Cantorberi, & de lui parler en présence de cet Officier chargé de garder l'un & l'autre. Le Lieutenant ayant répondu qu'il ne la pouvoit donner sans un ordre exprès du Parlement, le Comte pria l'Archevêque d'Armagh, qu'il avoit appellé pour lui administrer le Saint Sacrement, & pour l'exhorter à mourir Chrétiennement, d'aller dire de sa part à Laud, qu'il lui demandoit le secours de ses prieres, sa bénédiction lors qu'il iroit le lendemain au supplice, & la consolation de le voir à la fenêtre, afin qu'ils se pussent dire le dernier adieu. *Mon devoir & ma conscience*, répondit l'Archevêque de Cantorberi, *exigent de moi les deux premieres choses qu'un ami prêt à mourir me demande. Mais je ne sçai si ma douleur & ma foiblesse me permettront de le voir à une si triste séparation.* Le Lieutenant proposa le lendemain au Comte d'aller en carrosse à l'échaffaut dressé dans la place voisine de la Tour. *J'apprêhende, Mylord*, ajoûta l'Officier, *que le peuple irrité ne se jette sur vous, & ne vous déchire en pieces. Monsieur le Lieutenant*, repartit le Comte, *faites votre charge. Je ne crains ni la mort, ni le peuple. Il m'importe peu qu'elle vienne de la main du bourreau, ou de la fureur du peuple. Si ce genre de supplice lui plaît davantage, il se peut contenter. Cela m'est indifférent.* Plus semblable à un Général d'armée qui marche à la vic-

*Tryal of the Earl of Strafford. Rusvvorth's Historical collections IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 3. Book.*

toire certaine, qu'à un criminel conduit à l'échaffaut, Strafford sort avec un visage serein & content. Le peuple ne put le regarder qu'avec respect, & la plûpart furent touchés de sa fermeté. En passant sous la fenêtre de l'Archevêque de Cantorbéri, *Milord*, cria le Comte en le saluant profondément, *priez Dieu pour moi, s'il vous plaît, & donnez moi votre bénédiction.* Laud avance la tête, éleve ses mains, prononce quelques paroles, & tombe évanoui. *Adieu, Mylord*, ajoûta le Comte en faisant une seconde révérence: *Dieu veuille protéger votre innocence.* 1641.

Il parla sur l'échaffaut avec des sentimens tout-à-fait Chrétiens, se soumit à l'arrêt rendu contre lui, protesta que jamais il ne s'étoit opposé à la convocation du Parlement, & souhaita toute sorte de prospérité au Roi & à sa Patrie. *Mais je crains*, ajoûta-t-il, *qu'une réformation de l'Etat, commencée par l'effusion du sang innocent, n'ait pas le bons succès qu'on en attend.* Après avoir prié Dieu avec beaucoup d'attention & de ferveur, il ôte lui-même son pourpoint, met sa tête sur le billot, & attend avec une parfaite résignation le coup qui la sépara de son corps. Quelqu'un ne pensera-t'il point qu'il y eut de l'affectation, peut-être de l'orgueil secret dans ces paroles qu'il dit en quittant ses habits; *jamais je ne me suis déshabillé plus tranquillement pour aller au lit?* Cela pourroit insinuer que le Comte tâcha de s'étourdir sur la mort, *qu'on ne regarde pas plus fixement que le soleil*, comme un bel esprit de notre temps l'a fort bien remarqué. Je trouve dans la lettre de Strafford au Roi son maître de quoi le disculper là-dessus. Il y avoue de bonne foi que la mort lui parut d'abord affreuse. Il ne s'y résolut qu'après s'être pleinement convaincu, qu'il devoit sacrifier sa vie au repos de celui qui l'avoit comblé d'honneurs & de biens. N'est-ce pas là mourir en véritable Héros? Telle fut, à l'âge de 49. ans, la fin de Thomas Wentworth Comte de Strafford. On ne peut gueres lui reprocher autre chose que trop d'ambition, de hauteur, & de fierté. Il fut, dit-on, l'ami le plus ardent, & l'ennemi le plus violent. S'il eût moins méprisé le Chevalier Vane & quelques autres gens, ou plus ménagé le peuple d'Angleterre, sa vie n'auroit pas été si rigoureusement recherchée; & certaines malversations, qu'il est difficile d'excuser, auroient paru pardonnables à un Ministre aussi habile & aussi intelligent qu'il y en eut jamais en Angleterre.

Ajoûtons à sa gloire ce qui se trouve dans un livre que le Roi Charles I. composa dans sa prison. » Je regardois le Comte de Strafford, *dit-il*, » comme un gentilhomme que ses excellentes qualités rendoient certaine- » ment propre aux premiers emplois. Mais cela même auroit arrêté un au- » tre Prince, & lui auroit donné de l'ombrage & de la jalousie. Naturel- » lement porté aux grandes entreprises, le Comte ne les put exécuter sans » commettre quelques fautes, ni sans se faire un grand nombre d'ennemis. » Mais je n'ai jamais été persuadé qu'il fût coupable des crimes qu'on lui » reprochoit. Quel fut le triste enbarras où je me trouvai au jugement de » son affaire! D'un côté ma conscience me retenoit; & de l'autre, on me » pressoit de céder aux importunités de la Chambre des Communes & du

1641. » peuple. Séduit par les insinuations de certaines gens qui paroissoient bien
» intentionnées pour mon service, je pris le parti qui me sembla le plus sûr.
» Je préférai la tranquillité de l'Etat à la paix de ma conscience. Bien loin
» de me vouloir excuser d'avoir consenti à la mort d'un homme que je ne
» croyois pas l'avoir mérité, j'avoue que jamais action ne me causa de si
» cuisans remords. J'ai souvent demandé pardon à Dieu de ma foiblesse
» dans cette épreuve, où je témoignai que je le craignois moins que les
» hommes. Puisque je me trouvai capable de commettre une injustice si
» criante, pour éviter quelques inconvéniens dans les affaires d'Etat, je ne
» méritois pas de régner en son nom sur la terre. L'événement m'a fait
» sentir la fausseté de cette maxime de la politique du monde, que la mort
» d'un homme injustement condamné est préférable au mécontentement &
» à la perte du peuple. Si j'avois soutenu l'innocence du Comte de Strafford,
» comme ma conscience me le suggéroit, je n'aurois pas souffert de si affli-
» geantes disgraces que celles qui ont suivi la complaisance que j'ai eue de
» céder aux importunités de quelques serviteurs ingrats. J'ai remarqué
» avec admiration, que bien loin d'avoir gagné les bonnes graces du Par-
» lement, ceux qui me presserent de signer ce malheureux acte ont été per-
» sécutés plus que les autres par les Communes, & que le seul qui me con-
» seilla de suivre les lumieres de ma conscience, fut le moins tourmenté.

» La rigueur des jugemens que Dieu a depuis exercés sur moi est un effet
» de sa miséricorde. Je m'y soumets avec une entiere résignation. Il a vou-
» lu qu'ils servissent à me sanctifier, à m'inspirer un repentir sincere d'avoir
» consenti à une condamnation injuste, & à m'apprendre que la meilleure
» politique, c'étoit de préférer la justice à tous les avantages de la vie, &
» le repos de ma conscience à la conservation de mes Royaumes. Les re-
» mords continuels que j'ai sentis depuis la mort du Comte de Strafford
» m'ont confirmé, plus que toute autre chose, dans la résolution que je
» pris alors, & que j'ai constamment suivie, de n'écouter point ceux qui
» me proposeroient désormais de consentir à des actes que je croirois injus-
» tes. Non que je voulusse, contre l'avis du Parlement, confier l'admi-
» nistration des affaires publiques au Comte de Strafford; j'aurois seule-
» ment souhaité de n'avoir aucune part à la mort d'un homme dont je con-
» noissois mieux l'innocence que tout autre. Les crimes dont il étoit accusé
» ne furent point légitimement prouvés. Après de longues audiences, un
» grand nombre de ceux qui composoient les deux Chambres du Parle-
» ment, & sur-tout des Seigneurs de la Haute, n'en demeurerent pas con-
» vaincus. Les deux tiers des Pairs s'absenterent quand l'acte passa chez eux,
» & plusieurs Gentilshommes des Communes, quoique jaloux de l'éléva-
» tion du Comte de Strafford, & bienaises de le voir ruiné, opinerent
» contre l'acte, & furent exposés à la fureur d'une populace soulevée, qui
» demandoit justice, c'est-à-dire, que je fisse conjointement avec le Parle-
» ment ce que des mutins malignement prévenus souhaitoient. La preuve
» la plus certaine de l'injustice de l'acte, c'est qu'il n'y en eut jamais de
» pareil, & que les ennemis implacables du Comte, craignant d'être trai-

» tés

» tés un jour comme celui qu'ils avoient entrepris de perdre à quelque prix 1641.
» que ce fût, y firent insérer, que leur jugement ne serviroit ni de loi, ni de
» regle à l'avenir. J'espere que la tendresse de ma conscience & les remords
» que j'ai d'avoir eu part à la mort d'un innocent, quoique condamné avec
» quelques formalités de justice, me justifieront suffisamment à la postérité,
» contre certaines gens, qui bienaises de se disculper eux-mêmes aux dépens
» de ma réputation, me reprochent que je suis responsable de tout le sang
» répandu dans cette malheureuse guerre civile. Bien loin d'avoir voulu
» exposer un si grand nombre d'hommes à la mort, j'ai toujours été dans la
» disposition de perdre plûtôt ma propre vie, que d'enlever injustement
» celle de quelqu'autre que ce soit.

La faute de Charles dans l'affaire de Strafford est beaucoup moindre que celle de David au regard de l'innocent Urie. Mais je ne sçai si la réparation que le Roi d'Angleterre fit de la sienne, & le regret qu'il en témoigna si publiquement, ne méritent point autant & plus de louanges que la pénitence du Roi d'Israel. La conscience endormie de celui-ci ne se réveilla qu'aux vives remontrances d'un Prophête, au lieu que Charles ne se laisse point tellement étourdir par les applaudissement flateurs de ceux qui le louent d'avoir sauvé sa personne, ses enfans, & ses Royaumes par une foible complaisance, qu'il ne sente d'abord l'énormité de son péché, qu'il ne le confesse devant Dieu & devant les hommes, & que non moins soumis que David à la volonté du Seigneur, il ne reconnoisse & n'adore humblement la main qui le frappe avec plus de rigueur qu'elle ne frappa autrefois un Prince plus criminel que lui. Quelques gens trouvent étrange que l'Eglise Anglicane regarde comme Martyr un Roi qui n'a pas souffert la mort pour sa religion. Mais ne peut-on point être Martyr de la justice, aussi-bien que de la vérité du Christianisme ? Etre Roi & aimer mieux mourir par la main du bourreau, que de consentir à des choses qu'on a raison de croire injustes, n'est-ce pas un véritable *Martyre ?* Que si le mot vous choque, reconnoissez du moins qu'un Prince Chrétien ne peut souffrir une mort plus glorieuse, ni avoir des sentimens plus héroïques. Telle a été la disposition, telle a été la fin de Charles I. Roi de la Grande Brétagne. Il faut pourtant avouer qu'une de ses réfléxions, sur l'acte de la condamnation de son Ministre, n'est pas juste. Quand le Parlement ordonne que l'arrêt rendu contre le Comte de Strafford ne pourra servir de regle à l'avenir, cela se doit entendre des Tribunaux ordinaires, & non du Parlement même. Ce ne fut pas sans raison que la clause fut ajoûtée. Quel homme auroit pû croire sa vie en sûreté, s'il avoit été permis à tous les Juges du Royaume, je ne dis pas de condamner un accusé sur la déposition d'un seul témoin, mais de rechercher malignement toute sa vie, & de décider, qu'à la vérité aucune de ses actions en particulier n'est pas un crime capital, mais que, si on les prend toutes ensemble, elles en font un ? Il n'y a pas d'apparence que Pym & les gens de son parti, qui prétendoient faire trembler tous les Ministres d'Etat, ayent voulu s'ôter à eux-mêmes,

1641. & aux Parlemens ſuivants la liberté de pourſuivre un autre Miniſtre de la maniere dont le Comte de Strafford fut attaqué. Un Parlement tenu ſous le regne de Charles II. réhabilita ſa mémoire avec tout l'honneur poſſible, par un acte authentique. La condamnation fut déclarée nulle & illégitime, l'acte tiré des regiſtres & déchiré, enfin, toute la procédure ſuprimée.

Marie de Médicis ſort d'Angleterre & ſe retire à Cologne.

Dans les tumultes populaires éxcités à l'occaſion du Comte de Strafford, la multitude, autant animée contre les Papiſtes que contre lui, s'attroupa autour du Palais où logeoit la Reine Marie de Médicis, & cria fort contre le grand nombre de Prêtres qui ſe trouvoient auprès d'elle. Le concours de la populace fut ſi extraordinaire, qu'on craignit pour la perſonne de Sa Majeſté. Il fallut demander des gardes à Charles, qui de peur de cauſer de l'ombrage & de la jalouſie à la Chambre des Communes inquiete pour elle-même, voulut que la choſe fut rapportée au Parlement. Le Comte de Dorſet, Lieutenant de la Province de Middleſex, ayant reçu ordre de veiller à la ſûreté de Marie de Médicis & de ſa maiſon, envoya cent mouſquetaires. Pluſieurs d'entr'eux obéïrent avec répugnance, & dirent qu'ils avoient quelque choſe de meilleur à faire que de garder des Etrangers. Le 11. Mai, les amis que Richelieu avoit dans le Parti Puritain, remontrerent à la Chambre Baſſe, qu'il étoit à propos de prier les Seigneurs de ſe joindre aux Communes, afin de ſupplier le Roi de preſſer ſa belle-mere de ſortir d'Angleterre; ſa préſence dans la capitale du Royaume, & ailleurs, pouvant donner occaſion au peuple de ſe ſoulever contre les Prêtres de ſa maiſon, & contre les Papiſtes Anglois qui alloient chez elle ſous prétexte de ſe rendre aux éxercices de leur Religion. Charles, hors d'état de refuſer la moindre choſe à ſon Parlement, pria Marie de Médicis de l'excuſer ſur l'indiſpenſable néceſſité où il ſe trouvoit de tout accorder. Obligée de ſon côté de céder aux inſtances de ſon gendre elle demande ſeulement qu'il agiſſe auprès du Roi d'Eſpagne, pour obtenir à leur belle-mere commune la permiſſion de retourner dans les Pays-Bas, ou du moins la liberté d'y paſſer, en allant en Hollande, ou ailleurs. Philippe indigné de ce qu'elle étoit ſortie mal-à-propos de Bruxelles, refuſa l'un & l'autre. Ne vouloit-il point auſſi faire ſentir à Charles que la Maiſon d'Autriche ne craignoit pas ſes menaces? Le jeune Electeur Palatin étoit alors à Londres, & tâchoit d'obtenir quelque ſecours du Parlement d'Angleterre, afin de rentrer dans les Etats & dans la dignité de ſes Ancêtres. Les Puritains parurent diſpoſés à le ſervir; & Charles, bienaiſe de leur complaire, peut-être de cauſer une eſpece de diverſion aux Anglois & aux Ecoſſois liés contre lui, en les occupant à une guerre étrangere, fit dreſſer un manifeſte, où après de vives plaintes de la mauvaiſe foi de l'Empereur & des autres ennemis de la Maiſon Palatine, il déclare ſa réſolution d'employer toutes ſes forces au rétabliſſement de ſes neveux. La piece fut lûe & applaudie dans la Chambre Baſſe. Pluſieurs y parlerent fortement en faveur de la Maiſon Palatine, & les Communes témoignerent une grande diſpoſition à ſeconder Charles dans la juſte entrepriſe qu'il paroiſſoit méditer. Cela ſuffit pour porter les

*Rushvvorth's Hiſtorical collections IV. Vol. Clarendon's Hiſtory. I. Vol. 3. Book.*

Espagnols déja mécontens de ce que Sa Majesté Britannique recevoit l'Ambassadeur du nouveau Roi de Portugal, à fomenter sous main les troubles de l'Angleterre. Marie de Médicis, refusée à Madrid, eut recours aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, & elle leur demanda une retraite. On pouvoit esperer que le Prince d'Orange, dont le Fils avoit épousé depuis peu la petite fille de cette Reine infortunée, l'appuyeroit en cettte occasion. Mais & les Etats & Frédéric Henri craignoient trop de désobliger le Cardinal, supérieur à tous ses ennemis par la mort du Comre de Soissons. Ils prierent Marie de Médicis de choisir un autre asyle. Abandonnée de ses enfans & des anciens alliés du Roi son Epoux, elle prit la résolution d'aller à Cologne. Le Parlement d'Angleterre lui témoigna quelque générosité avant son depart. On lui accorda premierement trois mille livres sterling. La somme fut depuis augmentée jusques à neuf mille, payables en divers termes. C'est ainsi qu'elle sortit d'Angleterre au mois d'Août. Charles nomma le Comte d'Arondel pour l'accompagner jusques en Hollande. 1641.

*Fin du Quarante-septiéme Livre.*





# HISTOIRE
## DU RÉGNE
## DE
# LOUIS XIII.
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
### *LIVRE QUARANTE-HUITIE'ME.*

## SOMMAIRE.



*E Maréchal de Châtillon s'avance avec une armée vers Sedan contre le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon. Déclaration du Roi contre le Comte de Soissons & les Ducs de Guise & de Bouillon. Procédures du Parlement contre les deux derniers. Le Duc d'Epernon est relégué à Loches. Manifeste du Comte de Soissons & des Ducs de Guise & de Bouillon. L'armée du Maréchal de Châtillon se laisse battre, par chagrin contre le Cardinal de Richelieu. Relation de la bataille de Sedan par les partisans du Duc de Bouillon. Le Comte de Soissons est tué, ou se tue malheureusement lui-même. Négociation de l'accommodement du Duc de Bouillon. Il fait sa paix avec le Roi. Le Duc de Guise ne se met*

*pas en peine d'être compris dans l'accommodement. On le condamne par contumace à la mort. Nouvelle conspiration contre le Cardinal de Richelieu. Campagne dans les Pays-Bas. S. Preuil, Gouverneur d'Arras, est injustement accusé de divers crimes, & condamné à la mort. Victoire remportée sur les Impériaux & les Bavarois à Wolfembutel, par les Couronnes de France & de Suede, & par les Princes Confedérés d'Allemagne. Le Comte de Guébriant se sépare de l'armée de Suede, & obtient le commandement général des troupes de France en Allemagne. Nouveau traité d'Alliance entre les Couronnes de France & de Suede. Réglement des Préliminaires de la paix générale. Le Prince de Condé commande les troupes de Roussillon; le Comte de la Motte-Houdancourt celles de Catalogne; l'Archevêque de Bourdeaux l'armée navale de la Méditerranée. Progrès du Prince de Condé dans le Roussillon. Le Comte de la Motte-Houdancourt assiege mal-à-propos Tarragone. Combat naval entre les François & les Espagnols devant Tarragone. Le Duc de Médina Sidonia envoie un défi au Roi de Portugal. Conspiration tramée par l'Archevêque de Brague contre le Roi de Portugal. Punition de cet Archevêque & de ses complices. La Cour de France engage le Roi de Portugal à envoyer un Ambassadeur à Rome. Brouilleries des Barberins avec le Duc de Parme. Jules Mazarini est fait Cardinal à la nomination du Roi de France. Le Prince de Monaco renonce à la protection du Roi d'Espagne, & se met sous celle du Roi de France. Procédures du Parlement d'Angleterre, Le Roi d'Angleterre part pour l'Ecosse. Entreprises du Parlement d'Angleterre durant l'absence de Sa Majesté Britannique. Le Roi d'Angleterre se dépouille de toute son autorité en Ecosse. Révolte des Catholiques Romains en Irlande. Retour du Roi d'Angleterre à Londres. Remontrance & requête de la Chambre des Communes au Roi. Les Evêques d'Angleterre se retirent du Parlement, & protestent contre toutes les résolutions qui s'y prendront en leur absence.*

---

1641.

Le Maréchal de Châtillon s'avance avec une armée vers Sedan contre le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon.

QUELQUES-uns ont cru, & ce n'est pas sans fondement, que Richelieu voyant le Comte Duc d'Olivarez si occupé à réduire les Catalans & les Portugais, qu'il seroit désormais incapable de secourir efficacement les mécontens de France, prit la résolution de pousser à bout le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon, qu'il espéroit d'accabler sans peine, dès que l'appui de la Maison d'Autriche leur manqueroit. Soissons causoit une merveilleuse inquiétude au Cardinal. Ce Prince, plus aimé & plus estimé en France que Condé & Enguien, auroit balancé leur crédit, & déconcerté lui seul le grand projet de se faire Régent du Royaume après la mort de Louis. C'est pourquoi Richelieu pensoit incessamment à se défaire du Comte, ou de le chasser du moins dans les Pays étrangers. Dès qu'on parloit de sa réconciliation avec le Roi, le Cardinal proposoit incontinent que Soissons se retirât à Neufchâtel, ou à Venise, puisqu'il ne vouloit pas revenir à la Cour. Une

1641.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. Chap. 66. & 68. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. T. 2. Mémoires du Duc de Bouillon. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. II. Lib. II.*

guerre paroissoit l'expédient le plus sûr & le plus convenable aux intérêts de Richelieu. Elle lui donnoit occasion de faire flétrir le Comte comme un rebelle, & de le dépouiller de ses charges & de ses biens. Sa bravoure le devoit porter à exposer librement sa personne. Que sçavoit-on s'il ne seroit point tué ou fait prisonnier? Du moins après sa défaite, que le Cardinal regardoit comme une ressource infaillible, il auroit été réduit à la nécessité de s'enfuir chez les Espagnols ou ailleurs. Tel étoit le plan de Richelieu. Il espéroit qu'en poussant Soissons à prendre les armes, il se délivreroit de lui tôt ou tard, & d'une maniere ou d'une autre. Il étoit seulement question d'empêcher qu'il ne pût former un parti trop puissant. On croyoit y avoir suffisamment pourvû par l'éloignement des Ducs de Vendôme & de la Valette, par l'épouvante jettée dans l'esprit de tous les Grands du Royaume, & par l'accommodement conclu avec le Duc de Lorraine. La liaison de Soissons avec Bouillon ne déplaisoit pas trop au Cardinal. C'étoit un prétexte plausible d'enlever Sedan à Bouillon : chose que le Cardinal souhaitoit passionnément.

Ces spéculations paroissent belles dans le cabinet. Mais quand il en faut venir à l'éxécution, elles se trouvent plus difficile qu'on ne se l'imaginoit. Dès le commencement de la campagne, Richelieu se trouve déconcerté. Il rabat de sa fierté, & craint pour lui-même. Si nous en croyons un Auteur Italien, certaines choses dites au Roi par Bullion Surintendant des finances, mort depuis peu, allarmerent étrangement le Cardinal. On prétend que Louis se plaignant un jour à Bullion de ce que l'argent nécessaire à la subsistance des armées manquoit ordinairement, le Surintendant lui remontra que la marine & l'artillerie l'engloutissoient presque tout entier. C'étoit beaucoup dire. Richelieu avoit la suprême direction de l'une, & la Meilleraie son cousin étoit Grand-Maître de l'autre. Bullion ajoûta même, dit-on encore, que le Cardinal avoit allumé la guerre pour ses intérêts particuliers. Que le Royaume étoit épuisé, & qu'on ne sçavoit plus ou trouver de l'argent pour la soûtenir. Que s'il plaisoit à Sa Majesté de donner quelques années de paix à ses sujets, l'abondance se rétabliroit, & que sans faire crier le peuple, on amasseroit bientôt de quoi éxécuter les projets qu'elle voudroit former dans la suite. Depuis la mort de Bullion, Louis ayant dit ces choses par maniere de reproche à son premier Ministre : *Vous me citez un témoin qui ne peut plus parler*, repartit brusquement le Cardinal. *Je lui ai gardé le secret durant sa vie*, reprit le Roi. *Il m'en avoit instamment prié, en me remontrant qu'il étoit perdu sans ressource, si vous veniez à sçavoir qu'il m'eût parlé si librement.* J'ai peine à me persuader qu'une créature de Richelieu, qui l'a souvent servi dans ses fourberies & dans ses injustices, ait osé dire de pareilles choses. En certains momens de chagrin, les plus timides & les plus intéressés Courtisans ne se retiennent pas. La vérité leur échappe malgré qu'ils en ayent. Si cette circonstance est certaine, Louis se dispensa quelquefois de tenir la promesse que le Cardinal lui avoit habilement extorquée, de révéler religieusement

à son Ministre tout ce qu'on insinueroit contre lui à Sa Majesté.

Quoi qu'il en soit de l'avis donné par Bullion, si Richelieu eut sujet de craindre que les paroles du Surintendant des finances n'eussent fait sur l'esprit de Louis une impression capable de le dégoûter de son Ministre, en cas que le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon obtinssent quelque avantage après avoir levé le masque; Richelieu n'en poursuivit pas moins ardemment son projet de les accabler au plutôt, & d'enlever Sedan. Pour empêcher que le Cardinal Infant ne soit en état de les secourir, peut-être pour témoigner aux Espagnols qu'il n'est pas fort effrayé d'une révolte sur laquelle Olivarez fondoit de grandes espérances, comme si Richelieu, occupé à soûtenir sa propre fortune ébranlée, ne devoit plus penser à attaquer les Pays-Bas, ni à secourir les Catalans & les Portugais; le Cardinal fait donner une puissante armée au Maréchal de la Meilleraie, & le charge d'aller mettre le siege devant Aire, Place considérable de l'Artois, que les Espagnols aimeroient mieux conserver que Sedan; & une autre de dix ou douze mille hommes au Maréchal de Châtillon, pour attaquer Sedan, dès que le Duc de Lorraine, sur lequel on comptoit mal à propos, l'auroit jointe avec ses troupes; & du Hallier Gouverneur de Nanci, avec le petit corps que Louis gardoit en Lorraine, pour tenir le Duc dans le respect. Les délais affectés de celui-ci déconcerterent d'abord le projet de Richelieu. Ils l'auroient même entierement renversé, si le Comte de Soissons n'eût pas été malheureusement tué. L'armée de Châtillon demeura foible, & du Hallier n'osa l'aller renforcer pendant que le Lorrain, devenu suspect, ne sortoit point de ses Etats. 1641.

Cependant la collusion, du moins tacite, de Charles avec les mécontens, ne les auroit pas sauvés, si le Duc de Bouillon avoit eu moins de prévoyance & d'activité. Surpris de voir à la fin du mois de Mai Châtillon avancé jusques aux portes de Sedan, comme pour investir la Place, sans que les Espagnols, occupés dans l'Artois, pensent à tenir la parole donnée de fournir sept mille hommes aux mécontens, le Duc propose à Soissons d'envoyer vers Lamboi Général de l'Empereur, qui se tenoit prêt à marcher avec les sept mille hommes promis par Ferdinand, dès que les Espagnols le joindroient, & de le prier d'approcher de Sedan. Lamboi répondit à l'exprès du Comte & du Duc, que ses ordres ne lui permettoient pas d'aller plus avant, sans les troupes Espagnoles. On retourne vers lui; on propose une conférence avec Bouillon; il l'accepte: le Duc se trouve au rendez-vous, & tâche de faire comprendre au Général de l'Empereur, qu'il est d'une extrême importance aux mécontens, de montrer qu'ils ont une armée capable de s'opposer aux desseins de Châtillon. Bien loin de se laisser ébranler par ces remontrances, Lamboi ne dissimule pas qu'il doit détacher quelques-uns de ses régimens, & les envoyer dans l'Artois au secours d'Aire. *Monsieur*, lui dit alors Bouillon, *puisque tel est votre dessein, je vous déclare que M. le Comte & moi allons écouter les propositions d'accommodement qu'on nous fait. Nous*

1641. *traiterons, à moins que vous ne vous approchiez de Sedan, & que vous ne nous promettiez de joindre vos troupes aux nôtres, & d'entrer en France avec nous.* Lamboi change de résolution, donne sa parole de marcher, & de conduire son armée aux environs de Sedan.

Le Duc dépêche incontinent un Gentilhomme au Comte, lui écrit le succès de la négociation, s'arrête en chemin, fait descendre les bateaux qu'il trouve sur la Meuse, & prépare un pont, afin de se dispenser de donner passage par Sedan aux Impériaux. Pendant qu'il s'appliquoit à cet ouvrage, Soissons le vint trouver, & lui parle de la sorte dans un de leurs entretiens. *Depuis que vous êtes allé conférer avec Lamboi, j'ai reçu une lettre de M. de Longueville, qui semble ouvrir le chemin à une négociation entre le Cardinal & moi. Dans une conjoncture où nous avions tout à craindre, à cause des difficultés que l'Officier de l'Empereur faisoit de s'approcher de nous, j'ai crû que la prudence vouloit, que je me montrasse moins irréconciliable qu'à l'ordinaire. J'ai même dépêché un Gentilhomme de confiance au Duc de Longueville. Ne seroit-il point à propos de retenir Lamboi au-delà de la Meuse, jusques à ce que j'aie reçu réponse de mon beau-frere? Je suis surpris, Monsieur, de votre facilité à changer de sentiment*, repartit assez vivement Bouillon. *Proposer une pareille chose à Lamboi, c'est vouloir ruiner entierement nos affaires. Après les instances que je lui ai faites de votre part & de la mienne, quelle raison lui donnerons-nous d'un changement si grand & si prompt? Il verra sans doute que nous avons depuis entamé quelque négociation à la Cour. Alors, il prendra le parti de se retirer; & nous voilà exposés à un péril inévitable. Passons la Meuse, Monsieur, faisons-nous voir à la tête d'une armée capable de repousser celle du Maréchal de Châtillon. Ce sera là le temps & le lieu d'écouter les propositions qu'on nous voudra faire. Une si courageuse démarche donnera de la réputation à nos armes,* Ces circonstances & les suivantes, tirées de l'Historien même du Duc, prouvent clairement, qu'ardent à se venger des mépris du Cardinal, il fut le principal auteur de l'intrigue, & que sans lui, le Comte, foible & irrésolu, se seroit enfin accommodé. Que si Langlade les a feintes pour relever son Héros au-dessus du Prince du Sang Chef du Parti, il a montré sans y penser, que Richelieu fit fort habilement d'obliger Bouillon à se défaire de Sedan, & que Mazarin eut grande raison d'empêcher qu'on ne le lui rendît après la mort de Louis XIII. Un homme tel qu'on nous dépeint le Duc, maître d'une bonne Place sur la frontiere de la Champagne, que n'auroit-il pas été capable d'entreprendre durant une minorité?

Quoique le Comte parût entrer dans les raisons de Bouillon, sa facilité donna de l'inquiétude à celui-ci. Afin de prévenir toutes les tentations que Soissons pourroit avoir d'écouter les insinuations du Duc de Longueville, dès que Lamboi arrive avec ses troupes, Bouillon l'engage à passer la Meuse. Il se sçut bon gré de sa prévoyance. A peine le Comte est-il de retour à Sedan, que le voilà plus irrésolu que jamais. Il va trouver la Duchesse de Bouillon, la prie de se joindre à lui, l'oblige d'écrire

d'écrire à son époux, qu'il ne doit rien précipiter, & de lui dépêcher Cadhirac son Secrétaire & son confident, afin d'obtenir de lui, que du moins il fasse demeurer quelque temps l'armée de Lamboi campée sous Sedan. *Je connois mieux qu'aucun autre le danger auquel nous sommes exposés. Il est plus grand par la foiblesse de M. le Comte, que par la puissance du Cardinal*, dit Bouillon après avoir lû la lettre de son épouse, & écouté ce que Cadhirac avoit ordre de lui représenter de vive voix. *J'ai tout à craindre d'un accommodement sans tirer l'épée. Qu'en puis-je espérer? Y trouverai-je un prétexte raisonnable de demander quelque chose pour moi? Tout se fera au nom de M. le Comte, & pour ses intérêts particuliers. Quelque temps après, le Cardinal se vengera sur moi des avantages qu'il aura été contraint d'accorder à M. le Comte. Un événement heureux à l'ouverture de la campagne peut être suivi d'un soulévement en France, & du renversement de la fortune du Cardinal. On parle d'une révolte en Guienne. La faveur de Cinq-Mars partage la Cour. En un mot, je trouve plus de sûreté & plus d'avantage dans une guerre ouverte, que dans tout accommodement qui se feroit à présent. Je l'ai dit à M. le Comte, & la chose est sans replique. Dès que nous paroîtrons hésiter, Lamboi croira qu'il y a une négociation sur le tapis, & nous abandonnera. Il n'y a plus rien à ménager. Nos troupes jointes aux siennes, font plus de dix mille hommes. Le Maréchal de Châtillon n'en a pas davantage. Pourquoi tant balancer? Il faut le combattre ou l'obliger à se retirer. Lamboi est en convenu avec moi, lorsque je l'ai déterminé à s'approcher. Si nous gagnons la bataille, nous serons au-dessus de tout. La victoire donnera lieu à mes prétentions particulieres. C'est l'avantage que je puis tirer, d'avoir tant risqué pour les intérêts de M. le Comte. Que si la fortune nous est contraire, nous aurons du moins cette consolation dans notre disgrace, que notre retraite à Sedan, & qu'une aussi grande résistance que sera la nôtre, fera voir à quel point les affaires sont embarquées. Alors & le dehors & le dedans du Royaume seront obligés à nous empêcher de succomber. Qui pourroit désormais s'opposer aux vastes entreprises du Cardinal? Qui seroit à couvert de sa haine, de sa jalousie, de ses soupçons? Allez dire à M. le Comte que les troupes de Lamboi ont passé la Meuse avant le point du jour. Dès que je les aurai jointes aux nôtres, j'irai trouver M. le Comte, & nous prendrons ensemble une derniere résolution.* Ce discours, tiré des Mémoires du Duc de Bouillon écrits par Langlade, nous découvre les vûes secrètes de ce Seigneur. On parloit à Soissons comme un généreux ami, disposé à tout sacrifier pour un Prince injustement persécuté : mais dans le fonds de son cœur, on pensoit à l'établissement de sa propre fortune sur les ruines de celle du Cardinal. On projettoit un changement de Ministére. On se flatoit de se rendre tellement nécessaire au jeune Favori, au Comte de Soissons qui avoit en tête de ruiner le Prince de Condé & le Duc d'Enguien, qu'avec un si puissant appui on obtiendroit sans peine les premiers emplois de l'Etat ou de l'armée. Que tels étoient les desseins de l'ambitieux & vindicatif Bouillon, les engagemens qu'il prendra l'année suivante avec le Duc 1641.

1641. d'Orléans & Cinq-Mars, le prouveront manifestement. Le projet n'étoit-il point chimérique?

Quoi qu'il en soit, un parti que Bouillon avoit envoyé à la guerre, rapporte que Châtillon décampe, & quelques prisonniers faits assurent que le dessein du Maréchal, c'est de se poster sur la Meuse près de Sedan, afin de s'opposer au passage de Lamboi. En effet, depuis que Châtillon entêté d'assiéger Sedan, quoique le Duc de Lorraine refusât assez ouvertement de le venir joindre, se fût opiniâtré à n'exécuter point l'ordre que la Cour lui envoyoit, de se rendre maître de la ville de Bouillon pour empêcher la communication de Sedan avec le Pays de Liege; le Roi lui enjoignit expressément d'assembler toute son armée en un corps, & de s'opposer au dessein que les mécontens & Lamboi paroissoient avoir de passer la Meuse & de pénétrer en France, pendant que les grandes forces de Louis étoient occupées au siege d'Aire: Inconvénient que le Roi & son Ministre craignirent tellement, qu'ils s'avancerent vers la Champagne, pour veiller de plus près à le prévenir. Après que Bouillon eut connu le dessein de Châtillon, & fait passer la Meuse aux troupes de Lamboi, il alla déclarer au Comte de Soissons, qu'il n'y avoit plus à balancer, & qu'il falloit nécessairement marcher au Maréchal de Châtillon. Le Comte en demeura d'accord. Fut-ce de bon cœur, ou parce que le Duc l'avoit si fort engagé qu'il ne pouvoit plus reculer? Je le laisse à conjecturer des démarches & des discours de Bouillon que je viens de rapporter. *Tout va bien, Monsieur*, dit-il alors à Soissons. *J'ai seulement une grace à vous demander. C'est de vouloir bien demeurer à Sedan, vous y serez le maître absolu. La suite de la guerre ne vous fournira que trop d'occasions de signaler votre courage. Dans ces premiers commencemens, tout dépend de la conservation de votre personne. Si je perds la vie dans le combat, que ce soit du moins avec cette consolation, que la vôtre est en sûreté, & que je laisse à ma femme & à mes enfans un puissant appui contre l'humeur vindicative de notre ennemi commun. Bien loin d'accepter l'offre que vous me faites, Monsieur*, répondit le Comte, *je vous conjure de demeurer vous-même à Sedan: votre présence y est nécessaire. Laissez-moi courir le hazard d'une guerre où vous vous êtes engagé pour l'amour de moi.* Cette généreuse contestation finit par la résolution de marcher l'un & l'autre.

Déclaration du Roi contre le Comte de Soissons & les Ducs de Guise & de Bouillon. Procédures

Dans toutes les guerres civiles on se bat de la plume, avant que de tirer l'épée. Louis donne le 8. Juin à Abbeville en Picardie une longue Déclaration, qui paroît adressée au Parlement de Paris & aux autres du Royaume. Il s'y plaignoit amerement du Comte de Soissons, & des Ducs de Guise, de Bouillon, de Soubize & de la Valette. Je ne sçai si la piece fit autant d'impression sur les esprits que Richelieu & ses créatures l'espéroient. Les honnêtes gens déploroient généralement le malheur d'un Prince du Sang poussé à bout par un Ministre vindicatif, & plusieurs faisoient des vœux en sa faveur. *Depuis que le Comte de Soissons se fut retiré à Sedan*, dit l'Historien d'Epernon qui vivoit alors, *il se contenta de*

*la jouïssance de son bien & du payement de ses pensions. Quelques-uns prétendent que si on les lui eût voulu continuer, il seroit demeuré dans le même état où il avoit vécu depuis sa retraite de la Cour, & qu'il auroit mieux aimé languir dans l'oisiveté, que de troubler par son ambition le repos de sa Patrie. Mais, comme si ses ennemis eussent été maîtres de son destin, ils ne voulurent jamais lui accorder les conditions raisonnables qu'il demandoit; de maniere qu'il se vit réduit à recourir aux Etrangers. Ceux-ci lui envoyerent quelques troupes: son crédit lui en attira d'autres du Royaume. Le Duc de Bouillon, autant intéressé que lui dans l'affaire, le fortifia d'un grand nombre d'amis. On forma ainsi un corps d'armée considérable. Cependant, ces forces, quoique grandes, n'auroient pas étonné Richelieu, s'il ne se fût apperçu que le dedans du Royaume conspiroit entierement dans les sentimens du Comte. Mais averti que tous les peuples favorisoient ouvertement le Prince du Sang; que toute la frontiere de Champagne & les meilleures Places de la Province menaçoient de se soulever en sa faveur; que Paris même lui tendoit les bras, & qu'il étoit à craindre, que sans combat & sans résistance ses ennemis ne fussent réduits à sa merci; le Cardinal, dit-on, se repentit alors véritablement de n'avoir pas été plus équitable au Comte, & de ne s'être pas rendu plus facile à le contenter. Les voies d'un accommodement proposé n'ayant pû réüssir, il en fallut venir aux armes.* Preuve certaine de la vérité de ce que j'ai remarqué de la malignité de Richelieu, de la disposition de Soissons à une réconciliation raisonnable, & du fondement des grandes espérances de Bouillon.

1641. du Parlement de Paris contre les deux derniers.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 66. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. 2. Mémoires de Montrésor & de Puységur.*

Qu'il me soit permis de confirmer ceci par le témoignage d'un Historien étranger, qui a eu soin de rapporter éxactement ce que ses mémoires lui marquoient de l'état de la France au temps dont je parle. *La haine contre le Cardinal*, dit-il, *augmentoit, à mesure que sa prospérité devenoit plus grande. Le nombre des mécontens s'étoit tellement accru, que ni la rigueur du gouvernement, ni la réputation des armes du Roi, ni la force même, ne paroissoient plus capables de les retenir. On douta que le Duc de Vendôme eût suborné des gens pour assassiner Richelieu. Soit que cela fût vrai ou non, le Duc prit le parti de se retirer en Angleterre, & de se mettre à couvert de la persécution d'un Ministre habile à découvrir tout, & incapable de pardonner rien. L'amertume étoit générale dans tous les Parlemens, & particulierement dans celui de Paris. Les Magistrats qui le composent, ayant tenté de s'opposer à certains Edits pécuniaires, reçurent une défense expresse de prendre aucune connoissance de ce qui regardoit le gouvernement de l'Etat. Les peuples aussi prompts à éxalter les Favoris au commencement de leur fortune, qu'à les détester dans la suite, ne parloient de l'autorité de Richelieu qu'avec horreur. On ne le nommoit jamais sans éxécration. La guerre engageoit à des dépenses infinies, & les finances du Roi étoient fort mal administrées. Tous gémissoient, & aucun ne se croyoit en sûreté dans sa propre maison, ni avec ses meilleurs amis. Des espions répandus par-tout, remarquoient jusques aux soupirs échappés. Pleurer son propre malheur, ou celui de ses parens & de ses amis, c'étoit un crime de Léze-Majesté. Cepen-*

*Nani Historia Veneta. Lib. 11. 1641. Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. II.*

1641. *dant la désolation publique devenoit si grande, que la crainte ne retenoît plus les gens. On se vengea d'un silence forcé, par des écrits & par des libelles remplis de reproches sanglans, de plaintes & de menaces. La révolte des mécontens ne sembloit point si formidable par le nombre de leurs troupes, que par la mauvaise disposition des Villes & des Provinces. On ne doutoit pas d'un soulévement général, en cas que les mécontens obtinssent quelque avantage & pénétrassent dans le Royaume. Louis souffroit lui-même avec impatience le pouvoir exorbitant de son Ministre. Il n'auroit pas été fâché de trouver l'occasion de l'humilier, & de l'éloigner même de sa personne.* Après ces témoignages irréprochables de l'horrible tyrannie du Cardinal, Messieurs de l'Académie Françoise oseront-ils encore étourdir le monde des louanges de leur misérable Fondateur dont les bons François ne doivent parler qu'avec abomination? Dans le temps même que les Provinces manquoient des choses nécessaires à la vie, il dépensoit douze cent mille livres à un ballet pour le mariage de sa niéce avec le fils aîné du premier Prince du Sang.

Puységur me fournit deux circonstances, qui donnent à penser, que le Roi n'avoit pas le même empressement que son Ministre de se défaire du Comte de Soissons, ni d'enlever Sedan au Duc de Bouillon. Il rejettoit les insinuations de Richelieu, qui tendoient à une violence criante. Le Maréchal de Châtillon entêté, comme je l'ai déja dit, d'assiéger Sedan, quoi qu'il n'ait pas l'infanterie nécessaire à une si grande entreprise, dresse lui seul, & sans consulter le Marquis de Sourdis son Lieutenant Général, le plan du siege, le communique à Puységur Officier habile & intelligent, le charge de le porter à la Cour, & lui enjoint d'y appuyer le projet. Elle s'avançoit alors vers la frontiere. Richelieu écoute Puységur à Peronne, le presse de dire ce qu'il pense du dessein de Châtillon, & l'assure que son avis sera suivi préférablement à celui du Maréchal. Puységur, qui n'approuvoit pas le siege, se trouva embarrassé. Il se défend long-temps de parler, répond que son Général en sçait plus que lui, & se fait beaucoup prier avant que de s'expliquer. Mais enfin, ne pouvant pas résister à un commandement exprès du Cardinal, *Monseigneur*, dit-il après avoir supplié Son Eminence de ne trouver pas mauvais qu'il lui parlât librement, *vous êtes un si habile homme en toutes choses: est-il possible que vous n'ayiez pas pensé à un moyen de vous tirer de l'inquiétude que Sedan vous cause, parce que la Meuse y passe? Il y a un pont de pierre sur la riviere, & ce pont est au Roi, il ne dépend point de la ville. Pourquoi n'a-t-on pas fait un Fort de deçà le pont, vers Vadelincourt. Rien n'auroit pû passer dessus, qui ne fut inutile aux gens de Sedan. Ce Fort, on le peut bâtir encore sans que M. de Bouillon ait sujet de se plaindre. On ne travaillera point sur ses terres. Un siege coûtera trois ou quatre fois plus que le Fort. M. de Châtillon est-il même en état d'exécuter son projet? Je ne veux pas vous dire ce qu'on a proposé de faire*, repartit Richelieu. *Vous vous imagineriez peut être que je n'y ai pensé qu'après l'ouverture que vous m'en avez faite. Voici M. Des-Noyers, qu'il vous réponde.* Le Secrétaire d'Etat prend la parole, & dit que depuis dix-

huit mois le Cardinal presse incessamment le Roi de bâtir un Fort, & que Sa Majesté a constamment refusé d'y consentir, parce qu'elle *ne vouloit pas désespérer M. le Comte.* 1641.

Le même jour, Louis avoua ingénument à Puységur, qu'en considération de Soissons il avoit résisté aux instances de Richelieu. *Qu'on bâtisse maintenant le Fort*, ajoûta-t-il : *je le veux bien.* Cinq-Mars Favori, qui entretenoit une correspondance secrete avec le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon, détournoit le Roi de suivre aveuglément les insinuations du Cardinal, qui tendoient à la ruine prompte & entiere de ces deux ennemis de Richelieu. Cinq-Mars le haïssoit autant & plus qu'eux. Peut-être que si Louis n'eût pas été brouillé ce jour-là même avec Cinq-Mars, comme Puységur le remarque, Sa Majesté n'auroit pas encore consenti à l'érection du Fort. Voici l'autre particularité que je trouve dans les Mémoires du même Officier. Le Marquis de Senecey, Colonel du Régiment de Piémont, ayant été tué à la bataille de Sedan, le Roi donna volontiers sa place à d'Andelot fils du Maréchal de Châtillon. *Récompenser le fils d'un Général qui vient de perdre une bataille, cela est inouï, Sire*, dit alors le Cardinal chagrin à Louis. *Ce n'est pas toujours la faute des Généraux, quand les batailles se perdent*, repliqua le Roi, d'une maniere qui témoigne assez qu'il n'étoit point si sensible au malheur de ses armes en cette occasion. Avant que de sçavoir la nouvelle de la mort du Comte de Soissons, il prenoit tranquillement le parti de s'en retourner vers Paris avec les débris de son armée défaite.

La Déclaration de Sa Majesté contient plusieurs particularités de l'intrigue des mécontens. Je n'ose pas les donner toutes pour vraies. Nous verrons incontinent que le fondement des reproches qu'on y fait au Duc de la Valette se trouva faux. Mais il y a une circonstance fort remarquable, c'est que le Comte de Soissons, & les Ducs de Guise & de Bouillon, envoyerent inviter le Duc d'Orléans à se joindre avec eux, & qu'ils lui offrirent le commandement général de leur armée. Et comment cela fut-il découvert ? Par la révélation même du foible & timide Gaston. Indignité que Richelieu fit publier en plein Parlement, afin de rendre le Prince plus méprisable. S'il ne vouloit pas s'unir aux mécontens, il pouvoit les laisser faire. Ne travailloit-il pas encore plus pour lui, que pour eux-mêmes ? Il tiroit le principal avantage du renversement de la fortune du Cardinal. Mais le Duc d'Orléans ne sçut jamais ni bien prendre son parti, ni soûtenir une entreprise formée. Voici l'extrait de la Déclaration. Que depuis un an certains émissaires des Ducs de Soubize & de la Valette, qui tâchoient de corrompre la fidélité de plusieurs gens, étoient tombés entre les mains du Roi. Que par leur moyen, on avoit appris que ces deux Seigneurs faisoient accroire au Roi d'Espagne, qu'ils pouvoient exciter des soulévemens en France. Qu'ils traitoient avec lui pour une descente en Bretagne, ou dans le Pays d'Aunis, ou dans la Riviere de Bourdeaux. Que la Duchesse de Chevreuse avoit ourdi cette trame durant son séjour à Madrid. Qu'on promettoit à Philippe, que le

1641. Comte de Soissons & le Duc de Bouillon entreroient dans le même temps à main armée en Champagne. Qu'après quelques négociations avec eux, l'Abbé de Merci avoit fait divers voyages en Allemagne, à Sedan & à Bruxelles. Que les mécontens avoient tenté de débaucher plusieurs Officiers tant de cavalerie que d'infanterie, & envoyé des espions à Brest pour découvrir comment on y pourroit brûler les vaisseaux du Roi. Que le Duc de la Valette avoit formé une entreprise sur la Ville de Mets, dans le dessein de la livrer aux Espagnols. Que plusieurs attribuoient la mort du Cardinal de la Valette au déplaisir que les infidélités du Duc son frere lui causerent. Que le Comte de Soissons avoit envoyé diverses personnes en France, pour débaucher des Officiers de guerre, & pour lever des soldats. Que plusieurs commissions avoient été distribuées sous son nom. Qu'il avoit formé deux entreprises ouvertes sur le Mont Olimpe. Que de sa part & de celle des Ducs de Guise & de Bouillon, Vaucelle étoit allé donner avis au Duc d'Orléans du traité conclu avec l'Espagne, des sommes considérables d'argent promises par le Cardinal Infant, & de la réception d'une partie pour faire des levées. Que le même Vaucelle offrit à Gaston le commandement général de l'armée des mécontens, & l'assura que le Comte de Soissons ne le prendroit qu'au refus de Son Altesse Royale. Que le Duc de Guise étoit allé tout publiquement à Bruxelles, hâter la conclusion du traité entamé avec le Cardinal Infant. Louis finissoit en ordonnant à tous ses sujets de regarder le Comte de Soissons, & les Ducs de Guise & de Bouillon, comme ennemis déclarés de l'Etat; à moins que dans un mois ils ne reconnussent leur faute, & n'eussent recours à la clémence de Sa Majesté. Que Gaston découvrit lui-même la commission donnée à Vaucelle, qui fut arrêté lors qu'il retournoit à Sedan: ces paroles de la Déclaration l'insinuent fort clairement. En cette occasion, le Duc d'Orléans *a donné de nouveaux témoignages de sa fidélité*, dit-on.

Le 2. Juillet Séguier Chancelier alla au Parlement de Paris, faire commencer les procédures criminelles contre les Ducs de Guise & de Bouillon. Il ne fut point parlé du Comte de Soissons. Faire le procès à un Prince du sang Royal, cela demandoit de plus grandes formalités. L'assemblée de toutes les Chambres du Parlement, & la convocation des Pairs de France, ne parurent pas nécessaires. Le premier n'ayant pas encore fait serment de fidélité pour son Duché de Guise, ni pour le Comté d'Eu, Pairies de France, n'étoit pas regardé comme Pair. Bouillon *n'étoit point Duc & Pair, mais seulement Prince étranger, Seigneur de plusieurs terres en France*. De maniere que la Grand'Chambre, & celle de la Tournelle & de l'Edit prirent seules connoissances de l'affaire. Talon, Avocat Général, parla dans cette premiere séance au nom des Gens du Roi, & dit que Sa Majesté leur avoit commandé d'apporter au Parlement une commission pour faire le procès à Henri Duc de Guise, & à Frederic-Maurice de la Tour d'Auvergne Duc de Bouillon. Que les prédécesseurs d'Henri avoient été élevés aux premieres dignités de l'Etat, & avoient

reçu d'insignes gratifications. Qu'il possédoit par la libéralité du Roi plusieurs riches bénéfices. Qu'ingrat & méconnoissant de tant de bienfaits répandus sur ses ancêtres & sur lui, il s'étoit lié aux ennemis de la Couronne. Que Bouillon & ses prédécesseurs avoient reçu pareillement de grands avantages de la libéralité des Rois. Qu'oubliant la fidélité jurée à Louis, Frédéric-Maurice avoit traité & fait alliance avec les Espagnols. Que l'un & l'autre avoient pris les armes, & levé des troupes contre le service de Sa Majesté. Que par le moyen du procès que le Parlement leur feroit, le Roi vouloit témoigner à tous les Princes ses voisins & ses alliés la justice de ses armes. La séance finit par la lecture des conclusions du Procureur Général. Elles portoient que la Cour nommeroit deux Conseillers, pour informer, à la Requête de ce Magistrat, contre les Ducs de Guise & de Bouillon. 1641.

Le Chancelier s'étant rendu à la Grand'-Chambre le 5. du même mois, la Nauve, l'un des Conseillers nommés pour les informations, dit que ces deux Messieurs étoient chargés de quatre crimes; d'avoir voulu corrompre Biscaras Gouverneur du Mont Olimpe, Place forte à deux lieuës de Sedan, pour la leur remettre entre les mains : d'avoir reçu cinq cent mille pistoles du Roi d'Espagne, traité avec lui pour prendre les armes contre le service de Sa Majesté, *sous le nom spécieux de Princes ligués pour la paix générale dans la Chrétienté, & pour le rétablissement de la Reine Mere*, levé des étendarts pour cet effet, & pris pour devise un soleil levant avec ces mots : * *Il devient plus fort à mesure qu'il s'avance.* D'avoir écrit, au dedans & au dehors du Royaume, à divers Princes qu'ils invitoient à s'unir avec eux, & même au Duc d'Orléans, auquel ils avoient dépêché un nommé Vaucelle, que Gaston renvoya au Roi avec les lettres reçues de la part des mécontens : enfin d'avoir tenté de débaucher plusieurs Capitaines, Lieutenans & autres Officiers de l'armée du Roi commandée par le Maréchal de Châtillon, & formé des entreprises sur les villes de Reims, de Rethel & de Mezieres. Les informations ayant été lûes, aussi-bien que la requête du Procureur Général, qui demandoit qu'on défendît à toutes sortes de personnes, de quelque qualité qu'elles fussent, de suivre ou de secourir directement ou indirectement les deux accusés, sous peine d'être déclarés criminels de Léze-Majesté & perturbateurs du repos public, le Parlement rendit un arrêt conforme à la requisition du Magistrat. Il fut envoyé dans toutes les Provinces du Royaume.

Le Duc d'Epernon est relégué à Loches.

*Mon Cousin*, écrit Louis dans une lettre datée d'Abbeville le 13. Juin au Duc d'Epernon, convalescent d'une grande maladie qu'il eut dans sa maison de Plassac en Angoumois, où il vivoit relégué depuis le malheureux siege de Fontarabie, *je suis bien fâché que la mauvaise conduite de votre fils, & quelques avis que j'ai reçus de Guienne, me donnent lieu de vous dire par la présente lettre, que je desire que vous quittiez le séjour de*

* Vires acquirit eundo.

1641. *Plassac où vous êtes, & que vous alliez à Loches.* Cet ordre surprit le vieillard. On disoit, & il croyoit ainsi, que le Cardinal de la Valette avoit obtenu avant sa mort, qu'on laisseroit désormais son pere en repos. Mais la Valette ne connoissoit pas bien l'humeur vindicative du Ministre dont il s'étoit rendu l'esclave. Au premier prétexte qui se présente de l'intelligence du Duc de la Valette, & peut-être du Duc d'Epernon, avec le Comte de Soissons & les Ducs de Guise & de Bouillon, Richelieu oublie sa parole donnée, & recommence de persécuter Epernon. Depuis la fuite du Duc de Vendôme, c'étoit presque le seul Grand Seigneur qui pût causer de l'ombrage & de la jalousie au Cardinal dans le Royaume. *C'est une chose étrange*, dit le vieillard étonné du nouveau coup de foudre, *que je sois maltraité de la sorte sur la mauvaise conduite qu'il plaît à mes ennemis d'attribuer à mon fils. Un pere est-il responsable des actions de ses enfans? Doit-il porter la punition de leurs fautes? A mon âge, me faire traverser la moitié de la France. Est-ce pour m'exposer aux railleries & aux insultes des créatures de mon persécuteur? Que ne me laisse-t-on passer dans l'obscurité de cette solitude le peu de temps que j'ai à vivre?* Cependant il fallut obéïr à un ordre si positif, & répondre d'une maniere soumise à la lettre du Roi. La chose ne paroissoit pas si dure d'un certain côté; mais de l'autre, elle pouvoit avoir des suites terribles. On envoyoit Epernon dans un de ses gouvernemens; car enfin il étoit Gouverneur de la ville & du château de Loches. Ce fut là qu'il reçut la Reine mere, après qu'elle se fut échappée de Blois. Mais le chateau de Loches, c'étoit une prison d'Etat au cœur du Royaume. Il en avoit quelquefois servi. Au premier caprice de Richelieu, on y pouvoit envoyer un Exempt des Gardes, avec ordre de changer la garnison, & de tenir les portes fermées. Le Duc étoit alors prisonnier dans son propre gouvernement. Il le voyoit fort bien, & cette réfléxion lui causoit un chagrin mortel. S'il ne fut pas prisonnier d'Etat, on lui en donna du moins la peur toute entiere jusques à sa mort. Dans cet embarras, il prend la résolution de différer & de faire durer son voyage aussi longtemps qu'il pourra, du moins, jusques à ce qu'il voie le succès de l'entreprise du Comte de Soissons. Il n'y avoit plus d'autre ressource pour lui que le renversement de la fortune du Cardinal.

*Histoire du Duc d'Epernon Lib. 12. Memoires de Montrésor.*

*Si mon fils le Duc de la Valette*, répondit Epernon au Roi le 21. Juin, *continue de suivre, comme il a toujours fait, mes conseils & mes exemples, il ne fera jamais rien qui puisse déplaire à Votre Majesté, ni qui soit indigne de sa naissance. Pour moi, Sire, qui depuis soixante ans passés, n'ai jamais cessé de rendre service & d'obéïr en toute maniere aux Rois vos prédécesseurs & à Votre Majesté, je continuerai avec toute la promptitude possible de lui donner les mêmes marques de mon respect. Il est vrai, Sire, que ce dernier ordre m'a surpris. Je croyois devoir finir ma vie dans cette maison, où j'ai passé quatre ans entiers. De maniere que je me trouve sans équipage pour moi, pour ma belle-fille & pour mes petits-enfans. Je m'en vas y faire pourvoir au plutôt. Bien que ma santé soit extrêmement diminuée, tant*

*par mon grand âge, que par ma derniere maladie, qui m'a tenu quatre mois entiers au lit, & m'a laissé de fâcheuses incommodités; cela ne m'empêchera pas d'exposer ce qui me reste de vie, pour obéir aux volontés de Votre Majesté. Heureux, si je la puis finir en lui témoignant mon zèle & mon inviolable fidélité.* Un mois s'emploie aux préparatifs du voyage; on part; on marche à fort petites journées. La nouvelle de la mort du Comte de Soissons étoit arrivé avant le départ de Plassac. On se flata que les soupçons de Richelieu devant être dissipés par cet accident, & par l'accommodement du Duc de Bouillon qui se négocioit, le Roi & son Ministre moins allarmés laisseroient la liberté de demeurer à Plassac. Cependant, on se met en chemin pour témoigner son obéïssance, & après quelques jours d'une lente marche, on écrit des lettres respectueuses & soumises au Roi & à son Ministre. Quel fut le dépit secret du fier vieillard, quand il vit l'inutilité de sa tentative! *Le Roi est fort content de ce que ses ordres sont exécutés.* Les réponses se terminerent là. Il fallut alors prendre le parti d'aller finir ses jours à Loches. Etrange extrémité d'un Seigneur qui sous trois régnes avoit fait une si grande figure en France & dans toute l'Europe! 1641.

Pour contenter son nouvel allié, & pour reconnoître ses beaux traits d'éloquence insérés dans ses harangues aux Etats de Languedoc; peut-être aussi pour lui donner occasion d'amasser quelques pistoles, Richelieu avoit continué au Prince de Condé le commandement général des troupes de la Province, quoiqu'il y eût presqu'aussi mal fait qu'à Dole & à Fontarabie. On joignit à cette commission une espece d'inspection générale sur ce qui se feroit en Catalogne. Le Duc d'Enguien fut envoyé dans le Roussillon, où plus brave & plus habile que son pere il se signala cette année. Outre que Condé ne vouloit point être veillé de près, ni contredit par les Gouverneurs des Provinces où il commandoit, la mésintelligence étoit si grande entre lui & le Maréchal de Schomberg Gouverneur de Languedoc, qu'ils ne se pouvoient souffrir l'un l'autre. Le Prince brûloit d'envie d'obtenir la place du Maréchal. Et parcequ'on ne pouvoit la lui ôter après ses services importans, on tâcha de faire ensorte qu'Epernon se démit du gouvernement de Guienne, qu'on auroit donné à Schomberg. J'ai déja dit que le vieux Duc ne voulut jamais acheter à ce prix le retour de son fils la Valette. Schomberg déclara même qu'il ne prendroit point le gouvernement de Guienne, si on en dépouilloit Epernon malgré lui. Fut-ce générosité au regard du plus ancien Officier de la Couronne injustement persécuté, ou chagrin contre l'avarice insatiable du Prince son ennemi? Quoi qu'il en soit, le Maréchal ne se put dispenser d'accepter la commission d'aller commander en Guienne dans l'absence d'Epernon, & pendant que Condé seroit en Languedoc. Mais afin de témoigner qu'il ne pensoit nullement à remplir la place d'Epernon, il demeura seulement à Agen, & ne voulut point paroître à Bourdeaux.

Epernon, charmé de ces manieres honnêtes & généreuses, en témoigna sa reconnoissance à Schomberg, & lui demanda une nouvelle grace. C'étoit d'ordonner que l'affaire qui donnoit occasion au Roi & à son Mi-

1641. nistre de dire que le Duc de la Valette avoit tenté d'exciter un soulevement dans la Guienne, & d'y faire entrer les Espagnols, fût approfondie, & juridiquement éxaminée. Voici ce que l'Historien d'Epernon en raconte. Qu'un misérable, inconnu aux Ducs d'Epernon & de la Valette, alla malicieusement offrir de leur part une ample récompense à du Bourg Gouverneur du petit Fort de Socoa près de Bayonne, s'il le vouloit remettre entre leurs mains. Que du Bourg jugea fort bien que l'homme qui lui faisoit la proposition étoit un imposteur, qui vouloit escroquer quelque argent, & s'échapper ensuite. Que sous un Ministére si soupçonneux, il n'osa négliger la prétendue découverte. Enfin que pour sa propre sûreté, il crut devoir écrire en Cour, & donner avis de l'offre qu'on lui avoit faite. Sur cette lettre, & sans autre éxamen, si nous en croyons l'Auteur de l'Histoire d'Epernon, le fils reçoit une nouvelle flétrissure dans la déclaration du Roi, & le pere est relégué loin de la Guienne. A la priere du vieux Duc, le Maréchal de Schomberg fit ordonner à Lauzon, Intendant de la Province, d'aller à Bayonne. Il y arrête l'imposteur, l'examine, découvre sa noire malice, & le condamne à être pendu. *L'affaire fut bien éclaircie*, dit l'Historien, *& l'innocence du Duc clairement reconnue. Mais les résolutions prises contre lui subsisterent. Aussi ne fit-il jamais d'instances pour les faire changer. Il ne se voulut adresser qu'au seul Maréchal de Schomberg. Son dessein, c'étoit de mettre sa réputation à couvert, & non de recevoir aucune grace de ses ennemis.* L'Auteur releve autant qu'il peut la noble fierté de son Héros. Cependant elle l'abandonne en certaines rencontres. Epernon n'auroit-il point mieux fait de prendre d'abord son parti, & d'aller à Loches sans témoigner du chagrin & de la répugnance? C'étoit donner à son implacable ennemi un nouveau sujet de triomphe? Mais il faut pardonner quelque chose à un vieillard accablé d'années, de maladies, & d'afflictions.

*Manifestes du Comte de Soissons & des Ducs de Guise & de Bouillon. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 67. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. T. II.*

J'aurois pu m'inscrire en faux contre certains articles des informations faites par le Conseiller la Nauve & son Collegue. Le premier dit hardiment en plein Parlement que le Comte de Soissons, & les Ducs de Guise & de Bouillon prirent les armes *sous le titre spécieux de Princes ligués pour la paix générale dans la Chrétienté, & pour le retablissement de la Reine Mere.* Cela n'est point vrai. Dans le premier manifeste, qui avoit paru alors, on ne fait pas la moindre mention de Marie de Médicis. Si le second parle d'elle & de son éloignement, ce n'est que dans le dénombrement des violences faites par Richelieu aux premieres personnes de l'Etat. Voici le début du manifeste publié avant la bataille de Sedan. *Le Comte de Soissons, le Duc de Bouillon, & autres Princes & Officiers de la Couronne, unis pour avancer la paix générale, & principalement celle de France, déclarent que le zele qu'ils ont pour le service du Roi, & pour le bien de son Etat, les contraint de prendre le seul remede que les violences & les artifices d'Armand Cardinal de Richelieu leur ont laissé, pour faire entendre au Roi ce qui se passe en la conduite de ses affaires.* Qui nous répondra que les témoins écoutés par les Commissaires aux informations furent plus exacts

1641.

*Mémoires de Montrésor.*

*Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1641.*

*Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. II.*

sur le chapitre de la tentative de corrompre Biscaras & d'autres Officiers de guerre, des entreprises formées sur les Villes de Champagne, & des Exprès envoyés à plusieurs Princes, & même au Duc d'Orléans ? Il est encore faux que le Roi d'Espagne eût promis cinq millions. Il n'avoit pas tant d'argent à donner en ce temps-là. Peut-être qu'on a voulu dire cinquante mille, au lieu de cinq cent mille pistoles. Le Cardinal Infant promit en effet deux cent mille écus, pour faire des levées. Ce n'est pas que je prétende combatre ici les procédures commencées contre les Ducs de Guise & de Bouillon. Je remarquerai seulement, que dans une affaire de cette importance les Magistrats n'examinerent pas assez les témoins, & qu'ils avancerent indifféremment des choses vrayes & fausses. Négligence, ou malignité indigne du premier Tribunal de France. Telle est la suite du manifeste.

*Et afin que personne ne doute de la sincérité de leurs intentions*, continue-t-on au nom des mécontens, *il protestent sans avoir égard à leurs interêts, & sans être picqués des injures qu'ils ont reçues, que leur but principal, c'est la gloire du Roi, le repos de l'Etat; le desir de remettre toutes choses sur l'ancien pied, de rétablir les loix renversées, les immunités, & les privileges des Provinces, des Villes, & des personnes, le bon ordre dans les Conseils, dans la guerre, & dans les finances; d'avancer le retour des Exilés, de donner le moyen aux gens injustement dépossédés de rentrer dans leurs charges; de rendre la liberté à ceux qu'une violente oppression retient dans les prisons; aux bannis, celle de revenir dans leur patrie; & aux personnes flétries, celle de poursuivre leur réhabilitation; de faire revivre le respect dû au Clergé & à la Noblesse, la dignité des Parlemens, les richesses du commerce; en un mot, de procurer à tous les douceurs & les avantages de la paix. Pour ce sujet, les Princes unis ont choisi l'expédient qui leur a paru convenable. C'est de s'allier avec les voisins qui souhaitent la fin de la guerre. Ils ont de la part de l'Empereur & du Roi d'Espagne des sûretés capables de mettre en repos les François les plus scrupuleux. On le fera voir en temps & lieu par des traités, & sur-tout par des effets. Si quelqu'un s'oppose par armes, par conseils, ou autrement à un si bon dessein, on le regardera comme ennemi du Royaume. Ceux qui voudront vivre paisiblement seront épargnés. Les Provinces, les Villes, & les personnes qui se joindront à nous, recevront, dans le changement que nous espérons de la justice de Dieu & du Roi, l'assistance que nous leur promettons, en protestant de ne poser jamais les armes, que chacun n'ait recouvré ce qui lui appartient.* Cette piece, dit-on, fut plûtôt un projet de manifeste, sans souscription, & sans date, qu'un ouvrage achevé. On en préparoit un plus ample & mieux travaillé sous le nom du Comte de Soissons seul, daté de Sedan le 2. Juillet & signé de sa main. Il étoit encore sous la presse, lorsque ce Prince perdit malheureusement la vie. Rapportons quelque chose d'une piece qui peint fort vivement les artifices & les violences d'un homme qui trouve encore de lâches admirateurs. On y débute de la sorte.

*Louis de Bourbon Comte de Soissons, Prince du Sang Royal de France.*

1641. *L'affection que nous avons toujours témoignée à la personne & au service du Roi, jointe au zele que notre naissance nous inspire pour le bien de la France, nous ayant obligé à prendre garde au gouvernement de l'Etat, & à procurer sa conservation, nous sommes contraints par notre conscience, & pour notre réputation, de publier que nous avons reconnu depuis plusieurs années, non seulement une fort grande imprudence, mais encore de fort mauvais desseins, dans les conseils & dans les actions du Cardinal de Richelieu. Nous avons retenu jusques à présent nos plaintes & nos ressentimens, dans l'espérance d'un changement, où le Roi auroit toute la gloire d'avoir arrêté & châtié l'audace d'un Ministre qui s'est emparé de l'autorité Royale. Mais le Cardinal a porté si loin sa tyrannie, que nous ne pouvons éviter les effets de ses violences ordinaires, ni dissimuler long-temps ses entreprises, sans nous rendre ennemis de nous-mêmes, & complices de ses crimes en quelque maniere.* Après un détail des injustices qu'il a souffertes depuis sa retraite à Sédan, par la malice de Richelieu, & que j'ai racontées selon l'ordre du temps, le Comte expose fort bien, à mon avis, les motifs secrets du mariage de la niece du Cardinal avec le Duc d'Enguien. Persuadé que cette alliance étoit principalement faite contre lui, & pour élever davantage des parens qu'il ne reconnoissoit qu'avec une extrême répugnance, & qui le regardoient comme leur plus grand ennemi, Soissons en parle un peu vivement.

*L'étrange procédé du Cardinal*, ajoûte-t-il, *nous force à une défense naturelle, & à chercher tous les moyens possibles de faire entendre au Roi la mauvaise conduite de son Conseil. Et d'autant que sa plus grande application, c'est d'empêcher que les véritables remontrances, & les justes plaintes de ceux qu'il veut opprimer, ou qui parlent pour le public, n'aillent à Sa Majesté, & qu'elles n'ont produit jusques à présent que des emprisonnemens, & la ruine de ceux qui ont témoigné leur courage, nous sommes réduits à la nécessité d'employer le bruit des armes, pour faire écouter la raison, & appercevoir le danger où la méchanceté & la perfidie d'un mauvais Ministre ont jetté le Roi & ses sujets. C'est-pourquoi nous déclarons à toute la France, & à ses bons amis & alliés, qu'après plusieurs délibérations prises avec M. le Duc de Bouillon, & autres Princes, Seigneurs, & Officiers de la Couronne, fort affectionnés au service du Roi & au bien de l'Etat, nous tenons le Cardinal de Richelieu pour le plus grand & plus dangereux ennemi du Roi & du public. Nous voyons qu'il s'est cantonné dans les plus fortes Places du Royaume; qu'il s'est saisi des embouchures des rivieres, des meilleurs ports, des Isles de l'Océan, des Salines, & généralement de toutes les sûretés du Royaume; que pour se maintenir dans cette usurpation, il ruïne tout le reste de la France par les guerres étrangeres; qu'il tâche de la réduire à une si grande foiblesse, qu'on ne puisse le forcer à restituer ce qu'il prétend conserver contre la volonté du Roi, ou mettre entre les mains de ceux avec lesquels il s'allie. Qui ne voit pas qu'il tâche de les approcher de la Couronne, lorsqu'ils en sont éloignés; & qu'en cas qu'il puisse venir à bout de ce dessein, il veut leur donner les clefs de la France, pour ouvrir & fermer, quand ils*

*voudront, toutes les portes du commerce, & affamer les grandes Villes?* Qui sont ces *autres Princes, Seigneurs, & Officiers de la Couronne*, désignés ici & dans l'autre manifeste, & que le Comte ne nomme pas? Sont-ce les Ducs de Vendôme, de Mercœur, de Beaufort, de la Valette, qui auroient promis de venir joindre Soissons, dès qu'il se seroit avancé dans la Champagne? Seroit-ce Cinq-Mars & quelques gens de la Cour mécontens, qui étoient d'intelligence avec lui, & qui promettoient de se déclarer dans le temps? Est-ce une feinte pour effrayer Richelieu, & pour animer davantage le peuple? 1641.

Quoi qu'il en soit, ce qui suit contient une circonstance fort considérable: que le mariage du Duc d'Enguien avec la fille du Maréchal de Brezé donna de l'ombrage au Roi. *Le dessein du Cardinal*, dit Soissons, *ayant été reconnu de chacun dans la derniere alliance qu'il a faite; la prudence du Roi s'en étant défiée, & ayant eu sujet de craindre pour sa personne, & pour celle de Messeigneurs ses enfans; Monsieur n'ayant osé dire ce qu'il pense & ce qu'il apprébende, nous seuls pouvons à présent, & devons avertir le public de cette conspiration, à laquelle nous sommes obligés de nous opposer pour toute la Maison Royale. Les violences dont le Cardinal use, afin de rendre stériles les meilleures années de Monsieur & de Madame, ne sont-elles pas une preuve évidente de cet abominable attentat? N'ayant pû rompre leur mariage, il le rend inutile; & ne voyant rien à craindre de la rare vertu de Madame, il aime mieux que Monsieur soit en danger de perdre son ame, que de voir par son moyen une belle suite de Princes du Sang Royal en France, qui reculeroient ceux qu'il veut avancer. Nous avons aussi sujet de croire que le Cardinal de Richelieu ne se cantonne pas seulement contre la puissance du Roi, mais encore contre la justice, pour n'être point obligé de rendre compte de ses méchantes actions, de ses pernicieux desseins, de ses larcins, & sur-tout de l'oppression de plusieurs gens de bien.* Que s'il y a dans le manifeste des reproches justes & crians contre Richelieu, il faut avouer aussi qu'il y paroît une trop grande affectation de le rendre odieux, & qu'on y donne des interprétations trop sinistres à quelques-unes de ses actions. Non content de soulever contre lui tous les ordres du Royaume, le Comte tâche d'exciter encore les Jésuites & les Moines Mendians. Je ne rapporterai pas ces endroits, ni plusieurs autres qui contiennent des choses de notoriété publique, & dont j'ai déja parlé. Remarquons seulement qu'on lui reproche hardiment son application à *fomenter les divisions en Angleterre, en Ecosse, & même en Hollande.*

La nomination de Mazarin au Cardinalat n'est pas omise. *Le Clergé de France*, dit-on, *a grand sujet de se plaindre, de ce que les Evêques, Abbés, & autres Bénéficiers d'un mérite distingué, sont méprisés dans les nominations au Cardinalat. On n'a jamais proposé au Pape que des gens de néant, qui n'étoient ni du corps du Clergé de France, ni dignes de remplir une place où il ne veut point de compagnon, à moins qu'il ne soit esclave de ses volontés.* Cela ne peut regarder que le P. Joseph & Mazarin. Soissons & Bouillon ne pensoient pas que le neveu du Comte, & le fils du Duc

1641. épouseroient quelque jour les nieces d'un de ces *gens de néant*. Ce qui suit est particulier : mais je n'ai pas de quoi l'éclaircir. *Que sera-ce si on ajoûte à tous ces mauvais traitemens l'affront fait au Clergé de France dans la derniere Assemblée, lorsque le Cardinal, poussé par la furie de sa passion, a envoyé des coquins dire des injures atroces à deux Archevêques Présidens de l'Assemblée, & à quatre Evêques, parcequ'ils avoient modestement représenté l'épuisement du Clergé après avoir accordé cinq millions & demi, outre les décimes ordinaires. Pour rendre l'action plus infamante, la commission de traiter indignement, de menacer rudement, & de chasser honteusement ces Prélats, fut donnée à un voleur public, fils d'un banqueroutier, que l'excès de ses crimes a sauvé de la potence.* Laissons à d'autres le soin de commenter cet endroit. Il le mérite certainement. On finit le manifeste par des déclarations & par des protestations semblables à celles du premier. Elles sont seulement plus étendues & plus circonstanciées.

L'armée du Maréchal de de Châtillon se laisse battre par chagrin contre le Cardinal de Richelieu. *Mémoires de Montrésor, de Puységur & de Bouillon. Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Liv. II.*

Soit que Richelieu se défiât de Frédéric Henri Prince d'Orange, que bien des gens soupçonnoient d'intelligence secrete avec le Duc de Bouillon son neveu; soit que le Cardinal ne pensât qu'à se venger de son ennemi, & à le dépouiller en même temps & des biens qu'il possédoit en France, & des revenus dont il jouïssoit dans les Provinces-Unies ; la Tuillerie, Ambassadeur de Louis à la Haïe, eut ordre d'agir fortement auprès des Etats-Généraux, afin de les obliger à chasser le Duc de leur service, & peut-être à le flétrir par quelque acte infamant. Une République alliée de la Couronne de France ne put pas rejetter absolument une demande raisonnable. On résolut donc d'ôter à Bouillon ses emplois ; mais de la maniere la plus douce & la plus honnête, en considération des services qu'il avoit rendus, & du Prince auquel il appartenoit de si près. De maniere que les Etats se contenterent de lui signifier par une lettre ce qu'ils n'avoient pû se dispenser d'accorder aux instances de la Thuillerie. Voici comment elle fut conçuë. *Monsieur, nous avons long-temps douté de la vérité des bruits répandus, que vous traitiez avec les ennemis de cet Etat. Il ne nous paroissoit pas vraisemblable, que vous voulussiez faire une chose contraire à la fidélité que vous lui devez, & au serment qui vous lie à nous, sans nous en avertir premierement, & sans remettre entre nos mains les charges qui vous ont été confiées sous ce gage. Cependant nous recevons avis de tous les endroits, que non seulement vous avez conclu une ligne avec le Roi d'Espagne, mais encore qu'il vous a fourni de l'argent, afin que vous le serviez contre le Roi Très-Chrétien, avec qui nous sommes unis par une alliance fort étroite. Etre d'intelligence avec le Roi d'Espagne, & demeurer en même-temps au service de cet Etat, ce sont deux choses absolument incompatibles. C'est-pourquoi nous ne pouvons plus vous confier les mêmes emplois. Surpris & fâchés de ce que votre conduite nous oblige d'en user ainsi à votre égard, nous vous ôtons les charges que vous aviez dans l'Etat.* Le Duc, rempli des grandes espérances de fortune qu'il a formées, se consola facilement de la perte des emplois qu'il regardoit depuis long-temps comme fort au-dessous de son rang & de son mérite. Il se voyoit à la veille de

combattre Châtillon ; & sûr de l'effet du mécontentement que les partisans secrets du Comte de Soissons & plusieurs Officiers adroitement gagnés avoient répandu parmi les troupes du Maréchal, il ne doutoit pas de la victoire. D'un autre côté, Châtillon *Général intrépide*, dit-on, *mais d'une négligence incroyable*, persuadé que Lamboi étoit encore au-delà de la Meuse, marchoit comme pour s'opposer au passage des Impériaux. Mais il rencontra en tête le Duc de Bouillon, qui bien averti de son mouvement s'étoit avancé avec un grand corps de cavalerie, & mis en bataille sur une hauteur, où il attendoit que le Comte de Soissons & Lamboi le joignissent avec leurs troupes & l'artillerie. 1641.

Nous avons quatre relations de la fameuse bataille de Marfée près de Sedan, en un lieu appellé Thournoi, donnée le 6. Juillet de cette année. L'une fort longue du Maréchal de Châtillon ; l'autre de Faber alors Capitaine au régiment des Gardes, & depuis Maréchal de France ; la troisiéme de Puységur dans ses Mémoires ; & une quatriéme anonyme dans ceux de Montrésor, qui paroît de la façon de quelque Officier, ou domestique du Duc de Bouillon. Je rapporterai des extraits de ces trois dernieres, afin qu'on voye comment l'action fut racontée des deux côtés. Pour ce qui est de la relation de Châtillon, je la laisse à part. Outre qu'elle contient un détail long & ennuyeux, il est à craindre qu'il ne dissimule, ou du moins qu'il ne diminue les fautes qu'il put faire en cette occasion. Celles de Puységur & de Faber, habiles Officiers, & désintéressés, sont apparemment plus sinceres & plus croyables. Le Comte de Soissons, le Duc de Bouillon, & le Baron de Lamboi, selon Puységur, s'étant avancés à Bazeille ; le Maréchal de Châtillon, campé à Remilli, résolut d'en partir le lendemain, & d'aller occuper l'endroit où le Fort se devoit bâtir, & donna l'ordre. *Les troupes*, ajoûte cet Officier, *étoient en bataille dès-la pointe du jour. Cependant il ne voulut partir qu'environ dix heures. Une grande pluie étoit survenuë, elle dura depuis cinq jusques à huit. Je mis l'armée en bataille. Nous marchâmes en deux colonnes, laissant Sedan à la droite ; la cavalerie à leur tête. On alla de cette maniere jusques à la plaine qui est devant le bois de Marfée. En arrivant à ce bois, on trouve un espace d'environ quatre cent pas entre les jonctions des deux côtés. Je voulois mettre l'armée en bataille au deça du bois, placer deux forts bataillons au passage, avec six pieces de canon, & garnir de mousquetaires les deux côtés du bois, afin qu'on tirât sur les ennemis qui venoient à nous, en cas qu'ils voulussent passer. M. de Châtillon ne le jugea pas à propos, & me dit de faire marcher l'armée au travers du bois qui n'étoit pas trop épais. Je lui obéïs ; & sans penser qu'il y eût aucun fonds, nous allâmes droit aux ennemis postés vis à vis de nous. Le canon fut dételé & tiré sur les bataillons que nous voyions.*

*Insensiblement on se trouva dans la descente, & nous tombâmes sur les bataillons de l'Empereur. Ils firent leur décharge sur nous de dix pas, nous perdîmes cent ou six vingts hommes dans cette premiere salve. On ne laissa pas de les enfoncer & de les renverser.* Le Maréchal de Châtillon raconte que

1641. les Impériaux furent d'abord repoussés jusques au-delà de leur canon, & prétend que si ses soldats n'eussent pas perdu courage sans raison, la victoire lui demeuroit. Faber insinue la même chose. Quelqu'un remarque là-dessus dans les Mémoires de Montrésor, que Soissons étonné regarda pour lors Lamboi, & lui dit : *Qu'est-ce que cela, Monsieur? Vos gens lâchent le pied. Laissez les faire, Monsieur*, repliqua le Général de l'Empereur. *Ils ont coutume d'en user ainsi au commencement du combat. Je vous répons de leur fermeté. Ils ne reculent que pour mieux sauter.* Cela est assez particulier. Cependant l'armée du Roi pouvoit d'autant mieux profiter de ce désordre, que celle des ennemis se battoit dans un lieu fort étroit. *Ils étoient les uns sur les autres*, dit Faber, *& en si mauvais ordre qu'il ne s'en peut imaginer de pire. Cependant tous ces avantages, ni la résolution de M. de Châtillon, ne fut pas capable de ranimer nos gens. Ils étoient tellement étonnés, que l'aîle de la cavalerie qui étoit à la gauche laissa marcher l'armée sans la suivre, & vit de fort loin commencer le combat. Une partie de la cavalerie, effrayée du feu des ennemis, s'étant jettée sur le régiment de Piémont, toute la premiere ligne de l'avant-garde se rompit. L'arriere-garde intimidée jette incontinent les armes, & ne pense qu'à se sauver.* Beauvau, qui commandoit le régiment de cavalerie du Duc de Bouillon, fit, selon Puységur, plus de mal qu'aucun autre au régiment de Piémont. Il acheva de le tailler en pieces. *Toute la cavalerie de l'aîle droite*, ajoûte cet Officier, *prit la fuite à la décharge de quelques troupes ennemis, postées derriere des buissons.* En voilà pour leur cinquante écus, *disoient les soldats en tournant le dos. C'étoit un argent qu'on leur avoit retenu. Notre seconde ligne prit aussi la fuite.* Châtillon & Sourdis son Lieutenant-Général se retirerent à Réthel.

Ces endroits prouvent manifestement que l'armée du Roi voulut bien être battue. Fut-ce haine contre Richelieu, ou amitié pour un Prince du Sang ? L'un & l'autre apparemment. *Tout s'enfuit*, dit le Comte de Roussillon présent à l'action, *cornettes arborées & trompettes sonnantes. M. le Maréchal s'est sauvé à grand peine. Des gens d'épée n'ont jamais commis une pareille lâcheté. Le bon homme méritoit d'être mieux suivi de ses troupes. Il les avoit mises dans le meilleur ordre, & dans le champ de bataille le plus avantageux qu'on ait jamais vû.* Puységur n'en convient pas. Son habileté nous oblige à préférer son témoignage. La négligence & l'opiniâtreté furent les deux grands défauts de Châtillon. Il se laissoit surprendre par l'ennemi, s'entêtoit de son sentiment, & négligeoit celui des autres. Mais cela ne disculpe pas ses troupes. Le Roi jugea fort bien qu'il n'étoit point si blâmable. C'est-pourquoi il répondit à Richelieu qu'une bataille ne se perd pas toujours par la faute du Général. Louis ne vouloit-il point malignement insinuer, que le Cardinal détesté dans l'armée avoit plus contribué que le Maréchal à la victoire du Duc de Bouillon ? *Je vous proteste*, dit encore Roussillon dans la même lettre du 7. Juillet, *que nos gens se sont défaits eux-mêmes. Les ennemis n'ont rien fait d'extraordinaire. Sur ma foi, ils ont toujours plié devant ceux des nôtres qui eurent le cœur de*

*de les attaquer. Mais les braves gens étoient en trop petit nombre. Toute l'infanterie est perdue, l'artillerie, le bagage, & l'argent du Roi,* qui montoit à quatre cent mille livres. Ainsi par une avanture assez particuliere, le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon jouerent heureusement à Richelieu le même tour qu'il avoit inutilement tenté de leur jouer. Le Cardinal voulut engager Gassion à se joindre aux mécontens, afin de les trahir dans un combat. Plus habiles, ou plus heureux, le Comte & le Duc gagnerent plusieurs Officiers dans l'armée de Châtillon, qui répandirent le mécontentement parmi ses troupes, & lui arracherent la victoire des mains, comme il le dit lui-même. 1641.

C'est dans sa lettre du 9. Juillet à Des-Noyers Secrétaire d'Etat. *Les ennemis ne sont point redevables du gain de la bataille à leur valeur; mais à la lâcheté & à la terreur panique de nos gens tant de cavalerie, que d'infanterie. On m'a laissé sur le champ de bataille avec sept ou huit personnes seulement. Quand la frayeur saisit nos gens, les ennemis étoient dans le désordre. Leur chef avoit été tué, & je menois moi-même au combat la cavalerie de l'aîle gauche qui ne s'étoit point battue. La cavalerie légere de la droite, & cinq régimens placés sur la même ligne que celui de Piémont plierent dans le temps même que je tenois la victoire entre mes mains. La cavalerie s'enfuit, l'infanterie jetta les armes, & se renversa sur la seconde ligne. Telle fut la cause du désordre. Si le Roi ne fait punir quelques-uns des principaux Officiers de cavalerie & d'infanterie que je marquerai, il est à craindre que la poltronerie ne tourne en coûtume parmi les François.* Elle y a furieusement *tourné* depuis quelques années. Quelles mesures prendra Louis XIV. pour rendre à ses troupes leur ancienne bravoure? Le Duc de Vendôme, de qui Sa Majesté Très-Chrétienne attendoit de si grandes merveilles, n'a pas réussi. D'où vient cela? Les Officiers de cavalerie & d'infanterie dont Châtillon se plaint ne se mirent pas autrement en peine de travailler à l'établissement de la tyrannie de Richelieu. C'est-pourquoi ils se laisserent battre. N'y auroit-il point maintenant quelque chose d'approchant? Croyons-le pour l'honneur de la Nation Françoise.

Le Maréchal, qui accuse si fort ses gens de lâcheté, fut lui-même plus lâche qu'aucun d'eux en un autre sens. *Je vous supplie de me protéger dans l'occasion présente*, écrivit-il à Des-Noyers le lendemain de la perte de la bataille, *& de faire ensorte que le Roi & Son Eminence soient contens de moi, & qu'ils le fassent voir à toute la France. A un bon entendeur, il ne faut qu'un mot.* Il demande que le Secrétaire d'Etat agisse afin qu'on ne lui ôte pas le commandement de l'armée, pour le donner à un autre. Peut-on ramper plus indignement? Il y a là plus de bassesse, qu'il n'y eut de lâcheté dans ceux qui aimerent mieux se laisser battre, que d'aider un scélérat à perdre un Prince du Sang, & à se rendre maître absolu du Royaume. Quelle fut la mortification de Châtillon, quand il reçut la lettre que le Cardinal lui écrivit de Peronne le 9. Juillet! *Je suis extrêmement fâché du malheur qui vous est arrivé. Dieu a voulu châtier M. le Comte, & nous donner un coup de fouet. Nous l'avons fort*

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv VI. Chap. 67.*

1641. *bien mérité pour nos péchés particuliers, & vous pour votre longue irrésolution à faire ce qu'en votre conscience vous sçaviez bien pouvoir & devoir faire. Je vous prie d'y penser sérieusement.* Richelieu lui reproche de n'avoir pas assiégé la Ville de Bouillon, comme on le lui avoit commandé. Après une telle lettre, le Maréchal se devoit attendre à une disgrace entiere. Elle ne vint pas tout d'un coup. Le Maréchal de Brezé, qu'il n'aimoit point, fut d'abord envoyé pour commander l'armée conjointement avec lui; & après l'accommodement du Duc de Bouillon, il n'eut plus d'emploi. Je trouve un endroit d'un certain mémoire, où le Cardinal marque ce qu'il pense des Généraux de son temps. *Le Maréchal de Châtillon*, y dit-on, *ne fit pas bien au voyage des armées du Roi en Flandres. Il fit mal à S. Omer, & pis à Sedan. De maniere que le Roi, de son propre mouvement, n'a plus voulu se servir de lui. Bien qu'il soit vaillant au dernier point, il est si présomptueux, si opiniâtre, & si paresseux, qu'il n'y a rien à espérer de sa conduite.*

Relation de la bataille de Sedan par les partisans du Duc de Bouillon. *Mémoires de Bouillon, de Montrésor & de Sirot.*

Il n'est pas étrange que les relations de la bataille de Sedan, faites par les Officiers de l'armée du Roi, semblent différentes de celle que nous avons d'un anonyme du parti des Princes unis. Chacun voit ce qui se passe de son côté, & réfléchit peu sur ce qui se fait dans l'armée ennemie. Souvent même on l'ignore entierement. On se contente tout au plus de remarquer comment on a attaqué, ou été attaqué; comment on a poussé les ennemis avec avantage, ou avec perte; enfin comment on a enfoncé, ou plié à la fin. Mais que Langlade, Auteur des Mémoires de Bouillon, ne s'accorde pas même avec la relation de celui qui semble n'avoir écrit que pour relever la gloire du Duc, & pour lui donner tout l'honneur de la victoire, j'en suis un peu surpris. *Je ne ferai point le détail de la bataille de Sedan*, dit le premier. *Il y en a plusieurs relations imprimées. Si je rapportois ici les éloges qu'on lui donne, on croiroit qu'au lieu des Mémoires de sa vie, j'ai entrepris son panégyrique.* Pour moi, à Dieu ne plaise que je prétende dérober à Bouillon la gloire qu'il peut avoir justement méritée. Mais on ne trouve point que les relations de Châtillon, de Faber, de Puységur, & les lettres de Roussillon & de Grémonville, présens à l'action, lui donnent des *éloges*. Tous disent d'un commun accord que les troupes du Roi s'enfuirent, & quitterent les armes sans vouloir combattre. De maniere que si le Duc eut grande part à la victoire, ce fut moins par sa valeur, que par ses intrigues & ses intelligences parmi des Officiers & des soldats de l'armée ennemie, mécontens ou gagnés. *Le Duc de Bouillon avec sa cavalerie*, ajoûte son Historien, *chargea celle des ennemis & la rompit d'abord. En se renversant sur l'infanterie, elle y causa un si grand désordre, qu'en fort peu de temps leur armée fut en déroute. Tout réüssit aussi du côté de Lamboi, qui combattit en Capitaine & en homme de courage. Il n'y eut de véritable résistance qu'au canon. Le Duc de Bouillon exposa beaucoup sa personne en l'attaquant. Mais après qu'il l'eut pris, & mis en fuite les troupes qu'il y rencontra, aucun corps ne parut vouloir faire ferme.* Ce récit est fort différent de ceux que j'ai rapportés. Qui en croi-

tons-nous ? Le Baron de Sirot n'étoit pas à la bataille. Il se rendit à Réthel quelques jours après. Voici ce qu'il en dit sur le rapport que des Officiers présens lui firent apparemment. *Le succès du combat fut assez irrégulier. Le Duc de Bouillon donna le premier & fut battu. Mais à l'arrivée du Comte de Soissons, toute l'infanterie Françoise jetta ses armes.* Si cela est, la seule présence d'un Prince du Sang révéré fit plus d'effet que la bravoure de l'autre. Afin que chacun ait la liberté de choisir ce qu'il croira plus vraisemblable, rapportons ce qu'un Anonyme, grand admirateur du Duc de Bouillon, a écrit de la bataille. 1641.

*Les Princes réfugiés depuis quelques années à Sedan pour se mettre à couvert de la persécution du Cardinal de Richelieu*, dit-il, *ayant enfin été menacés d'un siege, se résolurent à la défense que permet le droit naturel, tant par leurs propres forces, que par celles du Cardinal Infant, qui traita avec eux pour l'Empereur & pour le Roi d'Espagne. L'armée du Maréchal de Châtillon dans leur voisinage, & les ordres envoyés par Richelieu, de prendre le Château de Bouillon, & d'investir Sedan, les convainquirent du dessein formé de les perdre. Le 25. Juin, Châtillon sortit de son quartier de Remilli avec douze cent chevaux, trois mille hommes de pied, & huit pieces de canon, s'avança vers Sedan le long de la riviere de Meuse, attaqua les gens des Princes qui s'étoient présentés pour empêcher ses approches, fit tirer quelques volées de canon contre la Ville. Après cette rupture manifeste de la part du Maréchal, les Princes commencerent de se préparer tout de bon à leur juste défense. Ils sortirent de Sedan le 6. Juillet avec leurs troupes jointes à celles du Baron de Lamboi, qui étoit arrivé le jour précédent à Bazeille, Village à demi-lieue de Sedan. Le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon l'allerent trouver, & résolurent avec lui de passer la Meuse le lendemain.* Après un assez grand détail de la marche & de la disposition de l'armée des Princes unis, l'Auteur de la relation vient à celui de la bataille. C'est ce que nous cherchons principalement. Il raconte que Bouillon, qui s'étoit avancé d'abord avec quelque cavalerie, fut rompu. Que Lamboi se battit avec tout le courage & toute la prudence possible. Qu'il mit en désordre l'infanterie ennemie. Que nonobstant sa disgrace, le Duc prit en flanc l'armée de Châtillon, l'attaqua quoiqu'elle parût en bon ordre & nullement ébranlée. Qu'alors on lui vint annoncer la mort du Comte de Soissons. Langlade prétend que le Duc ne l'apprit qu'après la bataille gagnée. Cette diversité paroît considérable par rapport à Bouillon, que ses Panégyristes font agir d'une maniere fort différente.

Quoi qu'il en soit, *un accident si imprévû & si triste*, poursuit l'Auteur de la relation, *eût beaucoup troublé tout autre courage que celui du Duc de Bouillon. Bien qu'il reçût cette nouvelle affligeante avec toute la douleur possible, son déplaisir ne fit qu'augmenter sa fierté naturelle. La perte d'un si grand Prince, & d'un ami pour lequel il venoit d'exposer son bien, l'enflamma d'une nouvelle colere, & le porta durant tout le reste du combat à hazarder mille fois sa vie pour venger une si cruelle mort. Le succès de cette journée fit bien voir que le Duc de Bouillon possédoit dans le dernier degré*

1641. *les deux qualités principales d'un grand Général, la valeur & la conduite. Tout aussi-tôt avec sa cavalerie il donne de flanc sur celle des ennemis, la poursuit, la met en déroute, la contraint enfin à se retirer dans l'infanterie, où elle apporte la confusion & le désordre. De maniere qu'en moins d'une petite heure la bataille fut gagnée.* Cela peut être vrai en partie. Mais l'effort de Bouillon ne fut point extraordinaire, supposé que l'infanterie jettât ses armes, & que la cavalerie s'enfuît si promptement, que Châtillon abandonné demeura sur le champ de bataille avec sept ou huit personnes seulement. Nous apprenons de cette relation & des autres, que Praslin & Chalancé, Maréchaux de Camp de l'armée du Roi, & Senecey Colonel du régiment de Piemont perdirent la vie. Roquelaure, Uxelles, & Persan, furent faits prisonniers avec quatre mille soldats, & près de sept cent Officiers en y comprenant les Sergens. L'armée du Maréchal de Châtillon étoit de huit mille hommes de pied & de deux mille cinq cent chevaux. Celle du Comte de Soissons & de Lamboi, d'environ sept mille hommes de pied, de deux mille cinq cent chevaux, & de cinq cent dragons. Le Duc de Guise ne se trouva pas au combat. Il étoit allé à Liege, où il faisoit quelques levées.

Le Comte de Soissons est tué, ou se tue malheureusement lui-même.

*Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Mémoires de Bouillon, de Montrésor, de Puységur & de Sirot. Grotii Epist. 1506. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. I.*

*Le peuple toujours amoureux de la nouveauté* dit Grotius dans sa lettre du 13. Juillet, *avoit commencé de témoigner sa joye de la défaite du Maréchal de Châtillon. Mais la nouvelle de la mort du Comte de Soissons l'a bientôt rabattue. Le nom de ce Prince rendoit le parti formidable. On croyoit qu'il y attireroit beaucoup du monde. S'il est véritablement mort; car enfin quelques-uns ne le croyent pas encore, le Cardinal de Richelieu, & le Prince de Condé sont délivrés l'un & l'autre d'une fâcheuse épine à leur pied. Soissons vouloit chasser Richelieu du Ministére, & ôter à Condé la qualité de Prince du Sang Royal.* L'Ambassadeur de Suede écrivoit à son ami ce qu'il remarquoit à Paris, où il étoit alors. On n'a jamais bien sçu par qui, ni comment le Comte fut tué. *Ceux-là mêmes qui combattoient à ses côtés*, dit Sirot, *en parlerent diversement.* Et Puységur: *M. le Comte, monté sur un cheval blanc, fut tué au milieu de ses Gentilhommes, sans qu'on ait pû sçavoir par qui cela fut fait.* Quelques-uns ont prétendu qu'un inconnu, suborné par Richelieu, lui donna un coup de pistolet dans la tête. Le soin que ce méchant homme prenoit de mettre auprès de ses ennemis des espions & des traîtres pourroit rendre la chose vraisemblable. Châtillon, Faber, & Roussillon rapportent que le coup fut fait dans le combat par un Gendarme de l'armée du Roi, quoique le Comte *offrît vingt mille écus pour sa rançon.* C'auroit été une brutalité plus que barbare, ou une assurance bien certaine d'être encore mieux récompensé par Richelieu. Louis, qui crut d'abord que Soissons avoit été tué de la sorte, promit, à la sollicitation du Cardinal, de donner au prétendu Gendarme un gouvernement, & une pension durant sa vie. D'où vient qu'il ne se fit pas connoître? Se repentit-il de son action? Appréhenda-t-il que la Comtesse Douairiere ne le punît tôt ou tard, d'avoir tué un Prince qui lui *demandoit quartier*, comme dit Roussillon?

Tout bien considéré, je suis tenté d'en revenir au sentiment de Puységur & de Sirot, ou à celui de Langlade & du Duc de Bouillon. *La destinée du Comte de Soissons*, dit Langlade, *fut d'autant plus malheureuse, qu'il perdit la vie sans avoir combattu, & même après la victoire, environné de ses gardes, sans que néanmoins on ait jamais pû sçavoir véritablement par qui, ni comment il fut tué. Pour moi, après avoir recueilli tout ce qu'en ont dit ceux qui se trouverent auprès de lui, je suis persuadé qu'il se tua lui-même. C'étoit aussi l'opinion du Duc de Bouillon. Il est constant qu'il leva deux fois la visiere de son casque avec le bout d'un de ses pistolets. Riquemont son Ecuyer l'avertit du malheur qui lui en pouvoit arriver. Le coup étoit dans le milieu du front, & tiré de si près, que le papier entra dans la tête. Cependant, parceque dans le moment que le Comte se le donna le hazard voulut que personne n'eut les yeux sur lui, la honte & le désespoir de ceux qui étoient auprès de sa personne, & sur-tout la préoccupation contre le Cardinal, leur fit dire que c'étoit lui qui l'avoit fait assassiner par un traître qui se glissa parmi ses gardes.* Mais je trouve encore ici de la difficulté. La relation anonyme, écrite par un homme du parti des Princes unis, est directement contraire au réçit de Langlade, & confirme celui de Châtillon & de Faber. Elle porte que le Comte, qui étoit demeuré sur une hauteur avec deux compagnies de cuirassiers & de gardes, voyant ses dragons rompus, l'aîle gauche de son armée fort ébranlée en quelques endroits, & le régiment de Metternick maltraité, s'avança pour y mettre ordre & pour rassurer ses troupes. Que les dragons se rallierent; mais que rompus une seconde fois, ils se renverserent sur les deux compagnies de gardes & de cuirassiers, qui se mirent en désordre. Que dans cette confusion, Soissons fut abordé par un cavalier que ses gens ne connurent point pour ennemi, & qu'il lui donna un coup de pistolet au-dessous de l'œil, dont il tomba roide mort. Châtillon ajoûte que le cavalier reçut à l'instant plusieurs coups, dont il mourut aussi sur l'heure. Le Comte fut donc tué en combattant, & non pas après la victoire, d'un coup au-dessous de l'œil, & non pas au milieu du front comme Langlade le rapporte. L'autorité du Duc de Bouillon est d'un grand poids dans mon esprit. Son Historien a pû entendre de sa bouche ce fait important. Quoi qu'il en soit, Soissons eut le sort de Gustave Roi de Suede. Victorieux l'un & l'autre, ils furent tués dans le combat, par trahison, ou autrement, *sans qu'on sçache comment, ni par qui.* S'il est vrai que le cavalier, ou gendarme fut tué lui-même à l'instant, on ne se doit pas étonner que personne n'ait demandé la récompense promise. Le Maréchal de Châtillon est le seul qui marque cette circonstance. Qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de sçavoir éxactement le détail d'une bataille !

1641.

*Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. II.*

Louis & son Ministre apprirent la perte de celle de Sedan avant la mort du Comte de Soissons. Le Maréchal de Châtillon ne la sçut que le lendemain, par le trompette de ce Prince infortuné qu'on envoya au Marquis de Sourdis, pour le prier de sçavoir de la Comtesse Douairiere quelles

1641. mesures ils devoient prendre pour la sépulture du corps mort. A la premiere nouvelle de la défaite de son armée, Louis avoit pris la résolution de s'en retourner de Peronne à Paris, & d'emmener avec lui les troupes qui le suivoient, ou qui le devoient joindre. Mais il changea de mesures à la persuasion de son Ministre, dès-qu'il fut informé de l'accident arrivé au Comte. Puységur raconte comment cela se fit. Le Capitaine des gardes du Maréchal de Châtillon, dépêché par son maître pour porter au Roi la nouvelle de la mort du Comte, fit si grande diligence, qu'il arriva de Réthel à Peronne en moins d'un jour, à une heure après minuit. Il va d'abord chez Des-Noyers, qui, chagrin contre le Maréchal, refuse de parler à son exprès. Le Capitaine ne se rebute point, & redouble ses instances. On le conduit à la fin dans la chambre du Secrétaire d'Etat. *Que me venez-vous annoncer?* dit brusquement Des-Noyers. *Que la bataille est perdue? Nous ne le sçavons que trop bien. Monsieur*, repartit le Capitaine, *vous ne sçavez pas peut-être que M. le Comte est mort. Je n'en crois rien*, reprit le Secrétaire d'Etat toujours en colere. L'exprès montre alors les preuves qu'il apporte: Des-Noyers les examine, court au plus vîte chez Richelieu: celui-ci va éveiller Louis: *on envoye incontinent ordre à toutes les troupes qui devoient marcher vers Paris, de tourner du côté de Reims*, dit Puységur; *& le Roi en prend lui-même la route.* Le Cardinal vouloit profiter de l'étonnement & de la consternation que la mort du Chef de la ligue devoit causer à Sedan & dans l'armée des Princes unis. Châtillon persuadé que sa défaite, accompagnée d'une circonstance qui devoit plaire infiniment à Richelieu, seroit regardée comme une victoire fort avantageuse, demanda hardiment, par le même exprès, le gouvernement de Champagne, vacant par la mort du Comte de Soissons. Mais la lettre qu'on lui rendit de la part du Cardinal le dut convaincre, que bien loin d'espérer une récompense, il se devoit préparer à une disgrace prochaine.

S'il est vrai qu'un Historien doive, aussi bien qu'un Poëte, *donner des mœurs*, comme on dit, aux principaux personnages qu'il produit sur la scéne; on ne m'accusera pas d'avoir manqué d'en donner aux principaux acteurs de cette Histoire. Si souvent elles ne sont *bonnes* que *poëtiquement*; j'ose du moins assurer qu'elles sont véritables. Quand je parle d'une affaire, on découvre d'abord & sans peine, *quelle résolution* prendront ceux qui font plus de figure dans cet ouvrage. Qui ne voit, par exemple, qu'après la mort du Comte de Soissons, le Prince de Condé fera bassement sa cour à Richelieu, afin d'obtenir pour lui-même, ou pour ses enfans, les meilleurs morceaax de la dépouille de son cousin? *Je vous suplie très-humblement*, dit le Prince au Cardinal dans une lettre du 8. Juillet, *d'ordonner tout dans la maison de mon fils. C'est votre créature. Je ne desire la vie pour le pere & pour le fils, qu'afin de vous témoigner en tout & par-tout où vous l'ordonnerez, que je suis fidelement votre serviteur.* On ne sçavoit pas encore l'agréable nouvelle de la mort du Comte. Condé prendra pour lors un air bien soumis. On le portera même jusques à l'adoration & à l'impiété. *Je ne vous dis rien sur la mort de M. le Comte*, lisons nous dans la lettre du

14. Juillet à Richelieu. *J'espere que votre bonté se sera souvenue de mes enfans & de moi. Je remets le tout en vos mains, à votre providence, & à l'affection qu'avez pour nous. Vos volontés soient faites.* Les Chrétiens parlent-ils autrement à Dieu ? Ces prophanes bassesses furent magnifiquement récompensées. Condé mit dans sa Maison la charge de Grand-Maître de celle du Roi qu'avoit Soissons. Si le Prince de Conti, son second fils, n'eut aucun des bénéfices du défunt, on lui donna l'Abbaye de S. Denis près de Paris, le meilleur de ceux que possédoit le Duc de Guise. Le Roi en disposa presque en même-temps. *Toute la bonne fortune de ma maison vient de vous, & elle sera employée pour votre service*, dit Condé dans sa lettre du 26. Novembre, où il remercie Richelieu de l'Abbaye de S. Denis donnée au Prince de Conti. Il n'avoit pas moins dévoué celui-ci au Cardinal que le Duc d'Enguien. *C'est votre créature*, dit-il dans sa lettre du 15. Octobre, *& je n'ai desir, si non qu'il vous obéïsse & serve comme son maître.* 1641.

Cependant Richelieu, ravi de se voir délivré de son plus dangereux ennemi, persuade au Roi d'ordonner que le Parlement de Paris fasse incessamment le procès à la mémoire du Comte de Soissons, & qu'on y travaille sur les informations déja lües & rapportées contre les Ducs de Guise & de Bouillon. Les lettres patentes furent expédiées pour cet effet le 20. Juillet. Seguier, Chancelier, va le 27. au Parlement, & fait assembler toutes les Chambres. Talon, Avocat Général, dit alors au nom des Gens du Roi, que Sa Majesté leur avoit commandé d'apporter des lettres patentes de sa part pour condamner la mémoire du Comte de Soissons. Qu'elle avoit bien sçû les traités de ce Prince avec l'Empereur & le Roi d'Espagne. Que cependant elle n'avoit pas voulu le poursuivre par son Procureur Général, aussi-bien que les Ducs de Guise & de Bouillon, croyant qu'il reviendroit à son devoir. Que nonobstant ces fortes & puissantes considérations, oubliant les bienfaits du Roi qui l'avoit honoré des gouvernemens de Champagne & de Dauphiné, & de la plus belle charge de sa maison, il avoit non seulement eu part aux desseins & aux entreprises des ennemis de l'Etat sur quelques villes du Royaume; mais encore levé & joint des troupes à celles des Espagnols. Qu'il avoit été trouvé l'épée à la main dans une armée qu'il conduisoit contre le service du Roi. Que c'étoit un malheur à la France, d'avoir perdu un Prince du sang Royal: mais que c'en étoit un plus grand à lui-même d'avoir été tué l'épée à la main contre sa Patrie, & contre son propre sang. Que le Roi pensoit qu'il étoit de son devoir de faire condamner la mémoire d'un Prince ingrat & rebelle afin de punir une pareille *felonnie & trahison*, & de donner à la postérité un exemple de sa juste vengeance. Lâche & indigne flaterie ! Faut-il qu'un Prince du sang, que les premiers Seigneurs, que tous les Ordres du Royaume se laissent opprimer par un Ministre ambitieux & cruel qui usurpe l'autorité Royale, sans user du droit que la loi naturelle leur donne de défendre leur liberté ? Où est la *felonnie?* Où est la *trahison ?* Pardonnons à l'Avocat Général ses fausses suppositions. Il disoit ce que la Cour lui ordonnoit de dire. Sur les conclusions du Procureur Général, on nomma ce qu'on ap-

1641. pelle un *Curateur* pour défendre la mémoire de l'Accusé dans l'instruction du procès. Les choses en demeurerent là. Le Duc de Bouillon le stipula ainsi dans son accommodement avec le Roi, comme je le rapporterai incontinnent.

Négociation de l'accommodement du Duc de Bouillon. *Mémoires de Bouillon, de Montrésor & de Puységur.* *Nani Historia Veneta. Lib. XI.* 1641.

*Nous marcherons dans cinq ou six jours*, disoit le Duc de Guise revenu à Sedan immédiatement après la Bataille, à Puységur que le Maréchal de Châtillon y envoyoit pour parler de l'échange des prisonniers. *On entrera en Champagne avec le corps de M. le Comte à la tête de l'armée. Toutes les grandes villes nous recevront : c'est une chose assurée. Monsieur*, repartit fort sagement l'Officier, *je crois bien que si M. Comte en vie se présentoit devant quelques villes de son gouvernement, elles lui ouvriroient leurs portes. Mais on ne fait pas grand cas d'un corps mort.* Guise parloit de sa tête. Le Duc de Bouillon étoit trop sage pour lui communiquer ses desseins secrets. La prise de Doncheri petite ville sur la Meuse, à une ou deux lieues de Sedan, fut le seul avantage qu'il prétendit tirer de sa victoire. Il faisoit mine de penser à pénétrer plus avant dans la Champagne. Mais persuadé que son parti, privé du nom & de l'appui d'un Prince du sang, ne soutiendroit pas long-temps après la mort du Comte de Soissons; que les Espagnols ne se trouvoient pas en état de lui fournir les secours nécessaires, & que le Cardinal Infant feroit bientôt marcher Lamboi au secours d'Aire dont le Maréchal de la Meilleraie pressoit vivement le siege, Bouillon prit la résolution de s'accommoder avec le Roi & son Ministre. Lamboi le voyoit fort bien. S. Ibal & Varicarville, principaux Officiers des troupes du Comte de Soissons, le croyoient aussi & observoient de si près les allures du Duc, qu'il étoit obligé de se cacher d'eux. Dès le jour même de la mort de Soissons, Bouillon envoya Salignac au Cardinal Infant, pour lui donner avis du gain de la bataille, & de l'accident arrivé au Comte. Il l'assuroit en même-temps, dit-on, de sa disposition à observer le traité, pourvu que l'Infant obligeât le Roi d'Espagne à l'éxécuter en ce qui regardoit l'avenir, & à réparer les manquemens du passé. On s'apperçut dès lors que Bouillon cherchoit un prétexte de retirer sa parole & de se dégager. En effet, immédiatement après sa victoire, le Duc commenca d'entrer en négociation avec la Cour de France. Son Historien voudroit bien nous faire accroire que ce ne fut qu'après le départ de Lamboi, pour marcher au secours d'Aire. Mais nous trouvons le contraire dans les Mémoires de Puységur entremetteur. Cet Officier paroît si naïf & si sincere dans ce qu'il raconte, qu'on ne se peut dispenser d'y ajoûter foi. Langlade n'a pas vû qu'il se contredisoit lui-même, en citant cet endroit de la lettre que Lamboi écrivit à Bouillon, en se séparant de lui. *Au reste Monseigneur, je vois bien que Votre Altesse va faire sa paix avec la France. Sur quoi je n'ai rien à dire. Mais j'ai du regret de me voir privé de l'honneur de servir plus long-temps sous les ordres d'un si grand Capitaine.* Le Duc avoit-il demandé & obtenu à la Cour de Vienne & à celle de Bruxelles qu'on lui donneroit *de l'Altesse?* Vouloit-on seulement le prendre par son foible sur ce chapitre? Lamboi, & le Cardinal Infant même, quoique frere de Roi, lui en donnent fort libéralement

béralement, comme on le pourra remarquer dans un mémoire dressé sous les yeux du Prince Espagnol, que je rapporterai incontinent. 1641.

Soit que Puységur fût bienaise de rendre service au Duc de Bouillon qu'il estimoit : soit qu'il cherchât l'occasion de se faire un mérite à la Cour ; avant que d'aller à Sedan, il s'avisa de demander à Gremonville, Intendant de l'armée, si on trouveroit mauvais qu'il vît le Duc de Bouillon, & qu'il lui parlât d'accommodement. Gremonville ayant répondu que bien loin d'en être fâché, on lui sçauroit fort bon gré, qu'il ne pouvoit rendre un plus grand service à la France, que de disposer Bouillon à faire les démarches nécessaires pour renrrer dans les bonnes graces du Roi ; Puységur pria le Duc de lui donner une audience particuliere. Bouillon, que S. Ibal & Varicarville avoient déja pressé de n'écouter point un homme qui venoit apparemment le tenter de la part de la Cour, dit à Puységur d'aller le lendemain à six heures du matin trouver Briquemaut, qui l'introduiroit secretement dans la chambre du Duc. Puységur ne manque pas au *rendez-vous*, & Briquemaut le fait entrer avant que Bouillon soit levé. Le Duc sort promptement de son lit, prend sa robe de chambre, & tire Puységur près d'une fenêtre. Monsieur, » *dit celui-ci après quelque discours sur l'é-* » *change des prisonniers*, permettez moi de vous répresenter, comme votre » très-humble serviteur, que je suis surpris de voir votre ville pleine de » troupes étrangeres. Ne craignez-vous point qu'on ne s'en rende maître » malgré vous ? Le Commandant que vous y avez mis est un honnête » homme, je le sçai. Il ne vous trompera pas. Mais qui vous répond que » tous les autres seront aussi fidéles que lui ? Vous êtes entre deux puissans » Rois. L'un & l'autre ont bonne envie d'avoir Sedan.

» Si vous me voulez croire, *poursuivit Puységur*, vous vous raccommo» derez avec Sa Majesté. M. le Comte n'est plus ; vous lui aviez donné » retraite à Sedan. Vous le pouviez en qualité de Souverain. L'honneur » sembloit même vous engager à n'abandonner pas un Prince qui s'étoit » jetté entre vos bras avec le consentement du Roi. Toutes ces considéra» tions cessent maintenant. Je ne demande pas mieux que de rentrer dans » les bonnes graces de Sa Majesté, *répondit Bouillon*. Mais M. le Cardinal » veut avoir Sedan, & je suis déterminé à ne le lui point donner. Je ne » m'en déferai jamais. On croit bien, Monsieur, *reprit Puységur*, que le » Roi & M. le Cardinal ont souhaité d'avoir Sedan, lorsque vous étiez de » la Religion. Mais depuis que vous l'avez abjurée, ils ne s'en sou» cient pas tant. Sa Majesté entretient la garnison, & la paye de ses de» niers. Si la Place lui appartenoit, pourroit-il la remettre en de meil» leures mains que les vôtres ? Vous avez beaucoup d'enfans. Le Roi » peut donner de riches bénéfices aux uns, & de bons établissemens » aux autres. Tout votre bien est en France. Quelque grandes que soient » les promesses que l'Empereur & le Roi d'Espagne vous font, valent» elles ce que le Roi vous peut ôter ? Je vous supplie très-humblement » de vouloir bien réfléchir là-dessus. Si vous avez traité avec l'Empereur » & le Roi d'Espagne, ce n'a été que conjointement avec M. le Comte » & même que pour l'amour de lui. Par sa mort vous êtes libre des enga-

1641. » gemens que vous avez pris. Voulez-vous bien me permettre de parler au » Roi & à M. le Cardinal? Je ne désespere point de réüssir dans ma négo» ciation, pourvû que vous preniez une ferme résolution de demeurer dans » le service du Roi, & d'être ami de M. le Cardinal. Sans cela je ne puis rien » faire. Si vous prétendez le tromper, soyez persuadé qu'il le découvrira, » & que vous aurez tout le loisir de vous en repentir. Souffrez que j'ajoûte » encore qu'on appréhende à la Cour, que Madame la Duchesse ne vous » porte à préférer le parti de l'Espagne à celui de la France. En des affaires » de cette importance & qui regardent ma Souveraineté, je ne me laisse pas » gouverner par ma femme, *repliqua le Duc en souriant*, ni même dans le lit.

La Duchesse de Bouillon, que Puységur ne croyoit pas là, ouvre alors le rideau, & lui dit: » M. de Puységur, je passe donc bien pour Espa» gnole. Ouï, Madame *reprit-il*. On croit à la Cour que vous l'êtes au» tant que Madame la Duchesse Douariere est Françoise. Désabusez-les » *repartit-elle*. Je ne souhaite rien tant que de voir M. de Bouillon dans les » bonnes graces du Roi. Si je m'accommode avec Sa Majesté, *interrompit le » Duc*, je rendrai Doncheri. En cas que le Roi fasse difficulté de le recevoir » par traité, & qu'il veuille paroître le reprendre par force, on fera toute la » mine qu'il faudra. Les troupes qui sont dedans m'appartiennent. Je de» mande que le corps de M. le Comte soit conduit à Gaillon en Normandie, » où M. son pere est enterré. Qu'on me paye trois années d'arrérages qui me » sont dûes pour l'entretien de la garnison de Sedan. Que le Roi me con» sidere, qu'il me donne de l'emploi, & des bénéfices à mes enfans. En un » mot, je vous fais mon Plénipotentiaire, & me fie absolument à vous. Je » signerai tout ce dont vous conviendrez. Souvenez-vous seulement que je » ne veux point me défaire de la Souveraineté de Sedan, ni pour or, ni » pour argent. « Puységur retourne à Réthel, dit au Maréchal de Châtillon qu'il n'a pû convenir de l'échange des prisonniers, & sans s'expliquer davantage, va de concert avec Gremonville trouver le Roi à Reims; parle d'abord à Des-Noyers, & lui raconte ce qui s'est passé à Sedan. *Mon cher enfant*, répondit le Secrétaire d'Etat, *M. de Bouillon vous trompera. Il nous a trompé treize fois: quelles mesures peut-on prendre avec lui? Pour moi, Monsieur*, reprit Puységur, *j'y vois une sûreté tout entiere. Il se plaint de son côté qu'on l'a trompé quatorze fois. Allons voir Son Eminence*, dit alors Des-Noyers. *Vous lui parlerez vous même.*

Le Secrétaire d'Etat conduit Puységur chez Richelieu, & entretient quelque temps seul le Cardinal. On appelle Puységur, & Son Eminence lui demande, si ce que Des-Noyers a dit est bien véritable. *Ouï Monseigneur*, répondit Puységur. *La plus forte passion de M. de Bouillon, c'est de rentrer dans les bonnes graces de Sa Majesté, d'être bien avec vous, & même votre ami. Vous connoissez son mérite & sa capacité pour le commandement d'une armée. J'en suis persuadé*, reprit le Cardinal. *Quelles sont ses demandes? Je disposerai le Roi à les lui accorder.* Puységur raconte tout. Richelieu va trouver Louis. On prend la résolution de contenter Bouillon. Le Roi avoue que Puységur lui a rendu un service important. Enfin celui-ci écrit la

lettre suivante au Duc en présence du Cardinal. *J'ai communiqué toutes les choses dont nous sommes convenus ensemble. La sûreté est entiere. L'homme veut bien être votre ami.* Louis part de Reims le lendemain avec toute sa maison, & se rend à Réthel. Ses troupes assiegent Doncheri, qui ne se devoit defendre que trois jours, selon ce qui avoit été concerté ; & le Roi prend son quartier à Mézieres. Puységur, surpris de ce que la Place tient plus long-temps qu'on n'en étoit convenu, va trouver Richelieu, & lui demande d'où cela vient. *L'opiniâtreté de votre Maître & du mien en est la cause*, répondit le Cardinal. *M. de Bouillon ne veut pas qu'on fasse le procès à la mémoire de M. le Comte, & le Roi le veut. Si Votre Eminence lui en parloit comme il faut*, repartit Puységur, *je crois qu'il y consentiroit. Il m'a défendu de lui en parler*, repliqua Richelieu, *& s'est même emporté contre moi. Je ne veux pas le fâcher. J'ai à combattre son humeur, celle du petit coucher, & celle du cabinet. Cela me donne plus de peine que tous les efforts de l'Empereur & du Roi d'Espagne contre nos desseins. Je suis assuré que je viendrois plûtôt à bout de les rendre inutiles. Mais parlez vous-même au Roi. Je m'en garderai bien, reprit Puységur, puisque Votre Eminence ne l'ose faire. Parlez lui en, je vous en prie*, repartit le Cardinal, *& dès aujourd'hui, si vous n'avez pas pris le mot.*

1641.

Puységur ne l'avoit pas encore fait. Il va donc trouver le Roi, & lui dit : *Sire, le siege de Doncheri est plus long que je ne pensois. Ouï*, répondit Louis. *Je veux qu'on fasse le procès au corps de M. le Comte. Il ne plaît pas à M. de Bouillon de le rendre. C'est*, repartit Puységur, *une des premieres demandes que j'ai faites de sa part à Votre Majesté. Si j'osois, Sire, vous dire mon sentiment là-dessus, je le ferois.* Louis lui ayant permis de parler librement, il ajoûta. *Sire, Dieu a bien puni M. le Comte de son crime, puisqu'il a été tué au milieu de tous ses gens, sans qu'on sâche par qui. Considérez, s'il vous plaît, qu'il avoit l'honneur d'être de votre sang & votre filleul. Il portoit votre nom. Il faudra donc condamner Louis de Bourbon à être traîné sur la claie. Qui prononcera, qui entendra lire un pareil Arrêt sans horreur ? Laissez à Dieu, Sire, la conduite de vos affaires & la vengeance de vos ennemis. Votre Majesté s'en est bien trouvée jusques à présent.* Richelieu suivi du Secrétaire d'Etat Des-Noyers entre là-dessus, & le Roi lui parle de la sorte. *Je m'entretenois avec Puységur. Il me demande pourquoi je me veux venger contre le corps de M. le Comte, puisque Dieu prend soin lui-même de me venger de mes ennemis. Il a raison*, Sire, dit le Cardinal. Louis entre dans son cabinet avec le Ministre & le Secrétaire d'Etat. On appelle Puységur peu de temps après, le Roi lui ordonne d'aller à Sedan assurer Bouillon qu'il consent que le corps du Prince soit conduit à Gaillon dans un chariot couvert de drap noir, & que le Duc vienne ensuite voir Sa Majesté.

Le Duc de Bouillon fait sa paix avec le Roi.

Il avoit dépêché une seconde fois Salignac au Cardinal Infant, dès-que la réponse de Puységur fut arrivée. » Si après le service signalé que j'ai » rendu, *disoit le Duc dans une instruction signée de sa main le 18. Juillet dont Salignac fut chargé*, » & les marques éclatantes que j'ai données de mon affection, & de ma fidélité, ayant en une heure hazardé ma vie, mon

1641. » bien, & ma famille, sans autre considération que de tenir ma parole, » j'ai fait de fréquentes plaintes des manquemens que je trouvois au traité, » jusques à protester que nous nous tenions dégagés, en cas qu'on ne nous » satisfît pas, comme il paroît par les instructions données au Sieur de Beau- » vau, & signées de feu M. le Comte, de M. de Guise & de moi; à com- » bien plus forte raison y suis-je obligé maintenant, & par ce que je dois à » la mémoire d'un Prince, & par mon propre intérêt. Pour ce qui regarde » M. le Comte, depuis quatorze jours que nous l'avons perdu dans une » occasion signalée, où il a sacrifié sa vie pour le bien public, il n'a paru » personne de la part de son * Altesse Royale, qui nous ait témoigné le » ressentiment qu'elle a de cette perte; & en parlant de lui dans la lettre » dont elle m'a honoré, elle ne fait aucune distinction entr'un Prince de » Maison Royale, & d'autres qui ne sont pas de cette naissance; » c'est-à-dire les Ducs de Guise & de Bouillon. Pour plaire d'avantage à ceux-ci, le Prince Espagnol usoit de termes pareils à leur égard, & leur rendoit les mêmes honneurs qu'au Comte de Soissons, qui ne pouvoit plus trouver mauvais de se voir ainsi confondu avec des personnes d'un rang fort inférieur au sien. Il est honnête au Duc de Bouillon d'avoir été jaloux de ce qui étoit dû à la mémoire d'un Prince son ami & son allié.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 68. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. T. II. Mémoires de Bouillon, de Montrésor & de Puységur. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.*

Il se plaint ensuite de l'inéxécution de divers articles du traité conclu avec le Cardinal Infant, demande plusieurs choses justes, mais que les Espagnols ne se trouvoient pas en état d'accomplir, & conclut de la sorte. *Je supplie très-humblement Son Altesse Royale de pourvoir à ceci, ou de trouver bon que je retire ma parole, & que je redemande mes seings. J'ai donné ordre exprès au Sieur de Salignac de me les rapporter, de prendre les longueurs & les remises pour un refus, & de revenir incontinent. La droiture de mon procédé me donne la liberté de parler ainsi. J'ai exactement accompli tout ce que j'avois promis, & tout ce qu'on pouvoit attendre, sans qu'on ait témoigné m'en sçavoir gré.* Langlade met des paroles autant & plus fieres à la bouche de son Héros. On ne les lit point dans l'instruction. Pour sauver la bonne foi de l'Historien, il faut supposer qu'elles étoient dans quelque lettre particuliere. On fait donc dire à Bouillon *qu'il proteste devant tous les Princes de l'Europe, qu'ayant été abandonné, sans avoir égard à la foi d'un traité solemnel, & aux avantages d'une bataille gagnée & d'une ville prise, on le réduit à chercher sa sûreté dans un accommodement particulier.* N'y a-t-il point là trop de rodomontade? Un Electeur de l'Empire & un Duc de Savoye ne parleroient pas avec plus de hauteur, que le Seigneur de Sedan. Cette victoire, qu'on fait tant valoir, fut remportée sur des gens qui ne se voulurent point battre, & qui jetterent les armes à la vûe d'un Prince du sang qu'ils auroient mieux aimé servir que le Roi. La ville conquise ensuite, c'est Doncheri.

Le Prince Espagnol répondit à l'instruction donnée à Salignac, par un mémoire tourné avec assez d'esprit & de finesse. Le style n'en est pas exact; mais cela se doit pardonner à un étranger. J'en rapporterai deux endroits.

* Le Cardinal Infant.

L'un est si avantageux au Duc de Bouillon, qu'il semble aller jusques à la flaterie. La politique du Cardinal de Richelieu n'est pas mal décrite dans l'autre. » Quelque spécieuses que soient les raisons que Son Altesse M. le » Duc de Bouillon, peut avoir de s'accommoder avec la France, *dit-on* » *dans le premier*; quelque certaines que paroissent les assurances qu'il a re- » çuës de ce côté-là; elles ne seront jamais capables d'empêcher, que les » plus sages Politiques n'en appréhendent avec douleur les suites fâcheuses. » Tous ceux qui jugeront sainement, regarderont comme une étrange fata- » lité, qu'un Prince sage, prudent, d'une expérience consommée dans les » affaires du monde, parfaitement instruit des intérêts de la France, & des » desseins de ses Ministres; après des engagemens pris par un traité solemnel » avec les deux plus grands Princes du monde, de ne poser point les ar- » mes avant la conclusion de la paix générale; après l'avoir déclaré à tou- » te l'Europe en des manifestes publics; après une des plus glorieuses vic- » toires qui se soit remportée depuis plusieurs années; sur le point que ses » desseins, si heureusement avancés par sa valeur & par sa bonne fortune » réüssissoient de plus en plus; après tout cela, dis-je, les gens de bon sens » seront étrangement surpris, qu'un Prince éclairé change subitement de » pensée, & expose sa personne à la discretion de son ennemi. » Période un peu longue, à la vérité; mais la plus propre du monde à s'insinuer dans l'esprit du Duc. On le traite de Prince; on lui donne si souvent de *l'Altesse*, qu'il y paroît de l'affectation; enfin on l'exalte comme un des plus grands hommes du siecle. Que le Cardinal Infant connoissoit bien le foible de celui qu'il vouloit retenir dans le parti de la Maison d'Autriche!

1641.

Le Prince Espagnol répond ensuite que le manquement, ou le retardement de l'éxécution de quelques articles d'un traité, peut bien l'altérer; mais que cela ne le rend pas nul. Qu'un pareil contract ne consistant que dans le consentement naturel des parties, il ne peut être rompu que d'un commun accord. Que l'Empereur ayant régulierement observé le traité, Bouillon demeure du moins engagé avec lui. Qu'au lieu de faire de pareilles menaces, il seroit & plus honnête & plus juste de s'adresser à Sa Majesté Impériale & de la prier d'obliger les Espagnols à s'acquitter de ce qu'ils ont promis conjointement avec elle. Ce qui suit dut embarrasser davantage le Duc. Et certes les nouvelles liaisons qu'il prit immédiatement après la conclusion de son accommodement avec Louis, sont une preuve certaine qu'il s'apperçut, mais trop tard pour son honneur & pour sa réputation, de la solidité des réfléxions du Cardinal Infant. Sans les Mémoires de Puységur, on ne pourroit justifier Bouillon au regard de Richelieu, que par cette étrange maxime d'un Ancien; que les promesses faites à un homme communément perfide n'engagent point. Il faudroit dire que le Duc crut qu'ayant traité avec un des plus insignes fourbes du monde, il pouvoit manquer de parole dès le lendemain de la signature du traité fait avec lui. Moyen de défense aussi honteux à Bouillon, qu'à celui qui l'allégueroit. Mais nous aurons peut être quelque chose de plus spécieux à dire en sa faveur. Cependant, voyons les remontrances que le Cardinal Infant lui fait. » Selon

1641. » ses véritables intérêts, & selon ses maximes politiques, *dit-il*, le Cardinal de Richelieu ne peut avoir d'autre but que de ruiner Son Altesse. Outre qu'il ne pardonne jamais, & qu'on ne peut alléguer aucun exemple » qu'il se soit reconcilié sincerement avec quelqu'un de ses ennemis, il » craint particulierement Son Altesse, dont il connoît l'esprit, la valeur, » & l'expérience. Comme il croira qu'elle retourne à lui plus pour le besoin » de ses affaires que par inclination, il ne se fiera jamais à elle. Il appréhendera toujours que Son Altesse ne prenne son temps pour causer de nouveaux troubles, & il employera tous les moyens imaginables, afin de la » prévenir. Peut-on espérer qu'il oublie jamais l'affront reçu dans la défaite » de M. de Châtillon, & le manifeste publié depuis peu pour le rendre » odieux à toute la France ?

» Nous voyons que le Cardinal pense à se saisir de toutes les Places voisines des frontieres, pour en faire des remparts à la France : Sedan est donc » tout-à-fait à sa bienséance. Il souhaite d'autant plus de l'enlever à Son » Altesse, qu'il craint que cette Place ne serve d'azyle aux mécontens qui » seront obligés de sortir de France. Pour venir à bout de son dessein, il » tâche de fermer la porte d'Espagne à Son Altesse, & de la mettre mal avec » la Maison d'Autriche, afin que l'ayant détachée de cette Puissance, qui » seule la peut secourir, il la tienne dans une entiere dépendance, & la dépouille quand il voudra. L'expérience fait assez voir qu'il ne veut pas » souffrir qu'aucun Prince voisin demeure neutre. Il les a toujours obligés à » se déclarer. N'en a-t-il pas usé de la sorte avec les Ducs de Savoye & de » Lorraine ? La neutralité du Comte de Bourgogne, quoique solemnellement jurée par le Roi d'à présent, & fortifiée par l'intervention des treize » Cantons Suisses, a été rompue sans fondement, à l'instigation du Cardinal. Le Duc de Lorraine, tout nouvellement raccommodé avec lui, ne » peut trouver de repos, & se voit contraint à retourner aux Espagnols. » Quelques assurances qu'on lui donne, Son Altesse doit craindre de tomber dans les pieges tendus à toutes les personnes qui ont traité avec le Cardinal. Les Ducs de la Valette & de Puylaurens pouvoient-ils avoir de » plus précieux gages de sa foi que leurs épouses ses proches parentes ? Cependant leur ruïne a suivi de près leur mariage. Le Duc d'Orléans traita » en Languedoc à telles conditions que le Cardinal voulut, afin de sauver » la vie à M. de Montmorenci. On le fit éxécuter peu de temps après. Plusieurs autres exemples, que Son Altesse n'ignore pas, prouvent clairement » qu'une personne de sa réputation & de son rang n'aura jamais une paix » assurée avec le Cardinal, après ce qui s'est passé entr'eux. Non-seulement » il trompe ceux qui se reconcilient avec lui, mais encore ceux qui embrassent volontairement son parti. Le Duc de Mantoue a perdu Cazal, la » meilleure Place de ses Etats. La Savoye est maintenant remplie de garnisons Françoises. Le Duc de Parme s'est vû abandonné au besoin. On a » maltraité le Duc de Weymar, parcequ'il ne vouloit pas céder Brisac. Enfin le Comte Palatin a long-temps gémi dans une prison en France. Que » peuvent donc espérer les ennemis reconciliés du Cardinal, si ses propres » partisans ne sont pas en sûreté ?

Que ces remontrances firent impression sur l'esprit du Duc de Bouillon, les mesures qu'il prendra bientôt rendent la chose assez vraisemblable. Outre que son parti, destitué du nom & de l'appui d'un Prince du sang, ne se pouvoit soûtenir long-temps; que le Roi étoit aux portes de Sedan; que ses troupes se renforçoient tous les jours, & que les nouveaux secours promis par l'Empereur & par le Cardinal Infant paroissoient incertains & éloignés; le Duc avoit fait de si grandes avances, qu'il ne pouvoit plus reculer avec honneur, ni sûreté. Il résolut donc de se reconcilier du moins en apparence avec Richelieu; de se tenir en garde contre les mauvais desseins de son ennemi, & d'embrasser la premiere occasion favorable qui se présenteroit, de travailler à la ruïne d'un Ministre auquel il ne se pouvoit fier. Dans cette pensée, il se va jetter aux genoux du Roi à Mezieres. On le reçut fort bien. Car enfin, Richelieu craignit de son côté que Bouillon ne se mît en tête de se défendre dans Sedan jusques à ce qu'il pût être secouru. Il auroit fallu pour lors lever le siege d'Aire, pour emporter Sedan. Louis ne pouvoit entreprendre ces deux sieges en même temps, ni faire tête aux troupes Espagnoles qui viendroient au secours d'Aire & de Sedan. Les siennes n'étoient pas assez nombreuses. Le Duc ne doutoit pas que ce ne fût le motif du Cardinal, qui sans cela n'auroit pas si facilement perdu une si belle occasion de se saisir de Sedan. C'est pourquoi ils se défioient l'un & l'autre d'un accommodement que la nécessité des affaires leur extorquoit également. S'ils penserent dès-lors à se tromper réciproquement, ils jouerent admirablement bien leur personnage des deux côtés. Bouillon garda toutes les bienséances. Il rendit les soumissions dûes au Roi, & soûtint son rang avec dignité. Ni trop fier, ni trop rampant, il sçut tellement plaire au Roi, que Sa Majesté le loua d'avoir pris le juste milieu. *Il n'y en avoit ni trop, ni moins qu'il ne falloit*, dit-il à Puységur. 1641.

Le Duc alla rendre visite à Richelieu, qui le retint à dîner. Le Cardinal ne paroissoit ni moins content, ni moins charmé que son Maître. *S'il n'y avoit eu ni désobéïssance, ni rebellion dans l'entreprise de Bouillon*, dit-il à quelqu'un, *je l'estimerois autant qu'aucune action du fameux Spinola; tant elle a été bien conduite depuis le commencement jusques à la fin.* Le discours tenu au Roi, en présence du Duc, ne seroit pas moins obligeant, si on le pouvoit croire sincere. *Sire*, dit le Ministre, *il faut donner à M. de Bouillon le commandement d'une de vos armées. S'il a battu les François avec des troupes Espagnoles, que ne fera-t-il point quand vous le mettrez à la tête des vôtres contre les Espagnols?* Nous avons l'acte par lequel Louis, touché du repentir & des soumissions du Duc, lui pardonne, & promet de faire expédier une abolition en bonne forme, afin qu'il ne puisse être recherché de son crime. La majesté du Souverain demandoit qu'il parlât de la sorte. On dressa ensuite certains articles particuliers, où le Cardinal accordoit au nom du Roi les demandes faites par le Duc, & se rendoit garant de la fidélité de Bouillon: article que celui-ci ratifia en ces termes. *Je conjure M. le Cardinal de Richelieu de répondre de ma fidélité*

1641. *au Roi, lui promettant sur ma foi & sur mon honneur, que je mourrai plutôt que de manquer en quoi que ce puisse être.* Dans ce temps-là même, il prêtoit l'oreille aux propositions que les plus grands ennemis du Ministre lui faisoient. Que penserons-nous après cela de sa probité ? Si Puységur n'avoit pas inséré quatre ou cinq lignes dans ses Mémoires, nous devrions avouer qu'il ne se picquoit pas d'être religieux observateur de sa parole. Je ne sçai même si elles peuvent le disculper absolument. Il y a de l'apparence que le Duc, enflé de ce qu'on le traitoit de Prince, & de ce qu'on lui donnoit de *l'Altesse* à Vienne, à Bruxelles, & peut-être à Madrid, demanda la même distinction à la Cour de France, & d'y avoir tous les honneurs dus à un Souverain étranger. Richelieu ne voulut rien promettre de positif sur cet article. *Le Roi*, dit-il en termes généraux, *maintiendra M. de Bouillon au rang qui lui peut appartenir.* Les lettres d'abolition furent expédiées ensuite, tant pour le Duc, que pour les autres qui avoient porté les armes contre le Roi.

Le Duc de Guise ne se met pas en peine d'être compris dans l'accommodement. On le condamne par contumace à la mort.

*Mémoires de Bouillon, de Montrésor & de Puységur.*

*Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. II.*

Le Duc de Guise y est excepté avec le Baron du Bec. C'est celui qui fut condamné pour avoir rendu trop tôt la Capelle au Cardinal Infant. Il étoit venu joindre le Comte de Soissons. Bouillon ne demanda rien d'abord pour le Duc de Guise, à l'insçu duquel la négociation s'entamoit. Mais Puységur en parla comme de lui-même en ces termes à Richelieu. *Monseigneur, j'ai eu l'honneur d'être page de feu M. le Duc de Guise : je vous prie très-humblement que M. son fils soit compris dans le traité. Si je pouvois lui rendre ce service, je me croirois fort heureux. Le monde s'imagine que Votre Eminence le veut perdre pour avoir ses bénéfices, & que M. Des-Noyers obtiendra l'Archevêché de Reims. Je vous sçai bon gré de la demande que vous faites en faveur de M. de Guise*, répondit le dissimulé Richelieu en embrassant Puységur. *Le Roi lui accordera volontiers de revenir en France, & de demeurer en celle de ses maisons qu'il voudra choisir, pourvû que ce ne soit ni Guise, ni Reims. Et pour vous témoigner que je n'ai aucun mauvais dessein contre lui, le Roi souffrira qu'il garde ses bénéfices après avoir épousé la Princesse Anne.* Il y a de l'apparence que ceci fut ajoûté en riant. Puységur remarqua dans sa lettre au Duc de Bouillon ce qui s'étoit passé au regard du Duc de Guise, & le pria de la lui montrer s'il le jugeoit à propos. Mais Guise n'avoit nulle envie de se raccommoder avec la Cour. Sans rien dire à Bouillon, dont il paroissoit mécontent, parce qu'on ne l'avoit pas attendu pour donner la bataille, il sort de Sedan, suit Lamboi, & retourne à Bruxelles. Bouillon envoie incontinent un Gentilhomme après lui, & le prie de vouloir lui donner un *rendez-vous*, afin qu'ils puissent concerter ensemble ce qui regarde leurs intérêts communs. Guise répond qu'il sera dans trois jours de retour à Sedan ; & depuis ce temps-là, on n'entend plus parler de lui. Cela n'empêcha pas que le Duc de Bouillon ne demandât par bienséance ou autrement, qu'il fût compris dans l'accommodement. Nous le voyons dans cet article. *Sa Majesté ne trouve point mauvais que M. de*

*M. de Bouillon s'employe en faveur de M. de Guise. Mais ayant encore témoigné, depuis la mort de M. le Comte, sa mauvaise volonté pour la France, il n'y a personne qui ne doive juger, que la raison veut que Sa Majesté fasse distinction entre la conduite de M. de Bouillon & celle de M. de Guise, en pardonnant au premier, & non au second.* 1641.

Le Parlement de Paris recommence ses procédures criminelles contre Guise. Le 6. Septembre, il est condamné par contumace à la mort de la maniere la plus infamante, & le 11. du même mois, on lui tranche, comme on dit, la tête en effigie, dans la Place de Greve à Paris. On n'avoit garde d'omettre des formalités qui donnoient droit au Roi de disposer de plusieurs riches bénéfices. Pendant que toute la France plaignoit le malheur du Duc, il fit à Bruxelles une action qui le perdit de réputation, & qui le jetta en de terribles embarras dans la suite. Epris de la beauté d'une Dame veuve du Comte de Bossu, il en devient amoureux à la folie, ne se souvient plus de son engagement avec la Princesse Anne de Gonzague, épouse secretement la Comtesse vers le mois de Novembre, & publie son mariage peu de temps après. La Duchesse d'Orléans, la Princesse de Phaltzbourg, la Duchesse de Chevreuse, le Duc d'Elbeuf & les premieres personnes de Bruxelles se récrierent, les uns contre la mésalliance avec une personne d'une naissance inférieure & pauvre; les autres contre l'infidélité commise au regard d'une Princesse de Maison Souveraine. Le Duc d'Elbeuf crut que son âge lui donnoit droit de faire des reproches au chef de sa maison, qui se déshonoroit dans le monde. Guise les reçoit fort mal, & veut voir Elbeuf l'épée à la main. Ceux qui gouvernoient les Provinces depuis la mort du Cardinal Infant, avertis de la querelle & du *rendez-vous* donné, eurent soin d'empêcher le combat, & donnerent des Gardes aux Ducs. Le Roi d'Espagne avoit promis soixante mille écus de pension à Guise, & l'Empereur le devoit nommer Général de ses troupes commandées par le Baron de Lamboi. Tout cela fut arrêté ou suspendu, pour faire rentrer le jeune étourdi en lui-même. Mais rien ne fut capable de l'ébranler. Insensible aux reproches de sa mere accablée de douleur, aux remontrances de ses plus proches parens, à la perte de l'unique ressource qui lui restoit après la confiscation de tous ses biens en France, & à la flétrissure de sa réputation dans toute l'Europe, il continua de vivre avec sa Comtesse, jusques à ce que dégoûté d'elle il s'apperçut enfin de la folie qu'il avoit faite.

*Nouvelle conspiration contre le Cardinal de Richelieu*

La mort du Comte de Soissons causa une extrême inquiétude à Cinq-Mars Grand Ecuyer & Favori du Roi. Le Comte, bien informé de la mésintelligence de Cinq-Mars avec Richelieu, & de son chagrin contre le Ministre, l'avoit sollicité de se lier aux mécontens. Quelqu'un dit qu'on le leurra de l'espérance d'un mariage avec la fille du Duc de Longueville, niece de Soissons. A la persuasion de Fontrailles son confident, le Grand Ecuyer refusa quelque temps de s'intriguer avec des gens prêts à prendre les armes contre le Roi. Mais durant l'absence de Fontrail-

1641. les, que ses affaires obligerent d'aller en Guienne, quelques amis du Comte persuadent à Cinq-Mars de ne rejetter pas les avances d'un Prince du Sang qui le recherche, de se lier secretement avec tous les ennemis de Richelieu, & de travailler sourdement, & de concert avec eux, à la ruine d'un ennemi qui le perdra tôt ou tard. Une chose put déterminer le Grand Ecuyer à prendre une résolution qui lui fut enfin funeste. Dans ses momens de chagrin contre le Cardinal, Louis disoit quelquefois à son Favori, qu'il voudroit être délivré de Richelieu, & témoignoit souffrir fort impatiemment qu'il se fût rendu si puissant, si redoutable, que le Roi n'avoit plus ni Place, ni Armée, ni Officier qui fût véritablement à lui. De maniere que le jeune & imprudent Cinq-Mars se flata, que si le Comte de Soissons obtenoit quelque avantage, il lui seroit facile d'insinuer au Roi de se défaire de Richelieu, & d'appeller auprès de sa personne tous les ennemis du Cardinal. Je sçai bien que Louis ayant sçu que le Grand Ecuyer avoit révélé ce qui s'étoit passé entr'eux dans ces momens de dépit & de chagrin; Sa Majesté le désavoua & déclara hautement que c'étoit une imposture. Mais, outre que ce désaveu fut apparemment extorqué par le Cardinal, les paroles du Roi, rapportées par l'Historien de Richelieu, supposent évidemment qu'il en étoit quelque chose. *Il est vrai*, fait-on dire à Louis, *que Cinq-Mars m'ayant vû quelquefois mécontent de mon cousin le Cardinal de Richelieu, il n'a rien oublié de ce qu'il a cru capable de m'échauffer davantage. Ce que j'ai souffert en certaines rencontres, quand les mauvais offices rendus à mon cousin le Cardinal demeuroient dans les bornes de quelque modération.* Mais ce qui confirme entierement que le rapport du Grand Ecuyer est véritable, & que le désaveu du Roi n'est pas sincere, c'est que Richelieu demeura convaincu que son Maître avoit sérieusement pensé à se défaire de lui. Depuis ce temps-là, il se défia tellement de Louis, qu'il voulut que ses propres gardes l'accompagnassent jusques dans le Louvre, & qu'il demanda hautement que le Roi chassât de sa maison quelques Officiers suspects à Son Eminence, parce qu'ils refusoient de se dévouer aveuglément à elle.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 80. Mémoires de Bouillon & de Puységur. Relation de Fontrailles dans ceux de Montrésor, Histoire du Duc d'Epernon Liv. XII. Mercurio di Vittorio Siri. T. II. Liv. 2.*

Après que Cinq-Mars eut pris des liaisons secretes avec le Comte de Soissons, il écrivit à Fontrailles de se rendre incessamment auprès de lui. En passant à Blois, le Gentilhomme vit le Duc d'Orléans, qui le chargea de faire ensorte que le Grand Ecuyer s'attachât aux intérêts de Son Altesse Royale. *Je crois bien*, ajoûta-t-elle, *qu'il est à moi. Mais ce n'est pas autant que je le voudrois. S'il craint la jalousie du Roi, il pourra vivre avec moi comme il jugera plus convenable à sa fortune. Que je sois seulement assuré de son affection & de son service: cela me suffira.* Gaston ne manqua pas de faire toutes les promesses, *dont les personnes de son rang sont fort libérales*, dit Fontrailles, *quand elles ont envie de tirer des services considérables de quelqu'un.* Fontrailles arrive à la Cour peu de jours après la mort du Comte de Soissons, & trouve Cinq-Mars dans la derniere désolation. La nouvelle de la défaite de Châtillon lui avoit donné

de grandes espérances. Mais quand il apprit le triste accident dont elle étoit accompagnée, il se crut perdu sans ressource. *Ma liaison avec M. le Comte*, disoit-il, *viendra infailliblement à la connoissance du Roi. Quelle excuse lui alléguerai-je? Comment préviendrai-je les mauvais offices que le Cardinal ne manquera pas de me rendre à cette occasion? Monsieur*, lui répondit Fontrailles de fort bon sens, *vous avez eu grand tort de vous intriguer sitôt avec M. le Comte. Vous êtes bien établi à la Cour. En tout temps, il auroit été bien-aise de vous avoir pour ami. Ne valoit-il pas mieux attendre que vous pussiez vous prévaloir de sa bonne fortune, si son entreprise réüssissoit, & ne rien risquer dans le malheur dont elle pouvoit être suivie? Mais enfin, l'affaire est faite. Il est question d'y trouver quelque remede. Votre intrigue viendra sans doute à la connoissance du Cardinal. M. le Comte avoit plusieurs confidens. M. de Bouillon s'accommode. Quelqu'un d'eux, peut-être tous, seront bien-aises de faire leur cour à vos dépens. Il n'y a plus de milieu à prendre. Il faut, ou fléchir devant lui, ou sortir de la Cour.* 1641.

Ni l'un ni l'autre n'étoit du goût de Cinq-Mars. *M'éloigner du Roi*, repliqua-t-il à Fontrailles: *y a-t-il de la sûreté pour moi? Le Cardinal ne fait rien à demi. Il lui sera beaucoup plus facile de me perdre, quand il n'y aura personne qui parle en ma faveur. Si je conserve ma place, je puis du moins me défendre. Il n'est pas si facile de me convaincre. Je n'ai rien écrit: tout s'est fait de vive voix. Les témoins seront beaucoup moins hardis à parler, quand ils me verront près du Roi. Mon absence les encourageroit. Pour ce qui est des moyens extrêmes de se défaire d'un ennemi dangereux & irréconciliable, il n'y en a point que je ne veüille hazarder.* Fontrailles, par une lâche & criminelle flaterie, raconte alors à ce jeune emporté ce que le Duc d'Orléans lui avoit dit à Blois, & ajoûte: *puisque Monsieur veut se lier avec vous, il faut répondre à ses avances, & l'engager à faire une bonne fois le coup que lui & M. le Comte manquerent, il y a quatre ou cinq ans à Amiens. S'ils eussent eu l'un & l'autre la résolution que j'attendois d'eux en cette occasion, jamais le Cardinal ne seroit sorti de chez le Roi. Tâchez de mettre Monsieur dans la même disposition, & concertez si bien toutes choses avec lui, que le Cardinal n'échappe pas. Votre conservation dépend uniquement de là. Si vous prenez un autre parti, vous vous perdrez infailliblement.* Cinq-Mars en convint, *& embrassa cet expédient avec grande chaleur*, dit Fontrailles. C'est ainsi que cet homme s'applaudit d'avoir persuadé à un jeune ambitieux de former le projet d'un noir assassinat, pour maintenir sa fortune chancelante. Il y eut donc une nouvelle conspiration tramée contre la vie de Richelieu, dans le temps même qu'il se croyoit delivré de ses plus dangereux ennemis. Gaston ne parut pas éloigné du projet dans la suite. Cependant la délicatesse de sa conscience l'arrêta encore. Pour ce qui est du Duc de Bouillon, il ne paroît point qu'il y ait donné. Mais il s'unit du moins avec le Duc d'Orléans & Cinq-Mars, pour travailler conjointement & de concert à la ruine du Cardinal. L'Historien de Bouillon insinue le contraire. Cela n'est pas

1641. surprenant. Il n'a écrit que pour justifier la mémoire de son Héros, & pour rendre ses deux entreprises contre Richelieu moins odieuses. S'il eût connu une particularité rapportée par Puységur, il auroit pû facilement excuser la seconde qui paroît la plus criante. Mais Fontrailles l'a lui-même ignorée, ou du moins elle lui est échappée.

Lorsque Louis étoit à Mezieres, il arriva une chose qui acheva d'irriter Cinq-Mars, & de le déterminer à tout risquer pour se défaire de Richelieu. Le Grand Ecuyer avoit coutume de se trouver en tiers avec le Roi & le Cardinal dans les Conseils les plus secrets. Celui-ci mécontent alors de Cinq-Mars, résolut de l'en empêcher. *Avertissez M. le Grand*, dit-il un jour à Saintion, *que je trouve fort mauvais qu'il me marche ainsi sur les talons, quand je vas chez le Roi pour l'entretenir d'affaires qui ne demandent point la présence d'un autre.* Surpris du message, Cinq-Mars court incontinent chez Des-Noyers pour sçavoir la raison du changement. Le Cardinal; qui le faisoit observer, y entre presque en même temps que lui, & le traite avec autant d'aigreur & d'empire, que s'il eût parlé à un de ses valets, lui reproche ses bienfaits, & lui défend de venir jamais au Conseil du Roi. *Allez lui demander*, ajoûta-t-il, *si ce n'est pas son sentiment.* Le Grand Ecuyer n'eut point d'autre parti à prendre, que celui de souffrir. Il se retire dans sa chambre, où Fontrailles l'attendoit, pleure long-temps de dépit & de rage, & se confirme plus que jamais dans le dessein de perdre Richelieu d'une maniere ou d'une autre. Pour adoucir en apparence une si rude mortification, le Cardinal lui offre le gouvernement de Touraine, où est la terre de Cinq-Mars, & le reste du bien que le Maréchal d'Effiat avoit laissé à son second fils. Persuadé qu'on lui veut applanir le chemin d'une retraite honnête de la Cour, le Grand Ecuyer rejette l'offre, & se confirme dans la résolution de n'abandonner point la place qu'il y occupe, à moins qu'on ne l'en chasse par force.

Cependant l'accommodement du Duc de Bouillon étoit conclu. Nouveau sujet d'inquiétude à Cinq-Mars, qui craint que le Duc ne découvre l'intrigue du Comte de Soissons avec le Favori. De Thou, dont j'ai parlé ci-dessus, se trouvoit alors à Mezieres. La haine que celui-ci avoit pour Richelieu l'attachoit au Grand Ecuyer, qui en fit un de ses principaux confidens. Comme il étoit ami & parent de Bouillon, Cinq-Mars l'envoya faire un compliment au Duc, qui répondit *avec toute la fidélité & toute la chaleur que le Grand Ecuyer pouvoit desirer*, dit Fontrailles. L'Auteur des Mémoires de Bouillon avoue que de Thou fit plusieurs voyages à Sedan durant la treve qui précéda l'accommodement, *sous prétexte de l'attachement & de l'amitié qu'il avoit pour le Duc; mais en effet pour lui offrir toutes choses de la part de Cinq-Mars. Il l'assura même que le Grand Ecuyer avoit beaucoup travaillé à radoucir l'esprit du Roi, & à le faire revenir de l'aigreur & de la colere que le Cardinal lui avoit inspirée.* Bouillon en fut persuadé, & reconnut dans la suite que *les bons offices de Cinq-Mars ne lui avoient pas été inutiles.* Cet Historien

dissimule certaines choses ; ou bien il n'étoit pas éxactement informé. 1641.
De Thou ménagea les premiers commencemens d'une liaison véritable entre Bouillon & Cinq-Mars. Dans un des voyages que le Duc fit à Mezieres pour voir le Roi, il fut invité à dîner par le Grand Ecuyer, auquel il donna *toutes les assurances du secret*, dit Fontrailles, *& des témoignages d'amitié, en des termes qui n'étoient pas absolument clairs ; mais qui souffroient des interprétations bien favorables.* Cinq-Mars, ajoûte le même Gentilhomme, *jugeant la personne & la réputation de M. de Bouillon propres à donner de puissantes inductions à Monsieur, pour lui faire entreprendre ce qu'il desiroit*, c'est-à-dire d'assassiner Richelieu, demeura plus tranquille *& plus content.* Mais la confidence que le Grand Ecuyer fit au Duc est une preuve certaine, qu'on se parla fort à cœur ouvert, & qu'on n'en demeura pas aux termes généraux.

*Le Roi est ravi de votre accommodement*, dit Cinq-Mars à Bouillon. *Il compte d'avoir maintenant un brave homme & une bonne Place à lui. Le Cardinal le persécute., & il ne sçait comment se défaire de lui. On n'oseroit l'entreprendre. Car enfin, le Roi n'a pas une ville où il se puisse retirer en sûreté. Il espere que vous l'aiderez de votre personne & de Sedan.* Tel étoit l'esclavage auquel le foible Louis se laissa réduire, ou plutôt, auquel il s'imaginoit être réduit par son arrogant Ministre. En témoignant un peu de vigueur & de résolution, il auroit trouvé assez de gens qui l'auroient aidé à se défaire de Richelieu. Sedan n'étoit pas la seule ville où il pouvoit être en sûreté. Il y auroit été dans son Louvre, & partout ailleurs. Un vain phantôme l'effrayoit. Le Cardinal n'étoit point si redoutable. Il le sentoit bien lui-même. C'est pourquoi, profitant de la foiblesse & de la timidité de son Maître, il avoit si grand soin de l'entretenir en mille frayeurs chimériques. Puységur rapporte qu'en allant de Mezieres à Sedan, Bouillon lui raconta que Cinq-Mars s'étoit expliqué de la sorte. Je serois surpris que le Duc eût fait une pareille confidence à un Officier qui s'en pouvoit servir utilement pour s'avancer auprès de Richelieu, & pour perdre le Grand Ecuyer, si je ne voyois que Puységur, uniquement attaché à la personne du Roi, haïssoit mortellement le Cardinal dans le fonds de son ame. Richelieu en étoit si persuadé, qu'avant la bataille de Sedan il parla de Puységur au Roi, comme d'un Officier suspect d'intelligence avec le Comte de Soissons. Et voilà ce qui sert à justifier le Duc de Bouillon. S'il a été convaincu que Louis cherchoit à se défaire d'un Ministre qui le tenoit comme prisonnier, & qu'il vouloit même se servir de lui pour cela, il a pû croire qu'en se liant avec les ennemis du Cardinal, il ne manquoit point à la fidélité promise au Roi. S'il m'est permis de proposer ici mes conjectures, j'ajoûterai que Bouillon ne fit apparemment cette confidence à Puységur, que pour le sonder. Le Duc vouloit voir, si en cas que les choses proposées par Cinq-Mars allassent plus loin, cet Officier habile & expérimenté seroit d'humeur à se joindre avec eux, dans une occasion où il s'agiroit de rendre un véritable service au Roi. Mais

1641. Puységur ayant conseillé à Bouillon de se défier de Cinq-Mars, qui cherche, disoit-il, *à découvrir si vous voulez tromper le Cardinal, afin de l'en avertir*, le Duc n'insista pas davantage, & protesta qu'il avoit porté Cinq-Mars à détourner le Roi de se défaire de Richelieu, *l'un des plus grands hommes du monde, le Ministre le plus fidele à son Maître, & tel que si le Roi d'Espagne en avoit un pareil, ses affaires seroient en un bien meilleur état qu'elles n'étoient.* Je veux croire que Bouillon a pû dire quelque chose de semblable à Puységur; mais qui se persuadera jamais qu'il ait parlé de la sorte à Cinq-Mars après la publication du manifeste imprimé de concert avec lui à Sedan ?

Gaston vint à Corbie trouver son frere, qui s'en retournoit de Mezieres à Amiens. Là Cinq-Mars eut plusieurs conférences avec le Duc d'Orléans. *Nous serions trop heureux*, dit celui-ci dans un de leurs entretiens, *si le Cardinal étoit mort : Monsieur*, reprit le flateur Fontrailles présent à l'entrevûe, *vous n'avez qu'à donner votre consentement ; vous ne manquerez pas de gens qui vous en déferont en votre présence.* Gaston parut moins surpris de la proposition, que le Grand Ecuyer; non que celui-ci la désapprouvât; mais parce qu'il ne vouloit pas s'ouvrir tant d'abord au Duc d'Orléans. *Je crains*, dit-il ensuite à Fontrailles, *que vous n'ayiez effarouché, Monsieur. Il vaut mieux le faire au commencement d'une entreprise de cette importance*, repliqua Fontrailles, *que lorsqu'elle sera plus avancée, & que nous serons embarqués.* Le Roi passa par Nesle en retournant à Paris. Le Duc de Bouillon, qui alloit de Sedan à Turenne, afin de prévenir toutes les défiances & tous les soupçons que Richelieu pourroit avoir, y salua Sa Majesté. Ce fut là, dit encore Fontrailles, que le Duc promit à Cinq-Mars, par l'entremise de de Thou, *d'être de ses amis contre le Cardinal, & de se rendre à Paris toutes les fois qu'il le desireroit. Je n'étois pas à l'entretien*, ajoûte le Gentilhomme. *Mais le Grand Ecuyer me le raconta.* Ceci me paroît préférable au récit de Langlade, qui rapporte la chose autrement. Il est important de remarquer ici que Bouillon & de Thou paroissent n'avoir rien sçu de la proposition & de l'assassinat de Richelieu. Le Duc s'engage seulement à servir Cinq-Mars contre le Cardinal. La probité dont de Thou faisoit profession, ne nous permet pas de croire qu'il ait voulu être l'entremetteur d'une action si noire. Bouillon même n'en étoit pas capable. Aussi voyons-nous que lorsque la partie fut entierement liée, on parla de bonne guerre, & non d'autre chose. Il faut distinguer trois différens complots dans cette intrigue, ausquels tous n'eurent pas également part.

Donnons ici le portrait d'un Gentilhomme infortuné dont nous parlerons souvent dans la suite. Le voici de la façon de l'Auteur des Mémoires du Duc de Bouillon. Il me paroît assez ressemblant. » De Thou, » *dit-il*, avoit de l'esprit, de la bonté, du courage, & les inclinations » fort nobles. Mais sa grande vivacité le faisoit souvent entrer en beau- » coup d'affaires qu'un homme capable de plus grande réfléxion auroit » sans doute rejettées. Il commença par la robe. Quelque temps après,

» il voulut prendre l'épée. Enfin, il demeura ſans profeſſion, choſe qu'un » homme de mérite doit regarder comme une des plus déſagréables con- » ditions où il ſe puiſſe trouver. Dans tous ces états différens qui mar- » quoient en lui quelque inquiétude, il conſerva néanmoins la réputa- » tion d'une grande probité. Il étoit alors fort mécontent du Cardinal, » ſur quelque emploi qu'on lui avoit refuſé dans la guerre ; & ce mé- » contentement ne contribua pas peu à l'animer contre le Miniſtre. De » Thou ſe mit en tête de le perdre, prévenu que ſelon le monde il » ne pouvoit rien entreprendre de plus glorieux, & que ſelon Dieu il » ne pouvoit rien faire de plus juſte. Le pouvoir du Cardinal lui pa- » roiſſoit diminuer tous les jours ; au lieu que la faveur de Cinq-Mars » augmentoit de telle maniere, à ſon avis, qu'il étoit maître abſolu de » l'eſprit du Roi. *L'Hiſtorien d'Epernon confirme ceci en partie.* De Thou » étant venu voir le Duc d'Epernon à Loches ; je ſçai, pour en avoir » été témoin, *dit-il*, que le Duc l'exhorta fortement à ſe départir des » habitudes & des engagemens qu'il avoit dans la Cour, & à s'atta- » cher à quelque condition réglée dans la robe ſa premiere profeſſion. » Il avoit acquis des qualités ſi rares pour s'y diſtinguer, qu'il pouvoit » devenir un des premiers hommes du Parlement ou du Conſeil. Ou- » tre que le Duc étoit porté à lui donner ces prudens avis par la con- » dération de leur alliance, & par l'eſtime & l'affection qu'il avoit pour » lui, il s'accommodoit encore aux deſirs des proches parens de de Thou, » qui perſuadés du crédit qu'il avoit ſur ſon eſprit, ne ceſſoient point » de prier le Duc de l'exhorter à quitter la vie inquiete qu'il menoit de- » puis quelque temps. Mais ſon deſtin l'emporta ſur leur prudence. Il » fallut enfin qu'il augmenta le nombre des illuſtres malheureux de ſon » temps.

1641.

Campagne dans les Pays-Bas.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. chap. 69. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. T. II. Hiſtoire du Maréchal de Gaſſion. Tom. I.*

Un Hiſtorien de Richelieu remarque aſſez judicieuſement à mon avis, que le Cardinal ayant fort bien reconnu que les Etats-Généraux des Provinces-Unies n'aideroient jamais la France à s'agrandir dans leur voiſinage, & qu'ils prenoient déja comme une maxime fondamentale de leur politique, de laiſſer toujours une forte barriere entr'eux & un voiſin trop remuant & trop ambitieux, ne penſa à étendre les conquêtes du Roi ſon maître que dans l'Artois, Province de l'ancien domaine de la Couronne de France, moins propre à donner de la jalouſie & de l'ombrage à des Alliés qu'il étoit important de ménager, de peur qu'ils ne ſe portaſſent à une paix particuliere avec l'Eſpagne. La priſe de la capitale d'Artois ſembla devoir être facilement ſuivie de celle du reſte de la Province. En attendant une occaſion plus favorable d'enlever S. Omer inutilement tenté il y a trois ans, on réſolut de s'attacher cette année à Aire, dont la conquête ſerviroit à celle de S. Omer. Le Cardinal Infant, qui de ſon côté attendoit beaucoup de la diverſion que le Comte de Soiſſons & le Duc de Bouillon devoient faire dans la Champagne, eut ſoin d'agir de bonne heure en Artois, dont il projettoit de chaſſer les François. Il envoie ſur la fin du mois d'Avril Dom André Cantel-

1641. mo Napolitain, frere du Duc de Popoli, lui ordonne de se saisir des Places moins considérables que les François occupoient près d'Arras. Lens fut emporté en moins de trois jours. Mais il fallut s'arrêter là. Trois corps de troupes Françoises sortent de la Picardie vers le mois de Mai sous la conduite du Maréchal de la Meilleraie, du Comte de Guiche & du Colonel Gassion. Après diverses marches pour tromper l'ennemi, ils se réünissent subitement, & vont investir Aire, ville forte sur la Lys qui la sépare en deux.

*Mémoires de Sirot. Tom. II. Grotii Epistola passim. an. 1641. Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Historie di Gualdo Priorato. part. 3. Lib. 2. Mercurio di Vittorio Siri. Lib. 2. 3.*

Il y avoit seulement deux mille hommes de garnison. Ils se défendirent fort bravement depuis la fin de Mai jusques à celle de Juillet, sous la conduite de Bernovite, qui s'étoit déja signalé à la défense d'Hesdin & d'Arras. Le Maréchal de la Meilleraie, posté du côté de Bethune, avoit sous lui le Marquis de Coislin, Rantzau & Gassion Maréchaux de Camp. Le Comte de Guiche, Lieutenant Général, attaquoit de celui de S. Omer; le Marquis de Lenoncourt & d'Aumont, Maréchaux de Camp, servoient sous lui. La Ferté Senneterre avoit son quartier du côté de Térouenne; les Marquis de Villequier & de Gesvres, & le Comte de Charost étoient ses Officiers subalternes. Gassion acquit beaucoup de gloire dans cette entreprise. *Le Roi apprend tous les jours de nouveaux exploits de Gassion*, dit Richelieu dans une de ses lettres. *Il en aura toute la reconnoissance possible. Pour moi, qui ne suis pas moins bien intentionné pour lui, j'en suis ravi.* Cet ainsi que ce brave & généreux Officier jouoit un plus beau rôle que celui de traitre, dont il n'avoit pû s'accommoder. Le Cardinal l'en estima davantage. Coislin, proche parent de Richelieu, mourut des blessures qu'il reçut le 15. Juillet à la prise d'une demi-lune. Le Prince de Condé écrivit dévotement au Cardinal sur la mort du Marquis. *La perte de M. de Coislin vous afflige avec raison*, lui dit-il dans une lettre du 19. Août. *Pour moi, j'en suis inconsolable. Mais votre pieté a une telle conformité à la volonté de Dieu, qu'il faut prendre de sa main le bien & le mal comme il lui plaît.* Richelieu tâcha de se dédommager de la mort d'un parent qu'il avoit fait Colonel Général des Suisses, en procurant peu de temps après le bâton de Maréchal de France au Comte de Guiche son allié. C'est le Maréchal de Grammont, plus connu en nos jours par ses bons mots & par ses flateries pour divertir Louis XIV. & pour lui plaire, que par ses exploits. Il ne prit ce nom qu'après la mort du Comte de Grammont son pere. Le Cardinal Infant s'avança jusques à deux lieuës des lignes des assiégeans, dans le dessein de les forcer s'il étoit possible. Mais la Meilleraie s'étoit trop avantageusement retranché. Le Prince Espagnol n'osant l'attaquer envoya un gros détachement dans le Comté de Guines. On fit inutilement des courses jusques aux portes de Boulogne. Les François n'en poursuivirent pas moins vigoureusement le siege d'Aire. Enfin toutes les tentatives du Prince Espagnol n'aboutirent qu'à jetter cinq cent hommes dans la Place. La défaite du Maréchal de Châtillon à Sedan l'auroit sauvée, si le Comte de Soissons n'avoit pas été mal-

heureusement tué. A la premiere nouvelle de la victoire des Princes unis, on envoya ordre à la Meilleraïe de lever le siege, & de venir au secours de la Champagne. Mais l'arrivée du second courier, qui apportoit la mort du Comte de Soissons, fit changer de résolution. La Meilleraïe eut ordre de continuer le siege. Il finit glorieusement le 26. Juillet par la reddition de la Place. 1642.

Genep, petite ville du Duché de Cleves, ouvrit le lendemain ses portes au Prince d'Orange. Grotius dit dans une de ses lettres, que les grands préparatifs de la France & des Provinces-Unies contre l'Espagne, affoiblie par la perte de la Catalogne & du Portugal, sembloient promettre toute autre chose que la prise d'Aire & de Genep, & que le monde fut surpris de ce que les efforts extraordinaires de la France n'aboutirent qu'à une conquête perdue peu de temps après, & à la prise de Bapaumé & de deux autres Places peu considérables. Mais ne devoit-on pas considérer l'embarras que la déclaratiou du Comte de Soissons & la perte de la bataille de Sedan causerent? Pour ce qui est de l'expédition de Frédéric-Henri, il semble qu'on eut quelque raison d'en être étonné. Après tant de préparatifs, après une marche qui tint toute l'Europe en suspens, *la montagne en travail* parut *enfanter une souris*, quand on le vit s'attacher sérieusement à Genep. Bien des gens se récrierent qu'il n'étoit que trop évident que le Prince & les Etats-Généraux n'avoient pas envie d'aider la France à devenir trop puissante. Quelques-uns allerent plus loin. Ils soupçonnerent Frédéric-Henri d'intelligence avec son neveu le Duc de Bouillon. Mais on peut répondre à ceux-ci que le siege de Genep donna une grande diversion aux Espagnols, & que sans cela ils auroient pû secourir plus efficacement le Comte de Soissons, & lui envoyer les sept mille hommes promis. Thomas Preston, Gouverneur de Genep, se défendit avec beaucoup de prudence & de courage durant cinq ou six semaines, & acquit beaucoup d'honneur. Le Cardinal Infant envoya un corps d'armée au secours des assiégés, sous le commandement du Comte de Fontaine. Mais le Prince d'Orange avoit si bien pris ses mesures, que les projets des Espagnols furent déconcertés. Cependant Genep coûta beaucoup aux assiégeans. Preston les auroit arrêtés plus long-temps, si les remedes nécessaires aux malades & aux blessés ne lui eussent pas manqué.

Le Cardinal Infant craignit que la prise d'Aire ne fût suivie de la perte de tout l'Artois. Il assemble donc promptement une armée d'environ quarante mille hommes, dit-on; vient assiéger Aire dont les brêches ne sont pas réparées, & trouve les travaux des François presque tout entiers. On n'avoit pas eu le temps de les combler & de les applanir. La disette des vivres étoit si grande aux environs, que le Maréchal de la Meilleraïe fut obligé d'emmener son armée, dès que la ville fut prise. Aiguebere, que Louis avoit fait Gouverneur d'Aire, défendit la Place près de trois mois avec un courage & une constance admirables. Il ne se rendit qu'après avoir souffert les dernieres extrémités de la famine.

1641. La Meilleraïe tenta inutilement de conserver sa conquête. Outre que les Espagnols étoient avantageusement retranchés, l'armée Françoise affoiblie par la disgrace de Sedan, & par la longueur du siege d'Aire, ne se trouva pas en état de forcer l'ennemi supérieur en nombre. Les Maréchaux de Brezé & de la Meilleraïe dédommagerent la France le mieux qu'ils purent, par la prise de Lens, de la Bassée & de Bapaume. Châtillon avoit été relégué dans sa maison, immédiatement après la conquête d'Aire. Le Cardinal Infant, à qui sa mauvaise santé ne permit pas de continuer le siege, s'en retourna malade à Bruxelles, & laissa au Général Beck le soin de le finir. Entêté de reprendre Aire, le Prince Espagnol ne se mit pas en peine de secourir les Places attaquées par les François. Pour vaincre son opiniâtreté, ils entrent dans la Flandre, font un étrange dégat, & brûlent les fauxbourgs de Lille. Rien ne fut capable de détourner l'Infant de l'entreprise commencée. A la sollicitation de Richelieu, le Prince d'Orange marcha vers la Flandres. Il tenta inutilement le Sas de Gand; soit que les Espagnols le défendissent trop vigoureusement; soit que Frédéric-Henri, bien-aise de voir les progrès des François arrêtés, attaquât foiblement un ennemi qu'il vouloit plutôt sauver que perdre. *Le Prince d'Orange roule en vain une grosse pierre qui lui échappe toujours*, dit plaisamment Grotius à propos de cela, en jouant sur le mot de *Sas* *.

Ferdinand d'Autriche, Infant d'Espagne, Cardinal, Archevêque de Tolede, & Gouverneur des Pays-Bas pour le Roi son frere, n'eut pas le plaisir de voir Aire entierement arraché aux François. La Place ne se rendit que le 7. Décembre, & l'Infant mourut le 9. du mois précédent à Bruxelles. On prétend que son Médecin Espagnol le tua, en lui tirant trop de sang contre l'avis des Flamans de la même profession, & qu'à la derniere saignée, que la mort suivit de fort près, il ne sortit que de la sérosité. Les fatigues, son application au travail, peut-être son incontinence, avoient extrêmement altéré sa santé depuis quelques mois. On regretta beaucoup dans les Pays-Bas un Prince que sa bravoure, sa douceur, son affabilité, & d'autres bonnes qualités, rendoient aimable. La Cour de France lui proposa plus d'une fois de l'aider à se faire Souverain des Pays-Bas, & lui offrit en mariage Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston Duc d'Orléans, & héritiere par sa mere des grands biens de la branche de Bourbon Montpensier. Content des revenus de son gouvernement & de l'Archevêché de Tolede, il préféra les intérêts de sa Maison à ses avantages particuliers. Le sage Ferdinand ne donna pas dans le piége que Richelieu lui tendoit. Il jugea fort bien qu'on cherchoit seulement à tirer les Pays-Bas des mains d'un puissant Monarque, pour les faire tomber dans celles d'un Prince trop foible pour les défendre sans le secours de l'Espagne, avec laquelle il se rendoit irréconciliable. Tôt ou tard, il se seroit vû réduit à la triste né-

* *Saxum illud frustra volvit quod semper elabitur.* Grotii, Epist. 1527.

ceſſité de ſe faire comme tributaire des ennemis, par un démembrement conſidérable des Provinces qu'ils le tentoient d'enlever à ſon frere. On lui fit des obſéques magnifiques à Bruxelles. Immédiatemenr après ſa mort, Dom Michel de Salamanque, Secrétaire d'Etat, avoit, ſelon la coutume, préſenté aux principaux du Pays un pacquet cacheté, qui contenoit les ordres du Roi d'Eſpagne pour l'adminiſtration des affaires civiles & militaires, en cas que Ferdinand vînt à mourir, juſques à ce que Sa Majeſté Catholique eût envoyé un Gouverneur en chef. Elle établiſſoit un Conſeil d'Etat compoſé de Dom François de Melo, du Comte de Fontaine, du Marquis de Villada, de Dom André Cantelmo, de l'Archevêque de Malines & du Préſident de Roſe. Le premier des ſix avoit le commandement des troupes deſtinées contre la France; & le ſecond celui de l'armée qui devoit agir contre les Provinces-Unies. 1641.

Le Maréchal de la Meilleraïe ayant pris Bapaume par capitulation, il fut arrêté que le Gouverneur & la garniſon de la Place ſortiroient à huit heures du matin pour ſe retirer à Douai. On écrivit en même temps aux Gouverneurs des villes frontieres, d'empêcher les coureurs & les partis, afin que les gens ſortis de Bapaume puſſent arriver ſûrement à Douai, environ trois heures après midi. Mais par quelques retardemens ſurvenus, la garniſon & le Gouverneur ne ſe mirent en chemin qu'à quatre heures du ſoir, & paſſerent la nuit dans la campagne, à une lieuë de Douai. L'eſcorte que la Meilleraïe leur avoit donnée s'en retourna de cet endroit, ſelon l'ordre du Maréchal, & laiſſa ſeulement un trompette. Sur le ſoir du même jour, un eſpion vint rapporter à S. Preuil, Gouverneur d'Arras, que quatre cent hommes de la garniſon de Bethune ſont ſur le point de ſortir pour quelque deſſein. On tient conſeil de guerre: tous jugent que les ennemis pouvant projetter quelque entrepriſe ſur Arras, il eſt à propos que chacun ſe tienne prêt. A minuit arrive un autre eſpion, qui aſſure que quatre cent hommes ſont ſortis avec quelque cavalerie par la porte qui répond vers Arras. S. Preuil aſſemble les Capitaines de ſa garniſon, & tous conviennent d'aller au devant des ennemis. Six cent hommes de pied & trois cent chevaux ſortent donc de la ville. S. Preuil & Pontis ſon ami, s'étant avancés devant les autres, apperçurent les feux du campement. *Ce ſont les ennemis*, dit le premier. *Il les faut charger & de la bonne maniere. Mais*, demanda Pontis, *n'eſt-ce point ici le chemin de Bapaume à Douai? En ce cas, ce pourroit être la garniſon ſortie de la ville. Il n'y a pas d'apparence*, répondit S. Preuil. *On m'a écrit qu'ils devoient partir hier à huit heures du matin & ſe rendre à Douai ſur les trois heures après midi.* S. Preuil & Pontis rejoignent leur troupe & la mettent en bataille. Le Gouverneur de Bapaume, qui les voit venir à lui, fait de meme & marche aux François dans le deſſein de ſe défendre. Il leur avoit déja envoyé le trompette que le Maréchal de la Meilleraie lui avoit donné pour le conduire. Mais cet homme n'oſant ſe préſenter devant les François, qui s'avançoient avec une extrême chaleur, va gagner le derriere de leur

S. Preuil Gouverneur d'Arras eſt injuſtement accuſé de divers crimes, & condamné à la mort.

*Mémoires de Pontis, de Sirot & de Puyſégur.*

*Relation du procès & de la mort de S. Preuil dans un Recueil de diverſes pieces.*

*Grotii Epiſtolæ* 1525. & 1539.

*Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. 2.*

1641. troupe. Cependant on tire plusieurs coups de part & d'autre. Les Espagnols, qui se voient rudement chargés, crient alors, *Bapaume*, *Bapaume ;* S. Preuil étonné s'arrête, & fait sonner la retraite. Mais ses gens trop acharnés pillent le bagage des ennemis, sans qu'on les puisse retenir. La grande chaleur étant réfroidie, S. Preuil délibéra sur ce qu'il y avoit à faire. *Monsieur*, lui dit Pontis, *voici une fâcheuse méprise. Il y va de l'honneur de M. de la Meilleraïe. Prévenez-en les suites par une prompte satisfaction.* S. Preuil, qui s'étoit brouillé avec le Maréchal, en demeura d'accord, & se rendit sans peine aux remontrances de son ami.

Il va donc trouver le Gouverneur de Bapaume, & lui parle de la sorte avec toute la soumission possible. *Monsieur, je suis au désespoir du malheur qui est arrivé. Je vous en demande pardon, & vous proteste en même temps, qu'il n'y a eu aucune mauvaise volonté de notre part. On me manda hier que vous deviez arriver à Donai sur les trois heures après midi. Il est aujourd'hui six heures du matin. Qui auroit jamais pensé que vous étiez en campagne? Nous vous avons pris pour un parti sorti de Bethune, comme on nous l'avoit rapporté, & nous nous sommes confirmés dans cette pensée, quand nous vous avons vû venir en bataille, sans nous envoyer un trompette. Au reste, Monsieur, je vous assure que ni vous, ni vos soldats n'y perdrez rien. On vous rendra tout, à l'heure présente. Vous sçavez qu'on n'est pas toujours maître de ses gens, quand ils sont dans la premiere chaleur.* Le Gouverneur étoit un fort galant homme. Il répondit avec beaucoup d'honnêteté à S. Preuil que c'étoit un malheur, que le trompette effrayé avoit manqué à son devoir, & qu'il étoit fort obligé à la civilité de S. Preuil. On rend incontinent tout ce qui a été pillé, & S. Preuil donne même de son argent, pour dédommager les soldats de certaines choses qu'ils avoient prises. Générosité dont le Gouverneur de Bapaume fut si charmé, qu'il en parla par-tout avec éloge. S. Preuil, qui prévoyoit que ses ennemis se pourroient malignement servir de cette malheureuse rencontre pour le perdre à la Cour, pria le Gouverneur Espagnol de vouloir donner par écrit ce qu'il disoit de bouche, & de le signer de sa main, afin qu'en cas de besoin le François pût produire ce témoignage pour sa justification. L'Espagnol fit la chose de bonne grace, & voulut que tous ses Capitaines signassent après lui. Telle est la fameuse avanture de la garnison de Bapaume qui fit alors tant de bruit. Le récit de Pontis, témoin oculaire, est d'autant plus croyable, qu'en d'autres occasions il avoue sincerement les fautes dont son ami étoit véritablement coupable, & que dans la sentence de mort rendue contre S. Preuil il n'y est fait aucune mention de l'affaire de la garnison de Bapaume: preuve certaine qu'il s'en étoit parfaiteement disculpé.

S. Preuil avoit deux puissans ennemis auprès du Ministre, la Meilleraïe & Des-Noyers. Le Maréchal de Brezé le considéroit, & auroit bien voulu le servir : mais il n'osoit se déclarer ouvertement pour lui. Je ne sçai comment le Gouverneur d'Arras s'étoit tellement brouillé avec

la Meilleraïe, que le bruit courut que le Maréchal, choqué de la hauteur & de la fierté de S. Preuil, lui donna un soufflet. On n'ose pas assurer que cela soit certain. Pontis n'en parle point. Il dit seulement que la Meilleraïe fut fort mécontent du refus que le Gouverneur d'Arras lui fit d'une partie de la garnison de la Place, dont le Maréchal avoit besoin pour quelque expédition. Quoi qu'il en soit, tout le monde convient que la Meilleraïe haïssoit mortellement S. Preuil, & qu'il fut le principal auteur de sa disgrace. Du moins les proches parens de l'infortuné Gentilhomme l'ont toujours cru de la sorte. Des-Noyers cherchoit à venger d'Aubrai son parent, Commissaire des guerres, à qui S. Preuil donna des coups de canne dans une querelle survenue à Arras sur le payement d'une montre aux Officiers de la garnison. La sentence de mort charge l'accusé *d'outrages faits aux gens préposés aux affaires du Roi.* Mais condamne-t-on à la mort un Officier de guerre pour avoir donné dans un emportement des coups de canne à un homme tel qu'un Commissaire des guerres, qui n'a point de caractére qui le rende plus respectable que tout autre Financier ? L'Archevêque de Bourdeaux en avoit reçu du Duc d'Epernon & du Maréchal de Vitri. L'un en fut quitte pour une excommunication, & l'autre pour la Bastille. Il y a une extrême différence entre d'Aubrai & un Prélat de la Maison de Sourdis. Je ne prétens pas excuser la violence du Gouverneur d'Arras; je dis seulement, qu'il est fort extraordinaire que ses Juges l'ayent énoncée parmi les crimes pour lesquels ils le condamnerent à perdre la tête. 1641.

Un Auteur Italien insinue que Richelieu, jaloux de ce que S. Preuil étoit trop bien auprès de la Duchesse de Chaunes, se trouva fort disposé à perdre un rival préféré. Je ne lis rien ailleurs de cette intrigue. Le même Historien ajoûte qu'on soupçonnoit S. Preuil d'une intelligence secrete avec le Comte de Soissons. Mais outre que dans la sentence de mort, il n'est chargé d'aucun crime de Leze-Majesté, la maniere dont cet Officier refusa d'écouter quelques-uns de ses amis, qui voyant sa perte prochaîne lui conseilloient de se défendre dans Arras, & de mourir plûtôt les armes à la main que de porter sa tête sur un échaffaut, est une preuve qu'il se croyoit irréprochable, ou du moins, qu'on n'avoit pas de quoi le convaincre d'aucune infidélité. *A Dieu ne plaise*, repondit-il, *que je prenne jamais les armes contre mon Roi. On dit que M. le Maréchal de la Meilleraïe vient m'arrêter. J'irai au-devant de lui.* Il est pourtant vrai que le monde crut assez généralement que le Cardinal vouloit se défaire d'un Officier dont il se défioit. Avant la condamnation de S. Preuil, Grotius Ambassadeur de Suede écrivoit à un de ses amis, que l'affaire du Gouverneur d'Arras étoit *obscure* & embarrassée. Après l'éxécution, *la mort de S. Preuil*, dit-il dans une autre lettre, *justifiera* la bonne foi du Roi, en ce qui regarde la capitulation de Bapaume, & *délivrera certaines personnes puissantes de l'ombrage que leur causoit un homme qui parloit aussi fort librement, & dont la main étoit aussi prompte que la langue.* Quelqu'un rapporte qu'il s'étoit déchaîné contre le Maréchal de la Meilleraïe, à l'occa-

1641. sion du siege d'Aire, qui lui paroissoit mal conduit. La précaution que Louis prit d'écrire au Duc d'Orléans les raisons que Sa Majesté croyoit avoir de faire arrêter & punir S. Preuil, donne à penser que Gaston avoit une considération particuliere pour lui. Craignoit-on que ce brave Officier ne se déclarât en faveur de Son Altesse Royale, si elle vouloit remuer? Richelieu auroit-il été sitôt averti du complot formé contre lui entre le Duc d'Orléans & le Grand Ecuyer?

La Meilleraïe ne manqua pas de se récrier de toute sa force sur le droit des gens & de la guerre, violé au regard de la garnison de Bapaume, à qui la capitulation accordée par le Maréchal permettoit de se retirer à Douai. Le devot Des-Noyers se met de la partie, accuse S. Preuil d'être entré dans un couvent de Religieuses, & d'en avoir violé une; d'avoir fait pendre un Meûnier afin de joüir librement de sa femme qu'il avoit corrompue; d'avoir commis divers excès à Dourlens, quand il en étoit Gouverneur, & depuis à Arras. Les coups de canne donnés au parent du Secrétaire d'Etat ne furent pas oubliés. Il est vrai que S. Preuil, averti qu'il y avoit des armes cachées dans un monastere de filles, alla trouver l'Abbesse, qui lui en ouvrit les portes. Les armes furent trouvées en effet. Soit qu'il eût paru touché de l'extrême beauté d'une des Religieuses; soit que bienaise d'avoir cette occasion de la voir & de s'entretenir avec elle, il témoignât trop d'empressement d'entrer dans le couvent, ses ennemis publierent malignement qu'il s'en étoit fait ouvrir les portes, afin de contenter la passion criminelle qu'il avoit conçue pour la belle Religieuse. Pontis le croit fort innocent de cette brutalité. Puisqu'il n'en est point parlé dans la sentence de mort, c'est une preuve que l'accusation ne parut pas assez bien fondée à des Juges qui n'avoient pas envie de l'épargner.

*L'homicide* du Meûnier y est énoncé. Cependant Pontis soutint au Secrétaire d'Etat Des-Noyers, que S. Preuil en étoit innocent. Il avoue bien que son ami entretenoit un commerce scandaleux avec la Meûniere. Mais il assure que le mari fut condamné comme coupable d'intelligence avec les Espagnols, par l'Intendant de Justice & par les Magistrats d'Arras. De maniere que le Gouverneur pouvoit être coupable tout au plus d'avoir corrompu les Juges, ou du moins suborné un espion surpris à Arras, qui confessa qu'il étoit venu à l'instigation du Meûnier. Que si les Juges furent iniques, il falloit les punir aussi-bien que S. Preuil, ou avertir du moins le public que le prétendu espion avoit été corrompu par S. Preuil. Au lieu de cela, on se contente de dire, que l'accusé est *atteint & convaincu de l'homicide commis dans la personne de Fleuri Guilain, Meûnier*. Et où est-il, cet *homicide*, si l'homme fut condamné par les Juges ordinaires à être pendu après avoir été surpris trois fois & convaincu d'intelligence avec les ennemis, comme Pontis le soutint à Des-Noyers? Pour ce qui est des violences & des concussions qu'on reprochoit à S. Preuil, cela est à peu près semblable aux accusations intentées contre le Maréchal de Marillac. Tous deux firent ce que les autres Officiers de leur rang fai-

soient ordinairement. Et ce qu'il y a de plus singulier & de plus favorable à S. Preuil, c'est qu'il avoit une permission expresse du Roi, de n'être point si scrupuleux & de suivre l'exemple des autres. Cela parut dans quelques lettres de Sa Majesté que l'accusé produisit pour sa justification. *Brave & généreux S. Preuil, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier ; faites comme les autres dans leurs gouvernemens. Vous avez tout pouvoir dans notre Empire : tout vous est permis.* Ce fut ainsi que Louis répondit d'un air enjoué aux remontrances de S. Preuil, qu'il n'étoit pas assez riche pour soutenir la dépense qu'un Gouverneur de Dourlens & d'Arras ne se pouvoit dispenser de faire. 1641.

La Meilleraïe & Des-Noyers ayant prévenu Richelieu contre S. Preuil, ou peut-être le Cardinal étant bienaise de trouver un prétexte de se défaire de cet Officier, le Maréchal eut ordre de passer par Arras en allant en Flandres, d'y mettre nouvelle garnison, d'arrêter le Gouverneur, & de le faire conduire à Amiens, où son procès lui seroit fait par des Commissaires choisis dans les Présidiaux de la capitale de Picardie & d'Abbeville. Le prisonnier arrive à Corbie, & demande la permission de parler à son Secrétaire. On la lui accorde. *Que pensez-vous de mon affaire*, lui dit S. Preuil. *Que vous êtes perdu, Monsieur*, répondit le Secrétaire. *Et quel mal ai-je fait*, repliqua S. Preuil. *Pour ce qui est de l'affaire de Bapaume, tous ceux qui sçavent un peu ce que c'est que la guerre avoueront que la faute est toute entiere du côté du Gouverveur de Bapaume, & non pas du mien ; le trompette n'ayant paru qu'après le combat. Soyez persuadé, Monsieur*, repartit le Secrétaire, *que M. le Cardinal vous abandonne. Ne voyez-vous pas que ses propres gardes vous conduisent en prison ? M. le Cardinal m'abandonne*, reprit S. Preuil : *je ne le crois pas. Cela n'est que trop certain*, dit le Secrétaire. *De la maniere dont ceci commence, vous êtes perdu sans ressource. Quand vous auriez attenté à la personne du Roi, on ne s'y prendroit pas avec plus de rigueur.*

La lettre que Louis écrivit au Duc d'Orléans fut encore un présage certain du malheur de S. Preuil, qui réclamoit inutilement le *Cardinal son maître*. On y voit encore comment on avoit tourné l'esprit du foible Prince contr'un Officier qu'il aimoit auparavant. *Mon Frere*, dit le Roi à Gaston, *c'est avec déplaisir que j'ai été obligé de faire arrêter le Sieur de S. Preuil. Je m'étois apperçu depuis long-temps des fautes que sa violence & son avarice lui faisoient commettre contre mon service, & au prejudice des Villes dont il étoit Gouverneur. Comme j'avois sujet d'être content de sa vigilance & de son activité à harceller les ennemis, je me suis long-temps flaté de l'espérance qu'il se corrigeroit de ses vices, & qu'il me donneroit enfin lieu d'être entierement satisfait de sa conduite. Mais la maniere dont il a taillé en pieces la garnison de Bapaume m'a si justement déplu, que pour le punir de cette faute énorme, j'ai cru le devoir faire arrêter, & conduire à la Citadelle d'Amiens. Son action est d'autant plus criminelle qu'un trompette conduisoit le Gouverneur & la garnison de Bapaume, lorsqu'ils ont été attaqués. Je ne puis vous exprimer combien cette affaire m'est sensible ; tant à cause de ce que*

1641. *j'avois fait en faveur de S. Preuil, que du soin que j'ai toujours pris de tenir exactement ma parole. Le châtiment exemplaire de sa folle témérité convaincra les ennemis de ma justice & de ma sincérité.* Ils ne demandoient pas la punition d'un Officier dont ils reconnurent l'innocence par un acte authentique. Pourquoi donc S. Preuil fut-il condamné à la mort ? Pour une Religieuse violée ? On n'en dit pas un mot dans la sentence. Pour la mort du Meûnier ? Ce ne fut pas S. Preuil qui le fit pendre. Il ne reste donc que les coups de canne donnés à d'Aubrai, & la *poule plumée* sans l'empêcher de *crier*.

Tout le monde lui rend ce témoignage, qu'il se défendit fort bien devant ses Juges. Ils l'auroient traité avec moins de rigueur, si Bellejamme ou *Bellejambe*, Intendant de Picardie & Président de la commission, qui s'étoit déja rendu le ministre des passions injustes du Cardinal de Richelieu en d'autres occasions, n'avoit pas usé d'un artificieux delai, lorsqu'il vit les Magistrats ébranlés par la force des réponses de S. Preuil. Le seul Lieutenant-Général du Présidial d'Amiens, Rapporteur du procès, eut le courage de se déclarer ouvertement pour lui, & de résister aux menaces du violent & inique *Bellejambe*. L'accusé usa Chrétiennement de sa disgrace. Touché d'un vif repentir de ses péchés, il les déplora plusieurs jours avant sa mort, en demanda pardon à Dieu, se soumit aux ordres de sa providence, & perdit la tête le 9. Novembre. Je crains seulement qu'il n'y ait eu de l'affectation dans sa fermeté. *C'est grand cas*, dit-il à son Confesseur après qu'on lui eût prononcé sa sentence, *que Jesus-Christ ait apprébendé la mort, & que je n'en aie aucune frayeur. Je ne suis point ému de ce qu'on vient de me lire. Tâtez moi le poux, mon Pere.* Il y a là quelque chose de trop fanfaron, & même de prophane. Un homme sage & éclairé auroit fait une forte réprimande à S. Preuil, & lui auroit appris à parler avec plus de religion & d'humilité. Mais le bon Feuillan n'y entendoit pas finesse. Il tâte le poux à son patient, & témoigne qu'il n'y trouve aucune *émotion extraordinaire*. Ce que S. Preuil dit en allant à l'échaffaut est plus supportable. *Je crois, mon Pere, que l'orgueil me veut accompagner jusques à la mort. Je fais gloire d'aller au supplice, & je n'en ai ni honte, ni peur. Priez Dieu pour moi.* On raconte qu'en y arrivant, il trouva que l'échaffaut n'étoit pas entierement dressé à cause du mauvais temps, & que regardant froidement les ouvriers qui travailloient, il dit ; *voici le reste de ma fortune qui s'achevе de bâtir.* Telle fut la fin de François de Jussac d'Ambleville, Sieur de S. Preuil, Maréchal de Camp dans les armées du Roi, & Gouverneur d'Arras. Le Lieutenant-Général du Présidial d'Amiens eut raison de soutenir, *que le moindre des services* de cet Officier, qui avoit commandé dès l'âge de quatorze ans, *étoit plus que suffisant pour effacer le plus énorme des crimes dont il fût chargé.* Ajoûtons ici le témoignage que Puységur lui rend. *C'étoit un des plus braves & des plus hardis Gentilshommes qui ait été en France depuis plusieurs siecles, & l'un des plus libéraux & des plus généreux.*

Les

Les nouvelles reçues d'Allemagne, immédiatement après la défaite du Maréchal de Châtillon, consolerent Louis de la perte de ses troupes à Sedan; de même que l'avantage remporté sur les François par Lamboi diminua le chagrin que Ferdinand eut de la disgrace de l'Archiduc Léopold son frere, & de Picolomini à Wolfembutel. On rapporta d'abord à Louis que les troupes de l'Empereur avoient été entierement battues par le Comte de Guébriant & les Directeurs de l'armée Suédoise depuis la mort de Bannier. La victoire fut certainement glorieuse & considérable. Mais les Impériaux & les Bavarois n'y perdirent pas tant qu'on le dit à la Cour de France. Nous le verrons dans la relation même que Guébriant y envoya. La mort du Général Suédois avoit extrêmement relevé les espérances de Ferdinand & de Maximilien Duc de Baviere. Ils ne s'attendoient à rien moins qu'à la ruine entiere de l'armée de Suede. C'est-pourquoi l'Archiduc alla promptement, à la tête de sept ou huit régimens de cavalerie, joindre Picolomini dans la Saxe. Fiers de leur supériorité, ils projettent premierement de forcer les troupes de Brunswick à lever le blocus de Wolfembutel, & de réduire les Princes de cette Maison, & la Landgrave de Hesse à la nécessité de s'accommoder avec l'Empereur. Après cela, il paroissoit facile de repousser les François au-delà du Rhin, & les Suédois au bord de la mer. Guébriant, averti de la marche des Impériaux & des Bavarois vers Wolfembutel, persuade aux Suédois de s'avancer incessamment avec lui, pour déconcerter le projet de l'Archiduc. Il eut besoin de son éloquence & de sa dextérité pour rassurer tous les confédérés. Le nombre supérieur des ennemis les effrayoit tellement, qu'ils auroient incontinent levé le blocus de la Place, & se seroient retirés à Hildesheim, si les vives & courageuses remontrances du Comte ne les eussent retenus, & animés à soutenir l'entreprise avancée.

1641.

Victoire remportée sur les Impériaux & les Bavarois à Wolfembutel, par les Couronnes de France & de Suede, & par les Princes Confédérés d'Allemagne.

*Histoire du Maréchal de Guébriant. L. 6. Chap. 3. & 4. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Liv. 13. Lotichius Rerum Germanicarum ab excessu Ferdinandi II. L. XXIII. cap. 4. Nani Historia Veneta. Lib. 11. 1641. Mercurio di Vittorio Siri. T. I. Lib. II.*

L'Historien de Guébriant fait un long récit du combat de Wolfembutel, & en rapporte diverses relations. Je m'arrêterai à celle du Comte dans sa lettre à Des-Noyers, Secrétaire d'Etat, datée du camp de Wolfembutel le 3. Juillet. *Les ennemis*, dit-il, *attendoient un renfort de six à sept mille hommes qu'amenoit l'Archiduc Léopold Guillaume. Immédiatement après leur arrivée, ils marcherent tous à Wolfembutel. Nous en eûmes connoissance le 26. Juin au matin. Nous décampons à deux heures après midi, & marchons par le Hessendam vers le même endroit. Nous arrivons le 27. deux heures avant les ennemis, & nous nous postons entre la digue & le quartier général des troupes de Lunebourg. Le 28. l'ennemi passe au travers de la Ville, & se campe sur une montagne voisine. Après que son avant-garde de cavalerie, son infanterie, & le canon eurent passé, nous fîmes passer sur la digue six régimens de cavalerie, dans le dessein d'attaquer son arriere-garde. Un bois au travers duquel il falloit défiler nous empêcha d'obtenir quelque avantage considérable. L'ennemi en fut quitte pour trois étendars perdus, & quelques centaines de prisonniers. Tous nous assurerent que l'Archiduc & Picolomini étoient déterminés à nous combattre. Sur quoi nous jugeâmes à propos de changer notre camp, de quitter le quartier général de ceux de Lunebourg, où nous*

1641. *avions notre aîle droite, & de la retirer un peu en arriere, sur une éminence où il y avoit un bois à droite. On commença de faire quelques redoutes dessus. L'ennemi se met en bataille le 29. au point du jour, fait décharger les armes de sa cavalerie & de son infanterie, & commence l'attaque par son aîle gauche, où étoit l'armée de Baviere, contre les Suédois qui se trouvoient à la droite de la nôtre. Les Bavarois donnerent avec furie sous la conduite de Valh & de Merci. On les reçut vigoureusement. Le vieux régiment bleu Suédois, posté plus avant que les autres, lâcha enfin le pied. Mais il fut incontinent soutenu, & les ennemis se virent repoussés par le régiment de cavalerie de feu M. le Maréchal Bannier.* Son corps, qui n'étoit pas encore transporté en Suede, fut, pour ainsi dire, présent au combat. La mémoire de ce grand homme, sous qui les mêmes soldats avoient remporté de si belles victoires, ne leur inspira-t-elle point de l'ardeur & du courage en cette occasion?

*L'attaque*, poursuit Guébriant, *se faisoit par l'infanterie entiere des ennemis, à la faveur du bois que nous avions à la droite. Il leur avoit donné moyen d'approcher les Suédois toujours à couvert. D'autre part, la cavalerie de Baviere, par un jour qui étoit au-dessus du bois, à leur gauche & à notre droite, voulut entreprendre d'entrer dans notre camp. L'aîle droite de la cavalerie Suédoise s'y opposa, sous le commandement du Major Général Konigsmark & du Comte d'Hodickz. Mais celui-ci ayant été blessé & contraint à se retirer, son aîle plia, & fut incontinent enfoncée par les ennemis. Le Major Général Taubalde y accourut avec deux régimens de cavalerie Françoise, & chargea les ennemis de telle sorte qu'ils tournerent le dos. En ce même temps, le Major Général Konigsmark, qui avoit entretenu jusques là les affaires de son côté, rechargea de nouveau, & enfonça pareillement les ennemis. Le bois au travers duquel ils étoient, empêcha que la tuerie ne fût grande. La cavalerie de l'Empereur, postée à l'arriere-garde, se fit voir en bataille devant quelques retranchemens, commencés la nuit, & continués le matin. Mais elle y reçut tant de coups de canon, qu'elle fut obligée de se retirer, sans oser faire aucune charge. A la faveur de la Ville & du quartier général des troupes de Lunebourg que nous avions abandonné, elle se vint remettre en bataille, pour favoriser l'entiere retraite de son avant-garde, & de son infanterie. Après quoi, l'ennemi s'est posté à la main gauche de la Ville, sur une montagne dont toutes les avenues sont sous le canon du Château. Nous lui avons tué sur la place près de deux mille hommes, blessé environ quinze cent, & pris quarante-cinq tant drapeaux que cornettes. De notre côte, il y a eu environ deux cent hommes tués, & cinq cent blessés. Les ennemis attendent toujours le renfort de ceux qui ont pris Quickau. On le fait monter à vingt mille hommes. Ainsi, Monsieur, je ne juge rien plus nécessaire, que de faire une prompte diversion sur le Rhin, qui pourra rappeller l'armée de Baviere, & remettre ici les affaires en bon état.* Ne diroit-on pas que Guébriant ne fut point présent à l'action? Il ne dit pas un seul mot de lui-même. Que cette modestie sied bien à un grand Général!

Si l'Historien de Suede a lû la relation du Comte, il l'a certainement

prise au pied de la lettre. Car enfin, il ne le fait pas seulement paroître à la bataille de Wolfembutel. Konigsmark & le Colonel Wrangel en eurent tout l'honneur, si nous l'en croyons. Il n'est pas impossible qu'entre tous les Officiers de l'armée de Suede ces deux se soient plus signalés que les autres. Mais cela n'a pas empêché que les François, & sur-tout Guébriant, n'ayent beaucoup contribué au gain de la bataille. D'où vient donc que l'Historien de Suede ne fait aucune mention d'eux? Est-ce un oubli malin & affecté? Il y tombe souvent au regard des Alliés de la Couronne de Suede. A-t-il seulement écrit sur les relations envoyées à Stockholm, où les Officiers Suédois ne disent rien des François? Ce silence seroit assez surprenant. Car enfin Bannier & ses principaux Officiers ont souvent rendu justice au mérite du Comte. L'Historien de la République de Venise témoigne que Guébriant & ses François furent d'un grand secours aux Suédois vivement poussés par Picolomini. Selon les relations de trois témoins oculaires, le Comte eut plus que double part à la victoire. Il empêcha la retraite, il persuada le combat, il y commanda: il fit des merveilles dans une action dont le succès releva la gloire des armes de France en Allemagne; rendit à celles de la Couronne de Suede leur premiere réputation, fort diminuée depuis la mort de Bannier: sauva les Etats de la Maison de Brunswick, & garantit ceux de la Landgrave de Hesse du danger dont ils étoient menacés. On ne peut pas raisonnablement objecter le silence de l'Historien de Suede à l'Auteur de la vie du Maréchal de Guébriant. Outre que ces sortes de preuves négatives sont rarement concluantes, celui-ci allegue de si bons mémoires, qu'ils doivent l'emporter sur le silence peut-être affecté de l'autre, ou sur les relations défectueuses qu'on lui a fournies pour composer son Histoire, d'ailleurs fort estimable. 1641.

L'Archiduc Léopold assembla, dit-on, les Chefs de son armée avant le combat, les harangua, & les assura d'une victoire infaillible qui leur procureroit un solide repos, & les dédommageroit de leurs longs & pénibles travaux. Trop fier de la supériorité du nombre de ses troupes, il ne considéroit pas assez la bravoure & l'expérience de ceux qu'il prétendoit attaquer. *Le jour que les Impériaux & les Bavarois passerent au travers de Wolfembutel*, dit Roqueservieres témoin oculaire de tout, *le Prince Landgrave de Hesse Darmstat, & les Ministres de la Maison de Brunsvvick, ayant proposé de lever le blocus de Wolfembutel, & d'aller se poster à Hildesheim, les Officiers Généraux de l'armée de Suede y consentirent. Le Comte de Guébriant résista seul à la proposition, & remontra qu'une pareille lâcheté seroit une éternelle flétrissure à la réputation des confédérés, & perdroit sans ressource leurs affaires en Allemagne. De maniere qu'ils changerent tous de résolution, & promirent de faire leur devoir si l'ennemi les attaquoit.* Il le fit, & le Général François eut presque tout l'honneur de la victoire. *Pour rendre cette journée la plus glorieuse de la guerre présente*, dit Beauregard, Agent de France dans l'armée de Suede, *il manquoit un Chef aux troupes des deux Couronnes, & au Comte de Guébriant un commande-*

1641. *ment plus absolu pour mieux profiter de la victoire. Malgré l'envie que le Comte de Nassau, l'un des Chefs des troupes du feu Duc Bernard de Saxe Weymar, & ceux de son parti lui firent sentir en cette occasion, il en eut le principal honneur. Les Officiers de Suede & de Brunswick le remercierent, & reconnurent que sa vigilance avoit été la premiere cause de la victoire.*

Il ne tint pas à lui que les suites n'en fussent plus avantageuses. Mais il y avoit si peu de concert entre des Officiers généraux de diverses nations, indépendans les uns des autres, & dont les maîtres avoient des intérêts si différens, qu'il fut impossible à Guébriant de leur persuader de combattre l'ennemi en certaines occasions favorables, de marcher au secours des Places assiégées par l'ennemi, & de continuer le blocus de Wolfembutel. On le leva malgré lui, & un des Princes de la Maison de Brunswick fit sa paix avec l'Empereur. La France ne tentant aucune diversion sur le Rhin, & l'armée ennemie ayant été considérablement renforcée, les Impériaux firent des progrès considérables & pénétrerent dans les Etats de la Maison de Brunswick. Guébriant désolé de tant de difficultés, des contradictions qu'il trouvoit de la part des Officiers des troupes de Weymar, & du peu d'égard que la Cour de France avoit à ses justes remontrances, se dégoûtoit, ou du moins faisoit semblant d'être absolument dégoûté de son emploi, & demandoit instamment d'être rappellé. *Je vous jure & proteste en foi d'homme de bien*, dit-il dans une lettre à Des-Noyers, *que hors la disgrace du Roi mon maître, je préférerai non seulement la Bastille, mais la mort même, à demeurer plus long-temps ici. Je n'y puis attendre qu'une perte entiere de ma réputation, que je cherche à établir depuis vingt-ans, sans avoir jamais épargné ni mon sang, ni ma vie.* La défaite entiere d'un corps de deux mille chevaux de l'Empereur, que le Comte tailla en pieces, le consola un peu. Il s'appliquoit sur-tout à conserver l'armée Suédoise jusques à l'arrivée de Leonard Torstenson, qui venoit de Suede, avec un renfort de huit mille hommes, remplir la Place de Bannier. Le Roi de Dannemarck & quelques Princes d'Allemagne remuoient tant de ressorts différens pour débaucher les Allemands qui faisoient presque toute l'armée de la Couronne de Suede, que Guébriant étoit incessamment occupé à prévenir, ou à calmer les mécontentemens & les séditions.

Le Comte de Guébriant se sépare de l'armée de Suede, & obtient le commandement général des troupes de France

Le choix de Torstenson, Grand-Maître de l'artillerie, pour succéder à Bannier dans le commandement général de l'armée Suédoise en Allemagne, fut universellement applaudi. Formé d'abord sous la discipline du Grand Gustave, & élevé depuis aux premiers emplois militaires, il se trouva dans toutes les grandes occasions, & y signala son courage & son habileté. Le nouveau Maréchal aborda au mois d'Octobre en Allemagne, se rendit à Winsen sur l'Alter le 27. Novembre avec un renfort de cinq mille hommes de pied & de trois mille chevaux, & joignit les armées de Suede & de France. Comme il avoit ordre de tirer encore quinze cent hommes des garnisons, ses troupes monterent à vingt mille hommes, sans y comprendre deux mille chevaux promis par la Maison de

Brunswick. Après les festins & les débauches ordinaires en pareilles rencontres, Torstenson propose à Guébriant de l'accompagner, & d'aller ensemble prendre des quartiers d'hyver dans la Boheme. Le Comte avoit des ordres tout contraires. Richelieu entêté de la conquête de Perpignan & du Roussillon, où il projettoit de mener le Roi, nonobstant la foiblesse de sa santé toujours altérée, vouloit que Guébriant ramenât les troupes de France sur le Rhin, sous prétexte d'y faire une puissante diversion l'année prochaine; mais en effet pour défendre cette frontiere, en cas que les Impériaux tentassent de l'attaquer, pendant que les principales forces de Louis seroient occupées dans les Pirénées. Le Comte se défendit donc de suivre le Maréchal en Boheme, proposa la séparation des deux armées, l'appuya de quelques raisons spécieuses, promit d'agir l'année suivante sur le Rhin, & parla si fortement, que Torstenson fut obligé de se rendre. Guebriant part le 3. Décembre, prend son chemin par la Westphalie, où une partie des troupes de Hesse le joint après quelques difficultés, entre dans le Duché de Juliers, & se prépare à chasser Lamboi du Pays de Cologne. Nous verrons l'année suivante comment il éxécuta glorieusement son projet.

1641. en Allemagne. *Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. VI. chap. 13. VII. 1. 2. Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. Lib. XIII.*

Le Roi l'avoit nommé dès le 12. Octobre Lieutenant-Général de l'armée d'Allemagne sous le Duc de Longueville, avec un plein pouvoir de la commander en chef durant l'absence de celui-ci, qu'on ne prétendoit point y renvoyer. L'intention de Louis, c'étoit que le Comte n'eût personne au-dessus de lui; & cela fut en effet. Mais parcequ'il étoit à craindre que les Officiers Allemands des troupes du feu Duc Bernard de Saxe-Weymar, dont quelques-uns avoient été jusques alors égaux à Guébriant, & d'autres ou étoient Princes de l'Empire, ou avoient plus d'âge & d'années de services que lui, ne refusassent de servir sous son commandement, on crut qu'il étoit à propos de laisser au Duc de Longueville la qualité de Général, jusques à ce que ces étrangers s'accoutumassent insensiblement à recevoir les ordres du Comte. *Enfin nous sommes Généraux d'armée en chef*, lui écrit Des-Noyers dans une lettre du 13. Octobre. *Je dis*, nous, *parcequ'il me semble que j'ai part à tout le bien & tout l'honneur qui vous arrive. Je puis vous assurer par avance que le moindre bon succès que Dieu vous donnera en cet emploi de Général emportera le reste que vous pouvez desirer pour comble d'honneur, & que nous ne souhaitons pas moins que vous. Cela s'entend assez: ne m'obligez pas à m'expliquer davantage.* C'est le bâton de Maréchal de France, que Guébriant croyoit avoir autant & peut-être mieux mérité que le Comte de Guiche & d'autres, avancés par l'alliance ou la faveur de Richelieu. *Nous avons mis dans votre pouvoir*, ajoûte le Secrétaire d'Etat, *que c'est en l'absence de M. de Longueville. Non, que nous espérions qu'il y retourne; mais pour faciliter l'introduction d'une nouvelle autorité, qui s'établira mieux par degrés.*

Une lettre de Chavigni, écrite en même temps, prouve évidemment que le Comte étoit mécontent de ce que son mérite & ses services étoient

1641. si tard récompensés. *Je ne me réjouïrois pas avec vous de la nouvelle qualité qu'on vous donne pour commander l'armée du Roi, à cause du mauvais état des affaires*, lui dit cet autre Secrétaire d'Etat, *si je n'espéroit qu'elle sera bientôt suivie d'une dignité beaucoup plus considérable. J'y vois présentement une si grande disposition, que je suis obligé de vous dire, que vous feriez, à mon avis, une faute signalée, si vous continuez à demander votre congé. Je vous conjure, sur toutes choses, de prendre patience, & d'agir le mieux qu'il vous sera possible, sans témoigner, en quelque maniere que ce soit, que vous ayez d'autres chagrins au lieu où vous êtes, que ceux que vous donnent les évenemens de la guerre, quand ils ne sont pas tels que vous le desirez pour le service du Roi. Souvenez-vous, Monsieur, que quand on acquiert les honneurs par le mérite, il faut beaucoup plus travailler, que lorsque la faveur les donne. Vous êtes dans le chemin d'obtenir ceux ausquels un Gentilhomme peut aspirer, pourvu qu'on croie ici que vous n'avez pas moins de constance que d'autres bonnes qualités pour la guerre.* Afin d'animer Guébriant à faire de son mieux, & de prévenir les dégoûts que le retardement d'une récompense justement dûe à ses belles actions pourroit lui causer, le Roi lui envoya en même temps un brevet de Chevalier des Ordres de Sa Majesté, pour la premiere promotion qui se feroit. Le Cardinal, qui cherchoit à gagner un si habile Officier, ne manqua pas d'ordonner à Chavigni de lui insinuer qu'il étoit redevable de cette distinction aux instances de Richelieu en sa faveur.

On s'appliquoit d'autant plus à contenter Guébriant, qu'on attendoit de lui un service qui ne paroissoit gueres moins important que le gain d'une bataille. Des-Noyers le propose ainsi dans sa lettre. *Le Roi voudroit bien qu'en vous établissant Général, on ne parlât plus de Directeur, ni d'aucune autre puissance extraordinaire dans les troupes de feu M. le Duc de Weymar, & en être le maître absolu, puisqu'elles sont à la solde de Sa Majesté. Il n'y a que deux voyes pour y parvenir; la force, ou l'argent. La premiere seroit fort difficile à présent. Aussi prétendons-nous employer la seconde, & par là venir à bout de notre projet. Que si vous y trouvez des obstacles imprévus & insurmontables, le Roi n'entend pas qu'on ruïne l'armée, en y voulant rétablir l'ordre. Alors, il ne faudra ni montrer notre foible, ni pousser à bout la dureté & l'opiniâtreté de ces gens-là. On différera; on s'accommodera au temps & à leur humeur; on cherchera d'autres moyens d'établir solidement la puissance du Roi dans vos troupes.* Leurs principaux Officiers depuis la mort du Comte de Nassau, & l'éloignement de quelques autres faits Gouverneurs de certaines Places, étoient Ohem, Rose, & Taubalde. Guébriant sçut si bien les ménager, qu'en leur accordant des charges dans l'armée, & en leur donnant de l'argent, ils renoncerent à leur qualité de Directeur, & le reconnurent pour Général. C'est ainsi qu'on acheva de rompre toutes les dispositions que le Duc Bernard mourant avoit faites de ses conquêtes & de ses troupes.

Pendant que la France & la Suede travailloient avec assez peu de succès à soutenir la réputation de leurs armes en Allemagne, Claude de Mê-

mes Comte d'Avaux, & Jean Adler Salvius Plénipotentiaires des deux Couronnes, négocioient deux grandes affaires à Hambourg; le renouvellement du traité de ligue & d'alliance entre Louis & Christine, qui expiroit l'année prochaine, & le reglement des préliminaires de la paix générale, entre Conrad de Lutzow, Conseiller Aulique & Plénipotentiaire de l'Empereur d'une part, & d'Avaux & Salvius de l'autre, par la médiation de Christian IV. Roi de Dannemarck. Les Ministres de France & de Suede avoient parlé dès l'année précédente du renouvellement de l'alliance entre les deux Couronnes. Mais ils ne se presserent pas trop de rien conclure. On proposoit de nouvelles conditions de part & d'autre; & les deux Négociateurs, habiles & expérimentés, usoient chacun de toute leur dextérité, pour obtenir ce qu'ils demandoient. Avaux insistoit principalement sur ce que la durée de l'alliance ne fût plus limitée à un certain nombre d'années, & proposoient qu'elle continuât jusques à la fin de la présente guerre par une paix générale : de maniere qu'on s'exemptât de l'embarras de renouveller le traité de temps en temps. Les Suédois faisoient difficulté de se lier les mains, & de se priver de la liberté de conclure une paix particuliere avec l'Empereur, en cas qu'il leur offrît des conditions avantageuses. Mais les Régens du Royaume venant à réfléchir qu'ils ne trouveroient jamais une entiere sûreté dans une paix particuliere, & que sans la garantie de France on auroit de la peine à conserver long-temps ce qu'on prétendoit obtenir en Allemagne, acceptent la proposition de la France, & se réduisent à la demande d'une augmentation du subside que Louis leur donnoit, & d'une plus puissante diversion, non seulement sur le Rhin; mais encore dans les Pays héréditaires de la Maison d'Autriche, ou du moins dans la Baviere, où les Suédois insistoient que Louis portât ses armes.

1641. Nouveau traité d'alliance entre les Couronnes de France & de Suede. Réglement des Préliminaires de paix générale. *Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Lib.* 12. 13. *Lotichius Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi II. Lib.* 20. *cap.* 1. 2. *l.* 21. *c.* 4. *l.* 24. *c.* 3. *Nani Historia Veneta. L.* 11. 1641. *Mercurio di Vittorio Siri. Tom.* 1. *Lib.* 2.

On contesta long-temps sur ces deux articles. Avaux se défendoit d'accorder l'augmentation du subside, sur le grand épuisement de la France, désormais incapable de fournir à de si grandes dépenses, & sur l'avis que Bullion Surintendant des finances avoit donné en mourant au Roi, de faire de tels traités avec ses alliés, qu'il ne fût plus obligé à leur fournir de l'argent, & de réserver plûtôt celui qu'il leur donnoit à l'augmentation de ses forces de terre & de mer. Le conseil du Surintendant n'étoit point mauvais. Depuis quatre ou cinq ans, Louis avoit donné des sommes extraordinaires d'argent aux Suédois & aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, dont il n'avoit tiré aucun profit. Les Alliés s'accommodoient de l'argent de France pour leurs affaires particulieres, & le Roi en manquoit pour les siennes propres. Le Plénipotentiaire de France ne formoit pas moins de difficultés sur la diversion. La France ne trouvoit aucun avantage à envoyer ses troupes si loin. Il lui paroissoit beaucoup plus utile de les faire agir sur le Rhin, & d'étendre ses conquêtes de ce côté-là, où elles travailleroient à l'agrandissement du Roi, & non à celui de ses Alliés. Tous les obstacles furent enfin levés. Le dernier Juin les deux Plénipotentiaires signerent le traité. Christine le ratifia le 20. du

1641. mois suivant, & Louis le 12. Août. On convint que la paix générale se négocieroit à Munster & à Osnabruck en Westphalie : le Plénipotentiaire de l'Empereur en demeuroit d'accord.

Le traité avec Ferdinand, pour le reglement des préliminaires de la paix générale, ne fut pas signé sitôt, à cause des difficultés sur la maniere dont les différens saufconduits seroient conçus. On convint de tout au mois de Décembre : que les Ministres des Puissances intéressées s'assembleroient à Munster & à Osnabruck le 4. du mois de Mars suivant. Que l'échange des saufconduits se feroit dans l'espace de deux mois par les Ministres du Roi de Dannemack. Que les différends de la France & des Etats-Généraux avec la Maison d'Autriche s'ajusteroient à Munster, & ceux de la Couronne de Suede & de ses Alliés avec l'Empereur & les Princes de son parti, à Osnabruck. Ferdinand, Louis, Philippe, Maximilien, & quelques autres qui ne vouloient pas une si prompte conclusion de la paix, firent apporter de si longs délais à l'ouverture des conférences, que je ne me serois pas mis en peine de parler ici du traité de Hambourg, si la premiere époque de celui de Westphalie ne m'avoit paru considérable. Dans la Diete de Ratisbonne qui finit aux premiers jours d'Octobre, l'Empereur avoit laissé la liberté de choisir, entre cinq ou six Villes, celles qu'on aimeroit mieux pour les conférences. Munster & Osnabruck étoient du nombre. Ferdinand obtint à Ratisbonne presque tout ce qu'il voulut. Les résolutions qu'on y prit à son instigation lui furent si favorables, que tout le monde reconnut que Bannier & Guébriant avoient manqué un coup de la derniere importance, dans leur tentative inutile de dissiper cette assemblée. Pour témoigner au monde qu'il vouloit sincerement le repos de l'Allemagne, ou plûtôt pour parvenir plus facilement à son but de détacher les Princes de l'Empire encore unis avec la France & à la Suede, Ferdinand fit publier à Ratisbonne une amnistie générale. Mais l'affectation d'en excepter la Maison Palatine fit juger que ce n'étoit qu'un artifice pour achever de ruiner ce qui restoit encore de l'Union Protestante.

Charles Louis Electeur Palatin avoit envoyé des Agens à Ratisbonne, où le Roi de Dannemarck & quelques autres Princes, bien intentionnés pour la Maison Palatine, tâcherent d'appuyer ses prétentions, du moins en partie. Mais outre que l'Empereur & le Roi d'Espagne ne vouloient point entendre parler du rétablissement de Charles Louis dans les Etats & dans la dignité de ses Ancêtres, la Maison d'Autriche avoit pris des engagemens si étroits avec Maximilien Duc de Baviere, qu'il n'étoit plus au pouvoir de l'Empereur de lui arracher ce qu'il possédoit depuis près de vingt ans. Il en auroit trop coûté à la Maison d'Autriche. Où pouvoit-elle trouver de quoi dédommager le Bavarois des dépenses faites pour le recouvrement de la Boheme, & pour la défense de Ferdinand II. contre Gustave Roi de Suede, si Maximilien eût été obligé de rendre le haut Palatinat & le bonnet d'Electeur ? Par l'imprudence & l'ambition démesurée du Petit-Fils de ce sage & habile Prince, l'héritier de la Maison Palatine a trouvé

en

en nos jours la conjoncture favorable de se faire rendre ce que Frédéric Roi de Boheme avoit malheureusement perdu. Le Duc de Baviere s'est vû mis à son tour au ban de l'Empire, & le Duc de Newbourg, devenu l'aîné de la Maison Palatine, recouvre le haut Palatinat & le premier Electorat de l'Empire. De maniere que par une révolution qui ne sera pas tout-à-fait sans exemple dans ces deux Maisons rivales, le Bavarois se trouvera peut-être trop heureux qu'on fasse pour lui, au prochain traité de la paix générale, ce qu'on fit dans celui de Westphalie en faveur du Palatin. Les premiers y devinrent les derniers, & les derniers redeviennent maintenant les premiers. Charles Roi de la Grande-Bretagne envoya un Ambassadeur à la Diete de Ratisbonne, demander avec assez de hauteur le rétablissement de ses neveux. La conjoncture paroissoit favorable. Son Parlement plus content de lui, du moins en apparence, depuis la mort du Comte de Strafford, l'emprisonnement de l'Archevêque de Cantorberi, & l'éloignement de quelques Ministres odieux, offroit une somme considérable d'argent, & de quoi mettre une puissante armée sur pied, pourvu que le Roi voulût agir efficacement en faveur de la Maison Palatine. Les Ecossois promettoient de s'unir pour cet effet avec les Anglois. L'Empereur parut d'abord embarrassé. Mais l'adroit Maximilien fit si bien, que l'affaire de la Maison Palatine fut remise à un traité particulier qui se ménageroit à Vienne entre les parties intéressées. Il y eut en effet quelques négociations entamées, qui n'aboutirent à rien. Le crédit du Duc de Baviere étoit trop grand, & ses intrigues trop bien liées à la Cour Impériale.

1641.

Le Prince de Condé commande les troupes du Roussillon ; le Comte de la Motte Houdancourt celles de Catalogne, l'Archevêque de Bourdeaux l'armée navale de la Méditerranée.

Pour achever le récit des diverses campagnes de cette année, il ne me reste plus qu'à parler du succès des entreprises faites dans le Roussillon & dans la Catalogne. Richelieu les prit fort à cœur, dès que les Catalans se donnerent au Roi. A la sollicitation du Secrétaire d'Etat Des-Noyers, son parent & son ami, le Comte de la Motte Houdancourt fut envoyé d'Italie à Barcelonne commander les troupes destinées à la défense des nouveaux sujets de Louis; & Sourdis Archevêque de Bourdeaux, qualifié Général de l'armée navale du Levant, eut ordre de se préparer à faire voile vers les côtes de Catalogne avec les vaisseaux & les galeres de la Méditerranée. *Je vous conjure, par l'affection que vous avez pour la prospérité des affaires de Sa Majesté*, dit le Cardinal dans une lettre au Maréchal de Schomberg Gouverneur de Languedoc, *de ne rien oublier de tout ce qui se peut humainement, pour faciliter le secours qu'elle envoie aux Catalans, & pour faire ensorte que M. de la Motte puisse avoir promptement le corps de troupes avec lequel il doit entrer dans la Catalogne, en attendant que vous puissiez préparer & assembler le reste des forces que vous conduirez contre Collioure, selon qu'il est porté dans la dépêche que M. Des-Noyers vous envoie. Je ne vous représente point de quelle conséquence sont ces affaires : vous le pouvez juger aussi-bien que moi. Il suffit de vous avertir qu'il importe à la réputation du Roi, de les soûtenir puissamment, & d'y donner tout le soin & toute la vigilance possible. Je me tiens d'autant plus*

1641.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 48. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. 2.*

*assuré de la vôtre en cette occasion, que vous connoissez combien je prens cette entreprise à cœur. Vous ne pouvez rendre un plus grand service au Roi. Je le lui ferai valoir de telle maniere que vous aurez sujet d'être content. M. de Bezançon part présentement. Il va trouver M. l'Archevêque de Bourdeaux, & le presser de se mettre en mer pour secourir les Catalans, & se rendre maître du Cap de Quiers. De là, il y ira vous seconder par mer à Collioure.*

Le Comte Duc d'Olivarez ne se préparoit pas avec moins d'application à faire de nouveaux efforts afin de réduire les Catalans, & de s'opposer aux projets de Richelieu. En attendant que les troupes délabrées de la malheureuse expédition du Marquis de Los Velez fussent en état de se remettre en campagne, la Cour de Madrid fit agir sous main le Duc de Nochera Seigneur Arragonois, & lui ordonna de proposer un accommodement aux Catalans. Nochera sonde quelques membres de la Députation de Barcelonne, & offre des conditions avantageuses à la Province. On lui répondit qu'elle étoit alors si fort engagée avec le Roi de France, que les habitans ne pouvoient plus rien faire sans lui. Le Duc en convint, & répondit par une lettre judicieuse. Il y blâme la conduite d'Olivarez au regard des Catalans, & avoue de bonne foi que le Ministre de Philippe auroit pû se dispenser de les pousser à bout. On ne sera pas fâché de voir ce qu'un sage Espagnol pensoit là-dessus. *Dieu veuille pardonner à ceux qui sont la cause*, dit-il encore à Tamarit l'un des Députés de Barcelonne, *de ce qu'on ne m'a pas donné, il y a quatre mois, le même pouvoir que le Roi m'envoie maintenant de traiter & de conclure la paix aux conditions les plus avantageuses que la Province puisse souhaiter. J'avois représenté par écrit à Sa Majesté les suites fâcheuses que l'entrée du Marquis de Los Velez avec une armée dans la Catalogne pourroit avoir. C'étoit alors le véritable temps de parler d'accommodement. Messieurs les Conseillers de Barcelonne m'avoient prié d'intercéder pour eux auprès du Roi, & de le supplier d'user de clémence envers ses sujets Catalans. J'écrivis sur l'heure à Sa Majesté, & mes avis furent approuvés au Conseil du Roi. Cependant on me répondit par des reprimandes. Aujourd'hui que la Province, aigrie des maux qu'elle a soufferts par la mauvaise conduite du Marquis de Los Velez, s'est donnée aux François, on m'envoie la commission de conclure la paix. Cela se peut-il sans eux? Quelle apparence y a-t-il que le Roi de France ne se mettra pas en peine de conserver une belle & riche Province qui confine à ses Etats? Une seule considération peut porter les Catalans à souhaiter un accommodement. C'est le peu de correspondance qu'il y aura dans quelque temps entr'eux & les François. Quoique la Catalogne ait obtenu certains avantages, & que son nouveau Roi la protege, pour s'assurer la possession d'une Province si puissante, il n'est pas possible qu'avec le temps les François ne la traitent comme ils ont traité la Sicile, Naples & les autres Pays qu'ils ont eus hors de leur Royaume.* Le Duc de Nochera disoit plus vrai qu'il ne pensoit. La Cour de France n'étoit pas encore trop assurée des Catalans, & on y pensoit déja à établir chez eux un pouvoir aussi arbitraire que celui qui s'exerçoit en Languedoc, en Bourgogne.

Vers la fin de cette année, Richelieu ayant témoigné au fameux Dom Joseph Margarit, envoyé de la Province au Roi, qu'on craignoit que les Catalans dégoûtés de la guerre ne se réconciliassent avec Philippe, & ne rompissent leur traité avec Louis : *Monseigneur*, répondit Dom Joseph avec autant de bon sens que de liberté, *Votre Eminence desire de sçavoir si les Catalans ne manqueront point à leur promesse. Cela est fort juste. De leur côté, ils voudroient bien être assurés que la France ne changera rien aux articles dont ils sont convenus avec Sa Majesté, & que M. le Maréchal de Brezé doit jurer en qualité de Viceroi de Catalogne. J'ose vous protester que si la France ne manque point aux Catalans, ils observeront religieusement ce qu'ils ont promis. Hé bien, Monsieur*, s'écria le Cardinal content, *si les Catalans sont fideles, je me mocquerai de toutes les forces de l'Espagne. Soyez persuadé que je dompterai son orgueil. On vient à bout du cheval le plus fougueux. Je connois les avantages que le Roi peut tirer d'une Province qui lui donne cent lieuës de Pays, & ouvre la porte à la conquête entiere de l'Arragon & de la Castille. Vous verrez comment je sçaurai faire valoir le présent que les Catalans ont fait à Sa Majesté.* La rodomontade est forte. Richelieu ignoroit qu'on tramoit une nouvelle conjuration contre lui; que son Maître pensoit encore actuellement à l'éloigner de sa personne, & qu'il cherchoit les moyens de conclure une paix générale à l'insçu de son Ministre. *Monseigneur*, reprit Margarit, *Votre Eminence ne connoît pas bien les gens de notre Province. S'ils ont secoué le joug de l'Espagne, c'est parce qu'on violoit leurs loix & leurs priviléges. Rien ne leur est plus cher au monde. Voilà ce qui les a obligés de retourner à la Couronne de France, dont la Catalogne a été démembrée. Puisque nous tenons nos meilleures loix & nos plus beaux priviléges de la libéralité des Rois prédécesseurs de Sa Majesté, nous espérons qu'elle voudra nous les conserver inviolablement.* 1641.

J'ai rapporté ci-dessus une lettre où le Cardinal donnoit des assurances assez positives au Maréchal de Schomberg, qu'il auroit le commandement des troupes qui agiroient dans le Roussillon. Richelieu changea de sentiment. Soit que quelqu'un lui eût représenté qu'il seroit plus à propos d'envoyer une personne d'une autorité plus éminente, avec ordre de veiller sur tout ce qui seroit en Catalogne, en Roussillon & sur la flotte; soit que le Prince de Condé toujours entêté de commander une armée, quoiqu'il n'y réüssît pas bien, eût tant pressé Richelieu qu'il n'osa pas mécontenter son nouvel allié, le Prince fut envoyé commander en Languedoc, en Roussillon, & même en Catalogne, jusques à ce que le Maréchal de Brezé, destiné à la Viceroyauté, y pût aller. Ainsi Schomberg, que Condé cherchoit à chagriner, fut obligé de sortir de son gouvernement & d'aller en Guienne faire les fonctions du Duc d'Epernon plus maltraité que jamais. Avec quelles indignes bassesses Condé achetoit la faveur de Richelieu, on ne le voudroit jamais croire, si ses lettres au Cardinal ne le témoignoient. *Je n'ai jamais rien tant desiré, après mon salut, que votre alliance*, dit-il dans une écrite de Lyon lorsqu'il alloit en Languedoc. Il s'y disculpe d'avoir eu part au

1641. meurtre d'un nommé Megrin, que Richelieu avoit mis dans la maison du Duc d'Enguien pour être apparemment son espion. *Je vous ai donné entierement mon fils par le mariage, je veux qu'il soit votre créature. Je vous supplie très-humblement de lui ordonner tout ce que vous voudrez, de lui déclarer vous-même vos volontés, & de mettre qui il vous plaira dans sa maison à la place de M. Megrin. Le jour de l'honneur que vous m'avez fait de recevoir mon fils dans votre alliance, je le regarde comme le jour de mon plus grand bonheur. Si après cela mes malheurs ordinaires me pouvoient mettre en une seule mauvaise opinion auprès de vous, j'aimerois mieux la mort: ou s'il faut vivre, que ce soit en repos dans ma maison, plutôt que dans aucun éclat ou emploi. S'il vous plaît croire la vérité de ma cordiale affection, & prendre un entier soin & pouvoir sur mon fils votre neveu, j'estimerai le reste de ma vie bien employé à vous servir & complaire.* Cette lettre & quelques autres donnent à penser que le Duc d'Enguien n'étoit pas si souple que son pere, & qu'il souffroit impatiemment d'être régenté par Richelieu. On peut croire sans jugement téméraire, que le jeune Enguien se voulut défaire de l'espion que le Cardinal avoit mis dans sa maison. Du moins, il s'en plaignit au Prince, & quelques-uns rapporterent à Richelieu que Condé avoit exhorté Enguien à prendre patience, en l'assurant que Megrin ne dureroit pas long-temps: de maniere que le Cardinal crut qu'il avoit été tué par l'ordre du pere & du fils.

Progrès du Prince de Condé dans le Roussillon.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. Chap. 48. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. T. 2. Historie di Gualdo Priorato. Part. 3. Lib. 2. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. 2.*

Sourdis Archevêque de Bourdeaux exécuta promptement l'ordre qu'on lui avoit donné de se mettre en mer avec les vaisseaux & les galeres, & de se rendre maître du Cap de Quiers. Le 15. Février, il y envoie trois vaisseaux avec quatre cent hommes, qui s'emparent de la ville & de trois tours sur les éminences; fait partir ensuite dix vaisseaux de guerre avec des munitions & huit cent hommes de pied, qui arrivent le 12. Mars. Le Prélat Général d'armée vient enfin lui-même le 26. avec douze galeres, chasse celles des Espagnols & leurs vaisseaux du port de Roses & des autres qu'ils avoient encore, & leur prend quelques vaisseaux & quelques galeres. De maniere que le Duc de Ferrandine Général des galeres d'Espagne, ou trop foible, ou effrayé, n'ose sortir du port de Genes pour s'opposer à ce premier feu de l'Archevêque. *Ces préludes*, dit Sourdis d'un air triomphant dans une relation envoyée à la Cour, *nous font espérer, que si les Espagnols s'opiniâtrent à demeurer dans les mers que le Roi a prises sous sa protection, leurs galeres augmenteront le nombre de celles de Sa Majesté.* Le Prélat auroit été moins fanfaron, s'il eût prévû que cette campagne lui seroit fatale. Les Catalans, fiers du secours qui leur vient par mer & par terre, furent encore plus rodomonts que lui. La Cour de Madrid, qui tâchoit de les amener à écouter les propositions d'accommodement qu'elle leur vouloit faire, envoya un trompette à Barcelonne, demander aux gens de la Députation, comment ils recevroient le nouveau Viceroi que Philippe leur destinoit. *M. le Comte de la Motte Lieutenant Général de Sa Majesté Très-Chrétienne*, répondirent-ils gravement, *le recevra par terre, & M. l'Archevêque de Bourdeaux par mer.*

Conformément au premier projet de la Couronne de France, Sourdis vouloit que le Comte de la Motte vînt d'abord avec ses troupes assiéger Collioure, après quoi on prendroit Perpignan & tout le reste du Roussillon sans grande résistance. Mais les Catalans, entêtés de reprendre Tarragone & Tortose que le Marquis de Los Velez leur avoit enlevées, presserent tant la Motte & Argenson qui remplissoit à Barcelonne la place du brave & habile Bezançon, que la Motte, qui cherchoit à obtenir le bâton de Maréchal de France par quelque action éclatante avant l'arrivée d'un Viceroi François, y consentit sans peine. L'autre bien-aise de gagner les Catalans, & d'obliger la Motte, avec qui Des-Noyers l'avoit particulierement lié contre l'Archevêque de Bourdeaux, que le Secrétaire d'Etat haïssoit depuis long-temps, y donna pareillement les mains. On prétend même que Des-Noyers, jaloux du crédit de Sourdis auprès de Richelieu, leur avoit instamment recommandé de traverser l'Archevêque sous main, & de ne laisser échapper aucune des occasions que cet homme, naturellement vain & étourdi, pourroit donner de le décrier dans l'esprit du Cardinal. Quoi qu'il en soit, Argenson écrit à Sourdis de venir assiéger Tarragone par mer, pendant que la Motte l'attaquera par terre : projet qui ne fut point du goût de l'Archevêque ; & ce n'étoit pas sans raison. Il en donne de fort solides dans sa réponse à la lettre d'Argenson, les déduit fort bien, & nous apprend une prétention particuliere des gens de Barcelonne. Ils ne vouloient point saluer le pavillon du Roi, à moins qu'il ne fût en personne sur le vaisseau ou sur la galere, & demandoient d'être salués les premiers. *Sans un ordre exprès du Roi*, dit Sourdis à Argenson, *je ne puis m'éloigner de celui que j'ai de faire saluer son pavillon à tout le monde, & de ne saluer jamais qui que ce soit. La réserve que ces Messieurs veulent faire de la personne de Sa Majesté seroit un prétexte dont tous les Princes & tous les endroits du monde se pourroient servir aussi bien que les gens de Barcelonne, pour se dispenser de rendre ce devoir au Roi. Cependant on n'y manque nulle part. Le nombre des coups de canon ne se régle que par l'affection. Mais celui du devoir est de sept, & de commencer le premier. Après y avoir répondu, si ces Messieurs ont envie de brûler de la poudre, j'en ferai tirer plus de deux mille.* Le bon Prélat n'étudioit-il point plus assidûment le cérémoniel de la mer que les rubriques de son Bréviaire & de son Missel ? Le bruit du canon lui plaisoit beaucoup plus que la musique & le son des orgues de son Eglise.

1641.

Puis venant à la proposition du siege de Tarragone : *pour vous dire le vrai*, ajoûte-t-il, *ce n'étoit point mon sentiment qu'on commençât d'écorcher l'anguille par la queue, ni que vous appellassiez à vous tant de troupes, qui n'ont ni artillerie, ni vivres, ni argent. Je crains qu'un projet incertain n'en fasse avorter un fort assuré, & fort utile au service du Roi. Trois semaines vous donnoient la prise de Collioure, & par conséquent celle de Perpignan. Alors, on vous auroit pû mener, sans rien apprehender, & l'armée navale & celle de terre, au lieu que vous employerez autant de temps*

1641. *à rassembler les troupes où vous êtes. Les premieres consumeront le fonds que vous avez, durant que les autres viendront. Ainsi elles vous seront inutiles en tout temps. Mais quand les choses proposées réüssiroient, je les juge si peu considérables & si difficiles, en comparaison de celles qu'on projettoit, que je crains fort qu'elles ne répondent pas aux espérances qu'on a conçues d'une si grande armée. Pour moi, qui ne suis que pour exécuter ce que la Cour me prescrira, je serai fort aise d'en recevoir des ordres, ou bien votre avis par écrit, afin d'être à couvert du reproche qu'on me pourroit faire de n'avoir pas suivi ceux qu'on m'avoit donnés. Vous verrez par un Mémoire confirmé de plusieurs endroits l'état véritable du Roussillon, & la nécessité qu'il y a de les empêcher de recevoir des vivres. En comparant Perpignan à Tarragone, vous jugerez laquelle des deux Places est plus avantageuse au service de Sa Majesté. A Perpignan, on trouve la facilité & l'utilité à cause du voisinage de nos Provinces. Tout ce que l'ennemi a de Ports sera emporté, ou hors d'état de nuire, sans faire aucune dépense, sans perdre des hommes & du temps, sans empêcher que l'autre dessein ne se puisse exécuter quinze jours après. De l'autre côté, je ne vois qu'un projet sans aucune fin, sans utilité pour le service du Roi, rempli de difficultés, sujet à une extrême dépense. Je n'en apperçois pas le fonds, & j'en crains l'évènement, quel qu'il soit.*

*Si on vient à perdre une bataille, dont le succès est toujours incertain, jugez ce qui en peut arriver. Si vous manquez d'argent ou de vivres, que deviendra votre armée? On vous ordonne d'avoir grand soin qu'elle soit fournie de toutes les choses nécessaires à sa subsistance. Je veux que tout réüssisse, & que vous preniez Tarragone, Tortose & les autres Places occupées par les Castillans. A moins qu'elles ne soient fortifiées, les ennemis les reprendront dès que vous renverrez l'armée dans le Roussillon. La crierie des peuples que vous appréhendez maintenant, & qui est votre seul prétexte, redoublera. Si vous les voulez fortifier, il faut que l'armée passe la campagne jusques à ce que les ouvrages soient en état de défense. Voyez, Monsieur, l'argent qui vous sera nécessaire pour l'entretenir durant ce temps-là. Quel fonds avez-vous pour les fortifications, pour les munitions, pour l'entretien des garnisons? Tout l'avantage que vous tirerez de vos conquêtes, ce sera d'avoir à cent lieuës de vos frontieres une ou deux Places que vous ne pourrez secourir, sans en laisser sept ou huit des ennemis derriere vous. Que si vous prétendez y aller par mer, qu'elle dépense ne faudra-t-il pas faire? Vous serez obligé de venir de Provence en Catalogne. Y avez-vous un port où vous puissiez mettre un vaisseau en sûreté durant l'hyver? Les ennemis en ont plusieurs, & de bonnes Places dans le voisinage de celles que vous projettez d'attaquer. Enfin, Monsieur, notre ancien & véritable domaine, c'est le Roussillon. Il ne fut engagé à l'Espagne par le Roi Charles VIII. que pour la somme de trois cent mille écus. Et quel titre avons-nous sur la Catalogne? L'opinion d'un peuple dont vous connoissez la constance.* L'avis de l'Archevêque de Bourdeaux étoit sans doute plus judicieux, plus praticable. Cependant il ne fut pas suivi. Et pourquoi? Certaines gens qui avoient en tête de

le perdre ne pensoient qu'à le contredire & à le chagriner. Il s'en apperçut dans la suite. 1641.

Le Prince de Condé sembla d'abord vouloir suivre le projet proposé par Sourdis, ou plutôt par le Cardinal de Richelieu dans sa lettre au Maréchal de Schomberg. S'étant donc rendu à Narbonne le 2. Juin, il fait la revûe de son armée, qui montoit à six mille hommes de pied & à quinze cent chevaux, se met à leur tête, & avance dans le Roussillon. Le Vicomte d'Arpajon Lieutenant Général commandoit sous lui. Argencourt & Espenan servoient en qualité de Maréchaux de Camp. Le Marquis de Mortare, dont les forces étoient à peu près égales, pouvoit arrêter facilement les François. Il le tenta, mais ce fut inutilement. Après un assez heureux commencement au passage de la riviere voisine de Perpignan, où la cavalerie Françoise fut mise en désordre, il se vit fortement repoussé par Argencourt & obligé de se retirer à Perpignan. Les François animés de cet avantage vont assiéger Canet, & emportent la ville & le château en peu de jours. Le Vicomte d'Arpajon prend ensuite Argilliere, petite Place, mais importante, à cause du voisinage de Collioure. Par son moyen, on fermoit encore toute la communication du Roussillon avec le port de Roses. Le Prince, bien-aise de faire dire dans le monde qu'il a du moins pris Salces & une autre Place en trois ans, va mettre le siege devant Elne ancienne capitale du Comté de Roussillon, située entre Collioure & Perpignan. On le commença dans les formes, & les assiégés soûtinrent vigoureusement un ou deux assauts. Mais incapables de chasser les François de quelques dehors emportés, ils se rendent le 26. Juin. Les conquêtes de Condé se terminerent là. Soit que Richelieu veuille réserver celle de Perpignan au voyage que Louis a promis de faire à Barcelonne, où le Cardinal prétend l'accompagner; soit que les Catalans, à l'instigation desquels la Motte Houdancourt avoit assiégé Tarragone, ayent si fort à cœur de chasser les Espagnols de leur voisinage, que la Cour de France ne se puisse dispenser de leur donner cette satisfaction, le Prince a ordre d'envoyer à Tarragone une partie de ses troupes, & de laisser l'autre faire le dégât dans le Roussillon. Condé victorieux obtient ainsi la liberté d'aller à Pezenas, se reposer des fatigues de sa campagne de trois semaines. On voit dans ses lettres qu'il ne désespéroit pas d'aller prendre encore Collioure, & peut-être Perpignan, après que l'affaire de Tarragone seroit heureusement terminée. Mais les Espagnols lui épargnerent la peine d'un second voyage de Roussillon.

Le Comte de la Motte Houdancourt assiége mal à propos Tarragone.

Si dans l'entreprise du siege de Tarragone le Comte de la Motte & Argenson se proposerent principalement, comme quelqu'un l'insinue, de contredire l'Archevêque de Bourdeaux, de l'empêcher de faire ce qu'on sembloit attendre de lui, & de donner à ses ennemis des prétextes de crier, & de le perdre dans l'esprit de Richelieu son grand patron; il faut avouer que ces deux Messieurs servirent fort bien Des-Noyers leur ami. Mais ils firent fort mal les affaires du Roi leur maître, dont les

1641. armes reçurent un grand affront par mer & par terre. J'aime mieux croire, & il est beaucoup plus vraisemblable, qu'Argenson ne pensoit qu'à contenter les gens de Barcelonne trop ardens à chasser incessamment les Castillans du voisinage de leur ville; & que la Motte, qui cherchoit à s'avancer aux premieres dignités militaires, prit avidement l'occasion de commander en chef à un siege dont l'heureux succès lui paroissoit devoir être récompensé du bâton de Maréchal de France; enfin que le Cardinal, chagrin de voir ses projets échoués de ce côté-là, en rejetta, selon sa coutume, toute la faute sur Sourdis, qui par ses imprudences & par sa fierté s'étoit fait un si grand nombre d'ennemis, que tout le monde fut bien-aise de le voir privé d'un emploi si peu convenable à son caractére. Le Roi même ne pouvoit souffrir le Prélat, dont l'adulation & les bassesses au regard de Richelieu choquoient Sa Majesté. Cependant, il faut rendre justice à tout le monde. L'Archevêque fit voir plus de pénétration & d'habileté; il prévit & prédit tout ce qui arriva. Cela se prouvera par des Mémoires autentiques. On y voit que sous le Ministére de Richelieu, qui se reposoit sur son Des-Noyers du détail de la guerre, tout alloit souvent de travers, & que, comme je l'ai souvent remarqué, la foiblesse & l'imprudence des ennemis ont plus contribué que la prévoyance & l'application du Ministre aux heureux succès du régne dont j'écris l'Histoire. Dans le fond, & tout bien examiné, ils ne sont pas en si grand nombre qu'on se l'imagine. Les disgraces de l'Espagne furent extraordinaires : mais les avantages de la France n'ont pas été considérables à proportion. Elle a bien acheté ce qu'elle a gagné.

*Vie du Cardinal de Richelieu. par Aubery. Liv. 6. Cap. 78. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. 2. Mercurio di Vittorio Siri. T. 1. Lib. 2.*

*L'armée navale du Roi est tout-à-fait inutile dans cette rade*, dit Sourdis dans un Mémoire du 8. Juin, qui contient le résultat d'un conseil tenu avec la Motte & Argenson. *Celle de terre*, qui étoit de huit ou dix mille hommes commandés par Houdancout, *ne peut serrer Tarragone que d'un côté, & n'est pas assez nombreuse pour presser la ville de celui de la mer. La côte étant ouverte depuis le pont jusques à Tamarit, qui peut promettre que l'armée navale empêchera que les assiégés ne soient secourus? Il faut garder quatre lieuës de côte. Au moindre temps les barques peuvent passer entre les vaisseaux, qui seront à un quart de lieuë les uns des autres. Si l'ennemi se présente, les vaisseaux & les galeres se resserreront. Il entrera donc par-tout. Quand même il n'enverroit que ses galeres, les nôtres, inférieures en nombre, ne se pourront opposer seules. En remorquant des vaisseaux, elles n'iront pas si vîte; & l'ennemi portera son secours par-tout où il lui plaira, hors la portée de notre canon. Que si on avoit assez de gens pour serrer Tarragone du côté de Tamarit, & pour faire un Fort à la marine; en ce cas il n'y auroit plus qu'une demi lieuë à garder. On empêcheroit le secours d'entrer, & ceux de la ville d'aller au fourrage, comme ils y vont à deux lieuës, & d'apporter de l'eau & des fruits, capables de les faire subsister un certain temps, quelque incommodité qu'on leur cause d'ailleurs. Il est bien honteux d'avoir ici une grande armée navale, & de la rendre*

*dre inutile, faute de faire quelques Forts, qui empêchent que le secours de mer ne puisse entrer dans un certain espace, qui se garderoit avec l'armée navale. Je m'en suis plaint à Mrs. de la Motte & d'Argenson.* Nous manquons non seulement de gens, *ont-ils répondu*, mais encore d'argent & d'outils pour faire travailler. Il n'y a ni poudre, ni fonds pour payer les troupes. Nous n'avons même du pain de réserve que pour un jour. On l'a représenté plus d'une fois. *Les armées sont donc inutiles ici. Et si on donne aux ennemis le temps de venir aussi forts qu'ils se le promettent, il est à craindre qu'on ne soit obligé de se retirer à Barcelonne, & peut-être plus loin. Cela ne manquera pas d'arriver. Car enfin, ils jetteront des vivres dans la ville, quand & autant qu'ils voudront, pour faire subsister leurs troupes & les habitans. De maniere que ce sera ici le siege de M. d'Epernon devant la Rochelle.* Qui ne riroit d'une entreprise si follement concertée, si négligemment soûtenue? 1641.

*Les ennemis*, poursuit l'Archevêque, *ont tout un côté de la ville, par où ils tirent des commodités jusques à deux lieuës. Cela peut leur donner moyen d'attendre encore trois mois leurs secours par mer, que nous ne pouvons empêcher. Au moindre mauvais temps, nous sommes obligés de lever l'ancre & de laisser tout découvert. On conclut de tout ceci, qu'il faut envoyer promptement du renfort, de l'artillerie & de l'argent à cette armée, ou lui ordonner de se retirer en des postes plus avantageux. Elle n'est ni retranchée, ni défendue par aucun Fort, ni par aucune redoute. Que si on ne pourvoit promptement à ces inconvéniens, on doit attendre une issue pareille à celle de Thionville, & de quelques autres endroits honteux à la France.* Il est surprenant que le Comte de la Motte, qui avoit témoigné de l'expérience & de l'habileté dans la guerre d'Italie, se soit opiniâtré de la sorte devant Tarragone. Entêté non seulement d'affamer, par le moyen de certains postes qu'il avoit occupés, & la ville & l'armée Espagnole campée sous le canon de l'autre, & forte de six ou sept mille hommes commandés par Frédéric Colonne Connétable de Naples, Prince de Botero, Grand d'Espagne, & Viceroi de Valence; mais encore d'empêcher que le Marquis de Léganez, qui se préparoit de venir au secours des assiégés avec une nouvelle armée de dix ou douze mille hommes de pied, ne passât par le col de Balaguer, où quelques François s'étoient retranchés; le Comte, dis-je, prévenu de ce projet chimérique, répondoit du succès, pourvû que Sourdis sçût empêcher que le secours de mer n'entrât dans Tarragone. Cela est si peu raisonnable, qu'on est tenté de croire qu'il y avoit un complot secret entre lui & Des-Noyers, pour perdre l'Archevêque de Bourdeaux. Car enfin, que pouvoit faire celui-ci contre une armée navale qui devoit être de quarante galeres, & d'un nombre presqu'égal de vaisseaux & de galions? Il n'avoit pas d'autre parti à prendre que d'attendre le gros de la flotte Espagnole à la sortie du Port Mahon, où elle étoit, & de la combattre avant que les escadres qu'elle attendoit d'ailleurs l'eussent jointe.

Il le prit en effet. Mais les ennemis ne lui donnerent pas le temps

1641. de les aller chercher. Le Duc de Ferrandine, Général des galeres de Naples, averti de la disette que souffroient les habitans de Tarragone & les troupes du Viceroi de Valence, s'avança & tenta plus d'une fois de jetter du secours & des vivres dans la Place. *Vingt & une galeres & neuf brigantins*, dit Sourdis dans sa lettre du 16. Juin au Prince de Condé, *s'étant présentés pour secourir Tarragone, ont après une longue délibération attaqué une des extrémités de notre garde, éloignée de trois quarts de lieuë de l'autre. La bonne fortune a voulu que la décharge, qui ne s'est faite qu'à la portée du pistolet, ait été si heureuse, qu'elle a emporté une partie de la capitane, tué douze ou quinze hommes sur la Guzmane, & fait d'autres ravages sur celles qui marchoient à la tête. Nous l'avons appris d'un Génois, & jugé par le bois & par les rames trouvées à la mer. Nous avons même apperçu le lendemain trois galeres ennemies sans éperons. Toute la journée suivante, les Espagnols ont été au Conseil à notre vûe, hors de la portée de nos canons : la nuit ils sont allés vers Alfacqs. Nous y avons envoyé prendre langue. Voici les nouvelles que nous apprenons. Le Marquis de Léganez assemble ses forces à Valence pour venir par terre. L'armée navale est composée de dix-huit vaisseaux, quatre polacres & vingt galeres. Elle est arrivée à Carthagene. On y attend quatre gallions, partis de Cadix depuis onze jours. Tous doivent venir, tant par mer que par terre, secourir Tarragone. Nous avons à leur opposer sur la mer quinze vaisseaux, quatre pataches, cinq brûlots, onze galeres, & les deux que nous avons prises. A la réserve de ces dernieres, les autres n'ont du pain que jour à jour, selon que nous en pouvons tirer de Barcelonne. Depuis deux mois, on ne leur a rien envoyé de Marseille.* Il paroît par tout ceci que dans la campagne de Catalogne l'Archevêque de Bourdeaux raisonna & fit mieux qu'aucun autre.

*Pour ce qui est de la terre*, ajoûte-t-il, *Votre Altesse sçait qu'il n'y a point de retranchement au camp. Que M. de la Motte ne l'ose quitter de vûe, de peur que les ennemis ne l'attaquent. Qu'ils ont toute la campagne, où ils se promenent, à la réserve du quartier de M. de la Motte. Qu'ils avancent maintenant des travaux & des redoutes de tous côtés. Qu'ils font des batteries sur la mer, à une & deux portées de canon de leur ville. Que leur artillerie roule le long de la côte depuis Tarragone jusques à Tamarit, pour favoriser leur secours, & éloigner nos vaisseaux. En un mot qu'ils sont maîtres de la campagne, M. de la Motte de son quartier, & moi de mon armée, sans que je puisse empêcher les secours, à cause de la situation de la ville, de la côte, & des batteries qu'ils y font, où il leur plaît. J'ai prouvé ces vérités à Mrs. de la Motte & d'Argenson. Comme ils se sont embarqués ici contre l'avis de tout le monde, vous êtes maintenant leur seule ressource. Ils esperent que vous enverrez votre armée, votre artillerie & les fonds nécessaires pour commencer les travaux. C'est à quoi il falloit penser premierement. Je me suis offert d'y travailler moi-même à mes dépens. Si Votre Altesse ne met promptement ordre à ce quartier, il en peut arriver de fort grands accidens. Je l'en avertis pour ma décharge, & afin qu'en cas de malheur on n'en rejette pas la faute sur moi. Que si Votre Altesse ne me veut pas*

*croire, qu'elle envoye ici M. d'Argencourt, ou quelqu'autre qui sçache le métier. Il verra la situation du lieu, le campement de notre armée, la garde qu'il faut faire le long de la mer, & le peu de nécessité que les habitans ont. Leurs prisonniers assurent qu'il y a pour deux mois de vivres dans la ville, & nous voyons que la campagne leur fournit beaucoup de rafraîchissemens. S'il peut tomber sous le sens d'un homme que Tarragone soit pressée, ou qu'elle le puisse être en l'état où nous sommes, je veux bien passer pour un fou. Après que Votre Altesse aura été informée de cette vérité, si la crainte de déplaire * à quelque particulier l'empêche de remédier au mal, je n'en parlerai jamais. Je demande seulement de n'être point responsable de ce qui peut arriver, puisque j'en ai averti Votre Altesse.* 1641.

*Selon mon opinion, il n'y a que deux partis à prendre en cette conjoncture; ou d'approuver que j'aille au devant des ennemis avec mes vaisseaux, pour tâcher d'empêcher leur jonction, pendant que nos galeres iront s'espalmer & se ravitailler; ou que votre Altesse vienne avec toute son armée, avec un bon fonds pour les travaux, avec un grand équipage d'artillerie. Que si aucune de ces deux choses n'agrée, il ne reste plus qu'à obliger M. de la Motte à faire ce qui lui a été prescrit d'abord; je veux dire, à s'opposer au progrès de ces gens-ci, pendant que j'irai vous servir à prendre Collioure, & à faire la circonvallation de Roses. Nos galeres se raccommoderont, & nous nous fortifierons de vaisseaux, de galeres & de brûlots, qu'on peut faire venir de Provence. Après cela, nous reviendrons faire en gens de guerre ce que nous faisons maintenant comme des fous.* L'Archevêque parloit juste sans doute; mais je ne sçai par quelle fatalité, ou plutôt par quelle injuste prévention contre lui, ni le Prince, ni les autres n'avoient aucun égard à ses remontrances. » Pour moi qui suis à vous, *écrit Condé dans une lettre au* » *Cardinal de Richelieu du 24. Juin*, & qui parle sans autre intérêt que » celui de la vérité, je vous dirai que je ne crois nullement M. de Bour- » deaux. Ce sont ses manieres ordinaires. Les armées de terre & de mer, » que les ennemis préparent, ne sont ni si proches, ni si fortes qu'il le » dit. Cependant, je vous avouerai que j'appréhende fort la longueur » de cette affaire, & qu'il n'y ait des vivres à Tarragone pour plus long- » temps que Mrs. de la Motte & d'Argenson ne pensent. Quand tout » réüssiroit, quand la ville seroit prise, l'armée ennemie ne seroit pas per- » due. Elle est bien retranchée; des montagnes la couvrent: elle se peut » retirer par divers endroits; & jusques à présent elle n'a pas manqué » de fourrages. Tel est mon sentiment. Je vous le mande comme à celui » auquel je dois tout, & par-dessus toutes choses, la vérité. « Cela est digne du Prince. Auroit-il parlé au Roi avec plus de respect & de soumission? C'est par-là qu'il met des charges & des Abbayes dans sa maison.

Le Duc de Fernandine fit une seconde tentative de jetter des vivres & des hommes dans Tarragone avec un grand nombre de galeres & quel-

Aaa 2

* A Des-Noyers Secrétaire d'Etat.

1641. ques brigantins. Mais les vaisseaux de France firent un si grand feu qu'il n'y en eut que quelques-unes qui entrerent avec beaucoup de danger & de perte. Le renfort même qu'elles apporterent devint à charge aux assiégés qui manquoient de vivres. Le Viceroi de Valence marque ceci dans une lettre du 4. Juillet à Villanueva Secrétaire d'Etat du Roi d'Espagne. Nous y voyons que les Castillans n'étoient pas moins embarrassés que les Catalans & les François. » En l'Etat où nous sommes, *dit-il*, » on doit parler franchement & rendre la vérité publique, quoiqu'il faille » tenir un autre langage avec vous, & avec Son * Excellence. Selon les » réponses que vous avez faites à mes lettres, je devois être secouru le » 12. Juin. Les galeres ont paru, mais inutilement. J'ai fait de nou- » velles instances : on m'a remis au sixiéme Juillet, & même plutôt. » Le Marquis de Léganez devoit entrer par le col de Balaguer, les ga- » leres débarquer de l'infanterie à l'Hospitalet, & toutes ses troupes se » joindre aux miennes. J'en ai fait secretement la revûe, & je n'ai trou- » vé que six mille quatre cent hommes de pied & douze cent chevaux » entierement ruinés. L'infanterie est dans un état pitoyable, & peu ca- » pable de rendre service. Je vis paroître quarante & une galeres & cinq » brigantins pour décharger les vivres & l'infanterie. Douze entrerent » dans le port avec des brigantins : les autres furent obligées de se reti- » rer à cause du grand feu des vaisseaux François. Les ennemis envoye- » rent cinq ou six brûlots, & redoublerent leur feu avec tant de furie, » que nous avons perdu sept galeres. La Royale a reçu trois coups de » canon : je la croyois enfoncée ; cependant elle s'est sauvée. Il y a main- » tenant quatre galeres dans ce port, dont une n'a point été endom- » magée. Les trois autres sont entierement inutiles. Plusieurs personnes » ont été noyées. Nonobstant cela, le nombre des bouches augmente, » les galeres ayant débarqué deux mille quatre cent hommes. La S. Phi- » lippe a été prise, & avec elle trois compagnies de Napolitains. J'ai » des vivres jusques à la mi-Août, & cent cinquante barils de poudre. » Je vous dis la vérité. Il est question maintenant d'agir le plus vigou- » reusement & le plutôt qu'il se pourra. Si on ne peut pas me secou- » rir si promptement, il faut me dire comment je dois rendre cette » Place. Il y a dedans de braves gens qui se mangeront plutôt les uns » les autres, que de capituler sans un ordre exprès. « Cette lettre interceptée releva le courage du Comte de la Motte & d'Argenson. Ils crûrent être maîtres de Tarragone, si on empêchoit le secours d'y entrer. Et parce que Sourdis ne le fit pas, on rejetta sur lui toute la faute du mauvais succès de l'entreprise. Voyons s'il fut coupable. On ne peut nier qu'il n'ait bien fait jusques à présent.

Combat naval entre les

Le Comte Duc d'Olivarez se faisoit un point d'honneur de secourir Tarragone, & de repousser ensuite les François au-delà des Pirénées. Jamais secours ne fut plus soigneusement préparé. Le Marquis de Léganez

* Le Comte Duc d'Olivarez.

François & les Espagnols devant Tarragone.

venoit d'un côté à la tête de dix ou douze mille hommes, & le Duc de Nochera d'un autre avec huit mille. Toutes les forces navales d'Espagne ramassées s'avançoient en même temps sous la conduite du Duc de Maqueda Général des galions, de Dom Melchior de Borgia Général des galeres d'Espagne, & du Duc de Ferrandine Général de celles de Naples. Le Duc de Laurenzana, le Marquis d'Inojosa & plusieurs autres personnes distinguées servoient sur la flote, en qualité de volontaires. L'Archevêque de Bourdeaux, qui en deux ou trois actions s'étoit rendu redoutable aux Espagnols, ne pouvoit trouver une plus belle occasion d'acquérir une gloire immortelle, mais peu digne d'un homme de sa profession, si ses forces eussent été capables de résister à une flote si nombreuse, si puissante. On y comptoit soixante & dix gros bâtimens. Voyons la relation qu'il envoya au Roi, signée de tous les Capitaines des Vaisseaux & des galeres. Ce sera le seul détail d'un combat naval que nous aurons donné. La piéce est d'autant plus curieuse, qu'elle est de la façon d'un Prélat Général d'armée. *Le 17. & le 18. Août, l'Archevêque de Bourdeaux*, dit-il lui-même, ou quelqu'autre en son nom, *ayant eu plusieurs avis que les Vaisseaux & les galeres des ennemis avoient mouillé à Alfacqs, dépêcha des felouques & des brigantins, tant pour sçavoir la vérité, que pour apprendre le nombre des bâtimens dont la flote Espagnole étoit composée. Comme les rapports se trouvoient differens à cause de la difficulté de les compter, il crut devoir assembler tous les Capitaines, & leur proposer les divers avis qu'il avoit reçus. On résolut dans le Conseil que si les ennemis ne vennoient qu'au nombre de vingt ou vingt-quatre Vaisseaux, comme quelques-uns l'assuroient, on partageroit notre armée en deux corps. Qu'une escadre demeureroit avec les galeres au-devant du mole, pour s'opposer au secours des ennemis, en cas qu'il se présentât pour y entrer, & que les deux autres escadres iroient conjointement au-devant d'eux & les combattroient. Mais parceque le service le plus important qui se pouvoit rendre en cette occasion, c'étoit d'empêcher le secours, & que tous les Capitaines demeuroient unanimement d'accord que la chose étoit impossible, si les ennemis venoient avec de grandes forces; l'Archevêque voulut conférer avec Mrs. de la Motte & d'Argenson, & avec d'autres Officiers de terre & de mer. Il va donc à bord sur la Capitane & y tient conseil. On convint derechef de tout ce qui avoit été arrêté dans le précédent, tenu sur l'Amiral.*

*Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II.*
*Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1641.*
*Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. II.*
*Mercurio di Vittorio Siri. T. 1. Lib. 2.*

*Le 20. à la pointe du jour, les galeres ennemies parurent au nombre de 29. avec leur secours, à trois ou quatre milles de notre armée. On se met incontinent sous les voiles, on prend les postes les plus propres à leur empêcher l'entrée. Après avoir observé notre contenance, les galeres Espagnoles se retirent vers leurs vaisseaux. Là tous se mettent en corps, courent quelque temps ensemble tenant le vent, & s'abattent toujours sur notre armée, qui nonobstant le vent contraire étoit tantôt sur un bord, tantôt sur l'autre au-devant des ennemis pour empêcher le secours. Voyant enfin que tout favorise leur dessein, & que l'avantage du vent est le gain de la partie, ils séparent leurs vaisseaux de leurs galeres, & celles-ci se vont joindre à trente ou quarante brigantins. No-*

1641. *tre armée, qui couroit vers les vaisseaux ennemis, revire en même temps le bord sur les galeres Espagnoles, afin de s'opposer au passage du secours. Mais à l'heure même les vaisseaux des ennemis au nombre de trente-cinq, & leurs galeres, s'abattent le vent en poupe sur notre armée : de maniere qu'il ne fut plus question de s'opposer au secours, mais aux grandes forces des Espagnols, & telles que sans le courage & la valeur extraordinaire des Capitaines des vaissaux & des galeres, nous devions succomber en cette occasion. Car enfin, les vaisseaux ennemis nous battoient en flanc, & les galeres par derriere, sans que nous pussions nous servir que d'une partie de notre artillerie. Cependant nous leur témoignâmes qu'il ne faisoit pas bon s'approcher si près de nous. Après un combat de quatre heures que la nuit termina, nous les contraignîmes à se retirer avec force mâts & cordages coupés, sans compter la perte des hommes qu'ils ont faite. Nous ne la sçavons pas exactement. Elle doit être fort grande, si on en juge par la quantité de coups de canon & de mousquet que nous leur avons tirés presqu'à bout touchant, & par le nombre de soldats qu'ils avoient sur leurs vaisseaux. Les nôtres ont été aussi fort fracassés. Tel a reçû jusques à cent coups de canon. Il n'y a point de galere qui ne soit beaucoup endommagée, & qui n'ait perdu soldats ou chiourme.*

*Le 21. à la pointe du jour, les deux armées se trouverent à une portée & demie de canon l'une de l'autre ; mais par un si grand calme qu'il étoit entierement impossible de s'approcher. Les uns & les autres se firent remorquer à la mer, dans l'espérance qu'il y auroit du vent sur le haut du jour. Il y en eut en effet ; mais si fort partagé entre les deux armées, qu'on employa tout le temps à gagner le dessus. Et d'autant que la nôtre n'étoit pas en état de combattre celle des ennemis sans nos brûlots, qui faisoient une grande partie de nos forces, il nous fut impossible de lui prendre le vent. On n'avoit pas assez de galeres pour remorquer les brûlots & les vaisseaux. Si bien qu'on demeura tout ce jour à une lieuë & demie les uns des autres sans se pouvoir joindre. Selon la coutume du Pays, le vent se calma entierement sur le soir. Cela fut cause que l'une & l'autre armée se rassembla le mieux qu'elle put par le moyen de ses galeres. Nous passâmes la nuit dans l'espérance que le vent nous seroit le lendemain plus favorable. Sur les sept heures du soir du même jour, les ennemis ayant reçu un renfort de cinq vaisseaux, leur armée se trouva forte de quarante gros vaisseaux, & de trente-cinq galeres.* La voilà donc plus que double de celle de France. Cela ne découragea ni l'Archevêque, ni ses Capitaines. Si nous en croyons la relation, ils étoient tous résolus à combattre une seconde fois, en cas qu'ils se pussent trouver au-dessus des ennemis. La témérité auroit été sans exemple. Outre l'inégalité de leurs forces, & le mauvais état de leurs vaisseaux, ils manquoient de poudre & de quelques autres choses nécessaires. Le vent continuant de favoriser les Espagnols, Sourdis assemble tous ses Capitaines, & consulte avec eux. Il fut unanimement résolu de regagner les côtes de Catalogne, si le vent le permettoit. L'ennemi plus diligent se mit entre les François & Barcelonne. De maniere que ceux-ci furent contraints à faire voile vers la Provence. Le Comte de la Motte, déchû de

ses espérances chimériques, abandonne de son côté le prétendu siege de Tarragone, se met à couvert en des postes avantageux, & tâche de se dédommager par quelques courses dans l'Arragon. 1641.

Le désolé Sourdis apprit bientôt la triste nouvelle de sa disgrace, si entiere qu'on parloit de lui faire son procès. On vouloit apparemment lui faire grande peur, & l'obliger à se retirer hors du Royaume, pour éviter le plus sanglant affront qu'un homme de son caractére pût recevoir. Il s'enfuit donc honteusement à Carpentras sous la protection du Pape. C'étoit le meilleur parti qu'il pût prendre. Peut-être le lui suggéra-t-on sous main. De là vient à mon avis que des Auteurs Italiens disent qu'il fut relégué par ordre de la Cour dans cette ville du Comtat d'Avignon. Je ne sçai sur quel fondement un d'eux avance que l'Archevêque de Bourdeaux irrita Richelieu, & se donna un grand ridicule à la Cour, par ses promesses fanfaronnes d'empêcher le secours de Tarragone, & de battre la flotte Espagnole, si elle osoit se présenter. Ce que j'ai rapporté de ses lettres & de ses relations est une preuve manifeste du contraire. Il connut toujours fort bien les difficultés de l'entreprise, & en prédit le mauvais succès. Le même Ecrivain ne lui fait pas une moindre injustice, en disant qu'après sa retraite devant la flotte Espagnole, il eut la hardiesse d'écrire en Cour, qu'il l'avoit battue & empêché le secours. Ceux qui auront lû la relation dont je viens de rapporter un extrait ne lui attribueront jamais une pareille extravagance. On dira tout au plus qu'il tâche d'exténuer sa perte. Et qui ne le fait pas en pareille rencontre ? Si l'Archevêque a commis une faute punissable, ç'a été de hazarder un combat avec des forces tellement inégales. Peut-être qu'il avoit des ordres précis, qui ne lui permettoient pas de se retirer sans le consentement de la Motte & d'Argenson. A juger des choses par les Mémoires que nous avons, ceux-ci étoient beaucoup plus coupables que l'Archevêque. Quoi qu'il en soit du fond de cette affaire, peu de gens le plaignirent : les ennemis qu'il s'étoit faits en fort grand nombre lui insulterent, & Cinq-Mars, son allié par le mariage de la niece du Prélat avec le Marquis d'Effiat frere aîné du Grand Ecuyer, fut peut-être le seul qui cria contre l'injustice faite à Sourdis. Je ne sçai si cela ne contribua point à mettre l'Archevêque encore plus mal dans l'esprit de Richelieu.

L'ambition basse & démesurée d'Henri de Sourdis le porta d'abord à se faire comme l'Intendant de la maison du Cardinal. Il s'insinua si bien dans l'esprit de son maître, que Richelieu le regarda comme son meilleur & son plus fidele serviteur. Pendant qu'il fut Evêque de Maillezais, ville dont le siege Episcopal fut depuis transféré à la Rochelle, il auroit mieux employé son temps à la lecture des Saintes Ecritures, des Conciles & des anciens Docteurs de l'Eglise : mais il pensoit à toute autre chose qu'aux devoirs de son Ministére. Je ne sçai si ce ne fut point dans le dessein de devenir bon homme de mer qu'il prit auprès de lui deux illustres freres, Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire, Eusta-

1641. che & Jean-Baptiste Gaut natifs de Tours, qui sçavoient bien la Géographie, & qui en donnerent les premieres teintures au fameux Duval leur domestique. L'Archevêque gratifia premierement Eustache de la Cure de Sainte Eulalie à Bourdeaux, & lui obtint ensuite l'Evêché de Marseille. Eustache mourut immédiatement après l'expédition de ses Bulles, & Sourdis tout puissant auprès de Richelieu, & bien-aise d'avoir à Marseille un homme dépendant de lui, persuada au Cardinal de donner l'Evêché vacant à Jean-Baptiste frere d'Eustache. Ne remontra-t-il point à Son Eminence que les deux freres, qui sçavoient la Géographie, & peut-être quelque chose de la Marine, pourroient rendre des services considérables à Marseille? Si cela est, l'Archevêque ne se trompa point. Jean-Baptiste Gaut se signala véritablement sur les galeres. Mais ce fut d'une toute autre maniere que Sourdis son patron sur les vaisseaux. Plus religieux & mieux instruit de ses devoirs, dès les premiers jours de son arrivée à Marseille, il s'applique avec un zele si grand, si infatigable aux fonctions Episcopales, & particulierement à l'instruction & au soulagement des forçats qu'il visitoit actuellement, que l'ardeur du soleil, la puanteur des galeres & les peines qu'il se donnoit, lui causerent une maladie dont il mourut, révéré de ceux de sa communion comme un Evêque comparable à ceux des premiers siecles du Christianisme. La promotion d'un si digne sujet à l'Evêché de Marseille est peut-être le seul service que le Prélat au pied marin ait rendu à l'Eglise de France. L'envie de s'avancer davantage, & de parvenir au Cardinalat aussi bien que son frere aîné, après la mort duquel il fut fait Archevêque de Bourdeaux, lui inspira la passion de commander sur mer. Des-Noyers son rival auprès de Richelieu, bien-aise de l'éloigner, le servit dans ce bizarre dessein. Inquiet ensuite de ce que les avantages que Sourdis remporte sur les deux mers le rendent plus puissant auprès du Cardinal, le Secrétaire d'Etat cherche l'occasion de le perdre, & la trouve enfin.

*Le Duc de Medina Sidonia envoie un défi au Roi de Portugal.*

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 78. Birago, Historia della disunione del Regno di*

L'avantage que les Espagnols remporterent sur les François devant Tarragone sauva non seulement cette ville, mais peut-être encore la riche Province d'Andalouzie. Dom Gaspar-Alphonse Perez de Guzman, Gouverneur, Duc de Medina Sidonia, & Grand d'Espagne avoit prêté l'oreille aux insinuations du nouveau Roi de Portugal son beau-frere, & aux promesses de la Cour de France & des Etats-Généraux des Provinces-Unies. Le premier pressoit le Duc de profiter de la foiblesse & de l'embarras de Philippe, attaqué de tous côtés, & jusques dans le cœur de l'Espagne de soulever l'Andalouzie où il possédoit de grands biens, & de se faire proclamer Souverain d'un Pays dont il formeroit bientôt un beau Royaume par les autres débris de la Monarchie Espagnole qu'il y ajoûteroit infailliblement. Les autres lui promettoient un puissant secours par mer, en cas qu'il voulût se déclarer. On prétend que la négociation fut tellement avancée, que le Duc promit de recevoir les flottes de France & de Hollande dans les Ports de l'Andalouzie, quand ellles se présenteroient. Il s'en fallut beaucoup que cette affaire ne

ne fût ménagée avec un aussi grand secret que celle de la révolution de Portugal. Le bruit courut durant quelques mois que Guzman étoit sur le point de lever le masque. On lui fit même des acclamations publiques à Lisbonne, où le peuple l'appella hautement *le libérateur de l'Andalouzie*. Peut-être que le secret se divulgua tout exprès à la Cour de Portugal & à celle de France, afin que le Duc de Medina Sidonia se croyant suspect & même coupable dans l'esprit de Philippe, prît la seule ressource qui sembloit lui rester désormais, de s'unir avec le Roi de Portugal. Quoi qu'il en soit, le bruit étant venu aux oreilles de Philippe, dans un moment de chagrin contre son premier Ministre, il lui reprocha, dit-on, que la Maison des Guzman, dont Olivarez étoit, devenoit fatale à celle d'Autriche. Le Roi vouloit dire que le Comte Duc conduisoit mal les affaires de l'Etat, & que le chef de la branche aînée des Guzman se disposoit à suivre l'exemple du Duc de Bragance son beau-frere. Olivarez, à qui ces paroles insinuoient assez clairement qu'on le soupçonnoit d'intelligence avec le Duc de Medina Sidonia & avec le le Roi de Portugal, écrivit au premier de se rendre incessamment à Madrid. Incertain encore de l'accomplissement des promesses de la Cour de France & des Etats-Généraux des Provinces-Unies, Guzman obéït, de peur que les forces d'Espagne, victorieuses des François en Catalogne, ne vinssent fondre sur lui.

*1641. Portogallo. Lib. 4. Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Mercurio di Vittorio Siri. Lib. 1.*

D'autres disent que le Duc inquiet du délai des flottes de France & de Hollande, qui parurent devant Lisbonne, l'une vers la mi-Août, & l'autre un mois après, prit de lui-même le parti d'aller à Madrid, afin de dissiper les ombrages de Brezé, neveu du Cardinal de Richelieu, Général de l'armée navale de l'Océan, & Ambassadeur Extraordinaire du Roi de France auprès du nouveau Roi de Portugal, se rendit le premier à l'embouchure du Tage, & vint à Lisbonne faire les complimens de Louis à Jean. Arnaud Gyselis, Amiral des Provinces-Unies, arriva ensuite, & rendit le même devoir à Sa Majesté Portugaise. On dit que les deux flottes, jointes à celle de Portugal, composée de quatorze gros vaisseaux, commandée par Fernando Tellez de Menezez, chercherent celle d'Espagne. Pour la trouver, il falloit passer le détroit de Gibraltar. Mais il étoit trop tard: aucun Port de l'Andalouzie n'étoit ouvert. Le Duc de Media Sidonia prenoit d'autres mesures. Pour se disculper entierement à la Cour de Madrid, il envoyoit, par un cartel rendu public, un défi plein d'injures & de rodomontades extravagantes au Roi de Portugal, lui donnoit *rendez-vous* près de Valence d'Alcantara, promettoit de l'y attendre quatre-vingt jours, à commencer depuis le premier Octobre jusques au 19. Décembre, & de paroître dans le champ de bataille chaque jour des trois dernieres semaines. En cas de refus, il mettoit la tête de son beau-frere à prix, & offroit de donner à celui qui le tueroit la jouïssance de S. Lucar, ville principale des Ducs de Medina Sidonia dans l'Andalouzie. Il finissoit en demandant au Roi d'Espagne la permission de lever des troupes, d'aller

1641. à la tête d'une armée attaquer le Roi de Portugal, & de le poursuivre jusques à ce qu'il l'amenât, *mort ou prisonnier, aux pieds de Sa Majesté Catholique*. Les gens d'esprit se mocquerent par-tout des rodomontades du Castillan. La Cour de Madrid n'en eut pas meilleure opinion de lui. La France & les Provinces-Unies auroient-elles envoyé de si puissantes flottes, s'il n'avoit pas pris des engagemens à Lisbonne, à Paris, à la Haïe ? Le Roi d'Espagne dissimula son ressentiment, & fit mine d'être désabusé. On craignoit d'irriter trop & de pousser aux dernieres extrêmités un Seigneur puissant, & capable d'embarrasser.

Conspiration tramée par l'Archevêque de Bragance contre le Roi de Portugal. *Histoire de la Conjuration de Portugal. Historia della disunione del Regno di Portogallo &c. L. 7. Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 1. Lib. 2.*

Le Marquis de Brezé trouva le Roi de Portugal occupé à la recherche & à la punition des complices d'une conspiration tramée contre lui par Dom Sebastien de Matos Archevêque de Brague, créature du Comte Duc d'Olivarez, zélé partisan des Castillans, comme je l'ai remarqué plus d'une fois ci-dessus. Beaucoup de gens blâmoient ouvertement le Ministre de Philippe, qui uniquement occupé en apparence à réduire les Catalans & à chasser les François de Barcelonne, donnoit au nouveau Roi de Portugal le temps de se fortifier, d'établir solidement sa domination, & d'exécuter les projets qu'on le soupçonnoit de former avec le Duc de Sidonia. Exactement informé des intrigues liées à Lisbonne, des mesures qu'on y prenoit, & du nombre des conjurés qui augmentoit tous les jours, Olivarez laissoit parler le monde, & affectoit de donner occasion à l'usurpateur prétendu de vivre dans une sécurité capable de faciliter l'exécution des desseins de l'Archevêque de Brague. Le détail de la conspiration est différemment raconté par les Historiens. Mais tous conviennent qu'il en fut le premier & principal auteur. Un Prélat Chrétien & prudent, se voyant suspect au nouveau Roi, & éclairé de fort près à cause de certaines paroles qui lui échapperent en quelques rencontres, auroit pris le parti de se retirer dans son Diocése, & d'y attendre en paix que les Castillans trouvassent le moyen de rentrer dans le Royaume, dont les partisans du Duc de Bragance les avoient chassés. Mais aveuglé par sa haine & par son ambition, Matos s'opiniâtre à ne sortir point de Lisbonne, & à chercher des gens capables de l'aider à renverser du Trône celui qu'un parti opposé au sien y avoit élevé. Le Comte d'Armamar son neveu, non moins passionné & aussi ambitieux que lui, fut le premier auquel il s'ouvrit. L'un & l'autre jugerent qu'il falloit premierement gagner quelques Grands du Royaume, qui n'ayant pris aucune part à l'élevation du Duc de Bragance, la regardoient avec jalousie, & la souffroient avec une extrême impatience. Dom Louis de Villaréal parut plus propre qu'aucun autre à l'exécution du projet. Quoi qu'il fût parent de la Maison de Bragance, & que Jean lui eût rendu & à son fils les titres que les Castillans avoient ôtés à cette branche de Menezez, il témoignoit en plusieurs occasions de ne s'accommoder pas du nouveau gouvernement, & disoit sans façon que si les Portugais avoient jetté les yeux sur lui, il auroit soûtenu la qualité de Roi aussi bien, & peut-être mieux qu'un autre.

L'Archevêque entreprend de le faire Chef de la conspiration, lui rend quelques visites, tâche de s'insinuer dans son esprit, & lui parle de la sorte : *En vérité, Monsieur, il y a des choses, ausquelles les Seigneurs & les Gentilshommes qui ont des sentimens dignes de leur naissance ne s'accoutument point. Qui peut souffrir patiemment qu'un égal devienne son maître? C'est une violence qu'un cœur noble & élevé n'est pas capable de se faire. Nous étions hier sujets du plus puissant Monarque du monde, & nous voici esclaves aujourd'hui d'un Grand de Portugal. Si le temps peut apporter quelque remede à ce mal, souffrons-le; j'y consens. Mais si la patience ne sert qu'à rendre le joug plus insupportable, n'est-il pas à propos de prendre la courageuse résolution de le secouer? Il y a du risque à courir, je le sçai. Mais quoi, le danger bravement méprisé paroît moindre. Si vous n'osez aller au devant de lui, votre timide circonspection le rend plus affreux, plus insurmontable. Le Duc de Bragance, élevé depuis peu de jours au comble de sa fortune, exerce déja sur nous un pouvoir aussi absolu que celui des Rois Maures & Indiens. Il arme les Portugais afin de les opprimer par leurs propres forces. Laissons le faire; tous ceux qui aiment sincerement le bien de la Patrie, & qui souffrent avec peine une injuste & violente usurpation, seront bientôt ruïnés. Regarderons-nous froidement, & les bras croisés, l'entiere désolation du Portugal? Le Roi Catholique si puissant, si redoutable, l'a posédé long-temps, après l'avoir reçu de son Pere & de son Grand-Pere. Nous étions fort bien gouvernés. Les Portugais, devenus membres de la premiere Monarchie du monde, en posédoient plusieurs dignités. Pourquoi s'en est-on séparé? Le Roi auquel on nous force de renoncer peut en un jour faire plus de bien à un Seigneur & à un Gentilhomme, que le Duc de Bragance en toute sa vie, fût-elle aussi longue que celle des anciens Patriarches. Souffrirons-nous qu'un sujet rebelle nous enleve un si grand avantage? Après avoir eu l'honneur de vivre sous un si auguste Monarque, nous rendrons-nous les esclaves du Duc de Bragance? Il se dit notre Souverain, parce que nous lui permettons de prendre nos biens sous le nom spécieux de dons gratuits, de ruiner les bonnes familles de ce Royaume, & de commettre toutes les violences d'un Tyran avare & cruel. Aurons-nous la bassesse de souffrir de pareilles indignites? Pour moi, j'aime mieux mourir en homme de cœur, que de donner sujet à la postérité de me reprocher d'avoir approuvé la révolte criminelle d'un sujet contre son Prince. Puisque je me fais honneur d'être serviteur du Roi Catholique, je lui consacre avec plaisir une vie dont je me croirois indigne, si je la préferois à l'obéïssance que je lui ai vouée. Que je serois content si je voyois les Grands du Royaume prendre la noble résolution de ne se soumettre pas à leur égal! On vous a fait Conseiller d'Etat; mais vous confie-t-on les projets qui se forment? Vous a-t-on consulté avant que de se faire proclamer, ou reconnoître Roi? On vous donne le titre de Marquis, & celui de Duc à M. votre fils. Pourquoi cette affectation de le mettre au-dessus de vous? On a moins voulu récompenser votre mérite, qu'illustrer les parens du Duc de Bragance. En vous distinguant par de nouveaux titres, il prétend s'honorer lui-même. Le Roi Catholique vous élevera infail-*

1641.

1641. *liblement à des dignités & plus éclatantes & plus solides, si par un service important vous l'obligez de reconnoître qu'il vous est redevable d'une Couronne qu'il vous sera facile de lui remettre sur la tête.* L'Archevêque, dit un Historien François, leurra le Marquis de l'espérance de la Viceroyauté de Portugal. Mais ce n'étoit pas l'intention du Prélat, ajoûte-t-on. Il ne pensoit qu'à la liberté & au rétablissement de l'Infante Marguerite Duchesse Douairiere de Mantoue. Si je ne me trompe pas, elle avoit déja eu la liberté d'aller en Castille. Il y a de l'apparence qu'elle sortit du Portugal avant l'emprisonnement du Prince Edoüard. Sans cela, on l'auroit arrêtée par droit de représailles. Je ne sçai pourquoi l'Auteur donne à Matos un si grand attachement pour cette Princesse. Voudroit-on nous insinuer qu'il alloit jusques à la passion ?

Le Prélat & Villaréal étant convenus de travailler conjointement à remettre le Portugal sous la domination des Castillans, Matos s'applique ensuite à gagner Dom Augustin Manuel Gentilhomme d'esprit, hardi, inquiet & chagrin de n'avoir reçu aucune grace du nouveau Roi. On en vient facilement à bout. L'avarice & l'ambition porterent Manuel à tout entreprendre. Il promit d'engager plusieurs autres dans le complot. Le premier auquel il s'adressa fut un de ceux qu'on appelle en Portugal *nouveaux Chrétiens*. Ils sont en fort grand nombre. Ces gens, ordinairement Juifs, se mettent à couvert des recherches du cruel Tribunal de l'Inquisition par la profession extérieure du Christianisme, conservent un grand attachement à la Religion Juive, que leurs ancêtres, qui l'abjurerent par force, leur ont transmis, & en pratiquent secretement quelques cérémonies. Si nous en croyons certains Auteurs, on trouve plusieurs de ces hypocrites dans les Monastéres, dans le Clergé, quelques-uns même parmi les Evêques. Peu de temps après la révolution, les nouveaux Chrétiens avoient tenté d'obtenir du nouveau Roi l'abolition du Tribunal de l'Inquisition, érigé, si je m'en souviens bien, par le Roi Emmanuel premier, Prince qui n'a pas moins flétri sa mémoire par ses violences sur le chapitre de la Religion, que Ferdinand & Isabelle ses alliés, Rois d'Arragon & de Castille. La chose paroissoit d'autant plus facile aux Juifs Portugais, qu'ils espéroient que le Duc de Bragance, qui dans une pareille conjoncture auroit grand besoin d'argent, ne seroit pas à l'épreuve des sommes considérables, que ces gens communément riches lui offroient. Mais Jean par politique ou par superstition, ayant refusé hautement d'abolir un Tribunal établi par son bisayeul, les nouveaux Chrétiens conçurent de l'aversion pour lui, & témoignerent une grande disposition à retourner sous la domination Castillane. Pierre Baëza, le plus riche & le plus considérable d'entr'eux, qui par la faveur du Comte d'Olivarez avoit été fait Chevalier de l'Ordre de Christ; & qu'Augustin Manuel engagea dans la conspiration, leur insinuoit qu'en considération du service qu'ils rendroient à la Monarchie d'Espagne, Philippe feroit en leur faveur ce que Jean, trop foible pour les protéger ouvertement, n'osoit promettre, & que Sa Majesté Catholique leur

accorderoit non seulement l'abolition du Tribunal de l'Inquisition, mais encore le libre éxercice de la Religion qu'ils conservoient dans le cœur. 1641.

Comme ce Baëza faisoit le métier de Banquier, il avoit eu occasion de se lier particulierement avec Laurens Pirez Receveur Général, auquel il avançoit des sommes considérables dans le besoin. Celui-ci, toujours attaché aux Castillans, fut aisément gagné. D'un autre côté, l'Archevêque de Brague engagea deux ou trois Prélats, & quelques Ecclésiastiques. On nomme entr'autres Dom François de Castro Evêque de Guarda & Inquisiteur Général. Quelques-uns prétendent que Matos lui fit confidence de la conspiration, mais il n'y entra point. De maniere qu'il fut plutôt blâmable de ne l'avoir pas découverte, que d'y avoir trempé. C'est pourquoi le Roi lui pardonna dans la suite, & eut les mêmes égards & la même considération pour lui qu'auparavant. Quand le nombre des Conjurés fut augmenté, ils demanderent que Dom Miguel de Menezez Duc de Camigna, & fils du Marquis de Villaréal, se déclarât. Le Pere sembla d'abord faire difficulté d'engager ce jeune Seigneur, & répondit qu'il dépendoit si absolument de lui, qu'on pouvoit compter que le fils suivroit sans hésiter l'exemple du pere. Les Conjurés n'ayant pas voulu se contenter d'une parole générale, le Duc se joignit à eux, plutôt par complaisance pour le Marquis qu'il n'osa désobliger, que par aucune mauvaise volonté. Tout le monde en fut convaincu & plaignit son malheur.

Les Conjurés se trouverent fort embarrassés, quand il fallut se déterminer sur la maniere dont ils éxécuteroient leur projet. Ceux-ci en proposoient une, & ceux-là une autre. Birago, dont je me suis beaucoup servi dans le récit de la Révolution de Portugal, insinue que le complot fut découvert pendant qu'ils étoient à prendre des mesures entr'eux & avec le Comte Duc d'Olivarez, auquel ils écrivirent diverses lettres. L'Historien François de la Conjuration de Portugal assure positivement que l'Archevêque de Brague, le Marquis de Villaréal & les autres convinrent que la nuit du 5. Août, les Juifs, ou nouveaux Chrétiens, mettroient le feu au quatre coins du Palais Royal, & en plusieurs endroits de la ville de Lisbonne, pour occuper le peuple chacun dans son quartier. Que les Conjurés se jetteroient dans le Palais, sous prétexte d'arrêter l'incendie. Que dans le trouble & la confusion que cause un pareil accident, ils entreroient dans l'appartement du Roi & le poignarderoient. Que le Duc de Camigna s'assureroit de la Reine, du jeune Prince & des Princesses. Que l'Archevêque iroit dans les rues appaiser le peuple. Que le Marquis de Villaréal prendroit en main le gouvernement de l'Etat, jusques à ce que le Roi d'Espagne eût envoyé ses ordres. D'autres ajoûtent qu'on devoit non seulement assassiner le Roi, mais encore la Reine & leurs enfans. Qu'afin d'éteindre la Maison de Bragance, les Espagnols se seroient défaits en même temps du Prince Edouard frere du Roi, que l'Empereur leur avoit remis entre les mains. Que l'Archevêque de Brague promettoit de marcher dans la ville un cru-

1641. cifix à la main, & de crier à haute voix : *Vive la loi de Jesus-Christ, & périsse celle de Moïse.* Auroit-il voulu faire accroire à la multitude, qu'il s'agissoit de s'opposer au rétablissement des Juifs protégés par le nouveau Roi ? Mais comment accorder ce dessein avec le témoignage des meilleurs Historiens, qui rapportent que par les artifices du même Prélat les nouveaux Chrétiens furent attirés dans la conspiration ? Etoit-il assez perfide, assez inhumain, pour se servir d'eux, & pour les faire massacrer tous ensuite ? C'en étoit le véritable moyen que d'animer ainsi le peuple contr'eux.

Ces récits différens & incertains rendent celui de Birago plus vraisemblable : qu'il n'y avoit rien de fixe & d'arrêté touchant l'exécution du projet lors qu'il fut découvert, & que *la trame n'étoit pas encore parfaitement ourdie.* Les complices demandoient qu'il y eût une flotte prête à paroître devant Lisbonne, & des troupes Espagnoles postées sur les frontieres du Portugal, afin d'y entrer au premier bruit du mouvement des Conjurés. On ne voit rien de tout cela dans le mois d'Août. Les forces de Philippe, uniquement occupées par mer & par terre contre les Catalans & les François, étoient alors si éloignées du Portugal, que l'Archevêque de Brague, le Marquis de Villaréal & les autres furent les hommes du monde les plus extravagans, si dans une pareille conjoncture ils fixerent l'exécution de leur complot au cinquiéme d'Août. Enfin, bien loin d'avoir résolu d'assassiner le Roi, ils n'étoient pas encore convenus entr'eux sur la maniere dont ils en useroient à son égard. Quelques-uns vouloient qu'on s'assurât seulement de lui, de la Reine, & de leurs enfans, pour les livrer ensuite aux Castillans. D'autres plus modérés proposoient de ménager tellement les choses, que le Duc de Bragance fût réduit à la nécessité de renoncer à son usurpation, & de se retirer du Portugal. Tel étoit apparemment le sentiment de l'Archevêque de Brague, du Marquis de Villaréal, & du Duc de Camigna.

Punition de l'Archevêque de Brague & de ses Complices.

*Histoire de la Conjuration du Portugal.*

*Birago, Historia della disunione del Regno di Portogallo &c. L. 8.*

La maniere dont la conspiration fut découverte n'est pas moins diversement racontée. Les uns prétendent que le Roi en fut averti secretement par le Duc de Medina Sidonia son beau-frere ; D'autres par Dom Alphonse de Portugal Comte de Vimiose. L'Archevêque de Brague, qui le croyoit fort mécontent du gouvernement à cause d'une charge qu'on lui avoit ôtée, s'avisa de le tenter, & de lui découvrir le secret du complot. Vimiose fait semblant de prêter l'oreille, informe le Roi de tout, & de concert avec lui tâche de connoître tous les Conjurés, & de pénétrer leurs vûes différentes, jusques à ce que Sa Majesté suffisamment instruite du détail les fasse arrêter & punir. Birago rapporte simplement que Matos & ses complices écrivirent imprudemment tant de lettres à Madrid & ailleurs, qu'il ne fut pas difficile au Roi, qui se défioit déja de l'Archevêque & de ses amis, d'en intercepter quelques-unes qui éclaircirent pleinement les soupçons. L'Auteur de la Conjuration de Portugal veut que ces lettres ayent été envoyées au Roi par le Marquis d'Aiamonte, proche parent de la Reine, & Gouverneur de la pre-

miere Place frontiere d'Espagne, à qui on avoit adressé un gros pacquet pour le faire tenir à Madrid. Un autre raconte qu'un espion, homme fin & pénétrant, que le Roi de Portugal envoyoit de temps en temps pour apprendre ce qui se passoit en Castille, trouva par hazard sur son chemin, dans une hôtellerie, un de ces vagabonds qu'on nomme *Bohemes*, & que lui ayant fait diverses questions, il jugea des réponses que le *Boheme* étoit chargé de quelques lettres importantes pour la Cour de Madrid. L'espion Portugais feint que ses affaires l'appellent à un endroit ou le *Boheme* devoit aller, se joint à lui, le poignarde dans un lieu écarté, prend les lettres qu'il avoit & les porte au Roi, qui apprend par ce moyen tout le détail de la conspiration. Il n'est pas impossible qu'il n'y ait quelque chose de vrai dans chacun de ces bruits différens qui coururent alors. Peut-être aussi que les lettres interceptées ne furent qu'une invention afin de sauver l'honneur du Comte de Vimiose, dont l'action ne paroît pas digne d'une personne de sa naissance. Quoi qu'il en soit de la maniere dont le complot vint à la connoissance de Jean, il est certain qu'il le dissipa, & qu'il se saisit fort habilement des Conjurés.

1641. *Nani Historia Veneta. Lib. XI.* 1641. *Mercurio di Vittorio Siri. Tom.* 1. *Liv.* 2.

Un jour, on crie à son de trompe par ordre de Sa Majesté, qu'elle ira le lendemain faire je ne sçai quelle cavalcade dans la ville. Les Gentilshommes montent à cheval selon la coutume, & se rendent au Palais à l'heure marquée. Avant que d'en sortir, Jean feint de vouloir assembler son Conseil pour quelque affaire survenue, & envoie dans le même temps diverses gens avec des ordres secrets d'arrêter ceux des Conjurés qui ne se devoient pas trouver au Palais. On appelle successivement à la chambre du Roi, l'Archevêque de Brague, le Marquis de Villaréal, & les autres Conjurés qui attendoient que Sa Majesté vint au Conseil. Tous furent ainsi arrêtés sans bruit, sans éclat, & conduits séparément aux endroits marqués par le Roi, à la même heure, & aussi tranquillement que ceux qui n'étoient pas dans le Palais. Jean fait publier alors une amnistie pour les coupables qui se viendront déclarer, & demander pardon de leur faute. C'étoit afin d'en imposer au peuple par une clémence feinte, dont il sçavoit bien que rien ne l'obligeroit d'user réellement. Aucun des complices ne vint implorer la miséricorde du Roi. On avoit donné de si bons ordres, qu'ils devoient être tous arrêtés avant la publication de l'amnistie. Le Roi ne fut pas moins bon comédien dans le Conseil qu'il tint, lorsqu'il fut question de délibérer sur la condamnation du Marquis de Villaréal, du Duc de Camigna & des autres. Bien assuré que le Marquis de Ferreira & ceux qui eurent part à la révolution, ou qui l'appuyerent ensuite, ne manqueront pas d'insister sur la punition exemplaire des coupables, Jean remontre que les Chefs de la conspiration sont des premieres maisons du Royaume, témoigne d'autant plus de disposition à leur faire grace, qu'il craint, dit-il, qu'une pareille exécution n'ait des suites aussi funestes au Portugal, que celles des Comtes d'Horn & d'Egmont dans les Pays-Bas sous le

1641. régne sanguinaire de Philippe II. Roi d'Espagne, ou que la mort du Duc & du Cardinal de Guise en France sous Henri III. & semble ne céder qu'aux vives instances qu'on lui fait, de prévenir de pareilles conspirations par un exemple éclatant. Qu'il y eut plus de dissimulation que de réalité dans la prétendue modération de Jean, cela paroît assez manifestement dans la réponse de la Reine son épouse à Dom Roderic d'Acugna Archevêque de Lisbonne, qui s'étoit adressé à elle pour obtenir la grace d'un de ses amis. *Monsieur l'Archevêque*, lui dit fierement Louise de Guzman, *la plus grande faveur que vous pouvez attendre de moi sur ce que vous me demandez, c'est d'oublier que vous m'en avez parlé.* L'ambitieuse Princesse avoit si ardemment souhaité de monter sur le Trône, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'un Prélat qui l'avoit le plus utilement servie à contenter sa passion s'intéressât en faveur d'un homme qui avoit pensé à l'en faire descendre.

Je trouve certaines circonstances assez particulieres dans le supplice du Marquis de Villaréal & du Duc de Camigna son fils. Pour donner une preuve de sa clémence lorsqu'il se défait de ses ennemis, le Roi ne veut pas qu'on leur coupe la tête par derriere, comme on fait ailleurs: cela étoit trop infamant selon l'usage du Portugal. On les fit donc asseoir chacun sur une chaise, on leur lia les pieds & les mains, après quoi le bourreau leur coupa la gorge, & jetta un drap noir sur le corps du pere & du fils. Le crieur avoit dit auparavant à haute voix : *Le Roi notre souverain veut qu'on fasse justice, & que Dom Louis ci-devant Marquis de Villaréal ait la tête coupée, comme traitre à Sa Majesté, aux principaux du Royaume, & à tout le peuple; que pour le même crime, ses biens soient confisqués, & sa mémoire entierement éteinte. Le Roi souhaite de sçavoir si le peuple en est content.* On entendit alors crier de tous côtés, *justice, justice.* Je ne sçai si tel est l'usage du Portugal en de pareilles exécutions; ou si le Roi avoit témoigné qu'il feroit grace au Marquis & au Duc, en cas que le peuple intercédât en leur faveur. Je trouve que le Marquis demanda sur l'échaffaut, s'il n'y avoit point de grace à espérer pour lui, & que la multitude ayant crié, *qu'il meure, qu'il meure, le traitre;* Villaréal irrité, lui dit: *Les Juifs ont crié de la sorte contre Notre Seigneur Jesus-Christ.* C'est une chose encore plus singuliere, que le Roi prit le deuil pour quatre heures. L'échaffaut couvert de drap noir avoit trois différens étages. Le Marquis & le Duc furent exécutés sur le plus haut. Le Comte d'Armamar & Dom Augustin Manuel sur le second, & d'autres sur le dernier de tous. Les complices de basse naissance furent pendus, & leur corps mis en quartiers. Pour ce qui est de l'Archevêque de Brague, on n'osa rien prononcer contre lui, de peur d'irriter le Pape, que Jean ménageoit fort, afin d'être reconnu Roi à la Cour de Rome. Ces égards ne la gagnerent pas. Urbain se plaignit de ce qu'on tenoit le Prélat enfermé dans une prison, & demanda qu'on le lui envoyât. Sa Majesté Portugaise s'en garda bien. Les Castillans l'auroient fait mettre en liberté. Matos mourut peu de temps après, & témoigna un extrême regret de son crime.

Quand

Quand on proposa dans les Etats Généraux de Portugal tenus à Lisbonne au commencement de cette année, d'envoyer des Ambassadeurs dans toutes les Cours de l'Europe, on ne manqua pas d'agiter, s'il étoit à propos que le nouveau Roi nommât quelqu'un pour aller de sa part à Rome, rendre au Pape Urbain VIII. les devoirs que, selon l'ignorance & la superstition des derniers siecles, les Rois ont bien voulu s'imposer à eux-mêmes au regard de l'Evêque de Rome : civilité purement volontaire dans sa premiere origine, que les Papes ont habilement sçû changer en obligation indispensable, & en une servitude dont les Souverains se font un ridicule honneur. *Sa Majesté*, dirent les plus bigots & les moins habiles des Portugais assemblés à Lisbonne, *ne doit point différer de donner au Chef de l'Eglise & au Pere commun des Chrétiens une preuve autentique & éclatante de son respect & de son attachement pour le S. Siege. C'a été la constante maxime des Rois ses prédécesseurs dès les premiers jours de leur avénement à la Couronne. Le Pape sçaura fort bon gré de cet empressement au Roi, & sera d'autant plus disposé à favoriser le Portugal, qu'il a témoigné jusques à présent n'avoir pas beaucoup d'inclination pour la Maison d'Autriche, qui l'a désobligé & choqué même en plusieurs rencontres. Si le Roi est une fois reconnu à la Cour de Rome, l'affaire est finie. Il le sera incontinent dans toute l'Europe.*

1641. La Cour de France engage le Roi de Portugal à envoyer un Ambassadeur à Rome.

*Birago, Historia della disunione del Regno di Portogallo. &c. Lib. 4. Manifesto per la partenza de' Ministri Apostolici della Corte di Portogallo. Mercurio di Vittorio Siri. T. 1. Lib. 2.*

*Gardons-nous bien d'aller si vite*, répondirent quelques-uns des plus éclairés & des plus prudens. *Prévenir le Pape par des témoignages de respect & de soumission, c'est une fort bonne chose, il en faut demeurer d'accord. Mais ce devoir n'est point si pressant, que nous n'ayions la liberté d'attendre une conjoncture favorable, & de pressentir premierement, si les avances du Roi seront bien reçues, ou non. Le Pape n'a pas le cœur Espagnol : on le dit, & cela peut-être. Mais voudra-t-il s'exposer & lui & sa maison au ressentiment & à l'indignation du Roi de Castille ? De ce que Sa Sainteté semble pencher plus du côté de la France, on en tire tous les jours de nouveaux avantages à la Cour de Madrid. Afin de prévenir les plaintes que la Maison d'Autriche pourroit faire de je ne sçai quelle apparence de partialité, on lui accorde incessamment à Rome de nouvelles faveurs. Quelle sera donc la circonspection de la Cour de Rome, quand il sera question de reconnoître un nouveau Roi de Portugal ? Sondons premierement la disposition du Saint Pere, & n'allons point témérairement exposer Sa Majesté & toute la Nation Portugaise à une sensible mortification. S'il refuse de recevoir l'Ambassade solemnelle qu'on propose de lui envoyer, à qui le Roi se plaindra-t-il de l'injure faite à sa dignité ? A quel tribunal supérieur en appellerons-nous ? Les Papes sont ordinairement si fort attachés aux intérêts de leur maison, que la prudence ne nous permet pas d'espérer, que celui qui remplit aujourd'hui le Saint Siege ait plus d'égard à la bonne cause du Roi, qu'à l'avantage des Barberins. Souvenons-nous de Grégoire XIII. Jamais Pape parut-il plus favorable au Portugal ? Il n'épargna ni lettres, ni brefs ; il envoya un Légat, pour arrêter l'usurpation de Philippe II. il le pressa vivement de s'en rapporter à ce que le Roi Henri, les Etats du Royaume, & le S. Siege décideroient sur*

1641. *le droit des divers prétendans à la Couronne de Portugal. Sourd à tant d'instances réïtérées, Philippe vient à main armée, & s'empare du Royaume. Que fait le Pape? Plus sensible aux intérêts de sa maison, qu'à l'injustice faite à l'héritiere légitime & à tout le Portugal, il approuve la violente usurpation des Castillans. Qui a autant à donner, ou du moins à promettre aux Italiens, que le Roi d'Espagne, gagnera toujours son procès à la Cour de Rome.*

Jean sembla d'abord se rendre à ces raisons solides. Mais la Cour de France le pressa si fort d'envoyer un Ambassadeur à Rome, & lui promit si positivement que Louis appuyeroit de tout son pouvoir les demandes du Ministre Portugais, que Jean se résolut enfin à faire la démarche. Il étoit à craindre que les Espagnols, puissans à Rome, n'insultassent celui qui viendroit de la part de Jean. On le délivra de cette appréhension, en l'assurant que les François, toujours en assez grand nombre à Rome, soutiendroient leurs Alliés, & les défendroient au péril de leur propre vie contre tous ceux qui oseroient les attaquer. Dom Miguel de Portugal Evêque de Lamégo, fils du Comte de Vimoise, fut ainsi nommé Ambassadeur Extraordinaire du Pape. On crut qu'un Prélat du Sang des anciens Rois de Portugal seroit plus respecté & mieux reçu qu'aucun autre. Urbain se trouva fort embarrassé, quand il apprit le départ de l'Evêque de Lamégo, & son arrivée à Civita-Vecchia vers le milieu du mois de Novembre. Il pensa d'abord à lui défendre d'entrer dans l'Etat Ecclésiastique. Ce ne fut qu'à la sollicitation de l'Ambassadeur de France, que Dom Miguel obtint la permission de mettre pied à terre dans une ville du domaine d'Urbain. Le Marquis de Los Velez Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne depuis sa cruelle & imprudente expédition en Catalogne, & Dom Jean Chiumazzero Ambassadeur ordinaire de la même Couronne à Rome, menaçoient hautement de se retirer, si Dom Miguel paroissoit avec un équipage plus magnifique & un train plus nombreux qu'il ne convenoit à un Prélat particulier. Le Pape intimidé lui auroit défendu de venir à Rome, si le Cardinal Bichi n'eût assez adroitement détourné Urbain de prendre cette résolution. *Si Votre Sainteté*, lui dit-il, *ne veut pas permettre à l'Evêque de Lamégo de venir ici, il faut donc lui trouver une Place forte hors les murailles de la ville, & lui donner une bonne garde pour la sûreté de sa personne; car enfin il y va de l'honneur du S. Siege & du vôtre, de prévenir les insultes que les ennemis du Prince qui l'envoie lui pourroient faire. On voit bien, Très-Saint Pere, que le Duc de Bragance est un novice, & qu'il ne sçait pas encore faire le Roi. Un autre ne penseroit qu'à se fortifier par de bonnes alliances; il employeroit son argent à lever des troupes, à équipper une nombreuse flotte, en un mot à se mettre en état de défense. Qui le presse d'envoyer si promptement ici une pompeuse Ambassade? Il devoit du moins attendre le consentement de Votre Sainteté. Cependant, Très-Saint Pere, il y a quelque chose de fort louable dans cette simplicité. Le Saint Siege doit y avoir égard. Plus religieux que les autres de son rang, il a d'abord recours à Votre Sainteté, & reconnoît par cette démarche qu'il ne peut être solidement établi sur le Trône, à moins que vous n'acheviez ce que les Portugais ont commencé. En considé-*

*ration d'une action de si bon exemple, & pour éviter la dépense que vous seriez obligé de faire pour la sûreté de la personne de l'Evêque de Lamégo, s'il demeuroit hors de la ville, je crois que Votre Sainteté lui peut permettre d'y entrer.* 1641.

Urbain se rend, ou fait semblant de se rendre aux remontrances de Bichi, & Dom Miguel arrive à Rome le 20. Novembre, accompagné d'un grand nombre de Portugais, de Catalans, & de François armés. Il alla descendre au Palais du nouvel Ambassadeur de France, qui le reçut avec tous les honneurs imaginables. C'étoit le Marquis de Fontenai Mareuil, envoyé depuis peu à la place du Maréchal d'Etrées incapable de s'accommoder avec les Barberins. On crut à la Cour de France que le flegme du Marquis seroit autant agréable au Pape & à ses neveux, que l'humeur fiere & bouillante du Maréchal leur avoit été insupportable. Comme les Espagnols menaçoient d'insulter l'Evêque de Lamégo, s'ils le trouvoient en leur chemin, le Cardinal Antoine Barberin eut soin de faire marcher dans la ville un guet de quarante hommes à cheval; afin de prévenir, ou d'arrêter le désordre qui pourroit arriver. On sçavoit que le Prince de Gallicano offroit aux Ministres du Roi d'Espagne d'attaquer Dom Miguel à main armée, s'ils le vouloient. Urbain fit sçavoir à celui-ci, qu'il eût à demeurer chez l'Ambassadeur de France, & voulut qu'il traitat d'abord non par lui-même, mais par l'entremise d'un nommé Rodriguez, homme versé dans la Jurisprudence & dans les affaires, que le Roi de Portugal avoit mis en qualité d'Agent auprès de son Ambassadeur, avec une Congrégation de Cardinaux choisis, à la tête desquels étoient le Doyen de ce qu'on nomme le Sacré Collége & le Cardinal François Barberin. Rodriguez paroît devant ces Eminences, leur expose le droit de Dom Jean IV. à la Couronne de Portugal, & demande que son Ambassadeur soit reçu à baiser les pieds du Saint Pere, & à lui rendre obéïssance au nom du nouveau Roi.

*Nous souhaiterions*, dit alors le Cardinal Barberin, *de voir par écrit sur quoi les prétentions de la Maison de Bragance peuvent être appuyées. Car enfin, les Rois d'Espagne ont été soixante ans paisibles possesseurs du Royaume de Portugal, & les Ducs de Bragance leur ont fait serment de fidélité. Messeigneurs*, répondit judicieusement Rodriguez, *le Roi mon maître n'a point recours au S. Siege afin d'être maintenu en possession d'une Couronne qui lui appartient légitimement. Il envoye seulement un Ambassadeur à l'exemple des Rois ses prédécesseurs, & selon l'usage de tous les Souverains Catholiques, rendre en son nom l'obéïssance filiale qu'il reconnoit devoir au Pere commun des Chrétiens. Le Royaume de Portugal est indépendant de quelqu'autre Prince que ce soit, & Sa Majesté ne reconnoit aucun Juge supérieur de son droit incontestable à la Couronne injustement enlevée à la Sérénissime Princesse Catherine de Portugal Duchesse de Bragance sa grande mere. Cependant pour informer plus amplement Vos Eminences de la justice des prétentions du Roi mon maître, on ne fera pas difficulté de les exposer, & de les appuyer par des raisons claires & convaincantes, dans un mémoire que j'aurai l'honneur de vous présenter.* Un long écrit

1641. fut dressé. On eut soin d'y marquer expressément que l'Évêque de Lamégo ne demandoit rien autre chose au Pape, que d'être reçu comme Ambassadeur du Roi de Portugal. Et parceque la justice de la demande ne se pouvoit prouver sans parler en même-temps du droit de la Maison de Bragance à la Couronne de Portugal, on le déduisit fort au long. Les Espagnols répondirent par d'autres écrits, & tâcherent de prévenir le Pape & la Cour de Rome contre le nouveau Roi de Portugal, qu'ils traitoient de parjure & de rebelle. Mais ils éviterent aussi soigneusement que les Portugais de mettre le droit de Philippe en compromis, & de le soumettre au jugement ou à l'arbitrage du Pape. Cela ne contentoit pas Urbain. Il eût bien voulu faire valoir en cette célebre contestation les arrogantes prétentions de ses prédécesseurs. Dégoûté de ce que le Roi de Portugal ne fait pour lui que ce qu'il a fait pour tous les autres Souverains de l'Europe, & qu'on demande uniquement à lui baiser les pieds, il ne veut pas désobliger le Roi d'Espagne, sur-tout en une conjoncture où la brouillerie des Barberins avec le Duc de Parme, dont je dois parler incontinent, étoit sur le point de causer une guerre ouverte. Cependant afin de ménager Louis, qui pressoit vivement la reception de l'Ambassadeur de Portugal, on ne le renvoye pas absolument. Mais on demande que Jean remette préalablement l'Archevêque de Brague prisonnier entre les mains du Pape, & qu'il abolisse certaines choses faites en Portugal, que la Cour de Rome prétendoit préjudiciables & contraires aux privileges des Ecclésiastiques. Jean eut alors sujet de se repentir de n'avoir pas écouté les judicieuses remontrances des plus habiles gens de son Royaume. Mais il étoit trop tard. On voulut soûtenir la démarche, sans considérer que par cette opiniâtreté à contretemps on s'exposoit à recevoir de nouvelles mortifications. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver dans la suite.

Brouillerie des Barberins avec le Duc de Parme.

*Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1641. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 1. Part. III. Lib. 2. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. I. Lib. 3.*

Puisque la France prit si grande part à la brouillerie du Pape Urbain VIII. & de ses neveux avec Edoüard Duc de Parme & de Plaisance; que Louis XIV. a voulu chagriner en nos jours Alexandre VII. & Innocent XI. dans ses différends avec ces deux Pontifes, en leur demandant, ou du moins en feignant de leur demander la restitution du Duché de Castro à la Maison Farnese, nonobstant *l'incameration* qui en a été faite per Urbain leur prédécesseur; procédure qui fut ou la cause, ou la suite principale de la querelle des Barberins avec Edouard; il est à propos de dire quelque chose d'une affaire assez légere dans son origine, qui allarma toute l'Italie, & fit un terrible vacarme dans l'Europe. Urbain accablé d'années se laissoit absolument gouverner par ses neveux, & sur-tout par le Cardinal François Barberin, homme profond dans ses desseins, mais souvent irrésolu, d'une humeur roide & difficile, soupçonneux, entêté de ses projets, opiniâtre dans ses préjugés, & vif dans ses passions. Le long Pontificat de son oncle lui avoit inspiré & à ses deux freres, Thadée Préfet de Rome, & Antoine Cardinal, une telle arrogance, que tous les Princes d'Italie haïssoient presque également les trois Barberins. Le Duc de Parme entr'autres, Prince fier & extrêmement sensible au moindre déplaisir qu'on lui pouvoit cau-

ſer, & prompt à témoigner ſon reſſentiment, mais d'ailleurs d'un ſi heureux naturel pour la guerre & pour le maniment des affaires civiles qu'il auroit été un des plus habiles & des plus grands Princes de ſon temps, dit un Hiſtorien, *ſi la fortune lui eût donné une puiſſance capable de remplir ſon ambition, ou ſi la prudence l'eût empêché d'entreprendre au-delà de ſes forces;* le Duc de Parme, dis-je, ſe plaignoit fort des neveux d'Urbain. Son mécontentement commença lorſque les Eſpagnols, irrités de ce qu'il s'étoit ligué contr'eux avec le Roi de France, firent irruption dans ſes Etats, & le forcerent à prévenir leur entiere déſolation par un accommodement particulier, comme je l'ai raconté ci-deſſus. Farneſe prétendoit, qu'au lieu de protéger un Prince feudataire de ce qu'on nomme le Saint Siege, Urbain l'avoit abandonné au reſſentiment de la Maiſon d'Autriche; que les Barberins penſerent dès-lors à profiter de ſa dépouille, ou que du moins ils eſſayerent de le réduire à la néceſſité d'acheter la protection de leur oncle, par la ceſſion d'une partie de ſon patrimoine en faveur du Préfet de Rome. Le Duc conçut depuis le deſſein d'obtenir un chapeau du Cardinal en faveur de François Marie ſon frere. Mais les Barberins le lui voulurent vendre à des conditions dont ſa fierté ne s'accommodoit pas. On demandoit qu'il rompît avec des Cardinaux attachés à ſa Maiſon, parcequ'ils n'étoient pas amis des Barberins; qu'il donnât ſa fille en mariage avec le Duché de Caſtro pour dot, Seigneurie conſidérable dans l'Etat Eccléſiaſtique, au fils aîné du Prince de Paleſtrine Préfet de Rome. Ce Fief & celui de Ronciglione voiſin étoient fort à la bienſéance des Barberins, dont les terres n'en ſont pas éloignées. Ces demandes, contraires à l'humeur & aux intérêts du Duc, le choquerent. Il abandonne la négociation, en diſant que ſon frere encore jeune attendra un autre Pontificat, & que cependant il ſe pourra former à la vie Eccléſiaſtique & aux affaires. 1641.

Les uns & les autres diſſimulerent leur chagrin, & garderent les dehors d'une bonne intelligence, juſques au voyage que Farneſe fit en 1639. à Caprarola, Palais magnifique de ſa maiſon dans le Comté de Ronciglione. Le Pape qui témoignoit en toutes occaſions ſe ſouvenir des obligations que ſes ancêtres, autrefois bannis de Florence, avoient au Pape Paul III. & au Cardinal Alexandre Farneſe qui les reçurent à Rome, & de l'affection que le dernier Cardinal Farneſe avoit eue pour lui en particulier, invita d'une maniere fort obligeante le Duc à venir juſques à Rome; & lui fit dire que Sa Sainteté verroit avec un extrême plaiſir le Chef d'une maiſon à qui la ſienne étoit fort redevable, & le neveu du Cardinal Edoüard, qui contribua beaucoup à l'élévation d'Urbain au Pontificat. Le Duc avoit beſoin d'obtenir certaines graces du Pape; & nonobſtant ſon indifférence affectée, il auroit bien voulu obtenir un chapeau rouge pour ſon frere à la prochaine promotion. Toujours ambitieux, il rouloit encore dans ſa tête le projet de s'agrandir des débris de la Monarchie d'Eſpagne. Le Maréchal d'Etrées, Ambaſſadeur de France, l'entretenoit, dit-on, dans ces chimeres. Il prend donc la réſolution d'aller à Rome, de réveiller l'ambition des Barberins, & de leur propoſer une ligue, par le moyen de laquelle ils ſe pour-

1641. roient faire une belle Souveraineté en Italie du côté de Naples, pendant que le Duc travailleroit à s'agrandir dans la Lombardie. Pour mieux faire sa cour à Urbain autrefois Poëte, Farnese apprend quelques-unes de ses Odes Latines, porte avec lui le Recueil des Poësies de Barberin, affecte de les avoir toujours sur sa table, & en récite des endroits, quand il en trouve l'occasion. Le bon homme charmé ne parle que du Duc de Parme, & l'éxalte comme un Prince incomparable.

Certaines difficultés sur le cérémonial gâterent tout. Farnese demande je ne sçai quelles distinctions de la part du Cardinal François Barberin, & en refuse d'autres au Préfet de Rome & à son épouse. Chacun tâche de faire valoir ses prétentions; & le mécontentement éclate bientôt. Quelqu'un rapporte que Farnese ne garda plus de mesures, dès qu'il s'apperçut que le Cardinal François Barberin traversoit son projet d'une ligue. Plus sage & plus avisé que Clement XI. qui s'avise d'en former une aujourd'hui avec la France, lorsque vigoureusement attaquée de tous côtés elle ne sçait où trouver de l'appui à sa puissance ébranlée & chancelante; Barberin ne veut point entendre parler d'union avec la France, qui devient supérieure, craint de ruiner sa maison en attaquant celle d'Autriche assez forte dans sa décadence pour écraser les Barberins, & persuade à son oncle de rejetter toutes les propositions qui tendroient à troubler le repos qu'il doit uniquement chercher à la fin de sa vie. Conseil fort prudent, que le Cardinal oubliera luimême, quand il sera question de se venger du Duc de Parme. Tant il est vrai que souvent les plus habiles Politiques suivent plûtôt les mouvemens aveugles & impétueux de leurs passions, que les regles de la prudence. La brouillerie augmentant chaque jour à l'occasion du cérémoniel, le Duc de Parme irrité pense à s'en retourner chez lui sans voir les Neveux du Pape; & va brusquement prendre congé d'Urbain. L'occasion s'étant présentée de lui parler du Cardinal François Barberin, il se plaint amerement de sa conduite, & finit par ces paroles, dont le Pape fut si vivement touché, qu'il versa des larmes en abondance. *Très-Saint Pere*, dit le Duc, *je ne dois pas être surpris de me voir maltraité par M. le Cardinal Barberin. Tout le monde se plaint généralement de lui, depuis le premier Monarque de la Chrétienté, jusques au dernier faquin de Rome.* En sortant de l'audience d'Urbain, le Duc dit encore celle-ci assez haut pour être entendu de plusieurs gens. *Le Pape est un fort bon Prince; mais le Cardinal Barberin est un fort méchant homme.*

Depuis ce temps-là, François & ses deux freres chercherent soigneusement les moyens de mortifier le Duc de Parme, & de se venger de lui avec éclat. Ils pensent d'abord à le dépouiller de son Duché de Castro, & se flatent qu'en irritant cet esprit altier, il leur donnera des prétextes de lui enlever encore quelque fief plus considérable. Farnese avoit contracté beaucoup de dettes, & le Duché de Castro étoit comme spécialement hypothéqué pour le payement des arrérages & du principal des sommes empruntées. En retranchant au Duc certaines graces accordées à sa maison par les Papes précédens, les revenus du Duché de Castro n'étoient plus suffisans

pour satisfaire aux créanciers. Les Barberins commencent de chagriner Farnese par cet endroit. Après lui avoir fait perdre la meilleure partie de ce qu'il tiroit de Castro, ils obligent les Juges de lui ordonner cette année de payer ceux qui avoient mis leur argent à ce qu'on appelle en Italie *un Mont de piété*. C'est une maniere de Banque. Le Duc Ranuce, pere d'Edoüard, avoit obtenu du Pape Clement VIII. la permission d'ériger celui-ci sur Castro. Les Fermiers ne touchant plus la meilleure partie du revenu de la terre, qui consistoit dans un privilege accordé sur la traite des grains par les Papes précédens, & révoqué depuis peu par Urbain à l'instigation des ses neveux, ne payent plus les créanciers. On fait grand bruit: on porte ses plaintes aux Tribunaux du Pape. C'est ce que les Barberins attendoient. Les Magistrats poussés sous main, ordonnent que le Duc paye incessamment l'argent mis à son *Mont*. Persuadé que cette procédure n'est qu'un prétexte recherché pour le dépouiller de son Duché, & que s'il veut se défendre par les formes ordinaires de la Justice, ses plus grands ennemis seront ses parties secretes & ses Juges, Farnese prend la résolution de se maintenir par la force à Castro, se flate que le Pape déja fort vieux pourra mourir avant qu'on l'en ait chassé; ou du moins que les Princes d'Italie, indignés de la violence des Barberins, & intéressés à prévenir une guerre prête à s'allumer dans le cœur du pays, l'aideront à se tirer d'intrigue avec honneur, & à réprimer la violence des Barberins. 1641.

Il augmente donc la garnison de Castro, y envoye un de ses meilleurs Officiers de guerre, & fait travailler en diligence aux fortifications de la Place. Le Cardinal François & ses freres crient incontinent aux oreilles de leur oncle, que le Duc de Parme se prépare à une rébellion ouverte contre le S. Siege dont il est feudataire, & que si on ne prévient ses mauvais desseins, il viendra bientôt à main armée jusques aux portes de Rome. Le vieux Pontife irrité consent que l'Auditeur de la Chambre Apostolique ordonne à Farnese de démolir dans trente jours ses nouvelles fortifications de Castro, & d'en retirer la garnison, sous peine d'être traité comme rebelle & excommunié. Dom Thadée assemble en même-temps à Viterbe une armée de six mille hommes de pied & de cinq cent chevaux, s'avance vers Castro dès-que le terme est expiré, & emporte la place en peu de jours. Les Princes d'Italie furent extraordinairement surpris du coup. On dit que le Viceroi de Naples en prit plus d'ombrage qu'aucun autre. Prévenu des bruits qui coururent autrefois, que de concert avec la France les Barberins avoient formé un dessein sur le Royaume de Naples, il ne sçavoit si dans l'entreprise sur Castro il n'y avoit pas de la collusion entr'eux & le Duc de Parme, & si ce n'étoit point un prétexte d'assembler des troupes de part & d'autre, qui se réüniroient pour faire irruption dans les terres du Roi d'Espagne. L'animosité que les deux parties témoignerent l'une contre l'autre dissipa bientôt les soupçons du Viceroi. Le Sénat de Venise, & les Ducs de Toscane & de Modene, gueres moins étonnés que les Espagnols, agissent incontinent à Rome pour accommoder l'affaire, & tâchent d'obtenir une surséance. Leurs efforts furent inutiles. Le fier & infléxible Urbain

1641. persiste à demander que Farnese obéïsse préalablement au monitoire publié contre lui, & menace de porter les choses à la derniere extrêmité, si le Duc s'opiniâtre à refuser de comparoître à Rome. Le Marquis de Fontenai Mareuil, Ambassadeur de France, se joignit aux Princes d'Italie, & parla au nom du Roi son maître en faveur de Farnese. *Je suis fort surpris*, lui répondit Urbain, *que le Roi de France, qui bien loin d'avoir égard à mes instances pour obtenir la grace des Ducs de Guise & de Montmorenci, n'a pas seulement voulu écouter mes Ministres, sous prétexte qu'un Prince étranger ne se doit point mêler des démêlés d'un Souverain avec ses sujets, vous ait ordonné de me parler en faveur du Duc de Parme mon sujet. Le Roi votre maître a-t-il déja oublié ce qu'il répondit à mon Nonce, à qui j'avois ordonné de lui dire quelque chose en faveur du Comte de Soissons?*

Farnese ne se déconcerte point, il se défend d'abord par la plume, pense à se mettre en état d'agir plus efficacemement par l'épée, proteste contre le monitoire de l'Auditeur de la Chambre Apostolique & contre l'excommunication dont cet Officier le menace, appelle de sa procédure au Pape même, s'excuse de comparoître à Rome sous prétexte qu'il n'y sera pas en sûreté contre la violence des Barberins, récuse des Juges aveuglément dévoués à ses ennemis, & soutient que selon le Droit Canonique l'excommunication ne se pouvant encourir que par un péché mortel, celle dont il est menacé sera visiblement nulle, puisqu'on ne prouvera jamais qu'il offense Dieu mortellement lorsqu'il défend son bien, & qu'il refuse de s'aller mettre entre les mains de ceux qui cherchent à le perdre. Cependant, il amassoit des troupes, agissoit vivement auprès du Sénat de Venise & des Ducs Toscane & de Modene, afin de les mettre dans ses intérêts, & les exhortoit à former tous avec lui une ligue capable d'arrêter les entreprises des Barberins. Il ne manqua pas d'implorer & les bons offices & l'assistance du Roi de France. Mais Louis & son Ministre n'avoient nulle envie de se brouiller avec le Pape, que les deux Couronnes ménageoient à l'envi l'une de l'autre. Lionne, que nous avons vû Secrétaire d'Etat en nos jours, fut dépêché de Paris à Parme. On lui enjoignit d'assurer le Duc de la protection du Roi, d'aller ensuite à Rome exhorter le Pape à la paix, & de lui offrir la médiation de Sa Majesté. Urbain répond moins fierement qu'à Fontenai Mareuil. Cependant animé par ses neveux il continue ses levées & ses préparatifs, dans le dessein de porter ses armes, à la fin de ses jours, jusques dans la Lombardie, si Farnese s'opiniâtre à refuser de s'humilier devant lui.

Jules Mazarini est fait Cardinal à la nomination du Roi de France.

Les Barberins persuadés que dans la conjoncture d'une guerre que leur ambition & une passion aveugle & démesurée de se venger du Duc de Parme étoit sur le point d'allumer en Italie, il leur étoit de la derniere importance de se faire des créatures, afin que si Urbain venoit à mourir avant que cette grande affaire fût terminée, ils pussent lui donner un Successeur qui ne les rendît pas responsables des suites fâcheuses qu'elle pourroit avoir, & qui soutînt les procédures commencées contre Farnaise, porterent leur oncle à faire enfin la promotion de Cardinaux attendue depuis longtemps,

temps, & instamment demandée par les Couronnes. Il étoit encore de l'intérêt du Pape & de ses neveux de contenter l'Empereur & les Rois de France & d'Espagne, & de les empêcher par cette déférence d'appuyer & de défendre trop fortement le Duc de Parme contr'eux. Louis & Philippe se plaignoient également de ce que le Pape ne vouloit pas agréer les deux sujets qu'ils avoient nommés au Cardinalat, & prétendoient qu'il ne pouvoit rejetter leur nomination, quand la personne n'avoit aucun défaut qui la rendit incapable de cette dignité. Le 16. Decembre de cette année, Urbain fait donc enfin une promotion de treize Cardinaux; Renaud d'Este frere du Duc de Modene à la nomination de l'Empereur, Jules Mazarini à celle du Roi de France, François Perretti neveu du Pape Sixte V. à celle du Roi d'Espagne. Marc-Antoine Bragadino Evêque de Vicenne, petit-fils de l'illustre Bragadino qui défendit si bravement Famagouste dans l'Isle de Chypre contre les Turcs, & que ces barbares irrités écorcherent inhumainement tout vif, fut promu à la recommandation du Sénat de Venise. Les Barberins le vouloient ménager, & empêcher qu'il n'eut égard aux instances du Duc de Parme, qui le pressoit vivement de protéger un Prince d'Italie injustement attaqué.

*1641.*
*Histoire du Cardinal Mazarin. Liv. 1. chap. 3.*
*Nani Historia Veneta. L. 12. 1641.*
*Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 1. Lib. 3.*

Jules Mazarin n'avoit aucun de ce qu'on appelle les ordres sacrés dans l'Eglise de Rome, & mourut même sans se mettre en peine de les prendre. L'Auteur de l'Histoire de ce Ministre d'Etat, parlant de cette nomination, entreprend de prouver qu'elle fut canonique. J'avoue qu'elle ne se peut contester selon l'usage, ou plûtôt selon l'abus des derniers siecles, introduit en faveur des Princes & de quelques autres personnes distinguées qui ont brigué le chapeau de Cardinal. Mais selon l'ancienne discipline de l'Eglise, c'est bien la chose du monde la plus irréguliere. Car enfin, le College des Cardinaux ayant succédé au Clergé primitif de Rome, composé de Prêtres & de Diacres, dont les uns étoient comme les Curés des Paroisses, & les autres les gardiens des chapelles qu'on appelloit *Diaconies*, où les corps de certains Martyrs étoient enterrés, comme les titres que le Pape donne encore aux Cardinaux en sont une preuve manifeste; qui peut douter qu'un Cardinal ne doive être Prêtre, ou Diacre? Quelques Evêques des villes voisines furent dans la suite comme incorporés au Clergé de Rome, afin de soulager le Pape dans les fonctions Episcopales. Il arriva delà que ces Prélats furent censés membres d'un corps qui selon sa premiere institution ne devoit être que de Prêtres & de Diacres. Ainsi le College des Cardinaux a été enfin composé de trois ordres, d'Evêques en assez petit nombre, de Prêtres & de Diacres. Il est si vrai que régulierement un Cardinal doit être du moins Diacre, que les Cardinaux du Conclave tenu après la mort de Gregoire XIII. firent difficulté d'y admettre Ferdinand Cardinal d'Autriche, lui demanderent ses lettres d'ordination, & soutinrent qu'il ne pouvoit donner sa voix à l'élection du Pape, sans être Diacre, ou Prêtre. Mais ce Prince qui se prétendoit légitimement dispensé, ayant menacé de protester contre l'élection, en cas qu'on y procédât sans lui, on résolut de le recevoir au Conclave, & de supposer qu'il étoit Diacre, puis-

1641. que le Pape l'avoit fait Cardinal. Expédient aussi ridicule qu'il en fut jamais.

Dans le temps même du mouvement que les Barberins causoient en Italie, il en arriva un dans le voisinage qui ne chagrina pas moins la Cour d'Espagne, qu'il donna de joie à celle de France. Le droit de bienséance paroît toujours fort légitime au Souverain dont les forces sont supérieures à celles de ses voisins. Louis XIV. s'en est hautement servi en nos jours & sans le moindre scrupule : maxime de ses ancêtres maternels que certains flateurs ont eu soin de lui insinuer, & qu'il a trouvée fort à son goût. Depuis que l'Empereur Charles-Quint eut mis le Duché de Milan dans sa maison, les Princes voisins furent presque tous obligés de s'accommoder avec lui, ou avec son fils, & de se rendre plus ou moins dépendans d'eux. Les Grimaldi Princes de Monaco, petite ville maritime sur la côte de Genes près de Nice, traiterent avec lui, & consentirent de recevoir garnison, mais à de telles conditions que les droits de Souverain leur demeuroient entierement. Le fameux Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan sous les successeurs de Charles-Quint, entreprit je ne sçai comment l'an 1605. de mettre le Roi son maître en possession de Monaco, & de faire valoir en cette occasion, comme en quelques autres, le droit de bienséance. On dit que pour en venir plus facilement à bout il suborna des assassins qui tuerent Hercule Grimaldi Prince de Monaco. D'autres veulent que le meurtre fut commis par l'ordre de Charles-Emmanuel Duc de Savoye. Quoi qu'il en soit, durant la minorité d'Honoré Grimaldi fils d'Hercule, la Cour de Madrid sçut gagner le tuteur du jeune Prince, & l'engager à mettre Monaco dans une telle dépendance du Roi d'Espagne, que le Commandant de la garnison Espagnole étoit maître absolu de la Place, & qu'il ne restoit au Prince qu'un vain titre sans autorité. Pour le dédommager en quelque maniere, on lui donna des terres dans le Royaume de Naples. On le fit même ensuite Chevalier de la Toison d'or, dans l'espérance que cette distinction l'attacheroit entierement aux intérêts de la Maison d'Autriche.

Soit qu'Honoré se voulût venger de ceux qu'il croyoit auteurs de la mort de son pere, soit que les Espagnols le tinssent dans une trop grande servitude, & l'obligeassent, comme on le dit, à des dépenses excessives, il résolut de secouer le joug de leur domination. Mais cela ne se pouvoit qu'en changeant de maître. Comment auroit-il résisté à l'Espagne sans l'appui de la France ? Trop foible pour entretenir lui-même une bonne garnison, il ne se pouvoit dispenser d'en recevoir une Françoise, en chassant l'Espagnole. Les conditions plus avantageuses que le Cardinal de Richelieu lui offroit, & à Hercule de Grimaldi son fils, tenterent si fort Honoré, que durant deux ou trois ans il chercha continuellement les moyens de renoncer sûrement à l'Espagne, & de se donner à la France. On rapporte que Grimaldi Génois son parent, que nous avons vû depuis Cardinal & Archevêque d'Aix en Provence, allant à Paris; où le Pape Urbain l'envoyoit en qualité de Nonce, passa par Monaco,

confirma le Prince dans sa résolution, & se chargea de ménager l'affaire, & de la concerter avec le premier Ministre de Louis. Le Comte d'Alais, Gouverneur de Provence, eut ordre de tenir des troupes & des galeres prêtes pour l'éxécution du projet, quand il en seroit temps. Les mesures ne furent point prises si secretement, que le Cardinal Maurice de Savoye, qui résidoit à Nice, ne découvrît quelque chose de ce qui se tramoit. Il en avertit le Comte de Sirvela Gouverneur de Milan; & celui-ci écrit à l'Officier Espagnol qui commandoit à Monaco, de veiller sur la conduite du Prince. Honoré paroissoit si peu en état de secouer le joug, que le Commandant de la garde de Monaco répondit à Sirvela qu'il enverroit prisonniers à Milan le Prince & le Marquis Hercule son fils, dès qu'on le lui ordonneroit. Quelle dût être la surprise de Sirvela, quand il apprit peu de temps après, que les Espagnols avoient été chassés de Monaco le 18. Novembre, & que les François y étoient entrés! Voici comment la chose arriva. 1641.

Le Gouverneur de Milan ayant tiré une partie de la garnison de Monaco pour les besoins du Cardinal de Savoye à Nice, Honoré persuada au Commandant d'en détacher encore soixante hommes, & de les envoyer vivre à discrétion dans une dépendance de la Principauté de Monaco, afin d'en punir les habitans de quelque désobéïssance commise. Le Prince avoit eu la précaution de faire mettre en prison, sous le même prétexte, un nombre assez considérable de gens. On leur parle ensuite, on leur promet la liberté, & quelque autre récompense, pourvû qu'ils veuillent aider Honoré à s'assurer des Officiers Espagnols & de leurs soldats la nuit du 18. Novembre, lorsque ceux-là seront profondément endormis après un magnifique repas que le Prince leur doit donner la nuit du 17. Novembre. Les prisonniers acceptent la proposition, & Honoré s'applique plus à bien concerter son projet, qu'aux préparatifs du régal. Les Officiers Espagnols font bonne chere, & s'enyvrent des vins exquis qu'on leur sert en abondance. Un peu avant le jour, le Prince & le Marquis Hercule son fils forment deux compagnies de leurs prisonniers gagnés, surprennent ce qui reste de la garnison Espagnole, les désarment, & s'assurent du Commandant & des Officiers endormis. Le Comte d'Alais, averti de l'éxécution du projet, arrive incontinent à Monaco avec un bon nombre de soldats & des munitions. Honoré renvoye au Gouverneur de Milan les Officiers & les soldats Espagnols, rend le collier de la Toison d'or, publie un manifeste, & se met hautement sous la protection de la Couronne de France. Louis devoit lui donner en récompense l'ordre du S. Esprit, & le dédommager de ce qu'il perdroit dans le Royaume de Naples, par certaines terres près de Valence en Dauphiné, qui seroient érigées en Duché-Pairie, sous le nom de *Valentinois*, pour lui & pour ses enfans. On lui en accordoit encore deux autres avec le titre de Marquisat & de Comté, vingt-cinq mille écus d'argent, une pension de trois mille à son fils durant sa vie & une compagnie de gendarmes. Le Roi devoit mettre & entretenir une garnison de cinq cent

1641. hommes à Monaco, dont le Prince auroit le commandement : de maniere que le Lieutenant François, nommé par le Roi, ne commanderoit la garnison Françoise qu'en l'absence du Prince.

Procédures du Parlement d'Angleterre.

*Rusvvorth's Historical collections IV. Vol.*

*Clarendon's History. I. Vol. 3. Book.*

Achevons le récit des événemens de l'an 1641. en disant quelque chose de ce qui se passa de plus remarquable en Angleterre depuis la fin tragique du Comte de Strafford. La Chambre des Communes, fiere d'avoir obtenu que le Parlement ne pût être congédié sans qu'elle & les Seigneurs y eussent préalablement consenti, commença, dit le Comte de Clarendon, d'étendre ses priviléges au-delà de leurs anciennes bornes, d'agir indépendamment de la Haute en plusieurs affaires importantes, & de s'attribuer une jurisdiction contraire aux loix du Royaume. Les Puritains, plus nombreux dans cette assemblée, traiterent de criminels tous ceux qui leur déplaisoient, firent emprisonner plusieurs personnes & agirent avec autant de hauteur que si le pouvoir de leur Chambre eût été pareil, que dis-je ? supérieur à celui des Pairs, & du Roi même. Les principaux Magistrats qui eurent part à l'impôt de *la Marine* furent accusés de Leze-Majesté devant la Chambre Haute, ou du moins d'une malversation * fort criminelle. On porta de semblables articles d'accusation contre l'Evêque d'Eli & quelques autres de ses confreres. Treize ou quatorze Prélats du prétendu Concile National de Laud Archevêque de Cantorberi furent cités de même. On prétendit enfin que les Ecclésiastiques du premier & du second Ordre, coupables de plusieurs entreprises sur la jurisdiction civile & sur l'autorité du Roi & du Parlement, devoient être condamnés en des amendes considérables, dont la somme fut taxée. Les harangues de deux ou trois Gentilshommes l'emporterent sur les humbles remontrances des Universités d'Oxford & de Cambrige en faveur des Doyens, des Archidiacres, des autres dignités Ecclésiastiques, & des Chanoines des Eglises Cathédrales. On résolut que les Chapitres seroient entierement abolis, & que leur revenu seroit appliqué à des usages qu'on supposoit être plus avantageux à l'Eglise & à l'Etat.

Ces résolutions prises dans la Chambre Basse, ne passerent point à la Haute. Les Seigneurs, convaincus de la faute qu'ils avoient faite en souffrant l'augmentation du pouvoir des Communes, rejetterent l'acte qu'elles avoient dressé pour priver les Evêques du droit de séance au Parlement ; quoiqu'on eût représenté de la part des Communes, dans une conférence tenue sur cet article avec les Pairs, certaines raisons spécieuses, & peut-être capables de leur persuader en une autre temps de consentir à l'exclusion des Prélats, demandée avec tant de force & de persévérance. Que l'obligation de se trouver au Parlement détournoit les Evêques des fonctions de leur Ministére, ausquelles ils faisoient avant leur ordination vœu de s'appliquer entierement. Que les anciens Canons défendent aux Pasteurs de l'Eglise de se mêler des affaires séculieres. Ces Réformateurs, si zélés pour l'observation des régles établies par

* High Misdemeanour.

les Apôtres & par leurs successeurs, les compteront pour rien, quand irrités de ce qu'ils n'ont pû chasser les Prélats du Parlement, ils presseront la suppression de l'Episcopat; quoique les plus éclairés de leur faction avouassent de bonne foi, que, si les Apôtres n'avoieut pas institué les Evêques, ils en avoient du moins souffert, même permis l'établissement. Mais on ne doit pas attendre que des gens qui se conduisent uniquement par esprit de parti, & sans consulter la raison, parlent & agissent conséquemment. Voici les autres raisons qu'ils alleguerent aux Seigneurs en cette occasion. Que les vingt-quatre Evêques d'Angleterre dépendoient des deux Archevêques, en conséquence du serment d'obéïssance canonique prêté par chaque suffragant à son Métropolitain. Que l'Episcopat n'étant pas une dignité héréditaire, il n'étoit ni juste ni raisonnable, que celui qui en est revêtu seulement pour sa vie eût part au pouvoir législatif, qui décide des honneurs, des biens & de la liberté de tous les sujets du Royaume. Que la plûpart des Prélats, flatés de l'espérance d'être transférés à un Evêché plus riche, opinoient comme il plaisoit à la Cour. Que certains d'entr'eux ayant trop entrepris sur la liberté de leurs inférieurs & des laïques, il étoit bon de diminuer leur crédit & leur autorité, en les réduisant aux seules fonctions spirituelles. Enfin, que le droit de séance au Parlement leur inspiroit trop de faste & d'orgueil, les rendoit insupportables aux autres Ecclésiastiques, & mettoit une trop grande différence entr'eux & les Ministres du second Ordre. 1641.

Bien loin que le refus des Seigneurs décourageât les Puritains de la Chambre Basse, il les anima davantage contre l'Episcopat. On propose de dresser un acte afin de le supprimer, ou du moins d'en changer presque entierement la forme, *parcequ'une longue expérience apprend*, disoit-on dans la préface, *que cette maniere de gouvernement Ecclésiastique est un grand obstacle à la parfaite réformation de l'Eglise, à l'accroissement de la Religion Protestante, & au bien de l'Etat.* Le Chevalier Edouard Deering fit alors un discours rempli d'érudition, & capable d'en imposer à ceux qui cherchoient de bonne foi le rétablissement de la discipline primitive du Christianisme. Il remontra que les Evêques des premiers siecles avoient un Conseil composé d'un certain nombre de Prêtres, sans lequel ils ne pouvoient rien ordonner. Cela se nommoit le *Presbitere*, comme on le voit dans les Epitres de S. Ignace Martyr, & dans les plus anciens Auteurs Ecclésiastiques. *Ne seroit-il point plus à propos*, dit le Chevalier, *de faire revivre le gouvernement établi du temps des Apôtres, que d'abolir ce qui a été institué du moins avec leur consentement, ou tacite, ou exprès. On pourroit mettre dans chaque Province d'Angleterre un Evêque, un Président, un Modérateur, un Surintendant: le nom doit être indifférent; & lui adjoindre douze Ecclésiastiques habiles, pour être ses Conseillers, ou Assesseurs, sans l'avis desquels il ne lui seroit pas permis de rien ordonner. Une pareille réformation*, ajoûta Deering, *est bonne & souhaitable, à mon avis. Mais je crains fort qu'on n'ose espérer de l'obtenir jamais.* Cela est de bon sens. La

1641. chose n'étoit nullement pratiquable dans la situation présente de l'Angleterre. L'auteur de la proposition le voyoit fort bien. Mais ne vouloit-il point insinuer malignement que la réformation du gouvernement Episcopal paroissant impossible, on ne feroit pas mal de le supprimer ? Deering passoit alors pour un des plus ardens & des plus dangereux ennemis de l'Episcopat. Il tâcha dans la suite d'effacer la mauvaise opinion qu'il avoit donné de lui dans l'Eglise Anglicane, & de faire croire aux gens qu'il en vouloit seulement au faste & à l'orgueil de Laud Archevêque de Cantorberi, & des autres Prélats qui affectoient de suivre les exemples & les maximes de leur Primat.

Edouard Hyde, depuis Comte de Clarendon & Chancelier d'Angleterre, déconcerta fort habilement le projet des Presbytériens. Choisi pour présider à la place de l'Orateur de la Chambre Basse, qui change sa forme ordinaire lorsqu'avant que de prendre sa derniere résolution elle veut éxaminer à fond une affaire importante, & donner à chaque membre la liberté de parler autant qu'il lui plaira, l'adroit Hyde prolongea tellement les séances, & affecta dans ses rapports de faire voir tant d'incertitude & de contradictions dans ce qui s'étoit dit de part & d'autre, que plusieurs membres ennuyés de ces longues & fatiguantes délibérations, qui durerent trois semaines, ou environ, sortoient & laissoient l'affaire indécise. Il n'y avoit que les entêtés Presbytériens qui eussent la patience d'attendre jusques à la fin. Sur quoi le Lord Falkland dit assez plaisamment que les ennemis de l'Episcopat haïssoient également le Diable & les Evêques, & que les amis de ceux-ci aimoient mieux les abandonner aux invectives & aux réfléxions malignes des Presbytériens, que de perdre leur dîner. A Dieu ne plaise que j'approuve tous les discours faits & toutes les résolutions prises dans une assemblée dont l'issue fut fatale à l'Angleterre. Mais puisqu'un Historien doit rendre justice à tout le monde, je ne puis me dispenser de reconnoître de bonne foi, que les manieres hautes, les innovations, & les entreprises de Laud & des Prélats qui se dévouerent aveuglément à lui, déplurent si fort à un grand nombre de bons Anglois, que dégoûtés du gouvernement Episcopal, ils écouterent volontiers les insinuations des Presbytériens, qui disoient sans cesse qu'il falloit, à l'exemple des Ecossois, s'en défaire une bonne fois & le supprimer sans ressource. Tant il est dangereux d'en vouloir trop faire dans une nation jalouse de sa liberté.

Le Roi mal conseillé ne parut pas plus prudent que ses Evêques. Par la subite dissolution des Parlemens précédens, & par ses délais affectés d'en convoquer un autre, de peur qu'on n'y entreprît de réformer les abus dont ses sujets se plaignoient généralement, il les réduisit à prendre la résolution de le mettre, à quelque prix que ce fût, dans la nécessité d'en assembler un, de lui laisser la liberté de faire de grands changemens, & de ne le pouvoir congédier sans le consentement des deux Chambres. Des esprits factieux profiterent de la conjoncture ; & le Roi, digne d'ailleurs d'être chéri & révéré de ses sujets, se vit par de fausses démarches plongé

dans un abîme de malheurs inouïs. Il y avoit en Angleterre deux Tribunaux extraordinaires & fort utiles à la conservation de l'autorité Royale ; *la Chambre de l'Etoile*, instituée, ou du moins plus amplement rétablie par le Roi Henri VII. & *la grande Commission* pour les affaires Ecclésiastiques, érigée sous le regne d'Elizabeth. Ces deux Jurisdictions furent utiles au Souverain, & les sujets s'y soumirent sans répugnance, dit le Comte de Clarendon, tant qu'elles n'entreprirent rien au-delà, des justes bornes qui leur avoient été prescrites. Mais au temps de Charles I. elles donnerent de si grands, de si fréquens sujets de plainte, que les deux Chambres du Parlement dont je parle convinrent de les supprimer. Persuadé que cette réformation causeroit un préjudice considérable à son autorité, Charles rejetta hautement le 2. Juillet de cette année les deux actes qu'on lui présentoit pour cet effet. Mais son refus excita de si étrangers murmures parmi les Communes, qu'il fut obligé d'aller trois jours après au Parlement afin de les apaiser par son consentement. Je l'ai remarqué plus d'une fois : Telle fut la conduite ordinaire de ce Monarque infortuné. Il témoignoit du courage en certaines occasions. Mais il n'éxaminoit pas auparavant si l'état de ses affaires lui permettroit de soutenir la démarche. Puis se trouvant hors d'état de résister, il cédoit avec tant de foiblesse, que ceux qui cherchoient la diminution de sa puissance, fiers de l'avoir diminuée malgré lui, projettoient incontinent de la réduire à des bornes encore plus étroites, & peut-être de l'anéantir entierement. 1641.

Le Roi d'Angleterre part pour l'Ecosse.

Les plus grandes affaires traitées dans le Parlement d'Angleterre depuis la mort de Strafford, à qui le Comte de Leycester succéda dans la charge de Viceroi d'Irlande, furent la paix entre les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, le licenciement des troupes de part & d'autre, & le moyen de trouver l'argent nécessaire pour payer les deux armées, Angloise & Ecossoise : car enfin, dans le traité de Rippon, les Commissaires de Charles avoient promis des sommes considérables à celle-ci. Le Parlement d'Angleterre donna volontiers de l'argent pour se délivrer de deux armées dont l'entretien lui coûtoit extrêmement. Après de longues remises, les Commissaires des deux Royaumes conclurent un traité de pacification vers le commencement du mois d'Août. Les Ecossois avoient demandé que le Roi fît un voyage en Ecosse, où sa présence paroissoit nécessaire pour le rétablissement d'une bonne correspondance entre lui & ses sujets. Il y consentit volontiers, persuadé qu'il étoit que s'il pouvoit ravoir une fois l'affection & la confiance des Ecossois, cela lui seroit d'une grande utilité pour se retirer plus facilement des embarras que lui causoient les Puritains d'Angleterre. La chose paroissoit d'autant plus facile, que quatre ou cinq personnes conduisoient tout le reste du Parlement d'Ecosse. Le Comte de Rothes avoit plus de crédit & d'autorité qu'aucun autre. On tâcha de gagner un Seigneur bienaise d'obtenir une charge à la Cour, & un riche parti qu'on lui proposoit en Angleterre. Rothes, dit quelqu'un, promit tout au Marquis d'Hamilton qui lui portoit des pa-

*Rusvvorth's Historical collections IV. Vol.*
*Clarendon's History. 1. vol. 3. Book.*
*Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. 3. Book.*

1641. roles de la part du Roi. Mais le Comte mourut peu de jours après. Certains Auteurs croyent que s'il eût vécu plus long-temps, Charles auroit facilement ramené les Ecossois. Mais d'autres pensent avec plus de vraisemblance, que ce Seigneur avoit pris des engagemens si étroits avec les confédérés de sa nation; qu'il n'auroit jamais pû se séparer de leurs intérêts, ni les désobliger en quelque chose d'important, sans s'exposer à leur indignation, & par conséquent à perdre tout son crédit dans le parti.

L'Historien d'Hamilton touche assez légerement les premiers commencemens des troubles d'Angleterre. Il se contente de nous représenter son Héros comme un des plus zélés & des plus sincéres serviteurs du Roi. On le veut bien croire sur la bonne foi de cet Auteur grave. Mais il nous permettra, s'il lui plaît, d'ajoûter que pour servir utilement son maître, Hamilton trahaissoit le Parti Puritain, auquel il s'étoit dévoué d'une telle maniere, du moins en apparence, que sensibles aux bons offices qu'il leur rendoit, ou qu'il faisoit semblant de leur rendre, Pym & ses amis défendoient ouvertement le Marquis contre ceux qui cherchoient à le démasquer & à le faire bien connoître. En voici une preuve convaincante. Depuis la mort du Comte de Strafford, quelques gens de la Chambre des Communes se mirent à crier sans cesse, & en termes généraux, qu'il falloit prier instamment le Roi d'éloigner les Conseillers d'Etat mal intentionnés, qui demeuroient encore auprès de Sa Majesté. Hyde, fait dans la suite Comte de Clarendon & Chancelier d'Angleterre, persuadé qu'on en vouloit à Lenox, depuis Duc de Richemond, & à d'autres que le Parti Puritain prétendoit dépouiller de leurs charges, afin que leurs amis en fussent gratifiés; Hyde, dis-je, entreprit de faire cesser ces crieries importunes, & en vint assez adroitement à bout. *Pourquoi*, remontra-t-il, *répéter continuellement qu'il est à propos que les mauvais Conseillers soient éloignés de la personne du Roi, sans nommer aucun de ceux qu'on croit suspects? Prenons un jour, afin d'examiner sérieusement cet article important. Que chacun découvre librement ceux dont la nation se doit défier à son avis. Pour moi, je dirai franchement ma pensée, & je désignerai quelqu'un sans hésiter.* Pym & ceux de sa cabale, convaincus qu'Hyde nommeroit Hamilton, & le peindroit d'après nature, n'insisterent pas davantage & se turent.

Après la conclusion de la paix entre les deux Royaumes, il fallut que Charles nommât un Général à la place du Comte de Strafford, & lui donnât la commission de congédier l'armée d'Angleterre, & les garnisons extraordinaires mises à Berwick & à Carlisle, comme on en étoit convenu avec les Ecossois. Le Roi jetta les yeux sur le Comte d'Holland, Seigneur qui faisoit profession d'un attachement particulier au service de la Reine Henriette. Le Comte d'Essex naturellement fier, & rempli de son propre mérite, en fut irrité, quoiqu'il semblât devoir être content de ce que Charles l'avoit fait Grand Chambellan de sa maison, à la place du Comte de Pembrock. Outre qu'un emploi militaire étoit plus du goût d'Essex

d'Essex, il s'imagina que si le Roi lui donnoit la Charge de Chambellan, cela venoit uniquement de ce que Sa Majesté n'osoit en revêtir un autre, de peur que le Parti Puritain, qui ménageoit Essex, ne se mît à crier, qu'on affectoit de négliger le Seigneur le plus capable de remplir les premieres dignités, parcequ'il ne se dévouoit pas aveuglément à la Cour. Pym & ceux de sa faction, bienaises d'attacher encore plus Essex à leurs intérêts, ne manquerent pas de flater sa vanité, de blâmer l'injustice qu'on lui faisoit, & de fomenter son mécontentement. Pour le dédommager en quelque maniere, ils firent tant que le Roi partant pour l'Ecosse ne se put dispenser de lui accorder le Généralat des troupes Angloises en-deçà de la Trent. Clarendon prétend que Charles fit une faute, de négliger en cette occasion Essex, qui l'auroit servi avec plus d'honneur & de fidélité que l'autre. La remarque paroît d'autant plus juste, que chagrin bientôt après de ce que le Roi lui avoit refusé la dignité de Baron pour un Gentilhomme qui promettoit dix mille livres sterling à ceux qui lui obtiendroient cette grace, Holland se brouille ouvertement avec Charles, & avec la Reine Henriette, & s'unit plus que jamais avec les Puritains. Triste & déplorable situation d'un Roi, qui, environné d'ennemis dangereux & violens, n'a ni assez de dignités, ni assez d'emplois à sa disposition, pour se conserver un petit nombre de serviteurs, ou trop hautains, ou trop intéressés ! Le dépit qu'Essex conçut alors ne contribua-t-il point à le déterminer dans la suite à recevoir le commandement de l'armée contre le Roi, qui n'avoit pas voulu le faire Général de la sienne ? 1641.

Quoi qu'il en soit, Pym & ceux de sa cabale, qui craignoient la parfaite réconciliation du Roi avec ses sujets d'Ecosse, remuerent ciel & terre pour le détourner de son voyage à Edimbourg. On lui demanda de nommer un Viceroi, & de lui laisser le pouvoir de consentir, de la part de Sa Majesté, à certains actes que la Chambre des Communes projettoit de dresser. La proposition fut rejettée, comme contraire à la pratique constante des Parlemens d'Angleterre, où le Roi ne nomme jamais des Commissaires pour passer en son nom des actes qui n'ont pas encore été agréés dans les deux Chambres. Inébranlable dans sa résolution d'aller au plûtôt tenir le Parlement d'Ecosse, & de s'éloigner de celui d'Angleterre, dont il recevoit tous les jours de nouveaux sujets de chagrin, Charles part de Londres le 10. Août après avoir recommandé en peu de mots aux deux Chambres de prendre soin du Royaume durant l'absence de Sa Majesté. Il fallut essuyer encore la mortification d'avoir auprès de soi des Commissaires choisis parmi les Seigneurs & les Communes, sous prétexte que je ne sçai quels intérêts restoient à régler entre les deux Royaumes. N'étoit-ce pas donner au Roi de véritables espions, qui devoient rendre un compte éxact de toutes ses démarches, & de tout ce qu'ils pourroient découvrir de ses desseins, aux Chefs du Parti Puritain ? A peine Charles est-il en Ecosse, que les Communes d'Angleterre demandent que Sa Majesté donne pouvoir aux Commissaires Anglois qui sont au-

1641. près d'elle, de ne négocier avec ceux que le Parlement d'Ecosse pourra nommer, & de conclure conformément aux instructions que les deux Chambres de celui d'Angleterre enverront du consentement de Charles. On les dressa même dans la Chambre Basse, ces instructions importantes. C'est ainsi que les Républicains Anglois commençoient de réduire leur Roi à la condition du *Doge* de Venise, en lui adjoignant des Députés de leur prétendu *Sénat*, sans l'avis desquels il ne devoit rien faire, & qu'on chargeoit expressément de suivre les ordres qu'ils recevroient de Londres. Eloigné des importunités continuelles & pressantes du Parti Puritain, Charles refuse de signer une pareille commission. *Cela ne serviroit*, dit-il, *qu'à exciter de nouvelles contestations, qui me retiendroient plus long-temps en Ecosse. Le Parlement d'Edimbourg a ratifié le traité de pacification entre les deux Royaumes. L'armée Ecossoise a repassé la Tueed, & mon Général a congédié celle d'Angleterre. Quelle autre affaire reste-t-il à terminer ?*

Quelques jours avant son départ, le Roi ordonna au Comte d'Ormond Lieutenant-Général des troupes d'Irlande, qui montoient à douze mille hommes, ou environ, de les congédier comme inutiles à Sa Majesté, depuis la conclusion de la paix entre l'Angleterre & l'Ecosse. Dom Alphonse de Cardenas, Ambassadeur d'Espagne auprès de Charles, demanda la permission de prendre au service du Roi son maître les Irlandois congédiés. Charles voulut bien en donner quatre mille, à condition que Sa Majesté Catholique ne trouveroit pas mauvais qu'il laissât au Roi de France la liberté d'en faire venir un pareil nombre dans ses armées. Le Parti Puritain s'opposa de toute sa force au projet d'envoyer les soldats Irlandois dans les pays étrangers. Quelques-uns crurent que Pym & les gens de sa cabale affectoient de traverser ainsi le Roi dans tous ses desseins, pour diminuer son crédit en Espagne & en France, & pour faire connoître au-dehors jusques où s'étendoit le pouvoir de la Chambre des Communes. D'autres soupçonnerent que l'Ambassadeur de France, qui entretenoit une assez grande correspondance avec Pym, l'avoit engagé à s'opposer à la demande du Ministre Espagnol. Cela paroît d'autant plus vraisemblable que la Cour de France, qui ne manquoit pas de soldats, pensoit moins à augmenter ses troupes, qu'à empêcher que le Roi d'Espagne ne trouvât de quoi suppléer à celles qu'il seroit bientôt obligé de tirer des Païs-Bas, pour défendre la Catalogne & l'Arragon, que le Cardinal de Richelieu projettoit d'attaquer puissamment l'année suivante. La conjecture du Comte de Clarendon n'est-elle point meilleure ? Une horrible conjuration se trame depuis long-temps en Irlande. Tout étoit si bien concerté, qu'elle devoit éclater dans peu de jours. J'en parlerai incontinent. Par le moyen des Commissaires envoyés d'Irlande pour appuyer l'accusation intentée contre le Comte de Strafford, qui s'étoit fort étroitement liés avec les ennemis de ce Seigneur, ne fit-on point ensorte que les Puritains empêchassent le Roi de faire sortir hors de leur Isle un si grand nombre d'Irlandois, de peur que le complot ne se pût éxécuter, faute de troupes disciplinées ?

Les Pairs du Royaume & le plus grand nombre des Gentilshommes de la Chambre des Communes, fatigués d'une assiduité de dix mois ou environ, s'en allerent à la campagne immédiatement après le départ du Roi. Il ne reste pas plus de vingt Seigneurs, & peut-être cent membres de la Chambre des Communes. On parla pour-lors de s'ajourner les uns & les autres à la S. Michel prochaine. Car enfin il étoit à craindre que bientôt il n'y eût pas quarante personnes dans la Chambre Basse, nombre absolument requis selon les loix, afin qu'on y puisse délibérer sur une affaire. Pym & ses amis prierent les Seigneurs & les autres d'attendre encore quelques jours, & promirent qu'après cela on donneroit à chacun la liberté d'aller prendre l'air à la campagne ; celui de la ville devenant tous les jours plus mauvais. Les fievres malignes y enlevoient beaucoup de gens. La proposition de permettre aux Couronnes étrangeres de prendre à leur service un certain nombre des soldats Irlandois nouvellement congédiés fut premierement mise sur le tapis dans la Chambre des Communes. On prétendoit passer ensuite à la réformation de l'Eglise, & revenir au projet d'exclure les Evêques du Parlement, quoique l'acte dressé pour cet effet eût été rejetté par la Chambre Haute : procédure contraire aux régles du Parlement. Un acte rejetté ne se propose point une seconde fois dans la même session. Il faut attendre une prorogation, ou la convocation d'un nouveau Parlement. Mais Pym & ceux de sa cabale, qui regardoient leur assemblée comme devant toujours subsister, se croyoient désormais au-dessus des régles, quelque anciennes qu'elles pussent être.

1641. Entreprises du Parlement d'Angleterre durant l'absence de Sa Majesté Britannique. *Rushworth's Historical Collections 4. vol. Clarendon's History. 1. vol. 4. Book.*

Le Chevalier Benjamin Rudyard parla sur la premiere affaire. *Comme la situation de notre Isle*, dit-il, *ne demande pas que nous pensions à nous aggrandir en terre ferme, le véritable intérêt de l'Angleterre, c'est de tenir la balance égale dans la Chrétienté. Telle fut la maxime constante du Roi Henri VIII. Il se déclara tantôt pour l'Empereur, & tantôt en faveur de la France. Quelques-uns blâment sa conduite comme inconstante & irréguliere. Pour moi, j'en admire la sagesse. Il ne vouloit pas souffrir que la balance penchât plus d'un côté que de l'autre. La Maison d'Autriche s'affoiblit en Espagne, & par conséquent en Allemagne. Celle de France devient tous les jours plus puissante. Craignons l'aggrandissement d'une nation voisine, qui nous incommoderoit plus que l'autre.* Qui ne croiroit qu'après cet éxorde, Rudyard va conclure, qu'il faut assister la Maison d'Autriche contre la France, & que cela sera d'autant plus avantageux à l'Angleterre, qu'un bon nombre de troupes, dont elle se pourra utilement servir en cas de besoin, sera entretenu aux dépens des étrangers? Le Chevalier pense à tout autre chose. Il veut qu'on n'aide aucune des deux Couronnes. L'Espagne ne lui paroît pas encore assez foible, quoiqu'en deux ans elle ait perdu le Portugal & la Catalogne. Il faut attendre qu'elle soit beaucoup plus démembrée. On raisonne maintenant d'une maniere fort différente dans le Parlement d'Angleterre. Il n'épargne ni hommes, ni argent, pour remettre l'Espagne en possession de tout ce

1641. qu'elle possédoit au temps de la harangue de Rudyard. Ce n'est qu'avec répugnance & par une nécessité pressante, qu'on ne paroît pas si fort éloigné de laisser à la France le Roussillon, la Franche-Comté, une partie de l'Alsace, & quelques villes conquises dans les Pays-Bas Espagnols. *L'Ambassadeur du Roi,* ajoûte le Chevalier, *négocie à la Cour de Vienne le rétablissement de la Maison Palatine. Si nous rendons l'Empereur plus puissant, nous le mettons en état de rejetter nos instances en faveur des Neveux de Sa Majesté.* Voilà pourquoi la politique de Rudyard semble d'abord donner ici à gauche. En bon Anglois, & en zélé Protestant, il avoit remontré vivement la nécessité d'assister l'Electeur Palatin. Il vouloit donc que sans trop contribuer à l'aggrandissement de la France, on laissât la Maison d'Autriche s'affoiblir encore plus, afin qu'obligée de recourir à l'Angleterre, elle accordât à celle-ci le rétablissement de la Maison Palatine. Pour bien juger de la justesse d'un discours politique, il faut toujours considérer la conjoncture du temps, des affaires, & des intérêts présens. *Je n'ai jamais cru,* poursuit le Chevalier, *qu'il fût à propos que les Irlandois s'aguerrissent hors de leur Isle. Cela les encourage à se soulever, à nous causer plus d'embarras, & à prendre des liaisons dangereuses avec les Souverains de leur Religion. Il vaut mieux les employer à cultiver leur Pays fertile, dont une grande partie demeure en friche.* L'avis étoit bon: mais il venoit trop tard. Les Irlandois armés & disciplinés par les soins du Comte de Strafford, à l'occasion de la guerre entreprise contre les Confédérés d'Ecosse, avoient lié la partie d'une révolte générale dans leur Isle. Si Rudyard eût connu ce qui se tramoit alors, il auroit conseillé de disperser promptement tous les soldats Irlandois dans les Pays étrangers. *Voulons-nous,* dit-il enfin, *aider le Roi d'Espagne à subjuguer les Portugais? Cela seroit extrêmement préjudiciable à l'Etat & à la Religion. Souhaitons plutôt de voir sa Monarchie encore plus démembrée. Il nous seroit beaucoup plus avantageux de secourir le nouveau Roi de Portugal. S'il nous demandoit des troupes, je serois d'avis qu'on lui en donnât. La balance deviendra plus égale dès-qu'on enlevera le Portugal à l'Espagne. La Maison d'Autriche n'a que trop profité de notre connivence: C'est ce qui a causé la perte du Palatinat.* Voilà tout ce que je trouve sur la proposition de permettre aux soldats Irlandois d'aller servir dans les Pays étrangers. Si le Comte de Clarendon, qui entendit le discours de Rudyard, y eût fait plus d'attention, peut-être qu'il n'auroit pas tant blâmé les Gentilshommes de la Chambre des Communes qui furent du même sentiment.

Les Puritains, ou Presbytériens, toujours supérieurs nonobstant le petit nombre de ses membres demeurés à Londres, entreprirent alors de réformer la liturgie & l'ordre établi dans les Eglises. Le 8. Septembre, ils résolvent de faire plusieurs changemens dans la premiere, sans avoir égard aux vives remontrances d'Edoüard Hyde & de quelques autres, & d'abolir les nouvelles cérémonies introduites par Laud Archevêque de Cantorberi. Les Seigneurs, choqués des entreprises de la Chambre Basse, commandent que conformément à leur Ordonnance du 16. Janvier pré-

cédent, le service Divin se fera dans les Eglises selon ce qui a été réglé par divers actes des Parlemens sous les régnes précédens. Les Communes refusent hautement de céder à la résolution des Pairs, & déclarent par un acte imprimé, que de vingt Seigneurs dont la Chambre Haute se trouvoit composée, il y en avoit eu neuf d'un avis contraire à celui des autres; & qu'elles ne pouvoient y déférer; qu'il falloit remettre la décision de cette affaire à un autre temps, lorsque le Parlement seroit plus nombreux; & qu'en attendant une parfaite réformation, chacun devoit demeurer en repos, & ne rien faire qui pût troubler ni le service Divin, ni la tranquillité publique. Nonobstant cette déclaration, la populace animée sous main par les Ministres Presbytériens & par les Chefs du parti Puritain, s'attroupe, va dans les Eglises, renverse les balustres mis autour de la table de la Communion placée à l'extrémité en maniere d'autel vers l'Orient, & tâche de remettre les choses sur le pied où elles étoient avant les innovations & les pratiques introduites par l'Archevêque de Cantorberi. Il y eut de grands tumultes, des coups donnés, & peut-être du sang répandu en quelques endroits. Des gens sages & modérés voulurent arrêter l'emportement du peuple. Mais il fallut enfin céder à des furieux qui prétendoient éxécuter ce que la Chambre des Communes avoit ordonné le 8. Septembre, de mettre la table de la Communion où elle étoit autrefois, d'ôter les balustres, les cierges, les chandeliers & les bassins mis sur les autels placés à l'Orient; sans considérer que les Pairs ayant rejetté la résolution des Communes, celles-ci, qui ne pouvoient rien commander sans le consentement de la Chambre Haute, avoient déclaré depuis, qu'il falloit laisser les choses en même état, jusques à ce que le Parlement fût plus nombreux. Pym & ses collegues, dans la commission dont je parlerai incontinent, se voulurent faire un mérite d'avoir prévenu ou arrêté les tumultes sur l'éxécution de l'ordre de la Chambre des Communes contre les innovations faites dans le culte public. En croirons-nous ces Messieurs sur leur parole? Le Comte de Clarendon insinue, que bien loin de s'opposer aux voies de fait, ils les appuyerent autant qu'il leur fut possible. 1641.

Dans le traité de paix entre l'Angleterre & l'Ecosse, on avoit mis cette clause, que les deux nations célébreroient un jour solemnel d'actions de graces à Dieu, pour la conclusion de cette grande affaire. Le Roi le devoit indiquer, selon les loix & l'usage constant de l'Angleterre. Mais les deux Chambres du Parlement ne crurent pas devoir attendre ses ordres. Elles commandent que la célébration s'en fasse le 7. Septembre dans toute l'Angleterre & le Pays de Galles. Williams Evêque de Lincoln, & Doyen de l'Eglise de Westminster, dressa une formule de prieres pour cette Collégiale, & pour la Paroisse de Sainte Marguerite qui en dépend. C'est-là que la Chambre Basse a coutume de se rendre, lorsqu'elle assiste en corps à quelque acte solemnel de dévotion. Pym & les gens de sa faction refusent de s'y trouver le jour de l'action de graces, sous prétexte que Williams n'avoit pas droit de prescrire une formule de

1641. prieres pour les Eglises de sa jurisdiction, & menerent la Chambre des Communes à la Chapelle d'un des divers Colléges * d'Avocats à Londres, où le service se devoit faire plus à leur gré. On dit que les Ministres factieux se déchaînerent étrangement ce jour-là contre ceux qui n'approuvoient ni les procédures, ni les entreprises des Puritains; que leurs sermons furent remplis d'éloges donnés avec profusion aux Confédérés d'Ecosse, & au parti qui prévaloit dans le Parlement d'Angleterre. Telle est depuis long-temps la coutume des Prédicateurs Anglois. Assez souvent ils s'étendent plus sur la Politique & sur les affaires d'Etat, que sur les vérités de la Religion. Cela ne se permet pas ailleurs: & je crois que c'est avec grande raison. Mais en Angleterre, les deux partis conspirent à laisser aux Ministres une licence qui peut causer de fort grands désordres. Ceux qu'on appelle *Wigs*, ou *Toris*, sont bien-aises de faire déclamer leurs Prédicateurs sur l'administration des affaires publiques, quand on le juge à propos pour l'intérêt du parti. Quelque Ministre qui cherche étourdiment à se signaler ne manque pas d'être attrapé de temps en temps. Son sermon est condamné, & sa personne même flétrie, selon que le parti contraire au sien l'emporte dans le Parlement. Ce qui est aujourd'hui mauvais & séditieux se trouvera demain raisonnable, & conforme aux principes du gouvernement établi. Plût à Dieu que les Ministres de l'Evangile eussent tous assez de droiture & de désintéressement pour ne rendre pas la Chaire de vérité esclave des passions de certaines gens, qui ne pensent qu'à se servir de la Religion pour leurs intérêts particuliers.

Le 9. Septembre la Chambre des Communes & celle des Pairs s'ajournent au 20. Octobre suivant. La premiere nomme plus de quarante Commissaires; qui devoient s'assembler deux fois la semaine dans la Chambre de *l'Echiquier* à Westminster. On leur donne un ample pouvoir de délibérer sur les affaires qui pourroient survenir durant l'absence du Parlement, & d'en conférer avec les Commissaires que les Pairs choisirent dans leur Chambre au nombre de sept, ou de douze selon certains Auteurs. Six des Commissaires de la Chambre Basse, & trois de la Haute pouvoient agir & ordonner au nom de tous leurs Collegues, s'il ne s'en trouvoit pas un plus grand nombre dans l'Assemblée. A l'imitation des Dietes d'Allemagne, cette nouvelle maniere de s'ajourner, en laissant des Commissaires avec le pouvoir d'agir au nom du Parlement, fut appellée *le Recès* des deux Chambres. Pym n'avoit pas manqué de se faire élire Président de la Commission des Communes. Il entretint une grande correspondance avec le Chevalier Stapleton & Hambden qui suivirent le Roi en Ecosse avec la même qualité de Commissaires de la Chambre des Communes. Le Lord Howard d'Escrick fut le seul, de ceux que la Chambre Haute avoit nommés, qui accompagna le Roi dans son voyage. Stapleton Gentilhomme de bonne maison, ennemi du Comte

* Lincoln's Inn.

de Strafford, s'étoit joint au parti Puritain, moins par inclination, que pour se venger d'un Ministre d'Etat qui l'avoit mécontenté. Pym envoyoit souvent des exprès à Stapleton & à son Collégue, afin de les avertir de ce qui se passoit à Londres, & d'apprendre d'eux les démarches du Roi, & ce qu'ils pouvoient découvrir de ses desseins secrets. Tels furent les premiers commencemens du gouvernement que les prétendus Réformateurs de l'Eglise & du Royaume d'Angleterre méditoient d'introduire au plutôt. Fairfax & Cromwel faisoient alors si peu de figure, qu'on ne les mit pas même au nombre des Commissaires laissés à Londres. Cependant quelques paroles échappées peu de temps après à Cromwell donnent à penser, que cet homme pénétrant & dissimulé projettoit de rendre le Parlement perpétuel ; qu'il s'intriguoit déja pour cet effet, & qu'il avoit résolu de sortir de son Pays, où lui & les gens de sa cabale ne seroient pas en sûreté, si certaines mesures prises pour l'éxécution de leur projet étoient une fois déconcertées. 1641.

Le Parlement reprit ses séances ordinaires le 20. Octobre. Pym rapporta en détail dans la Chambre Basse ce que lui & ses Collégues avoient fait durant le *Recès*, & y donna le tour le plus plausible & le moins odieux qu'il put. Ce ne fut pas sans déguiser la vérité. Sur quelques bruits répandus exprès, qu'il se tramoit une autre conspiration contre le Parlement, la Chambre des Communes ordonne qu'il y ait jour & nuit dans la Cour du Palais de Westminster, sous la direction du Comte d'Essex Général des troupes en-deçà de la Trent, une compagnie de cent hommes armés de la milice de la Ville, pour la sûreté du Parlement, & que la garde se releve deux fois par jour. Ces Messieurs prétendoient-ils déja être des Souverains ? Après avoir pourvû à la conservation de leur vie, à qui personne n'en veut, ils se remettent à la réformation de l'Eglise. Ce fut alors que le Chevalier Edoüard Deering, qui avoit déclamé contre les Evêques avec tant de violence, & proposé d'abolir l'Episcopat, ou du moins de le changer en une espece de *Surintendance*, à la maniere des Luthériens, entreprit d'ouvrir les yeux aux gens de son parti ; soit qu'après de sérieuses réfléxions sur les sentimens qu'il avoit trop aveuglément suivis il en eût apperçu les funestes conséquences ; soit que des Théologiens & des Politiques plus éclairés que lui l'eussent désabusé, & lui eussent représenté le tort qu'il avoit de se livrer à des factieux, qui, bien loin de projetter une réformation utile & raisonnable, ne pensoient qu'à introduire un dangereux fanatisme. Il représente donc dès le 21. Octobre, que les Villes & les Provinces n'envoyent pas leurs Députés au Parlement pour gouverner le Royaume avec un pouvoir purement arbitraire, sur-tout en matiere de Religion. Deux jours après, il déclare sans façon, que si on ne remédie efficacement à la licence introduite, toute la jeunesse d'Angleterre deviendra bientôt ou Papiste, ou Socinienne, ou fanatique. Deering s'en avisa trop tard. Il n'étoit plus temps de vouloir guérir un mal qu'il avoit contribué lui-même à rendre presque incurable. On le laissa dire, & ses remontrances furent méprisées, com-

1641. me la rétractation forcée d'un homme qui cherchoit à se raccommoder avec la Cour & avec le Clergé, dont il se repentoit d'avoir attiré l'indignation & la haine.

Le Roi d'Angleterre se dépouille de toute son autorité en Ecosse.

*Rushworth's Historical collections. 4. vol. Clarendon's History. 1. vol. 4. Book. Burnet's Mémoirs of the Duke of Hamilton. 3. Book.*

Charles déconcerté par la mort du Comte de Rothes, qui lui avoit promis de mettre les Confédérés d'Ecosse dans les intérêts de Sa Majesté, se rendit aux insinuations du Marquis d'Hamilton, qui lui conseilloit de gagner le Comte d'Argyle, Seigneur d'un aussi grand crédit que l'autre dans le même parti. Mais si le Roi partit de Londres dans le dessein d'accorder tout aux Ecossois, & même beaucoup au-delà de ce qu'ils pouvoient espérer, quel besoin avoit-il de chercher des gens qui disposassent les esprits à se réconcilier avec lui? Cela me persuade que si dans le voyage dont je parle il fit des fautes si énormes, qu'il perdit son crédit, sa réputation & son autorité dans un Royaume dont il prétendoit se servir utilement dans la situation présente de ses affaires en Angleterre, ce fut moins un dessein prémédité, que l'effet de sa facilité ordinaire à suivre trop aveuglément les avis de quelques faux confidens qui sacrifioient l'honneur & le pouvoir de leur Maître à leur propre avantage. Après une rupture ouverte dans l'assemblée de Glasgow, Hamilton & Argyle se raccommoderent vers ce temps-ci. On peut bien penser que le Marquis uniquement appliqué à ménager les Confédérés d'Ecosse & les Puritains d'Angleterre, afin de conjurer l'orage qui ne le menaçoit gueres moins que Strafford, n'eut pas de peine à faire les premieres avances. Pour donner au Comte d'Argyle des marques d'une réconciliation sincere, il propose au Roi de rapprocher de sa personne un Seigneur capable de le servir du moins aussi utilement que Rothes, & se lie si étroitement avec le Comte, qu'il devient lui-même suspect à Sa Majesté. On commence de le regarder de mauvais œil. Le souple & dissimulé Hamilton sçut dissiper les ombrages donnés à un Prince trop prévenu en sa faveur, & engager Pym & le Parti Puritain du Parlement d'Angleterre, à prendre hautement son parti, aussi bien que celui d'Argyle, & à s'intéresser également à la conservation de l'un & de l'autre. Cela devoit augmenter les soupçons & la défiance du Roi. Le Marquis se tira d'intrigue par son artifice ordinaire. *Si Votre Majesté*, lui dit-il, *ne veut ni agir en Souverain, ni refuser la moindre chose de ce que la Chambre des Communes vous demande, vous ne devez pas trouver mauvais que vos serviteurs pensent à mettre leur vie en sûreté, par une feinte forcée de s'accommoder avec des gens qui nous haïssent seulement à cause de notre attachement à votre personne.* Charles renouvelle la parole déja donnée à Hamilton, qui continue de s'intriguer avec les ennemis de son Maître. L'Historien du Marquis rapporte que le Roi Charles II. lui a dit cette anecdote de la permission donnée à son Héros. Recevons-la, puisqu'elle vient d'un si bon endroit. Ce Prince la tenoit de la Reine sa mere. Mais qu'il nous soit permis d'ajoûter, qu'elle confirme parfaitement ce que le Comte de Clarendon raconte de ce qui se passa entre Charles premier & Hamilton à York. J'en ai parlé ci-dessus.

Bientôt

Bientôt aussi lasse de l'Ecosse, qu'elle avoit été impatiente d'y aller, Sa Majesté Britannique accorda tant de choses aux Confédérés de cette nation que le monde eut sujet de s'imaginer que le but principal du voyage du Roi à Edimbourg, c'étoit de se défaire de toute l'autorité que ses ancêtres lui avoient laissée, & de l'abandonner libéralement & sans restriction à des gens qu'il poursuivoit les années précédentes comme des rebelles. Le seul Duc de Lenox lui donnoit de bons avis. Ses autres Ministres, ou confidens, n'avoient égard ni à sa sûreté, ni à son honneur. Le Marquis d'Hamilton, lié avec le Comte d'Argyle, appuyoit si fortement les demandes les plus éxorbitantes des Confédérés, que quelques personnes bien intentionnées crurent devoir déssiller les yeux au Roi, & lui insinuer qu'Hamilton le servoit fort mal. Sa Majesté en parut quelque temps persuadée. Le Marquis dissipe des soupçons peut-être trop justes. Elle consent qu'il soit disculpé par un acte autentique du Parlement, & déclaré bon serviteur du Roi, & fidele à la Patrie. Cela signifioit dans le langage de ceux qui le dresserent, qu'Hamilton rendoit tous les bons offices imaginables aux Confédérés. Afin de mieux couvrir leur jeu, Argyle & lui font courir le bruit d'une conspiration tramée pour les perdre dans l'esprit du Roi, & même pour leur ôter la vie. Grande émotion à Edimbourg; le peuple se déclare en faveur des deux Seigneurs, qui sortent de la ville & se retirent à la campagne; soit qu'ils veuillent faire semblant de mettre leurs personnes en sûreté; soit qu'ils prétendent insinuer au Roi, qu'ils craignent que le peuple, convaincu de la malignité de leurs ennemis, ne se souleve & ne perde le respect dû à la majesté du Souverain, en prenant les armes en sa présence. L'affaire est éxaminée dans le Parlement d'Ecosse. On recherche les auteurs & les circonstances du prétendu complot contre Hamilton & Argyle. Après un si grand fracas rien ne se découvre. Stapleton & Hambden, Agens de la Chambre des Communes d'Angleterre auprès du Roi, avertissent promptement Pym & ses amis de ce qui se passe en Ecosse. On en fait le rapport à la Chambre Basse; & Pym l'engage à dresser de nouvelles instructions, où elle recommande instamment à Stapleton & à Hambden d'agir en faveur des deux Seigneurs Ecossois, & de remontrer à Sa Majesté que le Comte de Crawford, qu'on prétend être le chef de la conspiration formée contre eux, est un Papiste & un ennemi du bien public. 1641.

Comme s'il avoit entierement oublié, depuis l'emprisonnement de Laud Archevêque de Cantorberi, sa premiere aversion du culte des Eglises Presbytériennes, Charles y assiste régulierement à Edimbourg, fait prêcher devant lui le Ministre Henderson, qui avoit sonné d'une maniere si violente & si emportée la trompette de sédition, & veut que le Patriarche des Presbytériens choisisse lui-même les autres Prédicateurs pour la Chapelle de Sa Majesté. Cette condescendance de Charles, & sa facilité à passer l'acte de l'abolition de l'Episcopat en Ecosse, ne donnent-elles point à penser, qu'il ne regardoit ni la liturgie, ni le gou-

1641. vernement des Eglises par des Evêques, comme deux choses essentielles à la Religion; & que, si dans la suite il aima mieux tout souffrir que de consentir à la suppression de l'Episcopat en Angleterre, ce fut moins un effet de sa conviction intérieure de la nécessité absolue & indispensable d'un pareil gouvernement, qu'une preuve qu'il étoit persuadé qu'un si grand changement seroit injuste & préjudiciable à l'Angleterre dont il renversoit l'ancienne constitution. Si la mort du Comte de Strafford causa de si grands scrupules à Charles, comme il le proteste lui-même, que dès-lors il prit une ferme résolution de ne signer jamais rien contre les lumieres de sa conscience; comment a-t-il pû consentir à l'acte de l'abolition d'une chose qu'il croyoit certainement contraire à la Religion? Que si vous demandez si ce Monarque pieux & juste ne devoit pas penser que l'Episcopat fût aussi utile en Ecosse qu'en Angleterre; à cela je n'ai autre chose à répondre, sinon qu'il put considérer que la réformation de l'Eglise d'Ecosse avoit commencé de même que celle de Geneve, de la Suisse & des Provinces-Unies, où cette dignité fut supprimée, & que les Eglises d'Ecosse avoient été gouvernées par plusieurs Ministres égaux sous le régne du Roi Jacques son pere; au lieu que l'Episcopat ayant toujours subsisté en Angleterre, où il étoit si étroitement lié avec le gouvernement civil, qu'il en paroît comme inséparable, Charles put se persuader qu'il ne pouvoit consentir à l'abolition de cette dignité en Angleterre, sans donner les mains au renversement de l'ancienne constitution de son Royaume. Si on ne se veut pas contenter de cette réponse, il faut dire que le Roi d'Angleterre croyoit en un temps une chose nullement essentielle à la Religion, & que peu de jours après il soûtenoit tout le contraire; ou que facile à changer de sentiment selon la situation de ses affaires, & selon la disposition de son esprit, il pensoit d'une maniere en Ecosse & d'une autre en Angleterre. C'est ce que je ne crois pas devoir dire de lui.

L'acte d'amnistie de tout ce qui s'étoit passé en Ecosse depuis le commencement des troubles du Royaume fut conçu d'une telle maniere, qu'il paroissoit moins une grace accordée à des rebelles, qu'une approbation de leurs entreprises les plus contraires aux loix. Tout ce qu'ils avoient fait y étoit regardé comme légitime. Ceux qui étoient demeurés fideles au Roi, & qui avoient exposés leurs biens & leurs vies pour son service, se trouverent seuls coupables, & furent exceptés de l'amnistie. Après avoir confirmé la suppression des Evêques, il reçoit la confiscation des biens & des revenus Ecclésiastiques, approuve les actes d'une assemblée de Laïques & de Ministres, qui prétendoit le pouvoir excommunier lui-même, & consent que durant son absence le gouvernement du Royaume demeure entre les mains du Conseil privé, dont les membres sont déclarés *conservateurs de la paix* conclue entre l'Ecosse & l'Angleterre. En cas de négligence de la part du Roi, ces Messieurs avoient droit de convoquer le Parlement, du moins une fois en trois ans, auquel il appartenoit désormais de nommer les grands Officiers du Royaume; & durant

l'intervalle d'un Parlement à l'autre, ce privilége étoit dévolu au Conseil privé, sans qu'il fût obligé d'attendre la confirmation de Sa Majesté. Lowdon, le principal auteur du soulévement, fut fait Comte & Grand Chancelier d'Ecosse. Argyle obtint la qualité de Marquis; Lesley Général des troupes des Confédérés, & son premier Officier sous lui, celle de Comte, l'un de Leven, & l'autre de Clarender. Trop heureux, à son avis, d'obtenir seulement la vie à ses anciens & fideles serviteurs, le Roi promet de ne les appeller jamais auprès de lui, & de ne leur accorder aucune faveur, sans le consentement des Confédérés qui le haïssoient peut-être plus que ceux qu'il leur sacrifioit si volontiers. Pour pousser enfin la libéralité jusques au bout, il distribue tous les biens Ecclésiastiques, dévolus à lui & à ses Successeurs, & fait de si grandes profusions qu'il ne lui reste plus rien à donner en Ecosse. Il part d'Edimbourg incontinent après, vers le milieu de Novembre, & retourne à Londres.

1641.

Les Confédérés, dit le Comte de Clarendon, extorquerent ces gratifications éxorbitantes, par de magnifiques promesses d'une fidélité inviolable, & de l'aider à maintenir ses droits & son autorité en Angleterre. Le nouveau Comte de Leven s'engagea, non seulement à ne porter plus les armes contre lui, mais encore à le servir aveuglément, & sans demander pourquoi, en tout ce que Sa Majesté ordonneroit. *Dès que les brouilleries présentes seront calmées*, lui disoient les Chefs des Confédérés, *le Parlement révoquera les actes dont la nécessité du temps l'a obligé d'obtenir la confirmation de Votre Majesté.* Charles, à qui l'Ecosse est plus à charge qu'elle ne lui rapporte de profit, n'a pas de peine à se défaire de tout ce qui lui appartient, dans un Pays où il semble ne prétendre plus autre chose, que de trouver des soldats en cas de besoin, prévenu qu'il est qu'il sera ainsi délivré des importunités des Ecossois, qui ne s'empresseroient plus tant à venir chercher des emplois en Angleterre; que s'ils le veulent servir fidélement dans ses armées, il se dédommagera bientôt en Angleterre de ce qu'il aura perdu en Ecosse; enfin que s'ils pensent désormais à sortir de leur Pays, ce sera seulement lorsqu'ils espéreront gagner davantage ailleurs. *Mais*, ajoûte judicieusement le Comte de Clarendon, *le Roi ne considéra jamais assez, que les Ecossois verroient fort bien, que pour conserver tout ce qu'il leur accordoit, il falloit employer les mêmes moyens dont ils se servirent afin de l'obtenir. Que les ennemis les plus constans & les plus irréconciliables sont ceux qui nous ont fait des injustices dont ils n'osent espérer ni le pardon ni l'oubli. Qu'il encourageoit les Anglois à suivre le pernicieux exemple de leurs voisins. Que les Puritains, animés par sa facilité, feroient des demandes éxorbitantes. Que Sa Majesté ayant signé que l'Episcopat est contraire à la parole de Dieu, les Presbytériens Anglois prétendroient qu'il ne l'est pas moins en Angleterre qu'en Ecosse.* Charles s'apperçut de sa faute dès qu'il fut de retour à Londres. Mais il n'étoit plus temps d'y remédier.

Charles avoit reçu quelque temps auparavant à Edimbourg la triste

1641. nouvelle du soulévement des Catholiques Romains de son Royaume d'Irlande. Depuis la conquête de cette Isle par Henri II. Roi d'Angleterre vers la fin du douziéme siécle, les Irlandois ne purent, ou plutôt ne voulurent jamais souffrir patiemment la domination des Conquérans. Les anciens habitans & les Anglois établis dans le Pays vivoient comme dans une guerre continuelle les uns contre les autres. Ils demeuroient en des endroits séparés, & avoient des loix & des coutumes différentes. Quand dans la suite du temps les Anglois & les Irlandois vinrent à se mêler & à se familiariser ensemble, les premiers prirent plus les manieres de ceux-ci, que le peuple conquis ne se conforma aux mœurs & aux inclinations de la nation dominante. La haine des Irlandois, naturellement superstitieux & opiniâtres, augmenta depuis que les Rois d'Angleterre eurent secoué le joug du Pape, & embrassé la Réformation. La plûpart des Anglois du Pays, plus appliqués à la culture de leurs terres, au trafic & aux moyens de s'enrichir, qu'à la lecture de la Sainte Ecriture, & à l'étude des sciences capables de former l'esprit, demeurerent attachés à l'ancienne Religion & s'unirent davantage aux Irlandois. Les uns & les autres, aveuglément crédules à tout ce que les Prêtres & les Moines leur prêchoient, ne voulurent ni se séparer du Pape, ni renoncer aux dogmes les plus monstrueux de l'Eglise de Rome. La Reine Elizabeth travailla inutilement à gagner & à rendre plus traitables ses sujets de l'une & de l'autre nation en Irlande. Animés par les émissaires du Pape, ils se souleverent contr'elle, & lui causerent d'extrêmes embarras, sous la conduite du Comte de Tyrone qui s'étoit mis à leur tête. Jacques I. ne fut pas plus heureux. Sa facilité à remettre libéralement les Irlandois rebelles en possession de leurs biens justement confisqués, ne rendit pas sa domination plus supportable à un peuple toujours entêté de se révolter, dès qu'il croiroit le pouvoir faire impunément. Les villes ou bâties, ou augmentées par les Anglois Protestans, l'abondance introduite par le commerce qui fleurissoit, & les terres rendues plus fertiles, ne servirent qu'à irriter davantage la jalousie & le dépit des Irlandois; prévenus que les Anglois s'enrichissoient à leurs dépens, & qu'ils s'approprioient injustement ce qui appartenoit aux anciens habitans du Pays. De maniere que s'il y eut quelque tranquillité en Irlande à la fin du régne de Jacques I. & au commencement de celui de son fils, elle fut plus forcée que volontaire, de la part des Irlandois toujours attentifs à chercher une occasion favorable de se soulever & de former un Etat indépendant.

Révolte des Catholiques Romains en Irlande. *Rushworth's Historical collections IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book. Sir John Temple's History of the Irish Rebellion. Vie de Guillaume Bedell Evêque de Kilmore.*

Ils crurent qu'elle se présentoit cette année, & qu'ils pourroient exécuter facilement le barbare complot de massacrer, ou du moins de faire mourir de faim & de miseres, tous les Protestans Anglois établis dans l'Isle, de les dépouiller de leurs biens, de former un nouveau Royaume, & d'élever sur le Trône quelqu'un des plus anciennes familles du Pays. L'exemple des Portugais, qui venoient de secouer si heureusement le joug des Castillans occupés à réduire la Catalogne révoltée, flata d'autant plus les Irlandois, que l'Angleterre paroissoit menacée d'une révolution aussi

grande que celle de la Monarchie d'Espagne. Les Anglois & les Ecossois mécontens du Gouvernement de Charles, embarrassoient d'une étrange maniere; & les Puritains du Parlement d'Angleterre, entêtés de la diminution de l'autorité Royale & d'une réformation de l'Eglise & de l'Etat, le chagrinoient tellement, que selon toutes les apparences le Roi en viendroit bientôt à une rupture ouverte avec ses sujets. A la faveur de cette guerre civile, prête à s'allumer, les Irlandois crurent pouvoir tout entreprendre. Quels furent les premiers auteurs de la conspiration, & comment la trame en fut ourdie dans les quatre Provinces principales de leur Isle, on ne l'a jamais bien découvert. Le secret fut aussi éxactement gardé qu'en Portugal, quoique la plus grande partie des Seigneurs, des Gentilshommes Papistes du Pays, & presque tous ceux de la même Communion, fussent de la partie, & qu'on eût concerté de se soulever le même jour dans tout le Royaume. Si un Protestant Irlandois, à qui un de ses amis Papistes découvrit le complot la veille du jour marqué pour l'éxécution, n'en eût heureusement averti les deux personnes chargées de l'administration des affaires du Royaume, en l'absence du Comte de Leycester nommé Viceroi, les Conjurés se rendoient maîtres de la Ville & du Château de Dublin, où ils auroieut trouvé des armes & des munitions amassées par le feu Comte de Strafford, & suffisantes pour s'y défendre long-temps, & pour en fournir même à d'autres villes soulevées. 1641.

Que les anciens Irlandois nourris dans une aversion mortelle contre les Anglois, & jaloux du bonheur & de l'opulence de ceux-ci, ayent formé le dessein de reprendre ce qu'ils prétendoient leur appartenir, & de se défaire de leurs Conquérans, de quelque maniere que ce pût être, je n'en suis pas tout-à-fait surpris, quand je réfléchis sur la férocité naturelle de ces Insulaires, & sur les sentimens que leurs peres, leurs Prêtres & leurs Moines avoient eu soin de leur inspirer dès leur plus tendre enfance. Mais je ne puis assez m'étonner, qu'en cette occasion les Anglois Catholiques Romains se soient inhumainement joints aux ennemis de leur nation, & n'ayent été ni moins emportés, ni moins barbares que les Irlandois contre les Protestans Anglois. Car enfin, dans les révoltes précédentes, ceux-ci, convaincus qu'il étoit de leur intérêt de faire en sorte que les anciens habitans du Pays demeurassent dépendans de l'Angleterre, ne s'unirent point à eux. Une résolution si contraire à la nature & au bon sens a dû être l'effet des insinuations malignes & artificieuses des promoteurs de la domination sanguinaire du Pape. Les Evêques, les Prêtres & les Moines Irlandois, non contens du libre éxercice de leur Religion qui leur étoit accordé, voulurent à quelque prix que ce fût rentrer en possession des biens Ecclésiastiques, dont le Clergé Protestant jouïssoit. De quoi la superstition, animée par la jalousie & l'avarice, n'est-elle pas capable?

Quoi qu'il en soit de la maniere dont les Anglois Papistes entrerent dans la conspiration, ils ne furent pas moins secrets que les Irlandois. Je trouve seulement que vers le milieu du mois de Mars de cette année, le Roi

1641. donna ordre à un de ses Secrétaires d'Etat, d'écrire à ceux qui gouvernoient l'Irlande en l'absence du Comte de Strafford alors prisonnier, que Sa Majesté récevoit avis d'Espagne & de quelques autres endroits, qu'un grand nombre d'Ecclésiastiques & de soldats Irlandois étoient partis pour leur pays & pour l'Angleterre; que les Moines Irlandois s'avertissoient secretement les uns les autres, qu'il y auroit bientôt une grande révolte dans leur Isle, & qu'elle éclateroit d'abord dans la Province de Connaught. On ne découvrit rien alors; soit que les Gouverneurs de l'Irlande trompés par la dissimulation des Papistes non moins ardens que les autres à perdre le Comte de Strafford, & unis pour cet effet, du moins en apparence, avec les Puritains du Parlement d'Angleterre, crussent l'avis mal fondé; soit qu'ils négligeassent de faire d'assez éxactes perquisitions. L'onziéme Octobre, un Chevalier du Pays leur écrivit que beaucoup de gens s'assembloient dans les Comtés de Tyrone & de Fermanag chez le Chevalier Phelim O-Neal, & chez le Lord Mac-Guire; que celui-ci avoit fait plusieurs voyages dans les endroits où demeuroient les Anglois établis en Irlande; qu'il envoyoit des lettres de tous côtés; & qu'il entretenoit de grandes correspondances au dehors.

Nonobstant cet avis le complot auroit été parfaitement éxécuté, si un des Conjurés n'eût pas dit en secret à un de ses amis Protestant Irlandois, qu'un nombre considérable de Gentilshommes Papistes du Pays devoit arriver ce jour-là 22. Octobre à Dublin, pour se saisir le lendemain du Château & de la Ville; qu'il y auroit en même temps un soulévement général dans tout le Royaume, & que la résolution étoit prise de se défaire, de quelle maniere que ce pût être, de tous les Protestans Anglois, & de n'épargner que ceux qui se voudroient joindre aux rebelles. Effrayé d'une si horrible conjuration, le Protestant Irlandois, nommé Owen O-Conally, s'échappe du mieux qu'il peut du logis du Colonel Hugh Ogte Mac-Mahon son intime ami, qui lui avoit fait confidence du projet, & le va révéler aux deux Gouverneurs du Royaume en l'absence du Comte de Leycester, successeur de Strafford dans la Viceroyauté d'Irlande. Ceux-ci donnent promptement de si bons ordres que l'entreprise échoue à Dublin. Mais le peu de temps qu'ils eurent ne leur permettant pas de pourvoir à la conservation des autres endroits, les Conjurés s'emparent, au jour marqué, de quelques Villes & de plusieurs Châteaux peu éloignés de Dublin. La Province Septentrionale d'Ulster se souleva toute entiere, par les intrigues de Phelim O-Neal, qui s'y mit à la tête d'un corps considérable de gens armés. Si nous en croyons quelques dépositions juridiques, ce Gentilhomme, d'une des plus anciennes Maisons de l'Isle, projettoit de se faire proclamer Roi; ou du moins ses partisans prétendoient l'élever sur le Trône. Pour mieux éxécuter leur dessein, Mac-Guire & lui publient le 4. Novembre une commission qu'ils disent avoir reçue de la part du Roi, alors en Ecosse, où Sa Majesté enjoint à ses fideles sujets Irlandois de prendre les armes pour la conservation de sa personne, & pour la défense des droits de la Couronne contre

le Parlement d'Angleterre rebelle à son Souverain légitime. Cette fausse pièce à laquelle on avoit attaché une empreinte du grand Sceau d'Ecosse, tirée de quelque patente que le Roi avoit véritablement fait expédier, en imposa d'autant plus facilement aux Anglois Papistes, qu'ils craignoient l'abolition entiere de leur Religion en Angleterre & en Irlande, si les Puritains devenoient aussi forts à Londres, que les Presbytériens à Edimbourg. La fausse commission ne surprit pas seulement une infinité de gens; mais elle fit encore un extrême tort à la réputation du Roi, que ses ennemis accuserent d'être le principal auteur du soulévement des Papistes d'Irlande. A Dieu ne plaise que nous ajoûtions foi aux impostures malignes de ces calomniateurs. Outre que Charles a protesté jusques à la fin de sa vie, que la commission avoit été forgée par O-Neal, la chose fut prouvée par des argumens incontestables. 1641.

*Les troubles d'Irlande*, dit ce Monarque infortuné dans un livre qui porte son nom, *furent si subits & si violens, qu'il n'a pas été possible d'en prévenir les premiers commencemens, ni d'y remédier efficacement dans la suite. Les ruisseaux du sang répandu dans cette révolte couvriront d'une éternelle infamie, devant Dieu & devant les hommes, celui qui se trouvera jamais avoir été l'auteur ou l'instigateur d'un si barbare massacre. Quelque gens ont eu la malice de me l'imputer, quoique je n'aye jamais rien tant détesté que les crimes énormes contre Dieu, que la rebellion contre mon autorité légitime, & que la destruction de mes sujets. D'autres ont eu la hardiesse de publier que si la chose n'a pas été faite par mon ordre, j'en ai du moins eu connoissance, & que j'y ai donné mon consentement. Tel est mon malheur depuis long-temps. Mes sujets prennent non seulement les armes sans ma commission, mais encore contre mes ordres & contre ma propre personne. Cependant, si on les en veut croire, j'autorise leurs entreprises, & ils combattent pour ma conservation.* Ne donnons pas ici le long détail des traitemens inhumains que les Protestans Anglois souffrirent de la part des Irlandois Papistes: il feroit horreur, & paroîtroit peut-être incroyable, quoiqu'il soit confirmé par des témoignages autentiques. Le Comte de Clarendon rapporte qu'il y eut cinquante mille Protestans massacrés, avant qu'ils pussent penser à se défendre, ou à se mettre à couvert de la fureur de leurs ennemis. Un Prélat d'Angleterre, Auteur de la vie d'un Saint Evêque d'Irlande, qui mourut après avoir beaucoup souffert, & travaillé avec un zéle infatigable à fortifier son troupeau désolé dans cette cruelle persécution, dit avoir lû un livre imprimé à Lisbonne, où l'Auteur, Irlandois Papiste, se vante qu'il y eut plus de deux cent mille Protestans tués par ses compatriotes rebelles.

Dès que Charles apprend à Edimbourg la révolte d'Irlande, il donne ses ordres pour faire passer quelques troupes dans la partie Septentrionale de l'Isle contre le puissant & nombreux parti de Phelim O-Neal. Sa Majesté en écrivit aussi à la Chambre des Communes d'Angleterre, qui sur le rapport que le Comte de Leycester Viceroi de l'Isle, accompagné des Seigneurs du Conseil privé du Roi, lui fit des fâcheuses nou-

1641. velles qu'Owen O-Conally, auteur de la découverte du complot, apporta lui-même de Dublin, avoit déja pris des mesures pour arrêter une rébellion dont les suites pouvoient être fatales pour les trois Royaumes. Je trouve dans la compilation historique de ce qui s'est passé sous le régne de Charles premier un extrait d'un manuscrit composé, dit-on, par le Comte de Clarendon, qui mérite, à mon avis, d'être apporté ici. *Pour mieux tromper le peuple d'Irlande, qui, ayant vécu plusieurs années en bonne intelligence avec les Anglois, respectoit désormais le gouvernement établi, & ne paroissoit point disposé à une révolte ouverte contre le Roi, les Chefs des rebelles publierent par-tout, qu'ils prenoient les armes pour la défense de Sa Majesté, & pour la conservation des droits de la Couronne attaqués par les Puritains du Parlement d'Angleterre, & qu'ils ne faisoient rien qu'avec l'approbation & par l'ordre de Sa Majesté. Une fausse commission produite malignement avec le grand Sceau, donna du crédit à l'imposture. On l'y avoit mis après l'avoir ôté de quelque Patente. Le peuple ignorant, & peu propre à discerner le vrai du faux, crut que Sa Majesté avoit réellement fait expédier la commission que les Chefs des rebelles montroient. Ce noir artifice rendit les gens du Conseil privé, les Ministres d'Etat, & le Roi même si odieux, que le parti Puritain, & qui méditoit déja ce qui fut éxécuté dans la suite, n'omit rien de ce qui parut propre à rendre la calomnie plus plausible, & à inspirer au peuple des soupçons & de la défiance au regard du Roi, de la Reine, & de ceux sur la fidélité desquels ils se reposoient l'un & l'autre. De maniere que Charles, craignant que ses ennemis ne le soupçonnassent de ne poursuivre pas sincerement les Irlandois, dont on l'accusoit de fomenter sous main la révolte, prit la résolution d'abandonner aux deux Chambres de son Parlement la conduite & le soin de la guerre d'Irlande. Les Puritains, ravis d'avoir obtenu ce pouvoir, donnerent les emplois à des gens de leur parti, & recommanderent aux Officiers de traiter les Papistes rebelles avec toute la rigueur possible, & de ne faire point de quartier. Tous ceux qui avoient l'administration des affaires civiles ou militaires en Irlande se trouverent ainsi dans une entiere dépendance du Parlement, qui nommoit les Officiers de l'armée, ordonnoit la levée de l'argent nécessaire, & le faisoit distribuer comme il le jugeoit à propos. Il arriva de là que les Irlandois rebelles, qui s'étoient flatés de justifier & de soûtenir leur entreprise, en se servant faussement du nom du Roi qui la détestoit plus qu'aucun autre, se priverent follement eux-mêmes de la protection & de la clémence de Sa Majesté, qui en travaillant à réduire des sujets séduits & entraînés dans la révolte par quelques désespérés, auroit pris des mesures pour épargner le sang de son peuple, & pour conserver les anciens & les nouveaux habitans d'un de ses Royaumes, autant qu'il seroit possible.*

Cet endroit rapporté par Rusworth, éxact & diligent compilateur des piéces du temps, & de ce qui regarde Charles premier, ne se trouve point dans l'ouvrage du Comte de Clarendon. L'en auroit-on retranché pour quelque raison secrete? Je ne le veux pas assurer: car enfin, il peut avoir été tiré de quelqu'autre manuscrit du Chancelier d'Angleterre. Quoi qu'il en soit, cet illustre Magistrat dit seulement dans son Histoire, que la Chambre

bre

bre des Communes pourvût à l'argent & aux provisions nécessaires pour la réduction de l'Irlande ; que ceux qui demandoient de l'emploi s'adressèrent aux Chefs du parti Puritain, qui disposoient de toutes choses ; & que le Roi ressentit vivement dans la suite l'entreprise que les Communes faisoient sur son autorité. Circonstance directement contraire à ce que l'extrait rapporté ci-dessus assure, que Sa Majesté abandonna de son propre mouvement la conduite de la guerre d'Irlande aux deux Chambres du Parlement d'Angleterre. Le Comte de Clarendon ajoûte que les mécontens & les factieux du Royaume insinuerent au peuple, que la révolte avoit été tramée de l'aveu du Roi ; que Charles, ou du moins Henriette son épouse appuyoit sous main les rebelles, afin de maintenir le Papisme en Irlande & en Angleterre. Cette calomnie fit une fâcheuse impression sur l'esprit des personnes les plus modérées, qui jusques alors avoient condamné la violence & l'emportement des Puritains. Comme la révolte d'Irlande a duré beaucoup au-delà du régne dont j'ai entrepris d'écrire l'Histoire, je n'en parlerai pas d'avantage. Il suffit d'avoir marqué l'époque & l'origine de ce terrible événement. 1641.

Retour du Roi d'Angleterre à Londres.

Quel dut être le déplaisir du Roi d'Angleterre en quittant l'Ecosse ! Dans le temps même que pour appaiser les mécontens d'un de ses Royaumes, il se dépouille de toute l'autorité qu'il a reçue de ses Ancêtres, un autre se révolte inopinément, & lui cause de si grands embarras, qu'il se croit dans la nécessité d'augmenter considérablement le pouvoir de ceux qui ne pensent qu'à diminuer le sien. La maniere respectueuse & magnifique dont Richard Gourney Maire de Londres, homme bien intentionné pour Charles & pour le repos du Royaume, fit recevoir Sa Majesté le 25. Novembre dans la capitale d'Angleterre, fut une grande consolation à un Prince accablé de chagrin & de tristesse. Soit que les soumissions du Maire & des principaux Magistrats de la ville, les acclamations & le concours extraordinaire du peuple, réveillassent les espérances de Charles, qui put raisonnablement se flater alors, que les habitans de Londres étoient la plûpart de bons & fidéles sujets ; soit qu'il eût envie de les gagner, & d'effacer les mauvaises impressions que les Chefs du parti Puritain donnoient continuellement de lui au peuple, Charles répondit fort obligeamment à la harangue qu'on lui fit à son entrée dans la ville. *Monsieur le Recorder*, dit-il au Magistrat ainsi nommé, qui lui portoit la parole au nom des autres ; *puisque je ne puis me faire entendre à tous les habitans de ma bonne ville de Londres, je vous prie de les assurer de ma part, que je suis extrêmement sensible aux témoignages d'affection qu'ils me donnent aujourd'hui. Je les reçois avec plaisir, & les en remercie de tout mon cœur. Je ne vous puis exprimer le contentement que j'en ai. Cela me persuade que le menu peuple, tout au plus, a eu part aux désordres arrivés avant mon voyage en Ecosse, & que la meilleure & la plus saine partie des habitans continue de m'être fidele, & bien intentionnée pour ma personne & pour mon Gouvernement. Ce m'est une grande consolation de voir que les faux bruits répandus en mon absence n'ont pas fait sur vos esprits*

*Rushworth's Historical collections. 4. vol. Clarendon's History. 1. vol. 4. Book.*

1641. *l'impression que mes ennemis attendoient. La joie que vous témoignez à mon heureuse arrivée en est une preuve certaine. Soyez persuadé que je reviens avec tous les bons sentimens pour mon peuple en général, & pour celui de Londres en particulier, que des sujets d'un zéle aussi cordial & aussi sincere que le vôtre doivent attendre d'un Roi qui les aime tendrement. Je les en convaincrai par mon application à les gouverner conformément aux loix du Royaume, & à maintenir la Religion Protestante, telle qu'elle a été rétablie sous la Reine Elizabeth, & conservée sous le Roi mon pere. Pour cela, s'il en est besoin, j'exposerai volontiers & ma vie & tout ce que j'ai de plus cher au monde. Je n'aurai pas moins de soin de tout ce qui regarde la prospérité de cette ville, & d'y faire fleurir le commerce. J'espere d'en venir à bout avec l'assistance du Parlement.*

Charles ne demeura pas long-temps à Londres. Les tumultes excités avant son départ lui donnoient trop de défiance. Il craignoit pour lui, pour la Reine son épouse, & pour les jeunes Princes, dans une ville dont la populace, facile à s'allarmer & à s'émouvoir sur les rapports de ses ennemis, lui avoit causé de grandes inquiétudes. C'est pourquoi il alla promptement à Hamptoncourt, dans le dessein d'y passer l'hyver. Le Maire & les principaux Magistrats de Londres, persuadés que l'absence du Roi & de la Cour seroit préjudiciable au commerce de la ville, crurent devoir dissiper les soupçons & l'appréhension de Sa Majesté, & la prier instamment de venir demeurer dans le Palais de Whitehall. On députe pour cet effet quelques gens du Conseil de la ville, avec ordre d'assurer Charles des bonnes intentions des habitans, & de lui protester qu'après des perquisitions éxactes de l'origine, des auteurs, & des complices des désordres précédens, on avoit reconnu que les gens de Londres n'y avoient presque point eu de part, & que, si quelques-uns s'étoient mêlés parmi la populace tumultueuse, ils étoient en fort petit nombre. Appliqué à gagner les Marchands & le peuple de sa ville capitale, le Roi répond qu'en leur considération il changera volontiers sa résolution de passer l'hyver à la campagne, & promet de se rendre à Whitehall avant les fêtes de Noël.

La joie de la bonne réception qu'on lui avoit faite à Londres fut bientôt troublée par de nouvelles brouilleries avec son Parlement. Qu'il est difficile de contenter des gens qui prennent plaisir à chercher sans cesse de nouveaux sujets de mécontentement; sur-tout, quand ils se sont mis dans la tête, que la conservation de leur crédit & de leur autorité dépend uniquement de la mésintelligence semée entre le Prince & le peuple! De l'aveu des personnes équitables & désintéressées, Charles avoit accordé tout ce que le Parlement pouvoit raisonnablement demander. Il s'agissoit seulement de pourvoir aux moyens de rendre la réformation des abus durable, & de réduire les Irlandois rebelles. Mais Pym & ceux de son parti pensoient moins à réformer les abus introduits dans l'Etat & dans l'Eglise, qu'à renverser le gouvernement de l'un & de l'autre de fond en comble, à établir le Presbytérianisme, peut-être l'Indépendan-

tisme, & à former une République à leur fantaisie. Le Comte de Clarendon remarque judicieusement, que si le Roi eût voulu gratifier d'abord Pym, Hambden & Hollis, aussi bien qu'Olivier de S. Jean, ils se seroient engagés volontiers à lui rendre des services considérables dans le Parlement, ou du moins ils auroient adroitement détourné bien des choses qui causerent sa perte dans la suite. Ils n'avoient pas encore pris de trop étroites liaisons avec le Parti Puritain, ni offensé tellement le Roi, qu'il ne pût se fier à eux, & qu'ils n'eussent raison de croire qu'en le servant dans les choses essentielles ils s'avanceroient dans le monde. 1641.

La régle que Charles s'étoit imposée à lui-même, de ne récompenser que ceux qui le méritoient par des services déja rendus, étoit bonne en elle-même, ajoûte le Chancelier d'Angleterre; mais elle n'étoit pas de saison. Outre que Pym & les deux autres ne pouvoient gueres être utiles au Roi, que par rapport aux emplois qu'il leur donneroit; ils n'avoient garde, sur des espérances incertaines, d'abandonner ouvertement le parti qui les soûtenoit, & sans lequel il leur étoit impossible de maintenir leur crédit & leur réputation. Chagrins de ce que Charles ne leur accorde aucune gratification, ils le traversent davantage, & veulent lui faire sentir que des gens capables de l'embarrasser si fort lui peuvent nuire étrangement. Le Roi irrité de son côté leur témoigne plus d'éloignement & d'aversion. De maniere que les choses sont portées si loin de part & d'autre, que Sa Majesté croit ne pouvoir avec honneur avancer ses ennemis déclarés; & que selon les maximes de la Politique ordinaire, ceux-ci travaillent avec plus d'ardeur à diminuer la puissance & l'autorité du Prince offensé, & à le mettre hors d'état de se venger & de les punir de leurs entreprises audacieuses & téméraires.

Que le Comte de Clarendon connoissoit bien l'humeur & le génie de ses compatriotes! En lisant les harangues de Pym & des gens de son parti, vous les prendriez pour des citoyens aussi désintéressés, aussi vertueux, aussi sincerement dévoués au bien & à la liberté de la Patrie, que les anciens Romains si vantés dans l'Histoire. On est tenté de croire que s'ils ont outré leurs prétentions & leurs demandes en certaines rencontres, cela se doit attribuer plutôt à leurs préjugés, & à un zele trop impétueux, qu'à la violence & à la malignité de quelques passions secretes. Cependant le Chancelier d'Angleterre a cru pouvoir avancer hardiment, que si le Roi moins rigide en ses principes, bons à la vérité, mais nullement convenables au temps, eût contenté l'avarice & l'ambition de ces faux Aristides, ils se seroient bientôt donnés à lui. Nous voyons encore la même chose. Ces gens si populaires, si affectionnés en apparence à la liberté de leur Pays, cherchent plus à s'enrichir & à s'avancer, qu'à servir utilement le public. S'ils haranguent, s'ils crient contre le gouvernement, c'est pour intimider la Cour & le Ministére. Dès qu'on les a mis en place, ils gardent le silence. Aussi flateurs qu'intéressés, ils applaudissent à tout ce qui se fait: les affaires publiques sont administrées le mieux du monde à leur gré. Examinez-bien leur conduite, & vous trou-

1641. verez qu'ils n'aiment la liberté que pour eux-mêmes. La preuve en est manifeste. Ils éxercent dans leur domestique & dans leurs terres le pouvoir du monde le plus arbitraire. Si certains paroissent plus fermes & plus inébranlables dans leurs principes, c'est qu'ils ont poussé les choses si loin, que la Cour ne peut plus les employer avec sûreté, & que désormais ils n'osent se fier aux Ministres d'Etat. A Dieu ne plaise que je veuille insinuer qu'il n'y a point de vertu solide dans les deux Chambres du Parlement d'Angleterre. On connoit des Seigneurs & des Gentilshommes de l'un & l'autre parti comparables aux Catons. Mais le nombre n'en est pas si grand qu'il seroit à souhaiter. Quand ceux-ci haranguent ou opinent selon leurs principes, sans se mettre en peine de plaire à la Cour & aux Ministres, leurs discours & leurs sentimens ne paroissent pas de saison aux gens du même parti qui ont obtenu ce qu'ils demandoient. On a pitié d'eux; on les raille, comme Ciceron railloit un de ses amis, dont il n'approuvoit pas la vertu trop austere. A son gré le sage Romain qu'il blâme parloit comme s'il eût été dans la République de Platon, & non dans un endroit où il ne restoit plus que *la lie* & l'ordure de l'ancienne Romé.

Voici quelle fut la premiere contestation que Charles eut à son retour d'Ecosse avec la Chambre des Communes. J'ai rapporté ci-dessus, que durant l'absence du Roi, les Chefs du Parti Puritain se donnerent tant de mouvement que les Communes voulurent avoir des gardes, sous le prétexte frivole de je ne sçai quelle conspiration contre le Parlement. Le Comte d'Essex, que Sa Majesté fit en partant Lieutenant Général de ses troupes en déçà de la rivierre de Trent, fut chargé du soin de faire monter la garde à Westminster tous les jours que le Parlement s'y assembleroit. Dès que le Roi fut de retour, Essex se démit de son emploi militaire, & remit à Sa Majesté l'entiere disposition de ce qui regardoit le commandement des troupes. Choquée d'une nouveauté introduite depuis son depart, & dont les suites pourroient être préjudiciables à l'autorité du Souverain, elle ordonné au Garde du grand Sceau de dire aux Seigneurs, qu'elle veut bien croire que les deux Chambres du Parlement ont eu quelque raison de se faire garder pendant son voyage en Ecosse; mais que ne les connoissant pas, elle prétend que la garde ne se monte plus à Westminster. Que sa présence suffit pour la sûreté du Parlement, qui n'a rien à craindre sous les yeux du Roi. Que si on reconnoit dans la suite qu'il est besoin d'y pourvoir autrement, Sa Majesté prendra soin d'envoyer elle-même des gardes. Les Pairs ayant communiqué les intentions du Roi à la Chambre Basse, les Puritains, supérieurs en nombre, se mirent à crier qu'il étoit d'une nécessité absolue & indispensable qu'il y eût une garde à Westminster; que la même devoit être continuée jusques à ce que le Parlement eût exposé ses raisons au Roi; & qu'il falloit presser les Seigneurs de se joindre aux Communes, pour prier Sa Majesté de laisser la même garde à Westminster. Charles répond que le Parlement ne doit point éxiger une chose si nouvelle, si extraordinaire, sans dire les sujets de crainte qu'il peut avoir. Que

cependant Sa Majesté a de si grands égards pour les deux Chambres, qu'elle ordonnera au Comte de Dorset, Lieutenant de la Province de Middlesex, de mettre quelques compagnies de milice à Westminster, jusques à ce qu'elle soit informée de ce qui cause l'appréhension & la défiance du Parlement. Les Communes dressent sur le champ un mémoire pour justifier leurs prétendus soupçons. Les Communes finissoient en remontrant à Charles qu'elles ne se peuvent croire en sûreté, tant qu'elles n'auront pas des gardes à leur dévotion, sous le commandement du Comte d'Essex, sur la vigilance & l'intégrité duquel le Parlement se repose uniquement. C'est ainsi que ce nouveau Sénat, qui aspiroit à se rendre perpétuel & indépendant du Roi, commençoit de faire le Souverain. La pretention des Communes parut tellement insoutenable aux Seigneurs, qu'ils ne voulurent plus appuyer une demande trop déraisonnable. 1641.

Le Roi va le 2. Decembre au Parlement, & s'explique ainsi aux deux Chambres. *J'avoue que mes espérances ont été trompées à mon retour d'Ecosse. J'avois si bien assuré la liberté de mes sujets, & donné de si bons ordres avant mon départ, que rien ne pouvoit plus empêcher le cours ordinaire de la justice, & l'exécution exacte des loix. J'attendois après cela que mon peuple jouïroit paisiblement du fruit de mes soins. D'où vient qu'à mon retour je ne trouve que des allarmes, des défiances, & de nouvelles frayeurs? On parle de complots dangereux qui vous obligent à demander des gardes pour votre sûreté. La maniere dont j'ai été reçu à Londres me console & me persuade que mes sujets sont toujours bien-intentionnés pour moi. De mon côté, j'ai pour eux toute la tendresse & toute l'affection qu'ils peuvent attendre d'un Roi qui ne cherche qu'à les rendre heureux & contens. Je vous proteste que bien loin de me repentir d'aucun des actes faits dans cette session pour le bien de mon peuple, je les proposerois moi-même, si la chose n'étoit pas finie. Je consentirai sans peine à tout ce qui sera jugé nécessaire pour assurer la liberté de mes sujets, & pour maintenir la Religion comme elle est établie par les loix.* Charles fut-il bien sincere en cette occasion? Ne se repentoit-il pas du moins, d'avoir passé l'acte par lequel il se privoit de la liberté de congédier le Parlement quand il le jugeroit à propos, & s'engageoit à ne le faire que du consentement des deux Chambres? Peut-être qu'il supposoit qu'un tel acte n'étoit pas avantageux à ses sujets. La suite l'a bien montré.

Des assurances si positives ne dissiperent point la défiance feinte ou véritable des Communes. En doit-on être surpris? Ces Messieurs étoient bienaises d'avoir peur. A la fin de cette année, ils présentent une requête au Roi, où après avoir protesté qu'ils sont prêts à répandre jusques à la derniere goûte de leur sang pour le service de Sa Majesté, ils la conjurent de pourvoir à leur sûreté contr'un parti formé pour les perdre, & la supplient instamment de les faire garder par des habitans de la ville de Londres sous le commandement du Comte d'Essex. Charles répondit qu'il ne sçavoit sur quoi leurs appréhensions pouvoient être fondées: qu'il n'avoit aucune connoissance du prétendu projet de les égorger, & qu'il ne veilleroit pas moins à leur conservation qu'à la sienne propre, & à cel-

1641. le des Princes ses enfans. Pour se délivrer de leurs importunités, il fallut bien leur donner une garde. Mais elle ne leur plut pas. On vouloit avoir des gens disposés à faire aveuglément tout ce qu'il plairoit au Parti Puritain de leur commander. *Puis qu'on rejette nos justes requêtes*, dirent quelques-uns des plus violens de la Chambre des Communes *il nous sera du moins permis de nous faire accompagner ici, & garder par nos valets armés comme nous le jugerons à propos.* La populace recommençant de s'attrouper autour du Palais de Westminster, les Seigneurs y firent venir la garde établie pour la sûreté de la ville durant la nuit. On lui ordonna d'empêcher que la populace n'entrât dans la cour, & n'approchât trop près du Palais. Cela déplut aux Chefs du Parti Puritain. Le concours d'une multitude séditieuse leur pouvoit être d'un grand usage dans l'occasion. Ils firent donc en sorte que la garde appellée par les Seigneurs fût renvoyée.

Remontrance & Requête de la Chambre des Communes au Roi.

*Rusworth's Historical collections IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book.*

Chagrins de ce que les personnes équitables & bien intentionnées croient que le Parlement a obtenu de Sa Majesté tout ce qu'il peut raisonblement attendre d'elle; & inquiets de ce que le peuple désabusé semble assez disposé à se déclarer en faveur de Charles, & commence de souhaiter la fin d'une assemblée plus propre à troubler le repos & le bonheur du Royaume, qu'à remédier aux prétendus désordres du gouvernement de l'Etat & de l'Eglise, Pym & ses confidens projetterent avant le retour du Roi, de dresser une remontrance, de la lui présenter, & de la rendre publique; où, après un ample dénombrement de tout ce qui s'étoit fait mal-à-propos depuis la premiere année du regne de Sa Majesté, ils exposeroient les remédes apportés par le Parlement, & les maux qu'on pouvoit craindre encore, à moius que cette Assemblée ne travaillât efficacement à les prévenir. Disons la verité. Ces Messieurs vouloient achever de flétrir la réputation du Roi; se rendre nécessaires & recommandables au peuple, & faire souhaiter que leur Parlement devint perpétuel, ou du moins qu'il durât le plus long-temps qu'il seroit possible. La remontrance fut conçue de la maniere la plus injurieuse au Roi, la plus avantageuse pour eux, & la plus propre à insinuer à la multitude, qu'il y avoit à la Cour un puissant parti de personnes ennemies de la liberté du pays & de la Religion Protestante, que le Parlement devoit dissiper, afin de rétablir le bonheur & la tranquillité dans l'Angleterre. La remontrance dressée par les Commissaires nommés pour cet effet ne plut pas à un grand nombre de Gentilshommes de la Chambre Basse. On la trouvoit inutile & fort mal concertée. *Les abus les plus considérables dont le Parlement s'est plaint*, disoit-on, *ne subsistent plus. La liberté des sujets n'est-elle pas désormais autant assurée qu'il est possible? Sa Majesté a donné son consentement à tout ce que nous lui avons demandé. Après des témoignages si certains de sa clémence & de ses bonnes intentions, ne doit-elle pas trouver fort étrange qu'à son retour d'un long voyage nous la régalions d'une chose si désagréable, & qu'on lui presente de notre part un long mémoire plein de reproches sur ce que d'autres ont fait, qu'elle a bien voulu corriger, & dont les auteurs principaux ont été rigoureusement punis?*

Je trouve le discours que le Chevalier Edouard Deering fit en cette oc-

casion. *Une pareille remontrance*, dit-il de fort bons sens, *donne une trop mauvaise idée du Roi, du Parlement, du Peuple, en un mot, de toute l'Angleterre. Ceux qui la liront ici, & dans les pays étrangers, seront surpris que nous ayons voulu sans la moindre nécessité, & même contre la vérité, nous déshonorer de la sorte. J'avoue que la piece contient plusieurs choses utiles & véritables. Mais ne pouvoit-on pas du moins les marquer avec plus de ménagement & de modération? Nous n'adressons point la parole à Sa Majesté. Nous en parlons seulement comme d'une personne de qui nous nous plaignons, & dont nous avons tout au plus besoin d'être secondés dans le dessein de prévenir de nouveaux inconvéniens que nous appréhendons. Pour qui donc la remontrance est-elle faite? Pour le peuple? Et quelle raison avons-nous de lui exposer la conduite de Sa Majesté? Prétendons-nous le rendre arbitre entr'elle & nous? Cela est certainement inouï. Nous disons en termes formels*, que l'Idolatrie a été * introduite par l'ordre des Evêques. *Quoi donc? Une véritable & entiere Idolatrie? Je ne crois pas que ce soit là notre pensée. Il falloit donc marquer précisément quelle sorte d'Idolatrie, & nommer les Evêques coupables d'une si horrible impiété. Qui a lû l'ordre des Prélats! Qui l'a entendu lire? Où s'est-il éxécuté? Quelqu'un peut-il nommer l'endroit où l'Idolatrie est introduite? Il est bien vrai que certains Ecclésiastiques du premier rang ont entrepris d'établir quelques cérémonies superstitieuses. Mais oseroit-on soutenir qu'aucun Evêque ait tenté de nous rendre véritablement Idolatres?* Le Chevalier nomme ensuite plusieurs Prélats d'un mérite reconnu en Angleterre, & remontre que bien loin d'encourager les Ecclésiastiques à se distinguer par les sciences nécessaires aux gens de leur profession, comme on s'en vantoit dans la remontrance les Communes prenoient des mesures directement contraires, en s'opiniâtrant à la suppression des dignités de l'Eglise. C'est ainsi que Deering tâchoit de se raccommoder avec le Clergé, que ses harangues précedentes avoient terriblement irrité contre lui. 1641.

D'autres que le Chevalier s'opposerent non moins vivement à la remontrance. Après de longues contestations jusques à trois heures du matin, ceux qui avoient conjuré de la faire passer ne l'emporterent que de neuf voix. La moitié des membres étoit absente, & plusieurs ne donnerent leur consentement que pour aller prendre du repos & de la nourriture. Ce ne fut pas tout. On proposa de faire imprimer la piece. Hyde, Palmer, & quelques autres moins violens, & bien intentionnés pour le Roi, se récrierent contre la publication d'un écrit si injurieux à Sa Majesté, & capable de la rendre odieuse à tout le Royaume. Indignés de ce qu'on n'a point égard aux raisons solides qu'ils alleguent, Hyde & Palmer déclarent qu'ils protestent contre la résolution prise de faire imprimer la remontrance. Les Chefs du Parti Puritain se mettent à crier qu'une pareille protestation est une chose inouïe dans la Chambre des Communes. Hyde, ne pouvant rien repliquer à l'objection de la nouveauté, dit hardiment que les Seigneurs ayant la liberté de protester dans leur Chambre, contre les résolutions

* Cela fut adouci dans la suite.

1641. qu'ils n'approuvent pas, & dont ils craignent les conséquences, il ne voit pas pourquoi la même chose ne doit pas être permise aux membres de la Chambre des Communes. On ne se paye pas de cette réponse. Palmer est envoyé à la Tour de Londres, sous prétexte qu'il a crié le premier : *Je proteste*. On le mit en liberté bientôt après. Hyde fut épargné, quoique dans son Histoire il se fasse un mérite d'avoir insisté plus que l'autre sur la validité de leur protestation. Mais il semble insinuer que ses amis se donnerent quelque mouvement pour le tirer d'intrigue, & qu'on fit en sorte que tout l'orage tomba sur Palmer, devenu odieux & suspect aux Chefs du Parti Puritain, à cause de ses ménagemens dans l'accusation du Comte de Strafford, duquel il parla plus modérément qu'aucun autre des accusateurs nommés par la Chambre des Communes.

La remontrance contenoit plus de deux cent articles. Après une invective amere contre je ne sçai quel Parti formé, disoit-on, dans le dessein de renverser les loix fondamentales du Royaume & la Religion Protestante, composé des Papistes dévoués aux Jésuités, des Evêques & des Ecclésiastiques corrompus, qui vouloient introduire la superstition dans le culte, & la tyrannie dans le gouvernement de l'Eglise ; appuyé par des Conseillers d'Etat & par des Courtisans vendus à quelques Cours étrangeres, & appliqués à fomenter la mésintelligence entre le Roi & le peuple, à éteindre la pureté du Christianisme, à perdre ceux qui l'animoient, à réünir divers factions dont ils croient se pouvoir servir pour l'éxécution de leurs projets, à semer la division entre les véritables Protestans, à rendre odieux ceux qu'on appelle Puritains, à introduire l'Arminianisme, d'autres dogmes pernicieux, & des cérémonies tirées du Papisme ; à entretenir l'ignorance, la corruption des mœurs & le libertinage ; à décrier auprès du Roi la conduite du Parlement, & à lui persuader de lever de l'argent par des voies illégitimes : après, dis-je, une si affreuse peinture des projets du Parti que les auteurs de la remontrance prétendoient subsister depuis le commencement du régne de Sa Majesté, ils tâchoient de persuader au monde, qu'elle s'étoit aveuglément abandonnée aux conseils de ceux qui le composoient.

On venoit ensuite au détail de tout ce qui s'étoit passé depuis l'avenement de Charles à la Couronne. On lui reprochoit d'avoir laissé prendre la Rochelle, négligé le retablissement des Princes Palatins ses neveux, & congédié tous les Parlemens, dès-qu'ils avoient demandé la réformation des abus & des désordres. On n'oublioit ni l'emprisonnement de quelques membres de la Chambre des Communes pour y avoir dit librement leurs sentimens, ni les impôts mis sans le consentement du Parlement. Les jugemens iniques rendus en certains tribunaux, les malversations des Magistrats, l'arrogance & la domination violente de quelques Evêques, en un mot toutes les véxations qu'on put trouver, étoient attribuées à la suggestion des mauvais Ministres que le Roi avoit choisis, c'est-à-dire, à lui-même. Ces abus étoient corrigés. Au lieu de remercier Sa Majesté d'avoir bien voulu seconder le Parlement dans une entreprise si

utile,

utile, d'avoir remis en vigeur les anciennes loix, & d'avoir confirmé celles qu'on avoit jugé à propos de publier; les auteurs de la remontrance s'attribuent tout l'honneur de ce qu'on a fait de bon, quoique de leur propre aveu Charles ait passé depuis un an plus d'actes avantageux au peuple, que ses Prédécesseurs n'avoient fait en plusieurs siecles. Et paarce qu'on pouvoit conclure de-là, qu'il étoit donc temps de congédier le Parlement, les auteurs de la piece recommencent à crier de toute leur force contre le Parti des mal-intentionnés qui a de trop grandes influences sur toutes les résolutions que le Roi prend, & qu'il est à propos de dissiper incessamment: chose impratiquable, si on les en veut croire, à moins que le Parlement ne continue ses séances jusques à ce que cela soit éxécuté. Qui ne voit que Pym & ses amis, entêtés de rendre leur assemblée perpétuelle, n'auroient pas manqué de crier toujours que la cabale dont il leur plaisoit de se plaindre duroit encore, & que le Parlement avoit des mesures & des précautions à prendre contr'elles. 1641.

Les gens nommés pour porter la remontrance au Roi furent chargés d'une requête, où les Communes supplient Sa Majesté de les seconder dans leur bon dessein de déconcerter les entreprises du Parti Papiste; d'ôter aux Evêques le droit d'opiner au Parlement, de diminuer le pouvoir exorbitant qu'ils ont usurpé; de délivrer l'Angleterre de l'opression qu'elle souffre de la part des Prélats, en ce qui regarde le gouvernement de l'Eglise & l'introduction d'un grand nombre de nouvelles cérémonies; de réünir tous les sujets du Royaume qui conviennent des dogmes fondamentaux de la Réformation, en retranchant du culte plusieurs choses inutiles, dont la conscience tendre & scrupuleuse d'un grand nombre de bons Chrétiens est blessée; d'éloigner de son Conseil les fauteurs du Parti mal-intentionné; d'y appeller des gens sur la probité desquels le Parlement se puisse reposer; de réunir à la Couronne, & de n'en point aliéner les biens confisqués des rebelles d'Irlande. La requête & la remontrance furent presentées au Roi le 1. Decembre par sept Gentilshommes de la Chambre des Communes, députés pour cet effet à Hamptoncour. Quand on lui lut l'endroit où il est parlé d'un Parti formé pour changer la Religion; *le Diable emporte*, s'écria-t'il, *quiconque en a conçu le dessein.* Et quand on en vint à la réünion des biens confisqués en Irlande; *ne partageons pas*, dit-il, *la peau de l'ours encore vivant.* Enfin après la lecture entiere de la requête: *je répondrai à toutes vos demandes, aussi-tôt qu'il me sera possible & après les avoir mûrement considérées.* Cependant il donna ordre à quelques-uns de ses Officiers de dire aux Députés de la Chambre des Communes, que Sa Majesté souhaitoit que la requête & la remontrance ne fussent point rendues publiques. Ne devoit-on pas du moins avoir cette déférence pour le Roi? Mais Pym & ses amis ne cherchoient qu'à le chagriner, & à décrier sa conduite.

Comme la remontrance lui paroissoit entierement contraire à l'ancienne maniere de procéder dans le Parlement, il n'y eut aucun égard; & crut qu'il suffisoit de répondre à la requête par un écrit porté de sa part à la

1641. Chambre des Communes. Charles s'y plaignoit d'abord du mépris de ce qu'il avoit fait recommander à leurs Députés, & que contre sa volonté les deux pieces étoient imprimées. Il proteste ensuite que le Parti mal intentionné, dont les Communes se plaignent si amérement, lui est entierement inconnu, & que si on lui veut nommer ceux qui le composent, Sa Majesté n'aura pas moins d'empressement à les punir, que la Chambre Basse témoigne d'ardeur à demander la dissipation de la pretendue cabale. *Je vous seconderai de tout mon pouvoir en ce qui regarde la conservation & la sûreté de la Religon Protestante*, dit le Roi. *Mais je desire aussi que vous considériez que le droit de séance au Parlement, dont les Evêques jouissent, est appuyé sur les loix fondamentales du Royaume, & sur la constitution du Parlement. Puisque vous souhaitez que je réponde à cette demande selon les regles ordinaires du Parlement, je ne puis vous rien dire de positif sur cet article. J'ai déja consenti à des actes qui donnent des bornes plus étroites à l'autorité des Prélats, & qui retranchent les usurpations dont vous vous plaignez: on en doit être content. Vous parlez de plusieurs abus introduits dans la Religion & dans la Discipline Ecclésiastique. Pour y remédier, vous proposez la convocation d'un Synode National. Si le Parlement me conseille de prendre cette voie, je tâcherai de lui donner satisfaction. Sur quel fondement pouvez-vous dire en termes vagues & généraux, que la Religion est corrompue parmi nous? Je suis persuadé que notre Eglise est autant & plus pure qu'aucune autre. Avec la grace de Dieu, je m'appliquerai, jusques à la fin de mes jours, à la maintenir dans le bon état où je l'ai trouvée, & telle que les loix faites sous mes prédécesseurs l'ont établie. La maniere dont j'ai souffert que la conduite de mes Ministres d'Etat fut rigoureusement examinée, est une preuve plus que suffisante que je n'en veux garder aucun qui ne soit irréprochable. Mais je ne prétens pas me dépouiller du droit de les choisir. Outre qu'il est permis au moindre de mes sujets de consulter ceux qu'il juge à propos, la liberté d'appeller à mon Conseil ceux en qui je découvre plus d'habileté, & de meilleures intentions pour le bien de l'Etat, est une des prérogatives inséparables de ma Couronne. Je reçois volontiers la proposition que vous faites, de n'aliéner point les terres confisquées en Irlande. Je doute seulement qu'il soit bon de prendre une pareille résolution avant que d'avoir vû l'événement de la guerre entreprise pour la réduction des rebelles de ce Royaume.* Les grandes brouilleries survenues à la fin de cette année, & au commencement de la suivante, firent oublier la requête & la remontrance: de maniere qu'on n'en parla presque plus.

Les Evêques d'Angleterre se retirent du Parlement, & protestent contre toutes les

Le Parti Presbytérien irrité de ce que Charles déclare hautement qu'il ne permettra point que les Evêques soient exclus du Parlement, & de ce que les Seigneurs semblent disposés à rejetter l'acte dressé pour cet effet dans la Chambre Basse, & porté ensuite à la Haute, use de son artifice ordinaire de soulever la populace, afin d'intimider & le Roi & les Pairs, qui refusoient de contribuer à une nouveauté qui renversoit l'ancienne constitution du gouvernement de l'Angleterre. Une multitude innombrable de gens s'attroupe donc plus d'une fois, & va crier autour de Whi-

tehall & de Westminster, *point d'Evêques, point de Seigneurs Papistes.* Ceux-ci jouïssoient alors du droit de séance au Parlement, & le Parti Puritain travailloit à les en priver. S'il s'en fut tenu là, il ne seroit point si blâmable; car enfin une longue expérience fit voir sous le régne de Charles II. que la sûreté de la Religion Protestante demande que les Pairs du Royaume Catholiques Romains soient exclus du Parlement. Plusieurs Evêques furent insultés dans les rues par la populace mutinée, qui leur fit divers outrages, & mit en piéces la robe de quelques-uns. Williams Evêque de Lincoln, transféré depuis peu à l'Archeché d'York, ne fut pas plus épargné que les autres, quoique les Puritains le missent au nombre de leurs amis. Les Presbytériens choqués de ce que dans un sermon prononcé devant Sa Majesté, il avoit dit que leur Religion ne convenoit ni à la Noblesse, ni aux personnes d'une naissance honnête, & qu'il n'y avoit que les bas artisans qui s'en pussent accommoder, ne s'imaginerent-ils point avoir trouvé une occasion favorable de se venger d'un Prélat de Cour, qui, content de s'être bien remis auprès du Roi, parloit ouvertement contre un Parti qu'il avoit ménagé durant sa disgrace, & cherchoit avec empressement à plaire au Roi? Le Comte de Clarendon dit que Williams, fier de se voir à la tête du Clergé d'Angleterre, & peut-être flaté de l'espérance de monter encore plus haut, depuis la chute de Laud Archevêque de Cantorberi, devenoit plus insupportable, & se rendoit encore plus odieux que celui-ci. Mais comme le Chancelier d'Angleterre paroît fort prévenu contre Williams, je ne sçai s'il est tout-à-fait croyable sur le chapitre de ce Prélat, dont à la vérité il n'est gueres possible d'avoir bonne opinion, depuis sa distinction des *deux consciences* d'un Roi, l'une *publique*, & l'autre *particuliere*.

1641. résolutions qui s'y prendront en leur absence. *Rusworth's Historical collections IV. Vol. Clarendon's History. I. vol. 4. Book. Hacket's Life of Williams. II. Part.*

Quoi qu'il en soit des raisons que le peuple peut avoir d'insulter le nouvel Archevêque d'York, & peut-être que des brutaux n'en eurent point d'autre que l'habit Episcopal; Williams trouvant en son chemin un de ceux qui crioient de toute leur force *point d'Evêques, point d'Evêques*, le saisit par le bras, comme pour s'assurer des plus hardis mutins. Les autres se jettent sur l'Archevêque, le maltraitent, & déchirent sa robe. On eut beaucoup de peine à le sauver de la rage d'une multitude forcenée. Outré du mauvais traitement fait à lui & à quelques-uns de ses confreres, il prie onze ou douze Prélats de se rendre au logis qu'il occupoit à Westminster, comme Doyen de cette Eglise Collégiale, & leur parle si vivement, qu'ils consentent à signer une protestation adressée au Roi & à la Chambre des Pairs. Ils y remontroient d'abord leur droit incontestable de séance au Parlement, où ils étoient venus par ordre exprès de Sa Majesté, & dont ils se trouvoient obligés de s'absenter à cause des outrages & de la violence qu'on leur faisoit. Après une déclaration de leur éloignement sincere de tout ce qui tend au Papisme, & de ce qu'ils n'ont aucune correspondance avec ce qu'on nomme le Parti mal-intentionné pour le bien du Royaume, ils se plaignent de

1641. ce que le peuple les menace d'une si étrange maniere, que leur vie ne paroissant pas en sûreté, ils n'osent se rendre au Parlement, à moins que Sa Majesté ne prenne les mesures nécessaires pour les garantir des affronts & des dangers ausquels ils se trouvent exposés. *Puisque notre crainte est juste & bien fondée*, ajoûtoient-ils, *nous protestons humblement devant Votre Majesté, & devant la Chambre des Seigneurs, contre tout ce qui s'y est fait depuis le 27. du présent mois de Décembre 1641. & contre tout ce qui s'y fera dans la suite.* Ils finissoient en assurant qu'ils n'avoient pas la présomption de croire que les procédures de la Chambre Haute pussent être nulles à cause de leur absence, si elle étoit libre & volontaire, & en demandant que leur protestation fût mise dans les regîtres du Parlement.

Le Comte de Clarendon rapporte que l'Archevêque d'York en porta lui-même l'acte au Roi, qui le mettant avec un peu trop de précipitation entre les mains de Littleton Garde du grand Sceau, lui ordonna de le lire tout publiquement dans la Chambre des Seigneurs. Quel fut le véritable motif de l'empressement de Charles, on ne le sçait pas certainement. Peut-être que la crainte de voir bientôt les Evêques exclus du Parlement le portoit à faire sentir aux Seigneurs, que si on ne les y rappelloit promptement, la Chambre Haute ne pouvoit désormais prendre aucune résolution légitime. Ne se flatoit-il point aussi que cette protestation causeroit une si grande confusion dans le Parlement, & en troubleroit si fort les procédures, que tout le monde presseroit la dissolution d'une assemblée trop tumultueuse & trop divisée? L'Auteur de la vie de Williams prétend, que l'intention des Evêques étoit que leur protestation fût seulement lûe lors que Sa Majesté seroit dans la Chambre Haute, & que Littleton, entre les mains duquel Charles en mit l'acte, alla incontinent le communiquer aux Seigneurs assemblés. Mais quelle apparence y a-t-il qu'un Magistrat habile ait voulu faire une pareille démarche sans un ordre positif de Sa Majesté? Clarendon qui n'a pû se dispenser de le blâmer de ce qu'elle n'avoit pas été moins imprudente que les Prélats, en faisant lire à contretemps un acte qu'on auroit dû supprimer, eût-il omis une circonstance qui disculperoit un Prince dont le Comte extenue les fautes autant qu'il lui est possible? Il ne m'appartient pas de décider si la protestation étoit légitime, ou non. Je dirai seulement que le Chancelier d'Angleterre en soutient la validité, & qu'il condamne l'imprudence des Prélats, qui séduits par les fausses remontrances de l'Archevêque d'York, ne considérerent pas assez que dans la conjoncture présente un tel acte leur feroit plus de mal que de bien, & qu'il étoit plus à propos de dissimuler & de céder pour quelque temps à la violence de l'orage élevé contr'eux, que d'irriter davantage des esprits déja trop aigris, & de leur donner le moindre prétexte de poursuivre leur projet d'exclure les Evêques du Parlement, du moins pour un temps, & sous une fausse apparence de justice. Il est si certain que Williams & ses Confreres se perdirent eux-mêmes par leur précipitation

& par leur imprudence, que le Garde du grand Sceau ayant lû leur protestation dans la Chambre Haute, quelques Seigneurs du Parti ennemi de l'Episcopat dirent d'un air triomphant, que c'étoit un *coup de Dieu*, qui frappoit les Evêques d'un esprit d'étourdissement. 1641.

Dès que la piéce est portée de la Chambre Haute à la Basse, le Parti Puritain crie *au crime de Léze-Majesté. Ces Messieurs*, disoit-on, *prétendent-ils que leur absence rend toutes les délibérations du Parlement nulles? Veulent-ils s'attribuer la prérogative réservée au Roi seul, de rendre sans effet les résolutions prises par les deux Chambres, en refusant de consentir aux actes qu'elles ont passés?* Le Comte de Clarendon prouve fort bien que ce n'étoit nullement la pensée des auteurs de la protestation, qui déclaroient le contraire en termes précis. Mais on n'avoit pas envie d'examiner leur conduite selon les régles de l'équité. Leurs ennemis, plus échauffés que jamais, proposent incontinent de les accuser de Léze-Majesté, & de demander aux Seigneurs que les Prélats soient renfermés dans la Tour de Londres, jusques à ce que l'accusation qui s'intentera contr'eux soit jugée dans les formes. Un Gentilhomme convaincu de l'innocence des Prélats, mais irrité de ce qu'ils n'avoient pas eu l'esprit de prévoir l'avantage qu'ils donneroient à des ennemis malins & attentifs à trouver un prétexte de les éloigner du Parlement, de quelque maniere que ce pût être, dit de fort bon sens, qu'au lieu de les envoyer à la Tour de Londres, *il les falloit mettre à l'hôpital des fous.* Ce Gentilhomme ne seroit-il point le Comte de Clarendon lui-même, qui n'a pas voulu se nommer? L'acte d'accusation est incontinent porté à la Chambre Haute, & l'Huissier a ordre de conduire l'Archevêque d'York & douze autres Prélats en prison. Deux furent seulement exemptés à cause de leur grand âge. On chargea l'Huissier de les mettre dans un endroit le moins incommode. Les ennemis de l'Episcopat ne se presserent point de faire juger les Evêques accusés. On les retint jusques à ce qu'ils fussent privés du droit de séance à la Chambre Haute par un acte informe que les Presbytériens obtinrent à la fin. *Quelle sera la surprise des siecles à venir*, remarque judicieusement le Chancelier d'Angleterre, *quand ils liront qu'un Parlement qui se donna de si grands mouvemens pour assurer la liberté des sujets, & pour empêcher que le Roi n'en pût mettre aucun en prison, à moins qu'il ne méritât une pareille punition, a peu de temps après envoyé à la Tour de Londres, & retenu plus d'une année dans une étroite prison, douze ou treize Evêques pour une action innocente dans le fonds? Etoit-ce donc là cette réformation que Pym & les gens de sa cabale projettoient d'introduire dans l'Eglise & dans l'Etat.*

*Fin du Quarante-huitième Livre.*



# HISTOIRE DU RÉGNE DE LOUIS XIII. ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

## *LIVRE QUARANTE-NEUVIÉME.*

## SOMMAIRE.



*ORT du Duc d'Epernon. Le Cardinal de Richelieu persuade au Roi d'aller en personne à la conquête du Roussillon, & même jusques à Barcelonne. Cinq-Mars propose au Roi d'assassiner le Cardinal de Richelieu, & s'offre lui-même à faire le coup. Intrigue renouée entre les Ducs d'Orléans, de Bouillon & Cinq-Mars. Le Duc de Bouillon se lie avec la Reine, & accepte le commandement de l'armée d'Italie. Les Ducs d'Orléans & de Bouillon conviennent avec Cinq-Mars d'envoyer Fontrailles à Madrid pour traiter avec le Roi d'Espagne. Le Comte de Guébriant obtient le bâton de Maréchal de France par une belle victoire remportée sur Lamboi Général de l'Empereur. Diminution du crédit de Riche-*

*lieu durant le voyage du Roi en Catalogne. Le Maréchal de Brezé est reçu à Barcelonne en qualité de Viceroi de Catalogne. Fontrailles arrive en Espagne, & traite au nom du Duc d'Orléans avec le Comte Duc d'Olivarez. La Reine Anne d'Autriche a connoissance du traité avec l'Espagne, en fait confidence à de Thou, & fomente sous main la cabale. Prise de Colioure, & défaite de Dom Pedro d'Arragon Marquis de Pouar. Siege de Perpignan. Le Cardinal de Richelieu se retire à Tarascon en Provence, & le Roi pense à faire la paix sans lui. Les Espagnols prennent Lens & la Bassée. Défaite du Maréchal de Guiche à Honnecour. Mauvaise conduite du Comte Duc d'Olivarez durant son Ministére. Le Roi d'Espagne prend la résolution d'aller en Catalogne. Un accident ridicule déconcerte un grand projet du Roi d'Espagne. Violences faites en Espagne à la Princesse de Carignan. Accommodement de Maurice Cardinal & de Thomas Prince de Savoye avec la Duchesse Christine & avec le Roi de France. Le Pape excommunie le Duc de Parme. L'armée Barberine se dissipe, & le Duc de Parme pénétre jusques dans l'Etat Ecclésiastique. Le Pape excommunie le Duc de Lorraine & sa Cantecroix. Les Espagnols insultent à Rome l'Evêque de Lamégo Ambassadeur de Portugal, & les François le défendent. Les brouilleries entre le Roi & le Parlement d'Angleterre augmentent. Le Roi d'Angleterre fait accuser de Léze-Majesté un Pair de son Royaume & cinq Gentilshommes de la Chambre des Communes. Après avoir inutilement demandé au Maire & au Conseil de la ville de Londres que Kimbolton & les autres soient remis entre ses mains, le Roi d'Angleterre abandonne sa capitale. On ramene en triomphe au Parlement Kimbolton & les cinq Gentilshommes de la Chambre des Communes, & le Roi se désiste de l'accusation intentée contr'eux. Les Evêques d'Angleterre sont enfin exclus du Parlement. Artifices employés pour mettre les Places fortes & les milices d'Angleterre à la disposition du Parlement. Contestation entre le Roi & le Parlement d'Angleterre sur la levée & le commandement des milices. Le Parlement s'assure de la flotte. Le Chevalier Hotham se saisit de la ville & des magasins d'Hull pour le Parlement d'Angleterre, & refuse d'y recevoir le Roi qui se présente lui-même à la porte. Extrait de quelques écrits publiés de la part du Roi & de celle du Parlement d'Angleterre. Plusieurs Pairs d'Angleterre se déclarent pour le Roi, & le vont joindre à Yorck. Les deux Chambres du Parlement d'Angleterre levent des troupes & en nomment les Officiers Généraux. Le Roi d'Angleterre fait mettre sa banniere Royale à Nottingham.*

---

1642.

Mort du Duc d'Epernon.

*Histoire du Duc d'Epernon Liv. XII.*

JEAN-LOUIS de Nogaret de la Valette, Duc d'Epernon, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Colonel Général de l'infanterie Françoise, & Gouverneur de Guienne, mourut à Loches au commencement de l'an 1642. Il fit une grande figure dans le régne dont j'acheve l'Histoire & sous les deux précédens: Favori d'Henri III. suspect à son successeur, qui se défia toujours de lui, & le ménagea; puissant & redoutable aux Favoris & aux Ministres durant & après la minorité de Louis

1641. XIII. abattu par le Cardinal de Richelieu & disgracié à la fin d'une vie aussi éclatante que longue. Je crois avoir déja remarqué, après l'Auteur de son histoire, que ce Seigneur qui avoit essuyé plusieurs revers de fortune, & s'étoit toujours vû supérieur à ses ennemis, ne désespéroit pas, nonobstant son âge fort avancé, de triompher encore de la haine maligne & opiniâtre de Richelieu. Le vigoureux Vieillard auroit bien pû en avoir le plaisir, si son dernier éxil à Loches, & les noires calomnies d'un scélérat nommé Madaillan, qui l'accusa d'avoir formé un attentat à la vie du Roi & du Cardinal, ne l'eussent jetté dans une profonde mélancholie, suivie d'une fievre à laquelle son extrême vieillesse ne put résister. Prévenu que cette derniere accusation étoit un des artifices ordinaires de ses ennemis, déterminés à le perdre sans ressource & à ruiner sa maison, il en conçut un si grand chagrin, que les assurances positives que le Roi & son Ministre donnerent qu'ils lui abandonnoient son calomniateur, & qu'on lui laissoit une entiere liberté de le faire arrêter & punir selon les loix, ne furent pas capables de remettre sa santé affoiblie par son âge, & altérée par le déplaisir d'une violente & opiniâtre persécution. Il mourut le 13. Janvier âgé de quatre-vingt-huit ans, le plus ancien Pair de France, le plus ancien Officier de la Couronne, le plus ancien Général d'armée, le plus ancien Gouverneur de Province, le plus ancien Chevalier des Ordres du Roi, le plus ancien Conseiller d'Etat, enfin ajoûte son Historien, presque le plus ancien homme de qualité dans le monde.

S'il connut avant sa mort quelque chose de ce qui se tramoit à la Cour contre Richelieu, on n'en dit rien de positif. Un endroit de l'Historien d'Epernon le donne seulement à penser. *Toute la faveur de ce temps-là*, dit-il, *n'étoit pas contre le Duc. Si Richelieu le maltraitoit, Cinq-Mars Grand-Ecuyer de France, & vrai Favori du Roi, avoit du moins autant d'envie de le servir, que le Cardinal en témoignoit de lui nuire. Ce jeune Gentilhomme, un des plus accomplis, & des plus malheureux de son temps, ou jaloux de la puissance de Richelieu, ou pressé d'un sentiment plus honnête & plus louable, travailloit ouvertement auprès du Roi à renverser la fortune du Cardinal.* On le pourroit passer à cet Auteur, que Cinq-Mars étoit peut-être poussé d'un sentiment louable & honnête, si nous ne sçavions pas certainement d'ailleurs que ce jeune ambitieux conçut le noir dessein d'assassiner Richelieu. *De Thou & Fontrailles*, poursuit-il, *l'un & l'autre serviteurs particuliers d'Epernon, étoient les principaux confidens du Grand-Ecuyer. Ils l'avoient étroitement lié au Duc, qui recevoit de fort respectueux complimens de sa part. Je ne crois pas néanmoins qu'Epernon eût aucune part aux desseins de Cinq-Mars, si ce n'est autant qu'ils pouvoient être utiles au service de la Reine. Car enfin le Duc étoit si particulierement attaché à cette Princesse, menacée de jour en jour de la perte du Roi, à cause de ses maladies continuelles, qu'Epernon avoit résolu d'exposer toutes choses en un besoin pour le service de la Reine & des Princes ses enfans. Elle en étoit bien assurée, & comptoit beaucoup sur le crédit & sur la fidélité d'un si bon serviteur,*

*Pour*

*Pour ce qui regarde les autres brouilleries de la Cour, je sçai qu'il ne les approuvoit pas. Il craignoit même que Fontrailles, qu'il aimoit beaucoup, ne s'y engageât trop avant. Le Duc lui écrivoit souvent, & ajoûtoit dans toutes ses lettres par une apostille de sa main,* sur-tout gardez-vous de la Bastille. *Fontrailles le fit, & bien à propos.* Le récit suppose manifestement qu'Epernon étoit aussi de la conspiration contre la fortune de Richelieu, & qu'il promit même à Cinq-Mars & aux autres, de s'unir à eux contre le Cardinal, en cas qu'après la mort du Roi il entreprît de se faire Régent du Royaume au préjudice de la Reine Anne d'Autriche. Ce que je dois raconter maintenant découvrira beaucoup de choses que l'Historien d'Epernon n'a voulu toucher que d'une maniere enveloppée. 1642.

En acceptant la donation des Catalans, Louis leur avoit promis d'aller au plutôt lui-même en personne prendre possession de sa nouvelle Principauté, & jurer la conservation de leurs loix & de leurs priviléges. Richelieu chagrin de ce que la faveur de Cinq-Mars augmentoit chaque jour; & de ce que son propre crédit sembloit diminuer assez considérablement, se flata de déconcerter sans peine les projets du Grand-Ecuyer, en persuadant au Roi de tenir la parole donnée aux Catalans, de conquérir le Roussillon en passant, & de porter ensuite ses armes victorieuses jusques dans le cœur de la Monarchie d'Espagne. Proposition qui plut tellement à Louis, qui la regardoit peut-être comme un moyen infaillible d'avoir bientôt à des conditions fort avantageuses la paix après laquelle il soupiroit, que la mauvaise humeur le prit contre son Ministre, dès qu'il craignit que Richelieu, effrayé de ce que la santé du Roi devenoit plus grande, ne le voulût détourner de marcher en personne, ou l'obliger de revenir sur ses pas, avant l'exécution de l'entreprise. Tel étoit l'artifice ordinaire du Cardinal. Il engageoit finement le Roi à prendre une résolution comme de lui-même; & de peur qu'on ne le rendît responsable de l'événement, il feignoit ensuite de s'y opposer, & tâchoit de faire accroire au monde, qu'il n'avoit pû se dispenser de céder à la volonté absolue & à l'humeur opiniâtre de Louis. Le dessein secret de Richelieu, c'étoit d'éloigner premierement Cinq-Mars de ses amis, & de se servir de cette conjoncture favorable pour obliger le Roi à le chasser.

Le Cardinal de Richelieu persuade au Roi d'aller en personne à la conquête du Roussillon, & même jusques à Barcelonne.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 79. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. T. II. Grotii Epistola initio anni 1642. Nani Historia Veneta. L. 12. 1642. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 1.*

Le Cardinal avoit trop d'espions vigilans, pour n'être pas averti des intrigues que le Grand-Ecuyer tâchoit de lier avec diverses personnes. Il avoit non seulement concerté plusieurs choses avec les Duc d'Orléans & de Bouillon; mais il recherchoit encore le Duc de Beaufort, le Maréchal de Schomberg, qu'il croyoit mécontent à cause du Commandement donné les années précédentes, dans son gouvernement de Languedoc, au Prince de Condé; & tous les autres Seigneurs qu'il croyoit souffrir impatiemment l'autorité, ou plutôt le regne absolu de Richelieu. Il s'efforçoit en même temps de gagner des Officiers braves & habiles, comme Gassion, Pontis, & quelques autres. On seroit surpris qu'un jeune homme de vingt-deux ans, qui sembloit devoir être content d'un assez beau commencement de fortune, ait osé entreprendre de renverser celle d'un

1642. Ministre que la Reine Mere, le Duc d'Orléans, un Prince du Sang, & des plus grands Seigneurs du Royaume avoient inutilement attaquée; si nous ne sçavions que plusieurs personnes, capables de donner de bons & de hardis conseils, s'étoient unies avec le Grand-Ecuyer, dans le dessein de perdre Richelieu. L'unique cause du malheur de Cinq-Mars, c'est d'avoir écouté trop de gens. L'un lui proposoit d'assassiner le Cardinal; l'autre de traiter avec le Roi d'Espagne. J'ose dire, & la suite le fera voir, que s'il eût seulement suivi les avis plus judicieux & plus modérés, que de Thou, le plus sincere & le plus droit de ses amis, lui donnoit, Richelieu auroit été perdu sans ressource à Tarascon. La seule découverte du traité conclu avec le Roi d'Espagne, à l'insçû & contre le sentiment de l'infortuné de Thou, sauva le Cardinal.

En proposant la conquête du Roussillon & le voyage à Barcelonne, le dessein secret de Richelieu, ce n'étoit pas seulement d'y travailler à la ruïne de Cinq-Mars; il vouloit encore conduire le Roi dans un pays éloigné, le mettre comme au milieu de deux armées où les plus proches parens & les créatures du Cardinal commanderoient, se faire déclarer & reconnoître Régent du Royaume, si Louis venoit à mourir dans un long & pénible voyage, proposé peut-être dans le dessein d'avancer ses jours. Voilà principalement pourquoi dès le commencement de l'an 1642. on déclare que Sa Majesté partira bientôt pour Fontainebleau, & que de là elle ira du côté de Lyon, sans marquer précisément vers quelle frontiere elle prétend s'avancer. On croyoit que cette incertitude embarrasseroit les ennemis. Mais quand on vit que le Roi emportoit avec lui son sceptre & sa couronne, on jugea qu'il vouloit entrer dans le Roussillon; & aller recevoir les hommages de ses nouveaux sujets de Catalogne, & confirmer les traités faits avec eux. Qu'on ne m'accuse point de malignité si je dis que Richelieu se flata que les incommodités & la fatigue du voyage avanceroient les jours du Roi. Ce fut le sentiment commun de tout le monde. Louis étoit presque le seul de sa Cour qui ne s'en appercevoit pas. Et certes, quand on considere que le Cardinal aima mieux perdre la Reine Mere sa bienfaictrice, que de s'exposer au danger d'une seconde disgrace, on n'a pas de peine à se persuader, que ce scélérat, voyant sa fortune ébranlée & son Maître dégoûté de lui, put bien insinuer artificieusement par lui-même, ou par ses créatures, au Roi, une entreprise capable de tuer un Prince plus robuste que lui; & cependant concerter tellement toutes choses, qu'on ne pût lui disputer la régence du Royaume, ou du moins l'administration souveraine des affaires, sous le nom de la Reine, en cas que Louis vînt à mourir.

Le plan formé pour la Campagne de l'an 1642. & pour le gouvernement du Royaume est une preuve manifeste du projet ambitieux du Cardinal. Dieu le confondit d'une maniere éclatante. Richelieu se vit au moment d'être perdu sans ressource; & le chagrin qui le rongeoit altéra tellement sa santé déja fort affoiblie par ses fréquentes maladies, qu'il mourut dans le temps même de son triomphe, lorsque tous ses ennemis

étoient, ou morts, ou abatus. Voici quelle fut la disposition des armées. 1642.
Celle qu'on destinoit à la conquête du Roussillon étoit de vingt-deux mille hommes des meilleures troupes de France, tant infanterie que cavalerie. Le Maréchal de la Meilleraïe en avoit le commandement. Le Maréchal de Brezé, installé Viceroi de Catalogne, eut ordre de se mettre à la tête des troupes Catalanes, de joindre la Mothe-Houdancourt, de s'avancer avec lui vers les frontieres de l'Arragon, d'y occuper les Espagnols, & de les empêcher de pénétrer dans la Catalogne, & de secourir le Roussillon attaqué par la Meilleraïe. Pour ce qui est des Pays-Bas, on s'y vouloit tenir sur la défensive. Le Comte d'Harcourt & le Maréchal de Guiche, alliés & créatures de Richelieu, furent nommés Généraux de deux armées qui couvriroient cette frontiére, l'une de dix mille hommes pour la sûreté de la Picardie & de l'Artois; l'autre de huit mille pour défendre la Champagne. Le Comte de Guébriant eut ordre de veiller sur le Rhin, & de s'y opposer aux entreprises des Impériaux, ou des Bavarois. Afin de contenter, du moins en apparence, le Duc de Bouillon, qui avoit demandé de l'emploi, & de l'éloigner en même temps de Sedan, on lui offrit le commandement de l'armée d'Italie, dont le Comte du Plessis-Praslin & les autres Officiers subalternes étoient parfaitement dévoués à Richelieu. Soit que les deux freres ne vécussent pas en fort bonne intelligence, soit qu'on ne jugeât pas à propos de les laisser ensemble, le Vicomte de Turenne fut envoyé de l'armée d'Italie à celle du Maréchal de la Meilleraïe, pour y servir en qualité de Lieutenant Général.

Les forces navales répondoient à celles de terre. Avec une nombreuse flote de vingt-deux galeres, de quarante-deux vaisseaux de guerre, & de plusieurs autres bâtimens, le Marquis de Brezé devoit couvrir les côtes de la Méditerannée, & s'opposer au flotes que les Espagnols pouroient envoyer au secours du Roussillon & contre la Catalogne. Louis projettoit d'emmener avec lui la Reine son épouse, & le Duc d'Orléans; de mettre ses deux fils dans le château de Vincennes, dont Chavigni Secrétaire d'Etat, plus dépendant du Cardinal que du Roi, étoit Gouverneur; & de laisser à Paris le Prince de Condé, plus propre à exécuter aveuglement les ordres de Richelieu qu'à conduire une armée, pour commander dans la capitale en l'absence de Sa Majesté, & pour régler avec le Conseil, composé du Chancelier & des autres créatures du Cardinal, ce qui regardoit le dedans du Royaume. Dès que ce beau plan fut déclaré, les projets de Richelieu sauterent aux yeux de tout le monde. On levoit les épaules, on disoit assez hautement que le Ministre se rendoit maître de la personne du Roi, de celles de la Reine, du Dauphin, des Ducs d'Anjou & d'Orléans, de toutes les armées de terre & de mer, de la capitale, & des meilleures Places du Royaume. Que rien ne l'empêcheroit de donner la loi, & de disposer absolument de tout, si le Roi venoit à mourir dans un voyage fâcheux & incommode. Son premier Medecin, voyant la santé de Sa Majesté encore plus altérée, crioit qu'elle

1642. ne pouvoit se mettre en chemin sans un danger manifeste de sa vie. On le fit bientôt taire. Entêté d'aller lui-même porter un coup fatal à la Monarchie d'Espagne, Louis ne s'appercevoit pas de sa captivité, & conspiroit avec son Ministre contre sa propre sûreté, & contre celle de ses enfans. La Reine, justement allarmée de ce qu'on les lui enleve, va les larmes aux yeux trouver son époux, & proteste qu'on lui ôtera plûtôt la vie que de la séparer de ses enfans. La demande étoit si raisonnable, que le Roi se laissa fléchir. Il lui accorda de demeurer avec eux à S. Germain en Laïe; & Richelieu, maître de Paris & des environs, par le Prince de Condé & par ses autres créatures, y consentit volontiers.

Cinq-Mars propose au Roi d'assassiner le Cardinal de Richelieu, & s'offre à faire lui-même le coup. *Mémoires de Bouillon, & de Montrésor Relation de Fontrailles dans ceux-ci.*

Pendant que Louis se préparoit au voyage de Catalogne, qui fut différé quelque temps parceque sa santé parut encore plus altérée, Cinq-Mars sonda plusieurs fois sa disposition au regard de Richelieu. Mais inconstant à son ordinaire, & guéri tout à coup de ses chagrins, le Roi parut plus attaché que jamais au Cardinal. Il répéta même ce qu'il avoit déja dit plus d'une fois à son Favori : *Souvenez-vous-en bien, si M. le Cardinal se déclare ouvertement votre ennemi, je ne puis plus vous garder auprès de moi. Comptez là-dessus.* C'étoit l'effet que Richelieu attendoit de son insinuation au Roi, d'aller en personne à la conquête du Roussillon, & de passer jusques en Catalogne. Il prévoyoit bien que le foible Prince ne se croiroit jamais capable d'exécuter un pareil projet sans son Ministre. La seule difficulté, c'étoit de le lui mettre tellement dans l'esprit, qu'entêté de la nouvelle gloire qu'il se flatoit d'acquérir, il refusât d'écouter ceux qui le voudroient détourner d'une entreprise si contraire à sa santé. Cinq-Mars parut alors moins animé à la perte du Cardinal; & si nous en croyons Fontrailles son intime confident, il tomba dans une fort grande irrésolution. *Quand Richelieu ne seroit plus au timon des affaires*, disoit-il en lui-même, *quand le Roi auroit consenti à se défaire absolument de son Ministre, dois-je compter qu'il voudra lui substituer un homme de mon âge? Et quel chagrin pour moi, de voir un autre choisi à mon préjudice? Souffrirai-je patiemment qu'il remplisse la place, seule capable de contenter ma noble ambition? Ne nous exposons point à un si fâcheux inconvénient. S'il faut qu'il y ait quelqu'un entre mon Maître & moi, il y a moins de déshonneur & de chagrin à céder au Cardinal, qu'à tout autre. Mon pere lui étoit redevable de son élevation; il a comblé notre Maison de faveurs & de biens; sans lui je ne serois pas auprès du Roi. Ruïner un homme à qui nous avons tous de si grandes obligations, n'est-ce point une ingratitude capable de me flétrir à jamais? Il s'est perdu de réputation en oubliant les bienfaits de la Reine Mere : je ne me rendrai pas moins odieux en reconnoissant aussi mal les siens. Enfin, quand je pourrois me flater de remplir la place du Cardinal, la garderai-je long-temps? Selon toutes les apparences, le Roi n'a que peu de jours à vivre. Attendons la révolution que sa mort doit causer. Cependant, fortifions-nous de l'appui du Duc d'Orléans qui nous recherche. Il sera plus facile à gouverner que le Roi. Ménageons le Duc de Bouillon, & d'autres amis capables de former un parti puissant, lorsqu'il sera question de régler le*

*gouvernement de l'Etat après la mort du Roi.* Telle fut la résolution que Cinq-Mars prit alors. Il cachoit sa perpléxité à Fontrailles, & à d'Aubijoux Gentilhomme de la Maison d'Amboise, domestique du Duc d'Orléans, & son entremetteur avec le Grand-Ecuyer. Mais ils la pénétrerent l'un & l'autre malgré sa dissimulation. 1642.

Une chose réveilla soudainement la premiere ardeur de Cinq-Mars contre Richelieu. Sur le rapport des Médecins touchant la mauvaise santé du Roi, ayant paru changer de sentiment au regard du voyage en Catalogne, Sa Majesté entre tout d'un coup en mauvaise humeur, & se déchaîne contre lui dans ses entretiens secrets avec le Grand-Ecuyer. L'occasion parut heureuse. Le Favori tâche d'irriter encore plus le Roi, & de lui faire sentir que le Cardinal le tient dans une véritable captivité, & que selon le projet formé pour la campagne, & pour le gouvernement de l'Etat en son absence, il n'a ni armée, ni Place à sa disposition dans tout le Royaume. Le Grand-Ecuyer poussa les choses si loin, qu'il proposa hardiment au Roi de tuer Richelieu, & s'offrit à faire lui-même le coup. Voici ce que Sa Majesté raconte elle-même dans un écrit envoyé au Chancelier Seguier, pour être communiqué aux Commissaires donnés à Cinq-Mars quand on lui fit son procès, & pour dissiper les soupçons & les ombrages que le Cardinal prit, quand on lui rapporta la proposition faite au Roi contre lui. *Il est vrai*, dit Sa Majesté, *que le Sieur de Cinq-Mars, m'ayant vû quelques fois mécontent de mon Cousin le Cardinal de Richelieu, ou par l'appréhension que j'avois qu'il ne me voulût empêcher d'aller en personne au siege de Perpignan, ou me porter à en revenir lorsque j'y serois, de peur que ma santé ne s'altérât trop, ou pour quelqu'autre sujet semblable, le Sieur de Cinq-Mars n'a rien oublié de ce qu'il a cru capable de m'échauffer contre mon Cousin le Cardinal. Ce que j'ai quelquefois souffert, quand les mauvais offices demeuroient dans les bornes de certaine modération. Mais quand le Sieur de Cinq-Mars a passé jusques à me proposer qu'il se falloit défaire de mon Cousin le Cardinal, & à s'offrir lui-même pour cet effet, ses mauvaises pensées m'ont fait horreur, & je les ai détestées. Bien qu'il me suffise de le dire, afin que vous le croyiez; tout le monde jugera que cela n'a pû être autrement, quand on considérera que si le Sieur de Cinq-Mars eût trouvé son compte avec moi dans l'approbation de ses mauvais desseins, il ne se fût pas lié au Roi d'Espagne contre ma personne, & contre mon Etat, comme il a fait par le désespoir de ne pouvoir emporter ce qu'il desiroit.*

Le Grand-Ecuyer prétendoit, & le soûtenoit même en présence de ses Juges, que le Roi avoit *consenti* à la proposition d'assassiner Richelieu. Sa Majesté assure le contraire, & déclare que Cinq-Mars est *un imposteur & un calomniateur*. Qui croirons-nous? Il n'est gueres probable que Cinq-Mars l'ait assuré si positivement & en tant de rencontres, à moins qu'il n'y ait là dedans quelque chose de véritable, ou que Louis ne se soit expliqué de telle maniere, que son Favori ait eu sujet de croire que la proposition ne lui déplaisoit pas autant que le Roi le dit. Faisons quelques

1642. réfléxions sur cette circonstance fort importante : nous trouverons peut-être ce qu'on en peut raisonnablement juger. Ce fut avant le départ de Paris que Cinq-Mars proposa pour la premiere fois d'assassiner le Cardinal, s'il est vrai, comme Louis le soutient, que le Grand-Ecuyer ne se détermina au traité avec l'Espagne, que par le *désespoir* d'obtenir le consentement de Sa Majesté à une pareille violence. Les Ducs d'Orléans, de Bouillon & de Cinq-Mars, résolurent de traiter avec le Roi d'Espagne, & dépêcherent Fontrailles à Madrid, avant que Louis eût quitté S. Germain en Laïe. Ajoûtons encore que selon toutes les apparences, Sa Majesté n'avoit point rejetté la premiere proposition avec tant d'*horreur* & de *détestation*, puisque le Grand-Ecuyer osa la lui réïtérer à Lyon, lorsqu'elle s'avançoit vers la frontiere. J'en trouve la preuve dans un billet de Richelieu au Roi. *Ayant sçû par M. de Chavigni*, dit-il, *la nouvelle découverte que Sa Majesté a bien voulu faire du mauvais dessein que M. le Grand avoit à Lyon contre moi, & de l'indignation qu'elle en conçut contre lui, je ne puis que je ne témoigne au Roi le ressentiment que j'en ai. J'avoue qu'il étoit aisé à M. le Grand d'exécuter un dessein dont je ne l'eusse jamais soupçonné. Il ne me paroissoit pas assez méchant pour se résoudre à se souiller du sang d'un Cardinal, qui depuis vingt-cinq ans, a, par la grace de Dieu, assez heureusement servi son Maître.* Richelieu étoit-il lui-même bien convaincu que Louis eût rejetté la proposition avec une si grande *indignation?* Toutes les précautions qu'il prit pour la sûreté de sa personne, depuis l'affaire de Cinq-Mars, prouvent manifestement ses soupçons & sa défiance de la sincérité des protestations de son Maître. Après le départ de Lyon le Cardinal fut plus mal, & le Grand-Ecuyer mieux que jamais dans l'esprit du Roi. Comment accorderons-nous ceci avec les billets de Louis & de Richelieu.

Quand à la protestation de Sa Majesté, que ce fut le *désespoir* qui porta Cinq-Mars à traiter avec le Roi d'Espagne, c'est une vaine défaite, pour se disculper d'avoir écouté la proposition. Le Grand-Ecuyer désespéroit si peu d'obtenir le consentement de Louis, qu'avant que d'envoyer presser le Duc de Bouillon de se rendre incessamment à Paris dans les premiers jours de cette année, il découvrit à de Thou le projet d'assassiner Richelieu. *Je vous déclare, Monsieur*, lui dit de Thou, *que je suis ennemi du sang. On n'en répandra jamais par mon ministére.* Réponse honnête & Chrétienne, qui déconcerta Cinq-Mars pour quelque temps. Il pressa encore depuis les Ducs d'Orléans & de Bouillon sur l'assassinat de Richelieu. Mais ni l'un ni l'autre ne voulurent y consentir positivement. Ils feignoient de n'entendre pas ce que le Grand-Ecuyer, ou Fontrailles disoient, quoique ceux-ci parlassent assez clairement. Il y a de l'apparence que les deux Ducs, à qui l'assassinat faisoit horreur, voulurent abandonner un complot si noir au seul Cinq-Mars; bien résolus d'en profiter si la chose réüssissoit, & de rejetter tout sur le Roi & sur son Favori. C'est pourquoi ils ne vinrent point à Lyon, où le Grand-Ecuyer, déterminé à y faire le coup, les avoit invités. Richelieu lui ayant paru fort

mal gardé à Briane, il fut tenté de l'avancer. Mais il lui parut plus sûr de différer jusques à ce que le Roi fût à Lyon. Huit cent Gentilshommes appellés par Cinq-Mars s'y devoient trouver : on prétendoit se servir d'eux contre les amis & les serviteurs de Richelieu, en cas qu'ils voulussent remuer ou pour le défendre, ou pour venger sa mort. 1642.

Tout ceci bien considéré, je crois que Louis ne rejetta point trop la proposition que Cinq-Mars lui fit à Paris & à Lyon de se défaire absolument de Richelieu. Il n'en eut point une si grande *horreur :* mais quand il fallut l'éxécuter à Lyon, il n'osa, ou par scrupule de conscience, ou par timidité ordonner à son Favori de faire ce qu'il voudroit. En voici une preuve qui me paroît assez forte. Cinq-Mars disoit hautement que le Roi avoit consenti à l'assassinat. Il étoit de l'honneur de Louis d'obliger le Grand-Ecuyer à une rétractation autentique d'une imposture injurieuse à Sa Majesté. D'où vient qu'on ne l'éxigea pas ? Cinq-Mars mourut avec de grands sentimens de dévotion : jamais pénitent ne fut plus soumis à son Confesseur. Il n'y avoit rien de plus facile que de lui faire signer le désaveu d'une noire calomnie contre son Maître. N'est-ce point que le Chancelier Séguier & les autres Commissaires ne jugerent pas à propos d'éclaircir trop un vilain complot dans lequel le Roi étoit entré, du moins en partie, quoiqu'il le niât ; ou peut-être qu'on ne put obtenir de Cinq-Mars le désaveu d'une chose qu'il croyoit véritable ? Cependant Richelieu, bien informé de tout ce qui s'étoit passé entre Louis & son Favori, eut soin de se tenir sur ses gardes, pensa plus que jamais à la sûreté de sa personne, craignit une fin pareille à celle du Maréchal d'Ancre dans le Louvre, & s'opiniâtra hautement à obliger le Roi de chasser de sa Maison des gens que le Ministre croyoit capables d'obéïr aussi promptement que le Maréchal de Vitri, quand on eut pris la résolution de se défaire de Concini.

Intrigue renouée entre les Duc d'Orléans, de Bouillon & Cinq-Mars.

*Mémoires du Duc de Bouillon. Relation de Fontrailles dans ceux de Montrésor.*

Cinq-Mars content de ce que le Roi lui témoignoit autant & plus d'amitié que jamais, & de ce que Louis prêtoit l'oreille à ses insinuations contre le Cardinal, pensa tout de bon à renouer plus étroitement son intrigue déja commencée avec les Ducs d'Orléans & de Bouillon. Là-dessus, il prend la résolution d'engager de Thou à faire un voyage en Perigord, où étoit Bouillon, pour le prier instamment de venir au plutôt à la Cour. On ne parloit point encore de traiter avec l'Espagne. Fontrailles & Aubijoux pressoient seulement le Grand-Ecuyer de prendre des mesures pour se défaire de Richelieu. Le Favori paroissoit uniquement occupé de ce projet, & d'obtenir le consentement du Roi. Dans le temps même qu'il se flatoit d'être parfaitement bien auprès de son Maître, & de perdre bientôt le Cardinal, il reçut de si grandes mortifications de la part de Louis, que ses meilleurs amis crurent que sa faveur diminuoit, & craignirent qu'il ne se perdît lui-même. Quelque temps après que Bouillon se fût rendu à Paris, comme je le raconterai incontinent, *n'y auroit-il point quelque changement à la faveur de M. le Grand ?* dit le Duc à de Thou. *Le bruit s'en est répandu*, répondit celui-ci, *& j'en*

1642. *ai averti M. le Grand. Mais il m'a protesté que cela se dit sans aucun fondement. Je ne sçai pourtant pas s'il n'y auroit point quelque chose. M. le Grand inquiet m'a demandé si ce bruit n'est point allé jusques à vous. Sa curiosité marque*, reprit Bouillon en riant, *que je suis un homme auquel il fera volontiers confidence de l'augmentation de sa fortune, & qu'il ne s'ouvrira pas de même, si elle vient à diminuer.*

Quelqu'un s'étoit apperçu d'un assez plaisant manége du Roi & de son Favori, lorsqu'ils étoient brouillés. Cinq-Mars cachoit avec un extrême soin les mortifications que le Roi lui donnoit, & Louis par bonté ou par incertitude, s'il pourroit tenir sa colere contre un jeune homme qui avoit un si grand ascendant sur son esprit, étoit bien-aise que les Courtisans ne s'apperçussent pas de ce qui se passoit entre lui & Cinq-Mars. Tous les matins celui-ci entroit dans la chambre de Sa Majesté, dès le moment qu'elle s'éveilloit, & y demeuroit deux heures seul. Quand elle étoit chagrine contre son Favori, elle tâchoit de le mortifier en le privant de cette distinction. Pour empêcher qu'on ne découvrît sa disgrace, le Grand-Ecuyer venoit au Louvre à la même heure qu'auparavant. Mais au lieu d'aller jusques à la chambre du Roi, il demeuroit caché tout proche dans un passage étroit. Là il s'amusoit à lire des Romans jusques à ce que le Roi fît appeller ses Officiers privilégiés. Alors le premier Valet de chambre, dévoué au Grand-Ecuyer, le faisoit entrer par une porte de derriere qui donnoit dans le passage. De maniere que les autres qui entroient par la porte ordinaire, le trouvant déja dans la chambre du Roi, & voyant les mêmes apparences de privauté, jugeoient que la faveur étoit aussi la même. Les personnes de la premiere qualité mangeoient souvent chez Cinq-Mars, même les plus dévoués à Richelieu, & ses proches parens. Car enfin, le Grand-Ecuyer & le Cardinal gardoient toutes les mesures de la bienséance. Ils s'étoient raccommodés plus d'une fois ensemble, *mais aussi sincérement qu'on se raccommode à la Cour*, dit aussi fort bien l'Historien de Bouillon, *lorsqu'après avoir été fort offensé, on se dispute encore la faveur.* Un jour que Cinq-Mars avoit invité Bouillon & de Thou à dîner, le Grand-Ecuyer voulut dire de jolies choses, & témoigna un enjouement extraordinaire. Sa belle humeur forcée augmenta les soupçons sur la diminution de sa faveur. Le Duc & son ami crurent voir de l'affectation, & plus d'embarras que de liberté d'esprit dans les discours du Grand-Ecuyer, soit qu'ils fussent prévenus, *ou parce qu'en effet*, dit encore le même Auteur, *il n'est jamais si difficile de parler juste, que lorsqu'on parle de peur de se taire.* Le Ministre & le Favori de Louis avoient ainsi tour à tour leurs mortifications à essuyer. S'il est vrai que Cinq-Mars en reçut quelqu'une en ce temps-ci, elle ne dura pas long-temps. Tout le monde convient qu'au départ du Roi, & durant son long voyage en Roussillon, le Grand-Ecuyer étoit mieux auprès de lui que le Cardinal : & c'est ce qui confirmoit le jeune Favori dans sa pensée, que la proposition de l'assassinat ne déplaisoit point à Louis, & qu'il y consentiroit à la fin. Revenons au dessein d'envoyer de Thou en Perigord.

Quoiqu'il

Quoiqu'il eut déclaré nettement qu'on *ne verseroit jamais de sang par son ministére*, il accepta néanmoins la commission d'aller trouver le Duc de Bouillon à Limeuil, & de le prier instamment, de la part de Cinq-Mars, de venir promptement à Paris. *Voici tout ce que je puis promettre*, dit de Thou: *je ne persuaderai point à M. de Bouillon de faire ce qu'on lui demande: je ne l'en détournerai pas non plus.* Il tint parole; car enfin le Duc voulant sçavoir la raison pourquoi on le pressoit de retourner sitôt sur ses pas: *c'est un secret qu'on ne m'a pas confié*, répondit de Thou. *Ce procédé me paroît étrange*, reprit Bouillon. *Je suis arrivé depuis fort peu de temps, & on veut déja que je m'en retourne. Cela ne m'est pas possible, à moins qu'on ne m'en donne un prétexte plausible. Faites-le bien comprendre à M. le Grand, sans lui témoigner mon mécontentement. Il faut pardonner quelque chose à la jeunesse: la faveur même a ses priviléges. M. le Grand m'a fait des offres fort obligeantes. Je veux le ménager, & lui témoigner ma reconnoissance, quand l'occasion s'en présentera.* Environ trois semaines après que de Thou s'en fût retourné à Paris, le Duc reçut à Turenne une lettre du Roi, qui lui ordonnoit de se rendre incessamment à la Cour. Il y obéït, & dès qu'il fut arrivé à Paris, de Thou vint de la part de Cinq-Mars, lui demander une entrevûe, avant que le Duc parlât au Roi & à Richelieu. Il eut peine à y consentir. La démarche lui paroissoit trop périlleuse. Mais enfin, de Thou ayant marqué les mesures qu'on pouvoit prendre pour un entretien secret, le Duc entre dans le carosse de l'autre, & ils vont la nuit l'un & l'autre à S. Germain en Laïe, où la Cour étoit alors. 1642.

*Monsieur*, dit le Grand-Ecuyer à Bouillon, après les premiers complimens, & lorsqu'ils furent seuls, *vous n'ignorez pas que le Roi se porte plus mal depuis son retour de Picardie. Cela n'a pas empêché que le Cardinal ne lui ait mis dans l'esprit le voyage de Catalogne. Presque dans le même-temps, on a résolu de vous faire revenir de Turenne, & de vous donner le commandement de l'armée d'Italie. J'ai cru devoir vous en avertir, avant que vous vissiez personne. Vous jugez bien que cette pensée ne vient pas de la bonne volonté du Cardinal pour vous. Il ne perd aucune occasion de vous rendre de mauvais offices auprès du Roi.* Le cœur de Madame de Bouillon est tout Espagnol, *lui disoit-il dernierement.* Elle a beaucoup de crédit sur l'esprit de son Epoux. *Et Des-Noyers en ma présence:* Sire, il n'est point si difficile d'ôter Sedan à Mr. de Bouillon. Par le traité de protection, il est obligé de recevoir les troupes de Votre Majesté: s'il refuse celles que vous lui enverrez, on le peut faire arrêter. *Le Cardinal se défie tellement de vous, Monsieur, qu'il ne croit rien de plus important que de vous ôter Sedan. On ne souffrira pas même que vous demeuriez en Guienne. Les visites que la Noblesse vous y a rendues donnent de l'ombrage. Si on vous emploie en Italie, ce n'est que pour s'assurer de votre personne, en cas que le Roi vienne à mourir. Sera-t-il mal-aisé de vous arrêter dans une armée où vous n'êtes connu que par votre réputation, & où vous n'aurez ni Officier, ni soldat à votre dévotion? Le Comte d'Harcourt a fait des choses si extraordinaires en Piémont, que vous aurez peine à les soutenir, quelque grande que*

1642. *soit votre habileté ; à moins que vous ne soyez assuré du même bonheur, & d'être autant favorisé du Ministre. Accepter un pareil emploi, c'est, à mon avis, exposer votre réputation. Quelles troupes vous donnera-t-on ? Le fort des affaires sera désormais en Catalogne, dans les Pays-Bas & en Allemagne.*

*Je suis mieux auprès du Roi, que je n'ai jamais été. Les bonnes graces de Monsieur me sont autant & plus assurées. Je l'ai fait avertir par M. d'Aubijoux qu'on le veut engager au voyage de Catalogne. Mais je lui ai conseillé de s'en excuser. Le Cardinal le feroit arrêter infailliblement si le Roi mouroit. Son Eminence n'a pas de petits desseins. Jugez-en par la proposition de laisser les Enfans de France à Vincennes, dont Chavigni sa créature est Gouverneur. Il est certain que le Roi ne peut vivre long-temps. Voilà pourquoi, sous le prétexte de la nécessité des affaires, le Cardinal lui a mis le voyage de Catalogne en tête. Il se flate que le Roi mourant éloigné de la Reine & de ses Enfans, par le moyen du Confesseur il se rendra autant maître des pensées & des dernieres volontés du Roi, qu'il l'est des affaires. Mais je le crois plus loin de son compte qu'il ne se l'imagine. Le Roi est si dégoûté de son Ministre, qu'il voudroit en être délivré. Vous avez, Monsieur, un extrême intérêt d'empêcher que le Cardinal ne s'empare de la Régence au préjudice de la Reine & de Monsieur. S'il vient à bout de ses desseins, vous serez plus exposé qu'un autre. Cet homme altier & vindicatif ne vous pardonnera jamais l'affront que vous lui avez fait recevoir à Sedan, & le danger où vous l'avez mis de voir sa fortune renversée. La Reine & Monsieur vous tendent les mains. C'est le parti le plus juste que vous puissiez prendre. Quelle gloire n'acquérerez-vous pas en soûtenant leurs droits ? Quel avantage n'y trouverez-vous pas pour vos intérêts particuliers ? Si Monsieur est une fois sûr de votre personne & de votre Place, il sera facile de le porter à entreprendre contre le Cardinal. Notre pis aller, ce sera de nous retirer à Sedan, en attendant la mort du Roi. On le trouve en si mauvais état, qu'elle ne peut pas tarder long-temps.* Ceci n'étoit qu'un prélude pour en venir à la proposition d'assassiner Richelieu. Le Grand-Ecuyer n'osa la faire d'abord : Fontrailles trancha le mot quelques jours ensuite, mais d'une maniere un peu enveloppée. Bouillon faisant difficulté de donner Sedan, *il y a*, dit Fontrailles, *des moyens plus courts & plus assurés contre le Cardinal, si on veut s'en servir.* Cinq-Mars regarda pour lors le Duc ; celui-ci, feignant de n'entendre pas ce qu'on lui disoit assez clairement, détourna le discours. *Les moyens dont parle M. de Fontrailles*, reprit le Grand-Ecuyer embarrassé de ce que la proposition n'étoit pas goûtée, *c'est apparemment que M. de Bouillon se retire à Sedan avec Monsieur, pour faire la guerre au Cardinal.*

L'Historien de Bouillon qui cherche à le disculper autant qu'il lui est possible, prétend que dès le premier entretien Cinq-Mars parla de traiter avec l'Espagne, & que le Duc refusa d'y consentir. *Monsieur*, fait-on dire à Bouillon, *je suis sorti des mains des Espagnols : Dieu me garde d'y rentrer de ma vie. Leur foiblesse & leur mauvaise foi me sont trop connues. D'ailleurs la division est si grande parmi eux, qu'il ne leur est pas possible de former aucune entreprise considérable. S'ils la commencent, elle se déconcertera*

*bientôt par leur mésintelligence.* Fontrailles, mieux informé du secret de l'affaire, raconte au contraire, que la premiere ouverture de traiter avec l'Espagne vint de la part du Duc. Selon la relation de ce Gentilhomme qui paroît éxacte & sincere, Cinq-Mars ayant proposé à Bouillon de donner Sedan pour servir de retraite en cas de besoin à Gaston & au Grand-Ecuyer, *Bouillon promit franchement tout ce qui dépendoit de lui.* Mais il représenta que sa Place n'étoit point sûre pour ceux qui s'y retireroient, à moins qu'ils n'eussent des troupes assez nombreuses pour hazarder d'abord un grand combat. Que les armées du Comte d'Harcourt & du Maréchal de Guiche étoient d'un côté, & celle du Comte de Guébriant de l'autre. Qu'aussi-tôt que le Cardinal seroit informé de la retraite de ses ennemis à Sedan, instruit par le péril que le feu Comte de Soissons lui avoit fait courir, & pressé de la nécessité de ses affaires à cause de la maladie du Roi, il feroit investir la Place & se saisiroit des hauteurs qui l'environnent. Qu'après cela, toutes les forces de l'Europe ne pourroient empêcher qu'elle ne fût prise avec ceux qui seroient dedans. *Que pour ces raisons, il falloit nécessairement traiter avec le Roi d'Espagne*, & tirer de lui des forces suffisantes pour donner une bataille, comme celle de l'année précédente. 1642.

Fontrailles fait deux réfléxions sur la conduite de Bouillon dans cette affaire : que la jalousie du Duc pour la conservation de sa Place, & la crainte de la perdre, le porterent à penser plus à la sûreté de Sedan, qu'à celle de sa personne, en prenant plutôt le parti d'accepter le commandement de l'armée d'Italie, que celui de se retirer à Sedan, avec le Duc d'Orléans, avant que le Roi d'Espagne eût fourni des troupes, ou de quoi en lever ; & que le Grand-Ecuyer entêté d'avoir une retraite assurée, en cas que le projet de se défaire du Cardinal, qu'il avoit toujours en vûe, vînt à manquer, ou qu'il perdît les bonnes graces du Roi, consentit à tout ce que Bouillon vouloit, voyant qu'il étoit difficile de ne s'y accommoder pas, & que sans l'assurance d'une retraite il couroit risque d'être perdu sans ressource. S'il m'est permis d'ajoûter ici mes conjectures, je dirai qu'il y a beaucoup d'apparence que le Duc bien-aise de se lier avec la Reine, le Duc d'Orléans & Cinq-Mars, afin d'empêcher que Richelieu n'usurpât la Régence, & de se rendre l'âme d'un puissant parti, consentit à recevoir dans Sedan le Duc d'Orléans, la Reine même & les Enfans de France, si cela étoit nécessaire, pour prévenir le dessein que le Cardinal témoignoit avoir de se rendre maître de leurs personnes après la mort du Roi ; & que ce projet ne se pouvant éxécuter sans une armée capable de combattre & de repousser ceux qui voudroient attaquer Sedan, il proposa d'entrer en négociation avec le Roi d'Espagne, & de sonder ce qu'on pouvoit attendre de lui. Comme la conclusion du traité demandoit un assez long-temps, Bouillon accepta cependant le commandement de l'armée d'Italie, afin de se rendre moins suspect à Richelieu. Outre que cela lui donnoit le loisir d'envoyer à Sedan la Duchesse son épouse & ses enfans qu'il avoit amenés avec lui en

1642. Guienne, & de pourvoir à leur sûreté, il se flatoit de trouver les moyens de gagner l'armée d'Italie, avec laquelle il seroit en état de traverser les projets du Cardinal, & de se rendre redoutable, si Louis mouroit avant la conclusion du traité avec le Roi d'Espagne. Telles furent, à mon avis, les vûes particulieres du Duc de Bouillon dans cette intrigue. La suite les découvrira mieux.

Cinq-Mars, vivement sollicité par Aubijoux & par Fontrailles, pensoit de son côté à se défaire de Richelieu, & à obtenir pour cet effet le consentement du Roi, ou du moins celui du Duc d'Orléans. Louis ne lui en sembloit pas fort éloigné; mais Gaston en rejettoit constamment la proposition. Cependant le Grand-Ecuyer ne désespéroit pas de l'y amener par finesse. Voilà donc, comme je l'ai déja remarqué, trois complots différens; un d'assassiner le Cardinal, formé par Cinq-Mars, Aubijoux & Fontrailles; l'autre de se retirer à Sedan & de traiter avec le Roi d'Espagne, proposé par les Ducs d'Orléans & de Bouillon, & accepté par Cinq-Mars, comme une ressource nécessaire en cas de besoin. De Thou n'entroit ni dans l'un, ni dans l'autre. Il détesta l'assassinat quand on lui en parla, & parut si éloigné d'approuver un traité avec les ennemis de l'Etat, dont il connoissoit la foiblesse & les mauvaises intentions, qu'on lui cacha le projet du traité & le voyage de Fontrailles à Madrid. Il ne sçut rien de ce qui s'étoit négocié, qu'après la conclusion & la signature. Sa seule vûe, c'étoit d'engager le Roi à chasser Richelieu, ou du moins d'empêcher que le Cardinal n'usurpât la Régence au préjudice de la Reine & du Duc d'Orléans. Il avança plus que les autres par la droiture de ses intentions. Le Roi avoit résolu de faire la paix, & Richelieu étoit absolument disgracié & perdu, comme je le rapporterai, si celui-ci n'eût pas découvert l'intrigue liée à la Cour de Madrid. Cela seul irrita le Roi contre son Favori, & le confirma dans la pensée de se raccommoder, du moins en apparence, avec Richelieu.

Le Duc de Bouillon se lie avec la Reine, & accepte le commandement de l'armée d'Italie.

*Mémoires du Duc de Bouillon.*

Puisque Langlade, Auteur des Mémoires de Bouillon, est le seul qui raconte les desseins particuliers & les démarches de son Héros, après la premiere entrevûe avec le Grand-Ecuyer, je rapporterai ce qu'il en écrit. On y lira quelque chose de curieux & de fort extraordinaire. Il dit donc qu'en sortant de cet entretien, Bouillon trouva *une matiere assez ample de raisonner & de craindre. Il voyoit bien*, ajoûte l'Historien, *que l'ambition de Cinq-Mars & sa haine pour le Cardinal pouvoient le porter à exagérer bien des choses. Mais aussi, à juger sainement de l'état de la Cour & du sien particulier, il trouvoit de grandes vraisemblances à tout ce qu'il venoit d'apprendre.* L'affaire la plus pressante du Duc, c'étoit de se déterminer sur le commandement de l'armée d'Italie. Le Roi l'ayant fait venir pour cet effet, il y avoit de l'apparence que Sa Majesté ne demeureroit pas long-temps sans lui en parler. Accepter l'emploi, les suites en étoient à craindre. Celles du refus ne paroissoient pas moins périlleuses. Une secrete & prompte retraite à Sedan prévenoit le danger d'être arrêté

après un refus que le Roi & son Ministre ne pouvoient manquer de prendre en mauvaise part. Le Duc demeuroit ainsi dans une fort grande perplexité. *Cinq-Mars & tous les ennemis du Cardinal*, dit encore Langlade, *ne souhaitoient rien tant que de voir Bouillon prendre le parti de s'enfuir à Sedan. Ils y trouvoient tous leurs avantages communs, & le Duc sa sûreté particuliere. Mais il craignoit aussi d'y trouver sa perte assurée.* La Duchesse son épouse & ses enfans, laissés comme en ôtage à Turenne, lui causoient encore une extrême inquiétude. Enfin, après de longues & sérieuses réfléxions sur toutes choses, il prend la résolution d'accepter l'emploi, & va le lendemain saluer le Roi & voir Richelieu. 1642.

*La vérité est, & je le lui ai oüi dire plusieurs fois*, poursuit le même Auteur, *qu'il fut extrêmement touché de la gloire de se voir recherché pour le commandement d'une armée Royale, six mois après la bataille de Sedan. Cette pensée seule eût pû suffire à le déterminer. Aussi contribua-t-elle beaucoup à lui persuader que la fortune & sa bonne conduite suppléeroient à tout le reste.* Et plus bas. *Quoique le Duc de Bouillon ne présumât jamais de lui-même, comme il est ordinaire aux plus grands hommes, il ne laissoit pas de voir de quel poids il pouvoit être dans une Régence, s'il se trouvoit à la tête d'une armée, pour soûtenir les intérêts de la Maison Royale contre le Cardinal.* Après deux témoignages si positifs d'un Historien qui a eu part à la confidence de son Héros, je puis dire hardiment, que aveuglé par une ambition mal-entendue, Bouillon commit la plus grande imprudence qu'un homme de son rang & de son habileté pût commettre. Doit-on appeller autrement la résolution d'entrer dans un traité avec les ennemis de la France, & d'aller en même temps se mettre à la discrétion de Richelieu dans une armée toute dévouée au Cardinal? Je sçai bien que pour exténuer cette faute énorme, Langlade insinue que le Duc ne consentit jamais positivement à la négociation avec le Roi d'Espagne. Mais comment cet Auteur a-t-il osé nier, ou du moins déguiser, une chose plus claire que le jour, & dont Bouillon a été juridiquement convaincu.

Le Roi s'étant trouvé plus mal qu'à l'ordinaire, huit jours se passerent, sans qu'on parlât au Duc du commandement de l'armée d'Italie. La santé de Louis paroissoit tellement affoiblie, que les Medecins commençoient de craindre pour sa vie, & de le dire tout bas à leurs amis. *Les secrets de cette importance*, ajoûte fort bien l'Auteur des Mémoires de Bouillon, *deviennent bientôt des nouvelles publiques. Dans l'attente d'une si grande révolution, chacun faisoit des raisonnemens sur les affaires générales, & y joignoit les projets de sa fortune particuliere. Mais cette conjoncture étant la plus délicate & la plus dangereuse qu'on eût encore vûe, la crainte & la défiance augmentoient par le péril, & faisoient que les Courtisans les plus hardis n'osoient concerter ensemble. La Reine, que le Cardinal avoit persécutée en tant de manieres, se trouva pour lors en de grandes frayeurs. Elle ne douta point que si le Roi venoit à mourir, ce Ministre ne voulût lui ôter ses Enfans, pour se faire donner la régence. Quoique ces pensées lui fussent autant de coups*

1642. *mortels, elle n'y bornoit pas néanmoins toutes ses craintes.* Voici des paroles qui donnent d'étranges choses à penser. On voit bien que l'Historien les a voulu insinuer, & qu'il n'a osé s'expliquer trop clairement, de peur de déplaire aux parens de Richelieu, & d'irriter peut-être la Maison de Condé. Quelle plus grande *crainte* Anne d'Autriche pouvoit-elle sentir, que celle de voir ses deux Fils arrachés d'entre ses bras ? Il n'est pas difficile de le deviner. Elle eut peur qu'on ne leur ôtat la vie pour faire la Brezé Reine, en mettant le Duc d'Enguien sur le thrône. J'ai peine à me persuader qu'un Secrétaire du cabinet du Roi ait osé insinuer une chose de cette nature, sans être du moins bien assuré que la Reine fut frappée d'une pareille frayeur. Si nous en croyons le manifeste du Comte de Soissons, ce ne fut pas une peur panique. Tel étoit donc le grand Ministre d'Etat, des louanges duquel les gens de l'Académie Françoise nous viennent encore étourdir tous les jours. On a cru devoir craindre qu'il n'empoisonnât les enfans de son Maître, pour approcher du thrône un Prince qui avoit eu la bassesse d'épouser sa niece. Langlade fournit lui-même de quoi appuyer nos réfléxions sur cet endroit. *La Reine*, dit-il plus bas, *pria le Duc de Bouillon de la recevoir à Sedan, avec ses enfans, si le Roi venoit à mourir ; ne croyant pas, tant elle étoit persuadée des mauvaises intentions du Cardinal & de son pouvoir, qu'il y eût aucun lieu de sûreté pour eux dans toute la France.* Il est à propos de remarquer ici que ces Mémoires furent imprimés à Paris l'an 1692. avec privilege du Roi.

Le même Auteur nous décrit ainsi la disposition du Duc d'Orléans, dans le trouble général que causa le bruit répandu de la mort prochaine du Roi. *Monsieur*, ajoûte-t-il, *qui dans plusieurs occasions importantes de sa vie avoit aussi ressenti des effets sanglans de la haine du Cardinal, ne pouvoit douter qu'il ne le regardât comme son plus redoutable ennemi, & par le souvenir du passé, & par l'autorité que la qualité de Frere unique du Roi sembloit lui promettre dans le temps d'une régence.* Gaston devoit-il moins craindre pour sa vie, s'il tomboit entre les mains de Richelieu après la mort du Roi son frere ? L'opiniâtreté du Cardinal à *rendre stériles les plus belles années du mariage* de ce Prince, lui prouvoit assez que Richelieu prétendoit approcher du thrône ses nouveaux Alliés, comme le Comte de Soissons le remarque encore dans son manifeste. Nous avons vû que le Cardinal ne vouloit pas que la Duchesse Regente de Savoye s'accommodât avec les Princes ses beaux-freres, à condition qu'ils auroient la liberté de demeurer auprès du jeune Duc leur neveu, de peur que tentés d'obtenir une belle succession qui les regardoit de si près, ils ne l'empoisonnassent. On juge ordinairement des autres par soi-même. Richelieu ne croyoit-il point le Cardinal Maurice & le Prince Thomas de Savoye capables de faire ce qu'il auroit fait lui-même en pareil cas ? La Reine Anne d'Autriche & le Duc d'Orléans n'étoient donc point si mal fondés dans leur crainte, que l'homme du monde le plus ambitieux & le plus scélérat qui fut jamais ne pensât à se défaire des deux Fils & du Frere unique de Louis XIII, s'il se trouvoit une fois maître de leurs personnes, afin

de mettre la couronne sur la tête de son allié & de ses petits-neveux dans la suite du temps. Certaines gens soutiennent que le Roi Henri III. eut raison de faire tuer le Duc & le Cardinal de Guise, qui avoient formé le projet de le déthrôner & d'usurper le Royaume, dit-on. Je n'entre point dans la discussion d'un fait & d'une question si difficile. Il me suffit de remarquer, qu'on trouvera des preuves autant & plus fortes contre Richelieu que contre ces deux freres. Du moins ses entreprises ne sont gueres moins criantes que celles des Guises. Que si Henri III. a cru devoir prévenir leurs mauvais desseins par un assassinat, Louis XIII. aura bien pû être quelquefois tenté d'user des mêmes voyes de fait contre son Ministre. Que sçavons-nous si effrayé des insinuations de Cinq-Mars sur les projets de Richelieu, & sur son application à se rendre maître de toutes les forces du Royaume, & de toutes les personnes capables de s'opposer à ses vastes desseins, ce Prince n'a point paru, en certains momens de chagrin & de jalousie, dans la disposition d'en faire autant que le prédécesseur de son pere? 1642.

*Les choses étant en cet état*, reprend Langlade, *on peut juger de l'embarras où se trouvoit le Duc de Bouillon. Comme il avoit passé sa vie à la guerre & hors de France, il n'avoit presque d'autre connoissance de la Cour, que celle qu'il pouvoit tirer du peu de séjour qu'il y avoit fait. Les lumieres naturelles, quelques grandes qu'elles soient, n'y peuvent suffire, à moins qu'elles ne soient soutenues d'une certaine expérience, ou des conseils d'un ami sincere, qu'on y trouve plus difficilement qu'en aucun autre lieu du monde. Cependant, on commença de découvrir la pensée qu'on avoit d'envoyer le Duc de Bouillon en Italie. Quoiqu'il ne se fût ouvert à personne de la résolution qu'il avoit prise sur ce sujet, les Courtisans toujours prêts à décider de l'avenir, toujours avides de nouveautés, & dans une pareille occasion toujours impatiens de voir commencer le désordre, disoient déja qu'il refuseroit l'emploi, & qu'il se retireroit à Sedan.* Si nous en croyons l'Auteur de ces Mémoires, Anne d'Autriche fit alors rechercher secretement Bouillon. De Thou, qui s'étoit attaché depuis long-temps à la Reine, & lié avec la Duchesse de Chevreuse avant sa sortie de France, est employé pour cet effet. On le charge de presser le Duc de se dévouer à Anne d'Autriche, & de lui en donner deux preuves qu'elle croyoit essentielles. C'étoit d'accepter l'emploi d'Italie, afin qu'elle pût être assurée d'un habile Général d'armée; & de promettre de la recevoir à Sedan avec ses enfans, en cas que le Roi vînt à mourir. Comme tous les ennemis de Richelieu cherchoient à s'unir ensemble, depuis la maladie de Louis, Cinq-Mars avoit eu soin de former une liaison étroite entre la Reine & le Duc d'Orléans. De Thou fit confidence à Bouillon de cette nouvelle union. La Cour étoit ainsi partagée en deux puissantes factions, celle du Cardinal & celle du Grand-Ecuyer. Le Prince de Condé & son fils se déclaroient chefs de l'une; la Reine & le Duc d'Orléans soutenoient l'autre; qui sembloit formée en leur faveur.

Bouillon donna parole de s'attacher à la Reine, & dit qu'il ne pouvoit

1642. pas se persuader qu'elle fût jamais réduite à la triste nécessité de chercher une retraite aux Enfans de France. Que cependant, ils seroient les maîtres à Sedan, quand il plairoit à la Reine de les y amener, ou envoyer, & qu'il se feroit un fort grand honneur de les y recevoir. Qu'on ne lui avoit point encore parlé du commandement de l'armée d'Italie; & que, si on le lui offroit, il se conformeroit aux volontés de la Reine. Rien ne pouvoit mieux flater l'ambition du Duc. Il se regardoit déja comme sûr de gouverner le Royaume sous le nom de la Régente, durant une minorité prochaine. Mais prévoyoit-il bien les obstacles presque insurmontables qu'il auroit trouvés à l'éxécution de ce grand projet? Dès que Louis se porte un peu mieux, Richelieu déclare à Bouillon la résolution que Sa Majesté, ou plûtôt le Ministre, a prise, de l'employer en Italie. Le Cardinal, dit-on, parla d'une maniere fort obligeante. Mais il ne dit pas une parole capable d'insinuer au Duc, qu'il vouloit s'assurer de lui, ou l'attacher à sa fortune; *soit que retenu par la considération de sa gloire*, dit Langlade, *il crût qu'il étoit indigne de lui de rechercher personne; soit que déterminé à perdre le Duc, il voulût éviter la honte de s'être servi des apparences d'une amitié véritable pour l'accabler plus sûrement.* Ce dernier est plus vraisemblable. Car enfin, Richelieu fit toujours volontiers les premieres avances, quand il eut envie de gagner quelqu'un. Averti des liaisons que Bouillon prénoit avec Gaston & Cinq-Mars, le Cardinal ne pensoit qu'à l'éloigner de Sedan, de peur que le Duc d'Orléans & quelques autres ne s'y retirassent auprès de lui; & à l'envoyer dans un endroit où il seroit facile de s'assurer de sa personne en cas de besoin. Quoiqu'il en soit, le Duc accepte le commandement de l'armée d'Italie, & trompé par son ambition donne dans un piége assez grossier que son ennemi lui tend.

Les Ducs d'Orléans & de Bouillon conviennent avec Cinq-Mars d'envoyer Fontrailles à Madrid pour traiter avec le Roi d'Espagne.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap.* 81.

C'est peut-être la chose du monde la plus surprenante, que Langlade, entêté de disculper son Héros à quelque prix que ce soit, ait osé avancer que le Duc de Bouillon désapprouva le projet du traité avec l'Espagne, qu'il n'entra point dans le complot, & qu'il ne promit nullement de recevoir le Duc d'Orléans à Sedan, & de s'y retirer avec lui. Cet Auteur n'avoit-il donc pas vû la relation de Fontrailles, les Mémoires de Montresor, le traité conclu avec le Comte Duc d'Olivarez où Bouillon est nommé, & en faveur duquel on y stipule certaines conditions; la déclaration que fit Gaston en présence du Chancelier & de douze Conseillers d'Etat ou Maîtres des Requêtes; *titres*, dit fort bien Montresor, *que les Princes ne sont pas accoûtumés de laisser à la postérité?* Ne sçavoit-il rien de plusieurs pieces authentiques du procès, où Bouillon est chargé; de la confession ingénue qu'il fit de sa faute, & de l'acte d'abolition que le Roi lui accorda ensuite? Tout cela se trouve imprimé en plusieurs endroits. Enfin, Langlade s'est-il imaginé que son seul témoignage l'emporteroit sur des preuves si claires, si convaincantes? Pour éclaircir ce fait important, je rapporterai ce que Fontrailles & Gaston lui-même en racontent. A quoi j'ajoûterai certaines particularités qui se lisent dans

dans les Mémoires de Bouillon. Il est certain premierement que vers le commencement de cette année, le Duc d'Orléans & le Grand-Ecuyer concerterent de former un parti, & d'y faire entrer le Duc de Bouillon. En voici le plan. Montrésor a raison de dire que ses *fondemens étoient peu solides, & les moyens de l'executer mal raisonnés.*

1642.

*Mémoires de Bouillon & de Montrésor. Relation de Fontrailles dans ceux-ci. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 2.*

Son Altesse Royale se devoit retirer à Sedan, témoigner, lorsqu'elle y seroit arrivée, être fort contente du Roi, & se plaindre seulement de Richelieu. Cinq-Mars, qui demeuroit à la Cour, promettoit d'échauffer en même temps l'esprit de Louis contre son Ministre, & de ne perdre aucune occasion d'irriter davantage Sa Majesté. Le Duc de Bouillon n'ayant point voulu donner sa Place, à moins que Gaston n'eût une armée capable de tenir la campagne, on résolut de demander au Roi d'Espagne un secours d'hommes & d'argent. Que le Duc d'Orléans se lieroit avec lui, & tireroit parole que Sa Majesté Catholique ne feroit point la paix sans Gaston & ceux de son parti. Que si le Cardinal offroit des conditions au Duc d'Orléans, on les refuseroit constamment, quelque avantageuses qu'elles pussent être. Qu'à l'occasion de ce refus, Cinq-Mars insinueroit au Roi que Gaston & les Espagnols ne se vouloient passer à Richelieu, & que si Sa Majesté vouloit donner au Grand-Ecuyer le pouvoir de traiter à certaines conditions raisonnables; la paix se rétabliroit au-dedans & au-dehors du Royaume. Que Gaston écouteroit les offres de Cinq-Mars. On s'imaginoit que par ce moyen Son Altesse Royale & le Grand-Ecuyer acquéreroient plus de crédit parmi le peuple, qui verroit que le Cardinal n'avoit pû faire une paix si facilement conclue par les deux autres. Tel fut le premier projet. On est surpris qu'un aussi habile homme que le Duc de Bouillon ait donné dans une si grande chimere. Il en eut honte dans la suite. C'est-pourquoi son Historien fait tout ce qu'il peut pour nier, ou du moins pour déguiser une si fausse démarche. Disons, afin de sauver en quelque maniere l'honneur du Duc, que l'envie de se lier avec le Duc d'Orléans avant la mort du Roi, qu'on regardoit comme prochaine, le portoit à tout accepter, dans l'espérance de rectifier dans la suite ce qui avoit été mal concerté entre le Duc d'Orléans & Cinq-Mars. Celui-ci même & ses deux confidens, Fontrailles & d'Aubijoux, ne donnoient pas autrement dans un projet proposé seulement pour lier une intrigue avec Gaston. Ils se flatoient de l'amener doucement à celui d'assassiner Richelieu, qui leur paroissoit sujet à de moindres difficultés qu'aucun autre. Les choses en demeurerent là jusques à ce que Bouillon eût pris sa derniere résolution sur la retraite qu'on lui demandoit à Sedan.

Pour l'obliger enfin à se déterminer & à se lier plus étroitement avec le Duc d'Orléans, Cinq-Mars ayant trouvé celui-ci fort inquiet, & plein de soupçons & de défiance, sur ce que Chavigni Secrétaire d'Etat lui avoit déclaré que le Roi le vouloit emmener avec lui en Catalogne, profite de la conjoncture, & conduit Bouillon à l'Hôtel de Venise le 14. ou 15. Janvier durant la nuit. Les écuries de Son Altesse Royale étoient

en cet endroit, & elle s'y devoit rencontrer. Là Gaston parle de la ma-
1642. niere du monde la plus obligeante à Bouillon, lui demande son amitié, & promet de le servir dans toutes les occasions. *Monsieur*, dit alors le Grand-Ecuyer en s'adressant au Duc d'Orléans, *je me sçai fort bon gré d'avoir rendu un service considérable à Votre Altesse Royale, en attirant M. de Bouillon dans vos intérêts. Outre son rare mérite & sa grande considération dans le monde, il nous apporte une Place fort importante.* Cinq-Mars se déchaîne ensuite contre Richelieu, & remontre vivement ce qu'ils doivent tous craindre, en cas que le Roi vienne à mourir. *Il faut traiter au-plûtôt avec le Roi d'Espagne*, reprit Gaston. *C'est mon sentiment. J'enverrai incessamment Fontrailles à Madrid. Si M. de Bouillon veut entrer dans le Traité, ses intérêts seront bien recommandés.* Langlade prétend que son Héros répondit de la sorte au Duc d'Orléans. *Monsieur, je me suis expliqué là-dessus à M. le Grand: je persiste dans le même sentiment. La foiblesse des Espagnols est extrême; & Votre Altesse Royale ne doit jamais compter sur leurs promesses. Peut-être qu'en sa considération, ils feront de plus grands efforts qu'ils n'en firent pour feu M. le Comte de Soissons. Mais tout bien considéré, il n'y a point de précautions à prendre contre leur foiblesse & contre leurs infidélités.*

Je veux bien croire que Bouillon, qui cherchoit alors à retirer une parole qu'il se repentoit d'avoir trop tôt donnée dans son premier entretien avec Cinq-Mars, put repartir ainsi d'abord à Gaston. Mais n'osant reculer de peur de l'irriter, il en dit beaucoup plus. Il confirma tout ce qu'il avoit promis au Grand-Ecuyer, & tâcha seulement de se réserver un subterfuge en cas de besoin. C'est ce que Langlade dissimule de fort mauvaise foi. Car enfin, on ne peut s'imaginer qu'il ait ignoré cette circonstance. Le Duc d'Orléans la marque dans ses deux déclarations. *Après le discours du Grand-Ecuyer, Monsieur*, dit-il en parlant de lui-même dans celle qu'il fit en présence du Chancelier Séguier & de plusiers Magistrats, *fit de grandes protestations d'amitié au Duc de Bouillon, qui lui offrit sa Place, sa personne, & tout ce qui dépendoit de lui. Après quoi le Grand-Ecuyer lut l'instruction que Fontrailles devoit porter en Espagne, & un brouillon de deux lettres que Monsieur devoit écrire au Comte Duc, pour le prier de donner créance à Fontrailles. On ajoûta quelques articles au traité. M. de Bouillon y fit mettre entr'autres choses qu'il falloit s'assurer d'un poste près de Sedan.* Et dans une autre déclaration envoyée au Roi son frere: *Me voyant pressé d'aller au voyage de Catalogne, sans emploi, & sans raison, comme il me sembloit, j'entrai d'autant plus volontiers en liaison avec le Grand-Ecuyer, qu'il m'assuroit du service de M. de Bouillon, qui me donneroit sa Place pour retraite en cas de besoin. Quelques jours après, dans une entrevûe avec M. le Grand & M. de Bouillon, nous resolûmes que M. le Grand demeureroit auprès de la personne du Roi; que je me retirerois à Sedan avec M. de Bouillon; que nous ferions un traité avec l'Espagne, dont la principale condition seroit la paix générale, afin d'attirer le peuple à notre parti, & que, lorsque le Roi seroit à Perpignan, nous entrerions à main armée en France.*

Ces deux témoignages du Duc d'Orléans, joints à celui de Fontrailles & à ce qui se trouve dans le traité conclu au nom de Gaston avec le Comte Duc d'Olivarez, prouvent clairement que Bouillon consentit à la négociation, & qu'il y entra. Sur quel fondement donc Langlade a-t-il avancé si positivement le contraire? Voici ma conjecture. Bouillon, pressé par la Reine d'accepter le commandement de l'armée d'Italie, fit cette réflexion judicieuse que son Historien lui met ainsi à la bouche. *Le Roi vivant, aurois-je bonne grace, de me trouver à la tête de son armée, pendant que Monsieur & les Espagnols feroient de Sedan le théâtre d'une guerre civile? Que diroit-on dans le monde d'une pareille conduite?* Frappé d'une si étrange absurdité, Bouillon eût bien voulu, comme je l'ai déja insinué, retirer sa parole donnée à Cinq-Mars & à Gaston; mais n'osant s'exposer au danger de perdre les bonnes graces & la confiance d'un Prince sur l'appui duquel il comptoit beaucoup après la mort du Roi, qui ne paroissoit pas éloignée, il s'efforça de persuader au Duc d'Orléans de ne penser point sitôt à une retraite, & d'attendre du moins les premiers commencemens de la révolution que la mort du Roi devoit causer. Les raisons que Bouillon allégue pour cela sont fort solides. 1642.

*Monsieur*, lui dit-il, *je ne sçai pas quels sont vos projets en cas que le Roi meure bientôt. Mais la confiance que Votre Altesse Royale veut bien me témoigner semble me donner la liberté de lui représenter qu'une personne de son rang doit plûtôt penser à se rendre puissante au-dedans du Royaume, qu'à rechercher l'appui des étrangers. Vous devez connoître par votre propre expérience, que tant que le Cardinal vous a regardé comme son ennemi, il a tout mis en œuvre pour vous réduire à la nécessité de sortir de France. Ne doutez pas qu'au temps d'une régence il ne soit bienaise de vous voir prendre le même parti. Votre fuite chez les ennemis de l'Etat sera toujours un prétexte plausible de vous rendre suspect aux Parlemens & aux peuples, & de les éloigner de vos intérêts. M. le Grand n'a pas encore toute l'expérience requise dans un homme qui aspire aux premiers emplois. Il a tort de vouloir vous effrayer, en vous insinuant qu'on projette de vous arrêter, en cas que le Roi vienne à mourir. Une pareille entreprise est sans exemple. Quelque puissant que soit le Cardinal, trouvera-t-il jamais, après la mort du Roi, une personne qui ose se charger de l'exécution d'une telle violence? La Reine seule est capable de vous disputer quelque chose au temps d'une régence. Si vous êtes uni d'intérêts avec elle, jamais le Cardinal ne sera en état de résister. Cependant, si après la mort du Roi vous croyez être réduit à la nécessité de sortir de France, les portes de Sedan vous seront toujours ouvertes, aussi-bien qu'à la Reine, & à Messieurs les Enfans de France. Je vous donne ma parole de n'embrasser jamais d'autres intérêts que ceux de la famille Royale & les vôtres.*

Ces remontrances de Bouillon étoient pleines de bon sens. Mais il s'avisa trop tard de les faire. Gaston prévenu par Cinq-Mars, qui ne cherchoit qu'à l'engager de quelque maniere que ce fût, vouloit absolument traiter avec l'Espagne, & sortir de France. La cause principale du

1642. malheur des Ducs d'Orléans & de Bouillon dans cette intrigue, ce fut la facilité de Gaston à croire Cinq-Mars, & celle de l'autre à promettre trop promptement une retraite à Sedan, & d'entrer dans le traité avec l'Espagne. Plus convaincu de sa faute depuis que de Thou le rechercha de la part d'Anne d'Autriche, Bouillon eût bien voulu détourner le Duc d'Orléans, & lui persuader d'attendre la mort du Roi. Mais la peur de désobliger un Prince avec lequel il s'étoit trop engagé, l'empêcha de retirer une parole positivement donnée. Tout ce qu'il put faire, ce fut de dire au Grand-Ecuyer dans un entretien particulier : *Souvenez-vous du moins, que j'ai seulement promis de donner retraite à Sedan, en cas que le Roi meure.* On ne fait pas semblant d'entendre qu'il se veut dédire, & Gaston pense incontinent à dépêcher Fontrailles à Madrid. Le Gentilhomme tout occupé d'un exploit semblable à celui du Maréchal de Vitri, quand Louis consentit à se défaire de Concini, fut extraordinairement surpris lorsque Cinq-Mars lui déclara qu'il n'étoit plus question de bien donner un coup de pistolet ou de poignard ; mais de bien ménager une négociation à la Cour d'Espagne. Le Grand-Ecuyer & ses deux confidens Fontrailles & Aubijoux semblent s'être imaginés qu'il en seroit de l'assassinat de Richelieu, comme de celui du Maréchal d'Ancre, si le Roi, bienaise de se voir délivré d'un Ministre odieux, n'en vouloit pas faire poursuivre la punition. Mais les Ducs d'Orléans & de Bouillon mieux informés que le Pape ne manqueroit pas d'agir contre les meurtriers d'un Cardinal, & des embarras que la mort du Cardinal de Guise causa au Roi Henri III. ne voulurent point entrer dans un complot sujet à d'étranges suites. Ils jugerent plus à propos de laisser faire Cinq-Mars, & de ne se trouver point à Lyon, où, toujours entêté de se délivrer plus promptement de son ennemi, il prétendoit couper, pour ainsi dire, le nœud gordien par un coup de poignard, ou de pistolet. La peur des anathêmes dont le Prédécesseur de son pere se vit menacé par le Pape Sixte V. après le meurtre du Cardinal de Guise, n'arrêta-t-elle point aussi Louis, quand son Favori le pressa de consentir enfin à celui de Richelieu ? Tuer un Prélat de ce rang dans l'Eglise de Rome, c'est une terrible entreprise. Le Duc d'Orléans & le Comte de Soissons, pressés par Montrésor & par d'autres, d'user de voyes de fait contre leur ennemi, répondirent qu'ils ne vouloient pas s'exposer au reproche d'avoir tué un Prêtre. N'auroient-ils point parlé plus sincerement, s'ils eussent dit que les foudres du Vatican leur faisoient trop grande peur ? A peine toute l'autorité du Roi auroit-elle pû les empêcher d'en être accablés.

Fontrailles, surpris de la commission dont le Grand-Ecuyer lui parloit, repartit froidement qu'il trouvoit étrange qu'on disposât ainsi de lui, sans l'en avertir auparavant. *Je verrai ce que j'aurai à faire*, ajoûta-t-il. Chagrin au dernier point, il va trouver Aubijoux & confére avec lui. L'un & l'autre convinrent, qu'en conseillant à Gaston & à Cinq-Mars de se défaire de Richelieu, ils s'étoient engagés dans une fort mé-

chante affaire, & qu'ils ne s'en pouvoient tirer sans courir risque d'être perdus. *Si je refuse d'aller à Madrid*, dit Fontrailles, *nous devenons suspects à trois personnes, qui seules peuvent nous aider à nous tirer d'un pareil embarras. Il n'y a plus moyen de reculer. Le Roi va mourir : voilà notre grande ressource. Appuyés de la faveur du Grand-Ecuyer auprès de Monsieur, & du crédit de Bouillon, nous pourons nous soûtenir. D'autres penseroient à se tirer d'intrigue en découvrant tout au Cardinal. Mais & vous & moi sommes incapables d'une pareille infidélité. Voyons à quoi tout ceci aboutira.* Fontrailles consentit de la sorte à se charger de la négociation. Je trouve que le Comte de Biron & un nommé Montmort eurent aussi connoissance de l'intrigue liée. 1642.

Langlade prétend que de Thou en sçut alors quelque chose. Mais il paroît par plusieurs pieces authentiques qu'il ne connut rien du traité qu'après la conclusion & la signature, ou tout au plus long-temps après le départ de Fontrailles pour Madrid. Je vois seulement que Cinq-Mars l'employa auprès du Duc de Beaufort qu'on vouloit gagner. De l'aveu de Gaston, & lui & de Thou proposerent uniquement à Beaufort d'entrer dans un parti qui se formoit pour éloigner Richelieu des affaires, & lui dirent que le Duc de Bouillon en étoit, & qu'il promettoit de donner Sedan pour retraite. Or cela ne suppose point que de Thou eût connoissance du traité avec l'Espagne. Le Duc de Beaufort s'excuse de faire ce qu'on lui propose, sur ce qu'il dépend du Duc de Vendôme son pere, sans la permission duquel il ne peut prendre aucun engagement. Dès que le Roi est parti de Paris vers la fin de Janvier, Gaston se retire à Blois, y mande Montrésor, lui fait confidence de toute l'affaire, & souhaite de sçavoir son sentiment. Le Duc d'Orléans fut fort surpris de ce que Montresor ne l'approuvoit pas. Voici les raisons que ce Gentilhomme en donne. *La fidélité de quelques-uns qui s'en mêloient*, dit-il, *m'étoit fort suspecte, & le parti d'Espagne, duquel ils se vouloient appuyer, me paroissoit si foible de forces & de réputation, qu'on n'avoit aucune raison d'espérer qu'il dût être si promptement en état d'appuyer celui que Monsieur vouloit former. Pour en dire plus positivement mon opinion, je n'étois nullement content, ni des fondemens de leurs délibérations, ni des voyes qu'ils prenoient pour les faire réüssir. Il fallut pourtant que nonobstant ma répugnance j'y eusse plus de part que je n'aurois desiré, s'il eût été à mon choix d'en accepter ou d'en refuser la connoissance.* Tels furent ceux qui entrerent premierement dans l'intrigue, ou qui en sçurent quelque chose.

Lorsque le Roi étoit sur le point de se mettre en chemin, il arriva un contretemps capable de déconcerter le Duc d'Orléans, s'il eût été moins entêté de son projet. Bouillon ne manqua pas de s'en servir, & de lui représenter, que depuis la défaite de Lamboi par le Comte de Guébriant, dont Louis venoit de recevoir la nouvelle, il n'y avoit plus de sûreté à traiter avec les Espagnols, & qu'il falloit abandonner le dessein de se retirer à Sedan. *Considérez, s'il vous plait, Monsieur*, dit-il à Gaston, *qu'après ce nouvel échec donné à la Maison d'Autriche, on ne doit rien espérer*

Le Comte de Guébriant obtient le bâton de Maréchal de France par une belle victoire rem-

1642. portée sur Lamboi Général de l'Empereur. *Histoire du Maréchal de Guébriant. L. 6. Chap. 3. 4. &c. Liv. 7. chap. 1. Mémoires de Bouillon. Histoire de Gassion. Tom. II. Nani Historia Veneta. Lib. 12. 1642. Historie di Gualdo Priorato. part. 3. Lib. 3. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 1.*

*des Espagnols. Le Comte de Guébriant est si avantageusement posté, que leurs affaires seront entierement ruinées dans les Pays-Bas, si les Hollandois veulent seconder tant soit peu les efforts du Roi.* Remontrance aussi inutile que les précédentes. Fontrailles eut ordre de partir pour Madrid, nomma le Duc de Bouillon & ménagea ses intérêts dans le traité : preuve évidente que celui-ci s'étoit véritablement engagé, & que n'ayant point retiré positivement sa parole, il chancela tout au plus, & parut chercher les moyens de se dégager. Son Historien ajoûte que Fontrailles allant à Madrid passa par Limoges, & qu'il y trouva Bouillon qui alloit à Turenne se préparer à son voyage d'Italie. *C'en est fait, Monsieur*, dit le Gentilhomme au Duc : *Je vas en Espagne conclure l'affaire que vous sçavez. Je ne puis rien comprendre à la conduite de Son Altesse Royale*, répondit le Duc de Bouillon. *Est-il possible qu'elle s'opiniâtre encore à traiter avec les Espagnols, après ce que je lui ai représenté de la mauvaise situation de leurs affaires depuis la défaite de Lamboi ? Vous pouvez bien juger que ce mauvais succès n'a pas changé les dispositions où vous m'avez vû. Au nom de Dieu, ne me nommez point dans toute votre négociation. Je suis résolu plus que jamais à n'entrer de ma vie en affaire avec les Espagnols.* Si Fontrailles a sçû que Bouillon avoit toujours été dans la disposition que Langlade lui attribue, si le Duc a véritablement parlé de la sorte, d'où vient que Fontrailles assure constamment le contraire, & qu'il le nomme dans le traité ? *J'attrappai M. de Bouillon à Limoges*, dit-il : *après l'avoir exhorté à se mettre en sureté, le bon succès de notre affaire dépendant entiérement de lui, il me le promit. L'évenement a fait voir qu'il ne prit pas bien ses mesures.* Parlons maintenant de la belle victoire du Comte de Guébriant.

Renforcé des troupes de Hesse, comme je l'ai remarqué ci-dessus, il passe le Rhin le 13. Janvier, & forme le projet d'aller attaquer Lamboi retranché près de Kempen dans l'Electorat de Cologne. *Résolution hardie*, dit son Historien, *& qui en toute autre conjoncture auroit été blâmée comme téméraire.* Les Imperiaux étoient plus forts de trois ou quatre mille hommes ; & une armée beaucoup supérieure à eux n'auroit osé entreprendre de les forcer dans leurs retranchemens. Comment donc un Général aussi prudent que le Comte voulut-il risquer les troupes de son Maître & sa propre réputation ? Voici les raisons que le même Auteur en donne. *Si Halzfeld, qui commandoit une armée aussi nombreuse que celle de Lamboi, l'eût jointe, comme il le projettoit, le Comte de Guébriant se seroit vû réduit à la nécessité de se retirer dans les Provinces-Unies : extrémité non moins préjudiciable que honteuse. Car enfin nos troupes étoient perdues. L'Empire se voyoit délivré de nous, & nos conquêtes d'Allemagne auroient été abandonnées. Les ennemis ne pensoient pas seulement à défaire notre armée. Ce ne devoit être qu'un coup porté en passant, pour l'exécution d'une plus grande entreprise, concertée entre toute la Maison d'Autriche, qui faisoit marcher de ce côté-là ses forces d'Allemagne & des Pays-Bas. Le Comte de Guébriant, qui n'en sçavoit rien, non plus que nos Ministres, pensoit que les ennemis n'en vouloient qu'à lui seul. C'est-pourquoi il résolut d'empêcher que l'armée de*

*Lamboi ne devînt aussi forte, que la sienne fût en danger d'être accablée par la jonction des Impériaux & des Bavarois.* 1642.

Pour vouloir faire le profond politique, & relever l'importance de la victoire de son Héros, l'Historien de Guébriant commet ici une faute considérable. Il suppose un grand projet concerté entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, qu'ils ne pouvoient avoir formé, sans être Prophetes. Leur but, selon cet Auteur, c'étoit d'envoyer un grand nombre de troupes à Sedan, pour soutenir les Ducs d'Orléans & de Bouillon. Le Duc de Lorraine, Lamboi & Halzfeld étoient déja en campagne, dit-il encore: Dom Francisco de Melo les devoit joindre avec les forces de Pays-Bas, & trente mille hommes étoient destinés à faire irruption en France. *Toutes les apparences favorisoient l'entreprise des ennemis*, ajoûte-t-on. *Le Roi devoit être au siege de Perpignan avec toutes ses forces. Il ne restoit pour la défense du Royaume qu'une petite armée sous deux Généraux qui s'accordoient mal*, le Comte d'Harcourt & le Maréchal de Guiche: *enfin il étoit impossible que la France ne fût embrasée des feux que les ennemis lui préparoient, avant que le Roi pût arriver pour les éteindre; & peut-être que nous eussions vû le salut du Royaume dépendre du succès d'une bataille.* On ne peut nier que la victoire de Guébriant n'ait été fort avantageuse à la France. Mais il est ridicule d'en vouloir relever l'importance par cette fausseté manifeste, qu'elle déconcerta l'éxécution du traité que le Duc d'Orléans avoit fait avec le Roi d'Espagne. Selon le rapport de l'Historien de Guébriant, on reçut à Paris, la veille du départ du Roi, la nouvelle de l'avantage remporté par le Comte. Or Fontrailles n'étoit pas encore en chemin pour aller à Madrid. Comment donc l'Empereur & le Roi d'Espagne avoient-ils déja formé le projet que l'Auteur leur attribue, & fait marcher des troupes pour l'éxécuter? Ils ne sçavoient rien alors de la conspiration tramée en France; & bien loin que la victoire de Guébriant ait déconcerté le Duc d'Orléans, son traité avec l'Espagne ne fut conclu qu'environ deux mois après.

De l'aveu de tous les Historiens, l'action de Guébriant fut également hardie & heureuse. On la raconte diversement. Voici ce qu'en dit l'Auteur de sa vie. Le 17. Janvier, il attaque Lamboi dans ses retranchemens, abbat les barrieres, coupe ou arrache les haïes & les palissades, gagne le canon des Impériaux & le fait pointer contr'eux-mêmes. La cavalerie Françoise & Hessienne entre pour-lors à droit & à gauche dans le camp de Lamboi, met celle de l'ennemi en désordre, & hors d'état de secourir l'infanterie accablée. Enfin Lamboi, Merci Major-Général, le Comte de Laudron, tous les Colonels, & cinq mille autres tant Officiers que soldats demeurent prisonniers. Plus de deux mille Impériaux furent tués sur la place; l'artillerie, le bagage, les provisions, les drapeaux, les cornettes, tout fut pris. En un mot, il n'y eut jamais une victoire plus complete. Les François & les Hessiens ne perdirent qu'un ou deux Officiers, & environ cent soixante soldats, & eurent un peu plus de cinquante blessés, quoique le combat sanglant & opiniâtre eût duré

1642. depuis dix heures du matin jusques à trois heures du soir. Le Comte diligent à poursuivre sa victoire achevé de ruïner l'armée de Lamboi, oblige Halzfeld Général du Duc de Baviere, qui s'approchoit, à se retirer derriere Juliers, de peur que le Vainqueur ne vienne fondre sur lui, prend Nuiz, Kempen, & plusieurs autres Places, élargit enfin ses quartiers dans le pays de Cologne & de Juliers. Un Historien étranger, mais partisan de la Maison d'Autriche, prétend que les forces de Guébriant n'étoient point si inférieures, & qu'avant le combat il reçut de la part du Prince d'Orange un renfort de trois mille hommes de pied & de quinze cent chevaux. Que Lamboi, averti de la marche de l'ennemi, assembla le Conseil de guerre. Que les uns furent d'avis d'attendre les François dans les retranchemens; les autres d'aller au devant d'eux; quelques uns de se retirer dans un meilleur poste, jusques à ce qu'Halzfeld fût arrivé. Que Lamboi ne put goûter ce dernier avis, de peur que le Général Bavarois ne partageât avec lui l'honneur de la victoire. Que prévenu de la foiblesse des François qu'il croyoit inférieurs en nombre, il marcha droit à eux. Que s'étant posté fort avantageusement, il se vit attaqué avec une furie extraordinaire. Que la victoire coûta huit cent hommes à Guébriant. Pour ce qui est de la perte des Impériaux, cet Auteur en convient de bonne foi.

Jamais action ne fut plus applaudie. Louis n'en apprit le détail qu'à Lyon, où l'Exprès de Guébriant joignit Sa Majesté. Un peu après son arrivée à Narbonne, elle récompensa d'un bâton de Maréchal de France les importans services d'un si excellent Officier, malgré l'opposition de Cinq-Mars, qui voyoit avec chagrin l'élévation d'une créature de Richelieu. Peut-être que Guébriant n'ayant pas répondu aux avances que le Grand-Ecuyer lui avoit faites un peu avant la bataille de Kempen, le jeune Favori, dont le credit augmentoit chaque jour, tâcha de traverser la promotion d'un Officier, qui toujours attaché au Cardinal ne se mettoit pas en peine d'adorer une faveur naissante. *Je manquerois à ce que je vous dois & à ma propre inclination*, disoit Cinq-Mars au Comte, *si je ne vous assurois que j'aurai toute ma vie une extrême passion de vous servir. Par-là, je prétends vous dire, que je souhaite infiniment d'avoir beaucoup de part dans vos bonnes graces & dans votre amitié. Je la crois d'autant plus estimable, qu'elle est exempte du vice de celles du temps présent. S'il me la faut acquérir par tout ce qui dependra de moi, je m'y engage de tout mon cœur, & vous promets de vous témoigner en tout ce que vous voudrez, que je suis véritablement votre serviteur.* Tel est le style d'un homme qui cherche à mettre quelqu'un dans ses intérêts. Si donc le Grand-Ecuyer fut contraire à Guébriant, comme le Roi le dit lui-même dans la suite, il est fort vraisemblable que le Comte n'ayant pas répondu au gré de Cinq-Mars empressé à se faire des amis, & à débaucher ceux de Richelieu, le jeune Favori se voulut venger de l'inutilité de ses avances.

Le Cardinal moins fier depuis la diminution de son crédit, félicita Guébriant de sa promotion par cette lettre aussi obligeante que modeste.

*Je*

*Je ne sçaurois vous témoigner assez la joie de ce que votre mérite & l'estime que le Roi fait de ceux qui vous ressemblent vous ont mis en main un bâton de Maréchal. Si j'y ai contribué quelque chose, ce n'a été que par mes vœux. Ces deux motifs sont si puissans qu'il n'étoit pas nécessaire d'y en ajoûter un autre.* Chavigni Secrétaire d'Etat se chargea du soin d'insinuer au nouveau Maréchal, qu'il étoit redevable de tout à Richelieu, & de l'exhorter à ne se séparer point des intérêts d'un si bon ami. *Ce qui redouble ma joie*, lui dit-il, *c'est la maniere dont Monseigneur vous a procuré cette dignité. Vous devez lui en être plus obligé que de la chose même. On ne peut rien ajoûter aux témoignages d'estime & d'affection que Son Eminence vous a donné en cette occasion. Je m'assure, Monsieur, que vous n'oublierez rien de ce qui dépendra de vous pour lui faire connoître votre gratitude. Son Eminence vous considere non seulement comme une personne capable de rendre de grands services à l'Etat : mais elle attend aussi en son particulier beaucoup de reconnoissance & d'affection de votre part.* Les confidens de Richelieu se plaignoient alors hautement de l'ingratitude de plusieurs gens qu'il avoit avancés, & tâchoient de lui conserver ses anciennes créatures, ou de lui en faire de nouvelles. Pouvoient-ils marquer plus clairemeut qu'un grand nombre de Courtisans l'abandonnoient pour s'attacher à Cinq-Mars, & que chacun sentoit la diminution de l'autorité du Cardinal ? *Il y a tant d'ingrats*, disoit Des-Noyers à Gassion au commencement de cette année, *que je ne sçai comment les Puissances se peuvent résoudre à faire du bien. Si vous & moi étions en leur Place, nous ferions punir tel qui reçoit tous les jours de nouvelles graces. Il semble qu'il n'y ait que les malheureux qui demeurent fideles.*

1642.

Deux lettres du Comte d'Avaux à Guébriant datées de Hambourg, l'une du 25. Février, & l'autre du 4. Avril, me fournissent deux particularités remarquables. *Vous avez plus avancé la paix que M. Salvius, ni moi*, dit-il dans la premiere. *Nous avions bien arrêté avec l'Empereur, qui est aussi intervenu pour le Roi d'Espagne, tout ce qui regardoit les passeports, les lieux des conférences, & le temps de leur ouverture. Mais la Cour de Vienne refusoit de ratifier le traité, sous prétexte que son Ambassadeur avoit excédé ses pouvoirs. Le désaveu a duré quinze jours. Mais depuis la défaite de Lamboi, ils ont changé d'avis. On témoigne maintenant vouloir tenir les articles passés avec nous. Ce n'est pas sans donner des marques d'indignation à leur Ambassadeur. On l'a révoqué par un billet de deux lignes, sans lui rien dire des intentions de l'Empereur sur ce qui a été conclu avec nous. C'est ainsi que la Maison d'Autriche traite ses Ministres, pour avoir été si simples que de croire qu'elle veut véritablement la paix.* Et dans la seconde lettre. *Les Ducs de Brunsvvick & de Lunebourg sont sur le point de finir leur traité avec l'Empereur, qui a consenti qu'ils demeurent neutres, & qu'ils ne joignent point leurs troupes aux siennes.* Condition que la Cour de Vienne refusa d'accorder jusques à la victoire de Kempen. Ces deux avantages en furent des suites. Cependant la France n'avoit plus d'autre Allié en Allemagne, que la courageuse Landgrave de Hesse. Le Duc de Neu-

1642. bourg, dont les Etats demeuroient à la discrétion du Maréchal de Guébriant, fut obligé de recourir à cette Princesse, pour obtenir du Roi, par son moyen, la neutralité du Pays de Juliers. Mais il s'en avisa un peu trop tard.

Diminution du crédit de Richelieu durant le voyage du Roi en Catalogne.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 83. Mémoires de Montrésor, de Bouillon & de Chavagnac. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 2.*

Le Duc d'Orléans & Cinq-Mars se virent secretement à Chilli, belle maison bâtie près de Paris par le Maréchal d'Effiat pere de celui-ci, lorsque la Cour y passa pour aller à Fontainebleau & de là en Languedoc. Le dessein du Grand-Ecuyer, c'étoit d'engager Gaston à suivre le Roi du moins jusques à Lyon, où la plus grande partie de la Noblesse d'Auvergne, invitée par Cinq-Mars, se devoit rendre, afin qu'elle pût l'aider à l'exécution de son dessein d'assassiner Richelieu. Mais & Gaston & Bouillon, également sollicités de venir à Lyon, s'en excuserent sous divers prétextes, comme je l'ai déja insinué. Cependant Louis arrive à Fontainebleau environ le dernier jour de Janvier. Le Cardinal dont le but principal dans un si long voyage, c'est de persuader au Roi de chasser son Favori, & de l'en désaccoutumer insensiblement, commence dès-lors de lui parler contre le Grand-Ecuyer, & croit qu'en un jour de dévotion il pourra gagner quelque chose sur l'esprit timide & scrupuleux de Louis. Le jour de la fête qu'on nomme *la Chandeleur*, il fait sa premiere tentative, & n'omet rien de tout ce qu'il croit capable de persuader à Louis d'envoyer Cinq-Mars en Touraine ou ailleurs. La proposition fut fort mal reçue, & Richelieu sortit si déconcerté du cabinet du Roi, que Gassion s'apperçut du désordre du Cardinal. Cet Officier suivoit la Cour, parce que Richelieu avoit envie de l'avoir auprès de lui, & de le faire servir dans l'armée de Catalogne. Mais le Roi refusa d'y consentir, & Gassion eut ordre de retourner à son emploi dans l'armée des Pays-Bas. Le Grand-Ecuyer aimoit-il mieux que le Colonel fût dans le voisinage de Sedan, parce qu'il avoit conçu quelque espérance de le gagner ? Je trouve que Fontrailles parla de Gassion au Comte Duc d'Olivarez, comme d'un Officier disposé à se joindre au Duc d'Orléans, & que le Ministre Espagnol répondit, qu'on ne devoit pas faire grand fonds sur un simple Colonel d'infanterie. Il y a là qnelque chose que je ne puis allier avec ce grand attachement que Gassion témoignoit à Richelieu. Chagrin de ce que le Ministre ne l'avançoit pas assez promptement, fut-il tenté de se donner au Favori ? Est-ce une vaine espérance que le Grand-Ecuyer conçut sans aucun fondement ? L'Historien de Gassion ne me fournit rien qui puisse éclaircir cette difficulté. Tout ce que je puis dire, c'est que beaucoup plus de gens qu'on ne croit communément entrerent, ou du moins parurent disposés à entrer dans la conspiration de Cinq-Mars; éblouïs qu'ils étoient de l'augmentation de sa faveur, ou dégoûtés de la domination du Cardinal.

Louis continue son voyage, & son Ministre marche aussi-bien accompagné que lui. La dépense de la maison du Cardinal montoit à près de mille écus par jour. Tout y étoit magnifique & si bien réglé, que les Officiers de celle du Roi en avoient de la confusion. Les mêmes gîtes

ne pouvant suffire aux deux équipages, Louis & Richelieu voyageoient séparément, l'un après l'autre. Ils ne se rencontrerent ensemble qu'à Montargis, à Briare, à Cones, & à Moulins. Le Cardinal fit dans ces entrevûes avec le Roi de nouveaux efforts contre le Grand-Ecuyer. Mais ils furent aussi inutiles que les premiers. Cinq-Mars de son côté manqua, dit-on, à Briare la plus belle occasion qu'il pût avoir de se défaire de son ennemi. Le Cardinal s'y trouva un jour seul & sans suite dans le cabinet du Roi. Quelques gens exhortoient le Grand-Ecuyer à profiter de la conjoncture favorable. Mais il s'en défendit, sous prétexte que le coup se feroit plus sûrement à Lyon, où il espéroit que les Ducs d'Orléans & de Bouillon se rendroient en même temps que la Noblesse d'Auvergne. Montmort étoit allé de sa part à Turenne, presser Bouillon de ne manquer pas au *rendez-vous* qu'on lui donnoit à Lyon. A Dieu ne plaise que je blâme Cinq-Mars de n'avoir pas commis un noir assassinat. Je dirai seulement, que pour certains crimes il faut une hardiesse & une résolution qu'il n'avoit pas. Que lui manquoit-il à Briare? Le consentement du Roi? Il étoit obtenu. En voici une preuve plus forte que celles que j'ai déja données. Elle paroît incontestable. *Les énigmes les plus obscures commencent à s'expliquer*, dit Richelieu dans un Mémoire envoyé à ses deux confidens Chavigni & Des-Noyers. *Le perfide public*, c'est le nom qu'ils donnoient entr'eux au Grand-Ecuyer depuis la découverte de la conspiration, *reconnoît au lieu où il est, qu'il a eu de mauvais desseins contre la personne de M. le Cardinal; mais qu'il n'en a point eu que le Roi n'y ait consenti. Ce bruit est déja répandu dans la Province. Il peut faire de mauvais effets. Vous aurez beaucoup de peine à rapprivoiser l'esprit de M. le Cardinal, qui sçachant le consentement du Roi, aura toujours peur aux lieux où ce qu'on a voulu faire pourroit être fait, tandis que ceux qui étoient désignés à l'éxécution seront auprès de Sa Majesté.* Veut-on marquer ici Troisvilles Capitaine Lieutenant des Mousquetaires, Tilladet Capitaine aux gardes, & quelques autres, dont après son retour à Paris Richelieu demanda l'éloignement avec tant de hauteur & d'arrogance? 1642.

Je ne sçai quel fonds je puis faire sur les Mémoires publiés sous le nom de Chavagnac Gentilhomme d'Auvergne. L'empressement que le Cardinal & ses confidens eurent de le faire arrêter, après l'emprisonnement de Cinq-Mars, prouve qu'il eut assez grande part à la conspiration, ou du moins qu'il en sçavoit le secret & les particularités. On a encore quelque raison de croire, que de concert avec le Grand-Ecuyer, Chavagnac, élevé dans la Religion Réformée, tenta de faire soulever les Protestans du Vivarez & des Cévennes. Quoi qu'il en soit, voici ce que je trouve dans ses Mémoires. *Le Roi séjourna quelques jours à Lyon. M. le Grand, qui avoit pris la résolution de se défaire du Cardinal, y fit venir presque toute la Noblesse d'Auvergne. On étoit persuadé que Sa Majesté y consentoit.* Quelques-uns mettent jusques à sept ou huit cent Gentishommes. Le Roi en marque seulement cinquante. Cela est plus vraisemblable. *M. le Grand nous ayant assemblés*, ajoûte Chavagnac, *dit qu'il*

1642. *alloit chez le Roi, & que dans peu de temps il viendroit nous rejoindre. Un moment après, le Cardinal arriva seul avec de Bar Capitaine de ses gardes. Cela surprit extrêmement le Roi & M. le Grand qui lui parloit à l'oreille. Ils demeurerent si embarrassés, que le Cardinal jugea bien qu'ils s'entretenoient de quelque chose qui le regardoit. M. le Grand, ne pouvant soûtenir sa présence, sortit, & nous vint dire de nous retirer chacun chez nous.* Si cette circonstance est véritable, on peut croire que Cinq-Mars tâchoit alors de tirer encore du Roi un consentement plus positif & plus précis. Louis, effrayé au moment de l'éxécution, ayant refusé de le donner, Richelieu, toujours heureux en pareilles rencontres, échappa d'un fort grand danger.

Le Marquis de Mortemar, premier Gentilhomme de la chambre du Roi, sçut tout le détail du complot de l'assassinat. En voici la preuve dans un Mémoire que Chavigni envoya au Cardinal. *Le Marquis de Mortemar*, porte-t-il, *a dit tout au long à Sa Majesté le coup qu'on avoit manqué à Lyon. Il a même ajoûté que M. le Grand avoit dit que si Monsieur fût arrivé à Lyon, l'affaire étoit faite.* Le dissimulé Louis écoutoit froidement ces discours, & feignoit de n'en rien sçavoir, de peur d'effaroucher davantage son Ministre. *Je crois Cinq-Mars assez détestable*, disoit-il, *pour avoir eu une si horrible pensée.* Sa Majesté en étoit bien informée depuis long-temps. De son propre aveu, l'ambitieux & vindicatif Favori s'étoit offert à elle pour faire lui-même le coup. Comme Richelieu & ses deux confidens, Chavigny & Des-Noyers, ne parlent de Mortemar qu'en le nommant le *fidele Marquis*, c'est une preuve qu'il se livra au Cardinal après la prison du Grand-Ecuyer, & qu'il découvrit les secrets que son ami disgracié lui avoit confiés. *Je ferai parler le fidele Marquis de Mortemar*, dit Chavigni, *comme M. le Cardinal le souhaite. C'est une chose absolument nécessaire. Elle sera éxécutée adroitement.* Et dans une autre. *Le fidele Marquis de Mortemar prendra son temps aujourd'hui, pour parler du dessein qu'on a eu sur M. le Cardinal. Il a dit depuis deux jours des choses qui ont produit un grand effet.* Tout cela prouve plus que suffisamment que Mortemar eut connoissance du complot de l'assassinat; qu'il y entra, ou fit semblant d'y entrer, & qu'il sacrifia ensuite son ami. On a tort de l'appeller le *fidele Marquis*. S'il a toujours été *fidele* à Richelieu, il se rendit son espion auprès du Grand-Ecuyer: chose fort indigne d'une personne de son rang & de sa naissance.

Le Roi tint plusieurs Conseils à Lyon. Le Cardinal s'y trouva. Mais persuadé de la diminution de son crédit, il ne parla plus contre le Favori. *Le pouvoir de Cinq-Mars sur l'esprit du Roi*, dit l'Auteur des Mémoires de Bouillon, *augmenta tellement durant le voyage, que Richelieu crut avoir sujet de tout craindre. Si le public voyoit clairement, par les choses extérieures, l'accroissement de cette faveur, le Cardinal le sentoit encore mieux, par ce qui se passoit dans les affaires, & par la maniere dont le Roi lui parla plusieurs fois de son Favori. Bien loin de cacher son état heureux, le Grand-Ecuyer ne perdoit aucune occasion de le faire remarquer.* Les soupçons & la défiance allerent toujours en augmentant, jusques à ce que Louis fut

arrivé à Narbonne. Ce fut là que la mésintelligence entre lui & son Ministre éclata enfin, comme je le raconterai dans son lieu. Une lettre que Des-Noyers écrivit à Gassion, & les apostilles que Richelieu y mit de sa main, quand le Roi eut fait Guébriant & la Mothe-Houdancourt Maréchaux de France, témoignent assez en quelles trances le Cardinal & ses confidens se trouverent alors. On avoit peur que Gassion, chagrin de n'avoir pas eu le bâton aussi bien que les deux autres, ne se dégoûtât de Richelieu, & qu'il ne se donnât à Cinq-Mars. *Voici l'endroit où il faut vous déclarer*, dit le Secrétaire d'Etat au Colonel. *Nous démêlons ici nos amis de nos ennemis. Ce n'est pas la moindre de nos peines. Son Eminence m'a non seulement commandé de vous écrire, mais encore de vous assurer de son souvenir, en quelque état que la Providence de Dieu le mette, ou le maintienne. Il ne doute pas aussi de votre affection. De tous ses chagrins, celui de ne vous avoir pas auprès de lui n'est pas le moindre. Je ne vous dirai pas les raisons de son souhait. Ne manquez pas de lui en témoigner votre reconnoissance, & sur-tout dans la conjoncture présente des affaires. A cette heure un compliment en vaut deux. N'ajoûtez pas foi aux bruits publics, & tenez-vous ferme au service. Le Roi est juste. Tôt ou tard, il reconnoîtra ses véritables serviteurs. Les apparences de la Cour peuvent tromper les plus fins, quand ils ne sont pas avertis. Vous le serez de tout ce qui arrivera d'important.* Le Cardinal ne pouvoit gueres mieux marquer en peu de mots son embarras & son inquiétude, que dans les deux apostilles qu'il mit à cette lettre. *Le Roi a fait deux Maréchaux. Il ne tiendroit pas à moi qu'il n'en fit un troisiéme. Nos affaires m'empêchent de vous demander la continuation de votre affection; mais non pas de vous conserver dans mon ame au rang de mes vrais amis.* Se sentoit-il donc tellement déchû de son crédit & de son autorité, qu'il n'osoit presser les gens de se déclarer trop ouvertement pour lui?

1642.

Le Maréchal de Brezé est reçu à Barcelonne en qualité de Viceroi de Catalogne.

*Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. 3. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Liv. 2.*

Louis fit à Lyon la revûe des troupes qu'il conduisoit à son expédition. Elles montoient à dix-neuf mille hommes bien choisis, quinze mille de pied, & quatre mille de cavalerie. Après cela il continua son voyage vers le bas Languedoc, & donna en passant à Valence le bonnet de Cardinal que le Pape avoit envoyé à Mazarin: Le Roi d'Espagne, averti dès le commencement de cette année que les plus grands efforts de la France se devoient faire en Catalogne, tâcha de ramener les habitans du Pays par la publication d'une amnistie entiere & générale, & par une promesse solemnelle & autentique de les remettre dans la pleine joüissance de leurs anciens priviléges. La démarche faite trop tard ne servit de rien; soit que les Catalans, trop engagés avec la France, ne pussent plus s'en dédire; soit qu'ils n'osassent se fier à la parole d'un Souverain tellement irrité contr'eux, qu'ils ne pouvoient raisonnablement espérer, qu'il éxécutât de bonne foi ce que la nécessité pressante de ses affaires lui extorquoit en leur faveur. Bien loin d'accepter les offres de Philippe, les principaux de la Province & de la ville capitale presserent le Maréchal de Brezé de venir prendre possession de la Viceroyauté

1642. *Histoire du Cardinal Mazarin. Liv. 1. chap. 3.*

de Catalogne. Il y avoit été nommé à Péronne dès le mois de Septembre de l'année précédente. Vers la fin de l'Automne, il alla en Roussillon à la place du Prince de Condé, qu'on rappelloit à Paris, afin de l'y laisser comme Régent du Royaume en l'absence du Roi. Brezé demeura quelque temps à donner les ordres, & à préparer les choses nécessaires à l'éxécution du projet formé par Richelieu son beau-frere.

Il ne s'acquitta pas trop bien de sa commission. Cinq-Mars, attentif à profiter de tout contre le Cardinal, ne manqua pas de représenter au Roi que cet homme, uniquement occupé de son ambition & à se rendre maître absolu des armées & des Provinces, faisoit donner les emplois les plus importans à ses parens, quelques malhabiles qu'ils fussent. Que Brezé n'ayant pas sçû empêcher les Espagnols de jetter un bon renfort d'hommes & de provisions dans Perpignan que les François tenoient comme bloqué, & que le Roi prétendoit assiéger, la conquête de cette Place seroit désormais beaucoup plus difficile. Enfin que tous les projets de Sa Majesté pourroient bien échouer, par la faute du Maréchal. Le Comte Duc d'Olivarez, informé du mauvais état de Perpignan, avoit envoyé par Colioure un puissant secours d'hommes, de vivres & de munitions, sous la conduite du Marquis de Torrecuso & de Mortare, pour la défense de ces deux Places que les François devoient premierement attaquer. Torrecuso trouva le moyen d'en faire passer une bonne partie à Perpignan, malgré le Maréchal de Brezé, qui eut du désavantage dans les tentatives qu'il fit pour s'y opposer. Contretemps qui acheva de chagriner Louis contre son Ministre. Sa Majesté craignoit que Richelieu ne l'eût engagé inutilement à un long & pénible voyage. Torrecuso s'en retourna triomphant à Madrid, & laissa Mortare à Colioure. Brezé, dont la présence est désormais inutile en Roussillon, se rend à Barcelonne, & est reçu en grande cérémonie, va le 23. Fevrier à l'Eglise Cathédrale, ou après la lecture des lettres patentes qui l'établissent Viceroi de la Province, il jure solemnellement l'observation des conditions ausquelles les Catalans s'étoient donnés à Louis le 23. Janvier de l'année précédente, & que le Roi avoit acceptées à Péronne le 18. Septembre suivant.

Fontrailles arrive en Espagne, & traite au nom du Duc d'Orléans avec le Comte Duc d'Olivarez.

Fontrailles arriva en Espagne environ le même temps que le Roi se rendit à Narbonne. Puisque nous ne sçavons rien du détail de sa négociation que ce qu'il en raconte lui-même dans une relation, & ce que le Duc d'Orléans en touche légerement dans la déclaration, ou confession qu'il envoya bassement au Roi, & qu'il confirma ensuite devant le Chancelier & quelques autres Magistrats, je me contenterai de transcrire ce que je trouve dans ces deux piéces. *Au mois de Janvier dernier*, dit Gaston, *je mis à Paris entre les mains de Fontrailles deux blancs signés de mon nom seulement, dans un petit papier. C'étoit pour en faire deux lettres, l'une au Roi d'Espagne, & l'autre au Comte Duc. Fontrailles remplit les deux blancs signés, à ce qu'il m'a dit. Je le crois d'autant plus véritable, que j'ai reçu réponse aux deux lettres qui n'étoient qu'en créance sur Fontrailles. Je lui avois donné pouvoir de demander une armée de douze mille hommes de pied*

*& de quatre mille chevaux de vieilles troupes d'Allemagne, & de l'argent raisonnablement pour faire des levées en France. Il y avoit quelques autres articles pour ma subsistance, & pour des lettres, afin que je me pusse retirer en cas de besoin dans toutes les Places du Roi d'Espagne. A tous ces articles, on en ajoûta un pour la subsistance de deux grands Seigneurs qui n'étoient pas autrement nommés. C'étoient Mrs. de Bouillon & de Cinq-Mars.* 1642.

Si la Relation de Fontrailles est véritable, comme elle en a l'air, la confession du Duc d'Orléans n'est ni éxacte, ni sincere. Semblable aux criminels mis sur la sellette pour répondre à leurs Juges, il a eu peur d'en dire trop. *Je partis en poste après avoir reçu la minute du traité*, rapporte Fontrailles, *& une copie de la lettre de Monsieur au Comte Duc d'Olivarez, & une autre de la lettre qu'il desiroit écrire au Roi d'Espagne. Dans mes Mémoires*, c'est-à-dire dans l'instruction qui lui fut donnée, *il y avoit beaucoup de raisons exprimées des avantages que Sa Majesté Catholique recevroit du traité. C'étoit la premiere négociation dont j'avois été chargé en ma vie. Je l'entreprenois sans être fort instruit. Ayant demandé à M. de Bouillon, que je croyois fort habile en telles affaires, la maniere dont il falloit que Monsieur traitât avec le Roi d'Espagne, & une instruction de ce qui appartenoit à la dignité de Son Altesse Royale, il me répondit que les Espagnols m'accorderoient plus que je ne voudrois. Mais je trouvai tout le contraire.* Voici la vérité des premiers commencemens de l'affaire. Avant son départ de Paris, Gaston donna deux blancs signés à Fontrailles. Mais il lui envoya depuis une minute du traité, concertée avec le Duc de Bouillon; deux copies des lettres dont Fontrailles devoit remplir les blancs signés, & une instruction sur ce qu'il falloit remontrer au Comte Duc. Fontrailles ayant *attrapé*, comme il le dit, Bouillon à Limoges, le pressa de l'instruire sur diverses choses. Mais le Duc, qui auroit bien voulu arrêter l'éxécution de ce qui avoit été projetté à Paris, s'en défendit, de peur de s'engager davantage.

La Relation de Fontrailles est si naïve, si divertissante, qu'elle perdroit beaucoup de sa grace, si je voulois la tourner à ma maniere. La voici. *Le même jour que j'arrivai à Madrid*, dit-il, *je vis sans difficulté le Comte Duc. Quoique je fusse fort mal vêtu, il ne me voulut jamais parler qu'après que je me fus couvert. Je le rencontrai assis dans son carrosse. Je sentis fort bien que la vûe du seing de Monsieur lui causoit une véritable joie. Cela paroissoit par quelques discours qu'il envoyoit faire au Roi son maître. S'étant apperçu que je pénétrois ses sentimens, il s'en repentit, & tâcha de réparer sa faute. Mais ce fut grossierement. Je me promenai trois heures avec lui. Il me parla toujours de M. le Cardinal avec estime & respect. Cela marquoit sa crainte. Il connoissoit aussi bien que moi tous les gens de qualité de la Cour, & leurs intérêts. Lorsque je pris congé de lui, il me remit aux soins d'un Secrétaire d'Etat son confident, nommé Carnero. Il avoit continuellement un chapelet à la main. Cependant il disoit le mot sur le Pape, sur la Religion. Prévenu que j'étois Huguenot, il croyoit me faire plaisir. Je ne traitois avec lui que dans son carrosse, parce qu'il ne vouloit pas être vû autrement qu'assis.*

1642. *Il avoit bonne mine dans cette posture. Mais quand il étoit debout, son menton touchoit presqu'à ses genoux; tant il étoit courbé. Je ne le vis qu'une fois de la sorte, & ce fut par surprise. Je m'apperçus fort bien qu'il en étoit fâché.*

J'ai éxaminé les demandes de M. le Duc d'Orléans, *me dit-il lorsque je fus entré dans son carrosse avec lui & Carnero.* Elles sont grandes. Il faudroit que le Roi mon maître déboursât trois millions d'or pour une affaire où je ne vois rien que d'imaginaire. M. le Duc dit qu'il a deux personnes considérables avec lui, & une bonne ville frontiere. Mais il ne nomme ni les deux Seigneurs, ni la Place. Quel fonds pouvons-nous faire sur ce que nous ne connoissons point? Dans un traité, les conditions doivent être égales. M. le Duc demande des choses effectives. Il doit donc nous faire voir quelque chose de réel dans ce qu'il promet. Il n'a ni Place, ni Gouvernement. Sa personne est d'un grand prix, je l'avoue. Mais enfin, il n'est plus l'héritier présomptif de la Couronne. Toutes ses entreprises ont si mal réüssi, que j'ai peine à me persuader que beaucoup de gens veuillent désormais s'embarquer avec lui. Il a fait plusieurs traités avec le Roi mon maître, qui l'a reçu & entretenu dans ses Etats. Trois jours après la signature du dernier, il s'enfuit de Bruxelles, comme si on avoit eu dessein d'en user de mauvaise foi contre sa personne. Au reste, je ne devine point quels peuvent être les deux Seigneurs qu'il ne veut pas nommer. On voit en Angleterre & dans les Pays-Bas plusieurs personnes de qualité sorties de France. Elles nous ont promis des merveilles, & nous coûtent beaucoup. Que font-elles? rien. M. le Comte de Soissons, dont le crédit & la réputation lui avoient acquis l'affection de tant de gens, n'est plus. Le Duc d'Epernon, homme d'expérience & de résolution, est mort depuis peu. Le Maréchal de la Meilleraïe est créature & parent de M. le Cardinal, contre qui le parti se forme. M. de Schomberg ne peut rien faire: le Roi est dans son gouvernement. M. de Bouillon accepte l'emploi d'Italie. Le Colonel Gassion n'est qu'un Officier subalterne de cavalerie: je n'en fais pas grand cas. Quelles sont donc ces deux personnes considérables? C'est ce que je ne découvre point. N'attendez pas que je passe plus avant sur vos demandes, à moins que vous ne les nommiez, aussi bien que la Place. Enfin, par je ne sçai quelle fatalité, le Roi de France a toujours la bonne fortune de son côté. Il remet la conduite de ses affaires entre les mains d'un Ministre plus heureux encore qu'il n'est habile. Cela nous doit rendre réservés, quand on nous propose de nouvelles entreprises.

*Je m'excusai de ce qu'on éxigeoit de moi, sur le commandement précis que j'avois de ne nommer les deux personnes qu'après la signature du traité.* Monsieur, *répondis-je*, vous verrez mon instruction quand il vous plaira. J'offre de vous la montrer. Elle vous convaincra que je suis régulierement les ordres qui m'ont été donnés. Que risquez-vous en signant le traité? N'êtes-vous pas maître de ma personne? Si les deux Seigneurs & la Place ne vous plaisent pas, qui vous empêchera de m'ôter le papier

que

que vous m'aurez mis entre les mains ? Pour moi, je ne puis rien faire au-delà de ce qui m'a été prescrit. Que si après vous avoir nommé & les deux personnes & la Place, il arrive qu'on ne veuille pas accorder les demandes que Monsieur fait au Roi d'Espagne; outre que je me serai rendu coupable d'une désobéïssance, je passerai encore pour un malhabile homme. Dites tout ce qu'il vous plaira, *reprit le Comte Duc après une longue contestation*, je ne signerai point sans cela. Je conviens de toutes vos demandes à l'heure présente. Nommez seulement les deux personnes & la Place; sinon, je vous ferai expédier un passeport, & vous vous en retournerez quand vous le jugerez à propos. *Assuré que les personnes & la Place seroient agréables; que l'ordre de ne les nommer qu'après la signature du traité n'étoit qu'une formalité inutile; qu'un prompt retour avanceroit fort les affaires; & qu'une plus longue contestation me feroit perdre trop de temps à Madrid, je lui repartis de la sorte.* Sur la parole que vous me donnez, Monsieur, de signer le traité en la forme que je vous l'ai présenté, je vous déclare que les deux personnes sont M. le Duc de Bouillon & M. de Cinq-Mars Grand-Ecuyer. Sedan est la Place dont Monsieur se tient sûr. 1642.

*Le Comte Duc témoigna être fort content d'une si bonne nouvelle. Mais il tint mal sa parole. Car enfin, il me chicana sur tous les articles, sur les troupes, sur l'argent, sur les qualités de Son Altesse Royale, sur les avantages qu'il vouloit donner au-dessus d'elle à l'Archiduc Léopold,* destiné à succéder au Cardinal Infant dans le gouvernement des Pays-Bas. *Cela me fit connoître que M. de Bouillon s'étoit fort mépris, quand il m'avoit assuré que les Espagnols m'accorderoient plus que je ne leur demanderois.* Monsieur, *dis-je alors au Comte Duc avec quelque indignation*, je ne m'étonne pas que vos affaires aillent si mal. Il est question de sauver Perpignan, & vous vous amusez à des bagatelles. La perte de cette Place sera suivie de celle de la Catalogne pour toujours, & l'Espagne demeurera partagée entre les deux Rois. *Le Comte Duc me regarda fixement, & ne me dit presque plus rien. Il me retint quatre jours, & se voulut faire un mérite de ce qu'il avoit obligé* le Conseil, disoit-il, d'aller en poste & à la Françoise, contre la coutume & la pratique de la Cour de Madrid. *Je vis le Roi après la signature du traité. Il me dit fort peu de choses. Le Ministre faisoit tout avec la même autorité que le Cardinal de Richelieu en France, & agissoit comme lui généralement dans toutes les affaires.*

Le traité fut signé le 13. Mars. Il contenoit vingt articles, dont voici les principaux. Que le but principal de cette union étant une paix juste entre les Couronnes de France & d'Espagne, on ne veut rien faire contre Louis, ni au préjudice de la Reine son Epouse. Qu'au contraire, on aura soin de la maintenir dans tous ses droits. Cela regardoit la Régence qu'elle prétendoit obtenir après la mort du Roi. Que Philippe fournira douze ou quinze mille hommes de vieilles troupes. Que dès le jour même que le Duc d'Orléans sera dans Sedan, Sa Majesté Catholique lui remettra quatre cent mille écus pour faire des levées. Qu'elle lui donnera douze

mille écus de penſion par mois, quarante mille ducats au Duc de Bouil-
1642. lon par an, & autant au Grand-Ecuyer; cent mille livres pour mettre Sedan en état de défenſe, & vint-cinq mille par mois pour l'entretien de la garniſon. Que Philippe & Gaſton ne feront aucun accommodement général ou particulier, ſans le conſentement de l'un & de l'autre. Que les Places priſes ſur la France depuis la rupture entre les deux Couronnes ſeront rendues de bonne foi, dès que Louis reſtituera celles qu'il a priſes ou achetées, ou occupées par des gens à ſa ſolde; c'eſt-à-dire, outre ſes conquêtes, Pignerol, Brizac, quelques autres villes d'Alſace, & la Lorraine. Que le Duc d'Orléans & ceux de ſon parti ſe déclarent dès-lors ennemis des Suédois & de tous les autres ennemis de l'Empereur ou du Roi d'Eſpagne, & par conſéquent des Provinces-Unies, des Portugais & des Catalans. Qu'en cas que le Duc d'Orléans vienne à mourir, Sa Majeſté Catholique conſervera les mêmes penſions aux deux Seigneurs, & même à un ſeul, pourvû que le parti ſubſiſte. On ne pouvoit prendre des engagemens plus étroits de part & d'autre.

*Je partis incontinent pour m'en retourner en France,* ajoûte Fontrailles, *& me rendis à Toulouſe. J'y rencontrai le Comte d'Aubijoux, avec lequel j'allai trouver M. le Grand à Narbonne. Après lui avoir rendu compte de ma négociation, nous délibérâmes ſur ce qu'il falloit faire. Perſuadé que les choſes étoient fort ſecretes, je propoſai d'agir avec toute la circonſpection poſſible.* Si M. d'Aubijoux, *dis-je*, va trouver M. de Bouillon incontinent après mon retour, cela confirmera les ſoupçons que mon abſence aura pû cauſer, & on donnera de mauvaiſes impreſſions au Roi. Je ſuis donc d'avis que M. de Montmort aille porter une lettre à Monſieur, & une autre à M. de Bouillon, pour les avertir que je ſuis arrivé. Cela ſe fera ſans éclat. M. d'Aubijoux peut partir dans quinze jours, ſans qu'on en ſoit ſurpris. Il portera le traité à Monſieur, & ira tirer de M. de Bouillon les pouvoirs néceſſaires afin qu'on ſoit reçu à Sedan. *Les choſes étant ainſi arrêtées, après le départ de M. de Montmort je priai M. le Grand de trouver bon que je me retiraſſe en Angleterre.* Je ne puis, *lui remontrai-je*, retourner à la Cour ſans un danger évident pour moi, & pour ceux qui ſont engagés dans l'affaire. Si M. le Cardinal a le moindre ſoupçon, je ſerai arrêté. Il eſt capable de me faire donner la queſtion dans ſa chambre. Qui peut répondre de ſoi en pareille occaſion? Pour moi, je ne ſçai ſi les douleurs ne me feroient point parler. Au reſte, Monſieur, je vous promets de me rendre d'Angleterre à Sedan, dès que je ſçaurai que vous n'êtes plus à la Cour. *Ces raiſons ne l'ayant pas perſuadé, il refuſa de conſentir à ma ſortie hors du Royaume.* Elle cauſeroit de trop grands embarras à vos amis, *ajoûta-t-il*, & particulierement à moi. Puiſque vous avez ſi bien commencé, il faut hazarder tout, & aller juſques au bout. J'avoue qu'il eſt à propos que vous ne paroiſſiez point ici, & je conſens que vous vous en écartiez.

*Nous partîmes M. d'Aubijoux & moi pour Toulouſe, & nous rencontrâmes à Carcaſſonne M. de Thou, qui s'en alloit avec M. de Charroſt à la Cour. Ce-*

*lui-ci prétendoit y servir son quartier de Capitaine des gardes du corps. J'en tirai mauvais augure. Il me sembloit qu'en un temps si jaloux une créature du Cardinal n'auroit pas quitté son gouvernement de Calais, sans un dessein extraordinaire, & qu'il seroit infailliblement employé à quelque chose.* Eh bien! vous venez d'Espagne, *me dit M. de Thou dès que je fus seul avec lui. Cela me surprit fort. Car enfin, je croyois qu'on lui avoit celé mon voyage, selon la résolution qui en avoit été prise.* Cela est vrai, *lui avouai-je de bonne foi.* Mais qui vous en a tant dit? la Reine, *reprit-il;* Monsieur lui a tout découvert. *A la vérité, je ne la croyois pas si bien instruite, quoique je ne doutasse point qu'elle ne souhaitât fort de voir une cabale formée à la Cour, & qu'elle n'y eût contribué de tout son pouvoir. Cela lui étoit trop avantageux, soit pour ruiner le Cardinal son ennemi, soit pour éloigner Monsieur de ses prétentions à la Régence. Lui seul étoit capable de se déclarer son compétiteur, ou du moins de partager l'autorité avec elle. Si au temps de la mort du Roi il se fût trouvé absent & embarrassé, il falloit nécessairement qu'il s'appuyât de la Reine, & qu'il lui accordât des conditions avantageuses. M. de Thou m'apprit encore que plusieurs autres personnes étoient informées de mon voyage.* Les réfléxions que Fontrailles fait ici sur les vûes secretes d'Anne d'Autriche paroissent judicieuses; & ce qu'il dit de la connoissance qu'elle eut du traité qui se négocioit en Espagne est curieux. Je ne le trouve point ailleurs.

1642.

La Reine Anne d'Autriche a connoissance du traité avec l'Espagne, en fait confidence à de Thou, & fomente sous main la cabale.

*Mémoires de Bouillon & de Montrésor Relation de Fontrailles dans ceux-ci.*

On pourroit objecter que de Thou, sans faire aucune mention de la Reine, a constamment répondu à ses Juges, que Fontrailles fut le premier qui lui découvrit à Carcassonne le secret du traité conclu avec le Comte Duc. J'avoue que de Thou l'a dit plus d'une fois. Mais la maniere plus qu'équivoque dont cet illustre malheureux parla aux Magistrats est seulement un effet de sa discrétion & de sa probité. De peur de commettre la Reine, & de l'exposer à une nouvelle persécution de la part du Cardinal de Richelieu, s'il déclare qu'elle avoit eu connoissance du traité avec l'Espagne, & que c'est elle qui lui en apprit la premiere nouvelle, il se contente de dire qu'il n'a eu aucune part au projet du traité, & qu'il ne connut l'affaire que dans un entretien avec Fontrailles à Carcassonne. Ce qui n'étoit pas éxactement vrai. Mais un pareil déguisement de la vérité, pour empêcher que la Reine ne fût exposée à être perdue sans ressource, est plus louable que blâmable.

*Procès de Mrs. de Cinq-Mars & de Thou, dans un Recueil de diverses pieces.*

Que de Thou ne sçût rien du traité lorsque le projet en fut formé, & que les auteurs lui en firent un mystere à l'instance du Duc d'Orléans, on le prouve non seulement par le témoignage de Fontrailles, mais encore par ce que Cinq-Mars & de Thou répondirent plus d'une fois dans leurs interrogatoires. Les Juges ayant demandé au Grand-Ecuyer, si de Thou avoit eu connoissance du traité: *Ouï*, répondit-il. *Mais ce n'est que depuis peu de temps, & à l'occasion de la rencontre de Fontrailles, qui à son retour d'Espagne l'en informa. La vérité est que M. de Thou m'a témoigné que j'avois mal fait de m'être engagé dans cette malheureuse affaire; & qu'il falloit employer tous les moyens possibles pour la rompre & pour en arrêter l'éxécution.* Cinq-Mars interrogé encore, si de Thou avoit sçu le

1642. voyage de Fontrailles pour la négociation du traité : *Non*, répondit-il. *Monsieur m'a empêché de lui en parler, en me représentant que M. de Thou ayant un grand nombre d'amis & de parens, il étoit à craindre qu'il n'en parlât à quelqu'un d'eux, s'il ne l'approuvoit pas.* Les Magistrats ayant demandé au Grand-Ecuyer, si de Thou lui avoit donné quelques conseils pour faire réüssir le traité : *Non*, répondit-il. *Au contraire M. de Thou m'a toujours dit qu'il falloit le rendre inutile, à quelque prix que ce fût.* Enfin dans la confrontation des deux accusés, Cinq-Mars déclara encore que de Thou l'avoit toujours dissuadé d'éxécuter le traité, lui protestant qu'il se retireroit à Rome, pour n'en voir point les suites malheureuses, si le Grand-Ecuyer ne s'en vouloit pas désister; & que, pour l'en détourner davantage, de Thou lui représenta la foiblesse des Espagnols & le mauvais état de leurs affaires.

Celui-ci parla conformément à ce que son ami avoit dit. Les Juges lui ayant demandé s'il avoit eu connoissance du traité conclu par Fontrailles à Madrid? *Oui*, répondit-il, *à mon grand regret. M. de Fontrailles m'en donna le premier avis dans une visite qu'il me rendit à son retour d'Espagne. Je lui en témoignai mon déplaisir, & lui dis que j'étois bien fâché que M. le Grand se fût engagé dans cette affaire. Dès-lors je pris la résolution de sortir de France, ne jugeant pas que j'y pusse apporter d'autre remede que de détourner M. le Grand, avant mon départ, de l'éxécution du traité. J'aurois fait les mêmes efforts auprès de M. le Duc de Bouillon, en passant par le Piémont pour aller à Rome, où j'avois résolu de me retirer. Et cela seroit arrivé sans une longue * maladie qui m'arrêta trois mois.* Interrogé pourquoi il n'avoit pas donné avis au Roi d'une chose si importante au salut de son Etat, *je n'ai pas vû lieu de le faire*, repliqua-t-il, *sans me mettre en danger de perdre la vie & l'honneur que j'estime plus que toute autre chose. Quelle apparence y avoit-il que je me rendisse délateur d'un crime que je ne pouvois prouver? Tout ce qui restoit en mon pouvoir, c'étoit d'en détourner M. le Grand. Je l'ai fait, Dieu m'en est témoin.* Et sur la sellette : *Après avoir beaucoup considéré dans mon esprit*, dit-il, *si je devois déclarer au Roi ce que je sçavois du traité, je pris la résolution de ne lui en rien dire. Voici ma raison. Je me serois rendu délateur d'un crime d'Etat contre Monsieur & contre Mrs. de Bouillon & de Cinq-Mars, beaucoup plus puissans que moi. N'aurois-je pas infailliblement succombé dans une accusation dont je ne pouvois prouver la vérité? Tout ce que je connoissois de l'affaire, je l'avois appris de M. de Fontrailles. Il étoit absent pour lors.* C'est-à-dire, qu'il se cachoit, & vouloit faire accroire qu'il s'étoit retiré du Royaume. Je suis surpris que contre des témoignages si positifs, Langlade ait avancé que de Thou eut connoissance du traité dès que le premier projet en fut formé.

Le même Auteur parle de l'envoi de Montmort, cousin germain de Fontrailles & proche parent d'Aubijoux, aux Ducs d'Orléans & de Bouillon. Montmort joignit à Tarare, près de Lyon celui-ci qui s'en alloit

* C'étoit une apostume dans la gorge.

en Italie, après avoir envoyé sa femme & ses enfans à Sedan. Le Gentilhomme lui dit de la part de Cinq-Mars, que Richelieu étoit dangereusement malade; que le Grand-Ecuyer n'avoit jamais été si avant dans les bonnes graces du Roi. Que le Duc n'auroit pas sujet de se repentir de lui avoir fait part de son amitié. Que Fontrailles étoit revenu de Madrid avec le traité signé & conclu de la maniere que Gaston souhaitoit. Qu'en l'état où se trouvoit le Cardinal, la négociation seroit inutile. Après avoir répondu aux civilités de Cinq-Mars, Bouillon chargea Montmort qui s'en alloit à Blois, de dire au Duc d'Orléans, qu'il étoit fort heureux de ce que le secours des Espagnols ne lui seroit plus nécessaire, & que les lettres venues depuis peu de Liege témoignoient qu'ils n'étoient pas en état de fournir un nombre considérable de troupes. Dans les piéces du procès fait au Grand-Ecuyer & à de Thou, je trouve que pour consoler son ami affligé, qui le pressoit de se désister du traité, Cinq-Mars assura que c'étoit une condition stipulée, qu'on n'entreprendroit rien contre la France avant que le Maréchal de Guébriant fût chassé de ses postes. D'où le Grand-Ecuyer concluoit que les Espagnols n'étant pas assez forts pour en venir à bout, le traité seroit désormais sans effet. On ne lit rien d'approchant ni dans la relation de Fontrailles, ni dans les articles du traité. Seroit-ce une parole donnée réciproquement de vive voix? Il est assez croyable que les troupes Allemandes à la solde du Roi d'Espagne ayant ordre de marcher contre Guébriant, le Comte Duc déclara de vive voix, ou peut-être dans un écrit secret, que le Roi Catholique ne pouvoit fournir les troupes demandées qu'après qu'elles auroient repoussé Guébriant hors de l'Electorat de Cologne. Le Duc de Bouillon peut aussi avoir éxigé cette promesse pour la plus grande sûreté de Sedan. Quoi qu'il en soit, deux choses rendent le témoignage de Cinq-Mars assez vraisemblable; les efforts prompts & effectifs des Espagnols pour chasser Guébriant, & l'indolence du Duc d'Orléans & du Grand-Ecuyer, qui depuis le retour de Fontrailles demeurent long-temps sans se remuer, & semblent attendre tranquillement la mort de Richelieu, moins malade qu'ils ne se l'imaginoient. Négligence qui causa la perte des auteurs de la conspiration. 1642.

Immédiatement après l'arrivée du Roi à Narbonne, le Marechal de La Meilleraie assiégea le 13. Mars Colioure dans le Roussillon, avec une armée de seize mille hommes. Le Vicomte de Turenne étoit son Lieutenant Général. La prise de cette Place maritime fut jugée nécessaire, afin d'empêcher que les Espagnols ne pussent secourir Perpignan lorsque le Roi l'assiégeroit. Le Marquis de Mortare Gouverneur se defendit bravement, avec une garnison de trois mille hommes. Mais les fortifications étoient si mauvaises que sans un prompt secours la Place devoit être emportée d'autant plus facilement, que le Bailli de Fourbin l'assiégeoit par mer avec seize galeres & vingt vaisseaux de guerre. L'armée navale d'Espagne n'étant pas prête, le Comte Duc d'Olivarez consulte le Marquis de Léganez son oracle sur les affaires militaires; & celui-ci conseille de secourir les assiégés

Prise de Colioure & défaite de Dom Pedro d'Arragon Marquis de Povar.

1642. par terre à quelque prix que ce soit, puisque la perte de Colioure sera infailliblement suivie de celle de Perpignan, & de tout le reste de la Catalogne. On envoie donc ordre à Dom Pedro d'Arragon, fils du Duc de Cardone, & Marquis de Povar, de prendre trois mille chevaux d'élite, & de marcher à Colioure. Jamais projet ne fut plus téméraire. Car enfin, il falloit que ce corps de cavalerie traversât la Catalogne, pays difficile & inégal, dont les habitans révoltés, lui pouvoient ôter tous les moyens de subsister, & les François le harceler sans cesse, l'attendre aux défilés & aux passages des rivieres.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 89. Mémoires de Pontis. Nani Historia Veneta. Lib. 12. 1642. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. III. Mercurio di Vittorio Siri. T. 2. Lib. 1.*

Povar, surpris d'un ordre si mal concerté, représente au Roi que c'est hazarder inutilement ce qu'il y a de meilleur dans son armée de Catalogne. Olivarez homme opiniâtre, & accoûtumé, dit-on, à s'attribuer tout l'honneur du bon succès des entreprises hardies, & à rejetter le mauvais sur la faute des Officiers employés, persuade à son Maître de répondre ainsi au Marquis. *Les sujets peuvent prendre la liberté de remontrer les difficultés d'exécuter les premiers ordres qu'on leur envoye. Mais quand on les réïtere, il n'est plus permis de repliquer. On doit marcher alors, & obéïr au péril de sa vie.* Povar se met en chemin, & tâche de tromper le Comte de la Mothe-Houdancourt par une fausse marche. Mais le Général François ne prit pas le change. Bien averti du dessein de l'ennemi, il le suit, le bat une ou deux fois; & renforcé de quelques milices venues de Barcelonne, il l'enveloppe tellement, que Povar & tous ses gens sont réduits à la nécessité de se rendre prisonniers de guerre. La Mothe fut fait Maréchal de France le 23. Mars, pendant qu'il travailloit à ruïner entierement le secours envoyé à Colioure. Cinq-Mars ne traversa pas moins cette promotion que celle de Guébriant. Il les croyoit l'un & l'autre également dévoués à Richelieu. La victoire d'Houdancourt fut bientôt suivie de la capitulation de Colioure. Le Marquis de Mortare rendit la ville. Celle du château vint peu de jours après. Le Gouverneur espéroit de s'y défendre quelque temps. Mais l'eau lui manqua par un accident imprévû. Le seul puits qu'il avoit se trouva comblé par le jeu d'une mine des assiégeans dans le roc où il étoit. Le château S. Elme voisin auroit pû tenir encore. Cependant Mortare consentit qu'il fût compris dans la capitulation de celui de Colioure.

Cinq-Mars se vengea des deux Maréchaux de France faits malgré lui. Le Cardinal & le Grand-Ecuyer demanderent à l'envi, pour une de leurs créatures, le gouvernement de la nouvelle conquête. Il fut promis au Favori qui avoit parlé le premier. Quand le Ministre se présenta, on lui répondit qu'il venoit trop tard, & que la parole étoit donnée. Richelieu ne se rebute point, & revient plus d'une fois inutilement à la charge. Chagrin de ce que son ennemi l'emporte, il ne parle plus de celui qu'il a proposé, & tâche d'obtenir le gouvernement en faveur de Pontis, à qui Louis avoit souvent voulu faire du bien, & que le Cardinal en avoit toujours malignement détourné. *Eh quoi, Sire*, dit-il, en cette occasion, *Votre Majesté ne se souvient-elle plus du pauvre Pontis! Il n'a rien. Ses services méritent du moins cette modique récompense. Il sçaura mieux conserver Co-*

*livre qu'aucun autre.* Louis connut l'artifice, & réservant à une autre occasion de dédommager un Gentilhomme qu'il considéroit du mal que Richelieu lui avoit fait, il prit plaisir à mortifier *le fourbe.* C'est ainsi que le Roi nomma son Ministre en parlant depuis à Pontis. Ce qu'il y a de plus singulier dans cette prétendue bonne volonté du Cardinal pour un Officiers qu'il persécutoit cruellement, c'est que peu de jours avant que la Cour partît de Fontainebleau, on avoit mis entre ses mains une lettre de Pontis interceptée, où, irrité contre l'auteur de sa disgrace, il en parloit en termes offençans, & ne le traitoit que de *bonnet*, ou de *toque rouge.* Mépris auquel Richelieu fut extrêmement sensible. Cependant son humeur hautaine le portoit à sacrifier sa colere, pour faire retomber sur Cinq-Mars l'affront qu'il craignoit de recevoir. 1642.

Dès-que Louis eut reçu la nouvelle de la prise de Colioure, il se prépara, nonobstant les douleurs de la goute dont il étoit tourmenté, au siege de Perpignan, Place régulierement fortifiée, & défendue par une bonne garnison de trois mille hommes, sous le commandement du Marquis Florés d'Avila, Officier brave & experimenté. Sa Majesté ne jugea pas à propos de l'assiéger dans les formes. On étoit assuré qu'il n'y avoit pas des vivres pour long-temps. Les Espagnols ne la pouvant secourir désormais, depuis la prise de Colioure & la défaite du Marquis de Povar, elle devoit être infailliblement réduite à la nécessité de se rendre à la fin du mois de Juin, ou dans celui de Juillet. Le Maréchal de La Meilleraie l'alla reconnoître, & le Roi partit de Narbonne en même-temps, afin de donner lui-même les ordres nécessaires pour la circonvallation. Il arrive environ le 22. Avril devant Perpignan, & ne trouve point d'autre endroit pour son quartier qu'une fort petite maison. La Cour demeura sous des tentes, & les plus grands Seigneurs eurent à peine le nécessaire. Il ne se fit rien de mémorable dans ce siege. Perpignan étroitement bloqué se prit, pour ainsi-dire, en jouant au mail & à la boule.

Siege de Perpignan. *Vie du Cardinal de Richelieu. par Aubery. Liv. 6. Cap. 84. & 89. Mémoires de Pontis. Nani Historia Veneta. Lib. 12. 1642. Mercurio di Vittorio Siri. T. 2. Lib. 1.*

Soit que Louis voulût donner quelque satisfaction au Maréchal de Schomberg Gouverneur de Languedoc, que Richelieu avoit mécontenté les années précédentes pour faire plaisir à son allié le Prince de Condé; soit que ce fût à la sollicitation de Cinq-Mars qui cherchoit à gagner le Gouverneur d'une grande Province, Seigneur de mérite qui devoit être chagrin contre le Ministre, Louis l'amena pour commander au siege conjointement avec La Meilleraie; mortification que le Grand-Ecuyer fut bienaise de donner à son beau-frere, qui, redevable de son élévation au Cardinal son parent, lui demeuroit inviolablement attaché, & préféroit ses intérêts à ceux de Cinq-Mars, dont il avoit épousé la sœur. Tout le monde étoit si persuadé de la diminution du crédit de Richelieu, & de l'augmentation de la faveur du Grand-Ecuyer, qu'il se forma deux partis dans l'armée devant Perpignan. Les amis de celui-ci se nommerent *Royalistes*, & appellerent ceux de l'autre, *Cardinalistes.* Ce n'étoit pas sans un fondement légitime que le Ministre le leur avoit donné lui-même. *Eh bien, Monsieur de Pontis*, dit-il après son retour de Languedoc, à cet Officier dis-

1642. gracié, qu'il se mit alors en tête d'attacher à lui, *il n'a tenu qu'à vous seul de faire votre fortune. Vous avez cru gagner davantage ailleurs, & mieux avancer vos affaires*, c'est-à-dire, en vous donnant uniquement au Roi. *Vous n'y auriez pas perdu si vous eussiez voulu vous approcher de nous.* Tant il etoit vrai que les Officiers dévoués au Roi devenoient suspects au Ministre, & passoient pour embrasser un parti contraire au sien, & que les gens qui se donnoient à Richelieu devoient lui être plus fideles qu'a leur Souverain. Y eut-il jamais une arrogance pareille à celle de ce Prêtre ?

Des Catalans envoyés par ce qu'on nomme la *Députation* à Barcelonne vinrent à Lyon faire des complimens à Louis sur son voyage, & le prier que ses nouveaux sujets pussent avoir la consolation de le voir dans la capitale de leur Province. Quand Sa Majesté fut arrivée devant Perpignan, les villes principales lui envoyerent faire des soumissions & des protestations de fidélité. Les Magistrats du Tribunal Souverain de Catalogne, appellé l'*Audience Royale*, se rendirent de Barcelonne auprès du Roi, pour y résider, & pour faire les fonctions de leurs charges; les jugemens, ou arrêts définitifs de cette Compagnie, n'ayant point de force & ne pouvant être exécutés, à moins qu'ils ne soient signés du Souverain, lorsqu'il se trouve dans la Province. Ils se logerent à Thuy, petite ville peu éloignée du quartier de Sa Majesté.

Dans le même camp elle reçut deux visites qui lui causerent une extrême joye. Le Maréchal Horn, Suédois, fait prisonnier à la malheureuse bataille de Norlingue, avoit donné une si haute opinion de son habileté, que l'Empereur & le Duc de Baviere crurent affoiblir considérablement la Couronne de Suede, en la privant des services d'un si excellent Général. Ils le garderent aussi long-temps qu'ils purent, quoiqu'on proposât de l'échanger avec Jean de Wert Général du Duc de Baviere, pris par le Duc Bernard de Saxe-Weymar. Mais enfin, convaincus par leur propre expérience que la Suede ne manquoit point de bons Généraux, Bannier ayant si bien rempli la place de Horn, & Torstenson se rendant alors aussi redoutable que ses deux prédécesseurs, l'échange se fit cette année. Horn vint à Perpignan rendre graces au Roi, qui avoit donné Jean de Wert remis entre les mains de Sa Majesté par le Duc Bernard. Si nous en croyons Grotius, Louis n'accorda pas son prisonnier de trop bonne grace. Le sçavant Ambassadeur se plaint souvent des difficultés & des délais recherchés de la Cour de France sur la demande que Christine faisoit du Général Bavarois, pour l'échanger avec le sien. Horn fut fort bien reçu au camp. Le Roi le régala d'une belle épée de diamans, & toute la Cour s'empressa de voir un Général si estimé, & de lui faire des honnêtetés. Il visita Richelieu fort malade à Narbonne. Un de ses bras étoit presqu'entierement séché. Les playes que les incisions y avoient faites jettoient une fort grande quantité de sang, & bien loin de se fermer, elles augmentoient, & sembloient menacer d'une gangrene inévitable. Le Cardinal reçut au lit les complimens du Général Suédois, aussi-bien que ceux de Grimaldi Prince de Monaco, qui alloit rendre ses respects au Roi. On avertit celui-ci de

finir

finir bientôt, de ne parler point d'affaires, & de n'attendre pas que Son Eminence, peut-être plus occupée de ses chagrins que de son mal, répondit, comme elle le souhaiteroit, aux civilités du Prince. De Narbonne il se rendit au camp. On l'y reçut avec toute la distinction possible. Louis lui donna l'Ordre du Saint Esprit, & le Duché-Pairie de Valentinois en Dauphiné qu'on lui avoit promis l'année précédente.

1642.

Si le siege de Perpignan n'est remarquable par aucune action militaire, il l'est du moins par les intrigues & les mouvemens dont il fut la cause ou l'occasion à la Cour de France, & à celle d'Espagne. Voyons ce qui se passoit au camp de Louis & à Narbonne. Un Historien de Richelieu raconte qu'on disoit que le Cardinal fit presser le Roi de quitter le siege, & de revenir à Narbonne. Que ne l'ayant pû obtenir, il prit la résolution de quitter le Languedoc. Qu'en son chemin, il écrivit à Sa Majesté les motifs de son départ, & que l'extrême besoin qu'il avoit de prendre les eaux de Tarascon, ville de Provence sur le Rhône vis-à-vis de Baucaire, l'obligeoit à y aller selon le sentiment des Medecins. Que la crainte que le Roi ne l'abandonnât à la discrétion de ses ennemis le fit partir avec précipitation dans un temps fâcheux & incommode pour une personne indisposée. Que par son ordre on faisoit courir le bruit qu'il iroit par un certain endroit, & qu'il prenoit une autre route. Qu'il fit même une partie de son voyage par mer, s'étant embarqué à Agde dans le dessein de se retirer en Italie, si le pouvoir de ses ennemis augmentoit. Que pour cet effet, on devoit lui envoyer de Paris son argent & ses pierreries au premier ordre. L'Auteur de sa vie ne rejette pas cela comme faux. *Il pourroit bien y avoir de l'erreur en quelques circonstances*, dit-il seulement. Mais ce qu'il ajoûte un peu après semble confirmer la vérité de ce qu'il n'ose avouer. *Le Cardinal*, poursuit-il, *avoit d'étranges peines d'esprit, & de cuisantes inquiétudes. Il voyoit à regret l'état flottant des affaires presque réduites à cette fâcheuse extrémité, qu'il n'osoit s'assurer ni de la fidélité de ses amis, ni de la bienveillance du Roi.* En effet, quelqu'un rapporte qu'il voulut sortir du Languedoc, parcequ'il ne sçavoit s'il se pouvoit fier au Maréchal de Schomberg, quoique son ancien ami; parcequ'il l'avoit sensiblement désobligé par complaisance pour le Prince de Condé, & que plus sûr de l'affection du Comte d'Alais Gouverneur de Provence, & du Duc de Lesdiguieres Lieutenant Général du Dauphiné, dont le Cardinal lui fit donner cette année le gouvernement vacant par la mort du Comte de Soissons, il résolut de se retirer dans une de ces deux Provinces contiguës. S'il est vrai, comme quelques-uns le prétendent, que ce fut Schomberg qui l'avertit du traité fait avec l'Espagne, il avoit grand tort de se défier de lui.

Le Cardinal de Richelieu se retire à Tarascon en Provence, & le Roi pense à faire la paix sans lui.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. chap. 83. & 84. Histoire de Gassion. Tom. II. Mémoires du Duc de Bouillon. Piéces du procès fait à Cinq-Mars & à de Thou. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 1.*

Voyons ce que les autres Historiens racontent de cette révolution. *Il sembla au Cardinal que le Roi étoit changé pour lui*, dit Langlade, *& que la face de la Cour changeoit aussi en faveur de Cinq-Mars. Richelieu & ses créatures se trouverent en de si grandes inquiétudes de leur fortune, qu'il mit en délibération, si au lieu d'aller joindre le Roi, lorsque sa santé le lui permettroit, il ne devoit point au contraire se retirer tout-à-fait, & lui écrire qu'il s'éloignoit*

1642. *pour la sûreté de sa personne ; le Grand-Ecuyer étant son ennemi déclaré, & ayant engagé presque toute la Cour dans sa cabale.* L'Auteur de l'Histoire de Gassion insinue, qu'avant son départ de Narbonne le Cardinal déclara au Roi la résolution qu'il avoit déja prise de se retirer. Ce dut être lorsque Sa Majesté alla au siege de Perpignan. *A la fin tout éclata*, raconte cet Historien. *Je ne puis dissimuler ce que j'ai appris de fort bonne part.* C'est apparemment de Des-Noyers, ou de Chavigni. *Richelieu se sépara du Roi avec une fierté & une assurance qui passent l'imagination. La magnanimité qu'il affecta, en paroissant céder & s'exiler volontairement, lui est peut-être plus glorieuse que la continuation de sa faveur. Je ne puis point rapporter toutes ses paroles. Voici celles que j'ai retenues, aussi bien que le Ministre d'Etat qui les entendit.* Sire, *dit le Cardinal*, je ne vous parlerai de mes services, ni de ma personne. C'est un objet désagréable que je veux éloigner de vos yeux. Votre Majesté peut éxercer sur moi toute sa puissance Royale, & me faire sentir les plus rudes effets de sa colere. Mais rien ne m'empêchera jamais de paroître où le besoin de l'Etat & où le danger de votre personne sacrée me pourront appeller.

*Richelieu*, poursuit le même Auteur, *voyoit tout révolté contre lui, & même l'esprit du Roi. Il n'épargnoit rien pour se maintenir dans la Place dont il se sentoit presque débusqué. Mais ses assiduités l'éloignoient encore davantage. Plus il s'efforçoit de plaire au Roi, plus il se rendoit odieux, & plus il étoit cruellement rebuté.* S'il est vrai, comme on le raconte après un Ministre présent à l'entretien, que le Cardinal ait parlé de la sorte à Louis, ce fut, comme je l'ai remarqué, au départ de Sa Majesté pour Perpignan, & non pas à celui de Richelieu pour Tarascon. Louis étoit au camp lorsque son Ministre quitta Narbonne. Cette grandeur d'ame affectée ne dura pas long-temps à celui-ci. Incapable de soutenir un personnage trop forcé, inquiet de voir son Maître obsédé par Cinq-Mars, & impatient de recouvrer sa premiere autorité presque entierement perdue, il fait inutilement divers efforts pour l'engager à revenir du camp à Narbonnne, sous prétexte qu'il a plusieurs affaires à communiquer à Sa Majesté, dit un quatrieme Historien. Louis, insensible aux instances les plus pressantes, demeure au camp nonobstant le mauvais état de sa santé, & témoigne ne se soucier pas autrement de voir son Ministre plus accablé de chagrin que de maladie. Ce fut alors, ajoûte le même Auteur, que Richelieu se crut si près d'être perdu, qu'il prit la résolution d'aller à Tarascon, & de sortir du Royaume en cas que la puissance de son ennemi augmentât. C'est pourquoi il écrivit à l'Intendant de sa maison, ou peut-être à sa bonne niece la Duchesse d'Aiguillon, de lui envoyer les pierreries & l'argent qu'il avoit laissé à Paris. Durant son voyage en Provence, dit-on encore, il écrivit au Roi, que sa maladie augmentoit tellement, & que l'air de Narbonne lui étoit si contraire, qu'il avoit cru devoir essayer si les eaux de Tarascon lui rendroient ses forces épuisées au service de Sa Majesté, & qu'il la prioit de vouloir bien lui permettre de suivre l'ordonnance des Medecins. Ces diverses relations conviennent dans le fond, & différent tout au plus en

certaines circonstances qu'il sera facile de concilier en les comparant avec tant soit peu d'attention. 1642.

Le Cardinal ne partit de Narbonne que vers la fin de Mai. Il y fit son testament le 23. du même mois, par lequel il partage ses grands biens entre la Duchesse d'Aiguillon sa niece, Armand de Maillé son neveu, fils du Maréchal de Brezé, & Armand de Vignerod fils de François de Vignerod Seigneur de Pontcourlai, neveu de Richelieu par sa mere, aussi-bien que Maillé. Celui-ci eut le Duché de Fronsac & Caumont, un Marquisat, un Comté, une Baronnie, trois cent mille livres en argent pour être employées en acquisitions de terres nobles, & une ferme de cinquante mille livres par an en Normandie. Pour ce qui est de Vignerod, son oncle lui donnoit le Duché de Richelieu, plusieurs autres terres, de riches & précieux meubles, à condition que lui & ses descendans prendroient le nom & les armes de la maison de du Plessis. C'étoit celle du Cardinal. Il ne put signer son testament à cause du mauvais état de son bras droit. Le Cardinal Mazarin, l'Escot nommé à l'Evêché de Chartres vacant par la promotion de Leonor d'Estampes à l'Archevêché de Reims, Hardoüin de Peréfixe Maître de chambre du Cardinal, depuis Précepteur du Roi Louis XIV. Evêque de Rhodez, enfin Archevêque de Paris, & deux ou trois autres le signerent comme témoins, par ordre du Testateur.

Dès l'an 1636. il avoit donné au Roi son hôtel de Paris à condition qu'il *demeureroit inaliénable à jamais de la Couronne, sans même pouvoir être donné à aucun Prince, Seigneur, ou autre personne, pour y loger sa vie durant, & à temps; l'intention du Cardinal étant qu'il ne serve que pour le logement de Sa Majesté quand elle l'aura agréable, de ses successeurs Rois de France, ou de l'héritier de la Couronne seulement, & non d'autre. Le Duc de Richelieu, & ses successeurs Ducs de Richelieu, devoient être Capitaines & Concierges de l'hôtel, & y avoir un logement qui leur seroit désigné pour cet effet.* Ridicule vanité! Cet homme croyoit-il donc que le Roi, ou le Dauphin étoient seuls dignes de loger après lui dans sa maison? Aussi ne s'est-on pas mis en peine d'observer une pareille condition. Le feu Duc d'Orléans y a logé durant toute sa vie, & son fils l'a obtenue pour ses enfans mâles. Il y avoit plus de bon sens dans cet article du Testament. *Je supplie Sa Majesté de trouver bon qu'on lui mette entre les mains la somme de quinze cent mille livres, dont je me suis fort utilement servi dans les plus grandes affaires de son Etat. Si je n'eusse eu cet argent à ma disposition, quelques-unes, qui ont bien réussi, auroient eu apparement un mauvais succès. Cela me donne sujet d'oser supplier Sa Majesté de distiner cette somme que je lui laisse, pour l'employer en diverses occasions qui ne peuvent souffrir la longueur des formes des finances.* Ces paroles insinuent que le Cardinal prétendoit que les quinze cent mille livres lui appartenoient véritablement, & qu'il en faisoit présent au Roi. A cet exemple, le feu Marquis de Louvois avoit réservé vingt millions à l'insçû de son Maître, dont il s'est utilement servi dans les grandes entreprises faites durant son Ministére. Si Louis XIV. eût pris soin de réserver toujours une pareille somme, il s'en seroit bien

1642. trouvé dans la guerre présente. Mais quoi ! Dieu vouloit qu'il parût aussi *grand dans l'adversité, que dans la prospérité.* De-là vient que ses Ministres ont été moins actifs & moins prévoyans.

Louis, à qui la foiblesse de sa santé ne permettoit pas de souffrir plus long-temps les incommodités du camp, revint à Narbonne, & y fut si malade que les Medecins craignirent pour sa vie. Ne fut-ce point en cette occasion que De Thou, attentif à rendre le traité de Fontrailles inutile, persuada au Grand-Ecuyer, qui se repentoit d'y être entré, d'insinuer au Roi qu'il lui étoit d'une extrême importance de donner promptement la paix à la France, & de régler si bien toutes choses, que ni ses enfans, ni la Reine son épouse, eussent rien à craindre de l'ambition de Richelieu, en cas que Sa Majesté vînt à mourir ? Quoiqu'il en soit, nous voyons que Louis prit des mesures pour faire la paix à l'insçû du Cardinal. De Thou écrivit pour cet effet à Rome & en Espagne par un ordre exprès du Roi, & signé de la main de Sa Majesté. Voilà le plus grand crime de cet infortuné Gentilhomme. Le vindicatif Richelieu ne lui pardonna pas une si noble entreprise. Je trouve cette particularité dans le recueil des pieces de son procès, parmi lesquelles il y a un extrait de son interrogatoire & de ses réponses au Cardinal, qui l'envoya querir dans sa prison au château de Tarascon, & l'interrogea lui-même dans sa chambre sur ce projet de paix. *Avez-vous écrit à Rome & en Espagne ?* demanda Richelieu au prisonnier. *Ouï, Monseigneur*, répondit de Thou, *& par le commandement du Roi. Etes-vous Secrétaire d'Etat pour le faire ?* réprit le Cardinal. *Non, Monseigneur*, repartit le prisonnier ; *mais Sa Majesté me l'ayant commandé de vive voix & par écrit, je n'ai pû manquer en lui obéïssant. Si est ce que M. de Cinq-Mars n'en a rien dit*, repliqua le Cardinal. *Il a eu tort*, dit de Thou. *Il en a reçu le commandement aussi-bien que moi. Où sont-ils ces commandemens ?* demanda Richelieu. *En fort bonne main, Monseigneur*, répondit le prisonnier. *On les produira quand il en sera besoin.* Voilà pourquoi on mit dans une Epitaphe * faite en son honneur, qu'il mourut pour avoir voulu procurer la paix à sa Patrie & du repos à son Roi.

Les Espagnols prennent Lens & la Bassée.

*Mémoires de Puységur & de Sirot. Histoire de Gassion. Tom. II. Nani Historia Veneta. Lib. 12.* 1642.

Dans les premiers jours de Juin, le Cardinal apprit à Frontignan, ville de Languedoc entre Agde & Montpellier, la défaite du Maréchal de Guiche à Honnecour, par Dom Francisco de Melo Général de l'armée Espagnole dans les Pays-Bas. On croit communement que Guiche, créature & allié de Richelieu, se laissa battre de concert avec lui, afin que le Roi effrayé de cette disgrace appelât son Ministre, lui rendît sa premiere autorité, & chassât le Grand-Ecuyer. *On parla differemment de ce combat*, dit le Baron de Sirot. *Certaines gens ont prétendu qu'il y avoit ordre de la Cour de combattre à quelque prix que ce fût, parceque le rétablissement de la puissance du Cardinal, ébranlée par les insinuations de Cinq-Mars au Roi, sembloit dépendre du succès de la bataille. Soit qu'il fût bon, ou mauvais, Son Eminence espéroit qu'il contribueroit à ramener l'esprit du Roi fort éloigné d'elle.* Et l'Auteur de la Vie de Gassion : *La crainte dont Richelieu s'étoit autrefois si heureuse-*

* *Quæsivi Regno pacem, Regique quietem,*

*ment servi devint inutile. La perte de la bataille d'Honnecour divertit plus le Roi par les chansons faites à cette occasion, que les suites qu'on en appréhendoit avec raison ne l'affligerent. Si ce fut un artifice du Cardinal, ou une complaisance du Maréchal de Guiche, comme quelques-uns ont osé le dire, je m'en rapporte à des Politiques plus profonds & plus pénétrans que moi.* L'Historien de la République de Venise dit que Paris fut allarmé de la disgrace arrivée à Honnecour; que plusieurs penserent que la négligence affectée du Maréchal de Guiche, étroitement lié au Cardinal, en étoit la cause, afin que la confusion qu'elle devoit apporter aux affaires du Royaume fît connoitre à Louis combien son Ministre lui étoit nécessaire. Si ces bruits sont bien ou mal fondés, nous en jugerons par les circonstances de l'action, & par ce qui se passa ensuite à la Cour. Nous avons deux relations de la bataille d'Honnecour, l'une de Puységur témoin oculaire, & l'autre de Dom Francisco de Melo Général Espagnol. Je les rapporterai toutes deux. Mais il faut parler premierement de la prise de Lens & de la Bassée par les Espagnols.

1642. *Historie di Gualdo Priorato. Part. 3. Lib. 3. Mercurio di Vittorio Siri. T. 2. Lib. 1.*

Louis partant pour Perpignan laissa deux armées sur la frontiere de Picardie, l'une de dix-huit mille hommes selon Puységur, commandée par le Comte d'Harcourt, & l'autre de dix à onze mille sous la conduite du Maréchal de Guiche. On ne les fait pas communément si nombreuses. Mais Puységur paroît plus croyable. Le 17. Avril, Lens fut assiégé, & pris le 29. par les Espagnols. On dit que la malhabileté du Gouverneur en fut la cause. Il se nommoit Danisi, Officier assez brave, mais peu expérimenté en ce qui regarde la défense d'une Place. Il auroit pû tenir jusques à ce que les deux Généraux François, disposés à le secourir, se fussent avancés. L'un étoit près de S. Quentin, & l'autre de Peronne. Danisi pouvoit d'autant plus facilement leur donner le temps de s'approcher, qu'il étoit seulement attaqué par un petit corps de troupes séparé du gros de l'armée Espagnole, occupée au siege de la Bassée. Harcourt indigné de sa lâcheté lui fit faire son procès au Conseil de guerre, qui le condamna par contumace à perdre la tête comme poltron; sentence aussi infamante qu'il se peut contr'un Gentilhomme.

Bourdonnet, Gouverneur de la Bassée, se défendit bravement & attendit le secours. Harcourt & & Guiche s'étoient mis en chemin. Ils apprirent près d'Arras que les ennemis, *qui n'avoient que deux mille cinq cent toises de travail à faire pour tenir deux marais*, dit Puységur, *s'étoient fort bien couverts du côté de la France. Le Comte d'Harcourt assemble alors le Conseil & m'ordonne de m'y trouver*, poursuit le même Officier. *Ce n'étoit pas mon intention, parcequ'étant le dernier de tous, j'aurois dû parler le premier. Or je ne voulois pas donner occasion de dire que les autres avoient suivi mon avis. Je devois être sur mes gardes contre le Cardinal.* Cela signifie que Puységur étoit du nombre de ces gens désagréables à Richelieu, parcequ'ils se dévouoient uniquement au Roi. Dès-que çet homme vindicatif trouvoit le moindre prétexte de parler contr'eux, il les perdoit infailliblement. *Les Maréchaux de Camp de cette année étoient Mrs. de la Ferté, de Vaubecourt,*

1642. *de Gassion, de Gesvres, de Courcelles, de Leuoncourt, & de Rantzau. Ce dernier n'étoit pas encore arrivé. Avant qu'on entrât au Conseil, j'avois parlé à ces Messieurs, qui ne croyoient pas la chose pratiquable.* Nous ne sommes point d'avis, *disoient-ils*, qu'on marche au secours de la Bassée, ni qu'on attaque les lignes. *Je me persuadai qu'ils avoient envie que je rompisse la glace, puisque je devois opiner le premier. Mais cela me confirma davantage dans la résolution de n'aller point au Conseil. Les Généraux mirent en question, si on attaqueroit les lignes, ou non. Le Marquis de Gesvres parla le premier; & dit qu'il les falloit attaquer. Les autres crurent qu'ils ne passeroient pas pour braves, s'ils étoient d'un sentiment contraire. Le sien fut ainsi généralement approuvé.*

Il faut excepter Gassion, si son Historien est exact. Il fut d'avis qu'on allât reprendre Lens, & remontra qu'on l'emporteroit avec la même facilité que l'ennemi s'en étoit rendu maître; que le succès de cette entreprise produiroit un double effet; qu'il obligeroit les Espagnols à lever le siege de la Bassée, & qu'il rassureroit la frontiere. Le Comte d'Harcourt, averti que Puységur étoit dans l'antichambre, le fit appeller, & lui ayant demandé pourquoi il n'étoit pas venu plûtôt, *Messieurs les Maréchaux de Camp*, lui dit-il, *croyent qu'il faut attaquer les lignes. Ils ont leurs raisons. Quel est votre sentiment? Il ne serviroit plus de rien, Monsieur*, répondit Puységur. *La pluralité des voix l'emporte. Cela ne va pas ainsi*, reprit Harcourt. *Les Généraux prennent l'avis des Officiers. Mais quand la chose ne nous paroît pas faisable, nous ne sommes pas obligés de le suivre. Dites nous donc ce que vous en pensez. C'est, Monsieur*, dit Puységur, *de marcher avec toute l'armée, jusques à la portée du canon des lignes, & de les bien faire reconnoître; si on trouve lieu de donner, on donnera.* Le Comte jugea que c'étoit le meilleur parti, fit marcher l'armée, & se mit en bataille près des retranchemens des Espagnols.

*Je m'en vas reconnoître les lignes, si vous le trouvez bon, Monsieur*, dit alors Puységur à Guiche. *Je vous en ferai un fidele rapport. Je les veux voir aussi*, répondit le Maréchal. *Allons y ensemble. Ce n'est pas la fonction d'un Général, que d'aller reconnoître une ligne*, repliqua Puységur. *Il est bien malaisé que vous la voyiez, sans vous exposer à un danger manifeste d'être tué. Vos yeux ne portent pas fort loin.* Guiche voulut absolument y aller. Après avoir essuyé bien des coups de mousquet, ils reconnurent que la ligne avoit douze ou treize pieds de large, & dix de profondeur. Le parapet étoit si élevé, qu'à peine voyoit-on le bout des piques des bataillons placés derriere. *C'étoit la plus belle ligne que j'eusse jamais vuë*, avoue Puységur. *Elle avoit été faite par les paysans des environs de Lille avec leurs grands fouchets. Il auroit bien fallu des fascines pour la combler. Nous n'en avions pas une. Entre Souché, d'où nous étions partis, & Arras, il n'y a pas un seul arbre. Enfin nous manquions d'outils & de canon. Le Maréchal de Guiche alla joindre le Comte d'Harcourt, & me commanda de le suivre. Je m'en dispensai. Ils résolurent tous ensemble de se retirer. Deux jours après la Place fut prise.* C'étoit le 13. Mai.

L'Historien de Gassion prétend que son Héros & quelques autres fu-

rent d'avis de donner, fondés sur ce qu'il y avoit un espace de cinquante toises où l'on n'avoit point encore travaillé; & par où les escadrons & les bataillons pouvoient entrer de front & se mettre en bataille. Ces Messieurs remontroient que cela seroit capable d'épouvanter les ennemis, & de les obliger à quitter leurs retranchemens. Que de la conservation de la Place assiégée dependoient la gloire des armes du Roi, la sûreté de la frontiere, & peut-être la conquête d'une partie de la Flandre dégarnie. Que si les assiégeans étoient une fois battus, il ne restoit plus de forces, ni de ressource à l'ennemi dans les Pays-Bas. Gassion, choqué de ce qu'on n'a pas égard à ses raisons, s'abandonne à sa brusquerie naturelle. *Il est surprenant*, dit-il, *que M. le Comte d'Harcourt s'arrête ici à des difficultés qui ne l'ont pas embarrassé ailleurs. Les Diables de Flandre ne sont pas plus noirs que ceux d'Italie.* Vouloit-il reprocher à ce Général, que pour faire plaisir à Richelieu son allié, il évitoit de ruiner les ennemis? 1642.

Défaite du Maréchal de Guiche à Honnecour.

Les deux armées Françoises s'étant séparées, Harcourt marcha vers Ardres & Calais; Guiche à l'Abbaye d'Honnecour près du Câtelet, où il se retrancha; mais de telle maniere, qu'il sembloit inviter les Espagnols à le venir forcer, & attendre exprès que, supérieurs en nombre, ils s'approchassent pour le défaire entierement. On le doit croire pour l'honneur du Maréchal. Autrement, il étoit un aussi malhabile Général qu'il y en eut jamais. En voici la preuve bien claire dans les Mémoires de Puységur. *Je fis le camp*, raconte cet Officier, *& sur le soir j'avertis M. de Guiche qu'il n'étoit pas bon d'y demeurer long-temps.* Nous sommes trop près de Cambrai. Les ennemis, qui sçavent que leur armée est deux fois plus nombreuse que la nôtre, ne manqueront pas de venir à nous. Je verrai les choses demain, *repartit-il. Après avoir visité le camp & reçû des outils & du canon, il ordonne qu'on se retranche à la tête du camp.* Nous sommes sur une hauteur, *disoit-il.* Le bois & la ravine qui s'étendent jusques à l'Escaut couvrent l'un l'aîle droite, & l'autre la gauche. Cela est vrai, Monsieur, *répondis-je*, mais voici deux éminences, à une portée de mousquet du camp, plus hautes que la nôtre, & qui nous commandent. Pour ce qui est du bois, il sera bientôt coupé pour faire des huttes, pour couvrir les Ecuries de la cavalerie. N'importe, *repliqua le Maréchal.* Je veux demeurer ici. *Le Comte de Fuensaldagne, Gouverneur de Cambrai, lui envoyoit souvent des rafraichissemens. Le dernier, ce fut l'armée ennemie qui vint pour nous attaquer dans nos retranchemens.* Monsieur, *dis-je au Maréchal un jour avant qu'elle arrivât*, les Espagnols ont passé l'Escaut, & sont de notre côté. Si vous le voulez, il n'y a qu'à jetter deux ponts sur la riviere. Nous la repasserons, & les ennemis ne pourront nous faire du mal. Non, je ne le veux point, *répartit-il.* Je les attendrai ici de pied ferme. S'ils nous attaquent nous nous défendrons fort bien. Je n'ai rien à repliquer, *dis-je alors.* Mais si les ennemis s'approchent, chacun aura besoin de toute sa bravoure.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 84. Mémoires de Puységur. Histoire de Gassion. Tom. 2. Nani Historia Veneta. L. 12. 1642. Historie di Gualdo Priorato. part. 3. Lib. 3. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 1.*

*M. de Rantzau arriva cette nuit-là, & conseilla comme moi au Maréchal de faire deux ponts, & de passer la riviere.* Vous avez vû Puységur, *lui dit-il.* Non, Monsieur, *répondit Rantzau:* mais l'avis qu'il donne est fort bon. Ce-

1642. pendant, je ne le suivrai pas, *repliqua le Maréchal.* Je veux attendre les ennemis; & s'ils m'attaquent, je les battrai. Je le souhaite, *reprit Rantzau*; mais j'ai peine à le croire. Ils sont deux fois plus forts que nous. Puisque vous ne voulez pas suivre mon avis, vous n'avez qu'à nous donner nos postes. Nous sommes trois Maréchaux de Camp. Courcelles est le plus ancien, *dit M. de Guiche*, il commandera la droite; vous la gauche, comme le second; & Lénoncourt, le troisieme, sera au milieu. Pour moi, j'irai & viendrai par-tout. Je vous assure, *répondit Rantzau*, que je serai pris, ou tué, plutôt que d'abandonner mon poste. *Les ennemis viennent & nous enveloppent de tous côtés. Les troupes du Général Beck attaquerent notre droite à la faveur de six pieces de canon, qui nous battoient les unes en flanc, & les autres en tête. Leur effort ne fut pas moindre à la gauche; mais personne n'attaqua notre front. Les troupes destinées à cela demeurerent dans le fonds, & n'oserent donner. Les deux côtés furent enfin forcés. La perte fut plus grande à la droite. Le Maréchal demeura des derniers. Il ne se vouloit pas même retirer; mais on l'y contraignit.* Ne fut-ce point une affectation pour couvrir son dessein prémidité de se faire battre? Son opiniâtreté ne paroît point naturelle. On croit voir un homme qui veut être défait, ou un Général qui ne sçait pas son métier.

Quoiqu'il en soit, il y eut, selon Puységur, quatre cent Officiers, tant de cavalerie, que d'infanterie, pris dans cette bataille; trois mille hommes & vingt ou trente Officiers de tués; Rantzau, Roquelaure, S. Mégrin & Puységur furent du nombre des prisonniers. Rambure après s'être rendu fut brutalement tué par des gens qui vouloient avoir part à sa rançon, & empêcher que celui qui l'avoit pris en eût aucune. *En pareilles occasions*, dit Puységur, *il fait bon promettre à tous, tant à celui qui vous tient, qu'à ceux qui veulent vous avoir.* C'est ainsi que cet Officier sauva prudemment sa vie. Il le raconte d'une maniere fort naïve. *Notre régiment de Piémont fut enveloppé de tous côtés*, dit-il. *Je rencontrai un Officier ennemi qui venoit à moi, & me vouloit tuer.* Vous gagnerez beaucoup plus à me laisser la vie. Voilà tout ce que j'ai sur moi, *dis-je en lui montrant mon habit.* Que me donneras-tu? *me demanda-t-il.* Mille florins, *répondis-je.* Viens, tu es mon homme, *reprit-il.* J'en ai payé autant il n'y a que dix jours, lorsque je fus pris par les troupes de M. de Guébriant. *A cent pas de là, trois Irlandois voulurent m'arracher des mains du Major qui me menoit.* Vous ne l'aurez pas, *crioient-ils.* Nous le tuerons plutôt que de vous le laisser. Je vous donnerai autant qu'à lui, *dis-je à ces gens.* Qu'un de vous vienne avec nous, & que les deux tâchent d'attraper encore quelques prisonniers. *Ils me demanderent combien je leur promettois, & me conduisirent au bagage, où les vivandiers me firent bien boire, quoique je n'en eusse pas grande envie.*

Tel fut le succès de la bataille d'Honnecour au rapport de Puységur. La lettre que Richelieu écrivit de Frontignan le 6. Juin au Maréchal de Guiche, prouve manifestement que si le Cardinal ne lui avoit pas recommandé de se laisser battre, Son Eminence ne fut pas du moins fâchée de cette disgrace, & qu'elle en sçut bon gré au Maréchal. Voici la lettre.

*Les*

*Les hommes font tout ce que la prudence & l'occasion leur suggerent. Mais le succès est entre les mains de Dieu. Il n'y a point de Général dans le monde qui ne puisse perdre une bataille. Quand ce malheur arrive, on se doit consoler si on a fait tous ses efforts pour la gagner. Consolez-vous donc, mon pauvre Comte, & n'omettez rien de ce qui dépendra de vous, pour prévenir les suites fâcheuses que l'accident qui vous est arrivé peut avoir. Si mon bras étoit bon, je vous l'offrirois. Mais en quelque état que je me trouve, je serai toujours entierement à vous.* Après une pareille disgrace, écrivoit-on d'un air si libre, si enjoué même, au Maréchal de Châtillon & aux autres Généraux malheureux? D'où vient ce style différent? Voyons maintenant la relation de Dom Francisco de Melo dans sa lettre du 28. Mai à Dom Frédéric Henriquez Gouverneur du Château de Milan. 1642.

Le Général Espagnol raconte que voyant que les deux armées Françoises montoient pour le moins à vingt mille hommes, il fit de fausses marches, & qu'il feignit de diviser ses troupes en deux corps, dont l'un devoit marcher vers le Boulonnois, & l'autre aller dans le Hainaut, afin d'obliger les deux Généraux ennemis à se séparer, & de les attaquer plus sûrement l'un après l'autre, si l'occasion s'en présentoit. Harcourt va en effet couvrir le Boulonnois, & Guiche se poste à l'Abbaye d'Honnecour près du Câtelet. Content du succès de son stratagême, Melo se met au milieu des deux armées pour empêcher leur jonction, & averti de la mauvaise disposition du camp de Guiche moins habile & moins heureux qu'Harcourt, il prend la résolution de l'attaquer. Le voilà donc en présence des François le 26. Mai. Guiche connut alors la vérité de ce que Puységur & Rantzau lui avoient remontré, qu'il ne fait pas bon demeurer près d'un ennemi deux fois plus fort, dans un camp commandé par des hauteurs. Melo poste dessus vingt pieces de canon, qui battent les François, pendant que Beck donne à droite, & Gasco à gauche. Le combat dura depuis une heure après midi jusques à six ou sept heures du soir. On attaqua, on se défendit bravement de part & d'autre. Mais enfin les Espagnols, supérieurs en nombre, forcent les François sur les six heures. Outre ceux qui demeurerent sur la place, plusieurs se noyerent dans l'Escaut, où ils se jetterent avec précipitation. Une somme considérable d'argent destinée au payement d'une montre, le bagage, le canon, les enseignes, les drapaux, tout fut pris. Le Maréchal de Guiche se sauva déguisé au travers de la cavalerie Espagnole. Sa défaite fut entiere. D'une armée de dix ou douze mille hommes, à peine en ramassa-t-on seize cent, au rapport de l'Historien de Gassion.

*La nouvelle de cette disgrace*, dit-il, *fut reçue du Roi avec tant de Philosophie, & il en parut si peu émû, que le Cardinal désespéra plus que jamais de se bien remettre dans son esprit.* D'autres Historiens ne conviennent pas du phlegme de Louis en cette occasion. Quelqu'un rapporte qu'effrayé de cette perte, il envoya promptement un courier à Richelieu, qu'il le pria de donner les ordres nécessaires pour en prévenir les suites fâcheuses, & pour rémedier au mal qu'elle pourroit avoir causé. Il ne faut pas

1641. douter que Chavigni, Des-Noyers, & les autres créatures du Cardinal, n'ayent habilement profité de la conjoncture en faveur de celui qui seul les pouvoit maintenir dans leurs emplois. Nous voyons en effet que depuis ce temps-là Cinq-Mars fut moins bien dans l'esprit de son Maître. *Le Roi*, dit un Historien de Richelieu, *préféra en cette occasion les conseils de son premier Ministre aux sentimens de son Favori. Par un billet écrit de sa main, il manda au Cardinal, qu'il renvoyoit Chavigni pour conférer avec lui sur le malheur arrivé au Maréchal de Guiche. Que Sa Majesté avoit concerté avec le Secrétaire d'Etat un mémoire de ce qui se pouvoit faire pour y remédier. Que sans s'arrêter aux bruits répandus, Richelieu demeurât persuadé que Louis l'aimoit plus que jamais. Qu'ils avoient trop long-temps vécu ensemble pour se séparer. Que Sa Majesté vouloit bien que chacun sçût le contenu de son billet*. Quelle inconstance! quelle dissimulution, si ce récit est véritable! Il est certain qu'au temps de la mort de Richelieu, arrivée à la fin de cette année, le Roi pensoit à éloigner son Ministre. Mais il voulut faire la chose de lui-même, & sans y paroître porté par aucun autre. Dans le temps même qu'il faisoit ces protestations au Cardinal, & peut-être depuis la bataille d'Honnecour, il prenoit des mesures pour conclure la paix à son insçû & sans sa participation.

On fut extrêmement surpris dans le monde, que Melo pensât si peu à profiter de sa victoire. Si dans la premiere consternation qu'elle causa, il se fut avancé vers la Picardie, il auroit apparemment obligé Louis à lever le siege de Perpignan, & à ramener les troupes pour la défense de sa frontiere. Mais Melo avoit ordre de marcher vers le Maréchal de Guébriant, pour le chasser de ses postes, selon que le Comte Duc d'Olivarez en étoit convenu avec le Duc d'Orléans, Bouillon, & Cinq-Mars. La négligence de ceux-ci est quelque chose de fort extraordinaire. S'ils se fussent retirés à Sedan immédiatement après la défaite du Maréchal de Guiche, ils auroient trouvé dans le voisinage une armée victorieuse pour les soutenir, & Richelieu auroit été fort embarrassé. Peut-être que Melo, qui paroissoit incertain s'il iroit vers le Rhin, ou s'il feroit irruption en France, attendoit des nouvelles de Gaston, qui lui devoit envoyer la ratification du traité conclu par Fontrailles. Mais, comme je l'ai deja remarqué, le Duc d'Orléans demeuroit tranquillement à Blois, & Cinq-Mars, arrêté par son ami de Thou, ne pensoit presque plus aux engagemens pris avec le Roi d'Espagne.

Mauvaise conduite du Comte Duc d'Olivarez durant son Ministére.

La Cour de ce Monarque n'étoit pas moins agitée que celle de son beau-frére, & la fortune d'Olivarez commencoit d'être autant & plus chancelante que celle de Richelieu. Il y eut cette différence entre les deux Ministres, que l'Espagnol, élevé auprès de son Maître, eut l'adresse de se faire également aimer & respecter de lui; au lieu que le François employa d'abord de noirs artifices pour se rendre nécessaire au sien, & qu'il se fit redouter ensuite par la puissance souveraine que Louis lui permit d'usurper. Altiers & impérieux, ils chagrinerent l'un & l'autre les épouses, les freres de leurs Rois, & les plus grands Seigneurs du Royaume.

Elizabeth de France Reine d'Espagne, Princesse d'un bon esprit & d'un grand courage, ne haïssoit pas moins le Comte Duc, qu'Anne d'Autriche détestoit le Cardinal. Olivarez n'employoit pas la calomnie pour rendre Elizabeth odieuse à Philippe; mais il avoit sçû persuader à ce Prince, qu'il entretenoit exprès dans la débauche & dans l'amour du plaisir, afin de le dégoûter du travail & de l'application que demande le gouvernement d'une Monarchie composée de plusieurs nations différentes, & étendue dans les quatre parties du monde, qu'un Roi se doit servir de son épouse légitime pour avoir des enfans, & des autres femmes pour le plaisir, sans leur donner aucune connoissance des affaires, dont l'administration doit être laissée à un Ministre fidele & laborieux. *Il faut* disoit-il, *qu'une Religieuse recluse dans son monastere ne pense qu'à prier Dieu, & qu'une femme mariée, renfermée dans la maison, s'occupe uniquement de l'éducation de ses enfans.* Liberté que le Comte Duc ne laissa pas même à la Reine d'Espagne.

1642. *Disgrazia del Conte Duca, nell'opere di Ferrante Palavicini.*

*Nani Historia Veneta. Lib. 12.* 1642. *Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 1.*

Sensiblement affligée de la foiblesse, des désordres, & de la négligence de son Epoux, elle déploroit plus que toute autre chose son insensibilité en ce qui regardoit l'éducation du Prince Dom Balthazar leur fils unique. Quoi qu'il dût entrer bientôt dans sa quatorziéme année, il étoit encore sous la conduite des femmes. La Comtesse d'Olivarez, sa gouvernante, s'étoit si bien rendue maîtresse de son esprit, qu'il lui obéïssoit aveuglément. Balthazar avoit, dit-on, de bonnes qualités, & son naturel heureux sembloit promettre beaucoup, pourvû qu'on prît soin de le cultiver. Mais cette raison-là même portoit le Comte Duc à lui ouvrir moins l'esprit, & à le rendre moins propre à voir les choses, & à en juger par lui-même. *N'est-ce pas une chose pitoyable*, disoit à une de ses confidentes, Elizabeth affligée des pertes continuelles de la Monarchie d'Espagne, & de la mauvaise éducation du Prince qui en devoit être l'héritier, *que le Roi semble ne s'occuper que de l'agrandissement du Comte & de la Comtesse d'Olivarez. Il ne pense nullement au bien de notre fils unique. A moins qu'on n'y pourvoye sérieusement & bientôt, que sera-t-il un jour? Un pauvre Roi de Castille: peut-être un Gentilhomme particulier, si on continue à perdre tous les ans un Royaume, ou une riche Province.* Les Espagnols dont la Reine s'efforça de gagner l'amitié, & dont elle sçut admirablement bien prendre les manieres & les intérêts, dès qu'elle eut passé les Pirénées, plaignoient son malheur, crioient contre Olivarez, & voyoient avec la derniere indignation l'empire que la Comtesse exerçoit sur le jeune Balthazar, renfermé dans le Palais, comme dans un serrail avec des femmes.

Le Comte Duc ne se rendit pas moins odieux aux Infans Dom Carlos & Dom Ferdinand Cardinal, freres de Philippe, que Richelieu à Gaston Duc d'Orléans. On crut qu'il avoit empoisonné l'aîné de ces deux Princes, dont l'esprit fier & pénétrant lui devenoit suspect. Mais peut-être que les excès de plaisir ausquels Olivarez étoit bienaise de voir Carlos sujet, & le peu de soin qu'on prit de l'en retirer par le mariage, furent

1642. le poison mortel qui l'enleva dans la fleur de son âge, & lorsqu'il étoit sur le point d'aller prendre possession de la Viceroyauté de Portugal que le Roi son frere lui avoit donnée. Pour ce qui est du Cardinal Infant, Prince qui, comme nous avons vû, ne manquoit ni d'esprit, ni de courage, Olivarez s'en défit, en lui procurant le gouvernement des Pays-Bas après la mort de l'Infante Isabelle, & en l'exposant aux dangers & aux fatigues de la guerre; de peur qu'il ne l'examinât de trop près, & qu'il n'avertît Philippe de plusieurs choses. * L'ingénieux Voiture a fait sans y penser l'éloge de Ferdinand, quand il écrit, quoiqu'avec un peu d'exagération, cette nouvelle à un de ses amis. *Je vous dirai une chose qui vous doit étonner. Monsieur le Prince d'Orange est battu à cette heure tous les ans cinq ou six fois.* Philibert, fils de Charles Emmanuel Duc de Savoye, établi en Espagne, & l'Infante Marguerite de Savoye Duchesse Douairiere de Mantoue sa sœur, cousins germains du Roi, eurent autant sujet de se plaindre d'Olivarez, que le Comte de Soissons en eut de crier contre Richélieu. Le Prince de Savoye souffrit de continuelles traverses dans son emploi. Le Comte Duc haïssoit, dit-on, tous ceux de cette maison. Je n'en sçai pas la raison. Peut-être que ce fut du chagrin qu'il eut de ce que Victor Amedée, non content d'avoir vendu Pignerol à la Couronne de France, s'étoit encore ligué avec elle contre l'Espagne. Mais en se faisant donner le commandement général de l'armée des Conférés en Italie, Victor Amedée servit peut-être plus utilement Philippe, que s'il fût demeuré neutre. Car enfin, on ne pouvoit pas raisonnablement éxiger que Victor Amedée rendît ses Etats le théâtre de la guerre, en se déclarant pour l'Espagne.

Quoiqu'il en soit des motifs secrets de la haine d'Olivarez, la Viceroyauté de Portugal causa, comme je l'ai deja remarqué, plus de chagrins & de déplaisirs à Marguerite, qu'elle ne lui apporta d'honneur & de distinction. De peur que cette habile Princesse ne désillât les yeux à Sa Majesté Catholique, & qu'elle ne lui découvrît que la mauvaise conduite de son Ministre étoit l'unique & véritable cause de la révolte des Portugais, le Comte Duc empêcha qu'elle ne vînt de Lisbone à Madrid. On lui ordonna de s'arrêter à Merida dans l'Estramadure. Ce fut apparemment sous prétexte que dans une Ville voisine du Portugal, elle animeroit mieux l'Archevêque de Brague & ses complices à éxécuter promptement leur projet de dethrôner le nouveau Roi de Portugal. Après de grandes plaintes de l'incommodité d'un pays dont la chaleur extrême est insupportable à ceux qui sont acoutumés à un climat plus modéré, l'Infante obtint enfin la permission d'aller à Ocagna dans la Castille. Par la dureté d'Olivarez, elle y manqua des choses nécessaires à la vie. De maniere que Philippe étant allé cette année à Aranjuez, maison Royale près d'Ocagna, Marguerite ne put retenir sa juste douleur, & lui déclara nettement que *l'usurpateur & le Tyran du Portugal en avoit mieux usé avec*

* Voiture, Lettre 125.

*elle que le Roi d'Espagne*. Elle voulut dire que depuis la révolution arrivée dans ce Royaume, le Duc de Bragance, qu'elle regardoit comme un *usurpateur* dont elle avoit tâché de traverser les desseins, l'avoit mieux traitée à Lisbone & ailleurs, que Philippe, qu'elle auroit utilement servi, si le Comte Duc eût voulu avoir égard aux bons avis qu'elle lui envoyoit. 1642.

Olivarez n'affectoit pas des manieres moins fieres, ni moins dures au regard des Grands d'Espagne, que Richelieu avec les Seigneurs de France. Il ruïna d'abord la puissante Maison de Lerme, & persécuta tellement celle de Tolede, que le Duc d'Albe, qui en est le chef, fut obligé de se retirer de la Cour. Le Duc de Ferrandine, son parent, fut mis cette année en prison, sous prétexte qu'il n'avoit pas fait son devoir contre l'Archevêque de Bourdeaux. De maniere que Louis & Philippe, également mécontens de leurs Généraux sur mer, du moins en apparence, les disgracierent l'un & l'autre. Entre les Grands maltraités par Olivarez, on compte les Ducs d'Isar & de Maqueda, les Comtes de Lemos, de Fuensalida, & d'Alcamira. Le Marquis de Léganez & le Comte de Monterey furent les seuls qui trouverent grace devant le Ministre. Il les combla de bienfaits, & leur permit de piller impunément. Les Grands se retirent presque tous de la Cour. Peu se trouvent à la chapelle du Roi & à son dîner : peu l'accompagnent à la chasse & à ses autres divertissemens. Au jour de Noël, le Comte de Sainte Colombe se trouve seul à la chapelle sur le banc destiné aux personnes de son rang ; solitude inouïe & qui parut monstrueuse. Philippe, étonné de voir sa Cour déserte & abandonnée, en demande la raison au Marquis del Carpio allié de son Ministre. *C'est, Sire*, répond celui-ci outré d'un mariage dont je parlerai incontinent, *qu'on aime mieux se priver de l'honneur d'être auprès de Votre Majesté, que de se rendre suspect à M. le Comte Duc. Chacun craint de s'exposer à sentir les effets de sa jalousie.* Paroles qui pénétrerent fort avant dans l'esprit de Philippe. On murmura encore extrêmement de ce que le Duc de Medina Sidonia fut mis en prison, nonobstant le cartel envoyé au Roi de Portugal son beau-frere. On prétendoit que cette démarche le disculpoit, quoique le Marquis d'Ayamont eût déclaré que le Duc se vouloit faire Souverain de l'Andalouzie. *La violence de la torture donnée au Marquis*, disoit-on, *l'a contraint à parler contre ses propres lumieres.* Je ne sçai si Olivarez eut si grand tort dans cette derniere affaire. Il crut apparemment, & ce n'étoit pas sans raison, que le défi envoyé à Lisbone n'étoit qu'une collusion entre les deux beaux-freres, & que le Duc, trop tôt effrayé de ce que les flotes de France & de Hollande ne paroissoient pas sur les côtes d'Espagne, craignit d'être découvert & surpris. Pour ce qui est d'Ayamont, il est certain qu'il favorisoit, autant qu'il pouvoit, le nouveau Roi de Portugal.

Ce qui souleva davantage les Grands, le peuple, & les plus proches parens du Ministre contre lui, ce fut la reconnoissance d'un fils naturel qu'il prétendoit faire son héritier, au préjudice de Dom Louis de Haro

1642. son neveu, & le mariage de ce misérable bâtard avec Dona Juana de Velasco, fille du Connétable de Castille. Ce nouvel acteur, qui porta d'abord le nom de Julien de Veleazar, étoit fils d'une Génoise nommée Spinola, qui abandonna un premier amant dont elle étoit assez magnifiquement entretenue, pour se donner à Olivarez. Comme elle accoucha d'un fils de telle maniére qu'il pouvoit appartenir à l'un ou à l'autre, tous deux le négligerent & le laisserent à la mere, qui prit soin de lui. Après la mort de la Spinola, Julien, qui se voyoit sans pere, eut recours au premier amant, homme riche & revêtu d'une belle charge, telle à peu près que celle du Grand Prevôt de l'Hôtel en France, & obtint la permission de se dire son fils naturel; mais sans aucune espérance d'établissement. Réduit à la cape & à l'épée, Julien s'en va au Mexique. Au lieu d'y faire fortune, il mene une vie si licentieuse, qu'on le condamne aux galeres. Le Viceroi lui accorda sa grace en considération du Prévot de l'Hôtel. Julien revient en Espagne, & va servir en Flandre & puis en Italie. Il ne manquoit pas d'esprit, dit-on. Mais sa mauvaise éducation & le désordre de sa vie le rendoient méprisable au dernier point. Le Comte Duc, qui n'avoit point d'enfans, apprend que Julien est de retour à Madrid, & se met en tête qu'il est plûtôt son fils, que celui de son ancien rival. La Comtesse son épouse y ayant donné son consentement, il prend la résolution de reconnoître Julien âgé pour lors de vingt-cinq ans, de le déclarer son héritier, & de le marier avantageusement. Mais le misérable avoit déja épousé je ne sçai quelle courtisane. Une pareille indignité ne rebute point le Comte Duc. On fait casser le mariage. Julien, reconnu cette année fils d'Olivarez, prend le nom d'Entiquez de Guzman. La succession de son nouveau pere lui est assurée, & il épouse la fille du Connétable de Castille. Je dirois qu'on n'a jamais vû une si grande bizarrerie de la fortune, si la monstrueuse élévation d'une Dame amenée de l'Amérique en France, mariée à un Poëte dont la figure & les ouvrages étoient également grotesques, & devenue, dirai-je, la Maîtresse, ou l'Epouse légitime du grand Monarque, n'étoit quelque chose de plus surprenant & de plus inouï.

Toute l'Espagne fut indignée de la honteuse mésalliance de la fille de Velasco. Le peuple parloit librement. Mais les Grands dissimuloient leurs sentimens, de peur d'irriter le Ministre vindicatif. Tous allerent à l'envi lui faire des complimens, & à son fils perdu & retrouvé. Le Connétable de Castille, le Marquis d'Ayetone, & Dom Louis de Haro lui même, recevoient ceux qui venoient rendre visite, & faisoient les honneurs de la maison du Comte Duc. La nouvelle Excellence, on donnoit ce titre à Enriquez, peu accoutumée aux grandeurs, étoit si empruntée dans ses babits magnifiques, & faisoit tout de si mauvaise grace, que ceux qui sortoient de son appartement disoient en levant les épaules, que c'étoit *un Mezzetin habillé en Roi d'Espagne.* Cependant Enriquez est fait Gentilhomme de la chambre de Sa Majesté. On lui donne l'habit

& une Commanderie de l'Ordre d'Alcantara. Il attend bientôt la charge de Président du Conseil des Indes : dignité, qu'on regardoit comme un degré pour monter à celle de Gouverneur du Prince d'Espagne. Tel est le malheur, dirai-je, des personnes de ce rang, ou du Royaume ? Leur éducation est la chose du monde la plus importante à l'Etat. Cependant on la confie presque toujours à des gens indignes, ou incapables d'un si grand emploi. Le Ministre, ou le Favori, le font donner à une de leurs créatures, & le Pere pense plus à récompenser des services inutiles & souvent criminels, qu'à faire un choix avantageux à l'héritier de sa Couronne. Comme Philippe reconnut en même temps le fils naturel qu'il avoit eu d'une comédienne, & qui fit depuis grande figure dans le monde sous le nom de Dom Jean d'Autriche, on crut que c'étoit à l'instigation du Comte Duc, qui cherchoit à rendre sa démarche moins odieuse, en portant son Maître à faire quelque chose de semblable. Dom Jean n'avoit alors que treize ans, & son beau naturel promettoit beaucoup. Sa mere, dit-on, fut d'une beauté médiocre, mais d'assez bonnes mœurs pour une personne de sa profession. Immédiatement après la naissance de son fils, elle demanda la permission de se retirer dans un monastere, ou sans prendre le voile elle passa le reste de ses jours dans la retraite. Le Roi ayant résolu d'aller en Catalogne, comme je le raconterai, le jeune Dom Jean fut nommé au commandement de l'armée destinée contre le Portugal. On lui donna pour conducteur le Marquis de Castagneda & un Conseil de guerre choisi. Le peuple murmura fort de ce que le Roi avançoit de la sorte un fils naturel, pendant que l'héritier de la Monarchie, aussi âgé, demeuroit sous la conduite de la femme du Ministre, jusques à ce qu'on lui donnât pour Gouverneur le plus infame de tous les bâtards. 1642.

Le Roi d'Espagne prend la résolution d'aller en Catalogne.

*Je ne souffre point de favori dans mon palais*, disoit nettement Isabelle Reine de Castille à Ferdinand Roi d'Arragon son époux. *Vous êtes mon favori, & je dois être votre favorite. Tous les sujets sont nés pour obéïr également au Souverain.* Maxime qu'Elizabeth de France goûtoit extrêmement. Comme elle aimoit uniquement le Roi son époux, elle voyoit avec déplaisir qu'il ne répondoit pas à sa tendresse. Ce n'est pas que Philippe manquât d'estime & de considération pour une Princesse d'un si rare mérite. Mais prévenu des pernicieux principes que le Comte Duc lui inspiroit, & enyvré des plaisirs dans lesquels son Ministre l'entretenoit, le Roi ne parloit jamais à Elizabeth de ce qui regardoit le gouvernement : de maniere que ne pouvant commander aussi absolument que la Trisayeule de Philippe, qui se réserva le droit de gouverner par elle-même son Royaume héréditaire de Castille, la Reine d'Espagne fut obligée d'employer toute son adresse, & d'user de grands ménagemens, pour éloigner le Comte Duc. Après de sérieuses réflexions sur les moyens de désiller les yeux au Roi, & d'acquérir elle-même du crédit & de l'autorité, elle résolut de l'engager à marcher en personne vers la Catalogne, & de lui remontrer que Louis s'approchant à la tête de son armée, dans

*Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. 2. Disgrazia del Conte Duca.*

*Nani Historia Veneta. Lib. 12. 1642.*

1642. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Liv. 1. & 2.

le dessein d'enlever pour jamais une des plus belles Provinces d'Espagne, & peut-être de pénétrer jusques dans l'Arragon, toute l'Europe seroit surprise de voir Philippe se divertir tranquillement à Madrid, pendant que ses deux ennemis travailleroient de concert à le dépouiller, l'un du côté des Pirenées, & l'autre au-delà du Tage & de la Guadiana. Elizabeth se flatoit d'empêcher ainsi qu'Olivarez n'obsédât entierement le Roi. Elle espéroit qu'à l'armée Sa Majesté Catholique auroit de fréquentes occasions de parler aux Officiers & aux Grands qui l'accompagneroient. Que dans ces entretiens quelqu'un lui feroit sentir la mauvaise administration du Comte Duc. Que venant enfin à ouvrir les yeux, il penseroit sérieusement à remédier au désordre de ses affaires. L'habile Princesse avoit encore une autre vûe. C'étoit de demeurer Régente dans l'absence du Roi son époux, qu'Olivarez ne manqueroit pas de suivre. Elle pensoit que cela lui fourniroit les moyens de signaler sa prudence & ses autres bonnes qualités, d'acquérir encore plus d'estime & de considération parmi les Espagnols, enfin de parler elle-même au Roi des affaires qu'elle auroit ménagées, & de lui insinuer diverses choses capables de le porter à éloigner un Ministre universellement odieux.

Le peuple seconda merveilleusement bien les intentions de la Reine. Un jour que Philippe sortoit de Madrid pour aller à la chasse du loup, on lui cria si haut qu'il le put entendre : *Les François, Sire, sont les loups qui nous dévorent. Allez à la chasse du côté de Colioure, nous serons plus en sûreté.* Ces cris & je ne sçai quelle pasquinade où l'on insinuoit que si Philippe faisoit scrupule de retenir les pays usurpés par ses ancêtres, le Comte Duc lui mettroit bientôt la conscience en repos, & que chacun reprendroit ce qui lui avoit été enlevé ; ces railleries, dis-je, jointes aux remontrances qu'Elizabeth faisoit par elle-même, ou par des personnes adroitement interposées, produisirent un si bon effet, que le Roi résolut enfin d'aller en Catalogne. Olivarez mit tout en œuvre pour l'en détourner. Tantôt il représentoit à Sa Majesté, que Madrid étant à une distance presque égale de la Catalogne & du Portugal, elle y donneroit mieux les ordres nécessaires pour repousser les François, & pour réduire les Portugais ; tantôt que le thrésor Royal étant épuisé par les dépenses extraordinaires qui se faisoient en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Espagne, & sur les deux mers, on auroit peine à trouver de quoi fournir aux frais de son voyage. Souvent il exténuoit les dangers, dont certaines gens, disoit-il, effrayoient malignement le Roi, & tâchoit de le rassurer, en lui remontrant, que la conspiration formée par le Duc d'Orléans étant sur le point d'éclater, Louis seroit obligé d'abandonner le Roussillon & la Catalogne, pour aller remédier aux désordres de son Royaume menacé d'un bouleversement général. Olivarez comptoit tellement sur les grandes affaires que Richelieu malade auroit incontinent sur les bras, qu'il railloit avec les Ministres étrangers de l'arrivée de Louis à Narbonne. *Pauvre Espagne !* disoit-il en souriant : *Le Roi de France s'approche à grandes journées pour te conquérir en une campagne.*

Cependant

Cependant la confiance affectée du Comte-Duc ne dissipoit pas les inquiétudes du Roi, qui commençoit d'ouvrir les yeux, & de pénétrer les artifices de son Ministre. Il lui écrit donc une lettre pleine de vigueur & de bon sens. *Les affaires de la Monarchie deviennent tous les jours plus mauvaises*, disoit Sa Majesté. *Ce n'est pas que Dieu nous ait entierement abandonnés, & que toutes les ressources humaines nous manquent. Le Ciel a favorisé mes justes desseins en plusieurs rencontres; & j'ai encore de bonnes & nombreuses armées. Plus je réfléchis sur nos disgraces passées, plus je me persuade qu'elles viennent de la mauvaise administration des affaires, & de la negligence à exécuter les résolutions prises dans mon Conseil.* Après une récapitulation des malheurs arrivés sous le Ministére d'Olivarez, mêlée de fréquens & vifs reproches de son indolence, & des fausses mesures qu'il avoit prises, *je veux*, ajoûtoit Philippe, *qu'on assemble un conseil extraordinaire des personnes les plus habiles & les mieux intentionnées de ma Cour, & que le Marquis de Grana Ambassadeur de l'Empereur, dont je connois le zele & la prudence, y soit appellé. Vous leur lirez cette lettre, & leur demanderez ce qu'ils pensent du dessein que j'ai d'aller en Catalogne.* Il fallut obéir. On dit que ce ne fut pas sans verser des larmes, en lisant les reproches que son Maître lui faisoit. Plus entêté que jamais d'empêcher que Philippe ne sortît de Madrid, il s'efforça de prouver par un discours étudié, que le voyage de Sa Majesté seroit préjudiciable, ou du moins inutile au rétablissement des affaires. Les Espagnols timides, ou éblouis des raisons spécieuses que le Comte Duc alléguoit avec art, furent de son avis. Le seul Grana remontra vivement, que la présence du Roi à l'armée avanceroit fort le recouvrement de la Catalogne, dont la réduction du Portugal dépendoit absolument. Que les soldats animés combattroient mieux. Que le peuple & les Gentilshommes, toujours affectionnés à la maison Royale, reprendroient courage, dès qu'ils verroient le Roi à la tête des troupes. Que les Grands & la Noblesse viendroient à l'envi le seconder dans le noble & juste dessein de repousser l'ennemi & de réduire les rebelles. Que le peuple contribueroit plus volontiers aux dépenses nécessaires. Que l'Empereur Charles-Quint avoit plus fait par sa présence contre les rebelles de Flandres & d'Allemagne, que par le nombre de ses troupes. 1642.

La résolution du Conseil, contraire au départ du Roi, lui fut portée par écrit. Persuadé que son Ministre l'avoit inspirée, ou que du moins les Espagnols consultés n'avoient osé le contredire, de peur qu'il ne les maltraitât dans la suite, Philippe prend le papier, le déchire, & le jette au visage de celui qui le lui présentoit. *Rapportez à ceux de la part de qui vous venez*, dit-il, *que je veux exécuter mon dessein d'aller en Catalogne. Je prétends être maître de mes actions. Le sentiment du Marquis de Grana est plus droit, & plus convenable au bien de mes affaires, que celui de tous les autres. Si quelqu'un prend désormais la liberté de me parler contre la résolution que j'ai prise, il s'en trouvera fort mal.* Depuis ce temps-là, Olivarez s'apperçut de la diminution de son crédit. Le lendemain de Pâque, s'é-

1642. tant présenté à la porte du cabinet du Roi, qui dictoit quelque dépêche à un Secrétaire, dont l'emploi répond à celui de l'Officier qu'on nomme en France *le Secrétaire du Cabinet*; on lui vint dire de la part de Sa Majesté, qu'il attendît quelque temps; refus qu'il n'avoit jamais essuyé en vingt-deux ans de faveur. Le Comte Duc ne se rebute point. Il change seulement de mesures, & tâche de faire en sorte que le voyage de Philippe se termine à une promenade & à des parties de chasse & de divertissement. Bigot & superstitieux selon le génie de la nation, le Roi employe plusieurs jours à visiter les Eglises & les Chapelles où il y a des reliques des Saints, ou de prétendues images miraculeuses de la Bienheureuse Vierge, sort de Madrid, & chasse tantôt dans une forêt, tantôt dans une autre. On l'amuse de comédies & de spectacles préparés à dessein en divers endroits par où il passe. *Pendant que Sa Majesté se divertit à la comédie en chemin faisant*, disoit-on, *le Roi de France lui prépare des tragédies dont la catastrophe triste & malheureuse fera verser des larmes.* Olivarez attendoit toûjours l'effet du traité conclu avec le Duc d'Orléans. Il espéroit que la retraite de Gaston à Sedan, ou les efforts de Dom Francisco de Melo sur la frontiere de France, obligeroient Louis & son Ministre à retourner sur leurs pas.

Après quelques jours de marche & de repos, Philippe arrive enfin à Aranjuez, & y séjourne peu de jours. Le Comte Duc tâcha de lui persuader de n'avancer pas plus loin, ou d'aller tout au plus en chassant jusques sur les frontieres d'Arragon. Mais soit qu'il eût résolu de demeurer inflexible aux remontrances de son Ministre, soit que ce fût un effet des insinuations de la Duchesse Douairiere de Mantoue, qui à l'occasion des affaires du Portugal put lui découvrir bien des choses touchant la mauvaise conduite d'Olivarez, le 5. Mai il publie un Decret, dont voici l'extrait. *Quoiqu'il n'ait pas plû à Dieu de benir mes armes sous la conduite de Dom Pedro d'Aragon, qui a hazardé mes troupes contre l'ordre exprès que je lui en avois donné, & que l'armée navale que j'avois fait préparer contre la Catalogne ait tellement tardé à se mettre en mer, que je ne sçai pas même si elle y est à présent, quoique j'eusse ordonné qu'elle y fût le 20. Mars, ce qui auroit empêché la prise de Colioure; je ne laisse pas de partir aujourd'hui de l'Aranjuez, pour me rendre sur la frontiere de Castille, du côté de Moya & de Cuença; Villes également éloignées de mes Royaumes d'Arragon & de Valence, d'où je pourrai plus facilement envoyer du secours où il sera nécessaire.* Philippe ne sçavoit pas les ordres positifs donnés par son Ministre au Marquis de Povar; ou bien, il avance une insigne fausseté, pour se disculper d'une entreprise téméraire & extravagante. Car enfin, tous les Historiens conviennent que Dom Pedro d'Aragon remontra que le secours de Colioure par terre étoit une chose impraticable. Et comment le Roi a-t-il pû dire qu'il avoit ordonné au Marquis de Povar de ne point *hazarder ses troupes?* Ne lui commanda-t-il pas par une lettre de sa main, d'obéïr sans replique? Et ce Général pouvoit-il traverser toute la Catalogne soulevée & remplie de François, sans *hazarder* les gens choisis

qu'on lui ordonne de prendre ? C'est ainsi que les Princes, non contens de rejetter le mauvais succès d'une entreprise sur leurs Officiers, flétrissent encore sans scrupule la réputation de ceux qui leur ont simplement obéi. *Je demeurerai sur la frontiere d'Arragon & de Valence*, poursuit le Roi d'Espagne, *jusques à ce que l'armée soit en état de marcher. C'est de quoi j'ai voulu avertir, afin que chacun étant informé de ma volonté, on se tienne prêt à partir dans le temps qui sera ordonné. Il suffira pour joindre l'armée qui me doit accompagner, lorsqu'elle ira de Castille en Arragon.*

Un accident ridicule déconcerte un grand projet du Roi d'Espagne.

*Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. Chap. 90. Disgrazia del Conte Duca. Mercurio di Vittorio Lib. 1.*

De l'Aranjuez Philippe se rend à Cuença, & y passe le mois de Juin en parties de chasse, en combats de taureaux, & en d'autres divertissemens. Il va ensuite à Molina, où le Comte Duc se mit, dit-on, à la tête de la compagnie colonelle de son régiment lorsque le Roi en fit la revue, & monta lui-même la garde, afin de donner l'exemple aux autres Grands. Mais comment put-il marcher, s'il étoit aussi courbé que Fontrailles nous le dépeint ? Quoiqu'il en soit de sa bonne ou mauvaise grace dans une pareille action, Philippe tint plusieurs conseils de guerre à Molina, sur la maniere dont il s'y prendroit pour secourir Perpignan étroitement bloqué. Quelques-uns étoient d'avis d'envoyer l'armée navale déja supérieure à celle de France, quoique l'escadre de Naples ne fût pas encore arrivée. L'Espagnole étoit de cinquante-quatre gros Vaisseaux, commandés par le Duc de Ciudad Real, & de neuf galeres sous la conduite de Dom Louis d'Alencastro, Seigneur Portugais, frere du Duc d'Aveiro. Les François supérieurs de huit galeres avoient quarante-huit Vaisseaux, dit-on. Ils n'étoient pas apparemment tous de guerre : autrement les forces eussent été assez égales. Les auteurs de cet avis prétendoient qu'avec l'armée navale on pourroit reprendre Colioure, ou emporter quelque autre port de la côte du Roussillon, y débarquer un corps de vieilles troupes choisies, & le faire marcher au secours de Perpignan.

D'autres, à qui l'entreprise paroissoit trop incertaine, proposerent d'y aller par terre, quoique depuis la disgrace arrivée à Dom Pedro d'Aragon, une si longue marche dût paroître encore plus périlleuse. Le Marquis de Torrecuso, habile Officier Italien, présenta là-dessus un mémoire au Conseil. Il y promettoit d'exécuter heureusement le projet, pourvû qu'on lui donnât la liberté de choisir dans l'armée dix mille hommes de pied, deux mille chevaux, & mille dragons ; que tout ce qui étoit dû à l'armée fût payé ; qu'on assurât l'argent nécessaire pour la payer désormais à la fin de chaque mois, & qu'on fît des magazins de vivres & de munitions suffisans pour entretenir les troupes en campagne pendant trois mois. Après un sérieux examen de la proposition dans le Conseil, Philippe l'accepte. Torrecuso, content d'avoir obtenu ce qu'il demandoit, se prépare à marcher, & les Marquis de Léganez & de Tavara ont ordre d'occuper les Catalans & les François en deux endroits différens, afin que Torrecuso puisse avancer sans résistance.

Un ridicule accident déconcerta le projet. Les armées navales de France & d'Espagne se rencontrerent sur les côtes de Catalogne, & se

1642. battirent pendant deux jours, sans grande perte de part ni d'autre. Elle fut pourtant plus considérable du côté des Espagnols, qui ne purent sauver un de leurs plus beaux Vaisseaux. On prétend qu'ils eussent obtenu facilement une belle victoire, sans la mésintelligence de leur Amiral, Officier assez malhabile, avec le Général des galeres. Au commencement du combat, un homme s'avise de partir pour la Cour, comme dépêché par le Duc de Ciudad Real, afin de porter au Roi la nouvelle d'une victoire complette, & d'attapper la récompense qui se donne en pareilles occasions. Le fourbe fait sérieusement confidence du prétendu sujet de son voyage à un Capitaine, qui plus diligent que lui arrive le premier, & annonce la fausse victoire au Roi & au Comte Duc. L'auteur de la nouvelle vient ensuite, & passe pour un second Exprès qui apporte la confirmation de la défaite des François. Olivarez l'écrit incontinent à la Comtesse son épouse, & le porteur de la dépêche reçoit d'elle un riche présent. On allume des feux de joye dans tout Madrid, & les Ministres étrangers, trompés comme les autres, demandent audience à la Reine, pour lui faire leurs complimens. Elizabeth refusa d'abord de les recevoir, & dit qu'elle n'avoit pas encore reçu des lettres assez positives de la part du Roi. Cependant l'Ambassadeur de l'Empereur, & celui d'Angleterre, ayant écrit, l'un au Nonce du Pape, & l'autre à l'Ambassadeur de Venise, que la nouvelle se débitoit comme certaine à la Cour de Philippe, on ne parle plus d'autre chose à Madrid, que des heureuses suites d'un si grand avantage; car enfin on disoit que les François avoient perdu seize Vaisseaux & dix galeres. On comptoit déja sur la réduction de la Catalogne & du Portugal, comme sur deux avantages infaillibles. Quelle fut la confusion de la Cour & de la capitale d'Espagne, quand on apprit peu de jours après, par une barque arrivée à *Binarux* ou *Vinaros*, dans le Royaume de Valence, sur les confins de la Catalogne, que la flote Espagnole, assez maltraitée, s'étoit retirée au Port Mahon, & que celle de France étoit allée en meilleur état à Barcelone! Philippe honteux & déconcerté s'effraye, perd courage, désespere de secourir Perpignan, puisque sa flote ne peut plus agir par mer, pendant que Torrecuso s'avancera par terre. On écrit donc à ce Général de la part de Sa Majesté, de n'aller pas plus loin, & de ne hazarder point les troupes qu'on lui a données.

Le Roi propose ensuite dans son Conseil, s'il passera de Castille en Arragon. Le Marquis de Grana, Ambassadeur de l'Empereur, remontra fortement que la présence de Sa Majesté feroit grand bien à ce Royaume découragé par les dégâts continuels des François, & par la prise de Monçon; qu'elle animeroit les soldats; qu'il y avoit sujet d'espérer que la Noblesse Catalane, déja rebutée de la domination Françoise, rentreroit dans le devoir, quand elle sçauroit que le Roi est aux portes de la Province pour l'en délivrer. Que dès que Philippe se fera voir à la tête de son armée, les Grands & la Noblesse viendroient à l'envi combattre sous ses yeux. Celui qu'on appelle en Espagne l'Auditeur du Conseil

Royal, & qui l'étoit aussi du Conseil des finances, représenta au contraire, que le Roi ne pouvoit aller en Arragon, où les ennemis faisoient des courses continuelles, sans hazarder sa personne; & que le trésor Royal épuisé ne pouvoit fournir à une si grande dépense. Il insinua en même temps que l'Ambassadeur de l'Empereur recherchoit des raisons éloignées, qu'il croyoit capables de lui acquerir la réputation d'habile homme d'Etat, & qui ne paroissoient nullement convenables au bien de la Monarchie d'Espagne. *Monsieur l'Avocat*, reprit Grana justement indigné, *je ne ferai pas difficulté de reconnoître que vous entendez mieux que moi Balde & Barthole. Mais je soutiens qu'en ce qui regarde la guerre & le gouvernement de l'Etat, vous êtes un grand ignorant. Ces choses ne s'apprennent ni au Barreau, ni dans l'Etude d'un Praticien; mais en plusieurs campagnes, & par une longue expérience des affaires qui se traitent dans le cabinet des Princes.* Olivarez prend le parti de son Auditeur, & le Ministre Impérial, dont la patience est poussée à bout, demande au Roi la permission de s'en retourner à Madrid. Sa Majesté le retint honnêtement. Le voilà donc enfin à Sarragosse. Tout le monde attendoit qu'elle iroit faire la revûe d'une armée de trente mille hommes, la plus leste que l'Espagne eût jamais vûe. Mais le Comte Duc sçut si bien l'intimider, en lui représentant que depuis la prise de Monçon les François faisoient des courses dans tout l'Arragon, & jusques aux portes de Sarragosse, que le foible Monarque renfermé dans une chambre dont il n'ose sortir, s'occupe à regarder par la fenêtre des gens qui jouent au ballon. Cependant son Ministre alloit tous les jours hors la ville, suivi de douze carrosses, & escorté de deux cent hommes armés à pied & à cheval, que son fils Enriquez commandoit. 1642.

Avant son départ de Madrid, le Roi d'Espagne eut une grande & longue contestation avec Marie de Bourbon Princesse de Carignan, épouse du Prince Thomas de Savoye, & sœur du feu Comte de Soissons. Elle s'étoit retirée à Milan, & depuis à Madrid, lorsque Thomas, brouillé avec Victor-Amédée Duc de Savoye son frere, entra au service du Roi d'Espagne, comme je l'ai raconté ci-dessus. Après que ce Prince eut conclu le traité d'accommodement avec la France, dont j'ai aussi parlé, & qu'il rompit ensuite, un Exprès vint de sa part à Madrid, prier Sa Majesté Catholique, de vouloir bien permettre à la Princesse de Carignan, de revenir en Italie avec ses enfans. Le Roi & son Ministre répondirent en termes généraux & obligeans, que Thomas auroit la juste satisfaction qu'il demandoit. Mais on n'avoit nulle envie de la lui accorder. Bien informés que le Prince traitoit secretement avec la France, Philippe & Olivarez prétendoient garder la Princesse & ses enfans, comme des ôtages que Thomas avoit donnés de son attachement aux intérêts de la Couronne d'Espagne; ou du moins l'y retenir par la crainte de voir son épouse & ses enfans arrêtés, comme par droit de représailles, en cas que le Prince ne tînt pas les paroles données à Sa Majesté Catholique. La Princesse, impatiente de ne voir aucun effet des promesses faites à l'Exprès

1642. venu de la part de Thomas, parle au Comte Duc, & le prie d'avoir égard au juste empressement qu'elle a de rejoindre son époux. *Il n'y a rien de plus raisonnable, Madame*, répondit Olivarez. *Je vous demande seulement quinze jours de temps. Après cela, vous serez contente. Monsieur*, dit la Princesse un peu défiante, *m'assurez-vous que le Roi me tiendra parole? Jesus!* s'écria le Comte Duc. *Le Roi peut-il manquer à sa parole? Je vous la confirme de la part de Sa Majesté; & pour dissiper tous les soupçons que quelqu'un vous a peut-être malignement inspirés, je vous déclare que le Comte d'Orgaz a reçu ordre de tenir des charrois prêts pour votre voyage.*

Celui-ci ne manque pas de prétextes spécieux pour différer. Tantôt il attend des ordres plus précis; tantôt il n'a pas encore touché l'argent nécessaire pour les frais du voyage. Carignan, dont la défiance augmente, envoie dire à Orgaz de ne s'embarrasser point sur le chapitre de l'argent; qu'elle ne veut pas être à charge au Roi Catholique, & qu'elle fera le voyage à ses propres dépens. On rejette la proposition, comme injurieuse à un puissant & généreux Monarque. Les difficultés sur les charrois durerent depuis le commencement de Février jusques à la derniere semaine du Carême. Nouvelles Instances de la part de la Princesse au Comte Duc. *Madame de Carignan*, répondit-il gravement, *est trop bonne Chrétienne pour vouloir voyager durant les jours saints Je la prie très-humblement de différer son départ jusques au Samedi d'après Pâques.* Elle attend, & on l'amuse sous divers prétextes jusques au mois de Juillet. Persuadée qu'on la joue, elle se détermine à prendre congé du Roi, & prie la Comtesse d'Olivarez de demander pour elle audience à Sa Majesté. On lui répond que le Cardinal de Borgia ira la trouver de la part de Philippe. Voilà donc Son Eminence qui prie Carignan de différer encore, parce que les galeres d'Espagne étant occupées à délivrer Tarragone assiégée par les François, elles ne peuvent la porter sûrement en Italie avant le mois d'Octobre. *Monsieur le Cardinal*, dit la Princesse en colere, *je suis fort surprise qu'une personne de votre caractère se charge de la commission de venir détourner une femme d'aller rejoindre son mari. Vous sçavez qu'on a fait courir le bruit que je ne me soucie pas autrement de retourner en Piémont. Je veux que mon empressement en démente les auteurs. Mes enfans deviennent grands. Je dois les conduire à leur pere, afin qu'ils apprennent de lui à se rendre dignes de la bienveillance & de la protection de Sa Majesté Catholique.*

Carignan va le même jour au Palais, & prend congé du Roi & de la Reine qu'elle trouve ensemble. *Je ne reçois point vos adieux*, lui dit Philippe. *Ne vous a-t-on pas déclaré de ma part, que je ne puis vous donner mes galeres avant le mois d'Octobre? Je suis bien malheureuse, Sire*, reprit la Princesse en pleurant, *de me voir dans la nécessité de faire violence à la forte inclination que j'ai à vous donner des marques de mon respect. Je supplie très-humblement Votre Majesté, de considérer qu'il y a sept ans que je suis séparée de mon mari.* C'est inutilement que la Reine, demeurée seule avec Carignan, l'exhorte à prendre encore un peu de patience. Dès le

lendemain elle va trouver le Comte Duc, & le conjure avec toute la civilité possible, de l'aider dans la juste résolution qu'elle a prise d'aller joindre son époux qui la demande. Olivarez se met en colere, & lui dit avec une extrême hauteur, que le Roi ne veut pas qu'elle parte. *C'est à vous, Madame, d'obéïr à ses ordres*, ajoûte-t-il. *Je voudrois de tout mon cœur*, repliqua la Princesse, *pouvoir me conformer au sentiment de Sa Majesté. Vous me parlez de lui obéïr, Monsieur: c'est à quoi je ne me suis pas obligée, & encore moins quand ce qu'on éxige de moi est contraire à la volonté du Prince mon époux, & au bien de mes enfans. Les voilà déja grands. Ils ont besoin d'être sous la conduite de leur pere. Puisqu'ils ont l'honneur d'appartenir de si près au Roi, ne doit-il pas être bien-aise qu'on s'applique à leur éducation. Ce seroit mal reconnoître les services du pere que de laisser perdre les enfans.* Pour donner quelque satisfaction à la Princesse, Carnero Secrétaire d'Etat la vient trouver, & lui promet qu'elle partira sans faute au mois d'Octobre. Elle en demande la permission par écrit. *On vous la donnera, Madame*, dit le Secrétaire d'Etat. Il revient en effet avec un papier signé d'un de ses collegues. Carignan refuse de le recevoir, parce que le seing du Roi n'y est pas. On lui apporte alors une lettre de Philippe même, qui promet positivement de lui donner des galeres pour aller en Italie au mois d'Octobre, & l'invite de venir au Palais en attendant, où il lui fait préparer l'appartement du Cardinal Infant. La Princesse reçoit la lettre du Roi avec plaisir, la garde, & ne va point loger au Palais, qui lui paroît une honnête prison. 1642.

Le mois d'Octobre vient, & elle demande instamment l'éxécution de ce que Philippe lui a solemnellement promis. Le Cardinal de Borgia, le Marquis de Mirabel, un Secrétaire d'Etat, & le Confesseur du Roi, la viennent trouver de la part de Sa Majesté, & lui disent, qu'à la vérité les galeres sont revenues de Tarragone; mais qu'il y a une nécessité indispensable de les renvoyer porter des vivres & des munitions dans le Roussillon. Que pour cette raison, le Roi souhaite que la Princesse differe son départ. *M. le Cardinal*, repartit-elle, *je suis lasse de voir qu'un Prélat de votre rang se charge de me porter des paroles manifestement contraires aux promesses qu'il sçait bien que le Roi m'a faites. Je prétends m'en retourner au plutôt en Italie. J'en ai la permission signée de la main de Sa Majesté. Madame*, repliqua Borgia, *le Roi a des raisons d'Etat qui l'obligent à faire différer votre voyage. On ne les peut pas communiquer à une Dame: c'est à vous d'obéïr. Et quelles raisons d'Etat*, reprit Carignan, *peut-on avoir, qui ne se puissent confier à une personne de mon rang, sur-tout dans une affaire qui me regarde? Pour ce qui est des ordres du Roi que vous m'apportez, Monsieur, je serai toute ma vie très-humble servante de Sa Majesté. Mais les Prince de la Maison de Savoye ne reconnoissent point d'autre Souverain que le Duc qui en est le chef. Ne me repliquez pas davantage, je vous en prie.* Le Marquis de Mirabel prit la parole, & dit certaines choses peu respectueuses au regard du Prince Thomas. La Princesse le releva, & lui parla d'une maniere si haute, qu'il garda le silence. *Madame*, dit alors le Con-

1642. fesseur du Roi, *vous n'êtes pas la seule femme séparée de son mari dans le monde. Je le sçai*, repliqua-t-elle. *Il y a beaucoup de sotes, & je ne veux pas en augmenter le nombre.* Carignan va le lendemain prendre congé du Roi, qui lui dit nettement qu'il ne veut pas qu'elle parte, & que cela est important aux intérêts du Prince Thomas. *Sire*, répondit la Princesse, *j'ai la parole de Votre Majesté par écrit. Voudroit-elle la retirer? Je vous suis infiniment redevable du soin que vous prenez des intérêts du Prince mon époux. Je les connois aussi bien qu'un autre, & je ne vois pas que mon départ leur soit contraire.*

Peu de temps après la Princesse apprend qu'on a défendu de la part du Roi, & sous peine de la vie, à tous les voituriers, de lui fournir aucune chose nécessaire pour son voyage. Infléxible dans sa résolution, elle fait charger quelques chariots qui lui appartiennent, & se prépare à partir. Lorsqu'elle est sur le point de monter en carrosse, des gens viennent avec des soldats, & font. dételer les mules. *Je suis bien-aise*, dit-elle, *de voir qu'on en vient à la violence ouverte.* Carignan rentre aussitôt dans sa chambre, & en ferme la porte. Avertie ensuite qu'on n'a pas touché au carrosse destiné pour les Dames de sa suite, & qu'il est toujours prêt à partir, elle monte dedans avec ses enfans, dit qu'elle va d'un certain côté, & prend une route opposée, avec quelques-uns de ses domestiques à cheval. Olivarez court incontinent après elle, & l'atteint avec assez de peine. *Madame*, lui dit-il, *le Roi & la Reine sont fort surpris de ce que vous êtes partie sans les voir. Leurs Majestés vous attendent hors la porte de Madrid.* La Princesse renouvelle ses anciennes plaintes, & déclare hautement qu'elle trouve fort étrange qu'on use d'une pareille violence au regard d'une personne qui n'est point sujette du Roi d'Espague. *Si Sa Majesté Catholique*, ajoûte-t-elle, *n'est pas contente des services du Prince mon époux, que ne s'explique-t-on franchement? Il remettra aussi volontiers son emploi, qu'il l'accepta d'abord. Madame*, reprit le Comte Duc, *si vous n'êtes pas sujette de la Couronne d'Espagne, celui qui la porte n'en est pas moins un grand Roi. Croyez-vous qu'il n'a pas d'autres sujettes qui vous valent bien?*

*J'en suis bien éloignée de le croire*, repliqua la fiere Carignan. *Le Roi votre maître n'aura jamais une sujette de ma naissance & de mon rang. Avez-vous oublié que je suis de la même maison que la Reine son épouse?* Le Comte Duc s'adoucit, proteste qu'on ne prétend point retenir plus long-temps la Princesse en Espagne, & la prie de revenir seulement à Madrid, faire la révérence au Roi & à la Reine. Elle y consent, mais en disant qu'après avoir pris congé de Leurs Majestés, elle reviendra immédiatement sur ses pas. Le Marquis de Grana Ambassadeur de l'Empereur s'entremet pour accommoder le différend; & à sa sollicitation, Carignan revient passer le reste de l'année précédente à Madrid. *Me voici de retour*, dit-elle au Secrétaire Carnero qu'elle envóya chercher. *Mais je n'abandonne pas pour cela mon dessein d'aller au plutôt en Italie. Je vous prie de le dire sans façon à M. le Comte Duc. Il ne m'a jamais regardée de bon œil:* qui

*qui ne le sçait pas? Je suis Françoise, & je dis librement mes sentimens. Cela suffit pour lui être désagréable. Cependant j'ai toujours eu pour lui tous les égards imaginables. Je l'ai respecté comme mon pere. C'est beaucoup de peine inutilement prise. Il s'en faut consoler. Puisque je suis sortie avec un seul carrosse, & que je n'ai pas fait difficulté de passer la nuit couchée à terre dans une méchante hôtellerie, je pourrai bien sortir même à pied, en cas qu'on veuille me retenir malgré moi. Rien ne me sera trop pénible, quand il sera question d'aller rejoindre mon époux.* 1642.

Voyant aux premiers jours de cette année, qu'on ne pense en aucune maniere à lui tenir les paroles tant de fois données, elle part le 17. Janvier, & prend la route de Valence, dans le dessein de s'embarquer à la premiere occasion, pour passer en Italie. A peine a-t-elle fait deux cent pas, qu'elle voit venir à elle un gros de cavaliers armés, dont le Commandant lui dit sans se découvrir, que Philippe ayant sçu qu'elle se veut retirer à l'Aranjuez, Sa Majesté lui envoie des gens pour l'escorter jusques-là. *Je ne vas pas à l'Aranjuez*, répondit Carignan, *mais à Valence, suivant la permission que Sa Majesté m'en a donnée par écrit. On ne l'entend pas ainsi*, reprit le brutal Espagnol. *Il faut obéïr au Roi. Je suis sa très-humble servante*, dit la Princesse. *Je l'honore & le respecte comme un grand Monarque. Mais je ne reconnois point d'autre Souverain que Monsieur le Duc de Savoye, ou les Princes ses tuteurs durant sa minorité. Vous êtes un insolent. Sçachez qu'on sçaura vous punir tôt ou tard de m'avoir parlé de la sorte. Madame*, repartit l'Officier en tirant un papier de sa poche, *voici un ordre de Sa Majesté. Lisez-le s'il vous plaît. Je n'en ferai rien*, reprit-elle. *C'est un ordre supposé par un Ministre ennemi de notre Maison.* Cependant, l'Officier arrête les gens de la Princesse, & déclare qu'il ne leur permettra pas de la suivre. Elle descend alors de carrosse avec ses enfans & quelques Dames, commande à ses principaux domestiques de mettre pied à terre, & de lui donner la main & aux jeunes Princes. *Approchez*, cria-t-elle à l'Officier, *& empêchez ces gens-là de me servir.* L'Officier devenu plus civil, met la main au chapeau, la prie de remonter en carrosse, & la fait conduire par ses gens armés jusques à un village voisin. Elle y descend dans une maison particuliere: s'appercevant que les soldats gardent la porte du logis, & qu'ils se postent autour, elle leur dit de se retirer, & demande si on prétend la traiter comme une prisonniere. Plus indignée de ce qu'ils font semblant de n'entendre pas ce qu'elle dit: *Vous êtes de braves gens*, leur cria-t-elle par la fenêtre. *Vous témoignez plus de courage contre l'épouse d'un Prince qui depuis sept ou huit ans expose continuellement sa vie pour le service du Roi, que contre les ennemis de Sa Majesté.*

Carnero Secrétaire d'Etat arrive ensuite de la part de Philippe; & prie Carignan de revenir à Madrid. *Je ne suis pas si aveugle*, répondit-elle, *que je ne voie fort bien que le Comte Duc abuse du nom de Sa Majesté, pour me jouer de pareils tours. Je suis retournée à Madrid. Cela me doit suffire. On n'en use pas de la sorte avec une personne de mon rang. J'ai écrit au Roi la raison pourquoi je suis partie sans prendre congé de lui. Je ne crois pas,*

1642. *Madame, que Sa Majesté veuille recevoir votre lettre*, dit Carnero. *Je vous avertirai seulement qu'en persévérant dans votre dessein, vous vous exposez à recevoir d'étranges désagrémens. On pourroit bien vous enlever les Princes vos enfans. Ils ont l'honneur d'appartenir de fort près au Roi. Ne croyez pas qu'on vous permette d'altérer leur santé par les incommodités du voyage que vous entreprenez dans une saison fâcheuse, & par un plus long séjour dans un misérable endroit. Il se faut préparer à tout*, repliqua Carignan. *Puis-je souffrir pour une meilleure cause? Quand il est question d'obéir aux ordres justes de son époux, une femme vertueuse ne doit pas craindre la mort.* Le Marquis de Castagnede vient encore, la prie au nom du Roi de revenir, ou d'aller à Tolede, ou bien au *Pardo*, en cas que le séjour de Madrid lui soit désagréable, & la menace de l'enlévement de ses enfans, si elle s'opiniâtre plus long-temps à partir. *M'arracher mes enfans malgré moi:* reprit-elle. *Sont-ils donc d'une condition à essuyer de pareilles violences? Le Roi n'a point d'autre autorité sur eux que celle que la force lui peut donner. Et puisqu'on en use si mal à leur égard, je vous déclare que je renonce & pour moi, & pour eux, à la protection de Sa Majesté Catholique.* La Princesse tâchoit de se soûtenir par son grand courage. Cependant la crainte de voir ses enfans arrachés de son sein lui causoit de mortelles inquiétudes. Cela ne l'empêcha pas de parler encore avec une extrême hauteur au Comte Duc dans une entrevûe. Le Ministre se trouva même fort embarrassé. On vint lui déclarer de la part du Prince Thomas, que si on refusoit plus long-temps de lui renvoyer son épouse & ses enfans, il entreroit dans le Duché de Milan à la tête d'une puissante armée.

Accommodement de Maurice Cardinal, & de Thomas Prince de Savoye avec la Duchesse Christine & avec le Roi de France.

*Nani Historia Veneta. Lib. 12. 1642. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. 3.*

Vers la fin de cette longue & ridicule scene qu'Olivarez, embarrassé de la résistance d'une Dame aussi opiniâtre que fiere, donnoit à Madrid, Maurice Cardinal, & Thomas Prince de Savoye, travailloient sérieusement à s'accommoder avec la Duchesse Christine leur belle-sœur, & avec le Roi de France. L'aîné des deux freres, qui aimoit la vie tranquille, avoit toujours paru plus disposé à la paix que son cadet, dont il se défioit à cause de leurs intérêts différens. Maurice voyoit que Thomas ne pensoit qu'à s'assurer, ou du moins à ses enfans, la succession aux Etats de la Maison de Savoye, en cas que le jeune Duc Charles-Emmanuel mourût, & que pour cet effet on cherchoit à faire vieillir le Cardinal dans le célibat; chose qui n'étoit nullement de son goût. Maurice vouloit être Duc de Savoye, ou laisser des enfans capables de l'être, si la race masculine de Victor-Amédée venoit à manquer. C'est pourquoi il témoignoit une entiere disposition à s'accommoder avec Christine, pourvû qu'on lui permît d'épouser Louise-Marie sa niece, fille aînée de Victor-Amédée, afin de prévenir toutes les contestations qui se pourroient former, si Charles-Emmanuel mouroit jeune, ou sans enfans. Le Cardinal de Savoye demandoit encore que Louis lui donnât & à sa future épouse de quoi soûtenir leur rang. L'Archevêque de Turin & quelques autres Piémontois du Conseil de Christine appuyoient les prétentions de Maurice, afin de délivrer leur Patrie d'une longue & sanglante guerre, &

d'en assurer le repos pour long-temps. Mais la jeune Princesse, peu touchée des raisons politiques, avoit une extrême répugnance à épouser son oncle assez avancé en âge. *Faut-il*, disoit-elle, *que pour terminer un différend qui se pourroit bien accommoder autrement, on m'oblige à épouser mon pere?*

1641. *Mercurio di Vittorio Siri. T. 2. Lib. 1, 2.*

Thomas aussi brouillé avec le Comte de Sirvela nouveau Gouverneur de Milan, qu'il l'avoit été avec le Marquis de Léganez, & mécontent de ce que la Cour de Madrid, jalouse de la conservation d'un beau Duché, faisoit difficulté de lui accorder le commandement d'une armée en chef, & sans aucune dépendance de Sirvela, de peur que le Prince ambitieux ne se servît de la puissance même de Philippe pour s'emparer avec le secours de la France du Pays dont la défense lui auroit été confiée; Thomas, dis-je, prit d'autant plus facilement la résolution de suivre l'exemple de Maurice, qu'il ne pouvoit honnêtement continuer lui seul la guerre contre son neveu Charles-Emmanuel, & contre Christine réconciliée avec celui des deux freres qui avoit le plus de droit à la tutelle du jeune Duc & à la Régence des États de la Maison de Savoye. Quel prétexte Thomas abandonné par Maurice auroit-il eu de faire la guerre? Que pouvoit-il demander lorsque son aîné accordoit tout à leur sœur? Il devoit craindre que le jeune Charles-Emmanuel ne se vengeât un jour sur lui, ou sur ses enfans, de la désolation entiere du Piémont & de la Savoye. Il prévoyoit encore que Maurice étant accommodé une fois avec Christine, ils se joindroient l'un & l'autre, appuyés du secours de la France, pour le chasser d'Ivrée & des autres Places qu'il avoit occupées dans le Piémont: de maniere qu'il se verroit réduit à la nécessité de se jetter entre les bras de Sa Majesté Catholique, & d'accepter le commandement de ses armes contre le Portugal; emploi artificieusement offert au Prince, afin de le tirer de l'Italie, & qu'il refusa en disant, qu'il se garderoit bien de s'aller rendre prisonnier en Espagne avec son épouse & ses enfans.

Il avoit encore des intérêts particuliers & secrets pour l'établissement de sa maison. Par la mort du Comte de Soissons, la Princesse de Carignan, sa sœur, devoit partager sa succession avec la fille du Duc de Longueville, qui épousa en premieres nôces une autre sœur du feu Comte. De maniere qu'en mariant son fils avec la jeune Longueville, il le rendoit héritier de tous les biens de la Maison de Soissons, & peut-être des grandes & riches Seigneuries de celle de Longueville, en cas que le Duc n'eût point d'enfans mâles, ou que ceux qu'il auroit d'un second lit mourussent sans postérité, comme il est arrivé en effet. Une chose touchoit encore plus vivement Thomas. C'étoit l'espérance que la Cour de France lui donnoit, de l'aider à conquérir une partie du Milanez, où il se pourroit faire une belle Principauté. La Monarchie d'Espagne étoit alors si foible, qu'elle paroissoit en danger d'être bientôt démembrée de tous côtés. Chacun pensoit à profiter de ses débris. Le Cardinal Mazarin ardent à renouer le traité qu'il conclut l'année précédente

1642. avec Thomas, & que le Prince rompit ensuite, le flatoit de l'agréable idée d'un projet dont l'exécution ne paroissoit pas trop difficile, pourvû que Richelieu, auprès de qui Mazarin pouvoit beaucoup, voulût sérieusement l'appuyer. Durant la campagne de cette année, le Prince découvrit manifestement ses desseins secrets, & les Espagnols ne manquerent pas de les lui reprocher tout publiquement. Dès qu'il fut entré au service de la Couronne de France, il aima mieux qu'on tâchât d'emporter Novare, & quand l'entreprise eût échoué, qu'on enlevât Tortone au Roi d'Espagne, que de reprendre les villes occupées dans le Piémont par Sa Majesté Catholique. Celles-ci devoient retourner au Duc de Savoye, & les autres conquêtes étoient promises en propre à Thomas. Il reçut en effet des mains de Louis l'investiture de Tortone. L'incomparable Prince Eugene de Savoye a eu l'honneur, en nos jours, de conserver à la Maison d'Autriche une belle Souveraineté que son grand-pere, son grand-oncle, & son ayeul, ont souvent projetté de lui enlever, ou du moins une grande partie. Mazarin ne le prévoyoit pas en concluant le mariage de sa niece avec le second fils de Thomas, qu'il en naîtroit un guerrier invincible, dont le courage & l'expérience ébranleroient la puissance d'une Monarchie à l'établissement de laquelle ce Ministre avoit tant travaillé.

Les deux freres ayant donc résolu de s'accommoder avec leur belle-sœur, & avec le Roi de France, commencerent de se plaindre des Ministres de Philippe. On comprit bien à Madrid, qu'ils cherchoient à se détacher des intérêts de Sa Majesté Catholique. Comme il lui importoit extrêmement de les retenir, & d'empêcher qu'ils ne se déclarassent en faveur de Louis, les Ministres du Roi d'Espagne en Italie eurent ordre de les ménager & de leur accorder leurs demandes. Philippe fut mal servi. Sirvela Gouverneur de Milan ne vouloit point donner à Thomas le commandement absolu d'une armée; & Olivarez, à qui ce Seigneur de la maison de Velasco nouvellement alliée au Comte Duc avoit rendu Thomas fort suspect, approuvoit la défiance du Gouverneur de Milan. On l'offrit pourtant enfin au Prince. Mais quand il fut question de régler la formule du serment de fidélité que Thomas feroit au Roi d'Espagne, il y eut de longues contestations. Négocier l'accommodement de ceux qui cherchent des prétextes de rupture, c'est la chose du monde la plus désagréable & la plus embarrassante. Le Cardinal Trivulce, le Marquis de Caracene, & les autres qui s'entremirent pour ajuster les différends survenus entre Thomas & Sirvela, s'en apperçurent bientôt. Si le Prince vouloit une chose, le Gouverneur de Milan la refusoit; & quand elle étoit accordée, l'un prétendoit l'obtenir d'une certaine maniere, que l'autre rejettoit absolument.

Durant ces négociations, le Cardinal Maurice trouva moyen de se défaire de la garnison Espagnole qu'il avoit reçue à Nice, & Sirvela fournit lui-même fort imprudemment à Thomas l'occasion de se délivrer de celle d'Ivrée. Sous prétexte de quelques mouvemens des François depuis l'arrivée du Duc de Bouillon leur nouveau Général en Italie, le Gou-

verneur de Milan demande au Prince une partie de la garnison d'Ivrée. 1642.
On la fait partir toute entiere, & quand Sirvela en renvoie une partie, en disant qu'il n'a pas besoin d'un si grand nombre de gens, on ne veut pas leur permettre de rentrer dans la ville. Cependant les deux freres achevoient de conclure leurs traités. Pour sauver les apparences, ils demandent que Philippe rende à leur neveu toutes les Places occupées sur lui dans le Piémont, puisque Louis offre de restituer en même temps celles où il a mis garnison Françoise. On menace de se déclarer pour la France en cas de refus. Comme cette Couronne ne vouloit rendre ni Pignerol, ni Cazal, on offre de consentir que Philippe garde Verceil & Trino, jusques à ce que le différend sur la restitution de Pignerol & de Cazal soit terminé au traité de la paix générale.

Celui des deux Princes avec Christine fut signé à Turin le 14. Juin. En voici les principaux articles. Que la Duchesse conserveroit le nom & l'autorité de Tutrice & de Régente, sans autre obligation que d'appeller Maurice & Thomas au Conseil, quand ils seront auprès d'elle, & de les consulter dans les affaires importantes. Que le premier épousera la Princesse Louise-Marie sa niece, & sera Lieutenant Général pour le jeune Duc dans le Comté de Nice & ses dépendances. Que Thomas aura la même qualité à Ivrée, & dans le territoire de quelques autres villes. L'administration des Etats de Charles-Emmanuel fut ainsi partagée entre sa mere & ses oncles. La porte de l'Italie, que les Ducs de Savoye prenoient si grand soin de tenir fermée & de n'ouvrir qu'en des occasions pressantes, demeura libre aux François.

Le premier Juillet Aiguebonne Ambassadeur de Louis à la Cour de Savoye, & les Plénipotentiaires de Maurice & de Thomas signerent à Turin le traité entre Sa Majesté Très-Chrétienne & les deux Princes. J'en marquerai pareillement les conditions les plus importantes. Que Maurice & Thomas se déclareront pour la Couronne de France. Que celui-ci la servira, jusques à ce que le Roi d'Espagne ait restitué au Duc Charles-Emmanuel les Places occupées dans le Piémont, & renvoyé en Italie la Princesse de Carignan & ses enfans. Que Louis approuvera les traité des deux freres avec Christine, & le mariage de Maurice avec la Princesse Louise. Qu'il donnera cent mille livres de pension à Maurice. Qu'en considération du mariage de celui-ci avec la niece de Sa Majesté, il recevra les gratifications qu'on lui avoit offertes, il y a quelque temps. C'étoit, dit-on, un Duché de vingt-cinq mille écus de rente en France, une pension considérable à la Princesse durant sa vie, un présent de pierreries, & cent mille écus d'argent pour les nôces. Que le Roi donnera pareillement cent mille livres de pension à Thomas, & soixante & dix mille pour sa femme & ses enfans, quand ils seront revenus d'Espagne. Que Sa Majesté tâchera de faire réüssir le projet de mariage entre un fils du Prince & la fille du Duc de Longueville. Que Louis ne fera ni paix ni treve avec la Couronne d'Espagne, sans y comprendre Thomas, & sans obtenir à son épouse & à ses enfans la liberté de revenir en Pié-

1642. mont. Qu'en cas que Christine vienne à mourir durant la minorité de Charles-Emmanuel, le Roi maintiendra Maurice & Thomas dans la qualité & l'autorité de Tuteurs du jeune Duc leur neveu, & de Régens de ses Etats, pourvû que les deux Princes demeurent attachés aux intérêts de la Couronne de France.

Le Pape excommunie le Duc de Parme.

*Nani Historia Veneta. Lib.* 12. 1642.

*Historia di Gualdo Priorato. Part. III. Lib.* 3.

*Mercurio di Vittorio Siri. T.* 2. *Lib.* 1.

Dans le temps même que Maurice & Thomas concluoient leur accommodement avec Christine leur belle-sœur, l'Italie se voyoit menacée d'une guerre générale. La République de Venise, Ferdinand II. Grand-Duc de Toscane & François Duc de Modene armoient & négocioient une ligue entr'eux pour la défense d'Edouard Farnese Duc de Parme, que le Pape Urbain, ou plutôt les Barberins ses neveux, projettoient de dépouiller non seulement du Duché de Castro, mais encore de tous ses Etats. Les Couronnes de France & d'Espagne s'efforcerent à l'envi de profiter de la conjoncture. Les Ministres de Philippe en Italie représentoient aux Princes que l'affaire de Castro se pouvant terminer par quelque expédient facile à trouver, il leur seroit plus avantageux de s'unir avec la Couronne d'Espagne pour la conservation du repos de l'Italie, contre les François qui vouloient s'y établir à la faveur des brouilleries excitées par leurs artifices. La conjoncture paroissoit favorable aux Espagnols. Les Princes d'Italie furent allarmés du voyage de Louis à Lyon & en Dauphiné. On ne sçavoit s'il porteroit ses armes vers les Pirénées ou au-delà des Alpes. Et quand les troupes furent arrivées aux frontieres de la Catalogne, on craignit encore qu'immédiatement après la prise de Perpignan, elles ne vinssent fondre sur l'Italie, où Richelieu forma toujours de grands projets. Mais le Sénat de Venise & les autres Puissances ne voyant pas que dans un pareil mouvement, il fut possible de s'unir contre les étrangers, tous résolurent de demeurer neutres entre les deux Couronnes, & de rejetter également les propositions de Philippe & de Louis. Se liguer ensemble pour la défense commune, & pour la conservation du repos de l'Italie, c'étoit sans doute le meilleur parti. Mais la diversité des intérêts rendant la chose impratiquable, on crut qu'il y auroit moins de mal & plus de sûreté, à ne s'attacher ni à l'une ni à l'autre Couronne.

Le Marquis de Fontenai-Mareuil Ambassadeur de France à Rome, & Lionne envoyé extraordinairement à l'occasion du différend survenu entre Farnese & les Barberins, insinuoient à ceux-ci qu'il étoit plus à propos de le terminer promptement, & d'employer les forces nombreuses qu'ils avoient levées à une acquisition plus considérable que celle d'un Duché enclavé dans l'Etat Ecclésiastique, tel que celui de Castro. Qu'avec le secours de Louis, qui leur offroit six mille hommes & son armée navale, on chasseroit les Espagnols de l'Italie. Que la conquête du Royaume de Naples, dont la Noblesse & le peuple étoient également mécontens, ne coûteroit pas beaucoup. Que Louis contribueroit volontiers à le mettre dans la Maison Barberine. Urbain ne donna pas dans un projet plus spécieux que solide. Animé plus que jamais contre le Duc de Parme qui refusoit constamment de comparoître en personne à Rome, &

d'obéïr aux monitoires publiés contre lui, il prend la résolution de l'excommunier, & de le dépouiller même de ses Etats, en cas qu'il persiste dans une opiniâtreté que les Barberins dépeignoient à leur vieux oncle comme une révolte criminelle. *Je suis le vainqueur, & le Duc de Parme est le vaincu*, disoit-il enflé du succès de l'expédition de son neveu Thadée contre Castro, à ceux qui le pressoient d'entendre à un accommodement : *je suis son Souverain, & il est mon vassal. C'est à lui de recevoir les conditions que je voudrai lui prescrire.* Telle étoit la sotte arrogance que la qualité de prétendu Successeur de S. Pierre inspiroit au fils d'un Bourgeois de Florence. *Ce que vous dites est vrai*, répondoit ridiculement le Cardinal François Barberin à quelqu'un qui lui remontroit que la rupture avec le Duc de Parme pourroit être suivie de la ruïne de la Maison Barberine. *Mais j'espere que S. Pierre la soûtiendra.* Comme si cet Apôtre étoit capable de s'intéresser à protéger des gens élevés par mille actions contraires aux préceptes de l'Evangile. 1642.

Voilà donc Farnese solemnellement excommunié le 13. Janvier de cette année, & déclaré déchu de toutes ses dignités. Le Cardinal Antoine Barberin Camerlingue ordonne ensuite que le Duché de Castro, & tous les biens qu'Edouard posséde à Rome, & dans l'Etat Ecclésiastique, soient vendus à l'encan. Montecuculli, envoyé par le Duc de Modene pour prier le Pape & ses neveux de ne porter pas les choses à la derniere extrémité, va incontinent chez le Cardinal François Barberin, & prend congé de lui. *Ne vous pressez pas tant, Monsieur le Marquis*, lui dit l'Eminence en souriant : *continuez la négociation que vous avez commencée. Le Pape a voulu se donner le plaisir d'excommunier M. le Duc de Parme. Sans cela son esprit n'auroit jamais été content, ni en repos.* C'est ainsi que ce Prélat, qui affectoit je ne sçai quels dehors de pieté, se jouoit en secret de ce qu'il vouloit faire regarder comme un acte de Religion. Farnese reçut tranquillement la nouvelle de son excommunication. L'Ambassadeur de France à Rome lui en envoya l'acte. Le Duc déja couché, le lit froidement, le fait mettre sur sa toilette, & dit le lendemain, en se levant, à quelques-uns de ses Courtisans : *Le Pape nous envoie un Jubilé : il le faut gagner. La Bulle est sur cette table.* Edouard continue ses exercices ordinaires de dévotion, & pense seulement à se précautionner contre ces mouvemens que les foudres du Vatican pourroient causer dans ses Etats. Il devoit craindre que le Pape, irrité de ce qu'on ne paroîtroit pas autrement effrayé du premier coup, n'en lançât un second, & qu'il ne mît en interdit les Duchés de Parme & de Plaisance, à l'exemple de Paul V. qui en usa de la sorte au regard des Etats de Venise, dans son différend avec le Sénat.

Comme les Moines & les Ecclésiastiques sont à craindre en pareille conjoncture, parce qu'il leur est facile d'embarrasser la conscience du peuple ignorant & superstitieux, dans la confession, ou dans les entretiens particuliers, & de soulever les sujets contre le Souverain excommunié mal à propos ; le Duc de Parme ordonne premierement, que tous

1642. les Moines nés hors de ses terres, & particulierement dans l'Etat Ecclésiastique, sortissent hors des villes de Parme & de Plaisance, & de leurs dépendances. Il excepta seulement les sujets de la République de Venise, qu'il supposoit moins bigots, & mieux instruits que les autres des bornes de la déférence dûe au Pape en pareilles rencontres. Farnese fit assembler ensuite les Moines & les Religieux nés ses sujets. On leur représenta de sa part l'origine & le progrès de son différend avec Urbain, la nullité de l'excommunication fulminée, & le danger qu'elle ne fût suivie d'un interdit. *Ceux*, ajoûta-t-on, *qui se croyent obligés d'obéïr aveuglément au Pape en ces matieres ont une entiere liberté de se retirer dès à présent. Les autres peuvent demeurer, pourvû qu'ils promettent d'être fideles à Son Altesse*. Les Parmésans & les Plaisantins promirent sans difficulté, & signerent un acte dressé pour cet effet.

Edouard déja mécontent des Jésuites sur quelque autre article ne les fit pas appeller à l'assemblée, parce qu'ils lui étoient plus suspects que les autres Religieux. Les bons Peres, effrayés du souvenir de ce qui étoit arrivé à leurs confreres au temps de l'interdit de Venise, envoyent le Récteur de leur college de Parme témoigner au Duc, qu'ils sont sensiblement affligés de ce que Son Altesse paroît se fier moins à eux qu'aux autres, & lui protester qu'ils seront toujours inviolablement attachés à sa personne & à la Maison Farnese. On dit qu'ils tinrent parole, & qu'Edouard fut fort content de leur conduite. Tant la peur d'être chassés des Duchés de Parme & de Plaisance, aussi bien que de Venise où ils n'étoient pas encore rétablis, rendoit les bons Peres souples & circonspects. Farnese prit la précaution qu'aucun Moine ou Religieux n'entrât dans ses Etats, ou n'en sortît, sans la permission expresse de Son Altesse. On s'assura des Chapitres & de tous les Ecclésiastiques. L'Evêque de Plaisance étoit né sujet du Pape. On lui dit à l'oreille de se retirer doucement. Et parce qu'il s'en défendoit sous divers prétextes, on le menaça tellement de l'y contraindre, s'il ne vouloit pas faire la chose de bonne grace, qu'il prit enfin le parti de s'en aller à Bormio, ville de son Diocése, mais dépendante du Duché de Milan. Après cela, Farnese voulut connoître la disposition des laïques & des habitans de ses principales villes. Il fait appeller les plus considérables de celle de Parme, leur expose lui-même l'injustice de la procédure du Pape, & tire parole d'eux qu'ils lui demeureroient constamment fideles & à sa maison.

Il ne faut pas attendre qu'un Prince feudataire du Pape, & beaucoup moins puissant que lui, réponde en pareille occasion avec autant de hauteur & de fierté, que le Roi de France, ou le Sénat de Venise. Edouard se contente d'envoyer au Pape une requête en forme de protestation, assez respectueuse pour la personne d'Urbain; mais extraordinairement vive & animée contre ses neveux. Après une nouvelle exposition de son droit & de sa conduite, il se plaint amérement des Cardinaux François & Antoine Barberin, les récuse comme ses ennemis déclarés; & non content de prier Urbain de leur ôter la connoissance de toutes les affai-

res

res qui regardent la Maison Farnese, il l'exhorte à suivre l'exemple de Paul IV. son prédécesseur, qui chassa les Caraffes ses neveux, quand il eut reconnu la maniere dont ils abusoient de son autorité. *Les deux freres*, dit le Duc, *par le moyen de leurs créatures, dont Votre Sainteté est continuellement obsédée, la tiennent dans une espece de prison. Ils empêchent le libre accès que chacun doit avoir auprès d'elle, & exercent une tyrannie dont tous vos sujets se plaignent. Le monde connoît leurs violences, & plaint le malheur de ceux qu'ils oppriment injustement. Si Votre Sainteté veut faire des recherches de la vie & de la conduite des Barberins, elle reconnoîtra qu'ils ne sont ni moins criminels, ni moins punissables que les Caraffes. A l'exemple de Paul IV. ce saint vieillard, vous aurez la consolation de dire, que l'année de l'éloignement de vos neveux est la premiere de votre Pontificat.* 1642.

Le Maréchal d'Etrées étoit à Parme, & les Barberins voyoient avec chagrin auprès du Duc un Seigneur ennemi de leur maison, & capable d'aider Edouard de ses conseils & de sa personne à l'armée, en cas qu'on en vînt à une guerre ouverte, comme il y avoit beaucoup d'apparence. C'est-pourquoi ils employerent tout leur crédit à la Cour de France, afin qu'il y fût rappellé. On lui envoya en effet des ordres réïtérés, de revenir incessamment à Paris. Mais le Maréchal, qui sçavoit que Richelieu étoit en colere contre lui, ne se pressoit pas autrement d'obeïr. *Il y a déja deux * Maréchaux de France à la Bastille*, disoit-il sans façon. *Je n'ay pas envie d'être le troisiéme.* Retiré de Rome, il demeuroit auprès de Farnése son ami, qui de son côté agissoit puissamment auprès de Louis & de son Ministre, afin qu'on lui laissât Etrées, dont il avoit besoin. On ne sera pas fâché de sçavoir comment le Maréchal étoit tombé à Parme. Ses différends avec les Barberins, & celui du Nonce Scoti avec la Cour de France, étant ajustés, il sembloit que Louis dût rappeller Etrées incapable de bien vivre jamais avec Urbain & ses neveux, & que le Pape dût rappeller pareillement Scoti, dont la hauteur & la liberté n'avoient pas moins choqué Richelieu & Chavigni Secrétaire d'Etat, que l'emportement & la fierté du Maréchal avoient irrité les neveux & les Ministres d'Urbain. Mais celui-ci ne voulant pas mécontenter un Nonce qui l'avoit servi à son gré, Louis, qui ne croyoit pas qu'il fût de sa dignité de faire la premiere démarche, laissoit aussi son Ambassadeur à Rome.

Etrées toujours outré du meurtre de son Ecuyer cherchoit toutes les occasions de se venger des Barberins. Il fit l'année précédente donner, je ne sçai pourquoi, des coups de bâton à un Clerc du Consistoire, & se retira en suite à Caparola, sous prétexte que sa personne n'étoit pas en sûreté à Rome. Les Barberins, las d'avoir toujours quelque chose à démêler avec un Seigneur hautain & vindicatif, jugent qu'ils n'auront jamais de repos tant qu'il demeurera auprès de leur oncle. Ils engagent donc Scoti à consentir qu'on le rappelle, & demandent en même temps

* Bassompierre & Vitri.

1642. au Roi de France & à Richelieu d'être délivrés du Maréchal. Le Ministre bien aise de les contenter, puisqu'Urbain fait les premieres avances, persuade à Louis de rappeller Etrées. On lui ordonne donc d'aller à Rome prendre congé du Pape, & de revenir en France. Convaincu que son rappel est une intrigue des Barberins, qui veulent le chasser à quelque prix que ce soit, le Maréchal demeure encore assez long-temps à Caparola, & se retire à Parme sans aller à Rome essuyer les insultes de ses ennemis qui ont enfin le dessus. Une si grande opiniâtreté à refuser d'obéïr aux ordres qu'on lui envoya de prendre son audience de congé, & de se rendre ensuite à la Cour, étoit la raison pourquoi Etrées craignoit fort la Bastille.

Farnese le reçut à bras ouverts, & les Barberins prévenus que non seulement il aigriroit encore plus le Duc, & qu'il le porteroit même aux dernieres extrémités, redoublerent leurs instances, afin que le Maréchal fût rappellé en France. Nouveaux ordres pressans arrivent à Parme de la part de Louis. Le Duc employe tout son crédit pour en obtenir la révocation. Richelieu, qui n'avoit nulle envie de le laisser opprimer, juge qu'il est plus à propos de souffrir que le Maréchal, capable de servir Farnese dans le cabinet & à l'armée, demeure à Parme, puisqu'il s'y trouve comme par hazard, que de permettre à quelqu'un d'y aller, chose qui auroit extrêmement irrité le Pape & ses neveux. On écrit donc à Lionne de faire valoir au Duc la complaisance du Roi qui veut bien lui accorder Etrées. Un Auteur rapporte qu'il a plusieurs fois ouï dire au Maréchal, que voyant la foiblesse de Farnese incapable de résister à des ennemis assez puissans pour l'accabler par leurs forces & par leur crédit, il lui conseilla toujours de terminer au-plûtôt une affaire dont il auroit trop de peine à se tirer avec honneur. Mais convaincu que ni les Princes d'Italie, ni la Couronne de France, ni celle d'Espagne, quoiqu'irritée contre lui, ne souffriront jamais que le Pape s'empare des Etats de Parme & de Plaisance, le Duc demeure inflexible, & s'opiniâtre à soutenir courageusement son droit, & à ne faire aucune démarche indigne de son rang.

*Ligue de quelques Princes d'Italie pour la défense du Duc de Parme.*

*Nani Historia Veneta. Lib. 12. 1642. Historie di Gualdo*

Depuis l'excommunication du Duc de Parme, les Barberins amuserent le Sénat de Venise, les Ducs de Toscane & de Modene, les Rois de France & d'Espagne, par des paroles générales, d'entendre à un accommodement dès que Farnese cessant de menacer d'attaquer la Romagne, & de penétrer dans l'Etat Ecclésiastique rentreroit en lui-même, & s'humilieroit devant le Pape, dont il se reconnoissoit vassal. Pour mieux couvrir leur jeu, ils entamoient des négociations, écoutoient les propositions qu'on leur faisoit, & ne paroissoient pas trop éloignés d'accorder des conditions raisonnables. Cependant, ils se préparoient à la guerre, assembloient un grand nombre de troupes, remplissoient des magazins, & faisoient avancer de l'artillerie. Leur dessein, c'étoit de surprendre tellement le Duc de Parme & les Princes d'Italie disposés à le secourir, que Farnese, incapable de résister, fût réduit à la nécessité de céder son Duché de Castro,

& d'implorer la clémence d'Urbain, pour sauver le reste de ses Etats. Il n'avoit pas deux mille hommes de troupes réglées, & le Duc de Modene son beau-frere, par le pays duquel il falloit passer pour entrer dans le Duché de Parme, n'en pouvoit pas disputer l'entrée avec mille. Les Vénitiens & le Grand-Duc de Toscane, bienaises d'éviter la guerre, ne se pressoient pas d'armer. On espéroit de fléchir enfin la dureté apparente, ou réelle d'Urbain & de ses neveux. Les Rois de France & d'Espagne occupés, l'un au siege de Perpignan & à se défendre du côté de la Picardie & de l'Artois; l'autre à sauver le Roussillon, à repousser ses ennemis des frontieres de l'Arragon & de l'Estramadure, & à conserver le Duché de Milan, ne paroissoient pas devoir s'intéresser beaucoup en faveur de Farnese contre le Pape, que les deux Monarques ménageoient à l'envi. Cette situation des affaires relevoit extrêmement le courage des Barberins, qui se mettoient en état d'éxécuter sûrement leur projet, pendant que les Princes d'Italie délibéroient entr'eux, & ne pensoient qu'à faire des remontrances à la Cour de Rome. De maniere que le Duc de Modene, effrayé de ce que Dom Thadée Préfet de Rome, & Général de l'armée du Pape son oncle, lui envoye demander passage par ses Etats, écrit au Sénat de Venise, & le prie de se souvenir qu'Annibal prit & ruïna Sagonte, pendant que les Sénateurs de l'ancienne Rome perdoient le temps en consultations & en ambassades.

1642. *Priorato. Part.* 3. *Lib.* 3. *Mercurio di Vittorio Siri. T.* 2. *Lib.* 1.

Quand on eut appris à Venise & à Florence que le Marquis Carpegna étoit venu demander une seconde fois au Duc de Modene passage pour l'armée Barberine, qui montoit à huit ou dix mille hommes, avec menaces d'entrer à force ouverte, en cas de refus, & que le Duc incapable de résister avoit tâché de conjurer l'orage, en promettant de le donner dans un mois, à condition qu'il seroit averti six jours avant que les troupes fissent leur premier mouvement; le Sénat & le Grand-Duc étonnés envoyerent promptement un secours d'hommes & d'argent, afin que les Ducs de Parme & de Modéne se missent en état de disputer l'entrée du Modénois, & d'arrêter les premiers efforts des Barberins, jusques à ce qu'après la conclusion d'une ligue proposée on mît sur pied une armée capable de faire tête au Général du Pape. Pendant qu'on travaille à finir le traité de ligue, les Vénitiens & le Grand-Duc tâchent de gagner du temps, par de nouvelles instances à Rome pour un accommodement. Bien loin d'y avoir égard, le vieux Pontifie, dont le cerveau usé ne se remplit que de projets de guerre & de conquêtes, assemble ses Cardinaux le 2. Août, & sans les avoir premierement consultés, leur déclare sa résolution de réduire par la force des armes le Duc de Parme insensible aux monitoires & aux excommunications. Le College parut extrêmement mortifié, de ce qu'Urbain entreprenoit de lui-même une pareille guerre, & parloit d'un ton à ne vouloir écouter aucune remontrance, ni souffrir la moindre contradiction. *Je sçai bien*, dit le Pape à quelques-uns de ses confidens, *que les évenemens de la guerre sont incertains, & que mon armée peut être battue. Mais, graces à Dieu, j'ai des ressources. Il me sera facile*

1642. *d'en mettre une autre sur pied : avantage que mon sujet rebelle n'aura pas.* Les gens surpris se demandoient les uns aux autres, si la fantaisie ne prendroit point encore au Pontife devenu guerrier à la fin de ses jours, d'aller lui-même commander son armée, à l'exemple de Jules II. son prédécesseur. Il faisoit dresser la formule de l'interdit qu'il projettoit de jetter sur les Etats de Farnese, & d'une défense sous peine d'excomunication, à tous les sujets du Duc, de l'assister directement ou indirectement dans sa prétendue révolte contre le Pape. Le nouveau foudre se devoit lancer au bruit du canon, lorsque l'armée Barberine feroit irruption dans le Duché de Parme, afin que les armes matérielles rendissent les spirituelles plus redoutables ; persuadé qu'il étoit, que les Princes méprisent ordinairement celles-ci, quand elles ne sont pas soutenues par les autres.

L'Ambassadeur de France, embarrassé de ces mouvemens, croit que le moyen le plus sûr de dissiper l'orage, c'est d'obtenir quelque délai, afin que le Pape étonné de la ligue presque conclue à Venise, & des menaces que Louis ne manquera pas de lui faire, dès que Perpignan sera pris, devienne un peu plus traitable. Fontenai-Mareuil fait donc de grandes instances, pour obtenir du moins un délai de quinze jours. On n'osa pas le lui refuser. *Ne vous flatez pas, Très-Saint Pere*, dit franchement l'Ambassadeur à Urbain. *Le Roi mon maître ne souffrira jamais que M. le Duc de Parme soit opprimé. Si on en vient à une violence ouverte contre lui, Sa Majesté employera, s'il en est besoin, toutes ses forces à le protéger. Et bien*, repartit le Pontife enflammé de colere, en jettant sa calotte à terre, *je me déclarerai pour l'Espagne. Le Roi mon maître n'en croira rien*, repliqua Fontenai en souriant. *Il a trop bonne opinion de la prudence de Votre Sainteté, pour se persuader qu'elle se veuille unir contre lui avec ses ennemis, lorsque leurs affaires sont en si mauvais état.* L'Ambassadeur ayant répété la même chose dans une autre audience, Urbain fut plus modéré. *Je n'aurois jamais cru*, dit-il seulement, *que le Roi votre maître se voulût déclarer contre nous en faveur du Duc de Parme. Lui veut-il donc plus de bien qu'à moi ? Non, Très-Saint Pere* reprit Fontenai. *Sa Majesté fait profession d'un attachement sincere à votre personne & aux intérêts du S. Siége. Elle souhaite seulement la paix pour l'avantage de la maison de Votre Sainteté, & pour celui de M. le Duc de Parme.* Cependant le Cardinal Patron, impatient de voir Thadée son frere marcher à la tête d'une armée, & devenir un fameux conquérant, déclare à l'Ambassadeur de Venise, qu'Urbain n'accordera pas un plus long délai, & que le Saint Pere n'est pas d'humeur à entretenir un si grand nombre de troupes sans rien faire.

Peu de temps après, on apprit que la ligue entre la République de Venise, le Grand-Duc de Toscane, & le Duc de Modene avoit été signée le 31. Août. Les troupes que les Puissances confédérées devoient fournir s'avancerent incontinent vers les Etats de Modene & de Parme. L'acte d'union fut dressé avec beaucoup de ménagement. Sans nommer le Pape, on se contente de dire que les mouvemens de l'armée qui sembla

menacer le Duc de Parme pouvant causer de fort grands troubles en Italie, le Sénat & les deux Ducs ont resolu de se liguer pour leur commune défense, & pour la tranquillité de leurs Etats. Que la ligue durera dix ans. Que les Vénitiens fourniront six mille hommes de pied & neuf cent chevaux; le Grand-Duc de Toscane quatre mille des uns & six cent des autres; le Duc de Modéne deux mille fantassins & trois cent cavaliers. On ajoûte dans un acte secret, que les troupes assemblées sur les confins du Modénois paroissant destinées particulierement contre le Duc de Parme, les Confédérés ont résolu de le secourir, & qu'il pourra entrer dans la ligue aux conditions dont les Confédérés conviendront avec lui. Les Barberins se déconcertent; leur oncle commence de se repentir; dit que ses Ministres l'ont trompé, & reproche à ses neveux de l'avoir engagé trop avant dans une affaire sujette à de fâcheuses conséquences. 1642.

L'armée Berberine se dissipe, & le Duc de Parme pénétre jusques dans l'Etat Ecclésiastique.

Le Duc de Parme content de voir ses Etats désormais en sûreté, par l'obligation que les Confédérés s'imposerent de les défendre contre ceux qui les attaqueroient, pense tout de bon à se venger avec éclat, en faisant irruption dans la Romagne, & en pénétrant jusques à son Duché de Castro dans l'Etat Ecclésiastique. Secondé par le Maréchal d'Etrées, il forme le projet de dissiper avec trois on quatre mille hommes de bonne cavalerie, sous des Officiers braves & aguerris, l'armée Barberine, composée de méchantes milices ramassées dans les Etats du Pape, commandée par Dom Thadée Général fort malhabile, & de porter l'épouvante jusques aux portes de Rome. Les Vénitiens & le Grand-Duc de Toscane regarderent l'entreprise comme téméraire. Ils craignoient de voir Farnese enveloppé, s'il entroit avec si peu de monde dans les pays du domaine du Pape, & qu'en se perdant lui-même & ses Etats, il n'attirât une longue & sanglante guerre que les Confédérés vouloient éviter. Ils le prient donc de ne se repaître point d'espérances chimériques, & de prendre d'autres mesures qui lui seront plus avantageuses, & non moins glorieuses. Les remontrances de Lionne furent aussi inutiles, que celles de l'Envoyé du Sénat.

*Nani Historia Veneta. Lib. 12. 1642. Historie di Gualdo Priorato. Part. 3. Lib. 3. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 3.*

*Ce projet*, *Monsieur*, lui disoit le Ministre de France, *est une preuve du grand courage de Votre Altesse. Je crains seulement qu'il n'y ait plus de hardiesse que de prudence. Aller attaquer dans leur propre pays des troupes plus nombreuses que les vôtres, & pourvues de tout ce qui est nécessaire à une vigoureuse résistance, n'est-ce point vouloir éviter le danger, en s'y exposant sans aucune nécessité? Ne craignez point que les Barberins fassent avancer leur armée. La conclusion de la ligue les déconcerte. Le Roi tournera ses armes vers l'Italie, dès qu'il sera maître de Perpignan. Ne voyez-vous pas que le Prince Thomas de Savoye & le Duc de Longueville commencent déja d'agir contre le Milanez? Dans peu de temps, Sa Majesté parlera plus fortement au Pape, & l'obligera de vous faire justice. En tout cas, le bon homme ne peut pas vivre plus d'un ou deux ans. Il faudra bien que son successeur vous rende Castro. Votre irruption dans le Patrimoine de S. Pierre aura encore*

1642. *un mauvais air dans le monde. Les dévots & les zélés lui donneront des interprétations sinistres. De grace, ayez un peu de patience, & craignez que votre précipitation ne choque & ne rebute ceux qui s'intéressent à votre conservation. Et que dois-je craindre*, repartit le Duc, *d'une multitude de gens plus accoutumés à manier la bêche que l'épée, & conduits par le Préfet de Rome, qui n'entend rien à la guerre? Cinq ou six escadrons de bonne cavalerie dissiperont cette canaille en un instant. Tout dépend de la diligence & de la résolution que je témoignerai d'abord. Ce fut par-là que le Duc d'Urbain sçut ranger à la raison le Pape Leon X. fier de l'appui de deux Couronnes; avantage que mes ennemis n'ont pas. Le Pape Paul III. a mis les Duchés de Parme, de Plaisance, & de Castro dans notre maison; je les y veux conserver, ou je les perdrai tous trois. Que puis-je attendre de la voye de la négociation? Le temps se perd en délibérations à Venise; & mes Etats se ruinent par les troupes que j'y entretiens. Il faut tenter la fortune. De peur de mourir excommuniés, forçons les Barberins à lever honteusement, & malgré qu'ils en ayent, les censures dont ils ont voulu flétrir une maison à laquelle ils ont, de leur propre aveu, les dernieres obligations. Si elle ne les eût pas puissamment protégés; si le Cardinal Farnése mon oncle n'eût pas contribué à mettre la thiare sur la tête de Barberin, on ne nous menaceroit pas aujourd'hui des armes spirituelles & temporelles de S. Pierre. Bien loin de me condamner, toute l'Europe m'applaudira d'avoir humilié l'arrogance d'Urbain & de ses neveux. Laissez moi faire, & vous verrez bientôt qu'il n'y a ni fanfaronade, ni témérité dans mon entreprise.*

Lionne, étonné d'une pareille intrépidité, va trouver Thadée à Bologne, lui représente la résolution que Farnése a prise de tout risquer, & de le venir attaquer. Le Préfet s'en mocqua comme d'une rodomontade. *J'exécute seulement les ordres qu'on m'envoye de Rome*, repond-il froidement. *Si M. le Duc de Parme s'avance, on le fera reculer bien-tôt.* Le Ministre de France court en poste à Rome, & tâche de persuader au Cardinal François Barberin de prévenir une irruption dans l'Etat Ecclésiastique, en consentant que le Duché de Castro soit mis en séquestre, jusques à ce que le différend puisse être terminé à l'amiable; expédient qu'on avoit déja proposé. Le Cardinal, encore plus fier que son frere qui craignoit le bruit & le feu de la mousquetterie, rit des menaces de Farnese. *M. de Lionne*, dit-il ensuite à quelqu'un, *vient nous avertir que le Duc de Parme se prépare à marcher droit à nous. Croit-on nous faire peur?* Quelle fut la mortification d'Urbain, & de son Cardinal Patron, quand ils apprirent que cette belle armée, sur laquelle ils comptoient si fort, s'étoit dissipée, dès que Farnése avoit paru à la tête de sa cavalerie, accompagné du Maréchal d'Etrées, dont ils avoient tant demandé le rappel en France; que le Préfet s'étoit promptement retiré à Ferrare; que le Cardinal Durazzo Légat de Boulogne, & les habitans de la Ville se tenoient renfermés dans leurs murailles, où ils ne se croiroient pas même en sûreté, si modéré au-delà de ce qu'on devoit attendre d'un guerrier irrité, le Duc ne protestoit de ses bonnes intentions au regard des sujets

du Pape, & ne les exhortoit encore à demeurer fideles à Urbain.

Le Sénat de Venise auroit souhaité que Farnese eût pris des quartiers & établi des contributions dans le Bolonnois, afin de forçer ses ennemis à lui rendre incessamment son Duché de Castro. C'étoit assurément le parti le plus sûr. Mais soit que le Duc, rempli de grandes espérances, s'abandonnât trop à la vivacité de son tempérament; soit que le Maréchal d'Etrées, bienaise de voir ses ennemis humiliés, le lui persuadât, il marche vers la Romagne. Les habitans d'Imola lui envoient les clefs de leur Ville. Faënza & Forli ouvrent leurs portes. Il tourne ensuite vers la Toscane pour entrer dans le Perusin, d'où il prétendoit aller droit à Castro. Le Grand-Duc, auquel il avoit demandé passage, le lui accorda, & envoya le Prince Mathias son frere, remontrer à Farnese, qu'il s'étoit vengé de ses ennemis avec assez d'éclat, & le conjurer de retourner dans ses Etats, de peur que lui & ses amis ne se trouvassent embarrassés en de nouvelles affaires, dont il seroit difficile de se tirer avec autant d'honneur. Le Florentin craignoit-il les foudres du Vatican que le Pape déconcerté vouloit lancer sur les Confédérés, aussi-bien que sur le Duc de Parme? Quoi qu'il en soit, inflexible dans sa résolution, Farnese avance toujours, & jette la confusion & l'épouvante dans Rome. Quel plaisir pour lui & pour le Maréchal son bon ami, d'apprendre que le vieux Pontife ne pense pas seulement à la sûreté d'Orviete & de Viterbe; mais encore à celle de sa capitale & de sa personne: Qu'il va de Montecavallo loger au Vatican, afin d'être plus près du Château S. Ange, où il projette de se retirer en cas de nécessité: Qu'on y porte par son ordre autant de provisions & de munitions qu'il est possible; tant il craint que le peuple soulevé contre lui ne se joigne à Farnése: Qu'ayant proposé de toucher au thrésor du Château S. Ange amassé par Sixte V. le Cardinal Bentivoglio & quelques autres ont detourné le coup, en remontrant qu'on n'est point encore dans le cas auquel ce Pape permet de se servir de son trésor, puisque le Duc de Parme n'attaque point l'Etat Ecclésiastique, & qu'il prétend tout au plus de rentrer dans son Duché de Castro! Toute la Ville de Rome n'étoit pas moins allarmée que les Barberins. Pendant que le peuple se déchaîne contr'eux, & particulierement contre Thadée, les personnes les plus distinguées font porter ce qu'ils ont de plus précieux chez les Ambassadeurs, ou l'envoyent à Palliano & à Sermonetta.

Dans cette fâcheuse extrémité, Urbain revenu de ses fantaisies martiales fait le dévot au-dehors, s'humilie, dit-il, sous la main puissante de Dieu qui le frappe, se soumet aux ordres de la Providence, & proteste d'être disposé à sacrifier pour lui & son honneur & sa vie. Clement XI. a donné depuis peu une pareille comédie au monde. Ses grands préparatifs de guerre ont été dissipés, & quand les troupes Impériales ont paru prêtes à marcher vers Rome, on a fait des processions, & le Saint Esprit a inspiré la paix. Dans son domestique, le dévot Urbain jettoit feu & flammes contre ses neveux. Il maltraita le Cardinal Patron, & lui

1642. reprocha de l'avoir jetté dans tous ces embarras. Thadée de retour à Rome ne peut obtenir la permission de voir son oncle. On le rebute, on le renvoye comme un lâche & un poltron. *Il m'a mis le poignard dans le sein*, crioit le Pontife. *Mais je sçaurai bien lui faire rendre compte de l'argent qu'il a reçu pour lever des troupes. On lui a donné de quoi mettre vingt mille hommes sur pied, & il n'y en a pas dix mille. Qu'il se prépare à vendre ses terres pour restituer ce qu'il m'a volé,* Ceux qui l'entendoient parler de la sorte s'imaginoient que sensible aux remontrances du Duc de Parme, il vouloit chasser ses neveux, à l'exemple de Paul IV. Mais la vûe du Cardinal François, abattu & consterné au dernier point, l'adoucit tout d'un coup. Il recommande vivement à son Medecin, de prendre garde que la santé d'un homme si nécessaire ne s'altere considérablement. *Tout est perdu sans ressource*, dit-il, *si mon neveu vient à mourir.* Le Cardinal Antoine, plus actif & plus habile que Thadée son frere, prend avec lui le Bailli de Valencé de l'Ordre de Malte, & secondé de cet Officier François brave & intelligent, il donne de bons ordres pour la conservation des Places importantes de l'Etat Ecclésiastique, ramasse quelques milices sous d'habiles Officiers, & les poste si bien, que sans rien hazarder les troupes ennemies se puissent consumer, ou débander par la disette des vivres & du fourage. Le Cardinal Patron, d'un autre côté cherche à lier une négociation afin d'amuser Farnese, & d'arrêter ses progrès. En cela, les deux freres firent paroître de l'adresse & de l'habileté.

On parle d'abord à l'Ambassadeur de France & à Lionne. Pour s'insinuer mieux dans leur esprit, on propose de s'unir avec Louis, & de l'aider à chasser les Espagnols du Royaume de Naples, dont le Pape donnera l'investure au Duc de Parme à certaines conditions. Les deux Ministres de France, persuadés que la peur porte les Barberins à faire ces offres chimériques, & qu'ils cherchent des dupes pour se tirer de l'extrême embarras où ils se trouvent, n'ont aucun égard à la proposition. Sans prendre le change, ils demandent qu'Urbain consente au séquestre du Duché de Castro entre les mains de quelque Puissance dont les uns & les autres conviendront. En ce cas, Lionne promet d'entamer la négociation avec Farnese. Le Pape le veut bien, & Lionne reçoit par écrit la commission de porter cette parole au Duc de Parme. Les Barberins étoient alors fort brouillés avec la Cour de Madrid, à l'occasion de l'affaire de l'Evêque de Lamégo Ambassadeur de Portugal à Rome, dont je parlerai bientôt. Nonobstant ce contretemps, Urbain recherche l'assistance du Roi d'Espagne, & fait ensorte que le Cardinal d'Albornoz, qui s'étoit retiré de Rome, aussi-bien que le Marquis de Los Velez Ambassadeur d'Espagne, & deux ou trois autres Cardinaux, le viennent trouver secretement. *Les Rois Catholiques*, dit-il à Albornoz, *ont toûjours embrassé les occasions qui se sont présentées, de mettre le S. Siege dans leurs intérêts. En voici une capable de m'engager, & mes successeurs après moi, à conserver une reconnoissance éternelle du bien que Sa Majesté Catholique lui peut*

*peut faire. C'est non seulement de ne nous donner aucune jalousie sur les frontieres de l'Etat Ecclésiastique dans la situation présente de nos affaires; mais encore de nous secourir contre le Duc de Parme. Très-Saint Pere*, répondit le Cardinal Espagnol, bien informé que le Roi son maître n'avoit pas envie de contribuer à l'aggrandissement des Barberins, *outre que nous n'avons reçu aucune réponse de Madrid sur l'affaire de l'Evêque de Lamégo, qui a obligé l'Ambassadeur & tous les serviteurs de Sa Majesté de sortir de Rome, nous nous trouvons si écartés les uns des autres, que nous ne pouvons prendre aucunes mesures, ni concerter ensemble les moyens de prévenir la jalousie & les ombrages que le Viceroi de Naples vous pourroit donner. C'est la seule chose qui dépend de nous. Pour ce qui est de l'assistance que Votre Sainteté demande, il en faut écrire à Sa Majesté, & attendre sa réponse.* Le Cardinal Patron voulut aussi avoir une entrevûe avec Albornoz. Après avoir bien déclamé contre les François, aux artifices desquels il attribuoit les différends survenus entre le Pape & le Roi d'Espagne, il promit tout, pourvû que Philippe voulût aider Urbain à humilier le Duc de Parme. Mais il ne put tirer d'autre réponse, que celle que le Cardinal Espagnol avoit donnée au Pape. C'est ainsi que dans le temps même que les fourbes Barberins proposoient aux François de les aider à chasser les Espagnols de l'Italie, ils offroient à ceux-ci de se déclarer pour Philippe contre Louis. 1642.

Cependant Lionne entamoit sa négociation avec Farnese. Le Grand-Duc de Toscane pressoit si vivement d'écouter les propositions du Pape, que le Duc de Parme n'osant le désobliger, se laissa imprudemment amuser, & perdit tout le fruit d'une expédition si heureusement commencée. Je serois surpris de ce qu'Etrées ne le détourna pas de donner dans le piege qu'on lui tendoit, si je ne voyois que craignant de se brouiller davantage à la Cour de France qui souhaitoit l'accommodement, le Maréchal dût se bien garder de traverser la négociation de Lionne. Le Cardinal Spada, Plénipotentiaire du Pape, faisoit semblant d'y aller de bonne foi; & cependant il gagnoit du temps. C'étoit tout ce que les Barberins demandoient. On convient des articles d'un traité; & quand il est question de le signer, Spada forme de nouvelles difficultés. De maniére, que les troupes du Duc de Parme se trouvent, ou ruinées, ou dispersées, quand la négociation se rompt tout d'un coup. Farnese enragé prend la poste, s'en retourne à Parme, & laisse au Maréchal d'Etrées le soin de ramasser ce qui reste de sa cavalerie délâbrée. Il n'y a rien de plus embrouillé que l'intrigue de cette négociation. Les Politiques les plus pénétrans n'en purent développer l'artifice. Le Pape nia qu'il eût donné à Spada un plein pouvoir de conclure. Là-dessus, on accusa Lionne de n'avoir pas eu la précaution de s'assurer des pouvoirs de celui avec lequel il traitoit. Lionne protesta que le Cardinal lui avoit montré un plein pouvoir. *Si le Pape n'en a point donné*, disoit-il, *le Cardinal Spada est donc un faussaire.* Plusieurs crurent que pour se frayer le chemin au Pontificat, le Cardinal fit tout ce que les Barberins voulurent, & qu'il ne se mit

1642. pas en peine de sacrifier son honneur & sa réputation. D'autres disent que le Pape, voyant le Duc de Parme hors d'état de poursuivre son entreprise, révoqua les pouvoirs donnés à Spada, qui n'osa rien déclarer, de peur de se perdre à la Cour de Rome. La chose est si embarrassée, qu'on ne sçait pas certainement si Spada trompa Lionne pour faire sa cour aux Barberins, ou s'il fut trompé lui même par des gens, qui l'auroient ruïné s'il avoit decouvert leur fourberie. Quoi qu'il en soit, Urbain content de voir toutes ses frayeurs dissipées éxalte l'habileté de son neveu Antoine, l'appelle un nouveau *Fabius*, dit que c'est le *Pere de la Patrie*, & le glorieux *défenseur de l'Eglise.* Pouvoit-il avouer plus clairement que le Duc de Parme lui avoit donné la peur tout entiere, ni le louer davantage que de le comparer indirectement à Annibal venu de la Lombardie aux portes de Rome? Toujours brave quand l'ennemi est loin, *Nous ne sommes plus au temps de Charles-Quint*, répondoit-il à ceux qui lui représentoient que Farnese appuyé par les Confédérés pourroit bien revenir, & marcher droit à Rome, sans se laisser surprendre par l'espérance d'un accommodement. *Ceux qui eurent part au sac de Rome sous Clement VII. moururent tous en moins de deux ans. Il n'en resta pas un seul dans le monde. Quand je me verrois même au lit de la mort, je ferois plus qu'on ne s'imagine contre ceux qui oseroient attaquer le Saint Siege: tant je me repose sur l'infaillibilité des promesses de Jesus-Christ à S. Pierre.*

Le Pape excommunie le Duc de Lorraine & sa Cantecroix. *Mémoires de Beauvau. L. 2. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 1.*

Il y eut un autre Prince excommunié cette année, & la censure fut plus juste & plus édifiante. Je parle de Charles Duc de Lorraine, & de Béatrix de Cuzance veuve d'Eugene Leopold Comte de Cantecroix, qu'il faisoit reconnoître dans tous ses Etats comme son épouse légitime. J'ai déja rapporté que l'Archevêque de Malines leur avoit ordonné de la part du Pape de se séparer, & enjoint particulierement à Béatrix de se retirer dans un monastere. Ni l'un ni l'autre n'ayant déféré à cette monition, différens Nonces d'Urbain, & le Cardinal Ginetti son Légat à Cologne pour la paix générale, leur en firent d'autres. Mais ce fut toujours inutilement. Les procédures en demeurerent là, jusques à ce que Richelieu, irrité de ce que le Duc avoit rompu le traité fait à Paris l'année précédente avec Louis, anima la Duchesse Nicole à demander vivement justice au Pape, & appuya les sollicitations de cette Princesse, qu'il avoit sacrifiée à la Cantecroix peu de temps auparavant. Le Cardinal se jouoit ainsi de la Religion selon ses intérêts. Quand il avoit envie de gagner le Duc de Lorraine, on l'amusoit de l'espérance que Louis abandonneroit Nicole, & qu'il favoriseroit, du moins secretement, la dissolution de leur mariage. Aujourd'hui que le Duc a manqué de parole, & s'est nouvellement dévoué à la Maison d'Autriche, Richelieu se déclare ouvertement pour la juste cause de la Duchesse infortunée, & entreprend de faire flétrir Charles & *sa femme de campagne*, par une excommunication lancée dans toutes les formes. Le Duc méritoit une pareille punition. A Dieu ne plaise que je blâme Urbain d'avoir fait son devoir au regard de ceux qui le vouloient bien reconnoître comme Evêque Univer-

seil & Chef de leur Eglise. Je réfléchis seulement sur la scélératesse du Cardinal. 1642.

Le Duc François, frere de Charles, joignit ses instances à celles de Nicole doublement sa belle-sœur. Il importoit trop à Claude son épouse, sœur cadette de Nicole, dont il avoit des enfans, que le mariage scandaleux de Charles avec la Cantecroix fût cassé. Comme celui-ci prétendoit non seulement que son mariage avec Nicole étoit nul, mais encore que la Loi Salique étant établie dans les Duchés de Lorraine & de Bar, il étoit l'héritier légitime du feu Duc Henri, au préjudice de Nicole & de Claude filles de ce Prince, celle-ci & les enfans qu'elle avoit de François auroient été exclus de la succession aux Etats de la Maison de Lorraine, si la Cantecroix eût donné un héritier légitime à Charles. Le Grand-Duc de Toscane, proche parent des deux Princesses, les appuyoit encore de tout son crédit à la Cour de Rome. Voilà donc le Duc de Lorraine & sa Cantecroix solemnellement excommuniés le 23. Avril de cette année. Un des Procureurs Généraux de Charles en appelle *comme d'abus* à la maniere de France, & menace de poursuivre comme criminels de leze-majesté les sujets de son maître soupçonnés d'avoir sollicité la Bulle, & tous ceux qui obéïront à ce qu'elle ordonne contre le Duc & contre sa *femme de campagne*, que le Magistrat appelle hautement *Madame la Duchesse*. On ne connoissoit plus en Lorraine la Duchesse Nicole Souveraine légitime du pays. Charles ne lui en donnoit plus la qualité. C'étoit seulement *sa chere cousine*. Il protesta ensuite par un acte particulier, de la nullité de l'excommunication fulminée contre lui, qu'il prétendoit contraire au Droit Canonique, & aux privileges accordés aux Ducs de Lorraine par les Papes précédens, & en appella *du Pape mal informé au Pape mieux informé*. Mais afin de poursuivre son appel, il fallut, selon le style de la Cour de Rome, se faire premierement absoudre de la censure encourue. Cela fut accordé, à condition que le Duc & la Cantecroix se sépareroient de corps & d'habitation. Ils n'obéïrent qu'en partie. Le commerce criminel continua secretement, & la Dame accoucha d'un fils, connu depuis dans le monde sous le nom du Prince de Vaudemont. Après de nouvelles poursuites, Innocent X. successeur d'Urbain prononça enfin une sentence définitive, par laquelle il déclara le prétendu mariage du Duc & de la Cantecroix nul & invalide. Telle fut la fin de cette longue & scandaleuse affaire.

Les Espagnols insultent à Rome l'Evêque de Lamégo Ambassadeur de Portugal, & les François

Ce n'étoit pas sans raison que le Pape demandoit que le Viceroi de Naples ne lui donnât point d'ombrage. Quelques troupes Espagnoles s'étoient avancées vers les frontiéres de l'Etat Ecclésiastique ; soit que les Ministres de Philippe, outrés de ce que l'insulte faite à l'Evêque de Lamégo Ambassadeur de Portugal leur avoit si mal réussi, voulussent menacer le Pape du ressentiment de leur Maître ; soit que se défiant des Barberins, ils craignissent qu'il n'y eût de la collusion entre le Pape & le Duc de Parme, & qu'après un accommodement feint ou véritable, les Confédérés, les Barberins, & les François ne vinssent avec Farnese fon-

1642. dre sur le Royaume de Naples, pendant que le Prince Thomas de Savoye, & le Duc de Longueville, envoyé pour succéder au Duc de Bouillon mis en prison par ordre du Roi de France, attaqueroient le Milanez. Voici quel fut le grand vacarme dont l'Evêque de Lamégo fut la cause innocente à Rome. Les Espagnols le commencerent, & ne s'en tirérent pas avec honneur. Le Prélat, désespérant d'obtenir du Pape la reconnoissance du nouveau Roi de Portugal, résolut de visiter en cérémonie ce qu'on nomme *le Sacré College*, & d'exposer à chacun des Cardinaux désintéressés la justice des prétentions de la Maison de Bragance. Il commence donc par le Cardinal Lanti Doyen. Le Marquis de Los Velez Ambassadeur d'Espagne, attentif à toutes les démarches des Portugais, pressa vivement le Cardinal François Barberin de ne permettre pas que l'Evêque de Lamégo marchât en si grande pompe à Rome, & dit nettement que si cela continuoit, il arriveroit du bruit, & que le Pape en auroit du chagrin. La plainte du Marquis ayant été rapportée à la Congrégation des Cardinaux nommés pour les affaires du Portugal, on ne jugea pas à propos de défendre à l'Evêque de marcher dans Rome. On régla seulement quel seroit son cortége & le nombre de ses estaffiers. On l'avertit encore de tirer éxactement les rideaux des portieres de son carrosse, en sorte qu'on ne le distinguât point quand il seroit dedans.

le défendent.

*Birago, Historia della disunione del Regno di Portogallo. Lib. 4. Nani Historia Veneta. Lib. 12. 1642. Historia di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. 3. Mercurio di Vittorio Siri. T. 2. Lib. 1.*

L'Ambassadeur d'Espagne, mécontent de ce qu'on laisse même cette liberté à un Prélat qu'il auroit voulu faire chasser de Rome, prend la résolution de l'insulter s'il le rencontre en son chemin avec les rideaux du carrosse non tirés, formalité que l'Evêque de Lamégo ne se mettoit pas trop en peine d'observer. Le 20. Août, étant allé au Palais du Duc de Ceri, où logeoit le Marquis de Fontenai-Mareuil Ambassadeur de France, il arriva que Los Velez vint dans le voisinage rendre visite au Cardinal Roma. Quelqu'un avertit l'Ambassadeur d'Espagne que celui de Portugal étoit chez Fontenai. Après avoir concerté avec son Majordome, Los Velez envoye chez lui, fait venir un carrosse plein de pistolets qu'on distribue à ses gens, remonte dans le sien, & ordonne que si le Prélat passe avec les rideaux de son carrosse tirés, on ne lui dise rien. Qu'en cas qu'ils soient ouverts, & qu'il ne s'arrête pas pour faire honneur au Ministre de son véritable Souverain, on coupe les jarrêts aux chevaux de l'Evêque. L'Ecuyer de celui-ci s'apperçut heureusement que l'Ambassadeur d'Espagne avoit quelque dessein en tête. Il l'examine, & détache quelqu'un pour suivre ceux que Los Velez envoyoit à son Palais, & pour rapporter ce qu'il aura remarqué. L'Espion vint dire incontinent qu'on avoit mis un grand nombre d'armes à feu dans un carrosse qui alloit joindre celui de l'Ambassadeur d'Espagne.

Dans ce même temps, Pacheco Agent de Portugal étoit chez le Cardinal François Barberin, qui lui demanda des nouvelles de la santé de l'Evêque de Lamégo. *Elle est fort bonne, graces à Dieu*, répondit Pacheco. *Il est allé rendre visite à l'Ambassadeur de France.* Le Cardinal inquiet ordonne sur l'heure, qu'on aille dire à son frere Antoine, d'envoyer incef-

ſamment une partie des ſoldats qui ſont à ſa diſpoſition, afin de prévenir le déſordre qui ne manquera pas d'arriver, ſi l'Ambaſſadeur d'Eſpagne rencontre celui de Portugal. Antoine étant allé à la chaſſe, Fachinetti, Prélat de ſa maiſon, court à l'endroit où eſt le Marquis de Los Velez, lui parle de diverſes affaires, & l'arrête, afin d'empêcher qu'il ne rencontre l'Evêque de Lamégo. Expédient pris mal à propos, qui cauſa, dit-on, tout le déſordre. Si on n'eût point retenu l'Eſpagnol, ſelon toutes les apparences, il ſeroit rentré chez lui ſans rencontrer le Portugais. François Barberin, non content d'envoyer chez ſon frere, chargea Pacheco d'aller promptement dire à l'Evêque de Lamégo, de ſe retirer avant la nuit, afin d'éviter les mauvais deſſeins que les Eſpagnols pouroient avoir. Tout cela ſuppoſe que le Cardinal Patron ſçavoit que Los Velez devoit être ce jour-là dans le quartier de l'Ambaſſadeur de France. Quoi qu'il en ſoit, Pacheco trouve l'Evêque de Lamégo déja dans la cour du logis de Fontenai, dont il avoit pris congé. On rentre, on conſulte quelque temps. Le Marquis ordonne à ſes gens de prendre les armes, & de ſe tenir prêts à eſcorter l'Ambaſſadeur de Portugal, qui de ſon côté fait venir un de ſes carroſſes plein de mouſquets, & envoye dire à tous les Portugais qu'on pourra trouver d'accourir promptement à ſon ſecours. Tant d'allées & de venues furent remarquées dans une Ville où chacun réfléchit ſur ce qui ſe paſſe, s'informe de tout avec ſoin, & aime à débiter ſes conjectures. Le bruit ſe répandit ainſi qu'on alloit voir quelque choſe d'extraordinaire, & que le jour ne ſe paſſeroit pas ſans combat. Les Portugais & les Catalans armés venoient de tous côtés au Palais de l'Ambaſſadeur de France. Spada, Gouverneur de Rome, averti de ce qui ſe dit, envoye le Prevôt & ſes *Sbirres*, canaille poltrone, qui n'oſa ſe montrer, pour empêcher qu'on ne ſe battît, quoiqu'ils fuſſent plus de cent. 1642.

Sur le ſoir, l'Evêque de Lamégo monte réſolument dans ſon carroſſe avec Pacheco & quelques Gentilshommes, & prend le chemin de la Place Navone où eſt ſon logis, accompagné de Portugais de François & de Catalans. Après avoir paſſé une ou deux rues, on rencontre l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui voyant le nombre & la réſolution de ceux qui eſcortoient l'Evêque de Lamégo, ſe repent de s'être tant engagé. *Que ferons-nous?* dit-il à ceux qui étoient dans ſon carroſſe. *On ne peut reculer honnêtement. Avançons. Arrête, arrête*, crient les Caſtillans aux Portugais. *Arrêtez vous-mêmes*, répondent fiérement ceux-ci. On tire incontinent un grand nombre de coups de mouſquet de part & d'autre, ſans qu'on puiſſe diſcerner qui a commencé. Le cocher de Los Velez ſauva la vie à ſon maître & à ceux qui étoient avec lui dans le carroſſe. En tirant fortement la bride en arriere, il fit cabrer les chevaux, qui reçurent les coups de mouſquet, & en furent tués. Le Marquis, auſſi brave dans les rues de Rome que dans le champ de bataille entre Barcelonne & Montjouï, ſort promptement de ſon carroſſe, non par les portieres; mais par derriere, & marchant, comme on dit, à quatre pieds, ſe gliſſe entre les roues, & s'enfuit éper-

1642. du & sans chapeau dans une boutique voisine, & de là au Palais du Cardinal d'Albornoz. Vargas, Officier Castillan, soûtenu de quelques-uns de sa nation, tâcha de s'approcher du carrosse de l'Evêque de Lamégo, pour le tuer; mais il fut bravement repoussé. Le Prélat retourne sur ses pas au Palais de l'Ambassadeur de France, & de là au sien; trop fier pour donner aux Castillans sujet de lui reprocher qu'il n'a osé aller coucher chez lui. Il y eut plusieurs gens tués ou blessés de part & d'autre. Tous les Historiens conviennent que les Espagnols furent plus maltraités que les autres. Le Cardinal Antoine, averti que tous les partisans de la Maison d'Autriche couroient au Palais du Marquis de Los Velez, envoya des gens de pied & de cheval pour en garder les avenues, aussi-bien que celles du Palais de l'Evêque de Lamégo, & pour empêcher qu'il n'arrivât un plus grand désordre.

Cependant les Ministres de France, de Portugal & d'Espagne, le Pape même se plaignoient chacun de leur côté. Urbain crioit qu'on avoit perdu le respect dû à sa Souveraineté; Los Velez, que les Barberins étoient cause du désordre, en permettant que l'Envoyé d'un rebelle & d'un usurpateur vînt à Rome insulter au Roi Catholique; Fontenai-Mareuil & l'Evêque de Lamégo, que la violences des Espagnols étoit contraire au droit des gens, & à la sainteté de l'azyle d'une ville qui doit être la Patrie commune de tous ceux qui reconnoissent le Pape, & particulierement des Evêques. L'Ambassadeur d'Espagne, enragé de s'être si mal tiré d'intrigue, faisoit plus de vacarme que les autres, & se préparoit à sortir de Rome. Les Cardinaux Roma & Sachetti vinrent le prier de la part du Pape de suspendre sa résolution. Il differa son départ de quelques jours, & promit de demeurer, pourvû qu'on obligeât l'Evêque de Lamégo à s'en aller. Les Barberins n'ayant osé le contenter, de peur d'irriter la Couronne de France, Los Velez sort de Rome & se retire à Aquila dans le Royaume de Naples. Les Cardinaux d'Albornoz, de la Cueva, & de Montalte, allerent à Frescati & à Tivoli dans l'Etat Ecclésiastique. L'Ambassadeur de Portugal fit alors sa derniere tentative pour obtenir une audience solemnelle, & présenta un mémoire en maniere de requête à Urbain. Ses instances furent inutiles. *Le Pape*, disoient ses neveux, *est en guerre ouverte avec le Duc de Parme. On se gardera bien de s'en attirer une autre de la part du Roi d'Espagne.* Cela leur paroissoit d'autant plus à craindre, que le Viceroi faisoit filer des troupes vers la frontiere de l'Etat Ecclésiastique. Après quelques informations juridiques sur l'affaire du 20. Août, l'Evêque de Lamégo fut déclaré ce qu'on appelle *irrégulier*, à cause des meurtres commis par son ordre, disoient les Canonistes. On vouloit lui ôter ainsi tout accès auprès du Pape & des Cardinaux, & le réduire à la nécessité de prendre le parti de la retraite. Il le prit en effet. Quelqu'un raconte que l'Ambassadeur d'Espagne à Venise suborna des assassins pour le tuer à Livourne. Mais le Grand-Duc de Toscane, averti de l'infame & noir complot, donna de si bons ordres pour la sûreté du Prélat Portugais, qu'il s'embarqua & vint à Lisbonne sans courir aucun risque de la part des ennemis du Roi son maître.

Passons pour la derniere fois aux affaires d'Angleterre. Il faut dire quelque chose de l'origine d'une guerre civile allumée dans ce Royaume huit ou neuf mois avant la fin du Regne dont j'acheve l'Histoire, & qui dura plusieurs années après. Evénement fatal à Charles, dont il seroit désormais inutile de commencer le détail. Dénué de gens habiles & capables de ménager ses intérêts dans la Chambre des Communes, & de s'y opposer aux efforts de ses ennemis, il prit la résolution de gagner par des emplois considérables Falkland, Seigneur dont le titre étoit en Ecosse, & le Chevalier Colepeper Député de la Province de Kent. Il donna donc au premier la charge de Secrétaire d'Etat, que le Chevalier Vane avoit auparavant, & à l'autre celle de Chancelier de l'Echiquier, que Pym prétendoit obtenir, dès-que le feu Comte de Bedford son ami, sous lequel il auroit eu le premier emploi, seroit fait Grand Thrésorier du Royaume. Mais la mort de ce Seigneur renversa les espérances de Pym, qui continua de s'opposer si ouvertement au Roi, que bien loin de penser à l'avancer, il crut devoir punir un ennemi trop violent & trop opiniâtre. Charles n'auroit-il pas mieux fait de dissimuler, de sacrifier encore son juste ressentiment à son propre repos & à celui de ses sujets, & d'ôter au Parti Puritain un Chef aussi dangereux que puissant? Quoiqu'il en soit, Sa Majesté ne pouvoit choisir deux meilleurs Ministres, si nous en croyons le Comte de Clarendon leur intime ami. Elle lui offrit un emploi dans ce même temps. Mais il la pria de trouver bon qu'il ne l'acceptât pas, & lui remontra qu'il la serviroit plus utilement dans la Chambre Basse. C'étoit apparemment quelque Magistrature, qui l'auroit obligé de se trouver régulierement à la Haute, où les premiers Juges d'Angleterre sont appellés, afin que les Seigneurs les puissent consulter en cas de besoin. Ne croyoit-il point l'emploi au-dessous de lui? Ne se voyoit-il point avec peine moins avancé que ses amis? Le Roi sembla craindre que cette modestie ne fût affectée. *Je trouverai quelque occasion de vous donner une plus ample récompense*, repartit-il d'un air fort obligeant.

1642.

Les brouileries entre le Roi & le Parlement d'Angleterre augmentent.

*Rushvvorth's Historical collections.* 4. *vol.* *Clarendon's History.* 1. *vol.* 4. *Book.* *Ludlovv's Memoirs.* *Sir Philip Warvvik's Mémoirs.*

*Falkland*, dit le Chancelier d'Angleterre, *fut extraordinairement surpris quand on lui déclara le dessein que Charles avoit formé de l'avancer. Désintéressé au dernier point, & content d'être fidele au Roi, autant que son devoir & les loix l'y obligeoient, il ne cherchoit pas autrement à se rendre agréable au Ministére. Son respect pour les Parlemens étoit extrême: il les regardoit comme le plus ferme appui de la justice, qu'il aimoit tant, qu'il ne pouvoit souffrir que les personnes les plus élévées dans le monde entreprissent de la violer. S'il parut en ce temps-ci disposé à traverser les projets de la Chambre Basse, ce ne fut qu'après avoir certainement connu les mauvaises intentions des Chefs du Parti dominant. Son peu d'expérience dans les affaires le fit hésiter sur la proposition du Roi. Il craignit de n'être pas assez propre à la charge qu'on lui offroit. Deux autres considérations l'arrêterent.* Que sçai-je, *disoit-il*, si le monde ne s'imaginera pas, que c'est par une ambition secrete que je me suis opposé à la Cour, & que je l'ai voulu réduire à la nécessité de me gagner? Le Roi s'attend peut-être qu'en reconnoissance d'un bienfait signalé je me devouerai aveu-

1642. glément à ses volontés. C'est ce que je ne ferai jamais. *Falkland aimoit tant la vérité, qu'il n'étoit pas capable de la moindre dissimulation, ni d'insinuer aux gens qu'il auroit pour eux certaine complaisance contraire à ses intentions. Cela lui paroissoit le mensonge le plus indigne d'un honnête homme.* Plût à Dieu que ceux qui se vantent sans façon de prendre pour principe de leur conduire cette détestable maxime, qu'il ne coûte pas plus de dire, *ouï*, que de dire, *non*, voulussent suivre cet excellent modele.

L'Historien qui nous donne un portrait si avantageux de Falkland, & que rien ne nous empêche de recevoir comme ressemblant, s'applaudit avec raison de lui avoir enfin persuadé d'accepter la charge de Secrétaire d'Etat. *Mylord*, lui remontra Hyde, *votre refus causeroit un trop grand préjudice aux affaires du Roi. On croira dans le monde que vous condamnez absolument sa conduite, & que vous évitez de servir un maître qui exigeroit de vous des choses incompatibles avec l'austére vertu dont vous faites profession. Quel avantage pour le Roi & pour la Patrie, si vous servez Sa Majesté abandonnée de tous ceux qui lui peuvent donner de salutaires conseils! Vous trouverez de fréquentes occasions de lui découvrir la triste situation de ses affaires, & les dangers dont l'Angleterre est menacée. Le Roi ne les apperçoit pas bien. Vous préviendrez les pernicieux desseins de ceux qui le portent malignement à augmenter le mécontentement de ses sujets. On ne vous soupçonnera jamais d'avoir acheté ses gratifications par des bassesses indignes. La bonne opinion qu'on a de vous dans la Chambre des Communes vous rend plus propre qu'aucun autre à y servir utilement Sa Majesté.* Clarendon ne donne pas de si grands éloges au Chevalier Colepeper. Il dit seulement que ce Gentilhomme, d'un esprit fort pénétrant & d'une mémoire prodigieuse, affectoit de ne parler qu'à la fin des délibérations de la Chambre Basse; qu'il recueilloit exactement ce qui s'étoit dit de part & d'autre, & qu'il appuyoit son sentiment de raisons si claires, si solides, qu'il obligeoit les autres à s'y rendre: chose d'autant plus singuliere, qu'il avoit fort peu d'agrémens dans sa personne & dans son élocution. De maniere que s'il l'emportoit sur les autres, ce n'étoit que par la force de la raison, ou par une assez grande confiance qui en imposoit: qualité de grand usage à ceux qui cherchent à entrainer la multitude.

Les deux nouveaux Conseillers d'Etat auroient été plus utiles à Charles, s'il eût moins écouté les insinuations de Digby son intime confident, depuis que devenu suspect & odieux au Parti Puritain, par sa harangue contre la condamnation irréguliere du Comte de Strafford, dont il étoit auparavant un des plus ardens accusateurs, il se fut accommodé avec la Cour. Ce Seigneur, fils du Comte de Bristol, se distingua par ses rares qualités. Beau, bien fait de sa personne, éloquent, agréable dans la conversation, à cela près que ses manieres paroissoient trop affectées, habile en tout ce qu'une personne de sa naissance doit sçavoir, Digby eût été fort propre aux grandes affaires, si sa vanité, son ambition, & la bonne opinion qu'il avoit conçue de son propre mérite, ne l'eussent rendu incapable de les ménager avec dextérité & de les faire heureusement réussir. Les différends de

son

son pere avec le Duc de Buckingham, à l'occasion du voyage de Charles en Espagne, obligerent Digby à mener une vie retirée à la campagne, & le chagrinerent contre le Roi & ses Ministres. Choisi membre de ce Parlement, il se lia étroitement avec les Chefs du Parti Puritain, & ne témoigna pas moins d'animosité qu'eux contre le Comte de Strafford, & contre tous les autres qui avoient eu part au gouvernement. Dégoûté à la fin des violences de Pym & des gens de la même faction, il se sépara d'eux avec tant d'éclat, qu'ils devinrent ses irréconciliables ennemis. Il offrit alors ses services au Roi, qui content de ce que Digby découvrit des intrigues de Pym & de ses amis, les accepta volontiers. On le tira de la Chambre Basse, où il ne pouvoit plus désormais être utile, & il fut appellé à la Haute : grace que les Rois accordent quelquefois aux fils des Seigneurs. Le nouveau Pair s'y distingua bientôt, & sa faveur à la Cour lui attira un assez grand nombre d'amis, tels que sont ceux qui cherchent à se bien mettre auprès du Prince. 1642.

Digby contribua beaucoup à l'avancement de Falkland, de Colepeper & d'Hyde. Le premier supportoit avec peine ses défauts. Aussi rigide, aussi grave que Caton, il ne s'accommodoit pas d'un Courtisan trop vain, & trop leger. Les deux autres, plus complaisans, tâchoient de lui inspirer de bons sentimens, & de le détourner de ses projets trop hardis. Les choses allerent assez bien tant qu'il écoûta leurs avis. Mais son grand défaut, c'étoit de se représenter les entreprises les plus épineuses comme faciles, & de ne considérer pas assez les obstacles qu'il pourroit rencontrer. Rien ne l'arrêtoit, dès-qu'il s'étoit une fois mis en tête qu'il lui seroit glorieux de les avoir surmontés. Prévenu que tous les gens sages approuveroient ses desseins, il les communiquoit rarement, de peur qu'un autre ne partageât avec lui l'honneur de l'éxécution. Un tel confident ne convenoit gueres à Charles, trop porté de lui même à prendre de soudaines résolutions, & à s'effrayer quand il trouvoit de la résistance.

Le Chevalier Balfour, Lieutenant de la Tour de Londres, avoit de si grands engagemens avec les Puritains, à qui les gens de la Cour donnoient le sobriquet de * *Têtes rondes*, que Charles crut devoir l'ôter de ce poste, où il étoit important à Sa Majesté de mettre un homme de confiance. Digby lui conseille imprudement d'en gratifier le Chevalier Lunsford, qui avoit servi en France, & que Digby étoit bienaise de rendre dépendant de lui. Pym & ses gens irrités exhortent incontinent leurs amis de la ville de Londres à présenter une requête à la Chambre Basse, où ils la prieroient de s'employer, afin que Lunsford, homme de mauvaise réputation, & capable d'augmenter, disoit-on, les soupçons & les frayeurs des habitans, fût ôté de la Tour. Une requête mendiée eut bientôt son effet. Le nouvel Officier est flétri, & déclaré suspect sur le chapitre de la Religion. *Les marchans*, crioit-on, *confieront-ils jamais à sa garde l'or & l'argent qui se portent*

* Les Presbytériens affectoient alors de porter les cheveux courts & coupés en rond.

1642. *à la Tour, afin de le convertir en monnoie courante?* C'est-là qu'elle se fabrique. *Il faut proposer aux Seigneurs de se joindre à nous, pour prier le Roi d'ôter la Lieutenance donnée à Lunsford, & pour lui recommander un meilleur sujet.* C'étoit le Chevalier Coniers. La Chambre Haute persuadée qu'il appartient au Roi de remplir les emplois qui sont à sa nomination, & que le Parlement n'a pas droit de lui marquer ceux qui sont plus au gré de l'une ou de l'autre Chambre, rejette la proposition civile des Communes. Pour arrêter les clameurs de celles-ci, Sa Majesté met le Chevalier Biron, Gentilhomme d'un mérite reconnu, à la place de Lunsford. Ce dernier ne leur fut pas plus agréable. On ne se pouvoit fier à lui; il avoit refusé d'obéïr à l'ordre que la Chambre Basse lui avoit envoyé de comparoître devant elle. Pourquoi tant de détours? Que ne disoit-on rondement que Biron étoit trop attaché à la personne du Roi? Mais une si grande sincérité n'étoit pas encore de saison. Nouvelles instances aux Seigneurs, afin que les deux Chambres supplient conjointement Sa Majesté d'ôter la Lieutenance à Biron, & de la donner à Coniers qu'elles lui recommandoient. Inflexibles dans leur résolution de ne se mêler point de ce qui ne les regarde pas, ils rejettent une seconde fois la proposition des Communes.

Quelle fut, bon Dieu! la chaleur des Puritains, dans l'affaire de la Lieutenance de la Tour donnée à Lunsford! Si nous les en voulons croire, on le mettoit dans ce poste en conséquence d'une conspiration formée de livrer la Tour de Londres aux Papistes, afin de faciliter leur projet de renverser la Religion établie par les loix. Pym & ses amis indignés, disoient-ils, de l'indolence des Seigneurs, & de leur refus de se joindre à la Chambre Basse, l'engagent à dresser un acte de protestation, ou elle déclare que si les Seigneurs persistent à refuser de la seconder dans le juste dessein de prévenir la ruïne entiere du Royaume, le sang qui sera répandu, & les maux dont l'Angleterre se verra infailliblement accablée, ne pourront être imputés qu'à la négligence des Seigneurs, qui ne veulent pas avoir égard aux instances des Communes. L'acte ayant été porté à la Chambre Haute, le plus grand nombre des Seigneurs jugea qu'il falloit prendre du temps pour réfléchir sérieusement sur ce qu'il contenoit. L'examen de la protestation fut donc remis à quelques jours de là. Ce délai, qui paroissoit un honnête refus, déplut à vingt ou vingt-deux Seigneurs du Parti Puritain. Ils protestent contre. *Les consequences leur en paroissent si dangereuses*, disent-ils, *qu'ils craignent de s'en rendre responsables.* Cela est si frivole, que j'ai peine à m'imaginer que des gens d'esprit ayent été capables de prendre une terreur panique. Ils avoient certainement quelque raison secrete d'éloigner Lunsford mis par Digby, & d'appuyer les Communes dans le dessein de traverser les projets d'un déserteur du Parti Puritain, qui devenoit Favori. Les signatures qu'on a conservées nous apprennent les noms des principaux Seigneurs opposés à la Cour, & liés avec les Communes: les Comtes de Northumberland, d'Essex, de Pembrock, de Bedford, de Warwick, de Holland, de Carlile, de Suffolk, de Clare, de Bullingbrook, Niewport, & de Stamford, le Vicomte Say, & neuf Barons entre lesquels

on trouve Wharton, Spencer, Kimbolton, ou Mandeuil, fils du Comte de Manchester. Le Roi étoit particulierement irrité contre celui-ci, comme je le rapporterai incontinent. Il fallut bien céder à la fin. Tel étoit l'artifice ordinaire de Pym & des gens de sa faction. Opiniâtres à demander en même-temps au Roi plusieurs choses contraires aux droits de sa Couronne, ils le mettoient dans la nécessité de les leur accorder toutes, les unes après les autres, pour se délivrer de leurs clameurs importunes, & pour prévenir les maux dont ils le menaçoient. Dans les derniers jours du mois de Janvier de cette année, il mit ainsi leur Coniers à la place de Biron. 1642.

Voici quel étoit dès-lors je projet des prétendus Réformateurs de l'Eglise & de l'Etat, comme le Comte de Clarendon le prouve authentiquement. Que la Reine Henriette ne se mêleroit ni des affaires d'Etat, ni de la distribution des emplois. En cela, ils avoient raison. Car enfin Charles, trop complaisant à son épouse bigotte & entêtée du Papisme, fit des fautes considérables, & causa du préjudice à la Religion Protestante. Qu'en presence des deux Chambres du Parlement, la Reine s'engageroit par un serment solemnel, dont la formule seroit dressée par cette Assemblée, à ne donner aucun conseil, & à ne s'employer point en ce qui regarderoit la distribution des emplois importans. Que tous les membres du Conseil Privé de Sa Majesté, & les Ministres dans les Pays étrangers, seroient ôtés, ou rappellés, & qu'aucun ne leur pourroit succéder, à moins qu'il ne fût recommandé au Roi par les deux Chambres du Parlement, & qu'il n'eût prêté serment que la Reine n'avoit agi ni directement, ni indirectement en sa faveur. Que Charles ne pourroit marier ses enfans à des Papistes, ni même à des Protestans, sans le consentement des Communes & des Pairs du Royaume. Qu'excepté la Princesse Marie engagée au jeune Prince d'Orange, aucun des enfans du Roi ne pourroit passer la mer sans le consentement du Parlement, & qu'il seroit défendu à toutes personnes de les accompagner en ce cas, sous peine de leze-majesté. Que les Pairs Papistes n'auroient plus droit de séance à la Chambre Haute. Que le Parlement travailleroit à la réformation du gouvernement de l'Eglise & de la Liturgie. Que l'omission de quelques cérémonies ne pourroit être punie, jusques à ce que le grand ouvrage de la réformation fût achevé. Qu'aucun membre de la Chambre Basse ne passeroit à la Haute, & ne seroit fait Pair du Royaume, sans le consentement des Communes, à moins que ce ne fût par droit de succession. Que le Roi ne créeroit désormais un Pair d'Angleterre, que du consentement des deux Chambres. Que les membres des Communes qui durant le présent Parlement avoient été appellés à la Chambre Haute n'y pourroient opiner, à moins que les deux Chambres n'en demeurassent d'accord. Qu'aucun Seigneur, ni aucun Gentilhomme de la Chambre Basse, ne pourroit obtenir un emploi, ni perdre celui qu'il avoit, sans le consentement de la Chambre, dont il étoit membre. Que ceux que le Roi avoit avancés durant le présent Parlement seroient privés de leurs nouvelles dignités. Enfin que Sa Majesté ne donneroit aucune charge militaire,

1642. ni le gouvernement d'aucune Place forte, qu'à ceux qui lui seroient recommandés par le Parlement.

Voilà comme ces francs Républicains méditoient, non seulement de se venger de Digby, de Falkland & de Colepeper; mais encore de se rendre aussi, peut-être plus puissans que le Roi, & de le réduire avec le temps à la condition du Doge de Venise. Ces remarques serviront à justifier la mémoire d'un Prince dont la droiture & la piété doivent couvrir les fautes qu'il a commises moins par malice, que par infirmité. Un gentilhomme Anglois, qui se vante brutalement *d'avoir eu l'honneur* d'être du nombre de ses Juges, a l'audace de soûtenir, que Charles brouillé avec son Parlement en ayant appellé au sort des armes, on a pû légitimement le condamner à la mort, comme coupable du sang répandu dans une guerre civile allumée par son opiniâtreté. Ce n'est pas ici le lieu d'éxaminer si des gens sans caractére & sans autorité ont pû lui donner des Juges à leur fantaisie, & contre les loix fondamentales de l'Angleterre. Qu'il me soit seulement permis de demander, comment il étoit responsable du sang répandu, & des maux que cause une guerre civile de quelques années? Pourquoi Charles tira-t-il l'épée? Ne fut-ce pas afin de conserver les droits les plus incontestables de sa Couronne, qu'on lui enlevoit sous des prétextes frivoles, avec autant d'injustice que de violence?

Le Roi d'Angleterre fait accuser de léze-majesté un Pair de son Royaume & cinq Gentilshommes de la Chambre des Communes.

*Rusworth's Historical collections IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book. Sir Philip Warwick's Mémoirs.*

De leur propre aveu, les Chefs du Parti Puritain se trouvoient fort embarrassés au commencement de cette année 1642. Le monde ouvroit enfin les yeux, & ceux qui aimoient sincerement le bien de la Patrie se déclaroient pour le Roi, & souhaitoient la fin d'un Parlement où des esprits turbulens & factieux vouloient dominer. De maniere que Charles l'auroit pû congédier à la pluralité des voix dans les deux Chambres, si moins crédule aux insinuations de Digby, il n'eût achevé de gâter ses affaires, & donné de trop grands avantages à ses ennemis, par une entreprise formée à contretemps, & fort mal concertée. On ne sçait pas bien comment son confident lui mit dans l'esprit, que s'il faisoit accuser de leze-majesté quelques-uns des principaux Puritains, il trouveroit dans la Chambre Haute assez de gens disposés à les condamner. Qu'il se vengeroit ainsi de ses ennemis avec éclat, & qu'il jetteroit une telle épouvante dans tout le Parti, qu'on le verroit dissipé en fort peu de temps. Trompé par sa juste indignation, & par l'impatience de réprimer l'audace de ceux qui projettoient de le dépouiller de son autorité légitime, le Roi goûte une proposition d'ailleurs conforme à son humeur. Il crut devoir ménager les grands Seigneurs déclarés contre lui. On auroit eu trop de peine à les perdre. Peut-être aussi que plus réservés & plus attentifs à leurs démarches, ils ne donnoient pas tant de prise que Kimbolton. Charles résolut de l'attaquer seul dans la Chambre Haute. Il n'eut pas de si grands égards pour les Chefs du Parti Puritain dans la Basse. * Le Procureur Général eut ordre d'en accuser cinq au nom de Sa Majesté; Denzil Hollis, Arthur Hasterig, Jean Pym,

* Attorney General.

Jean Hambden, & Guillaume Stroud. Il n'auroit pas été difficile de convaincre ces Messieurs d'actions criminelles de leze-majesté devant des Juges équitables & désintéressés. Du moins selon la nouvelle Jurisprudence établie dans les procédures contre le Comte de Strafford, si aucune de leurs actions en particulier n'eût été un véritable crime de leze-majesté, en les combinant toutes, on en auroit trouvé plus d'un & des plus crians. 1642.

Mais une affaire si délicate, & capable de soulever tout le Parlement, devoit être concertée & conduite avec une extrême prudence. Il falloit éviter soigneusement la moindre démarche contraire aux loix. C'est à quoi Charles mal conseillé ne fit pas assez d'attention. La bonne politique permettoit-elle qu'on accusât tant de gens à la fois ? Hasterig & Stroud n'avoient nulle considération dans leur Parti ; mais ils ne manquoient ni de parens, ni d'amis, disposés à les défendre. Joindre aux trois autres ces deux Gentilshommes d'un mérite plus que médiocre, c'étoit leur faire trop d'honneur. Enfin Kimbolton ne faisoit pas assez grande figure dans la Chambre Haute. Si on n'eût attaqué aucun de ses membres, peut-être qu'elle se seroit moins intéressée pour ceux de la Basse, qu'on eut tort de n'accuser pas devant leurs Juges naturels. Ils n'étoient point Pairs du Royaume : quelle nécessité y avoit-il donc de porter leur affaire à la Chambre Haute ? Le privilege du Parlement ne s'étendant point jusqu'au crime de leze-majesté, on pouvoit poursuivre Pym & les autres membres de la Chambre des Communes, mais ce devoit être dans une Cour de Justice ordinaire. Le Comte de Clarendon prétend que le Roi y auroit trouvé plus de déférence, & plus d'équité. Ces Messieurs se sentoient si bien coupables d'avoir formé des projets criminels, qu'après le rétablissement de Charles II. Hollis avouoit de bonne foi qu'il méritoit alors d'être séverement puni, & que le Roi avoit raison de vouloir lui faire couper la tête. Bien en prit donc à ce Gentilhomme, de ce que l'affaire fut mal entamée, & de ce que ses complices souleverent le peuple en sa faveur.

Quoiqu'il en soit des raisons bonnes ou mauvaises que Charles put avoir de suivre aveuglément le conseil du seul Digby, Edouard Herbert Procureur Général demande audience le 3. Janvier aux Seigneurs, entre dans leur Chambre, & déclare qu'il apporte de la part du Roi certains chefs d'accusation contre Kimbolton & les cinq Gentilshommes de la Chambre des Communes que je viens de nommer. Les voici. Qu'ils avoient projetté de renverser les loix fondamentales du gouvernement d'Angleterre, de dépouiller le Roi de son autorité, & d'attribuer aux sujets de Sa Majesté un pouvoir tyrannique & arbitraire ; pris à tâche de décrier la conduite du Roi & de la rendre odieuse au peuple ; exhorté l'armée à lui désobéir, & à se déclarer pour leur parti ; animé une Puissance étrangere, c'est-à-dire, les Confédérés d'Ecosse, à faire irruption en Angleterre ; tenté d'épouvanter le Parlement ; usé de moyens violens, afin de contraindre cette Assemblée à seconder leurs mauvais desseins ; soulevé la populace contre le Roi & le Parlement ; conspiré de faire la guerre à Sa Majesté ; & qu'ils l'avoient actuellement commencée. Ce que j'ai rapporté ci-dessus

1642. prouve que l'accusation n'étoit pas sans fondement. Herbert requit ensuite pour le Roi, que la Chambre Haute nommât des Commissaires, afin de recevoir & d'éxaminer les dépositions des témoins qui seroient produits, & qu'elle prît soin de s'assurer des personnes accusées.

Les Seigneurs, extrêmement surpris d'une pareille procédure, ne sçavoient quel parti prendre. Kimbolton effrayé protestoit de son innocence, & demandoit humblement la permission de se justifier. Si dans cet instant quelqu'un eût parlé vivement pour le Roi, & pressé les Seigneurs d'ordonner du moins que Kimbolton fût arrêté, ils auroient eu peine à s'en dispenser. Mais au-lieu de cela, Digby même, qui devoit s'intriguer plus que tout autre afin que l'entreprise qu'il avoit suggérée à son Maître commençât bien, demeure tranquille, parle à l'oreille de Kimbolton assis auprès de lui, fait semblant de n'avoir rien sçu, & de condamner la procédure. *Le Roi*, dit cet homme habile dans l'art de dissimuler, *est fort mal conseillé. L'affaire sera plus difficile qu'il ne se l'imagine. Je voudrois sçavoir qui l'a porté à l'entreprendre. Il faut que j'aille à la Cour, afin d'en prévenir les suites fâcheuses. Je m'adresserai directement à Sa Majesté.* Digby sort de la Chambre Haute, & laisse faire les Seigneurs, qui bienaises de gagner du temps, nomment des Commissaires, pour chercher dans leurs registres ce qui s'est fait autrefois en des occasions semblables, & envoyent avertir la Chambre Basse de l'accusation intentée contre cinq de ses membres. Elle en sçavoit déja quelque chose. On y étoit venu dire, que des gens apposoient de la part du Roi le scellé dans les maisons de Hollis, d'Hasterig, de Pym, d'Hambden & de Stroud: que leurs cabinets, leurs coffres, leurs papiers, étoient déja scellés. Le Parti Puritain faisoit grand bruit là-dessus, & crioit que c'étoit une chose manifestement contraire aux privileges du Parlement.

Un Sergent d'armes, la masse à la main, paroît incontinent à la porte de la Chambre des Communes, & demande à parler de la part du Roi à l'Orateur. On le fait entrer. Il déclare que Sa Majesté lui a expressément commandé de sommer l'Orateur de lui livrer les cinq Gentilshommes accusés, & de les faire arrêter comme coupables de leze-majesté. Le Sergent se retire pour un temps, & Falkland, Colepeper, & deux autres, sont chargés de dire au Roi, que la demande faite de sa part à la Chambre Basse est d'une extrême importance, & qu'elle regarde les privileges du Parlement, & par conséquent de toutes les Communes d'Angleterre. Après de sérieuses réfléxions, la Compagnie ne manquera pas d'informer Sa Majesté avec le respect qui lui est dû, & aussi promptement que l'importance de l'affaire le pourra permettre, de la résolution qui se sera prise. Que cependant les cinq Gentilshommes seront toujours prêts à répondre aux accusations légitimement intentées contr'eux. L'Orateur, s'adressant à chacun d'eux en particulier, leur ordonne de se trouver tous les jours éxactement à la Chambre. On continue de parler du scellé mis chez eux par deux Chevaliers. On résout de faire arrêter ceux-ci, quoiqu'ils ayent seulement éxécuté l'ordre que le Roi leur en avoit donné. Ce n'est pas tout. On déclare que si quelqu'un ose désormais mettre le scellé dans la

maison d'aucun particulier de la Chambre Basse, les Officiers établis pour la sûreté publique le saisiront à la premiere réquisition de celui qui se plaindra d'une pareille violence, & que si on veut l'arrêter, il aura droit de se défendre à force ouverte, & d'implorer le secours de ses amis. Pym & les quatre autres ne manquerent pas de prendre chacun la copie d'une délibération qui leur étoit si favorable, & qui les autorisoit à prendre les armes en cas de besoin contre les Officiers & les soldats que Sa Majesté pourroit envoyer pour les arrêter. Chacun, disoit-on dans cette délibération, étoit obligé de prêter main forte aux cinq accusés, en conséquence de la protestation dont j'ai parlé ci-dessus. Elle fut à peu près dressée sur le modele de la ligue signée en Ecosse. Chacun y juroit de défendre la liberté du peuple & les privileges du Parlement, contre tous ceux qui entreprendroient de les violer. Telles furent les premieres étincelles de l'embrasement général qui désola toute l'Angleterre peu de temps après. 1642.

Le lendemain 4. Janvier, un certain Capitaine Langrish ayant ouï dire aux Officiers de la garde du Roi à Whitehall, que Sa Majesté devoit aller ce jour-là bien accompagnée à la Chambre des Communes, s'échappa promptement & vint en donner avis à Westminster. La chose parut d'autant plus croyable, que la Comtesse de Carlile, sœur du Comte de Northumberland, Dame d'esprit, fort avant dans les intrigues de la Cour, & devenue après la mort du Comte de Strafford bonne amie, pour ne pas dire maîtresse de Pym, l'avoit averti que ce jour-là on feroit tous les efforts imaginables pour arrêter les cinq Gentilshommes accusés. Le Comte de Clarendon prétend que ce fut un nommé Murry qui donna l'avis, sur la confidence que Digby son ami lui avoit faite du dessein de Charles. Quoiqu'il en soit, la Chambre Basse prie incontinent les cinq Gentilshommes de se retirer, afin de prévenir le désordre qui pourroit arriver, en cas que le Roi les fît saisir par les gens de sa suite, s'il les appercevoit dans la Chambre. Le seul Stroud fit difficulté de sortir. Mais le Chevalier Earle, son ami, le tira par force hors de l'Assemblée. Charles étoit déja dans la Cour du Palais de Westminster, accompagné de ses hallebardiers, de ses Gentilshommes *Pensionnaires*, du Prince Robert Palatin son neveu, & de quelques Officiers de guerre, qui l'avoient suivi depuis Witehall. Il laisse à la porte de la Chambre Basse les gens de sa garde ordinaire & les autres; leur ordonne de se tenir dans le respect, & de l'attendre en repos; entre dans la Chambre avec le seul Prince Robert, jette les yeux de tous côtés en marchant, pour voir si ceux qu'il veut arrêter y sont; s'avance jusques à la chaire de l'Orateur, lui dit, *Monsieur l'Orateur, vous voulez bien me prêter votre place pour un peu de temps*, y monte, s'assied, & continue de chercher des yeux les gens pour lesquels il commettoit mal à propos & sa personne, & son autorité.

*Messieurs*, dit-il alors, *je suis fâché d'avoir été obligé de venir ici. Je vous envoyai hier un Sergent d'armes, avec ordre d'arrêter quelques personnes de votre corps, que j'avois commandé d'accuser du crime de leze-majesté.*

1642. *J'attendois d'être obéï, & non pas de recevoir une excuse de votre part. Je veux bien vous déclarer que je conserverai vos priviléges plus soigneusement qu'aucun de mes prédécesseurs. Mais vous devez sçavoir aussi, que les gens coupables de léze-majesté ne s'en peuvent légitimement prévaloir. Je suis donc venu reconnoître moi-même, si aucun de ceux que je vous ai marqué se trouve ici présent. Car enfin, tant que des sujets si mal-intentionnés seront parmi vous, je ne dois pas espérer que vous vous conduisiez avec autant de droiture & de fidélité, que je le souhaite de tout mon cœur. Je les veux avoir, quelque part qu'ils puissent être. Les oiseaux se sont envolés, autant qu'il me paroît. Mais j'attends que vous me les envoyerez dès qu'ils reviendront ici. Je vous donne ma parole de Roi, que je n'userai d'aucune violence. On les poursuivra selon les loix établies, ça toujours été mon intention.* Il parloit sincerement. La suite le prouvera certainement. *Puisque je ne puis éxécuter ce qui m'amenoit ici*, ajoûta le Roi, *je prendrai cette occasion de vous répéter une chose que j'ai dite plus d'une fois. C'est que je suis constamment résolu à maintenir tout ce que j'ai fait en faveur & pour le bien de mes sujets. Je ne vous détournerai pas plus long-temps. Il me suffit de vous avoir avertis que j'attends que vous m'enverrez les personnes accusées, dès qu'elles paroîtront ici. Autrement je poursuivrai mon chemin, & ferai ensorte de les trouver.* Puis s'adressant à l'Orateur de la Chambre qui étoit aux pieds de sa chaire. *Quelqu'un d'eux est-il ici?* lui demanda Charles. *En voyez-vous un, ou plusieurs? Où sont-ils donc? Sire*, répondit l'Orateur en se mettant à genoux, *je ne dois me servir ici ni de mes yeux, ni de ma langue, qu'autant qu'il plaît à la Chambre de me l'ordonner. Je ne suis que son serviteur. C'est pourquoi je supplie très-humblement Votre Majesté, de trouver bon que je ne réponde pas autrement à ce qu'il lui a plu de me demander.* Charles se leve alors, & sort de la Chambre. Les esprits y étoient en si grand mouvement, que plusieurs se mirent à crier assez haut pour être entendus de Sa Majesté, *priviléges, priviléges.* On s'ajourne au lendemain, & tous se retirent interdits ou irrités.

Les Seigneurs parurent effrayés, quand on leur rapporta ce qui s'étoit passé dans la Chambre Basse. Le Comte d'Essex, que certains mécontentemens jetterent dans le parti opposé au Roi, mais homme d'honneur & assez bien intentionné dans le fond, jusques à ce qu'il se fût laissé entraîner par le torrent, sembla pour lors revenir de ses préjugés, & craindre sérieusement les suites d'une démarche si éclatante. *Mylords*, dit-il, *ceci nous regarde particulierement. Rendons-nous médiateurs entre le Roi & le peuple. Cherchons quelque expédient pour tirer d'intrigue les personnes accusées.* Les amis du Comte dans le Parti Puritain l'empêcherent de poursuivre. Quelqu'un lui remontra si vivement, qu'il n'y avoit rien à craindre pour des gens qui se défendroient fort bien sans l'intervention de la Chambre Haute, qu'il *se moqua lui-même* de la frayeur qu'il avoit témoignée. Preuve certaine, qu'il donna un avis aussi sage que salutaire, moins par raison, que par humeur & par esprit de parti. Au lieu de se moquer de lui-même, il devoit insister sur ce qu'il avoit proposé. Sa réputation

putation & son crédit auroient attiré un grand nombre de Seigneurs, & leur Chambre, devenue médiatrice entre le Roi & celle des Communes, auroit pû prévenir les malheurs d'une guerre civile, dont l'Angleterre étoit trop visiblement menacée. 1642.

Pour achever de rendre Charles odieux au peuple, les Puritains apostent certaines gens qui déposent qu'il avoit amené à Westminster plusieurs gens armés. Qu'un des Officiers qui attendoient ses ordres à la porte de la Chambre des Communes banda son pistolet, & dit, *je sçai fort bien viser au but. Soyez sûrs que je n'en manquerai pas un.* Que d'autres crierent : *Que la peste étouffe tous ces gens des Communes. Il se faut saisir des accusés, & les faire pendre sans autre forme de procès. On réduira bientôt la Chambre Basse.* D'où les amis de Pym & des autres vouloient conclure, que si le Roi eût trouvé les accusés, il les auroit enlevés à force ouverte, & que les Officiers & les soldats de sa suite prétendoient faire main basse sur tous ceux qui se seroient opposés à une telle violence. Il n'est pas impossible que quelques emportés qui purent suivre le Roi, & accourir sans son ordre à Westminster, n'ayent parlé mal à propos. Mais il est certain d'un autre côté, qu'il n'eut jamais dessein de procéder autrement que par les voies légitimes. En voici une preuve convaincante. Digby au désespoir d'avoir engagé son Maître dans une affaire d'autant plus embarrassante, que les accusés s'enfuirent d'abord à Londres, comme pour se mettre sous la protection de la ville, qui à l'instigation de leurs amis se déclaroit pour eux, dit alors au Roi : *Je sçai où ils sont. Permettez-moi seulement, Sire, d'y aller avec quelques Officiers fideles & zélés pour le service de Votre Majesté. Nous lui livrerons ses ennemis morts ou vifs.* Naturellement éloigné des voies de fait, Charles rejetta la proposition. Que sçait-on si son confident, peut-être disciple de Machiavel, ne blâma point la clémence & la droiture du Roi, dans une affaire où il s'agissoit de soûtenir son honneur & son autorité? Pour moi, je louerai d'autant plus volontiers des sentimens dignes d'un Prince Chrétien, que dans le temps même qu'il épargnoit des sujets dangereux, & disposés à tout entreprendre contre leur Souverain, leurs émissaires, malgré la vigilance & l'activité de Gourney Maire de Londres, Magistrat bien intentionné, excitoient la populace à se mettre sous les armes, & crioient de la maniere du monde la plus séditieuse, que Charles venoit à la tête de *ses Cavaliers*, pour mettre la ville en cendres. C'étoit le sobriquet que les *Têtes rondes* donnoient de leur côté aux gens de la Cour, mieux mis & d'un meilleur air que des Presbytériens refrognés & fanatiques.

C'est bien la chose du monde la plus surprenante que le Roi, qui devoit déja sentir qu'en suivant les conseils imprudens de Digby il se commettoit mal à propos, ait voulu dès le lendemain s'exposer à un nouvel affront, & aller à Londres demander lui-même au Maire & au Conseil de la ville, que les accusés fussent remis entre ses mains. Le souvenir de la soumission & de l'attachement que le Maire & les ha-

Après avoir inutilement demandé au Maire & au Conseil de la

1642. bitans lui témoignerent à son retour d'Ecosse le porta peut-être à croire qu'ils ne voudroient pas lui désobéïr en cette rencontre. Digby le lui insinuoit. En passant par la ville, il se put appercevoir que les bruits répandus malignement par ses ennemis avoient fait d'étranges impressions sur les esprits. Au lieu des acclamations ordinaires, il entendit crier par tout : *Priviléges du Parlement, priviléges du Parlement.* On jetta même dans son carrosse un papier qui contenoit une exhortation séditieuse & fanatique au peuple : *A vos tentes, ô Israel*, y disoit-on, *à vos tentes.* Charles arrive à la Maison-de-Ville, & y parle de la sorte au Maire & aux gens du Conseil assemblés selon l'ordre qu'il leur avoit envoyé. *Messieurs, je viens demander certaines personnes que j'ai accusées de léze-majesté; & qui prétendent, comme je le conjecture, se mettre ici à couvert des poursuites commencées. Je ne crois pas qu'aucun homme de bien veuille m'empêcher de les prendre. Leurs crimes & leurs infidélités sont extrêmes. J'espere que vous m'aiderez à les juger selon les loix. Puisque des gens mal-intentionnés cherchent à me rendre suspect, & me décrient comme un fauteur de la Religion Papiste, je veux bien vous jurer en foi de Roi, que je ne le suis point, & que je ne le serai point. Je poursuivrai de tout mon pouvoir tous ceux qui s'opposent ou qui s'opposeront aux loix, sans aucune distinction, Papistes, ou Schismatiques séparés de l'Eglise Anglicane. Je maintiendrai la vraie Religion Protestante que mon pere a professée, & j'y demeurerai toute ma vie inviolablement attaché. Je suis bien fâché d'apprendre*, dit-il encore, *que vous avez je ne sçai quelles craintes, & que vous vous imaginez être en danger. Pour moi, je me repose tellement sur votre affection & sur votre fidélité, que je suis venu ici presque sans aucune garde.* Puis se tournant vers un des Officiers qui paroissoit moins bien intentionné pour son service : *Monsieur le Sherif*, lui dit-il, *je m'invite à dîner aujourd'hui chez vous.* Il y alla en effet, & s'en revint extrêmement mortifié à son Palais de Witehall. Le peuple fut plus tranquille dans les rues, lorsque Sa Majesté y passa.

Ville de Londres, que Kimbolton & les autres soient remis entre ses mains, le Roi d'Angleterre abandonne sa capitale.

*Ruswvorth's Historical collections IV. Vol. Clarendon's History. 1. vol. 4. Book. Sir Philip Warvvick's Memoirs. of the Duke of Hamilton. 3. Book.*

Bien loin d'avoir égard à la demande du Roi, le Maire & les gens du Conseil de la ville lui présentent une requête, ou après avoir remontré sans façon, que leurs craintes ne sont pas sans fondement, depuis que la révolte des Irlandois Papistes est fomentée au dedans & au dehors du Royaume d'Angleterre; que le gouvernement de la Tour de Londres est ôté à des gens d'honneur & de confiance; qu'on fortifie Whitehall d'une maniere qui ne s'est point encore vûe; que les habitans de Londres qui passent auprès sont insultés & maltraités; que la mésintelligence entre le Roi & le Parlement est entiere; que les priviléges de la Chambre Basse ont été violés par la maniere dont Sa Majesté y est entrée; que l'Angleterre, la Religion Protestante & la ville de Londres sont menacées d'une ruïne totale : après cette préface, dis-je, on supplie le Roi, de concourir avec le Parlement pour la prompte délivrance des Protestans Irlandois, de mettre la Tour de Londres entre les mains de quelques Officiers sur la fidélité desquels on se puisse reposer; d'éloi-

gner de Whitehall & de Westminster les soldats suspects & inconnus; 1642.
d'y placer pour la sûreté de sa personne Royale & du Parlement, une garde généralement approuvée; de laisser Kimbolton & les autres en liberté, & de ne les poursuivre que d'une maniere conforme aux privileges du Parlement. Quoique la requête parût dressée par des gens du Parti Puritain, on ne se put dispenser d'y répondre doucement, de garder de grands ménagemens avec les Magistrats de la ville, & de se justifier sur les reproches qu'ils faisoient avec autant de hardiesse que de dureté. Pour sauver les apparences par une résolution plutôt feinte que véritable, de soutenir sa démarche, le Roi fait publier le lendemain un ordre précis à tous les Magistrats & à tous les Officiers d'arrêter Kimbolton & les autres accusés, & de les conduire à la Tour de Londres. Ils se tenoient enfermés par bienséance dans une maison de la ville. Tout le monde la connoissoit. Mais ils ne craignoient pas que personne eût la hardiesse de les y venir chercher.

Nonobstant sa constance affectée, Charles sentoit des angoisses mortelles, & ne sçavoit comment se tirer des embarras où sa facilité à suivre des conseils imprudens le jettoit. Falkland, Colepeper & Hyde furent extrêmement indignés de l'avantage que Sa Majesté donnoit à ses ennemis, dont la fierté & l'arrogance considérablement augmentées déconcertoient tous les membres de la Chambre Basse bien intentionnés pour le Roi. Dans leur premier chagrin, Falkland & ses deux amis penserent à ne se mêler plus de ce qui se feroit au Parlement. *On ne manquera pas*, se disoient-ils l'un à l'autre, *de nous imputer des choses qui ne nous ont point été communiquées, & que nous condamnons absolument.* Ils se feroient retirés tous trois, & auroient paru rarement à la Chambre Basse, comme un d'eux le rapporte dans son Histoire, si touchés de l'état pitoyable du Roi, ils n'avoient crû que l'honneur & la conscience ne leur permettoient pas de l'abandonner. Hyde le servit fort utilement. Laborieux, habile, pénétrant, versé dans les loix & dans les affaires du Parlement, il dressa si bien les actes publiés sous le nom de Sa Majesté, que les gens de bon goût les lisoient avec beaucoup plus de plaisir & de satisfaction, que tout ce qui venoit de la Chambre des Communes. Son style étoit un peu trop diffus : cela paroît dans son grand ouvrage. Mais il sçavoit admirablement bien démasquer Pym & les autres Républicains. On ne pouvoit ni mieux découvrir leurs différens intérêts & leurs vûes secretes, ni prouver plus solidement la justice des propositions du Roi. Quelques-uns le blâmerent de s'accommoder trop au temps, & de n'appuyer pas assez fortement les droits & les prétentions légitimes de son Maître. *Notre meilleure plume*, disoit un Seigneur Anglois zélé serviteur de Charles, en parlant d'Hyde, *nous fera plus de mal que de bien.* Si ce censeur eût voulu réfléchir sur la conjoncture du temps, & sur la disposition présente des esprits; bien loin de blâmer la condescendance d'Hyde écrivant sous le nom d'un Prince contre lequel on souleve tout un Royaume, il auroit loué sa prudence & sa dextérité. Il n'en faut pas

1642. trop éxiger, quand il s'agit de ramener des gens soupçonneux & aigris. L'Histoire du Comte de Clarendon trouve encore de pareils critiques. Elle fait tort à la réputation de celui en faveur duquel elle est écrite, dit-on. Mais quoi ? Un Historien ne doit-il pas raconter sincerement la vérité ? S'il y a quelque chose à redire dans cet ouvrage excellent d'ailleurs, c'est qu'il excuse & qu'il pallie un peu trop, en certaines rencontres, la mauvaise conduite du Roi. On ne peut assez détester la fureur envenimée des opiniâtres & injustes persécuteurs de Charles, ni la rage de ses barbares meurtriers. Mais il ne faut pas s'imaginer aussi, qu'un Prince puisse tomber en tant de disgraces, sans se les attirer du moins en partie par des fautes criantes & presque inexcusables.

La premiere fois que les Communes s'assemblerent après le 4. Janvier, elles ne s'arrêterent pas fort à l'accusation intentée contre leurs membres. La maniere dont le Roi entra dans la Chambre sembloit les irriter plus que toute autre chose. *Nous déclarer hautement*, crioient quelques-uns, *qu'il veut faire prendre ceux qu'il accuse, par-tout où il les trouvera, n'est-ce pas nous insinuer qu'il les auroit enlevés à main armée du milieu de notre assemblée, s'il les y eût rencontrés ? Quelle plus grande atteinte peut-on donner à nos privilèges ?* D'autres aussi mutins, mais plus modérés en apparence, faisoient semblant de ne s'intéresser qu'à ce qui regardoit leur Chambre en général. *Jusques à ce que tout soit calmé de part & d'autre, nous ne serons point ici en sûreté*, remontroient-ils. *La frayeur est généralement répandue dans la ville. Les bons Anglois se déclarent pour nous. Ne seroit-il point à propos d'y choisir un endroit où nous pourrions nous assembler sans rien craindre ? Les habitans s'offriront d'eux-mêmes à nous garantir de toute sorte de violence.* La chose ne parut pas pratiquable. On ne pouvoit changer l'endroit marqué dans la convocation du Parlement, sans le consentement du Roi & de la Chambre Haute. Charles & les Seigneurs auroient demandé que le Parlement fût transféré dans quelqu'autre ville. Et c'est ce que les Communes craignoient. L'appui de la nombreuse populace d'une capitale leur étoit d'un trop grand secours. Voici l'expédient dont elles s'aviserent. Les séances furent interrompues pour quelques jours, on nomma des Commissaires qui se devoient assembler dans la ville, afin d'éxaminer tranquillement, disoit-on, les mesures qui se pouvoient prendre dans la situation présente des affaires, & de rapporter leurs délibérations à la Chambre, lorsqu'elle reprendroit ses séances ordinaires. Tous les membres eurent la liberté de se trouver, s'ils le vouloient, à cette Assemblée particuliere. Les cinq Gentilshommes accusés n'en userent pas. Outre qu'il falloit garder quelque bienséance, on étoit bien-aise de témoigner, qu'on ne se croyoit pas dans une entiere sûreté, & d'animer la multitude déja fort échauffée.

L'artifice réüssit. Les mariniers en corps viennent présenter une requête signée de mille d'entr'eux, où ils offrent de pourvoir à la sûreté des Commissaires & des autres membres du Parlement, qui se rendront par eau à l'endroit de l'Assemblée. L'offre est acceptée : on leur recom-

mande d'avoir des armes à feu propres & bien préparées ; & de faire la garde sur la riviere depuis Westminster jusques au pont de Londres. Si la Chambre des Communes peut légitimement armer ainsi des gens, & leur assigner des postes, j'en laisse la décision à ceux qui sçavent les loix d'Angleterre. Les apprentifs de la ville vinrent pareillement offrir leurs services pour la sûreté du Roi & du Parlement, disoient-ils. Quelle ridicule & séditieuse comédie ! On remercia fort honnêtement ceux-ci de leur bonne volonté. Le Président de la Commission les pria de se tenir en repos, parce que la milice de Londres devoit faire la garde autour de la maison où les Commissaires tenoient leurs séances. La capitale se déclarant de plus en plus en faveur de la Chambre des Communes, Charles résolut de sortir de Londres le 10. Janvier, de se retirer dans sa maison d'Hamptoncour, & d'aller conduire à Douvre la Reine Henriette, qui s'y devoit embarquer pour la Hollande, sous prétexte de mener la Princesse Marie leur fille au Prince Guillaume de Nassau son époux. Le but principal du voyage, c'étoit de tenter, si par le moyen de Frédéric-Henri Prince d'Orange, pere de Guillaume, on pourroit obtenir quelques secours des Etats-Généraux des Provinces-Unies, en cas que Charles se trouvât dans la nécessité d'employer la force des armes, pour réduire des gens disposés à une révolte ouverte contre leur Souverain. Il projettoit d'aller de Douvre dans les Provinces Septentrionales d'Angleterre, afin de s'éloigner du Parlement, de s'approcher de l'Ecosse, & de prendre des mesures convenables à la situation de ses affaires. Il avoit accordé tant de choses aux Ecossois, & ceux-ci firent alors de si belles promesses à un Roi qui se dépouilloit & de son bien & de son autorité pour les gagner, que Sa Majesté se flata peut-être, qu'ils se joindroient volontiers à elle dans une guerre où ils s'enrichiroient. Si telle fut véritablement la pensée de Charles, il se trompoit étrangement. Les Presbytériens d'Angleterre étoient trop étroitement liés avec ceux d'Ecosse. Il le put reconnoître dans les Mémoires où les Commissaires du Parlement d'Edimbourg offroient leur médiation au Roi, & à la Chambre des Communes, pour le rétablissement de la bonne intelligence entre Sa Majesté & le Parlement d'Angleterre. Bien loin de la vouloir servir & l'aider à se tirer d'intrigue, les prétendus médiateurs exhortoient sous main les Chefs du Parti Puritain à insister constamment sur l'abolition de l'Episcopat en Angleterre, & sur l'établissement de la discipline Presbytérienne. 1642.

Avant son départ de Londres, Charles envoya ordre au Comte d'Essex son Grand Chambellan, & au Comte d'Holland premier Gentilhomme de sa chambre, de le suivre à Hamptoncour. Essex se disposoit à obéïr, comme le devoir de sa charge l'y obligeoit. Mais Holland l'en détourna. *Croyez-vous Mylord*, lui dit-il, *qu'après les engagemens que nous avons pris l'un & l'autre avec ceux que le Roi perdroit absolument si on le laissoit faire, notre vie soit en sûreté à Hamptoncour ? Ne nous mettons point à sa discrétion, & demeurons avec ceux qui ne nous défendront pas moins*

1642. *vigoureusement que Mylord Kimbolton & les autres accusés.* Non content de de se rendre aux insinuations malignes d'un homme qui ne cherche qu'un compagnon de sa désobéïssance, & à qui les remords de sa conscience ne permettent pas de paroître devant un bienfaicteur qu'il trahit depuis long-temps, Essex, qui pouvoit tout attendre du Roi s'il eût voulu oublier certains ressentimens & se donner à lui, accompagne Holland, va trouver les Commissaires des Communes assemblés à Londres, & leur fait bassement la cour. Ravis de ce que deux des premiers Seigneurs de la maison du Roi l'abandonnent pour se joindre à eux, ces Messieurs reçoivent Essex & Holland avec toutes les marques possibles de distinction & de reconnoissance. Les deux Comtes venant à réfléchir ensuite, que leur refus de suivre Sa Majesté pourroit être fort mal interprété dans le monde, pensent à en couvrir la honte en se faisant ordonner par la Chambre des Seigneurs, de se trouver régulierement aux séances du Parlement, où leur présence étoit plus nécessaire qu'à la Cour, à cause des affaires importantes qui se traitoient dans la Chambre Haute. Après cela Essex & Holland prient le Roi de vouloir bien leur pardonner, s'ils n'ont pas suivi Sa Majesté comme elle le leur avoit commandé. On leur ôta leurs charges, dont ils remirent les marques extérieures à celui qui les leur vint redemander de la part du Roi.

On ramene en triomphe au Parlement Kimbolton, & les cinq Gentilshommes de la Chambre des Communes, & le Roi se désiste de l'accusation intentée contr'eux

*Rushvvorth's Historical collections. 4. vol.*

*Clarendon's History. 1. vol. 4. Book.*

Le 12. Janvier on ramena en triomphe au Parlement, qui reprenoit ses séances au Palais de Westminster, Kimbolton, Hollis, Hasterig, Pym, Hambdem & Stroud. Accompagnés de la milice sous les armes, & suivis d'une multitude infinie de peuple, qui crioit, *privileges du Parlement, point d'Evêques, point de Pairs Papistes*, les six accusés vont reprendre leurs places, Kimbolton à la Chambre Haute, & les cinq autres à la Basse. En passant près du Palais de Whitehall, plusieurs demanderent à la porte, d'un air insultant : *Qu'est donc devenu le Roi avec ses Cavaliers ? Où est-il allé ?* Un certain Capitaine Skippon, qui avoit servi en Hollande, bon Officier, & irréprochable dans ses mœurs, mais ennemi déclaré de l'Eglise Anglicane, commandoit la milice, en qualité de *Major Général*; nouvelle charge créée en sa faveur, par des gens sans caractére & sans autorité. La Tamise étoit couverte de barques & de bateaux longs avec de petites piéces d'artillerie, des banderolles, & le pavillon de la ville de Londres, comme s'il eût été question d'aller se battre sur la riviere. Les gens de la milice & les mariniers portoient, les uns au bout de leurs picques, les autres sur les chapeaux, des copies imprimées de la protestation faite & signée en forme de ligue l'année précédente, pour la défense de la Religion & des droits du Parlement.

Dès que Hollis & ses collegues eurent repris leurs places à la Chambre Basse, ils éxalterent le zéle de la ville de Londres pour le Parlement. Et parce qu'ils étoient certain que les habitans avoient fait, durant les séances des Commissaires, plusieurs choses punissables selon les loix, on remontra qu'en reconnoissance de ces témoignages extraordinaires d'affection, les deux Chambres devoient prendre la ville sous leur protec-

tion, & empêcher qu'un zéle irrégulier en certaines choses, mais estimable dans le fonds, ne fût un jour sujet à des recherches criminelles selon la rigueur de la loi. On fait entrer incontinent les deux Sherifs dans la Chambre des Communes. L'Orateur les remercie du soin qu'ils ont pris pour la sûreté des accusés & des Commissaires de la Chambre Basse, promet aux habitans une entiere indemnité pour tout ce qu'ils ont fait en cette occasion, & déclare qu'il n'y a rien qui ne soit louable & conforme aux loix. Les mariniers furent pareillement remerciés, & le nouveau *Major Général* Skyppon eut ordre de venir tous les jours garder le Palais de Westminster avec le nombre des gens armés qu'il jugeroit suffisant pour la sûreté du Parlement. Avant que de sortir de Londres, l'Assemblée des Commissaires de la Chambre Basse avoit déja déclaré que tout ce que les habitans de la ville firent, disoit-on, pour la défense du Parlement, pour la conservation de ses priviléges & pour la sûreté de ses membres, étoit légitime & conforme à l'obligation contractée par la souscription de la protestation dont j'ai parlé ci-dessus, & que quiconque oseroit inquieter le moindre habitant sur cette affaire, devoit être puni comme ennemi du bien public. Si sous prétexte de maintenir leurs priviléges violés par le défaut de certaines formalités, par le scellé mis dans la maison de cinq Gentilshommes de leur Chambre, & par la maniere inusitée dont Charles y entra, les Communes ne donnerent pas des atteintes criminelles à l'autorité Royale, & ne se rendirent pas véritablement coupables de léze-majesté, laissons-en le jugement aux personnes équitables & plus versées que nous dans les loix d'Angleterre. Les Seigneurs garderent de plus grands ménagemens, & en userent avec beaucoup plus de prudence. Contens de condamner ce qu'il y avoit d'irrégulier dans la procédure commencée par ordre du Roi, ils ne voulurent ni envoyer des Commissaires à Londres, ni approuver autentiquement ce qui s'étoit fait dans la ville. 1642.

Le Roi effrayé de ce que non seulement sa capitale, mais encore les Provinces de Buckingham, d'Essex, & quelques autres, se déclarent ouvertement pour la Chambre des Communes, pense aux moyens de prévenir les suites fâcheuses du mouvement extraordinaire que les sinistres interprétations données à ses démarches peuvent causer dans tout le Royaume. Il fait donc sçavoir aux Communes, que s'étant apperçu que d'habiles Jurisconsultes doutent de la validité de l'accusation intentée, il veut désormais prendre une autre voie, & poursuivre les accusés de la maniere qui sera jugée la plus juridique. Il assure encore les deux Chambres, qu'il ne prend pas moins à cœur la conservation de leurs priviléges, que celle des siens propres, de sa Couronne & de sa vie. Sa Majesté leur proteste enfin dans un autre écrit, qu'elle n'a jamais pensé à donner la moindre atteinte à leurs droits, & que si on lui montre que cela est arrivé par mégarde, il est disposé à y remédier selon que le Parlement le jugera convenable. Il semble que les deux Chambres devoient être contentes d'une déclaration si honnête. Mais par une jalousie, peut-

1642. être trop affectée & trop opiniâtre, de la conservation de leurs priviléges, elles soûtiennent hardiment au Roi, qu'aucun membre du Parlement ne peut être ni accusé, ni poursuivi criminellement sans le consentement de la Chambre où il a droit de séance. Le Comte de Clarendon ne paroît pas convenir de la justice de cette prétention. Il ne m'appartient pas de l'examiner. Pour fermer la bouche à des gens si entêtés, Charles leur fait sçavoir qu'il se désiste entierement de l'accusation intentée contre Kimbolton & les cinq Gentilshommes de la Chambre Basse, & qu'il est disposé à donner une amnistie générale pour tout ce qui concerne cette affaire.

La raison principale, sur quoi les Communes appuyoient leur prétention, qu'aucun membre de la Chambre Basse ne pouvoit être accusé, ni poursuivi criminellement sans leur consentement, c'est, disoient-elles que le Roi pourroit insensiblement dissoudre un Parlement, en accusant ceux qui le composent les uns après les autres. Le Chancelier d'Angleterre remarque judicieusement là-dessus, que ceux qui faisoient cette objection frivole devoient considérer que selon leurs propres principes, ils pouvoient anéantir en quelque maniere la Chambre Haute. Car enfin, ils prétendoient qu'elle devoit emprisonner tous les Seigneurs que la Basse s'avisoit d'accuser de léze-majesté. De cette maniere, les Communes avoient ôté tout d'un coup douze ou treize Evêques de la Chambre Haute. Rien ne les auroit donc empêchées de la réduire aux seuls Pairs du Parti Puritain, par des accusations portées contre tous les autres. Tant il est vrai que l'esprit de parti aveugle étrangement, & que les gens qui veulent cacher leurs mauvais desseins, sous le prétexte spécieux de maintenir la liberté du peuple, éxercent le plus souvent un pouvoir purement arbitraire. On n'en trouve que trop d'exemples dans le Parlement dont je raconte les premieres entreprises.

Que des hommes aussi emportés, aussi opiniâtres que les Chefs des *Têtes rondes*, n'ayent pas été contens d'avoir obligé le Roi à sortir de Londres & à se désister des poursuites commencées contre les accusés, je n'en suis pas surpris. Mais que les Seigneurs, ordinairement plus modérés & plus prudens que les personnes d'un rang inférieur, se soient encore joints à la Chambre Basse, c'est-à-dire, à Pym & à ceux de son parti, pour achever de chagriner un Prince désolé, solitaire, & abandonné de tout le monde dans son Château de Windsor; c'est une chose qui paroît presque incroyable. On le presse avec une hauteur extraordinaire de nommer ceux qui lui ont conseillé d'accuser Kimbolton & les autres, afin qu'ils soient punis du tort fait à la réputation d'un Pair du Royaume, & de cinq Gentilshommes de la Chambre Basse. Sa Majesté ne voulant exposer aucune personne de son Conseil, les Communes s'en prennent à Herbert Procureur Général, qui avoit porté de la part du Roi les chefs d'accusation à la Chambre Haute. On le somme de comparoître devant les Communes. Il est interrogé, & il répond constamment qu'il n'a rien sçû des desseins du Roi, & qu'il a simplement éxécuté

cuté

tuté les ordres de Sa Majesté. On n'a point d'égard à ses moyens de défense. La Chambre Basse prononce que le Magistrat a violé les priviléges du Parlement, que sa procédure est contraire aux loix, & qu'il doit être poursuivi criminellement devant les Seigneurs. On dresse des articles d'accusation contre lui, qui sont incontinent portés à la Chambre Haute. Ce fut en vain qu'Herbert repliqua aux Communes, avec autant de force que de modestie, & que le Roi déclara dans une lettre écrite pour cet effet le 4. Mars, que son Procureur Général ne lui avoit donné aucun conseil sur l'affaire de Kimbolton & des cinq Gentilshommes, & qu'Herbert ne pouvoit être coupable que d'avoir obéi à Sa Majesté, il fut condamné le 13. Avril par les Seigneurs, jugé incapable d'exercer aucune magistrature, interdit même des fonctions d'Avocat, & confiné dans une prison aussi long-temps qu'il leur plairoit de l'y laisser. 1642.

J'entrerai bientôt dans le détail d'une affaire qu'un Évêque d'Angleterre, grand défenseur de la liberté du peuple, quoiqu'il semble avoir varié quelquefois sur ce chapitre, reconnoît comme la cause *d'une véritable rébellion, parce que le Parlement prit les armes, non pour se défendre contre des usurpateurs injustes, mais pour extorquer du Souverain une loi nouvelle* qui l'auroit privé d'une de ses plus anciennes prérogatives. On déférera toujours beaucoup aux lumieres de ce Prélat: mais il nous permettra, s'il lui plaît, de suivre en cette occasion celles du Comte de Clarendon, Historien plus exact & plus versé dans les loix, qui place l'époque de la guerre civile, ou de *la rébellion*, aux entreprises violentes & insoutenables de la Chambre Basse, sous prétexte de maintenir ses priviléges violés dans l'accusation intentée contre Kimbolton & les autres. Le Roi leur reprochoit d'avoir voulu soulever ses sujets contre lui. On voit bien sur quel fondement cela se put avancer. Mais il s'en falloit extrêmement que les choses n'eussent été portées si loin que dans la suite, lorsque ceux qui dominoient dans la Chambre animerent la milice de la capitale & les mariniers à prendre les armes, & approuverent que les six accusés fussent conduits de Londres à Westminster par un Officier de nouvelle création, & comme en bataille rangée par terre & par eau. Charles pardonna, ou du moins offrit de pardonner tout ce qui se fit alors, dira-t-on peut-être. Passons cela, je le veux bien. Mais Sa Majesté consentit-elle que les deux Chambres du Parlement ordonnassent aux Shérifs d'assiéger la Tour de Londres sous la direction du prétendu *Major Général* Skyppon, & d'empêcher qu'on y portât, ou qu'on en tirât des armes & des munitions? Approuva-t-elle que le jeune Hotham fût envoyé pour se saisir de la ville d'Hull dans la Province d'York, & des magasins qu'on y avoit faits par ordre du Roi? Permit-il de commander au Gouverneur de Portsmouth, de ne souffrir que personne n'entrât dans la ville, ou n'en sortît sans un ordre précis de Sa Majesté, *signifié par les deux Chambres du Parlement*, disoit-on par une ironie aussi ridicule qu'insultante? Ces trois attentats sur l'autorité souveraine sont-ils

*Bishop of Salisbury his Speech. 1710.*

1642. beaucoup moins crians que celui d'avoir toutes les milices du Royaume à sa disposition ? C'est la nouvelle contestation entre Charles & son Parlement, dont je parlerai, dès que j'aurai raconté une démarche que ce Prince fit avec une peine extrême, afin de se délivrer des instances importunes des deux Chambres sur l'article de la milice & des Places fortes.

Les Evêques d'Angleterre sont enfin exclus du Parlement.

*Rushworth's Historical Collections 4. vol.*

*Clarendon's History. 1. vol. 4. Book.*

Quand les Communes entreprennent une affaire, elles l'abandonnent rarement. De grands obstacles de la part des Seigneurs, ou du Roi, les peuvent bien arrêter pour un temps; mais elles y reviennent si souvent & avec une telle opiniâtreté, qu'on est à la fin obligé de leur céder. Le Parti Puritain pensa d'abord, comme je l'ai remarqué ci-dessus, à l'entiere abolition de l'Episcopat. La chose ne paroissant pas encore praticable, on demanda seulement que les Evêques fussent exclus du Parlement. L'acte en est dressé par les Communes, & rejetté par les Seigneurs. Dès que la conjoncture semble plus favorable, on revient à la charge. Un nouvel acte se propose afin d'ôter aux Ecclésiastiques toute sorte de jurisdiction temporelle, de les rendre incapables d'exercer aucune fonction de judicature, & par conséquent de priver les Prélats du droit d'opiner dans la Chambre des Seigneurs, qui est le souverain Tribunal du Royaume. Celle-ci fait encore quelques difficultés. Mais enfin, ou intimidée par le peuple soulevé contre les Evêques, ou choquée de la protestation que l'Archevêque d'York & quelques-uns de ses confreres firent à la fin de l'année précédente, elle passe l'acte qui exclut les Prélats du Parlement. Il fut question ensuite d'obtenir le consentement de Sa Majesté à une loi qu'elle croyoit contraire à la constitution du gouvernement d'Angleterre, & à ses propres intérêts. La Chambre Basse impatiente de ce que Charles différoit de répondre positivement à ses instances empressées, & demandoit du temps pour examiner mûrement une affaire si importante, lui remontra que la jurisdiction temporelle des Ecclésiastiques, & le parti que les Evêques formoient dans la Chambre Haute, étoient préjudiciables aux sujets de Sa Majesté; que la bonne correspondance qu'il y auroit entre les deux Chambres, dès que les Evêques seroient exclus du Parlement, causeroit une joie universelle; que si le Roi vouloit bien passer l'acte dressé pour cet effet, ce seroit un témoignage autentique de la disposition de Sa Majesté à remédier efficacement aux abus introduits dans le gouvernement de l'Etat & de l'Eglise.

Persuadé que s'il accordoit une pareille demande, il ne pourroit désormais refuser aucune chose à son Parlement, Charles seroit demeuré infléxible, si des gens affectionnés d'ailleurs à son service, dit le Comte de Clarendon qui veut apparemment désigner Falkland & Colepeper; mais séduits par leurs préjugés, & mal instruits des loix fondamentales du Royaume, n'eussent insinué au Roi que son consentement à l'acte contre les Evêques étoit l'unique moyen de sauver l'Eglise Anglicane. Que le plus grand nombre des Seigneurs & des Gentilshommes de la Chambre Basse seroient si contens de la condescendance de Sa Majesté,

qu'on n'insisteroit plus sur aucun autre changement dans la Religion. Que 1642.
le Parti dominant chez les Communes, chagrin de ne pouvoir obtenir que les Prélats fussent exclus du Parlement, s'opiniâtreroit à demander la suppression entiere de l'Episcopat, & renverseroit le gouvernement de l'Eglise. *Que perdrez-vous dans le fond, Sire?* ajoûterent ces politiques. *Les Evêques ne sont-ils pas déja privés de leur droit d'opiner dans la Chambre Haute? On ne leur permet plus d'y aller. Douze d'entr'eux sont en prison comme criminels de léze-majesté. Il n'est pas possible de remédier à ce malheur tant que les esprits seront aigris & échauffés. Quand tout sera calmé, en usant de votre autorité, & en représentant les moyens illégitimes employés pour priver les Evêques de leurs anciens droits; il sera plus facile de les leur faire rendre, que de les conserver maintenant. Les deux actes qu'on vous presse de passer, ne sont pas d'une égale importance. L'un regarde presque uniquement les Evêques; l'autre vous enleve un des plus beaux fleurons de votre Couronne. Etes-vous en état, Sire, de les rejetter tous deux? Peut-être qu'en consentant à celui où vous êtes moins interessé, vous vous dispenserez de passer l'autre? Si Votre Majesté se trouve enfin réduite à la triste nécessité de prendre les armes contre une faction opiniâtre, il faut du moins que ce soit pour vous défendre vous-même, & pour maintenir un droit que les loix vous donnent; & sans lequel vous ne seriez plus Roi. Faire la guerre pour l'intérêt des Evêques, cela seroit trop mal reçu en Angleterre. Car enfin, bien des gens sont persuadés que la jurisdiction temporelle des Ecclésiastiques est contraire au bonheur & à la tranquillité de l'Etat.*

Charles auroit peut-être tenu bon, si la Reine son épouse ne se fût pas mise de la partie. Soit que ses Prêtres s'imaginassent que la Religion Anglicane perdroit un grand appui par la diminution de l'autorité des Evêques; soit que la Cour de France conseillât à Henriette d'empêcher que le Roi n'irritât davantage son Parlement; soit qu'elle voulût appaiser Pym & les gens de son parti qui l'attaquoient sans cesse, de peur qu'ils ne s'opposassent à son dessein d'aller en Hollande, & qu'ils ne soulevassent le peuple contr'elle, la Reine insiste sur les raisons alléguées à Charles, & le détermine à passer l'acte. Cela fut exécuté le 14. Février par des Commissaires qu'il nomma pour cet effet. Bien loin que cette condescendance mal entendue fût de quelque utilité au Roi, elle rendit ses ennemis plus fiers & plus entreprenans. Rien ne paroîtra désormais impossible. Ses plus zélés serviteurs, qui n'avoient pû croire qu'il consentît jamais à une nouveauté si préjudiciable à ses intérêts, se défierent alors de sa facilité. Prévenus qu'il ne refusera plus rien aux importunités de la Chambre Basse, ils prennent peu de part aux affaires, évitent de se rendre suspects ou odieux à un parti trop puissant & trop animé; ou entraînés par le torrent, ils consentent à ses demandes les plus insolentes. Ceux qui s'intéressoient moins à conserver la Religion, qu'à maintenir l'autorité Royale, ne se mirent plus en peine de traverser les changemens qu'on proposoit de faire dans le culte & dans le gouvernement de l'Eglise. *L'Episcopat*, disoient-ils au rapport du Comte de Cla-

1642. rendon, *est désormais inutile au Roi. Tirerons-nous l'épée pour empêcher qu'il ne soit entierement aboli? Il est plus à propos de le sacrifier au bien du Royaume, & à la réünion des partis. Le droit que les Prélats avoient d'opiner à la Chambre Haute étoit fort utile au Roi: cela est certain. Les en voilà privés. Toute autre forme de gouvernement Ecclésiastique lui sera désormais aussi avantageuse que l'Episcopat. Pourquoi Sa Majesté s'embarrasseroit-elle à le maintenir.* Après que Charles eut passé l'acte, l'Archevêque d'York & ses confreres prisonniers demanderent d'être élargis en donnant caution. Les Seigneurs y consentirent. Mais les Communes furent tellement irritées de ce que cela se faisoit sans leur aveu, que les pauvres Prélats furent remis en prison.

Artifices employés pour mettre les Places fortes & les milices d'Angleterre à la disposition du Parlement. *Rushvvorth's Historical collections IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 4. Book.*

Plus je réfléchis sur les démarches du Parlement dont je décris les premieres années, plus je me persuade que les Chefs du Parti Puritain dans la Chambre Basse, & quelques Seigneurs liés avec eux, méditerent véritablement de renverser l'ancien gouvernement d'Angleterre, & d'établir je ne sçai quelle République, dont le Chef retenant le nom de Roi auroit encore moins d'autorité que celui de Pologne, & peut-être aussi peu que le Sénat de Venise en laisse à son Doge. Que ce projet fut conçu dès l'ouverture de cette Assemblée, je n'ose pas l'assurer positivement. Mais plusieurs de ceux qui la composerent y vinrent certainement dans le dessein de faire du moins quelque chose d'approchant & de profiter de toutes les occasions favorables qui se présenteroient. On ne parle d'abord que de réformer les abus du gouvernement de l'Eglise & de l'Etat. Il y en avoit de crians: cela est incontestable. Charles offre d'y remédier. Trop prévenu de l'innocence du Comte de Strafford, il souffre que la conduite de ce Ministre soit recherchée avec une rigueur aussi maligne qu'injuste. Qu'en arrive-t-il? Le Roi se voit abandonné de tous les gens capables de le servir utilement. Chacun craint le pouvoir & l'animosité des Chefs du Parti dominant dans la Chambre Basse. Habiles à profiter de la frayeur du Roi, & de l'épouvante répandue dans son Conseil, ils obtiennent le consentement de Sa Majesté à un acte par lequel leur Parlement doit subsister aussi long-temps qu'il plaira aux deux Chambres. Depuis ce jour fatal à l'Angleterre, vous ne trouvez plus que des entreprises continuelles sur l'autorité du Roi & des Seigneurs. De peur que ceux-ci ne se déclarent trop en faveur de Charles, on intimide les uns par la populace artificieusement soulevée; on gagne les autres, en flatant leur ambition, leur avarice, leurs ressentimens contre le Roi & ses Ministres, dont ils se croyent désobligés ou maltraités.

Si les Presbytériens proposent l'abolition entiere de l'Episcopat, ou du moins d'exclure les Evêques du Parlement, ce n'est pas tant afin de retrancher l'orgueil & le faste du Clergé, & d'obliger les Prélats, moins détournés des fonctions de leur ministere, à s'y appliquer uniquement, que pour ôter au Roi des gens redevables de leur élevation à ses bienfaits, & intéressés à soûtenir son autorité, dont la leur dépend absolument. Une République s'accommode mieux du gou

l'Episcopat. Certains mouvemens des Papistes allarmés de ce qui se dit & de ce qui se fait contr'eux dans la Chambre des Communes; la tentative de quelques Officiers, imprudens à la vérité, mais trop zélés pour les intérêts du Roi, & pour la conservation de l'Eglise Anglicane, au gré des ennemis de l'un & de l'autre; la révolte d'Irlande; tout est mis à profit. *La Religion Protestante, le Parlement, le Royaume entier*, crie-t-on, *doivent tout appréhender & du dedans & du dehors. Il y a un parti formé en Angleterre, & appuyé par des nations voisines, pour rétablir le Papisme, pour casser le cou au Parlement*, c'est ainsi qu'on s'exprimoit, *& pour nous subjuger. Le commerce est ruïné; le peuple est réduit à une extrême indigence. Le Roi, ou la Reine du moins fomentent presque ouvertement la révolte des Irlandois. Il n'y a plus de temps à perdre. Le Parlement ne se peut dispenser de prendre des mesures efficaces, afin de prévenir la désolation générale dont nous sommes menacés.* Cette terreur panique est artificieusement répandue dans la capitale & dans les Provinces. Je dis *panique*; car enfin, quoiqu'il y eût à craindre du côté de l'Irlande, il étoit aisé de remédier au mal, si on eût écouté les instances du Roi sur l'importance de réduire au plutôt les Irlandois révoltés. Il s'offroit d'aller lui-même en Irlande & de se mettre à la tête de l'armée. Mais outre que ses ennemis étoient bien-aises de le rendre suspect & odieux, en feignant de se défier de sa sincérité, ils ne craignoient rien tant que de le voir armé. De là cet empressement malin des Communes à le prier de demeurer en Angleterre, & à le détourner de passer en Irlande. Pour ce qui est du dehors, quel sujet pouvoit-on avoir d'appréhender les Puissances voisines? La France & l'Espagne occupées, l'une à conquérir, & l'autre à se défendre de tous côtés, recherchoient à l'envi l'amitié de l'Angleterre, plus abondante & plus riche que jamais. Toute l'Europe en étoit convaincue. 1642.

Ces choses de notoriété publique n'arrêtent point le Parti Puritain. Pym & ses amis font ensorte que la ville de Londres & quelques Provinces présentent des requêtes à la Chambre Basse, pour la prier de faire attention aux maux présens de l'Angleterre, aux disgraces dont elle est menacée, & au besoin de pourvoir promptement à la sûreté de la Religion & de l'Etat. Elles sont lûes avec applaudissement, & des gens apostés crient qu'il faut demander une conférence avec les Seigneurs, leur communiquer ces requêtes, & les exciter à se joindre aux Communes, afin de presser le Roi d'y avoir égard. Pym se charge volontiers de porter les requêtes à la conférence, & de les appuyer le plus fortement qu'il lui sera possible. *Vous avez entendu, Mylords, les soupirs & les cris de tout le Royaume*, dit cet homme artificieux & malin après la lecture des requêtes de la ville de Londres & des Provinces d'Essex & d'Hertford. *Si vous y trouvez des expressions trop vives, pardonnez-les à des gens qui sentent le mal dont ils sont accablés, ou menacés. Vous conviendrez de la justice de leurs demandes, après que je vous aurai exposé les divers dangers que nous devons craindre, la triste situation de nos affaires, & les causes principales de la mauvaise administration dont toute*

1642. *la nation gémit. Nos ennemis sont formidables au dehors. Il est vrai que nous sommes en paix avec tous nos voisins. Mais considérez, s'il vous plaît, Mylords, que la sûreté d'une nation dépend moins de la disposition présente de ses voisins, que de ses propres forces, & des sages précautions qu'elle prend pour sa conservation. Toute la Chrétienté est en armes, & nous avons de justes raisons de croire que les plus grandes Puissances de l'Europe sont également mal-intentionnées pour notre Religion. Si elles s'accordent une fois entr'elles, leurs armées nombreuses ne seront-elles pas prêtes à nous accabler? Cette seule considération nous avertit de nous tenir sur nos gardes. Plusieurs de nos fugitifs, ennemis de de la Patrie, ont soin de découvrir sa foiblesse & ses divisions aux Puissances voisines. La France & l'Espagne fomentent la révolte des Irlandois Papistes. Les Officiers & les soldats pris au service du Roi d'Espagne sont allés en Irlande, & les mêmes Moines Irlandois, employés par l'Ambassadeur de ce Prince à faire ces levées, les ont suivis, & exhortent les rebelles à se défendre vigoureusement. Nous avons des avis certains qu'on prépare à Dunkerque & à Nantes des convois pour leur porter des armes & des munitions. Les Papistes d'Angleterre ne sont ni moins actifs, ni moins échauffés que les Irlandois. Il y a une étroite correspondance entre les uns & les autres. Quelque soin que nous prenions de les désarmer ici, ils ont toujours des magazins & des munitions. Leurs intelligences sont grandes à la ville, & ils trouvent un libre accès à la Cour. Les personnes du premier rang les encouragent à profiter des divisions subtilement semées & entretenues parmi nous. Le Royaume est plein d'Officiers & de soldats réformés. Le défaut des manufactures & du commerce produit une infinité de vagabonds. Si tous ces gens viennent à se réünir, quels desordres, quelles violences ne verrons-pas? Le peuple soulevé les joindra. Qu'il sera difficile pour lors de les réduire, & d'éteindre le feu de la guerre civile qui s'allumera infailliblement!*

Pym passe ensuite aux malheurs dont l'Angleterre se trouvoit accablée, si nous l'en croyons. Les voici. *De grands obstacles opposés à la réformation entiere des abus introduits dans la Religion;* C'est-à-dire, au projet d'abolir l'Episcopat. *La diminution du commerce par les nouveaux impôts, & par les monopoles établis.* Charles avoit consenti à tous les actes faits pour les supprimer. *Les artifices employés afin d'empêcher la délivrance des Protestans d'Irlande.* Le Roi pressoit vivement les deux Chambres d'y travailler incessamment. *Les passeports accordés aux Officiers qui alloient en Irlande au service des rebelles.* Sa Majesté nia toujours constamment que cela fût véritable. *La permission donnée & des vaisseaux fournis aux personnes accusées de trahison, qui vouloient sortir du Royaume.* Je ne trouve rien de positif sur cet article; mais il ne paroît pas de fort grande importance. *Les privilèges du Parlement violés, & ses procédures traversées.* Cela regarde l'accusation intentée contre Kimbolton & les cinq Gentilshommes de la Chambre Basse. Charles s'en désista, dès-qu'il connut qu'elle étoit irréguliere. *La négligence affectée de mettre le Royaume en état de défense, d'équipper des vaisseaux, de pourvoir à la conservation des Places fortes, & de régler les milices des Provinces.* Le Roi avoit-il la liberté, lui fournissoit-on les moyens de remédier à ces inconvéniens? On verra le contraire dans ce que je rapporterai in-

incontinent. La Chambre des Communes vouloit se rendre maîtresse de tout, & ne lui laisser tout au plus qu'un titre & un honneur imaginaire. *La facilité à écouter des conseils pernicieux, & les emplois ôtés aux gens bien-intentionés pour le salut de la Patrie.* Expressions équivoques & générales qui ne signifient rien. *La jalousie & la défiance mises entre le Roi & le Parlement.* D'où venoient-elles? De la malignité du Parti dominant dans la Chambre-Basse. *Les sinistres interprétations données aux bons desseins des Communes, toujours disposées à servir Sa Majesté aux dépens de leurs biens & de leurs vies.* Vit-on jamais un plus grand comédien, un plus hardi menteur? *Mylords*, ajoûta-t'il, *je n'ai rien à vous proposer de la part de ceux qui m'ont ordonné de vous apporter ces requêtes. La conscience, l'honneur, votre propre intérêt, vous dictent assez ce que vous devez faire dans la situation présente des affaires de l'Etat. Les Communes esperent que vous les seconderez dans la salutaire entreprise de remédier à ses maux, & de prévenir ceux dont il est menacé. Si vous ne voulez pas écouter nos justes remontrances, nous ne perdrons point courage. On ne cessera point de faire son devoir. A Dieu ne plaise que sourds & insensibles aux gémissemens de toute l'Angleterre, vous souffriez que la postérité lise jamais dans l'Histoire de notre temps, que les Communes furent obligées de travailler seules à la conservation du Royaume, & qu'elles se virent abandonnées par les Pairs, si fort intéressés à les seconder dans une si noble & si juste entreprise.* 1642.

L'Orateur remércia Pym d'avoir si bien parlé dans la conférence avec les Seigneurs, & la Chambre Basse ordonna que le discours fût imprimé. Charles, surpris de se voir accusé tout publiquement d'avoir fait passer en Irlande des Officiers au secours des rebelles, se plaint de l'injure, proteste que c'est une noire calomnie, & en demande réparation à la Chambre Basse. On lui soutient sans façon que plusieurs Officiers, qui servent actuellement dans l'armée des rebelles, y sont allés avec des passeports de Sa Majesté; qu'on est bien fâché de la voir si mal servie par ses Ministres, & que ceux sur le rapport desquels elle croit que Pym l'a offensée dans son discours, l'ont surprise. Il y eut sur cette affaire divers écrits de la part du Roi & des Communes, qui refuserent constamment de lui donner la satisfaction qu'il demandoit sur les fausses suppositions de Pym, & sur les malignes interprétations que ce harangueur donnoit à des choses fort innocentes. Tout ceci sert à justifier la mémoire de Charles contre ceux qui cherchent à la flétrir. Ses sujets eurent d'abord de justes sujets de se plaindre de lui & de ses Ministres. On le doit avouer de bonne foi. Mais il est louable d'avoir abondamment réparé le mal dont il pouvoit être la cause. Il accorda même à son préjudice beaucoup au-delà de ce qu'on devoit raisonnablement exiger de lui. N'est-ce pas l'injustice du monde la plus criante, que ceux qui déclamoient si fortement contre les prétendues entreprises sur leurs privileges & sur leur liberté, s'efforçent de le priver de l'autorité dont ses prédécesseurs avoient incontestablement joui? Si Pym & les autres ont crû qu'il leur étoit permis d'user de voyes de fait, pour se garantir de la violence dont ils s'imaginoient que Charles vouloit user con-

1642. tr'eux, Sa Majesté ne pouvoit-elle pas employer la force des armes, pour repousser les attentats faits à son autorité? La condition du Roi est-elle pire que celle des sujets?

Contestation entre le Roi & le Parlement d'Angleterre sur la levée & le commandement des milices.

*Rusvvorth's Historical collections IV. Vol.*
*Clarendon's History. 1. vol. 4. Book.*
*Sir Philip Warvvick's Memoirs.*

Il y a de bonnes ordonnances en Angleterre sur la levée, l'entretien, l'éxercice, & le commandement des milices établies pour la sûreté du Royaume en cas de besoin. Selon l'ancienne constitution du gouvernement, les Rois maîtres de déclarer la guerre & de faire la paix, quand ils le jugent nécessaire au bien de leurs sujets, jouïssoient paisiblement du pouvoir de lever & de régler les milices conformément aux loix faites sur cet article. Avant le long Parlement de 1640, on ne s'étoit point avisé de le leur contester. Ils nommoient dans chaque Province, ou Comté, un Seigneur Lieutenant, pour en commander la milice en chef. Celui-ci choisit ses Députés, ou Sous-Lieutenans, les Colonels, & les autres Officiers subalternes. De maniere qu'il y a une assez grande différence entre les Seigneurs Lieutenans des Comtés d'Angleterre & les Gouverneurs des Provinces de France. Le pouvoir de ceux-ci s'étend sur les affaires civiles & militaires, au lieu que les autres n'ont que le commandement principal de la milice du Comté. Les Républicains du Parlement dont je parle, persuadés qu'ils n'éxécuteroient jamais leur projet, de dépouiller le Roi de la plus grande partie de son autorité & de former une République, tant que les milices dépendroient uniquement de lui, méditerent d'en contester à Charles le souverain pouvoir, & de les mettre, autant qu'il seroit possible, à la disposition du Parlement; c'est-à-dire, d'ôter au Roi le seul moyen de maintenir son autorité par la force des armes, & de se rendre assez puissans pour lui faire la guerre, en cas qu'il prétendît s'opposer à leurs injustes & violentes entreprises.

Le complot ne se pouvant éxécuter que par degrés, & à mesure que les occasions s'en présenteroient, on parla seulement d'abord contre diverses malversations commises par les Lieutenans des Provinces, ou par leurs Députés, en ce qui regardoit les milices du Royaume. L'affaire du Comte de Strafford & plusieurs autres ayant assez occupé les Communes en 1641, celle des milices fut remise cette année sur le tapis. Un Gentilhomme peu considérable, mais choisi exprès par le Parti de Pym, proposa comme de lui-même, d'éxaminer si les milices d'Angleterre étoient si sûrement établies par les loix, qu'on pût se reposer dessus pour la défense de l'Etat, en cas qu'il arrivât une révolte au dedans, ou qu'une Puissance voisine l'attaquât. D'autres ayant appuyé la proposition du premier, on parla de nommer des Commissaires afin de l'éxaminer. *Cela paroît inutile*, dit Hyde. *Peut-on douter que le Roi, arbitre de ce qui concerne la guerre & la paix, n'ait la souveraine direction des milices? On a toujours cru qu'elles étoient si bien réglées, que le Royaume ne pouvoit être exposé à aucun danger par le défaut des loix faites sur cet article. Qu'y a-t-il donc à craindre pour l'avenir?* On parut content de la remontrance d'Hyde. La Chambre se préparoit à parler d'autre chose, lorsqu'Olivier de S. Jean, qui nonobstant la nouvelle gratification de Charles étoit toujours d'intelligence avec les

les Chefs du Parti Puritain, dit qu'il n'étoit pas à propos qu'une affaire de cette importance fût abandonnée sans une décision finale. 1642.

*Je serai fort aise de voir*, ajoûta-t-il, *que le Roi, dont ma charge m'oblige de soûtenir les prérogatives, a la souveraine direction des milices. Mais je ne sçai si cela est bien certain. En tout cas, il n'est pas question d'enlever au Roi un droit inconstestablement acquis à sa Couronne. Il faut éxaminer seulement si les loix le lui donnent véritablement. Jusques où s'étend-il? Nos ancêtres ont-ils si bien pourvû à la sûreté du Royaume, qu'il ne soit pas nécessaire de rien ajoûter à leurs reglemens? Beaucoup de Seigneurs ont reçu du Roi la commission de Lieutenans de Province. Ils ont ensuite nommé des Députés, des Colonels, & d'autres Officiers subalternes. La Chambre s'est apperçue & a déclaré même, qu'en conséquence de ces nominations, les Lieutenans avoient fait, ou permis plusieurs choses contraires aux loix. Y aura-t-il désormais un Seigneur, ou un Gentilhomme assez hardi pour éxécuter une pareille commission, avant que d'être bien assuré que s'il suit l'exemple de ceux qui l'ont précédé dans le même emploi, le Parlement n'y trouvera rien à redire?* La plûpart des membres de la Chambre-Basse, persuadés qu'un des gens du Roi n'avance pas cela sans raison, opinent qu'il faut charger S. Jean de dresser la minute d'un acte qui leve toutes les difficultés sur les milices. Elle demeura long-temps sur la table. Mais l'acte fut enfin passé avec une addition considérable, que les milices & les Places fortes du Royaume seroient mises entre les mains de gens de confiance, sur les bonnes intentions desquels le Parlement se pût reposer. C'étoit dire fort clairement que le Roi ne pourroit nommer que des personnes agréables à Pym & à ceux de son Parti, & que ces Messieurs auroient la liberté d'exclure, ou de chasser du commandement des milices, & des Places fortes tous ceux dont ils ne s'accommoderoient pas. Les Seigneurs, plus équitables & plus prudens, refuserent d'abord de se joindre à la Chambre-Basse, & de demander au Roi une chose si déraisonable.

Afin d'inviter les Communes à vivre en meilleure intelligence avec elle, Sa Majesté leur représenta dans une lettre, que les divisions présentes causeroient un bouleversement général, si on n'y remédioit au plûtôt. Charles offroit de seconder le Parlement dans un si bon dessein, & promettoit de faire tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Prince qui aime sincerement ses sujets. On remercie humblement le Roi de sa bonté; mais on lui déclare en même-temps, que le seul & véritable moyen de dissiper les soupçons & la défiance du peuple, c'est de confier le commandement des milices & la garde des Places fortes aux personnes qui lui seront recommandées par les deux Chambres, & sur la fidélité desquelles on se puisse également reposer de part & d'autre. Charles répondit qu'il auroit toujours soin de donner le commandement des Places fortes à des Officiers irréprochables; que la nomination lui en appartenoit selon les loix fondamentales du Royaume, & qu'il conserveroit cherement un des plus beaux fleurons de la Couronne que ses Ancêtres lui avoient laissée. Pour ce qui est de l'article des milices, Sa Majesté dit en termes généraux, qu'elle s'expliqueroit plus

1642. particulierement, après y avoir pensé sérieusement, & qu'elle étoit dans la disposition de ne rejetter aucune des demandes justes que le Parlement lui feroit. Charles finit en prenant Dieu à témoin de la droiture de ses intentions, & en conjurant les Communes par le souvenir de tout ce qu'il leur avoit accordé, & par le zele qu'elles devoient avoir pour le bien de la Patrie, de ne se laisser point prévenir par des jalousies, & par la crainte mal fondée de certains dangers fort éloignés. Pym & ceux de sa faction, persuadés alors qu'ils n'obtiendront rien du Roi à moins que les deux Chambres ne lui demandent conjointement les mêmes choses, lient si bien leur intrigue dans la ville, & parmi les Seigneurs, que la populace se remue quand il en sera temps, & que ceux-ci gagnés, ou intimidés, consentent à seconder la Chambre Basse. Voici comment la chose arriva, selon le Comte de Clarendon.

Pym & ses amis font ensorte qu'on présente de la part du peuple de Londres une requête, pour exposer au Parlement la prétendue misere de la ville & du Royaume, pour le supplier de pourvoir à la tranquillité de l'Etat contre les factieux & contre ses ennemis, enfin pour conjurer les deux Chambres d'agir de concert en cette occasion. L'Orateur de la Basse répond aux porteurs de la requête, qu'on y aura égard, & que les Communes s'appliquent entierement à prévenir les malheurs que le peuple de Londres appréhende. *Nous sommes convaincus des bonnes intentions de la Chambre*, dirent conformément aux instructions qui leur furent données, quelques-uns de ceux qui présentoient la requête; *mais nous sçavons que tout échoue à la Chambre Haute. Il seroit à propos de connoître les Seigneurs qui prennent plaisir à traverser les bons desseins des Communes, & de les pouvoir distinguer des autres Pairs affectionnés au bien du peuple.* Ces gens insistent avec importunité, & semblent se retirer mécontens. Quelques Gentilshommes insultés & maltraités par la populace attrouppée lorsqu'ils venoient au Parlement, s'en plaignirent, & remontrerent qu'on ne devoit pas souffrir une pareille licence. *Que penseront les gens sages*, dirent-ils, *des résolutions qui se prennent ainsi pour complaire à une multitude séditieuse & emportée? On dira qu'effrayés de ses menaces frivoles, nous faisons aveuglément tout ce qu'il lui plaît de nous prescrire.* Cela n'est point écoûté. Les porteurs de la requête sont rappellés. On les assure que la Chambre Basse continuera de travailler à les contenter, qu'on ne doute pas que la Haute ne reçoive favorablement leurs demandes, quand on les lui exposera dans la conférence que les Communes demanderont incontinent aux Seigneurs.

Cela fut fait. Denzill, Hollis & quelques autres vont de la part de la Chambre Basse faire de nouvelles instances à la Haute, afin que les deux Chambres se joignent sur l'article des milices. *Si vous ne le voulez pas, Mylords*, dit Hollis, *faites du moins en sorte qu'on puisse connoître ceux d'entre vous qui veulent bien nous seconder dans cette affaire, afin que le peuple, qui nous a présenté cette requête, démêle ceux qui appuyent ses justes prieres des autres qui s'y opposent.* Le Comte de Northumberland se leve ensuite, & déclare que tous ceux qui refuseront de se joindre à la Chambre Basse sont,

à son avis, mal-intentionnés pour le bien de la Patrie. Quelques Pairs surpris de cette saillie disent qu'on n'en a jamais usé de la sorte dans leur Chambre. Ceux du Parti Puritain crient qu'ils sont du sentiment de Northumberland. Cependant la populace demeuroit dans le Palais de Westminster, & paroissoit disposée à se jetter sur ceux qui refuseroient de se joindre aux Communes. Plusieurs indignés de voir qu'on sacrifie l'honneur & la liberté de leur Chambre à l'emportement de quelques mutins, d'autres craignant d'être mis en pieces, sortent du Parlement & se retirent le mieux qu'ils peuvent. De maniere que la plus grande partie de ceux qui demeurerent dans la Chambre Haute passerent l'acte sur la milice. Nouvelle requête incontinent de la part des deux Chambres au Roi sur la même affaire. Il répond toujours en termes généraux; demande du temps pour s'instruire de l'étendue de son pouvoir, & propose qu'on lui marque les personnes que le Parlement approuve & veut recommander. 1642.

Charles est bientôt pris au mot. On regarde sa condescendance comme une promesse positive de se rendre aux instances du Parlement. L'acte qui donne le commandement des milices aux personnes désignées au Roi passe dans les deux Chambres. Les Comtes de Carlile & de Montmouth furent chargés de le porter à Sa Majesté avec les noms des gens qui lui étoient recommandés. Comme elle cherchoit encore à gagner du temps, les deux Chambres unies désormais prétendent que Charles leur a donné sa parole, qu'elles prennent ses délais pour un refus, & le prient de se rapprocher de Londres. Quelqu'un l'avoit trahi en découvrant sa résolution d'aller dans les Provinces septentrionales d'Angleterre. *Je suis si surpris des fréquentes députations qu'on m'envoie*, dit-il à ceux qui lui présenterent le premier Mars une nouvelle requête à Théobalds, *que je ne sçai ce que je dois répondre. Vous parlez sans cesse de craintes & de jalousies. Mettez la main sur la conscience, & jugez sans prévention, si je n'en dois pas avoir de plus grandes. Cette députation ne les diminue pas, je vous le proteste. Pour ce qui est des milices, je vous ai donné une réponse telle que vous la pouvez raisonnablement souhaiter. N'en attendez point d'autre. On me presse de retourner à Londres. Y puis-je être avec honneur & en sûreté? Je le voudrois de tout mon cœur. Vous sçavez les raisons que j'ai de m'éloigner de Whitehall. Il seroit inutile de les répéter. Au reste, je vous jure mon honneur, que je pense uniquement au bonheur & à la tranquillité de mon peuple. Dieu est le maître des événemens. Je me repose sur sa providence. Il conservera ma personne & mes droits.*

Dès que cette réponse est rapportée à la Chambre Basse, on y déclare que c'est un véritable refus. Que ceux qui ont conseillé au Roi de la donner sont ennemis de la Patrie. Que les conséquences en peuvent être préjudiciables à la paix & à la sûreté du Royaume, à moins que les deux Chambres du Parlement ne les préviennent promptement. Que les Provinces qui dans un si grand danger pensent à se mettre en état de défense font sagement, & que leur précaution doit être approuvée. Que le Roi ne se peut éloigner davantage de Londres, sans exposer

1642. l'Angleterre à de nouveaux périls, ni sans traverser les procédures du Parlement. Quelques Gentilshommes judicieux & modérés dirent alors que les milices dépendoient uniquement de Sa Majesté, qu'il lui en falloit laisser la disposition, & que le Parlement ne s'en devoit pas mêler. Les plus emportés crient que le Roi ne peut rien sur les milices, qu'il appartient au Parlement de les régler, & que si dans cette affaire Charles prétend agir indépendamment des deux Chambres, on la doit finir sans lui, puisqu'il refuse d'écouter les bons avis que le grand Conseil de la nation lui donne. Trois jours après, le Parlement fait une ordonnance pour le commandement des milices. Elle est envoyée au Roi à Niewmarket, avec une ennuyeuse répétition des prétendus sujets de crainte, & avec une replique fort peu respectueuse à ce que Sa Majesté répondit à la derniere requête.

*Je ne crois pas*, dit-elle aux Comtes de Pembrock & de Holland députés par la Chambre Haute, *que vous attendiez une prompte réponse à une si étrange déclaration. Je prendrai du temps pour montrer combien vos appréhensions sont frivoles, & le monde sera content de ce que je dirai. Dieu découvrira un jour le secret & le fond des diverses conspirations que certaines gens ont tramées. Mes sujets connoîtront alors parfaitement la droiture de mes actions. Dieu m'est témoin que je suis moins en peine de la conservation de mes droits & de ma personne, que de la véritable Religion Protestante, de mes sujets, & de l'ancienne constitution du gouvernement. Je l'avoue ingénument : tout cela me paroît en fort grand danger. Que demandez-vous? Ai-je renversé vos loix? Ai-je refusé de passer aucun acte pour le bien de l'Etat? Et qu'avez-vous fait pour moi? Je ne vous le demande pas. Ce seroit vous reprocher votre ingratitude. Tout bien considéré, si les divisions présentes continuent, c'est un jugement du Ciel sur cette nation. Dieu ne me les imputera pas. Je le prie de me traiter & tous les miens selon la droiture de mes pensées & de mes desseins pour la conservation de la véritable Religion Protestante, & des loix du Royaume. Il bénira en ma faveur l'exécution de ces bonnes ordonnances.* Les deux Comtes firent quelques instances à Sa Majesté. Holland la pressa de revenir à Londres. *Je voudrois de tout mon cœur*, repliqua-t-elle, *que vous m'en donnassiez sujet. La déclaration que vous m'apportez n'est pas une invitation fort agréable.* Pembrock demanda si on ne pouvoit point espérer que le Roi se relâcheroit sur l'article de la milice, & qu'il en accorderoit la disposition au Parlement. *Non, par Dieu*, repartit Charles justement irrité, *je ne la céderai pas pour une heure. Vous exigez de moi ce que jamais Parlement n'a demandé à aucun de mes prédécesseurs. Je ne voudrois confier la disposition des milices, ni à ma femme, ni à mes enfans.*

Les mois d'Avril & de Mai furent employés à dresser & à publier divers écrits sur la même affaire de la part du Parlement & du Roi arrivé à York vers la fin de Mars. Le 27. Mai, il défendit à tous ses sujets enrollés dans la milice, de s'assembler, de marcher & de faire aucun exercice militaire en vertu de l'ordonnance du Parlement publiée

ſans le conſentement de Sa Majeſté, ſous peine d'être rigoureuſement punis ſelon les loix. Les deux Chambres déclarerent de leur côté, qu'il y avoit pluſieurs nullités dans la défenſe de Charles, fondée ſur un vieux ſtatut du Roi Edouard premier mal allégué. *Si Sa Majeſté*, diſoit-on, *ne peut caſſer comme contraire aux loix aucun jugement rendu dans un Tribunal inférieur; à plus forte raiſon n'a-t-elle pas droit de condamner de la ſorte les déciſions du Parlement, qui eſt la Cour Souveraine du Royaume. Les ordonnances & les déclarations du Roi deviendroient ainſi de véritables loix; choſe abſolument contraire à l'ancienne conſtitution du gouvernement d'Angleterre.* Les deux Chambres défendoient enſuite à toutes les milices du Royaume d'obéïr à aucune autre ordonnance, qu'à celle du Parlement, promettoient leur protection à tous ceux qui rejetteroient les ordres de Charles, & menaçoient de pourſuivre comme infracteurs des loix, & perturbateurs du repos public, les gens qui obéïroient à Sa Majeſté. Si ce n'eſt pas là une véritable rebellion, y en eut-il jamais en Angleterre? Ce fut donc le Parlement qui rompit le premier ouvertement avec le Roi, non pour défendre les anciennes loix & la liberté du peuple; mais pour extorquer du Roi une nouveauté inouïe, qui le dépouilloit d'une grande partie de ſon autorité, comme le Prélat que j'ai cité ci-deſſus l'a fort bien remarqué. 1642.

Avant l'établiſſement des milices réglées, les Rois d'Angleterre avoient coutume d'envoyer aux Seigneurs, ou aux Gentilshommes diſtingués des Provinces, certaines * commiſſions de lever des ſoldats, d'obliger les habitans capables de ſervir à prendre les armes, de les éxercer, & de les amener aux endroits marqués, lorſque le Royaume étoit menacé par les étrangers, ou qu'il s'agiſſoit de réduire des rebelles. Charles voyant certaines Provinces diſpoſées à recevoir plutôt les ordres du Parlement ſur les milices, que ceux de Sa Majeſté, réſolut de donner, à l'exemple de quelques-uns de ſes prédéceſſeurs, commiſſion aux Seigneurs ou aux principaux Gentilshommes de chaque Province, de lever des ſoldats, de les éxercer, & de les tenir prêts à marcher, puiſque de l'aveu même du Parlement, on ſe devoit précautionner contre les dangers dont le Royaume paroiſſoit menacé. Les deux Chambres déclarent incontinent que les nouvelles commiſſions, expédiées par ordre du Roi, ſont contraires aux loix, & que ceux qui les éxécuteront doivent être regardés comme ennemis de la Patrie, & perturbateurs du repos public. Charles ſoutient que ſes commiſſions ſont légitimes, & le Parlement s'efforce d'en prouver la nullité. Certains obéïrent au Roi, & d'autres aſſemblerent les milices du Parlement. Quoique les deux Chambres, & ſur-tout les Seigneurs, ſemblaſſent garder encore quelques meſures, on commença de voir divers corps de troupes dans les Provinces, ceux-ci pour le ſervice du Roi, & ceux-là, diſoit-on, pour la défenſe du Parlement & de ſes priviléges.



* *Commiſſions of Array.*

1641. Edouard, Chef de l'illustre Maison de Montaigu, Baron de Boughton, Seigneur recommandable par sa pieté, par ses rares vertus, & par son grand crédit dans la Province de Northampton, où sa terre est située, fut un de ceux qui reçurent la commission du Roi. Le Parti contraire, effrayé de ce qu'une Province voisine de Londres étoit sur le point de se déclarer en faveur de Sa Majesté à la sollicitation de Montaigu, envoya des gens avec ordre de s'assurer de lui, & de l'amener à Londres. Il rencontra dans son chemin, dit-on, le Comte d'Essex qui alloit commander l'armée du Parlement contre le Roi. Celui-ci fit arrêter son carrosse, & voulut aller saluer Montaigu. *Mylord*, lui cria le prisonnier, *il n'est plus temps de nous faire des complimens. Touche, cocher.* Le Parlement lui offrit de le laisser dans la maison de la Comtesse de Rutland sa fille. Mais indigné de ce qu'elle prenoit parti contre le Roi, il refusa d'y aller. *Si je mérite d'être arrêté*, répondit-il, *on peut m'envoyer dans une prison.*

Qu'il me soit permis de rendre justice au mérite d'un Seigneur, grand-pere de feu M. le Duc de Montaigu, qui m'a bien voulu honorer de sa bienveillance, & me combler de ses bienfaits. Edouard avoit une pieté solide, & menoit une vie si réguliere, qu'il passoit pour Puritain, quoique d'ailleurs il fût sincerement attaché à l'Eglise Anglicane. Tel étoit le malheur de ce temps-là. Le nom de Puritain rendu odieux par les partisans de Laud Archevêque de Cantorberi, & par les Courtisans flateurs & déréglés, se donnoient malignement à tous ceux qui n'aimoient pas moins la réformation des mœurs que celle de la doctrine & du culte, ou qui n'approuvoient ni l'introduction des nouvelles cérémonies, ni l'esprit de domination répandu dans le Clergé. La ville de Northampton révéroit Edouard comme son protecteur, & tous les Gentilshommes de la Province, bien reçus à Boughton, y venoient le consulter & lui rendre leurs devoirs. C'est la même maison que Ralph premier Duc de Montaigu, son petit-fils, Seigneur poli, magnifique, zélé défenseur de la liberté de sa Patrie, a si fort embellie par les bâtimens, par les grands jardins, par un canal d'une vaste étendue, par de larges bassins, par des jets d'eau extraordinaires, par une cascade qui ne céde en rien à celles d'Italie & de France. Les connoisseurs n'admirent pas moins l'hôtel que le même Duc bâtit d'abord à Londres. De maniere qu'il a laissé son fils marié à la derniere fille de l'incomparable Duc de Marlborough, l'un des plus riches Seigneurs du Royaume, & le plus magnifiquement logé à la ville & à la campagne. Je reviens à Edouard.

Fidele au Roi par principe de Religion & de conscience, il paroissoit seulement à la Cour, lorsque son devoir & la bienséance l'y obligeoient indispensablement. Il ne chercha jamais à s'avancer par la flaterie & par d'indignes complaisances. S'il défendoit avec courage les loix de la Patrie, il les observoit encore plus éxactement. Son second frere, distingué par son érudition, mourut Evêque de Winchester. Le troisiéme obtint une des premieres Magistratures du Royaume, & fut élevé ensuite aux dignités de Comte de Manchester, de Président du Conseil

du Roi, & de Garde du *Sceau privé* de Sa Majesté. On rapporte qu'il parut sensiblement affligé quand il vit Kimbolton son fils aîné si fort engagé dans le Parti Puritain. *Cette démangeaison de retrancher sans cesse quelqu'un des droits de la Couronne*, disoit-il, *sera fatale tôt ou tard à l'Angleterre.* Charles de Montaigu dont le feu Roi Guillaume a récompensé les services importans par le titre de Baron d'Hallifax, Seigneur d'un mérite extraordinaire, amateur des belles lettres, & protecteur de ceux qui les cultivent, descend d'un second fils du premier Comte de Manchester. Le Chevalier Sidney de Montaigu, dernier frere d'Edouard, fut pere du Comte de Sandwich Grand Amiral d'Angleterre. J'ai lû quelque part que le Parlement ayant ordonné que tous ses membres jureroient de *vivre* & de *mourir* avec le Comte d'Essex nommé Général de l'armée contre le Roi, Sidney Montaigu refusa de prêter le serment. *Je suis trop vieux*, disoit-il, *pour promettre de vivre avec Mylord Essex. Je dois mourir bientôt, & avant lui. Je ne puis pas non plus jurer de mourir avec un Général qui va faire la guerre au Roi. C'est une révolte criminelle, à mon avis, & je ne sçai quelle sera la fin d'un Seigneur manifestement coupable de léze-majesté.* 1642.

*Ce que je remarque depuis cinq ou six mois*, disoit Littleton Garde du grand Sceau d'Angleterre à son ami le Chevalier Hyde, depuis Comte de Clarendon, *ne me permet pas de douter que le Roi & les deux Chambres du Parlement, n'en viennent bientôt à une guerre ouverte. Cela ne peut pas être autrement. J'ai curieusement observé les allures de certaines gens, & je connois fort bien l'humeur du Roi.* Ce n'est pas que Charles fut absolument déterminé à réduire par la force des armes le parti contraire à son autorité. Bien loin d'y penser, il souhaitoit si ardemment de pacifier toutes choses, que la Reine Henriette, Digby, & les autres personnes intéressées à la prompte dissipation d'une Assemblée qui avoit juré leur perte, craignoient que le Roi ne gâtât ses affaires par un trop grand empressement d'en venir à une réconciliation générale. Mais le Parti dominant alors dans les deux Chambres entreprenoit tellement sur l'autorité du Roi, qu'il n'étoit que trop vraisemblable, que la patience d'un Prince, d'ailleurs sensible à son honneur & à sa réputation, seroit enfin poussée à bout. Depuis la retraite de Charles à York, Pym & ceux de la même faction penserent à s'assurer du grand Sceau d'Angleterre, & de celui qui en avoit la garde, afin que Sa Majesté ne pût désormais faire expédier, à l'insçû & contre le gré du Parlement, aucune affaire importante. Littleton para le coup, en évitant de se rendre trop suspect aux ennemis de Charles. Le grand Sceau fut remis secretement à l'exprès que le Roi avoit dépêché pour le demander à Littleton, qui alla ensuite exercer sa charge auprès de Sa Majesté. Le Parlement se consola d'avoir manqué son coup. Deux entreprises que Pym & ses amis méditoient depuis long-temps leur réüssirent. Le Parlement se rendit maître de la flotte, de la ville & de l'arsenal de Hull dans la Province d'York, & de quelques autres Places maritimes. Avantages qui augmenterent beaucoup la fierté des ennemis

Le Parlement s'assure de la flotte.

*Rushworth's Historical Collections 4. vol.*

*Clarendon's History. 1. vol. 4. & 5. Book.*

1642. de Sa Majesté, qui se virent maîtres de la ville & de la Tour de Londres, de la partie la plus considérable des revenus publics, des forces maritimes, & des deux magasins les mieux fournis de toute l'Angleterre.

Dès le mois de Mars, les deux Chambres avoient ordonné que le Comte de Northumberland, Grand Amiral du Royaume, auroit soin de faire équipper tous les vaisseaux, & de les mettre en état de sortir des ports, afin de repousser une puissance étrangere qui projettoit d'attaquer l'Angleterre. Northumberland, lié avec le Parti Puritain, reçut humblement l'ordre qu'on lui donnoit, & promit d'obéïr. Incapable de servir à cause de sa mauvaise santé, il avoit nommé, avec l'agrément de Sa Majesté, le Chevalier Pennington pour commander la flotte à sa place. Mais Pym & ceux du même Parti ne s'accommodoient pas d'un Gentilhomme trop attaché à son devoir. La Chambre Basse propose donc aux Seigneurs d'engager l'Amiral, qui avoit droit de choisir entre ses Officiers subalternes, de donner le commandement de la flotte en son absence au Comte de Warwick, disposé à l'accepter sans attendre même le consentement du Roi. Les Seigneurs ayant répondu qu'il étoit à propos de sçavoir premierement les intentions de Sa Majesté, les Communes repliquerent que cela n'étoit point nécessaire, puisque Northumberland avoit le pouvoir de substituer un autre à sa place.

Charles averti de ce qui se trame ordonne à un Secrétaire d'Etat, d'écrire à l'Amiral, que Pennington ayant commandé la flotte les trois années précédentes, Sa Majesté souhaite qu'il demeure dans le même emploi. La lettre ayant été communiquée aux deux Chambres, les Seigneurs & les Communes écrivirent de concert au Roi, & lui récommanderent Warwick, comme l'Officier le plus capable de repousser les ennemis en l'absence de Northumberland, à qui sa mauvaise santé ne permettoit pas de faire la principale fonction d'Amiral. Pour ce qui est du Chevalier Pennington, il fut exclus, sous prétexte que dans la situation présente des affaires sa fidélité devoit être suspecte pour certaines raisons, & qu'il seroit dangereux de lui confier le commandement de l'armée navale. Charles répond qu'il est surpris d'une pareille demande; que c'est une chose inouïe que le Parlement aït entrepris de nommer le Général des forces maritimes de l'Etat; que Pennington est un Officier irréprochable; qu'il a été avancé sur le bon témoignage du Comte de Northumberland en sa faveur, & que Sa Majesté veut que les choses demeurent sur le même pied. On ne se met pas autrement en peine de la réponse du Roi. Les deux Chambres pressent l'Amiral d'envoyer le Comte de Warwick en sa place. Northumberland fait semblant de croire qu'un ordre précis du Parlement l'excuse suffisamment auprès de Sa Majesté. La commission de Vice-Amiral est donc expédiée à Warwick, qui l'accepte sans autre cérémonie.

Plusieurs gens crurent que Charles, irrité d'une pareille désobéïssance, révoqueroit Northumberland. Mais Sa Majesté voulut garder encore quelques mesures avec un Seigneur fort puissant, & craignit que les mal-

intentionnés

intentionnés ne se missent à crier, qu'on laissoit le Royaume sans Amiral, afin qu'il n'y eût point de flotte en état de repousser les étrangers, qui, selon les bruits répandus exprès par les émissaires de Pym & de ses amis, se préparoient à faire une descente en Angleterre. Il fallut enfin révoquer Northumberland. L'insolence de son prétendu Vice-Amiral étoit si grande qu'il fit poursuivre comme ennemie une frégate légere Angloise qu'Henriette envoyoit à Charles son époux. Il est vrai qu'on y apportoit des armes & des munitions achetées par la Reine, qui cherchoit à engager ses pierreries, peut-être celles de la Couronne d'Angleterre, pour trouver de l'argent en Hollande, afin de secourir le Roi dénué de tout, depuis qu'il ne pouvoit plus disposer ni de l'arsenal de la Tour de Londres, ni des magasins de la ville d'Hull dans la Province d'York. Mais quoi? Le Parlement maître des forces du Royaume, par mer & par terre, prétendoit-il mettre le Roi hors d'état de se défendre, en cas qu'on voulût enlever sa Couronne? La charge d'Amiral est ôtée dans les formes à Northumberland; & par conséquent Warwick ne peut plus commander en vertu de la commission que le Général de l'armée navale lui avoit donnée. Le Roi, qui se reposoit sur la fidélité des Capitaines de ses vaisseaux, leur ordonne par des lettres expresses de ne reconnoître plus les deux Comtes dépossédés, & d'obéïr seulement à Pennington, ou bien au Chevalier Mansel sur qui Charles jetta ensuite les yeux, à cause des obstacles que l'autre craignoit de trouver dans l'éxécution des ordres du Roi. Incertitudes & délais qui causerent un extrême préjudice aux affaires de Sa Majesté. 1642.

Le Comte de Northumberland reçut d'une maniere soumise & respectueuse les lettres de sa révocation, quand elles lui furent rendues. *Je suis fort fâché*, dit-il, *d'avoir eu le malheur de déplaire au Roi.* Insensible aux sollicitations des deux Chambres, qui le pressent de continuer les fonctions d'Amiral, il rejette les offres que les Seigneurs & les Communes lui font de le soutenir de tout leur pouvoir. *Le Roi*, leur répondit-il, *m'avoit donné une marque de sa confiance en m'honorant de cette charge pour le temps qu'il lui plairoit de me la conserver. Sa Majesté juge à propos de me l'ôter maintenant. A Dieu ne plaise que je prétende la garder, contre la volonté de celui qui m'en a gratifié.* Warwick ne fut ni si modéré, ni si fidéle. On lui propose de commander la flote en vertu d'une ordonnance des deux Chambres, qui lui donnera la même autorité qu'il avoit sous le Grand-Amiral. Le Comte accepte l'offre avec plaisir, & prend si bien ses mesures, qu'il gagne la plûpart des Capitaines des Vaisseaux. On lui promet de le reconnoître, & de n'obéïr point aux ordres contraires de Sa Majesté, dont le projet fut ainsi déconcerté. Trois ou quatre Capitaines fideles au Roi, penserent à se retirer avec leurs Vaisseaux; mais Warwick les fit si bien envelopper par les autres, qu'ils furent obligés à se rendre. Quelques uns demanderent d'aller à terre & de quitter le service. On nous a conservé la lettre que le Comte écrivit à Pym le 4. Juillet, pour lui rendre compte du bel exploit qu'il croyoit avoir fait, en empêchant

1642. que les ordres du Roi ne fussent éxécutés sur la flotte, & en obligeant les Officiers fideles à Sa Majesté de se retirer.

Le Chevalier Hotham se saisit de la ville & des magasins d'Hull pour le Parlement d'Angleterre, & refuse d'y recevoir le Roi qui se présente même à la porte.

*Rushvvorth's Historical collections. 4. vol.*
*Clarendon's History. 1. vol. 5. Book.*
*Sir Philip Warvvik's Mémoirs.*

L'affaire d'Hull causa de plus grandes contestations que celle-ci. De longs écrits furent publiés au nom du Roi & de la part du Parlement. Cette Place située près de la mer, dans la Province d'York, sur les bords de l'Humbre & d'une petite riviere dont la Ville tire son nom, ne fut d'abord qu'un Village habité par quelques pêcheurs. La commodité du commerce y ayant attiré d'autres gens, il devint une Ville assez considérable. On la nomma *Kingstovvn sur Hull.* Elle est pourtant plus connue sous le seul nom de la riviere. Le Roi Henri VIII. qui s'y plaisoit, la fortifia, & y bâtit une maison. Dans la suite on en fit un arsenal pour les guerres d'Ecosse, & le Comte de Strafford eut soin de le bien remplir, quand le Roi son maître entreprit de réduire les Confédérés de ce Royaume. Pym & ceux de sa faction, attentifs à se rendre maîtres des Places fortes, aussi bien que des milices d'Angleterre, crurent que s'ils venoient une fois à bout de s'assurer de la Tour de Londres, & des magazins d'Hull, le Roi seroit désormais hors d'état de réduire leur Parti, & qu'ils pourroient même lui faire la guerre en cas de besoin. Charles de son côté, convaincu de l'importance de conserver Hull, résolut d'y envoyer secretement le Comte de Newcastle, Seigneur riche & puissant dans le voisinage, & de lui donner des lettres, afin d'engager le Maire & les principaux habitans de la Ville, à remettre le port, les magazins, & les deux Forts entre les mains du Comte. Le bon Roi avoit un si grand nombre d'espions autour de lui, que ses ennemis étoient incontinent avertis de ses desseins les plus secrets. Dès que Pym apprend que Newcastle doit aller à Hull de la part du Roi, il fait en sorte que la Chambre Basse donne commission au Chevalier Hotham, Gentilhomme riche & d'un grand crédit dans la Province d'York, d'aller incessamment à Hull, d'empêcher que l'arsenal & les Forts ne soient remis au Comte, & d'assembler même les milices du voisinage, pour se fortifier dans la Ville contre les entreprises que Newcastle y pourroit faire. Hotham s'étoit jetté dans le parti de Pym, plûtôt par ressentiment contre le Comte de Strafford, qu'il haïssoit personnellement, que par esprit de faction. Dans le fond de son cœur il étoit attaché au Roi. Les Républicains ne l'ignoroient pas. C'est-pourquoi ils lui ajoignirent son fils, sur lequel ils comptoient beaucoup plus, & l'engagerent à être leur espion auprès du pere.

Newcastle arrive le premier à Hull, & par une précaution mal entendue fait échouer le projet de son Maître. Soit qu'il craignît qu'on ne lui refusât l'entrée de la Ville, s'il disoit son nom, il en prend un supposé, & feint d'y venir par curiosité, ou pour des affaires particulieres. Cependant on le conduit au Maire, & quelques gens le reconnoissent. Il déclare alors le dessein de son voyage, & rend les lettres dont le Roi l'a chargé. Les habitans du Parti Puritain, dévoués au Chevalier Henri Vane le fils, leur Député au Parlement, & l'un des plus outrés Républi-

cains, s'intriguent & font en sorte par des délais affectés, qu'Hotham, qui apporte de la part du Parlement des ordres contraires à ceux du Roi, a le temps d'arriver. La Ville se trouve incontinent divisée en deux factions. Les uns se déclarent pour Newcastle, & les autres pour Hotham. Dans cet embarras, le Maire & les principaux Magistrats écrivent en Cour, prient Charles de s'accorder avec le Parlement, afin que les ordres de Sa Majesté puissent être exécutés, & lui déclarent qu'ils craignent également de déplaire à l'un, ou à l'autre. Les Seigneurs sollicités par les Communes enjoignent au Comte de se rendre incessamment à Westminster avec le Capitaine Leg, à qui le Roi avoit confié la garde des magazins. Newcastle obéït du consentement de Sa Majesté, qui ne jugea pas à propos de pousser l'affaire plus loin. Voilà donc Hotham maître de tout dans Hull. 1642.

Dès que Charles fut à York, Pym & ses amis, inquiets de ce qu'il ne vouloit pas consentir au transport des armes & des munitions de l'arsenal d'Hull à la Tour de Londres, comme les deux Chambres l'en pressoient, & de ce que les Gentilshommes de la Province d'York affectionnés à Sa Majesté, & disposés à la servir, quand elle les appelleroit, demandoient que tout demeurât à Hull, & venoient en foule auprès du Roi; Pym & ceux de sa faction, dis-je, commencerent de craindre que Charles ne pensât tout de bon à s'assurer d'un arsenal qui lui fourniroit de quoi armer trente mille hommes. La défiance de ces Messieurs n'étoit pas sans fondement. Pour donner quelque couleur à la résistance qu'ils prétendoient faire au Roi, & pour rendre son séjour à York suspect & odieux au peuple, ils ont recours à leur artifice usé. *Des lettres anonymes venues d'Amsterdam assurent*, disoit-on en les montrant, *que des troupes levées en Dannemarck seront bien-tôt embarquées. Elles doivent venir à Hull. On y en attend d'autres de France. Les Papistes Anglois leveront alors le masque, & se joindront aux étrangers.* Dans ces entrefaites, Charles aussi impatient de s'assurer d'Hull, que ses ennemis sont ardens à le lui enlever, prend la résolution d'y aller lui-même, & d'essayer si Hotham & les habitans oseront lui resister. Démarche aussi imprudente, que celle d'aller à la Chambre-Basse, & à la Maison de Ville à Londres. Le Roi commettoit trop facilement & sa personne & son autorité. Le 22. Avril, le Duc d'York fait semblant d'avoir envie de voir Hull, y va suivi du Prince Robert Palatin, du Duc de Richemond, & de quelques autres personnes distinguées. Hotham reçoit Son Altesse Royale avec tous les honneurs dûs aux personnes du premier rang, & l'invite à dîner le lendemain, puisque le Maire la vouloit régaler le jour même de son arrivée. Lorsque le Chevalier est occupé à donner ses ordres pour le repas, on lui vient dire, que le Roi s'approche avec trois cent Gentilshommes à cheval, & qu'il veut être de la partie. Hotham surpris consulte Pelham membre de la Chambre des Communes qui se trouvoit à Hull, & d'autres personnes, sur ce qu'il doit faire dans une conjoncture si délicate. On lui persuade d'envoyer quelqu'un pour supplier très-humblement Sa

1642. Majesté, de ne prendre pas la peine de venir à Hull, parcequ'Hotham ne peut l'y recevoir avec une suite si nombreuse, sans manquer de fidélité au Parlement, qui lui a confié la conservation de la Place. Charles avance toujours, & Hotham, averti qu'il n'est pas loin, ferme les portes, hausse les ponts-levis, & met la garnison sous les armes derriere les murailles.

Le Roi arrive à une porte sur les onze heures du matin, fait appeller Hotham, & lui ordonne de l'ouvrir. *Sire*, répondit-il, *le Parlement m'a confié la garde de cette Place, pour l'honneur de Votre Majesté, & pour le bien du Royaume.* Tel étoit le style du Parlement. Tout ce qu'on faisoit pour dépouiller Charles de son autorité, & pour le priver des moyens de la défendre, c'étoit pour *l'honneur* du Roi. Quelle mommerie! *Je vous supplie très-humblement*, ajoûta le Chevalier, *de trouver bon que je m'acquitte de la commission que j'ai reçue. Je vous ai été fidele jusques à présent, & je conserverai les mêmes sentimens jusques à la fin de ma vie. Si Votre Majesté veut bien entrer accompagnée de douze personnes seulement, elle sera reçue avec tout le respect possible. Mais je ne puis lui ouvrir les portes, tant qu'elle aura un si grand nombre de gens armés auprès d'elle. On me reprocheroit d'avoir manqué de fidélité à la Chambre dont j'ai l'honneur d'être membre, & de ne l'avoir pas servie, comme j'y suis obligé.* Le Roi refusant d'entrer dans la Ville, sans ceux qu'il avoit amenés pour la sûreté de sa personne, le Duc d'York, le Prince Robert, le Duc de Richemond, & les autres qui étoient avec Son Altesse Royale, en sortent, vont joindre Charles, qui donne du temps à Hotham, pour penser sérieusement à ce qu'il prétend faire. Le Chevalier étoit étrangement combattu. Son devoir & sa conscience le pressoient d'un côté. Il craignoit de l'autre que le Roi ne le fit pendre, dès que Sa Majesté seroit dans Hull. Pelham & les émissaires du jeune Vane lui insinuoient que c'étoit le dessein de Charles; comme le Chevalier l'avoua peu de temps après. Le Roi revient à la porte sur les quatre heures du soir. On somme encore Hotham de l'ouvrir. Celui-ci persiste dans sa désobéïssance. Deux Hérauts d'armes le déclarent rebelle, & Sa Majesté va coucher à Beverly Ville voisine. Cette circonstance est un peu différemment racontée dans l'Histoire du Comte de Clarendon.

Le Chevalier Hotham, rapporte-t-il, parla au Roi du haut des murailles, d'une maniere respectueuse, & le pria en tremblant de lui pardonner, s'il ne laissoit pas entrer Sa Majesté. *Je ne crois pas*, repartit-elle, *qu'on vous ait ordonné de me fermer les portes, & de me faire demeurer ainsi hors de la Ville. Votre suite, Sire, est si nombreuse*, repliqua Hotham, *que je ne sçai si je serai en état de conserver Hull, & d'exécuter les ordres que j'ai reçus. Et bien*, reprit le Roi, *pour vous ôter tout sujet de soupçon & de défiance, je ne prendrai que dix-huit ou vingt personnes avec moi; les autres m'attendront dehors.* Le Chevalier continuant de se défendre le plus respectueusement qu'il lui étoit possible, *venez ici*, lui dit Charles, *j'ai quelque chose à vous dire. Je vous donne ma parole de Roi, que vous serez*

*en sureté, & que vous vous en retournerez quand vous voudrez.* Hotham qui craint encore plus d'être pendu, s'il se met à la discrétion de son Maître outragé, refuse constamment de sortir. *C'en est trop*, dit Sa Majesté. *Prévoyez-vous bien les suites de votre désobéïssance? Je m'en vas vous faire déclarer rebelle. Si ceux qui vous ont envoyé ici entreprennent de vous soutenir, il y aura peut-être beaucoup de sang répandu, & le Royaume tombera par votre faute dans une étrange confusion. Y-avez-vous bien pensé? Vous pouvez encore prévenir une infinité de malheurs, dont vous serez responsable devant Dieu, & devant les hommes.* Le Chevalier s'embarrasse, sa vue s'égare, il ne sçait presque plus ce qu'il dit. *Dieu me confonde, Sire & tous les miens*, cria-t-il en se jettant à genoux, *si je ne suis pas un des plus fideles sujets de Votre Majesté.* Dès que les Hérauts d'armes l'ont déclaré rebelle, il témoigne ne s'en mettre pas fort en peine, & perd entierement le respect au Roi. Son fils qu'il depêcha sur l'heure à Londres, pour aller rendre compte au Parlement de tout ce qui s'étoit passé, parla fort insolemment dans la Chambre Basse. *C'est ainsi*, dit-il en finissant son rapport, *que mon pere & moi voulons vous servir, quoi qu'il en puisse arriver.* Pym & ses amis, qui se défioient d'Hotham, avoient paru dans une extrême inquiétude pour Hull, depuis l'arrivée de Charles à York. Contens au dernier point des nouvelles qu'on leur apporte, ils éxaltent le courage & la fidélité de leur Gouverneur. Sa résistance aux ordres du Roi se publie par tout comme l'action du monde la plus glorieuse. Pour ne la laisser pas sans recompense, ces Messieurs, qui se regardent déja comme des Souverains, accordent au jeune Hotham la survivance du gouvernement d'Hull, en cas que son pere vienne à mourir. L'indignation que le plus grand nombre des Gentilshommes de la Province d'York témoigna de la rébellion d'Hotham, & les nouvelles marques d'attachement que Sa Majesté reçut dans le pays, la consolérent un peu de l'affront qu'elle avoit reçû. 1642.

Le Chancelier d'Angleterre prétend que l'affaire d'Hull fut mal ménagée, & que si au lieu de surprendre Hotham, on eût adroitement tâché de le gagner, ce Gentilhomme naturellement timide & irrésolu n'auroit jamais osé resister au Roi. *Il étoit affectionné au gouvernement*, ajoûte Clarendon. *Jamais Anglois n'eut moins envie de voir sa Patrie désolée par une guerre civile. Bien loin de penser à s'engager dans une révolte, il s'imagina que le vrai moyen d'amener le Roi à une réconciliation avec les deux Chambres du Parlement, c'étoit d'empêcher qu'il ne s'assurât d'Hull, & que si Sa Majesté ne pouvoit avoir un bon arsenal à sa disposition, elle n'oseroit jamais en venir à une rupture ouverte.* Mais empêcher que Charles n'eût de quoi se rendre tant soit peu redoutable à des factieux mutins & entreprenans, n'étoit-ce pas vouloir les aider à le réduire du moins à la condition du Roi de Pologne? Il est assez vraisemblable que plusieurs autres Gentilshommes de la Chambre Basse, qui ne pénétroient pas les desseins secrets des Républicains, pensoient comme Hotham. Cependant Pym & ses amis, profitant de leur crédulité, avançoient dans l'exécution de leur

1642. projet de renverser l'ancienne constitution du gouvernement de l'Angleterre. Le Roi se plaignit amerement de la désobéïssance d'Hotham, & en demanda réparation & justice au Parlement. Quel dut être son déplaisir, quand il vit qu'au lieu de désavouer & de punir une révolte manifeste, on lui répondit que le Chevalier avoit fait son devoir, en obéïssant aux ordres précis du Parlement, & que Sa Majesté en le faisant déclarer rebelle a donné atteinte à la liberté de ses sujets, & violé les loix du Royaume & les privileges des deux Chambres! Telles furent les résolutions prises le 28. Avril. On cherche ensuite les moyens de soutenir à force ouverte ce qu'Hotham a commencé. Je donnerai incontinent l'extrait de quelques écrits publiés de part & d'autre sur l'affaire d'Hull. C'est l'acte de rébellion le plus insoutenable que le Parlement eût encore commis. Jusques alors on avoit gardé quelques mesures. On se battoit seulement de la plume & avec certains dehors de bienséance, tantôt plus grands & quelquesfois moindres. Depuis ce temps-ci on commença de tirer l'épée, de nommer des Généraux d'armée, & de commettre des actes d'hostilité de part & d'autre.

Dans les premiers jours de Juillet, le monde parut surpris de ce que le Roi, qui n'avoit point encore de troupes réglées sur pied, assembla environ trois mille hommes, s'avança jusques à Beverly, fit mine de vouloir assiéger Hull, & s'en retourna subitement sur ses pas à York. Démarche irréguliere & mal concertée en apparence, qui lui fit un extrême tort, parcequ'on n'en sçavoit pas la véritable raison. C'étoit une intrigue liée avec Hotham, qui avoit promis de livrer Hull, dès que Charles feroit tirer le premier coup de canon contre la Ville. Clarendon la développe fort bien. Digby, impatient de connoître par lui-même la situation des affaires du Roi son Maître à York, y étoit venu *incognito* de Hollande. Ne trouvant pas les choses aussi-bien qu'il croyoit, il résolut de s'en retourner à la Haïe, afin de faire hâter l'embarquement des armes & des munitions, que la Reine Henriette devoit envoyer à Charles. Pris avec quelques Officiers en repassant la mer, il fut conduit à Hull. Le Parlement étoit si fort animé contre Digby, qu'on lui auroit infailliblement coupé la tête, s'il fût tombé entre les mains de ses implacables ennemis. Il le voyoit bien. Dans l'inquiétude que sa disgrace lui cause, il s'avise de faire l'avanturier François, qui étoit venu chercher de l'emploi dans les troupes du Roi, demande d'être mené au Gouverneur de la Place, & promet de lui découvrir des choses importantes, qu'Hotham sera bien aise d'apprendre. Digby joue si bien son rôle, que ni le Chevalier, ni aucun autre de la compagnie ne le reconnoissent. Il s'approche d'Hotham, & le prie en François de lui donner audience en quelque endroit retiré. Le Chevalier environné d'espions n'osa passer dans une autre chambre avec le prisonnier. *Je vous écouterai*, répondit-il aussi en François, *si vous voulez venir auprès de cette fenêtre.* On pouvoit s'y entretenir sans être entendu.

Digby suit donc Hotham. *Monsieur*, dit-il alors en Anglois au Che-

valier, *me connoissez-vous? Nullement*, repartit Hotham. *Et bien*, reprit le prisonnier qui se déclaroit Anglois, *je veux essayer si M. le Chevalier Hotham est encore le même. Je l'ai toujours connu homme d'honneur. Il est trop généreux pour vouloir me livrer à mes ennemis. Je m'appelle Digby. Mylord*, dit Hotham, *vous ne vous repentirez pas de vous être fié à moi. Demeurons-en là aujourd'hui; j'ai mes raisons. Vous les pouvez deviner. Une autre fois, nous nous entretiendrons en particulier. Je vous ferai appeller dès que je le pourrai. Permettez, Mylord, qu'on continue de vous traiter comme un prisonnier inconnu. Nous serions perdus l'un & l'autre, si les gens qui sont auprès de moi s'apperçevoient de quelque chose.* Hotham ordonne à un soldat de remener Digby, & va rejoindre la compagnie. *Cet étranger a de l'esprit & de l'adresse*, dit le Chevalier pour cacher le trouble que l'avanture lui causoit. *Il sçait bien des choses touchant les vues & les desseins de la Reine. J'en découvrirai davantage dans un autre entretien. Cependant je vas écrire tout à l'heure ce que j'ai appris de lui. On sera bienaise d'en être informé dans la Chambre des Communes.* Hotham se retire dans son appartement pour mieux cacher sa surprise, & ne sçait que penser d'un évenement si extraordinaire. 1642.

Le lendemain, il envoye chercher Digby, & lui parle de la sorte. *C'est à vous, Mylord, de choisir la maniere que vous croyez la plus sûre pour votre retraite. Il ne faut point que personne sache ce qui se passe. J'ai mille surveillans auprès de moi. Mon fils même est le plus dangereux de tous les espions qu'on m'a donnés. Il s'est aveuglément dévoué aux ennemis du Roi.* Hotham déplore ensuite le malheur du temps, proteste qu'il pense tout autrement que ceux qui veulent porter les choses à la derniere extrémité, jure qu'il est bon serviteur de Sa Majesté. *Ne suis-je pas*, ajoûta-t-il, *l'homme du monde le plus malheureux? On me reprochera d'être la cause de la guerre civile qui va s'allumer. Je n'aurois jamais refusé de recevoir le Roi à Hull, si on ne m'avoit assuré qu'il venoit dans le dessein de me faire pendre, dès qu'il seroit entré dans la ville.* Digby se met aussi à déplorer la triste situation des affaires de l'Etat, & ménage avec sa dextérité ordinaire l'esprit du Chevalier ébranlé. *Faut-il*, lui dit-il, *qu'une poignée de Républicains ennemis du Roi, parcequ'ils ne peuvent souffrir le gouvernement Monarchique le plus modéré, l'emporte sur ceux qui ont des intentions droites, & qu'elle les entraîne dans une guerre civile qui sera fatale & à ses auteurs, & à tous ceux qui s'y trouveront engagés. Le Roi réduira bientôt ses ennemis: la chose est infaillible. Les Anglois aiment Sa Majesté. Toutes les Puissances de l'Europe s'intéresseront à la soutenir. Quel honneur ne pourriez-vous pas acquérir, Monsieur, si vous travailliez efficacement à prévenir les maux dont la Patrie est menacée? Le Roi vous combleroit de ses bienfaits: le peuple lui applaudiroit, & vous beniroit comme son libérateur. Livrez Hull à Sa Majesté; les troubles seront incontinent appaisés, & la tranquillité se rétablira dans toute l'Angleterre. J'ai quelque crédit à la Cour; je vous l'offre de tout mon cœur. Chargez moi d'une bonne parole. Je vous répons que vos intérêts seront bien ménagés, & que je vous obtiendrai une ample récompense.*

1642. On répéta les mêmes choses dans les entretiens suivans. *Après le refus que j'ai fait au Roi*, dit enfin Hotham, *je ne puis me résoudre à lui ouvrir volontairement les portes. Quand je le voudrois même, cela ne seroit pas possible. Les milices qu'on a mises ici sont trop mal-intentionnées pour Sa Majesté, & je ne puis répondre de la bonne volonté des Officiers. Mais si le Roi veut bien s'approcher, je puis espérer de le rendre maître d'Hull, après le premier coup tiré contre la Place. De cette maniere, je sauverai du moins les apparences avec le Parlement.* Digby retourne à York, & va porter la parole d'Hotham au Roi, qui prend aussitôt la résolution d'aller à Beverly avec un corps de milices & quelques personnes de distinction. Cependant le Chevalier ayant sondé plusieurs Officiers, il ne les trouve pas disposés à le seconder. Son fils même se défie de quelque chose, & s'intrigue avec les plus mal-intentionnés. Digby revient à Hull, & rencontre Hotham fort chagrin de s'être tant avancé. Charles demeure quelques jours à Beverly, & ne desespere pas que le Chevalier ne puisse exécuter ce qu'il a promis. Le Roi fait mine d'attaquer Hull. Mais au lieu de lui en ouvrir les portes, on tire contre ses gens, qui sont obligés de se retirer honteusement. C'est ainsi que le Comte de Clarendon excuse la seconde marche du Roi vers Hull. Elle fut mal interprétée, parceque l'intrigue de Digby avec le Chevalier Hotham n'étoit pas connue. Deux ans après, celui-ci & son fils, ou touchés de leur faute, ou gagnés par de nouvelles promesses de Charles, entreprirent de lui livrer Hull. Il leur en coûta la vie. L'intrigue ayant été découverte, le Parlement fit arrêter le pere & le fils, qui furent condamnés ensuite à perdre la tête.

Extrait de quelques écrits publiés de la part du Roi, & de celle du Parlement d'Angleterre.

*Rusworth's Historical collections IV. Vol. Clarendon's History. I. Vol. 5. Book.*

Entre les divers écrits publiés de la part de Charles, & de celle du Parlement sur l'affaire d'Hull, il y en a deux qui méritent quelque attention. Les parties intéressées y rapportent chacune leurs droits & leurs prétentions; de maniere que ces pieces contiennent les raisons que le Roi croyoit avoir d'en venir à une rupture ouverte, & celles dont les deux Chambres vouloient couvrir leur résistance. Sa Majesté, se plaint de ce qu'on lui ôte les magazins d'Hull remplis à ses dépens, & de ce que les mêmes gens, si jaloux en apparence de conserver les biens acquis légitimement aux sujets, lui enlevent le sien propre contre les loix. Le Parlement répond à cela d'une maniere spécieuse & capable d'en imposer. *Le Roi*, dit-on dans la déclaration ou remontrance envoyée à York le 26. Mai, *se fonde sur un principe qui prive tous les sujets de la propriété de leur bien. Il suppose que les villes, les Places fortes, les arsenaux publics lui appartiennent, de même que nos terres, nos maisons & nos biens nous sont propres; prétention insoutenable. Car enfin, le Roi n'est pas plus maître d'une ville, que du Royaume & de ceux qui l'habitent. Si chaque ville est au Roi, les bourgeois & les autres n'ont plus de droit à leurs maisons. Si le Royaume est un patrimoine acquis à Sa Majesté, les sujets ne peuvent plus prétendre à la propriété de leurs terres. Si nos personnes sont à lui, nous voilà dépouillés de notre liberté. Si le Roi Seigneur absolu de tout peut vendre, ou aliéner les villes, les Places fortes, & en disposer comme il lui plaît,*

que

*que deviendra ce que les sujets y possedent? Cette maxime détestable, que les flateurs insinuent aux Princes, est la cause de la misere des sujets, & des entreprises continuelles qui se font sur leurs droits & sur leur liberté. A quel excès ne se portera pas un Roi, prévenu que son Royaume lui appartient en propre, qu'il en peut faire tout ce qu'il veut, que ses sujets sont pour lui, & qu'il n'est nullement pour eux? La conservation du Royaume, des villes, du peuple, des Places fortes, des arsenaux, du thrésor public, & de tout ce qui s'en achete, est seulement confiée au Roi. Selon les loix de l'Etat, les pierreries de la Couronne ne sont point propres au Roi. Il en a seulement l'usage pour se parer. On doit penser la même chose des villes, des Places fortes, des arsenaux, du thrésor public. La garde lui en est réservée pour le bien & la sûreté du peuple. D'où il s'ensuit qu'il ne peut disposer d'un dépôt mis entre ses mains, sans l'avis & le consentement des deux Chambres du Parlement, chargées d'examiner si tout est conservé ou administré selon les intentions de ceux qui se reposent sur la vigilance & sur l'affection du Roi. Quand il seroit vrai que la ville & les magazins d'Hull appartiennent en propre à Sa Majesté, qui doute que le Parlement n'ait droit de disposer des biens de chaque particulier, & de ceux du Roi même, d'une telle maniere que le public n'en puisse souffrir aucun préjudice?* Il plaisoit aux ennemis de Charles dans les deux Chambres, de supposer qu'il y avoit un complot formé entre certains Anglois mal-intentionnés & les Papistes, de prendre les armes pour ruiner la Religion Protestante, & pour établir la tyrannie. Sur la nécessité de prévenir ce danger chimérique, on prétendoit que le Parlement faisoit bien de se saisir des arsenaux publics, où les ennemis de la Religion & de l'Etat trouveroient de quoi exécuter leurs funestes projets. La révolte des Irlandois étoit d'un grand usage pour entretenir le peuple dans la défiance qu'on lui avoit inspirée. C'est-pourquoi le Parlement ne se pressoit pas trop de réduire les rebelles. On empruntoit de l'argent pour cet effet en apparence, & plusieurs membres de la Chambre Basse en prêterent volontiers, les uns en bonne intention, & les autres bien persuadés que ces sommes considérables s'employeroient plûtôt à mettre le Parlement en état de prendre les armes contre le Roi, qu'à la défense des Protestans Anglois en Irlande. Cela ne manqua pas d'arriver. 1642.

On ne peut nier que le principe posé dans la déclaration ne soit bon & véritable, du moins en partie. Charles n'en disconvient pas. Il soutient seulement que les deux Chambres tirent mal à propos de fausses conséquences d'une maxime solide & certaine. *Il est vrai*, répond-il, *que dans une nécessité pressante, le Parlement a le pouvoir de régler tellement la jouïssance de nos biens & de ceux de chaque particulier, que l'usage qu'on en fera ne puisse exposer le Royaume à quelque danger. Mais cela se doit-il ordonner sans notre consentement? Les deux Chambres sont-elles seules juges du danger, du besoin de l'Etat, de ce que le bien public requiert? Quoi donc? Si un Parti vient à l'emporter par l'artifice, par la violence, par l'absence de plusieurs membres, par quelqu'autre accident: si des factieux s'avisent de crier sans aucun fondement légitime, qu'il y a des gens mal-intentionnés pour la li-*

1642. *berté publique & pour la Religion; que le Roi écoute de mauvais conseils; sous prétexte de je ne sçai quelle nécessité, & d'un danger imaginaire, les deux Chambres pourront-elles ôter tout ce qu'il leur plaira, & au Roi, & au peuple? Cela sera-t-il conforme aux loix, parceque les Seigneurs & les Communes l'auront déclaré? Nous ne pouvons prétendre, dit-on, que la ville d'Hull & son arsenal nous appartiennent, de même que les maisons & les terres sont propres à leurs légitimes possesseurs. Cette hypothese est incompatible avec le droit que chacun a de joüir de son bien. Pourquoi cela, je vous prie? Ces habiles Jurisconsultes, ces subtils Logiciens ignorent-ils que diverses personnes ont souvent des droits différens à la même chose? Nous ne pouvons vendre, ou aliéner les villes du Royaume. On en demeure d'accord. Mais combien de gens ont-ils droit à des choses dont ils ne peuvent disposer absolument? Ce qui se trouve dans les magazins d'Hull a été acheté des deniers publics. Qui le leur a dit? Il leur plaît de le supposer, & de déclarer après cela qu'ils peuvent nous l'enlever. Si nous avions gardé cet argent dans notre cassette, auroient-ils droit de l'y venir prendre, sous prétexte que nous l'avons reçu de la Thrésorerie? Les Villes, les Places fortes, les arsenaux sont un dépôt mis entre nos mains. Fort bien. Nous en sommes les gardiens, & nous avons juré de le conserver pour le bien & pour la sûreté de nos sujets. Mais peut-on enlever quelque chose à un homme sous prétexte qu'on lui en a commis la garde? Celui-là même qui a confié un dépôt, sous certains engagemens réciproques, le peut-il toujours reprendre quand il veut, & de quelle maniere il lui plaît?*

*Dans l'administration de ce qui a été mis entre nos mains*, dit-on encore, *nous devons nous conduire par l'avis de ceux que le Royaume nous donne pour Conseillers. Conséquence fort mal tirée. Cette administration n'est-elle pas* irrévocablement & pour toujours confiée & à nous & à nos héritiers? *Cela supposé, le même dépôt aura-t-il été mis entre les mains d'un autre dont le pouvoir sera supérieur à celui que les loix nous donnent* irrévocablement & pour toujours? *Le vrai moyen de connoître la nature & l'étendue du pouvoir du Parlement, c'est de lire l'ordre envoyé de notre part pour procéder à l'élection de ses membres. Nous le convoquons afin de prendre ses avis, & non de recevoir ses commandemens. Est-ce pour nous conseiller sur tout ce qui regarde le gouvernement de l'Etat? Non, sans doute. Mais seulement sur quelques affaires importantes, * ou difficiles. Cela est si vrai que la Reine Elizabeth fit enfermer dans la Tour de Londres un Gentilhomme de la Chambre des Communes, qui proposa de lui donner des conseils sur des choses dont elle croyoit que le Parlement ne devoit prendre aucune connoissance. Qui a jamais pensé que cette Assemblée pût faire tout ce que l'emportement des Chefs d'un Parti dominant lui suggéreroit? On nous a confié l'administration du Royaume, disent-ils. Nous ne le désavouons pas. Mais de qui avons-nous reçu cette autorité? De Dieu & des Loix. Le Parlement de qui reçoit-il la commission de délibérer & d'agir? De nous qui le convoquons. Et lorsque nous avons promis de ne le congédier point sans le consentement des deux Chambres, n'a-ce pas*

* *Super quibusdam arduis &c.*

*été une prerogation du pouvoir que nous lui avions accordé ? Est-il vraisemblable que nous ayons prétendu qu'il s'étendît jusques à nous dépouiller de notre autorité, & renverser l'ancienne constitution de l'Etat ? Quand le peuple choisit ceux qui le doivent représenter dans la Chambre Basse, a-t-il intention de leur donner commission de changer le gouvernement Ecclésiastique & civil, de les nommer Dictateurs perpétuels sur nous & sur tous nos sujets ?* 1642.

Les deux Chambres avoient avancé un paradoxe qui découvre bien les vûes secretes du parti opposé à Charles. Elles soutenoient qu'en conséquence du serment que les Rois d'Angleterre font à leur couronnement, ils ne peuvent rejetter absolument les actes passés dans les deux Chambres, & que cette formule usitée lorsqu'ils n'y veulent pas consentir, *le Roi s'avisera*, est plûtôt un délai qu'un refus. Charles répond à cela, qu'il y a un mot équivoque dans le serment prêté autrefois en latin par ses prédécesseurs, & allégué malignement par les deux Chambres, afin d'en imposer au peuple qui n'entend pas la langue latine, ou qui ne démêle pas assez la véritable signification des mots. Les Rois promettoient de garder & de maintenir les loix & les coûtumes * choisies par le peuple. Mais le mot latin pouvoit signifier *que le peuple a choisies*, ou *que le peuple choisira*. Selon ce dernier sens, les deux Chambres prétendoient que Sa Majesté ne se pouvoit dispenser de consentir à tous les actes qu'elles passeroient, puisqu'elle s'étoit engagée, *à garder & à maintenir les loix & les coûtumes que le peuple choisiroit.* Sophisme indigne d'une Assemblée qui déja ne se croyoit pas moins souveraine que l'ancien Sénat de Rome, ou du moins que celui de Venise. Charles répond fort pertinemment, que selon l'interprétation toujours donnée aux paroles latines de l'ancien serment, le Roi est seulement obligé à la conservation des loix & des coûtumes déja établies, & non pas de celles qui lui seront proposées dans la suite. *Qui s'imaginera jamais*, ajoûte Charles, *que les Rois nos prédécesseurs ayent voulu s'engager à passer des actes semblables à celui de la milice qui nous a été apporté, par lesquels ils seroient tellement dépouillés de leur autorité, qu'ils demeureroient incapables de défendre & de protéger leurs sujets ? Mais sans recourir à des raisonnemens, quoique solides, toute l'équivoque est levée par le serment dressé depuis en Anglois, que nous avons prêté à notre couronnement. Qu'y avons-nous promis ? D'observer & de maintenir les loix & les coûtumes que le peuple de ce Royaume † avoit pour-lors, & non pas celles qu'il s'aviseroit de vouloir établir.*

A la fin de la même réponse à la remontrance ou déclaration du Parlement, Sa Majesté réduit leurs prétentions à sept articles principaux, & ajoûte à quelques-uns de courtes réfléxions, pour en faire sentir l'absurdité. I. Que les deux Chambres ont un pouvoir absolu de déclarer ce qui est conforme aux loix, & que leur décision ne peut être contestée, ni par nous, ni par aucun de nos sujets. *Ainsi tout ce qui concerne nos droits & ceux*

Bbbb 2

* *Quas vulgus elegerit.*

† *Wich the commonalty of this your* Kingdom *have*, & nullement *will have.*

1642. *du peuple, la sûreté de notre personne & celle de nos sujets, dépend uniquement de ce qu'il plaira aux deux Chambres d'ordonner.* II. Que l'usage & les exemples des anciens Parlemens ne sont point la regle de celui-ci, & qu'il n'est pas obligé de se conformer à ce qui s'est autrefois pratiqué: *c'est-à-dire, qu'il lui est permis de faire tout ce qu'il voudra.* III. Que pour le bien public, le Parlement peut disposer de tout ce qui appartient au Roi, & à ses sujets, sans attendre notre consentement, & qu'il a droit de déclarer indépendamment de nous ce qui concerne le bien public. *Le Parlement est donc maître de la vie & de la liberté des sujets, il peut abroger les meilleures loix; & nous ne pouvons ni les maintenir, ni protéger nos sujets contre les entreprises du parti qui s'y trouvera supérieur.* IV. Qu'aucun Seigneur ou Gentilhomme des Communes ne peut être inquiété ou poursuivi comme coupable de leze-majesté, ou de quelque autre crime que ce soit, sans la permission de la Chambre dont il est membre, & que c'est à elle de juger de la validité de l'accusation intentée. V. Que le pouvoir souverain réside dans les deux Chambres du Parlement, & que nous n'avons pas droit de rejetter absolument les actes qu'elles ont passés. *Nous sommes donc leur sujet, & nous leur devons obéir.* VI. Que la résistance ouverte & violente aux commandemens que le Roi fait lui-même en personne n'est pas une révolte criminelle, & qu'on n'est point coupable de leze-majesté, à moins qu'on ne résiste à l'autorité légitime dont le peuple l'a solemnellement revêtu, & qu'on n'use de voyes de fait contre lui, lorsqu'il remplit les devoirs de l'administration qui lui a été confiée. *Bien entendu, selon la Jurisprudence des auteurs de la déclaration, qu'il appartient aux deux Chambres de décider jusques où s'étend le pouvoir que le Roi a reçu, & de déclarer s'il exerçoit actuellement les fonctions de son emploi, lorsqu'on a entrepris de lui résister.* VII. Que si les deux Chambres vouloient prendre pour modele de leur conduite ce que d'anciens Parlemens ont fait de plus fort & de plus extraordinaire, elles pouroient sans s'exposer au reproche d'avoir manqué de modération, & d'entreprendre au-delà des bornes qui leur sont prescrites, porter les choses beaucoup plus loin. *N'est ce pas déclarer sans façon qu'elles nous peuvent déposer quand il leur plaira, & qu'elles ne seront pas blâmables de l'avoir fait?*

Les auteurs de la déclaration semblent s'expliquer moins durement sur ce dernier article, quoique dans le fond ils disent la même chose. Voici leurs paroles un peu paraphrasées. Il est difficile d'en donner une traduction éxacte & littérale en François. *Si nous en avons fait plus que nos ancêtres, c'est que nous avons plus souffert qu'eux. Cependant nous aurons encore plus de modération & plus d'égards pour le Roi, que les meilleurs Parlemens des siecles passés n'en ont eu pour quelques-uns de ses prédécesseurs. Les entreprises les plus insoutenables de ces Princes ne sont-elles pas beaucoup moindres que celles qui se sont faites à notre préjudice dans le présent Parlement? On sçait jusques où d'autres Parlemens ont porté leurs prétentions. Nous pourrions les prendre pour modeles. Cependant nous n'y avons jamais voulu penser. Peut-on nous reprocher de manquer de modération & de ne garder pas d'assez*

*grands ménagemens avec le Roi, lorsqu'après de si mauvais traitemens, nous rejettons la pensée de suivre l'exemple que d'autres Parlemens ont donné à la postérité, comme chacun le sçait.* On ne pouvoit gueres dire plus clairement que les deux Chambres pouvoient déposer Charles I, comme elles avoient déposé autrefois Richard II; & que, si le Parlement n'y pensoit pas, Sa Majesté lui devoit sçavoir bon gré d'une si grande modération, d'une si longue patience. Les en croirons-nous sur leur parole? Il est bien vrai que le plus grand nombre de ceux qui composoient cette assemblée ne prétendoit pas porter les choses à une si étrange extrémité. Mais cet acharnement opiniâtre à dépouiller Charles de ses plus anciennes, de ses plus incontestables prérogatives, ne prouve-t-il pas assez, qu'on projettoit de lui laisser tout au plus le nom de Roi, & de le réduire à la nécessité de se contenter d'être le Chef de je ne sçai quelle République? *On forme non seulement le projet de nous perdre*, dit-il, *mais on cherche encore à détruire le gouvernement Monarchique: attentat auquel on n'a jamais pensé sous nos prédécesseurs. Si quelques-uns ont été injustement déposés, on a du moins respecté l'autorité Royale. Les sujets l'ont laissée tout entiere à ceux qu'ils élevoient sur le thrône.* 1642.

Plusieurs Pairs d'Angleterre se déclarent pour le Roi, & le vont joindre à York.

Les procédures violentes & les prétentions monstrueuses des deux Chambres du Parlement déplurent si fort à un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes de la Basse, qu'elles demeurerent presque désertes. Souvent il n'y avoit pas plus de douze ou treize Pairs à la Haute, & les Communes se trouvoient réduites à la cinquiéme partie de leur nombre ordinaire. Cependant Charles avoit une Cour nombreuse à York. Les Gentilshommes y venoient en foule, & plusieurs Seigneurs distingués se rendoient auprès de Sa Majesté. Les factieux, allarmés de leur solitude à Westminster, pensent à réveiller les soupçons & la défiance du peuple, & à l'animer plus que jamais contre le Roi. Les deux Chambres déclarent donc que le grand nombre de gens armés que Charles assemble à York prouve manifestement que *séduit par de mauvais conseils, il a intention de leur faire la guerre, quoique dans toutes leurs délibérations, & dans toutes leurs procédures, elles n'ayent jamais eu d'autre fin, que de maintenir l'Etat, & de remplir les devoirs de bons & de fideles sujets. Que le Roi ne peut prendre les armes sans violer le serment fait à son peuple, ni sans renverser le gouvernement du Royaume, dont la conservation lui a été confiée. Que selon les loix fondamentales du pays, tous ceux qui assisteront Charles dans une pareille entreprise doivent être regardés & punis comme traîtres à la Patrie, & criminels de leze-majesté.* En conséquence de ces résolutions, la Chambre Haute somme les Comtes de Northampton, de Devonshire, de Douvres, de Monmouth, & cinq autres Pairs qui s'étoient rendus auprès du Roi à York, de comparoître comme coupables le 8. Juin à Westminster. Surpris de cette procédure extraordinaire, les neuf Seigneurs écrivent une lettre commune à la Chambre Haute, se plaignent de ce qu'on les traite de criminels dans la sommation envoyée,

*Rushvvorth's Historical Collections 4. vol. Clarendon's History. 1. vol. 5. Book. Sir Philip Warvvick's Mémoirs.*

1642. sans y spécifier leur faute, & disent qu'ils sont venus à York pour obéïr aux ordres précis qu'ils ont reçus de la part du Roi.

Leur réponse ayant été lûe dans la Chambre Basse le 15. Juin, on y prend la résolution de les accuser d'avoir méprisé les ordres réïtérés de la Haute, que tous les Pairs du Royaume se rendissent incessamment à Westminster. *Désobéïssance d'autant plus criminelle*, ajoûtoit-on, *qu'en se retirant après la déclaration publiée par les deux Chambres, que Sa Majesté prétend faire la guerre au Parlement, & en demeurant à York nonobstant la sommation qui leur a été envoyée, de revenir à Westminster, ils paroissent vouloir exciter les autres à déserter le Parlement, & appuyer le dessein de lui faire la guerre.* Les chefs d'accusation se dressent sur le champ; Denzill Hollis les porte aux Seigneurs, & fait en les présentant un discours assez mal tourné. Le 20. Juillet, Kimbolton, choisi Orateur de la Chambre Haute pour cette fois, prononce un arrêt par lequel les accusés sont exclus du présent Parlement, privés des priviléges de leur dignité, condamnés enfin à être enfermés dans la Tour de Londres jusques à ce que les Pairs en ordonnent autrement.

Je ne sçai pourquoi ces neuf Seigneurs furent particulierement attaqués. Car enfin, le 13. Juin il y en avoit trente autres à York auprès de Charles. A sa sollicitation, ils firent un acte pour déclarer les raisons qu'ils avoient eues d'abandonner un Parlement tumultueux, où tout se faisoit par violence, & sans aucune liberté, contre les loix & les regles établies. L'acte signé d'eux tous fut remis entre les mains de Sa Majesté, qui auroit pû s'en servir utilement contre ses ennemis, pour désabuser le peuple prévenu par leurs émissaires, si tous ces Seigneurs eussent eu un courage digne de leur naissance & de leur rang. Quelques-uns prierent instamment le Roi de garder l'acte entre ses mains, & de ne le rendre point public. Il y en eut même qui menacerent hautement de le désavouer, dès qu'il paroîtroit. Charles, qui n'ose les désobliger, donne sa parole de Roi, qu'il ne le publiera point sans leur consentement. Elle fut religieusement observée.

Pour suppléer en quelque maniere à un acte désormais inutile, Sa Majesté assemble solemnellement tous les Seigneurs qui se trouvoient à la Cour, appelle encore les gens de son Conseil Privé, & fait lire l'acte suivant signé de sa main le 13. Juin. *Nous déclarons que nous n'exigerons de vous aucune chose, qui ne soit conforme aux loix du Royaume. Que nous vous garantirons tous en général, & chacun de vous en particulier, de tous les dangers ausquels vous pourriez être exposés en refusant d'obéïr aux ordres injustes des deux Chambres du Parlement. Que nous défendrons la véritable Religion Protestante établie par les loix du pays. Que nous maintiendrons la liberté des sujets, & les privileges légitimes des trois Etats du Parlement. Que nous ne demanderons votre soumission & votre obéïssance, qu'autant que nous accomplirons nos promesses. Que nous ne vous engagerons, ni aucun de vous en particulier, à porter les armes contre le Parlement, à moins qu'il n'y ait une nécessité indispensable de nous défendre contre nos ennemis.* Les Seigneurs & les

1642.

gens du Conseil privé signerent de leur côté un acte, par lequel ils promettoient solemnellement, *de n'obéir à quelque ordre que ce pût être, à moins qu'il ne fut conforme aux loix du pays; de défendre la personne, la dignité, la couronne, les prérogatives de Sa Majesté contre tous ceux qui les attaqueroient; de maintenir la véritable Religion Protestante établie par les loix, la liberté légitime des sujets d'Angleterre, les justes privileges du Roi & des deux Chambres du Parlement; enfin de n'exécuter aucun ordre, ni commandement sur les milices du Royaume, à moins qu'il ne fût donné du consentement de Sa Majesté.* Ces deux piéces furent imprimées, & répandues dans toute l'Angleterre. Le Comte de Salisbury, oubliant ses engagemens, se dérobe peu de jours après, & retourne à Westminster.

Les deux Chambres du Parlement d'Angleterre levent des troupes, & en nomment les Officiers Généraux.

*Rusvvorth's Historical collections IV. Vol. Clarendon's Hisry. I. vol. 5. Book.*

Comme il plaisoit aux deux Chambres de supposer que Charles se préparoit à leur faire incessamment la guerre, elles le supplierent de congédier les gens armés qu'il avoit à York auprès de lui. Ces prétendues troupes, sur lesquelles ils faisoient tant de bruit, se réduisoient à une compagnie de Gentilshommes dont le Prince de Galles étoit le Capitaine, & à trois ou quatre cent hommes des milices que Sa Majesté prit pour la sûreté de sa personne, à la sollicitation des principaux du pays. Mais avant que de lever soi-même des troupes, il falloit en imposer au peuple & lui faire accroire que le Roi étoit sur le point d'entrer en guerre ouverte. Ce n'est pas qu'il ne prît des mesures pour se défendre en cas de besoin, & pour ravoir, s'il étoit possible, son arsenal & ses magazins d'Hull. Mais il étoit constamment résolu à ne rompre pas le premier, & à ne tirer l'épée qu'à la derniere extrémité. Sa déclaration aux Seigneurs qui l'étoient venu trouver en est une preuve certaine. Et comment y auroit-il pensé, dépourvû qu'il étoit de troupes, d'argent, de munitions, de vaisseaux, & de Places fortes? Les deux Chambres ordonnent le 28. Mai aux Sherifs & aux Magistrats des Provinces, d'empêcher que le Roi ne leve, ou n'assemble des soldats sans le consentement des deux Chambres, & d'arrêter toutes les armes & toutes les munitions qui se transporteront vers les Provinces septentrionales du Royaume. Le 2. Juin, on dresse une *très-humble requête*; où les deux Chambres supplient le Roi de consentir à dix-neuf propositions qu'elles lui faisoient. On levoit le masque dans ce nouvel écrit. Le projet formé depuis si long-temps, d'établir une République dont le Roi seroit seulement le Chef, s'y découvre manifestement. *Nous prenons Dieu à temoin*, dit Charles dans sa réponse, où il remarque les diverses démarches des factieux pour en venir-là, *que nous ne souffrirons jamais le renversement de l'ancienne constitution de cet Etat, si heureuse, si sagement concertée. De Roi d'Angleterre, nous ne voulons ni devenir* un Doge de Venise, *ni de notre Royaume en faire* une République. *En un mot, voici notre réponse à toutes vos demandes; nous ne consentirons jamais que les loix d'Angleterre soient changées.* *

* *Nolumus leges Angliæ mutari.* C'est une vieille maxime fort souvent répétée dans les Parlement d'Angleterre.

1642. En effet, si le Roi eût accepté les dix-neuf propositions, il demeuroit tellement dépouillé de son autorité, qu'il ne pouvoit plus rien faire de lui-même. Dépendant d'une nouvelle espece de Sénat qui se vouloit rendre perpétuel, & lui nommer, dans l'intervalle des séances du Parlement qui ne pouvoient pas durer toute l'année, un certain nombre de Conseillers, il n'auroit pas eu l'autorité d'ordonner la moindre chose en ce qui regardoit l'administration des affaires publiques, sans le consentement des prétendus Sénateurs choisis, donné par écrit, & mis dans les regîtres du Conseil. A la Démocratie près que la Chambre des Communes prétendoit retenir, pouvoit-on se régler mieux sur la constitution de la République de Vénise? Dans celle de Pologne, le Roi a du moins le pouvoir de nommer aux premieres dignités de l'Etat. On ne le laissoit pas à Charles.

La forme du gouvernement d'Angleterre établie par les loix est si nettement expliquée dans sa réponse; qu'on sera bienaise de lire ici ses propres paroles. *Il y a*, dit-il, *trois sortes de gouvernement, le Monarchique, l'Aristocratique, & le Démocratique. Chacun d'eux a ses avantages & ses inconvéniens. Du mélange des trois, vos ancêtres sages & expérimentés en ont formé un particulier, avec tant de prudence & d'habileté, que selon toutes les mesures possibles à la prévoyance humaine il a tous les avantages des trois, sans leurs inconvéniens, pourvû que la balance demeure égale entre les trois Etats du Royaume. La Monarchie peut dégénérer en tyranie. L'Aristocratie est sujette aux factions. La licence & le tumulte se glissent facilement dans la Démocratie. L'avantage du premier gouvernement, c'est d'unir les sujets sous un même Chef, afin de repousser les invasions du dehors, & de prévenir, ou de réprimer les révoltes du dedans. Dans le second, une assemblée de gens éclairés délibere, & prend des résolutions convenables au bien public. La liberté que le troisieme donne au peuple, lui inspire du courage, & anime son industrie. Les deux Chambres du Parlement & le Roi font conjointement les loix en Angleterre. Et lui & elles ont leurs voix & leurs privileges. Les loix donnent au Roi le pouvoir de gouverner, de déclarer la guerre, de faire la paix, de créer les Pairs du Royaume, de choisir les Officiers, les Conseillers d'Etat, les Magistrats, les Gouverneurs des Places fortes, d'ordonner la levée des soldats, d'entreprendre la guerre au dehors, de prévenir, ou de supprimer les révoltes au-dedans, de faire grace aux criminels, d'user des confiscations comme il le juge à propos. Cette Monarchie modérée, mais revêtue de l'autorité, sans laquelle on ne pourroit ni maintenir les loix dans leur force, ni conserver la liberté des sujets, fut établie, afin de rendre le Roi si respectable aux Grands, qu'il pût empêcher les divisions & les factions, & si redoutable au peuple, qu'il pût arrêter les séditions & la licence.* Presque toutes ces prérogatives, dont les prédécesseurs de Charles avoient incontestablement joui, les deux Chambres prétendoient les lui enlever dans leurs dix-neuf propositions.

*De peur*, ajoûte-t-il dans sa réponse, *que le Roi n'abuse du grand & perpétuel pouvoir qu'il a pour le bien de ses sujets, & qu'il n'éleve trop ses Favoris*

*Favoris & ses Courtisans au préjudice du peuple, la Chambre des Communes instituée pour la conservation de la liberté publique, & non pour avoir aucune part au gouvernement, fait les premieres propositions sur la levée de l'argent, qui est le nerf de l'Etat durant la paix, aussi-bien que dans la guerre; accuse ceux qui s'acquittent mal des emplois qui leur sont confiés, ou qui dans les fonctions de leur Ministére, violent les loix que le Roi est obligé de maintenir; lui donne enfin de salutaires conseils pour l'administration du Royaume. Les Pairs, dont la Chambre est le souverain tribunal de Judicature, sont comme une barriere entre le Roi & le peuple, afin de s'opposer aux entreprises que l'un pourroit faire sur l'autre, & de maintenir par de justes décisions les loix qui reglent les droits du Roi, des Seigneurs, & du peuple.* Si prévenu par ses Ministres, Charles parut en quelques rencontres aspirer à un pouvoir trop arbitraire, il reconnut certainement dans la suite le danger & la fausseté de leurs insinuations flateuses. L'idée qu'il donne ici de l'ancienne & véritable constitution du gouvernement d'Angleterre en est une preuve convaincante. Je croirois volontiers que Falkland, Colepeper, & Hyde ennemis de la licence & de l'emportement, mais amoureux de la juste & raisonnable liberté de leur Patrie, aussi-bien que Southampton, Seigneur dont les deux partis révéroient également le mérite & la vertu, Bristol, Dorset, & plusieurs autres, contribuerent beaucoup à désabuser Sa Majesté, & à lui inspirer une connoissance plus éxacte de l'étendue & des bornes de son autorité. Ils travailloient à remettre les choses sur l'ancien pied. Mais on s'y prenoit un peu tard. Trop facile à donner dans les extrémités contraires, Charles avoit accordé tant de choses, qu'il étoit difficile, pour ne pas dire impossible, de l'aider à reprendre ce qu'il avoit perdu, & d'empêcher que ses ennemis, enflés du succés de leurs entreprises, n'en fissent de plus grandes. 1642.

Quelques zélés Puritains, ou Presbytériens, vouloient qu'on se contentât de ce qu'on avoit obtenu, ou du moins qu'on ne hazardât pas de le perdre par les évenemens douteux & toujours funestes d'une guerre civile. *Si on nous avoit prédit, il y a trois ans,* remontra le Chevalier Rudyard dans sa harangue du 9. Juillet pour exhorter la Chambre des Communes à ne rompre pas ouvertement avec Charles, *que nous aurions bientôt un Parlement, que les impôts dont nous nous plaignions seroient ôtés, que certains tribunaux érigés au préjudice du peuple seroient abolis; que les bornes de la jurisdiction du Conseil Privé du Roi seroient considérablement restreintes, que nous obtiendrions les Parlemens triennaux, & la durée de celui-ci jusques à ce que nous ayions consenti à sa dissolution; aurions-nous ajoûté foi à de si magnifiques promesses? Ne nous auroient-elles pas semblé autant de songes? Cependant nous en voyons la réalité. Le Roi nous offre encore d'autres avantages. Risquerons-nous de tout perdre en allumant une guerre civile?* Que la remontrance de ce Presbyterien séduit par l'espérance de la réformation du gouvernement Ecclésiastique & civil, que Pym & les autres factieux promettoient, mais pourtant assez amoureux du bien de sa Patrie

1642. pour ne la vouloir pas exposer aux malheurs d'une guerre civile, disculpe admirablement le Roi ! Qu'elle prouve clairement l'injustice & la fureur de ceux qui opinerent à prendre les armes ! *N'allons pas si vîte*, dit encore Whitlock dans la Chambre Basse. *C'est une maxime communément reçue, que celui qui tire l'épée contre son Souverain en doit jetter le fourreau. Avant que de s'engager dans une guerre civile également funeste aux victorieux & aux vaincus, ne seroit-il point à propos de faire de nouvelles tentatives auprès du Roi ? Le Duc de Rohan remarque dans son livre des Intérêts des Princes, que* l'Angleterre est un puissant corps, qui ne peut être détruit que par ses propres mains. *Prenons garde que ce grand Politique ne nous ait prédit la vérité.* Cela n'étoit que trop à craindre.

Dès que les factieux eurent tiré *l'épée*, ils en jetterent le *fourreau*. Une guerre civile de tant d'années devoit être fatale à l'Angleterre. Dieu permit que toujours riche & florissante, elle rappellât Charles II. son Roi légitime. Un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes du Parlement convoqué depuis son rétablissement, indignés de la violence des factieux de 1641. & du barbare attentat des meurtriers de Charles I. étoient disposés, dit-on, à donner dans une extrémité contraire, & à rendre son Fils plus absolu, plus indépendant qu'aucun de ses prédécesseurs : malheur qui auroit été une des plus pernicieuses suites de la guerre civile. Car enfin, l'Angleterre se seroit *détruite* alors par ses propres mains. Les Comtes de Southampton & de Clarendon le prévinrent sagement, & rendirent à leur Patrie un service qu'elle ne peut assez reconnoître. Ils remontrerent à leurs compatriotes, que si la raison & la Religion les obligeoient à détester la fureur du Parti qui prévalut dans le *Parlement* dont je parle, on ne devoit pas pour cela renoncer à ce que cette Assemblée avoit pû faire de bon, d'utile à la Patrie, & que pour réparer l'injustice de la mort de Charles I. il ne falloit ni se dépouiller de l'ancienne liberté, ni donner au Roi, heureusement rétabli, un pouvoir trop arbitraire. Le Clergé qui craint de retomber dans une oppression semblable à celle qu'il a soufferte durant vingt ans, & que la persécution confirme davantage dans les sentimens de Laud Archevêque de Cantorberi, qu'il révere comme un glorieux Martyr ; le Clergé, dis-je, se met & par intérêt, & pour rendre les Juges de Laud & les meurtriers du Roi encore plus odieux, à combattre des vérités dont les Rebelles avoient criminellement abusé. Les chaires retentissent par tout du dogme de la soumission aveugle aux volontés les plus injustes des Rois, & * de l'obligation de souffrir plutôt la perte de la liberté, des biens, & de la vie, que de résister à une domination tyrannique. On publie une infinité de volumes pour l'appuyer. Les Universités le canonisent. Charles II. & le Duc d'York son frere en favorisoient le progrès avec plaisir. Ses plus ardens défenseurs sont bien récompensés à la Cour. Le Duc plus imbu

* *Passive obedience, No resistance.*

que le Roi des superstitions de l'Eglise de Rome, & déterminé à les rétablir en Angleterre dès qu'il seroit sur le Thrône, se flate de ne trouver aucune résistance de la part des Ecclésiastiques & des Laïques, prévenus en fort grand nombre, du moins au dehors, que les Chrétiens doivent tout souffrir, & qu'il ne leur est jamais permis de résister à leur Souverain. Jacques II. connut trop tard sa méprise. Les sermons, les livres, les decrets des Universités, n'avoient pas entierement effacé les sentimens raisonnables de liberté que les Anglois, naturellement ennemis de l'esclavage, ont reçus de leurs ancêtres. Les Ecclésiastiques ouvrirent les yeux aussi bien que les autres, reconnurent jusques où se doit étendre l'obéïssance que Jesus-Christ & ses Apôtres ordonnent de rendre aux Souverains. Non moins jaloux que les Laïques de leur Religion & de leur liberté, les Evêques & les Ecclésiastiques du second Ordre se joignirent à ceux qui ont appellé le Prince d'Orange au secours de la Patrie opprimée. En l'élevant sur le Thrône, l'Angleterre, non contente d'avoir assuré sa liberté, résolut de contribuer efficacement à la délivrance de l'Europe. Guillaume III. aussi vaillant que juste, porta les premiers coups qui ont ébranlé la puissance de l'Oppresseur commun. Graces à Dieu, la voilà bientôt réduite à de justes bornes sous le régne d'Anne, non moins, que dis-je! plus éclatant & plus glorieux que celui d'Elizabeth. L'Angleterre, prête à recueillir les fruits de la paix qu'elle aura procurée à l'Europe, deviendra & plus riche & plus redoutable qu'elle n'a jamais été. Grand Dieu, détourne le seul malheur que certaines divisions intestines nous font craindre. Empêche qu'une Nation si *puissante ne se détruise pas par ses propres mains.* Fais que la Religion, la tranquillité, l'union, l'abondance, les arts, le commerce, les sciences, y fleurissent à jamais. 1642.

Après de longues contestations, la pluralité l'emporte enfin dans la Chambre des Communes. Le 12. Juillet, on y prend la résolution de lever une armée *pour la sûreté du Roi;* quelle forfanterie! *pour la défense du Parlement, & de ceux qui ont obéï à ses ordres, pour la conservation de la véritable Religion, des loix, de la liberté & de la paix du Royaume.* Les Comtes d'Essex & de Bedford sont nommés, l'un Général de l'armée, & l'autre de la cavalerie. Enfin les Communes déclarent qu'elles veulent *vivre & mourir* avec Essex. Ne nous imaginons pas que tous ceux qui opinerent de la sorte eussent envie de porter les choses aux dernieres extrémités. Eblouïs par le discours d'un Gentilhomme distingué, qui remontra que les ennemis du Parlement, c'est-à-dire, le Roi & ses confidens, consentiroient à un accommodement, dès qu'ils verroient les deux Chambres en état de leur résister, plusieurs donnerent dans le piége que les factieux leur tendoient. Ces Messieurs ne devoient-ils pas considérer si le Roi refusoit de se soumettre aux dures conditions qu'on prétendoit lui imposer. Les factieux, autorisés par ces résolutions, allumeroient dans toute l'Angleterre un feu capable de la consumer entierement.

1642. Pour mieux tromper le peuple en témoignant que le dessein de la prise d'armes résolue, c'est d'obtenir la paix & d'assurer sa liberté ; pour garder même certaine bienséance, on résolut d'envoyer une requête au Roi, afin de le supplier de s'accorder avec son Parlement, & de prévenir la guerre civile. Les résolutions ayant été portées à la Chambre Haute, les Seigneurs promirent de seconder les Communes *en tout*. Le Comte d'Holland & deux Chevaliers de la Chambre Basse furent chargés d'aller présenter la nouvelle requête au Roi. Le Chancelier d'Angleterre prétend qu'Holland, jaloux du crédit d'Essex que Pym & les gens de sa faction révéroient comme leur plus ferme appui, accepta volontiers la commission du Parlement, afin de sonder la disposition du Roi, dans les bonnes graces duquel il auroit été bien-aise de rentrer. Mais Charles étoit si mécontent de lui, & Henriette, indignée de ce qu'un Seigneur qui eut autrefois grande part à sa confidence embrassoit ouvertement le parti de ses plus violens ennemis, avoit tellement aigri son Epoux, que le Comte déchu de ses espérances parla d'une maniere fort emportée avant que de s'en retourner à Londres.

*Sire*, dit-il en présentant la requête des deux Chambres, *le feu Roi votre pere faisoit mettre au-dessous de ses armes ce beau mot de l'Evangile*, Bienheureux les pacifiques. *Convaincus que Votre Majesté ne l'a pas moins profondément gravé dans son cœur, nous nous sommes chargés avec plaisir de lui apporter une requête de son Parlement qui lui demande humblement la paix. Vous y verrez que le plus ardent desir des deux Chambres, c'est d'obtenir votre consentement aux propositions raisonnables qu'elles vous font. Tout ce qui est contenu dans leur requête tend au bonheur & à la gloire de Votre Majesté*. Charles se la fait lire, & paroît surpris de ce qu'elle répond si peu au compliment de ceux qui la lui présentent. Les deux Chambres s'y plaignoient d'abord de ce que le Roi n'avoit aucun égard aux demandes & aux avis de son Parlement, pour la conservation de la véritable Religion, pour l'honneur & la sûreté de sa personne, & pour la tranquillité de l'Etat ; de ce que prévenu par de faux & calomnieux rapports il continuoit de lever des troupes, de faire des préparatifs de guerre dans le Royaume & dans les Pays étrangers ; de ce qu'il prétendoit user de violence, afin d'obliger les deux Chambres à lui obéir aveuglément, & à se désister de leurs justes desseins d'assurer la liberté des sujets. *Nous nous jettons encore aux pieds de Votre Majesté*, ajoûtoit-on, *pour la supplier très-humblement, qu'il lui plaise de faire cesser ses préparatifs de guerre, & les actes d'hostilités déja commencés en plusieurs endroits ; de révoquer les commissions expédiées pour lever des soldats, de congédier ceux qui sont sur pied, de renvoyer la garde extraordinaire que vous avez à York, de vous rapprocher de votre Parlement, d'écouter ses requêtes & ses conseils, qui tendront uniquement à la défense & à l'avancement de la Religion, à l'honneur à la sûreté de votre personne-Royale, & à la conservation de nos priviléges ; de nous laisser la liberté de poursuivre juridiquement les auteurs*

*des divisions présentes, & de promettre qu'aucun de nous ne soit inquiété ou sommé de comparoître ailleurs que devant le Parlement, pour tout ce qui peut avoir été dit ou fait en conséquence des ordres donnés par les deux Chambres.* Moyennant cela, on promettoit à Charles d'arrêter les mouvemens de la populace, les discours & les libelles séditieux; de suspendre les préparatifs de guerre ordonnés, de lui remettre la ville & les magasins de Hull, & de régler tellement les milices, qu'elles pussent être employées à la défense, & non pas à la ruïne de l'Etat. 1642.

Le Roi promit de répondre de telle maniere à la requête, que chacun pourroit aisément juger, qui de lui, ou des deux Chambres, désiroit le plus sincerement la paix. Une réponse fut dressée en effet deux jours après, & lûe au Comte d'Holland & aux autres Députés du Parlement. Charles s'y plaignoit de la nomination du Comte d'Essex, & de la promesse de *vivre* & de *mourir* avec lui; de l'emprisonnement du Chevalier Gourney Maire de Londres, parce qu'il avoit obéï aux commandemens exprès du Roi; des entreprises des deux Chambres sur les milices, les Places fortes & les vaisseaux; des ordres donnés pour lever de l'argent & des troupes; de la déclaration publiée, que les efforts du Roi pour prendre Hull, & pour empêcher l'éxécution de l'ordonnance du Parlement sur les milices, devoient être regardés comme une rupture ouverte avec les deux Chambres. *Que chacun juge maintenant*, poursuivoit-on, *qui a commencé la guerre, & à qui les malheurs en doivent être imputés. Sa Majesté pouvoit-elle moins faire que ce qu'elle a fait? N'a-t-elle pas eu raison de pourvoir à sa défense, de penser à reprendre ce qu'on lui enleve avec autant d'injustice que de violence? Ces indignités ne lui donnent-elles pas sujet d'en apprêhender de plus grandes, & de se mettre en état de les repousser?* On promettoit au nom de Charles, qu'il cesseroit les préparatifs commencés, dès qu'on lui remettroit Hull, l'arsenal, & la flotte; dès que les deux Chambres ne continueroient plus leurs levées d'hommes & d'argent; dès qu'elles se désisteroient de leurs entreprises sur les milices du Royaume; dès que le Parlement seroit ajourné dans un endroit où le Roi pourroit aller en sûreté. *Que si ces propositions raisonnables sont rejettées*, disoit-on, *Sa Majesté doit espérer que Dieu protégera la justice de sa cause, & que ses bons & fideles sujets ne souffriront pas que leur Roi soit opprimé & dépouillé. Quoiqu'on ait enlevé ses Places fortes, ses magasins & ses revenus, il peut tout recouvrer par l'assistance du Dieu tout-puissant, & avec le secours des bons Anglois.*

Le 9. Août, Charles déclara criminels de léze-majesté le Comte d'Essex & tous ceux qui porteroient les armes sous lui, en conséquence de la résolution prise dans les deux Chambres du Parlement, de lever une armée & de la faire marcher contre le Roi. Dès que l'acte en fut porté à Londres, les deux Chambres prononcerent qu'il avoit été publié par les conseils de certaines gens, qui depuis plusieurs années portoient le Roi à changer la Religion établie par les loix, & à introduire les su-

1642. perstitions de l'Eglise de Rome, & le pouvoir arbitraire; comme si Charles ne se seroit jamais avisé de lui-même, & sans appeller les Papistes à son Conseil, de déclarer rebelles des sujets qui prenoient les armes contre leur Souverain légitime. Y eut-il jamais un raisonnement plus ridicule? Sur cette supposition, les deux Chambres déclarent ennemis de Dieu, du Roi & de la Patrie, tous ceux qui obéïront aux ordres de Sa Majesté contre le Comte d'Essex & ses adhérans. Elles promettent ensuite de soûtenir au dépens de leurs biens & de leurs vies le Général *des troupes qu'elles ont déja levées, & qu'elles leveront, pour défendre*, dit-on, *comme leur conscience & leur devoir envers Dieu & la Patrie les y obligent, la véritable Religion Protestante, la personne du Roi, les loix du Pays, la liberté des sujets & les droits du Parlement. Afin de donner un témoignage autentique de leur fidélité, les deux Chambres*, ajoutoit-on, *promettent solemnellement, que s'il plaît à Sa Majesté de congedier ses troupes, d'abandonner les mauvais Conseillers qu'elle a auprès d'elle, & d'écouter les avis salutaires de son Parlement*, c'est-à-dire, de passer tous les actes projettés pour la dépouiller de toute son autorité, *il s'appliquera incontinent à le rendre le Roi le plus riche, le plus puissant, le plus glorieux, le plus formidable au dehors, & le plus chéri au dedans, qui ait jamais porté le Sceptre d'Angleterre.* Tel étoit le style ordinaire de ces Rebelles. Charles devoit devenir le plus grand Monarque de l'Univers, dès qu'ils l'auroient réduit à la condition du Doge de Venise.

Le Roi d'Angleterre fait mettre sa banniere Royale à Nottingham.

*Rushvvorth's Historical collections IV. Vol.*

*Clarendon's History. I. Vol. 5. Book.*

*Sir Philip Warvvick's Memoirs.*

La cause de ce Prince, digne d'un meilleur sort, étoit juste & légitime: cela est incontestable. Mais la prudence lui permettoit-elle de s'engager avec tant de précipitation dans une grande & difficile guerre contr'un puissant Parti, maître de la capitale du Royaume, des meilleures Places maritimes, excepté Portsmouth que le Colonel Goring conserva fort habilement à Sa Majesté, des arsenaux, de la flotte, des revenus publics & de ceux du Roi même, & soutenu par le plus grand nombre de ses sujets artificieusement prévenus, & animés d'un zele aveugle & fanatique de Religion & de liberté? Dénué d'argent, de magasins, de troupes disciplinées, de vaisseaux, d'Officiers expérimentés, de Ministres habiles & éclairés, quelle ressource trouvera-t-il, à moins que Dieu ne fasse de nouveaux miracles en sa faveur? Le Comte de Clarendon semble avouer, qu'après avoir déployé trop facilement sa banniere, Charles prit encore mal ses mesures, pour se conserver la Province d'York & quelques autres voisines, qui se déclaroient pour lui. D'un autre côté, devoit-il souffrir patiemment qu'on lui arrachât les plus beaux fleurons de sa Couronne, & qu'on le dépouillât de toute son autorité? Si en se privant du pouvoir de congédier le Parlement il ne se fût pas imprudemment lié les mains, le Parti contraire, dont toutes les personnes équitables & bien intentionnées pour la Patrie condamnoient les entreprises violentes & insoutenables selon les loix, auroit pû être facilement dissipé. La faute étoit faite; & par surcroît de malheur irréparable, le Roi

ne se flatoit-il point, qu'en témoignant du courage & de la résolution, le peuple effrayé des suites d'une guerre civile, obligeroit les deux Chambres à s'accommoder avec Sa Majesté, à se contenter de ce qu'elle avoit accordé, & à recevoir les conditions raisonnables qu'elle vouloit bien offrir? Mais Charles avoit d'étranges ennemis à combattre. Les Chefs du Parti dominant, persuadés que leur unique ressource, c'étoit de l'affoiblir tellement qu'il ne pût jamais se venger d'eux & les punir, aimerent mieux bouleverser l'Angleterre, que de se mettre à la discrétion d'un Roi justement irrité. 1642.

Quoi qu'il en soit de ses vûes & ses espérances secretes, la situation de ses affaires étoit triste & déplorable. Ses ennemis la connoissoient, aussi bien que leurs propres forces : & c'est ce qui les rendoit si fiers, si opiniâtres. Le 12. Août, il fit publier à York ce qu'on appelle *proclamation*, par laquelle il invitoit ses sujets des Provinces septentrionales d'Angleterre à secourir & à seconder leur Roi contre des Rebelles qui se disposoient à le venir attaquer. »Comme diverses personnes, *y disoit-il*, animés d'une haine envenimée contre nous & contre notre gou» vernement, & séduites par leur ambition démesurée de parvenir aux » premieres dignités de l'Etat, ont, sous le faux prétexte de nous défen» dre, & de maintenir les priviléges du Parlement, levé une armée qui » marche actuellement contre nous, qui sommes leur Souverain légitime, » & entreprennent d'allumer le feu d'une guerre civile capable de déso» ler & de consumer ce florissant Royaume, à moins qu'on ne s'oppose » promptement à leurs desseins criminels; dans une pleine confiance que » le Dieu tout-puissant, & jaloux de la conservation de ses Oints, ne » nous refusera pas sa protection & son assistance, que nous lui deman» dons humblement, & que nos bons sujets contribueront volontiers au » tout ce qui dépendra d'eux, pour réprimer une révolte qui tend à la » destruction de notre personne, de la Religion Protestante, des loix du » Pays, de la liberté & de la véritable constitution du Parlement; nous » avons résolu de déployer le 22. de ce mois, notre banniere Royale à » Nottingham, & d'inviter tous nos fideles sujets à s'y rendre incessam» ment auprès de nous, & par-tout ailleurs où nous serons campés dans » la suite, avec les armes & les autres choses nécessaires à l'éxécution » de nos justes desseins.

Charles sort d'York peu de jours après, & s'assure de plusieurs villes, en allant à Nottingham. Celle de Coventry ferma ses portes, & offrit de le recevoir seulement avec sa garde ordinaire. Le Roi se mit en état d'assiéger & de battre la Place. Mais, outre qu'il y avoit une garnison capable de l'arrêter au-delà du jour fixé pour la cérémonie qui se devoit faire à Nottingham, les Colonels Hollis, Hambden & Goodwin, s'avançoient au secours avec les milices qu'ils avoient assemblées. Le 22. Août, Sa Majesté fait porter en grande pompe, par les Chevaliers Brooks, Hopton, Wortley & Dadington, dans un champ près de Nottingham,

1642. la banniere Royale avec ces mots de l'Evangile au-dessous de ses armes; *Rendez à César ce qui est dû à César*. Le Roi la suivoit accompagné du Prince de Galles son fils, de Robert Prince Palatin son neveu, de plusieurs Pairs du Royaume, & de deux mille hommes, tant de cavalerie, que d'infanterie. La banniere ayant été posée, un Héraut lut une proclamation, où Sa Majesté déclaroit les raisons qu'elle avoit de lever ainsi l'étendard. La même cérémonie se fit les deux jours suivans.

Le 25. du même mois, Charles donna ordre aux Comtes de Southampton & de Dorset, d'aller à Londres proposer aux Seigneurs des conférences pour un traité d'accommodement. Les Chevaliers Colepeper & Unedal furent chargés de faire les mêmes offres aux Communes, dont ils étoient membres. En pareilles occasions, les Députés du Roi à l'une ou à l'autre des deux Chambres portent de sa part un Mémoire qu'on nomme *message*. Sa Majesté y expose ses intentions, ou ses demandes. » Il y » a long-temps, *disoit Charles dans celui-ci*, que nous voyons avec une » douleur inexprimable les troubles présens de notre Royaume. Nous en » aurons le cœur percé, jusques à ce que nous ayions trouvé les moyens » de prévenir la guerre civile dont la Nation est menacée. Quoique nos » efforts pour pacifier les différends mûs entre nous & notre Parlement » n'aient pas eu le bon succès que nous espérions, cependant, nous avons » un desir si constant, si sincere du rétablissement de la paix, que nous » ne cesserons point de prendre toutes les mesures possibles, afin d'assu» rer le repos & le bonheur de nos sujets sur des fondemens solides & » durables. La maniere de s'expliquer par des messages, des requêtes, » & des réponses, a été jusques à présent sujette à tant de méprises de » part & d'autre, que nous jugeons plus à propos, que nous & nos deux » Chambres donnions à un certain nombre de personnes choisies des pou» voirs suffisans de négocier & de conclure un traité. Nous vous pro» mettons en foi de Roi, & à tous nos bons sujets, de consentir à tout » ce qui peut maintenir la véritable Religion Protestante, empêcher l'ac» croissement du Papisme, assurer les loix du Pays qui sont le plus so» lide fondement de nos prérogatives, de la liberté du peuple, & du » droit que chacun a de jouïr paisiblement de son bien, confirmer les » justes priviléges du Parlement, contribuer à notre bonheur & à celui » de nos sujets, rétablir enfin la bonne intelligence entre nous & les deux » Chambres de notre Parlement. Prenez de votre côté des résolutions aussi » droites, aussi fermes, de faire votre devoir; & que tous nos bons su» jets demandent à Dieu, conjointement avec nous, qu'il lui plaise de » bénir une si bonne œuvre. Si cette proposition est rejettée, nous au» rons la consolation d'avoir fait tout ce qu'on peut raisonnablement exi» ger de nous; & le sang qui sera répandu, à notre grand déplaisir, » ne devra pas nous être imputé. Quelque mauvaise opinion que le mon» de ait de nos forces, soyez persuadés que les avances que nous vou» lons bien faire ne sont que l'effet du desir que la Religion & la clé» mence

» mence nous inspirent de prévenir l'effusion du sang de nos sujets. Nous » sommes si bien pourvûs d'hommes, d'argent & d'armes, que jusques » à ce qu'il plaise à Dieu d'ouvrir les yeux à notre peuple, nous nous » croyons à couvert de toutes les violences pareilles à celles que nous » avons souffertes. « Ces bonnes provisions qui donnoient tant de confiance à Charles, on ne les appercevoit pas. Voilà pourquoi les Seigneurs & les Communes parloient de leur côté avec tant de hauteur & d'arrogance.

Ni les uns ni les autres ne voulurent souffrir que les Comtes & les Chevaliers envoyés par Sa Majesté vinssent prendre leurs places au Parlement. On leur permit de donner à quelques particuliers le Mémoire dont ils étoient chargés. On y répondit de la sorte. » Sire, nous som» mes sensiblement affligés des divisions & des troubles du Royaume. » Nous avons tâché de les prévenir, par les conseils donnés, & par les » requêtes présentées à Votre Majesté. Bien loin de réüssir dans nos bons » desseins, nous avons attiré des proclamations & des déclarations, dont » la publication a produit le plus mauvais effet qu'on ait jamais vû. Nous » y sommes traités de rebelles & de criminels de leze-majesté. Votre » banniere est maintenant déployée contre nous. Par là, Sire, vous met» tez hors de votre protection les deux Chambres du Parlement, & par » conséquent tout le Royaume qu'elles représentent. Ainsi, jusques à ce » que Votre Majesté ait révoqué tout ce qu'elle a fait publier contre le » Comte d'Essex, contre les deux Chambres du Parlement, contre ceux » qui ont obéï à leurs ordres, comme ils y étoient obligés, & que vous » ayiez mis bas l'étendard levé contre nous, les priviléges fondamen» taux du Parlement violés, le pouvoir qui nous a été confié & que nous » devons maintenir, le bien public à la conservation duquel nous som» mes indispensablement obligés de veiller, ne nous permettent pas de » répondre autrement au message de Votre Majesté.

Ce fut inutilement que Charles prit Dieu à témoin, qu'il n'avoit jamais eu intention de déclarer les deux Chambres rebelles, ni de lever l'étendard contr'elles, encore moins de les mettre hors de sa protection; & qu'il offrit de révoquer ses proclamations, & de mettre bas son étendard immédiatement après que les Seigneurs & les Communes auroient révoqué leurs actes publiés pour déclarer traîtres à la Patrie tous ceux qui assisteroient le Roi. On prétendit que c'étoit à Sa Majesté de faire la premiere démarche. Démêlons l'équivoque des paroles du Roi que je viens de rapporter, de peur que certaines gens ne s'avisent de l'accuser de parjure. Il avoit déclaré criminels de léze-Majesté, non la plus saine partie des deux Chambres, qui lui demeuroit fidele, mais seulement le Comte d'Essex, ceux qui porteroient les armes sous lui, & tout au plus les Chefs du Parti dominant, qui par violence, ou par artifice, avoient obtenu les actes publiés contre Charles & contre ses fideles serviteurs. C'est en ce sens qu'il proteste que son intention n'a jamais été de flétrir les deux Chambres de son Parlement, ni de leur déclarer la guerre.

